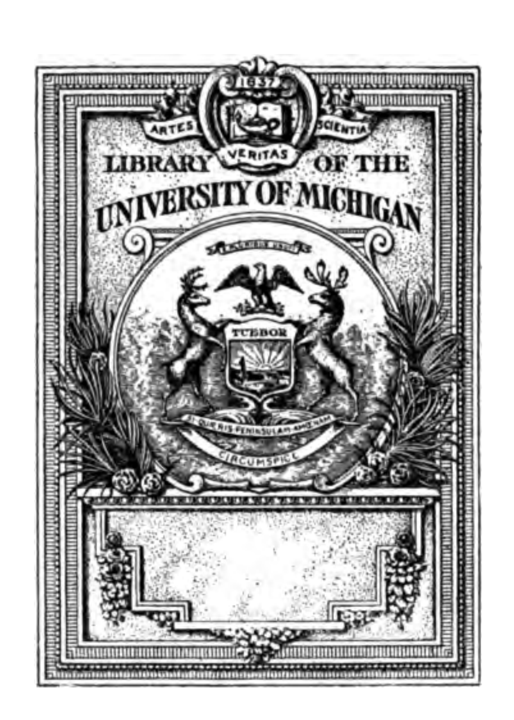




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL
DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1883.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1883.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1883.

***Raphaël**, sa vie, son œuvre et son temps, par Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École nationale des Beaux-Arts, lauréat de l'Institut, ouvrage in-4° de 658 pages, contenant 155 reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins insérés dans le texte, et 41 planches tirées à part.* Paris, librairie Hachette, 1881.

PREMIER ARTICLE.

L'édition allemande du grand ouvrage de J.-D. Passavant qui est intitulé *Rafael von Urbino und sein Vater Giovanni Santi*[1], est accompagnée d'une préface où l'auteur fait un rapide examen des livres antérieurement publiés sur le même sujet et montre quelle en est l'insuffisance. «Les nombreuses biographies de Raphaël écrites depuis Vasari, dit-il, «sont loin de répondre à l'état actuel de nos sentiments et de nos con«naissances. Elles n'annoncent point ces études profondes, cette critique «judicieuse et indépendante, qui ressuscitent et raniment les événements «passés. Ni recherches sérieuses, ni découvertes nouvelles. On peut dire «qu'il manque encore une biographie complète et véridique de cet «homme extraordinaire[2].» Toutefois le savant directeur du Musée de Francfort reconnaît la valeur de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël* par Quatremère de Quincy[3]. «Voici, écrit-il, le premier livre

[1] Leipzig, 1839, in-8°, avec atlas in-folio. — [2] Édition française en deux volumes in-8°, t. Ier, p. 1. Paris, 1860. — [3] Paris, 1814, in-8°; — 2e édition, 1835.

« vraiment remarquable sur Raphaël. Rédigé avec habileté, très riche « d'observations ingénieuses, il eut, à son apparition, un grand et légi- « time succès. Mais cependant il ne contient rien de nouveau, présente « même d'une façon très incomplète les faits connus, et peut être consi- « déré comme légèrement superficiel. De plus, il a été écrit sous l'in- « fluence de l'école française du temps de Louis David, influence peu « favorable à une saine appréciation des œuvres du grand maître ita- « lien[1]. »

L'œuvre que ses prédécesseurs n'avaient pas assez bien accomplie, Passavant l'a entreprise à nouveau et exécutée on sait avec quel succès. Ce n'est cependant pas de lui-même qu'il en avait conçu le dessein. Le professeur Braun, de Mayence, voulant remanier son petit ouvrage sur Raphaël, lui avait demandé quelques conseils. Passavant comprit, d'accord avec Braun, que, pour arriver à un bon résultat, il était indispensable d'étudier à fond non seulement les œuvres de Raphaël, mais encore son pays et son temps. Braun l'engagea à écrire une biographie du maître italien, même au prix de ces longues et laborieuses études préparatoires. Passavant s'y décida. Pour voir, autant que possible, de ses propres yeux les travaux de Raphaël, il retourna passer une année entière en Italie, quoiqu'il y eût déjà séjourné pendant sept années consécutives. Il fit un voyage en Angleterre; un troisième voyage à Paris, où, dans sa jeunesse, il avait admiré les trésors du Musée Napoléon, et, en 1816, chez M. Bonnemaison, les Raphaëls qui ornent aujourd'hui le Musée de Madrid. Toutes les collections de l'Allemagne lui étaient déjà familières, excepté celles de Vienne, qu'il alla examiner. Il visita Urbin, où naquit Raphaël, et tous les lieux où celui-ci avait vécu et travaillé. Il fouilla toutes les bibliothèques d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre et de France, afin d'y recueillir des documents. Il n'y eut que les archives de Rome et celles des Médicis à Florence qui lui restèrent fermées, comme à tant d'autres. « Ces recherches persévérantes, dit-il, ne nous ont pas « donné seulement une perception succincte du sujet en général, elles « nous ont procuré un ensemble de documents si nombreux et si précis, « qu'ils permettent de restituer en pleine lumière toute la vie de Raphaël. »

L'édition allemande, dont la préface a fourni nos citations, porte la date de 1839. Depuis lors jusqu'en 1856, où fut publiée l'édition française, dirigée par l'auteur lui-même, celui-ci ne cessa de voyager et de travailler en vue d'enrichir son grand ouvrage de tous les renseignements qui lui avaient auparavant échappé.

[1] Ouvrage cité, p. 5 et 6.

L'histoire de l'art, en possession d'un pareil travail, avait-elle besoin qu'il fût recommencé, ou tout au moins repris et complété? Le livre de M. Eugène Müntz est la meilleure réponse à cette question.

Passavant est mort en 1861, quelque temps après la mise au jour de l'édition française de son ouvrage. Entre cette date et celle que porte le livre de M. Eugène Müntz, vingt ans se sont écoulés. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art conviendront qu'aucune période de notre siècle n'a été aussi féconde en travaux de toute sorte appartenant à ce genre de littérature, et que jamais les circonstances n'y ont été plus favorables. Sans parler des communications rapides qui rendent les voyages si faciles, des fouilles nombreuses ont été pratiquées, surtout en Italie; les archives locales, auparavant inexplorées ou inabordables, ont été communiquées, mises à profit et même intégralement publiées. Une foule de documents inconnus, de pièces inédites, ont été livrés à l'impression; et chaque mois, chaque semaine, on en voit paraître de nouveaux dans les recueils périodiques consacrés aux beaux-arts.

C'est dans le dernier tiers de cette période que notre école archéologique de Rome a été instituée. M. Eugène Müntz fut l'un des membres qui composèrent la première promotion. Nous avons entendu faire cette remarque que l'École française d'Athènes semblait avoir été créée tout exprès pour tel helléniste que l'on désignait. Nous dirions volontiers de M. Eugène Müntz que l'école archéologique de Rome semble avoir été fondée pour lui. Les études et les essais auxquels il s'occupait depuis dix ans l'avaient préparé à recueillir tous les avantages d'une mission prolongée en Italie. En effet, après avoir fait son cours de droit par obéissance, cédant à sa véritable vocation qui l'attirait vers l'érudition, l'archéologie et l'histoire de l'art, il était entré résolument dans la voie où ces sciences se rencontrent et s'unissent. Tout jeune il a été l'un des collaborateurs de deux recueils très estimés, la *Revue critique* et la *Gazette des beaux-arts*, dont le fondateur, Charles Blanc, devint bientôt son maître et son ami. Charles Blanc apprécia du premier coup d'œil les aptitudes aussi sérieuses que diverses de M. Eugène Müntz. Il le recommanda à M. Albert Dumont, qui le choisit pour représenter à l'École de Rome l'archéologie chrétienne et l'histoire de l'art. Mais, pendant les années précédentes, M. Eugène Müntz avait entrepris et accompli de nombreux voyages, notamment en Allemagne et en Angleterre. Ses travaux à Rome furent favorablement jugés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il avait entendu les précieuses leçons et su conquérir la bienveillance de M. de Rossi, qui lui témoigna un vif intérêt.

Sans les détails qui précèdent, on aurait quelque peine, en lisant la

liste des écrits de M. Eugène Müntz, à comprendre que, de 1873 à 1881, il ait pu non seulement aborder tant de questions délicates, poursuivre des recherches si difficiles, remuer et publier tant de pièces inédites, mais encore montrer assez de méthode et de sûreté pour que beaucoup des jugements qu'il porte fassent autorité. D'autre part, lorsqu'on passe en revue les titres de ses opuscules et de ses volumes, on aperçoit que cette série de monographies et de recueils de documents devait tôt ou tard l'amener à écrire à nouveau l'histoire de l'homme de génie qui fut l'expression la plus parfaite de la Renaissance, et à éclairer d'un surcroît de lumières les origines chrétiennes et païennes, domestiques et nationales, de l'art raphaëlesque.

Ces écrits, en effet, forment une chaîne qui part des premiers siècles du christianisme et va aboutir au pontificat de Clément VII, second successeur de Léon X. Les quatre premiers anneaux sont : *Les Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, puis un article sur *Les anciennes églises et basiliques de Rome;* ensuite *Les Études sur l'histoire des Arts à Rome pendant le moyen âge : Boniface VIII et Giotto;* enfin *les Études sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétiennes*. Les chaînons suivants sont les trois volumes si riches et si nouveaux intitulés : *les Arts à la cour des Papes*, embrassant la période d'un siècle qui s'étend de 1417 à 1521. Vient ensuite, solidement appuyé par tous les travaux précédents, le beau livre sur *les Précurseurs de la Renaissance*, qui s'arrête à une époque où Raphaël est déjà né, et peut être considéré, quoique publié un an plus tard, comme la préface de l'ouvrage dont nous allons nous occuper. Ainsi nous avions raison de dire qu'il y a là un ensemble dont les éléments s'appellent l'un l'autre et se tiennent de façon à constituer un tout historique.

Il n'est pas étonnant qu'après de si longues préparations et ayant acquis tant de connaissances nouvelles, M. Eugène Müntz se soit senti en état de rajeunir le sujet traité déjà par Passavant, de compléter aussi et même de rectifier parfois les jugements et les assertions du savant allemand. Il y a réussi, ce nous semble, en plus d'un point. Il a donné à son ouvrage un vif attrait, une saveur particulière, une valeur historique incontestable. Essayons de le montrer, non en suivant M. Eugène Müntz pas à pas, ce serait une tâche énorme, mais en signalant quelques-uns des endroits où il a mis sa marque personnelle. Considérons d'abord dans Raphaël l'homme, son éducation, surtout son caractère.

En tête du volume, il n'y a ni introduction ni avant-propos. La première page met sous les yeux du lecteur une gravure lumineuse repré-

sentant la ville d'Urbin, si charmante dans cette image qu'elle inspire l'envie d'aller la voir en réalité. Au-dessous, quelques lignes nous transportent dans le pays : «Le petit duché d'Urbin, dit l'auteur, qui a eu «la gloire de donner naissance, à quelques années d'intervalle, au plus «grand des architectes et au plus grand des peintres modernes, à Bra-«mante et à Raphaël, est situé au milieu des Apennins, au point d'in-«tersection de la Toscane et de l'Ombrie. Peu de provinces italiennes «sont plus riches en beautés pittoresques, comme aussi en brusques et «violents contrastes; des collines fertiles et riantes y alternent avec des «montagnes abruptes; tantôt des pics aux silhouettes bizarres bornent de «tous côtés l'horizon, tantôt le regard plane librement sur l'immense «panorama de l'Adriatique.» Une gravure dans le texte et dix lignes de description, c'est assez, selon M. Müntz, en ce qui touche le milieu physique où Raphaël a vu le jour. Le biographe, avec raison, insiste bien davantage sur cet autre milieu, que nous appellerons psychologique, dans lequel se sont écoulées les années d'enfance du grand artiste.

Le duc d'Urbin Frédéric de Montefeltro, qui mourut en 1482, un an avant la naissance de Raphaël, avait étonné l'Italie par ses exploits et sa magnificence. Mais c'est surtout par la protection accordée aux lettres et aux arts qu'il a bien mérité de son siècle et de la postérité. Il l'emporte sur les Médicis par son désintéressement. Les citoyens d'Urbin lui criaient en le rencontrant : «Dio ti mantenga, signore!» Il consacra 30,000 ducats d'or à la création d'une bibliothèque composée exclusivement de manuscrits, qui forment aujourd'hui, à la Vaticane, ce que l'on appelle le fonds d'Urbin. Et ces volumes rares et précieux, il les lisait ou se les faisait lire. Connaisseur en architecture et en sculpture, il avait en peinture des idées à lui. Dans son palais, il voulut que la tapisserie, tissée sous ses yeux par des artistes flamands, que la marqueterie de bois et les moulures de carton-pierre fissent, chacune pour une part, les frais de la décoration des salles. A ce propos, on ne peut s'empêcher de remarquer avec M. Eugène Müntz, que ces trois procédés furent justement ceux que Raphaël employa plus tard dans la décoration du Vatican. A ces merveilles étaient jointes des collections précieuses, une galerie de tableaux; et Castiglione affirme que les antiques avaient une place d'honneur à côté de ces belles choses. Le fils de Frédéric, Guidobaldo, continua les traditions de son père. Comme lui, il fut pour les lettres et les arts un protecteur aussi généreux qu'éclairé. C'est dans la ville dont ces princes avaient fait un véritable lieu d'éducation intellectuelle que naquit Raphaël, non le 6 avril, mais le 28 mars 1483, ainsi

que l'établit solidement M. Eugène Müntz, d'accord avec un bon nombre de savants.

Les premières impressions que reçut Raphaël en entrant dans la vie furent des plus heureuses. Ses ancêtres, sa jeunesse, les œuvres de son père en peinture et en poésie, sont aujourd'hui connus. Nous en devons l'histoire à Luigi Pungileoni, qui a fouillé toutes les archives d'Urbin, où il a fait de précieuses découvertes. Ses trois opuscules, dont le premier est intitulé *Elogio storico di Giovanni Santi, pittore et poeta, padre del gran Rafaello da Urbino*, 1882, et les deux autres, *Elogio storico di Rafaello Santi da Urbino*, 1829 et 1831, ont été largement mis à profit, et, autant que possible, complétés par Passavant, puis par M. E. Müntz. Le grand-père de Raphaël, marchand de biens et tenant à Urbin un magasin de denrées diverses, gagna assez d'argent pour acheter, en 1463, une maison située à Urbin dans la rue escarpée appelée *Contrada del Monte* et aujourd'hui *Contrada di Raffaello*. C'est là que Raphaël vint au monde. Depuis 1873, cette maison appartient à l'Académie d'Urbin. Elle a été achetée avec le produit d'une souscription publique dont le comte Pompeo Gherardi avait pris l'initiative. Le prix total d'acquisition a été de 20,000 francs. Ingres, qui avait un culte pour son maître de prédilection, a fait autrefois un croquis de la maison paternelle de Raphaël. Le livre de M. Müntz en contient un curieux dessin gravé. Giovanni Santi n'embrassa point la profession de marchand qui avait enrichi son père. Il choisit la carrière d'artiste et s'adonna à la peinture, que, dans une épître au duc Guidobaldo, il appelle *la mirabile, la clarissima arte de pittura*. S'il n'y trouva pas la fortune, il y acquit la célébrité, et Raphaël eut ainsi son père pour premier maître.

Ce n'était pas un maître médiocre. Ses œuvres étaient assez belles pour graver dans la mémoire de son enfant de gracieuses et touchantes images. Une peinture entre autres, une fresque conservée de nos jours dans la maison des Santi, représente une jeune femme assise devant un pupitre sur lequel est placé un livre, et tenant sur ses genoux son fils endormi, la tête posée sur son petit bras. Quoique endommagée, cette composition laisse encore voir les traces de sa beauté primitive. Les traits sont fortement empreints du caractère individuel, et les têtes ne sont pas couronnées de nimbes; par là on est porté à croire que l'artiste a peint cette fois non pas la Vierge et l'enfant Jésus, mais sa propre femme et son fils. Cette conjecture, admise par M. E. Müntz et par d'autres juges très compétents, semble tout à fait justifiée par la fine gravure insérée dans le texte. En sorte que ce seraient non seulement les tableaux de son père, et, dans ces tableaux des madones avec leur bambino, qui

auraient attiré les regards de Raphaël enfant, mais encore sa mère aurait été le premier modèle de ses madones, et lui-même le premier modèle de ces admirables *putti*, qui furent plus tard, dans ses compositions, la personnification idéale de l'enfance.

Reçut-il une certaine éducation littéraire? Ce que l'on sait des goûts de son père autorise à le penser. On a peut-être exagéré, du moins en thèse générale, l'ignorance des artistes italiens du XVe siècle. Ils savaient presque tous lire et écrire. Bramante, dont l'éducation avait été négligée et que l'on qualifiait d'*illiterato*, excellait à tourner un sonnet. Que l'on juge par là des connaissances de ceux qui avaient fait leurs études. M. E. Müntz a eu la curiosité d'étudier le recueil d'autographes des artistes italiens du moyen âge, publié, il y a dix ans, par MM. Milanesi et Pini[1]; il y a constaté que l'écriture est raboteuse, l'orthographe souvent irrégulière, mais que de cette inexpérience à l'ignorance complète il y a loin. A l'égard de Raphaël, son écriture, comparée à celle de ses contemporains, se distingue par l'élégance et la correction. « Il n'y a plus « rien de gothique dans ces caractères allongés, si fiers et si gracieux. « On voit que le jeune peintre d'Urbin était habitué à manier la plume « aussi bien que le crayon. » Cependant on voudrait savoir autre chose. Par exemple, l'enfant apprit-il les rudiments du latin? M. E. Müntz n'en doute pas, et il donne ses raisons. L'étude du latin, dit-il, que les Italiens n'ont pas cessé de cultiver et qu'ils honorent encore aujourd'hui presque à l'égal de leur langue nationale, n'était pas enfermée, au XVe siècle, dans le cercle des humanistes de profession. A la cour de Frédéric, tout le monde s'en servait pour soutenir de mémorables discussions sur les remèdes d'amour, sur la supériorité du style de Cicéron comparé à celui de Saint Thomas d'Aquin et sur beaucoup d'autres sujets. A ne nommer que les artistes, Mantegna mêle des phrases latines à ses lettres italiennes. Léonard de Vinci cite à chaque instant des ouvrages écrits dans la langue de Cicéron. Le Pérugin, dont l'ignorance était notoire, se servait du latin pour signer et dater ses ouvrages, et, chose curieuse, toutes ces inscriptions sont correctes. Il est difficile d'admettre que Raphaël, qui donna plus tard des preuves si remarquables de savoir, n'ait pas au moins feuilleté la grammaire latine que Venturi fit imprimer à Urbin même en 1494.

Quand son père mourut, Raphaël n'avait pas encore douze ans. Assurément, et quoi qu'en dise Vasari, un enfant de cet âge n'a pas été le

[1] *La Scrittura di artisti italiani riprodotta con la fotografia e corredata d'illustrazioni, secolo XIV-XVII.* Florence, 1873. 3 vol. in-4°.

collaborateur de Giovanni Santi; mais il est fort probable qu'il en a reçu des leçons. La plupart des artistes de cette époque furent précoces. Michel-Ange sculptait à l'âge de quinze ans. Le Pérugin commença son apprentissage à neuf ans; Andrea del Sarto, lorsqu'il se mit à étudier l'orfèvrerie, ne comptait que sept ans. En supposant que Raphaël ait été seulement dans la règle, on est autorisé à croire qu'il avait appris de son père au moins les rudiments de l'art. D'ailleurs, des juges de grande expérience discernent des affinités de style assez sensibles entre les œuvres du père et celles du fils; ce qui prouverait que celui-ci avait de bonne heure contracté l'habitude de prendre Giovanni Santi pour exemple et pour guide.

Son second maître fut le Pérugin. A quelle date entra-t-il dans son atelier? Jusqu'à ces derniers temps on admettait que c'avait été en 1495. M. E. Müntz, qui n'accepte aucun fait important sans vérification, rejette cette date, en s'appuyant sur une démonstration dont il rapporte le mérite à M. A. Springer[1]. D'après l'auteur allemand, le Pérugin ne se fixa à Pérouse d'une manière durable qu'à la fin de 1499. D'autre part, on sait que, jusqu'au 5 juin 1499, Raphaël, dans les registres d'Urbin, est porté comme présent dans sa ville natale. Par contre, à dater de 1500, le greffier du tribunal constate son absence. Donc son admission dans l'atelier du Pérugin a eu lieu quatre ou cinq ans plus tard qu'on ne le croyait, c'est-à-dire probablement vers la fin de 1499. Raphaël avait alors environ seize ans.

Le chapitre deuxième du livre que j'étudie nous conduit à Pérouse. Quoique l'on ait beaucoup écrit sur cette ville et sur le grand peintre qui lui doit son surnom, M. E. Müntz a su parler de l'une et de l'autre d'une manière instructive et attrayante. Partout se trahissent dans ces pages les vives impressions d'un voyageur aussi sensible aux beautés du paysage et des monuments de l'art qu'à la découverte d'un document inédit. Je suis surtout frappé de la netteté avec laquelle il marque les différences essentielles, d'une part entre Urbin et Pérouse, d'autre part entre le Pérugin et Raphaël.

En plus d'un point, Pérouse était un séjour qui le cédait à Urbin. Cependant elle offrait d'imposants spectacles. La vue dont on jouit du sommet de la montagne, haute de cinq cents mètres, qui porte la ville est vraiment admirable. Peu de panoramas, dans l'Italie entière, peuvent se comparer à celui que l'on découvre en se plaçant à quelques pas du massif de chênes qui orne la place Saint-Pierre hors les murs. Se

[1] Article de la *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1873, p. 67-68.

retourne-t-on du côté de Pérouse, le spectacle est différent, mais non moins pittoresque. « Maisons, palais, églises, s'échafaudent les uns der« rière les autres sur les flancs du cône qui supporte la ville. Les plus « élevés de ces édifices se détachent à leur tour sur un fond de montagnes. « L'architecte le plus habile aurait en vain cherché des combinaisons « aussi savantes. » Ces observations du biographe se rattachent bien au sujet. Nous les rappellerons lorsqu'il s'agira du paysage dans les tableaux de Raphaël à diverses époques.

Voici un autre passage qui mérite aussi d'être cité. Après avoir décrit les rues irrégulières, escarpées, sinueuses, de la ville basse, M. E. Müntz ajoute : « La physionomie et le caractère des habitants répondent bien à « ce qu'il y a de pauvre, d'humble, dans ces quartiers populaires. Le type « a quelque chose de souffreteux, comme chez les madones de l'école du « Pérugin, qui séduisent par la beauté de l'expression et non par la régu« larité des traits. On voit que ce n'est point ici la terre des fortes inspi« rations, mais bien celle du recueillement et de la ferveur. Vienne un « croyant au cœur ardent, comme saint François d'Assise, et il saura « tirer des trésors de tendresse et de dévouement de ces natures en ap« parence si ingrates. » A ces remarques l'auteur joint celle-ci, que les constructions de Pérouse, malgré d'inévitables altérations, lui conservent la physionomie d'une ville du moyen âge, et que l'aspect de ses habitants n'a pas beaucoup changé. En sorte que l'observateur d'aujourd'hui a sous les yeux une grande partie des choses que Raphaël a vues.

Il trouva à Pérouse une aristocratie rude et féroce, et, à côté de ces nobles souillés de sang, dont les violences ne cessaient de troubler la ville, une bourgeoisie honnête, pacifique, laborieuse, attachée aux mœurs et aux croyances d'un autre temps. Une population ainsi composée n'offrait pas à Raphaël des ressources intellectuelles de nature à lui faire oublier la cour d'Urbin, où la poésie, la science, les arts libéraux, étaient en si grand honneur. Mais, au milieu de cette société profondément attachée à sa foi, et qui, au moins sur ce terrain, n'était pas divisée, le jeune peintre ne manqua pas d'exemples propres à fortifier en lui l'inspiration religieuse. Les œuvres qu'il produisit plus tard à Rome sont plus belles. Ont-elles autant d'onction, touchent-elles autant?

Dès son arrivée à Pérouse, le trait principal du caractère de Raphaël se manifesta vivement. Le charme exquis de sa nature aimable et sereine s'exerça sur tous les hommes avec lesquels il entra en relations. Le premier séduit fut le Pérugin. Celui-ci eut le mérite de comprendre de quelles rares qualités le nouveau venu était doué, et de porter sur lui le jugement que la postérité a ratifié. De son côté, le jeune Urbinate voua

à son maître une affection filiale. Rien ne troubla jamais leur mutuel attachement. Notons cependant tout de suite, quitte à y revenir plus tard quand nous étudierons l'artiste, l'indépendance que conservait Raphaël et la fermeté grâce à laquelle il gardait invariablement son naturel à lui, même alors qu'il paraissait subir l'influence de ses amis ou de ses rivaux. Certes il aima tendrement le Pérugin; ses premières œuvres reflètent certaines imperfections et certaines qualités de celles de son maître; mais il laissa à l'homme ses défauts bien connus : sa rapacité sans vergogne, son peu de fidélité à de formels engagements, son ignorance en tout ce qui n'était pas la peinture, enfin « ce manque de probité intel- « lectuelle, » ainsi que l'appelle justement M. E. Müntz, qui était tel, que, lorsqu'il avait une fois trouvé des types, des groupes à peu près satisfaisants, il s'en contentait et les répétait à satiété. Il copiait sans scrupule des études qui avaient servi pour des compositions antérieures. Raphaël le vit peut-être ravaler ainsi l'art au rôle d'une sorte de fabrication. Jamais il ne suivit ce déplorable exemple. Sa vie entière n'a été qu'un long effort toujours renouvelé. « Jamais il ne s'est répété. »

Afin de donner à son récit tout l'intérêt possible, M. E. Müntz reconstitue, d'après les meilleurs documents, le personnel d'artistes qui résidait à Pérouse à ce moment, et désigne plus particulièrement ceux qui devinrent les condisciples et les amis de Raphaël. Il signale entre autres Giovanni di Pietro, surnommé le Spagna, qui s'inspira tout ensemble de la manière du Pérugin et de celle de son condisciple Raphaël, et qui, plus tard, vint à Rome grossir la phalange des collaborateurs de ce dernier. Il mentionne aussi le Pinturicchio, dont la présence à Pérouse en 1501 est attestée par des pièces authentiques, et que Raphaël accompagna dans la suite à Sienne. La supériorité déjà évidente de son génie naissant ne causait pas d'ombrages. Au lieu d'exciter l'envie, il la désarmait d'avance par la fascination d'une affabilité, d'une franchise et d'une distinction dont l'attrait était irrésistible. On s'attachait à lui et on lui restait fidèle. Quelques années après, à Rome, sur un plus grand théâtre, se retrouvaient autour de Raphaël plusieurs de ceux qui avaient encouragé ses débuts lorsqu'il était arrivé inconnu dans la capitale de l'Ombrie.

Je passe sur les années qui se sont écoulées entre 1501 et 1508. Au mois d'avril de cette dernière année, Raphaël était encore à Florence où il s'était établi, selon toute vraisemblance, en 1504. Au mois de septembre 1508, au plus tard, il est déjà fixé à Rome et semble être entré tout aussitôt au service de Jules II. Ce qu'on appelle sa période florentine a été plus féconde en enseignements et en progrès techniques, dit

M. E. Müntz, qu'en succès matériels. « Le jeune artiste s'élève rapi-« dement au rang de maître, produit des chefs-d'œuvre, sans que le gou-« vernement ou les riches amateurs florentins paraissent se douter de sa « présence. On chercherait en vain son éloge dans les écrits dans lesquels « les humanistes toscans prodiguent à des peintres de troisième ordre les « titres de Zeuxis et d'Apelle... Pas une ligne, pas un mot qui constate « les triomphes du jeune étranger... Mais jamais, sans la forte instruction « qu'il reçut à Florence, Raphaël ne serait devenu le dessinateur incom-« parable qui mérita de travailler pour Jules II et Léon X, et de fonder « l'école romaine. »

Le neuvième chapitre du livre de M. Müntz s'ouvre par une description de la Rome au double aspect païen et chrétien, telle qu'elle était au commencement du seizième siècle et telle que Raphaël la vit et l'étudia. Ces pages sont remarquables, pleines de faits et de rapprochements utiles. Mais, avec plus de soin encore, et beaucoup de piquants détails, l'auteur fait passer sous nos yeux les hommes qui furent les protecteurs, les amis, les compagnons, les élèves de Raphaël. Voici d'abord Julien della Rovere, pape sous le nom de Jules II. Après avoir noté les singularités de la conduite et de la vie de cet homme extraordinaire, M. E. Müntz dit, en historien impartial : « Ces contradictions ne doivent pas nous « faire oublier les traits vraiment héroïques du caractère de Jules II, son « indomptable énergie, ses efforts pour l'agrandissement de l'État pontifi-« cal, la grandeur de ses conceptions. » — « Tout chez lui, dit un de ses biographes, Mgr Fabroni, sortait de la règle, ses passions comme ses entre-« prises. Sa fougue, son irascibilité, blessaient son entourage; mais ses « défauts provoquaient la crainte, non la haine, car ils étaient exempts « de petitesse, d'égoïsme banal. De même, ses projets excitaient l'admi-« ration, non l'incrédulité; car, loin de caresser des rêves chimériques, « Jules II était sans cesse préoccupé des moyens d'exécution. » — « Il aimait « l'art d'un amour ardent, on pourrait presque dire excessif, si tant est « qu'il puisse y avoir excès dans le culte du beau. » Ses trois maîtres favoris furent Bramante, Michel-Ange et Raphaël, dont il comprit les qualités avec une étonnante pénétration, mais auxquels il sacrifia une foule d'artistes éminents.

A côté du portrait moral de Jules II, M. E. Müntz nous trace celui de plusieurs autres personnages. Bembo et Bibbiena étaient déjà, à Urbin, deux amis pour Raphaël. Grande fut sa joie de les retrouver à Rome, et occupant dès lors une situation considérable. Bembo, l'un des plus fins littérateurs de la Renaissance, était en même temps un curieux, un amateur d'un goût exquis. Il avait le plus vif enthousiasme pour le

génie de son ami Raphaël. Bibbiena avait autant d'esprit que Bembo et aimait Raphaël d'une aussi sincère affection. Doué, comme il l'était, d'une extraordinaire puissance d'assimilation, l'artiste développait sans cesse son intelligence et son savoir dans le commerce habituel de ces personnages spirituels et érudits. Tantôt il visitait avec Bembo les ruines de Tivoli, tantôt il intervenait pour que Bibbiena cédât sa Vénus de marbre à Bembo, qui mourait d'envie de la placer dans sa collection. Bibbiena avait passé à Rome toute l'année 1507 et une partie de l'année suivante; il s'y trouvait encore en mai 1508; il est donc possible qu'il ait été pour quelque chose dans l'appel adressé à Raphaël par Jules II.

Au nombre des amis du grand peintre, M. E. Müntz compte justement Thomas Inghirami, habile négociateur, érudit distingué et remarquable par sa facilité à improviser des vers latins, mais dont il ne resterait pas grand'chose aujourd'hui si Raphaël n'avait fixé ses traits dans l'admirable portrait du palais Pitti. Le président de la Chancellerie, Balthasar Turini, grand ami des arts, se lia si étroitement avec Raphaël que celui-ci lui donna toute sa confiance et le nomma son exécuteur testamentaire. Dans cette importante énumération, le biographe ne pouvait oublier le comte Balthazar Castiglione. « On est heureux, dit M. E. « Müntz, de trouver à côté de Raphaël cette belle et sereine figure, cet « esprit si noble et si élevé, ce caractère si digne de sympathie. Comme « homme et comme artiste, l'Urbinate lui a dû beaucoup[1]. »

Mais celui de tous auquel il dut le plus était un de ses compatriotes, peut-être même un de ses parents, Bramante d'Urbin, qui fut pour lui un protecteur bienveillant, un guide, un maître. Bramante avait, lui aussi, comme tant d'artistes de la Renaissance, un savoir encyclopédique. Architecte, ingénieur, peintre, graveur, il était encore poëte. Nous en avons la preuve dans vingt sonnets de lui, encore inédits, dont un manuscrit existe à notre Bibliothèque nationale. Il improvisait avec une facilité qui n'était égalée que par sa bonne humeur et sa verve étourdissante. Pendant qu'il résidait encore à la cour de Ludovic le More, un tournoi poétique s'engagea entre lui et les humanistes de son entourage. Bons mots et pointes tombaient sur lui dru comme grêle; mais il rendait tous les coups, et avec usure. A Rome, ses saillies obtinrent un vif succès. Il avait le talent de faire rire Jules II, chose assez malaisée.

Son penchant à la raillerie, sa promptitude à répondre à un mot agressif par un trait acéré, ne furent-elles pas pour une grande part dans sa brouillerie avec Michel-Ange, et par conséquent dans les dispositions

[1] Page 293.

table antagonisme, et qui laissent intacte notre estime pour les deux rivaux. Quant à nos sympathies, c'est autre chose; elles vont à qui les attire; et nous avouons sans détour que les nôtres vont à Raphaël. Les biographes essayent quelquefois de présenter comme des qualités les défauts de Michel-Ange. Ils n'ont jamais tenté, que je sache, de faire passer les qualités de Raphaël pour des défauts.

Michel-Ange eut souvent de la bonté. Raphaël fut toujours bon à l'égard de tous, ce qui n'a jamais nui à l'éclat du génie. Exempt de jalousie, il conservait les tableaux, les fresques de ses prédécesseurs, alors même que le bouillant Jules II lui enjoignait de les détruire. C'est ainsi notamment, qu'il sauva les sujets mythologiques peints antérieurement par le Sodoma dans la Chambre de la Signature. Ses nombreux élèves trouvaient en lui la douceur et l'affection dévouée d'un père. « Ses contemporains, » dit M. Charles Clément, « parlent trop unanimement de « sa modestie pour qu'elle puisse être mise en doute [1]. » — « Sa bienveillance, » dit encore le même auteur, « avait désarmé la jalousie; sa nature « douce, aimable et sympathique, lui avait rallié tous les cœurs. Aussi « sa mort causa-t-elle des regrets unanimes et un deuil public. »

De quoi donc mourut-il? Vasari attribue sa fin prématurée à des excès de plaisirs. Aucun des récents historiens de l'art n'accepte cette fable. L'explication qu'ils donnent est plus simple et aussi plus honorable pour Raphaël. Les renseignements communiqués par Missirini à Longhena et publiés par celui-ci portent le caractère de la vérité. Ils prouvent que Raphaël, dont la santé était minée par des travaux immenses, par une excessive dépense de forces, bref, ainsi que le dit M. Ch. Clément, par de véritables excès de génie, fut brisé au premier choc. Après un refroidissement, une fièvre pernicieuse le saisit et l'emporta en peu de jours. L'envoyé du duc de Ferrare, auquel Raphaël avait promis le 20 mars des modèles de cheminée, écrivait au lendemain du 6 avril : « Raphael « da Urbino è morto di una febre continua et acuta, chè già octo giorni « l'assaltò. »

M. E. Müntz, qui cite ces paroles décisives, partage, bien entendu, l'opinion de MM. Ch. Clément, A. Gruyer et autres. Il appuie son avis de l'énumération effrayante des travaux dont le grand peintre était accablé : « A partir de 1515, » dit-il, « l'artiste fut vraiment débordé : il lui « fallut à la fois composer des cartons de fresques, de tapisseries, de mo« saïques, de décors de théâtre; peindre des tableaux de chevalet ou des « retables gigantesques; diriger les travaux de Saint-Pierre, des Loges et

[1] *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël*, 5e édition, Hetzel, page 323, in 12.

« de plusieurs palais particuliers; surveiller les antiquités de Rome; dé-
« frayer de modèles les orfèvres, les sculpteurs en bois, les graveurs...
« Tout autre que lui aurait fléchi sous un tel fardeau. Le jeune maître
« eut le bonheur de pouvoir, plusieurs années durant, faire face à tant
« d'obligations diverses; puis il s'affaissa subitement, ayant lutté jusqu'à
« la dernière heure, et emporté, en quelque sorte, au milieu de son
« triomphe[1]. »

M. E. Müntz n'a point terminé son ouvrage par un portrait intellectuel et moral de Raphaël. Nous avons été un instant presque tenté de le regretter. A la réflexion, il nous a paru que cette étude psychologique, qui eût été à coup sûr fort bien faite, n'était pas nécessaire. Après avoir lu le volume, il suffit de se recueillir un peu et l'on s'aperçoit qu'on est soi-même en état d'esquisser la physionomie de l'âme du peintre, parce que désormais on la connaît autant qu'on la peut connaître. Cette clarté nouvelle dans laquelle nous voyons cet esprit si puissant et si charmant, tient surtout à l'usage particulièrement habile que M. E. Müntz sait faire de tous les documents de quelque valeur. Il les possède, mais il excelle à les grouper, à les fondre. Il y ajoute la composition et aussi un fort bon style. On dirait qu'il a voulu réagir contre une maladie qui s'aggrave chaque jour et qui consiste dans l'idolâtrie du document pour lui-même, passion singulière qui pousse certains curieux à s'asservir aux renseignements au lieu de se borner à s'en servir, ce qui revient à faire de l'instrument et du moyen le but. Lorsque M. E. Müntz croit utile de réunir des pièces inédites, il en forme des volumes distincts qui ne trompent personne et que personne ne prend pour des livres. Lorsqu'il se propose d'écrire un livre, il met les documents à leur rang et n'en fatigue ni les regards ni l'esprit du lecteur.

Cette méthode irréprochable, voyons maintenant comment il l'a appliquée à l'étude de Raphaël considéré comme artiste.

Ch. LÉVÊQUE.

(La suite à un prochain cahier.)

[1] Page 618.

DU TRANSPORT DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ.

La Lumière électrique, journal universel d'électricité, directeur scientifique, M. Dumoncel. — *The Electrician, a weekly Journal of theorical and applied electricity and chemical physics, published by James Gray.* London. — *Elektrotechnische Zeitschrift*, redigirt von Dr K. Ed. Zedzche, Berlin. — *Le transport électrique de l'énergie, conférence faite à la Société d'encouragement par M. Maurice Lévy, ingénieur en chef des ponts et chaussées.* — *Die Magnet elektrischen und dynamoelektrischen Maschinen, dargestellt von Gustav Glaser de Cerv.* Wien, Pest, Leipzig, 1883. — *Electric transmission of power, its present position and advantages.* Paget Higgs, London, 1879. — *Réunion internationale des électriciens, comptes rendus sténographiés.* Paris, 1882.

Léon Foucault, pour démontrer dans une usine la perfection d'un régulateur de vitesse, confia un jour à la machine à vapeur le soin de donner l'heure aux ateliers. Sans pendule, sans échappement, l'horloge fut conduite par la même bielle que les laminoirs; l'aiguille, dont l'aspect n'avait rien d'insolite, aurait pu, sans retarder pour cela d'une minute, transmettre et régler tout le travail; solidaire de la roue principale, elle en partageait la puissance.

Les dimensions, la masse et la vitesse des organes d'une machine ne peuvent rien apprendre sur l'énergie qu'ils recèlent. Quiconque a visité de grandes usines en a pu faire la curieuse remarque et voir, par exemple, une paire de cisailles ouvrir et fermer ses puissantes mâchoires, prête à couper indifféremment une barre de fer ou une baguette d'osier, sans ralentir en rien son mouvement.

Les forces électriques présentent des contrastes analogues, l'intensité d'un courant n'en détermine nullement la puissance; un faible courant peut gouverner un marteau de cent kilogrammes, lorsque, à côté de lui, un autre dix fois plus intense restera impuissant à conduire une machine à coudre. L'intensité règle l'effort actuellement disponible, mais elle s'affaiblit par le travail accompli, et la diminution est fort inégale pour des courants d'apparence identique. Un courant, sous ce rapport, ressemble à une roue dont la vitesse ne peut révéler si elle est capable d'un travail de dix chevaux ou prête à s'arrêter sous la pression d'une main

posée sur elle. On peut comparer la pile à un réservoir dont l'eau s'écoule, la vitesse dépend de la hauteur du liquide, mais le ralentissement est réglé par son volume.

Pour définir un courant, plusieurs éléments sont nécessaires; jamais un physicien n'oubliera d'en tenir compte, l'erreur serait trop évidente et trop forte. Mais plus d'une fois, pour abréger, on a négligé de les mentionner explicitement, et l'on peut, dans des livres également dignes de confiance, rencontrer sans développements des propositions telles que celles-ci :

L'énergie d'un courant est proportionnelle au carré de son intensité!

L'énergie d'un courant est proportionnelle à son intensité!

L'énergie d'un courant est indépendante de son intensité!

Chacune de ces propositions, en apparence contradictoires, devient exacte quand on complète l'énoncé :

L'énergie d'un courant, *quand la résistance est invariable*, est proportionnelle au carré de son intensité.

L'énergie d'un courant, *quand la force électro-motrice est donnée*, est proportionnelle à son intensité.

L'énergie d'un courant, enfin, est indépendante de l'intensité, *en ce sens* qu'avec une intensité donnée, quelle qu'elle soit, on peut, en disposant de la résistance du circuit, le rendre capable de tel travail que l'on voudra.

C'est ainsi qu'un géomètre peu soucieux de la précision du langage pourrait dire :

La surface d'un triangle est proportionnelle au produit de ses trois côtés; sous-entendant que le rayon du cercle circonscrit est donné.

La surface d'un triangle est proportionnelle à son périmètre; sous-entendant que le rayon du cercle inscrit est donné.

La surface d'un triangle est indépendante de son périmètre; voulant dire qu'avec un périmètre donné, un triangle peut avoir, entre des limites fort écartées, telle surface que l'on voudra.

L'intensité d'un courant n'est pas changée quand on augmente dans la même proportion la force électro-motrice et la résistance du circuit, c'est la loi d'Ohm; mais la dépense d'énergie et le travail disponible deviennent bien différents. Supposons deux courants de même intensité traversant un même laboratoire : le premier est produit par une force électro-motrice égale à l'unité, en présence d'une résistance également mesurée par un; la force électro-motrice qui donne naissance au second est mesurée par cent, ainsi que la résistance du circuit. Le galvanomètre, s'il est parfait, leur assignera la même mesure; le voltamètre n'accusera

entre eux aucune différence appréciable; l'inégalité des énergies est très grande cependant, et toutes les épreuves la mettront en évidence.

Un même accroissement apporté aux résistances des deux circuits pourra décupler l'une, et faire varier l'autre seulement de la dixième partie de sa valeur; le premier courant deviendra donc dix fois plus faible, lorsque l'altération du second sera presque insensible; un fil de platine introduit dans l'un sera chauffé à blanc, fondu peut-être, lorsque, dans l'autre, il s'échaufferait de quelques degrés seulement.

Si, sans changer les résistances, on demande aux courants un travail mécanique, la réaction, en vertu d'une loi qui ne souffre pas d'exception, sera égale à l'action, et les organes mis en mouvement par les rhéophores feront naître une force électro-motrice inverse, qui affaiblira les courants et qui, pour un même travail, sera la même dans les deux; la force électro-motrice primitive détermine donc pour chacun d'eux le travail dont il est capable, et l'on pourra demander au second, presque sans l'affaiblir, une dépense de force plus que suffisante pour épuiser complètement le premier.

Un mauvais conducteur introduit dans un circuit peut, en s'échauffant, devenir une source de lumière : le courant s'affaiblit alors par l'accroissement de la résistance. Lorsque, séparant les deux électrodes, on fait jaillir entre eux un arc étincelant, une diminution de la force électromotrice accompagne l'accroissement de la résistance; dans un cas comme dans l'autre, l'effet produit dépend de la force électro-motrice et de la résistance, et n'a aucune relation nécessaire avec leur rapport, qui mesure l'intensité.

Le calcul de l'intensité appliqué à l'éclairage donne un résultat singulier dont l'explication est facile. Au moment où s'allument les lumières produites par des courants divisés partant du courant principal et allant le rejoindre, l'intensité, sous l'influence de ce travail dépensé, reçoit un accroissement subit très sensible au galvanomètre. Le phénomène semble paradoxal, mais tout étonnement doit cesser si l'on examine le rôle des courants dérivés; ils sont adjoints, non substitués au courant principal; en les mettant en jeu, quelle que soit leur résistance, on ouvre à l'électricité des voies nouvelles, sans en supprimer aucune. Le courant total doit donc devenir plus intense; mais chacun des courants partiels sera d'autant plus faible que leur nombre sera plus grand, et, comme la faculté éclairante diminue beaucoup plus rapidement que l'intensité, non seulement chaque lumière, mais en même temps l'éclat total, doit diminuer lorsqu'on essaye d'en trop accroître le nombre.

Les dangers apportés par les courants électriques sont, aussi bien que

leurs effets utiles, indépendants de l'intensité. Une puissante machine peut imiter la foudre et la porter au loin. L'effet dépend ici d'une grandeur nommée *potentiel*, que, pendant longtemps, les physiciens, sans la définir avec précision, ont appelée la tension, et qui, même pour un faible courant, peut grandir sans limite et foudroyer l'imprudent qui toucherait au fil .Ce grave danger, dont rien ne révèle l'approche, est pour les constructeurs une difficulté très sérieuse; les plus hardis semblent disposés à passer outre, en isolant les fils de leur mieux; ils dégagent leur responsabilité par des avertissements et des menaces : la précaution n'est pas suffisante. Le premier chemin de fer construit en France, entre Saint-Étienne et Lyon, restait, pour les habitants des villages traversés, la voie principale de communication; on laissait, entre deux trains, les enfants jouer et courir sur les rails. Les accidents se renouvelant chaque semaine, on afficha des règlements sévères : personne n'en tint compte; le maire d'une petite ville eut l'idée ingénieuse de défendre, *sous peine de mort*, le stationnement sur la voie : le nombre des accidents ne diminua pas; une municipalité voisine, en infligeant une amende d'un franc, obtint un résultat un peu meilleur.

L'impossibilité de demander aux piles voltaïques un travail industriel a été considérée comme un axiome; cela reviendrait, disait-on, à brûler, pour produire la force, un combustible plus coûteux que le charbon, le zinc par exemple, à l'aide d'un comburant plus rare que l'oxygène de l'air.

Le raisonnement serait discutable, et l'avenir peut-être montrera dans les courants secondaires et dans l'accumulateur un éclatant démenti.

Quoi qu'il en soit, le courant aujourd'hui transmet la force et ne la produit pas, c'est l'induction qui transforme utilement la puissance mécanique en électricité. Arago, le premier, a observé un effet de l'induction sans en deviner le principe. Une boussole à laquelle un constructeur illustre avait promis tous ses soins se montrait inférieure en apparence aux instruments les plus grossiers. Gambey, cependant, tout en répondant de la mobilité de l'aiguille, constatait avec impatience l'inexplicable lenteur de ses oscillations, sans soupçonner qu'un jour un ingénieux inventeur, à l'aide d'un effet tout semblable, ferait faire au galvanomètre un progrès de grande importance. La cause fut promptement découverte. La résistance, sans aucun doute possible, provenait de la boîte de cuivre. Le cuivre n'agit pas sur l'aiguille aimantée en repos, mais il met obstacle à son mouvement. Cette action, comparable au frottement de deux corps qui ne se touchent pas, paraissait inexplicable; les découvertes de Faraday assignèrent dans la science sa véritable place. Le

changement de distance des courants ou des aimants, ou la variation de leur intensité, fait toujours naître entre eux de mutuelles influences. Un aimant immobile, si puissant et si rapproché qu'il soit, ne peut faire naître ni faire varier un courant voltaïque; mais, si on le rapproche ou l'éloigne d'un conducteur, si l'on accroît ou diminue brusquement sa puissance magnétique, on verra tout à coup, dans son voisinage, le courant diminuer, s'accroître ou naître, suivant les conditions de l'expérience. Deux courants se repoussent ou s'attirent sans exercer sur leur intensité une influence qui naît immédiatement si on les rapproche ou les éloigne; et, dans leur voisinage, un fil conducteur sans autre force électro-motrice devient le siège d'un courant engendré par induction. L'effet produit n'est dû ni à l'état magnétique ou électrique des corps ni à leur situation mutuelle, mais aux changements qui s'accomplissent et à l'agitation en quelque sorte du milieu électro-magnétique. Les physiciens, en se familiarisant avec des phénomènes si étranges, s'étonnèrent bientôt de ne pas les avoir devinés et prévus. Lorsque deux courants, cédant à leur action mutuelle, s'approchent l'un de l'autre, la force vive produite, empruntée à leur énergie primitive, ne peut, disait-on, manquer de la diminuer; il est donc naturel, nécessaire même, que deux courants de même sens qui s'approchent l'un de l'autre diminuent leur intensité; et, avec plus de hardiesse encore, on n'a pas hésité à en conclure que chacun d'eux doit faire naître dans tout fil dont il s'approche un courant qui, s'il s'en éloigne, doit changer de sens.

L'explication n'est ni rigoureuse ni complète. L'évidence invoquée, si elle était incontestable, devrait s'étendre aux actions de tout genre. Une planète, par exemple, quand elle s'approche du soleil, devrait en diminuer la puissance attractive et ce que nous nommons sa masse; les raisons à alléguer sont identiquement les mêmes. Sans oser en conclure que l'effet soit certain, ni le présenter même comme vraisemblable, il ne serait pas sans intérêt de rechercher quelles perturbations en résulteraient pour les théories de mécanique céleste. La perfection acquise par la science rend périlleuse toute entreprise contre les principes, et l'hypothèse de la variation des masses attirantes, si elle troublait les résultats acquis, serait par là convaincue d'inexactitude. Le calcul, cependant, vaudrait la peine d'être tenté, et l'on peut excuser à l'avance un résultat négatif par la petitesse du coefficient numérique que nos conjectures laissent inconnu.

La découverte de l'induction donna naissance presque immédiatement, il y a aujourd'hui plus d'un demi-siècle, à la machine de Pixii. La rotation d'un aimant, dans cet ingénieux appareil, fait naître un courant dont le sens varierait sans cesse si l'action d'une pièce nommée

commutateur ne le redressait à chaque inversion; cet appareil, destiné aux cabinets de physique et simplifié peu de temps après par Clarke, est fondé sur le même principe que les puissantes machines employées aujourd'hui.

Les perfectionnements cependant sont nombreux. Parmi ceux que le succès a consacrés, deux particulièrement doivent être signalés.

M. Siemens, d'abord, puis Wheatstone, indépendamment l'un de l'autre, eurent l'idée, jugée tout d'abord très heureuse, d'utiliser, sans recourir aux aimants, la puissante induction d'un champ magnétique. Il suffit, on le sait, de l'influence terrestre, pour rendre toute masse de fer sensiblement magnétique et capable de faire naître un faible courant dans un fil rapidement entraîné près d'elle. Ce courant, à son tour, excite la puissance magnétique, qui réagit sur lui, et les deux effets, s'accroissant l'un par l'autre, effacent bientôt toute différence entre la masse de fer donnée et le plus puissant des aimants.

L'autre progrès, dû au physicien italien Paccinotti, a fourni au célèbre constructeur et inventeur Gramme la pièce caractéristique de ses ingénieuses machines. M. Paccinotti a résolu le problème, déclaré souvent insoluble, d'obtenir un courant continu sans faire usage du commutateur.

L'explication de l'expérience d'Arago, donnée par Faraday, est fondée cependant sur la production d'un courant continu; mais, en dépit de l'expérience, obscurcie peut-être par l'éclat des découvertes qui l'accompagnaient, les physiciens enseignaient comme une vérité évidente l'inversion des courants d'induction, selon que l'aimant s'approchait ou s'éloignait des positions d'équilibre.

Le principe ingénieux de Gramme est fort éloigné de l'évidence. Un anneau de fer doux tourne en présence des pôles d'un puissant aimant; sa rotation y détermine un état magnétique variable, qui tend à engendrer, sur les diverses parties d'un fil continu enroulé autour de lui, des courants de direction contraire qui, purement et simplement, le détruiraient si l'on bornait là l'expérience. Mais les forces électro-motrices excitées dans ce fil continu, variables pour une même portion du fil, restent constantes en chacun des points où, par suite de la rotation, chaque portion se présente successivement. Il en résulte que deux positions fixes, occupées par des éléments qui changent sans cesse, peuvent être assimilées aux deux pôles d'une pile; à l'aide de deux collecteurs, dont la disposition est elle-même une ingénieuse invention, ils produisent un courant continu. Les machines de Gramme sont réversibles, un courant devient une force motrice capable de faire tourner l'anneau.

L'électricité se transporte sans frais; un fil suffit, quelle que soit la distance; la perte est grande malheureusement, et il faut l'atténuer.

Le courant produit par une machine peut en faire tourner une autre, mais celle-ci l'affaiblit par sa réaction et diminue le travail consommé par la machine qui le fait naître.

L'influence exercée par le travail d'un courant sur sa propre intensité est un principe de grande importance. Une expérience très élégante de M. Marcel Deprez le démontre et l'explique. Le courant produit par une machine de Gramme peut croître et diminuer, sous l'influence d'une machine à vapeur, dans les limites les plus étendues. Ce courant est mis en communication avec une seconde machine, entravée à dessein par une résistance qu'il faut surmonter pour la mettre en mouvement. Le courant, très faible d'abord, augmente graduellement; l'aiguille du galvanomètre qui mesure l'intensité s'avance sur son cadran jusqu'au moment où la machine réceptrice commence à tourner; quel que soit ensuite le travail développé par la machine motrice, qu'il devienne deux fois, dix fois, cinquante fois plus considérable, l'intensité du courant ne change plus; l'énergie dépensée, en accroissant la vitesse de la machine réceptrice, fait naître une puissance inverse qui modère le courant et le rend invariable.

En accroissant, en effet, l'intensité du courant, on augmenterait la vitesse et avec elle la force électro-motrice inverse qui le ramènerait à sa valeur primitive sans diminuer toutefois la vitesse acquise, car l'égalité de la puissance à la résistance assure, quelle que soit la vitesse, l'uniformité de mouvement.

Si, en s'accroissant, le travail dépensé ne peut faire varier l'intensité du courant produit, on n'en verra pas moins augmenter le travail communiqué à la machine réceptrice. La force, déterminée par l'intensité du courant, est constante comme lui; mais l'autre facteur du travail, le chemin parcouru, est proportionnel à la vitesse. Chaque tour de la machine représente le même travail, mais le nombre des tours accomplis par minute peut grandir sans limite.

La théorie, d'accord avec l'expérience précédente, n'assigne aucun maximum au travail qu'une machine d'induction peut absorber et transmettre.

Une machine donnée peut engendrer tel courant et produire telle quantité de travail qu'on voudra. La vitesse de rotation, la force électro-motrice qui en résulte, et le travail à dépenser, seront réglés en conséquence. Au delà de certaines limites malheureusement, on rencontre des difficultés et des dangers. Une machine qui tourne trop rapidement

est bientôt hors de service, et une tension trop forte, quelles que soient les précautions prescrites, peut foudroyer l'imprudent qui les brave. On doit donc, pour chaque machine, imposer des limites rigoureuses à la vitesse et à la force électro-motrice qui en dépend.

L'affaiblissement du travail moteur, quand on accroît l'effet obtenu, est la conséquence nécessaire de cette limitation obligatoire; il n'a rien de paradoxal.

Il en serait de même pour une machine à vapeur, si l'on imposait une limite à la tension de la vapeur. Supposons qu'une telle machine mette en mouvement les organes d'une pompe dont le réservoir est à sec; le travail utile est nul, et le travail dépensé, proportionnel à la tension de la vapeur et à la vitesse du piston, est employé tout entier à vaincre les résistances passives en échauffant les pièces du mécanisme. Si la pompe mise en communication avec le réservoir élève cent litres d'eau par minute, on verra tout à coup les mouvements se ralentir, et, s'il est interdit d'accroître la tension de la vapeur, la machine absorber et offrir moins de travail, par cela même qu'on lui en demande davantage.

Supposons, pour entrer au détail, qu'une machine électro-dynamique, en dépensant un travail de quatre chevaux, produise un courant qu'on laisse sans emploi; si, mis ensuite en communication avec une machine réceptrice, ce courant produit un travail d'un cheval, il ne faut pas dire : « la machine motrice dépense quatre chevaux, on en utilise un, le rendement est de 25 p. 0/0. » Ce serait une erreur : la machine motrice qui, travaillant à vide, dépensait quatre chevaux, n'en absorbera plus que deux seulement quand on utilisera son effet. Le rendement sera donc $\frac{1}{2}$, quoique l'effet produit soit le quart seulement de la dépense mesurée d'abord.

La diminution produite dans le travail de la machine motrice dépend, bien entendu, de l'effort demandé au courant, et il y a lieu de chercher la disposition la plus avantageuse.

Pour obtenir le plus grand rendement possible, il conviendrait d'accélérer la vitesse de la machine réceptrice en lui donnant toutefois pour limite celle de la machine motrice, sans quoi toutes deux s'arrêteraient, et le courant serait réduit à zéro. Mais, en accroissant ainsi le travail relatif, on diminue le travail absolu, et, lorsqu'à la limite on ne perd rien, c'est à la condition de ne rien produire.

Cette solution est donc à rejeter, et il arrivera bien rarement qu'on trouve profit à en approcher.

Pour obtenir, sans se préoccuper du rendement, le plus grand travail possible, il faut demander à la machine réceptrice le quart du travail que la machine motrice pourrait absorber sans produire d'effet

utile. Le rendement, dans ce cas, ainsi que nous l'avons indiqué par un exemple, est égal à $\frac{1}{2}$, et la machine motrice absorbe la moitié seulement du travail primitif pour en utiliser le quart. Tous ces résultats, il est utile de le répéter, sont liés aux conditions imposées par la prudence; si, disposant d'une force illimitée, on osait faire grandir indéfiniment la force électro-motrice, le travail dépensé, le travail produit et le rendement pourraient croître en même temps sans limite; mais, en bra vant de grands dangers, on rencontrerait bientôt des impossibilités absolues. Quelque soigné que soit l'isolement, un fil, sur de grandes longueurs, présente toujours quelques points faibles; une trop grande tension, lors même qu'elle ne procurerait ni mort ni incendie, amènerait la perte de l'électricité sous forme d'étincelles et d'aigrettes lumineuses.

La résistance du fil qui réunit deux machines augmente avec sa longueur, l'intensité du courant est diminuée et avec elle, dans la même proportion, le travail dépensé et le travail produit; deux machines, par exemple, qui, placées à cent mètres de distance, pourraient transmettre un travail d'un cheval, transportées à mille kilomètres l'une de l'autre et reliées par un fil de même section, ne pourraient plus fournir que des effets insignifiants, suffisants pour les besoins d'un télégraphe, mais sans aucune valeur industrielle.

Pour transmettre à de grandes distances un travail mécanique, il importe donc de modifier la construction et le mode d'action des machines. La distance, par elle-même, est sans influence; elle intervient seulement pour accroître la résistance du fil qui, proportionnelle à sa longueur, varie en même temps en raison inverse du carré du diamètre; elle dépend aussi de la nature du métal, et pour le cuivre, à section égale, est cinq fois moindre que pour le fer. On pourrait donc aisément, soit par l'accroissement du diamètre, soit par le choix d'un métal plus conducteur, atténuer ou supprimer les effets de la distance.

Le travail transmis resterait invariable, malgré l'accroissement de résistance, si le carré de la force électro-motrice grandissait dans la même proportion. Si, par exemple, la résistance devient cent fois et la force électro-motrice dix fois plus grande, aussi bien sur la machine motrice que sur la machine réceptrice, l'intensité du courant, d'après la loi d'Ohm, sera dix fois moindre; mais, les machines tournant dix fois plus vite, il y aura compensation.

Cette solution, indiquée par les formules théoriques, ne tient pas compte malheureusement des bornes imposées par la prudence à la vitesse de rotation et à la force électro-motrice.

La substitution du cuivre au fer, en procurant, à poids égal, une con-

ductibilité cinq fois plus grande, accroîtrait beaucoup la dépense. La solution imposée par les conditions du problème paraît être l'emploi des machines de grandes dimensions. Si l'on accroît dans un même rapport toutes les dimensions d'une machine, la force électromotrice, à vitesse angulaire égale, croît proportionnellement au carré du rapport de similitude, et c'est sur ce principe, démontré par M. Marcel Deprez, et voisin d'ailleurs de l'évidence, que doit reposer sans doute la solution si importante du grand problème.

M. Marcel Deprez, qui, le premier, a obtenu déjà, pour le transport à grande distance, des résultats pratiques importants, accepte l'accroissement de tension, espérant en atténuer les dangers par l'isolement des appareils. Mais, au lieu de demander à l'accroissement de vitesse la production de la force électro-motrice, il l'obtient très ingénieusement en diminuant le diamètre du fil enroulé sur la bobine dont il accroît en même temps la longueur, de manière à lui conserver le même volume et à la machine le même aspect.

La transmission du travail à de grandes distances devient ainsi possible avec les machines mêmes et les fils de transmission des machines ordinaires, sans qu'il soit nécessaire d'accroître de façon inquiétante la vitesse de rotation des machines.

Cette solution, réalisée à Munich pendant la dernière exposition, a donné de grandes et légitimes espérances. Elle n'autorise pas cependant à affirmer que la transmission de la force à grande distance soit aussi facile qu'à un kilomètre.

Une locomotive parcourt en un quart d'heure la distance de Paris à Saint-Cloud; est-il possible, avec la même machine, d'aller dans le même temps de Paris à Versailles? Rien de plus facile, peut-on dire : chauffez plus fort et doublez la vitesse.

C'est de la même manière à peu près que la force peut se transmettre à cent kilomètres aussi aisément qu'à mille mètres. Il suffit de décupler la force électro-motrice.

J. BERTRAND.

L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence expliquées par les transformations de ses institutions, par M. le général Favé. Paris, Dumaine et Hachette, 1880, 1 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Lorsque Montesquieu écrivait ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, l'érudition était loin d'avoir pénétré dans la connaissance de l'histoire et des institutions de ce peuple autant qu'elle l'a fait depuis. Plusieurs textes que nous a légués l'antiquité n'avaient point encore été découverts; les inscriptions latines, qui fournissent de si précieux renseignements, n'étaient qu'imparfaitement recueillies et interprétées; la critique historique et la discussion raisonnée des témoignages n'en étaient qu'à leurs débuts. Le grand écrivain se trouvait donc privé d'importants éléments d'appréciation, et voilà pourquoi son livre peut paraître aujourd'hui incomplet et arriéré sur quelques points. Mais, pour refaire dignement l'œuvre d'un tel maître, il n'aurait pas suffi d'employer et de coordonner les matériaux qui n'étaient pas à sa disposition, il aurait aussi fallu posséder cette puissance et cette justesse de pensée, cette précision et cette netteté d'expression qu'on admire dans ses écrits. La difficulté de l'entreprise a longtemps détourné de la tâche ceux qui eussent eu qualité pour y songer. On éprouvait, d'ailleurs, d'autant moins le besoin de récrire les pages de Montesquieu, qu'on en pouvait combler les lacunes et corriger les imperfections à l'aide d'ouvrages de date plus récente où les points touchés par l'illustre président du parlement de Bordeaux sont présentés à la clarté des nouvelles données. Dernièrement un écrivain s'est montré plus hardi. Adoptant un cadre analogue à celui qu'avait choisi l'auteur des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, le général Favé est venu nous expliquer encore une fois par quelles voies Rome s'était élevée à un si haut degré de puissance et avait ensuite marché à sa ruine. Demandant à l'érudition de ses devanciers les résultats principaux auxquels les avaient conduits leurs recherches, il a composé un tableau d'histoire embrassant tout l'espace qui s'étend de la fondation de la ville à la fin de l'empire d'Occident. Brave, comme tout bon officier, il n'a pas reculé devant le danger que pouvaient avoir pour lui les comparaisons. L'originalité manquait quelque peu à son plan, il ne s'en est pas effrayé, et il

a traité un sujet où il fallait répéter des choses qui ont été souvent et très bien dites. Mais l'histoire de Rome garde pour nous un tel attrait, que tout livre qui nous y ramène est assuré de nous intéresser, alors même qu'il se borne à réveiller des souvenirs dans notre esprit. Le général Favé a mis dans son livre sous nos yeux ce que nous avions déjà lu; il y a ajouté ses vues personnelles, qui méritent grande considération quand il parle de la guerre, et peut-être eût-il gagné à ne nous entretenir que de l'influence qu'exercèrent sur les destinées de Rome ses institutions militaires, en renvoyant simplement aux faits que tout le monde sait. Il eût évité de la sorte de laisser languir la curiosité du lecteur.

Nous resterons, dans ce compte rendu, sur le terrain où M. Favé aurait eu avantage à se cantonner. Négligeant dans son livre ce qui se rapporte à la constitution politique et au système administratif de Rome, nous ne nous attacherons qu'à la partie militaire, pour laquelle nous trouvons dans l'auteur un guide sûr, préparé par des études spéciales et une connaissance approfondie de l'histoire de l'art de la guerre.

Dès les premières années de son existence comme cité, Rome, à travers les fables et les brouillards qui enveloppent ses origines, laisse déjà percer le caractère auquel elle dut sa force et sa grandeur. Les hommes qui l'habitent vivent surtout du produit de leurs champs et de leurs troupeaux. La civilisation dont ils ont franchi les premiers degrés, les éléments d'art et d'industrie qu'ils possèdent, ils les tiennent des Grecs et des Étrusques. Les Romains nous apparaissent, sous les rois et sous la république, jusqu'au temps de leurs entreprises hors de l'Italie, comme un peuple dur au travail, âpre au gain, cherchant dans des luttes avec ses voisins à agrandir son territoire et à grossir son trésor. C'est autant pour ajouter quelques *jugera* à leur domaine privé que pour repousser les invasions de l'ennemi qu'ils renouvellent sans cesse la guerre. La paix conclue, le peuple retourne à son labeur, mais ce n'est pas pour longtemps; le temple de Janus se rouvrait bien vite. Tout, dans la religion des Romains, dans leurs fêtes, leurs usages, rappelait leurs occupations guerrières et la pensée d'appeler sur leurs armes la protection des dieux. Comme cela s'observait aussi chez les Gaulois avant la conquête de César, Rome avait à sa tête, dans le principe, une aristocratie que constituait primitivement l'ensemble des hommes véritablement libres (*ingenui*); ses chefs de famille (*patres*) composaient l'assemblée de la nation. A cette aristocratie foncière et militaire appartint d'abord exclusivement le droit d'exercer les magistratures; elle restreignit l'autorité du roi et le renversa quand celui-ci voulut s'arroger la puissance absolue.

Cette aristocratie, qui fournissait à l'armée ses chefs et qui prenait la très grosse part du butin, avait le plus d'intérêt à la guerre; c'était elle surtout qui y poussait. Le reste de la nation, non compris les esclaves, peu nombreux à l'origine, était composé des plébéiens, placés pour la plupart dans la sujétion de la classe noble soit par le lien de la clientèle, soit par un effet de la prépondérance qu'assure la richesse, car c'était en effet les patriciens qui, dans les premiers siècles, possédaient presque toutes les terres particulières de l'*ager romanus*, et qui détenaient en qualité de fermiers celles du domaine public. L'avoir des plébéiens ne se composait guère que de numéraire et d'objets mobiliers; la preuve en est qu'à l'établissement du cens, sous Servius Tullius, l'évaluation de la fortune de chacun se fit non en *jugera* ou en têtes de bétail, mais en métal monnayé, qui se réduisait sans doute, en ce temps-là, à l'*æs rude*.

Comme il arrive chez presque toutes les populations primitives et barbares, il n'y eut point d'abord à Rome d'armée permanente et soldée. En cas de guerre, les hommes valides, et n'ayant point atteint la vieillesse, devaient, dans chaque tribu, prendre les armes; ils marchaient sous la conduite des chefs de ces tribus (*tribuni*). Aussi l'organisation et le mode de division de la population romaine étaient-ils conçus de façon à constituer les cadres d'une armée. S'agissait-il d'émettre un vote dans quelque affaire d'intérêt général, de prononcer sur le sort d'un citoyen accusé, de déclarer la guerre ou de sanctionner la paix, les hommes libres se répartissaient comme ils l'eussent fait à l'armée, et la composition des comices répondait également à l'exercice des droits civiques et à l'acquittement des devoirs militaires. Dans les assemblées électorales, c'était, en réalité, la nation distribuée par corps de troupes qui donnait ses suffrages. Le peuple romain avait été, dès le principe, divisé en tribus, subdivisées en curies, et chaque curie formait une unité à la fois religieuse, politique et militaire. A dater de Servius Tullius, un autre système prévalut, la division par classes et par centuries. Les centuries étaient des compagnies dont les membres marchaient à la guerre et votaient réunis. Convoquer les comices par centuries ce ne fut d'abord qu'appeler les différents corps de l'armée à venir au champ de Mars apporter leurs suffrages. Le partage des centuries en *seniores* et en *juniores* prouve à lui seul le caractère militaire de la centurie : les premiers n'étaient chargés que de la garde de la ville, les seconds partaient pour faire la guerre au dehors. Ainsi les *juniores* constituaient l'armée active, et les *seniores* ce qui s'appellerait aujourd'hui l'armée territoriale. Denys d'Halicarnasse nous apprend qu'au combat l'armée se

disposait sur autant de lignes qu'il y avait de classes, chacune occupant le rang marqué par sa place dans l'ordre de ces classes. Tout cela n'aurait pas eu sa raison d'être si les classes n'avaient été qu'une distribution purement politique; et ce qui achève de prouver que les classes étaient bien des divisions de l'armée, c'est qu'on avait annexé à la première classe deux centuries d'ouvriers (*fabri*), lesquels n'étaient point armés, parce qu'ils étaient chargés du service des machines de guerre. Si l'institution des classes n'avait eu pour objet que de répartir les citoyens selon leur avoir, on ne comprendrait pas comment des ouvriers, qui ne devaient pas posséder de grands biens, auraient été rangés dans la catégorie de ceux dont la fortune atteignait 100,000 as. Le véritable motif qui avait fait adopter le chiffre de la fortune pour base de la répartition par classes, c'est que ces classes constituaient dans l'armée autant de corps différents, équipés chacun suivant la place qui lui était assignée dans l'ordre de bataille. Comme les citoyens s'armaient à leurs frais, il fallait que les soldats de chaque classe possédassent les ressources nécessaires à leur équipement. Il était donc tout naturel que les plus riches, qui avaient l'armement le plus dispendieux, composassent la première classe, et que, par le même motif, les autres classes se distribuassent d'après le taux de leur avoir. C'est ce qu'observe judicieusement le général Favé.

Ainsi la première classe, qui, combattant au premier rang, était plus exposée aux coups de l'ennemi, portait, pour armes défensives, le casque, le bouclier rond (*clypeus*)[1], les jambards (*ocreæ*)[2], la cuirasse (*lorica*), le tout en airain, et, pour armes offensives, la pique et l'épée (*hasta et gladius*). Les hommes appartenant à la seconde classe portaient l'écu ou bouclier de peau (*scutum*), au lieu du *clypeus*, et n'avaient pas la cuirasse. Ceux de la troisième classe ne portaient pas de jambards. Les armes de la quatrième classe ne consistaient que dans la pique et l'espèce d'épée longue appelée *verutum*[3]. L'armée rangée en bataille n'ayant que quatre hommes de profondeur, on distribuait sur les flancs les hommes de la

[1] Ce bouclier est appelé par Denys d'Halicarnasse bouclier argien (*ἀσπίδας ἀργολικάς*). Il était garni de métal.

[2] M. le général Favé traduit le mot *ocrea* par « cuissard. » Je crois que l'expression n'est pas exacte; ce terme latin répond au grec *κνημίς*, dont se sert précisément Denys d'Halicarnasse en parlant des armes des Romains faisant partie de la première classe, mot qui désignait la plaque convexe de métal ou de cuir par laquelle était protégée la partie antérieure de la jambe. (Voy. Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, IV, XVI.)

[3] Tite-Live (I, XLIII) ne parle pas du *scutum* comme arme de cette classe, mais Denys d'Halicarnasse (*Antiquités romaines*, IV, XVII), qui est plus explicite, mentionne formellement le bouclier long (*θυρεός*), et le mot *ξίφος*, par le-

cinquième classe, dont la fronde était l'unique arme. A cette même classe appartenaient les trompettes (*tibicines*), les clairons (*cornicines*) et les espèces d'ordonnances appelés *accensi*. La cavalerie exigeant un armement plus complet que celui de l'infanterie, c'était ceux qui avaient le cens le plus élevé dans la première classe qui devaient y servir. Avant Servius Tullius, la cavalerie comprenait trois centuries dont les noms respectifs rappelaient ceux des trois tribus primitives de Rome. Chacune des curies fournissait dix *celeres* ou cavaliers, et, comme le nombre des curies était de trente, le corps de la cavalerie se trouvait ainsi comprendre trois cents hommes. Cet effectif fut ensuite quadruplé et réparti en six centuries; Servius Tullius y en ajouta six autres. Il est vraisemblable qu'à l'origine les *equites* ou cavaliers se montaient à leurs frais; mais, déjà sous Tarquin l'Ancien, l'État leur fournissait le cheval. La dépense qui en résultait, quand le chiffre des centuries montées fut porté à dix-huit, nécessita l'établissement d'un impôt spécial destiné à y faire face, et qui pesa sur les veuves et les femmes non mariées [1]. Chaque cavalier reçut une somme de dix mille as pour l'achat de son cheval (*æs equestre*) et une somme de deux mille as pour le nourrir (*æs hordearium*). Plus tard, on revint partiellement à l'ancien système. Il y eut des chevaliers montés aux frais de l'État (*equo publico*) et des chevaliers équipés à leurs frais (*equo privato*), qui occupaient un rang moins élevé dans la hiérarchie sociale. En ce temps-là les chevaliers (*equites*) ne se confondaient déjà plus avec les *celeres*, et l'on désignait sous le nom de *chevaliers* ceux qui, à raison du taux de leur fortune auraient, dans le principe, dû servir à cheval, mais qui n'appartenaient pas pour cela à la cavalerie des légions. Voilà comment l'ordre équestre finit par constituer une classe intermédiaire entre les sénateurs et la plèbe. Avant la réforme de Servius on appelait *equites* ceux qui étaient inscrits dans le corps des trois cents cavaliers, partagé en dix *turmæ* de trente hommes chacune, lesquelles constituaient la cavalerie de la levée ou légion romaine; les hommes en étaient pris, non seulement parmi les plus riches, mais aussi entre ceux qui se distinguaient davantage par leur naissance et leur courage. Voilà pourquoi les dix-huit centuries de chevaliers établies par ce roi votaient avant toutes les autres dans les comices.

Comme, dans la constitution de Servius Tullius, le chiffre des centuries n'était pas identique pour chaque classe, comme il était plus con-

quel il désigne l'arme que Tite-Live appelle *verutum*, montre que celle-ci était une épée longue, une sorte de broche.

[1] Tite-Live, I, XLIII; Gaius, *Inst.*, IV, XXVII.

sidérable pour la première classe que pour les autres, qui n'avaient elles-mêmes point un nombre de centuries proportionné à leur effectif, la catégorie d'hommes dont étaient tirés les soldats dans chaque classe variait beaucoup numériquement, et les citoyens de la première classe avaient proportionnellement un contingent plus élevé à fournir que ceux de la seconde classe; ceux-ci, un contingent plus élevé que ceux de la troisième, et ainsi de suite. Sans doute la cinquième comptait trente centuries au lieu de vingt qu'avait chacune des trois précédentes; mais ce chiffre était encore relativement faible, eu égard au nombre considérable de citoyens que cette classe devait comprendre. Les riches étaient donc obligés de se rendre à l'armée bien plus souvent que ceux qui n'avaient qu'un avoir médiocre, et le système de Servius dispensait même de tout service militaire les citoyens qui ne possédaient rien ou presque rien, et qui constituaient la sixième classe. C'est seulement dans les cas de grande nécessité, quand Rome était tout à fait menacée, que l'on appelait cette sixième classe, laquelle ne formait qu'une seule centurie. La proportionnalité du service militaire aux ressources des citoyens est le bienfait qu'apporta au peuple la constitution de Servius Tullius; mais elle permit en retour à ce roi d'assurer aux riches la prépondérance dans les comices, puisque l'on comptait les suffrages par centurie. Les droits politiques se trouvaient ainsi en quelque sorte mesurés à la lourdeur du service militaire. Les quatre-vingts centuries de la première classe donnant leurs suffrages les premières, il arrivait que le plus habituellement la majorité était acquise avant que les dernières classes fussent appelées à voter. Cette prépondérance de la fortune est le caractère propre de la constitution de Servius Tullius. Ce roi eut l'habileté de satisfaire la plèbe, tout en annulant son influence dans les assemblées populaires.

L'aristocratie romaine était alors, sous le rapport de l'obligation du service militaire, dans la situation où se trouva la noblesse féodale en France au moyen âge. En retour de l'autorité dont elle jouissait, des privilèges qui lui étaient attribués, elle devait plus constamment verser son sang pour la défense du pays; ce qui eut pour conséquence d'associer étroitement l'idée de noblesse à celle de courage (*virtus*). La guerre fut regardée comme étant par excellence l'occupation du jeune patricien. Dans le combat, les postes les plus périlleux furent les plus honorables et brigués par les citoyens de haute condition. Rien n'était plus propre à fortifier l'esprit militaire. La loi venait d'ailleurs en aide à l'opinion pour faire du service à l'armée la plus noble des obligations. Une mesure législative, qu'on reportait à Servius Tullius, défendait qu'aucun citoyen, tout patricien qu'il pût être, remplît une magistrature

ou un sacerdoce avant d'avoir fait cinq campagnes dans la cavalerie ou dix dans l'infanterie. « Cette règle, » observe avec raison notre auteur[1], « a certainement exercé sur les destinées de Rome une influence avantageuse, en rendant son gouvernement plus fort et plus habile qu'il n'eût « été sans cela. Les hommes chargés des affaires publiques durent avoir « déployé auparavant la force d'âme nécessaire pour braver le danger, et « acquis, pendant la guerre, la connaissance des hommes avec l'aptitude « de les commander. »

Si la guerre était regardée à Rome comme le théâtre de l'honneur et l'école des vertus civiques, elle n'en demeurait pas moins une pesante charge pour les citoyens pauvres. L'exiguïté de leurs ressources ne leur permettait pas toujours de subvenir aux dépenses qu'elle entraînait. Il leur fallait emprunter aux patriciens riches, qui prêtaient à gros intérêts et se montraient d'impitoyables créanciers. On sait d'ailleurs que la condition du débiteur était fort dure dans la Rome des premiers siècles. Cela nous explique pourquoi les plébéiens refusèrent en différentes circonstances non de s'enrôler, l'expression ne serait pas exacte, le service militaire n'étant pas purement volontaire, mais de se faire inscrire sur les tables où étaient relevés les noms des *juniores* devant fournir des hommes à l'armée. Et, comme la plèbe n'avait alors qu'une faible part dans le butin et dans la distribution des terres conquises, tous les avantages de la guerre étaient, en fait, pour les patriciens. Les récits que nous ont laissés les anciens montrent que, lorsque la guerre était déclarée, l'espoir du gain entrait pour une bonne part dans ce qu'on appelait le patriotisme, et voilà pourquoi ce dernier sentiment était ordinairement moins vif chez la plèbe que chez les patriciens.

Le général Favé est fondé à signaler la fréquence des guerres comme ayant été la cause principale des dettes dont les plébéiens furent si souvent obérés, et qui provoquèrent, de leur part, tant de soulèvements.

On ignore à quelle époque l'armée, telle que paraît l'avoir constituée Servius Tullius, fit place à une autre différemment distribuée. La répartition par classes et par centuries ne subsista plus que pour les comices, et la division par tribus devint la base des levées. On prit les soldats alternativement dans toutes les tribus, de façon que chacune en fournît le même nombre.

La constitution de Servius Tullius nous indique bien comment l'armée était rangée en bataille, mais elle ne nous apprend rien de plus sur son organisation première. Cette organisation se modifia d'ailleurs

[1] Favé, p. 169.

graduellement. L'armée levée en vue d'aller combattre l'ennemi, ou, pour prendre l'expression latine, la légion, finit par présenter une composition totalement différente de celle de la population appelée à voter aux comices.

Ainsi que l'observe le général Favé (p. 57), on ne sait, de l'organisation de la légion aux époques antérieures à Camille, que ce qui peut se déduire des changements opérés par ce grand capitaine. Laissons parler ici notre auteur : « A ce moment la plus petite unité tactique, composée « d'hommes qui devaient toujours demeurer liés l'un à l'autre pendant le « combat, fut le manipule, comptant cent vingt hommes, qui était com- « posé de deux centuries à soixante hommes chacune. Dans l'ordre de « bataille, l'infanterie de la légion ne fut plus formée sur une seule ligne « sans interruption, comme était la phalange. Camille la rangea sur trois « lignes, l'une derrière l'autre, mais en échiquier, c'est-à-dire que chaque « ligne avait des vides égaux aux pleins, de telle façon que la première « ligne en reculant, ou la deuxième en avançant, pussent former une « seule ligne au lieu de deux. Cette ligne sans interruption devenait ca- « pable d'une impulsion très énergique dans l'offensive, et son action « laissait encore aux mains du général une troisième ligne non engagée, « qui était propre à remplir le rôle de réserve pour réparer un échec ou « couvrir la retraite. » Tant que la pique ou longue lance (*hasta*) fut, à Rome, l'arme principale du fantassin, les files et les rangs durent se serrer pour former une masse inébranlable au moment du choc décisif. Le nombre des rangs ne devait pas descendre au-dessous de huit et pouvait sans doute être porté au double. Les rangs et les files se rapprochaient pour l'engagement. Lorsque la haste fut devenue une arme plus légère et put être lancée comme un javelot, quand l'épée courte eut été adoptée, les choses changèrent dans la tactique romaine. La phase décisive de la bataille se transforma en combats individuels, en luttes corps à corps, qui se produisaient après que les traits avaient été lancés. Chaque soldat eut alors besoin d'un certain espace, tant en arrière qu'en avant, à droite comme à gauche, pour parer avec son bouclier les coups de l'adversaire; de là la distance plus grande qu'on établit entre les rangs et l'écartement des files. C'est là surtout ce qui constitua, au temps de Camille, le nouvel ordre de bataille. Dans la réforme qui s'opéra alors, la disposition en échiquier remédiait heureusement aux inconvénients qu'avait l'ordre en phalanges. Ces inconvénients s'étaient montrés à la bataille de l'Allia, où l'armée gauloise, dont le front offrait plus d'étendue que celui de ses adversaires, n'avait eu qu'à faire avancer ses deux ailes, en face desquelles n'étaient point d'ennemis, pour amener une dé-

route générale des Romains. Dans l'ordre en échiquier, chaque manipule, ayant en avant de lui, en arrière, à droite et à gauche, un espace libre, acquérait la facilité de se déplacer pour aller faire obstacle à un ennemi qui se présentait sur les flancs de l'armée ou qui voulait tourner la position. Camille se servit avec avantage de cet ordre de bataille contre les Volsques, les Èques, les Latins et les Étrusques, qui profitaient de l'affaiblissement de leur ennemi pour réitérer contre lui leurs attaques.

C'est avec une armée distribuée et manœuvrant comme il vient d'être dit que les Romains réparèrent leurs défaites et poussèrent graduellement leurs conquêtes jusqu'aux extrémités de l'Italie. Mais plus leur territoire s'agrandissait, plus les peuples qu'ils avaient soumis s'accroissaient en nombre, plus il leur fallait conduire leurs armées loin de Rome. D'une part cette ville, souvent agitée par les séditions, se trouvait ainsi exposée davantage à tomber au pouvoir des ennemis. De l'autre, les soldats, qui servaient à leurs frais demeurant longtemps éloignés de leurs foyers, avaient à satisfaire à des devoirs plus onéreux. L'ancienne loi de la République interdisait aux citoyens de porter aucune arme pendant la paix, surtout dans l'enceinte de la ville. Cette défense avait l'inconvénient de laisser le pouvoir exécutif presque complètement désarmé contre les émeutes et le désordre. Si elle offrait l'avantage d'empêcher que les luttes ne devinssent très meurtrières, d'où seraient nées des haines héréditaires, il arrivait, quand les guerres du dehors se prolongeaient et retenaient conséquemment au loin les officiers expérimentés, que l'autorité à laquelle manquait la force armée se voyait exposée à n'être pas obéie. Les plébéiens réclamaient sans cesse contre ces expéditions qui les ruinaient. Aussi, une fois que leur parti eut réussi à enlever aux patriciens quelques-uns de leurs plus importants privilèges, notamment celui d'être seuls éligibles au consulat, obtinrent-ils, en ce qui touchait le service à l'armée, une réforme qui exerça sur le système militaire des Romains une influence considérable. Cette réforme sortit, au reste, de la nécessité où la cité se trouvait, pour abattre ses ennemis, de prolonger les guerres. Celle qu'elle avait faite à Véies, et qu'avait suspendue une trêve de vingt ans, était prête à recommencer. Il fallait en finir avec un adversaire acharné et redoutable. Le sénat se décida à prescrire de faire le siège de la ville étrusque. Il y avait là une opération de longue haleine; elle ne pouvait réussir qu'avec des troupes tenues constamment sur pied, pendant des mois ou même des années. Les levées ordinaires de soldats servant à leurs frais, et ne demeurant conséquemment que pendant un temps très limité sous les étendards, auraient été incapables de mener le siège à bonne fin. Le sénat décréta que les



fantassins recevraient désormais du trésor public une somme suffisante pour subvenir à leurs dépenses. La mesure permit de conserver plus longtemps les mêmes hommes sous les armes, et de substituer immédiatement une nouvelle levée à celle qui était licenciée, de sorte qu'il n'y eût point d'interruption dans les opérations. L'annonce de la solde allouée aux fantassins, et dont la prévoyance et l'économie du sénat avaient assuré le fonds, produisit dans les rangs du peuple une joie indescriptible et qui dépassa, au dire des anciens, toute manifestation d'allégresse qu'il eût jamais donnée. Les patriciens eurent par là le moyen de poursuivre des guerres dont ils tiraient le principal profit; les tribuns du peuple, qui prévoyaient les conséquences d'une telle innovation, ne partagèrent pas les sentiments de la plèbe.

En dépit de leurs remontrances, la continuation de la guerre contre Véies fut votée. Les patriciens, pour échauffer l'enthousiasme populaire, s'étaient empressés d'apporter au trésor leurs contributions volontaires. On put entretenir des troupes en assez grand nombre pour continuer à bloquer la ville rivale de Rome et repousser les attaques des alliés des Véiens. Ceux-ci ne firent que redoubler d'efforts dans la défense, et ils opposèrent une résistance souvent heureuse. Une fois entre autres, une sortie de la place réussit à détruire toutes les machines d'approche des assiégeants. Dès que la nouvelle s'en fut répandue à Rome, tous les chevaliers qui s'y trouvaient se présentèrent au sénat pour offrir non seulement de servir volontairement, mais de se pourvoir de chevaux à leurs frais. Stimulés par cet exemple, les plébéiens offrirent également de servir en dehors de leur tour, pour aller partout où l'on voudrait les envoyer. Le sénat profita de ces propositions généreuses en décidant qu'une solde serait accordée aux fantassins volontaires, ainsi qu'aux cavaliers, ce qui permit de maintenir plus longtemps ces nouvelles troupes en campagne. A dater de cette époque, quelques cavaliers commencèrent à se monter à leurs frais, mais par exception. Le principe de la solde était définitivement admis. Rome put posséder, toutes les fois qu'il en était besoin, une armée permanente. Vers le même temps, son armée territoriale, celle des *seniores*, fut transformée en une armée de réserve qui put être appelée pour venir en aide aux légions et en grossir l'effectif. L'investissement de Véies se continuait, et Rome ayant encore à faire face à de nouveaux ennemis, qui s'avançaient de divers côtés à la fois, il fallut pouvoir les repousser sans abandonner le siège de la ville étrusque. On se décida alors à enrôler tous les hommes de quarante à soixante ans, c'est-à-dire précisément ceux qui constituaient la catégorie des *seniores*, et à imposer au peuple les dépenses nécessitées par la solde de tant de troupes. Ce ne

fut pas toutefois sans démêlés avec les tribuns du peuple: ceux-ci, malgré le danger public, excitaient les plébéiens à résister à des mesures qui tendaient à leur enlever le bénéfice de l'institution de la solde. « Une « seule guerre mal conduite, disaient-ils, dure déjà depuis trois ans, et « quatre autres guerres s'y ajoutent pour faire enrôler jusqu'aux vieillards « et aux enfants; l'hiver ne se distingue plus de l'été, et il n'y a plus de « relâche pour le malheureux peuple. Le soldat ne retournera plus dans « ses foyers, ses forces épuisées, que pour payer l'impôt dont on l'écrase « et pour rendre le centuple de la solde qu'il a reçue. » Mais, en dépit de ces résistances, le système de la solde prévalut définitivement. C'est ce principe, ainsi que le rappelle le général Favé, qui fit renoncer à l'ancien système des classes et des centuries, auquel on substitua les levées par tribus. « A l'époque où Servius Tullius, écrit-il, avait constitué les classes « et les centuries, les citoyens subvenaient eux-mêmes aux frais du service « militaire. Servius Tullius avait donc obéi à une sorte de nécessité en « proportionnant les charges des citoyens à leurs ressources. Mais, depuis « l'établissement de la solde, le service militaire n'était plus une charge « pécuniaire, et il devait, par conséquent, être réparti également entre les « citoyens qui en étaient jugés capables et dignes. La justice le voulait « ainsi. Ce changement opéré dans la constitution militaire de Servius « Tullius vint réagir sur la constitution politique, parce que, les citoyens « ne supportant plus les charges de la guerre en proportion de leur for- « tune, il n'y avait plus de bonne raison pour leur donner des droits « différents dans les votes des comices. C'est pour cette cause, ou du « moins sous son influence, que la votation égalitaire par tribus arriva à « se substituer de plus en plus à la votation des comices par centuries[1]. »

L'emploi d'armées soldées assura aux Romains un grand avantage sur les autres nations italiques, qui s'en tenaient encore aux levées générales de la population où chacun s'équipait à ses frais. Les Romains purent entretenir de la sorte des armées dont les soldats devenaient, par la prolongation du service, plus expérimentés et plus aguerris. Aussi, après avoir conquis le Latium, Rome porta-t-elle ses armes de plus en plus loin et parvint-elle, dans l'espace de soixante-dix-huit ans, à dominer dans la plus grande partie de la péninsule. Elle ne se contenta pas de s'assurer par un lien fédératif le concours obéissant des cités qu'elle n'avait pas réduites à un complet état de sujétion. Elle eut encore le soin de distribuer en Italie de véritables garnisons permanentes, destinées à servir, au besoin, d'appui à ses armées et à maintenir les peuples

[1] Favé, p. 107 et 108.

alliés et sujets dans son étroite dépendance. Les colonies, qui entretenaient avec la métropole des relations plus constantes que les États abaissés ou conquis, étaient comme de petites images de Rome et en propageaient au loin la langue, les lois et les mœurs. Les Romains les multiplièrent, non seulement afin de donner aux citoyens pauvres des terres prises sur le domaine des vaincus, mais aussi en vue d'occuper des positions avantageuses, par exemple, un défilé ou un point solide de résistance au milieu de populations avec lesquelles la paix demeurait précaire. « Il suffisait, écrit le général Favé (p. 78 et 79), d'entourer « d'un rempart une ville de la colonie pour en faire une forteresse des- « tinée à donner un appui très avantageux aux armées romaines, quand « leurs opérations les amenaient dans la région avoisinante. » Les peuples italiques avaient déjà antérieurement l'habitude de fonder des colonies, mais celles-ci n'eurent pas pour eux les avantages que Rome sut tirer des colonies qu'elle créa; elles n'étaient point rattachées à la métropole par le lien étroit que le gouvernement romain avait soin de maintenir entre la ville et les colons, composés d'anciens soldats qu'elle envoyait s'établir au loin et auxquels elle distribuait des terres. Les colonies des peuples italiques, bien que sorties de la même patrie, devinrent souvent étrangères les unes aux autres et constituèrent quelquefois des nations rivales. Les colonies romaines, au contraire, gardaient ce qu'on pouvait appeler l'esprit romain; si elles étaient, comme il vient d'être dit, destinées à servir de point d'appui aux opérations des armées, elles n'en demeuraient pas moins avant tout des établissements agricoles où celui qui avait servi la patrie trouvait le repos et la propriété. Le général Favé insiste sur ce fait, que les habitants des colonies n'étaient point tenus constamment sous les armes et ne cherchaient pas, comme Rome, leur métropole, à faire la guerre et à agrandir leur territoire.

Les armées romaines, ayant poussé leurs opérations jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Italie, se trouvèrent en présence des populations d'origine grecque qui l'avaient colonisée. On sait que les Tarentins appelèrent à leur secours le roi d'Épire, Pyrrhus, qui jouissait d'une grande réputation de courage et d'habileté militaire. Il débarqua en Italie avec une armée composée de soldats volontaires engagés à prix d'argent pour une longue période de temps. C'était là une force qui manquait à la plupart des petites nations italiques dont Rome avait jusqu'alors triomphé, et elle enlevait en partie aux légions romaines l'avantage que leur avaient assuré l'établissement de la solde et le système de renouvellement continu des levées. Mais Pyrrhus était loin de son pays, et il ne pouvait facilement remplacer les pertes qu'il faisait. Aussi, malgré

deux défaites successives des Romains, comme ceux-ci avaient opposé une résistance énergique et combattu avec une incroyable bravoure, le roi d'Épire se trouva-t-il avoir perdu beaucoup d'hommes, et ses victoires lui coûtèrent presque aussi cher qu'auraient pu le faire des défaites. On sait le mot que rapporte de lui Plutarque dans la biographie qu'il lui a consacrée. Après la bataille d'Asculum, où il avait été blessé au bras par un javelot romain et où les Samnites avaient pillé son bagage, il répondait aux félicitations qu'on lui adressait : « Si nous remportons encore « une pareille victoire, nous sommes perdus sans ressources. »

En effet, ajoute Plutarque, « cette bataille lui avait coûté la meilleure « partie des troupes qu'il avait amenées d'Épire avec le plus grand nombre « de ses amis et de ses capitaines; il n'en avait point d'autres pour les « remplacer, et il voyait ses alliés refroidis. Les Romains, au contraire, « tiraient, de leur pays, comme d'une source inépuisable, de quoi réparer « avec autant de facilité que de promptitude les pertes de leurs légions; et, « loin d'être abattus par leurs défaites, ils puisaient dans leurs ressen- « timents mêmes de nouvelles forces et une nouvelle ardeur pour continuer « la guerre [1]. » Le général Favé aurait pu citer ces paroles de Plutarque, car elles viennent à l'appui de ce qu'il nous dit du mode rapide des levées imaginé par les Romains. Les détails dans lesquels entre le savant officier, se rapportent, il est vrai, au temps de Polybe, mais il est probable que, dès le IIIe siècle avant notre ère, tel était déjà le mode de levées pratiqué chez les Romains, sauf que le recrutement se faisait peut-être encore par centuries et non par tribus. Je laisse ici parler notre auteur (p. 103). « Dès que la levée était décidée, le consul désigné pour com- « mander l'armée publiait un édit convoquant à bref délai tous les « citoyens qui pouvaient être appelés à en faire partie. Le moment venu, « on tirait au sort l'ordre des tribus; puis, prenant la liste de la première, « on appelait quatre noms pour donner un homme à chacune des quatre « légions. Les tribuns de chaque légion avaient alternativement la faculté « de choisir celui de ces hommes qui leur paraissait préférable. On agis- « sait de même pour les autres tribus, et l'on continuait ainsi jusqu'à ce « que chacune des trente-cinq tribus eût fourni quatre cent quatre-vingts « enrôlés, ce qui portait l'infanterie au complet en égalisant autant que « possible la composition des légions. Les cavaliers étaient appelés d'après « leur rang d'inscription sur des listes spéciales. » Les consuls nommaient les six tribuns de chaque légion, et les tribuns réunis désignaient les centurions, lesquels désignaient à leur tour leurs lieutenants. Tous les offi-

[1] Plutarque, *Pyrrhus*, 21.

ciers de la légion assistant aux opérations de la levée, la formation résultant du classement des soldats se faisait vite. Le consul prononçait immédiatement sur les cas de dispense ou de réforme.

En procédant de la sorte, les Romains arrivaient rapidement à composer une armée pour venir au secours de celle qui avait été battue. C'étaient des forces toujours renaissantes, que Pyrrhus, par un trait d'amère ironie, comparait à l'hydre de Lerne, car, disait-il, sa destinée était celle d'Hercule. Aussi ce roi fut-il quelque peu découragé. Il lui fallait refaire ses troupes. Voyant que le sénat romain était décidé à refuser les conditions de paix qu'il proposait, entraîné par la perspective d'autres conquêtes, il passa en Sicile. On sait qu'après de premiers succès les choses ne tournèrent pas, dans cette île, conformément à ses projets. Quand Pyrrhus revint de Sicile, à la demande de ses alliés qui l'appelaient à leur secours, il rencontra une nouvelle armée romaine, résolue à courir les chances d'une bataille. « Mais, écrit le général Favé, les « Romains, pour lesquels la guerre était un art et qui travaillaient sans « cesse à s'y rendre habiles, avaient profité des leçons de l'adversité et « approprié leur tactique à celle de leur adversaire. Cette troisième ren« contre eut un sort tout différent des deux premières. L'armée de Pyr« rhus fut mise en déroute et son camp pris. Les Romains tirèrent de « là les leçons de castramétation dont ils surent profiter dans les guerres « qui suivirent. »

C'est de cette époque, en effet, que doit dater surtout le système de campement des Romains, dont le général Favé nous a donné un intéressant aperçu, que je rappelle ici. Les troupes romaines campaient sur un ordre profond, et le camp avait habituellement la forme d'un rectangle, rarement celle d'un carré. Le carré aurait eu l'avantage de donner un contour de moindre longueur par rapport à la surface intérieure, ce qui aurait diminué le travail à faire pour le fortifier; mais cette forme ne se serait pas prêtée à des variations d'effectif qui étaient inévitables. Aucune sinuosité n'altérait la forme rectangulaire du camp, et, celui-ci gardant une configuration constante, personne, depuis le général jusqu'aux derniers soldats, n'éprouvait de difficultés pour s'y reconnaître. La fortification du camp se faisait au moyen d'un retranchement en terre, composé d'un fossé et d'un massif formé à l'intérieur par les terres tirées du fossé. Elle était d'une force suffisante pour permettre de résister aux assauts, quoi qu'il n'y eût aucun flanquement. Le grand nombre d'hommes dont on disposait pour garnir les pourtours rendait ce camp presque imprenable, et l'on n'avait pas besoin pour cela de donner au fossé une grande profondeur, à la condition toutefois que le

parapet fût gardé d'un rang de palissades. Voilà pourquoi, quand l'armée était en marche, une partie des soldats se trouvait chargée du bois destiné à cet usage. «Il y avait dans cette facilité à fortifier le «camp de chaque jour, écrit le général Favé[1], un grand avantage que «la défensive a perdu depuis avec le temps, par suite des progrès faits «par les armes de jet. Un camp comme celui des Romains deviendrait, «de nos jours, le réceptacle d'une telle quantité de projectiles, que les «soldats, surtout s'ils étaient placés dans l'intérieur en aussi grand «nombre qu'autrefois, n'y pourraient pas demeurer longtemps, parce «qu'ils seraient bientôt mis hors de combat pour la plupart.» L'habitude de camper n'avait pas seulement pour effet de mettre mieux la troupe à l'abri des attaques pendant la nuit; ce camp improvisé lui permettait de loger sa réserve, qu'elle n'était pas obligée de placer, dès le début de l'action, en troisième ligne. Laissé dans les retranchements, le corps de réserve ne sortait que pour se porter rapidement sur le champ de bataille, frapper les derniers coups; par sa présence inopinée il accablait un ennemi que la lutte avait déjà fatigué et qui était ébranlé dans ses lignes. Ainsi procédèrent les Romains quand Pyrrhus revint de Sicile. Cette tactique, ils l'avaient précisément apprise de leur adversaire. Le roi d'Épire avait amené avec lui, dès son premier débarquement en Italie, des éléphants dont il se servait à la manière des Asiatiques. Ces animaux portaient sur le dos des tours de bois dans lesquelles se plaçaient des soldats armés de traits. Quand la lutte était bien engagée, il faisait avancer ces forteresses mouvantes pour enfoncer les lignes ennemies. Les auteurs anciens nous ont parlé de la terreur qu'inspirèrent aux Romains les énormes pachydermes, qu'ils n'avaient point encore vus, bien qu'ils reçussent depuis longtemps par le commerce l'ivoire de leurs défenses, et qu'ils appelèrent d'abord les bœufs de Lucanie. Mais graduellement ils se familiarisèrent avec la présence des éléphants auxquels Pyrrhus avait dû surtout ses premiers succès. Ils surent les effrayer en faisant pleuvoir sur eux une grêle de traits et de petites fascines enflammées garnies de pointes de fer. Les animaux ahuris prenaient la fuite en renversant de dessus leur dos tour et soldats, et foulant aux pieds ceux qui les conduisaient. Les Romains, ne s'en tinrent pas là, et, reconnaissant l'efficacité de la tactique qui consistait à s'assurer un corps de réserve bien armé, qui ne s'avançait que pour frapper les derniers coups, ils firent jouer à des troupes fraîches tenues à distance le même rôle que les éléphants de l'armée de Pyrrhus; c'est-à-dire qu'elles eurent

[1] Ouv. cité, p. 106.

ESSAI SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE LUCIEN, par Maurice Croiset, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier; Paris, 1882, IV-396 pages in-8°, librairie Hachette.

« Si le nom et les œuvres de Lucien sont populaires, sa biographie « est peu connue, et les détails en ont été plus discutés qu'éclaircis. Cela « tient au petit nombre et à la médiocre valeur des témoignages anciens « qui le concernent. » M. Maurice Croiset n'avait que trop raison de parler ainsi au début d'un excellent mémoire sur le *Nigrinus*, qu'il a publié, en 1878, dans le recueil de l'Académie de Montpellier. Il est bien triste, en effet, pour nous, d'avoir à constater qu'un écrivain fécond et spirituel, qui a voulu faire et qui semble avoir fait tant de bruit dans le monde sous les Antonins, n'ait pas même une notice parmi celles de Philostrate, où tant de pages sont consacrées à d'obscurs déclamateurs. Aujourd'hui un maigre article de Suidas et un court jugement de Photius sont tout ce qui nous reste, en dehors des écrits de Lucien lui-même, pour connaître son histoire et le jugement des anciens sur ses écrits. Que l'on juge, à les relire ici en français, de ce qu'ils laissaient à faire aux critiques modernes.

Suidas, au mot Λουκιανός : « Lucien, de Samosate, surnommé l'Insul- « teur ou le Diffamateur, parce qu'il plaisante dans ses dialogues, même « lorsqu'il parle des choses divines. Il vécut sous l'empereur Trajan et « au delà. Il avait commencé par être avocat à Antioche, en Syrie; n'ayant « pas réussi, il se mit à écrire, et il a laissé un nombre infini d'ouvrages. « On dit qu'il mourut déchiré par des chiens, parce qu'il avait combattu « la vérité avec rage. Il attaque en effet le christianisme dans la vie de « Peregrinus, et ce scélérat insulte même le Christ. Aussi a-t-il été sur-le- « champ puni de sa rage, et, dans l'avenir, il aura en partage le feu « éternel avec Satan[1]. »

Photius[2] : « J'ai lu de Lucien le *Phalaris* et différents Dialogues des « morts et des courtisanes, et d'autres morceaux sur divers sujets, où « il raille presque partout les opinions des Hellènes (c'est-à-dire des

[1] On ne trouve aucune notice sur Lucien ni dans l'Ἰωνιά d'Eudocie (*Anecdota græca* de Villoison), ni dans le petit lexique d'Hesychius de Milet (édition de J. Conrad Orelli, Lipsiæ, 1820).

[2] Codex, 128. Le joli quatrain que Photius, en terminant sa notice, a copié sur son manuscrit de Lucien se retrouve dans l'*Appendix* de *l'Anthologie*, n° 49, édition de Jacobs.

« païens), l'erreur et la folie de leurs imaginations sur les dieux, la « licence effrénée de leurs mœurs impures, les opinions et les inventions « monstrueuses de leurs poètes, et, par suite, le désordre de leur gouver- « nement et les agitations et les accidents de leur vie domestique, l'or- « gueil fastueux de leurs philosophes tout pleins d'hypocrisie et de vaines « croyances. En un mot, comme nous le disions, tout ce travail est, en « prose, une parodie comique du monde grec. Il paraît être lui-même « un personnage de peu d'autorité : car, en se moquant et en se jouant « des opinions d'autrui, il n'exprime pas sa doctrine personnelle, à moins « qu'on ne veuille dire que ce soit en avoir une que de n'en pas avoir du « tout. Toutefois c'est un excellent écrivain, qui emploie un style clair, « juste, plein de force expressive, amoureux, si jamais on le fut, d'un « langage précis et pur, non sans éclat et sans la mesure de grandeur qui « convient au sujet. L'arrangement des mots est, chez lui, si parfait, qu'à « le lire on ne croit pas prononcer de la prose, mais verser dans les « oreilles de l'auditeur une mélodie charmante sans musique sensible : « en un mot, comme nous l'avons dit, son style est excellent, et conve- « nable aux sujets[1] qu'il traite avec un enjouement satirique. Qu'il fût « lui-même un esprit sans croyance, c'est ce que laissent voir les vers « placés en tête de son livre :

« Lucien a écrit ce livre plein de vieux souvenirs et de folies, car pure « folie est ce qui paraît sage aux hommes. Chez eux nulle opinion n'est « bien clairement raisonnable : ce que tu admires n'est que ridicule pour « d'autres. »

Sous le numéro suivant, on lit encore, dans la *Bibliothèque* du savant patriarche, quelques lignes où il expose, sans conclusion précise, la question de propriété littéraire que soulève le petit roman *La Luciade*[2]. Et voilà tout ce que le moyen âge nous apprend sur la biographie de

[1] Le texte de Bekker porte ici : *οὐ πρέπων ὑποθέσεσιν*. Or l'ensemble de la phrase répugne absolument à cette négation. Il faut donc lire *εὖ*, et non pas *οὐ*. La confusion des deux particules sous la plume des copistes s'explique par la ressemblance, si fréquemment observée, de *l'epsilon* oncial avec *l'omicron*. — Voir les interprètes sur Grégoire de Corinthe, p. 170, édition de Schæfer, Lipsiæ, 1811, passage où se trouve précisément corrigé un texte de Lucien qu'altérait la même confusion. Une autre confusion plus étrange est celle de la diphtongue *ευ* avec *α*, dont on trouvera des exemples dans les *Anecdota græca* de Boissonade, t. I, pp. 79 et 135, et dans les *Historiens grecs des Croisades*, t. I, p. 658, et t. II, p. 733, dans les *Notes* de l'éditeur, M. Miller.

[2] Voir, sur ce sujet, toujours controversé, la dissertation d'Erwin Rohde : *Ueber Lucians Schrift Λούκιος ἢ Ὄνος und ihr Verhältniss zu Lucius von Patræ und den Metamorphosen des Apuleius*, Leipzig, Engelmann, 1869, in-8°.

Lucien, ou plutôt sur sa légende[1] et sur le mérite littéraire des nombreux écrits qui portent son nom; car on ne comptera pas, à ce dernier point de vue, comme un document bien utile, le maigre lexique de la grécité de Lucien que Bachmann a publié dans ses *Anecdota græca*, d'après un manuscrit du xe siècle conservé dans notre Bibliothèque nationale. Tout au plus faut-il mentionner encore quelques notes historiques éparses dans les scholies sur Lucien. Ce qui ajoute à nos incertitudes, c'est qu'aucun manuscrit (au moins qui soit connu jusqu'à ce jour) ne contient la totalité des écrits de Lucien. La curiosité de nos critiques et leur ardeur n'ont été que d'autant plus vives à recueillir tous les renseignements épars, dans ces soixante-dix-huit opuscules, sur la vie de l'auteur, tous les indices favorables ou défavorables à l'authenticité de quelques-uns d'entre eux. C'est ainsi que, dans son édition, Imm. Bekker en élimine vingt-huit sur quatre-vingt-trois; G. Dindorf, onze; Sommerbrodt, vingt-deux. Après ces condamnations, il n'en reste que quarante-huit reconnus comme authentiques d'un commun accord par ces trois philologues. Sur le tout M. Croiset se décide à en éliminer treize : Les Amours, Sur l'Astrologie, Sur les Sacrifices, Les Exemples de longévité, Le Philopatris, Le Pseudo-sophiste, Le Néron, L'Éloge de Démosthène, Les Épigrammes, L'Âne, L'Alcyon, Le Charidème, Le Cynique[2].

Ces exclusions, à vrai dire, n'ont une valeur sérieuse que quand elles s'appuient sur le désaccord formel des faits, des dates ou du style : encore ce dernier criterium est-il très dangereux, car on ne peut refuser aux meilleurs écrivains la permission d'être quelquefois inférieurs à eux-mêmes. M. Croiset n'abuse pas, en cela, du droit de douter; il veut seulement ne s'appuyer que sur des témoignages qui ne prêtent à aucun doute sérieux, soit qu'il essaye de reconstruire mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici la biographie de Lucien, soit qu'il analyse et apprécie son rôle d'écrivain et de publiciste. Le mémoire sur le *Nigrinus*, que nous avons cité au début même de cet article, et un autre mémoire, publié dans le même recueil, sur le *Peregrinus*[3], montrent la solidité de son érudition et la sévérité de sa méthode dans la discussion de ces petits problèmes d'his-

[1] A peine ai-je besoin de remarquer ici que le récit de Suidas sur la mort de Lucien n'est qu'une fable produite par une sorte de jeu de mots sur le nom des cyniques. On a supposé que les *chiens* ou *cyniques* (*κύνες*, d'où *κυνικοί*) s'étaient vengés sur la personne de celui qui les avait si souvent insultés dans ses livres.

[2] Pages 42, 43 et suiv.

[3] *Un ascète païen du siècle des Antonins, Peregrinus Protée*, Montpellier, 1879, in-4°. — Voir encore les observations sur deux dialogues de Lucien (les *Portraits* et la *Défense des Portraits*) publiées dans l'*Annuaire de la Société des études grecques*, où l'auteur discute la date et l'authenticité de ces deux morceaux.

toire littéraire, auxquels, d'ailleurs, il n'a pas voulu donner trop de place dans un travail d'ensemble sur la vie et les œuvres de Lucien. « J'ai cher-« ché, dit-il, à dégager le plus possible mon exposé de tout l'appareil des « discussions minutieuses qui surgissaient à chaque instant devant moi. « Mon sentiment est qu'un livre, si modeste qu'il soit dans ses prétentions « littéraires, ne doit pas ressembler à un recueil de dissertations érudites. « Si je n'ai réussi que très imparfaitement à concilier ce qui est dû à la « science avec ce qui convient à la majorité des lecteurs, ce n'est, du « moins, pas faute de l'avoir voulu et essayé. »

A cette modeste déclaration ajoutons, ce qui résumera d'avance notre jugement sur cet ouvrage, que, si la majorité des lecteurs en doit être satisfaite sans réserve, la minorité pourrait bien y désirer quelques chapitres de plus.

Les simples amateurs et lettrés n'auront que plaisir et profit à lire tout cet ouvrage, où l'auteur expose ce que l'on sait de la vie de Lucien, nous montre les états successifs de cet esprit observateur et satirique, les diverses phases de son talent et de sa polémique contre les rhéteurs, les philosophes et les chrétiens; tout cela en une série de tableaux animés, avec une grande finesse d'observation littéraire et morale, en un style de la meilleure école. Dans les morceaux que M. Croiset a çà et là traduits du grec en français, ils croiront volontiers reconnaître la touche délicate et quelquefois les hardiesses de langage qui caractérisent l'auteur original. A plusieurs reprises, M. Croiset se défend d'entrer en un minutieux détail de comparaisons, soit littéraires, soit philologiques, entre Lucien et les vieux auteurs attiques qu'il avait lus et relus, qu'il cite souvent, qu'il imite à chaque page, presque sans le vouloir. A ce propos, nos simples lettrés pourront bien lui demander pourquoi il est si sobre lui-même de rapprochements entre l'ingénieux atticiste et quelques-uns de ses contemporains, tous plus ou moins voués au culte de la belle langue dont Athènes leur fournissait tant de modèles. Un peu avant le philosophe de Samosate, Dion Chrysostome n'est-il pas un élève et un imitateur de Platon? Plutarque, par la richesse et la variété de son érudition, par la tentative qu'il fit plusieurs fois de restaurer le dialogue platonicien, par le sujet même de quelques-unes de ses thèses philosophiques, n'appelait-il pas aussi un semblable parallèle? Or je ne sais s'ils sont nommés chacun plus d'une fois dans le cours de ce livre. On en peut dire autant du rhéteur Aristide, le laborieux atticiste; d'Hermogène[1], étrange et subtil rhéteur,

[1] Voir, sur ce sujet, la thèse fort solide de M. Rebitté : *De Hermogene, atque in universum de scriptarum a technicis, apud Græcos, Artium utilitate, vel inutilitate, disquisitio*, Parisiis, 1845.

dont les théories étroites devaient faire fortune à travers tout le moyen âge. Les écrits où Lucien se moque si finement des abus d'un atticisme suranné conduisent, par un naturel rapport d'idées, aux grammairiens ses contemporains, et, sans même parler d'Apollonius Dyscole, aux puristes tels que Phrynichus, dont nous lisons mainte observation subtile à la manière de notre Vaugelas[1]. Pour peu qu'on se souvienne d'avoir parcouru la correspondance de Marc-Aurèle avec son maître Fronton, correspondance toute pleine des échanges d'une gracieuse familiarité, on s'étonnera de ne voir, chez M. Croiset, Fronton désigné qu'une fois (page 239) et comme « un bel esprit frivole. » N'y a-t-il que frivolité chez ce rhéteur qui écrivait un jour à son élève : « Audivi te nonnunquam ita dicentem : At « enim, cum aliquid pulchrius elocutus sum, placeo mihi, ideoque elo-« quentiam fugi. Quin tu potius illud corrigis ac mederis, ne placeas tibi, « non ut id, propter quod places, repudies[2]? » Voilà certes un conseil qu'auraient pu adresser Bossuet ou Fénelon à leur royal élève.

Ces divers sujets, même à ne faire que les effleurer, auraient un peu grossi, je l'avoue, ce volume, et en auraient peut-être altéré les élégantes proportions. Mais, après tout, de pareilles lectures ne sont pas de celles qu'on achève d'un seul trait; elles ne perdent pas à être quelquefois interrompues et reprises. M. Croiset en convient à propos de Lucien lui-même[3]. Il est vrai que la continuité de l'ironie et de la satire chez l'auteur grec fatigue à la longue le lecteur le plus sensible aux agréments du sel attique. Tour à tour indulgent et sévère, M. Croiset a donné ainsi aux diverses parties de son ouvrage un charme de variété qui nous soutient même à travers certaines discussions assez épineuses.

Mais, à propos de style, les gens de goût qui ne sont pas hellénistes lui auraient volontiers demandé son avis sur les traducteurs modernes de Lucien. Il paraît bien connaître au moins les Allemands et les Français, tels que Wieland et Belin de Ballu. Mais ce dernier n'était pas seul digne de notre souvenir. M. Boissonade, dans son élégante notice sur Lucien[4], apprécie avec une juste faveur la version de Perrot d'Ablancourt. D'Ablancourt, malgré ses infidélités volontaires, dont il s'excuse assez librement

[1] Voir la dernière et savante édition de ce manuel (*The new Phrynichus*, etc.), dont M. Miller vient de rendre compte dans le *Journal des Savants* de décembre 1882.

[2] Ad M. Cæsarem (*De Eloquentia*), édition de Rome, 1823, p. 227.

[3] *Essai*, p. 305.

[4] *Biographie universelle* de Michaud, article réimprimé dans le tome I[er] de la *Critique sous l'Empire*, Paris, 1863. Ce m'est l'occasion de signaler une notice en grec sur Lucien par M. Mavrophrydis, dans le *Philhistor* d'Athènes, 1862, t. II, p. 385 et suiv. Cette notice a échappé jusqu'ici aux bibliographes.

dans sa préface, et qui sont devenues proverbiales, attrape souvent le tour vif et ingénieux de l'original grec. Quand il s'en écarte, c'est tantôt par respect pour le lecteur français, que choqueraient bien des crudités trop helléniques, tantôt parce qu'il renonce à traduire certaines plaisanteries à peu près inintelligibles en notre langue. Au moins pour ce second genre d'infidélités, il serait piquant de citer en exemple *Le Jugement des Consonnes devant le tribunal des Voyelles*, sujet pédantesque, traité d'une façon aimable, que d'Ablancourt renonce à faire passer en français, et que, sans autre façon, il remplace par un dialogue entre les vingt-quatre lettres de notre alphabet, dialogue rédigé, sur sa demande, par son neveu M. de Frémont. Il y avait là, ce me semble, matière à d'utiles observations pour un critique aussi pénétrant que l'est M. Maurice Croiset.

Mais, en exprimant ces regrets, peut-être me suis-je rangé moi-même dans cette minorité de lecteurs pour lesquels il déclare n'avoir pas voulu écrire. A celui qui nous donne beaucoup on est toujours disposé à demander davantage. Les trois dissertations sur le *Peregrinus*, sur le *Nigrinus* et sur les *Portraits*, qui sont comme des appendices naturels restés en dehors de l'*Essai*, montrent l'alliance d'une rare solidité d'érudition avec la sagacité du goût le plus délicat. On ne pouvait mieux poser les termes d'un problème d'histoire littéraire, ni le résoudre avec plus de précision, sans rien donner au hasard des conjectures. Cela nous fait désirer que M. Croiset ne s'arrête pas en si beau chemin. Des treize opuscules qu'il tient pour apocryphes, il y en a quelques-uns qui pourraient trouver des défenseurs. Sur quelles preuves, par exemple, a-t-on écarté l'*Éloge de Démosthène?* Serait-ce parce que le ton en est constamment sérieux, et même, en certains endroits, touche à la déclamation? Mais, en vérité, Lucien commença par être un sophiste; et, après s'être converti à la philosophie et à la satire, il a pu avoir des retours de complaisance pour son ancienne profession. D'ailleurs, qui nous empêche de croire que ce morceau appartient à la première période de sa vie? J'avoue qu'il est sans rapport avec les autres écrits de l'auteur dont il porte le nom, et qu'il ne rappelle en rien ses habitudes de polémiste. Mais faut-il toujours nous attacher, en présence de Lucien, à l'idée d'un personnage sans contradiction avec lui-même, constant dans ses opinions, toujours égal dans son style? Rien n'est périlleux comme l'application d'une telle méthode aux écrits des classiques grecs et latins, et M. Croiset s'en est défié tout le premier en maint endroit de ses judicieux examens [1]. Au reste,

[1] Par exemple, dans son jugement sur la monographie de Jacob, un de ses devanciers, p. 147.

et notamment lorsque sont en question les diversités de style, on aurait besoin d'une comparaison franchement minutieuse entre l'atticisme de Lucien, celui de ses modèles attiques et l'atticisme bâtard de ses imitateurs byzantins. Les notes, assez abondantes d'ailleurs, qui accompagnent le texte de M. Croiset, montrent un philologue très exercé. Il aurait donc pu, il pourra un jour sans doute écrire là-dessus une dissertation spéciale, qui sera pour nous tous fort instructive, en résumant et en complétant, s'il y a lieu, les recherches grammaticales de C. L. Struve et de Du Mesnil sur ce sujet[1]. Il ne sera pas moins bien venu de ceux de nos collègues qui enseignent dans les lycées, s'il prend la peine d'apprécier l'autorité des textes choisis que propagent nos diverses éditions classiques. Le savant helléniste Frédéric Dübner, à propos d'une édition prétendue officielle des *Dialogues des Morts* admis dans nos classes, nous a donné une leçon, quelquefois peu courtoise, sur l'inconvénient de réimprimer à la hâte de vieux textes que l'on n'a pas pris soin de mettre au courant des derniers progrès de la critique[2]. J'espère, sans en être bien sûr, que nos éditeurs sauront profiter de la leçon.

D'autre part et à son tour, M. Croiset, dans quelques pages excellentes qui terminent son livre, et où il apprécie très finement l'utilité de Lucien pour l'éducation des jeunes esprits, remarque avec raison que les *Dialogues des Morts* ne méritent pas précisément la prédilection dont témoignent nos programmes universitaires; il signale comme plus utiles à l'enseignement quelques-uns de ceux que renferme le recueil d'opuscules publié à l'usage des classes en Allemagne par M. Sommerbrodt. Mais peut-être ignore-t-il (il est assez jeune pour qu'on l'excuse de cette ignorance) que plusieurs des écrits qu'il préférerait voir entre les mains de nos élèves ont été, en un temps peu éloigné de nous, inscrits sur nos programmes et qu'ils ont trouvé à ce titre de zélés éditeurs dans notre pays. Tels sont : le *Nigrinus* et le *Songe* ou la *Vie de Lucien*, publiés en 1840 par M. C. Leprévost; le *Songe* ou le *Coq*, publié en 1834 par M. L. de Sinner; le livre sur les *Hommes de lettres à la solde des grands*, publié par le même en 1838; enfin, qu'on me permette de le rappeler, au nom de ma préférence personnelle, l'*Éloge de Démosthène*, dont une

[1] C. L. Struve, *De relativorum ὃς ἄν, ὡς ἄν et similium varia constructione apud Lucianum*, opuscule dont je ne connais que la réimpression, faite en France par M. de Sinner (Paris, Hachette, 1838). Du Mesnil, *Grammatica, quam Lucianus in scriptis suis secutus est, ratio cum antiquorum Atticorum ratione comparatur* (Gymn. Progr. in-4°. Stolp, 1867).

[2] *Commentaire critique sur le texte officiel du choix des Dialogues des Morts*, in-18, Paris, Lecoffre, 1856.

édition estimable est due à feu M. Saucié, l'un de mes anciens élèves à l'École normale supérieure.

Quoi que l'on pense de mes réserves sur ces divers points, le *Lucien* de M. Maurice Croiset va se placer bien dignement à côté du *Pindare*[1] de son frère, M. Alfred Croiset, et, en la personne de ces jeunes savants, nous aimons à signaler deux des meilleurs représentants de la critique dans notre enseignement supérieur.

É. EGGER.

L'ÉTAT ROMAIN, sa constitution et son administration, par J.-N. Madvig. 2 vol. in-8°, 1881-1882.

Après un professorat de cinquante ans à l'université de Copenhague, l'illustre M. Madvig s'est enfin décidé à mettre par écrit le résultat de ses recherches et de ses leçons sur l'antiquité romaine. Il a composé ce livre sans en avoir jamais formé le dessein, uniquement pour se rendre compte à lui-même et à ses auditeurs des questions qui se présentaient à lui, chemin faisant, en expliquant Cicéron ou Tite-Live. M. Madvig est avant tout un philologue, et c'est précisément ce qui fait l'originalité de son œuvre. L'historien et le jurisconsulte ont d'autres méthodes. L'un, pour tracer l'image du passé, a besoin de combler les lacunes de la tradition, et se trouve ainsi trop facilement entraîné à abuser de l'analogie et de l'hypothèse; l'autre ne peut renoncer aux déductions logiques et aux systèmes, ce qui le conduit parfois à prêter aux anciens des idées qu'ils n'ont jamais eues, et à remplacer l'observation par le raisonnement. Or le raisonnement n'est concluant qu'à une condition, c'est que tous les éléments de solution soient connus. On peut s'y livrer sans crainte quand il s'agit du droit actuel; mais, plus on remonte dans le passé et plus le procédé devient dangereux, car la base n'est plus solide, et ce qu'on sait n'est rien auprès de ce qu'on ignore. La philologie, au contraire, étudie et approfondit les textes, elle recueille et contrôle les témoignages, elle s'attache à n'en tirer que ce qu'ils contiennent; lorsqu'ils sont insuffisants, elle se résigne et ne s'expose pas à de pénibles démentis.

[1] Voir notre article sur cet ouvrage dans le *Journal des Savants* de 1880.

Si les Romains nous avaient laissé des traités de droit public comparables aux écrits que leurs grands jurisconsultes avaient composés sur le droit privé, la tâche serait aujourd'hui plus facile, mais les livres qui traitaient des magistratures ou du *jus pontificium* ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les traités de Cicéron *De republica* et *De legibus* sont malheureusement mutilés et ne se renferment pas, d'ailleurs, dans l'exposition des lois existantes. Gaïus, Ulpien, Paul, d'autres encore, avaient écrit sur les attributions de chaque magistrature en particulier, et quelques fragments de ces traités sont conservés dans le Digeste; mais ces jurisconsultes écrivaient sous l'empire, à une époque où les magistrats n'avaient plus d'importance politique. Ce sont des manuels destinés à certaines catégories de fonctionnaires. Ils ne nous font pas connaître la constitution romaine, pas plus que les commentaires sur la loi *Papia Poppæa* ou sur l'impôt des successions ne peuvent tenir lieu d'une exposition générale du droit administratif romain. En somme, on est réduit, en fait de théorie, à une phrase d'Ulpien : *Publicum jus est quod ad statum rei romanæ spectat... Publicum jus in sacris, in sacerdotibus, in magistratibus consistit.*

Il faut donc se résigner à réunir des témoignages épars, à recueillir un peu partout les données qui peuvent servir à reconstruire l'édifice. Ces matériaux n'ont pas tous la même valeur, à beaucoup près, et doivent être soumis à une critique sévère. M. Madvig a fait ce travail pour les deux auteurs qui nous ont conservé la tradition de l'ancienne histoire romaine, Tite-Live et Denys d'Halicarnasse. En ce qui concerne Tite-Live, il rappelle dans quelles conditions cet auteur écrivait. Les anciens ne concevaient pas l'histoire comme nous. Ils s'attachaient surtout aux événements, aux hommes, et laissaient dans l'ombre les institutions, dont ils abandonnaient l'étude à la curiosité des grammairiens plus encore qu'à celle des jurisconsultes. La forme oratoire, sans laquelle on ne concevait pas le récit historique, le manque de points de comparaison empruntés aux autres peuples, enfin le défaut presque absolu de monuments authentiques antérieurs au IIIe siècle avant notre ère, ne permettaient pas de contrôler la tradition qui s'était formée chez les écrivains antérieurs au siècle d'Auguste. Tout ce que Tite-Live a pu faire a été de donner à cette tradition un corps, de la traduire en beau langage, en la corrigeant parfois, comme on peut corriger d'après ses seules idées, et après tout sans grand souci de la vérité. Le résultat, comme on doit s'y attendre, est l'exagération. Vus de loin, par des hommes qui n'ont ni l'habitude ni le désir de se représenter le passé tel qu'il a dû être, les événements prennent des proportions énormes et une cou-

leur qui devient un anachronisme perpétuel. Mais, après tout, malgré les fautes, les contradictions, les inadvertances, on peut, en général, faire fond sur Tite-Live. Il est superficiel, dit M. Madvig, mais il n'a rien inventé. Il dit souvent la moitié des choses. Il a besoin d'être complété, expliqué, mais ce qu'il dit, en matière d'institutions anciennes, est toujours un fragment de l'exacte vérité. Grand mérite à coup sûr, quand on voit des auteurs ordinairement bien informés, comme Velleius Paterculus, Asconius, Aulu-Gelle, commettre, au sujet des colonies et des municipes, par exemple, les plus grossières et les plus manifestes erreurs.

Les mêmes défauts, et d'autres encore, se rencontrent chez Denys d'Halicarnasse. Celui-ci, contemporain de Tite-Live, a entrepris le même travail, et tous deux sont restés inconnus l'un à l'autre. Denys entre dans des détails beaucoup plus circonstanciés; mais il est Grec, il veut expliquer à des Grecs les choses romaines, et lui-même ne les comprend pas toujours. A force de vouloir rattacher les institutions de Rome à celles de son pays d'origine, il les défigure et les travestit. Enfin, à l'abus de la rhétorique, qui lui est commun avec Tite-Live, il joint l'abus du raisonnement et de la dissertation, dont il avait contracté l'habitude dans les écoles, érudit d'ailleurs, et intelligent, mais, en somme, moins sûr encore que Tite-Live, qui a sur lui l'avantage d'être Romain.

Telles sont les deux principales sources de l'histoire romaine. Après Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, on peut encore citer Dion Cassius, un sénateur qui avait même été consul, mais qui écrivait deux cents ans après Auguste, et qui, lui aussi, a vu le passé à travers le présent. Plutarque a très mal connu Rome et savait à peine le latin. Quant à Appien, il écrivait au deuxième siècle de notre ère et n'a d'autre valeur, aux yeux de M. Madvig, que celle d'un compilateur d'une instruction médiocre. De tous les auteurs grecs, un seul peut être considéré comme un témoin ayant su voir les choses et s'en rendre compte, c'est Polybe. Quant à Laurentius Lydus, on s'étonne de voir encore cité comme une autorité un traité des magistratures romaines écrit par un Grec du temps de Justinien.

Pour l'époque plus récente, qui commence avec Dioclétien, la *Notitia dignitatum* et les Codes, le Code théodosien surtout, fournissent des renseignements positifs. Toutefois il ne faut pas s'attendre à trouver dans les Codes les informations que nous procure aujourd'hui le *Bulletin des lois*. Ils contiennent peu de lois générales, mais une grande quantité de rescrits, c'est-à-dire de réponses à des pétitions, ou de décisions individuelles. On pourrait, à beaucoup d'égards, les comparer à nos re-

cueils d'arrêts. Rien ne ressemble moins à un exposé méthodique et dogmatique.

A côté de tous ces éléments d'information il y a enfin les monuments épigraphiques. M. Madvig ne s'attarde pas à en signaler l'importance, mais il s'en sert constamment, sans toutefois leur demander plus qu'ils ne peuvent donner.

Parmi les auteurs modernes, M. Madvig nomme au premier rang Godefroy, Savigny, Bethmann-Hollweg, Walter, et enfin le grand ouvrage publié par MM. Mommsen et Marquardt[1]. Tout en rendant pleine justice au mérite de ces deux savants et à leurs services éminents, on peut regretter que le traité de l'administration romaine par M. Marquardt manque de vues d'ensemble. Quant à M. Mommsen, son remarquable exposé du droit public romain n'est pas de tout point satisfaisant. Ici nous laissons parler M. Madvig : « Un exposé du droit public « romain, qui commence par la magistrature, en laissant de côté le « peuple et le sénat, pèche nécessairement par la base. Joignez à cela un « effort constant pour rattacher les formes et les institutions réelles à des « principes généraux, à des théories dont les Romains n'ont jamais eu « l'idée, et qui souvent se perdent dans le vague, comme celle de la « collégialité ; joignez-y encore un penchant à imaginer des combinaisons « et des hypothèses qui ne sont pas toujours naturelles ni même raison« nables : de tout cela résulte quelque chose de faux et d'artificiel. Il « en est ainsi même pour l'époque la plus récente, et, à cet égard, on « peut citer la construction théorique de la constitution impériale. »

Arrivons maintenant à l'ouvrage de M. Madvig, et signalons, par forme d'exemple, quelques-unes de ses conclusions. Cela suffira pour le faire connaître, car on n'analyse pas en quelques pages un traité de droit public romain.

Le premier chapitre, qui traite du peuple romain et de ses éléments constitutifs, est un des plus originaux. L'auteur y expose de nouveau, et d'ensemble, les thèses qu'il a soutenues le premier et qu'il a fait prévaloir dans la science. Il montre, par exemple, que la *civitas sine suffragio* était primitivement une peine infligée à des populations vaincues, qui perdirent leur ancienne existence politique et communale sans en acquérir une nouvelle. Les anciens auteurs, Tite-Live lui-même, ne se sont pas toujours bien rendu compte de cette situation, qui est cependant mise en

[1] A côté de ces ouvrages nous devons placer celui de M. Willems professeur à Louvain (1 vol. in-8°, 4ᵉ édition, 1880), et celui de M. Mispoulet, avocat à Paris (*Les institutions politiques des Romains*, t. Iᵉʳ, in-8°, Paris, 1882). Rappelons aussi les travaux anciens déjà, mais excellents, de M. Naudet.

pleine lumière par le simple rapprochement des textes et des faits. Après les *cives sine suffragio* venaient les Latins, et enfin les provinciaux. En ce qui concerne les premiers, M. Madvig n'admet pas la distinction proposée par Niebuhr entre le *majus* et le *minus* Latium, distinction qui paraît cependant résulter du texte de Gaius tel qu'il a été lu en dernier lieu par Studemund (Gaius, I, 96). Il n'admet pas davantage la conjecture de Niebuhr sur l'*isopolitie*, en vertu de laquelle deux États se seraient accordé réciproquement le droit de cité en tant que droit privé, à l'exclusion des droits politiques.

Nous laissons de côté le second chapitre, qui traite des diverses classes du peuple romain. Ici encore M. Madvig rejette beaucoup d'hypothèses modernes, par exemple, en ce qui concerne la division en classes et en centuries, d'après le cens. Niebuhr, Walter, Mommsen, et d'autres encore, ont soutenu qu'il existait une classe particulière de citoyens, appelés *ærarii*, qui n'avaient ni le droit de suffrage ni celui de servir dans les légions, et payaient un impôt de capitation. Cette opinion n'a pour base que quelques textes mal interprétés.

Après avoir étudié les éléments de la population romaine ou sujette, M. Madvig aborde les formes constitutionnelles, les comices, le sénat, les magistratures, et enfin, dans un dernier chapitre, il montre quelle a été la transformation de la constitution sous l'empire.

Au premier aspect, le peuple réuni dans ses comices, sous la république, paraît exercer tous les pouvoirs, et de fait il élit les magistrats, il fait les lois, il juge en matière criminelle; mais, avec toutes ces attributions, il n'est souverain qu'en apparence. Ce sont les magistrats qui convoquent et président l'assemblée, qui donnent la parole et qui posent les questions. Aucun projet ne peut être apporté à l'assemblée s'il n'a été préalablement discuté dans le sénat. Les élections se font sur des listes de candidats qui sont présentées par le gouvernement et sur lesquelles on vote à main levée par acclamation. Dans le principe même, il fallait que le résultat des élections fût approuvé par le sénat, et cette intervention du sénat était assimilée à celle du tuteur et désignée par le même mot : *auctoritas*. Telles sont du moins les institutions primitives; vers le milieu du second siècle avant notre ère, elles commencent à se modifier dans un sens de plus en plus démocratique. Le vote au scrutin, par bulletins écrits, remplace le vote à main levée. L'autorité du sénat est négligée ou méconnue, et l'influence des assemblées augmente d'autant; mais comme, après tout, le peuple ne peut se conduire lui-même, le gouvernement tombe de plus en plus aux mains de quelques hommes, et, après un siècle de guerres civiles, l'empire est fait.

Pour la composition et les attributions du sénat, M. Madvig n'a pas pu profiter du travail que publie en ce moment même M. le professeur Willems, de Louvain, travail qui paraît avoir épuisé la question. Au reste, le plan de son ouvrage ne comportait pas les détails dans lesquels entre M. Willems. Il ne croit pas que le sénat de la république ait exercé une juridiction criminelle, et il fait bien ressortir la différence qui existe entre nos gouvernements modernes et ceux de l'antiquité. Les Romains n'avaient pas de ministres, et ce que nous appelons l'administration ne se rencontre chez eux qu'à un bien moindre degré. Mais avec l'empire commence une ère nouvelle, celle de la monarchie administrative, avec un conseil d'État au sommet, et, dans toutes les branches du service public, des fonctionnaires rétribués, soumis à une préparation technique et à des règles d'avancement et de subordination hiérarchique.

L'exposé de cette organisation remplit tout le second volume. L'administration locale, la justice, les finances, la guerre et le culte public forment autant de chapitres. Un dernier chapitre traite de la police, de la voirie, de la poste, de l'enseignement et des récompenses publiques. C'est un immense détail dans l'analyse duquel il n'est pas possible d'entrer. On ne peut même pas songer à signaler les points sur lesquels M. Madvig présente des vues nouvelles ou réfute des idées mises en avant par d'autres auteurs. Ce travail dépasserait de beaucoup les bornes d'un simple article. Nous nous bornerons à indiquer d'excellentes pages sur le cens, sur les colonies et les municipes, sur l'*album judicum,* sur la carrière militaire et sur l'impôt foncier.

On regrettera peut-être que M. Madvig n'ait pas cru devoir s'étendre sur la période qui va de Dioclétien à Justinien. Sans doute les institutions du Bas-Empire ne sont plus, à proprement parler, des institutions romaines, mais elles nous fournissent, en bien des cas, des points d'appui solides pour remonter plus avant dans le passé. Par exemple, M. Madvig déclare qu'il est impossible de se représenter par des chiffres le produit ordinaire de l'impôt dans l'empire romain. Cela est vrai en thèse générale, mais des documents du ve siècle nous permettent de faire le calcul dont il s'agit, pour deux provinces qui ont pour nous un intérêt tout particulier, la Numidie et la Mauritanie sitifienne. Après avoir été ravagées et conquises par les Vandales, ces deux provinces étaient revenues à l'empire romain. Il fallut leur accorder un dégrèvement d'impôt. L'empereur Valentinien III, par une constitution de l'an 445, réduisit le tribut de sept huitièmes et fixa la somme totale à payer par les propriétaires libres dans chacune des deux provinces, à savoir : à 4,200 *solidi* dans la première, outre 1,200 *annonæ,* estimées 4,800 *solidi,*

et 200 rations de fourrage, et, dans la seconde, à 5,000 *solidi* et 50 rations. En négligeant les rations de fourrage, on voit par là que la contribution normale, avant la guerre, était de 72,000 *solidi* pour la Numidie et de 40,000 pour la Mauritanie sitifienne. Or le *solidus* valait 15 francs 48 centimes. On a ainsi, en chiffres ronds, 1,115,000 francs d'une part et 630,000 francs de l'autre. A ces sommes il faut encore ajouter le produit des *prædia divinæ domus*, c'est-à-dire des domaines impériaux, cultivés par des serfs (*perpetuarii*); or ces domaines couvraient une grande partie du territoire de la province. Sans exagérer la portée de ce calcul, on doit cependant reconnaître qu'il fournit de précieuses données, et qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection on peut s'appuyer sur des documents relativement récents, pour en tirer des inductions rétrospectives. Peut-être aussi le tableau esquissé par M. Madvig manque-t-il un peu de perspective. Avec un peu plus d'art dans la composition et la rédaction, l'ouvrage aurait eu plus de succès et attiré plus de lecteurs. Ajoutons toutefois que ce défaut est surtout sensible dans la traduction allemande et qu'il a, en grande partie, disparu dans la traduction française qui se publie en ce moment par les soins d'un ancien professeur à l'École des hautes études, M. Charles Morel. N'oublions pas, d'ailleurs, que le vénérable auteur de ce livre, réduit à ne plus pouvoir écrire ni même lire sans le secours d'une personne étrangère, a voulu, non pas ajouter quelque chose à sa propre renommée, mais laisser au monde savant son testament, le résultat obtenu par le travail de toute sa vie, le fruit d'un enseignement qui s'est prolongé pendant plus d'un demi-siècle. Si l'écorce paraît un peu dure, le fruit est sain et nourrissant. N'est-ce pas l'essentiel?

R. DARESTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 26 décembre 1882, l'Académie des sciences a élu M. Bunsen, à Heidelberg, associé étranger, en remplacement de M. Wöhler, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

Note sur le premier livre connu imprimé à Clermont en 1523, par Antoine Vernière. Brioude, 1882, XVIII pages in-8°.

L'histoire des origines de l'imprimerie dans les provinces a été, depuis quelques années, l'objet d'assez nombreuses publications, et ces recherches locales ne manquent pas d'intérêt. Jusqu'à ce jour, l'année 1534 avait été regardée comme la date la plus ancienne de l'établissement de l'imprimerie à Clermont-Ferrand : c'était la date des statuts synodaux de Guillaume Duprat, imprimés à Clermont par Nicolas Petit. Le livre plus ancien que décrit aujourd'hui M. Vernière est un exemplaire (petit in-8° gothique) des *Ordonnances royaulx de François Ier*, imprimés par Jacques Mareschal, à Clermont-Ferrand, en 1523.

Jacques Mareschal appartenait à la grande famille lyonnaise des imprimeurs de ce nom, dont les membres ne se contentaient pas d'avoir des maisons de commerce à Lyon, mais encore possédaient, pour nous servir d'une expression moderne, des succursales dans d'autres villes. Ce fut sans doute environ vers 1520 que Jacques Mareschal, soit pour suivre la pratique commerciale de sa famille, soit pour répondre à l'appel d'un libraire clermontois, eut l'idée d'ouvrir une nouvelle officine dans la capitale de l'Auvergne. Il y était attiré par l'impression des livres liturgiques à l'usage des diocèses de Clermont et de Saint-Flour. En transportant une partie de son matériel à Clermont, il obéissait à un usage alors consacré, et, de plus, il se rapprochait de ceux qui allaient lui livrer de la copie et revoir les épreuves.

Dès le début, désireux de conserver ses droits à l'exclusion de tout autre imprimeur et libraire, il obtint, en 1522, un privilège pour imprimer et vendre « les « livres tant de brevieres, messels, que petites heures aux usaiges de Clermont et de « Sainct-Flour en Auvergne. » Ce privilège se trouve à la suite d'un beau missel in-folio fort mutilé. De tous les livres de cette nature que Mareschal dut probablement imprimer, c'est le seul que l'on connaisse aujourd'hui. Les livres de liturgie et de droit pratique sont des livres d'usage, et, par cette raison, sont plus particulièrement exposés que les autres aux chances de la destruction. C'est le privilège sauvé dans ce missel non daté qui a permis à M. Vernière d'établir l'identité du Jacques Mareschal des *Ordonnances royaulx* avec l'imprimeur lyonnais de ce nom.

Si les *Ordonnances royaulx* sont le plus ancien livre sorti des presses clermontoises, ce n'est pourtant pas le premier ouvrage imprimé en Auvergne. Un savant auvergnat, M. Paul Le Blanc, dans une communication faite au Congrès scientifique tenu au Puy en 1855, a constaté la présence à Thiers d'un imprimeur qui, sans doute, s'y établit seulement d'une façon temporaire et y imprima, en 1518, une œuvre importante : *Le Bréviaire du noble chapitre de Saint-Julien de Brioude.*

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1883.

***Frédéric II** et **Marie-Thérèse**, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par M. le duc **de Broglie**, de l'Académie française*, Paris, Calman-Lévy, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Combien de fois la France n'a-t-elle pas vu sa fortune dissipée par ceux qui présidaient à ses destinées? Ce sont les fautes de nos rois encore plus que les mérites de nos ennemis qui ont par deux fois assuré la prépondérance de l'Angleterre dans la guerre de Cent ans, et celle de la maison d'Autriche au temps de Charles-Quint. L'ascendant de la France, rétabli par Henri IV, par Richelieu, par Mazarin et par les grands ministres et les grands généraux de la première moitié du règne de Louis XIV, est de nouveau compromis par des excès qui ouvrent les voies à la domination maritime de l'Angleterre et à l'élévation de la Prusse. Louis XV, après un heureux concours de circonstances qui lui ont rendu le premier rang sur le continent, va le perdre, et en même temps son empire colonial, par son inertie et son abandon aux plus tristes influences. Survient la Révolution. La France mise en péril d'abord, puis relevée par la République et par le Consulat, est portée à une grandeur inouïe et entraînée dans une catastrophe sans exemple par le premier empire. Rétablie par la Restauration, raffermie par le gouvernement de Juillet, elle est de nouveau placée au faîte et à la fin ruinée par cette politique funeste qui a dit : L'Empire, c'est la paix, et qui a fait que l'Empire a été l'invasion et le démembrement du pays.

M. le duc de Broglie, dans le beau livre que nous examinons, a pris du règne de Louis XV l'époque décisive où la fortune qui s'offre à nous va nous échapper : époque d'une importance considérable dans l'histoire moderne, et d'un intérêt plus vif encore pour nous, par ses analogies avec des fautes dont les conséquences nous ont été bien plus désastreuses. Il les signale dans son avant-propos, pour n'y pas revenir dans son exposition, comptant bien sur la perspicacité du lecteur pour les saisir dans le développement du récit.

Cette époque est celle de la mort de l'empereur Charles VI; c'est le moment où la maison d'Autriche finit, et où la Prusse, devenue royaume depuis la fin du règne de Louis XIV, et la seconde puissance de l'Allemagne, aspire, sinon encore au rang suprême, du moins au rôle prépondérant. Plusieurs ouvrages récemment publiés, en mettant au jour des documents gardés jusqu'ici dans le secret des archives, ont permis de refaire cette histoire trop longtemps altérée par la rivalité des intérêts en jeu ou l'esprit de parti : l'*Histoire de Marie-Thérèse*, par M. d'Arneth (*1863-1879*), l'*Histoire de la politique prussienne*, V[e] partie, *Frédéric le Grand*, par M. Droyssen (1874-1881), et surtout la *Correspondance politique de Frédéric le Grand*, publiée à Berlin (1878-1881). La lutte continue dans les commentaires, mais les pièces parlent; et, pour lever les contradictions, M. le duc de Broglie a puisé lui-même, en homme qui connaît le terrain, aux Archives du ministère des affaires étrangères. Il n'y a pas ménagé sa peine; que dis-je? il a trouvé dans ces recherches une véritable jouissance : « Communiquer directement, dit-il, avec les « hommes du passé, sans l'intermédiaire obligé d'un historien officiel, les « surprendre chez eux au naturel et au dépourvu, non pas tels qu'ils « se sont posés eux-mêmes pour la postérité dans des mémoires faits « après coup, mais tels qu'ils se révèlent dans des écrits qu'ils ne croyaient « pas destinés aux regards du public, quel enseignement et aussi quel « amusement inattendu[1]; » et c'est cet enseignement, je dirai aussi cet amusement, qu'il va faire goûter au public par les révélations les plus piquantes et par une habileté de mise en scène qui fait revivre l'action sous nos yeux.

Toute la politique de l'Autriche depuis un quart de siècle avait en vue l'heure fatale de la mort de Charles VI. Avec lui, la maison d'Autriche s'éteignait par les mâles; et par un acte nommé pragmatique sanction il avait voulu maintenir à sa fille Marie-Thérèse l'indivisibilité de ses États. Pour faire reconnaître sa pragmatique, il avait lui-même

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 3.

tout accepté, tout reconnu : la couronne d'Espagne à Philippe V, la couronne des Deux-Siciles à Don Carlos, celle de Pologne à l'électeur de Saxe; il semblait donc qu'il pût mourir tranquille : son testament était sous la sauvegarde du droit public européen. Mais voilà qu'à sa sa mort toute la parenté de la maison d'Autriche, agnats et cognats, se lèvent, réclamant une part d'héritage; avec eux, et tout le premier, un prince qui ne lui était parent à aucun degré, le roi de Prusse; puis la France, qui n'aurait dû intervenir en cette affaire que comme garante des dispositions que chacun attaquait.

Dans le drame qui va se jouer, vont figurer au premier rang, comme acteurs, Marie-Thérèse et Frédéric II, et, du côté de la France, le vieux ministre de l'indolent Louis XV, le cardinal Fleury, le maréchal de Belle-Isle, sans compter plusieurs autres qui ont leur rôle dans les négociations ou dans la guerre. M. le duc de Broglie a bien senti l'influence que leur humeur ou leur génie personnel devait exercer sur la marche des événements, et il en a fait des portraits qui donnent un relief singulier à son livre : portraits non du genre de ceux que le crayon nous a gardés, et que la plume peut reproduire dans un récit, mais portraits de caractères, figures vraiment vivantes et dont les traits vont s'accusant de plus en plus, à mesure que l'action se déroule. Il y a dans cette manière ferme et vigoureuse des effets que l'art du peintre le plus consommé n'atteindrait pas.

Les deux personnages principaux sont ceux dont les noms donnent à l'ouvrage son titre : Frédéric II et Marie-Thérèse.

L'auteur trace d'abord le cadre où ils vont se produire.

La maison d'Autriche avait perdu la moitié de ses possessions en Italie : chassée du Sud, elle se voyait menacée, dans le Nord, et par la maison de Bourbon, qui avait conquis les Deux-Siciles, et par la maison de Savoie qui épiait l'occasion de prendre, en attendant le reste, quelque nouveau morceau de la Lombardie. La maison de Prusse avait bien aussi, comme la maison d'Autriche, des possessions dispersées, mais elle les avait en Allemagne; et ce n'étaient pas, comme pour l'Autriche, les restes d'une domination à demi ruinée : c'étaient plutôt les pierres d'attente d'un édifice en voie de construction.

Quant aux personnes, l'archiduchesse Marie-Thérèse, par sa grâce, par son esprit, par ses talents, n'était assurément pas indigne des espérances que son père Charles VI avait fondées sur sa tête. Si une femme pouvait soutenir le poids de cet empire que la politique du prince avait si péniblement étayé, c'était elle. La décision qu'elle avait montrée dans le choix d'un époux était un signe de sa résolution à défendre les droits

qui lui appartenaient à elle-même et qu'elle entendait partager avec lui.

L'héritier du roi de Prusse n'avait assurément pas trouvé chez son père rien qui ressemblât à cette tendresse et à cette sollicitude dont Marie-Thérèse avait été l'objet auprès du sien. Réduit à fuir de la cour pour échapper au joug paternel, arrêté, jeté dans une forteresse, il avait vu le compagnon de sa fuite pendu sous ses yeux, et lui-même n'avait échappé, dit-on, à un pareil sort que par l'intervention de l'empereur Charles VI. Au sortir de prison, relégué dans une sorte d'exil au château de Rheinsberg, il avait réussi à se faire oublier en se livrant à la chasse, en jouant de la flûte, en s'entretenant avec les artistes, les gens de lettres et les philosophes, Voltaire, par exemple, et en composant l'*Anti-Machiavel*, témoignage excellent de ses idées morales en politique. Le Marc-Aurèle attendu de l'Europe fut, dès le premier jour qu'il régna, Frédéric II, ni plus ni moins qu'au dernier jour. « C'est, dit le duc de Broglie, une statue coulée en bronze d'un seul jet[1]. »

La correspondance de Frédéric déchire tous les voiles dont on voudrait couvrir sa politique, et ce qu'elle met particulièrement en lumière, c'est cet art, chez lui sans égal, qui par sa nature devrait rechercher l'ombre, l'art de tromper. Au moment où il arrivait au trône (31 mai 1740), l'Angleterre, malgré toutes les répugnances de Walpole, venait de déclarer la guerre à l'Espagne; et la France, au regret bien plus vif encore du vieux cardinal Fleury, s'apprêtait à soutenir le trône allié. Frédéric, dans les lettres qui annoncent son avènement, se pose déjà tel qu'il se montrera dans tout son règne.

« Il est curieux de voir, dit l'auteur, avec quelle promptitude le coup « d'œil de Frédéric prend à l'instant, entre les parties adverses, une place « intermédiaire qui lui permet de mettre son amitié à prix et de la pro- « poser sans détour au plus offrant. Ce rôle de marchandage politique et « militaire est celui qu'il jouera toute sa vie dans les querelles euro- « péennes, trafiquant de son génie et de ses armes comme un marchand « de ses capitaux, avec cette différence que, pour les commerçants, les « marchés tiennent quand ils sont conclus, et que Frédéric, au con- « traire, n'hésitera jamais à rompre les siens, même après les signa- « tures données, pour peu qu'on lui propose une surenchère avanta- « geuse[2]. »

Ses instructions à ses envoyés leur traçaient la double figure qu'ils devaient faire, à l'image de leur maître. C'était écrit, cela devait don

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 43. — [2] *Ibid.* p. 45.

être connu un jour; mais que lui importe, au prix d'un avantage présent, le jugement de la postérité?

« J'ai résolu, disait-il à Truchsess, de vous envoyer à Hanovre pour « faire le compliment usité au roi d'Angleterre touchant la mort du feu « roi mon père. Vous ferez des assurances d'amitié personnelle à l'infini; « il faut affecter, devant les ministres ou les créatures françaises, beaucoup « de cordialité avec les ministres anglais[1], quand même il y en aurait « très peu. Il faut tirer les vers du nez des ministres pour savoir leurs « véritables intentions... Vous ferez beaucoup valoir l'envoi de Camas « en France; vous direz avec un air de jalousie que c'est un de mes « intimes; qu'il possède ma confiance et qu'il ne va pas en France pour « enfiler des perles. Si l'on veut vous parler d'affaires, dites toujours que « vous ne désespérez pas de réussir, pourvu que l'on vous fasse des con- « ditions qui vaillent mieux que celles que les Français me font. »

Et à Camas, qu'il envoyait en France :

« Le prétexte de votre voyage à la cour de France est de faire un com- « pliment au Roi comme allié du défunt mon père et de lui notifier sa « mort, en assurant le roi de France que je suis très porté à lui témoigner « les mêmes sentiments que mon père, pourvu que mes véritables intérêts « s'y puissent prêter.

« J'envoie Truchsess à Hanovre. Il doit tenir en échec la politique du « Cardinal, et vous parlerez de Truchsess comme d'un homme que j'es- « time beaucoup et qui a le secret, afin que, pour ne me point laisser « échapper des mains, on me fasse de meilleures offres qu'à feu le roi mon « père. L'Angleterre me recherche, cela est sûr; on me fera des proposi- « tions avantageuses, cela est certain. Ainsi, plus les Anglais surenchéri- « ront, et plus je vous donnerai commission de parler haut sur l'affaire « de la grande succession; et il faut faire accroire aux Français que je leur « fais grande grâce si je me relâche en leur faveur sur le duché de Juliers « et que je me contente de celui de Bergue.

« L'augmentation qui se fera de mes troupes pendant votre séjour « à Versailles vous fournira l'occasion de parler de ma façon de penser « vive et impétueuse; vous pouvez dire qu'il était à craindre que cette « augmentation ne produisît un feu qui mît l'incendie dans toute l'Eu- « rope; que le caractère des jeunes gens était d'être entreprenant. Vous « pouvez dire que naturellement j'aime la France, mais que, si l'on me

[1] Ces mots *avec les ministres anglais* sont omis dans la transcription de M. le duc de Broglie, t. I, p. 45 Cf. *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen*, t. I, p. 8.

« négligeait à présent, ce serait peut-être pour toujours et sans retour; « mais qu'au contraire, si l'on me gagnait, je serais en état de rendre à la « monarchie française des services plus importants que Gustave-Adolphe « ne leur a jamais rendus.

« Vous ferez mille amitiés et civilités au Cardinal, vous payerez paroles « veloutées de paroles veloutées et les réalités d'autres réalités. Tâchez « de pressentir si l'affaire de la succession serait capable de leur faire « entreprendre une guerre. Excitez, autant qu'il sera en vous, l'envie « qu'ils ont contre l'Angleterre. Approfondissez Maurepas et ceux que « vous croyez qu'ils pourront succéder au Cardinal, et faites ce qui sera « en vous pour le savoir par cœur[1]. »

Les choses en étaient là quand mourut Charles VI. Rien ne semblait devoir faire difficulté; tout, je l'ai dit, fut remis en question. A Vienne même, on ne savait que résoudre. Vienne entendait bien rester le siège de l'Empire : mais avec qui ? C'était le point. L'époux de l'archiduchesse, François de Lorraine, grand-duc de Toscane, n'avait pas su se gagner les sympathies du pays. On avait moins de penchant pour cet étranger que pour l'électeur de Bavière, prince allemand, prince voisin, époux aussi d'une archiduchesse, fille de Joseph Ier, et qui, en succédant à Charles VI, promettait de joindre la Bavière à l'Autriche sous la couronne impériale : car Munich ne pouvait être qu'un satellite de Vienne en cas de réunion des deux États. Les vieux conseillers de l'Empire étaient donc assez troublés. Mais Marie-Thérèse n'eut point d'hésitation, et elle n'en pouvait pas avoir. Bien qu'atterrée par la mort de son père, et souffrante d'une grossesse, elle fit savoir aux grands, le jour même, qu'elle attendait leur serment de fidélité. Elle les reçut assise sous le dais royal, les confirma dans leurs charges, ordonna que tous les actes fussent rendus au nom de la reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, prenant possession de tous ces titres comme s'il ne pouvait venir à personne l'idée de les lui contester.

Son activité dans ces premiers jours se communiqua même à son époux et le transforma en quelque sorte; ce n'était plus le même homme et l'on croyait retrouver l'âme de la reine dans celui que, peu de jours après, elle fit reconnaître en qualité de co-régent[2].

Il y avait bien des prétentions pourtant à cette succession, dont elle prenait ainsi tous les gages : on l'a pu voir dans l'exposé que j'ai fait des sacrifices acceptés par Charles VI de son vivant pour désintéresser les prétendants à sa mort. Mais ce qu'il y avait de plus dangereux alors

[1] *Politische Corresp.*, t. I, p. 4. — [2] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 73.

pour Marie-Thérèse c'étaient les deux États qui au fond n'avaient absolument rien à réclamer de son héritage : la Prusse et la France.

Le rôle naturel de la France, c'était de prendre en main la défense des traités, de reconnaître dès le premier jour Marie-Thérèse et de la soutenir au besoin.

La maison d'Autriche n'était plus cet empire qui, avec Charles-Quint, enveloppait la France de ses immenses possessions continentales, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie; ce n'était plus cette puissance qui, même après Charles-Quint, divisée en deux maisons, mais deux maisons animées du même esprit, la tenait encore enserrée. La fin du règne de Louis XIV, après tant de malheurs, avait eu pourtant ce résultat de substituer la maison de Bourbon à la branche d'Espagne; et de l'Espagne, les Bourbons avaient plus tard passé même en Italie. Soutenir Marie-Thérèse dans ce qui lui restait, ce n'était pas relever sa maison; c'était presque en faire une cliente de la France; et, si ce rôle nous imposait des sacrifices, l'Autriche, maintenue par nos efforts en possession de l'Empire et de ses propres annexes au delà du Rhin, au delà des monts, pouvait être amenée à les reconnaître par l'abandon de provinces qui n'étaient pour elles qu'une charge et qui eussent été pour la France une infranchissable barrière : les provinces belges des Pays-Bas. Si ce rôle un peu chevaleresque n'était plus de l'humeur du temps, on pouvait au moins laisser les réclamations se produire, le débat s'engager, attendre pour intervenir le moment opportun; et ce rôle expectant était sans doute ce qui allait le mieux à la mollesse de Louis XV et à la vieillesse de son ministre, le cardinal Fleury. Mais la tradition séculaire faisait croire que la maison d'Autriche c'était l'ennemi, et l'on ne manquait pas de raisons pour dire qu'il n'était pas temps de désarmer. L'Autriche avait encore des États considérables hors de la sphère naturelle de son action et dans des contrées où la domination française l'avait précédée, en Italie, aux Pays-Bas. En outre, si l'Empire tombait aux mains de François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, le prince ne pourrait-il pas regretter le traité qui lui avait donné le grand-duché de Toscane en échange de son ancien pays, et faire servir les forces impériales à reconquérir cette province? Au contraire, parmi les prétendants à la succession d'Autriche était l'électeur de Bavière, ami de la France. Lui assurer l'Empire n'était-ce pas étendre par lui jusqu'au Danube cette influence française qui comptait déjà une si nombreuse clientèle sur le Rhin?

Voilà les arguments que l'on opposait, soit au maintien généreux des traités, soit même au parti prudent d'attendre; et il y avait une force qui

s'ajoutait à ces raisons, c'était la fougue aveugle de cette jeune noblesse dont M. le duc de Broglie a fait un tableau peint sur le vif, « ardente, dés-« œuvrée, se mêlant de tout précisément parce qu'elle n'avait rien à faire, « l'esprit d'autant plus prompt à la critique qu'il était plus léger de ré-« flexions et vide de connaissances, » pressée d'échapper au gouvernement du vieux cardinal pour se jeter dans les aventures. Le signal et l'exemple lui en étaient donnés en Allemagne, exemple qui aurait dû, non pas entraîner mais arrêter la nation sur cette pente, si, en certains moments, le sens des gouvernants n'était obscurci ou leur main forcée par des passions qui poussent en avant, sans que l'on sache où l'on aboutira.

Cet exemple funeste était celui du roi de Prusse.

Le vieux Fleury avait eu l'instinct des périls que l'ambition du jeune roi préparait à l'Europe et il avait tenté de savoir au juste de quel côté elle allait se tourner. Il avait auprès de Frédéric son ministre résident, Valori, homme de bon conseil et d'expérience; il lui avait envoyé, pour le complimenter sur son avènement au trône, le marquis de Beauvau, esprit sagace et fin; il lui dépêcha même Voltaire, qu'il supposait, vu les cajoleries de Frédéric II, en grand crédit auprès du prince philosophe. La suite montra en quelle estime ils étaient l'un à l'autre; mais il suffisait que Voltaire vît clair, et on le croyait clairvoyant. Frédéric se faisait alors une sorte de plaisir d'intriguer tout le monde. En se communiquant leurs appréciations, nos envoyés estimèrent : Beauvau, que Frédéric ne songeait qu'à former une coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et tous nos ennemis (il ne se trompait que de quelques mois); Valori, qu'il était prêt à se tourner du côté où il trouverait le plus d'avantages; Voltaire, qu'assurément il voulait tenter quelque aventure; après quoi, s'il échouait, il se ferait philosophe.

L'Angleterre cherchait aussi le mot de l'énigme, sans plus de succès; mais ce que Frédéric dit à son ambassadeur ne laissait pas que d'être significatif; il assignait à l'Autriche le rôle que la Prusse n'a pas cessé de lui réserver, *mutatis mutandis* : « L'Autriche, lui disait-il, est une puissance « nécessaire pour lutter contre les Turcs (on dirait aujourd'hui pour rem-« placer les Turcs); mais elle ne doit pas avoir en Allemagne une puis-« sance assez grande pour que trois électorats ne puissent lui tenir tête[1]. »

Ces discours, dont il transpirait bien quelque chose, et ces préparatifs, qui frappaient tous les yeux, auraient dû exciter de vives inquiétudes à Vienne; et pourtant M. le duc de Broglie montre que c'est le lieu où l'on s'en montrait le moins ému. Marie-Thérèse, dans sa confiance in-

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 106.

génue et sa droiture, ne supposait pas qu'elle eût rien à craindre d'un prince qui n'avait pas l'ombre d'un droit sur aucune partie de son héritage. Néanmoins, comme les troupes prussiennes se massaient aux frontières de la Silésie, comme l'attitude de l'envoyé de Prusse, d'abord si cordiale, changeait de jour en jour, et que le langage du roi contenait des signes équivoques, on envoya, pour s'en éclaircir, à Berlin un vieil Italien rompu aux affaires, le marquis de Botta d'Adorno.

« Botta, dit M. le duc de Broglie, était un compatriote de Machiavel, « dont il avait compris, peut-être pratiqué, plus d'une fois dans sa vie, les « maximes, bien qu'il n'eût pas employé sa jeunesse à le réfuter[1]. » Il vit clair dans le jeu de Frédéric et l'amena à lui dire que son ministre à Vienne était chargé de faire connaître à la reine ses intentions. Botta les avait devinées; mais personne autour de lui n'y voulait croire. Valori en était encore à penser que, si Frédéric entrait en Silésie, c'était par un accord avec Marie-Thérèse, et que toute la colère de Botta était une comédie fort bien jouée[2].

Frédéric voulait la Silésie, et sa raison était que cette province devait arrondir convenablement ses États : car, pour les droits de ses ancêtres sur quelques parties de ce pays, si tant est qu'ils eussent jamais existé, ils étaient abolis par les traités et par une prescription presque centenaire. Laissant à ses ministres le soin de formuler ce droit de propriété, il se chargeait de la prise de possession préalable. Mais de quelle façon devait-il procéder? Le mieux était que Marie-Thérèse lui cédât le pays sans trop marchander; à défaut de cession, que la Saxe ou la Bavière, prétendant à l'héritage, fissent mine de l'occuper : Frédéric s'y jetterait aussitôt comme pour le défendre et saurait bien le garder; enfin, ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses ne se réalisant, il était prêt à s'unir aux ennemis de l'Autriche, à la Saxe et à la Bavière, même à la France, et il envahirait la Silésie comme pour seconder leurs vues par une diversion dans le Nord.

Sans s'attarder aux préliminaires de ce concert de puissances, comme sans déclaration de guerre, il passa la frontière et s'établit dans la province; rien n'y avait été préparé pour arrêter une invasion que l'on n'attendait pas. « Quand on veut » dit M. le duc de Broglie, caractérisant comme il convient cette invasion, « quand on veut détrousser un « voyageur sur une grande route, l'essentiel est que personne ne s'en « doute. Si l'on peut même passer pour un ami cheminant dans sa com- « pagnie, le succès du coup est plus assuré. Le mystère convenait donc

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 110. — [2] *Ibid.*, p. 112.

« avant tout au plan de Frédéric, et quelque chose même de plus que le « mystère, l'équivoque. Il fallait non seulement que le but et le moment « de l'exécution restassent inconnus jusqu'à l'heure décisive, mais que le « jour où les troupes paraîtraient sur la frontière, on pût croire qu'elles ve- « naient du consentement et sur l'appel du souverain légitime de la pro- « vince envahie. De cette sorte, aucune mesure définitive ne serait prise, « et les populations elles-mêmes, pensant avoir affaire à des alliés, n'auraient « pas l'idée de la résistance[1].

Rien de plus significatif que la façon dont Frédéric régla, en la diversifiant, la communication de cet acte de haut brigandage aux différentes puissances.

« On saisit, dit M. le duc de Broglie, toutes ces nuances au vif et au « naturel dans une note d'un caractère tellement intime qu'on s'étonne « un peu de la franchise courageuse qui l'a mise au jour. » C'est un papier sur deux colonnes, portant d'un côté les questions du ministre Podewils et de l'autre les réponses de Frédéric; les demandes mi-parties en allemand et en français dans la même phrase, les réponses tout en français[2].

Le ministre demande si les intentions du roi doivent être exposées à Saint-Pétersbourg, à la Haye et à Londres, et de quelle manière?

Le roi répond :

« Oui, mais à chaque cour d'une façon différente. A Londres il faut « dire que, sachant sûrement que le duc de Lorraine (le grand-duc de « Toscane) veut conclure avec la France, je m'approche de Vienne pour « le forcer en quelque façon à se mettre du parti des marins et de la re- « ligion (les puissances maritimes et protestantes). — Aux Hollandais il « faut ajouter qu'on ne veut pas troubler le repos de l'Europe; que leurs « capitaux leurs seraient assurés et qu'enfin cette démarche ne tend qu'au « bien public; que Frédéric-Guillaume a servi l'empereur Léopold et « qu'il en a été récompensé d'ingratitude, et que je me dédommage « d'avance et le servirai après. — A Hanovre, Mayence et Ratisbonne, il « faut parler du cœur patriote qu'il faut [avoir], et que je veux sauver « l'Empire; que je veux protéger les débris d'une maison faible et les « tirer dans le bon chemin, pourvu qu'ils veuillent le suivre. »

Pour Paris, le ministre demande « si l'envoyé (*ob der Gesandte im « Paris*), en faisant part en gros au ministère français des motifs qui ont « porté Votre Majesté d'entrer en Silésie, ne doit pas leur laisser entre- « voir à mots couverts que cette entreprise pourrait tourner au plus grand

[1] T. I, p. 122. — [2] Berlin, 11 novembre 1740, *Politische Corresp.*, t. I, p. 98-100.

« avantage de la France, pour se ménager un pacte avec cette couronne, « en cas que la cour de Vienne et les puissances maritimes refusassent « d'entrer dans les vues de Votre Majesté par rapport à la Silésie. »

Frédéric : « Bon, il faut faire la patte de velours avec ces b[1]. . . . »

Le roi lui-même, devant Botta, avait présenté la chose sous le jour qui avait paru le meilleur à ses conseillers et à lui-même : « J'entre en « Silésie, lui avait-il dit, mais comprenez bien que c'est en bon ami « (*come buon amico*), moins pour faire valoir quelques droits que je puis « avoir que pour défendre les droits héréditaires de la reine contre tous « ses ennemis, notamment contre la Saxe et la Bavière, qui sont prêtes à « l'attaquer. Je veux mettre la couronne impériale sur la tête de l'ar- « chiduc[2]. » Paroles flatteuses qui ne donnèrent pas le change au vieux diplomate; et quant à la nouvelle portée à Vienne par le comte de Gotter, elle fut reçue par l'archiduc avec des paroles hautes et fermes, où respirait toute la fierté de Marie-Thérèse : l'envoyé prussien évita de paraître devant elle, redoutant un éclat qui eût déconcerté la politique de son maître[3].

Frédéric, en effet, si résolu qu'il fût à l'action, louvoyait toujours. A l'égard de la cour de Versailles, il paraissait ne vouloir que seconder sa politique. Il demandait à Valori si l'intention de la France n'était pas de donner la couronne impériale à l'électeur de Bavière; si, dans ce cas, le roi de France ne serait pas heureux de l'avoir lui-même pour allié; et à cette heure même il faisait offrir cette même couronne au grand-duc! Comme Valori lui opposait ses engagements avec la cour de Vienne, dont il était bruit, il répondait *que sa voix était encore à louer*[4], et faisait valoir sa marchandise. « Voici le temps venu, ajoutait-il, que je sache si « M. le Cardinal veut de moi... Si l'on veut m'avoir, la chose ne traî- « nera pas longtemps et je vous donnerai mes idées. Je voudrais aussi « qu'il me fît part des siennes. Je vous avertis que je suis pressé et que « je voudrais savoir à quoi m'en tenir. Personne n'est plus que moi en état « de faire le bien de la maison de Bavière et de seconder les vues que « le roi votre maître pourrait avoir de le faire empereur, et cela sans le « compromettre. Après nous être chamaillés quelque temps, il pourra « s'élever comme le modérateur. On négociera et il prononcera comme « nous sommes convenus. Convenez que je lui fais jouer un personnage « qui convient également à sa grandeur et à son goût[5]. »

[1] *Politische corresp.*, t. I, p. 98-100.
[2] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. Ier, p. 127.
[3] *Ibid.*, p. 133.
[4] *Ibid.*, p. 137.
[5] *Valori à Amelot*, 13 décembre 1740, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. Ier, p. 138-139.

Et comme, Valori ayant communiqué à Podewils ses soupçons à l'égard des relations de Frédéric avec l'Autriche, le ministre en parlait à son maître : « Bah! lui dit Frédéric, captez-le comme vous pourrez et « faites-lui espérer que je ne séparerai jamais mon intérêt de celui de « la France; » et à Beauvau, qui venait prendre congé de lui : « Je vais « jouer une grande partie : si les as me viennent, nous partagerons. »

Ce jour même Frédéric, à la suite d'un bal masqué où il s'était promené en domino, dit aux officiers qui l'entouraient : « Graissez vos bottes, « nous partons[1]. »

M. le duc de Broglie a retracé avec une parfaite netteté et une grande vigueur la situation de la France et de l'Europe à ce moment décisif. En France, un roi qui ne manquait pas de jugement, mais qui déjà avait perdu toute volonté; un ministre que ses dispositions naturelles, son caractère et son âge (quatre-vingt-douze ans!) inclinaient à la paix, mais que son goût du pouvoir et son âge aussi rendaient incapable d'une sérieuse résistance; enfin cette jeune noblesse qui poussait aux entreprises et voyait volontiers le roi quitter la reine pour les maîtresses, comme si de l'amour à la gloire il n'y avait qu'un pas.

L'auteur montre avec une grande sûreté de vue quelle devait être en ces conjonctures la politique de la France et quelle fut l'erreur de ses hommes d'État. Ils ne virent point que le but poursuivi par la politique traditionnelle de la France depuis François Ier était alors atteint; que la grandeur du royaume devait être cherchée par d'autres voies, qu'il fallait conjurer d'autres périls. Le cardinal Fleury avait raison quand il voulait attendre; mais sa politique n'était pas dirigée par ces vues élevées qui, appréciant au vrai le passé et pénétrant l'avenir, eussent justifié ce changement d'attitude; elle s'appuyait de petits motifs tout actuels : la détresse du trésor, l'appauvrissement causé par les rigueurs de la saison dans les dernières années, l'armée à refaire, le pays à soulager : motifs très dignes de considération sans doute, mais faibles barrières contre les entraînements du jour. Toute cette agitation, qui avait commencé à la mort de Charles VI, éclata lorsqu'on apprit que Frédéric II avait envahi la Silésie. Il fallait aussi se jeter dans le mouvement. Nul ne pensait que Fleury fût en état de le diriger. Comme on voulait l'action avant tout, à Chauvelin, naguère ministre des affaires étrangères, que Fleury avait éloigné pour lui disputer l'honneur des dernières négociations, on préférait Belle-Isle, le petit-fils de Fouquet, tenu d'abord dans l'éloignement, et qui avait montré du génie militaire, une grande hardiesse de vues, quand la mort de Berwick

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 141.

« pour arrhes l'invitation que Sa Majesté fait de procéder à un traité « d'alliance.

« Quand nous nous serons chamaillés un peu, l'Autriche et moi, M. le « Cardinal interviendra comme modérateur, n'est-ce pas là un person- « nage de son goût? — M. le Cardinal convient de son goût pour le per- « sonnage que le roi de Prusse lui réserve, mais il faut que Sa Majesté « convienne de son côté que, pour que M. le Cardinal puisse remplir ce « personnage dignement, Son Éminence doit avoir eu à prononcer un « jugement qui ne laisse ni l'esprit ni le cœur de toute l'Europe et de « l'Allemagne envenimés contre la France. »

Et à la fin, sur un ton plus vif et presque badin :

« C'est un abus de croire que tout ceci se passera sans coup d'épée.— « Le ministre du roi convient que cela est difficile.

« C'est donc aux jeunes gens à entrer les premiers en danse. — Cela « est vrai; mais, comme le bal est principalement pour eux, il faut « qu'après avoir pris une satisfaction convenable, ils ne laissent pas les « autres finir la fête et exposés aux murmures de ceux qui ont à payer les « violons[1]. »

Il semble que, tout en soutenant la plaisanterie, l'esprit du cardinal soit traversé par la sinistre prédiction de Beauvau.

On rédigea donc, à Paris, un projet de traité qui stipulait l'union des deux puissances en vue de l'élection impériale, et laissait à Frédéric II carte blanche à l'égard de la Silésie. Nulle question d'envoi de troupes. On devait forcément en venir là; mais après tout, la simple adhésion de la France aux vues de Frédéric lui constituait un avantage énorme : elle lui abandonnait la Silésie. Quant à la couronne impériale, la seule prétention affichée par la France d'en disposer pour un de ses clients pouvait soulever contre elle l'Europe entière et particulièrement l'Angleterre. Il n'y avait pour l'Angleterre qu'un moyen d'y faire obstacle : c'était d'accorder à tout prix l'Autriche et la Prusse, de telle sorte que Frédéric se voyait sûr d'obtenir l'objet de ses convoitises, soit avec la France par la guerre, soit avec l'Angleterre par la paix.

Dans cette situation, on comprend qu'entré déjà en Silésie, il ne se pressât point de faire aboutir l'une ou l'autre négociation, voulant voir de quel côté il retirerait le plus d'avantages; et sa correspondance met à nu toute sa duplicité.

Il écrit à Fleury pour répondre à ses assurances d'amitié par les protestations les plus « sincères : » « Il ne dépendra que de vous de rendre

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 187.

« éternels les liens qui nous uniront. Si je ne vous ai pas fait d'abord part « de mes desseins, c'était par oubli plus que par toute autre raison; tout « le monde n'a pas l'esprit aussi libre dans le travail que vous l'avez, et il « n'est guère permis qu'au cardinal Fleury de penser et de pourvoir à « tout[1]. »

Et en même temps il écrit au roi d'Angleterre qu'il n'a d'alliance avec personne. Il est venu en Silésie pour sauver le protestantisme opprimé :

« Si Votre Majesté veut s'attacher un allié fidèle et d'une fermeté invio« lable, c'est le moment; nos intérêts, notre religion, notre sang est le « même, et il serait triste de nous voir agir d'une façon contraire les uns « aux autres, de quoi d'autres voisins jaloux ne manqueraient pas de pro« fiter; il serait encore plus fâcheux de m'obliger à concourir aux grands « desseins de la France, ce que je n'ai cependant l'intention de faire que « si l'on me force; au lieu qu'à présent Votre Majesté me trouve dans les « dispositions les plus avantageuses pour ses intérêts, prêt à entrer dans « ses vues et à agir en tout avec elle[2]. » — Tout en endormant la France il disait à l'Angleterre de se hâter. Évidemment ses préférences étaient là.

Il en donna des preuves plus sensibles quand, après avoir établi ses quartiers d'hiver en Silésie, il revint à Berlin. Il avait écrit à son ministre « d'amuser la France. » Il prit à tâche de le faire lui-même, amusement fort maussade pour l'ambassadeur français. Quand Valori lui présenta le projet de traité où il n'était nullement question de troupes, c'est à peine s'il daigna le garder, le tenant pour un papier sans conséquence. L'ambassadeur put alors comprendre à son tour que l'on était entré dans un marché de dupe, et il l'écrivit à Belle-Isle :

« Le roi de Prusse, lui disait-il, ne répond pas comme il faut. Mon « sentiment est de nous retourner d'un autre côté, de manière à n'être pas « la dupe d'un prince qui entame des négociations partout, et croit opé« rer des merveilles en ne concluant pas. »

Mais ceux qui s'étaient engagés si inconsidérément ne savaient plus comment reculer, Fleury aussi bien que Belle-Isle. Valori reçut l'ordre de passer par tout ce que voulait Frédéric : « promesse de soutenir l'électeur de Bavière *autrement que par des écritures*, garantie de la basse-Silésie, tout, dit M. le duc de Broglie, fut accordé sans difficulté[3]. »

Frédéric était maître de la situation. La France se donnait à lui; il aurait mieux aimé l'Autriche; mais plus Versailles montrait de condes-

[1] 3 janvier 1741. *Politische Corresp.*, t. I, p. 171.

[2] 30 janvier 1841. *Politische Corresp.* t. I, p. 186. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 196. — [3] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 204.

cendance, plus Vienne était inflexible. On ne pouvait pas croire, à Vienne, que la France, que le vieux cardinal, après tant d'assurances amicales, méditât des hostilités. Ce fut une vraie stupeur quand on apprit la nomination de Belle-Isle et cet entraînement des esprits à la cour, qui avait mené là. Marie-Thérèse voulut mettre encore le cardinal en demeure de s'expliquer clairement, et il y a entre les deux personnages un échange de lettres, que M. le duc de Broglie analyse et apprécie très finement, et qui prouvent que le vieux ministre avait toute qualité pour s'entendre avec Frédéric et pour être dupé par lui.

En même temps, Marie-Thérèse, forte de son droit, faisait appel à l'Europe, et elle y trouva de vives sympathies. C'était, contre le roi de Prusse, une indignation générale, et là où la presse était libre, en Angleterre, en Hollande surtout, elle se traduisait par des traits sanglants. Frédéric, fort sensible à l'opinion publique, montrait pourtant le plus grand calme; mais il était inquiet, et craignait un autre soulèvement que celui des gazettes. Dans une des lettres à son ministre, il prévoit qu'il pourrait être enveloppé, et, ne voulant pas lier les destinées de son État au sort de sa personne, il prescrit de ne pas obéir à ses ordres dans le cas où il serait pris.

L'attitude de l'Autriche ne laissant rien espérer, Frédéric se trouvait ramené vers la France, et pourtant, tout en rappelant Valori, il écrivait encore à l'Angleterre. Plût à Dieu, que, selon son désir, l'Angleterre eût prévenu cet accord qui lui faisait ombrage! Mais, en France, la résolution en était prise, et Belle-Isle déployait une activité prodigieuse à tout préparer pour l'action. Aveuglement funeste! On croyait avoir tout gagné en enlevant l'Empire à la maison d'Autriche pour le reconstruire sur un plan tracé à Versailles; comme si se jeter dans une guerre continentale, sans autre objet qu'une haine politique à satisfaire et un plan mal conçu à réaliser, ce n'était pas livrer l'Allemagne à l'inconnu et abandonner sans partage la domination maritime à l'Angleterre.

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

La Société italienne des sciences, de 1782 à 1882.

La Società italiana delle scienze un secolo dopo la fondazione, per Arcangelo Scacchi. Napoli, tipografia della reale Academia delle scienze. Fis. e mat. 1882.

La Société italienne des sciences fut fondée en 1782 pour stimuler le zèle des savants italiens, publier leurs travaux sans distinction de nationalité et faire honneur à la patrie commune. Aucune académie ne lui servit de modèle, aucune ne l'a imitée. Le président, aidé des secrétaires choisis par lui, reçoit les travaux des quarante membres et les fait imprimer; il est nommé pour six ans. Lui seul, pendant ce temps, propose les candidats aux places vacantes; c'est entre six noms présentés par lui que doivent choisir ses confrères; les suffrages restent libres, aucun candidat non présenté ne peut être élu, mais il peut obtenir des voix; et, s'il en réunit plus de six, le président est tenu, lors de l'élection suivante, de le placer sur la liste. Lorsque plusieurs, cependant, remplissent cette condition, il reste libre de choisir entre eux.

Les premiers volumes publiés en 1782, 1784 et 1785, laissaient ignorer au monde savant, qui les accueillit avec faveur, la liste des nouveaux académiciens. Les collaborateurs occupaient déjà presque tous un rang élevé dans la science; rien ne révèle entre eux un lien nouveau et la naissance d'une œuvre vivace.

Le premier président de la Société, Lorgna, en était le promoteur, et en resta longtemps le soutien; nommé en 1786, réélu en 1792, il mourut en 1796, sans avoir quitté la présidence. Aucune cotisation n'était imposée aux membres, et la vente des volumes était la seule ressource assurée. Les dépenses surpassaient les recettes, et restaient à la charge de Lorgna.

Les collaborateurs étaient tous italiens et connus par des travaux antérieurs. Les géomètres Canterzani, à Bologne, Grégorio Fontana, à Rome, Malfatti, à Ferrare, Paoli, à Pise, Riccati, à Trévise, Lorgna, à Bologne; les physiciens Barletti, à Pavie, Landriani et Moscati, à Milan, Morozzo, à Turin, Ximenès, à Venise, Volta, à Come; les astronomes Boscowich, à Rome, de Césaris, à Milan, Slop de Cademberg, à Pise, Piazzi, à Palerme; les médecins Malacarne, à Padoue, Scarpa, à Modène, furent les premiers inscrits sur la liste.

Alexandre Volta, par l'étude des gaz inflammables sortant spontanément des terrains marécageux, préludait à la découverte, bien éloignée en apparence, du pistolet électrique, jeu d'enfant devenu classique, et de l'eudiomètre, qui aurait pu suffire à immortaliser un nom que rien ne peut grandir. Fontana (Gregorio), plus ingénieux que profond, résolvait des problèmes faciles, qu'un professeur, aujourd'hui encore, peut proposer utilement à de bons élèves. Lorgna, dont les travaux, toujours judicieux et utiles, ont embrassé le champ presque entier de la science, s'exerçait à sommer plusieurs séries déjà traitées par Jacques Bernouilli, sans cesser de poursuivre sur l'eau de mer et les sels de soude des recherches alors fort estimées. Spalanzani, naturaliste illustre, philologue en même temps et érudit, racontait son voyage en Orient et ses observations géologiques à Cérigo, l'ancienne Cythère, remerciant, sans arrière-pensée politique, la cour de Vienne et le gouvernement autrichien de Milan d'une mission destinée à enrichir les collections de Pavie. *Per ubbidire*, dit-il, *ai superiori ordini dell imperial corte di Vienna et del Reale governo di Milano.* Fontana (Felice) étudie, dans un mémoire très curieux, la compressibilité des gaz. Sans donner le détail de ses longues et difficiles expériences, l'oxygène et l'azote, qu'il appelle *aria deflogesticata* et *flogesticata*, l'hydrogène, *aria inflammabile*, le protoxyde d'azote, *aria nitrosa*, l'acide chlorhydrique, *aria marina*, l'ammoniaque, *aria alcalina*, l'hydrogène sulfuré, *aria epatica*, ont été le sujet de ses expériences; mais il s'attache seulement à les comparer à l'air atmosphérique, comme si, pour celui-là, rien n'était plus inconnu ni douteux.

La Société italienne avait publié, dans les quatorze premières années, huit volumes de sa collection. Pour assurer l'avenir de son œuvre, Lorgna lui légua une rente de 200 ducats, qu'il eût été prudent de refuser, car l'impérieux donateur en réglait l'administration et l'emploi, imposant à ses confrères des conditions difficiles et gênantes. Par une disposition singulière, il confiait à la Société d'agriculture de Vérone le soin de surveiller l'emploi de ce legs, et le même secrétaire devait partager son travail et ses soins entre deux sociétés différentes par leur composition et par la nature de leurs travaux. Les publications de la Société italienne s'étaient jusque-là faites à Vérone; mais, le président étant le seul lien entre les membres épars, lui seul pouvait maintenir l'unité, et sa résidence, quelle qu'elle fût, devenait le centre nécessaire de tous les travaux. Cagnoli, président élu comme successeur de Lorgna, résidait heureusement à Vérone. Il accepta le legs, et, sans s'expliquer nettement, sans engager la lutte, sans la prévoir peut-être, sans faire allusion au testament de Lorgna, il choisit pour secrétaire

Benedetto Delbene, secrétaire déjà de l'Académie d'agriculture de Bologne.

Le général Bonaparte, peu de mois après, jugeait la Société digne de son attention et de ses décrets. Sans attendre sa demande, sans la consulter, sans même s'informer de son organisation, il lui alloua une somme de 10,000 francs, ordonna son transport à Milan, où ne résidaient que trois de ses membres, lui accordant six jours pour rompre tous ses liens avec Vérone. Le président Cagnoli étant en même temps nommé professeur à Modène, la force des choses, plus impérieuse encore que Bonaparte, fit de Modène le centre de la Société et de ses publications nouvelles.

Modène, par le traité de 1800, devenait autrichienne aussi bien que Vérone, et la Société d'agriculture poursuivait devant l'autorité nouvelle l'exécution du testament de Lorgna, et réclamait, avec le retour de la Société italienne, le droit d'administrer son modique revenu. Cagnoli résistait, et la discussion durait encore, lorsque, en 1801, le ministre de la république cisalpine, devenu tout-puissant dans les deux villes et seul juge de l'étendue de ses droits, reconnaissait la ville de Modène comme siège officiel de la Société, et Cagnoli, en même temps, renonçait au concours du secrétaire de la Société agricole de Vérone.

L'instabilité des gouvernements agitait les académies elles-mêmes. A l'Autriche, à la république cisalpine, succédait bientôt la république italienne, et le ministre de l'intérieur, au mois de juin 1802, invitait de nouveau Cagnoli à transporter la Société à Vérone. Sur quarante membres consultés par le président, six gardèrent le silence, treize, sans rien préciser, conseillèrent la prudence, et vingt et un refusèrent le changement. Fort de cette majorité, Cagnoli résista, et, le 23 novembre 1802, le vice-président de la république, en maintenant Vérone comme siège officiel de la Société, laissait à son président le droit de résider à Modène, d'y diriger librement les travaux communs et de les y faire imprimer.

Après avoir, pendant six ans, tenu la présidence avec grand zèle, Cagnoli, malgré son désir formellement exprimé, fut réélu par plus de trente voix. Il refusa; mais, une seconde épreuve restant sans résultat, et une troisième ne faisant surgir aucun candidat sérieux, Cagnoli reprit la direction, en exigeant qu'en droit comme en fait le siège de la Société fût à Modène.

Jusqu'à sa mort, en 1816, Cagnoli resta président; mais, renonçant en 1807 aux fonctions de professeur, il retourna vivre à Vérone et y transporta la Société.

Le règlement, pendant la longue présidence de Cagnoli, avait reçu

des changements considérables. Les quarante membres de la Société, dans les premières années, n'acceptaient pas de collaborateurs, et l'abondance seule des envois réglait l'intervalle des publications. Cagnoli, sur sa proposition, fut autorisé à introduire dans la collection tout travail qu'un académicien en jugerait digne. Quoique chacun fût prié d'éviter une trop grande complaisance, *che ne ne faccia mallevadore egli stesso come di cosa propria inverso la compania*, les abus ne se firent pas attendre, et l'on dut, peu de temps après, régler les conditions d'admission, en faisant contrôler les premières approbations par l'examen d'un second membre, dont, en cas de refus, le nom restait inconnu.

Cagnoli, en 1803, avait demandé et obtenu qu'une médaille de soixante sequins récompensât, après la publication de chaque volume, les auteurs des deux meilleurs mémoires choisis par leurs confrères. Chaque votant était invité, quoique le scrutin fût secret, à ne pas se désigner lui-même. *Escluse le proprie memorie.* Les premiers sociétaires jugés dignes de la médaille furent le géomètre Paoli et le physicien Venturi.

Paoli, ayant traité de l'intégration des équations différentielles partielles, devait rencontrer parmi ses confrères un bien petit nombre de lecteurs; plus compétents, peut-être, ils eussent été plus sévères. Venturi, aussi bien et plus encore que Paoli, était un savant d'un rare mérite; il avait étudié les couleurs produites par les lames minces, sans en entrevoir l'explication véritable, accessible seulement, il est juste de le dire, avant les travaux de Fresnel, à un génie qui, comme Thomas Young, serait par là devenu son précurseur. Venturi, comme Biot peu de temps après, suit la théorie de Newton en lui donnant cette louange, très peu méritée, d'être l'expression même des faits dégagés de toute hypothèse.

En comparant les mémoires couronnés à ceux auxquels on les a préférés, on reste convaincu que le nom de l'auteur et son mérite déjà connu exerçaient une grande influence sur l'appréciation de son œuvre. La liste des lauréats comprend des noms illustres et justement célèbres, mais les mémoires couronnés ne sont pas leurs chefs-d'œuvre, et il ne faut pas s'étonner si tous les choix ne furent pas approuvés de tous. Plus d'un vaincu, impatient de l'injustice suivant lui commise, refusait de s'y exposer de nouveau. Ces scrutins continuels engendraient la discorde; les dissentiments et les brigues s'accroissaient d'épreuve en épreuve. Après la cinquième, on transforma sagement les médailles en modiques pensions assurées par la Société à ses plus anciens membres d'une part, prenant le nom d'Anziani, et aux plus laborieux, qui, apr

avoir inséré dix mémoires, pouvaient, avec la pension, recevoir d'un scrutin secret le titre de Giubilati. Cagnoli désira pour lui-même l'avantage d'être Giubilato, et, faisant cette fois exception à la règle, il chargea Malfatti de dépouiller les bulletins : une majorité très considérable se prononça en sa faveur.

Une petite somme ayant été enfin allouée à chacun des membres qui, dans le cours d'une année, n'avaient laissé aucune lettre du président sans réponse, la correspondance devint tellement régulière que, pour ménager les finances, on dut décerner par la voie du sort ce prix d'exactitude mérité par tous les membres.

La Société, sur l'invitation de Cagnoli, mit au concours des prix sur des sujets proposés par elle. Le sujet proposé pour les mathématiques fut la résolution des équations numériques, et, pour la physique, la composition de l'air. Les juges, dont le nom devait rester secret, étaient choisis par le président. Les physiciens, sans entrer au détail, décidèrent à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix; les géomètres, au nombre de trois, furent très partagés. Aucun mémoire, suivant le premier, n'était digne de récompense; le second plaçait en première ligne et *ex æquo* deux concurrents, dont l'un, dans l'opinion du troisième, méritait le prix. C'est en sa faveur que la Société consultée se prononça, sans connaître son nom ni celui des juges, et en accordant un accessit à l'autre mémoire. Les deux auteurs, Rufini et Abatti, appartenaient à la Société; les règlements, scrupuleusement respectés, ne permettent pas de savoir s'ils se trouvaient parmi les trois juges.

Rufini, successeur de Cagnoli, ramena la Société à Modène. Malgré cette infraction aux volontés de Lorgna, il demanda et obtint l'autorisation de poursuivre à Vérone la revendication de son legs. Le détail de sa lutte contre la Société d'agriculture et les pièces d'un procès qui durait encore en 1845, cinquante ans après la mort de Lorgna, occupent une grande place dans le récit de M. Scacchi.

Rufini, jusqu'à sa mort, conserva la présidence; il eut pour successeur, en 1822, Luigi Rangoni, qui, réélu trois fois, administra la Société pendant vingt-deux ans. Très judicieux et très docte, ministre du duc de Modène, s'il ne contribua pas par ses travaux à l'éclat scientifique des recueils, Rangoni sut, en accroissant les ressources, assurer l'indépendance de la Société et la régularité des publications.

Marianini, célèbre par ses recherches sur l'électricité, succéda à Rangoni au mois de décembre 1844 et tint la présidence jusqu'en 1866. Il sut écarter d'une main très habile les difficultés sans cesse renaissantes et maintenir avec fermeté l'indépendance de la Société plusieurs fois

menacée. Une lettre du Ministre de l'intérieur lui ordonna un jour de soumettre à l'approbation ministérielle la correspondance de la Société. Marianini ne répondit pas, il n'en fut plus question. L'Almanach officiel inscrivit une autre fois l'Académie sur la liste des établissements dépendants du ministère de l'intérieur; Marianini réclama, et l'erreur ne se renouvela pas. Les droits de la Société restaient entiers, mais les académiciens, peu à peu, cessaient de travailler pour elle. Le rapide et brillant développement des études scientifiques en Italie et le mouvement intellectuel excité peut-être par la Société, par ses membres tout au moins, à Turin, à Milan, à Pavie, à Bologne, à Pise, à Rome, à Padoue, à Naples et à Catane, loin de contribuer à l'activité des publications de Modène, lui enlevaient, au contraire, par la création et le succès de recueils nouveaux, l'avantage de produire de brillantes découvertes. Marianini, pour que personne ne pût s'y méprendre, proposa en 1848 que la liste des travaux publiés par les membres de la Société, mais en dehors d'elle, figurât dans chacun des volumes. Mais cette liste même, glorieuse pour l'Italie, mettait en évidence les changements accomplis depuis le commencement du siècle et l'inutilité de poursuivre par les mêmes moyens un but si heureusement atteint. Trois volumes seulement ont paru depuis 1848, et le dernier, publié en 1862, termine la série des vingt-six volumes, dont la place est marquée dans l'histoire de la science.

Les publications rapides aujourd'hui ont pour tous les savants un attrait irrésistible. Quand Volta produisit un courant électrique, quand Abel reconnut la double périodicité des fonctions elliptiques, on comprend qu'ils voulussent, sans aucun retard, proclamer de telles découvertes. Mais de tels cas sont rares et tant d'empressement s'expliquerait une fois ou deux à peine dans la carrière des savants les plus illustres et des plus heureux inventeurs. Lorsque Berthier, par exemple, poursuivant pendant quinze ans l'analyse des cendres, étudiait successivement toutes les familles végétales, le jour où il analysait la cendre de la laitue, il ne se souciait nullement de détacher une page de son grand travail pour en informer le lendemain le public. Quiconque, aujourd'hui, obtient un résultat ou entrevoit l'espérance d'une découverte, veut prendre date sans retard, et, si lentement qu'on s'avance vers la vérité, on tient le public au courant de tous les incidents du voyage. Un recueil, si haut placé qu'il soit dans l'opinion, s'il donne ses volumes tous les trois ou quatre ans, ne doit plus espérer ni de bien importants ni de nombreux travaux.

Les savants italiens tiennent à grand honneur cependant de figurer sur la liste des Quarante. Mais les élections vivement disputées sont devenues la seule tâche des académiciens.

Le gouvernement italien, sans vouloir détruire une institution devenue illustre, a laissé paraître l'intention d'en changer profondément la forme. Un projet de loi présenté à Florence, le 12 juin 1860, avait pour titre : Agrandissement de la Société italienne des sciences.

« La Société italienne fondée par Lorgna, disait ce projet, est trans-« formée et agrandie; elle prendra le nom d'Institut national italien « des sciences, des arts et des lettres. En font partie : l'Académie des « sciences de Turin, l'Académie et l'Institut de Bologne, l'Institut des « lettres, sciences et arts de Milan, l'Académie de la Crusca. Ceux des « membres de l'Académie italienne qui n'appartiennent à aucune de ces « sociétés, deviendront associés correspondants de la Compagnie de la « Crusca. »

Ce projet, cet arrêt de mort, pourrait-on dire, ne fut ni discuté ni voté : l'opinion resta partagée. Lorsque l'illustre géomètre Brioschi fut nommé successeur de Marianini, il se montra favorable, dit-on, au changement de résidence de la Société et à sa fusion avec l'Académie des Lyncei. Le président actuel, au contraire, l'éminent géologue et minéralogiste Scacchi, auteur de la notice que nous analysons, défend avec force le maintien de la Société italienne, en alléguant, en même temps qu'un passé glorieux, l'empressement des savants italiens à briguer un titre qui, malgré l'éclat d'académies plus anciennes et plus actives, est aujourd'hui encore également envié dans toutes les parties de la péninsule.

J. BERTRAND.

Raphaël, *sa vie, son œuvre et son temps, par Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École nationale des Beaux-Arts, lauréat de l'Institut, ouvrage in-4° de 658 pages, contenant 155 reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins insérés dans le texte, et 41 planches tirées à part.* Paris, librairie Hachette, 1881.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Il y eut chez Raphaël une parfaite harmonie entre le génie et le caractère. L'attrait qu'ont exercé et qu'exercent toujours ses œuvres fut égalé par le charme de sa personne. A lui plus qu'à nul autre s'applique le mot de Buffon que le style est l'homme même. Aussi doit-on approuver M. E. Müntz d'avoir saisi toutes les occasions de faire ressortir les qualités diverses et séduisantes de ce naturel exquis. Il ne s'est pas moins appliqué à étudier et à dépeindre les dons de l'artiste, ses préparations consciencieuses, ses procédés, ses constants efforts pour concilier la vie et la beauté, sa merveilleuse puissance d'assimilation enfin, grâce à laquelle il apprenait en quelques semaines ce qu'il ne savait pas et s'appropriait les qualités particulières de ses maîtres et de ses rivaux.

La clarté et l'intérêt du livre de M. E. Müntz ont leur cause principale dans sa méthode d'exposition. Il fait marcher de front ou plutôt il sait fondre et amener à l'unité tous les éléments, tous les matériaux de son travail. Il y a d'excellentes biographies de Raphaël sans pièces justificatives et sans reproductions par la photographie ou la gravure. Il y en a où la biographie est rapide et où les descriptions de tableaux et les pièces authentiques sont renvoyées à un volume suivant : tel est l'ouvrage de Passavant, dont le second tome est un catalogue très développé et accompagné ou suivi de documents de grande importance. M. E. Müntz n'a pas mis d'appendice à son livre. Il n'en a pas eu besoin parce que sa narration, ses jugements, ses explications psychologiques, ses citations de renseignements, ses cent cinquante-cinq reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins insérés dans le texte et ses quarante et une planches tirées à part, tout cela marche ensemble et se soutient réciproquement. Chaque fait apporte avec lui sa preuve, et la plupart des appréciations sont voisines de l'objet apprécié.

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier 1883.

Dès que le nom de Raphaël est prononcé, on voit aussitôt reparaître la question toujours ancienne et toujours nouvelle des rapports entre la nature et l'idéal. Or quiconque a étudié, non pas avec un parti pris dans tel ou tel sens, mais sans esprit de système, les œuvres de l'auteur des *Chambres*, des *Madones*, des *Saintes-Familles*, de la *Transfiguration*, reconnaît que la nature y est aussi vivante, aussi vraie que possible; qu'elle y est néanmoins épurée, élevée, transformée et qu'ainsi la conciliation des deux prétendus contraires y est réalisée au bénéfice de l'un et de l'autre. Par conséquent, toutes les études préparatoires de Raphaël, toutes ses esquisses à la plume, à la pointe d'argent, à la sanguine ou autres, eussent-elles péri, il demeurerait certain qu'il a consulté le modèle vivant aussi consciencieusement qu'aucun artiste quel qu'il soit, sans s'imaginer cependant, comme il arrive à quelques-uns, qu'il n'y a de tout à fait vivante que la nature triviale ou même laide.

Sur ce point toutefois, les œuvres achevées ne parleraient peut-être pas assez haut, du moins pour des juges prévenus. C'est donc très utilement que M. E. Müntz nous montre Raphaël faisant poser devant lui le modèle tel qu'il a pu se le procurer, puis imposant à son dessin la transformation exigée par le caractère du sujet. Rien de plus curieux, de plus intéressant, que de rapprocher du texte les dessins que le biographe y a joints. On entre par là, en quelque sorte, dans l'atelier du peintre; on le regarde travailler. Citons quelques exemples.

Le plus ancien est aussi le plus digne d'attention parce qu'il nous apprend que, dès ses premiers pas dans la carrière, Raphaël prenait la nature pour guide. En 1503, une dame appartenant à l'une des plus puissantes familles de Pérouse, Madeleine degli Oddi, le chargea de peindre pour l'église Saint-François le *Couronnement de la Vierge*. De nombreux dessins, conservés dans les collections de Venise, d'Oxford et de Lille, attestent la sollicitude avec laquelle il prépara son ouvrage. A la page 65 de son livre, M. E. Müntz insère dans le texte le dessin que possède le musée Wicar. Et, comme M. A. Gruyer en a écrit une analyse pleine de délicatesse, le nouveau biographe a le bon goût et l'heureuse idée de citer, au-dessous de la gravure, la page remarquable de l'historien des Vierges de Raphaël. «Le musée de Lille, dit M. Gruyer, possède le dessin qui a « préparé le groupe principal du *Couronnement de la Vierge*. En ce temps-là, « en pleine Ombrie, la femme ne se livrait pas volontiers aux regards du « peintre : tout au plus une grande renommée, comme celle du Pérugin, « aurait été assez puissante pour lever les scrupules; mais un enfant de « dix-neuf ans ne pouvait ou n'osait; et, pour dessiner ses Vierges, Raphaël « en était réduit à ses camarades d'école. Il a donc pris deux de ses jeunes

« condisciples; il les a assis et posés l'un vis-à-vis de l'autre, et il a dessiné « d'après eux la charmante étude à la pointe d'argent de la collection « Wicar. Ces deux adolescents, au visage imberbe et doux, en costume « d'atelier, vêtus de chausses et de justaucorps collants... se sont prêtés « avec autant de bonne grâce que d'intelligence au service qu'on leur « demandait. Non seulement leurs gestes sont naïfs et précis, mais leurs « traits sont religieux et fervents. Celui qui sera la Vierge s'incline devant « l'autre, un peu moins peut-être qu'il ne le fera dans le tableau; il montre « sa tête un peu trop de face encore; mais les bras sont placés comme ils « doivent être; les mains sont jointes avec tout le respect qu'on peut leur « demander; les jambes conserveront, sous la draperie du manteau, le « mouvement qu'elles ont ici, et les pieds eux-mêmes, qui seront nus dans « l'image idéale, garderont la position que leur a donnée ce modèle vivant. « De même, rien ne sera changé au mouvement de la figure qui deviendra « Jésus... Ce simple croquis porte en lui déjà un parfum de virginité « dont le charme est inexprimable. La nature y est interrogée avec tant de « sincérité qu'elle semble n'avoir rien voulu dérober à une curiosité si « loyale[1]. »

M. E. Müntz a eu raison de penser que cette page devait être transcrite sans aucun changement. Il y a seulement fait une addition courte et discrète, placée dans une note. Un détail, dit-il, qui nous est signalé par M. le commandant Paliard, prouve avec quelle fidélité Raphaël copiait alors la nature; dans une de ses études pour le *Couronnement de la Vierge*, il a, en faisant le portrait d'un de ses camarades, indiqué jusqu'à un léger défaut physique que tout autre aurait négligé. Si l'on examine l'œil droit, on constate en effet ce renversement de la paupière inférieure que la science moderne désigne sous le nom d'« ectropion. » Une pareille exactitude, objectera-t-on, n'était-elle pas excessive et inutile? Je ne le crois pas. Je me souviens d'avoir passé une demi-journée, il y a vingt ans, avec H. Flandrin et Ch. Timbal, à regarder une centaine de dessins de M. Ingres, datés de toutes les années de sa longue carrière de peintre. C'étaient, pour la plupart, des études sur le nu d'après le modèle vivant. La maigreur, la pauvreté des lignes, les déviations, les infirmités, les difformités, tout était reproduit par ce crayon fin, puissant et impitoyable. Comme je m'en étonnais, Flandrin, avec sa parole simple et lucide, me donna à peu près l'explication suivante : « M. Ingres nous « a toujours enseigné qu'avant d'idéaliser le modèle, il faut d'abord le « copier scrupuleusement, afin de recevoir tout entière l'impression de

[1] *Les Vierges de Raphaël*, t. II, p. 553 et 554.

« tunique et négligemment coiffée de ses cheveux, la jeune femme, le « genou ployé, la jambe nue, se penche en avant comme pour soulever « un enfant qui n'existe encore que dans l'imagination du peintre. En cette « attitude, elle pose sous les yeux de Raphaël qui, voulant la vérité avant « la beauté, arrête le mouvement de la figure, s'assure des proportions, « saisit le jeu des muscles et vérifie la grâce de sa pensée. Mais il n'est « encore qu'au tiers du chemin. La même jeune femme posera de nou« veau, vêtue et drapée cette fois, à l'exception du bras gauche, qui « restera nu et qui sera ensuite dessiné à part recouvert d'une manche. « Que de précautions, que de scrupules et quel religieux amour de l'art! « Parvenu à l'âge de trente-cinq ans et à l'apogée de son génie, Raphaël « consent à étudier deux fois une figure de Vierge, à dessiner d'abord « le nu que doit envelopper la draperie, et ensuite la draperie qui en« veloppera le nu.... Quand ce modèle transfiguré sera une Vierge, « lorsque l'enfant s'élancera dans les bras de sa mère... la peinture de « Raphaël conservera quelque chose de naturel et de secrètement fa« milier qui la rendra plus touchante, parce qu'avant d'être le tableau « d'une famille divine, elle aura été l'image d'une famille humaine. » Avec plus d'élégance et de couleur littéraire, ce langage est presque semblable à celui de H. Flandrin que je rappelais tout à l'heure. Il autorise M. E. Müntz à signaler dans les œuvres de Raphaël « un réalisme que l'on n'a « peut-être jamais rencontré au même point chez un champion de l'idéal. » Ainsi présentée, non seulement par M. E. Müntz, mais par des historiens de l'art de grave autorité, et accompagnée des deux études préparatoires qui sont au musée des Offices et de la gravure du tableau achevé, la démonstration ou, pour mieux dire, la leçon, est frappante de clarté et on ne l'oublie plus.

Cependant, quel que fût le respect de l'artiste pour la réalité, son biographe fait très bien voir que des dispositions morales autant qu'intellectuelles l'empêchèrent, surtout dans les premiers temps, de se complaire dans la peinture du laid, de la nature triviale, des troubles physiques causés par la douleur. Dans le *Couronnement de saint Nicolas de Tolentino*, tableau dont la trace est aujourd'hui perdue, mais dont Lanzi nous a conservé la description, le démon était couché sous les pieds du saint. Or cette figure du diable était à remarquer. Le jeune artiste n'avait pu se décider à lui donner la laideur traditionnelle, il s'était borné à le représenter sous les traits d'un nègre. Beaucoup plus tard, le Satan terrassé par le saint Michel du Louvre ne garda pas ce noir visage; mais ses traits ne devinrent pas hideux : au contraire, quelque chose leur fut conservé de la beauté qu'avait eue l'archange avant sa chute. Les deux infirmes qu

figurent dans la composition de la *Guérison du boiteux*, sont laids sans doute; ils ne sont pas repoussants, et leur face vulgaire s'éclaire d'un rayon d'espérance. D'ailleurs, autour d'eux, la beauté abonde. Les jeunes mères placées aux deux extrémités du tableau sont pleines de grâce; et l'enfant nu qui court à côté de l'une d'elles, portant deux tourterelles attachées à un bâton, est une figure admirable, toute palpitante de vie et de naïve joie.

Quant à la douleur morale, quoique Raphaël ait eu peu de penchant à l'exprimer, il a su cependant en traduire par le pinceau les divers degrés, et, cela, selon notre humble avis, avec plus d'art que personne. Pourquoi donc, à cet égard, y a-t-il dissidence entre les meilleurs juges? Bien plus, pourquoi arrive-t-il que, sur ce point, tel critique en particulier ne soit pas absolument d'accord avec lui-même? La question mérite d'être examinée. Étudions l'un des tableaux les plus pathétiques de Raphaël, la *Mise au tombeau*. Après y avoir signalé d'incontestables imitations du Pérugin, de Mantegna, de Michel-Ange, M. E. Müntz dit qu'on doit proclamer les qualités vraiment transcendantes de cette composition. « Les contemporains, ajoute-t-il, ne s'y trompèrent pas. L'im« pression produite sur eux par cette grande page fut vive et profonde. « Pour la première fois, la douleur parlait un langage si pur, si savam« ment rythmé. Le maître avait su tenir un juste milieu entre l'emporte« ment propre à Donatello, à Signorelli, et la noblesse élégiaque du Pé« rugin. » Un demi-siècle plus tard, Vasari écrivait que, dans cette scène, Raphaël s'était pénétré de la douleur des parents qui se séparent d'un mort qui leur est cher. « La Vierge, disait-il, est évanouie; les autres « femmes pleurent : rien de plus touchant que l'expression de leur vi« sage. On remarquera surtout saint Jean, qui croise les mains et baisse « la tête par un geste capable de fléchir le cœur le plus dur[1]. » Or voici maintenant un moderne, M. Springer, qui trouve que l'ensemble du tableau vous laisse froid et parle plutôt à l'esprit qu'au cœur[2]. Et M. Müntz lui-même, qui refuse d'aller aussi loin que M. Springer, mais qui tout à l'heure y voyait le langage de la douleur, se croit forcé de reconnaître, à l'une des pages suivantes, « que la *Mise au tombeau* touche moins que « d'autres compositions du maître[3]. »

Peut-être n'est-il pas impossible, d'une part, de saisir la cause de ces variations de la critique, et d'autre part d'en venir à partager le sentiment de Vasari. Que des nettoyages et des réparations aient affaibli çà

[1] Cité par M. E. Müntz, *Raphaël*, etc., p. 252.

[2] *Raffael und Michel Angelo*, p. 95.

[3] E. Müntz, *Raphaël*, etc., p. 253.

et là l'accent qu'avait d'abord cette peinture, admettons-le. Que les scènes trop dramatiquement douloureuses aient peu convenu à la nature particulière de Raphaël et aux tendances de son génie, concédons-le encore. Pourquoi cependant ne pas envisager le problème d'un autre point de vue? Le tableau de la *Mise au tombeau* est émouvant puisqu'il a ému Vasari et ses contemporains, et puisqu'il m'émeut moi aussi. Mais il ne faut pas lui demander de vous arracher des larmes dès le premier regard. Il ne faut pas davantage s'attendre à en recevoir quelque coup violent comme celui que donnerait, par exemple, l'éclat des trombones dans une symphonie sur le jugement dernier. N'oublions pas que ce n'est que de la peinture; et, de plus, souvenons-nous que les maîtres ne déclament point. Ils veulent être contemplés, attentivement étudiés dans leurs œuvres, entendus à demi-mot, et, puisqu'il s'agit de peinture et de mimique, je dirais presque qu'ils demandent à être compris à demi-geste. N'exigeons de chaque art que ce qu'il est capable d'accorder sans excéder ses limites propres et, par conséquent, sans altérer le caractère de sa beauté essentielle. En présence du temple de Thésée, Lamartine raconte, dans son *Voyage en Orient*, qu'il fut étonné de se sentir froid et stérile : « Mon cœur, dit-il, cherchait à s'émouvoir, mes yeux cher- « chaient à admirer; rien... Je ne sentais que ce qu'on éprouve à la « vue d'une œuvre sans défaut, un plaisir négatif; mais une impression « réelle et forte, une volupté neuve, puissante, involontaire, point. » La déception qu'éprouva le poète, il la méritait. Il avait eu deux fois tort : premièrement en réclamant de l'architecture, et surtout de l'architecture grecque telle qu'elle se montre au temple de Thésée, une volupté puissante; en second lieu, faute de patience, il n'avait pas laissé à l'admirable monument le temps de se faire comprendre et goûter de lui. Pareille est l'erreur de ceux qui attendent de la sculpture des impressions égales à celles que produit la peinture; et, de la peinture, des émotions qui ne sauraient être excitées que par l'éloquence ou la musique. Ni la *Mise au tombeau*, ni le *Spasimo*, ne sont des discours ou des drames. Raphaël y a parlé le langage de son art avec une mesure parfaite : tant pis pour ceux qui souffrent de n'y pas trouver autre chose. Ce n'est pas pour ceux-là qu'il a travaillé.

M. E. Müntz se garde bien de blâmer Raphaël d'avoir manqué de ce genre de force expressive qui appartient à la littérature. Personne n'a mieux vu, mieux montré que lui la correspondance irréprochable qui existe, dans les œuvres du peintre, entre le sentiment, la pensée, l'état de l'âme en un mot, et tout ce qui constitue le langage des gestes. C que l'on peut appeler ses commentaires psychologiques de tant de t

bleaux connus, sont toujours justes, quelquefois neufs. Après les avoir lus, on s'aperçoit que l'on ignorait une foule de détails importants que l'on s'imaginait connaître ou auxquels on n'avait pas pensé. M. E. Müntz a appliqué avec un soin particulier cette méthode d'interprétation aux cartons des *Actes des Apôtres*, qui sont aujourd'hui au musée de South-Kensington et dont le livre que j'étudie offre des photographies d'une remarquable exécution. En parlant de *la Prédication de saint Paul à Athènes*: « Cette page célèbre, dit M. E. Müntz, ne contient pas un trait « qui ne forme le commentaire le plus éloquent du récit de saint Luc. »

Au sujet des célèbres tapisseries que voulut avoir Léon X pour la chapelle Sixtine, M. E. Müntz établit, d'après un document inédit qui est aux archives du Capitole, quel fut l'artiste que le pontife chargea de les tisser. Ce document est un acte notarié du 14 juin 1532; il nous apprend que les *Actes des Apôtres* ainsi que les *Scènes de la vie du Christ* furent tissés par messire Pierre Van Aelst, qui, pendant tout le premier tiers du XVIe siècle, fut incontestablement le prince des tapissiers bruxellois. Le travail n'a donc pas été exécuté par le flamand Pierre Leroy ou Pierre de Coninck, ainsi que l'a cru le savant archiviste de Bruxelles, M. Wauters[1], d'après un autre document où manquent de suffisantes indications. On savait déjà que, dès 1504, Pierre Van Aelst était qualifié de valet de chambre et de tapissier de l'archiduc Philippe le Beau, fonctions qu'il conserva sous son fils, le futur Charles-Quint. Léon X, à son tour, lui accorda le titre de tapissier pontifical, que nous le voyons porter encore en 1532, sous Clément VII. Ces titres récompensaient évidemment des services rendus; cela serait certain même à défaut d'un témoignage direct. Mais ce témoignage, on l'a : c'est le document obligeamment signalé à M. E. Müntz par le savant archiviste des Archives d'État de Rome, M. le chevalier A. Bertolotti. Nous ne sommes nullement surpris du parti que le nouveau biographe de Raphaël a tiré de cette pièce importante; son attention est vivement éveillée en tout ce qui touche l'art de la décoration sur étoffes tissées et la place qu'elles ont occupée dans l'œuvre du Sanzio. Il a écrit une *Histoire de la tapisserie italienne*, qui fait partie de l'*Histoire générale de la tapisserie*, publiée par MM. Guiffrey, Müntz et Pinchart, en 1880; et il y a un mois il a donné un livre fort savant et non moins agréable, intitulé *la Tapisserie*, où il expose, avec des gravures à l'appui, l'histoire des progrès du tissage décoratif et pittoresque depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Muni de ces connaissances spéciales, il avait autorité pour traiter plu-

[1] *Les Tapisseries bruxelloises*, Bruxelles, 1878, p. 102-431.

sieurs questions tantôt oubliées, tantôt négligées au moins par la plupart des historiens de la peinture. Ceux-ci professent, à l'égard de la tapisserie, une trop grande indifférence : il n'est pas une suite dont ils se soient occupés sérieusement, à l'exception peut-être des tentures exécutées d'après les cartons de Raphaël. Encore, sur celles-ci, y a-t-il plus d'une erreur à relever. Ainsi l'on a reproché à Léon X d'avoir, en commandant à Raphaël des cartons de tapisserie, abaissé la peinture au niveau d'une industrie. Mais les Mécènes les plus éclairés du XVe siècle avaient donné de pareilles commandes à des artistes illustres. Andrea Mantegna, le grand Léonard lui-même, n'avaient pas cru déroger en composant des cartons destinés à être traduits sur le métier. « Les merveilleux tissus des « Flandres, ces tentures d'Arras auxquelles nos voisins, en souvenir de leur « origine, ont donné le nom d'*Arazzi*, avaient de bonne heure frappé « d'admiration tout ce que la Péninsule comptait de juges délicats. Pen- « dant longtemps, les ateliers flamands eurent peine à suffire aux de- « mandes de leurs clients italiens. Puis ceux-ci s'occupèrent d'introduire « dans leur pays cette industrie de la haute lisse qui faisait la richesse des « Flandres, et appelèrent des ouvriers d'Arras, de Bruges, de Bruxelles. « A Rome même, un des prédécesseurs de Léon X, Nicolas V, de glorieuse « mémoire, avait fondé un atelier dont sortit une tenture célèbre, l'*Histoire* « *de la Création.* » Mais les riches séries dont regorgeait le garde-meuble pontifical ne suffisaient pas à Léon X : il lui fallait, pour la chapelle Sixtine, des tapisseries exécutées sur ses ordres. Cependant, avec un instinct très juste, il sentit que c'était en Italie qu'on devait peindre les cartons et que c'était dans les Flandres qu'il fallait les faire tisser. Il comptait éviter ainsi les lenteurs qu'aurait entraînées à Rome la création d'une fabrique nouvelle. La première série de tapisseries, destinée à la chapelle Sixtine, devait représenter les *Actes des Apôtres*.

Les sujets qui se rattachaient à ce titre, si bien appropriés au caractère de la chapelle Sixtine, se prêtaient-ils à toutes les exigences de l'art textile? A cette question, M. E. Müntz répond négativement. La tapisserie, dit-il, demande, pour développer toutes ses ressources, une composition nombreuse, de riches costumes, d'élégants encadrements architectoniques; en un mot, une mise en scène brillante. Le nouveau Testament ne contient que peu d'épisodes se prêtant au déploiement d'une certaine magnificence. Le choix qu'avait fait Léon X n'était donc pas irréprochable. Raphaël, de son côté, a traité ses cartons de tapisserie comme s'il eût eu en vue des fresques, sans tenir compte de la différence de matière et de destination. Ici est fort à propos invoquée l'autorité d'un juge compétent et profond admirateur de Raphaël. « Voilà donc,

« dit M. Charles Blanc, les tapissiers en présence de cartons sublimes, « tenus d'abdiquer leur indépendance pour imiter scrupuleusement ces mo- « dèles incomparables, pour suivre pas à pas le grand peintre, et rendre « aussi fidèlement que cela était possible, avec un tissu rugueux et strié, « qui réfléchit partout uniformément la lumière, les admirables caractères « de ces figures... Sans doute Raphaël, pour laisser aux ouvriers de « Bruxelles une certaine latitude, avait indiqué plutôt que déterminé ses « couleurs... Mais, encore une fois, l'autorité d'un si grand nom dut « avoir et eut pour effet de changer les conditions de la tapisserie, en « inspirant aux tapissiers le désir de rivaliser avec la peinture par une « imitation qui n'était pas possible eu égard aux moyens dont ils dispo- « saient... » — « Il était nécessaire de signaler ces erreurs, dit M. E. « Müntz. Mais gardons-nous bien d'y insister. Ne leur devons-nous pas « les chefs-d'œuvre qui s'appellent les *Actes des Apôtres?* »

Sans doute, et, comme M. E. Müntz, nous serions tenté non seulement d'absoudre, mais de qualifier d'heureuse une faute technique dont les résultats ont été si beaux. Cependant peut-on s'empêcher de remarquer que, pour s'accommoder aux nécessités de la tapisserie, la peinture aurait été obligée de sacrifier quelques-unes de ses hautes qualités? Elle aurait eu raison, je l'accorde : mais, si la tapisserie y eût gagné, l'art de peindre y eût perdu. De là cette réflexion bien naturelle que la tapisserie et, en général, les arts décoratifs, si charmants, si séduisants qu'ils soient et si dignes d'occuper une place importante dans les parures légitimes d'une riche civilisation, risquent pourtant d'être et sont souvent une certaine diminution, une dérivation affaiblie des arts du dessin envisagés dans leur perfection? Il y aurait donc quelque danger, et peut-être ce danger se montre-t-il déjà, à exciter, au lieu de la diriger, la passion qui éclate en ce moment pour toutes les formes de la décoration dessinée, sculptée, peinte, et, en cédant soi-même à cette fièvre, à créer, entre l'art proprement dit et l'art décoratif, un antagonisme dont l'effet dernier et inévitable serait l'abaissement progressif des deux puissances rivales.

M. E. Müntz ne saurait être accusé d'avoir prêté les mains à cette concurrence périlleuse. Il n'ignore pas, tous ses livres le témoignent, que, si le grand art porte en lui-même une faculté décorative, l'art purement décoratif n'est pas toujours du grand art. Même détachée de la muraille du Vatican qu'elle décore magnifiquement, l'*École d'Athènes* reste une page de grand art et se suffit à elle-même. Mais la réciproque n'est pas toujours vraie : une pièce décorative d'exécution exquise, séparée de l'ensemble auquel elle est destinée, ou placée en dehors de

l'emploi utile pour lequel elle a été conçue, conserve une valeur d'art assurément; mais elle ne se suffit pas, ou du moins ne se suffit pas au même degré que tel tableau qui était supérieur par essence, décoratif par surcroît. M. E. Müntz s'en souvient sans cesse, même alors qu'il ne le dit pas. Il constate avec tristesse que trop d'historiens de l'art « font aux « productions de peintres du dernier ordre l'honneur d'un examen ap« profondi, pour peu qu'elles soient exécutées sur toile ou sur panneau, « tandis que, par une contradiction bizarre, ils refusent d'accorder un « regard aux précieux tissus de soie et d'or qui ont conservé parfois avec « une rare perfection la pensée des plus grands maîtres[1]. » Notons-le soigneusement toutefois, il demande qu'on écarte les productions banales ou vulgaires, pour ne s'attacher qu'aux pages supérieures, ce sont ses expressions; et il entend par pages supérieures celles qui reflètent le génie d'un Mantegna, d'un Raphaël, d'un Jules Romain, d'un Rubens, d'un Le Brun. Sur les traces de pareils guides, l'art décoratif s'égarera plus rarement, s'il s'égare. Et, pourvu qu'à son sommet il soit éclairé par de telles intelligences, même à de moindres hauteurs, il ne s'avilira pas, et, véritable œuvre d'art, il se distinguera à des signes certains « d'un « simple produit manufacturé. » La déraison serait qu'il prétendît se passer du grand art, le mettre en interdit, le détrôner pour régner seul, et que, dans un accès de jalousie aveugle ou de quelque sentiment encore plus bas, il osât trouver mauvais que l'État se fît un devoir de soutenir, de maintenir, d'encourager, par des institutions tutélaires et de brillantes récompenses, l'art supérieur qui non seulement se suffit à lui-même, mais qui, de plus, sauve et élève toutes les formes moins élevées du beau.

M. E. Müntz a raison, dans son livre intitulé *la Tapisserie*, de réclamer pour les artistes tisseurs l'indépendance qui est la condition essentielle du succès de leur travail. Il a raison d'écrire des lignes comme celles-ci : « La peinture en matières textiles, tel est le nom que l'on a « donné, et justement, à la tapisserie; car si, par la franchise du procédé, « elle l'emporte sur la broderie, qui est surtout un travail de patience et « qui admet d'innombrables retouches, elle l'emporte aussi sur elle par « la liberté d'interprétation laissée à ses représentants. Sauf aux époques « de décadence, de perversion du goût, le tapissier traduit, interprète, « transpose, dans d'autres tons, les modèles, les cartons, pour nous servir « du terme technique, que le peintre compose pour lui; c'est mécon« naître les lois de son art que de lui demander de copier servilement un

[1] E. Müntz, *la Tapisserie*, préface, p. 6.

« tableau ou une fresque. » Rien de plus judicieux que ces observations dignes de figurer dans une théorie esthétique de la peinture textile. Mais le savant et sage auteur n'a pas moins raison de mettre, dans son *Raphaël*, en vive et nouvelle lumière les éclatants services qu'a rendus à l'art décoratif le génie du maître, quoiqu'on n'eût pas encore, à son époque, discerné aussi nettement et déterminé avec autant de précision que de nos jours les licences qu'un auteur de cartons doit laisser aux tapissiers. C'est que le dessin et la composition, les formes pures et l'heureuse ordonnance sont aussi nécessaires à une œuvre décorative petite ou grande qu'à un tableau, à un encadrement de guirlandes qu'à la représentation d'une scène biblique, à un brûle-parfums qu'à un mausolée. En sorte que, si le grand art venait à déchoir, l'art décoratif s'affaisserait avec lui, comme lui. Les intérêts du second se confondent, par conséquent, avec ceux du premier.

Tant que Raphaël en eut le loisir, il est permis de croire qu'il dessina de ses propres mains les motifs d'ornement dont sont accompagnées ses principales fresques. Lorsque le temps lui manqua, il dirigea du moins le travail de ses élèves, l'inspira, le rectifia au besoin. Mais même dans l'invention et l'exécution de ces détails, il fit appel à son génie, à son goût le plus délicat; et il voulut, en outre, demander des modèles, tantôt à l'antiquité, tantôt à la nature elle-même, tantôt aux arts et à l'industrie. Par exemple, pour la décoration des Loges, les grotesques alternent avec les paysages, les fleurs avec les oiseaux et les poissons, les armes avec les instruments de musique. D'après Vasari, Jean d'Udine introduisit dans ses décorations une foule d'animaux rares appartenant à la ménagerie de Léon X. Remarquons-le toutefois, parmi ces innombrables motifs d'une variété et d'un charme infinis, les places d'honneur sont tenues par des figures empruntées à l'antiquité; et ces ressouvenirs de l'art grec qui ne négligeait rien, qui soignait et parachevait le dos d'une statue que l'on ne devait jamais apercevoir puisqu'il s'appuyait au mur d'un fronton, autant que le visage et la poitrine exposés aux regards, ces résurrections de divinités aux formes exquises, imprimaient, imposaient à tous les détails voisins une correction et une netteté absolument classiques.

En effet, tout en étant lui-même et tout en restant de son époque, Raphaël se montre, quelquefois se déclare expressément disciple de l'antiquité. Jusqu'à quel degré l'a-t-il été, avec quelles connaissances, grâce à quelles études précises et d'après quelles œuvres retrouvées? Cette question a été traitée par M. A. Gruyer, il y a une douzaine d'années, en deux savants et attachants volumes qui furent très remarqués. M. E. Müntz n'avait

l'emploi utile pour lequel elle a été conçue, conserve une valeur d'art assurément; mais elle ne se suffit pas, ou du moins ne se suffit pas au même degré que tel tableau qui était supérieur par essence, décoratif par surcroît. M. E. Müntz s'en souvient sans cesse, même alors qu'il ne le dit pas. Il constate avec tristesse que trop d'historiens de l'art «font aux «productions de peintres du dernier ordre l'honneur d'un examen ap-«profondi, pour peu qu'elles soient exécutées sur toile ou sur panneau, «tandis que, par une contradiction bizarre, ils refusent d'accorder un «regard aux précieux tissus de soie et d'or qui ont conservé parfois avec «une rare perfection la pensée des plus grands maîtres[1].» Notons-le soigneusement toutefois, il demande qu'on écarte les productions banales ou vulgaires, pour ne s'attacher qu'aux pages supérieures, ce sont ses expressions; et il entend par pages supérieures celles qui reflètent le génie d'un Mantegna, d'un Raphaël, d'un Jules Romain, d'un Rubens, d'un Le Brun. Sur les traces de pareils guides, l'art décoratif s'égarera plus rarement, s'il s'égare. Et, pourvu qu'à son sommet il soit éclairé par de telles intelligences, même à de moindres hauteurs, il ne s'avilira pas, et, véritable œuvre d'art, il se distinguera à des signes certains «d'un «simple produit manufacturé.» La déraison serait qu'il prétendît se passer du grand art, le mettre en interdit, le détrôner pour régner seul, et que, dans un accès de jalousie aveugle ou de quelque sentiment encore plus bas, il osât trouver mauvais que l'État se fît un devoir de soutenir, de maintenir, d'encourager, par des institutions tutélaires et de brillantes récompenses, l'art supérieur qui non seulement se suffit à lui-même, mais qui, de plus, sauve et élève toutes les formes moins élevées du beau.

M. E. Müntz a raison, dans son livre intitulé *la Tapisserie*, de réclamer pour les artistes tisseurs l'indépendance qui est la condition essentielle du succès de leur travail. Il a raison d'écrire des lignes comme celles-ci : «La peinture en matières textiles, tel est le nom que l'on a «donné, et justement, à la tapisserie; car si, par la franchise du procédé, «elle l'emporte sur la broderie, qui est surtout un travail de patience et «qui admet d'innombrables retouches, elle l'emporte aussi sur elle par «la liberté d'interprétation laissée à ses représentants. Sauf aux époques «de décadence, de perversion du goût, le tapissier traduit, interprète, «transpose, dans d'autres tons, les modèles, les cartons, pour nous servir «du terme technique, que le peintre compose pour lui; c'est mécon-«naître les lois de son art que de lui demander de copier servilement un

[1] E. Müntz, *la Tapisserie*, préface, p. 6.

comme archéologue était donc réelle et féconde. Ce serait cependant exagérer que de dire qu'il a été investi des fonctions de directeur des musées romains. Toutefois il ne tarda pas à organiser ce que M. E. Müntz appelle un véritable institut de correspondance archéologique. Il envoya des dessinateurs dans toutes les parties de l'Italie et jusqu'en Grèce pour y relever les monuments antiques.

Mais le témoignage le plus considérable des services qu'il a rendus en ce genre est le rapport célèbre qu'il adressa au pape en 1518 ou 1519, et dont nous possédons deux rédactions différentes, l'une publiée en 1733 par les Volpi, dans leur édition des œuvres de Castiglione, l'autre dans l'ouvrage de Passavant. Après une rapide esquisse de l'histoire de ce rapport, M. E. Müntz démontre par un ensemble de preuves vraiment imposant que tous les traits que contient cette pièce peuvent sans exception s'appliquer à Raphaël. Il réfute ensuite, au moyen d'une argumentation serrée, l'opinion contraire d'un savant allemand, M. H. Grimm, qui, dans un travail intitulé *De incerti auctoris litteris quæ Raphaelis Urbinatis ad Leonem decimum ferantur,* a tenté vainement de prouver que Raphaël n'est pas l'auteur de ce grand travail. Enfin, M. E. Müntz donne du rapport une analyse étendue et très bien faite qu'il serait beaucoup trop long de reproduire et même de résumer ici. Je me borne à en extraire cette importante remarque. « Parmi tant de « savants, d'artistes qui s'étaient occupés des antiquités de Rome, Raphaël « est le premier qui ait essayé de distinguer et de caractériser les styles, « de marquer le développement des idées, d'écrire en un mot l'histoire « de l'art. »

Il y a encore plusieurs questions intéressantes qu'on s'attarderait volontiers à étudier avec M. E. Müntz[1]. Je crois cependant en avoir dit assez pour mettre en lumière les principaux mérites de ce bon et beau livre. Il ne fait double emploi avec aucun de ceux qui traitaient déjà le même sujet. L'auteur sans doute s'est approprié tout ce qui devait être conservé des travaux de ses prédécesseurs; mais en même temps, il a tout refondu, tout renouvelé, rectifié, complété, à l'aide d'une érudition vaste, fixe et sûre, qui lui assigne dès à présent un rang particulier dans le groupe des historiens de l'art. Son ouvrage est très étendu mais bien proportionné, écrit dans un style ferme, sobre et clair, qu'anime par

[1] Je me réserve de parler des pages que M. E. Müntz a consacrées à Raphaël portraitiste, lorsque j'examinerai les deux volumes de M. A. Gruyer, intitulés: *Raphaël, peintre de portraits,* fragments d'histoire et d'iconographie, etc. Paris, 1881.

à recommencer cette tâche habilement accomplie. Sur ce point, nme sur tant d'autres, les limites de son ouvrage n'admettaient d'ail-rs qu'un chapitre. Il l'a compris; mais, dans ce chapitre, non content avoir condensé ce que l'on savait, il a voulu, selon son habitude, ap-porter des renseignements nouveaux. Il a énuméré aussi exactement que possible les peintures, puis les sculptures antiques qui ont dû être con-nues de Raphaël et celles qu'il a connues certainement. Puis il a insisté sur la richesse des collections particulières qui formaient à elles seules le plus vaste musée qu'il y eût alors. Des documents encore inédits, conservés à notre Bibliothèque nationale, lui ont permis d'étudier la composition de plusieurs de ces cabinets d'antiques. Il est en mesure d'affirmer que deux des œuvres anciennes, mentionnées dans le manu-scrit de Claude Bellièvre de Lyon (manuscrit que nous possédons à Paris), la *Diane d'Éphèse* et le *Sacrifice du Taureau*, ont été copiées par Raphaël et par ses disciples. Il a trouvé en effet ces deux sculptures re-présentées dans les Loges, l'une au-dessous de l'autre, dans l'ordre même que suit en les citant l'auteur de notre manuscrit. A ce fait, M. E. Müntz en ajoute d'autres non moins instructifs; et en quelques pages, que son érudition a rendues singulièrement pleines, il nous a montré Raphaël s'inspirant, tantôt sans y penser, tantôt en le voulant, des modèles an-tiques qu'il jugeait les plus parfaits.

Après l'artiste, M. E. Müntz a considéré, dans Raphaël, l'archéo-logue. Le maître se présente sous ces deux aspects. Au début, l'artiste l'emporte évidemment sur l'antiquaire curieux et passionné; vers la fin de sa vie, nous assistons au phénomène inverse. Ce changement signa-lait-il une certaine lassitude; la science prenait-elle la place de l'in-spiration épuisée? Je crois, comme M. E. Müntz, qu'il convient plutôt d'admirer le bonheur de Raphaël qui, dans sa courte carrière, a pu embrasser tant d'occupations diverses et « savourer l'une après l'autre « toutes les jouissances intellectuelles de cette grande époque. »

Au surplus, il était archéologue non seulement par amour des beautés de l'antique, mais aussi par respect des monuments du passé qu'il jugeait nécessaire de conserver. Un bref en date du 27 août 1515 lui accorda, très certainement sur sa demande, le droit de s'opposer à la destruction des marbres antiques portant des inscriptions. Ses efforts de ce côté eurent du succès. Le 30 novembre 1517, un des principaux éditeurs d Rome, Jacques Mazzocchi, obtenait de Léon X un privilège de sept a pour son recueil des *Epigrammata antiquæ Urbis*, qui parut au m d'avril 1521, en un superbe in-folio de quatre cents pages. C'est le ancien recueil épigraphique que nous possédions. L'activité de Rap

rismes qui s'y sont introduits à la suite du caprice ou de l'ignorance individuelle. Mais, pour obtenir un pareil résultat est-il nécessaire, comme il le voudrait, de faire table rase de tout ce qui existe, de proscrire toutes les innovations, bonnes et mauvaises, en un mot de recommencer un travail déjà très avancé? Nous ne le pensons pas. Il faut agir prudemment, user de modération, rétablir peu à peu l'ordre dans le désordre et remettre en honneur les principes de la logique. Il faut accepter franchement le passé et tirer des circonstances le meilleur parti possible.

M. Contos jouit d'une réputation justement méritée, et il exerce une grande influence sur la jeunesse lettrée d'Athènes. Mais n'est-il pas à craindre que des disciples trop zélés ne dépassent le but indiqué par le maître et ne tombent dans un excès contraire? Quoi qu'il en soit, son livre mérite de fixer l'attention des savants. Il est rempli de science et contient une foule d'observations intéressantes que lui fournit la comparaison du grec moderne avec le grec ancien. Nous chercherons à le faire connaître au lecteur.

Dans l'introduction (*πρόλογος*), consacrée aux principales infractions commises par les écrivains modernes contre les règles de la grammaire hellénique, M. Contos commence par rappeler le discours sur l'instruction publique prononcé à Smyrne par Constantin Œconomos, le 4 septembre 1811, discours où il est dit : « La nation grecque a perdu l'ancienne beauté de la langue attique. Forcée d'admettre beaucoup de « mots corrompus venant des nations étrangères, elle a dû renoncer à « une foule de phrases et d'expressions heureuses; toutefois elle a conservé les principaux éléments de sa langue. Lorsqu'elle s'est réveillée « de sa léthargie, le principal soin de ses enfants les plus instruits a été « d'épurer et de perfectionner la langue nationale. » Coray a été l'un des principaux d'entre eux et on lui doit une grande reconnaissance, parce que, le premier, avec sa savante critique et sa grande clairvoyance, il a compris les vrais moyens d'arriver à un pareil résultat. M. Contos s'empresse de rendre hommage à son mérite; mais en même temps il croit devoir faire quelques réserves. Suivant lui, Coray n'était pas assez méthodique. Il n'a pas assez bien connu la nature de l'hellénisme, et souvent, dans ses écrits, il a commis des barbarismes et des solécismes. Il a admis des mots de mauvais aloi, et, en comparant la nouvelle langue à l'ancienne, il a quelquefois dévié du vrai et a dépassé le but. Plusieurs fautes sont citées à la suite de ce jugement. Bulgaris et Ducas, malgré tout leur savoir, sont tombés eux-mêmes dans de graves erreurs, ainsi qu'Œconomos et Asopios, dont on a singulièrement exagéré le mérite.

moments une chaleur éloquente. Ceux qui l'auront lu avant de partir pour Rome seront assurés de bien profiter de leur voyage en ce qui touche Raphaël et son œuvre. Nos voisins, voyageurs pratiques, ne s'y sont pas trompés, et le livre de M. E. Müntz, dès sa publication chez nous, a été aussitôt traduit en langue anglaise par M. Armstrong sous ce titre : *Raphaël, his life, works and times*[1].

Ch. LÉVÊQUE.

ΚΩΝΣΤΑΝΤΊΝΟΥ Σ. ΚΌΝΤΟΥ Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν Ἑλληνικὴν γλῶσσαν. *Observations lexicographiques sur la nouvelle langue hellénique*, par *Constantin* S. *Contos*. Athènes, André Coromilas, 1882, in-8° de XXXII-593 pages.

En voyant le nombre considérable des livres et des journaux qui s'impriment en Grèce, on serait tenté de croire que la langue dans laquelle ils sont écrits est répandue partout, et qu'elle est entrée dans les usages de la vie quotidienne des Grecs. Il n'en est rien cependant. Non seulement les gens d'un esprit cultivé parlent autrement qu'ils n'écrivent, mais même l'homme du peuple a parfois de la peine à comprendre les journaux qui lui tombent entre les mains. Combien durera une pareille anomalie? Quand et comment pourra se faire l'unification de la langue? Il serait bien difficile de le dire. En attendant, les choses suivront leur cours, et la langue factice, qui a la prétention de reproduire celle de Xénophon ou au moins celle du Nouveau Testament, subit des épreuves bien dangereuses, parce que les principes et les règles grammaticales de l'ancien grec sont considérés comme non avenus par la plupart des écrivains modernes. Déjà quelques savants distingués ont essayé de réagir contre cet inconvénient, mais leurs essais ont été infructueux. Il appartenait à M. Contos de mener à bien une pareille entreprise.

M. Contos est élève de M. Cobet, c'est tout dire. C'est dire qu'il a une connaissance profonde de la langue ancienne, qu'il en saisit toutes le nuances et toutes les finesses, et que, mieux qu'un autre, il pourrait r former la langue moderne et la débarrasser des solécismes et des bark

[1] Londres, 1882.

de la même année contient une nouvelle série[1], intitulée Φιλολογικὰ ποικίλα, contenant des recherches du même genre. Enfin, en août 1878, M. Contos publia, dans la même revue, une troisième série de douze articles seulement, sous le titre de Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις; les autres ont été admis dans divers recueils périodiques d'Athènes[2]. Ce dernier titre est précisément celui de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui et dans lequel se trouvent fondus les articles de cette troisième série. Citons encore des corrections d'auteurs grecs publiées dans le Λόγιος Ἑρμῆς qui parut d'abord en Hollande et ensuite à Athènes et dans une autre revue intitulée Ὁ Ἕλλην φιλόλογος. Espérons que M. Contos réunira aussi en volume ses autres recherches philologiques, en tenant compte de certaines observations consignées dans le présent article, c'est-à-dire en se servant d'une plume plus indulgente et en indiquant d'une manière plus précise et plus complète les sources auxquelles il a puisé ses renseignements lexicologiques. Cette utile addition rendra de grands services à ceux qui s'occupent de lexicographie, et fournira des matériaux précieux pour un supplément au *Thesaurus*.

Entrons maintenant dans quelques détails sur le livre de M. Contos. Il serait difficile d'analyser un pareil ouvrage, composé d'articles indépendants les uns des autres et ne se rattachant entre eux par aucune espèce de lien. L'auteur y met en relief, par des mots choisis exprès, tous les genres de fautes qui déparent la langue grecque moderne. Ces fautes concernent la déclinaison, la conjugaison et la syntaxe, l'emploi de l'élision, de l'iota souscrit et de la double consonne, les formes des temps, l'augment avant ou après la préposition, l'omission du redoublement au participe du parfait passif, les composés des verbes en έω changés en ίζω sans nécessité, etc. Puis viennent les confusions telles que έω et όω, η et ι, αι et ε, les actifs au lieu des passifs, et, réciproquement, les substantifs en σις au lieu de la désinence σία, les intransitifs pour les transitifs, les comparatifs pour les superlatifs, les malheureuses compositions, comme δοσινέχων au lieu de δόσιν ἔχων en deux mots, etc., etc.

A propos de l'*épicénie* non observée dans certains adjectifs, nous trouvons cité ce passage d'Hermogène : Ἑταίρα, χρυσία εἰ φοροίη, δημοσία ἐσ7ω, « une courtisane qui porte des ornements d'or devient publique. » Hase,

[1] Nous ne nous expliquons pas pourquoi les trois premiers articles de cette série indiqués dans le sommaire ne figurent point dans ce numéro.

[2] Nous devons citer surtout le *Bulletin de Correspondance hellénique*, dans lequel M. Contos a publié plusieurs articles de critique sous différents titres. Voy. février 1877; avril, mai et juin 1878; mai 1879 et décembre 1880.

dans son Cours de paléographie grecque, pour justifier la similitude du son entre *ε* et la dipthongue *αι*, citait, d'après Théon[1], un passage analogue, mais différent. « La loi, disait-il, peut être amphibologique, « témoin ce texte : *Αὐλητρὶς, παῖς οὖσα (πεσοῦσα), δημοσία ἔσ7ω*. Quand « on entend réciter ce texte, on ne sait s'il faut écrire en deux mots, « *παῖς οὖσα*, ou en un seul, *πεσοῦσα*, c'est-à-dire, « Une joueuse de flûte, « si elle paraît sur le théâtre, étant encore enfant (*παῖς οὖσα*), ou bien « si elle tombe en dansant (*πεσοῦσα*), devient la propriété du peuple. »

Parmi les mots blâmés par M. Contos comme contraires aux principes de la langue hellénique, nous trouvons *τηλέγραμμα*, *μονόγραμμα*, *χειρόγραμμα*. Le premier de ces mots a donné lieu, en Grèce, à une grande et longue controverse, pour savoir s'il fallait dire *τηλέγραμμα* ou *τηλεγράΦημα*. Les avis ont été partagés. Une pareille controverse s'est élevée en Angleterre; mais, comme les Anglais sont très pratiques, ils se sont décidés pour la concision et ont adopté, comme nous, la forme *telegram*, « télégramme. » Comment d'ailleurs aurions-nous pu transporter dans notre langue le mot *τελεγράΦημα*, qui serait plus régulier? Toutes les langues, même les mieux établies, sont pleines de ces caprices et de ces anomalies. Il est certain que notre mot *orthographe* est pris dans une très mauvaise acception. On devrait dire, comme autrefois, *orthographie*, ainsi qu'on dit « géographe » et « géographie, » « paléographe » et « paléo- « graphie; » mais, malgré les incessantes réclamations de feu Didot, le mot *orthographe* est resté dans notre langue, et y restera, avec l'acception qu'il a aujourd'hui. Nous avons les mots *sécurité* et *sûreté;* pourquoi ne dit-on pas *secur* tout aussi bien que *sûr?*

Une singulière faute de syntaxe a été commise par plusieurs écrivains qui, en se servant du génitif absolu, ont oublié le genre du substantif qu'ils employaient. En la signalant, notre habile critique raconte, d'après Asopios, une anecdote curieuse concernant l'illustre Coray. Ce dernier avait écrit par inadvertance *νηῶν ὄντων* au lieu d'*οὐσῶν*. Quand on lui montra cette erreur, il répondit en souriant : *Οὗτος εἶναι Φόρος πρὸς τὴν κοινὴν ἀπαιδευσίαν*, « c'est un tribut payé à l'ignorance commune. »

M. Contos, ainsi que nous l'avons déjà dit, a une grande influence sur ses jeunes compatriotes lettrés, influence qui se fait déjà sentir dans la prose des écrivains modernes. On y trouve, en effet, des innovations qui, de l'avis de plusieurs hommes compétents, ne paraissent pas heureuses, en ce sens qu'elles semblent condamner des mots et des forme qu'un long usage a consacrés. Le danger d'être trop savant, ou de voi

[1] *Progymn.* ch. IV, t. I, p. 186-187 de Walz.

loir l'être ou le paraître (nous parlons ici des disciples et non du maître), c'est d'oublier que le grec, comme toutes les langues, est en travail perpétuel de formation, et que parfois il vaut mieux respecter l'usage que l'autorité de l'antiquité. On pourrait citer bien des exemples. Le verbe *χαλκονοθεύω*[1], « violer le scrutin, » et les autres composés que blâme M. Contos, sont si heureusement trouvés et tellement usités, que, malgré ses arguments, ils resteront certainement en usage. Il voudrait aussi que tout le monde, y compris les nautoniers, se mît à dire *ὁ λέμβος*[2], « la « barque, » au lieu du féminin *ἡ λέμβος*, qui est usité partout. Nous citerons encore *μεταφραστής*, qu'il faudrait accentuer *μεταφράστης*, et les autres mots qu'il indique, page 427. M. Contos fait ici œuvre de grammairien. A ce titre il peut être dans le vrai, mais il faut espérer que son influence n'ira pas jusqu'à encourager le pédantisme chez les Grecs. Sans doute des censeurs dans le genre de notre critique sont nécessaires pour maintenir les bons principes, cependant il ne faut pas que l'on finisse par se soucier plutôt de la forme que du fond. C'est pour cela que nous regrettons certaines façons de l'auteur. Il est peu charitable avec ceux de ses compatriotes qui commettent quelque erreur. Il les désigne souvent en masse sous le terme collectif de *πονηρὸν κόμμα*[3], « mauvaise monnaie, » sans que pour cela il épargne aucun d'eux individuellement. Parmi les littérateurs vivants, MM. Rangabé et Sathas sont soumis impitoyablement à son scalpel grammatical. Non seulement il ne se contente pas de citer la phrase où il croit reconnaître une faute, mais encore il accompagne ou fait précéder sa citation de quelque réflexion désobligeante. Un peu plus de modération dans la forme n'eût diminué en rien la valeur de l'argumentation. La vraie science, comme est celle de M. Contos, doit être et est ordinairement plus indulgente. Malgré le *quandoque bonus* d'Horace, personne n'a jamais eu l'idée de refuser son admiration au chantre de l'Iliade. Non pas que la Grèce moderne ait produit des Homères; mais elle a le droit de se glorifier d'un certain nombre d'hommes remarquables, qui font honneur à la littérature néo-hellénique; et c'est déjà une bonne fortune pour des écrivains ayant une certaine célébrité, que le fait seul de ne pas être nommé dans le livre de M. Contos.

Son opinion trop absolue, mais justifiée d'ailleurs par des arguments très savants, trop savants eu égard à l'état des choses, pourrait avoir une regrettable influence. Il faut accepter de bonne grâce ce que l'usage a

[1] Voy. p. 272.
[2] Voy. p. 367.
[3] Allusion au passage du *Plutus* d'Aristophane, v. 851 : *Ἔοικε δ'εἶναι τοῦ πονηροῦ κόμματος*, « il me fait l'effet « d'être *de mauvaise monnaie.* »

consacré, surtout lorsque la clarté et la commodité de la langue y trouvent leur avantage. Nous approuvons, quant à nous, ceux qui, en pareil cas, penchent pour les compromis, les écrivains qui, en prose, se servent du langage littéraire, et, en vers, du grec parlé. C'est la voie suivie par M. Bikélas et qui nous paraît avantageuse à beaucoup de points de vue. Dans un article[1] consacré à une traduction en grec moderne du *Prométhée* d'Eschyle, il a émis l'opinion que la culture des deux langues à la fois peut avoir du bon. « Je n'examinerai pas, dit-il, si « ce ne serait pas un avantage de cultiver ces deux idiomes qui coexistent « déjà depuis tant de siècles : une langue élevée d'un côté, s'adaptant, « autant que sa nature le permet, aux règles de la grammaire du grec « ancien; et de l'autre la langue vivante, celle que nous parlons tous « les jours et partout. L'une serait l'instrument de nos prosateurs, l'autre « deviendrait le langage de la poésie. En les cultivant de pair toutes les « deux, peut-être les verrions-nous graduellement exercer l'une sur l'autre « une influence d'assimilation qui finirait par donner au grec moderne ce « caractère d'uniformité qui lui manque encore. »

Tous les hommes sensés adopteront, jusqu'à un certain point, les idées de M. Contos; mais ce qu'ils ne voudront point admettre, c'est l'ostracisme appliqué à telle ou telle forme de mot, par la seule raison que les anciens ne s'en servaient pas. D'abord nous ne connaissons pas tout ce qui était usité dans l'antiquité (et encore, en parlant de l'antiquité, ne faut-il pas se limiter aux attiques de la bonne époque); puis, et surtout, nous ne devons pas oublier que les Grecs modernes ne sont pas les anciens. Quoi qu'il en soit, puisque ce sont les écrivains de l'antiquité qu'ils prennent pour guides et pour modèles dans les efforts qu'ils font pour réformer leur langue, il faut au moins les bien connaître et, à cet égard, nous devons avouer que M. Contos ne laisse rien à désirer.

Les Grecs modernes ont une tendance marquée pour forger des mots contre les principes de la composition hellénique. De là cette malheureuse fécondité, qui corrompt la langue plutôt qu'elle ne l'enrichit, fécondité qui a donné naissance à une foule de composés de mauvais aloi. M. Contos les stigmatise très justement et en prend occasion de donner de longues et fréquentes nomenclatures de mots appartenant à une même catégorie. Mais, comme il n'en indique point la source, il est souvent bien difficile de savoir si ceux qui sont nouveaux[2] proviennent d'écri-

[1] Publié dans l'*Annuaire de l'Association*, 1875, p. 33.

[2] Où trouve-t-on des exemples des mots *βοοδύτης*, *ἀποσώστης*, *ἀποτερματίζω*, *ἀποτερματισμός*, *ἀποτερμάτωσις*. Le *Thesaurus* ne donne que l'ad-

vains antérieurs ou postérieurs à la prise de Constantinople. Le *Thesaurus* comprend toute la byzantine littéraire; dès lors il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point les recherches *glossologiques* de M. Contos peuvent enrichir ce dictionnaire. Pour donner une idée de ces nomenclatures, nous en citerons quelques-unes : composés où entrent les mots ἵσταμαι, γράφω, κτονέω, φόνος, etc.; noms propres en λλος et λλα; mots terminés en κράτωρ et κράτης, commençant par φιλο et μισο[1]; substantifs terminés en σία[2], etc. Quelquefois cependant M. Contos a pitié de son lecteur et daigne lui fournir les moyens de chercher et de retrouver tel ou tel mot nouveau; c'est quand il cite des lexicographes comme Hesychius et Suidas, ou quelque scholiaste. Parmi les mots qui manquent au *Thesaurus*, nous trouvons par exemple δεκαμυθία, comme employé par Suidas, γεώμαντις, cité par Varron, d'après Servius, sous la forme latine *geomantis*, etc. Quant à δελτογράφημα, indiqué sans citation, on le rencontre dans le *Corpus inscriptionum*, n° 3,902 B. Le mot αὐτοενέργεια, employé par Bulgaris et condamné par notre critique, est tout à fait dans l'esprit des néoplatoniciens; je l'ai lu deux fois dans Jean Philoponus[3].

Une table placée à la fin du volume peut servir de fil conducteur dans ce dédale d'observations philologiques. Cette table, en général très exacte, est cependant susceptible de quelques légères améliorations[4].

En résumé les Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις sont un très bon livre. Nous y

verbe ἀποτετερματισμένως. Les mots ἐθνόφιλος et εἰκονόφιλος, qui manquent aussi à ce dictionnaire, se trouvent dans les *Act. SS.*, le premier, *Jun.*, t. III, p. 442, et le second, *Sept.*, t. VIII, p. 337.

[1] Le *Thesaurus* donne μισάγιος, mais non φιλάγιος. On trouve ce dernier dans les *Act. SS.*, *Sept.*, t. III, p. 873.

[2] La correction d'ἀσῖροβοληςία en ἀσῖροβληςία dans le passage de Théophraste est déjà indiquée dans le *Thesaurus* : « *Quod recte supra posuerunt Angli.* »

[3] *De anima*, fol. 8, r°, et Ang. Mai *Coll. Vatic.*, t. IX, p. 451.

[4] Les mots αἱματοχυσία, αἱμοχυσία et ἀληθογνωσία se trouvent page 503 et non page 504. Le *Thesaurus* ne cite point αἱματοχύτης et αἱμοχύτης. On pourrait les ajouter, le premier, d'après Théodore Prodrome, *Cod. gr.*, Venet. ap. Nanian. fol. 30, r°, et le second, d'après les *Codd. gr.* Paris. 2,424, fol. 51 r° et 2,506, fol. 42 r°. Quant à ἀληθογνωσία, il est donné dans le *Thesaurus*, d'après Denys l'Aréopagite, mais sans indication de pages. On en trouvera un autre exemple dans le *Cod. gr.* Paris. 755, fol., 267, r°. Le mot ἀνθρωπορραίσ1ης est mal placé après ἀνδρολέτειρα. Il devrait être plus loin. Au lieu de λαβροσ1άτης, il faut λαυροσ1άτης, qui est la forme donnée page 29. Lisez, comme dans le texte, διφρελατεῖρα au lieu de διφρηλάτειρα et δυσανάχετος pour δυσάνχετος. Pour la même citation, la table donne ληἰσ1ειρα et λῃσ1ειρα. Faites un seul article. On pourrait citer aussi quelques mots omis : θεογνωσία, p. 501, βραχυκατάληκτος, —ληκτῶ, —ληξία, —ληξις, προπαραληκτῶ, etc. Λαθασ1ικός, d'après Suidas, mais

voudrions seulement un purisme moins exagéré et moins exclusif, une critique plus indulgente dans la forme et une indication précise des sources. Ces réserves une fois faites, nous en apprécions tout le mérite. Une connaissance profonde de l'ancienne langue hellénique, une immense lecture, une critique pleine de justesse, dénotent chez l'auteur une partie des éminentes qualités de son illustre maître. Non seulement le livre de M. Contos est plein de savoir, mais aussi il sera d'une grande utilité pour la Grèce. Plus on étudiera la langue ancienne, mieux on écrira le grec moderne, soit la langue littéraire, soit la langue vulgaire. Ajoutons un détail très honorable pour l'auteur, c'est que l'Université nationale du royaume de la Grèce a décidé à l'unanimité qu'elle lui accorderait le montant du prix Œconomos (2,250 francs), pour aider à l'impression de son ouvrage.

E. MILLER.

L'Origine des plantes cultivées, par M. *Alph. de Candolle*. 1 volume in-8° de 379 pages. Paris, Germer-Baillière, 1883.

PREMIER ARTICLE.

Lorsqu'une de nos sciences, après avoir pénétré l'état présent des choses ou des êtres, remonte vers leur origine, elle n'avance qu'en se rapprochant des autres sciences, dont les efforts convergent vers la recherche des causes comme vers la solution d'un problème unique. La botanique n'échappe pas à cette loi générale. Si l'étude des plantes cultivées par l'homme pour sa nourriture, son vêtement, l'entretien de sa santé ou la satisfaction d'un goût dominant, est exclusivement de son ressort quant aux caractères ou à la station géographique de ces plantes, elle doit cependant, pour en éclairer l'origine, demander certaines lumières à l'histoire, à l'archéologie, à la linguistique, à la paléontologie. C'est ce que M. Alph. de Candolle avait bien senti dès 1855, quand il publia, dans sa *Géogra-*

page 488, λανθασ7ικός oublié dans la table. Pour le mot νυκτοϐασία on renvoie à la page 132, où l'on trouve νυκτοϐατία et où il est dit qu'on en parlera ailleurs. L'autre endroit n'est pas indiqué.



phie botanique raisonnée, le chapitre qui, corrigé et accru, forme aujourd'hui un livre. C'est ce qu'il développe en tête de ce livre dans une introduction où il expose successivement la part de concours réclamée par lui de chacune de ces sciences, exposition que l'on ne pourra lire sans être frappé de la nouveauté de certains aperçus, séduit par la simplicité du style et convaincu par la rectitude du jugement de l'écrivain. Après cette préface vient la partie spéciale, où est tracée l'histoire de 247 espèces réparties selon les usages que l'on en tire. L'auteur termine par des réflexions générales, trop concises peut-être, et par un tableau des régions qui ont fourni ces plantes. Cette marche est tellement naturelle qu'elle ne laisse d'abord au lecteur que l'impression d'un travail spécial et quelque peu technique, tandis qu'il a devant lui une synthèse puissante, dont les déductions le conduisent jusqu'aux origines de l'humanité.

Pour mettre en lumière toute la valeur de cette synthèse, il faudrait faire connaître les documents qu'elle a combinés. Cela serait long si la plupart d'entre eux n'avaient été déjà l'objet d'une analyse dans le *Journal des Savants*, du moins pour ce qui concerne l'antiquité grecque et latine[1]. Il ne reste que quelques détails à ajouter pour ce qui se rapporte aux plantes cultivées en Chine, dans l'Inde et dans les pays occupés par les Sémites.

L'histoire des plantes cultivées en Chine est beaucoup mieux connue aujourd'hui que lors de la première publication de M. de Candolle, et cela grâce aux travaux de M. le docteur Bretschneider, médecin de la légation russe à Pékin. Trois importants mémoires ont été publiés par ce savant sur la botanique chinoise depuis 1870, les deux derniers en 1881 et 1882[2]. M. de Candolle n'a guère connu que le premier, mais il a reçu

[1] Voyez l'Étude de la *Réforme de la nomenclature botanique* proposée par M. Saint-Lager (juillet-août 1880). On trouvera aussi des détails sur le même sujet dans le dernier fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Saglio, paru en même temps que le livre de M. de Candolle, à l'article *Cibaria*.

[2] Voici les titres de ces trois mémoires : 1° *On the study and value of chinese botanical Works, with Notes on the History of Plants and geographical Botany from chinese Sources*; in-8° de 51 pages, avec huit planches gravées sur bois; Foochow, imp. Rozario, Marcal and C°, 1870-1871. — 2° *Early european Researches into the Flora of China*, in-8° de 194 pages, Shanghaï, 1881. — 3° *Botanicon sinense*, in-8° de 228 pages. La première de ces publications a paru dans le *Chinese Recorder*, les deux autres dans le *Journal of the North-China branch of the Royal Asiatic Society*. Il faudrait en rapprocher une note du même auteur *On some botanical Questions connected with the Report Trade of China*, publiée dans le *North China Herald* en janvier 1881.

de l'auteur d'importantes communications manuscrites. Ces travaux, qui permettent déjà d'identifier un grand nombre des plantes figurées dans les encyclopédies chinoises, ne sont pas encore terminés. En les poursuivant, M. Bretschneider pourra employer un moyen qui nous a plusieurs fois réussi. C'est de compulser le mémoire inséré par Abel Rémusat dans le tome XVII des *Notices et Extraits des manuscrits*, où se trouve, en regard du nom chinois, pour plusieurs centaines d'espèces, le nom japonais transcrit dans le syllabaire *Kata-Ka-na*. En ouvrant ensuite l'index des noms japonais qui termine l'*Enumeratio plantarum in Japonia sponte crescentium*, de MM. Franchet et Savatier, on remonte du nom japonais à la dénomination latine. On pourrait agir de même en prenant pour base les documents consignés par M. Aug. Pfizmaier dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne (*Sitzungsberichte der philos.-hist. Classe*, t. LI, p. 513 et suiv.), et omis également par M. Bretschneider. Ces comparaisons, pour le dire en passant, donneraient lieu à une étude sur le langage botanique des Chinois, qui est encore à faire, et qui pourrait débuter par cette observation ingénieuse de M. de Candolle, que les noms exprimés par un caractère simple, et notamment par l'une des *clefs* de la langue chinoise, représentent des espèces indigènes et connues de toute antiquité dans le Céleste empire, comme la courge (Rad. 97), le blé (115), le bambou (118), le riz (119), le chanvre (200), le millet (202); tandis que les noms composés indiquent souvent une plante reçue à une époque historique, comme, au IXe siècle, la pastèque, nommée en chinois courge d'occident 西 瓜 *si-kua*, terme qui reproduit bien fortuitement le grec σικύα. L'introduction, ancienne en Chine, de plusieurs espèces cultivées qu'on aurait tout lieu d'y croire autochtones, a été établie d'une manière aussi indubitable qu'inattendue par M. Bretschneider, à l'aide des livres chinois. Il nous apprend que, sous le règne de l'empereur Wu-Ti, de la dynastie des Han, le général Tchang-Kien, chargé d'une mission à la fois militaire et diplomatique, partit pour les pays de l'Occident, et, en dépit de grands obstacles suscités par les habitants des steppes de la Mongolie, pénétra chez les Yüe-tchi, établis sur les bords de l'Oxus et de l'Yaxarte, d'où, au bout d'un an de séjour, il rapporta en Chine, 126 ans avant Jésus-Christ, un certain nombre d'espèces énumérées dans le *Pen ts'ao* et dans d'autres compilations anciennes, savoir : la fève, le concombre, le persil, la coriandre, le carthame, la luzerne (le *medica* des Romains), le noyer (τὸ περσικὸν κάρυον des Grecs), le grenadier et la vigne.

Les moyens que l'on possède pour déterminer les plantes nommées

par le peuple qui parlait le sanscrit sont malheureusement insuffisants. Les dictionnaires sanscrits sont, il est vrai, hérissés de noms de plantes; mais, quand ils se bornent, dans la traduction, à un nom vulgaire comme *gombo* ou *haricot*, on ne sait trop quelle espèce ils désignent, et, quand ils affectent la précision apparente d'une dénomination binaire et technique, on se demande sur quelle autorité ils l'ont acceptée. L'*Hortus malabaricus* de Rheede, qui était gouverneur du Malabar, donne bien les noms sanscrits (brahmaniques, dit-il) d'un grand nombre de plantes, mais sans aucune concordance avec la nomenclature botanique actuelle, et, pour obtenir cette concordance, il faudrait fouiller beaucoup d'ouvrages plus modernes, sans l'obtenir toujours. Le *Flora indica* de Roxburgh, que les lexicographes paraissent avoir suivi, quoique beaucoup plus récent, a déjà vieilli à ce point que la principale des plantes de l'Inde védique, celle qui passe pour avoir surtout produit le *sôma*, et dont un fragment a été adressé l'an dernier à M. Bergaigne, est désignée partout, d'après Roxburgh, sous le nom d'*Asclepias acida*, quoique le genre *Asclepias* n'appartienne, dans la nomenclature actuelle, qu'au Nouveau Monde[1]. Il y a bien eu des travaux assez recommandables, écrits soit par des indianistes, soit par des botanistes, et concernant spécialement la flore littéraire. Sans faire plus que citer la liste des espèces de céréales et de légumes que l'on employait dans les anciens sacrifices, liste peu étendue dressée par le professeur Adalbert Kuhn (*Indische Studien*, I, 355), il est bon d'indiquer ici l'étude contenue dans l'ouvrage de H. Zimmer, *Altindisches Leben*, étude qui résume les plantes les plus importantes et les plus fréquemment citées dans les Védas. Il y en a à peine une trentaine. Bien plus important pour les botanistes est l'*English index to the plants of India*, de H. Piddington, imprimé à Calcutta en 1832. M. de Candolle s'en est beaucoup servi. Cet ouvrage a malheureusement plus d'un inconvénient : l'orthographe anglaise d'abord; il est, en outre, fort incomplet, à ce point de ne contenir, par exemple, aucun nom sanscrit de l'igname, alors que les dictionnaires en offrent une dizaine. L'opuscule de F. Gell, *A Handbook for use in the jungles of western India, being a Catalogue of native names*, etc., Bombay, 1863, bien qu'il ne donne que les noms mahrattes, permet de remonter à des noms anciens. Malgré ces secours, un naturaliste, dépourvu de la connaissance au moins élémentaire du sanscrit, se trouve dans un grand embarras pour appliquer à des recherches de géographie botanique les documents consignés dans les dictionnaires. Il faudrait qu'il pût distinguer le nom vulgaire des innom-

[1] La plante du Soma est le *Sarcostemma brevistigma* Wight et Arnott.

brables dénominations adjectives, et comprendre le sens spécial de celles-ci, parfois très important pour ses recherches, comme *mâgadha*, originaire du pays de Bihar; *indrâçana*, l'un des noms du chanvre, c'est-à-dire *nourriture d'Indra*, qui indique l'emploi de la plante comme drogue enivrante, tandis que le nom simple *bhanga* a le sens propre de fragment brisé, et convient au textile qui doit subir l'opération du rouissage. Parmi les noms sanscrits du millet on constate *ćina*, *ćinaka*, qui ont tout l'air de signifier *chinois*, et d'autre part *vrîhibhéda*, *vrîhirâjika*, qui désignent la céréale semée entre les rangées de riz pour les séparer, et emportent avec eux la notion de plante cultivée. L'un des noms du cocotier, *daxînatya*, signifie proprement méridional, et donne à penser que cet arbre, dont les fruits mûrissent difficilement à Calcutta, y était apporté du sud, probablement de Ceylan. Mais, pour le naturaliste que nous supposons, la plus grande gêne vient de l'incertitude où il doit être de l'âge des termes sanscrits, puisés en des dictionnaires dont certains éléments sont postérieurs à l'ère chrétienne.

Il y a moins à dire sur les noms en usage chez les peuples d'origine sémitique. M. de Candolle avait à sa disposition les livres de Rosenmüller et de Reynier, et il a eu raison de penser qu'il avait peu de renseignements à tirer de ceux de M. Löw (*Die aramæischen Pflanzennamen*) et de M. Duschak (*Botanik der Talmud*). Il en aurait trouvé davantage dans la traduction d'Ibn el Awwâm par Clément Mullet[1], et si, pour Ibn el Beïthar, il ne s'en était tenu à celle de Sontheimer, il aurait pu, en lisant celle de M. le docteur Leclerc, profiter de quelques critiques adressées à la première forme de son travail. Tout dernièrement, la lexicographie arabe s'est enrichie d'un vocabulaire botanique publié par M. Alphonse Meyer dans le *Journal de médecine et de pharmacie de l'Algérie* (1881-1882). L'auteur anonyme de ce vocabulaire habitait le Maghreb et il donne des synonymes en diverses langues et dialectes de l'Afrique septentrionale, et notamment des synonymes en usage dans la Kabylie. M. de Candolle a cité bon nombre de ceux-ci d'après le dictionnaire français-berbère publié par ordre du gouvernement français. Les auteurs de ce dictionnaire auraient bien fait d'insister sur la nature du préfixe *ta*, qui, dans certains cas, pour l'olivier et l'aubergine par exemple, fait croire à une nomenclature spéciale à un peuple autochtone, et par conséquent à une culture qui, dans le nord de l'Afrique, aurait précédé les Arabes. Lorsque les Kabyles n'avaient pas de terme propre, ils ont depuis longtemps adopté les termes

[1] Voyez un mémoire de cet auteur dans le *Journal asiatique*, janvier-février 1870.

arabes légèrement altérés et souvent précédés de ce préfixe *ta*, où sans doute il n'est pas difficile de reconnaître un vestige de l'ancienne langue égyptienne. Mais ce n'est pas le nom égyptien *tat*, désignant, dit-on, l'olivier, qui s'est conservé dans les termes berbères *ta-zebboujt*, *ta-seltha*, où l'on doit reconnaître les mots arabes زبّوج et زيتون.

Ce n'est là qu'une petite partie des documents qui ont dû servir d'assises à l'édifice dont M. de Candolle n'a voulu offrir que le couronnement : assises solides, bien taillées et concordantes malgré l'absence de quelques pierres restées ensevelies dans la poussière des temps. Le mérite a été d'autant plus grand que les difficultés ne manquaient pas, non plus que les causes d'erreur.

Il y a en effet des difficultés sérieuses pour un naturaliste, quelque profondément versé qu'il soit dans les sciences d'observation, à employer les ressources de la philologie. Les philologues qui nous liront le sentent assez pour qu'on n'ait besoin ici que d'un petit nombre de preuves. L'une de ces difficultés est assurément le changement du sens avec conservation du nom. Ainsi *yava*, l'orge, en sanscrit, est le blé en zend, du moins d'après le *Handbuch* de Justi, et le correspondant phonétique grec de *yava*, *ζέα*, désigne une épeautre. D'autres fois, au contraire, le sens s'est conservé, mais avec des changements tels que la filiation déroute même un linguiste. C'est ainsi que le sanscrit *nâgaranga* a, par l'intermédiaire du persan, de l'arabe et de l'espagnol, formé le français *orange*[1], et que notre mot *estragon*, le nom d'une herbe potagère de Syrie, l'*Artemisia Dracunculus* L., le *Draco* de Scaliger et le *Dracunculus hortensis* de Gaspard Bauhin, vient, par l'espagnol *taragona*, de l'arabe طرخون. La transition peut même être à tel point déviée d'une langue à une autre que le nom ait changé à la fois de forme et de sens. MM. Fluckiger et Hanbury sont, croyons-nous, les premiers qui aient expliqué les mots anglais *castor-oil* (à Jersey, huile de castor) qui désignent l'huile de ricin. Il faut, pour les comprendre, remonter au grec *ἄγνος*, nom du gattilier, qui, à cause de sa ressemblance avec l'adjectif *ἁγνός*, a donné à la nomenclature pharmaceutique du moyen âge le nom d'*agnus-castus*, *castus* étant une glose ajoutée par quelque commentateur. De là le nom espagnol du gattilier, *casto* ; cet arbuste, transporté à la Havane, y fut employé pour abriter les plantations de ricin, d'où, par une confusion dont le commerce offre quelques exemples, le terme d'*huile de casto*, et par corruption de *castor*.

Quant aux causes d'erreur, à celles qui ont été rappelées dans les articles

[1] Voyez *Mémoires de la Société de linguistique*, t. I, 4e fascicule, 1871, p. 422.

précités du *Journal des Savants*, il convient d'ajouter celles qui proviennent des documents de l'histoire ou du langage lui-même. L'histoire a eu ses falsificateurs. On sait que Bonafous, pour établir que le maïs provenait de l'ancien monde, s'était surtout appuyé sur la charte d'Incisa ; et M. le comte Riant a démontré, il y a quelques années[1], que cette charte a été fabriquée par un imposteur de ce siècle. On sait, à n'en pouvoir douter aujourd'hui, que le maïs est une céréale américaine, de la même patrie que la poule d'Inde, en français la *dinde*, dont le mâle est le *dindon*. En Angleterre, cet oiseau, introduit sous le règne d'Henri VIII, a été appelé *turkey*, probablement à cause de sa crête qui lui forme comme un turban; et le maïs, qui convient si bien à l'élève du dindon[2], *wheate of turkey* (comme le rapporte Turner, en 1548, dans son ouvrage *The names of herbs*, réimprimé récemment par les soins de l'*English dialect Society*), c'est-à-dire *blé de dindon*. On a traduit dans toute l'Europe comme s'il y avait *wheate from Turkey*, blé de Turquie. Un autre nom anglais renferme une altération analogue, celui du topinambour, qu'on appelle à Londres *Jerusalem Artichoke*, bien qu'il nous vienne du Canada, comme l'avait établi M. Decaisne dans un de ses derniers travaux. Le topinambour, dont les racines renflées et féculentes ont le goût de l'artichaut, est du genre des tournesols ou *helianthus*, et *Jerusalem* est ici par corruption pour l'italien *girasole*. C'est une erreur de même sorte qui a valu à un *cochlearia* de Russie, le *chren* des Slaves, le nom de *cran de Bretagne*. Linné a nommé à tort cette plante *Cochlearia Armoracia*, empruntant l'épithète d'*Armoracia* à la langue latine, et l'on a compris *Armoracia* dans le sens d'*armorica*, tandis que le terme latin, conservé en italien comme nom du raifort sous la forme de *Ramoracia*, *Remolacia*[3], appartenait à une crucifère du royaume de Pont, nommée dans ce pays, d'après Pline, *armon*. Il est à supposer, en revanche, que le radical qui paraît se trouver dans le nom grec de la noisette, *κάρυον ποντικόν*, n'est pas celui du Pont, mais un terme emprunté à un idiome oriental[4]. Le nom même de la pêche, *malum persicum*, ne serait qu'une illusion du même genre, s'il faut en croire M. Canini[5], qui,

[1] En 1877, dans la *Revue des questions historiques*.

[2] Buffon nous apprend (tome XX, page 64, éd. Cuvier) que le Maïs, qu'il nomme *turquis*, se prête particulièrement à l'élève des jeunes dindons.

[3] Targioni-Tozzetti, *Dizzonario botanico italiano*, p. 144. Voy. la note de Hardouin sur le passage de Pline concernant l'*Armoracia*, XIX, v, 36.

[4] Témoin le nom actuel de ce fruit en turc. Voyez, pour ce détail et pour beaucoup d'autres qui ne peuvent trouver place ici, le mémoire de Pott (*Kurdische Studien*), inséré dans les tomes V et VII du *Zeitschrift* de Lassen.

[5] *Études étymologiques*, p. 183.

sur ce point, n'a pas abusé de conjectures arbitraires : ce fruit, dit-il, se nommait non point *parsi* ou *farsi* (فارسی), mais *firisk*, origine évidente du grec *περσικόν*, comme le terme également persan *durrâkin* est l'origine du latin *duracina*. Or l'un des résultats les plus curieux des recherches de M. de Candolle, c'est que la pêche n'est point originaire de la Perse. Il soupçonnait déjà en 1855, et aujourd'hui il peut établir que ce fruit (qui se nomme en sanscrit *ćinni*) est primitivement chinois, et qu'il a passé de Chine en Perse et de là en Occident. Les érudits familiers avec la littérature chinoise n'en seront pas surpris, en se rappelant la place considérable que tient, dans les usages comme dans les légendes de la Chine, le *Tao*, symbole de la fidélité à la foi jurée, sous les rameaux duquel les conjurés aussi bien que les amoureux échangeaient leurs serments. L'abricotier, malgré le nom de *malum armeniacum*, est un compatriote du pêcher. Il a de nombreuses variétés en Chine[1], où son amande fournit une huile d'un grand usage, et, à l'occident de Pékin, des montagnes incultes en sont couvertes.

EUG. FOURNIER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voy. Grosier, *De la Chine*, 3e éd., t. II, p. 439.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Sédillot, membre de l'Académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, est décédé à Sainte-Menehould (Marne), le 29 janvier 1883.

dans le pays indéterminé de la fiction, mais de celles qui sont pour ainsi dire indigènes, et dont les paysans et les marins montrent encore les demeures.

Ces fées ont disparu au commencement du siècle; mais elles reviendront le siècle prochain. M. Sébillot a même connu une vieille femme qui avait vu les fées (t. I, p. 77). Le chapitre IV traite des différentes espèces de lutins, raconte leurs mauvais tours, parfois les services qu'ils rendent, et indique les moyens de s'en préserver. Le chapitre V est consacré au diable, qui joue un grand rôle dans la superstition; le chapitre VI, aux apparitions nocturnes, char de la mort, cierges errants, filandières de nuit, chasses fantastiques; le chapitre VII, aux revenants : on y trouve classées et appuyées par des récits les différentes causes qui font que les morts reviennent. Un paragraphe intéressant est celui où sont racontées les vengeances que les « défunts » exercent contre ceux qui violent leur repos ou leur parlent avec mépris. Un de ces contes, *la Tête de veau changée en tête de mort*, est d'une conception vraiment dramatique. Le chapitre VIII traite des sorciers, des loups-garous (auxquels on croit encore) et des animaux sorciers. Dans le chapitre IX, M. Sébillot a étudié le rôle que Dieu et la Vierge occupent dans les récits populaires; parfois la Vierge prend la place d'une fée. Le chapitre X est relatif aux saints locaux, dont les légendes sont en petit nombre, et aux moines qui n'ont pas laissé de bons souvenirs; pages 330 et suivantes sont rapportés plusieurs exemples de saints que le peuple a canonisés et que l'Église ne reconnaît pas. En haute Bretagne, comme partout ailleurs, les souvenirs historiques (chap. XI) sont en petit nombre, et le peuple mélange fréquemment la légende à l'histoire. Les principaux faits restés confusément dans la mémoire des paysans sont relatifs aux anciens seigneurs, à la Ligue et à la chouannerie.

La deuxième partie est consacrée aux animaux, aux plantes et aux météores. Dans chacun des chapitres qui la composent, l'auteur, après avoir donné les généralités qui se rapportent à chaque espèce, étudie par ordre alphabétique les individus qui la composent. Pour les mammifères domestiques, par exemple (chap. Ier), il rapporte leurs noms en patois, le langage qu'on leur adresse, les proverbes et les devinettes où ils figurent, les superstitions et les croyances dont ils sont l'objet; il cite enfin les contes publiés ou inédits dont ils sont les héros. Le chapitre II traite des mammifères sauvages; le chapitre III, des oiseaux domestiques; les monographies des oiseaux sauvages (chap. IV) sont au nombre de cinquante, et les formulettes qu'on leur adresse ont été relevées avec beaucoup de soin. Le rôle des reptiles est étudié dans le chapitre V; celui des poissons, dans le chapitre VI; c'est l'un des plus intéressants du volume et la contribution la plus importante qui ait été faite, à notre connaissance du moins, à cette partie du Folk-Lore. Le chapitre VII est relatif aux insectes; l'abeille et le papillon y occupent le premier rang. Les paysans gallos croient encore que les papillons sont des âmes (cf. p. 299, t. II, le beau conte intitulé : *Le papillon et le pauvre*). Les chapitres VIII et IX traitent des arbres et des plantes; enfin le chapitre X du second volume est consacré aux météores. On y trouve des détails curieux sur tous les phénomènes du ciel, et principalement sur l'arc-en-ciel, les étoiles, la lune et les orages. C'est le premier travail d'ensemble fait en France sur les superstitions météorologiques d'un groupe provincial.

A l'appui de presque toutes les superstitions ou traditions qu'il rapporte, M. Sébillot a donné un récit populaire, ce qui, sans nuire en rien à la valeur scientifique de son livre, en rend la lecture aussi attrayante que celle d'un recueil de contes.

Une table analytique dressée avec soin termine le deuxième volume et permet de faire facilement des recherches et aussi de voir d'un coup d'œil l'ensemble des divi-

sions. Tel est en résumé ce livre qui comprend tout le monde qui forme l'objet des superstitions populaires; la classification en est très claire et très bien faite, et elle évitera bien des tâtonnements à ceux qui voudront entreprendre une exploration analogue.

Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil, au diocèse de Paris, publié pour la première fois avec une introduction par M. E. Coüard-Luys, archiviste du département de l'Oise. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.*) Rambouillet, imp. Douchin, 1882, in-8° de LI-241 pages.

Souvent cité par les écrivains qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, se sont occupés de l'histoire du diocèse de Paris, le cartulaire de la collégiale de Saint-Spire ou Saint-Exupère de Corbeil n'a pas été consulté de nos jours; beaucoup d'érudits même le considéraient comme perdu. Cela tient à ce que ce document, au lieu d'avoir été déposé, en exécution de la loi de 1790, aux archives du district, et plus tard aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise, était resté et est encore, avec d'autres titres, registres et chartes de la même collégiale, dans la sacristie de l'église de Saint-Spire, aujourd'hui paroisse de la ville de Corbeil. On doit donc savoir particulièrement gré à M. Coüard-Luys d'avoir mis en lumière un texte précieux, ignoré de presque tous les travailleurs et hors de la portée de leurs recherches. Le cartulaire de Saint-Spire, écrit au XIIIe siècle, sauf quelques additions postérieures, est divisé en trois parties : 1° les chartes, privilèges, règlements et titres de propriété; 2° les cens et revenus; 3° l'obituaire. L'éditeur a eu soin de collationner les pièces transcrites dans le cartulaire sur les originaux qu'il a pu découvrir soit dans les dépôts publics, soit dans les archives de la fabrique de Saint-Spire. Il a aussi recueilli et inséré, à la place qu'elles auraient dû occuper dans le manuscrit, quelques pièces importantes qui ne s'y trouvaient pas comprises. Le volume se termine par un index des noms de personnes et de lieux.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1883.

Marsilio da Padova, riformatore politico e religioso del secolo xiv, studiato da Baldassare Labanca, professore di filosofia morale nella reale Universita di Padova. — Marsile de Padoue, réformateur politique et religieux du xive siècle, étude de Balthasar Labanca, professeur de philosophie morale à l'Université royale de Padoue. 1 vol. in-8° de 235 pages, Padoue, frères Salmin éditeurs, 4 juin 1882.

M. Balthasar Labanca s'est fait un nom en Italie à la fois par son enseignement et par ses écrits. Esprit curieux et fécond, il a porté ses recherches sur presque toutes les branches de la philosophie et sur quelques-uns des philosophes qui, dans les siècles passés, ont fait le plus d'honneur à son pays. Il s'est occupé de Vico, de Zarabella et de l'école de Padoue tout entière. Appelé à une chaire importante dans la ville où a longtemps fleuri cette école célèbre, comment sa pensée ne se serait-elle pas arrêtée sur un des plus illustres enfants de cette même cité? Marsile de Padoue, par la hardiesse de ses idées, par le rôle important qu'il a joué dans les luttes du pape Jean XXII et de Louis de Bavière, par l'obscurité qui règne encore sur une partie de sa vie et surtout sur sa mort, se recommandait particulièrement à son patriotisme rétrospectif et à ses explorations érudites. C'est ainsi qu'a pris naissance le volume dont je vais rendre compte et qui, si court qu'il paraisse, aurait pu l'être davantage. C'est, en effet, un reproche qu'on est tenté souvent d'adresser à l'auteur, qu'en comparant les opinions de Marsile de Padoue, sur les rapports de l'État et de l'Eglise, à toutes celles qui, avant lui et après lui, se sont produites sur la même

question, il a arbitrairement étendu le cadre de son travail. Avec ce procédé, toutes les discussions du moment présent trouveraient leur place dans l'étude des œuvres les plus anciennes. Ce serait la confusion des temps et des idées.

M. Labanca n'a pas la prétention d'être le premier à nous faire connaître Marsile de Padoue. Il cite loyalement ses devanciers et les juge avec impartialité, je dirai avec bienveillance. Il leur emprunte, en leur en faisant honneur, tout ce qui lui paraît incontestable; mais il résiste aux hypothèses et aux erreurs, et s'efforce, par ses informations personnelles, de combler les lacunes qui sont, comme je l'ai dit, en assez grand nombre. Voici, en résumé, les résultats qu'il obtient quant à la biographie de son héros.

Il est absolument certain que Marsile, l'auteur du *Defensor pacis*, naquit à Padoue, car, dans tous les actes publics qui font mention de lui, le nom de sa ville natale est associé au sien, et lui-même le revendique dans le premier chapitre de son livre. On ne l'appelle jamais autrement que *Marsilius Patavinus*, ou *Marsilius a Padua, Marsilius Paduanus*. Sur la date de sa naissance, on est réduit à faire des conjectures. Comme il était, en 1312, recteur de l'Université de Paris, on suppose qu'il ne pouvait guère avoir été appelé à cette dignité avant l'âge de quarante à quarante-deux ans; ce qui ferait croire qu'il est né entre 1270 et 1272, peut-être un peu plus tôt ou un peu plus tard. Il devait être encore jeune au moment où il quitta Padoue, car, avant d'habiter Paris, il s'était arrêté quelque temps, peut-être pendant des années, à Milan, d'où il se rendit plus ou moins directement à Orléans, attiré par le désir d'étudier le droit romain, alors enseigné dans cette ville par des maîtres renommés. A Paris même il avait fait, sans aucun doute, un assez long séjour avant d'y occuper, comme l'atteste une ordonnance signée de son nom, la plus haute magistrature universitaire.

Les sciences que l'on cultivait avec prédilection dans sa ville natale étaient la philosophie et la médecine. C'étaient celles dont il s'était muni avant de chercher fortune ou d'aller demander un accroissement d'instruction à l'étranger. Il ne savait pas trop de laquelle des deux il ferait sa profession; il passait, selon les circonstances, de l'une à l'autre, et il a même songé, pour un temps, à les abandonner toutes deux pour le métier des armes. Peut-être aussi, quoiqu'on ne trouve pas chez lui beaucoup de traces de ses études juridiques, a-t-il songé, en quittant Orléans, à se faire avocat. On lui en a du moins prêté l'intention [1], et c'est à cause de

[1] .... *Num te leges audire forenses maluerim?* Albertino Mussato, *epistol. XII*, dans l'*Appendice* du livre de M. Labanca.

ces tergiversations, que son contemporain et son compatriote Albertino Mussato l'accuse d'inconstance.

Le reproche de Mussato nous fournit la preuve que Marsile était laïque, car comment supposer qu'un ecclésiastique, membre d'une congrégation ou prêtre séculier, songe à se faire soldat, avocat ou médecin[1]? Cependant, parce qu'on le voit, avec les franciscains Guillaume d'Ockam, Michel de Césène et quelques autres, prendre parti pour Louis de Bavière contre le pape Jean XXII et, en général, contre la suprématie temporelle des papes, on a prétendu que Marsile était franciscain. Un mot suffit pour faire justice de cette supposition. Ni Wadding, le savant et impartial historien des frères Mineurs, ni Sbaraglia, son continuateur, ne comptent Marsile de Padoue parmi les écrivains de leur ordre. Aurait-il appartenu au clergé séculier? Si telle avait été sa situation, elle n'aurait pas manqué d'être signalée dans la condamnation prononcée contre lui, en 1327, par le pape Jean XXII. Un ancien historien de la ville de Padoue, Papadopoli, a été jusqu'à soutenir que Marsile de Padoue, après sa condamnation, ayant marqué du repentir et s'étant réconcilié avec l'Église, avait été nommé archevêque de Milan. M. Labanca, malgré l'invraisemblance de cette assertion, s'est donné la peine de la vérifier. Il a acquis la preuve qu'aucun prélat du nom de Marsile ne figure sur la liste des archevêques de Milan.

Ce que nous disons de Marsile de Padoue s'applique aussi à son ami et son disciple Jean de Jandun, qui, ayant adopté ses opinions sur les rapports de la papauté et de l'empire, partagea sa fortune et sa disgrâce, je veux dire sa condamnation. Lui aussi était étranger à tout ordre religieux et ne paraît pas l'avoir été moins à la théologie. Simple maître ès arts, il enseignait au collège de Navarre une philosophie qui semble lui appartenir, mais qui pourrait bien lui avoir été suggérée par son maître. Le fond de cette philosophie, c'est une sorte d'éclectisme où l'on s'efforce de réunir et de concilier ensemble Averroès et saint Thomas d'Aquin. Or nous savons que Marsile de Padoue était un grand admirateur de son contemporain et compatriote Pierre d'Abano, l'auteur du *Conciliator differentiarum*, et que c'est par lui que Jean de Jandun, avant tous les régents de Paris, eut connaissance de cet important ouvrage. Cette influence indirecte, exercée sur son disciple de prédilection et, selon toute apparence, sur d'autres régents de l'Université de Paris, c'est tout ce que nous savons de la philosophie de Marsile de Padoue. A vrai dire, ce n'était pas un philosophe, encore moins un théologien, quoi-

[1] Voir Labanca, *Appendice*, p. 227, 230.

qu'il cite fréquemment les Écritures et qu'il ait eu l'ambition de réformer l'Église. C'était ce que nous appellerions aujourd'hui un homme politique, et, ce rôle, il le joue par ses écrits aussi bien que par ses actions.

C'est en 1326 que Marsile de Padoue, accompagné de son ami Jean de Jandun, quitta Paris pour se rendre à Munich auprès de Louis de Bavière. Ce prince, depuis deux ans, était excommunié et mis au ban de la catholicité. Aussi fit-il le meilleur accueil à un homme de cette importance, qui, dans un livre déjà célèbre, avait spontanément pris la défense, sinon de sa cause personnelle, du moins de celle de l'empire. C'est en effet, d'après l'opinion la plus accréditée, en 1324, à l'occasion de la bulle pontificale qui déclarait Louis de Bavière ennemi de la paix, que Marsile de Padoue écrivit son œuvre capitale, *Le Défenseur de la paix* (*Defensor pacis*). Il ne tarda pas à être excommunié à son tour, ce qui contribua peut-être à augmenter la faveur dont il jouissait déjà auprès du prétendant bavarois. Il le suivit à Rome, assista à son couronnement dans l'église de Saint-Pierre et peut-être le décida par ses conseils à se faire reconnaître par le suffrage des Romains; car c'est un de ses principes, que la puissance impériale doit s'appuyer sur l'élection populaire. Nommé par le nouvel empereur vicaire ecclésiastique de la ville de Rome, il a bien pu, en cette qualité, provoquer la déposition de Jean XXII et l'élection de Pierre de Corbière sous le nom de Nicolas V. C'est, en effet, une autre de ses maximes, que le pouvoir spirituel doit être subordonné au pouvoir temporel. Il fallait bien que Marsile de Padoue eût joué, dans cette circonstance, un rôle actif, pour que le pape, à plusieurs reprises, recommandât aux cardinaux romains de se saisir à tout prix de sa personne et de celle de son compagnon, Jean de Jandun, « deux bêtes féroces, dit-il, qui sont venues de l'abîme de Satan, » *duas bestias de abysso Satanæ*.

Le triomphe de Louis de Bavière ne fut pas de longue durée. Au bout de six mois il fut obligé de sortir précipitamment de Rome, et il est plus que probable que Marsile de Padoue le suivit dans sa fuite. Mais que devint-il après cela? A cette question ne répondent que des suppositions qui se réfutent elles-mêmes. La plus acceptable est encore celle de Jean Villani. D'après ce chroniqueur, Marsile de Padoue serait mort à Montalto, le 10 septembre 1328, vingt-huit jours après que Louis de Bavière eut quitté Rome. Cette assertion ne repose elle-même sur aucun fait. M. Labanca a recherché dans les archives de Montalto les traces de la mort de Marsile de Padoue, il ne les a pas trouvées. Il faut donc nous résigner à confesser, sur ce point, notre entière ignorance.

L'idée dominante de Marsile de Padoue semble avoir été d'abord ce

que nous appelons aujourd'hui, à l'exemple d'un politique célèbre, l'État laïque. C'est cette idée qu'il défend dans un premier écrit qui a pour titre : *De translatione imperii*[1], en soutenant que le pape n'est que l'évêque de Rome, et qu'il n'a jamais figuré dans le couronnement des empereurs que pour donner de la solennité à la cérémonie, non pour y jouer un rôle nécessaire : *Ad solennitatem, non quidem propter necessitatem aliquam*. Dans un autre petit traité, *De juridictione imperatoris in causis matrimonialibus*[2], dont la date est incertaine, mais qui paraît répondre à une consultation sur le divorce de la fille de Louis de Bavière, nous voyons le même principe appliqué à une question jusque-là toujours abandonnée au droit canon. Le mariage, selon Marsile de Padoue, relève uniquement des lois de l'empereur, c'est-à-dire des lois de l'État, et non des lois de l'Église. Sans le soustraire entièrement à l'influence de la religion, il en fait une institution civile, analogue, sinon semblable, à celle qu'il est devenu dans nos sociétés modernes. Mais c'est dans le *Defensor pacis* que la pensée de Marsile de Padoue prend tout son essor et se montre sans réticence. C'est là qu'à l'idée de l'État laïque il joint le principe de la souveraineté du peuple appliqué à l'Église aussi bien qu'à l'État, et donnant pour résultat une organisation sociale où l'État a la suprématie sur l'Église.

Évidemment provoqué par le grand événement du temps, le conflit du pape et de l'empereur, le *Defensor pacis* ne ressemble nullement à un écrit de circonstance. C'est un livre considérable par son étendue aussi bien que par les doctrines qu'il contient, doctrines très différentes de celles que professaient, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, soit les canonistes, soit les légistes, soit même des esprits indépendants comme Guillaume d'Ockam et l'auteur du *De monarchia*. Il se divise en trois parties ou trois discours (*Dictiones*), dont le premier traite du droit politique en général et, sauf la différence des opinions, peut être comparé au *Traité du gouvernement des princes* (*De regimine principum*) de saint Thomas d'Aquin et de Gilles de Rome. Le second est plus particulièrement consacré aux droits et à l'organisation de l'Église, ou, pour appeler les choses par leur vrai nom, le second est plus particulièrement un manifeste non seulement contre le pouvoir temporel, mais contre le pouvoir spirituel du pape et contre toute l'organisation de l'Église catholique. Le troisième, composé seulement de deux courts chapitres, qui se réduisent eux-mêmes à quelques propositions sommaires, nous présente les conclusions qu'on peut tirer

[1] Reproduit dans le tome II du recueil de Goldast.

[2] Également reproduit dans le tome II du recueil de Goldast.

Il a encore une autre faculté, non moins précieuse, celle de juger les lois elles-mêmes et de distinguer entre celles qui sont justes, celles qui sont utiles et celles qui présentent les qualités opposées. Il semblerait, d'après cela, que Marsile de Padoue veut que les lois soient soumises à la sanction du suffrage universel. Mais il ne le dit pas expressément.

Quoi qu'il en soit, la forme de gouvernement qu'il recommande comme la seule fondée en droit, la seule légitime, est le gouvernement représentatif, sans qu'on puisse dire que c'est le gouvernement républicain. Il admet, en effet, que le pouvoir exécutif n'est pas nécessairement, comme le pouvoir législatif, une délégation du peuple. Il peut être exercé par un chef élu, mais aussi par un prince qui tient son autorité de la naissance.

Marsile donne la préférence au premier, ou, pour me servir de ses expressions, au prince qui a des sujets volontaires : *principatus voluntariis subditis ;* ce qui n'empêche pas que le dernier, quand son autorité est définie et réglée par les lois, ne soit aussi légitime que le premier ; car, dans ce cas, la souveraineté reste au peuple. Celui-ci peut même, sous un principat héréditaire, se réserver le droit de nommer par élection les magistratures subordonnées au chef de l'État. Quand c'est le chef de l'Etat qui les nomme, c'est comme mandataire du peuple et au nom du peuple qu'il leur donne l'investiture.

Marsile de Padoue, avec un très grand sens qu'on ne rencontre pas toujours chez des publicistes d'une époque plus récente, distingue entre les fonctions politiques et les fonctions sociales, *officia civilitatis*. Les premières ne sont qu'un moyen de s'assurer que les secondes seront bien remplies et concourront ensemble, en se prêtant une aide mutuelle, au bien commun de l'État. Les fonctions sociales, au nombre de six, se divisent en deux classes. Trois d'entre elles ont un caractère privé : ce sont l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les trois autres ont un caractère public : ce sont celles que représentent la magistrature, l'armée et le sacerdoce, ou les trois services de la justice, des armes et des autels. Ces divers services, Marsile de Padoue les juge également nécessaires, mais pas plus que les trois professions ou services privés qui nourrissent la société, qui développent sa richesse et assurent son bien-être. C'est là un point de vue nouveau, par lequel l'auteur du *Défenseur de la paix* s'élève au-dessus de son temps, quoiqu'il ne soit que juste de faire en grande partie honneur de cette idée aux républiques industrielles et commerçantes de l'Italie du moyen âge. Florence et Gênes, Padoue elle-même, qui a été pendant quelque temps une florissante et libre république, n'ont peut-être pas peu contribué à la suggérer.

Une manière de voir encore plus nouvelle et plus originale, c'est celle qui fait du sacerdoce une fonction publique, une fonction de l'État, *officium civitatis*. Elle est justifiée par cette considération que la religion est utile à l'État, parce qu'elle seule est en mesure d'inculquer au peuple la croyance en Dieu, sans laquelle il ne peut vivre heureux [1]. Il en résulte que l'État, de son côté, doit aussi, en conservant la plénitude de sa souveraineté, se rendre utile à la religion. Nous voilà amené tout naturellement à exposer les opinions de Marsile de Padoue sur l'organisation de l'Église et sur ses rapports non seulement avec chaque État en particulier, mais avec la fédération des États, avec la république chrétienne représentée par l'empire.

De même que l'État ou la cité comprend l'universalité des citoyens, l'Église se compose de l'universalité des chrétiens ou des fidèles, aussi bien des laïques que des ecclésiastiques; et les fidèles sont tous ceux qui professent la foi et qui invoquent le nom du Christ : *Dicitur nomen Ecclesia de universitate fidelium credentium et invocantium nomen Christi* [2]. Comment n'en serait-il pas ainsi, puisque laïques et ecclésiastiques ont été également rachetés par le sacrifice du Golgotha?

De même encore que, dans l'État, l'universalité des citoyens est le souverain politique ou le législateur civil, dans l'Église l'universalité des chrétiens nous représente le souverain religieux ou le *législateur fidèle* (*legislator fidelis*).

Puisqu'il y a deux sociétés et deux législateurs, une société civile et une société religieuse, un législateur civil et un législateur religieux, il y a deux sortes de lois : les lois religieuses, qui ne s'adressent qu'à la conscience, qui ne règlent que les mouvements intérieurs de la foi, et les lois civiles, qui règlent les actes extérieurs, qui, en assurant l'existence de l'État, maintiennent dans son sein l'ordre et la paix. Les dernières sont les seules qui comportent une sanction matérielle ou qui trouvent leur défense dans une répression pénale; car, dès qu'elles sont violées impunément, la société est dissoute. Mais il n'en est pas ainsi des premières; elles reposent sur la persuasion, non sur la force, car la force, l'autorité exercée par la contrainte, *coactivus principatus*, la juridiction criminelle, ne peuvent rien sur les consciences et sur les âmes. Le prêtre agit à la façon du médecin; celui-ci prescrit ce qui lui paraît utile au salut du corps, celui-là ce qui convient au salut de l'âme. L'emploi de la force

[1] *Utile etiam pro statu vitæ præsentis cultus ac Dei honoratio. Non potuit philosophorum universitas per demonstrationem convincere.* Dict. I, ch. IV; passage cité par M. Labanca, p. 138 et 139.

[2] Dict. II, ch. II.

leur est étranger à tous deux. C'est par la seule persuasion qu'ils remplissent leur ministère. Le médecin dit à son malade : « Telle chose te « rendra la santé ; telle chose te donnera la mort. » Le prêtre dira également : « Telle chose sauvera ton âme ; telle chose la perdra. » Il ne peut faire davantage, et, s'il n'est pas cru sur parole, il ne lui reste plus qu'à s'abstenir. Cette règle de conduite, c'est le Christ lui-même qui l'enseigne par son exemple. Vivant au milieu des hommes, il n'a pas revendiqué le titre de prince ou de juge, il se disait médecin, médecin des âmes, et aux Pharisiens qui lui reprochaient de fréquenter les publicains et les pécheurs, il répondait : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont « besoin de médecin [1]. » A aucune époque, pas même dans le dernier siècle et dans celui où nous vivons, la charité, la tolérance, les droits de la conscience, n'ont été définis d'une manière plus éloquente et plus sensée. Voici, sur le même sujet, quelques autres réflexions qui ne sont pas moins remarquables.

Le prêtre n'ayant aucun droit de répression, ce n'est pas lui, par conséquent ce n'est pas l'Église qui est appelée à punir l'hérésie, si l'hérésie doit être punie. C'est donc l'État qui la punira ; mais comment, à quel titre, l'hérésie, et, en général, les actes d'impiété, seront-ils réprimés par l'État ? D'abord Marsile de Padoue écarte de la discussion les hérésies de pure opinion, car ce qui n'existe que dans la pensée ne tombe pas sous la poursuite de la loi pénale. Mais il y a, selon lui, des actions qui, en même temps qu'elles sont défendues par la loi divine ou par la religion, le sont aussi par la loi humaine ou par l'État. Celles-là, certainement, l'État doit les punir, non en tant que contraires à la loi religieuse, mais en tant que contraires à la loi civile, et parce qu'elles sont reconnues nuisibles à la société. Le contraire peut avoir également lieu. Il y a des choses qui sont punies dans ce monde par les lois de l'État et pour lesquelles la religion annonce des châtiments dans une autre vie ; mais c'est au nom de la loi divine, non de la loi humaine, que la religion, dans ce cas, fait preuve de sévérité ; car les deux lois ne sont pas toujours d'accord. Il y a telles actions que la loi divine permet et que la loi humaine défend, et d'autres qui, permises par la dernière de ces lois, sont interdites par la première [2].

Nous voyons ici, pour la première fois dans l'histoire, tracées avec fermeté, les limites qui existent entre le domaine de la loi et celui de la conscience, entre le domaine de la religion et celui de l'État. Mais Mar-

[1] Ev. Luc, ch. v. — [2] M. Labanca, p. 151, cite plusieurs textes à l'appui de ces propositions.

sile de Padoue ne s'en tient pas à cette sage et libérale distinction. Il n'y a pas seulement en lui un philosophe politique, il y a aussi un réformateur religieux, un hérésiarque, selon les idées du moyen âge. Les principes démocratiques qu'il a appliqués à l'État, et au premier rang le suffrage universel, la souveraineté du peuple, il les étend à l'Église.

La constitution que Marsile de Padoue réclame pour l'Église ressemble exactement à celle qu'il donne à l'État. C'est l'universalité des fidèles, comme nous l'avons déjà dit, qui est le souverain, qui est le *législateur fidèle*. Mais ce pouvoir suprême, il ne l'exerce que par voie de représentation. Le législateur effectif, c'est le concile dont les membres, nommés par le suffrage universel, seront les plus pieux et les plus éclairés d'entre les laïques et les ecclésiastiques (*pars valentior universitatis fidelium*).

Le concile, bien entendu le concile général, le concile œcuménique, est donc à l'Église ce que l'assemblée nationale est à chaque État. Il est formé de la même manière et composé d'éléments analogues. C'est lui qui définit les dogmes et qui décide, lorsqu'il y a doute, du sens des Écritures. C'est lui aussi qui résout souverainement les questions de rite et de discipline ecclésiastique, lui enfin qui nomme les dignitaires de l'Église, à commencer par le premier d'entre eux, par le pape.

Le pape, qu'il affecte d'appeler l'évêque de Rome, n'est pour Marsile de Padoue que le premier mandataire de l'Église, comme le prince, chef du pouvoir exécutif, n'est que le premier mandataire de l'État, et comme l'empereur n'est que le premier mandataire de la fédération des États. Le concile, non seulement le nomme et, en cas de manquement à ses devoirs, le révoque ou le suspend, mais définit par une de ses lois les prérogatives qui l'élèvent au-dessus des autres évêques, et cette loi elle-même est susceptible d'être modifiée ou abrogée. Pour Marsile de Padoue, la papauté est une institution purement humaine, ignorée de la primitive Église. Tous les prêtres sont égaux, puisqu'ils exercent les mêmes pouvoirs spirituels, et, s'il en est parmi eux qui ont autorité sur les autres, c'est en vertu d'une loi faite par des hommes et que les hommes peuvent changer, c'est parce qu'il est nécessaire qu'un corps aussi nombreux que le clergé obéisse à une discipline et soit soumis à une hiérarchie. Mais la nature de cette discipline, la composition de cette hiérarchie n'ont rien d'immuable. C'est une grave erreur de dire que le pape est le vicaire de Dieu; le Christ seul est le vicaire de Dieu, et le pape n'est que le vicaire du concile œcuménique, car sa principale fonction est d'enseigner au clergé e de faire enseigner par lui à la masse des fidèles les dogmes et l'Écritur sainte d'après l'interprétation qu'en a donnée le concile. Il préside le co cile; mais, étant son justiciable, il ne peut ni le convoquer ni le dissoud

ce droit n'appartient qu'à l'empereur et ne peut être exercé qu'au nom de toute la chrétienté.

Ainsi réduit dans sa suprématie spirituelle, le pape, comme il est aisé de se le figurer, ne conserve rien de son pouvoir temporel. Il ne règne sur aucun territoire et ne dispose d'aucun patrimoine, soit séculier, soit ecclésiastique. A plus forte raison n'entre-t-il pas dans ses attributions de punir l'hérésie. Tant que l'hérésie n'existe que dans la pensée ou est purement intentionnellle, elle relève de Dieu, qui seul la connaît et la juge. Aussitôt qu'elle éclate en manifestations scandaleuses et contraires à la loi civile, elle tombe sous la juridiction de l'État.

Quand elle s'applique aux évêques et aux simples prêtres, la pensée de Marsile de Padoue paraît plus flottante ou plus obscure. Tantôt s'appuyant sur l'exemple des temps primitifs de l'Église, il semble croire que prêtres et évêques doivent être nommés par le suffrage des populations au milieu desquelles ils sont appelés à exercer leur ministère. Dans d'autres moments il laisse supposer que la dignité épiscopale et la prêtrise elle-même doivent être conférées par les représentants du *legislateur fidèle*, c'est-à-dire par le concile. Enfin, d'après plus d'un passage, toute la hiérarchie ecclésiastique, depuis le pape jusqu'aux simples prêtres, est laissée à la discrétion de celui qui commande par l'autorité du législateur fidèle, *per solam fidelem legislatorem aut ejus auctoritate principantem*, à la discrétion de l'empereur[1]. Il est permis de supposer que, par ces derniers mots, on a voulu désigner l'empereur; il est plus naturel de croire qu'il s'agit du concile général. Mais alors on se demande comment, s'il ne devait pas siéger en permanence, il pourrait suffire à une pareille tâche, et, si cette tâche était remplie, comment il s'occuperait des matières de dogme et de foi?

Malgré cela, et peut-être à cause de cela, à cause de l'autorité universelle et absolue qu'il donne au concile, à cause du système représentatif et du principe démocratique qu'il introduit dans le gouvernement de l'Église, Marsile de Padoue se donne pour un défenseur non seulement

[1] De ces passages, il y en a deux que cite M. Labanca, p. 161 et 171. Voici le premier : *Sunt ergo legislatoris, aut ejus auctoritate principantis sententia approbandæ vel reprobandæ personæ ad ecclesiasticos ordines promovendæ, instituendæ quoque vel removendæ cura seu præsidatu majori vel minori.* (*Dict.* II, ch. XVIII.) — Voici le second : *Episcopum romanum et alium quemlibet ecclesiasticum, seu spiritualem ministrum, secundum legem divinam per solum legislatorem fidelem, aut ejus auctoritate principantem vel fidelium generale concilium ad officium ecclesiasticum separabile promoveri, ab eodem quoque suspendi atque privari, exigente delicto.* (*Dict.* III, concl. 41.)

du christianisme, comme ont fait les réformateurs du XVIe siècle, mais de la hiérarchie et de l'unité de l'église catholique. C'est de très bonne foi, il est permis de le croire, qu'il s'applique ces paroles de saint Augustin : « Je ne croirais pas à l'Évangile si je n'y étais pas excité par l'autorité de « l'Église catholique : *Ego vero non crederem Evangelio nisi me catholicæ « Ecclesiæ commoveret auctoritas.* »

Le pape Jean XXII, dans la bulle d'excommunication qu'il a fulminée contre Marsile de Padoue, résume assez fidèlement la partie théologique du *Défenseur de la paix* dans les cinq propositions suivantes : 1° l'Église ne peut posséder aucun bien ni exercer aucun pouvoir temporel; 2° le pape n'a pas plus d'autorité que les autres évêques et que les simples prêtres; 3° c'est au peuple qu'il appartient d'instituer et de révoquer le pape; 4° tous les prêtres, sans en excepter le pape, les cardinaux, les archevêques et les évêques, sont égaux par l'institution de Jésus-Christ; 5° ni le pape, ni aucune autre personne en son nom, ne peut exercer un droit de coërcition contre les hérétiques; ce droit n'appartient qu'à l'empereur.

On comprend que de telles doctrines aient encouru les réprobations du Saint-Siège. Elles aboutissent à la suppression, non seulement du pouvoir temporel, mais du pouvoir spirituel; elles supposent la destruction possible, au moyen d'une simple loi, de la papauté elle-même, par conséquent de l'Église catholique, telle qu'elle existait depuis plusieurs siècles; elles mettent le clergé, et avec lui la religion, les matières de dogme et de foi, aussi bien que de hiérarchie et de discipline, dans la plus entière dépendance d'une assemblée laïque, nommée par le suffrage du peuple et dominée par l'empereur, c'est-à-dire par la politique. Ce qu'il y a de chimérique dans ce plan de réforme religieuse n'est pas moins visible. Comment toutes les populations chrétiennes, abandonnées à elles-mêmes sans direction, puisqu'elles seront absolument souveraines en matière spirituelle comme en matière temporelle, s'entendront-elles malgré la diversité des États et la rivalité des nations, malgré la diversité des institutions politiques, pour former une assemblée unique, pour accepter les décisions de cette assemblée, en supposant qu'elle soit capable d'en rendre, et pour rester unies sous un même symbole, sous une même hiérarchie ecclésiastique? Le principe même d'une telle organisation est formé d'éléments contradictoires. La souveraineté du peuple en matière de religion est inconciliable avec une religion ou une foi quelconque, parce que la foi suppose la soumission. Qu'est-ce donc quand il s'agit de la souveraineté unique de plusieurs peuples, d'une multitude de peuples?

Les idées de Marsile de Padoue sur la société civile et les droits de la



conscience n'en gardent pas moins toute leur valeur. Elles commandent d'autant plus l'admiration qu'elles sont absolument isolées, je ne dirai pas au XIVe siècle, mais pendant toute la durée du moyen âge. Saint Thomas d'Aquin avait accepté le principe de la souveraineté du peuple, mais c'était pour l'humilier et, plus encore, pour le sacrifier à la suprématie du souverain pontife. Dante avait défendu les droits de l'État, mais représentés uniquement par l'empereur, considéré lui-même comme l'héritier des prétendus droits du peuple romain sur le reste du monde. Des légistes comme Pierre de Cugnière et Raoul de Presle avaient aussi pris parti pour l'État contre les revendications de l'Église; mais l'État, pour eux, se confondait avec les prérogatives particulières, exceptionnelles, historiques, du roi du France. La puissance temporelle des papes était vivement attaquée, au XIVe siècle, par une notable partie de l'ordre des Franciscains, rangée à la suite de Guillaume d'Ockam et de Michel de Césène; mais ce n'était point par respect pour l'État et la société civile; c'était par des raisons mystiques, pour imposer au pape la pauvreté évangélique telle qu'ils l'entendaient, telle qu'ils la pratiquaient, et leur idéal de perfection chrétienne. Marsile de Padoue est le seul qui s'élève jusqu'à l'idée de l'État considéré en lui-même, jusqu'à l'idée d'un droit de l'État absolument indépendant de toute revendication théologique, jusqu'à l'idée de la liberté de conscience placée sous la sauvegarde des lois civiles. C'est là qu'est son véritable titre de gloire.

Il me reste, pour finir, à dire quelques mots de la manière dont il est jugé par M. Labanca. On comprend qu'un philosophe italien, professeur à l'université de Padoue, ait eu un double motif de faire ressortir l'originalité, on peut dire le génie, de son illustre compatriote du XIVe siècle. Mais c'est dépasser la mesure non seulement de la vérité, mais du patriotisme, que de nous montrer dans la réforme proposée par Marsile de Padoue, dans sa réforme religieuse aussi bien que dans sa réforme politique, ce qu'il y a de plus sublime dans la nature, dans la science et dans la vie, et d'en faire sortir successivement, à plusieurs siècles de distance, la Renaissance italienne, la Réformation allemande et la Révolution française[1]. La vérité est que Marsile de Padoue a été parfaitement ignoré des réformateurs religieux du XVIe siècle et des écrivains politiques qui, de près ou de loin, ont préparé la Révolution. Mais ces exagérations méritent encore plus d'indulgence que l'application faite par M. Labanca des formules hégéliennes à un sujet circonscrit et purement historique comme celui qu'il a traité.

[1] P. 73.

Selon lui, le problème sur lequel travaille l'esprit humain pendant toute la durée du moyen âge est celui du divin et de l'humain. Le divin, dans l'ordre social, est représenté par la papauté, l'humain par l'empire. Mais voilà que ces deux termes deviennent des forces ennemies qui empiètent l'une sur l'autre et cherchent à s'entre-détruire. Le divin veut absorber les choses humaines, c'est-à-dire que le pape veut annuler l'empereur. L'humain veut absorber les choses divines, c'est-à-dire que l'empereur veut annuler le pape. Entre ces deux termes extrêmes, ces deux forces opposées dont le conflit menaçait de détruire la société, il fallait chercher un terme moyen, une résultante dans laquelle elles fussent conciliées et neutralisées. Cette résultante, Marsile de Padoue la découvrit dans le peuple, par conséquent dans la souveraineté du peuple. Le peuple, en effet, est la synthèse de l'humain et du divin. Il est essentiellement humain, puisque tout ce qui est humain est contenu en lui et vient de lui. Il est également divin, car toute révélation se manifeste dans son sein et s'adresse à sa foi; il représente l'universalité des croyants. Il n'est pas difficile de reconnaître ici les trois termes de la dialectique de Hégel : la thèse, l'antithèse et la synthèse. Mais qu'est-ce que cette dialectique a à faire ici et qu'est-ce qu'elle nous apprend sur le vrai sens des écrits de Marsile de Padoue et sur l'influence qu'ils ont exercée?

Il y a une dernière proposition qu'on ne peut s'empêcher de relever dans l'ouvrage de M. Labanca. Passant du peuple à l'humanité entière, M. Labanca écrit que l'humanité est homme et Dieu tout ensemble, qu'elle a pris décidément la place de Dieu, et qu'il ne faudrait plus dire : *Te Deum laudamus*, mais : *Te humanitatem laudamus*. C'est presque la reproduction textuelle d'une phrase du *Catéchisme positiviste* d'Auguste Comte. De telles phrases ne s'introduisent pas comme par surprise dans une œuvre d'érudition, et l'on peut assurer qu'elle était loin de la pensée de Marsile de Padoue, qui était non seulement chrétien, comme il le dit expressément, mais qui se croyait catholique.

Cette critique de quelques points isolés et presque étrangers au sujet n'empêche pas l'étude de M. Labanca d'être indispensable à ceux qui voudront connaître Marsile de Padoue et les doctrines politiques du XIVe siècle.

AD. FRANCK.

Les actes des martyrs. — Supplement aux ACTA SINCERA *de Dom Ruinart par M. Edmond Le Blant.*

Il y a très longtemps qu'on a élevé des doutes sur l'authenticité d'un grand nombre d'Actes des martyrs; et, parmi les gens qui les ont traités avec le plus de rigueur, on en compte qui ne peuvent être soupçonnés de mauvaise foi ou de parti pris; en 496 le pape Gélase disait, dans son fameux décret, qu'on ne les lit pas dans les églises de Rome, parce qu'on n'en connaît pas les auteurs, et que des mains infidèles ou ignorantes les ont surchargés de détails inutiles ou suspects[1]. Mabillon a trouvé, sur un manuscrit du XI[e] siècle, les réflexions suivantes : *Sanctorum martyrum passiones idcirco minoris habentur auctoritatis, quia scilicet in quibusdam illarum falsa inveniantur mixta veris, et, quamquam in aliis parum sit falsitatis, in aliis tamen parum est veritatis; paucissimæ vero restant quæ totum quod verum est sonant*[2]. Au XVII[e] siècle, un saint homme, Tillemont, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, rejette impitoyablement beaucoup de ces Actes, au grand scandale d'une certaine école qui ne peut comprendre une telle liberté d'esprit chez un chrétien, et à laquelle on devient suspect dès qu'on tente d'appliquer aux documents religieux les règles ordinaires de la critique. Vers le même temps, un élève de Mabillon, Dom Ruinart, entreprit de trier cette masse énorme de récits légendaires que nous a conservés le moyen âge, et de mettre à part ceux qui lui paraissaient entièrement irréprochables. Il n'en trouva qu'à peu près cent vingt, qu'il réunit sous ce titre : *Acta primorum martyrum sincera et selecta.*

Ce livre est-il le dernier mot de la critique au sujet des Actes des martyrs, et faut-il renoncer à tirer quelque profit de ceux qu'a négligés Dom Ruinart? M. Le Blant ne l'a pas pensé; après deux siècles, il a repris le travail du savant bénédictin, mais il l'a repris avec une méthode différente. Il ne cherche pas, comme lui, à retrouver des Actes qu'on puisse reproduire en entier dans une collection sérieuse, et dont toutes les parties soient à l'abri du doute. Loin de croire, ainsi qu'on le prétend aujourd'hui, que Ruinart en a beaucoup omis qui méritaient une entière créance, il soupçonne qu'il s'en trouve plus d'un, dans les *Acta sincera*,

[1] Labbe, *Conc.* a. 494 (IV, p. 1260). — [2] Martène et Durand, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, VI, 776.

que nous ne possédons plus dans leur première intégrité. En somme il partage tout à fait l'opinion de ce moine du XI[e] siècle dont je viens de citer le témoignage; il pense qu'il y a peu de ces pièces où tout soit véritable, mais il croit aussi qu'il y en a fort peu où tout soit faux. Il arrive quelquefois à Tillemont que, pour un seul passage qui lui semble «sentir la «fiction et le roman» ou qui n'a pas suffisamment «l'air de l'antiquité,» il rejette le récit tout entier et refuse de s'en servir. M. Le Blant agit d'une façon contraire : dans des actes remplis d'erreurs de dates ou de noms, pleins de mensonges et d'inventions, il saisit souvent une particularité certaine et la met de côté. Le résultat de cette vaste enquête qu'il a poursuivie pendant plusieurs années ne l'a donc pas amené à reconstituer dans leur ensemble quelques récits de martyres qui s'ajoutent à ceux de Dom Ruinart; il s'est contenté de prendre un peu partout, et de rassembler une foule de détails de procédure, de renseignements curieux et authentiques, qui jettent quelque jour sur une époque mal connue, et dont l'histoire générale fera désormais son profit.

Il est aisé de comprendre d'où viennent les principales altérations que les Actes des martyrs ont subies. Les magistrats chargés d'appliquer les lois contre les chrétiens s'étaient facilement aperçus que la lecture des Actes augmentait leur nombre et soutenait leur courage dans les supplices. Cette sorte de passion, qui pousse au martyre, se communique par l'exemple; c'est en voyant souffrir qu'on s'excite à souffrir. Aussi, plus les chrétiens conservaient ces récits avec soin et les lisaient avec ardeur, plus leurs ennemis devaient chercher à les détruire. Sans aucun doute ils étaient parmi ces livres de la doctrine proscrite que Dioclétien fit brûler sur les places publiques[1]. Comme alors la persécution dura dix ans et qu'elle fut très habilement conduite, il est probable que la plus grande partie de ces ouvrages fut découverte par les agents de l'empereur, sans compter ceux qui furent supprimés par les chrétiens timides qui craignaient de se compromettre en les gardant. Quand la paix fut rendue à l'Église, les livres perdus durent être reconstitués à l'aide des souvenirs, au moyen des traditions populaires. C'est déjà une première cause d'erreur. Il est dans la nature des traditions qu'elles s'exagèrent et s'amplifient en passant d'un narrateur à un autre. Mais il dut même arriver souvent que les souvenirs faisaient défaut. D'un saint ancien, qui avait souffert le martyre dans les premières persécutions, on ne savait plus

[1] C'est ce que dit positivement Prudence (*Perist.*, I, 75); il constate que les mesures prises par Dioclétien avaient réussi, et que beaucoup de ces Actes étaient détruits : *invidentur ista nobis, fama et ipsa extinguitur!*

guère que son nom et quelques détails vagues sur son supplice. Pour lui faire une histoire, on emprunta sans scrupule à la légende d'un autre saint. M. Le Blant a donné des exemples très curieux de ces emprunts; il a fait voir que les Actes de saint Tarachus ont servi de modèle à ceux de saint Tatien, si bien que les mêmes événements et les mêmes noms sont répétés dans les deux relations sans qu'on ait pris la peine d'y rien changer[1]. De là vient que, dans ces récits, beaucoup de détails sont tout à fait semblables. « Un même nom, nous dit M. Le Blant, celui d'Anulinus, y reparaît à chaque instant, que la scène se passe à Lucques, à Milan, à Ancône, sous Néron, sous Valérien, Galien, Maximien, Dioclétien; et, si l'on ne veut admettre que, par une rencontre singulière, tant d'hommes ainsi nommés aient eu à poursuivre les fidèles, on reconnaîtra, dans des pièces si diverses, le nom du terrible proconsul Anulinus, qui, sous Dioclétien, fut le bourreau des martyrs d'Afrique, et qui, pour les narrateurs de seconde main, devint le type même du magistrat persécuteur. »

On comprend que, dans ces Actes restitués, les miracles soient devenus plus nombreux. Indépendamment du plaisir que l'imagination trouve au merveilleux, et qu'en l'absence de documents certains il lui devenait aisé de satisfaire, il y avait une raison spéciale qui devait porter à les multiplier. On voit, par les hymnes de Prudence, combien chaque pays tenait à ses saints particuliers. La plupart des martyrs étaient honorés dans la ville où ils avaient vécu, auprès de l'église où l'on conservait leurs reliques; leur culte était surtout local. Pour beaucoup d'esprits, mal dégagés encore du paganisme, ils remplaçaient les vieilles divinités topiques qui avaient reçu tant d'hommages. On les regardait comme les protecteurs de la contrée; on était fier d'eux; on voulait leur faire une histoire plus belle que celle de tous les saints voisins, et surtout, pour montrer qu'ils étaient les plus puissants, y mettre un plus grand nombre de miracles. Rien n'était plus aisé. M. Le Blant fait ingénieusement remarquer que les magistrats païens eux-mêmes se faisaient involontairement les complices de ce désir des fidèles; eux aussi, sans y songer,

[1] Il est aisé de comprendre que ces détails empruntés à des Actes étrangers ne conviennent pas toujours à ceux dans lesquels on les transporte. Quand saint Tarachus a dit : *Christianus sum*, le juge lui répond : *Qui ante te fuerunt nihil lucrati sunt de hoc nomine*. Cette réponse est juste à une époque où, depuis près de deux siècles, on poursuivait les chrétiens. Mais elle est fort mal placée dans les Actes de saint Longin, où on l'a reproduite. Saint Longin étant censé être le soldat qui perça de sa lance la poitrine du Christ, il ne pouvait guère y avoir eu de martyrs avant lui.

ils introduisaient des miracles dans la légende. Comme ils avaient peine à comprendre qu'on pût supporter les supplices qu'ils infligeaient à leurs victimes, ils étaient portés à supposer qu'elles avaient recours à des maléfices pour y résister, qu'elles étaient protégées par quelque puissance supérieure. Lorsqu'ils entendaient le martyr s'écrier : « Seigneur, viens « au secours de ton serviteur! » et qu'ils ne voyaient rien apparaître, ils disaient d'un air triomphant : « Où donc est celui que tu appelles? » Ces apparitions merveilleuses, que les magistrats redoutaient, naturellement les chrétiens les supposèrent réalisées; ils ne doutèrent pas de cette protection divine qui rendait leurs saints invulnérables, et furent amenés à admettre qu'elle se manifestait par des signes visibles. Ainsi, en ce temps où la croyance au surnaturel était générale, des deux côtés on s'attendait au miracle, et, quand le narrateur chrétien en introduisait un dans le récit qu'il composait pour l'édification des fidèles, il pouvait presque s'appuyer sur le témoignage de ses ennemis[1].

Il faut pourtant faire des distinctions; tout ne se prêtait pas également, dans les Actes des martyrs, à des altérations de ce genre. Dom Ruinart fait remarquer qu'ils se composent de deux parties différentes : l'une reproduit l'interrogatoire de l'accusé et la sentence qui le condamne; ce sont les *Acta* proprement dits; l'autre, qu'on pourrait appeler plutôt *Passio*, contient le récit de son supplice. Ce récit était fait sur le témoignage des assistants, quand les scènes avaient été publiques, ou d'après ce qui transpirait au dehors des incidents de la prison. C'est là que les erreurs et les exagérations de tout genre pouvaient trouver place. On sait que de rumeurs circulent au milieu d'une grande foule, dans les moments d'émotion, comme les bruits les plus invraisemblables y sont vite accueillis, et de combien de manières diverses les mêmes événements sont racontés par des gens qui affirment tous qu'ils en ont été les témoins. L'autre partie, l'interrogatoire et la sentence, est d'ordinaire plus exacte; elle vient le plus souvent de sources officielles. M. Le Blant rappelle que, dans tous les tribunaux romains, les questions des juges, les réponses des accusés, les dépositions des témoins, étaient recueillies soigneusement

[1] M. Le Blant nous montre, par un exemple curieux, avec quelle facilité on ajoute un miracle à une légende. Les Actes de sainte Marciana racontent qu'un lion, lancé contre la sainte, se dressa sur elle, et lui posa ses griffes sur la poitrine, puis que, l'ayant flairée (*odoratus*), il la laissa sans lui faire aucun mal. Le mot était probablement mal écrit sur le manuscrit dont se servait un moine du moyen âge, il lut *adoraturus*, et, dans l'hymne qu'il composa sur sainte Marciana, il enrichit son histoire d'un miracle : *Adoraturus veniens, non comesturus virginem.*

par des sténographes (*notarii*). Un sermon de saint Astère nous montre ces *notarii* à l'œuvre et les met devant nos yeux d'une manière saisissante. Il décrit une fresque qui représente la scène du jugement de sainte Euphémie. « Le juge, dit-il, est assis sur un siège élevé, il regarde la vierge « d'un œil farouche; autour de lui sont ses doryphores et de nombreux « soldats, puis des *notarii* tenant leurs tablettes et leurs styles à écrire. « L'un de ces hommes, levant la main de la planchette enduite de cire, « regarde fixement la chrétienne en se tournant vers elle comme pour lui « enjoindre de parler plus distinctement, afin d'éviter toute erreur dans « la transcription des réponses[1]. » Ces procès-verbaux étaient conservés dans les archives, et nous voyons qu'on allait souvent les consulter, quand il s'agissait d'établir, par des textes officiels, la décision d'un juge. Les chrétiens essayaient de s'en procurer des copies, et, au besoin, les payaient très cher. Dans la passion de saint Tarachus, on lit ces mots : « Comme il « importait de recueillir les témoignages relatifs à la confession de nos « frères, nous avons obtenu, pour deux cents deniers, d'un des *spiculatores* « nommé Sébaste, la permission de transcrire les Actes. »

Cette partie se défendit mieux que le reste contre les interpolations. Elle offrait moins de prises à l'imagination du narrateur que le tableau des supplices et le récit des miracles. Elle contenait des détails techniques et arides qu'on n'avait aucun désir d'accroître et qu'il n'était pas facile de modifier. C'est à les retrouver, à les noter fidèlement, que M. Le Blant a consacré la plus grande partie de son travail. La connaissance qu'il possède de la législation romaine et des antiquités classiques lui permet de signaler à chaque pas, dans les Actes les plus suspects, des allusions à de vieux textes de lois et des réminiscences d'anciens usages. Il regarde avec raison ces allusions et ces souvenirs comme des témoignages d'authenticité qu'il est difficile de récuser. Quoi qu'on pense de l'ensemble de ces Actes, qui souvent méritent très peu de foi, il faut bien reconnaître que ces passages, où revit l'antiquité, ne peuvent pas être des additions récentes. Quand les informations et la procédure sont tout à fait conformes aux prescriptions du Digeste; quand, par exemple, les prévenus sont renvoyés devant le *præfectus urbis*, auquel un rescrit de Sévère confie le soin de juger ceux qui ont violé la loi sur les réunions; quand ils sont mis en prison chez des particuliers, *in custodia privata*, usage fort ancien, qui nous est connu par Salluste et par Suétone; quand on allègue à leur sujet des procès-verbaux de torture, *tabellæ quæstionis*, dont un passage de Cicéron nous révèle seul l'existence, il est clair que tous ces détails,

[1] Combefis, *S. patris nostri Asterii aliorumque orationes*, p. 209.

de quelque façon qu'ils soient entourés, ont été empruntés à des Actes anciens. Plusieurs de ces récits nous montrent les proconsuls romains parcourant successivement les diverses villes de leur province pour y tenir leurs assises; ils y viennent juger des prévenus qu'on garde en prison jusqu'à leur arrivée. Quelquefois ils traînent avec eux des chrétiens accusés, qu'ils interrogent, qu'ils tourmentent chaque jour, pour triompher de leur résistance. Quand, irrités de ne pouvoir les vaincre, ils se sont décidés enfin à les frapper, ils vendent à leur famille ou à leurs amis la permission de les ensevelir; on lit, dans les Actes de saint Grégoire de Spolette, que le corps du saint étant demeuré au milieu de l'amphithéâtre, une chrétienne, nommée Abundantia, vint trouver Tircanus et lui demanda l'autorisation de l'enlever. « Tircanus dit : « Donne-moi trente-cinq « *aurei*, et prends-le. » Abundantia dit : « Je te les donnerai volontiers; « fais seulement que la remise s'accomplisse sans délai. » Tircanus dit : « Apporte-moi la somme et fais enlever le corps. » Elle lui compta trente- « cinq *aurei* et reçut le cadavre. » Tous ces incidents se retrouvent dans les Verrines. Verrès aussi, quand il voulait forcer les villes à payer l'impôt, enlevait les magistrats et les traînait à sa suite, dans tous les lieux où il tenait ses assises. Son bourreau, le licteur Sestius, après avoir exécuté les enfants, faisait payer aux pères le droit de les ensevelir; et, si l'on voulait pousser jusqu'au bout la comparaison, il serait aisé de montrer que le dialogue de Tircanus et d'Abundantia rappelle ces entretiens funèbres de Sestius avec ses victimes ou leurs parents pour débattre le prix dont il faisait payer ses cruelles faveurs[1]. Ce sont là des ressemblances qui ne peuvent pas être l'effet du hasard et qui supposeraient, chez un faussaire du VIIIe ou du IXe siècle, une connaissance fort surprenante de l'antiquité. M. Le Blant en signale beaucoup d'autres, qui ne sont pas moins curieuses; il fait remarquer, dans certains Actes fort mêlés, l'exactitude des termes de procédure, quand il s'agit de poursuites contre les chrétiens, le récit des supplices parfaitement conforme aux exigences de la loi, surtout le rôle que joue l'*officium proconsulare* dans ces scènes lugubres, particularités qui lui semblent prouver que ces Actes sont, dans ces parties, la reproduction de pièces plus anciennes.

Les mêmes conclusions doivent être tirées d'autres incidents qui ne peuvent guère avoir été imaginés que dans les premiers siècles de l'Empire. Dans les Actes de saint Timothée, le supplice de la croix est décrit avec une exactitude, une fidélité de détails, qu'il serait bien difficile de comprendre s'ils avaient été rédigés après que ce supplice a été aboli par

[1] Cicéron, *In Verrem, Act.* II, v, 45.

Constantin. Ailleurs on dépeint la vie municipale tout à fait comme elle était sous les Antonins. Le défenseur du décurion Tertullus, accusé devant ses collègues, rappelle les services qu'il a rendus à la curie et à la cité : « il a été prêtre des Augustes; il a offert des jeux à ses concitoyens; les nombreuses missions qu'il a remplies dans l'intérêt commun « lui ont valu la gloire et la reconnaissance. Par sa libéralité, la république « s'est enrichie de plusieurs édifices; il a pourvu de ses deniers au chauffage « des bains publics. » Ne semble-t-il pas vraiment qu'on ait sous les yeux quelqu'une de ces inscriptions si nombreuses au second siècle, où une cité remercie de sa générosité un *duumvir quinquennalis* ou un *flamen Augusti?* On lit, dans la Passion de saint Varus, qu'une veuve chrétienne, voulant enlever secrètement le corps du saint, s'adressa au gouverneur de l'Égypte : « Mon mari, lui dit-elle, officier de haut rang et distingué « par sa valeur, est mort ici; mais les cérémonies funèbres n'ont pas été « entièrement accomplies. Je sollicite donc de ta Grandeur la permission « de faire transférer le défunt sans que nul m'inquiète, afin qu'il soit enseveli selon les rites. » Le gouverneur, ayant reçu une grosse somme d'argent, y consentit; et, au lieu des restes de son mari, elle fit enlever ceux de saint Varus. Pour inventer un incident pareil, il aurait fallu savoir, ce qu'on ignorait au moyen âge, que la translation des restes d'un mort ne pouvait d'abord s'accomplir qu'en vertu d'une permission spéciale des pontifes, et que Trajan, consulté par Pline le Jeune, avait décidé que, dans les provinces, au lieu d'attendre une réponse des pontifes, ce qui faisait perdre beaucoup de temps, on s'adresserait au gouverneur, qu'il laissait libre d'accorder ou de refuser, selon les circonstances[1]. Dans la *Passio quatuor Coronatorum*, on raconte que Dioclétien fit élever à Rome un temple à Esculape. Le temple bâti, il ordonna qu'on inscrirait sur des tables de bronze la mention des miracles que le dieu avait opérés. C'est ce qui se faisait partout; des tablettes de ce genre étaient placées dans tous les sanctuaires d'Esculape. Strabon et Pausanias disent qu'il y en avait à Épidaure, à Cos, à Tricca, à Délos, à Halica. On en a précisément retrouvé une à Rome, qui contient le récit de quatre miracles fort surprenants. Voici l'un d'entre eux : « Julien avait « un crachement de sang, et l'on désespérait de le sauver. Le dieu lui « ordonna, par un oracle, de prendre sur l'autel des graines de pommes « de pin et d'en manger pendant trois jours avec du miel; il fut guéri, « et vint rendre grâce au dieu en présence du peuple. » Il est probable qu'en mentionnant cette particularité, l'auteur de la *Passio quatuor Coro-*

[1] Pline, *Epist.*, X, 73 et 74.

natorum avait sous les yeux quelque inscription semblable et que, par conséquent, il écrivait à une époque où les temples d'Esculape étaient encore debout.

D'autres passages de ces Actes paraissent aussi offrir de grandes garanties de sincérité : ce sont ceux qui nous représentent d'une façon très exacte la situation des chrétiens du temps des persécutions, qui nous peignent au vif les dispositions des magistrats qui les poursuivent, les sentiments du peuple qui les voit juger et punir. Il y a là des particularités étranges, qu'on n'aurait pas inventées au fond d'un cloître, loin des événements, et quand le souvenir s'en était effacé. L'attitude des magistrats, dans ces procès, était fort surprenante. La loi, qu'ils représentaient, leur faisait un devoir d'être impartiaux, graves, maîtres d'eux-mêmes; et ce devoir, d'ordinaire ils n'avaient pas de peine à le remplir. Les Romains étaient toujours portés à prendre, au moins extérieurement, le caractère des fonctions qu'ils remplissaient; rien ne leur était plus naturel que d'affecter le calme et la gravité, dès qu'ils revêtaient la robe prétexte. Nous voyons, au contraire, que, quand il s'agit de poursuivre les chrétiens, le magistrat s'emporte; il devient violent, passionné; il se met pour ainsi dire de sa personne dans la lutte. La résistance tranquille de ses victimes l'exaspère; il s'irrite du peu de succès de ses menaces, de l'inefficacité de ses tortures. C'est un combat où il est partie plus que juge. « J'ai vu en Bithynie, dit Lactance, un gouverneur transporté d'une joie « aussi grande que s'il eût vaincu une nation barbare : il s'agissait d'un « chrétien qui, après avoir opposé, pendant deux ans, une généreuse « résistance, paraissait avoir enfin cédé. » Si le chrétien ne cède pas, s'il tient bon, malgré la torture, le juge s'afflige et se regarde comme vaincu et humilié. De là ces prières qu'il adresse à ses victimes, ces conseils pleins d'une tendresse intéressée. « Pense à ta jeunesse, lui dit-il; » et, s'il est vieux : « Épargne ton grand âge; aie compassion de toi-même et des « tiens. Songe qu'il est bon de vivre, etc. » Non seulement il a l'air d'être touché de leur sort et de les plaindre, mais il cherche à adoucir pour eux les rigueurs de la loi. S'il trouve quelque moyen ingénieux, qui ménage leurs scrupules tout en paraissant satisfaire aux ordres de l'empereur, il le leur propose sans détour. Le martyr refuse de sacrifier à tous les dieux de l'Olympe, pourquoi ne sacrifierait-il pas au Dieu unique? Les païens croiront qu'il s'adresse à Jupiter, tandis qu'en réalité il ne songera qu'à son propre Dieu, et tout le monde sera content. Cette équivoque n'est-elle pas tout à fait romaine? On reconnaît là le peuple qui avait imaginé toutes sortes de subterfuges pour tourner la loi quand elle était incommode, qui rusait volontiers avec ses dieux quand il ne vou-

lait pas ouvertement leur désobéir et qu'il trouvait trop coûteux de les satisfaire. Pendant la persécution dirigée contre les Juifs, du temps d'Hadrien, deux frères refusaient de boire du vin souillé par une consécration aux idoles. Pour mettre leur conscience en repos, tout en laissant croire à la foule qu'ils avaient faibli, on imagina de leur proposer de boire de l'eau pure dans un verre coloré.

Quand le martyr refusait de se prêter à ces accommodements, et qu'il aimait mieux mourir que de paraître déserter sa foi, le juge en éprouvait autant de surprise que de colère. Cette obstination lui semblait coupable et il trouvait qu'elle méritait le supplice[1]; mais il ne savait de quelle façon se l'expliquer. Comme il n'entrait pas dans sa pensée qu'un homme donnât sa vie pour ses croyances religieuses, ce sacrifice lui semblait une folie. Pour tenir si peu de compte de l'existence, il fallait, croyait-on, avoir perdu tout ce qui lui donne quelque prix. « On nous appelle des désespérés, disait Lactance[1]; » et ce nom est souvent donné aux chrétiens dans les Actes que cite M. Le Blant. La cause de ce désespoir était ordinairement attribuée à la misère; on supposait qu'ils renonçaient si facilement à la vie, parce qu'ils étaient accablés de dettes et qu'ils craignaient d'être poursuivis par leurs créanciers. Comme alors de tous les créanciers le plus impitoyable était l'État, on pensait qu'ils ne pouvaient plus le satisfaire et qu'ils aimaient mieux mourir que de s'exposer aux tracasseries et aux châtiments qui menaçaient le citoyen, quand il ne payait pas l'impôt. C'est ce qui est dit formellement dans les Actes de saint Théodorit, qui font partie de la collection de Dom Ruinart : *Audivi te esse fisci debitorem; et ideo mori desideras ne reddas quod debes.* Ailleurs, la femme d'un chrétien qu'on va condamner au supplice et qui veut le sauver, lui adresse ces paroles touchantes : « Peut-être es-tu chargé de dettes, et, pressé par un créancier, « es-tu venu ici de désespoir chercher volontairement le trépas. Eh bien, « allons à notre maison, vendons nos vêtements et libère-toi. Serait-ce à « cause des impôts que tu as été saisi par les licteurs, et l'impossibilité « de t'acquitter te ferait-elle supporter ces tortures? Me voilà devant toi, « portant toute ma parure de mariage, habits précieux, bijoux; prends-« les et paye la taxe à l'empereur. »

On trouve aussi beaucoup de vraisemblance dans la manière dont certains Actes, qui n'ont pas d'ailleurs une grande autorité, représentent

[1] *Epist.*, X, 96 (éd. Keil) : « Neque « enim dubitabam, qualecumque esset « quod faterentur, pertinaciam certe et « inflexibilem obstinationem debere pu-« niri. »

les sentiments du peuple à l'égard des chrétiens et son intervention dans les procès où on les juge. Ces procès avaient lieu quelquefois dans les théâtres, usage qui nous paraît singulier, mais que confirme le témoignage de plusieurs écrivains antiques. C'est dans le stade, selon Eusèbe, que comparut et fut condamné saint Polycarpe. Le peuple y accourait comme à un spectacle. Il prenait part à l'affaire, tantôt faisant appel à la sévérité des magistrats, tantôt adressant des adjurations et des prières aux fidèles dont il avait pitié. Ces incidents sont relatés dans des pièces dont il est impossible de récuser l'authenticité. M. Le Blant nous montre qu'on les retrouve dans des Actes beaucoup moins sûrs. « Là aussi, le peuple, « les avocats, les appariteurs, jettent leur mot pour charger le chrétien, « pour le railler de sa constance ou pour lui conseiller d'obéir. Si éloignées « que soient de nos idées et de nos mœurs ces interpellations se produi- « sant ainsi en présence du juge, nous ne saurions donc les regarder « comme des détails suspects. » Les Juifs surtout se font remarquer par leur violence[1]. On sait le rôle qu'ils ont joué dans le martyre de saint Polycarpe. La *Passio S. Pontii* nous les montre éclatant contre ce saint en acclamations furieuses. « Alors, y est-il dit, les Juifs qui étaient venus « à l'amphithéâtre commencèrent à crier : A mort, le malfaiteur! et le « bienheureux Pontius dit, en levant les mains au ciel : Seigneur, grâces « te soient rendues; leurs pères ont vociféré contre le Christ : Crucifie-le! « et voici que ces hommes poussent contre moi les mêmes clameurs! »

Ces nombreux exemples, que je viens d'emprunter au livre de M. Le Blant, montrent assez quelle en a été la méthode et l'esprit. Cette méthode, je l'ai dit en commençant, est nouvelle. Jusqu'ici, ceux qui s'occupaient des Actes des martyrs étudiaient chaque pièce à part et se demandaient les raisons qu'on pouvait avoir de la déclarer fidèle ou suspecte. M. Le Blant a fouillé résolument dans la grande masse de celles qui inspiraient peu de confiance aux juges sévères. Il s'est demandé si, au milieu de beaucoup d'erreurs, on n'y pourrait pas trouver quelques vérités. C'était un partage difficile à faire; on vient de voir comment il

[1] Dès qu'on cessa de confondre les Juifs avec les chrétiens, c'est-à-dire de très bonne heure, ils furent traités d'une manière très favorable. Une loi inscrite au Digeste nous apprend que Septime Sévère et Caracalla les admirent à être décurions en les exemptant de toute pratique qui serait contraire à leur culte. (L. 3, *De decur.*, 3.) Nous voyons, au contraire, dans des Actes très curieux rapportés par M. Le Blant (p. 67), qu'un décurion, en devenant chrétien, était chassé de l'*ordo* et perdait les privilèges attribués à ces fonctions. C'est ainsi qu'une haine commune avait réconcilié ensemble les païens et les Juifs, qui avaient été si longtemps d'irréconciliables ennemis.



a procédé et par quels rapprochements, par quelles déductions, il a cru pouvoir affirmer que beaucoup de ces Actes, qu'on suspecte avec raison dans leur ensemble, ont été ou fortement interpolés ou même fabriqués de toutes pièces d'après des originaux plus anciens, mais qu'ils possèdent souvent des parties intactes, qu'on a le droit de recueillir et de conserver, en abandonnant le reste. La moisson qu'on peut faire, en soumettant chacun de ces Actes à un examen minutieux, n'est pas sans importance; le livre de M. Le Blant le montre. Les faits qu'il a réunis avec une érudition si étendue et si ingénieuse peuvent nous rendre un double service : ils sont utiles à l'histoire de l'Église et ajoutent à la connaissance si imparfaite que nous avons de la lutte qu'elle soutint pendant trois siècles contre la religion dominante. C'est l'avantage dont on est d'abord le plus frappé; mais ils en ont un autre, qui n'est peut-être pas moindre. Ils servent à l'étude des antiquités profanes presque autant qu'à l'histoire religieuse. M. Le Blant a surtout insisté, dans son livre, sur ce qu'on en peut tirer pour mieux connaître le droit romain. Il a relevé avec soin tous les termes de jurisprudence qu'on y trouve et dont quelques-uns sont pris dans un sens qui n'a pas été encore signalé par les lexicographes. Dans l'une des pages les plus curieuses de son livre, il a reconstruit, à l'aide des Actes des martyrs, le procès-verbal exact d'une séance des tribunaux, quand ils avaient quelques chrétiens à poursuivre. Nous y retrouvons les formules de l'interrogatoire, les détails de l'enquête, les incidents de l'audience, depuis la comparution du prévenu jusqu'à son jugement. C'est une pièce de la plus grande importance, qui nous remet sous les yeux une copie des *Acta* des tribunaux romains tout à fait semblable à celles que les chrétiens se procuraient à si grand frais. Outre l'intérêt particulier qu'elle offre aux jurisconsultes, elle ne sera pas inutile à ceux qui voudront rechercher si tel ou tel récit de martyre est ou non rédigé dans la forme antique.

En finissant son livre, M. Le Blant nous dit qu'il n'a pas épuisé la matière et qu'il reste beaucoup à faire après lui. « Je m'arrête, dit-il, dans « une recherche qu'il me serait facile de pousser au delà, et qui, sous « d'autres mains, ouvrirait à coup sûr des vues nouvelles. La géographie, « la topographie, trouveraient, dans les textes qui m'occupent, des éléments sans nombre dont j'ai à peine indiqué quelques-uns. Les hommes « voués à l'étude spéciale de l'administration romaine rapprocheraient « sans doute avec fruit, comme on l'a déjà fait, les noms des magistrats « mentionnés dans les Actes de ceux que fournissent les historiens et les « marbres épigraphiques. Plus d'une particularité du culte païen, rap- « pelée au cours des pièces interpolées, pourrait être relevée avec profit. »

Souhaitons, comme lui, que des travailleurs se mettent à l'œuvre sur ses traces; ou plutôt demandons-lui d'achever lui-même ce qu'il a commencé et de suivre jusqu'au bout cette mine qu'il a ouverte avec tant d'habileté et de succès. Personne assurément n'en pourra tirer plus de richesses que lui.

GASTON BOISSIER.

FRÉDÉRIC II et MARIE-THÉRÈSE, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française, Paris, Calman-Lévy, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La guerre de la succession d'Autriche devait remettre en question l'équilibre européen, et Frédéric II connaissait parfaitement le fort et le faible des États qu'il allait entraîner dans la lutte. Il en a fait, pour cette époque même, en tête de l'ouvrage qu'il a appelé *Histoire de mon temps* (c'est son *Siècle de Louis XIV*), un tableau où, malgré plus d'une erreur de date, de nom de lieu, même de nom de roi (comme on peut l'attendre d'un homme qui écrit de mémoire et qui néglige de contrôler ses souvenirs) il évalue leurs ressources, juge leur humeur et leurs tendances avec sa perspicacité de grand homme d'État, disons aussi avec ce mépris des hommes qui était le fond de sa politique et de sa philosophie; comme lorsqu'il appelle les soldats « la denrée la plus nécessaire aux souverains [2]. » M. le duc de Broglie a pris les grands traits de ce tableau afin de les adapter lui-même à la situation dans la mesure de son propre livre. Pour les réduire aux proportions bien plus étroites d'un simple article, rappelons que, dans le débat prêt à s'ouvrir, si la Grande-Bretagne était naturellement opposée aux vues de la France, le roi d'Angleterre, roi de Hanovre, craignait de compromettre ses États héréditaires dans les complications d'une guerre menée par Frédéric. Il sentait déjà ce que le

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1883, p. 61.

[2] *Histoire de mon temps*, ch. I, p. 23 de l'éd. de Berlin. On y peut joindre ce qu'il dit de la Bavière, de son sol et de ses habitants : « C'est le paradis terrestre « habité par des bêtes » *ibid.*, p. 27; et de l'Empire tournant au despotisme depuis qu'il était devenu héréditaire dans une maison, *ibid.*, p. 29.

Hanovre avait à redouter de la puissance de la Prusse, et cela pouvait ajouter aux raisons que Walpole, ministre d'humeur pacifique, avait à ne pas trop s'engager pour l'Angleterre.

La Hollande suivait l'Angleterre « comme une chaloupe, dit Frédéric, « suit l'impulsion du vaisseau de guerre auquel elle est attachée. » Le commerce des Pays-Bas avait à redouter la guerre. Frédéric cherchait pourtant à toucher les Hollandais à deux endroits sensibles : l'intérêt de la Réforme en Silésie et la perspective d'y placer fructueusement leurs fonds.

La Russie était liée à l'Autriche. Elle avait surtout à combattre les Turcs, et l'Autriche était son alliée nécessaire dans cette lutte. Frédéric avait donc à redouter son intervention; heureusement, pour l'arrêter, l'alliance de la France promettait de lui donner la Suède, royaume auquel on n'aurait pas aujourd'hui l'idée d'attribuer un tel rôle; mais la Suède avait toujours un grand prestige dans l'opinion par les souvenirs de Gustave-Adolphe et de Charles XII, et elle avait des intérêts sur le continent par les possessions qu'elle y gardait encore.

En Italie, l'Autriche était puissante par les domaines qu'elle y avait au nord : le Milanais, le duché de Toscane, Parme et Plaisance. Mais en Italie d'une part, la nouvelle maison d'Espagne avait déjà les Deux-Siciles, et la reine, deuxième femme de Philippe V, princesse de la maison de Farnèse, y convoitait d'autres possessions pour ses propres enfants; d'autre part la maison de Savoie, élevée à la royauté dans le Piémont sous le titre de la Sardaigne, attendait de nouveaux accroissements de la guerre. L'Italie était un champ de bataille qui ne devait donner aucun souci à Frédéric II.

Le pays où la lutte allait surtout s'engager, où la question devait se résoudre, c'était l'Allemagne. M. le duc de Broglie s'est surtout attaché à décrire le corps germanique, et il en a fait un tableau qui justifie, à coup sûr, les transformations dont, par la suite, il devait être l'objet.

L'Empire était une dignité dont toute la considération dépendait de celle du prince qui en était revêtu : car sa force propre était nulle; la justice impériale, l'administration impériale, de pures fictions; même l'armée impériale, vu que l'argent, « ce nerf de la paix aussi bien que de la « guerre, » faisait défaut. Quant à la tête de ce grand corps, la diète, c'était une autorité non moins illusoire : « Un ministre qu'un souverain envoie « à cette assemblée, dit Frédéric, est l'équivalent d'un mâtin de basse-cour « qui aboie à la lune[1]. » Il faut pourtant distinguer entre les souverains;

[1] *Histoire de mon temps*, ch. I, p. 28.

ce qui annulait la diète, ce n'était pas, comme le dit Frédéric, le formalisme de ses députés, c'étaient deux autres choses : la prépondérance des princes qui, en matière politique, décidaient de tout, et la division des églises qui, en matière religieuse, paralysait toute action.

Le sentiment général de l'Allemagne était contre la France, et l'auteur reconnaît que la France, dans le passé, avait eu plus d'un tort à l'égard des Allemands. Elle leur avait rendu sans doute de grands services dans la guerre de trente ans, et l'on ne pouvait pas reprocher à Richelieu d'avoir abusé de ses avantages; mais sa politique avait été faussée par Louis XIV. Le grand roi semblait se faire un jeu de passer le Rhin et de montrer le fleuve, dans ses arcs de triomphe, sous la figure d'un vaincu qu'il foulait aux pieds. Ces manifestations hautaines avaient donné le ton à la cour, à la ville. On ne tarissait pas sur les ridicules de tout ce qui venait de l'Allemagne. Ses petits princes étaient des grotesques, sa langue, un patois. Il y avait donc déjà bien des haines accumulées au delà du Rhin contre la France. L'Allemagne sut gré à Frédéric de leur avoir donné satisfaction; et, quant à la perfidie et à la violence de ses moyens, personne aujourd'hui, dans son pays, n'aurait ni la pensée ni le droit de lui en faire un crime.

C'est pourtant comme allié de la Prusse et pour aider à ses agrandissements que Belle-Isle, nommé maréchal de France, abordait ce pays; mais, dans le principe, il ne venait que comme ambassadeur à la diète de Francfort. Avant qu'on y procédât à l'élection impériale, il voulait voir quelques-uns des électeurs, et il trouvait sur son chemin trois de ceux qui, par leur position, étaient le plus habitués à plier devant les Français, les trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne. M. le duc de Broglie, suppléant ici au laconisme de Frédéric, fait une peinture des plus curieuses, je dirai des plus amusantes, de ces cours singulières où la dignité sacerdotale (il ne le dissimule en aucune manière) s'accordait si mal avec les habitudes trop séculières du principat :

L'archevêque de Trèves, affligé d'une infirmité qui ne lui permettait pas de rester longtemps en conférence, incommodité fort gênante dans la conversation ordinaire, mais très opportune ici avec un interlocuteur trop pressant : elle lui permettait de se dérober aux arguments et de préparer sa réplique;

L'archevêque de Cologne, frère de l'électeur de Bavière, et sur lequel on aurait dû compter, si des inimitiés domestiques n'eussent relâché ce lien de famille; mais il y avait auprès de lui un résident français fort en faveur, qui le dominait par son esprit, le captivait par de petits

cadeaux, et qui sut l'amener à rompre des engagements déjà pris avec l'Autriche;

L'archevêque de Mayence, bien plus considérable : en sa qualité d'archi-chancelier de l'Empire, il avait le droit de convoquer les électeurs et de présider la diète. Convoquerait-il l'époux de l'archiduchesse au nom de la couronne de Bohême? C'eût été préjuger la question d'hérédité, et on le disait tout dévoué à la maison d'Autriche; mais il avait un neveu tout-puissant sur son esprit affaibli : c'est lui qu'il fallait conquérir. Un million de livres comptant, sans autre contre-partie que des menaces dont l'effet ne se serait pas fait attendre, en eut raison. L'archevêque de Mayence fut donc gagné aussi au candidat français.

Belle-Isle n'avait pas besoin d'aller voir à Munich ce candidat; il se rendit à Dresde où l'électeur de Saxe, Auguste III, fort différent de son père et craignant Frédéric, était attiré vers une coalition qui aurait joint à l'Autriche la Russie et l'Angleterre. Heureusement pour Belle-Isle, Maurice de Saxe, fils légitimé du dernier électeur et déjà lieutenant général dans l'armée française, avait beaucoup de crédit sur son frère; et il avait vu dans la mort de Charles VI le signal d'un *brouillamini* général, comme il disait, d'où il espérait bien tirer quelque chose.

Belle-Isle était en Saxe lorsqu'on reçut la nouvelle du premier engagement entre les Prussiens et les Autrichiens, la bataille de Molwitz : étrange bataille où Frédéric fut entraîné, avec sa division mise en déroute, bien loin de la mêlée, et plus loin que les autres, vu l'excellence de son cheval, tandis que le reste de son armée triomphait de l'ennemi. Il en reçut la nouvelle dans un moulin où il s'était réfugié et d'où il sortit « tout « couvert de gloire et de farine, » comme on dit. Frédéric ne s'en vanta point; mais il pouvait s'en prévaloir : une victoire sur l'Autriche à lui seul, et même sans lui! La confiance de Marie-Thérèse ne devrait-elle pas en être ébranlée? Il se montrait donc déjà moins pressé de signer le traité avec la France, et rien ne lui semblait plus importun que l'arrivée de Belle-Isle à son camp. Il l'y reçut toutefois; il lui fit passer en revue son armée; et l'on doit à cette circonstance deux documents intéressants : 1° un rapport du maréchal sur l'armée prussienne dont il admire le bel aspect, la discipline, en quelque sorte automatique, mais dont il signale aussi la faiblesse dans une lutte à l'arme blanche; 2° un récit de Frédéric, fait il est vrai vingt ans plus tard, et où sa mémoire est trop facilement suppléée par son imagination.

Belle-Isle n'avait encore obtenu que des paroles sur le traité dont Frédéric avait pourtant accepté les bases; et, quand Valori vint pour conclure, on lui faisait faire antichambre, tandis que l'ambassadeur d'An-

gleterre, lord Hyndfort, était reçu avec un empressement significatif. L'Anglais ne pouvait-il pas peser sur l'Autriche et l'amener à céder? Mais la fierté de Marie-Thérèse déjoua ces espérances et décida enfin le roi de Prusse à signer le traité avec la France. Il y avait deux conventions : l'une patente, portant alliance de défense mutuelle pendant quatorze ans; l'autre secrète : le roi de Prusse promettait de donner sa voix à l'électeur de Bavière et de renoncer à ses prétentions sur les duchés rhénans; le roi de France garantissait à Frédéric la possession de la basse Silésie, s'engageant à envoyer, dans le délai de deux mois, quarante mille hommes en Allemagne et à provoquer une rupture immédiate entre la Suède et la Russie.

Frédéric témoigna une grande joie de ce traité, comme s'il était son unique désir : « Je vous dispute, écrivait-il dans son français au cardinal, « je vous dispute d'être meilleur Français que je le suis ! » et il vantait Belle-Isle à Voltaire, comme pour rendre plus éclatant son éloge en le faisant répéter par cette grande voix. Mais, dans le même temps, des lettres du camp racontaient à Paris que Frédéric disait tout haut : « Rien « ne pourra se faire utilement avec la France, tant qu'elle sera gouvernée « par un vieillard indécis et cauteleux. »

Ce qui était plus certain, c'est que, le traité à peine signé, Frédéric se plaignait qu'il ne fût pas exécuté, demandant où étaient les troupes de la France, celles de la Bavière, et pourquoi la Suède n'avait pas encore rompu avec la Russie; disant même qu'il tenait la convention pour nulle et non avenue, s'il n'avait pas plus vite les garanties stipulées; et pourtant douze jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'échange des signatures ! Toutes ces exigences prouvaient une chose, c'est que le jour où Frédéric trouverait le moyen d'arriver à son but en se passant de la France, il déclarerait le traité nul comme n'ayant pas été exécuté. M. le duc de Broglie termine son premier volume par cette note autographe de Frédéric à l'adresse de son ministre, peu de jours avant la signature du traité (elle montre dans quel esprit il le faisait) : « Nous avons affaire, d'un « côté, aux gens les plus têtus de l'Europe (l'Autriche), et, de l'autre, « aux plus ambitieux (la France). Conserver le rôle d'honnête homme « avec des fourbes est une chose bien périlleuse; être fin avec des trom- « peurs est un parti désespéré et dont la réussite est fort équivoque. Que « faire donc? la guerre et la négociation. Voilà justement ce que fait votre « très humble serviteur et son ministre. S'il y a à gagner à être honnête « homme, nous le serons; s'il faut duper, soyons donc fourbes. . . . . Je « suis avec bien de l'estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami. »

« La guerre et la négociation menées de front pour être maître de

« choisir à tout moment entre l'honnêteté et la fourberie, c'est, dit M. le « duc de Broglie, le système dont les faits qui vont suivre vont nous mon- « trer le développement[1]. »

Fleury, dans le désir d'éloigner Belle-Isle, lui avait donné tout : il était chargé en même temps des négociations et de la guerre. C'eût été bon s'il avait pu, comme Frédéric, conduire les négociations à la tête de son armée; mais, pendant qu'il visitait les électeurs, il était bien forcé de laisser le commandement des troupes à un autre : et c'était une cause de faiblesse. Il avait, du reste, largement conçu son plan de guerre. Deux armées avaient été envoyées l'une au centre de l'Allemagne pour agir avec Frédéric, l'autre aux frontières de Hanovre pour inquiéter l'électeur, roi d'Angleterre. Ainsi, de notre côté, la Prusse avait son gage, et, quand le ministre de l'Angleterre à Vienne, Robinson, désespéré de voir ses démarches échouer, disait à Podewils : « Vous vous fiez à la France, « elle vous abandonnera, » celui-ci pouvait lui répondre : « Non, Mon- « sieur, elle ne nous plantera pas là; à moins pourtant, ajouta-t-il après « quelques moments d'hésitation, que nous ne la plantions là nous- « mêmes[2]. »

Frédéric aurait mieux aimé que Belle-Isle fût tout à la guerre : mais enfin il était engagé dans la guerre; le roi le complimenta de sa double charge et, désormais, sûr de n'être pas seul, il fit un pas décisif en avant et entra dans Breslau.

Marie-Thérèse, abandonnée de l'Europe, eut recours à ses États héréditaires, à celui qui était le plus étranger au génie, aux mœurs, aux intérêts de l'Autriche, à la Hongrie. Voltaire, dans le *Précis du siècle de Louis XV*, a mis en scène cet événement. C'est un vrai drame, qui réunit toutes les conditions de la tragédie classique : unité d'action, de lieu, de temps : la règle des vingt-quatre heures y est scrupuleusement observée. « Son récit, dit M. le duc de Broglie, frappé comme une médaille, a « circulé en quelque sorte de main en main, textuellement reproduit par « tous les narrateurs qui sont venus après lui[3]. » Et cependant les délibérations de la diète hongroise ne durèrent pas moins de trois mois, et les scènes où figura Marie-Thérèse se continuèrent au moins plusieurs jours. La diète commence par réclamer ses privilèges. Elle n'hésite pas cependant à débuter par la cérémonie du couronnement; mais la reine seule est couronnée : la princesse avait échoué sur le dessein de se faire associer son époux, et le grand-duc n'avait pu assister à la marche triomphale de

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 359.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 24.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 60.

l'intronisation qu'en errant inaperçu dans la ville et allant de rue en rue voir passer le cortège. Le lendemain, le débat s'ouvre dans les deux chambres sur les droits du pays; il se résume dans une adresse impérieuse, à laquelle Marie-Thérèse répond par un message prudemment mesuré : message mal accueilli dans les chambres, plus mal encore dans le public; et c'est à ce moment qu'arrivaient les plus mauvaises nouvelles : « trois armées ennemies en marche, Vienne menacée, la Suède en armes, « l'Angleterre défaillante. » C'est alors que la reine eut l'idée de faire appel au sentiment militaire de la Hongrie, à la levée en masse, à l'*insurrection* comme on disait : levée que les conseillers allemands redoutaient, mais qui, proposée par la reine malgré leurs avis, devait être accueillie par les Hongrois avec d'autant plus d'enthousiasme. Suit la scène qui est tout le récit de Voltaire : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa*. C'est à la faveur de ce mouvement que Marie-Thérèse fit agréer sa proposition, si mal accueillie d'abord, celle qui lui tenait le plus au cœur, l'association du grand-duc à son pouvoir sous le nom de corégent; et, en récompense, la reine accepta un compromis qui, sans désarmer absolument la couronne, étendait les prérogatives des états. Quand on a lu ces pages, où M. le duc de Broglie a si bien mis à profit les documents nouveaux publiés par M. d'Arneth, on trouve qu'il a eu le droit de dire en finissant : « Peut-« être, si Voltaire n'eût pas été renfermé dans les dimensions étroites d'un « précis d'histoire générale, il aurait lui-même senti l'avantage de se tenir « plus près de l'exactitude des faits. En tout cas, j'imagine que d'autres, « (dont les noms ne redoutent aucune comparaison et qui aimaient à don-« ner à leurs talents de plus libres allures), Shakspeare ou Schiller, par « exemple, ou simplement Walter Scott et Augustin Thierry, mis en pré-« sence du même spectacle, s'y seraient pris d'autre manière pour le dé-« crire. Ils n'auraient pas cru en affaiblir l'impression en faisant une place « aux détails caractéristiques que Voltaire a laissés dans l'ombre. Ils « n'auraient pas trouvé la majesté royale dégradée chez Marie-Thérèse « par sa faiblesse touchante pour un mari qui était si loin de l'égaler. Au « texte latin de sa harangue, où se trahit une émotion d'autant plus poi-« gnante qu'elle perce sous le voile du langage officiel, ils se seraient « gardés de substituer une seule phrase, pathétique, peut-être, mais légè-« rement déclamatoire. Ils n'auraient pas refusé de s'arrêter un instant à « la rivalité parfois plaisante des conseillers allemands et des députés « hongrois. Ils auraient trouvé un plaisir délicat à démêler le mélange « des sentiments qui agitent même les cœurs héroïques et les ressorts ca-« chés et complexes qui préparent même un coup de théâtre. Ils n'au-« raient dédaigné, en un mot, aucun de ces contrastes qui font que

« l'histoire présente un tableau vivant et coloré, que la vertu et le génie, « quand ils y paraissent, sont des êtres faits de chair et d'os, non des « statues noblement posées, et que, quelle que soit la perfection de l'art « humain en fait de variété, d'éclat et de grandeur, la réalité, œuvre de « Dieu, lui est encore supérieure[1]. »

Cette levée en masse de la Hongrie produisit un grand effet sur les esprits en Europe. Les Français suspendirent leur marche sur Vienne. Frédéric leur en fit un crime. Il accusa Fleury d'avoir craint de rendre l'électeur de Bavière trop puissant en lui donnant la capitale de l'Autriche; on a même prétendu que Beauvau l'avait dit, et Voltaire, trop porté à écrire l'histoire sous l'inspiration de Frédéric, a répété cette accusation. Il n'en est rien : l'absence de tout indice dans la correspondance de l'envoyé prussien en est la preuve. Il y avait une cause plus générale au ralentissement des hostilités; et il y en eut aussi d'autres particulières : c'est d'abord, du côté de la France, l'incapacité et la timidité de l'électeur de Bavière; c'est ensuite, du côté de la Prusse, la question qui se posait en ce moment : le partage des dépouilles. Frédéric était à peu près nanti; il s'agissait de faire la part de la Bavière et de la Saxe. C'est la même cause qui fit le salut de la France en 1793, quand, après la défection de Dumouriez, les vainqueurs de Nerwinden n'avaient plus qu'à marcher sur Paris. On s'arrêta aux frontières parce que l'on comptait bien garder les villes qu'on aurait prises. Valenciennes fut prise et la France fut sauvée. De même, avant d'occuper Vienne qu'on ne garderait pas, on voulut alors prendre des gages plus faciles à retenir, en Bohême, en Moravie; et cela donna à Marie-Thérèse le temps d'attendre les Hongrois et d'aviser à la situation.

M. le duc de Broglie montre comment, attaquée par deux ennemis à la fois, elle recourut, plus justement sans doute, aux procédés de Frédéric et tenta d'ouvrir des négociations avec l'un et avec l'autre. Les deux alliés agirent, à ce qu'il semble, avec la plus grande correction. Ils se communiquèrent l'un à l'autre les propositions de la reine. Fleury, craignant d'être compromis par le seul fait d'avoir reçu une lettre de Marie-Thérèse, en communique à Frédéric la substance avant même d'y avoir répondu. Frédéric n'est pas moins net[2]. Robinson, l'infatigable Robinson, étant venu lui-même à son camp, il refuse de le recevoir, et il écrit à Podewils ces lignes à la fin d'une dépêche en allemand : « Faites partir ce faquin d'Anglais et dites-lui pour toute réponse que je « croyais qu'il se moquait de moi, qu'il savait ce que je lui avais dit en

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 61-63. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 80-81.

« partant et qu'en un mot je ne lui parlerai pas et que je vous avais dé-
« fendu de négocier avec lui. Dites-lui tout cela d'un air piqué des pro-
« positions impertinentes qu'il me fait et qu'il parte dans vingt-quatre
« heures de Breslau[1]. » (30 avril 1741.)

Et encore le lendemain à la fin d'une autre dépêche :

« Faites-moi partir ce coquin de négociateur que je ne puis souffrir, il
« serait infâme à moi d'entrer en négociation avec l'Autriche et l'Angle-
« terre; je risquerais même beaucoup, et après tout la guerre que nous
« faisons est avec une partie bien forte, au lieu que l'autre serait guerre
« également avec une partie faible, avec mes ennemis, sans sûreté pour
« moi, sans honneur et avec le risque de toutes mes provinces de West-
« phalie. Chassez-moi ce coquin de Robinson et comptez que, s'il reste
« plus de vingt-quatre heures à Breslau, je prends l'apoplexie. Envoyez-
« moi un courrier quand vous l'aurez chassé, que je le sache dehors; si je
« le rencontre ou si je le trouve dans mon chemin je le dévisagerai; et
« sa . . . reine de Hongrie et son fol de roi d'Angleterre n'ont qu'à être
« dupes, l'une de son orgueil et l'autre de sa sottise. Adieu, sans plus de
« délai, exécutez mes ordres, et, s'il vous demandait encore une audience,
« refusez-la lui tout plat[2]. »

Reprenant en allemand, il prescrivait à son ministre de communiquer ce texte à Valori pour qu'il le mît sous les yeux du cardinal. Comment ne pas être convaincu? C'étaient les ordres mêmes du roi au ministre chargé de les exécuter!

Robinson avait été congédié; mais Hyndfort, l'agent officiel du roi d'Angleterre près de Frédéric, était là. Ne pouvait-il pas reprendre les négociations? Valori eut, à ce sujet, toute assurance, et il écrivait à Belle-Isle (4 septembre) :

« Je dois vous rendre compte d'un fait qui marque également et la
« franchise du roi et la prodigieuse alarme de la cour de Vienne. . . Ce
« matin, dans le temps que le roi de Prusse mettait son armée en bataille
« pour la mettre en colonne, lui à cheval, et la faire marcher par sa
« gauche, arrive un courrier de lord Hyndfort. J'avais l'honneur d'être
« auprès de lui, et, après avoir lu la dépêche et la pièce qu'elle conte-
« nait, il m'appela et me dit tout haut : « Tenez, monsieur de Valori,
« lisez cela; je crois que ces gens deviennent fous. » C'était un projet de
« traité qui n'avait pas seulement le titre de projet, mais qui était couché
« de manière à n'avoir que la signature à y mettre. La reine de Hongrie
« cède toute la basse Silésie, la ville de Breslau comprise : la Neisse de

[1] *Politische Corresp.*, t. I, p. 319. — [2] *Ibid.* p. 321.

« en faire la limite... En faveur de ce sacrifice, on exige de Sa Majesté « prussienne qu'elle donne sa voix électorale au grand-duc, qu'elle entre « en liaison avec les électeurs de Saxe et de Hanovre en faveur de la « cour de Vienne, et qu'elle joindra dix mille hommes aux troupes de « M. de Neipperg et qu'il s'engagera de toutes ses forces à trouver des « dédommagements aux dépens des ennemis de cette cour : en un mot, « de défendre la *Pragmatique*. Milord Hyndfort accompagne cette pièce « d'une lettre, disant qu'il a pleins pouvoirs pour terminer et qu'il a une « lettre du grand-duc pour Sa Majesté, dont il ne doit faire usage que « selon le bon plaisir de sadite Majesté. Le roi de Prusse m'a dit qu'il « était curieux de voir cette lettre, qu'il la ferait venir et répondrait « honnêtement. « Mais, a-t-il ajouté, je lui témoignerai toute ma surprise « et ne lui laisserai aucun doute qu'il est nécessaire qu'il satisfasse la « France et la Bavière[1]. »

Et Valori de s'extasier sur l'excellence des procédés du roi :

« Il en use, ajoutait-il, avec une franchise qui ne laisse rien à dé- « sirer sur ce qu'il a promis. Il m'a dit seulement qu'il fallait qu'on eût « bien mauvaise opinion de sa sincérité ou de sa politique pour revenir « si souvent à la charge. « Ou ils me croient un fourbe, dit-il, ou le « plus malhabile du monde. » — « Je ne conçois rien, » ajoutait-il encore quelques jours après, avant de donner l'audience qu'il devait accorder à lord Hyndfort, « à cette opiniâtreté du roi d'Angleterre... Je « croyais m'être expliqué assez clairement pour être délivré de ses impor- « tunités. » — « Et puis, disait-il encore par moment, est-ce que le « roi de France est vraiment si désintéressé? Est-ce qu'il ne peut tirer « aucun avantage de la guerre qu'il soutient? Est-ce que nous ne ferons « rien pour lui[2]? »

Là-dessus Belle-Isle, ému de reconnaissance, écrivait à Frédéric :

« On ne peut être plus touché que je ne le suis de l'attention pleine « de bonté avec laquelle Votre Majesté a daigné me faire part de la né- « gociation infructueuse des Anglais, qui montre qu'avec les qualités émi- « nentes dont Votre Majesté est douée, elle joint encore la grâce qui « accompagne toutes ses actions[3]. »

Et le bon duc de Bavière mandait quelques jours plus tard à Belle-Isle :

« Il faut certainement, mon cher maréchal, rendre justice au roi de « Prusse; on ne saurait, comme vous le dites, agir avec plus de franchise

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 82.

[2] *Ibid.*, p. 82-83.

[3] *Ibid.*, p. 65.

« et de bonne foi qu'il ne fait, de façon qu'il est bien juste qu'on agisse « aussi de même de notre part. En conséquence vous avez très bien fait « de lui communiquer sur-le-champ les captieuses propositions de la « reine, » etc.[1]

Or le projet de traité, communiqué à Valori comme une proposition qu'il rejetait, était le traité qu'il voulait faire; et le comte de Goltz, chargé d'engager lord Hyndfort à s'éloigner de l'armée où il n'avait plus rien à faire, disait-on (il vint le dire à Valori qui s'empressa de l'écrire à Belle-Isle), avait mission de lui remettre en même temps l'adhésion du roi aux propositions de Marie-Thérèse. Seulement il y avait des apparences à garder, et voici ce que proposait Frédéric : « On laisserait « l'armée prussienne s'emparer de Neisse à peu près sans coup férir, la « ville ne se défendant qu'en apparence et le maréchal de Neipperg s'abs- « tenant de la secourir. En retour, le roi, une fois la ville prise, laisserait « le maréchal de Neipperg s'éloigner avec son armée intacte et s'abstien- « drait de toute action offensive contre la reine et ses alliés. Ensuite, « après quelques mois écoulés, en décembre par exemple, on verrait à « convertir la trêve effective et secrète en une paix solide et définitive[1]. »

Hyndfort accueillit la proposition. On fixa à quinze jours la durée du siège de Neisse, à deux cents le nombre des coups de canon. L'Autriche devait souffrir d'ailleurs que, jusqu'à la conclusion du traité définitif, Frédéric occupât la haute Silésie sans la rançonner; et, comme il ne fallait pas laisser croire qu'il n'y fût pas toujours en ennemi, on stipula que « quelques hostilités auraient encore lieu *pro forma*[1]. »

Les choses se passèrent ainsi. Comme Frédéric ne voulut rien signer, on convint d'une entrevue secrète entre le roi, lord Hyndfort et le général autrichien. Elle eut lieu le 9 octobre 1741 à Klein-Schnellendorf, près de Friedland, où le camp prussien venait d'être transporté. Frédéric accepta la convention sans débat, causa familièrement avec Neipperg, dit qu'il était ému du malheur de la reine, offrit même de mettre à sa disposition 50,000 écus pour l'aider à passer l'hiver et donna au maréchal autrichien des conseils sur sa prochaine campagne contre la France : « Réunissez vos troupes, lui disait-il, et frappez fort avant qu'on ait pu « vous frapper vous-même. » Et ce n'était pas sans raison qu'il lui conseillait de ne pas être battu : « Au cas où Neipperg serait heureux, » dit lord Hyndfort dans son rapport, « il donna à entendre qu'il se porterait « du côté de la reine; mais, si elle était encore malheureuse [c'est de la

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 104.

[2] *Ibid.*, p. 95.

[3] *Politische Corresp.*, t. II, p. 359 et le protocole, p. 371

« franchise à sa manière et elle a fait école], il faudrait bien qu'il pensât à « lui-même. » Avant de sortir, il recommanda fortement le secret : « C'est « Valori surtout qu'il faut tromper, » dit-il, et il dicta la lettre que lord Hyndfort devait lui écrire pour se plaindre d'être éconduit : « On m'ap- « portera, » ajouta-t-il, « cette lettre pendant le souper, j'aurai fait mettre « Valori à côté de moi et je la lui montrerai [1]. »

Le programme s'exécuta de point en point comme il avait été arrêté. Le siège de Neisse était commencé, étrange siège! Valori, qui se piquait de connaissances en matière de genre militaire, n'y comprenait plus rien : assiégeants et assiégés semblaient ne s'attaquer ou ne se défendre que pour la forme, et Neipperg, qui campait au voisinage, avait l'air de ne pas s'en émouvoir. Frédéric, le voyant soupçonneux, le fit venir à sa table, et la lettre de Hyndfort arriva : « Je suis au dé- « sespoir, y disait l'Anglais, de voir augmenter plutôt que diminuer l'in- « flexibilité des deux États. Je n'ai que la conscience d'avoir fait mon « devoir et comme ma santé est peu rétablie, je m'en retourne aujour- « d'hui à Breslau où j'attendrai les ordres de Votre Majesté. » Comment douter de l'antagonisme persistant de l'Autriche et de la Prusse, devant ce témoignage de l'envoyé de l'Angleterre! Valori avouait à Belle-Isle qu'il ne savait plus que lui dire [2]. Mais Frédéric, le jour même où il faisait la convention de Klein-Schnellendorf, avait écrit à Belle-Isle :

« Monsieur mon cher maréchal, j'ai vu, par la lettre que vous venez « de m'écrire, que vous souhaitiez beaucoup mes pleins-pouvoirs pour « conclure avec la Saxe. Je les ai tous expédiés. »

Et après un mot sur la Bavière :

« D'ailleurs j'ai le plaisir d'admirer ici le grand rôle que joue le roi « de France, de soutenir l'électeur, de confondre les mauvais desseins de « l'Angleterre, de désunir les Hollandais et de porter la guerre jusqu'aux « portes de Pétersbourg. Il était réservé à Louis XV d'être l'arbitre des « rois et à M. de Belle-Isle d'être l'organe de sa puissance et de sa sa- « gesse. Je suis, avec toute l'estime et l'amitié imaginables, mon cher ma- « réchal, votre très fidèle ami,

« FEDERIC [3]. »

Et c'est après avoir plié cette lettre qu'il était allé conclure avec le maréchal de Neipperg [4]!

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 102 et 109.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 93.
[3] C'est ainsi qu'il signe toujours. *Politische Corresp.*, tome I, p. 373-374.
[4] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 101.

Cette fois, le tour était si fort, que Frédéric sentit le besoin de chercher des excuses dans ses mémoires; mais cela était bien inutile. Sa conduite est hautement louée dans son pays. « Les historiens modernes « de la Prusse, dit M. le duc de Broglie, n'usent point de tels ménagements, et ce sont eux qui nous découvrent ce que leur héros, malgré « le cynisme habituel de ses aveux, avait eu l'art de déguiser. Leur ap« probation n'en est pas moins complète, et chez tous, M. Droysen, « M. Raümer et le dernier, M. Grünhagen, archiviste de Breslau, on ne « surprendrait ni une réserve ni un scrupule. Tout semble céder au « plaisir malicieux de voir des Français pris au piège par un souverain « allemand; » et, si Léopold Ranke trouve le procédé malhonnête, s'il en fait un cas de conscience, c'est pour le résoudre de la même sorte : « Le « devoir politique des souverains, dit-il, est souvent en conflit avec « leur devoir moral. » Or, selon lui, le devoir de Frédéric était de faire entre la France prépondérante et l'alliance possible de l'Autriche et de l'Angleterre, une Prusse indépendante qui assurât à chacun sa liberté[1].

La politique au-dessus de la morale, et au besoin pouvant s'en passer!

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

ÉCRITURE ET PRONONCIATION DU LATIN SAVANT ET DU LATIN POPULAIRE, et appendice sur le Chant dit des Frères Arvales. Volume orné de neuf planches, dont deux hors texte, par Georges Edon, Paris, 1882, in-8°, de XVI et 362 pages. (Librairie Eugène Belin.) — *DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE, d'après les témoignages des grammairiens, par Charles Thurot, membre de l'Institut;* tome Ier, Paris, 1881, de CIV et 568 pages, Imprimerie nationale.

PREMIER ARTICLE.

Lorsque, dans un article inséré en août 1880 au *Journal des Savants*, nous avons apprécié un travail de M. Baret sur la prononciation du

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 108-109.

grec, nous avons constaté que toute langue, pour peu qu'elle ait une longue existence, change plus ou moins, avec les siècles, ses habitudes de prononciation, et nous avions démontré le fait pour la langue grecque, non sans mentionner un grand ouvrage de M. Ellis sur les variations de la prononciation anglaise depuis Chaucer jusqu'à Shakspeare. L'ouvrage posthume de M. Charles Thurot sur la prononciation française, et celui que M. Edon vient de publier sur l'orthographe et la prononciation latines, nous ramènent au même sujet et nous convient à le reprendre par quelques nouvelles considérations.

En 1528, Érasme, en publiant son célèbre et spirituel dialogue *De recta latini græcique sermonis pronuntiatione*, soulevait diverses questions de grammaire historique, dont il ne mesurait peut-être pas lui-même toute l'importance; il ne cherchait guère, pour sa part, qu'à faciliter l'étude du grec et du latin, en conseillant une meilleure méthode aux maîtres chargés d'enseigner ces deux langues dans les écoles. Ce qui est certain, c'est qu'il constatait les variétés de la prononciation du latin dans les divers pays où il était encore une langue usuelle pour les savants de tout ordre et même pour les chancelleries, et qu'il rapprochait de notre français quelques particularités de la prononciation des langues anciennes. Il y avait là le germe d'une étude qui ne devait que bien plus tard être étendue méthodiquement à l'histoire des principales langues de l'Europe et particulièrement du français.

Combien différaient entre elles au XVIe siècle les diverses prononciations du latin chez les peuples modernes de l'Occident, Érasme nous le montre par le piquant récit que nous aimons à reproduire[1] :

« Dernièrement l'empereur Maximilien reçut en ma présence les com« pliments de plusieurs ambassadeurs. L'un d'eux était Français et Man« ceau. Il s'était fait faire son discours par quelque Italien probablement. « La latinité n'en était pas mauvaise, mais il le prononça avec un accent « si français, que des savants italiens de l'assistance prirent son latin pour « du français. Quand il eut terminé (non sans accroc, car la mémoire « lui manqua au beau milieu de sa harangue, dérouté qu'il était, je « pense, par les éclats de rire de la compagnie), on chercha quelqu'un « pour lui faire la réponse d'usage; et il s'agissait d'improviser, car on « n'avait pas prévu le discours du Français. Le personnage qu'on embar« qua dans cette affaire fut un docteur du Conseil aulique. Il commença « ainsi :

[1] Page 142 de l'édition de Bâle, 1558, in-12, où il est réimprimé avec le *Ciceronianus* du même auteur.

« *Cæsarea maghestas pene caudet fidere fos, et horationem festram lipenter* « *audifit*. Et il continua de cette façon avec des aspirations si fortes et une « prononciation si germanique, qu'il serait impossible, même en parlant « allemand, d'avoir un accent plus allemand. Il excita plus d'hilarité en- « core que le Français. « Ensuite vint l'ambassadeur de Danemark. A l'en- « tendre parler, on le prenait pour un Écossais : sa prononciation re- « produisait à merveille l'accent du pays d'Écosse. Un Zélandais fut chargé « de lui répondre. On aurait juré que ni l'un ni l'autre ne parlait latin. »

Ces diversités locales et contemporaines ne sont certainement pas les seules que la critique soit curieuse de constater dans la pratique du latin. Les langues néo-latines ne sont-elles pas sorties, chacune sur son domaine, des altérations que chacun des peuples soumis à l'empire romain avait fait subir à la langue du peuple conquérant? C'est là un fait qui ressort avec évidence de toutes les recherches de nos romanistes. Sur le terrain même où il s'est développé comme idiome de la nation destinée à tant de conquêtes[1], le latin avait traversé, durant dix siècles, plusieurs phases qui nous sont inégalement connues, mais dont les dernières du moins peuvent être appréciées par de nombreux témoignages, soit littéraires, soit épigraphiques. En se bornant aux faits de prononciation et d'orthographe, M. Edon croit pouvoir reconnaître dix périodes dans cette histoire grammaticale de la langue latine :

1° Depuis la fondation de Rome (754) jusque vers le commencement du IIIe siècle avant Jésus-Christ;

2° Du commencement du IIIe siècle jusqu'à l'an 240 avant Jésus-Christ, réforme d'Appius Claudius Cæcus;

3° De l'an 240 à l'an 186 avant Jésus-Christ, période de Livius Andronicus;

4° Période d'Ennius (186-169 av. J.-C.);

5° Période d'Attius ou Accius et de Lucilius (169 à 88 av. J.-C.);

6° De l'an 88 avant Jésus-Christ à l'avènement d'Auguste (29 av. J.-C.);

7° Depuis l'avènement d'Auguste jusqu'à Claude (29 av. J.-C. à 41 ap. J.-C.)[2];

[1] Voir, sur ces premiers âges du latin et sur ses rapports avec les dialectes italiotes, une excellente page de la main de M. Hase dans le *Journal des Savants* d'octobre 1850 (article sur l'ouvrage de Mommsen *die Unteritalischen Dialekte*, Leipzig, 1850, in-4°).

[2] *Jusqu'à Claude*, dit expressémen M. Edon (p. 100), c'est sans doute p inadvertance qu'il fait ensuite comme cer la huitième période à l'avènem de Néron (en 54), laissant ainsi ind entre deux périodes un espace de t ans.

8° De l'avènement de Néron à celui d'Adrien (54 à 117);
9° De l'avènement d'Adrien à celui de Commode (117 à 180);
10° De l'avènement de Commode à la fin du IVe siècle (180-500).

C'est là peut-être abuser des divisions chronologiques. Il est bien difficile de marquer avec précision la limite entre telle ou telle de ces périodes et celle qui la suit (M. Edon le laisse voir lui-même çà et là par quelques hésitations). D'abord les documents qui s'y rapportent sont de valeur très inégale : le *Chant des Arvales*, qui appartient à la première période, n'est connu que par une inscription du temps d'Héliogabale; l'inscription dite de la *Colonne rostrale*, qui a dû être originairement gravée en l'honneur de Duilius (259 av. J.-C.), et qui appartient ainsi à la troisième période, ne nous est parvenue que dans une copie où quelques critiques de nos jours soupçonnent même la fraude d'un faussaire; de la période d'Appius Claudius Cæcus on ne connaît guère avec certitude que l'introduction du G dans l'écriture latine, et le premier monument sur lequel figure cette lettre est un *as* romain, dont le témoignage n'a pu être constaté avec certitude par M. Edon qu'à la suite de bien laborieuses vérifications[1]; à la sixième période appartient la *Lex Julia municipalis* de Jules César, qui, nous étant parvenue sur un bronze de la ville d'Héraclée dans la grande Grèce, où elle avait été sans doute gravée par un ouvrier du pays, présente de si étranges formes orthographiques que les premiers éditeurs de ce monument ont cru y retrouver un texte archaïque, au lieu d'un spécimen de la plus belle langue latine du temps de Cicéron[2]; enfin, pour la septième période, les additions apportées à l'alphabet latin par l'empereur Claude n'ont laissé que peu de traces sur les monuments et n'en ont laissé aucune chez les auteurs de ce temps[3]. Mais, quel que soit l'inconvénient de la méthode suivie par M. Edon, son livre ne renferme pas moins un ensemble très précieux de textes bien coordonnés, et parmi lesquels nous n'avons qu'à faire un choix pour mettre en lumière quelques-unes des variations successives de l'orthographe et de la prononciation latines, à travers les siècles que l'on peut appeler classiques.

Voici d'abord trois témoignages de Cicéron : « Moi-même, comme je

[1] Voir, pages 8 et 9 et page 145 et suivantes, l'exposé de ses recherches sur ce sujet.

[2] Nous avons déjà signalé le résultat d'une dissertation de M. de Savigny sur la vraie date de ce document, dans nos *Reliquiæ latini Sermonis* (Paris, 1843, in-8°, p. 296).

[3] Voir la dissertation de F. Bücheler *De Ti. Claudio Cæsare grammatico*, Elberfeld, 1856, in-8°.

« savais que nos anciens ne plaçaient jamais l'aspiration que sur les « voyelles, je disais *pulcros*, *Cetegos*, *triumpos*, *Cartaginem*. Un jour, et cela « assez tard, m'étant aperçu que je choquais les oreilles, et renonçant malgré moi à la vérité, je me suis conformé à la prononciation habituelle du « peuple et j'ai gardé pour moi ma science. Pourtant nous continuons à « dire *Orcinios*, *Matones*, *Otones*, *Cæpiones*, *sepulcra*, *coronas*, *lacrimas*, « parce que l'oreille ne réclame pas. » (*L'Orateur*, XLVIII.) On croirait, pour le dire en passant, lire le jugement de Vaugelas sur les deux mots français *recouvert* et *recouvré* :

« *Recouvert* pour *recouvré* est un mot que l'usage a introduit depuis « quelques années contre la règle et contre la raison . . . . . ; » et, après une discussion un peu embrouillée : « Je dirais donc *recouvré*, avec les « gens de lettres, pour satisfaire à la règle et à la raison et ne passer pas « parmi eux pour un homme qui ignorât ce que les enfants savent, et *re-* « *couvert*, avec toute la Cour, pour satisfaire à l'usage qui, en matière de « langues, l'emporte toujours par-dessus la raison [1]. »

Continuons à écouter Cicéron.

« Lorsque Marcus Crassus embarquait son armée à Brindes (pour son « expédition contre les Parthes), un marchand qui vendait sur le port « des figues de Caune, criait *Cauneas*, *cauneas* (*cave ne eas*). Dirons-nous « que c'était pour Crassus un présage qui le détournait de partir pour son « expédition? » (*De la Divination*, II, XL, § 84.)

Le même Cicéron, d'après Quintilien, raconte que, se trouvant en présence d'un candidat, fils d'un cuisinier (*coquus*), qui demandait le suffrage d'un citoyen, il dit : « Et moi aussi (*quoque* ou *coque*), je t'ap- « puierai. » (*Institution oratoire*, VI, III, § 47.)

Vers le même temps, Catulle se moquait d'un Romain qui, aspirant la première syllabe du mot *commoda*, prononçait *chommoda*, et qui aspirait aussi l'initiale du mot *insidiæ*... Plus loin, et dans la même pièce, Catulle dit plaisamment : « Depuis qu'Arrius est allé sur la mer d'Ionie, « elle s'appelle *Hionienne*. » (*Carmen* 84.)

Varron est plus intéressant à écouter lorsqu'il marque, sur ce sujet, la différence du parler des paysans et du parler des citadins : « Les paysans « de notre temps disent encore *vea* pour *via*, et *vella* pour *villa*, parce « qu'ils rattachent ces deux mots au verbe *vehere*. » (*De l'Agriculture*, I,

[1] Tome I[er], p. 69, des *Remarques sur la langue françoise*, édition de M. A. Chassang, Paris, 1880, in-8°.

II, § 14.) « De même ils disent *speca* pour *spica*, sous prétexte que ce « mot vient de *spes*, l'espérance de la moisson. » (*Ibid.*, ch. XLVIII, § 2.)

Nous revenons à l'aspiration avec le texte suivant de Quintilien : « Nos anciens se servaient très peu de l'*h* : ils disaient *ædos* et *ircos*. « L'usage a duré plus longtemps de ne pas aspirer les consonnes, comme « dans *Graccus* et *triampus*. Bientôt s'introduisit l'abus de prononcer *cho-* « *rona*, *chenturio* et *præcho*, formes que l'on retrouve encore sur quelques « inscriptions. Sur quoi il y a une célèbre épigramme de Catulle (celle « même que nous avons citée plus haut). Par suite s'est conservé jusqu'à « nous l'usage de l'*h* dans *vehementer*, *comprehendere* et *mihi*. » (*Institution oratoire*, I, V, §§ 20, 21.)

« Il y a un son moyen entre l'*u* et l'*i*, car nous ne prononçons pas l'*i* dans *optimus* (pour *optumus*) comme dans *opimus*; et dans *heri*, on n'entend « pas un *i* plutôt qu'un *e*. » (*Ibid.*, I, IV, § 8.)

« La sixième lettre de notre alphabet est à peine un son du langage « articulé; c'est plutôt un souffle qui passe entre les intervalles des dents. « Lorsqu'elle subit le voisinage d'une voyelle, se brisant, pour ainsi dire, « surtout lorsqu'elle se rencontre avec une autre consonne, comme dans « *frangere*, elle devient plus rude encore. » (*Ibid.*, XII, X.)

« Cicéron se moque d'un Grec qui ne pouvait prononcer à la façon « romaine la première lettre du nom de *Fundanius*, contre lequel il témoi- « gnait. » (*Ibid.*, I, IV, § 14.)

Dans la huitième période, où M. Edon considère l'orthographe et la prononciation comme aussi bien fixées qu'elles ont jamais pu l'être, voici un témoignage de Suétone qui en montre encore les incertitudes : « Averti par un certain Mestrius *Florus* qu'il fallait dire *plaustrum* et non « *plostrum*, Vespasien, le lendemain, le salua du nom de *Flaurus*. » (*Vie de Vespasien*, ch. XXII.)

A la même diversité appartient le témoignage de Festus : « Les paysans « disaient *orum* pour *aurum* et *oricula* pour *auricula*, » deux variantes qui nous expliquent naturellement la dérivation romane de nos deux mots français *or* et *oreille*.

On voit combien étaient délicates ces nuances de la prononciation latine, et sujettes à contestation les variantes d'orthographe qui y correspondent. J'en trouve dans le lexique de Festus deux autres preuves que M. Edon a citées (p. 163) à propos d'un fait de prosodie : « Les anciens « emploient *quīncentum* en allongeant la première syllabe et en écrivant *c* « au lieu de *g*. Plus tard, il a paru plus doux de prononcer comme nous « faisons aujourd'hui (c'est-à-dire *quĭngentum*, avec *i* bref et *g* au lieu de *c*). « *Lŭstra*, avec la première voyelle brève, désigne des endroits *marécageux*

« dans une forêt et, dans une ville, les *mauvais lieux*. Prononcé avec le « premier *a* long, il désigne un espace de *cinq ans*[1]. »

Le bibliophile et anecdotier Aulu-Gelle nous intéresse plus vivement encore dans le récit suivant : « Un de nos amis, homme studieux et fort « instruit aux bonnes disciplines, prononçait, selon l'usage, *quiĕscit* en fai« sant l'*e* bref. Un autre mien ami, qui poussait l'érudition jusqu'aux sub« tilités d'un faiseur de tours, tenait cette prononciation pour barbare : « on aurait dû, disait-il, allonger cette lettre, comme on allonge le « même *e* dans *calēscit* et *nitēscit*. Il ajoutait que *quiēs* se prononce avec « l'*e* long et non pas bref. Notre premier ami soutenait que *quiesco* n'est « pas dans l'analogie de *calesco* et de *nitesco*, et qu'il ne vient pas de *quies*, « *quietis*, mais que ce dernier nom vient du verbe *quiesco*. . . » (*Nuits attiques*, VI, xv). Le même auteur nous offre un autre exemple de discussion subtile sur les mots *anguis, angaria, ancora, increpat, incurrit, ingenuus*. (*Ibid.*, XIX, xiv.)

Ainsi, au siècle le plus florissant de la critique et de l'érudition grammaticales, les puristes romains disputaient déjà sur les petits problèmes qui occupent nos éditeurs de textes latins et qui remplissent tant de pages dans nos grammaires savantes de cette langue.

Que serait-ce si nous abordions les traités spéciaux de Velius Longus, de Scaurus, de Caper, sur l'orthographe de leur langue? Cassiodore, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, pressé par ses moines de leur donner des règles pour la transcription des auteurs classiques et des divines écritures, qu'il recommandait à leur zèle de copistes, Cassiodore, dans l'opuscule qui nous reste de sa main sur ce sujet, attestait en avoir sous les yeux douze traités, parmi lesquels nous ne savons pas s'il comptait le livre du vieux poète Lucilius : *De Orthographia contra imperitiam librariorum*[2]. Voilà donc un espace de sept siècles pendant lesquels on voit les sons, comme l'écriture, varier dans la langue latine, selon les caprices de l'usage, les subtilités et quelquefois les erreurs de la doctrine grammaticale. Les seuls chapitres de Priscien où sont comparés l'alphabet latin et l'alphabet grec nous montrent abondamment quels embarras avait

[1] C'est au mot *lustra* (p. 120, édit. d'Otfried Müller) que se trouve ce précieux témoignage. En renvoyant au mot *lustrum*, qui n'a pas d'article spécial dans Festus, M. Edon, par cette erreur légère, expose son lecteur à quelque méprise. Je ne remarquerais pas la chose, si les textes de Festus et de son abréviateur Paul Diacre nous étaient parvenus en meilleur état.

[2] Page 2275 des *Grammaticæ latinæ Auctores antiqui* de Putsch, *Hanoviæ*, 1605, in-4°, et vol. VII, fasc. Ier, p. 129 des *Grammatici Latini*, de Keil, Leipzig, 1878, in-8°.

ajoutés à la doctrine des grammairiens le rapprochement des deux langues, à quelles erreurs les exposait leur ignorance de l'étymologie historique.

Mais nous n'avons parlé jusqu'ici que des variations qui affectent la qualité des sons et leur quantité prosodique. Il faudrait encore tenir compte de l'accent tonique, élément plus subtil, si je puis dire, et pourtant moins variable de la prononciation, qui lui-même a dû subir, chez les Romains, et a subi en effet quelques changements à travers les siècles. Ce qu'il a été dans la plus ancienne période dont il nous reste des écrits ne peut être connu ou pluôtt deviné que par des conjectures plus ou moins douteuses. Le grand travail de Corssen, que M. Edon a étudié de très près, mais en gardant une juste liberté d'opinions sur les doctrines de l'auteur, ne contient guère d'assertions bien démontrées sur cette accentuation archaïque[1]. Pour les périodes plus récentes, les grammairiens nous apportent quelques témoignages d'une réelle valeur, par exemple lorsqu'ils remarquent que les mots latins transcrits du grec peuvent être accentués, tantôt selon les règles de leur langue originelle, tantôt selon les règles de la langue latine. Dans ces cas difficiles, les savants pouvaient bien se faire une méthode et la suivre avec quelque constance; le peuple devait être beaucoup plus embarrassé. En général, on ne s'étonne pas trop d'entendre Donat taxer d'inconstance l'accentuation populaire, en ce passage que cite M. Edon, à la page 231 de son livre: *Toni quoque similiter per has quattuor species commutantur. Nam et ipsi adjiciuntur, detrahuntur, immutantur, transmutantur; quorum exempla ultro se offerent, si quis inquirat.* Il ne nous est pas facile aujourd'hui d'en trouver de nombreux exemples, comme cela pouvait l'être au temps de Donat; mais son témoignage n'en est que plus curieux pour nous; et il nous prouve, après tant d'autres, qu'on ne saurait être trop circonspect, trop sobre de conclusions rigoureuses, quand il s'agit de fixer les règles de la latinité, soit écrite, soit parlée, pour chacun des siècles sur lesquels s'étendent nos lectures.

Nous aimerions à suivre l'auteur de tant d'utiles recherches, d'abord dans l'histoire qu'il esquisse de l'alphabet latin, dans sa discussion méthodique du problème relatif à la quantité des voyelles suivies de deux consonnes, enfin et surtout dans son ingénieux et très contestable essai

[1] Voir page 211 du livre de M. Edon le résumé très clair qu'il donne de ses objections contre une des principales doctrines du livre de Corssen, et comparer sur ce livre nos articles au *Journal des Savants* de juillet et septembre 1872, sans oublier la *Théorie générale de l'Accentuation latine, suivie de recherches sur les inscriptions accentuées, etc.*, par MM. H. Weil et L. Benloew; Paris, 1855, in-8°.

de restitution et d'explication du *Chant des Arvales*. Mais tant de sujets nous entraîneraient trop loin de celui que nous nous sommes proposé en rattachant cet article à l'examen du livre de feu Charles Thurot. Nous nous bornerons donc à féliciter M. Edon de ses laborieux efforts. Malgré quelques hardiesses de doctrine, il a donné un bon exemple, en recourant aux vraies sources de la science, c'est-à-dire aux inscriptions et aux textes des grammairiens latins. Si nombreux qu'ils soient, ces documents laissent encore pour nous bien des lacunes dans la tradition grammaticale; mais ils forment toujours le fonds le plus solide de nos connaissances sur l'orthographe et la prononciation latines, puisque les plus anciens manuscrits des auteurs romains ne remontent pas, sauf quelques pages, au delà du IVe siècle de l'ère chrétienne.

En ce qui touche aux grammairiens, M. Edon a bien fait d'en dresser la liste à la fin de son livre, et il est excusable de les avoir rangés par ordre alphabétique, tant il y a d'incertitude sur la date de plusieurs d'entre eux. Que penser, en effet, d'un certain Ion que Varron, dans un passage conservé par Priscien, citait comme l'auteur d'une singulière innovation orthographique[1]? Était-ce un grec, était-ce un romain, qui s'avisait ainsi de considérer comme une vingt-cinquième lettre de l'alphabet la lettre qui modifiait le son de l'*a* dans des mots tels que *aggulus* pour *angulus*, *aggens* pour *angens*, etc.? On ne saurait le dire; mais la critique tire de cette difficulté même un conseil opportun de prudence dans la discussion de problèmes si délicats.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Varro in primo [libro] *de Origine linguæ latinæ* his verbis : « *Ut Ion scribit, quinta vicesima est littera quam agma vocant, cujus forma nulla, et vox communis est græcis et latinis, ut his verbis : aggulus, aggens, agquilla, iggerunt. In hujuscemodi Græci et Accius noster bina gg scribunt, alii n et g, quod in hoc veritatem videre facile non est.* » (Page 37, t. Ier de l'édition de Krehl, Lipsiæ, 1819, in-8°.)

LES PAPYRUS GRÉCO-ÉGYPTIENS.

Il y a environ soixante ans que tous les titres de propriété d'une famille égyptienne du temps des Ptolémées ont été trouvés sous terre, enfermés dans une jarre, suivant l'usage de l'Orient. Ces titres, écrits les uns en grec, les autres dans la langue du pays, en caractères démotiques, ont été vendus par lots à des Européens et disséminés, pour la plupart, dans les musées et les bibliothèques publiques, à Paris, Turin, Londres, Leyde, Berlin et Vienne. Depuis cette époque, de nouvelles trouvailles du même genre ont singulièrement enrichi nos collections. On possède aujourd'hui plus de deux cents pièces, déchiffrées et interprétées par des savants tels que Letronne et Amédée Peyron, et publiées dans des recueils qui les mettent à la portée de tous[1]. On s'est occupé d'abord des textes grecs. Aujourd'hui c'est le tour des textes démotiques, qu'on lit et traduit avec certitude, grâce aux travaux de MM. Brugsch et Revillout. Ces documents sont assez nombreux et assez précieux pour que le moment soit venu d'en dresser un inventaire. Aussi l'Académie des inscriptions a-t-elle mis ce sujet au concours, et le Mémoire de M. Lumbroso, couronné par elle en 1870[2], contient un grand nombre de faits intéressants. Mais M. Lumbroso n'a pas tout dit, et l'on peut aller plus loin,

[1] Nous donnons ici l'indication des recueils les plus importants : *Les papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, publication préparée par Letronne, exécutée par MM. Brunet de Presle et Egger, 1 vol. in-4°, Paris, 1866 (extrait du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits*).

Papyri græci Regii Taurinensis musei Ægyptii, editi atque illustrati ab Amedeo Peyron. Taurini, 1826 et 1827, in-4°.

Papyri Grego-egizi di Zoide, dell' imperiale reale museo di Vienna, illustrati da Amedeo Peyron. Torino, 1828, in-4°.

Papyri græci musei antiquarii publici Lugduni Batavi. Regis augustissimi jussu edidit, interpretationem latinam, annotationem, indicem et tabulas addidit C. Leemans, Lugd. Bat., 1843, in-4°.

Papiri greci del museo Britannico di Londra e della biblioteca Vaticana, tradotti ed illustrati da Bern. Peyron. Torino, 1841, in-4°.

Revue égyptologique, publiée sous la direction de MM. H. Brugsch, F. Chabas et E. Revillout. Paris, in-8°, 1880-1883.

Chrestomathie démotique et *Nouvelle Chrestomathie démotique* par M. E. Revillout. Paris, in-4°, 1878 et 1880.

Le procès d'Hermias d'après les documents démotiques et grecs par M. E. Revillout. Paris, in-4°, 1882.

[2] *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides*, par Giacomo Lumbroso, docteur en droit, 1 vol. in-8°, Turin, 1870.

surtout sur le terrain du droit. Nous nous proposons d'esquisser ici, d'après les papyrus, les principaux traits de la législation égyptienne. Le tableau serait sans doute plus complet si l'on retrouvait les huit livres qui, au dire de Diodore, contenaient le code de toutes les lois égyptiennes, et s'ouvraient devant les juges, dans la salle d'audience du tribunal suprême; mais, si les actes que nous avons sous les yeux ne nous font pas entendre la parole du législateur, ils montrent comment se pratiquaient les choses, et parlent un langage plus saisissant peut-être que ne serait celui de la loi.

Cela est surtout vrai pour tout ce qui touche à la constitution de la famille. Il est bien probable qu'ici la loi était muette, et non seulement la loi civile, mais même la loi religieuse. Le mariage, en effet, ne nous apparaît dans les actes que comme un contrat ordinaire entre deux personnes agissant dans la plénitude de leur liberté. La femme y stipule en son nom personnel, sans être représentée ni même assistée par un père, un parent, un tuteur. C'est à elle que le futur époux adresse la parole pour s'engager à la traiter comme épouse. Il lui donne une ou plusieurs pièces de monnaie qui forment en quelque sorte les arrhes du contrat, et fixe le taux de la pension qu'il s'oblige à lui servir chaque mois ou chaque année, tant pour l'habillement, tant pour les dépenses journalières, etc. Si la future épouse a des biens personnels, elle en reste propriétaire et en garde l'administration, sans que le mari puisse y rien prétendre, et, pour en assurer la conservation, il est fait un inventaire estimatif des meubles; dans tous les cas, il est pris hypothèque sur tous les biens présents et à venir du mari. Parfois même le mari donne tous ses biens à la femme. Ce régime consacre ainsi la liberté absolue de la femme, ou plutôt sa domination dans le ménage, domination que les Grecs avaient peine à concevoir et qui les frappait d'étonnement[1].

Ces avantages toutefois n'étaient pas sans correctif. Le futur époux, à moins qu'il n'appartînt à la corporation des prêtres, ne s'interdisait pas le droit de prendre d'autres femmes, à des conditions analogues. La polygamie était une conséquence de la liberté des conventions. Il en était de même du divorce. Seulement la future épouse prend ses précautions. Son mari pourra bien la renvoyer, mais en lui donnant une certaine somme, et, quant aux enfants à naître du mariage, le mari s'engage à les

[1] Diodore de Sicile, qui avait vu l'Égypte, a très exactement observé le fait : « Dans les contrats dotaux passés entre « particuliers, il est toujours stipulé que « la suprématie sur l'homme appartiendra « à la femme, le mari s'engageant à obéir « à celle qu'il épouse. » (Diod., I, XXVII.)

faire hériter de tous ses biens présents et à venir. C'était, du reste, la règle. Nous voyons par les contrats de vente que les enfants succédaient à leur père, sans distinction de sexe, et, en général, par égales portions, sauf un préciput en faveur de l'aîné. Nous savons aussi, par le témoignage des anciens, que l'exposition des enfants était défendue, mais uniquement par mesure de police. Le but que le législateur s'était proposé en interdisant cette pratique était moins le respect de la vie humaine que l'accroissement de la population.

Quelques savants modernes ont eu de la peine à admettre ces données. Ne peut-on pas supposer, en effet, qu'il y avait chez les Égyptiens une sorte de mariage civil ou une bénédiction religieuse? Jusqu'à ce jour, toutefois, rien n'est venu confirmer ces conjectures. On trouve bien quelque chose comme un état civil, des registres servant à la répartition de l'impôt et à l'acquittement des corvées autant qu'à l'établissement de la filiation; mais là encore il ne faut voir qu'une mesure de police, sans influence sur la formation de la famille. L'union sans formalités, l'émancipation absolue de la femme, l'indépendance des enfants sont autant de conséquences ordinaires, sinon nécessaires, de la polygamie, et les familles solidement constituées sont une force dont le despotisme s'accommode mal. Les monarques égyptiens n'avaient pas d'intérêt à entraver la liberté d'accouplement. On ne connaissait même, en Égypte, aucune prohibition de mariage résultant de la parenté, et rien n'était plus fréquent que les unions entre frères et sœurs.

Les actes de vente ou de partage dissimulés sous forme de vente ne sont pas moins fréquents que les contrats de mariage. Ils nous montrent la propriété constituée à peu près comme chez nous et très divisée, quoique la jouissance de fait reste souvent commune entre les copartageants. Mais la translation de la propriété, les contrats dont elle est l'objet, offrent, chez les Égyptiens, certains caractères particuliers qu'il est intéressant de signaler et d'expliquer, car, dans le droit, toute formalité est l'expression d'une idée que la science doit s'appliquer à dégager.

Cette translation s'opère en trois actes. Le premier, ou *acte pour argent*, est l'accord passé entre le vendeur et l'acheteur; il désigne l'objet vendu et constate le payement intégral du prix, sans jamais en indiquer le chiffre. Le vendeur s'oblige à compléter la vente en passant les deux autres actes, à remettre à l'acheteur les titres de propriété, enfin à garantir l'acheteur contre toute éviction, en prenant, au besoin, son fait et cause. Le second acte a un caractère religieux; c'est l'acte d'affirmation avec serment prêté par le vendeur. Enfin le troisième acte s'accomplit devant le tribunal, et consiste dans la mise en possession de l'acheteur par le vendeur. Le nom

de l'acheteur était ensuite substitué à celui du vendeur sur les livres du cadastre, mais ce n'était qu'une formalité purement administrative, et un effet de la vente, qui se trouvait parfaite par les trois actes susénoncés.

De ces trois actes le second paraît être peu à peu tombé en désuétude. On s'en tint habituellement au premier et au troisième, c'est-à-dire à la vente et à la tradition. Cet usage de faire deux actes, l'un pour transférer la propriété, l'autre pour mettre l'acheteur en possession, n'est pas particulier à l'Égypte. Nous savons par les inscriptions qu'il existait en Grèce, et les papyrus de Ravenne nous montrent qu'au vie siècle de notre ère il était pratiqué en Italie. On y voit un certain Montanus présenter à la curie de Ravenne un *instrumentum venditionis* et une *epistola traditionis*[1]. Il convient d'ajouter qu'en droit romain il y avait une raison de plus pour constater la tradition par un acte spécial; en effet c'était la tradition et non le contrat qui transférait la propriété, tandis qu'en Égypte et en Grèce la propriété était transférée par le simple consentement des parties.

Une clause remarquable de tous ces actes de vente égyptiens c'est que le prix est toujours payé comptant et que le montant n'en est jamais indiqué. Ce dernier point en effet importe peu, puisque le vendeur donne quittance pleine et entière, mais le premier est extraordinaire, du moins pour nous, car il semble exclure les ventes à crédit. Aussi bien ce n'est là qu'une apparence. Lorsque les Égyptiens voulaient faire une vente à crédit, ils décomposaient l'opération et rédigeaient deux actes, l'un contenant une vente au comptant, l'autre un prêt, fait par le vendeur à l'acheteur, de tout ou partie du prix. Si maintenant nous nous demandons pourquoi ils ne concevaient la vente que comme une opération au comptant, nous sommes conduits à reconnaître là un vestige des idées primitives sur la force obligatoire des contrats. Les hommes ne sont pas arrivés du premier coup à concevoir qu'une obligation civile peut résulter du simple concours de deux volontés. Pour que l'engagement fût considéré comme irrévocable, il fallait, dans les temps les plus anciens, quelque chose de plus; par exemple une prestation faite par l'une des parties, et ainsi, pour parler le langage technique, les contrats réels ont précédé partout les contrats purement consensuels. La vente, chez les Égyptiens, était un contrat réel.

A côté des actes de vente on trouve aussi des actes de prêt, soit d'argent, soit de blé. L'échéance est, en général, très rapprochée, et tout retard de payement fait encourir au débiteur une forte clause pénale. I

[1] Marini, *Papiri diplomatici*, n° cxv (Rome 1805).

est souvent stipulé des intérêts à un taux élevé. Nous savons, d'ailleurs, par le témoignage de Diodore, qu'une loi de police interdisait de réclamer, à titre d'intérêts, une somme supérieure au capital. La garantie ordinairement donnée par l'emprunteur est celle d'un gage, ou d'une hypothèque, ou d'une vente à réméré. L'opération se divise alors en deux actes. L'un est une reconnaissance passée par le créancier gagiste, l'autre une vente conditionnelle faite par le débiteur au créancier. En cas de non payement le créancier pouvait saisir les biens, mais non la personne du débiteur.

En général les contrats devaient être prouvés par écrit. A défaut de preuve écrite, le prétendu débiteur était cru sur son serment. L'écrit était passé soit sous seing privé, soit par-devant un notaire, et presque toujours devant cinq témoins; après la conquête persane et à partir du règne de Darius, on trouve toujours sept témoins. Chacun des témoins transcrit de sa main le contrat et appose sa signature au bas de cette transcription, en sorte que la même feuille de papyrus reproduit les mêmes dispositions autant de fois qu'il y a de témoins, sans compter l'original signé par les parties.

Les papyrus grecs et démotiques ne nous apprennent rien sur le droit pénal. Il en est autrement des papyrus hiéroglyphiques publiés par MM. Birch, Chabas, Devéria et Maspero, où l'on trouve des procès-verbaux d'enquêtes judiciaires. Malheureusement l'interprétation de ces documents n'est pas encore assez certaine pour qu'on puisse se faire une idée juste du droit pénal égyptien. Nous sommes donc à peu près réduits aux données fournies par Diodore. Au surplus cette partie des lois égyptiennes est probablement la moins intéressante. La répression était ce qu'elle est dans tous les pays despotiques, dure et arbitraire. La mort et les châtiments corporels y étaient prodigués. Les dispositions que nous serions curieux de connaître sont surtout celles qui servaient de sanction aux lois de police. Celles-ci étaient nombreuses, en effet, et minutieuses, et les Grecs les admiraient fort, tout en ayant la sagesse de ne les imiter qu'avec discernement.

La procédure criminelle ne valait pas mieux. La torture était le principal moyen d'instruction, et, à défaut d'autres preuves, on avait recours aux serments des parties ou aux oracles des dieux.

Il faut aussi dire un mot de l'organisation judiciaire. Diodore a bien dépeint le tribunal suprême composé d'un président[1] et de trente juges, pris parmi les hommes les plus distingués des trois villes sacerdotales, Hé-

[1] M. Egger a trouvé, dans un fragment de requête sur papyrus publié par lui dans le *Bulletin de la société des antiquaires* (décembre 1862), la mention d'un renvoi adressé à ce président, *ἐπὶ τὸν ἀρχιδικαστήν*.

liopolis, Memphis et Thèbes. Il a très exactement marqué le caractère de la procédure observée devant ce tribunal où les affaires se traitaient par écrit, chacune des parties ayant le droit de produire un mémoire et une réplique, et où les juges délibéraient en secret. La compétence paraît avoir été à la fois civile et criminelle, car le demandeur devait indiquer dans ses conclusions la peine encourue selon lui par son adversaire, et l'indemnité réclamée par lui contre ce dernier. Le tribunal décidait par un simple oui ou non, sans donner de motifs, et le président prononçait une sentence muette en appliquant sur le front de la partie dont les conclusions étaient adoptées la figure de la vérité, qu'il portait suspendue à son cou. Ce qu'il faut ajouter à ce tableau c'est que ce tribunal, et, à plus forte raison, les juges inférieurs établis dans chaque province à côté du préfet, dépendaient étroitement du roi, qui exerçait son pouvoir absolu même dans l'ordre judiciaire, et pouvait évoquer toutes les affaires, soit pour les juger lui-même, soit pour les faire juger par qui bon lui semblait.

Ces lois, dont les Grecs s'accordaient à vanter la sagesse, peut-être à raison même du contraste qu'elles présentaient avec leurs institutions démocratiques, subsistèrent sans modification sous la domination persane, et Darius, père de Xerxès, passa même chez les Égyptiens pour un de leurs principaux législateurs, comme ayant contribué au développement des lois nationales. Il en fut autrement sous la domination macédonienne. Ptolémée, fils de Lagus, et ses successeurs, se gardèrent bien de heurter de front les idées et les habitudes de leurs sujets; mais, tout en se faisant monarques égyptiens, ils ne purent oublier qu'ils étaient Grecs d'origine. Sous le nouveau régime, les Grecs remplirent la cour et l'armée. Les fonctions publiques leur furent à peu près exclusivement dévolues, et le commerce du pays passa en grande partie par leurs mains. Déjà, sous les Pharaons, les négociants grecs établis dans certains ports de l'Egypte jouissaient de privilèges étendus, et ne connaissaient d'autres juges que les magistrats choisis par eux. C'était déjà ce que nous appelons aujourd'hui le régime des capitulations. Sous les Ptolémées, les Grecs se trouvèrent en Égypte dans la situation où se trouvent aujourd'hui les Français en Algérie, avec cette différence toutefois que les deux religions n'étaient point incompatibles. Ils gardèrent leurs lois nationales et leurs juges, tandis que les indigènes gardaient aussi les leurs, mais, dans ces circonstances, les coutumes égyptiennes ne pouvaient guère se maintenir. L'hellénisme pénétra d'abord dans l'administration et ensuite dans la vie civile. Les Ptolémées commencèrent à légiférer, mais non plus à l'égyptienne, et publièrent des édits applicables à tous leurs sujets indistinctement. Enfin les indigènes eux-mêmes se prêtèrent à cette transformation,

en contractant volontairement devant les notaires grecs, en portant leurs procès devant les tribunaux grecs. Or, dans l'un comme dans l'autre cas, c'était la loi grecque qui était appliquée, pour le fond comme pour la forme. A plus forte raison en était-il de même quand une des parties, soit au contrat, soit au procès, était un Grec. Même entre indigènes le législateur grec intervint pour modifier la forme des contrats. Darius avait, nous l'avons déjà dit, exigé sept témoins, dont chacun transcrivait l'acte et signait sa transcription. Sous les Ptolémées, tout contrat égyptien portant aliénation est fait en présence de seize témoins, qui écrivent leurs noms au revers de l'acte, mais ne le transcrivent plus. Pour les actes moins importants, par exemple pour un prêt ordinaire, sans constitution de gage ni d'hypothèque, on se contente de six témoins. Lorsque les indigènes se présentent pour contracter devant les notaires grecs, on prend non seulement leurs noms, celui de leur père ou de leur mère, leur profession et leur demeure, mais encore leur signalement, précaution efficace contre les faux par substitution de personne.

Tous les contrats égyptiens ou grecs sont soumis à une formalité nouvelle, celle de l'enregistrement. Le plus ancien enregistrement connu est de l'an 185 avant notre ère, sous le règne d'Épiphane. Le droit perçu était d'abord un vingtième du prix exprimé, mais il fut bientôt doublé et porté au dixième (sous Évergète II, entre les années 140 et 120). Il était, comme chez nous, à la charge de l'acheteur. L'enregistrement des actes indigènes se faisait originairement dans la langue du pays; mais, à partir de l'an 148, sous le règne de Philométor, tous les contrats, sans exception, sont enregistrés en langue grecque. Le droit est liquidé par le fermier annuel de l'impôt. Le décompte, *διαγραφή*, mis au bas de l'acte, est visé par un contrôleur, *ἀντιγραφεύς*, et rendu exécutoire par le trapézite ou banquier royal. C'est en vertu de cette pièce que le fermier fait le recouvrement du droit, dont il donne quittance à part, et non, comme chez nous, sur l'acte même. Cette formalité de l'enregistrement se perpétua jusque sous la domination romaine, mais avec retour au système primitif, moins compliqué. Le dernier connu est de l'an 154 après J.-C. On ne sait, du reste, ni quand ni comment cet impôt fut supprimé.

La loi n'exigeait pas seulement que les contrats fussent enregistrés. Elle voulait encore qu'ils fussent transcrits au greffe du tribunal, ou déposés chez le conservateur des contrats, *συγγραφοφύλαξ*. C'était un usage suivi dans tous les pays où avait pénétré la civilisation hellénique. La mesure avait pour but d'assurer la conservation des titres, mais elle eut quelquefois pour effet d'en rendre la destruction plus facile, et c'est

précisément ce qui arriva dans Jérusalem, à la suite d'une émeute dont Josèphe fut témoin[1].

La femme grecque, mariée ou non, ne pouvait, en général, contracter, sinon pour les besoins journaliers de la vie, qu'avec l'assistance d'un tuteur, *κύριος*. Ce tuteur était d'ordinaire son mari, ou son fils, ou son frère, ou même son gendre. L'universalité de cet usage est attestée par les inscriptions, et, même sous l'empire romain, au temps des Antonins, le jurisconsulte Gaïus en constatait encore l'existence : *Apud peregrinos*, dit-il, *non similiter ut apud nos in tutela sunt feminæ; sed tamen plerumque quasi in tutela sunt : ut ecce lex Bithynorum, si quid mulier contrahat, maritum auctorem esse jubet, aut filium ejus puberem.* Pour pouvoir contracter par acte grec la femme égyptienne dut se plier à cette exigence. Ce n'était sans doute qu'une formalité. Toutefois le premier pas était fait. A partir du IIe siècle avant notre ère, le style des contrats de mariage égyptiens commence à se modifier. La prédominance de la femme n'est plus aussi énergiquement stipulée. La dot qu'elle apporte reste toujours sa propriété, mais elle est administrée par le mari. On trouve aussi des contrats qui établissent entre les époux une véritable communauté, ou seulement une société d'acquêts dont la femme n'aura que le tiers. Par contre, la femme se réserve le droit de divorcer, droit qui, avant la conquête macédonienne, appartenait au mari seul. Ainsi le mariage égyptien tend à se rapprocher du mariage grec.

Il en fut de même pour la translation de la propriété. L'affirmation des contrats de vente au moyen d'un acte de prestation de serment était tombée en désuétude. Dès lors la vente égyptienne se réduisit à deux actes, une vente de la propriété et une mise en possession. Ces deux actes avaient leurs équivalents dans les lois grecques. On en resta là pendant longtemps, et c'est seulement à l'époque romaine que les actes de vente passés par les Égyptiens en la forme grecque indiquent le montant du prix. Une difficulté se présentait pour l'obligation de garantie. On la tourna. Mais ici quelques explications sont nécessaires.

Parmi les monuments épigraphiques de l'ancienne Grèce, il se trouve un grand nombre d'actes de vente. On peut voir, par exemple, les affranchissements faits sous la forme de vente à une divinité, et recueillis par centaines à Delphes. Dans tous ces actes la garantie est fournie, non par le vendeur, mais par un tiers, qui intervient sous le nom de *procendeur*, de *confirmateur de la vente*, *προπωλητὴς καὶ βεβαιωτής*. Cette particularité semble étrange au premier abord. Dans le contrat de vente tel que

[1] Josèphe, *De bello judaico*, II, 31.

nous le concevons, la garantie tient sinon à l'essence, du moins à la nature de la vente. C'est le vendeur lui-même qui doit garantir, et l'on a peine à concevoir comment cette obligation peut être mise à la charge d'un tiers qui personnellement n'est pas intéressé au contrat. Mais, dans le droit primitif, on ne comprenait pas les choses de la même manière. Pour qu'il y eût contrat légalement formé et obligatoire, il ne suffisait pas de l'accord de deux volontés. Il fallait, en général, qu'un tiers intervînt et se portât caution. Le cautionnement, qui n'est plus pour nous qu'un contrat accessoire, était alors un élément essentiel du contrat principal. La caution, ἔγγυος, y figurait pour obliger chacune des parties envers l'autre. C'est pour cette raison qu'elle était tenue comme le débiteur principal et même plus rigoureusement. Il en était de même pour les translations de propriété. L'opération s'accomplissait non pas entre deux personnes seulement, mais entre trois, et le tiers, qui liait le vendeur et l'acheteur l'un envers l'autre, contractait seul l'obligation de garantie, sauf son recours contre le vendeur. Tel était, du moins, le droit primitif. A une époque plus récente les idées se modifièrent. On admit que le vendeur s'engageait directement à la garantie envers l'acheteur, solidairement avec le propolète, dont l'intervention devint bientôt de pure forme ou même disparut complètement. Ainsi, dans le droit athénien, on n'en trouve plus que des vestiges, mais dans les autres contrées de la Grèce on continua à rédiger les actes comme par le passé et en observant les mêmes formules. Après la conquête macédonienne on les trouve employées en Asie et en Égypte. Les Égyptiens furent donc obligés de s'y conformer lorsqu'ils contractaient par actes grecs; seulement ils trouvèrent moyen de respecter la formule sans contrarier leurs habitudes. L'acte de vente constata toujours la présence d'un προπωλητὴς καὶ βεβαιωτής, mais ce dernier ne fut plus que le vendeur lui-même.

On voit aussi apparaître dans les actes grecs la contrainte par corps, interdite par les lois égyptiennes, et l'exécution parée, sans jugement, πρᾶξις καθάπερ ἐκ δίκης.

Un papyrus grec bien connu nous montre de la manière la plus saisissante ce conflit des lois grecques et des lois égyptiennes sous les Lagides; c'est un jugement rendu en l'an 117 avant notre ère, entre un officier grec nommé Hermias et une famille indigène appartenant à la corporation des choachytes, qui étaient chargés de certains services religieux. Il s'agit de la propriété d'une maison située à Thèbes. L'affaire se plaide devant un tribunal ambulant, dit tribunal des chrématistes, composé d'un certain nombre de fonctionnaires grecs et d'assesseurs indigènes. Les parties sont représentées par leurs avocats, Philoclès et Dinon.

Des deux côtés on produit des titres. Mais ceux d'Hermias ne s'appliquent pas à l'objet du litige. Les défendeurs, au contraire, ont des titres complets, et d'ailleurs ils invoquent la prescription, aux termes des édits royaux. A la vérité leurs titres n'ont pas été affirmés avec serment; mais ils soutiennent que l'omission de cette formalité n'entraîne pas nullité. Le tribunal leur donne gain de cause et fait défense à Hermias de les troubler dans leur possession.

Par une singulière fortune, tous les actes dont il est parlé dans ce jugement existent encore, les uns grecs, les autres démotiques. M. Revillout a pu réunir toutes les pièces du dossier et refaire, à deux mille ans de date, l'instruction du procès. Il résulte de ce travail que le jugement a été bien rendu et que la revendication intentée par Hermias était effectivement mal fondée. Un autre résultat de ces recherches, et plus intéressant pour nous, c'est qu'elles nous font connaître, avec une certitude complète et une précision rigoureuse, une portion considérable du droit égyptien sous les Ptolémées.

Les Romains suivirent, en Égypte, l'exemple des Macédoniens. Ils respectèrent les usages et les lois des indigènes et des Grecs. Ils conservèrent même les formes administratives employées par les Ptolémées pour le recouvrement des impôts et leur mise en ferme. Un voyageur français, Caillaud, a trouvé, en 1818, dans l'oasis de Thèbes, le texte d'un long édit publié, en l'an 68 de notre ère, par le préfet d'Égypte Tiberius Alexander, pour le règlement de certaines difficultés qui s'étaient présentées à cette occasion. Le préfet y maintient les privilèges du fisc, consistant principalement dans le droit de procéder par exécution parée et d'exercer la contrainte par corps. Mais, en même temps, il rappelle que, par une décision de l'empereur Auguste, les femmes, en Égypte, ont le droit de reprendre leurs dots par privilège, et que ces dots, qui sont leur propriété, ne peuvent être saisies par les créanciers de leurs maris[1]. Le droit grec se conserva longtemps dans les actes. Ainsi, dans une pièce de l'an 154 de notre ère, un indigène vend un immeuble à une femme indigène assistée de son *κύριος*. L'acte ajoute que ce *κύριος* est absent. L'assistance de ce dernier n'est donc plus qu'une vaine formule, et cependant on la mentionne toujours, par respect pour la tradition. On la trouve encore jusque dans un acte d'affranchissement du IVe siècle, un siècle après l'édit de Caracalla qui conféra la qualité de citoyens romains à tous les habitants de l'Empire. La femme égyptienne, devenue romaine, n'avait

[1] Voir le texte de cet édit publié en dernier lieu par Franz dans le troisième volume du *Corpus inscriptionum græcarum*.

plus besoin d'autorisation pour contracter, mais, en fait, elle continue à ne figurer dans les actes que comme autorisée. La vente précitée, de l'an 154, contient encore la formule grecque : *προπωλητὴς καὶ βεβαιωτής*.

L'usage des mariages entre parents se conserva aussi pendant très longtemps. Diodore de Sicile, qui vivait sous Auguste, Philon d'Alexandrie, qui écrivait sous Néron, en parlent comme témoins oculaires. Même après l'édit de Caracalla et la conversion au christianisme, les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs furent constamment pratiqués par les indigènes et tolérés par le gouvernement, qui ne les interdit expressément qu'au vᵉ siècle[1].

Quant au droit romain il pénétra lentement, mais progressivement, et il a aussi laissé sa trace dans les papyrus récemment découverts. Deux rescrits latins, d'une époque inconnue, publiés par M. de Wailly, nous montrent l'un une vente consentie par un militaire et annulée comme entachée de violence, l'autre un affranchissement révoqué pour cause d'ingratitude[2]. Des actes de vente passés sous le règne d'Heraclius, au commencement du viiᵉ siècle, quelques années avant la conquête arabe, ne contiennent plus que des formules romaines. Le droit romain ne fut pas seulement pratiqué en Égypte; il paraît y avoir été étudié. On a découvert, en 1880, au couvent du Sinaï, des fragments de droit romain avec une paraphrase grecque[3]. Le musée de Berlin s'est enrichi de fragments de Papinien, achetés en Égypte. Enfin, l'année dernière, le musée du Louvre a fait l'acquisition d'une feuille de parchemin, trouvée dans le Fayoum, et portant des fragments inédits de Paul et d'Ulpien sur les affranchissements. Nous nous occupons en ce moment de déchiffrer ces textes et nous espérons pouvoir bientôt les publier.

On voit quel intérêt s'attache aux documents récemment trouvés en Égypte. Ils fournissent déjà les éléments d'un nouveau chapitre de l'histoire du droit. M. Revillout a même commencé, au Louvre, un cours de droit égyptien. Il est bon d'encourager ces études; elles ne nous apprennent pas seulement ce que nous ne savions pas; elles nous font aussi mieux comprendre ce que nous savions.

R. DARESTE.

[1] Voir une constitution de l'empereur Zénon, de l'an 475, au code de Justinien, loi 8, *De incestis et inutilibus nuptiis* (v, 5).

[2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIV, 1ʳᵉ partie (1842).

[3] Nous avons publié ces fragments d'abord dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1880, puis dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1880.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le baron Jules Cloquet, membre de l'Académie des sciences, section de medecine et de chirurgie, est décédé à Paris, le 23 février 1883.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1154-1741), publié par Adrien Lascombe, conservateur de la bibliothèque du Puy. Le Puy, Bérard-Roussel, 1882, xiv-430 pages in-8°.

Cette publication est un nouveau témoignage du zèle avec lequel les savants de l'Auvergne et du Velay exhument les documents de leur histoire. Un répertoire général de tous les « hommages et investitures qui se sont trouvés dans les archives de « l'évêché de Puy, » avait été dressé, au siècle dernier, par un jésuite du nom de Casalde. Ce répertoire manuscrit remplace, pour les historiens contemporains, bien des documents aujourd'hui disparus ; il est conservé dans les archives de la Haute-Loire. C'est pour le rendre plus accessible aux travailleurs que M. Lascombe le publie.

L'intérêt d'une publication de ce genre est tout local : ce sont des matériaux pour l'histoire des familles, des terres, des noms d'hommes et de lieux. Cependant son domaine s'étend assez loin. Les évêques du Puy exerçaient, en effet, un droit de suzeraineté non seulement sur le Velay, mais encore sur certaines régions de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais, du Forez et même du Lyonnais. Or, d'après les coutumes féodales, l'hommage étant dû à chaque « muance de seigneur ou de vassal, » les feudataires et les vassaux rendaient foi et hommage à l'évêque du Puy pour les fiefs et possessions relevant de la suzeraineté épiscopale. Cet acte était accompagné

de redevances en nature ou en argent que spécifie le manuscrit du Père Cazalde. A côté de renseignements topographiques, ces hommages fournissent encore quelques détails d'ordre économique, juridique et social. Aussi l'on regrette que M. Lascombe se soit borné au rôle d'éditeur et qu'il n'ait pas réuni ces traits épars dans un tableau d'ensemble ou dans un index; il l'eût fait mieux que personne.

Les poésies de Catulle, traduction en vers français, par Eugène Rostand. Texte revu d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, par E. Benoist, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris; ouvrage couronné par l'Académie française au concours du prix Jules Janin. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie Hachette et Cie, 2 vol. in-8°.

Une question souvent débattue, et qui partage encore aujourd'hui les meilleurs juges, est celle de savoir s'il vaut mieux traduire les poètes en prose ou en vers. Il est certain que le vers peut seul rendre l'harmonie de la poésie originale, mais, le traducteur en vers n'est-il pas forcé, presque inévitablement, de sacrifier parfois la fidélité du texte aux exigences du rythme? M. Eugène Rostand a eu plus de confiance dans les ressources de son art; la versification française, telle qu'elle a été renouvelée par les maîtres de ce siècle, lui a paru avoir assez de flexibilité pour suivre tous les contours de son modèle. La couronne que l'Académie française a décernée à son œuvre a prouvé qu'il ne s'était pas trompé. Sa tentative est d'autant plus méritoire qu'il a traduit vers pour vers l'aimable poète qui fut l'amant de Lesbie et l'ennemi de César. Le lecteur ira droit aux pièces les plus connues : *Vivamus, mea Lesbia, atque amemus; Lugete,... Veneres Cupidinesque*, etc. Le traducteur a lutté avec succès contre le souvenir de ces vers restés dans la mémoire de tous; mais nous permettra-t-il une réserve? Boileau, dans sa traduction de Longin, a reproduit le fragment de Sapho, imité par Catulle : *Ille mi par esse deo videtur*... « Heureux qui, près de toi, pour toi seule soupire. » Sans doute, la traduction de Boileau n'est qu'une imitation et ne cherche pas à serrer le texte d'aussi près que celle de M. Rostand; mais quelle aisance et quelle grâce! Assurément le traducteur moderne n'aurait pas à rougir d'avoir été vaincu en cette rencontre par un tel rival. On doit aussi des remercîments à M. Rostand de l'étude intéressante qu'il a consacrée à son auteur. Il y a résumé les meilleurs travaux français et étrangers qui ont paru sur Catulle depuis le commencement du siècle, et, sans se prononcer d'une façon absolue sur des points de biographie encore controversés, il a rendu service au public lettré en exposant ce qu'on sait de certain jusqu'ici sur la vie du poète. Il a eu, en outre, la bonne fortune d'obtenir que l'un de ses maîtres, M. E. Benoist, dont le nom fait autorité dans les questions de critique philologique, voulût bien accompagner d'un commentaire le texte, revu par lui, du poète de Vérone. Ce commentaire est une œuvre remarquable, qui n'est pas encore entièrement achevée, mais dont le complément paraîtra cette année même. Ajoutons enfin que les soins particuliers donnés à cette importante publication par l'imprimeur lyonnais, M. Perrin, et par les éditeurs, MM. Hachette, ne peuvent manquer de la faire rechercher par les bibliophiles les plus délicats.

Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de l'Alsace, par Henri Gaidoz et Paul Sébillot, broch. in-8° de 15 pages. Strasbourg, Noiriel, 1883.

Beaucoup de gros volumes ont demandé moins de recherches et présentent une moindre utilité que la brochure de quinze pages dont nous venons de transcrire le titre.

Maintenant que, de toutes parts, on s'occupe de dresser l'inventaire des croyances et des traditions populaires à la fin du dix-neuvième siècle, ce travail servira de fil conducteur à travers le dédale des immenses matériaux recueillis, et épargnera bien des recherches à ceux qui voudront tenter de tirer des conclusions de l'ensemble du Folk-Lore.

Au lieu de se borner à l'ordre alphabétique, les auteurs ont fait des divisions systématiques, et chaque groupe provincial est étudié d'après ces divisions. Lorsqu'un pays parle deux langues ou deux dialectes, ils indiquent les ouvrages où la limite linguistique a été étudiée, puis les ouvrages communs aux deux langues. Ils donnent ensuite la bibliographie des glossaires et des grammaires, ce qui rend leur œuvre précieuse, même au point de vue linguistique. Les glossaires et les grammaires renferment aussi presque toujours des proverbes, des dictons, qui servent d'exemples à des mots obscurs ou expliquent des idiotismes. Ils forment aussi une clef indispensable pour l'étude du Folk-Lore d'un groupe. Viennent enfin les *traditions, mœurs et usages*, où sont indiqués les livres où l'on trouve des renseignements sur ces matières; les *contes populaires*, les *chansons* et la *musique populaire*. Les auteurs donnent les titres de chacun des contes d'un recueil; ce qui facilite singulièrement les recherches, les titres des contes donnant la plupart du temps l'idée du sujet.

ANGLETERRE.

Symeonis monachi Opera omnia. Sequuntur varii tractatus, Carmen Adelwulfi, Vita S. Bartholomæi, etc., etc. Edidit Th. Arnold. London, 1882, in-8°, t. Ier, p. LII-385.

La collection connue sous ce titre, *Rerum Britannicarum medii ævi Scriptores*, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui contient, outre l'histoire de l'église de Durham, attribuée au moine Syméon, divers écrits en prose et en vers qui sont tous relatifs à cette église. La plupart de ces écrits avaient été déjà publiés, mais d'après des copies fautives. M. Arnold a corrigé le texte sur divers manuscrits qu'il indique. C'est en 1858 que parut le premier volume de cette collection des anciens chroniqueurs anglais, et l'on en compte déjà soixante-quinze. C'est donc un travail conduit avec un zèle très louable.

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment n volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les épartements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier éparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix e 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les propectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur u *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1883.

E. Senart. — *Essai sur la légende de Bouddha, son caractère et ses origines.* Seconde édition, revue et suivie d'un index, xxxv-496 pages. Paris, 1882, Leroux, grand in-8°.

E. Senart. — *Le Mahâvastu, texte sanscrit, publié pour la première fois et accompagné d'introductions et d'un commentaire.* Tome I, lxii-635 pages, grand in-8°. Dans la *Collection d'ouvrages orientaux,* publiée par la Société asiatique, seconde série. Paris, 1882, Imprimerie nationale (Leroux).

E. Senart. — *Les inscriptions de Piyadasi.* Tome I, les quatorze édits. Paris, 326 pages, deux planches. Tiré à part du *Journal asiatique,* 1880 et 1881 (Leroux). Voir aussi *Journ. asiat.,* avril-mai-juin et août-sept. 1882, février-mars 1883.

A. Bergaigne et A. Barth. — *Les inscriptions sanscrites du Cambodge,* dans *le Journal asiatique,* février-mars et août-sept. 1882.

PREMIER ARTICLE.

L'étude du bouddhisme semble avoir été particulièrement dévolue à la science française. Nous en eûmes les prémices par Abel Rémusat, Eugène Burnouf, Stanislas Julien [1]. Maintenant que ces recherches sont arrivées

[1] Voir, dans ce *Journal,* la série des savants articles de M. Barthélemy Saint-Hilaire (années 1856, 1857, 1858, 1859), publiés ensuite en volume, avec des additions, sous le titre de *Le Bouddha et sa religion,* Paris, Didier, 1860.

à un degré supérieur d'avancement, c'est chez nous qu'elles reviennent, et, bien que le dernier mot ne soit jamais dit en des matières aussi difficiles, il est permis de placer les travaux de M. Senart parmi ceux qui résument une situation scientifique et annoncent la maturité. Ces travaux peuvent compter entre ceux qui font le plus d'honneur à notre jeune école orientale. Par leur solidité et leur consciencieuse minutie, ils rappellent ceux de Burnouf, et certainement, si ce maître illustre vivait encore de nos jours, comme la mesure de la vie humaine le permettrait, il serait le premier à y applaudir. Sur quelques points, il est vrai, les conclusions des deux savants paraissent se contredire; trente années de travaux actifs ne sauraient être sans fruit, et peut-être, dans l'intervalle, la critique générale a-t-elle pu accomplir aussi quelques progrès. Burnouf avait trop l'esprit scientifique pour croire qu'il n'y eût rien à faire après lui, et M. Senart sait que les problèmes délicats de l'histoire n'approchent d'une solution que par des approximations successives. Lui-même s'est appliqué sans cesse à reviser sa pensée et à lui donner par des retouches successives le plus haut degré possible de précision.

I.

La vie de Bouddha est la pièce du bouddhisme qui frappe tout d'abord et qui fut connue la première. « Il fist moult grans abstinences, dit « Marco Polo[1], ainsi comme s'il eust esté crestien. Car s'il l'eust été, il « feust un grand saint avec Nostre Seigneur Jhesucrist, à la bonne vie et « honnesté qu'il mena. » L'Église chrétienne avait été longtemps auparavant du même avis. Le récit du *Lalitavistara* parut si beau aux chrétiens d'Orient qu'ils en firent la vie des saints Barlaam et Josaphat[2], qui, depuis des siècles, est lue dans l'Église avec édification. Quand l'Évangile bouddhique fut traduit pour la première fois en français par M. Foucaux, tous les gens de goût le lurent avec un plaisir extrême, et crurent avoir affaire à une légende fabuleuse bien plus qu'à un mythe dénué de réalité.

Une distinction importante, d'ailleurs, put bientôt être faite, et sembla un solide point d'appui pour la critique. Que, dans les soutras développés, comme le *Lalitavistara*, le détail des faits soit dénué de valeur historique, c'est ce qui est trop évident pour être prouvé. Mais les soutras simples ont une physionomie bien plus historique. Là on pouvait croire

[1] *Relation*, ch. CLXXVIII.

[2] *Josaphat* est une altération pour *Joasaf*, forme employée par les chrétiens orientaux, et qui n'est elle-même qu'une altération pour بودسف = *Boudasf* = *Bodhisattva*, par suite des erreurs que produit en arabe l'omission des points diacritiques.

que l'on touchait un Çakya réel, que l'on entendait un écho de sa prédication, que l'on avait le contre-coup des sympathies et des antipathies qu'il inspira. Un caractère humain, historique, semblait vivre derrière ces amplifications exubérantes, et, bien que les lignes générales fussent celles de l'idéal hindou, quelques traits cependant avaient l'air de garder l'empreinte d'une individualité déterminée.

Aussi n'est-ce qu'assez tardivement qu'on s'est demandé si cette légende, colorée de brillants reflets, renfermait un noyau, ou bien si, comme une bulle de savon, elle manquait de masse solide. Eugène Burnouf admettait pleinement la personnalité et l'importance historique du Bouddha. « Je n'hésite pas à croire, écrivait-il, que Çakya-Mouni n'a pas eu la pensée de substituer aux formes du culte populaire des objets nouveaux « d'adoration et des formes nouvelles de culte. Il a vécu, il a enseigné et « il est mort en philosophe, et son humanité est restée un fait si incontestablement reconnu de tous, que les légendaires, auxquels coûtaient si « peu les miracles, n'ont pas même eu la pensée d'en faire un dieu après sa « mort. » Il est certain que, placée au milieu d'un panthéon hindou, la statue de Bouddha se distingue nettement. Elle n'est pas, comme les idoles hiératiques, chargée d'attributs contre nature; c'est l'image d'un homme assis, les jambes croisées, dans l'attitude de la méditation. Cette quiétude absolue, cette simplicité nue n'ont rien qui rappelle le démiurge, le dieu créateur et destructeur. Même les détails luxuriants qu'on nous donne sur son type physique, bien qu'ils soient conçus pour la plupart d'après le canon de la beauté hindoue, renferment des particularités qui ne s'expliquent pas bien dans l'hypothèse d'une pure création *a priori*[1].

Tel est le problème que M. Senart a choisi pour y appliquer sa critique si ferme et si sagace. Les premiers essais de M. Senart sur la légende de Bouddha parurent dans le *Journal asiatique*, d'août 1873 à septembre 1875. Ils frappèrent tout d'abord les lecteurs instruits. Avant M. Senart, M. Vassiliew avait réduit à peu près à néant le rôle historique de Bouddha; mais les vraies raisons de douter n'avaient pas été données. Le premier, M. Senart montra que l'exposé narratif que l'on a considéré jusqu'ici comme la vie de Bouddha est moins une biographie légendaire qu'une construction toute mythologique, formée d'éléments antérieurs, pour la plupart d'origine naturaliste. Plaçant mieux qu'on ne l'avait fait la légende bouddhique dans son entourage hindou, M. Senart essaya de prouver que cette légende n'était que le développe-

[1] Voir Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 553 et suiv.

ment du cycle d'idées que le brahmanisme a groupé autour de Vichnou Narayana. Une habile comparaison avec le krichnaïsme servait à expliquer la manière dont on peut comprendre ces évolutions mythologiques d'un naturalisme primitif.

Au lieu de voir dans la vie de Bouddha une création où diverses influences étrangères à l'Inde se seraient croisées, M. Senart n'y trouve de la sorte presque aucune invention. Le bouddhisme est pour lui un simple épanouissement du brahmanisme populaire. Deux des données qui ont servi de type à la légende du Bouddha, le *Tchakravartin* et le *Mahapuruscha*, lui servent surtout d'arguments. M. Senart pense qu'on a pris ces mots d'une façon trop réelle, trop historique. Il en cherche le sens dans le brahmanisme et ultérieurement dans le naturalisme. Cela le conduit à penser que *Bouddha* fut une expression technique plus qu'une personne, un dogme plus qu'une réalité historique. Il ne nie pas, comme M. Vassiliew et M. Kern[1], l'existence d'un personnage réel, ayant servi, sinon de *substratum*, au moins d'étai à la légende; mais il croit que les tentatives évhéméristes pour discerner, en pareil cas, le mythe du réel sont frappées de stérilité. Selon M. Senart, la légende du Bouddha ne permet pas plus d'affirmer l'existence de Çakya-Mouni que le *Mahabharata* et les *Pouranas* ne permettent d'affirmer l'existence de Krichna.

En donnant une nouvelle éditition, revue et augmentée, des essais parus dans le *Journal asiatique*, M. Senart n'a modifié essentiellement aucune de ses idées; il les a expliquées et développées. M. Senart reconnaît que toutes les sectes ont eu un fondateur, le bouddhisme comme les autres. Il pense seulement que l'on a prêté à Çakya-Mouni trop de consistance historique, que l'on a complaisamment, par des coupures arbitraires, transformé en une façon d'histoire plus ou moins vraisemblable un tissu de fables conçues *a priori*. Transportées à un personnage qui a pu avoir, à une époque plus ou moins définie, en un lieu plus ou moins certain, une réalité historique, ces légendes paraissent avoir absorbé un petit nombre de souvenirs fondés en fait. « La distinc« tion, dit M. Senart[2], est, à coup sûr, difficile... Tout ce qui est « suspect ne doit pas nécessairement être éliminé; il s'en faut que tout « ce qui est à la rigueur admissible doive être retenu. Il n'est point de « dieu avéré, ni Vichnou, ni Krichna, ni Héraclès, auquel on ne pût « constituer une biographie suffisamment raisonnable en procédant « comme on a fait jusqu'ici à l'égard de la légende de Bouddha. »

[1] Voir *Revue de l'histoire des religions*, sept.-oct. 1881; janv.-fevr., mars-avril 1882. — [2] *Essai sur la légende de Bouddha*, p. 442.

Le point où M. Senart triomphe tout à fait, c'est quand il développe cette idée que la propriété de la légende de Bouddha n'appartient pas en quelque sorte au bouddhisme, que c'est une accommodation, une version nouvelle de traditions longtemps populaires et unifiées antérieurement dans le cycle de Vichnou. Un maître humain se substitua au maître divin du vichnouisme. « Le docteur humain Çakya-Mouni, ou quel qu'ait « été son vrai nom, hérita du manteau légendaire qui tombait des épaules « du dieu dépossédé. L'inquiétude et le découragement, naturels aux In- « dous, ressaisirent en monnaie humaine la consolation et les espérances « des visites divines. Tout ce que put faire l'école pour maintenir l'inté- « grité de la théorie, ce fut de supprimer la perpétuité divine, de masquer « les origines célestes, d'humaniser par des procédés évhéméristes, sans « doute inconscients, la théorie et le mythe tout entiers[1]. »

Dès 1874, l'auteur du présent article ayant à rendre compte, comme secrétaire de la Société asiatique, du travail de M. Senart[2], faisait, à cet égard, quelques réserves. « L'Inde, disait-il, étant restée mythologique « bien plus longtemps et plus fortement que tout autre pays, commande « des précautions particulières. Ailleurs, une biographie idéale et une « biographie réelle peuvent fort bien coexister. Oui certes, la vie du « Bouddha était, en quelque sorte, écrite d'avance; la statue du solitaire qui « a vécu au vi^e siècle avant Jésus-Christ, était coulée dans un moule où ses « moindres traits étaient accusés avant qu'il naquît; la preuve est toute « cette immense littérature des Djatakas, qui nous montre le Buddha, « avant sa naissance, vivant des milliers de fois, sous des noms divers et « dans des circonstances diverses, la même vie qu'il vivra plus tard; « mais le livre des *Conformités* nous montre également la vie de François « d'Assise comme réalisant un idéal antérieur qui n'est autre que la vie « du Christ. Et pourtant François d'Assise est un personnage bien réel, « dont la date et le caractère nous sont parfaitement connus. La vie du « Christ lui-même n'était-elle pas écrite dans les prophéties censées « messianiques? Comme le *tchakravartin*, comme le *mahapuruscha*, comme « le *bouddha*, le Messie juif était aussi, en quelque sorte, décrit *a priori;* « certaines parties de sa biographie ne pouvaient être autres que ce « qu'elles furent, et, bon gré mal gré, l'effort de la légende eût été assez « puissant pour ramener toute réalité à l'idéal tracé par les textes; ce qui « n'empêche pas que l'idéal messianique a été représenté dans le temps « et dans l'espace par une personnalité réelle. Hâtons-nous de le dire, il

[1] *Essai*, p. 455. — [2] *Journal asiatique*, juillet 1874, pp. 20-21; juillet 1875, pp. 18-19; juillet 1876, pp. 31-32.

Il est vrai qu'entre la vie d'un dieu humanisé et la vie d'un homme divinisé, la distinction peut être souvent difficile à tracer. En ces sortes de questions, comme le dit très bien M. Senart, on risque, par des exclusions trop rigoureuses, de se priver de bien des vérités, et, par des admissions trop faciles, de tomber en plus d'un piège. La preuve des hypothèses, qui, dans les sciences physiques et naturelles, est l'expérience, st point de mise en pareille matière. Entre celui qui a trop nié et celui trop affirmé, il n'y a point de jugement en dernier ressort; car les ènes dont il s'agit d'apprécier le caractère ont disparu depuis et la possibilité de les reproduire est perdue à jamais.

audra-t-il faire des réserves analogues sur les vues de M. Seent à l'originalité du bouddhisme naissant. Le mot d'oripris en des sens très divers. Le christianisme naissant ntier de données juives antérieures; et pourtant le ant est un fait de la plus haute originalité. Le devoir t à la fois de démêler l'erreur qui est inhérente aux rées et de conserver le rôle des individus, sans lequel rien ne dans le passé. La critique est une anatomie, qui doit laisser le sujet qu'elle étudie. Au moins est-il bon qu'à côté des recheres analytiques on fasse à la légende sa place. La légende est fondée a sa manière, et la sacrifier, c'est sacrifier la moitié de l'histoire.

II.

M. Senart l'a si bien compris qu'il a voulu se charger lui-même de publier un de ces textes dont il a montré mieux que personne le peu de valeur historique. C'est là un travail ingrat et qui d'ordinaire est médiocrement récompensé. Il n'est guère permis d'espérer qu'il sorte de la publication des soutras népalais beaucoup de résultats nouveaux. Si, depuis le temps de Burnouf, les vues sur la biographie réelle de Çakya-Mouni se sont modifiées, on peut dire, au contraire, que les lignes essentielles de la philosophie bouddhique, telles que le grand maître les traça, n'ont presque pas eu besoin d'être retouchées. Les textes que lut Burnouf étaient les plus essentiels, et il les comprit parfaitement. L'impression que produisirent d'abord ces textes fut parfois erronée, en ce sens qu'à côté des livres philosophiques d'une religion, il y a l'interprétation populaire, laquelle peut être fort différente des spéculations des docteurs. Quelqu'un qui ne connaîtrait le christianisme que par saint Augustin se tromperait fort s'il s'imaginait connaître par cela même la religion d'un paysan espagnol ou calabrais. Ce qui est écrit n'est pas tout dans une

« n'y a pas, en critique, deux cas semblables; ce qui est vrai d'une « époque, d'un pays, d'une race, ne l'est pas d'un autre pays, d'une autre « race, d'une autre époque. J'ai peine à croire cependant que, même « dans l'Inde, la légende n'implique pas quelque vérité historique. La « couleur générale, du moins le sentiment, peuvent souvent, malgré la « fausseté de tous les détails, impliquer une sorte de vérité supérieure, « plus vraie que la vérité matérielle, où le hasard des incidents a souvent « une grande place. »

Un des hommes de notre temps qui possèdent le mieux l'ensemble des études indiennes, M. Barth, dans l'excellente critique qu'il a récemment consacrée aux derniers travaux sur les religions de l'Inde[1], présente des observations analogues. M. Barth admet que la biographie du Bouddha est tellement pénétrée de mythes solaires qu'il faut se résigner à n'en pas savoir grand'chose de positif. Le noyau historique que retient M. Barth est cependant plus considérable que celui que garde M. Senart; M. Barth admet, pour servir de support aux mythes, une personnalité vraiment attachante aux yeux du peuple. « La vie de Krichna, dit-il, « serait dépouillée de la moitié de ses merveilles, et celle de Bouddha « serait plus chargée encore de surnaturel, qu'elles seraient toujours, « celle-ci la vie d'un dieu, celle-là la vie d'un homme. »

Ces réserves paraissent justes et nécessaires. Un nom comme celui de *Çakya* n'est-il pas l'indice d'un personnage historique réel? Le caractère beaucoup plus humain, plus moral, qu'on remarque dans le bouddhisme, quand on le compare aux autres cultes de l'Inde, n'est-il pas une raison de croire qu'il y eut, à son origine, autre chose que ce qui se passa à l'origine du vichnouisme ou du krichnaïsme? Prenons le christianisme au IVe siècle, au temps de Julien. Supposons que tous les ouvrages chrétiens du Ier, du IIe, du IIIe siècle, ont péri. Un esprit sagace, en comparant le christianisme et le paganisme de ce temps, à Antioche, par exemple, pourrait bien dire : « Apollon, Jupiter, Vénus, n'ont pas été des « personnages réels; mais, à l'origine du christianisme, il y a eu un fait « historique roulant autour d'un fondateur réel. » De même les légendes de Krichna et de Vichnou d'une part, celle de Çakya-Mouni de l'autre, ont des physionomies entièrement différentes. Celle-ci a un air de réalité dont les autres sont totalement dépourvues. D'un côté, on sent qu'on a devant soi un dieu sans réalité terrestre; de l'autre, un homme transformé par la légende et totalement transfiguré.

[1] *Revue de l'histoire des religions*, 10 février 1882, pp. 23 et suiv. du tirage à part.

Il est vrai qu'entre la vie d'un dieu humanisé et la vie d'un homme divinisé, la distinction peut être souvent difficile à tracer. En ces sortes de questions, comme le dit très bien M. Senart, on risque, par des exclusions trop rigoureuses, de se priver de bien des vérités, et, par des admissions trop faciles, de tomber en plus d'un piège. La preuve des hypothèses, qui, dans les sciences physiques et naturelles, est l'expérience, n'est point de mise en pareille matière. Entre celui qui a trop nié et celui qui a trop affirmé, il n'y a point de jugement en dernier ressort; car les phénomènes dont il s'agit d'apprécier le caractère ont disparu depuis des siècles, et la possibilité de les reproduire est perdue à jamais.

Peut-être faudra-t-il faire des réserves analogues sur les vues de M. Senart, relativement à l'originalité du bouddhisme naissant. Le mot d'originalité peut être pris en des sens très divers. Le christianisme naissant est composé tout entier de données juives antérieures; et pourtant le christianisme naissant est un fait de la plus haute originalité. Le devoir de la critique est à la fois de démêler l'erreur qui est inhérente aux récits populaires et de conserver le rôle des individus, sans lequel rien ne s'explique dans le passé. La critique est une anatomie, qui doit laisser vivant le sujet qu'elle étudie. Au moins est-il bon qu'à côté des recherches analytiques on fasse à la légende sa place. La légende est fondée à sa manière, et la sacrifier, c'est sacrifier la moitié de l'histoire.

II.

M. Senart l'a si bien compris qu'il a voulu se charger lui-même de publier un de ces textes dont il a montré mieux que personne le peu de valeur historique. C'est là un travail ingrat et qui d'ordinaire est médiocrement récompensé. Il n'est guère permis d'espérer qu'il sorte de la publication des soutras népalais beaucoup de résultats nouveaux. Si, depuis le temps de Burnouf, les vues sur la biographie réelle de Çakya-Mouni se sont modifiées, on peut dire, au contraire, que les lignes essentielles de la philosophie bouddhique, telles que le grand maître les traça, n'ont presque pas eu besoin d'être retouchées. Les textes que lut Burnouf étaient les plus essentiels, et il les comprit parfaitement. L'impression que produisirent d'abord ces textes fut parfois erronée, en ce sens qu'à côté des livres philosophiques d'une religion, il y a l'interprétation populaire, laquelle peut être fort différente des spéculations des docteurs. Quelqu'un qui ne connaîtrait le christianisme que par saint Augustin se tromperait fort s'il s'imaginait connaître par cela même la religion d'un paysan espagnol ou calabrais. Ce qui est écrit n'est pas tout dans une

religion; mais ce qui est écrit est écrit. Les textes bouddhiques, soit népalais, soit singhalais, restent des documents importants, et M. Senart a pensé avec raison que le programme de solides études qu'il s'était tracé ne pouvait être complet, s'il ne s'imposait la publication de quelqu'un de ces grands écrits qui, par leur prolixité, ont rebuté jusqu'ici les ardeurs scientifiques moins vives que ne l'était celle de Burnouf.

Quatre ou cinq soutras népalais, le *Lalitavistara*, le *Lotus de la bonne loi*, la *Vajrachedika*, le *Sukhavativyuha Sutra*, le *Meghasutra*[1], ont été mis à la portée des lecteurs européens. M. Senart, voulant élargir ce cercle trop étroit, a choisi le *Mahavastou*, et il a justifié ce choix par de très bonnes raisons. Le *Mahavastou* est certainement, de tous les textes bouddhiques népalais inédits, le plus important à bien connaître. Burnouf l'avait plusieurs fois signalé et s'y serait probablement attaché, si une mort prématurée ne l'eût enlevé à la science. C'est le manuel principal de la vie de Bouddha, l'analogue en un mot du *Lalitavistara*, pour une des sectes ou écoles qui se partagent le bouddhisme; c'est le seul spécimen que nous possédions de la section *Vinaya;* au point de vue de la langue, enfin, c'est un traité du plus haut intérêt. La langue du *Mahavastou* est le dialecte des gathas, qu'on n'avait rencontré jusqu'ici que dans des textes métriques. Ici, au contraire, ce dialecte est employé dans la prose aussi bien que dans les vers. Ce sont toutes ces raisons qui décidèrent, il y a quelques années, la Société asiatique à donner place au *Mahavastou* dans la *Collection d'ouvrages orientaux* qu'elle publie. Le texte est imprimé par M. Senart avec le plus grand soin et avec l'indication de toutes les variantes. Une traduction intégrale d'un écrit aussi prolixe eût été une sorte d'impossibilité. L'introduction de M. Senart contient une analyse étendue, qui tient presque lieu d'une traduction. Un vaste commentaire, enfin, rend compte de toutes les difficultés grammaticales. C'est ici que l'on voit quel habile philologue est M. Senart. Placé devant un texte où se mêlent deux idiomes ou plutôt deux âges d'un même idiome, il montre avec une rare sagacité le passage de la langue savante à la langue populaire, et aussi le retour de la langue populaire à la langue savante, par suite du pédantisme des scribes. L'ouvrage de M. Senart aura trois volumes quand il sera complet. Rien ne fait plus d'honneur à notre siècle que cette minutieuse attention donnée à des textes fastidieux en eux-mêmes, mais importants

[1] M. Senart me signale, comme présentant très bien l'ensemble de la littérature bouddhique népalaise, l'ouvrage de Rajendralal Mitra, *The sanscrit buddhist Literature of Nepal*, Calcutta, 1882.

pour l'histoire de l'humanité. Il n'y a pas de détail inutile en philologie. Un texte médiocre apprend souvent autant qu'un chef-d'œuvre. Telle particularité, qui semble d'abord insignifiante, peut devenir plus tard un élément fondamental pour la solution de problèmes importants.

ERNEST RENAN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ANCIENNE ROME, sa grandeur et sa décadence expliquées par les transformations de ses institutions, par M. le général Favé. Paris, Dumaine et Hachette, 1880, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Ce qui frappe surtout dans l'histoire des Romains, ce qui en fait une sorte de drame dont les péripéties s'enchaînent étroitement et mènent sans longueur au dénouement, c'est la constance et la promptitude avec lesquelles s'élève l'édifice de leur puissance. Ce peuple a fait plus que marcher droit à ses merveilleuses destinées, il y a couru. Il répare ses défaites presque aussi rapidement qu'il accable ses ennemis. Un insuccès passager fut souvent pour lui une école plus profitable que la victoire; les adversaires qui le menaçaient doublèrent ses forces; les périls qu'il eut à traverser lui firent opérer, dans l'organisation et la tactique militaires, des progrès auxquels il dut de nouvelles conquêtes.

L'Italie soumise, Rome entra en lutte avec Carthage, sa rivale, à laquelle elle n'enleva pas seulement l'Espagne et l'Afrique, mais à qui elle dut de devenir une puissance maritime. Rome s'assura la souveraineté de la Méditerranée occidentale, et, au lieu de quelques galères qu'elle avait simplement pour transporter ses soldats, elle arriva à posséder des flottes redoutables. Ses forces de terre et de mer agrandirent par degrés la sphère de son action dans le monde ancien. Un siècle suffit à la doter d'une armée qui put se mesurer avec les plus grands États d'alors. Ce que nous

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier 1883, p. 30.

dit Polybe de la constitution militaire des Romains et des forces dont ils disposaient, nous permet de juger ce qu'était leur armée au temps de la seconde guerre punique. D'après l'écrivain grec, les listes de recensement avaient donné, au commencement de la lutte contre Carthage, 320,000 citoyens en état de porter les armes et sur lesquels 16,000 environ étaient inscrits au rôle de la cavalerie; ce qui suppose la proportion d'un cavalier sur 26 hommes. Joignez à cela 443,000 hommes inscrits chez les alliés et dont 43,000, c'est-à-dire près du dixième, étaient destinés à la cavalerie.

Au VIe siècle de sa fondation, Rome ne pouvait plus se contenter pour troupes de ses citoyens; elle employait presque constamment des auxiliaires pris chez les nations qu'elle avait fait entrer dans son alliance. Une armée consulaire comprenait alors, dans les circonstances ordinaires, deux légions seulement avec les troupes alliées correspondantes qui se formaient en cohortes, et la levée annuelle normale égalait le nombre d'hommes de deux armées consulaires. L'effectif de chaque légion était de 4,200 fantassins et 300 cavaliers. En sorte qu'une armée consulaire ne représentait guère plus de 9,000 à 10,000 soldats romains; mais l'adjonction des auxiliaires pouvait doubler cet effectif, les alliés fournissant ordinairement à chaque armée consulaire 8,400 fantassins et 1,200 cavaliers. Au besoin le contingent s'accroissait encore d'une troisième catégorie de troupes dites *extraordinarii*, corps donnant habituellement un ensemble de 3,360 fantassins et de 1,200 cavaliers qu'on répartissait entre les deux armées consulaires. Dans ce cas, l'effectif de celles-ci pouvait atteindre à 36,960 fantassins et à 4,800 cavaliers, soit au total 43,760 combattants. Eu égard au chiffre auquel pouvait alors monter la population libre de Rome et à celui auquel il est permis d'estimer la population des pays alliés, cela montre que, dans les circonstances ordinaires, l'État romain levait 1 citoyen sur 18 (en ne comprenant que les hommes de dix-sept à soixante ans), et 1 sur 23 chez les alliés.

Les auxiliaires étrangers composaient en campagne les deux ailes de l'armée, dont le centre était formé par la légion. Astreints à la discipline de celle-ci, ces auxiliaires recevaient du consul, pour chefs, des officiers romains.

L'accroissement des troupes de la République fut la conséquence des armées de plus en plus nombreuses qu'elle eut à combattre. La légion tendit à grossir son effectif, et, toutes les fois que cela devint nécessaire, le nombre des fantassins y fut porté à 5,000 ou même à 5,200. Mais on n'en conservait pas moins l'ordre de bataille de Camille, à savoir, les

30 manipules de deux centuries, représentant ensemble au moins 120 soldats. La première ligne était fournie par les manipules des *hastati*, la seconde par les manipules des *principes* et la troisième par les manipules des *triarii*. On répartissait les *vélites* entre ces trois corps qui avaient chacun son armement spécial. Les *hastati* n'étaient munis que d'un seul javelot, tandis que les *triarii* et les *principes* en avaient deux. Les vélites, qui ne faisaient, dans le principe, que lancer des traits, étaient devenus des troupes moins légères. Ils avaient reçu pour ce motif une armure défensive et une épée. Ce changement permit aux vélites de combattre de loin comme de près.

L'organisation de la légion une fois établie, il arrivait souvent qu'on renvoyait les soldats dans leurs foyers avec injonction de se réunir à jour fixe. Les alliés devaient aussi se trouver au rendez-vous. Les *præfecti*, qui remplissaient le rôle de véritables officiers généraux, se rendaient, en temps voulu, au lieu de rassemblement. Ils recevaient du consul le commandement des troupes alliées qui se trouvaient ainsi avoir à leur tête celui que l'on appelait le *præfectus sociorum*. Certains détails du service général étaient de la compétence des préfets. Commandés par des Romains, les alliés se formaient à la tactique romaine. A mesure que le peuple-roi étendit ses conquêtes, le cercle dans lequel il prenait ses soldats s'élargit. De bonne heure il employa des troupes tirées non seulement des diverses parties de l'Italie, mais encore de contrées plus éloignées qui reconnaissaient sa suzeraineté.

C'est avec des forces réunies de la sorte que les Romains firent les premières guerres puniques, qu'ils écrasèrent les Carthaginois à Zama et arrivèrent à mettre l'Italie à l'abri des agressions étrangères. Mais ils n'obtinrent ce résultat qu'au prix de bien du sang et bien des sacrifices. Il n'y eut guère de famille à Rome qui, pendant ce duel prolongé avec sa rivale d'Afrique, n'eût à déplorer la perte de plusieurs des siens. La lutte avec Philippe, à laquelle la plèbe épuisée ne consentit, il est vrai, qu'à contre-cœur, n'en fut pas moins entamée, avant que les blessures de Rome se fussent cicatrisées. La rancune contre le roi de Macédoine, qui avait prêté du secours aux Carthaginois, l'emporta sur le besoin de repos, et les Romains montrèrent, dans cette guerre, la même supériorité qu'ils avaient déployée en combattant les armées puniques. Au bout de quatre campagnes, le roi de Macédoine, réduit à demander la paix, acceptait les conditions du vainqueur. Les Romains ne laissèrent pas aux mains de Philippe un instrument qui lui avait permis de résister à leurs premières attaques et dont il aurait pu se servir avec avantage, le cas échéant, pour secouer le joug et ressaisir son indépendance; nous vou-

lons parler de l'armée permanente qu'entretenait la Macédoine : Philippe se vit contraint par le traité de la licencier. Il fut, de plus, condamné à brûler sa flotte. Le traité ne l'autorisa qu'à garder 500 hommes de troupes; il lui fallut retirer les garnisons qu'il avait mises dans les îles de la Grèce, s'engager à ne faire aucune guerre sans l'assentiment du Sénat romain. Il dut payer à ses vainqueurs une lourde indemnité et se soumettre envers eux à un tribut annuel.

Les conditions humiliantes que subit Philippe furent sans contredit le plus grand succès obtenu par les Romains depuis la victoire de Zama. La monarchie macédonienne, héritière bien diminuée, sans doute, de la puissance d'Alexandre, fut abaissée jusqu'au point de reconnaître l'impérieuse suzeraineté du peuple-roi. Elle tenta encore, sous Persée, de recouvrer son autonomie, mais ce suprême effort amena sa ruine. Rome, en rendant à la Grèce un semblant d'indépendance, ne fit, en réalité, qu'assujettir les cités helléniques à son joug. La Méditerranée orientale appartint désormais aux Romains, comme la Méditerranée occidentale. Vainement le roi de Syrie essaya de leur disputer l'hégémonie de la Grèce. L'intervention d'Antiochus, loin de leur arracher les cités helléniques, eut pour résultat de les amener sur le sol de l'Asie. Tout le monde grec passa peu à peu sous la dépendance du peuple-roi. Vainqueurs sur terre et sur mer, les Romains se familiarisèrent chaque jour davantage avec des adversaires qui avaient perdu leur ancien renom de supériorité militaire. En face des corps nombreux qui leur étaient opposés, ils gardèrent leur tactique et leur organisation. La mémorable bataille de Magnésie du Sipyle montra combien leur armée, par sa forte discipline et sa puissante cohésion, l'emportait, malgré son faible effectif, sur ces masses composées de soldats de nations et d'armements différents, que le roi de Syrie lançait contre eux. C'est qu'il était difficile de faire mouvoir avec ensemble des agglomérations d'hommes ayant chacun sa façon de combattre. Déjà les Romains avaient expérimenté plus d'une fois la faiblesse de pareilles armées en se mesurant avec les Carthaginois, qui avaient à leur solde des mercenaires de tout pays. Ils ne reculèrent pas devant les flots d'hommes qui semblaient devoir les balayer du littoral de l'Asie-Mineure, devant ces moyens d'attaque auxquels les monarques asiatiques avaient dû jadis leur force, et sur lesquels ils se reposaient avec une naïve confiance : chars armés de faux, éléphants, chameaux. En face de la solidité romaine, ces pesants animaux prenaient peur et venaient, comme on l'avait vu dans l'armée de Pyrrhus, porter le désordre dans les lignes qu'ils étaient destinés à soutenir.

La Syrie vaincue, l'Égypte sa rivale, sollicita l'alliance du peuple-roi.

Désormais l'amitié de celui-ci ne s'acheta que par une docile soumission.

Tous ces succès semblent n'avoir que peu coûté aux Romains. Leurs pertes furent faibles, comparées à celles qu'ils infligeaient à leurs adversaires. Le butin fait était énorme, et les ressources de l'État s'accrurent dans une proportion considérable. Mais, si elle trouva dans les trésors de la Grèce et de l'Asie de quoi subvenir à des guerres incessantes, Rome y puisa en revanche le germe d'une corruption et d'un luxe qui devaient plus tard l'amollir. L'Espagne fut, pour ses soldats, une meilleure école. Il lui fallut, en ce pays, lutter avec persévérance et énergie contre des peuplades très belliqueuses, excellant dans cette guerre de partisans qui faisait encore, vingt siècles plus tard, la force des *guerrilleros*. L'adresse de la politique de Rome vint en aide à la valeur et à la résolution de ses capitaines, et elle triompha en grande partie de la résistance que lui opposaient les populations de la péninsule ibérique en semant entre elles la division. Dans les soixante années qui suffirent aux Romains pour étendre leur domination sur tous les bords de l'Adriatique et de la Méditerranée, ils achevèrent de se façonner aux combats de mer, et les vaisseaux qui portaient leurs troupes au levant et au couchant ne tardèrent pas à former des flottes importantes, qui devinrent une partie notable de leur puissance. Ils avaient eu auparavant des flottes à combattre; ils n'eurent plus guère qu'à poursuivre des pirates et des corsaires.

Toutefois, comme le remarque le général Favé (p. 118), ce rapide agrandissement de la domination romaine ne nécessita pas, autant qu'on serait tenté de le supposer, l'accroissement des forces militaires destinées à la défendre. « Ne voulant pas blesser, mais voulant, au contraire, « favoriser les populations dans leurs mœurs, leurs coutumes et leurs in- « stitutions administratives, le Sénat romain leur laissa leurs rois, qui « conservèrent l'autorité qu'ils possédaient auparavant, sauf le droit de « déclarer la guerre. Ces rois, ayant à payer, pendant plusieurs années, des « tributs considérables, ne devaient pas conserver assez de ressources pé- « cuniaires pour entretenir des armées nombreuses, ce qui répondait, « jusqu'à un certain point, de l'exécution des traités, et ils ne pouvaient « trouver qu'auprès du Sénat une protection sûre. Ainsi Rome, sans avoir « besoin d'entretenir sur pied aucune troupe permanente, sans rien neu « traliser de ses forces militaires, étendait au loin son autorité. » Les États vaincus trouvaient difficilement des alliés contre Rome, et leurs efforts pour s'affranchir de la sujétion n'aboutirent le plus souvent comme le montrent les tentatives de Philippe après sa défaite et la

campagne contre Persée, qu'à leur faire perdre le peu d'indépendance qui leur restait.

L'armée romaine, qui dompta tous les États du bassin de la Méditerranée, demeurait, pour le fond de son organisation, ce qu'elle était quand elle obtint ses premiers succès sur Carthage. Les nations qu'elle avait combattues lui restaient assez inférieures en tactique et en organisation pour qu'elle ne sentît pas le besoin de changer son système. Elle avait d'ailleurs affaire soit à des peuples peu avancés dans l'art de combattre, soit à des ennemis sans cohésion, à des troupes sans solidité; le plus ordinairement les légions romaines ne s'étaient pas trouvées en présence de corps très considérables. Les attaques impétueuses d'un adversaire arrivant par grandes masses pouvaient enlever à l'armée romaine une partie de ses avantages. Elle en avait fait jadis l'expérience avec les Gaulois. La nouvelle d'une irruption de barbares venus du Nord et qui s'apprêtait à fondre sur l'Italie, appela des améliorations dans l'organisation et l'instruction de l'armée. Elles furent l'œuvre de Marius. « Ce grand homme, fait « observer le général Favé (p. 125), a apporté, dans l'organisation des « armées romaines, des changements comparables à ceux qui avaient été « précédemment réalisés par Camille. Le recrutement des troupes, l'orga- « nisation de la légion, l'armement et l'équipement du soldat, l'ordre de « bataille et la tactique, subirent, grâce à lui, des modifications qui ont « exercé beaucoup d'influence sur le succès des opérations de guerre. »

Les six anciennes classes avaient été réduites à trois, et le cens nécessaire pour entrer dans la légion, abaissé de 11,000 as à 4,000. Le plébiscite de l'an 627 prescrivit d'inscrire sur les listes ordinaires du recrutement tous les citoyens sans fortune (*capite censi*) qui en avaient été jusqu'alors exclus. Si cette mesure eut l'avantage de faciliter le recrutement de l'armée, la considération qui s'était attachée jusque-là au titre de soldat romain, en reçut une atteinte. Le service militaire perdit de l'estime qu'il inspirait, et l'on vit des plébéiens riches, ou seulement aisés, chercher à s'y soustraire. D'ailleurs les obligations qu'il imposait étaient devenues bien autrement lourdes qu'au temps où les armées ne s'éloignaient guère du sol italique, où une campagne se terminait au bout de quelques mois. Il fallait que le soldat consacrât désormais presque toute son existence au métier des armes, et le service militaire ne se concilia plus que difficilement avec le soin des affaires privées. Le fait d'une plus longue durée des expéditions, joint à l'admission dans l'armée des citoyens pauvres, conduisit à changer, dans un grand nombre de circonstances, le mode d'opérer la levée des légions. A la levée régulière qui appelait le même nombre d'hommes dans chaque tribu et qui réglait le

service par tour de rôle, on substitua la *conjuratio*, qui n'était autre chose qu'un appel aux volontaires.

Les volontaires pauvres n'ayant pas toujours pu se façonner à l'avance au métier des armes, il fallut pourvoir à leur éducation militaire. De là la nécessité d'entretenir dans l'armée un corps d'hommes au courant du service et pouvant faire l'instruction des nouvelles recrues. Pour y parer, le consul, proconsul ou propréteur arrivant, faisait appel aux soldats de son prédécesseur. Il promettait des avantages à ceux qui se rengageraient dans son armée. C'est de la sorte qu'étaient formés les corps d'élite nommés *evocati*.

On avait ainsi dans l'armée des hommes pour lesquels la guerre devenait une profession et qui vivaient à part des citoyens restés dans la vie privée, occupés des affaires civiles. Dès lors le Romain possesseur d'une certaine fortune put facilement se soustraire au service militaire. La classe des riches devint donc de plus en plus étrangère à la vie des camps et elle ne fournissait, en cas de levée générale, que de médiocres soldats. La légion romaine, pour demeurer aussi redoutable qu'elle l'était par le passé, dut regagner, sous le rapport de l'organisation et de la tactique, ce qu'elle perdait par le nouveau système de recrutement. Tandis que Marius attendait de pied ferme aux bords du Rhône les Teutons qui s'apprêtaient, de concert avec les Cimbres, à envahir l'Italie, il entreprit d'effectuer une réorganisation de l'armée, dont il comprenait mieux que tout autre le besoin. Suivons ici ce que dit le général Favé : « Le manipule formé de deux centuries et ne comptant que 120 hom-« mes, parut à Marius une unité tactique trop faible pour résister aux « masses formidables qui s'avançaient. Il constitua pour ce motif la « cohorte comprenant 600 hommes. Elle se rangeait en bataille sur « 60 hommes de front et sur dix rangs de profondeur. Cette cohorte « se subdivisait en trois manipules à deux centuries chacune, et l'effectif « de ces centuries fut élevé de 60 à 100 hommes, changement qui porta « l'effectif de la légion comprenant dix cohortes à 6,000 hommes d'infan-« terie. Marius ne s'assujettit plus à l'ancienne règle qui voulait que la « cohorte fût disposée sur trois lignes placées en arrière l'une de l'autre, « et, dans les deux batailles qu'il livra aux Teutons et aux Cimbres, il réunit « la deuxième ligne à la première pour former une sorte de gros ba-« taillon ayant en arrière d'autres cohortes en réserve, prêtes à toutes les « éventualités. » Ce nouvel ordre de bataille réussit au grand capitaine contre des barbares dont l'habitude était d'attaquer les premiers, au moment de l'engagement; mais il ne présentait pas assez de flexibilité pour se prêter à toutes les circonstances de la guerre et être opposé avec

avantage aux tactiques très diverses des nations qu'on pouvait avoir à combattre. Aussi l'ordre en échiquier, qui datait de Camille, fut-il remis en usage et employé tantôt sur deux lignes, tantôt sur trois et même sur quatre, suivant l'occurrence. La force de la cohorte permit en même temps de faire varier, bien plus que par le passé, la direction de la première ligne de troupes par rapport au front de bataille, c'est-à-dire par rapport au rangement de chacune des cohortes. On employa fréquemment une ligne oblique pour prendre aisément l'offensive par la partie avancée en restant sur la défensive dans la partie demeurée en arrière, et selon qu'il s'agissait de déborder l'aile droite ou l'aile gauche de l'ennemi, l'obliquité de la ligne s'effectuait dans un sens ou dans l'autre. On recourut parfois à la disposition en ligne brisée, de manière à former soit un angle saillant, soit un angle rentrant. Tantôt on portait le centre en avant des ailes, tantôt les ailes en avant du centre. Et, dans l'ordre adopté, on tenait compte de la nature du terrain sur lequel était établi l'ennemi et de celui où l'on prenait position. La tactique des Romains devint de la sorte moins uniforme; elle se prêta à un plus grand nombre de combinaisons, d'où l'abandon définitif de la division en *hastati*, *principes* et *triarii*, qui ne fut plus alors pour les Romains qu'un souvenir historique. Les vélites disparurent également. Marius ayant donné à tous les légionnaires un bouclier plus léger et un *pilum* mieux approprié au double emploi d'arme de main et d'arme de jet, l'unité d'armement de l'infanterie romaine se trouva par là réalisée. Tous les hommes de pied furent exercés au même maniement d'armes et aux mêmes manœuvres; ce qui rendit leur instruction plus facile.

Marius opéra encore un autre progrès. On sait de quelle importance est dans la guerre le soin apporté à la marche des troupes. Un bon général s'attache à diminuer le plus possible la longueur des colonnes, tout en s'arrangeant pour assurer, dès l'arrivée dans le camp, la nourriture des hommes et des chevaux. C'est à quoi réussit le grand capitaine. Il rendit son armée très mobile, en lui donnant le moyen de se passer pour un certain temps de ses gros bagages et même de ses bêtes de somme. Il exerça le soldat à marcher en portant, en sus de ses armes, des outils de pionnier et des vivres, et les vivres transportés de la sorte suffisaient souvent à la nourriture de la troupe pendant plusieurs jours. La répartition des engins entre les hommes de la centurie se faisait de telle façon que l'ensemble du corps se trouvait en mesure d'exécuter incontinent tous les travaux que le général jugeait nécessaires. Pour porter plus aisément sa charge, le soldat devait fixer les outils à lui confiés, des deux côtés d'une planchette attachée à un bâton qui s'appuyait sur l'épaule; un

instant suffisait ainsi aux hommes pour déposer leur fardeau quand il fallait combattre.

On doit également à Marius des changements dans l'organisation de la cavalerie. Il la sépara de la légion, vraisemblablement afin de pouvoir réunir sous un chef unique tous les cavaliers des différentes légions en vue de les faire agir ensemble sur un même point du champ de bataille. La cavalerie, devenue de la sorte une arme indépendante, fut formée en divisions de 300 à 400 chevaux dites *alæ*[1] et respectivement commandées par un *præfectus* (*præfectus alæ*). L'*ala* avait pour subdivision la *turma*, subdivisée elle-même en décuries. Mais, malgré cette réorganisation, la cavalerie fut loin d'atteindre, chez les Romains, à la supériorité qu'avait l'infanterie. Quoique les plébéiens riches eussent été admis à servir comme cavaliers avec une solde triple de celle du fantassin, Rome n'avait pas toujours pu recruter une cavalerie suffisante; tel est le motif pour lequel les Italiotes furent appelés à lever un contingent de cavalerie plus considérable que celui des Romains; on dut même bientôt recourir à l'emploi d'une cavalerie prise chez les barbares. Des cavaliers auxiliaires gaulois, espagnols, numides, etc., furent, à dater de cette époque, employés avec avantage dans les armées romaines[2].

Les progrès opérés par les Romains dans leur système militaire n'auraient pas suffi pour assurer leur domination sur le vaste territoire qu'ils avaient conquis. Car ils n'avaient pas seulement des armées ennemies à repousser, il leur fallait, de plus, faire respecter leur autorité et observer leurs lois. Longtemps des armées temporaires avaient suffi à la république; elle ne pouvait plus désormais se passer de troupes permanentes, indispensables pour tenir en respect les nombreuses populations qu'elle avait vaincues. Cette nécessité détermina la transformation de l'organisation militaire, qui correspond à l'établissement de la constitution impériale.

Les victoires et les conquêtes qui marquèrent la seconde moitié du VIIe siècle de Rome furent en grande partie le fruit des réformes opérées

[1] Ce mot *ala*, qui avait été originairement, dans le langage militaire, l'équivalent du grec *κέρας*, cessa alors de s'appliquer aux troupes de pied et de cheval fournies par les alliés, troupes qui devaient cette dénomination à l'usage où l'on était de les poster, pour le combat, aux ailes du corps d'armée. Il n'y eut plus, à proprement parler, d'*alarii* dans le sens primitif du mot.

[2] Les *alæ* étaient généralement désignées par le nom du peuple chez lequel elles avaient été recrutées : *ala Hispanorum, ala Asturum, ala Phrygum, ala Ituræorum, ala Pannoniorum, ala Maurorum, etc.* A l'époque impériale, l'effectif de certaines *alæ* fut porté jusqu'à mille hommes.

par Marius. Les armées qui soumettaient la Lusitanie sous Dolabella, qui allaient combattre Mithridate en Asie sous Sylla, Lucullus et Pompée, qui réduisaient en provinces romaines la Bithynie, la Cilicie, la Syrie, qui, conduites par César, subjuguaient la Gaule, avaient été instruites à cette discipline que le vainqueur des Teutons et des Cimbres avait fortifiée et perfectionnée. La réforme accomplie par ce grand capitaine avait donné de si beaux résultats qu'il n'y eut rien à y changer pendant longtemps. Ce fut seulement quand il fallut assurer dans tant de nouvelles provinces l'autorité de Rome, l'obéisssance à ses magistrats, qu'on s'aperçut que des armées temporaires ne suffisaient plus. On comprit qu'il était indispensable d'entretenir d'une façon permanente des troupes qui fussent prêtes à combattre l'ennemi du dehors, à comprimer les révoltes du dedans, à maintenir chez des nations imparfaitement soumises la domination du peuple-roi. « La constitution impériale, écrit le général Favé (p. 248), « en remplaçant le système des armées temporaires par celui des troupes « permanentes et en substituant au service obligatoire pour tous les ci- « toyens, le recrutement par des engagements volontaires, a réalisé dans « l'organisation militaire de Rome un changement radical auquel rien de « ce qui avait précédé ne saurait être comparé. » Ce changement fut naturellement amené par les guerres lointaines qui viennent d'être rappelées. L'appât du butin, l'espoir d'un rapide avancement, le goût des aventures, avaient poussé nombre d'habitants de l'Italie et des provinces, à prendre du service dans les légions. Celles-ci ne pouvaient déjà plus alors qu'être difficilement fournies par les seules levées régulières de citoyens, puisqu'il les fallait tenir sans cesse en campagne ou sous les armes quand les guerres se prolongeaient plusieurs années, comme ce fut le cas notamment pour la guerre contre Mithridate. Des raisons d'un autre ordre militèrent en faveur du renouvellement des bases de l'armée. Mécène, au dire de Dion Cassius, avait représenté à Auguste qu'il n'était plus possible de protéger les frontières sans y avoir constamment des troupes prêtes à repousser les agressions, que l'État serait ingouvernable tant que, dans chaque cité de l'Italie et dans Rome surtout, il y aurait possibilité, pour toute révolte, de lever des troupes aptes à entrer immédiatement en campagne; Auguste partagea cette opinion. Il eut une grande armée dont les divers corps furent stationnés sur des points déterminés du territoire. Cette armée comptait 25 légions distribuées dans les provinces militaires et 9 cohortes prétoriennes tenant garnison, trois à Rome ou au voisinage de la ville, les autres en certains lieux de l'Italie. L'effectif de ces troupes ne semble pas au général Favé, avoir dépassé ni même atteint 200,000 hommes.

Les provinces où se trouvaient habituellement stationnées les légions étaient celles que l'on considérait comme placées sous l'autorité directe de l'empereur. L'empire, en effet, avait été partagé en deux catégories de provinces, les sénatoriales, qui avaient pour *præses* un proconsul ou un propréteur, et les impériales, où était censé commander l'empereur, qui s'y faisait représenter par un légat, qualifié de *legatus Cæsaris pro prætore consulari potestate*. Dans les premières, qui étaient celles où la souveraineté de Rome était franchement acceptée, où il n'y avait plus à craindre de révolte ni à redouter d'invasions, on n'entretenait que quelques cohortes, et les fonctions du gouverneur y étaient plus administratives et judiciaires que militaires. Les provinces impériales, au contraire, étaient celles que menaçaient les ennemis, où l'on pouvait avoir à craindre des séditions; c'étaient conséquemment surtout des provinces frontières. Le légat y était, pour ce motif, investi de pouvoirs très étendus. Il lui fallait des troupes en nombre suffisant; ce qui explique pourquoi c'était dans les provinces impériales que stationnaient les légions[1]. L'empire était donc, en quelque sorte, partagé en deux zones, comme nous dirions aujourd'hui, une zone civile et une zone militaire, c'est-à-dire des territoires ayant un gouvernement civil et d'autres ayant un gouvernement purement militaire. Sur les 25 légions, il y en avait 4 dans la basse

[1] La distinction des provinces en sénatoriales et en impériales avait remplacé la division antérieure en provinces prétoriennes, gouvernées par des propréteurs, et en provinces consulaires, gouvernées par des proconsuls. Dans les premières, qui comprenaient celles où tout semblait pacifié, la force armée était peu considérable; les secondes étaient, à proprement parler, les pays où les Romains faisaient campagne, où il y avait à combattre, à soumettre un ennemi, à vaincre une insurrection, et, par conséquent, où il fallait entretenir une armée. On comprend que, suivant les circonstances et les nécessités, telle province qui avait été consulaire put devenir prétorienne et *vice versa*. Sous la république, la distribution des provinces entre ceux qui avaient exercé les hautes magistratures de consul et de préteur, s'opérait par la voie du sort, hors le cas dit *extra ordinem*, pour lequel les comices par tribus nommaient, sur la proposition du sénat, au gouvernement de la province. C'était, d'autre part, au sénat qu'il appartenait de décider, lors du tirage au sort des gouvernements, de la catégorie dans laquelle devait être rangée chaque province respective. Sous l'empire, le sénat ne conserva plus que le privilège de désigner les gouverneurs des provinces sénatoriales, et le prince eut le droit de nommer lui-même ses légats. Tandis que les gouverneurs des provinces sénatoriales n'étaient nommés que pour un an, l'empereur avait la faculté de proroger indéfiniment les pouvoirs de ses légats. Outre les gouverneurs des grandes provinces désignés quelquefois par le terme générique de *consulares*, il y avait ceux de certaines petites provinces, qui ne portaient que le titre de *procurator*, et dont les attributions et les pouvoirs étaient plus limités.

Germanie et 4 dans la haute, 3 dans les provinces espagnoles, 2 en Afrique, 2 en Égypte, 4 en Syrie, 2 en Pannonie, 2 en Dalmatie et 2 en Mœsie.

La présence prolongée des mêmes légions dans des contrées barbares, ou chez des populations dont la langue et les mœurs différaient profondément de celles des Romains, tendait à isoler les soldats du reste des habitants. Le camp (*castra*) devenait pour eux une patrie; ils appartenaient plus à leur corps, à leur légion, qu'à l'Etat. Le système d'enrôlement volontaire ne fit qu'accroître cette séparation entre l'armée et la population civile. Le cantonnement des légions aux frontières rendit encore la scission plus prononcée. Le légionnaire, qui demeurait des années à l'armée sous le commandement d'un chef, finissait par plus appartenir à ce chef qu'à Rome. Aussi, quand un général auquel des victoires avaient valu un nom glorieux, aspirait au pouvoir, trouvait-il d'ordinaire dans ses soldats des hommes prêts à seconder son ambition. En sorte que le nouveau système de répartition et de recrutement des légions, s'il fut une protection plus efficace contre l'ennemi du dehors, devint un danger pour l'intérieur. Quand il n'y eut plus rien à craindre pour Rome de la part de l'étranger, parce qu'elle avait porté fort au loin ses frontières, les armées n'ayant plus d'ennemis à repousser, entrèrent souvent en lutte, sous des généraux rivaux qui se disputaient la pourpre. Les guerres civiles, qui ont déchiré la république à la dernière époque, et qui se sont périodiquement renouvelées sous l'empire, furent donc, à certains égards, la conséquence des changements dans la distribution et la composition de l'armée, accomplis depuis Marius, et qui aboutirent au système consacré par la constitution impériale. L'armée prit alors, dans les affaires politiques et les révolutions de l'empire, une influence qu'elle n'avait pas encore eue. Les guerres civiles et l'acharnement des partis conduisirent, comme c'est presque toujours le cas, à la dictature, tout au moins au despotisme. Auguste, qui avait été l'un des acteurs d'une des plus sanglantes de ces guerres civiles, reconnut le danger; il s'efforça, dans la nouvelle organisation, de maintenir l'armée dans les bornes d'une obéissance qui l'empêchât de dominer le pouvoir. Mais ce résultat ne fut atteint que pour un temps. Sous ses successeurs, on vit fréquemment les troupes et surtout les prétoriens, disposer de l'empire et conférer la pourpre. Puis, quand l'affaiblissement de l'esprit militaire, chez les descendants des anciens Romains, eut eu pour effet d'ouvrir à nombre de barbares l'accès des légions romaines, plus d'une fois le général fut choisi parmi ces étrangers. Tel d'entre eux s'éleva aux plus hautes fonctions, et c'est ainsi qu'on vit les soldats prendre pour

empereur un de ces barbares, tour à tour un Goth, un Arabe, un Dace, etc. Ces élections par acclamation de l'armée et qui aboutissaient à multiplier les compétiteurs, comme cela se produisit surtout à la fin du IIIe siècle, préparèrent le démembrement de l'empire.

Le corps, d'un effectif très variable, que commandait le gouverneur d'une province militaire, n'était pas d'ailleurs isolé, et la faculté qu'avait son chef, de demander du renfort à une province voisine, lui permettait, s'il était ambitieux et s'était fait des amis parmi ses collègues, de grossir promptement l'armée à la tête de laquelle il faisait valoir ses prétentions. Un gouverneur, écrit le général Favé, disposait de ses légions, pour agir sans perdre de temps contre l'ennemi, il pouvait appeler des troupes auxiliaires dont le nombre était fixe. Si ces forces ne suffisaient pas, le gouverneur d'une province voisine non menacée, venait au secours de celle qui était attaquée.

Dès la fin de la République, le service militaire n'était déjà plus simplement l'obligation temporaire d'un citoyen, il constituait une véritable profession; le soldat devint ainsi plus aguerri et plus actif, plus intelligent des choses de la guerre, il sut mieux se tirer des situations difficiles où il se trouvait souvent, mais il n'appartint plus autant à la famille romaine, étranger qu'il devenait à la vie ordinaire de ses concitoyens. Le service absorbait forcément toutes ses pensées et tous ses moments. En effet le légionnaire était astreint, pendant la paix, à des exercices destinés à le rendre plus apte à la guerre. La marche, la manœuvre, le saut, l'escrime, le maniement du javelot, la gymnastique, la natation, partageaient sa journée avec le travail de fortification passagère qui préparait les troupes à ne jamais camper sans s'entourer d'un massif de terre précédé d'un fossé. On employait, au besoin, le soldat à des travaux de fortifications permanentes, à ouvrir des routes, à creuser des canaux et des ports, à élever même des temples et autres édifices. Ce n'était pas seulement les légionnaires qui demeuraient ainsi des années sous les étendards; plus d'une fois on retint également, en temps de paix, les auxiliaires, et ils durent participer aux travaux et aux exercices de la légion. Cependant les mœurs étaient alors si guerrières, probablement aussi l'existence des habitants de maintes contrées de l'empire, si pauvre, si précaire et si pénible, que la vie rude du soldat, qui avait au moins son pain assuré, semblait encore une condition enviable. On enrôlait les hommes sans difficulté et les recrues ne manquaient pas. Auguste ne prévoyait pas qu'il viendrait un temps où les volontaires ne seraient plus assez nombreux pour alimenter les armées romaines. Le cas ne tarda pas pourtant à se présenter. Quand, après la défaite de Varus, l'empereur voulut

remplacer, par une prompte levée, les légions de la frontière de Germanie qui avaient été anéanties, on ne put pas lever dans Rome et dans toute l'Italie, les 20,000 volontaires qui étaient indispensables. Auguste, en cette circonstance, essaya de recourir au service obligatoire, qu'aucune loi formelle n'avait abrogé; il rencontra une résistance presque invincible, et il lui fallut en venir, d'après ce que nous apprend Diodore de Sicile, au tirage au sort entre les citoyens valides et en âge de porter les armes, menacer des châtiments les plus sévères les récalcitrants. On comprit même dans cette conscription les esclaves et les affranchis des citoyens riches. Mais la mesure garda son caractère exceptionnel, et l'on eut d'autant moins besoin d'y recourir une seconde fois qu'au premier siècle de l'empire on n'éprouva guère d'embarras pour recruter des soldats, parce qu'un très petit nombre d'hommes suffisait à combler le vide des légions. « Auguste, comme le rappelle le général Favé (p. 252), nous apprend « lui-même qu'il avait engagé 500,000 hommes, et qu'il avait congédié « plus de 300,000 vétérans. C'est dans un espace de temps d'environ « quarante ans qu'il avait eu à recruter 200,000 hommes, ce qui ne fait « pas plus de 12,500 recrues par an. On ne trouverait pas un résultat « très différent en cherchant le nombre d'hommes à fournir pour entre« tenir un effectif de 180,000 à 200,000 hommes, quand les soldats « sont astreints à vingt ans de service. Le nombre des citoyens romains « était alors de 5,000,000; ainsi l'armée ne demandait annuellement « qu'un homme de recrue sur 400 citoyens âgés de 17 ans au moins. »

Le gros de la population libre de l'Empire demeurait donc en dehors de l'armée. Le peuple romain n'était plus, comme au premier âge de la République, une milice toujours prête à quitter ses foyers pour courir à la défense de la patrie. Alors le service aux armées était en proportion des droits politiques dont jouissait respectivement chaque classe de citoyens. Quand moins d'inégalité exista entre elles, quand l'ensemble des citoyens de tous les ordres exerça la souveraineté par les élections aux magistratures, les votes sur la paix et sur la guerre, la ratification des lois, quand les intérêts de la République devinrent plus complexes, la consultation des comices, les discussions du forum plus fréquentes, la vie civile tendit davantage à être exclusive de la vie militaire. Il y eut profit pour l'État à laisser les publicains et les marchands à leurs affaires, les artisans à leur industrie, et à ne prendre pour l'armée, en temps ordinaire, qu'un nombre restreint de citoyens convenablement choisis. Le service de la guerre, au lieu d'être imposé à tous, devint de plus en plus, comme il a été déjà dit, une profession spéciale. L'ordre des chevaliers continua d'exister, mais il représenta une classe d'hommes engagés dan

les opérations lucratives ou occupant des fonctions publiques; la grande majorité des plébéiens, retenue dans la dépendance de la classe riche par les liens de la clientèle et vivant de son petit avoir ou de son travail, ne demanda pas mieux que d'abandonner à des hommes dont cela devenait le métier, le soin de défendre la patrie et de châtier les provinces insoumises.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

FRÉDÉRIC II et MARIE-THÉRÈSE, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par M. le duc DE BROGLIE, *de l'Académie française,* Paris, Calman-Lévy, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le bruit de la défection de Frédéric suffit pour suspendre la marche des Français et des Bavarois en Bohême. On ne savait ce qu'on devait attendre de lui, et l'on voyait l'armée autrichienne, qu'il avait contenue en Silésie, libre de se porter ailleurs. Frédéric avait alors en main deux traités : l'un tout fait, et il savait que la France ne le déferait pas; l'autre qui n'attendait que sa signature. Auquel s'en tiendrait-il? A celui qui lui offrirait le plus d'avantages évidemment; il l'avait dit assez haut. Il s'était d'avance déclaré pour le plus fort. Belle-Isle, qui le savait bien, comprit qu'il fallait faire acte de force, agir en Bohême, pays où l'on pouvait s'appuyer de la Saxe et de la Bavière et tenir tête à la Silésie et à l'Autriche; il fut admirablement secondé dans ces vues par Maurice de Saxe, qui conçut le projet de surprendre la ville de Prague et qui l'exécuta. On sait comment la ville fut enlevée par escalade. Auprès de Chevert, qui mena si audacieusement l'assaut, le duc de Broglie peut compter avec fierté l'un de ses ancêtres, le jeune comte de Broglie, qui avait disputé le premier rôle à Chevert, et qui prit au moins sa part du péril et de l'honneur.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1883, p. 61; pour le deuxième, le cahier de mars, p. 142.

Cet événement fit une impression considérable en Europe, et les prévisions de Belle-Isle ne furent pas trompées. La fortune revenant à la France, Frédéric était tout prêt à faire comme elle. Divers incidents le déterminèrent pourtant à ne pas rompre trop brusquement les liens qu'il commençait à nouer avec l'Autriche et à garder son étrange liberté d'action. La révolution qui s'était accomplie à Saint-Pétersbourg, élevant au trône l'impératrice Élisabeth, fille de Pierre le Grand, brisait l'alliance de la Russie avec l'Autriche, et, d'autre part, les divisions qui venaient de se mettre dans l'armée française allaient compromettre le succès qu'elle avait obtenu. Belle-Isle qui, malade, avait tant demandé d'être relevé du commandement, voyait ses vœux exaucés au moment précis où il pouvait regretter d'avoir fait cette demande. Son rôle d'ambassadeur se terminait en effet par le triomphe même de son ambassade. L'électeur de Bavière venait d'être proclamé empereur sous le nom de Charles VII, car la prise de Prague avait dissipé comme par enchantement toute hésitation. Belle-Isle aurait donc pu reprendre son rôle de chef d'armée; or on venait d'en investir le maréchal de Broglie. Il eut le tort de ne pas accepter franchement la position qu'on lui avait faite, selon qu'il l'avait demandé. En s'éloignant de l'armée, il y retint des intelligences et des attaches, et de là des tiraillements qui ébranlèrent la discipline dans les troupes, au moment où elles en avaient le plus besoin.

Les Autrichiens, en effet, rassurés du côté de la Bohême par les engagements secrets du roi de Prusse, tournèrent tous leurs efforts à chasser l'ennemi de leur pays. La garnison française qui occupait Lintz y fut bloquée. Pour la tirer de là, il fallait le concours de Frédéric et il ne le refusait pas; mais il y mettait pour condition de commander les corps alliés qui feraient campagne avec lui. Ce n'était pas une exigence inacceptable en soi; mais il avait, assez justement, on l'avouera, inspiré tant de méfiance, que l'on craignit que, maître de diriger toute l'opération, il ne la fît servir uniquement à son profit. On déclina son offre. Les choses en restèrent donc là, et la conséquence fut la capitulation de Lintz et l'invasion de la Bavière.

La rivalité qui, dans l'armée, avait fait substituer le maréchal de Broglie au maréchal de Belle-Isle, avait son foyer à Versailles. Belle-Isle, que rien ne retenait plus en Allemagne, y put revenir et par sa présence reprendre avantage. On ne lui ménagea, en effet, aucun honneur, et on lui rendit ce qu'il souhaitait le plus, son armée. Seulement, comme on ne voulait pas déposséder absolument le maréchal de Broglie, on en fit une autre à ce dernier. Au lieu d'une armée, il y en eut deux : l'armée de Bohême rendue à Belle-Isle; l'armée de Bavière donnée au maréchal de Broglie :

dualité de commandement qui n'était pas de nature à accroître notre force, ni à plaire beaucoup à Frédéric au moment où il pouvait nous revenir. Il était alors d'assez mauvaise humeur : l'isolement, qui nous avait si mal servi, ne lui avait pas été plus favorable. Si nous avions perdu Lintz et laissé la Bavière ouverte, il n'avait pas, de son côté, été plus heureux en Moravie. Marie-Thérèse, au contraire, était dans une situation à ne pas souhaiter de donner suite au projet de traité formé avec lui. Elle voyait son armée dans une excellente position. L'Autriche était dégagée, la Bavière envahie, les Français contenus en Bohême. Même bonne fortune au dehors. En Angleterre, la chute de Walpole avait fait éclater toutes les sympathies en faveur de l'Autriche, et, en Italie, la Sardaigne, craignant les prétentions de la maison de Bourbon sur le nord de la péninsule, s'était liée par un traité avec Marie-Thérèse pour la défense du Milanais : c'est un morceau que la maison de Savoie ne voulait que pour soi.

La fortune tournant maintenant vers l'Autriche, Frédéric se demandait pourquoi il ne la suivrait pas. La paix lui promettait désormais plus que la guerre. Il tenait la Silésie, il avait son lot. Si la guerre se continuait de concert avec ses alliés, il y avait désormais à faire la part de la Bavière et de la Saxe. Il crut le moment venu de prendre une bonne résolution, et, avant de se déterminer, il se dressa une sorte de bilan des raisons qu'il pouvait avoir pour se prononcer dans l'un ou l'autre sens. Il les a consignées en effet dans une pièce que j'appellerai *bilatérale*, où il les range sous ces deux titres : *Exposé des raisons que je puis avoir pour rester dans l'alliance de la France; Exposé des raisons que je puis avoir de faire une paix avec la reine de Hongrie.* M. le duc de Broglie a fait l'analyse de cette pièce, qui s'étale tout au long dans la grande publication de Berlin. D'un côté on trouve bien cette considération : « Il est mal de « violer sa parole sans raison, et jusqu'à présent je n'ai pas lieu de me « plaindre de la France, ni de mes alliés; » mais de l'autre, on lit cette pensée : « L'heureuse fin de cette guerre rendrait la France arbitre de « l'univers[1]. »

C'en était assez, il fallait rompre avec elle et traiter avec l'Autriche; je ne dis pas à tout prix, mais à bon prix. Podewils eut donc l'ordre de s'aboucher avec Hyndfort. L'Anglais, naguère si empressé, se montra cette fois-là assez froid et sceptique. La reine voudrait-elle entendre à des propositions demeurées si souvent sans effet? Il n'y voyait de gage sérieux que si Frédéric joignait, sans plus attendre, ses armes à celles de l'Autriche

[1] *Politische Corresp.*, t. II, p. 98-100; *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 252.

contre l'Empire et la France. Podewils se fâcha : mais Frédéric (tant il voulait aboutir!) prit les choses plus en douceur. Il ne se refusait point à attaquer la France, seulement il y fallait mettre les formes. Il demandait donc que l'on s'en tînt à ce qu'il proposait, offrant de signer, après la paix, un traité d'alliance défensif avec les puissances maritimes : ce qui était former une coalition contre ses bons alliés de la veille. Sur cette assurance, Hyndfort se décida à transmettre à Vienne les offres de Frédéric. Mais à Vienne on était exalté par le succès. La reine avait toujours répugné à toute cession; s'il lui fallait céder une partie de la Silésie, elle voulait que Frédéric, venant à elle, se fermât tout retour; elle exigeait la garantie du reste de ses États, et la coopération de la Prusse à l'expulsion des Français : «condition, disait-elle, qui, loin «d'être déshonorante pour le prince, lui acquiert la gloire d'être le libé-«rateur de sa patrie et le restaurateur de la liberté publique[1].»

Frédéric, tenant plus que jamais à sa paix, comprit qu'il n'y avait qu'un moyen de l'imposer : c'était de frapper un grand coup. Il se remit en campagne, et, sans attendre Belle-Isle, voulant être seul pour vaincre afin de disposer seul de la victoire, il attaqua et battit les Autrichiens à Chotusitz (17 mai 1742). Les Français croyaient qu'il avait enfin pris la guerre à cœur. Ses paroles d'injure pour la reine, dites à Valori avant cette bataille, ses excitations aux maréchaux de Belle-Isle et de Broglie, pour qu'ils agissent de leur côté, ne laissaient point de doute. Mais, après la bataille, il restait inactif. Devait-on dire aussi de lui : Il sait vaincre, mais il ne sait pas user de la victoire? Non; seulement, il en voulait user à sa manière et personne alors n'avait pénétré ses desseins. «Sa victoire, comme «le dit M. le duc de Broglie, n'était pas le commencement d'une cam-«pagne, mais une phase de la négociation qu'il ne suspendait un jour «que pour la reprendre avec plus d'avantage le lendemain[2].»

Il ne laissa pas que de faire grand bruit du résultat de cette bataille, et, quand Belle-Isle vint le complimenter, il sembla lui reprocher de n'en avoir pas fait autant de son côté; il alla même jusqu'à lui demander pourquoi il n'avait pas poursuivi Lobkowitz après l'avantage que les deux maréchaux français avaient remporté sur les Autrichiens à Sahay. C'était lui rendre la réplique trop facile. Belle-Isle le reprit sur son inaction, après son grand succès : «Vous refaites, lui dit-il, la faute qui a été «commise après la prise de Neisse et qui a failli vous être fatale[3],» rapprochement plus fondé que Belle-Isle ne le soupçonnait sans doute.

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 267.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 273.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 289.

Dans les deux cas, la chose était voulue. Après Neisse, c'était l'effet d'une convention; après Chotusitz, c'était l'attente d'un traité.

Dans cette conversation qui resta très cordiale, on voit encore percer l'envie de Frédéric de pénétrer les vues secrètes de la France, de savoir ce qu'elle cherche; car il ne la peut croire désintéressée, et, pour pénétrer sa pensée, il sollicite son ambition : « Il faut pourtant que vous ayez « le Luxembourg, disait-il[1]; » non qu'il eût la pensée de le laisser prendre, mais il voulait un aveu dont il se pût faire un grief et se donner ainsi quelque occasion de rompre ou plutôt quelque moyen de justifier sa rupture : car dès lors elle était consommée.

Belle-Isle put l'apprendre de la bouche même de Frédéric. Avant de partir, au moment où il l'allait quitter, le roi lui dit que, d'après les informations de ses éclaireurs, le prince Charles (qu'il avait battu à Chotusitz) se portait avec un corps de 20,000 hommes dans la direction du camp de Lobkowitz, tenu en échec par les Français. C'était l'effet de sa victoire et de sa tactique après sa victoire. Belle-Isle en reçut un tel coup qu'il en demeura quelque temps sans connaissance. Il en prévint à la hâte son collègue de Broglie; mais, quand Frédéric lui donnait cet avis charitable, la jonction des deux généraux autrichiens était opérée[2].

Le résultat ne pouvait être douteux : le maréchal de Broglie dut se replier sur Prague; et comment la France, isolée désormais, pourrait-elle se tirer de là? Valori courut au camp de Frédéric. Dissimuler n'était plus possible : la tromperie d'ailleurs procurait au roi de Prusse des victoires qu'il appréciait au moins autant que les autres, et dont il savourait les douceurs dans la confusion et le désespoir de ceux que ses ruses avaient vaincus. Valori a raconté son entrevue avec le roi dans une dépêche qui n'est pas une des moins curieuses de toutes les pièces mises en œuvre par M. le duc de Broglie :

« M. le marquis de Valori, dit Frédéric, je ne veux pas tromper le roi, « je vais vous parler avec toute la franchise imaginable. Les choses sont « dans un état désespéré... Votre M. de Broglie mérite toute sorte de « reproches : il n'y a plus d'armée française, vous êtes coupés de vos recrues « et de vos magasins... Ceci est une affaire perdue. Je vous déclare qu'il « faut faire la paix. » Puis, revenant sur les avis, selon lui bien fondés, qu'il avait reçus des négociations clandestines poursuivies entre Vienne et Paris : « Je ne veux pas être la dupe, dit-il, et je vous répète que je « travaille à ma paix : vos affaires sont dans un état à ne devoir pas se « rétablir. » Sur un mouvement involontaire de ma part, continue Valori :

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 293. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 296.

« Je vois, reprit-il, que vous êtes bien fâché, mais il faut le dire au ma-« réchal de Belle-Isle. — Je lui dis qu'en effet ma surprise était extrême, « d'autant plus que les affaires ne pouvaient être désespérées qu'autant « qu'il ne voudrait pas y mettre la main; qu'il y avait plus d'un parti « à prendre pour les rétablir sûrement. — Oui, me répondit-il, en « m'exposant encore à une bataille, et c'est ce que je ne veux pas. J'ai « fait assez répandre de sang humain et je joue trop gros jeu par l'évé-« nement d'une bataille pour vouloir m'y exposer davantage. Je serai « perdu avec vous si je ne pense pas à moi-même. — Mais, sire, lui « ai-je dit, que deviendra l'empereur si Votre Majesté, dont il est l'ou-« vrage, l'abandonne? Et quelle sûreté trouve-t-elle elle-même dans la « suite? Fait-elle attention à l'état où cette paix la laisse? — Quant à moi, « me répondit-il, ce sont mes affaires et je m'en tirerai comme je pourrai. « Il faudra bien faire quelque chose pour l'empereur. Enfin, mon cher « Valori, vous irez donc trouver le maréchal de Belle-Isle. » Puis il me tourna le dos en me disant : « Au plaisir de vous revoir [1]. »

Valori sortit désespéré. Mais voici le complément de la scène. Ce n'est plus dans les dépêches de l'envoyé français qu'il se trouve, c'est dans celles de Frédéric; et nulle part il ne s'est peint plus au naturel en croyant peindre un autre : « Aucun polichinelle, écrit-il le soir même à Podewils, aucun « polichinelle ne peut imiter les contorsions de Valori; ses sourcils ont fait « des zigzags, sa bouche s'est élargie, il s'est trémoussé d'une étrange façon, « et tout ceci sans avoir rien de bon à me dire [2]. » Dans une lettre précédente il lui écrivait : « Nous aurions peut-être pu avoir une paix plus « avantageuse, mais nous en aurions aussi pu avoir une bien plus mau-« vaise. Enfin c'est un grand et heureux événement qui met ma maison en « possession d'une des plus florissantes provinces d'Allemagne, au sortir « d'une guerre la plus glorieuse du monde. Il faut savoir s'arrêter à « propos; forcer le bonheur c'est le perdre, en vouloir toujours davantage « est le moyen de n'être jamais heureux. Adieu, je m'en vais expédier « mon gros Valori et Mortagne, qui sont insatiables de l'effusion du sang « prussien [3]. »

Le traité fut bientôt connu. L'Autriche cédait à la Prusse toute la Silésie, haute et basse, et la principauté de Glatz, ne se réservant que la principauté de Teschen et la ville de Troppau, avec les terres situées au-delà de la rivière d'Oppa; à ce prix le roi de Prusse remboursait à l'An-

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 302-304.

[2] Camp. de Kuttenberg, 19 juin 1742, *Politische correspond.*, tome II, page 210.

[3] 13 juin. *Ibid.* p. 197.

gleterre un prêt fait à l'Autriche et hypothéqué sur les revenus de la Silésie. Pas un mot de la France; nulle stipulation pour favoriser la retraite de ses armées et lui faciliter la paix à elle-même; rien sur l'empereur ni sur la Bavière; pour la Saxe, liberté de retirer ses troupes de Bohême dans la quinzaine, à la condition de s'engager dans une ligue avec l'Angleterre, la Russie, la Hollande et le Danemark, contre les Français[1].

Belle-Isle en fut atterré. Fleury fondit en larmes. « Sur quoi pleurait-« il? dit M. le duc de Broglie. Était-ce sur la France ou sur lui-même et « sur ses vingt ans de succès, presque de gloire, évanouis en un clin d'œil? « Si l'amour de la vie n'était chez les âmes faibles le dernier sentiment « qui persiste et qui s'accroît même en approchant de la tombe, peut-être « eût-il regretté ce jour-là le miracle de sa longévité[2]. » Louis XV fit meilleure contenance, et la lettre écrite par le cardinal à Frédéric évite les récriminations inutiles : elle a du calme et de la dignité; mais à Versailles la tristesse était profonde, et à Vienne même, Marie-Thérèse pleurait : car au fond l'Autriche, perdant la Silésie, était démantelée au profit de la Prusse : regret durable, et n'est-ce pas le vague espoir de recouvrer cette province qui a pu, de nos jours, lui faire accepter plus volontiers la lutte si brusquement terminée à Sadowa? Mais, dans le reste de l'Europe, la joie fut universelle : témoignage de la prépondérance qui appartenait encore à la France; et, en France, un homme prit sa part de cette joie, ce fut Voltaire, dont la lettre à Frédéric fut publiée sans nom d'auteur. Son démenti ne trompa personne; le génie ne se peut cacher sous le voile de l'anonyme, et c'est quelquefois son châtiment.

M. le duc de Broglie, dans sa conclusion, montre que la défection de la Prusse fut sans motif du côté de la France; mais dans l'acceptation de cette guerre, la France elle-même était-elle sans reproche? « Ce n'était pas, en effet, pour ce jour-là seulement, dit il, ni pour « l'issue d'une seule guerre, c'était pour un plus long avenir que la « France, en s'associant à l'ambition de Frédéric (au lieu de l'écraser dans « son germe), avait porté, à ses propres intérêts et à sa grandeur future, un « coup dont elle ne pouvait accuser qu'elle-même. Au sein de cette vieille « Europe, où elle jouissait d'une prépondérance incontestée, elle avait, « non pas seulement laissé, mais fait éclore une puissance nouvelle qui, « jetant son épée de droite et de gauche dans les deux plateaux de la ba-« lance, devait en déranger pour jamais l'équilibre. Elle avait ouvert une

[1] Préliminaires de Breslau, 11 juin, et traité de Berlin, 28 juillet 1742. Wenck, tome I, page 742, et Schöll, *Histoire des traités de paix*, t. II, p. 311.

[2] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 314.



« ère de spoliations et de conquêtes qui, commençant par la Silésie pour « se continuer par la Pologne, s'est perpétuée jusqu'à nos jours à travers « les vicissitudes de nos révolutions, et dont, en définitive, nous avons « souffert plus que personne. Telle a été la conséquence, éloignée sans « doute, mais très directe, d'un acte initial auquel la prudence avait « manqué encore plus que la loyauté. Le châtiment, quelque grand qu'il « soit, peut paraître mérité. A la vérité, si on voit de quelle faute la « France fut alors punie, il est moins aisé de reconnaître de quelles ver- « tus d'autres ont été récompensés. Entre Fleury et Frédéric, tous deux « coupables, à des degrés différents, du même méfait, on s'étonne de « voir l'un recueillir le fruit de son audace au moment où l'autre paye « chèrement le prix de sa faiblesse. De tels contrastes choquent souvent « nos regards dans le tableau confus des affaires humaines. La Provi- « dence ne nous dit point dans quelles vues mystérieuses elle exerce ici- « bas sa sévérité par des dispensations que notre esprit borné trouve par- « fois irrégulières et inégales. Heureusement, si elle éprouve ainsi notre « foi dans sa justice, elle prend soin en même temps de la raffermir par « des traits inattendus et éclatants. C'est ainsi que, dans le récit même « qui a passé sous nos yeux, si de scandaleuses prospérités affligent les « amis du droit, le noble exemple de Marie-Thérèse, ramenant à force « d'intrépidité la fortune du côté de l'innocence et de la faiblesse, console « les consciences troublées et venge la moralité de l'histoire[1]. »

Cette conclusion, sur laquelle on aime à s'arrêter, ne doit point marquer la fin des travaux de M. le duc de Broglie en cette matière. Je la veux prendre comme la pierre d'attente d'un monument plus vaste qui manque à notre histoire pour ce temps-là. La période qu'il a si éloquemment décrite n'est, en effet, que le commencement de la guerre de la succession d'Autriche. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, va donner son adhésion, comme il y était invité, aux préliminaires de Breslau. La France et son allié, le triste empereur Charles VII, seront chassés de la Bohême et de la Bavière; et le roi d'Angleterre, qui a garanti par le traité de Westminster la paix de Berlin, rassemble en Allemagne une armée qu'il appelait *Pragmatique*. Marie-Thérèse est si bien défendue que Frédéric, la voyant renouveler ses alliances avec la Sardaigne, avec l'électeur de Saxe, roi de Pologne, et se rapprocher de la Russie, prend peur et forme, avec l'empereur Charles VII, l'électeur palatin et le landgrave de Hesse-Cassel, une ligue à laquelle la France, malgré l'expérience du passé, vient encore s'unir. A cette double ligue, l'Autriche op-

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 346.

pose une quadruple alliance (Autriche, Angleterre, Saxe, États généraux). Mais il en sera de cette guerre comme de l'autre. Marie-Thérèse désarme par des concessions ses principaux ennemis : la Bavière, par le traité de Fuessen (22 avril 1745); la Prusse, par le traité de Dresde (23 décembre) et la France, restée seule dans la lutte, victorieuse aux Pays-Bas, vaincue en Amérique, sera fort heureuse d'en sortir sans perte ni conquête, mais épuisée, au traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748). Voilà le cadre que M. le duc de Broglie doit remplir et il trouvera, pour le faire, la suite des mêmes documents dans les publications qu'il a citées et dans ces archives des Affaires étrangères qu'il connaît si bien. Il ne pourra manquer de les mettre en œuvre avec ce talent supérieur dont il vient de faire preuve dans ces deux premiers volumes. Aux qualités de l'historien, ami du vrai et du juste avant tout, il sait joindre, en effet, d'autres mérites. Dans la conception du sujet, dans les jugements portés sur les hommes et sur les choses, dans l'exposé si net des négociations les plus compliquées comme dans l'appréciation si ferme de la façon de les conduire et des résultats qu'elles devaient amener, on retrouve la sagacité pénétrante et les vues élevées de l'homme d'État, formé aux grandes affaires; comme dans son style on croit entendre l'accent de l'orateur maître de la tribune : rare et précieux avantage de savoir ainsi tout à la fois communiquer au livre les allures, l'entrain et la chaleur d'une parole animée, et de porter dans les débats publics cette langue nerveuse, forte et pure, qui est le propre des vrais écrivains.

H. WALLON.

Matthæi Vindocinensis ars versificatoria. Thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi L. Bourgain; 1879, in-8°, LXIV-72 pages.

Matthieu de Vendôme fut un des professeurs les plus célèbres et un des versificateurs les plus féconds du XII[e] siècle. Il a fait des poèmes épiques, des comédies, des satires, des épigrammes, il s'est exercé dans tous les genres de poésie, mais presque toujours sur le même mode, le mode élégiaque,

. . . . . Uti
Pentametris elegis Vindocinensis amat[1];

[1] Épilogue du poème sur Tobie.

en prose il ne paraît avoir composé, ou, du moins, on ne connaît encore de lui qu'un traité sur l'art d'écrire en vers; ce que nous appelons maintenant une prosodie.

Ayant trouvé, dans le n° 1612 de la bibliothèque de Troyes, un extrait considérable de ce traité, M. l'abbé Bourgain s'est imposé la tâche de le publier et de l'annoter. Une dissertation étendue précède le texte et en fait justement apprécier l'intérêt historique.

Malheureusement la copie conservée dans le manuscrit de Troyes est très imparfaite. M. l'abbé Bourgain croit qu'il n'y manque que le prologue de l'ouvrage; il y a beaucoup d'autres lacunes; il est même facile de reconnaître qu'elle est d'un copiste négligent, qui, pour abréger son travail, a supprimé tantôt des explications nécessaires, tantôt de longues séries d'exemples, de telle sorte que souvent les exemples et les explications ne concordent pas. M. l'abbé Bourgain a plus d'une fois déclaré n'avoir pu trouver dans Virgile, dans Stace, des vers cités sous leurs noms. S'il a perdu sa peine dans ces vaines recherches, ce n'est pas à l'auteur, c'est au copiste qu'il doit le reprocher; au copiste qui, s'étant permis de retrancher ou de déplacer telle ou telle phrase, a mis au compte d'anciens poètes des vers que l'auteur dit avoir faits lui-même. Ceux-ci, par exemple (page 3), sont indiqués par le copiste comme étant de Stace : *Ut apud Statium :*

> Moribus egregiis, vultus splendore, benigno
> Alloquio, titulo sanguinis lo nitet;

mais l'auteur les a présentés ainsi : *Ne prodigus videar exemplorum, unam familiare sufficiat, hoc scilicet.* Les mots *Ut apud Statium* précèdent, dans les exemplaires corrects, une citation qu'on lit plus loin. Il suffit de signaler ce cas.

N'ayant sous les yeux que son manuscrit de Troyes, M. l'abbé Bourgain n'en pouvait remplir les fréquentes lacunes et corriger les fautes très nombreuses. Nous croyons comprendre (p. XXI) qu'il a visité toutes les bibliothèques de Paris avec l'espoir d'y rencontrer au moins une autre copie de l'*Ars versificatoria*, et qu'il a éprouvé le déplaisir de reconnaître qu'elles n'en possèdent aucune. C'est une enquête que, pour notre part, nous avons faite autrefois et dont nous n'avons rien obtenu. Nous pouvons même assurer que, parmi les catalogues imprimés de nos bibliothèques départementales, celui de Troyes est le seul qui mentionne cet *Ars versificatoria*, dont le succès, d'abord très grand, n'a pas duré. Mais il existe dans plusieurs bibliothèques étrangères. M. Coxe nous le signale

dans le n° 263 du collège Balliol, à Oxford; M. Waitz en indique un autre exemplaire au musée Hunter, à Glasgow[1]; enfin la bibliothèque impériale de Vienne en possède un troisième, qu'elle a bien voulu nous confier, et dont nous allons faire usage pour donner quelques renseignements nouveaux sur l'auteur et sur son œuvre.

Disons d'abord de Matthieu de Vendôme qu'il n'était pas modeste; peu de poètes ont proclamé l'immortalité de leurs vers avec un orgueil égal au sien. Aussi se complaît-il à parler de lui-même, voulant sans doute épargner à la postérité la peine de rechercher comment a vécu cet homme supérieur, quels lieux il a tour à tour honorés de sa présence. Il était né, comme il l'a dit maintes fois, à Vendôme, et, dès les premiers temps de sa jeunesse, on l'avait conduit à Tours, dans la maison d'un de ses oncles, qui fut pour lui, dit-il, un autre père :

Urbs Martinopolis alma
Mater, ubi patrui, sed patris, ossa jacent[2];

et c'est là qu'il étudia la grammaire, la rhétorique, les arts élémentaires, sous la discipline d'un maître qui jouissait alors, à bon droit, d'une très grande célébrité, Bernard, surnommé *Silvestris* :

Me docuit dictare decus Turonense magistri
Silvestris, studii gemma, scolaris honor.
Dictando didici quid scribat amicus amico,
Subjectus domino mancipioque potens[3];

ce qui veut dire qu'achevant ses premières études, il apprit de Bernard quelles sont les règles, les convenances, les formules du style épistolaire, style très cultivé dans les écoles du XIIe siècle. De Tours, Matthieu se rendit à Orléans :

Mihi dulcis alumna,
Tempore Primatis, Aurelianis, ave!

Ces vers, qui manquent dans le manuscrit de Troyes, se lisent à la

[1] *Neues archiv*, t. IV, p. 623.

[2] *Hist. littér. de la Fr.*, t. XV, p. 421. Ces vers, qui se lisent dans les anciennes éditions de la *Tobiade*, manquent, ainsi que beaucoup d'autres, dans l'édition de M. l'abbé Migne.

[3] Vers tirés d'un poème didactique, un essai de lettres en vers, qu'a publié M. Wattenbach, dans le recueil de l'Académie de Munich; *Sitzungsberichte der philos. philol. classe*; nov. 1872, p. 580.

fin de l'*Ars versificatoria* dans le manuscrit de Vienne. Ils nous font savoir que Matthieu termina le cours de ses études littéraires dans la ville d'Orléans, quand les écoles de cette ville avaient pour régent principal Hugues, surnommé le Primat, le *Primasso* de Boccace, poète burlesque, dont les farces bachiques furent en si grand renom, durant plusieurs siècles, chez les étudiants et les taverniers. Ensuite Matthieu vint à Paris :

Parisius studui duo per quinquennia[1]...

Donc il séjourna dix ans aux écoles de Paris. Dix ans! durant lesquels il apprit la logique, la théologie, fit beaucoup de vers, et, comme il semble, beaucoup de dettes. Enfin, toutes ses ressources épuisées, il revint à Tours, où nous le trouvons, vers l'année 1174, attaché par un emploi quelconque peut-être celui de secrétaire, c'est-à-dire de *dictator*, à son compatriote, l'archevêque Barthélemy de Vendôme, et continuant, durant ses loisirs, ses exercices poétiques. Sa *Tobiade* est de ce temps-là.

M. l'abbé Bourgain s'est donné quelque peine pour démontrer que l'*Ars versificatoria* n'est pas attribué sans raison à Matthieu de Vendôme. C'est une attribution qui n'a jamais été contestée et n'a pu l'être. Aux preuves indirectes que M. l'abbé Bourgain a produites nous en allons joindre une autre qui sera certainement jugée plus convaincante. Dans une glose inédite sur l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, un des contemporains de Matthieu, Raoul de Longchamp désigne en ces termes l'*Ars versificatoria* : *Summa magistri Matthæi Vindocinensis, quæ, prout decet, magnæ famæ et magnæ auctoritatis est; et sic incipit : Ne meas viderer magnificare fimbrias*[2]. L'*incipit*, exactement cité, ne laisse, comme on le voit, subsister aucun doute.

C'est l'*incipit* de ce prologue que M. l'abbé Bourgain a regretté de n'avoir pas trouvé dans son manuscrit de Troyes. Ses regrets auraient été plus vifs encore s'il avait pu soupçonner ce que ce prologue contient. Il débute par une invective, mêlée de prose et de vers, où commence l'explication d'une énigme devant laquelle nous avons fait plus d'une halte, essayant, mais en vain, de la comprendre. Il s'agit de ces deux vers du *Laborinthus* sur Matthieu de Vendôme, vers cités par M. l'abbé Bourgain après l'avoir été par Ginguené[3] ;

Scribendi regit arte stylum, Rufoque negante
Laudem Matthæus Vindocinensis habet.

[1] M. Wattenbach, Rec. de l'Acad. de Munich, *Sitzungs.* etc., nov. 1872, p. 580. — [2] Man. lat. de la Biblioth. nat., n° 8033, f. 24. — [3] *Hist. littér. de la France*, t. XV, p. 427.

Quel est, nous sommes-nous plusieurs fois demandé, ce *Rufus*, et, s'il a contesté le mérite de Matthieu, d'où, de qui, l'auteur du *Laborinthus* a-t-il pu l'apprendre? Un scoliaste avait essayé de nous mettre sur la voie. Ce scoliaste, qui vivait au XIV[e] siècle, cite un écrit de Matthieu, qui, dit-il, intitulé *Summa dictandi*, et commençant par *Spiritus invidiæ cessat*, fut vivement censuré par son rival, nommé *Rufus*[1]. Mais cet écrit de Matthieu, que le scoliaste nous désigne avec tant de précision, nous l'avons aussi vainement cherché que la diatribe dont il fut l'objet. Voici maintenant ce que nous apprend, à cet égard, le prologue inédit de l'*Ars versificatoria*. Il commence par cette longue phrase, dont le style prétentieux et barbare fera bien juger le goût, la manière du professeur : *Ne meas viderer magnificare fimbrias, opus propositum diu protelavi; sed quia constipulationis noverca est dilatio, ne viderer dissimulator opis propriæ mihi commodius uni, compensato rationis perpendiculo, juxta mei parvitatem ingenioli promissionem meam volui effectui mancipare, ut doctrinæ promotum, disciplinæ incrementum, invidiæ pabulum, inimicitiæ cruciatum, detractioni prætendam nutrimentum.* Déjà, comme on le voit, l'envie est mise en cause, l'envie qui s'était exercée, dit le scoliaste, sur l'écrit intitulé *Summa dictandi*. Voici maintenant la désignation de l'envieux : un certain *Rufus* ou *Ruffinus*, « opprobre du genre humain, rebut de la plèbe, » autrefois condisciple de Matthieu, devenu son détracteur. Il fallait être, pour s'en prendre à Matthieu, bien téméraire. On en sera convaincu par la lecture de ces vers que nous tirons aussi du prologue :

Si mea Ruffinus corrodat carmina, rufus
  Nequitiæ poterit esse propheta color.
Vox pelli resonat, alludit lingua colori,
  Palpitat in rufo rufa colore fides.

Et là ne doit pas s'arrêter la vengeance de Matthieu. Vers la fin du traité, dans un autre passage que n'offre pas non plus le manuscrit de Troyes, l'énigme est enfin complètement expliquée. On se sert, dit Matthieu, de noms propres, soit réels, soit imaginaires, pour mettre en scène les vertus ou les vices : ainsi l'on personnifie sous le nom de Marcia la mâle vertu de l'antique matrone, l'adresse sous le nom d'Ulysse, l'indomptable ambition sous le nom de César; et puis nous arrivons à *Ruffinus*, et il faut littéralement citer ce curieux épilogue : *Quidquid dictum de Rufo et Ruffino de Arnulfo de Sancto Evurtio intelligatur, qui me quotidianis exasperat absentem opprobriis, cujus lingua veneno invidiæ æstimo toxi-*

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1870, p. 263.

catam. Voilà le dernier trait : l'odieux rival s'appelait Arnoul de Saint Euverte, et il était roux, comme l'était aussi, paraît-il, sa concubine, *Thaida rufam*, encore plus diffamée que lui-même par Matthieu :

Si quam sustinuit quavis mercede scolarem,
Sustineat rufum rufa capella marem...

Il était roux, et le surnom de *Rufus*, qui lui fut peut-être donné d'abord par ses malins écoliers, lui est resté. Nous le connaissons bien, quoiqu'il n'ait pas de notice dans l'*Histoire littéraire*. Notre savant confrère, M. Delisle, le cite avec honneur dans son travail relatif aux *Écoles d'Orléans*, comme ayant laissé des gloses sur les *Fastes*, les *Pontiques*, l'*Art d'aimer*, les *Remèdes d'amour* et la *Pharsale*[1], et il nous apprend qu'à la fin des gloses sur les *Fastes*, conservées dans le n° 8241 de nos manuscrits latins, on lit : *Expliciunt glosulæ super librum Fastorum feliciter, quæ factæ fuerunt Aurelianis ab optimo magistro Arnulfo Rufo*. Ainsi le nouveau document confirme ce que l'on savait déjà sur cet Arnoul; il indique, en outre, le lieu de sa naissance, Saint-Euverte; enfin il prouve que M. Delisle a justement conjecturé qu'il avait dû vivre au XIIe siècle, contre l'avis de deux critiques allemands, MM. Weber et Endlicher, qui l'avaient supposé l'un du Xe, l'autre du XIe.

Ce qu'il y a de plus original dans l'œuvre de Matthieu ce sont les pièces de vers qu'il cite en exemple. Toutes ces pièces sont de lui. Lecteur assidu d'Ovide et de Lucain, Arnoul de Saint-Euverte ne goûtait pas cette poésie tourmentée, où tant d'expressions impropres, de locutions incorrectes, ne sont bien souvent qu'un vêtement de grand labeur jeté sur des pensées banales. M. l'abbé Bourgain ne paraît non plus beaucoup l'admirer. Il faut reconnaître que Matthieu de Vendôme, poète très fécond, nous a laissé des vers mieux tournés et, n'omettons pas d'en faire la remarque, plus chastes que ceux-ci. Il y en a qui sont d'une incroyable indécence dans le portrait d'un parasite. Si mauvaise opinion qu'on ait des mœurs du moyen âge, on ne s'explique pas qu'un professeur ait pu composer de tels vers et les mettre, dans un traité didactique, sous les yeux de ses écoliers. Il n'y a rien d'une obscénité pareille même dans les *Carmina burana*.

Ces poèmes avaient été déjà publiés par M. Thomas Wright. M. l'abbé Bourgain a pu corriger, avec le manuscrit de Troyes, beaucoup de vers

[1] L. Delisle, *Les écoles d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle*, dans le tome VII de l'*Annuaire-bulletin* de la Société de l'Histoire de France, année 1869.

mal reproduits par l'éditeur anglais. Le manuscrit de Vienne, qui est de la fin du XIIe siècle, offre encore d'autres leçons très recommandables. Mais, nous en prévenons, pas plus dans le manuscrit de Vienne que dans le manuscrit de Troyes, ne se trouve cette pièce, faussement intitulée *De amore protervo*, que M. l'abbé Bourgain a trop facilement admise comme étant de Matthieu, sur la foi de M. Wright. Cette pièce n'est pas, en effet, de Matthieu; elle est d'un poète bien plus élégant, plus correct, plus classique, Hildebert de Lavardin; c'est une des œuvres remarquables de sa brillante jeunesse. Nous avons ailleurs justifié cette attribution par des témoignages contemporains, entre autres par celui d'un autre poète, Baudry de Bourgueil, antérieur d'un demi-siècle à Matthieu de Vendôme[1].

Le manuscrit auquel nous avons comparé l'édition n'a pas été bien décrit par M. Endlicher dans son précieux *Catalogue des manuscrits philologiques de Vienne*. N'ayant pas remarqué qu'un relieur malhabile a mêlé les feuillets de deux ouvrages différents, l'*Ars versificatoria* de Mattieu et l'*Ars dictaminis* de Bernard Silvestris, M. Endlicher a cru n'avoir connu que la dernière partie de l'*Ars versificatoria*, qui commence au feuillet 65; mais la première, plus considérable et plus intéressante, s'étend du feuillet 45 au feuillet 51. Cette erreur du bibliothécaire viennois a trompé M. Victor Le Clerc, qui, citant les exemples publiés par M. Wright, les a cités à part de l'ouvrage qui les contient[2]. C'est une simple remarque où l'on ne doit voir que l'intention de prévenir d'autres erreurs. Nous ne nous proposons pas de refaire ici le catalogue des œuvres laissées par Matthieu de Vendôme. Il nous manque trop de documents pour renouveler une entreprise où Ginguené, M. Le Clerc, M. Du Méril, ont tour à tour échoué, car, chose singulière, la France ne possède plus qu'un très petit nombre de ces œuvres. C'est en France qu'elles paraissent avoir été le plus tôt jugées ce qu'elles sont : au point de vue de la science, à peu près nulles; au point de vue du talent, médiocres.

B. HAURÉAU.

[1] *Les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, pp. 106 et suiv.

[2] *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 66.

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEL EXEMPLAIRE DU DÉCRET DE CANOPE.

La découverte, par un ingénieur français, du décret de Canope remonte à l'année 1866. La stèle sur laquelle il est écrit a été trouvée à San pendant les travaux de l'isthme de Suez. C'est un décret rendu sous Ptolémée Évergète Ier et rédigé en égyptien et en grec : une inscription hiéroglyphique de trente-sept lignes est suivie d'une inscription grecque de soixante-seize lignes; une version démotique de soixante-quatorze lignes est gravée sur la tranche.

Ce monument épigraphique, du plus grand intérêt, a été l'objet de plusieurs travaux importants. M. Lepsius, l'année même de la découverte, publia à Berlin deux des versions de ce décret. L'ouvrage est in-folio et se compose d'une préface, du texte grec suivi d'une traduction allemande et du texte hiéroglyphique avec une traduction interlinéaire également en allemand : on y trouve annexés les fac-similés de ces deux versions, exécutés sur une assez grande échelle.

Très peu de temps après, toujours en 1866, paraissaient en même temps deux travaux sur le décret de Canope, en Allemagne et en France. La brochure, publiée à Vienne par M. Reinisch, professeur à l'Université, et par M. Roesler, renferme les traductions en allemand des textes grec et hiéroglyphique. Ces deux traductions sont accompagnées, l'une du texte grec en caractères cursifs, et l'autre de la transcription du texte hiéroglyphique. A la fin se trouvent les fac-similés des deux genres. En somme, un travail soigné et bien fait, précédé d'une longue préface relative à l'histoire de la découverte.

L'autre travail publié en France est dû à M. Wescher. A la demande de notre regretté confrère, M. de Rougé, il entreprit la traduction française du décret de Canope, et il a donné dans la *Revue archéologique* (juillet 1866) les vingt premières lignes de la copie de San avec la traduction en regard, mais sans commentaires. Trois ans plus tard, parut une brochure de M. Birch tirée à part des *Transactions of the Royal Society of literature*, vol. IX, new serie. C'est une lecture faite le 20 janvier 1869 et intitulée : *On the trilingual inscription of San*, lecture qui renferme une foule de remarques pleines d'intérêt. L'année suivante le savant conservateur du British Museum, sous le titre de *Decret of Canopus*, publiait, dans les *Records of the part* VIII, p. 81, une traduction du texte hiéroglyphique. Le travail de Sharpe, qui est aussi de 1870, porte le même titre.

Dix ans se passent sans que personne s'occupe du monument de San. C'est à peine si M. Brugsch cite, par occasion, quelques passages de la version démotique dans son dictionnaire hiéroglyphique. En 1880, M. Eugène Revillout, dans le premier fascicule de sa *Chrestomathie démotique*, p. LXXXV, publie un article intitulé : *Études historico-critiques sur les décrets de Rosette et de Canope*, et la même année, p. 125 du second fascicule du même recueil, la traduction française mot à mot de la version démotique avec le texte grec en regard, le tout autographié et disposé sur trois colonnes. Dans le quatrième fascicule, également autographié, p. 435 et suiv., se trouve un *erratum* considérable qui renferme beaucoup de corrections et de notes à cette traduction démotique. Enfin, en 1881, parut l'ouvrage de M. Pierret, intitulé : *Le Décret trilingue de Canope. Transcription interlinéaire du texte hiéroglyphique*, etc. Paris, in-4°. Ce travail consiste dans une interprétation interlinéaire du texte hiéroglyphique, qui devait être accompagnée d'une traduction mot à mot et commentée du texte démotique dû à la plume savante de M. Revillout; mais, absorbé par d'autres publications, M. Revillout ayant été obligé d'ajourner cette étude, M. Pierret a tâché d'y suppléer en publiant une traduction synoptique sur trois colonnes des textes grec, démotique et hiéroglyphique, et en empruntant la traduction du démotique au deuxième fascicule de la précieuse chrestomathie de M. Revillout[1].

Tels sont les travaux dont le décret de Canope a été l'objet jusqu'à ce jour. Une nouvelle découverte va raviver l'intérêt qui s'attachait à ce précieux monument historique. Dans une lettre qu'il m'écrivait le 1er février dernier, M. Maspero m'annonçait qu'il avait découvert en 1881, près de Tell-Ramois, un nouvel exemplaire du décret trilingue de Canope, et qu'il m'en enverrait un estampage. Au lieu d'un estampage, j'ai reçu dernièrement, ce qui vaut beaucoup mieux, une photographie microscopique, mais admirablement exécutée, de cette copie très remarquable sous le rapport paléographique. Elle est, au point de vue du texte grec, plus importante que M. Maspero ne le pensait. Ce texte est plus correct que celui qui a été publié d'après l'exemplaire de San. Le fac-similé de ce dernier contient soixante-seize lignes, tandis que la nouvelle stèle n'en contient que soixante-quatre. Comme cette photographie n'était accompagnée d'aucune note, il me serait impossible de dire si la différence du

[1] Nous apprenons à l'instant qu'une excellente interprétation du texte hiéroglyphique de Canope, par notre regretté M. Chabas, vient d'être publiée par M. Horrack, p. 70 de son volume intitulé : *Choix de textes égyptiens. — Traductions inédites de Fr. Chabas*, Paris, Klincksieck, 1883, p. 70.

nombre des lignes tient à la grosseur des lettres ou à la dimension et à la forme des deux monuments. C'est ce que nous apprendra M. Maspero, qui s'est réservé l'explication des deux autres versions. Cette dernière précédait immédiatement le texte grec comme on le voit sur la photographie. Du reste, nous mettons sous les yeux du lecteur une reproduction un peu agrandie de cette photographie, au moyen de laquelle il pourra contrôler le nouveau texte amélioré que nous donnons ici avec une traduction française accompagnée de quelques notes.

Je dois ajouter que le Louvre possède une grande stèle en basalte noir, cassée par le milieu, et dont il ne reste plus que la partie droite. L'inscription grecque est en caractères microscopiques et presque entièrement effacée. On croit que c'était une autre copie du décret trilingue de Canope, à cause du nom d'Arsinoé qu'on y a reconnu. J'ai examiné cette stèle et j'ai acquis la conviction que nous avons là, en effet, un troisième exemplaire de ce décret. Dans les derniers mots qui le terminent, j'ai lu distinctement TATEKNA que l'on retrouve à la fin du texte grec : *καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν, καθάπερ δίκαιόν ἐσ̓τιν*. Les égyptologues pourraient aussi confirmer le fait, car les deux dernières lignes de la version démotique, qui précédaient immédiatement le grec, figurent encore sur la pierre. Malheureusement, ce document, dans l'état de détérioration où il est, ne peut être d'aucun secours.

1 Βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης, Θεῶν Ἀδελφῶν, ἔτους ἐνάτου, ἐπὶ [1] ἱερέως Ἀπολλωνίδου τοῦ Μοσχίωνος Ἀλεξάνδρου [καὶ [2] Θεῶν]

2 Ἀδελφῶν καὶ Θεῶν Εὐεργετῶν, κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου Μενεκρατείας τῆς Φιλάμμονος, μηνὸς Ἀπελλαίου ἑϐδόμῃ, Αἰγυπτίων δὲ Τυϐὶ ἑπτὰ [καιδεκάτῃ].

3 Ψήφισμα. Οἱ ἀρχιερεῖς, καὶ προφῆται, καὶ οἱ εἰς τὸ ἄδυτον εἰσπορευόμενοι πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν Θεῶν, καὶ πτεροφόραι, καὶ ἱερογραμματεῖς, καὶ οἱ ἄλλοι ἱερεῖς οἱ συν[αντήσαντες]

4 ἐκ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν εἰς τὴν πέμπτην τοῦ Δίου, ἐν ᾗ ἄγεται τὰ γενέθλια τοῦ βασιλέως, καὶ εἰς τὴν πέμπτην καὶ εἰκάδα τοῦ αὐτοῦ μηνὸς, ἐν ᾗ παρέλαϐεν [3] [τὴν βασιλείαν]

5 παρὰ τοῦ πατρὸς, συνεδρεύσαντες [4] ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ ἐν τῷ ἐν Κανώπῳ

[1] Leps. *ἐφ' ἱερέως*.

[2] Les crochets indiquent les fins de lignes qui ont disparu dans la nouvelle stèle. Nous désignerons celle-ci par la lettre D.

[3] Ros., l. 1, *παραλαϐόντος τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός*, et Letr., p. 252.

[4] Même formule dans Ros., 8, *συναχθέντες — τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, εἶπαν* · et les considérants, *ἐπειδὴ, κ. τ. λ.*

ἱερῷ τῶν Εὐεργετῶν *Θεῶν, εἶπαν· — Ἐπειδὴ βασιλεὺς* Πτολεμαῖος Πτολεμαίου *καὶ* Ἀ[*ρσινόης, Θεῶν*]

6 Ἀδελφῶν, *καὶ βασίλισσα* Βερενίκη, *ἡ ἀδελφὴ αὐτοῦ καὶ γυνή, Θεοὶ* Εὐεργέται, *διατελοῦσιν πολλὰ καὶ μεγάλα εὐεργετοῦντες τὰ κατὰ τὴν χώραν ἱερὰ καὶ τὰς τι*[*μὰς τῶν Θεῶν*]

7 *ἐπὶ πλεῖον*[1] *αὔξοντες· τοῦ τε* Ἄπιος *καὶ τοῦ* Μνηύιος *καὶ τῶν λοιπῶν ἐνλογίμων ἱερῶν ζῴων τῶν ἐν τῇ χώρᾳ τὴν ἐπιμέλειαν διαπαντὸς ποιοῦνται μετὰ με*[*γάλης δαπάνης*]

8 *καὶ χορηγίας· καὶ τὰ ἐξενεγχθέντα ἐκ τῆς χώρας ἱερὰ ἀγάλματα ὑπὸ τῶν* Περσῶν *ἐξστρατεύσας ὁ βασιλεὺς ἀνέσωσεν εἰς* Αἴγυπτον *καὶ ἀπέδωκεν* [*εἰς τὰ ἱερά, ὅθεν*]

9 *ἕκαστον ἐξ ἀρχῆς ἐξήχθη· τήν τε χώραν ἐν εἰρήνῃ διατετήρηκεν προπολεμῶν ὑπὲρ αὐτῆς πρὸς πολλὰ ἔθνη καὶ τοὺς ἐν αὐτοῖς δυναστεύοντας· καὶ τοῖς ἐν* [*τῇ χώρᾳ πᾶσιν*]

10 *καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ὑπὸ τὴν αὐτῶν βασιλείαν τασσομένοις τὴν εὐνομίαν παρέχουσιν, τοῦ τε ποταμοῦ ποτε ἐνλιπέστερον*[2] *ἀναβάντος καὶ πάντων τῶν* [*ἐν τῇ χώρᾳ*]

11 *καταπεπληγμένων ἐπὶ τῷ συμβεβηκότι καὶ ἐνθυμουμένων τὴν γεγενημένην καταφθορὰν ἐπί τινων τῶν πρότερον βεβασιλευκότων, ἐφ' ὧν συνέβη ἀβρο*[*χίαις περι-*]

12 *πεπτωκέναι τοὺς τὴν χώραν κατοικοῦντας, προστάντες κηδεμονικῶς τῶν τε ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ τῶν ἄλλων τῶν τὴν χώραν κατοικούντων, πολλὰ μὲν προνο*[*ηθέντες*],

13 *οὐκ ὀλίγας δὲ τῶν προσόδων ὑπεριδόντες ἕνεκα τῆς τῶν ἀνθρώπων σωτηρίας, ἔκ τε* Συρίας *καὶ* Φοινίκης *καὶ* Κύπρου *καὶ ἐξ ἄλλων πλειόνων τόπων σῖτον μεταπεμ*[*ψάμενοι*]

14 *εἰς τὴν χώραν τιμῶν μειζόνων διέσωσαν τοὺς τὴν* Αἴγυπτον *κατοικοῦντας, ἀθάνατον εὐεργεσίαν καὶ τῆς αὐτῶν ἀρετῆς μέγιστον ὑπόμνημα καταλείποντες* [*τοῖς τε νῦν*]

15 *οὖσιν καὶ τοῖς ἐπιγινομένοις, ἀνθ' ὧν οἱ Θεοὶ δεδώκασιν αὐτοῖς εὐσταθοῦσαν τὴν βασιλείαν καὶ δώσουσιν τἄλλα*[3] *ἀγαθὰ πάντα εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον.* Ἀγαθῇ *τύχῃ· δεδό*[*χθαι τοῖς*]

16 *κατὰ τὴν χώραν ἱερεῦσιν, τάς τε προϋπαρχούσας τιμὰς ἐν τοῖς ἱεροῖς βασιλεῖ* Πτολεμαίῳ *καὶ βασιλίσσῃ* Βερενίκῃ, *Θεοῖς* Εὐεργέταις, *καὶ τοῖς γονεῦσιν αὐτῶν, Θε*[*οῖς* Ἀδελφοῖς],

17 *καὶ τοῖς προγόνοις, Θεοῖς* Σωτῆρσιν, *αὔξειν· καὶ τοὺς ἱερεῖς*[4] *τοὺς ἐν*

[1] L. *πλέον*. Dans Ros., 10, *μηθὲν πλεῖον*.

[2] L. *ἐλλιπέστερον*.

[3] L. *τἄλλ' ἀγαθά*. Ros., 35, *καὶ τἄλλ' ἀγαθά*.

[4] D. ΙΡΕΙΣ (*sic*).

ἑκάστῳ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν προσονομάζεσθαι ἱερεῖς καὶ τῶν Εὐεργετῶν *Θεῶν· καὶ ἐν[γράφεσθαι]*

18 *ἐν πᾶσιν τοῖς χρηματισμοῖς, καὶ ἐν τοῖς δακτυλίοις οἷς φοροῦσιν προσ-ενκολάπτεσθαι*[1] *καὶ τὴν ἱερωσύνην*[2] *τῶν* Εὐεργετῶν *Θεῶν· προσαπο-δει[χθῆναι δὲ] πρὸς*[3] *ταῖς [νῦν ὑπαρχούσαις]*

19 *τέσσαρσι φυλαῖς τοῦ πλήθους τῶν ἱερέων τῶν ἐν ἑκάστῳ ἱερῷ καὶ ἄλλην, ἣ προσονομασθήσεται πέμπτη φυλὴ τῶν* Εὐεργετῶν[4] *Θεῶν· ἐπεὶ*[5] *καὶ*[6] *σὺν τῇ ἀγαθῇ τύχ[ῃ καὶ τὴν]*

20 *γένεσιν βασιλέως* Πτολεμαίου *τοῦ τῶν Θεῶν* Ἀδελφῶν *συμβέβηκεν γενέσθαι τῇ πέμπτῃ τοῦ* Δίου, *ἣ καὶ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχὴ γέγονεν πᾶσιν ἀνθρώποις, εἰς δὲ [τὴν φυλὴν]*

21 *ταύτην καταλεχθῆναι*[7] *τοὺς ἀπὸ τοῦ πρώτου ἔτους γεγενημένους ἱερεῖς καὶ τοὺς προσκαταταγησομένους*[8] *ἕως μηνὸς* Μεσορὴ *τοῦ ἐν τῷ ἐνάτῳ ἔτει καὶ το[ὺς τούτων]*

22 *ἐκγόνους εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον, τοὺς δὲ προϋπάρχοντας ἱερεῖς ἕως τοῦ πρώτου ἔτους εἶναι ὡσαύτως ἐν ταῖς αὐταῖς φυλαῖς ἐν αἷς πρότερον ἦσαν, ὁμοίως δὲ καὶ τ[οὺς ἐκγόνους]*

23 *αὐτῶν ἀπὸ τοῦ νῦν καταχωρίζεσθαι εἰς τὰς αὐτὰς φυλὰς ἐν αἷς οἱ πατέρες εἰσίν· ἀντὶ δὲ τῶν εἴκοσι βουλευτῶν ἱερέων τῶν αἱρουμένων κατ' ἐνιαυτὸν ἐκ τῶν προ[ϋπαρχουσῶν]*

24 *τεσσάρων φυλῶν, ἐξ ὧν πέντε ἀφ' ἑκάστης*[9] *φυλῆς λαμβάνονται, εἴκοσι καὶ πέντε τοὺς βουλευτὰς ἱερεῖς εἶναι, προσλαμβανομένων ἐκ τῆς πέμπτης φυλῆς τῶν [*Εὐεργετῶν*]*

25 *Θεῶν ἄλλων πέντε· μετέχειν δὲ καὶ τοὺς ἐκ τῆς πέμπτης φυλῆς τῶν* Εὐεργετῶν *Θεῶν, τῶν ἁγνειῶν καὶ τῶν ἄλλων ἁπάντων τῶν ἐν τοῖς ἱεροῖς, καὶ φύλαρχο[ν αὐτῆς εἶναι],*

26 *καθὰ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων τεσσάρων φυλῶν ὑπάρχει· καὶ ἐπειδὴ καθ' ἕκαστον μῆνα ἄγονται ἐν τοῖς ἱεροῖς ἑορταὶ τῶν* Εὐεργετῶν *Θεῶν κατὰ τὸ πρότερον γραφὲν ψή[φισμα ἥ τε πέμπτη]*

[1] L. *προσεγκολάπτεσθαι.*

[2] D. ΙΕΡΕΩΣΥΝΗΝ (*sic*).

[3] L. *πρὸ[ι]ς.*

[4] L. *Εὐ(ε)ργετῶν.*

[5] D. ΕΓΕΙ (*sic*).

[6] L. *ἐπεὶ [καὶ] σύν.*

[7] L. ΚΑΤΑΛΕΧΘΗΝΑΙ (*sic*).

[8] Le composé *προσκατατάσσω* est inconnu aux lexiques. Dans nos *Hist. gr. des Cr.* (v. l'*Ind. Gr.*) Hase en cite trois du même genre qui peuvent être ajoutés au *Thesaurus*. Ce sont les mots *προσκαταντλάω*, *προσκατερείδω* et *προσκατορθόω*. Je pourrais ajouter encore : *προσκαθέψω* pour *καθέψω* dans un man. des *Hippiatr.*, cap. 17; — *προσκαταγωνίζω*, Nicet. Chon. ap. Sath. *Bibl. Gr.*, I, 129, — *προσκατανεύω*, Ang. Mai, *Classic. auct.*, VI, 110; — *προσκαταξέω*, Th. Prodr., cod. Didot, fol. 45, r.; — *προσκαταρραίνω*, cod. gr. Paris. 2322, c. 1030; — *προσκαταφύω*, Oribas., III, 574 (?); — *προσκατοίκησις*, *Vit. SS.*, cod. gr. Paris. 1449, 144, v.

[9] L. ΑΦΞΚΑΣΤΗΣ (*sic*).

27 καὶ ἡ ἐνάτη καὶ ἡ πέμπτη ἐπ' εἰκάδι, τοῖς τε ἄλλοις μεγίστοις θεοῖς
κατ' ἐνιαυτὸν συντελοῦνται ἑορταὶ καὶ πανηγύρεις δημοτελεῖς, ἄγεσθαι
κατ' ἐνιαυτὸν παν[ήγυριν δημοτελῆ]

28 ἔν τε τοῖς ἱεροῖς καὶ καθ' ὅλην τὴν[1] χώραν βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ βα-
σιλίσσῃ Βερενίκῃ, θεοῖς Εὐεργεταῖς, τῇ ἡμέρᾳ, ἐν ᾗ ἐπιτέλλει τὸ
ἄστρον τὸ τῆς Ἴ[σιος], ἡ ν[ομίζεται διὰ τῶν]

29 ἱερῶν γραμμάτων νέον ἔτος εἶναι, ἄγεται δὲ νῦν ἐν τῷ ἐνάτῳ ἔτει νουμη-
νίᾳ τοῦ Παῦνι μηνὸς, ἐν ᾧ καὶ τὰ μικρὰ Βουβάστια καὶ τὰ μεγάλα
Βουβάστια ἄγεται [καὶ ἡ συναγωγὴ τῶν]

30 καρπῶν καὶ ἡ τοῦ ποταμοῦ ἀνάβασις γίνεται· ἐὰν δὲ καὶ συμβαίνῃ τὴν
ἐπιτολὴν τοῦ ἄστρου[2] μεταβαίνειν εἰς ἑτέραν ἡμέραν διὰ τεσσάρων
ἐτῶν, μὴ μετατίθεσ[θαι τὴν πανήγυριν]

31 ἀλλὰ[3] ἄγεσθαι ὁμοίως τῇ νουμηνίᾳ τοῦ Παῦνι, ἐν ᾗ καὶ ἐξ ἀρχῆς ἤχθη
ἐν τῷ ἐνάτῳ ἔτει· καὶ συντελεῖν αὐτὴν ἐπὶ ἡμέρας πέντε μετὰ στεφα-
νηφορίας[4] καὶ θυσι[ῶν καὶ σπονδῶν]

32 καὶ τῶν ἄλλων τῶν προσηκόντων· ὅπως δὲ καὶ αἱ ὧραι τὸ καθῆκον ποιῶ-
σιν διαπαντὸς κατὰ τὴν νῦν οὖσαν κατάστασιν[5] τοῦ κόσμου καὶ μὴ
συμβαίνῃ τινὰς τῶν δ[ημοτελῶν]

33 ἑορτῶν τῶν ἀγομένων ἐν τῷ χειμῶνι ἄγεσθαί ποτε ἐν τῷ θέρει, τοῦ
ἄστρου μεταβαίνοντος μίαν ἡμέραν διὰ τεσσάρων ἐτῶν, ἑτέρας δὲ τῶν
νῦν ἀγομένων ἐν [τῷ θέρει]

34 ἄγεσθαι ἐν τῷ χειμῶνι ἐν τοῖς μετὰ ταῦτα καιροῖς, καθάπερ πρότερόν τε
συμβέβηκεν γενέσθαι, καὶ[6] νῦν ἂν ἐγίνετο, τῆς συντάξεως τοῦ ἐνιαυ-
τοῦ μενούσ[ης ἐκ τῶν]

35 τριακοσίων καὶ ἑξήκοντα ἡμερῶν καὶ τῶν ὕστερον προσνομισθεισῶν ἐπά-
γεσθαι πέντε ἡμερῶν, ἀπὸ τοῦ νῦν μίαν ἡμέραν ἑορτὴν τῶν Εὐεργετῶν
θεῶν ἐπάγεσ[θαι διὰ]

36 τεσσάρων ἐτῶν ἐπὶ ταῖς πέντε ταῖς ἐπαγομέναις πρὸ τοῦ νέου ἔτους,
ὅπως ἅπαντες εἰδῶσιν, διότι τὸ ἐνλεῖπον[7] πρότερον περὶ τὴν σύνταξιν
τῶν ὡρῶν καὶ τοῦ ἐ[νιαυτοῦ]

37 καὶ τῶν νομιζομένων[8] περὶ τὴν ὅλην διακόσμησιν τοῦ πόλου[9] διωρ-
θῶσθαι καὶ ἀναπεπληρῶσθαι συμβέβηκεν διὰ τῶν Εὐεργετῶν θεῶν·
καὶ ἐπειδὴ τὴν ἐγ βασι[λέως]

38 Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Βερενίκης, θεῶν Εὐεργετῶν, γεγενημένην

[1] L. τὴν [τὴν] χώραν.
[2] L. ΛΣΤΡΟΥ (*sic*).
[3] L. ἀλλ' ἄγεσθαι, sans ὁμοίως.
[4] Voy. Letron., p. 325. La forme *στεφανοφορία* n'était connue que par les grammairiens Pollux et Phrynichus.
[5] L. κα[τασ]τάστασιν.
[6] L. κα(ί).
[7] L. ἐλλεῖπον.
[8] L. ΝΟΜΙΞΟΜΕΝΩΝ (*sic*).
[9] L. ΠΟΛΟΥ (*sic*).

ἑκάστῳ τῶν κατὰ τὴν χώραν ἱερῶν προσονομάζεσθαι ἱερεῖς καὶ τῶν Εὐεργετῶν Θεῶν· *καὶ ἐν*[*γράφεσθαι*]

18 *ἐν πᾶσιν τοῖς χρηματισμοῖς, καὶ ἐν τοῖς δακτυλίοις οἷς φοροῦσιν προσενκολάπτεσθαι*[1] *καὶ τὴν ἱερωσύνην*[2] *τῶν* Εὐεργετῶν Θεῶν· *προσαποδει*[*χθῆναι δὲ*] *πρὸς*[3] *ταῖς* [*νῦν ὑπαρχούσαις*]

19 *τέσσαρσι φυλαῖς τοῦ πλήθους τῶν ἱερέων τῶν ἐν ἑκάστῳ ἱερῷ καὶ ἄλλην, ἡ προσονομασθήσεται πέμπτη φυλὴ τῶν* Εὐεργετῶν[4] Θεῶν· *ἐπεὶ*[5] *καὶ*[6] *σὺν τῇ ἀγαθῇ τύχ*[*ῃ καὶ τὴν*]

20 *γένεσιν βασιλέως* Πτολεμαίου *τοῦ τῶν* Θεῶν Ἀδελφῶν *συμβέβηκεν γενέσθαι τῇ πέμπτῃ τοῦ* Δίου, *ἣ καὶ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχὴ γέγονεν πᾶσιν ἀνθρώποις, εἰς δὲ* [*τὴν φυλὴν*]

21 *ταύτην καταλεχθῆναι*[7] *τοὺς ἀπὸ τοῦ πρώτου ἔτους γεγενημένους ἱερεῖς καὶ τοὺς προσκαταταγησομένους*[8] *ἕως μηνὸς* Μεσορὴ *τοῦ ἐν τῷ ἐνάτῳ ἔτει καὶ το*[*ὺς τούτων*]

22 *ἐκγόνους εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον, τοὺς δὲ προϋπάρχοντας ἱερεῖς ἕως τοῦ πρώτου ἔτους εἶναι ὡσαύτως ἐν ταῖς αὐταῖς φυλαῖς ἐν αἷς πρότερον ἦσαν, ὁμοίως δὲ καὶ τ*[*οὺς ἐκγόνους*]

23 *αὐτῶν ἀπὸ τοῦ νῦν καταχωρίζεσθαι εἰς τὰς αὐτὰς φυλὰς ἐν αἷς οἱ πατέρες εἰσίν· ἀντὶ δὲ τῶν εἴκοσι βουλευτῶν ἱερέων τῶν αἱρουμένων κατ' ἐνιαυτὸν ἐκ τῶν προ*[*ϋπαρχουσῶν*]

24 *τεσσάρων φυλῶν, ἐξ ὧν πέντε ἀφ' ἑκάστης*[9] *φυλῆς λαμβάνονται, εἴκοσι καὶ πέντε τοὺς βουλευτὰς ἱερεῖς εἶναι, προσλαμβανομένων ἐκ τῆς πέμπτης φυλῆς τῶν* [Εὐεργετῶν]

25 Θεῶν *ἄλλων πέντε· μετέχειν δὲ καὶ τοὺς ἐκ τῆς πέμπτης φυλῆς τῶν* Εὐεργετῶν Θεῶν, *τῶν ἁγνειῶν καὶ τῶν ἄλλων ἁπάντων τῶν ἐν τοῖς ἱεροῖς, καὶ φύλαρχο*[*ν αὐτῆς εἶναι*],

26 *καθὰ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων τεσσάρων φυλῶν ὑπάρχει· καὶ ἐπειδὴ καθ' ἕκαστον μῆνα ἄγονται ἐν τοῖς ἱεροῖς ἑορταὶ τῶν* Εὐεργετῶν Θεῶν *κατὰ τὸ πρότερον γραφὲν ψή*[*φισμα ἥ τε πέμπτη*]

[1] L. *προσεγκολάπτεσθαι.*

[2] D. ΙΕΡΕΩΣΥΝΗΝ (*sic*).

[3] L. *πρὸ*[*ι*]*s.*

[4] L. Εὐ(ε)ργετῶν.

[5] D. ΕΓΕΙ (*sic*).

[6] L. *ἐπεὶ* [*καὶ*] *σύν.*

[7] L. ΚΑΤΑΛΕΧΘΗΝΑΙ (*sic*).

[8] Le composé *προσκατατάσσω* est inconnu aux lexiques. Dans nos *Hist. gr. des Cr.* (v. l'*Ind. Gr.*) Hase en cite trois du même genre qui peuvent être ajoutés au *Thesaurus*. Ce sont les mots *προσκαταντλάω*, *προσκατερείδω* et *προσκατορθόω*. Je pourrais ajouter encore : *προσκαθέψω* pour *καθέψω* dans un man. des *Hippiatr.*, cap. 17; — *προσκαταγωνίζω*, Nicet. Chon. ap. Sath. *Bibl. Gr.*, I, 129, — *προσκατανεύω*, Ang. Mai, *Classic. auct.*, VI, 110; — *προσκαταξέω*, Th. Prodr., cod. Didot, fol. 45, r.; — *προσκαταρραίνω*, cod. gr. Paris. 2322, c. 1030; — *προσκαταφύω*, Oribas., III, 574 (?); — *προσκατοίκησις*, *Vit. SS.*, cod. gr. Paris. 1449, 144, v.

[9] L. ΑΦΕΚΑΣΤΗΣ (*sic*).

49 καὶ ἡ τοῦ πένθους ἀπόλυσις ἐγενήθη αὐτῇ τὴν[1] ἀρχήν· συντελέσαι δ' αὐτῆς καὶ ἱερὸν ἄγαλμα χρυσοῦν διάλιθον ἐν ἑκάστῳ[2] τῶν πρώτων καὶ [δευτέρων ἱερῶν, καὶ]

50 καθιδρῦσαι ἐν τῷ ἁγίῳ, ὃ[3] ὁ προφήτης ἢ τῶν[4] εἰς τὸ ἄδυτον εἰρημένων[5] (l. εἰσπορευομένων) ἱερέων πρὸς τὸν στολισμὸν τῶν θεῶν οἴσει ἐν ταῖς ἀγκ[άλαις], ὅταν αἱ [ἐξοδεῖαι καὶ πανηγύρεις]

51 τῶν λοιπῶν θεῶν γίνωνται, ὅπως ὑπὸ πάντων ὁρώμενον τιμᾶται καὶ προσκυνῆται, καλούμενον Βερενίκης ἀνάσσης παρθένων· εἶναι δὲ τὴ[ν ἐπιτιθεμένην βασιλείαν]

52 τῇ εἰκόνι αὐτῆς διαφέρουσαν τῆς ἐπιτιθεμένης ταῖς εἰκόσιν τῆς μητρὸς αὐτῆς βασιλίσσης Βερενίκης, ἐκ σταχύων δύο[6], ὧν ἀνὰ μέσον ἔσται ἡ ἀσπ[ιδοειδὴς[7] βασιλεία, ταύτης]

53 δ' ὀπίσω σύμμετρον σκῆπτρον παπυροειδὲς[8] ὃ εἰώθασιν αἱ θεαὶ ἔχειν ἐν ταῖς χερσὶν, περὶ δ[9] καὶ ἡ οὐρὰ τῆς βασιλείας ἔσται περιειλημένη[10], ὥστε καὶ ἐκ τῆς [διαθέσεως τῆς βασιλείας]

54 διασαφεῖσθαι τὸ Βερενίκης ὄνομα κατὰ τὰ ἐπίσημα τῆς ἱερᾶς γραμματικῆς· καὶ ὅταν τὰ Κικήλλια ἄγηται ἐν τῷ Χοιὰχ μηνὶ πρὸ τοῦ περίπλου τοῦ Ὀσίριος[11] [κατασκευάσαι τὰς]

55 παρθένους τῶν ἱερέων ἄλλο ἄγαλμα Βερενίκης ἀνάσσης παρθένων, ᾧ συντελέσουσιν ὁμοίως θυσίαν καὶ τἄλλα τὰ συντελούμενα νόμιμα τῇ ἑορτῇ [ταύτῃ· ἐξεῖναι δὲ]

56 κατὰ ταὐτὰ καὶ ταῖς ἄλλαις παρθένοις ταῖς βουλομέναις συντελεῖν τὰ νόμιμα τῇ θεῷ· ὑμνεῖσθαι δ' αὐτὴν καὶ ὑπὸ τῶν ἐπιλεγομένων ἱερῶν[12] παρ[θένων καὶ τὰς χρείας]

57 παρεχομένων τοῖς θεοῖς, περικειμένων τὰς ἰδίας βασιλείας τῶν θεῶν, ὧν[13] ἱέρειαι νομίζονται εἶναι· καὶ, ὅταν ὁ πρώιμος[14] σπόρος παραστῇ, ἀναφέρε[ιν τὰς ἱερὰς παρθένους]

[1] L. ΤΗΧΑΡΧΗΝ (*sic*).

[2] L. ΕΝΕΝΑΣΤΩΙ (*sic*).

[3] L. ἁγίῳ — ὁ δὲ πρ.

[4] L. ΤΩΝΙΣ (*sic*). Fort. ἤ τις τῶν εἰς.

[5] *εἰρημένων*. M. Lepsius corrige *εἰσπορευομένων* à cause du passage identique de la ligne 3. Voy. M. Revillout, *Chrest.*, p. 166, et la *Rev. égyp.*, p. 353.

[6] L. *δύων*. Probablement à cause de *ὧν* qui suit immédiatement.

[7] Rosette, l. 44, *τῶν ἀσπιδοειδῶν*, ce que Letronne traduit par « coiffures aspidoïdes. » Voyez sa note, page 312.

[8] Ce mot peut être ajouté au *Thes.*

[9] L. *περὶ οὗ*.

[10] L. *περιειλημ[μ]ένη*.

[11] *Ὀσείριος* dans les deux copies.

[12] L. *ἱερ[ει]ῶν*.

[13] L. *θεῶν, (ὧν) ἱερ. νομίζοντα(ι)* — *εἶκαι* (l. *εἶναι*).

[14] L. *προώριμος*. Ce composé est inconnu aux lexiques. Appliqué ici au mot *σπόρος* « semailles, » il serait singulier. La véritable leçon *πρώϊμος* nous est fournie par D.

58 σῖάχυς[1] τοὺς παρατεθησομένους[2] τῷ ἀγάλματι τῆς Θεοῦ· ᾄδειν δ' εἰς αὐτὴν καθ' ἡμέραν καὶ ἐν ταῖς ἑορταῖς καὶ πανηγύρεσιν τῶν λοιπῶν Θεῶν [τούς τε ᾠδοὺς ἄνδρας]

59 καὶ τὰς γυναῖκας οὓς ἂν ὕμνους οἱ ἱερογραμματεῖς γράψαντες δῶσιν τῷ ᾠδοδιδασκάλῳ, ὧν καὶ τὰ ἀντίγραφα[3] καταχωρισθήσεται εἰς τὰς ἱερ[ὰς βύϐλους[4]· καί, ἐπειδὴ]

60 τοῖς ἱερεῦσιν[5] δίδονται αἱ τροφαὶ ἐκ τῶν ἱερῶν, ἐπὰν ἐπαχθῶσιν εἰς τὸ πλῆθος, δίδοσθαι ταῖς Θυγατράσιν τῶν ἱερέων ἐκ τῶν ἱερῶν προσόδων, ἀφ' ἧ[ς ἡμέρας γένωνται]

61 τὴν συνκριθησομένην τροφὴν ὑπὸ τῶν βουλευτῶν ἱερέων τῶν ἐν ἑκάσῖῳ ἱερῷ[6] κατὰ λόγον τῶν ἱερῶν προσόδων· καὶ τὸν διδόμενον ἄρτον τα[ῖς γυναιξὶν τῶν ἱερέων]

62 ἔχειν ἴδιον[7] τύπον καὶ καλεῖσθαι Βερενίκης ἄρτον.

Ὁ δ' ἐν ἑκάσῖῳ τῶν ἱερῶν καθεσῖηκὼς ἐπισῖάτης καὶ ἀρχιερεὺς καὶ οἱ τοῦ ἱεροῦ γραμματεῖς [ἀναγραψάτωσαν]

63 τοῦτο τὸ ψήφισμα εἰς σῖήλην λιθίνην ἢ χαλκῆν ἱεροῖς γράμμασιν καὶ αἰγυπῖίοις καὶ ἑλληνικοῖς καὶ ἀναθέτωσαν ἐν τῷ ἐπιφανεσῖάτῳ [τόπῳ τῶν τε]

64 πρώτων[8] ἱερῶν καὶ δευτέρων καὶ τρίτων, ὅπως οἱ κατὰ τὴν χώραν ἱερεῖς φαίνωνται τιμῶντες[9] τοὺς Εὐεργέτας Θεοὺς καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν, καθάπερ δίκαιόν ἐσῖιν.

1 Sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux Adelphes, l'an IX, Apollonide, fils de Moschion, étant prêtre d'Alexandre[10], et des dieux

2 Adelphes, et des dieux Évergètes, Ménécrateia, fille de Philammon, étant canéphore[11] d'Arsinoé Philadelphe, du mois Apellaios, le 7, et du mois des Égyptiens Tybi, le 17 :

[1] L. ΣΤΑΧΤΣ (*sic*).

[2] L. παρα(τε)θησομένους.

[3] L. τἀντίγραφα.

[4] Dans D. il y avait sans doute βύϐλους.

[5] L. ΙΕΡΕΙΣΙΝ.

[6] L. ἐν ἑκάσῖῳ τῶν ἱερῶν. Lin. 19, ἐν ἑκάσῖῳ ἱερῷ, comme dans Ros., 38.

[7] Reinisch ἴδιον.

[8] L. τῶν τε ά ἱερῶν καὶ β' καὶ γ'.

[9] L. τιμῶντας (l. τες).

[10] Sur les prêtres d'Alexandre, voy. Letronne, *Inscr. d'Ég.*, II, 259, et l'article publié par M. Wescher dans la *Rev. arch.* (1866, p. 156) sous le titre de *Note relative à un prêtre d'Alexandrie.*

[11] Letronne, p. 258 et 261. Le mois macédonien placé avant le mois égyptien, et le même ordre étant observé dans les deux autres versions, prouve que le texte primitif a été rédigé en grec, qui était la langue officielle. Quant au décret de Rosette, M. Révillout (*Chrest. démot.*, fasc. I, p. XCVII) croit, contrairement à Letronne, qu'il a été primitivement écrit en égyptien.

3 DÉCRET[1] : Les grands prêtres et prophètes, et ceux qui pénètrent dans le sanctuaire pour la vestiture des dieux, et ptérophores, et hiérogrammates, et les autres prêtres, qui,

4 des temples du pays, se sont réunis pour le 5 de Dios, jour où l'on célèbre la naissance du roi; et pour le 25 du même mois, jour dans lequel il reçut de son père la couronne,

5 s'étant assemblés en conseil ce même jour dans le temple des dieux Évergètes, à Canope, ont dit : Attendu que le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux

6 Adelphes, et la reine Bérénice, sa sœur et femme, dieux Évergètes, ne cessent de combler de nombreux et grands bienfaits les temples du pays,

7 en augmentant de plus en plus les honneurs des dieux et en prenant soin, en toutes circonstances, d'Apis et de Mnévis et des autres animaux sacrés, avec de grandes dépenses

8 et des approvisionnements; que les statues sacrées emportées du pays par les Perses[2], il (le roi) les a, à la suite d'une expédition faite en dehors, sauvées et rapportées en Égypte pour les restituer aux temples, d'où

9 chacune avait été enlevée primitivement; qu'il a maintenu le pays dans la paix en combattant pour lui contre beaucoup de nations et contre ceux qui les commandaient; qu'à tous les habitants

10 du pays et à toutes les autres tribus placées sous leur royauté, ils (le roi et la reine) procurent une bonne administration; qu'une fois, la crue du fleuve ayant été trop faible, sujet d'effroi pour tous les habitants du pays,

11 qui se rappelaient la catastrophe survenue sous quelques-uns des rois précédents, où il arriva que les habitants du pays eurent à souffrir de la sécheresse,

12 ils ont montré la plus grande sollicitude à ceux qui demeurent dans les temples et aux autres habitants du pays, en prenant beaucoup de mesures de prévoyance,

13 en abandonnant une portion non petite de leurs revenus, pour conserver la vie sauve aux hommes, et en faisant apporter à grands

[1] Tout ce commencement se retrouve dans le décret de Ros. 6 et 7 jusqu'à *τὴν χώραν ἱερῶν*, si ce n'est que ce dernier donne *ἀπαντήσαντες* au lieu de *συναντήσαντες*.

[2] M. Lepsius a réuni tous les textes relatifs à ces campagnes d'Évergète dans la préface de son *Étude sur Canope*. Voy. la *Rev. égypt.*, 1880, p. 19.

frais de Syrie, de Phénicie, de Chypre[1] et de beaucoup d'autres endroits du blé

14 dans le pays, ils ont sauvé les habitants de l'Égypte, laissant une marque immortelle de leur bienveillance et un suprême souvenir de leur vertu aux contemporains

15 et à la postérité; en récompense de quoi les dieux leur ont accordé l'affermissement de leur royauté et leur donneront tous les autres biens à toujours : À LA BONNE FORTUNE! Il a paru convenable

16 aux prêtres du pays que les honneurs rendus antérieurement dans les temples au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Évergètes, et à leurs pères, dieux Adelphes,

17 et à leurs ancêtres, dieux Soters, soient augmentés; que les prêtres demeurant dans chacun des temples du pays soient appelés aussi prêtres des dieux Évergètes, et qu'ils soient inscrits

18 dans tous les actes publics[2], et que sur les bagues qu'ils portent soit gravé ce sacerdoce des dieux Évergètes; qu'en outre, en plus des quatre tribus actuellement existantes

19 dans la réunion des prêtres de chaque temple, il en soit institué une autre qui sera appelée cinquième tribu des dieux Évergètes; puisque, avec la bonne fortune,

20 il est arrivé que la naissance du roi Ptolémée, fils des dieux Adelphes, a eu lieu le 5 de Dios, qui a été aussi pour tous les hommes le commencement de beaucoup de biens,

21 on inscrira dans cette tribu ceux qui sont devenus prêtres depuis la première année (du règne) et ceux qui le deviendront jusqu'au mois de Mésoré de la neuvième année, ainsi que

22 leurs enfants, à tout jamais; quant à ceux qui, auparavant, ont été prêtres jusqu'à la première année, ils resteront dans les mêmes tribus où ils étaient avant; et pareillement leurs enfants

23 seront, dès maintenant, rangés dans les mêmes tribus que leurs pères; relativement aux vingt prêtres délibérants choisis chaque année dans les

24 quatre tribus existant auparavant, cinq étant pris dans chaque tribu, ces prêtres délibérants seront portés au nombre de vingt-cinq, les cinq autres devant être pris dans la cinquième tribu des dieux Évergètes;

[1] La version démotique porte Salamine au lieu de Chypre. Salamine était alors, en effet, la principale ville de Chypre, et elle avait donné son nom à l'île. Révillout, *Chrest.* fasc. IV, p. 442.

[2] Révillout, *Rev. égyp.*, 1881, p. 129.

25 ceux provenant de la cinquième tribu des dieux Évergètes prendront part aux lustrations[1] et à toutes les autres cérémonies qui ont lieu dans les temples, et cette tribu aura un phylarque

26 comme il en existe dans les quatre autres, et, attendu que chaque mois on fait dans les temples des fêtes pour les dieux Évergètes, suivant le décret écrit précédemment, les 5,

27 9 et 25, et que pour les autres très grands dieux on célèbre[1] chaque année des fêtes et des panégyries solennelles, il y aura[2] chaque année une panégyrie solennelle

28 dans les temples et dans tout le pays pour le roi Ptolémée et la reine Bérénice, dieux Évergètes, le jour où se lève l'astre d'Isis, jour qui est reconnu[3]

29 par les saintes lettres comme étant le nouvel an, comme maintenant cela se fait, cette neuvième année, à la néoménie du mois de Payni, dans lequel ont lieu la fête des petites Bubasties[4] et des grandes Bubasties, la récolte

30 des fruits et la crue du fleuve; et, s'il arrive que le lever de l'astre

[1] « Les *agneia* étaient bien payées. « Aussi trouve-t-on dans le décret de « Rosette le mot *ϖροθέσεις*, quand il « s'agit de la même énumération des « sacrifices, des libations et des autres « choses qu'il est de droit de faire dans « les panégyries. » (Révillout, *Rev. égyp.*, p. 356.)

[2] Ici commence la prescription. M. Pierret, en traduisant : « attendu — « que l'on célèbre chaque année, etc., » prête à une confusion, parce qu'on peut croire que cette phrase est la suite du considérant.

[3] M. Lepsius traduit : « L'étoile d'Isis « qui est considérée comme nouvel an « par les saintes écritures. » M. Reinisch moins exactement : « qui, par les saintes « écritures, est constituée comme nou- « vel an. » M. Pierret, suivant les versions égyptiennes, traduit à tort, pour le grec : « l'astre d'Isis nommé le *nouvel* « *an* par les hiérogrammates. » Les hiérogrammates d'Évergète ne paraissent pas avoir été très habiles en grec : de là, bien des contresens ou des erreurs dans les deux textes égyptiens de Canope, tandis que, dans le décret de Rosette, les abréviations, changements, erreurs, etc. sont en sens contraire. Il est certain qu'ils ont traduit ΝΟΜΙΖΕΤΑΙ comme s'il y avait eu ΟΝΟΜΑΖΕΤΑΙ, de même ΙΕΡΩΝ ΓΡΑΜΜΑΤΩΝ comme s'il y avait eu ΙΕΡΟΓΡΑΜΜΑΤΩΝ, puisqu'ils emploient le mot démotique qui est employé pour hiérogrammates dans ce même décret. Mais, à la ligne 57, où se retrouve la locution ΝΟΜΙΖΟΝΤΑΙ ΕΙ-ΝΑΙ, ils ne s'y sont pas trompés et traduisent : « dont elles sont en qualité de « prêtresses. » M. Pierret traduit encore le grec correspondant, comme s'il y avait *ὀνομάζονται* : « dont elles sont dites « prêtresses. » M. Reinisch se sert ici du verbe *getten* « valoir. »

[4] M. Révillout traduit d'après le démotique « dans l'édifice (?) de Bast. » Il pense que la différence entre les deux Bubasties était que l'une se passait dans l'intérieur du temple et que l'autre comprenait une procession solennelle au dehors. Voy. la note de sa *Chrest.*, p. 149.

tombe sur un autre jour au bout de quatre ans, on ne transférera pas la panégyrie,

31 mais on la fêtera à la néoménie de Payni, dans laquelle, originairement, elle a été fêtée la neuvième année; on la célébrera aussi pendant cinq jours avec stéphanophorie, sacrifices, libations

32 et les autres cérémonies convenables; et, afin que les saisons suivent une règle absolue, conformément à l'ordre actuel du monde, et qu'il n'arrive pas que quelques-unes des fêtes solennelles

33 célébrées en hiver le soient jamais en été, la marche de l'astre avançant d'un jour tous les quatre ans, et que d'autres fêtes, parmi celles qui sont maintenant célébrées en été,

34 le soient en hiver dans les temps qui suivront, comme cela est déjà arrivé auparavant et arriverait encore désormais, l'année demeurant composée

35 de 360 jours et des cinq jours qu'on a ensuite institués sous le nom d'épagomènes, désormais on ajoutera un jour, consacré à la fête des dieux Évergètes, tous

36 les quatre ans aux cinq épagomènes avant le nouvel an, afin que tous sachent que tout ce qui, antérieurement, était défectueux dans l'ordre des saisons et de l'année

37 et dans les règles prescrites à propos de l'arrangement général du monde, a été rectifié et complété par les dieux Évergètes; et attendu que du roi

38 Ptolémée et de la reine Bérénice, dieux Évergètes, étant née une fille nommée Bérénice, qui, aussitôt, avait été proclamée reine, il est arrivé que cette fille,

39 étant vierge, est subitement partie pour le monde éternel; que les prêtres, qui du pays viennent chaque année auprès du roi, étant encore auprès de lui,

40 ont aussitôt célébré un grand deuil pour cet événement, et ont jugé convenable de persuader au roi et à la reine de consacrer la déesse avec Osiris

41 dans le temple de Canope, qui non seulement fait partie des temples de premier ordre, mais compte parmi les plus honorés par le roi et par tous les habitants du pays; que le transport

42 de la barque sacrée d'Osiris à ce temple a lieu chaque année le 29 de Choiak à partir du temple situé dans l'Héraclium[1]; que tous les prêtres des temples de premier ordre,

[1] Voy. Révillout, *Chrest.*, p. 457.

43 faisant des sacrifices sur les autels qu'ils ont élevés en faveur de chacun des temples de premier ordre sur les deux côtés de la route, ont, après cela, accompli

44 magnifiquement et avec grand soin les cérémonies de la divinisation de la déesse et la clôture du deuil[1], comme il est d'usage de le faire pour Apis et Mnévis,

45 il a paru convenable de rendre à la reine Bérénice, née des dieux Évergètes, des honneurs éternels dans tous les temples du pays; et puisqu'elle est allée parmi les dieux

46 dans le mois de Tybi, où jadis aussi passa de vie à trépas la fille du Soleil qui, par affection paternelle, la nomma tantôt sa *couronne* et tantôt son *regard*, et puisqu'on fait à celle-ci

47 une fête et un périple dans la plupart des premiers temples dans ce mois, où a eu lieu originairement son apothéose, on consacrera aussi à la reine Bérénice,

48 née des dieux Évergètes, dans tous les temples du pays, dans le mois de Tybi, une fête avec périple, qui durera quatre jours à partir du 17, jour dans lequel le périple

49 et la clôture du deuil ont eu lieu en sa faveur pour la première fois; et l'on exécutera aussi sa statue d'or, ornée de pierreries, dans chacun des temples de premier et de second ordre, et

50 l'on placera dans le sanctuaire cette statue que le prophète ou l'un des prêtres, ayant entrée dans le sanctuaire pour la vestiture des dieux, portera dans ses bras quand les sorties et les panégyries

51 des autres dieux auront lieu, afin que, vue par tous, elle soit honorée et adorée sous le nom de Bérénice, princesse des vierges; sur sa statue sera placée une couronne

52 différente de celle que l'on met sur les vingt statues de sa mère, la reine Bérénice; cette couronne sera composée de deux épis entre lesquels sera un uræus,

53 et derrière, de la même mesure, un sceptre de papyrus, comme celui qui est habituellement dans les mains des déesses, autour du-

[1] « Le texte hiéroglyphique, dit M. Révillout (*Chrest.*, p. 459), porte les deux « fois : « la purification de son deuil, » « comme traduit, avec raison, M. Pierret. « Dans les idées mosaïques et orientales, « on était souillé si l'on avait touché un « mort ou assisté à ses rites funéraires. « De là, la nécessité d'une purification « lors de la clôture du deuil ΠΕΝΘΟΥΣ « ΑΠΟΛΥΣΙΣ, comme dit le texte grec « de Canope. La *clôture du deuil* était « donc, par synonymie, identique à la « *purification du deuil.* »

quel la queue de l'uræus sera enroulée, de telle sorte aussi que, par la disposition de cette couronne,

54 soit indiqué le nom de Bérénice, selon les caractères de la langue sacrée; et, lorsque l'on célébrera les Kikellies[1] dans le mois de Choiak, avant le périple d'Osiris, les

55 vierges[2] des prêtres feront une autre statue de Bérénice, princesse des vierges, statue pour laquelle elles accompliront pareillement, dans cette fête, un sacrifice et les autres cérémonies d'usage;

56 et la permission de faire ces choses sera donnée aussi aux autres vierges qui veulent rendre à la déesse les honneurs prescrits, et celle-ci sera louée par les vierges sacrées, choisies et

57 attachées au culte des dieux, ceintes des couronnes spéciales aux dieux, dont elles sont reconnues comme prêtresses; et, quand viendra le temps des premières semailles, les vierges sacrées apporteront

58 des épis qui seront placés sur la statue de la déesse; il sera aussi chanté pour elle chaque jour dans les fêtes et les panégyries des autres dieux, par les hommes les odes

59 et par les femmes les hymnes que les hiérogrammates auront écrits et donnés au maître de chant, et dont les exemplaires seront rangés parmi les livres sacrés; et attendu

60 que l'on fournit la nourriture aux prêtres avec les revenus des temples, dès leur entrée dans le collège, on donnera aux filles des prêtres dès le jour de leur naissance, sur les revenus sacrés,

61 la provende qui devra, en proportion des revenus sacrés, être choisie par les prêtres délibérants qui demeurent dans chaque temple; quant au pain que l'on donne aux femmes des prêtres,

62 il aura une marque distincte[3] et sera appelé pain de Bérénice.

Le surveillant établi dans chacun des temples, ainsi que l'archiprêtre et les hiérogrammates graveront

63 ce décret sur une stèle de pierre ou d'airain en lettres sacrées égyp-

[1] Ce mot ne nous apprend rien sur la signification de l'égyptien. Mais on voit qu'il s'agit d'une cérémonie en l'honneur d'Isis aux environs d'un périple d'Osiris. Voy. la *Rev. égyp.* de M. Révillout, p. 351 et 356.

[2] M. Pierret traduit : «les filles des «prêtres;» pour le démotique «les vierges, «les femmes des prêtres;» et pour l'hiéroglyphique «les vierges et les femmes «des prêtres.»

[3] M. Reinisch, suivi en cela par M. Pierret, traduit «forme divine» au lieu de «forme distincte.» Il a lu ΔΙΟΝ ΤΥΠΟΝ au lieu de ΙΔΙΟΝ ΤΥΠΟΝ, leçon donnée par les deux copies et confirmée par les deux autres versions. On ne s'explique pas ce changement.

tiennes et helléniques, et le placeront dans l'endroit le plus apparent des temples
64 de premier, de second et de troisième ordre, afin que, dans le pays, les prêtres montrent la vénération qu'ils ont pour les dieux Évergètes et leurs enfants, ainsi qu'il convient.

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 19 avril 1883, une séance publique pour la réception de M. Perraud, évêque d'Autun, élu en remplacement de M. A. Barbier. M. Camille Rousset a répondu au récipiendaire.

M. Jules Sandeau, membre de l'Académie française, est décédé à Paris, le 24 avril.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 2 avril, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Jamin.

La séance s'est ouverte par un discours du président, proclamant, dans l'ordre suivant, les prix décernés pour 1882 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Géométrie. — *Grand prix des sciences mathématiques* (Prix du budget). L'Académie avait proposé pour sujet de prix : « la théorie de la décomposition des nombres « entiers en une somme de cinq carrés. » Elle a décerné deux prix d'égale valeur, l'un à M. J.-S. Smith, professeur à l'Université d'Oxford, l'autre à M. Hermann Minkowski, étudiant de mathématiques à l'Université de Königsberg.

Prix Francœur. — Décerné à M. Émile Barbier.

Mécanique. — Prix extraordinaire de 6,000 francs destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. — L'Académie a décerné les deux tiers du prix (4,000 francs) à M. Bouquet de la Grye pour l'en-

semble de ses travaux et une récompense de 2,000 francs à M. Bertin, ingénieur des constructions navales, pour ses travaux sur la houle, le roulis et le tangage.

Prix Poncelet. — Ce prix a été obtenu par M. R. Clausius, pour l'ensemble de ses travaux sur la physique mathématique.

Prix Dalmont. — Décerné à M. Georges Lemoine, pour ses travaux de chimie et pour sa participation, comme collaborateur de Belgrand, aux études hydrologiques du bassin de la Seine.

Astronomie. — *Prix Lalande.* — Décerné à M. Souillant, professeur à la Faculté des sciences de Lille.

Prix Damoiseau. — (Théorie des satellites de Jupiter). Ce prix n'a pas été décerné. L'Académie a accordé à M. le Dr Schur une somme de 2,000 francs à titre d'encouragement et maintenu au programme des prix proposés la question des satellites de Jupiter.

Prix Valz. — L'Académie a décerné cette année deux prix Valz; l'un à M. William Huggins, membre de la Société royale astronomique de Londres et correspondant de l'Académie, l'autre à M. Cruls, astronome à l'observatoire de Rio de Janeiro.

Physique. — *Prix Bordin.* — Ce prix n'a pas été décerné, l'Académie a accordé un encouragement de 1,000 francs à l'auteur du mémoire n° 3, intitulé: contribution à l'étude des orages et maintient au concours la question proposée.

Statistique. — *Prix Montyon.* — L'Académie a décerné deux prix: l'un à M. Cheysson, directeur des cartes, plans et archives au ministère des travaux publics pour l'ensemble des publications qu'il dirige, notamment pour l'*Album de statistique graphique* et pour le *Bulletin mensuel*, l'autre à M. le Dr Maher, ancien directeur du service de santé à Rochefort, pour ses travaux tant imprimés que manuscrits relatifs à la statistique médicale de cette ville. Des mentions honorables sont accordées à M. le Dr Guéraud pour son *étude des mouvements de la population à Montauban*, et à M. le Dr Mauriac, *pour ses travaux relatifs aux opérations de la Commission des logements insalubres de la ville de Bordeaux, de 1876 à 1881*, et pour d'autres travaux de statistique relatifs à la variole et à la rage.

Chimie. — *Prix Jecker.* — Décerné à M. Armand Gautier.

Botanique. — *Prix Barbier.* — Ce prix n'a pas été décerné, l'Académie a accordé deux encouragements de 1,000 francs, l'un à M. le Dr Reliquet, l'autre à M. le Dr Vilda.

Prix Desmazières. — Décerné à M. T. Husnot. Une citation honorable a été accordée à MM. E. Donssons et N. Patouillard.

Agriculture. — *Prix Vaillant.* — Décerné à M. Toussaint pour son mémoire sur l'inoculation comme moyen prophylactique contre le charbon.

Anatomie et Zoologie. — *Prix Thore.* — Décerné à M. Ed. André, pour sa *Monographie des Tenthrédides.*

Prix da Gama Machado. — Décerné à M. Herrmann, chargé de cours à la Faculté de médecine de Lille.

Médecine et chirurgie. — *Prix Montyon.* — L'Académie a décerné trois prix de 2,500 francs chacun, à M. le Dr F. Maillot, ancien président du conseil de santé

des armées, à MM. Dieulafroy et Krishaber, et à M. J. Hayem, et cite honorablement MM. A. Borins, Cadiat, L. Dubar et Ch. Rémy, H. Fournié, E. Guvoy, H. Leloir.

Prix Bréant. — Un prix de 5,000 francs a été décerné à MM. Arloing, Cornevin et Thomas pour leur mémoire intitulé : *De l'inoculation comme moyen prophylactique du charbon symptomatique.*

Prix Godard. — Décerné à M. le Dr Reclus.

Prix Lallemand. — Décerné à MM. les Drs Bourneville et Paul Regnard pour leur ouvrage intitulé : *Iconographie photographique de la Salpétrière.* M. Liégeois et M. Lamarre ont obtenu des mentions honorables.

Physiologie. — Prix Montyon. — Physiologie expérimentale. — Décerné à M. Dastre. Une citation honorable a été accordée à M. Gaëtan Delaunay.

Géographie physique. — Prix Gay. — Le prix n'a pas été décerné. Un encouragement de 1,000 francs a été accordé à M. Jules Girard, et un de 500 francs à M. Louis Delavaud. La question proposée a été retirée du concours.

Prix généraux. — Prix Cuvier. — Décerné à M. Oswald Heer, professeur à l'Université de Zurich, correspondant de l'Académie.

Prix Trémont. — Décerné à M. Sidot.

Prix Gégner. — Décerné à M. Lescarbault.

Prix Delalande-Guérineau. — Décerné à M. Savorgnan de Brazza.

Prix Jérôme Ponti. — Décerné à M. Müntz.

Prix Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, et décerné chaque année au premier élève sortant de l'École Polytechnique, a été remis par le président à M. Bochet (Adolphe-Joachim-Fernand), né à Paris le 20 janvier 1863, et entré, en qualité d'élève ingénieur, à l'école des mines.

PRIX PROPOSÉS :

Géométrie. — Prix Bordin. — L'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1884, la question suivante :

La découverte des lignes de courbure, sur une surface quelconque, a été proposée par Monge en 1781 (*Mémoires de l'Académie des Sciences*) dans un Mémoire intitulé : *Théorie des déblais et remblais.*

« Deux volumes équivalents étant donnés, les décomposer en parcelles infiniment « petites se correspondant deux à deux suivant une loi telle que la somme des pro- « duits des chemins parcourus en transportant chaque parcelle sur celle qui lui « correspond par le volume de la parcelle transportée soit un minimum. »

La théorie des lignes de courbure est présentée par l'illustre géomètre comme une remarque incidente dans l'étude de ce problème, qui, jusqu'ici, n'a été résolu dans aucun cas.

L'Académie propose pour sujet du prix, soit l'étude générale de ce problème des déblais et remblais, soit la solution dans un cas simple choisi par l'auteur du Mémoire.

Les ouvrages manuscrits destinés au concours seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1884.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Prix Francœur. — Mme veuve Francœur a fondé un prix annuel de 1,000 francs qui sera décerné à l'auteur de découvertes ou de travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures et appliquées.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus jusqu'au 1er juin de chaque année.

Mécanique. — Prix extraordinaire de 6,000 francs, destiné à récompenser tout progrès de nature a accroître l'efficacité de nos forces navales. L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1883.

Les mémoires, plans et devis, manuscrits ou imprimés, devront être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Poncelet. — Ce prix, décerné chaque année, est destiné à récompenser l'ouvrage le plus utile aux progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées, publié dans le cours des dix années qui auront précédé le jugement de l'Académie. Il consiste en une médaille de la valeur de 2,000 francs.

Une donation spéciale de Mme veuve Poncelet permet à l'Académie d'ajouter au prix qu'elle a primitivement fondé un exemplaire des œuvres complètes du général Poncelet.

Prix Montyon. — M. de Montyon a fondé un prix annuel de mécanique en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'Agriculture, des Arts mécaniques ou des sciences.

Le prix consiste en une médaille de la valeur de 700 francs.

Prix Plumey. — Ce prix est destiné « à l'auteur du perfectionnement des machines « à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la « navigation à vapeur. »

L'Académie annonce qu'elle décernera chaque année, dans sa séance publique, une médaille de la valeur de 2,500 francs au travail le plus important qui lui sera soumis sur ces matières.

Prix Dalmont. — Par son testament, M. Dalmont a mis à la charge de ses légataires universels de payer, tous les trois ans, à l'Académie des sciences, une somme de 3,000 francs, pour être remise à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées en activité de service qui lui aura présenté, à son choix, le meilleur travail ressortissant à l'une des sections de cette Académie.

Ce prix triennal de 3,000 francs doit être décerné pendant la période de trente années, afin d'épuiser les 30,000 francs légués à l'Académie, d'exciter MM. les ingénieurs à suivre l'exemple de leurs savants devanciers, Fresnel, Navier, Coriolis, Cauchy, de Prony et Girard, et comme eux obtenir le fauteuil académique.

En conséquence, l'Académie annonce qu'elle décernera le prix fondé par M. Dalmont dans sa séance publique de l'année 1885.

Prix Fourneyron. — L'Académie propose pour sujet du prix Fourneyron, qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1883, la question suivante :

1883, trois prix de 10,000 francs chacun aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la *Physiologie*, de la *Physique* et de la *Chimie*.

Statistique. — *Prix Montyon.* — L'Académie annonce que, parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui, à son jugement, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la prochaine séance publique. Elle considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à sa connaissance.

Le prix consiste en une médaille de la valeur de 500 francs.

Chimie. — *Prix Jecker.* — L'Académie annonce qu'elle décernera tous les ans le prix Jecker, porté à la somme de 10,000 francs, aux travaux qu'elle jugera les plus propres à hâter les progrès de la *Chimie organique*.

Géologie. — *Grand prix des sciences physiques* (Prix du Budget). — Question proposée pour l'année 1883 : « Description géologique d'une région de la France ou de l'Algérie. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés avant le 1er juin 1883.

Prix Vaillant. — Question proposée pour l'année 1884. L'Académie a décidé que le prix fondé par M. le maréchal Vaillant serait décerné tous les deux ans. Elle propose, pour sujet de celui qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1884, la question suivante : « Nouvelles recherches sur les fossiles, faites dans une région qui, depuis « un quart de siècle, n'a été que peu explorée, sous le rapport paléontologique. »

Depuis quelques années, des recherches très importantes ont été faites sur la faune fossile de la France, de l'Angleterre, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs autres pays; mais il y a diverses régions qui, depuis fort longtemps, n'ont pas été explorées avec tout le soin désirable par les paléontologistes, par exemple le Brésil et le Mexique, où cependant les études scientifiques ont pris récemment un développement considérable, et l'Académie pense qu'il serait utile d'appeler l'attention sur les dépôts fossilifères de ces contrées.

Les travaux manuscrits ou imprimés en français devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1884.

Botanique. — *Prix Barbier.* — M. Barbier, ancien chirurgien en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, a légué à l'Académie des sciences une rente de 2,000 francs, destinée à la fondation d'un prix annuel « pour celui qui fera une découverte précieuse « dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique « ayant rapport à l'art de guérir. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, dans sa prochaine séance publique.

Prix Desmazières. — Par son testament, M. Desmazières a légué à l'Académie des sciences un capital devant être converti en rentes et servir à fonder un prix annuel pour être décerné « à l'auteur, français ou étranger, du meilleur ou du plus « utile écrit, publié dans le courant de l'année précédente, sur tout ou partie de la « Cryptogamie. »

Conformément aux stipulations ci-dessus, l'Académie annonce qu'elle décernera le prix Desmazières dans sa prochaine séance publique.

Le prix est une médaille de la valeur de 1,600 francs.

Prix de La Fons Mélicocq. — M. de la Fons Mélicocq a légué à l'Académie des sciences une rente de 300 francs, qui devra être accumulée, et « servira à la fondation d'un prix qui sera décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France, c'est-à-dire sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. »

Ce prix consiste en une médaille de la valeur de 900 francs; l'Académie le décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1883, au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, remplissant les conditions stipulées par le testateur.

Prix Thore. — M. François-Franklin Thore a légué à l'Académie des sciences une inscription de rente de 200 francs, pour fonder un prix annuel à décerner « à l'auteur du meilleur mémoire sur les Cryptogames cellulaires d'Europe (algues fluviatiles ou marines, mousses, lichens ou champignons), ou sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe. »

Ce prix est attribué alternativement aux travaux sur les Cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'un insecte.

Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1879, prorogée à 1881 et enfin à 1883. L'Académie propose, pour sujet du prix Bordin qu'elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1883, la question suivante : « Faire connaître, par des observations directes et des expériences, l'influence qu'exerce le milieu sur la structure des organes végétatifs (racines, tige, feuilles), étudier les variations que subissent les plantes terrestres élevées dans l'eau, et celles qu'éprouvent les plantes aquatiques forcées de vivre dans l'air. Expliquer par des expériences directes les formes spéciales de quelques espèces de la flore maritime. »

Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1883 : « Recherches relatives à la paléontologie botanique ou zoologique de la France ou de l'Algérie. »

Agriculture. — *Prix Morogues.* — Ce prix doit être décerné tous les cinq ans, alternativement, par l'Académie des sciences, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France, et par l'Académie des sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.

L'Académie des sciences décernera le prix Morogues en 1883.

Anatomie et zoologie. — *Grand prix des sciences physiques* (Prix du Budget). — Question proposée pour l'année 1883 : « Développement histologique des insectes pendant leurs métamorphoses. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Prix Bordin. — Question proposée pour l'année 1883 : « Recherches relatives à la paléontologie botanique ou zoologique de la France ou de l'Algérie. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Prix Savigny, fondé par Mlle Letellier. — Un décret, en date du 20 avril 1864, a autorisé l'Académie des sciences à accepter la donation qui lui a été faite par Mlle Letellier, au nom de Savigny, d'une somme de 20,000 francs pour la fondation d'un prix annuel en faveur des jeunes zoologistes voyageurs.

« Voulant, dit la testatrice, perpétuer, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, le souvenir d'un martyr de la science et de l'honneur, je lègue à l'Institut de

« France, Académie des sciences, section de zoologie, 20,000 francs, au nom de « Marie-Jules-César Le Lorgne de Savigny, ancien membre de l'Institut d'Égypte et « de l'Institut de France, pour l'intérêt de cette somme de 20,000 francs être em« ployé à aider les jeunes zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention « du Gouvernement et qui s'occuperont plus spécialement des animaux sans ver« tèbres de l'Égypte et de la Syrie. »

Le prix consiste en une médaille de 975 francs.

Grand prix des sciences physiques (Prix du Budget). — Concours prorogé de 1876 à 1878, puis de 1880 à 1882 et enfin à 1884. La question proposée est la suivante : « Étude du mode de distribution des animaux marins du littoral de la France. »

Dans cette étude, il faudra tenir compte des profondeurs, de la nature des fonds, de la direction des courants et des autres circonstances qui paraissent devoir influer sur le mode de répartition des espèces marines. Il serait intéressant de comparer, sous ce rapport, la faune des côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, en avançant le plus loin possible en pleine mer; mais l'Académie n'exclurait pas du concours un travail approfondi qui n'aurait pour objet que l'une de ces trois régions.

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin 1884.

Prix da Gama Machado. — M. le commandeur J. da Gama Machado a légué à l'Académie des Sciences une somme de 20,000 francs, réduite à 10,000 francs, pour la fondation d'un prix qui doit porter son nom.

L'Académie, conformément aux intentions exprimées par le testateur, décernera, tous les trois ans, le prix da Gama Machado aux meilleurs mémoires qu'elle aura reçus sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Le prix consistera en une médaille de 1,200 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être reçus au Secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1885.

Prix Godard. — M. le Dr Godard a légué à l'Académie des Sciences le capital d'une rente de 1,000 francs, pour fonder un prix qui, chaque année, sera donné « au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes « génito-urinaires. » Aucun sujet de prix ne sera proposé. « Dans le cas où, une « année, le prix ne serait pas donné, il serait ajouté au prix de l'année suivante. » En conséquence, l'Académie annonce que le prix Godard, représenté par une médaille de 1,000 francs, sera décerné, chaque année, dans sa séance publique, au travail qui remplira les conditions prescrites par le testateur.

Prix Serres. — M. Serres, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des Sciences une somme de 60,000 francs, pour l'institution d'un prix triennal « sur l'embryo« logie générale appliquée, autant que possible, à la physiologie et à la méde« cine. »

L'Académie décernera un prix de la valeur de 7,500 francs, dans sa séance publique de l'année 1884, au meilleur ouvrage qu'elle aura reçu sur cette importante question.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1884.

Prix Chaussier. — L'Académie décernera ce prix, de la valeur de 10,000 francs, dans sa séance publique de l'année 1883, au meilleur ouvrage de médecine légale ou de médecine pratique paru dans les quatre années qui auront précédé son jugement.

Prix Dusgate. — Ce prix, de 2,500 francs, est décerné, tous les cinq ans, « à l'au-« teur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens « de prévenir les inhumations précipitées. » Il sera décerné, pour la seconde fois, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1885.

Les ouvrages ou mémoires seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1885.

Prix Lallemand. — M. C.-F. Lallemand, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des Sciences une somme de 50,000 francs dont les intérêts annuels doivent être employés, en son nom, à « récompenser ou encourager les travaux relatifs au « système nerveux, dans la plus large acception des mots. »

L'Académie annonce qu'elle décernera annuellement le prix Lallemand, dont la valeur est fixée à 1,800 francs.

Les travaux destinés au concours devront être envoyés au secrétariat avant le 1er juin.

Physiologie. — *Prix Montyon; physiologie expérimentale.* — L'Académie adjugera annuellement une médaille de la valeur de 750 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra répondre le mieux aux vues du fondateur.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — M. Claude Gay, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des Sciences une rente perpétuelle de 2,500 francs, pour un prix annuel de géographie physique, conformément au programme donné par une Commission nommée à cet effet.

En conséquence, l'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1884, le programme dont l'énoncé suit :

« Montrer par des faits précis comment les caractères topographiques du relief du « sol sont une conséquence de sa constitution géologique, ainsi que des actions qu'il « a subies. Directions que l'on peut discerner dans les traits généraux du modelé. « Prendre de préférence les exemples en France. »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1884.

Locomotion aérienne. — *Prix Alphonse Pénaud.* — M. Alphonse Pénaud a fait don à l'Académie d'une somme de 3,000 francs, qu'il destine à la création d'un prix, une fois donné, à celui qui aura le plus fait progresser la question de la locomotion aérienne, soit par les ballons, soit par l'aviation.

L'Académie décernera, s'il y a lieu, le prix Alphonse Pénaud, dans sa séance publique de l'année 1883.

Prix généraux. — *Prix Montyon; arts insalubres.* — Conformément au testament de M. Auget de Montyon, et aux ordonnances royales des 29 juillet 1821, 2 juin 1825, et 23 août 1829, il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'art de guérir, et à ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.

L'Académie juge nécessaire de faire remarquer que les prix dont il s'agit ont expressément pour objet des découvertes et des inventions propres à perfectionner la

médecine ou la chirurgie, ou qui diminueraient les dangers des diverses professions ou arts mécaniques.

Les pièces admises au concours n'auront droit au prix qu'autant qu'elles contiendront une découverte parfaitement déterminée.

Si la pièce a été produite par l'auteur, il devra indiquer la partie de son travail où cette découverte se trouve exprimée : dans tous les cas, la Commission chargée de l'examen du concours fera connaître que c'est à la découverte dont il s'agit que le prix est donné.

Les ouvrages ou mémoires présentés au concours doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin de chaque année.

Prix Cuvier. — Ce prix est destiné à l'ouvrage le plus remarquable, soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Sera décerné par l'Académie dans sa séance publique de l'année 1885, à l'ouvrage qui remplira les conditions du concours et qui aura paru depuis le 1er janvier 1881 jusqu'au 31 décembre 1884.

Le prix Cuvier consiste en une médaille de la valeur de 1,500 francs.

Prix Trémont. — M. le baron de Trémont, per son testament en date du 5 mai 1847, a légué à l'Académie des Sciences une somme annuelle de 1,100 francs, pour aider dans ses travaux tout savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire « pour atteindre un but utile et glorieux pour la France. »

Un décret, en date du 8 septembre 1856, a autorisé l'Académie à accepter cette fondation.

Prix Delalande-Guérineau. — Mme veuve Delalande-Guérineau a légué à l'Académie des sciences une somme réduite à 10,000 francs, pour la fondation d'un prix à décerner tous les deux ans « au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, « aura rendu le plus de services à la France ou à la science. »

L'Académie décernera, en conséquence, le prix Delalande-Guérineau dans sa séance publique de l'année 1884. Le prix consiste en une médaille de la valeur de 1,000 francs.

Les pièces de concours devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie annonce qu'elle décernera le prix Jean Reynaud, pour la seconde fois, dans sa séance publique de l'année 1886.

Prix Jérôme Ponti. — L'Académie annonce qu'elle décernera le prix Jérôme Ponti, tous les deux ans, à partir de l'année 1882. Le prix, de la valeur de 3,500 francs, sera accordé à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science. Les mémoires seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1884.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture de l'éloge historique de M. le baron Charles Dupin, membre de l'Académie.

Dans sa séance du lundi 16 avril, l'Académie des sciences a élu M. Wolf à la place vacante, dans la section d'astronomie, par le décès de M. Liouville.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France, par Henri-François Delaborde, t. I, p. 333.

Ce premier tome contient la chronique de Rigord et la chronique en prose de Guillaume le Breton; la chronique en vers du même Guillaume occupera le tome suivant. On ne saurait encore justement apprécier tout le mérite de cette importante publication. Non seulement, en effet, elle n'est pas terminée; mais il manque au premier tome une introduction annoncée et qui sera certainement, puisqu'il s'agit de Rigord et de Guillaume le Breton, d'un grand intérêt. Ce que l'on peut, toutefois, déjà reconnaître, c'est la correction des textes donnés par M. Delaborde, d'après divers manuscrits de Paris, du Vatican, de Bruxelles et du Musée britannique; c'est le nombre, l'importance, la variété des notes jointes à ces textes par le diligent éditeur.

Mélanges de philologie et de paléographie américaines, par H. de Charencey, Paris, Leroux, 1883, 195 p. in-8°.

Un écrivain qui s'est voué depuis longtemps à l'étude des langues et des traditions américaines, M. de Charencey, vient de réunir en volume plusieurs dissertations déjà publiées dans des recueils d'érudition. La critique hésite un peu à suivre un auteur dans des études aussi nouvelles et aussi différentes des recherches de la philologie indo-européenne ou de la philologie sémitique; elle doit néanmoins signaler les efforts de ceux qui essayent de classer les langues de l'Amérique et d'en déchiffrer les rares documents anciens. Mais la faiblesse inévitable des études américaines, et ce qui les empêchera jamais de devenir une science historique comme l'étude des langues de l'ancien monde, vient de ce que l'on ne saurait en établir la chronologie, faute de documents d'une date reculée. On ne peut bien analyser une langue que si l'on en possède les anciennes formes, et cela manque pour les langues américaines. Il y a bien, en plusieurs endroits, dans l'Amérique centrale, quelques inscriptions et quelques documents antérieurs à la conquête espagnole, mais on n'en a pas la clef, et tout essai d'interprétation reste problématique. Il semble aussi que, depuis trois siècles, on ait trop négligé de recueillir la littérature orale de ces peuples indigènes de l'Amérique. Tel missionnaire, qui s'amusait à compiler un glossaire d'une utilité et d'une valeur contestables, n'a point pensé à recueillir des contes, des chansons, des proverbes, etc., qui auraient fourni des textes de langue, outre qu'ils auraient aidé à mieux comprendre la vie intellectuelle des indigènes.

Le volume de M. de Charencey se compose d'articles assez différents : les uns, où l'auteur essaye d'interpréter des textes anciens ou les inscriptions calculiformes des Mayas, ne peuvent être appréciés que des américanistes. Les autres, où il ex-

pose des systèmes de grammaire ou de numération, sont accessibles au lecteur qui s'intéresse à la formation des langues, et lui fourniront des faits instructifs ou curieux.

Recueil de contes populaires slaves, traduits sur les textes originaux par M. Louis Léger, professeur à l'École des langues orientales, Paris, Leroux, 1882, XIV — 266 pages in-8°.

La publication des contes populaires a, depuis quelques années, pris une grande extension, et c'est un ordre de recherches qui se popularise d'autant plus que, s'il est difficile de résoudre les questions d'origine et d'histoire, il est facile à chacun d'apporter des matériaux. Dans l'Orient slave ces matériaux abondent, grâce à l'activité et à l'émulation des Serbes, Russes, Tchèques, Croates, Bulgares, etc. M. Léger a fait une anthologie de ces divers recueils, et il offre à ses lecteurs français « les contes qu'il a remarqués dans ses lectures et dont la traduction a autrefois « amusé ses heures de loisir. » Son volume intéressera les curieux.

L'enseignement secondaire au Puy-en-Velay de l'an VI à l'an XII (1798-1804): l'École centrale de la Haute-Loire, par Henry Mosnier, Paris, Charavay frères, 1882, in-8°.

Beaucoup de gens, même parmi les lettrés, connaissent à peine de nom les écoles centrales de l'époque révolutionnaire. Au moment où une commission de savants et d'historiens venait d'être instituée afin de réunir les documents nécessaires pour écrire l'histoire de l'instruction publique pendant la révolution, un curieux publiait la monographie complète d'un de ces établissements d'enseignement secondaire qui, en 1798, prirent, dans chaque département, la place des anciens collèges. A l'aide de documents empruntés presque tous aux archives départementales, M. Henry Mosnier nous fait connaître le fonctionnement de l'École centrale de la Haute-Loire, depuis son ouverture en l'an VI jusqu'au moment de sa suppression. Tout est passé en revue dans cette substantielle notice; règlement d'organisation, personnel enseignant, programmes des cours, exercices littéraires, examens, distribution de prix, et jusqu'aux fêtes pompeuses auxquelles la Convention attachait un si grand prix, rien n'est laissé dans l'ombre.

TABLE.

ΤΟΥΜΟΣΧΙΩΝΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ
ΥΕΒΔΟΜΗΙ ΑΙΓΥΠΤΙΩΝ ΔΕ ΤΥΒΙ ΤΡ
ΚΑΙ ΙΕΡΟΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ ΚΑΙ ΟΙ ΑΛΛΟΙ ΙΕΡΕΙΣ ΟΙ ΣΥΝ
ΚΤ[illegible]ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΜΗΝΟΣ ΕΝ ΗΙ ΠΑΡΕΛΑΒΕΝ
ΛΕΥΣ ΠΤΟΛΕΜ[illegible]Σ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΚΑΙ Α
ΤΑ ΚΑΤΑ ΤΗΝ Χ[illegible]ΡΑ ΚΑΙ ΤΑ ΣΤΙ
ΕΙ[illegible]Ν ΔΙΑΠΑΝΤΟΣ ΠΟΙΟΥ[illegible]ΤΑΙ ΜΕΤΑ Μ
[illegible]ΙΣ ΑΠΙΥ[illegible]ΤΟΝ ΚΑΙ ΑΓ[illegible]ΚΕΝ
ΤΟΙΣ ΔΥΝΑΣΤΕΥΟ[illegible]ΚΑΙ ΤΟΙΣ Ε
ΑΝΑΒΑΝΤΟΣ ΚΑΙ ΠΑΝΤΩΝ ΤΩΝ
ΒΑΣΙΛΕΥΚΟΤΩΝ ΕΦ ΩΝ ΣΥΝΕΒΗ ΑΒΡΟ
ΑΝ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΩΝ ΠΟΛΛΑ ΜΕΝ ΠΡΟ
ΑΛΛΩΝ ΠΛΕΙΟΝΩΝ ΤΟΠΩΝ ΣΙΤΟΝ ΜΕΤΑΠΕΜ
ΤΑ ΜΕΓΙΣΤΟΝ ΥΠΟΜΝΗΜΑ ΚΑΤΑΛΕΙΠΟΝΤΕΣ
ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΕΙ ΧΡΟΝΟΝ ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ ΔΕΔ
ΕΡΓΕΤΑΙΣ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΓΟΝΕΥΣΙΝ ΑΥΤΩΝ
ΕΙΣ ΚΑΙ ΤΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤ[illegible]Ν ΘΕΩΝ ΚΑΙ
ΘΕΩΝ ΠΡΟΣΑΠΟΔΕ[illegible]ΤΡΟΣΤΑΙ
ΩΝ ΘΕΩΝ ΕΠΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝ ΤΗΙ ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧ
ΠΡΕΠΟΝ ΕΝ ΠΑΣΙΝ ΑΝΘΡΩΠΟΙΣ ΕΙΣ ΔΕ
ΕΟΡΤΗ ΤΟΥ ΕΝ ΤΩΙ ΕΝΑΤΩΙ ΕΤΕΙ ΚΑΙ
ΕΝ ΑΙΣ ΠΡΟΤΕΡΟΝ ΗΙΣΑΝ ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΚΑΙ
ΩΝ ΑΙΡΟΥΜΕΝΩΝ ΚΑΤ ΕΝΙΑΥΤΟΝ ΕΚ ΤΩΝ ΠΡΟ
ΝΟΜΕΝΩΝ ΕΚ ΤΗΣ ΠΕΜΠΤΗΣ ΦΥΛΗΣ ΤΩ
ΤΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΙΣ ΚΑΙ ΦΥΛΑΡΧ
ΘΕΩΝ ΚΑΤΑ ΤΟ ΠΡΟΤΕΡΟΝ ΓΡΑΦΕΝ
ΚΕΙΣ ΑΓΕΣΘΑΙ ΚΑΤ ΕΝΙΑΥΤΟΝ ΠΑΝ
ΝΕΙ ΤΟ ΑΣΤΡΟΝ ΤΟ ΤΗΣ Ι[illegible]ΗΝ
ΑΓΑ ΜΕΓΑΛΑ ΒΟΥΒΑΣΤΙΑ[illegible]
ΔΙΑ ΤΕΣΣΑΡΩΝ ΕΤΩΝ ΜΗ ΜΕΤΑΤΙΘΕΣΘ
ΤΕ ΜΕΤΑΣ ΤΕ ΦΑΝΗΦΟΡΙΑΣ ΚΑΙ ΘΥΣΙ
ΕΜΟΥ ΚΑΙ ΜΗ ΣΥΜΒΑΙΝΗΙ ΤΙΝΑΣ ΤΩΝ Δ
ΝΕΤΕΡΑΣ ΔΕ ΤΩΝ ΝΥΝ ΑΓΟΜΕΝΩΝ ΕΝ Τ
ΣΥΝΤΑΞΕΩΣ ΤΟΥ ΕΝΙΑΥΤΟΥ ΜΗΝΟΣ
ΟΡΤΗ[illegible]ΤΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ ΘΕΩΝ ΕΠΑΓΕΣ
ΝΠΕΡΙ ΤΗΝ ΣΥΝΤΑΞΙΝ ΤΩΝ ΩΡΩΝ ΚΑΙ ΤΟΥ
ΡΓΕΤΩΝ ΘΕΩΝ ΚΑΙ ΕΠΕΙΔΗ ΤΗΝ ΕΓ ΒΑΣΙ
ΛΕΥΘΕΩΣ ΑΠΕΔΕΙΧΘΗ ΣΥΝΕΒΗ ΤΑ
ΡΑΓΙΝΟΜΕΝΩΝ ΠΡΟΣ ΑΥΤΟΝ ΚΑΤ ΕΝΙΑΥΤΟ
ΘΙΔΡΥΣΑΝ ΤΗΝ ΘΕΑΝ ΜΕΤΑ ΤΟΥ ΟΣΕΙΡΙΟ
ΑΙΣ ΤΑ ΤΙΜΩΜΕΝΑ ΙΣΥΠΑΡΧΕΙ ΚΑΙ Η ΑΝΑΓ
ΤΩΝ ΕΚ ΤΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΙΕΡΩΝ ΠΑΝΤΩ
ΜΟΥ ΜΕΤΑ ΔΕ ΤΑΥΤΑ ΤΑ ΠΡΟ[illegible]ΝΕΚΕ
ΑΙ ΜΗΝΥΣΙΣΙ[illegible]ΙΣ ΜΗΝΩΝ Ε[illegible]ΓΙΝΕΣ
ΗΝ ΧΩΡΑΝ ΙΕΡΟΙΣ ΚΑΙ[illegible]ΔΕΣ
ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝ ΤΕ ΔΕ
ΘΗ ΣΥΝΤΕΛΕΙΝ ΚΑΙ
ΑΡΝΣ ΑΠΟ ΕΠΤΑ ΚΑΙ
ΤΩΙ[illegible]ΡΩ ΤΩΝ Κ
ΣΑΓΚ[illegible]ΣΩΤΑ ΑΙ
ΡΘΕΝ[illegible]ΕΙΝΑΙ ΕΤ
ΑΝΑΜΕΣΟΝ ΕΣΤΑΙ ΜΑΓ
ΛΗΜΕΝΗ[illegible]ΑΙΣ ΤΗΣ
ΤΟΥ ΠΕΡΙΠΛΟΥ ΤΟΥ ΟΣΕΙΡΙΟ
ΟΥΜΕΝΑ ΝΟΜΙΜΑ ΤΗΙ ΕΟΡΤ
ΑΓΟΜΕΝΩΝ ΙΕΡΩΝ ΠΑΡ
ΠΟΡΟΣ ΠΑΡΑΣΤΗΙ ΑΝΑΦΕΡ
ΡΕΣΙΝ ΤΩΝ ΛΟΙΠΩΝ ΘΕΩΝ
ΡΙΣΘΗΣΕΤΑΙ ΕΙΣ ΤΑ ΣΙΕΡ
ΩΝ ΙΕΡΩΝ ΠΡΟΣΟΔΩΝ ΑΦ
ΤΟΝ ΔΙΔΟΜΕΝΟΝ ΑΡΤΟΝ ΤΑ
ΙΟ ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΩ
ΝΕΝ ΤΩΙ ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΩΙ
ΚΑΙ ΤΑ ΤΕΚΝΑ ΑΥΤΩΝ ΚΑΘΑΠ

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1883.

LES ZODIAQUES ET LE CALENDRIER ÉGYPTIEN.

Œuvres choisies de J. A. Letronne, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index par E. Fagnan. Deuxième série. Géographie et Cosmographie, tomes I et II. — Paris, Ernest Leroux, 1883.

Les mathématiques ne trompent jamais, mais elles refusent souvent de répondre. C'est en vain qu'on insisterait alors; les formules ne peuvent rendre que ce qu'on leur confie; elles développent la vérité ou transforment l'erreur sans en altérer le caractère.

La publication des œuvres de Letronne remet en lumière de vives discussions, dans lesquelles la méthode historique, opposée aux conséquences prétendues de la mécanique céleste, semble lutter avec elle de rigueur et triompher sur tous les points.

Les assertions que Letronne combat au nom de l'histoire restent, il est vrai, rarement défendables; faut-il croire, pour cela, que la méthode de l'historien puisse démentir celle de l'astronome et prévaloir toujours contre les démonstrations d'un autre ordre? La conclusion serait injuste. Deux esprits droits, s'ils raisonnent avec prudence, doivent s'éclairer mutuellement sans rien affirmer qui soit contradictoire : où l'un se croit certain, l'autre peut conserver des doutes, jamais une certitude opposée. Qu'un raisonnement soit historique, philologique ou astronomique, il prouve ou ne prouve pas; c'est la distinction qu'il faut faire. La trigonométrie et la mécanique céleste apportent sans contredit des préventions favorables, mais, si leurs conclusions sont démontrées fausses ou demeurent douteuses, c'est que la science est mal consultée. L'artil-

lerie accroît la force d'une armée, mais à la condition que l'on tirera à bonne distance sans se tromper de direction.

Aucun monument de la vieille Égypte n'a donné plus de peine aux astronomes et aux érudits que les zodiaques de Denderah et d'Esné. On a vivement discuté leur signification et leur âge. Les doutes aujourd'hui ont cessé, grâce surtout aux savantes recherches de Letronne, complétées quelquefois, mais jamais démenties, par le progrès continuel de la science. Le plafond de l'une des salles du temple de Denderah, situé à dix lieues environ de l'ancienne Thèbes, était orné de figures sculptées ou peintes parmi lesquelles, au premier examen, on apercevait les douze signes du zodiaque tels que les Grecs nous les ont transmis. Ils sont distribués sur une ligne spirale et le dernier signe, le Cancer, situé sur le même rayon que le Lion, est plus rapproché du centre. A ces signes étaient mêlées et adjointes d'autres figures, qui, malgré l'étoile sculptée à la fin de l'indication hiéroglyphique qui accompagne chacune d'elles, ne rappellent, à première vue, aucun souvenir astronomique.

Fourier, sans entrer au détail des preuves, avait assigné d'abord à ce tableau une antiquité de cent cinquante siècles, réduits, après réflexion, à deux mille cinq cents ans avant notre ère. La curiosité de deux ingénieurs, Jollois et Devilliers, tous deux membres de l'Institut d'Égypte, s'était exercée déjà sur le mystérieux tableau; ils s'inclinèrent devant la décision de leur illustre confrère, et renoncèrent à traiter une matière qu'il possédait si bien. Les figures peintes et sculptées à côté des signes du zodiaque et au milieu de ces signes, étaient, suivant Fourier, de simples emblèmes religieux; leur explication hiéroglyphique, alors indéchiffrable, laissait l'assertion sans contrôle et sans preuve. Les regards des savants n'en restaient pas moins attachés à cette œuvre mystérieuse, dans laquelle les disciples d'Hermès semblaient confirmer les assertions doctorales de Dupuis, l'oracle, dit Letronne, de ceux qui voulaient, au commencement de ce siècle, passer pour érudits et pour philosophes sans avoir ni philosophie ni érudition. Le gouvernement de Louis XVIII, en acquérant ce tableau, que tant de siècles n'avaient pu détruire, crut fournir à Biot l'occasion vivement désirée d'approfondir l'étude du plus intéressant et du plus complet des documents astronomiques de l'Égypte. Le savant physicien n'y trouva rien d'obscur; il crut y lire très clairement l'état du ciel sept cent seize ans avant notre ère, sans que l'erreur possible dépassât cinquante ans.

La discordance avec Fourier était de dix-huit siècles!

La recherche de l'âge d'une figure astronomique est facile, difficile ou impossible, suivant les indications qu'on peut y lire; il faut, avant tout,

deviner les noms des astres représentés, le mode de projection et l'orientation de la figure. C'est là l'écueil; quand il est franchi, l'astronome raisonne et calcule sans introduire aucune erreur nouvelle, mais sans en corriger aucune.

Fourier, à première vue, avait désigné les points équinoxiaux, et, par une règle fort simple, il en déduisait le temps écoulé. En déployant plus d'art et mettant en jeu plus de science, Biot prétendit atteindre la rigueur géométrique. Il voulut d'abord rétablir la position du pôle dont la place sur le tableau était vide. L'étude seule des signes du zodiaque, sans rien emprunter aux autres figures, suffisait, suivant lui, pour retrouver ce point dont tout dépend. Après avoir provisoirement excepté la figure du Cancer de l'anneau zodiacal, sculpté sur le médaillon, il traça à travers l'ensemble de tous les autres, une courbe moyenne destinée à représenter le cercle écliptique. Cette définition bien imparfaite était la seule possible, et les conditions du problème laissaient à Biot un champ très vaste, très dangereux, mais très commode.

En réunissant par des lignes droites les points qui, sur la courbe écliptique présumée, correspondaient à un intervalle d'une demi-année, Biot constata la rencontre de ces diamètres en un même point et l'égalité de leurs longueurs. Cependant la courbe n'est pas un cercle, les rayons sont variables, c'est leur somme, deux à deux, qui est constante. En déduisant de cette seule propriété la nature de la courbe et la loi de la projection, Biot, il faut bien le dire, commet une erreur mathématique. Le savant auteur aurait pu, sans mettre en œuvre aucune théorie difficile, trouver des solutions en nombre infini; il aperçoit la plus simple et la déclare unique. La loi de projection ainsi déterminée réduit tout à un dessin régulier, qui permet de nombreuses vérifications, subordonnées chacune à la divination de l'une des étoiles du tableau. Biot signale Fomalhaut, Régulus et Antarès, dont toutes les épreuves confirmeraient le choix, si la lecture, aujourd'hui certaine, des signes qui les accompagnent, n'était venue le démentir. Antarès, par exemple, doit être remplacée par la planète Saturne. La position du pôle est cependant déclarée certaine, et le point indiqué par le monument même est à peine (tous ces mots sont de Biot) à deux degrés de distance de la position qu'avait réellement le pôle de l'équateur sept cent seize ans avant notre ère. Deux degrés parcourus sur la sphère céleste par le pôle de l'équateur représentent, le calcul est facile, trois cent soixante années. Sur les sept cent seize ans dictés par tant de recherches, de raisonnements et de conjectures, l'erreur commise, c'est la déclaration même de Biot, est donc *à peine* de trois cent soixante!



La démonstration historique de Letronne est décisive. Le temple de Denderah est postérieur à l'ère chrétienne, les inscriptions grecques, le caractère esthétique des ornements, la lecture enfin des signes hiéroglyphiques obtenue par Champollion, ne laissent subsister aucun doute; mais ces preuves réunies et concordantes, on nous pardonnera d'insister sur ce point, n'ont rien renversé qu'une science sévère eût intérêt à défendre.

En revenant, dans trois mémoires différents, sur le problème des zodiaques, Letronne ne s'est pas borné à fixer une date et à rectifier une erreur; il a trouvé et rendu vraisemblable la signification de ces figures, toutes postérieures, en Égypte, à la domination grecque. L'étude d'une momie, et d'un sarcophage couvert d'inscriptions qui la contenait, a transformé les conjectures en certitude. Letronne a su retrouver le nom du mort, la date de sa naissance, la durée et les circonstances principales de sa vie. Il a interprété toutes les figures occultes, fort analogues à celles du petit temple d'Esné, et qui toutes se rapportent à la religion égyptienne; l'une d'elles, entourée par un zodiaque, rappelait par son style les peintures de Denderah. Le signe du Capricorne, dans le nouveau zodiaque, était séparé des autres comme le Cancer à Denderah. Les dates, connues cette fois avec précision, en révèlent le motif. L'intention est astrologique : Pétémenon, c'est le nom de la momie, était né en effet le 12 janvier de l'an 95, sous l'influence du Capricorne, et la figure représente son thème natal. L'explication s'étend sans difficulté aux monuments publics, et les zodiaques y sont, sans aucun doute, la marque commémorative d'un événement, comme l'érection d'un temple ou la fondation d'une ville. Aucun fait, jusqu'ici, n'est venu démentir cette théorie et le grand nombre des zodiaques, presque tous postérieurs à l'ère chrétienne, s'explique par le développement de l'astrologie qui, née chez les Orientaux, a pris, vers cette époque, chez les Grecs et les Romains, un développement bien connu. Letronne sans se borner à ces vues générales et sans se départir de sa prudence accoutumée, présume sans l'affirmer, qu'à Denderah le planisphère concerne Auguste, et le zodiaque du Pronaos Tibère. A Esné celui du grand temple lui paraît relatif à Claude, et celui du petit, à Antonin.

Letronne, dans plusieurs mémoires a étudié le calendrier égyptien, et, sur ce point encore, il aime à faire ressortir la supériorité des arguments historiques qu'il veut invoquer seuls et qui doivent lui suffire. La connaissance de la mécanique céleste ne donne en effet aucun avantage dans cette discussion habilement poursuivie depuis deux siècles.

L'année égyptienne se composait de 365 jours, sans intercalation;

chaque année, à une même date correspondait une position nouvelle du soleil, qui rétrogradait tous les quatre ans du chemin parcouru pendant le jour complémentaire que nous ajoutons aujourd'hui. Les fêtes célébrées à date fixe se transportaient de l'été dans le printemps, puis dans l'hiver et dans l'automne, sanctifiant tour à tour, dans une période de 1460 ans, toutes les saisons de l'année. Les Égyptiens savaient par quel artifice on aurait pu éviter ce désordre. Démocrite, Platon et Eudoxe, l'ont appris d'eux et leur en font honneur. Mais leurs prêtres avaient-ils trahi pour ces illustres visiteurs un secret commis à leur garde? L'année fixe, au contraire, était-elle une institution réalisée dans la vie civile et dans les actes officiels? La question a été débattue.

Letronne, cette fois encore, par des textes décisifs, fait triompher la méthode historique; mais était-il possible d'en employer une autre?

Diodore de Sicile, soixante ans avant notre ère, écrivait : Les prêtres Thébains ajoutent cinq jours et un quart aux douze mois de trente jours, et de cette manière ils complètent le cercle annuel.

Strabon attribue le même usage aux prêtres Thébains. Aux douze mois de trente jours ils ajoutent cinq jours tous les ans, dit-il, et, pour compléter l'année exacte, ils composent une période de jours entiers et d'années entières autant qu'il en faut pour que les parties excédantes forment un jour. Ils attribuent à Hermès toute cette science.

C'est à ce même artifice que fait allusion Dion Cassius, quand il dit : César, *lui aussi*, introduisit l'usage de compter tous les quatre ans un jour composé de quatre quarts. Sosigène, que César appela d'Égypte, en a rapporté l'année Julienne.

L'époque de l'institution de l'année vague n'est indiquée sur aucun monument. Avec chaque règne, en effet, commence une ère nouvelle, et sur les inscriptions connues, on lit seulement le temps écoulé depuis l'avènement du roi régnant. A défaut d'une certitude démontrée, plusieurs hypothèses ont partagé les érudits. Isaac Newton a cherché à quelle époque le premier jour de Thot, premier mois de l'année égyptienne, a coïncidé avec l'équinoxe de printemps, son origine naturelle; entre les dates 884, 2344, 3804, qui amènent un tel accord, il adopte, sans motifs bien puissants, la plus rapprochée de l'ère chrétienne. Dans un opuscule très remarquable intitulé *Canicularia*, que Newton a connu, Bainbridge avait admis la coïncidence initiale du premier jour de Thot, non avec l'équinoxe de printemps, mais avec le lever héliaque de Sirius, et appuyé sur des textes précis sa théorie très complète et très simple.

Le peuple égyptien, depuis la plus haute antiquité, associe le lever héliaque de Sirius au phénomène presque vital pour lui de la crue du

Nil. Il ne faut ni instruments ni mesures pour observer l'apparition de la brillante étoile, ni science raffinée pour la prévoir. Sirius est invisible pendant cinq ou six semaines chaque année; il se lève alors et se couche pendant le jour. Bientôt cependant on le voit précéder le crépuscule et briller à l'orient avant la fin de la nuit et chaque jour ensuite s'élever de plus en plus sur l'horizon. On saluait Sirius par des fêtes solennelles. La prédiction était facile, car l'intervalle entre deux levers héliaques est constant et égal à trois cent soixante-cinq jours un quart, sans que, pendant une période de quatre mille ans, cette régularité se soit démentie. Le phénomène, dans l'année vague, correspond successivement à toutes les dates, mais, si on le rapporte au calendrier Julien, hypothétiquement prolongé avant son origine, Sirius reparaît à Memphis le 20 juillet, à moins qu'un nuage fortuit n'en intercepte les rayons.

Si la date julienne du lever héliaque est invariable, celle de la crue annuelle du Nil ne l'est pas. La coïncidence des deux phénomènes ne peut donc se maintenir. Le début des inondations, lié au solstice d'été, avance sur le lever héliaque de trois jours en quatre siècles. La tradition n'en persista pas moins à faire de l'étoile caniculaire le régulateur de l'année, le principe excitateur du débordement et l'attribut de Sothis, déesse de la fécondité. Au temps du Scholiaste d'Aratus, Sirius se levait héliaquement, pour le centre de l'Égypte, vingt-sept jours après le solstice, et son apparition, toujours en concordance avec la crue du Nil, qui dure cent jours, avait cessé d'en être le présage.

Bainbridge, en alléguant un texte de Censorinus, souvent cité dans cette discussion, fixait à l'année 1322 l'origine de la période dite sothiaque, qui, aux mêmes dates de l'année vague, ramène le soleil aux mêmes points de son orbite. L'accord du premier jour de Thot avec le lever héliaque de Sirius a eu lieu en l'an 139. D'autres, interprétant différemment la texte de Censorinus, disent 138; c'est en retranchant quatorze cent soixante ans que Bainbridge est conduit à la date 1322, adoptée par Fréret et par Letronne, pour y placer l'origine de l'année vague. Le principe adopté autorise à reculer de nouveau cette origine d'une période sothiaque : on trouve ainsi l'année 2782, et la découverte faite par Lepsius d'inscriptions mentionnant les jours complémentaires de l'année, à l'époque de la douzième dynastie, la rend aujourd'hui plus vraisemblable.

Biot a proposé une troisième hypothèse. Champollion avait donné une interprétation des hiéroglyphes représentant les douze mois de l'année et des trois divisions, chacune de quatre mois, nommées tétraménies de la végétation, des récoltes et de l'inondation. Le premier jour du mois

nommé Pachon ouvrait la période dite de l'inondation; ce qui ne l'empêchait pas, puisqu'il conservait sa place dans l'année vague, de parcourir en mille quatre cent soixante ans le cycle complet des saisons. Ce premier jour de Pachon a coïncidé avec le solstice d'été dans les années juliennes 275, 1780, 3285, et cette concordance des phénomènes avec les divisions de l'année qui portaient leurs noms devait, suivant Biot, être annoncée et attendue longtemps à l'avance et laisser d'ineffaçables souvenirs. Elle a, s'il faut l'en croire, marqué l'origine de l'année vague, qui doit, d'après cette supposition, remonter à 1780 ou à 3285, si l'on renonce, dit-il, aux périodes plus distantes.

L'année 3285 présente, d'après les calculs de Biot, un caractère unique dans la série des siècles : à l'accord calculé du premier jour de Pachon avec le solstice d'été, se trouve fortuitement associée la coïncidence du lever héliaque de Sirius avec ces deux époques réunies.

On doit remarquer cependant que, si l'accord rigoureux des trois époques n'a lieu qu'une seule fois dans un nombre immense de siècles, l'année 1780 présente pratiquement, sinon rigoureusement, le même caractère, avec une différence trop petite pour qu'on pût alors l'apercevoir; « d'où il suit, dit Biot, que l'ancienne tradition a pu s'appli-« quer à l'une de ces années sans qu'on puisse aujourd'hui décider « l'alternative. »

On doit remarquer que chacune des années 275, 1780 et 3285, est séparée de la précédente par mille cinq cent cinq ans et non pas par mille quatre cent soixante, intervalle qui sans doute aurait été adopté par un érudit moins versé que Biot dans les calculs astronomiques, s'il avait eu à appliquer le même principe. Le savant membre de l'Académie des sciences attache à cette exactitude assez d'importance pour la faire expressément remarquer; il calcule les écarts du solstice par les formules de la mécanique céleste, en tenant compte des inégalités séculaires. On comprend que ses adversaires ne l'aient pas suivi sur ce terrain. La question pour eux était de savoir si l'origine de l'année vague avait été marquée par la coïncidence des premiers jours de Thot avec le lever héliaque de Sirius, ou par celle du premier jour de Pachon avec le solstice, et s'il faut faire remonter l'année vague au XIV[e] siècle avant notre ère ou au XVIII[e]. Dans la solution d'un tel problème, beaucoup d'érudits jugeront superflu de tenir compte de quelques heures par siècle dans les positions du solstice.

L'ingénieux auteur est allé plus loin en déduisant des mêmes principes l'histoire vraisemblable du changement qui a porté l'année à 365 jours. Lorsque l'on comptait dans l'année douze mois seulement

de trente jours, l'accord du mois de Pachon avec le solstice d'été revenait tous les soixante-dix ans; il est probable, suivant Biot, que l'addition des cinq jours supplémentaires a été faite à l'époque de l'une de ces coïncidences et dans l'espoir de la conserver.

Letronne n'accepte pas de telles allégations et refuse de les discuter. Il s'agit de savoir, a-t-il souvent répété, « ce qu'un peuple a fait réellement « et non ce qu'il a *pu* et *dû* faire. » On ne saurait marquer plus nettement la différence des deux méthodes. Letronne avait, aussi bien que Biot, accepté de Champollion les signes hiéroglyphiques des saisons. L'un y puisait des arguments, l'autre des conjectures. Un savant égyptologue, M. Brugsch, a élevé contre plusieurs de ces interprétations des doutes jugés sérieux, puis proposé des preuves reconnues décisives. Letronne heureusement prenait ses précautions contre l'erreur. L'illustre et consciencieux érudit avait retardé treize ans la publication de son premier mémoire sur le calendrier égyptien par suite, disait-il, de sa répugnance à publier des travaux qui ne le satisfaisaient pas sur tous les points; ses dernières publications, retardées par les mêmes scrupules, n'ont pas été faites de son vivant. Le dernier mémoire était inachevé . la plume, dit l'éditeur, s'était arrêtée au milieu d'une phrase. Embarrassé par des contradictions qu'il ne cache pas, Letronne espérait sans doute de la science des hiéroglyphes, dont il faisait son plus solide appui, la lumière qui lui manquait encore. Son attente, s'il eût vécu, n'aurait pas été trompée.

M. de Rougé a écrit : « Le talent de Letronne pour signaler et détruire « une erreur n'a jamais été surpassé. » La louange est méritée mais incomplète. En pressant fortement ses adversaires, Letronne, à leurs erreurs, sait substituer souvent la vérité. La rigueur cependant est impossible dans certains problèmes; les géomètres s'en éloignent alors; mais l'historien, sans sortir de son rôle, peut s'appliquer à rendre probables des conjectures qu'il donne pour telles, et que l'avenir démentira peut-être, sans affaiblir son autorité.

Dans un mémoire sur une table horaire du temple de Taphis en Nubie, apparaissent d'une manière bien remarquable l'attention ingénieuse de Letronne à glaner la lumière dans les moindres détails, son habileté à la concentrer sur un point décisif, sa prudence à n'exagérer aucune conclusion.

Un tableau en six colonnes couvertes de chiffres presque effacés par le temps fut retrouvé sous le portique d'un temple de Nubie. Quelle en était la destination? Comment rétablir les chiffres effacés en pénétrant le principe? Letronne résout le problème. Son érudition lui fournit deux exemples, l'un en Grèce, l'autre en Italie, qui confirment ses con-

jectures; la table contient, pour six des mois de l'année, au quinzième jour de chacun, la longueur de l'ombre sur un cadran solaire. Ici s'arrête la divination. La construction du cadran reste un problème que Letronne laisse aux astronomes. L'illustre archéologue avait rattaché d'abord la table de Taphis à une méthode dont se servaient, pour savoir l'heure, les habitants des campagnes, et dont plusieurs auteurs font mention. L'observateur se plaçait à un point marqué, il examinait en quel endroit se terminait l'ombre de sa tête et il mesurait avec ses pieds la longueur de son ombre. Les longueurs du pied humain étant avec le reste du corps dans une proportion qui varie peu, une même table pouvait servir à tous avec une approximation suffisante. La table de Taphis copiée par les laboureurs leur aurait fourni, dans cette hypothèse, un moyen facile de connaître l'heure pendant les différents mois de l'année. Les chiffres malheureusement contredisent cette explication que Letronne se hâte d'abandonner. Un problème subsiste, dont voici l'énoncé: définir un cadran solaire tel que les différences dans les longueurs des ombres, aux diverses heures du jour, demeurent constantes, savoir de dix unités entre la première et la seconde, de quatre entre la seconde et la troisième, de trois entre la troisième et la quatrième, de deux entre la quatrième et la cinquième, et d'une entre la cinquième et la sixième, et cela pour tous les jours de l'année.

Le savant jésuite Petau, qui a rencontré les mêmes indications dans Palladius, auteur d'un traité *De Re rustica*, les déclare inconciliables : *Falsa est itaque Palladii tota illa descriptio*, dit Petau. Letronne se refuse à croire qu'on ait inscrit sous le péristyle du temple des chiffres inutiles ou trompeurs. La table, convenablement consultée, devait donner au moins une approximation. Les nombres étant tous entiers, on a évidemment négligé les fractions; le problème en devient moins élégant, mais c'est à cette condition sans doute qu'il devient possible.

Dans un mémoire écrit en 1817, Letronne a recherché quelles ont été les mesures des dimensions de la terre essayées par l'école d'Alexandrie. L'entreprise est difficile; la source principale, unique souvent, des renseignements, est un auteur appelé Cléomède, dont le savoir est médiocre, l'intelligence bornée, et les récits contradictoires. Letronne ne se décourage pas, il écarte les assertions absurdes, corrige les autres et s'efforce de les compléter. Son premier soin est de chercher à quelle époque a écrit Cléomède : on l'avait cru contemporain d'Auguste, et il semblait certain tout au moins qu'il avait précédé l'astronome Ptolémée, dont il ne cite le nom ni ne connaît les méthodes. Letronne n'accepte pas cette preuve; avant l'invention de l'imprimerie, les meilleurs ouvrages

pouvaient, pendant des siècles, rester ignorés des savants éloignés. Cléomède, malgré son silence, a pu vivre plusieurs siècles après l'auteur de l'*Almageste*. La date des écrits de Cléomède est révélée à Letronne par deux lignes de son livre. En voulant démontrer que la terre est comme un point par rapport à l'immensité de la voûte étoilée, Cléomède a écrit: « Il y a deux astres semblables par la grandeur et la couleur, diamétrale-« ment opposés l'un à l'autre; ils occupent le 15e degré l'un du Scorpion, « l'autre du Taureau. » L'un de ces astres est Antarès, l'autre Aldebaran; Ptolémée, dans son catalogue, place l'un à 12° du Scorpion, l'autre à 12°50′ du Taureau. Pourquoi Cléomède change-t-il ces chiffres? La raison pour Letronne est évidente. L'auteur qu'il a copié, car Cléomède est incapable d'observer ou de calculer, a tenu compte de la précession des équinoxes, et le changement des longitudes est la mesure du temps écoulé depuis Ptolémée. L'explication est plausible, mais, pour qu'il fût permis de l'ériger en preuve, il faudrait qu'aucune autre ne fût acceptable. La substitution de 15 degrés à un chiffre qui en diffère peu est, au contraire, aisée à expliquer. Si l'on se rappelle que les signes ont précisément 30 degrés, quoi de plus naturel à un auteur qui veut désigner un astre placé à 12°50′ de l'origine d'un signe et dont le raisonnement ne demande aucune précision, que de placer cet astre au milieu du signe? L'erreur est à peine de deux degrés, et, dans ce cas, c'est fort peu de chose. Cléomède copiant ensuite, puisqu'il est convenu qu'il ne savait pas faire autre chose, avait assez de science, cependant, pour écrire, au lieu de « milieu du signe, » la mesure correspondante, qui est 15 degrés.

M. Letronne se demande enfin dans quel pays florissait ce Cléomède, dont le livre, sans critique et sans choix, met à contribution les auteurs de tous les temps et de tous les pays. Un seul fait est certain, dit-il, c'est que Cléomède n'écrivait pas à Alexandrie et qu'il n'a jamais visité cette ville; s'il y avait vécu, il n'aurait pas ignoré le nom de Ptolémée et aurait mieux connu Ératosthène et Hipparque. La conclusion est que Cléomède a vécu soit à Constantinople, soit dans quelque lieu obscur de la Grèce ou de l'Asie.

Ce savant, médiocre, j'en conviens, mais assez bien renseigné pour qu'en le rectifiant on puisse le consulter avec profit, et qui, cent ans après Ptolémée, écrivait sur l'astronomie sans connaître, même de nom, le guide commun de tous les astronomes, me semble un personnage difficile à accepter; si de l'ignorance bien constatée d'un auteur on concluait aujourd'hui qu'il n'a jamais habité ni visité Paris, on serait plus d'une fois convaincu d'erreur.

Personne ne se méprendra sur le sens de ces très légères critiques. J'ai voulu rappeler seulement qu'aucune méthode n'est infaillible, et que l'esprit le plus ingénieux, historien ou géomètre, en présence d'un problème insoluble, restera toujours désarmé.

J. BERTRAND.

ÉCRITURE ET PRONONCIATION DU LATIN SAVANT ET DU LATIN POPULAIRE, et Appendice sur le Chant dit des Frères Arvales. Volume orné de neuf planches, dont deux hors texte, par Georges Edon, Paris, 1882, in-8°, de XVI et 362 pages. (Librairie Eugène Belin.) — *DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE, d'après les témoignages des grammairiens, par Charles Thurot, membre de l'Institut;* tome Ier, Paris, 1881, de CIV et 568 pages, Imprimerie nationale.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous ne pouvons commencer cet article, qui sera consacré à l'ouvrage de M. Thurot, sans rendre avant tout un juste hommage de regrets à la mémoire de l'auteur, mort avant d'avoir achevé la publication des recherches qu'il avait poursuivies pendant plusieurs années avec un rare courage, sous le poids d'une infirmité sans remède [2].

Charles Thurot, fils d'un helléniste distingué, neveu d'un autre helléniste, qui fut un des restaurateurs de l'étude du grec en France, au XIXe siècle [3], avait porté dans les mêmes études toute l'ardeur d'un esprit qui aimait les tâches difficiles, et qui y cherchait surtout le plaisir austère de la vérité découverte et prouvée, sans préoccupation du succès littéraire. Tel l'avaient montré ses deux thèses pour le doctorat, l'une sur le *Doctrinale grammaticum* d'Alexandre de Villedieu; l'autre sur l'*Histoire de l'Université de Paris;* tel le montrèrent ses travaux sur le

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de mars 1883, p. 154.

[2] Voir, sur l'ensemble de ses travaux, l'article de M. H. Weil, dans la *Revue critique* du 27 mars 1882.

[3] Voir le *Journal des Savants* d'avril 1881.

texte d'Aristote et sur son commentateur Alexandre d'Aphrodisias[1], sur le principe d'Archimède, sur les grammairiens latins du moyen âge; tel nous le montre ce grand traité *De la prononciation française*, dont nous commençons aujourd'hui l'examen. Partout on retrouve chez lui l'amour désintéressé de la science cultivée pour elle-même, sans le moindre souci de l'agrément que peut y ajouter une certaine mesure d'élégance dans l'exposition des faits et des doctrines.

Cet important ouvrage est distribué en quatre livres, dont le premier traite des voyelles, le second des diphthongues[2], le troisième des consonnes, le quatrième des voyelles nasales, caractérisées dans l'écriture par leur alliance avec une consonne. L'*Introduction*, qui occupe environ cent pages du premier volume, comprend deux grandes divisions : la première sur l'histoire de la grammaire française, la seconde sur l'usage normal en matière de prononciation. La première de ces divisions présente d'abord quelques aperçus critiques sur les auteurs de grammaires françaises[3], puis une très abondante bibliographie des écrivains qui nous fournissent des témoignages plus ou moins nombreux, plus ou moins précis, sur la prononciation usitée de leur temps. Cette liste d'environ deux cents ouvrages inégalement répartis, comme cela était naturel, entre quatre siècles, depuis le XVIe jusqu'à nos jours, suppose à elle seule de bien longues et bien consciencieuses recherches. Cependant M. Thurot lui-même n'osait pas la déclarer complète, et, en effet, sans chercher à le prendre en défaut, voici que nous y trouvons quelques lacunes. Par exemple, cette bibliographie s'ouvre par la Rhétorique de Fabri, en 1521 : or Fabri signale déjà comme un de ses devanciers l'auteur anonyme d'une Rhétorique qui eut plusieurs éditions dans les dernières années du XVe siècle[4]. Cette Rhétorique, signée du nom mystérieux de l'*Infortuné*, peut compter parmi les livres qui témoignent de l'état de la prononciation vers l'année 1500. Sur la fin du XVIIIe siècle, on me signale *Les Gasconismes corrigés*, par M. Desgrouais, professeur au Collége royal de Marseille (1792), où sont relevées, et cela par un parisien, quelques particularités de la prononciation méridionale. Au début même

[1] Voir le *Journal des Savants* de février 1877.

[2] Pourquoi faut-il que l'autorité du dernier dictionnaire de l'Académie française oblige l'Imprimerie nationale à supprimer dans ce mot le second *h*, qui est étymologique au même titre que le premier ?

[3] Sur l'introduction tardive d'un enseignement régulier de la langue française dans nos écoles, M. Thurot a réuni, p. XXII en note, plusieurs témoignages très intéressants.

[4] Voir nos leçons sur l'*Hellénisme en France*, tome I, page 326, note (1).

du XIX[e] siècle, l'*Abrégé d'un Cours complet de Lexicologie*, par Butet (1801) contient aussi des vues originales sur l'étymologie des mots français dérivés du latin. Quelques chapitres du cours supérieur de grammaire française de feu Bernard Jullien (1849) et le second mémoire compris dans ses thèses de grammaire (1855) touchent plus spécialement encore au sujet traité par M. Thurot. Tout près de nous, on regrette qu'il n'ait pas connu 1° le *Traité pratique de prononciation française à l'usage des écoles et des familles*, et les *Principes de prononciation française*, par D. Rebitté (1852); 2° *La clef de la prononciation française d'après des règles fixes*, par E. Labougle (Tarbes, 1878); 3° C'est par modestie sans doute que M. Thurot n'a pas mentionné son propre opuscule sur la *Prononciation des consonnes finales dans l'ancien français*, publié dans le *Journal général de l'Instruction publique*, opuscule dont j'ai sous les yeux un tirage à part.

Une première réflexion nous est suggérée par cette riche bibliographie. Parmi les deux cents ouvrages que M. Thurot a pu consulter, un grand nombre proviennent d'autres provinces que l'Île de France, dont la prononciation est classique pour nous, et même d'autres pays que la France. Encore n'y trouvé-je point plusieurs écrits de cette classe qui semblaient, si l'on en juge par leurs dates, placés mieux à la portée de notre savant confrère que beaucoup de ceux où il a puisé. Tels sont : E. Agnel, *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française* (Paris, 1869); Ch. Nisard, *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, etc. (Paris, 1872); idem, *De quelques Parisianismes populaires et d'autres locutions non encore ou mal expliquées* (Gand, 1875); Eug. Ritter, *Recherches sur le Patois de Genève* (Genève, 1875); F. Talbert, *Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française* (Paris et La Flèche, 1874); idem, *De la prononciation de la voyelle U au XVI[e] siècle* (Paris, 1876).

Combien il était difficile d'apprécier à leur juste valeur des témoignages d'origines si diverses, soit que l'on y considère la diversité des pays, soit que l'on songe à celle des régions sociales, c'est-à-dire à la différence des patois et du langage des gens cultivés. Cette difficulté ne pouvait échapper à un esprit aussi pénétrant et aussi juste que l'était M. Thurot; et, à le suivre dans les détours de ses scrupuleuses recherches, on voit bien qu'elle ne lui avait pas échappé. Mais on voudrait qu'il l'eût mise en lumière et qu'il eût dégagé, sur ce sujet, quelques principes de critique qui trouvaient naturellement place au commencement ou à la fin de son Introduction. Nous irons plus loin. Nous pensons, en effet,

qu'il est non seulement difficile, mais impossible en bien des cas, de fixer par l'écriture les nuances délicates de la prononciation. C'est à cela que tendent les alphabets et les règles d'orthographe dans toutes les langues; mais l'orthographe la plus savante et la plus réfléchie n'atteint jamais, sur tous les points, l'objet qu'elle se propose. Ouvrez pour notre langue le dictionnaire de Littré, où l'auteur marque pour chaque mot la prononciation normale d'aujourd'hui, et demandez à un étranger qui n'aurait pas vécu au milieu de nous et reçu les leçons d'un très bon maître, de prononcer tel ou tel mot de notre langue d'après les seules indications de M. Littré; il commettra encore bien des méprises dans cet exercice, où il ne sera dirigé que par la lecture d'une formule écrite. Pour ne citer que trois exemples, le digramme *eu* n'a-t-il pas, dans les mots allemands, un son que ni les grammaires ni les dictionnaires de cette langue n'indiquent avec précision, et que nos Français ont grand' peine à reproduire? Sans sortir de notre pays, j'ai souvent remarqué que, dans la bouche de mes confrères normands, l'*e* féminin a une sonorité particulière et intermédiaire entre l'*e* vraiment muet et l'*e* fermé. Même ou plus grande difficulté encore pour les nuances de *l* mouillée. Il y a donc lieu de faire, à cet égard, bien des réserves sur l'autorité des règles les mieux formulées par nos grammairiens.

En général, M. Thurot, philologue consommé dans l'étude des trois langues classiques, s'y renfermait avec rigueur et se défiait trop de la linguistique proprement dite. De là vient qu'il n'a pas conçu d'une manière assez large et saisi d'un point de vue assez élevé les rapports de notre prononciation avec la phonétique des langues néo-latines et avec leur histoire. Prenant l'histoire de notre prononciation à l'époque même de la Renaissance, c'est-à-dire au temps où notre orthographe, sous l'action du pédantisme des savants, allait être surchargée de lettres purement étymologiques et sans valeur phonique, il ne l'a pas considérée dans l'état où nous la présentent les manuscrits du moyen âge. Or, durant cette période moyenne entre le latin et le français classique, l'écriture, souvent indécise, il est vrai, mais ordinairement bornée avec une exactitude naïve aux lettres nécessaires pour la simple reproduction des sons laissait mieux voir, que dis-je? représentait assez nettement le grand phénomène que l'on peut résumer à peu près en ces termes : Le français n'est, au fond, que le latin et surtout le latin populaire, altéré, transformé par l'organe de nos ancêtres, selon leurs aptitudes nationales[1].

[1] C'est ce que M. Thurot n'a pu méconnaître, comme on le voit en plusieurs passages, entre autres à la page XCII de son Introduction.

Ces réserves une fois exprimées, abordons quelques exemples choisis, ou plutôt ceux mêmes qui m'étaient signalés par mon confrère et ami, dans le premier volume de cette riche et méthodique compilation, que personne après lui ne songera sans doute à refaire, et qui restera une incomparable mine de documents pour l'histoire de notre langue.

Le livre II, chapitre III, traite de la diphtongue *oi* considérée isolément, puis devant une voyelle, puis devant deux consonnes mouillées, puis dans ses permutations avec *ou*, *o*, *eu*, *i*, et principalement avec *e*. On ne pouvait diviser plus clairement une matière si délicate à saisir, et le lecteur sérieux s'attache volontiers, durant soixante pages, à constater les caprices ou les dégradations plus ou moins naturelles de la prononciation dans cette partie de notre phonétique. Arrêtons-nous sur un des points de cette longue série, celui qui touche à l'énonciation de l'*o* dans la diphtongue *oi*. « Quant à l'*o* de cette diphtongue, il est vraisemblable que, « dès le temps de Palsgrave, c'était un *ou* consonne. L'usage paraît avoir « hésité dans la prononciation de *boîte* entre *ou* et *o*; *ou* a même fait une « syllabe séparée. » Cette mention d'un *ou* consonne a quelque chose qui nous étonne à première vue, et nous cherchons plus haut, à la page 288, comment cette expression doit être entendue. « Sylvius remarque que « les Picards expriment souvent par *ou* ce que les Français expriment par « *g*, *gaine*, *ouaine*; et il avertit qu'il écrit par *ou* ce que les Flamands écri- « vent par un *w*. L'hésitation qui se remarque de bonne heure dans l'or- « thographe et la définition du son de l'*o* devant une voyelle autorise- « rait à penser que l'*o* devant une voyelle se prononçait comme un *ou* « consonne : on s'explique qu'on ait représenté ce son tantôt par *o* tantôt « par *ou*, parce qu'on sentait que ce n'était ni l'un ni l'autre. » Ne semble- « rait-il pas que le mot *gaine*, venant du latin *vagina*, appelait ici quelques autres comparaisons pour montrer comment, chez les Romains, l'organe hésitait entre une voyelle et une labiale ou une gutturale, dans les mots tels que *vadum*, d'où est venu notre français *gué*, *vadium*, d'où est venu *gage*, etc.? Les Grecs, dans leurs transcriptions des mots romains qui commencent par le *v* ont également hésité entre le double signe *ou* et la simple consonne *b*. Ainsi, le nom propre *Valerius* a été d'abord écrit *Οὐαλέριος*, puis *Βαλέριος*, lorsque le Β grec avait fléchi vers le son du *v* latin et du *digamma*. Un texte latin de Sylvius, que M. Thurot cite en note, le mettait sur la voie de ces rapprochements en rattachant le radical de *Gallus* à celui de *Wallon*. Mais évidemment notre auteur tenait à se renfermer dans le domaine de la France et des pays limitrophes; il évite de se rencontrer avec les Bopp et les Schleicher qui l'entraîneraient trop loin.

Mais, sans sortir de ces limites, nous aimerions à le voir égayer un peu plus souvent qu'il ne fait cette épineuse doctrine par des souvenirs d'un intérêt aussi littéraire que grammatical. A la page 379, nous lisons ce curieux témoignage de Vaugelas : « A la cour on prononce beaucoup « de mots escrits auec la dyphthongue *oi*, comme s'ils estoient escrits auec « la dyphthongue *ai*, parce que cette dernière est incomparablement plus « douce et plus délicate. A mon gré, c'est vne des beautez de nostre langue « à l'oüir parler, que la prononciation d'*ai* pour *oi*; *ie faisais*, prononcé « comme il vient d'estre escrit, combien a-t-il plus de grace que *ie faisois*, « en prononçant à pleine bouche la dyphthongue *oi*, comme l'on fait d'or- « dinaire au Palais? » La même déviation du digramme *oi* vers le son du digramme *ai* est attestée en cet endroit par deux témoignages latins cités en note. Voilà une preuve entre mille de la minutieuse exactitude de notre ami, mais comment ne pas regretter en un tel endroit, et à côté de Vaugelas, les deux vers de Racine, dans les *Plaideurs :*

Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre exploit.
— Comment? c'est un exploit que ma fille lisoit?
(Acte II, scène III.)

La comparaison eût été d'autant plus piquante qu'elle faisait ressortir dans le texte de Racine une allusion à la pratique du Palais que signale précisément Vaugelas. Cette allusion n'a pas échappé aux commentateurs des *Plaideurs*, particulièrement à M. Paul Mesnard, qui la fait ressortir à l'aide d'autres témoignages contemporains.

J'ai hâte d'ajouter que, surtout dans son Introduction, M. Thurot s'est montré moins sobre de digressions piquantes, et qu'il nous fait profiter d'une foule de renseignements précieux recueillis par lui au cours de ses lectures. Citons, par exemple, ce qu'il nous apprend d'Honorat Rambaud, ce maître d'école provençal du XVI[e] siècle, si judicieux dans sa modestie, et si justement passionné pour l'instruction populaire : « Vray « est que pour petite que ma chandelle soit, plusieurs, s'il leur plaît, y « allumeront de grandes torches : ce que ie desire bien fort, à fin que « tous, iusques aux laboureurs, bergiers et porchiers, puissent clairement « voire (*sic*) escrire, puis que tous en ont besoing. . . . . Il y a des gents « qui se faschent et ne se peuuent tenir de dire qu'il y a trop de gents qui « sçauent lire et escrire : et toutesfois ils prennent bien plaisir de le sça- « voir. C'est bien signe qu'ils n'aiment pas leur prochain, puis qu'ils pren- « nent plaisir qu'il soit aueugle, sourd et muet. O maudite enuie, en- « nemie de charité. » (P. XXXVI.)

Après un Provençal, voici un Parisien, auteur du livre intitulé *La langue françoise* (1620), par Jean Godard, parisien. On aimerait à trouver en lui un bon garant des usages de son pays et de son temps; mais la notice de M. Thurot sur ce personnage nous apprend que ce « Jean « Godard, né à Paris en 1565 et mort après 1624, fut, jusqu'en 1615 « environ, lieutenant général au bailliage de Ribemont et passa une « grande partie de sa vie à Villefranche, en Beaujolais. » Dans ses longs séjours en dehors de l'Île-de-France, il avait pu faire bien des comparaisons entre le parler de son pays natal et celui de deux autres provinces; mais en avait-il assez profité pour que son expérience éclaire et dirige notre critique?

Je trouve ensuite dans la bibliographie de M. Thurot la célèbre demoiselle de Gournay, nièce de Montaigne, élevée en Picardie, mais qui passa la plus grande partie de sa vie à Paris. S'il est vrai, comme le dit Platon, dans un célèbre passage du *Cratyle*, que les femmes aient le privilège de garder mieux que les hommes la tradition du vieux langage, Mlle de Gournay, si familière avec le gasconisme de l'auteur des *Essais*, nous offre des témoignages d'une autorité particulière sur les formes entre lesquelles hésita, durant un demi-siècle, la langue classique, avant d'être fixée par les préceptes et les exemples de l'Académie française. A sa suite, se place naturellement l'ouvrage intitulé « *Nouvelles « observations sur la langue françoise*, où il est traité des termes anciens et « inusitez, et du bel usage des mots nouveaux... par Damoiselle Mar- « guerite Buffet, faisant profession d'enseigner aux dames l'art de bien « parler et de bien écrire sur tous sujets, avec l'orthographe françoise par « regles (1668). » Était-ce aussi une Parisienne? M. Thurot ne le dit pas; sans doute, comme pour beaucoup d'autres, il n'a trouvé aucun renseignement de plus que ceux que renferme ce long titre sur Damoiselle Buffet. Mais cette naïve institutrice figure avec une contenance singulière à côté de la grande dame, un peu pédante aussi, qui représenta doctement chez-nous le goût des élégances littéraires.

Ces exemples suffisent pour montrer quel agrément le lecteur sérieux trouve mêlé, dans le livre que nous examinons, aux inévitables aridités des discussions techniques.

Revenant aux questions de doctrine, je voudrais signaler, toujours d'après les indications mêmes de M. Thurot, ce qu'on pourrait appeler un épisode dans l'histoire si complexe de notre prononciation, épisode où l'autorité du grammairien se montre à côté de celle de l'usage instinctif et populaire qu'elle essaye de corriger. « *I*, *o* et *ou*, *u*, devant une « autre voyelle faisaient, au XVIe siècle, une syllabe séparée dans la plu-

« part des mots où ils répondent à une syllabe originairement distincte « de la voyelle suivante, comme *lier*, *chrétien*, *poète*, *jouir*, *juif*. Cependant, dès le commencement du siècle, il y avait tendance à prononcer « les deux voyelles en une seule syllabe, la première voyelle faible ou « consonne, la seconde forte.

« Déjà Fabri dit : « Il se fault donner garde de n'user point de termes, « lesquels selon les coustumes des pays se proferent en diuerses syllabes, « comme *iufz*, *chrestien*, *Sebastien*, *nous allyon*, *venyon*, *ils alloient*, etc., « et sont plusieurs qui disent que *alloient* et *venoient* ne sont que de deux « syllabes. »

« Péletier atteste qu'« il êt tout commun de dire *crétien* dissilabe pour « *crétien* trissilabe. » Il ajoute : « É suis d'avis que nous pouvons étandre « téle liçance plus avant, en fèsant contraccion des moz an *iens*, an *ier* é « an *ïon*, é s'il i an a de samblables : é dire *precieus* de deux silabes... « é *poéte* ancores dissilabe... a l'example de *genua labant*..., quand ce « ne seroêt pour autre chose que pour arracher notre poësie d'antre les « meins ou plus tôt d'antre les langues du commun. » (P. 530.)

Il y a dix, il y a cent exemples de ce genre dans l'histoire de notre prononciation. Pour deux autres encore, je me contente de renvoyer aux pages 143 et suivantes sur la syncope de l'*e* féminin ; et aux pages 174 et suivantes sur l'apocope de l'*e* féminin, sujets dont le détail allongerait trop le présent article. D'ailleurs nous ne fermons pas ici l'examen d'un livre si considérable. Le second volume, dont l'impression a été ralentie par des circonstances purement accidentelles, ne tardera pas à paraître, et il sera suivi d'un fascicule de tables qui en sera le bien utile complément[1]. Nous regarderons alors comme un devoir d'y revenir, car peu d'ouvrages font plus d'honneur à la philologie française que celui que M. Thurot achevait et signait d'une main affaiblie déjà par l'infirmité, mais dans la pleine possession de sa ferme intelligence.

É. EGGER.

[1] Comme il est probable que l'ouvrage aura besoin d'un *Errata* pour les fautes qu'il a été bien difficile d'éviter dans la correction des épreuves, je relèverai ici quelques-unes des erreurs, d'ailleurs légères, que j'ai eu l'occasion de remarquer dans le premier volume : p. XXIX, ligne 17, au lieu de *par* les auteurs, ne faut-il pas lire *pour?* — P. XXXVIII, ligne 12, au lieu de *Louis*, lisez *Léon* (Feugère). — P. XL et p. XLV, la notation relative aux deux éditions du Dictionnaire de Nicot présente quelque incohérence. — P. 19, à côté de Rivarol, se placerait naturellement la mention du livre de Schwabe, qui fut son concurrent devant l'Académie de Berlin. Page XCII, note 2, n'y a-t-il pas quelques fautes d'impression dans la citation du livre de Saint-Pierre qu'on lit dans la note 2.

E. SENART. — *ESSAI SUR LA LÉGENDE DE BOUDDHA, SON CARACTÈRE ET SES ORIGINES*. Seconde édition, revue et suivie d'un index, XXXV-496 pages. Paris, 1882, Leroux, grand in-8°.

E. SENART. — *LE MAHÂVASTU, texte sanscrit, publié pour la première fois et accompagné d'introductions et d'un commentaire*. Tome I, LXII-635 pages, grand in-8°. Dans la *Collection d'ouvrages orientaux*, publiée par la Société asiatique, seconde série. Paris, 1882, Imprimerie nationale (Leroux).

E. SENART. — *LES INSCRIPTIONS DE PIYADASI*. Tome I, les quatorze édits. Paris, 326 pages, deux planches. Tiré à part du *Journal asiatique*, 1880 et 1881 (Leroux). Voir aussi *Journ. asiat.*, avril-mai-juin et août-sept. 1882, février-mars 1883.

A. BERGAIGNE ET A. BARTH. — *LES INSCRIPTIONS SANSCRITES DU CAMBODGE*, dans *le Journal asiatique*, février-mars et août-sept. 1882.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III.

En même temps qu'il appliquait aux textes des manuscrits la critique la plus élevée et la plus sagace, M. Senart a voulu se donner l'appui toujours si désirable de l'épigraphie. Reprenant, avec le secours du *Corpus inscriptionum Indicarum* de Cunningham, le travail déjà fort avancé par Prinsep, Burnouf, Kern, Bühler, il a fait faire à l'interprétation des édits d'Asoka-Piyadasi de sensibles progrès. Le caractère de ce souverain, créateur de la puissance la plus vaste qui ait existé dans l'Inde avant l'ère chrétienne, second successeur de ce Sandracottus par lequel la chronologie flottante de l'Inde trouva son premier point fixe, arrive à être connu dans ses particularités les plus intimes. Grâce à la fréquente répétition des mêmes textes, M. Senart a pu, complétant les inscriptions les unes par les autres, arriver à la certitude qu'un texte épigraphique isolé fournit rarement.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril 1883, p. 177.

L'épigraphie de tous les peuples n'offre rien de plus singulier que ces longs édits pieux, destinés à l'enseignement et à l'édification du peuple, dont le Constantin bouddhique fit couvrir le pays[1]. C'est l'idéal d'une religion d'État, organisée dans ses moindres détails, servie par un nombreux personnel de fonctionnaires, s'imposant au peuple pour son bonheur, multipliant les moyens d'enseignement. Le respect de la vie, l'interdiction de tuer les animaux, sont la base des prescriptions données au peuple. Le roi, qui prend souvent le ton de la confession, avoue que, dans sa cuisine, on a commis autrefois quelques méfaits. « Mais, à l'heure « où est gravé cet édit, ajoute-t-il, trois animaux seulement sont tués « pour ma table, deux paons et une gazelle, et encore la gazelle pas ré« gulièrement. Ces trois animaux même ne seront plus immolés à l'a« venir[2]. » Le roi a employé son autorité, qui est absolue, à multiplier de tous les côtés les arbres utiles, les plantes médicinales[3], à établir sur les routes des jardins de manguiers pour donner de l'ombre aux hommes et aux animaux, à creuser de distance en distance des puits et des piscines, à élever des caravansérails pour les voyageurs[4]. Le but du gouvernement c'est le bien, le bonheur universel des hommes et des animaux[5]. Le bien se résume dans la religion. « Voici ce que dit le roi Piyadasi, cher « aux dévas : La religion est excellente. Mais qu'est-ce que la religion? « La religion c'est le moins de mal possible, beaucoup de bien, la piété, « la charité, la véracité, et aussi la pureté de la vie[6]. . . » L'organisation de la religion est ainsi le premier devoir du gouvernement. Le roi établit pour cela des surveillants, distincts du clergé et des ordres religieux, chargés d'un intérêt supérieur au culte et aux pratiques, savoir la douceur des mœurs, l'humanité, le respect[7].

« Voici ce que dit le roi Piyadasi, cher aux dévas[8] : Dans la vingt-sep« tième année de mon sacre, j'ai fait graver cet édit. Le bonheur dans « ce monde et dans l'autre est difficile, à moins (de la part de mes offi« ciers) d'un zèle extrême pour la religion, d'une surveillance rigoureuse, « d'une obéissance extrême, d'un sentiment de responsabilité très vif.

[1] Voir les récits légendaires dans Burnouf, *Introduction à l'hist. du buddhisme indien*, p. 370-371.

[2] *Inscr. de Piyadasi*, p. 61.

[3] *Ibid.*, p. 74.

[4] *Ibid.*, p. 74; *Journal asiatique*, avril-juin 1882, p. 410; août-sept. 1882, p. 132.

[5] *Journ. asiat.*, avril-juin 1882, p. 410.

[6] *Ibid.*, p. 409-410; août-sept. 1882, p. 133. — Comp. *Inscr. de Piyadasi*, p. 239-240.

[7] *Inscr.*, p. 91-92, 113-114, 143, 144, 173; *Journ. asiat.*, avril-juin 1882, p. 113, 131, 132, 133; août-sept. 1882, p. 404, 435-436.

[8] *Journal asiatique*, avril-juin 1882, p. 404.

« d'une extrême activité. Mais, grâce à mes instructions, ce souci de la « religion, le zèle pour la religion grandissent et grandiront [chez eux] « de jour en jour. Et mes officiers, supérieurs, subalternes et de rang « moyen, s'y conforment et dirigent [le peuple] dans la bonne voie, de « façon à maintenir les esprits légers. De même font les surveillants des « pays frontières. Car la règle la voici : le gouvernement par la religion, « la loi par la religion, le progrès par la religion, la sécurité par la reli- « gion. »

« Le progrès de la religion[1] parmi les hommes s'obtient de deux ma- « nières : par les règles positives et par les sentiments qu'on sait leur in- « spirer. Mais, de cette double action, celle des règles positives n'a qu'une « valeur médiocre; seule l'inspiration intérieure donne aux règles toute « leur portée. Les règles positives consistent dans ce que j'édicte, quand, « par exemple, j'interdis de tuer telles ou telles espèces d'animaux, et dans « les autres prescriptions religieuses que j'ai édictées en grand nombre. « Mais c'est seulement par le changement des sentiments personnels que « s'accentue le progrès de la religion, dans le respect [général] de la vie, « dans le soin de n'immoler aucun être. C'est dans cette vue que j'ai « posé cette inscription, afin qu'elle dure pour mes fils et mes petits- « fils, qu'elle dure autant que le soleil et la lune, afin qu'ils suivent mes « enseignements; car, en suivant cette voie, on obtient le bonheur ici-bas « et dans l'autre monde. »

Quelques-uns de ces morceaux, tracés du temps des successeurs d'Alexandre, sont comme des pages de Marc-Aurèle gravées sur la pierre 420 ans d'avance : « Voici ce que dit le roi Piyadasi, cher aux dévas[2] : « On ne voit que ses bonnes actions; on se dit : J'ai fait telle bonne ac- « tion. En revanche, on ne voit pas le mal qu'on commet; on ne se dit « pas : J'ai commis telle action mauvaise..... Il est vrai que cet examen « est pénible; et pourtant il est nécessaire de se surveiller soi-même, de « se dire : Tels et tels actes constituent des péchés, comme l'emportement, « la cruauté, la colère, l'orgueil. Il faut se surveiller avec soin et se dire : « Je ne céderai pas à l'envie et je ne calomnierai pas; cela sera pour mon « plus grand bien ici-bas; cela sera en vérité pour mon plus grand bien « à venir. »

Un idéalisme élevé a dicté la prescription suivante relative aux condamnés à mort : « A dater de ce jour[3], [j'introduis] la règle [suivante] :

[1] *Journ. asiat.*, août-septembre 1882, p. 133-134.

[2] *Journ. asiat.*, avril-juin 1882, p. 417.

[3] *Journal asiatique*, avril-juin 1882, p. 436.



« Aux prisonniers qui ont été jugés et condamnés à mort, j'accorde un « sursis de trois jours [avant l'exécution]. On les avertira qu'il ne leur « reste ni plus ni moins à vivre. Avertis ainsi du terme de leur existence, « ils feront l'aumône en vue de la vie future ou pratiqueront le jeûne. Je « désire en effet que, même renfermés dans un cachot, ils assurent l'au- « delà. Je souhaite de voir se développer les diverses pratiques de la reli- « gion, la domination sur les sens, la distribution de l'aumône. »

Ce que l'on s'attend le moins à trouver dans de tels édits, c'est la liberté des cultes. Elle y est pourtant très clairement exprimée. Voici le contenu du 7ᵉ édit : « Le roi Piyadasi, cher aux dévas, souhaite que toutes « les sectes puissent habiter en tous lieux. Toutes, en effet, se proposent « l'asservissement des sens et la pureté de l'âme; mais l'homme est mo- « bile dans ses volontés, mobile dans ses attachements. Ils pratiqueront « donc [leurs règles] en entier ou en partie [1]. »

Les sectes dont Piyadasi veut parler sont des ordres religieux plutôt que des religions différentes les unes des autres. Piyadasi voit à merveille qu'il arrive souvent, en fait de religion, qu'un même fond se cache sous les apparences les plus diverses : « Le roi Piyadasi, cher aux dévas, « honore toutes les sectes [2]; ascètes et maîtres de maison, il les honore « par l'aumône et par des honneurs de toute sorte. Mais le [roi] cher aux « dévas attache moins d'importance à ces aumônes et à ces honneurs « qu'au vœu de voir régner [les vertus morales qui constituent] leur par- « tie essentielle. Ce règne du fond essentiel de toutes les sectes implique, « il est vrai, bien des diversités. Mais, pour toutes, il a une source com- « mune, qui est la modération dans le langage; c'est-à-dire qu'il ne faut « pas exalter sa secte en décriant les autres, qu'il ne faut pas les dépré- « cier sans motif légitime, qu'il faut, au contraire, en toute occasion « rendre aux autres sectes les honneurs qui conviennent. En agissant « ainsi, on travaille au progrès de sa propre secte, tout en servant les « autres. En agissant autrement on nuit à sa propre secte en desservant « les autres. Celui qui exalte sa propre secte en décriant les autres le « fait à coup sûr par attachement pour sa propre secte, dans l'intention « de la mettre en lumière; eh bien, en agissant ainsi, il ne fait, au con- « traire, que porter à sa propre secte les coups les plus rudes. C'est « pourquoi la concorde seule est bonne, en ce sens que tous écoutent et « aiment à écouter les croyances les uns des autres. C'est, en effet, le « vœu du [roi] cher aux dévas que toutes les sectes soient instruites,

[1] *Inscr.*, p. 181-182 (cf. p. 143); *Journ. asiat.*, août-sept. 1882, p. 132. — [2] *Inscr. de Piyadasi*, p. 263-265.

« qu'elles professent des doctrines pures. Tous, quelle que soit leur foi, « se doivent dire que le roi cher aux dévas attache moins d'importance « à l'aumône et au culte extérieur qu'au vœu de voir régner les doctrines « essentielles et le respect de toutes les sectes. C'est à ce résultat que tra- « vaillent les surveillants de la religion, les officiers chargés de la surveil- « lance des femmes, les inspecteurs et autres corps d'agents. Le fruit en « est l'avantage de ma propre croyance et la mise en lumière de la reli- « gion. »

« Les hommes, dit encore le royal moraliste, observent des pratiques « variables dans la maladie, au mariage d'un fils ou d'une fille, à la nais- « sance d'un enfant, au moment de se mettre en voyage. Mais ces prati- « ques qu'observe le grand nombre sont sans valeur et vaines. Il faut ob- « server ces pratiques; mais de pareilles pratiques ne produisent guère « de fruits; la pratique de la religion, au contraire, en produit de très « grands; c'est à savoir les égards pour les esclaves et les serviteurs, le « respect pour les parents et les maîtres, la douceur envers les êtres vi- « vants, l'aumône aux çramanas et aux brahmanes. Ces choses et autres « semblables sont ce que j'appelle la pratique de la religion[1]. »

Le 13e édit est d'une difficulté extrême. C'est celui pour l'interprétation duquel M. Senart a fait le plus de progrès sur les explications de ses devanciers. « Immense est le Kalinga[2], conquis par le roi Piyadasi, cher « aux dévas. Des centaines de milliers de créatures y ont été enlevées; « cent mille y ont été frappés; bien des fois le même nombre y sont morts. « Alors le roi cher aux dévas s'est tourné vers la religion; il a conçu le « zèle de la religion, il s'est appliqué à la diffusion de la religion; si grand « est le regret qu'a ressenti le roi cher aux dévas [de ce qui s'est passé] « dans la conquête du Kalinga..... En effet, le roi cher aux dévas « souhaite la sécurité pour toutes les créatures, le respect de la vie, la « paix et la douceur. C'est là ce que le roi cher aux dévas considère comme « les conquêtes de la religion. C'est dans ces conquêtes de la religion « que le roi cher aux dévas trouve son plaisir, soit à l'intérieur de son em- « pire, soit sur toutes ses frontières, sur une étendue de bien des centaines « de yojanas. Parmi ces [voisins sont] Antiochus, le roi des Yavanas, « et, au nord de cet Antiochus, quatre rois : Ptolémée, Antigone, Ma- « gas, Alexandre; au sud, les Codas, les Pamdyas, jusqu'à Tambapanni, « et de même aussi le roi des Huns (?), Vismavasi (?). Chez les Grecs et « les Kambojas, les Nabhakas et les Nabhapamtis, les Bhojas et les Pete- « nikas, les Andhras et les Pulindas, partout on se conforme aux in-

[1] *Inscr.* p. 227-228. Comp. p. 249. — [2] *Inscr. de Piyadasi*, p. 308-311.

« structions religieuses du roi cher aux dévas. Là où ont été dirigés des « envoyés du roi cher aux dévas, là aussi, après avoir entendu, de la part « de ce roi cher aux dévas, les devoirs de la religion, on se conforme « maintenant et on se conformera aux instructions religieuses, à la reli- « gion, cette digue contre... C'est ainsi que la conquête s'est étendue « en tous lieux. J'y ai trouvé une joie intime; tel est le contentement « que procurent les conquêtes de la religion. Mais, à vrai dire, le con- « tentement est chose secondaire, et le roi cher aux dévas n'attache une « grande valeur qu'aux fruits que l'on s'assure pour l'autre vie. C'est pour « cela que cette inscription religieuse a été gravée, afin que nos fils et « nos petits-fils ne croient pas qu'ils doivent faire de conquêtes nou- « velles. Qu'ils ne pensent pas que la conquête par la flèche mérite le « nom de conquête; qu'ils n'y voient qu'ébranlement et violence. Qu'ils « ne considèrent comme une vraie conquête que les conquêtes de la « religion. Elles valent pour ce monde et pour l'autre; qu'ils fassent tout « leur agrément des plaisirs de la religion; car ceux-là ont leur prix et « dans ce monde et dans l'autre. »

Piyadasi se plaît à revenir sur sa conversion, laquelle fut, à ce qu'il semble, le résultat d'une forte impression morale[1]. « Dans le passé, les « rois sortaient pour des courses d'agrément. La chasse et autres choses « du même genre faisaient ici-bas leurs plaisirs. Moi, le roi Piyadasi, « cher aux dévas, dans la treizième année de mon sacre, je suis parvenu « à l'intelligence. Mes courses ne sont plus que des courses de religion, « savoir : la visite et l'aumône aux brahmanes et aux çramanas, la visite « aux vieillards, la distribution d'argent, la visite au peuple de l'empire, « son instruction religieuse, les consultations sur les choses de la religion. « C'est ainsi que, en échange, le roi Piyadasi, cher aux dévas, jouit depuis « lors du plaisir que procurent ces actions[2]. » Et ailleurs : « Tous les « hommes sont mes enfants; comme je désire pour mes enfants qu'ils « jouissent de toute sorte de prospérité et de bonheur en ce monde et « dans l'autre, ainsi j'ai le désir qu'il en soit de même pour tous les hommes[3]. »

IV.

On voit l'intérêt hors ligne de pareils textes, dont nous possédons en quelque sorte les originaux, et qui jettent un jour si vif sur l'état de

[1] Voir le récit légendaire dans Eugène Burnouf, *Introd.*, pp. 358 et suiv.

[2] *Inscr.*, pp. 196-197.

[3] *Journ. asiat.*, février-mars 1883, pp. 211, 229.

l'Inde au milieu du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Il est remarquable que, dans les quatorze édits proprement dits, Çakya-Mouni n'est pas nommé une seule fois, et que le bouddhisme n'y figure pas comme une religion distincte[1]. Le roi parle au nom de la religion absolue, non au profit d'un culte déterminé, opposé à d'autres cultes existants. Dans les inscriptions de Bhabhra et de Sahasaram ou Rupnath, au contraire, qui sont également de Piyadasi[2], le bouddhisme est expressément professé. Une telle réserve ne doit pas trop nous surprendre. C'est exactement l'attitude que gardent, au IIe siècle après Jésus-Christ, la plupart des apologistes chrétiens, lesquels nomment à peine Jésus et ne le séparent jamais de la tradition des prophètes antérieurs. L'unité de la religion hindoue est, de même, pour Piyadasi, un fait partout sous-entendu. Un important passage de l'inscription de Sahasaram ou Rupnath semblerait, d'après l'interprétation de M. Bühler, signifier : « Les dieux, qui étaient regardés, « dans le Djm-a boudvipa, comme de vrais dieux, je les ai fait recon- « naître pour des hommes et de faux dieux. » Mais une telle pensée est si peu bouddhiste, que M. Senart pense qu'il ne faut pas s'y arrêter. Il croit le passage susceptible de recevoir un tout autre sens.

Une idée, en effet, dont il faut se détacher est de concevoir le bouddhisme comme une religion distincte du brahmanisme, qui aurait eu dans l'Inde un commencement et une fin marqués par des événements caractérisés. Le bouddhisme est un âge de la religion hindoue, une forme sous laquelle cette religion a été merveilleusement féconde en prosélytisme dans les régions étrangères à l'Inde; mais ce n'est pas là un privilège exclusif du bouddhisme. L'hindouisme, sous toutes ses formes, a eu l'influence la plus profonde sur l'Asie orientale. Java et Bali en offraient depuis longtemps des monuments connus. Le Cambodge en a révélé, de nos jours, de bien plus importants encore.

Que sont, en effet, ces curieux monuments d'Angkor et autres du même genre, sur lesquels on a émis des hypothèses si hasardées? Ce sont des monuments de religion hindoue sans distinction particulière. Sont-ils bouddhiques, sont-ils brahmaniques? Ils sont l'un et l'autre à la fois. On n'aurait pas si longtemps hésité sur ce point, si l'on s'était plus tôt appliqué au déchiffrement des inscriptions que portent ces monuments. Grâce aux belles recherches de MM. Bergaigne, Barth et Senart, le problème est maintenant résolu. Ces constructions extraordinaires, où

[1] Voyez pourtant *sambodhi* dans le huitième des quatorze édits, pp. 183, 197.

[2] Voir, sur ce point, *Journal asiatique*, août-septembre 1882, pp. 103 et suiv.

l'on voulut d'abord voir les restes d'un art primitif, sont rapportées avec certitude aux IXe, X^e^ et XIe siècles de notre ère. Le civaïsme et le bouddhisme s'y confondent, et le civaïsme y apparaît même antérieurement au bouddhisme.

La mission dont M. Aymonier est chargé dans l'Indo-Chine, et qu'il accomplit avec une si louable activité, augmentera beaucoup le nombre de ces inscriptions et comblera plus d'une lacune dans l'histoire religieuse de l'Inde. Ainsi voilà le sanscrit qui entre, à son tour, dans la voie de l'épigraphie, après le grec et le latin, après les anciens idiomes sémitiques. Quand la philologie a tiré des manuscrits (et pour l'Inde on sait combien les manuscrits remontent peu haut) l'intelligence de la langue et des principaux textes, elle éprouve le besoin de voir face à face la vieille écriture, de toucher les autographes mêmes du passé, si l'on peut s'exprimer ainsi. La philologie est presque toujours renouvelée à ce contact fécond, et la critique y gagne une certitude que l'intermédiaire des copistes affaiblit toujours, la certitude d'un texte étant d'ordinaire en raison inverse du nombre des copistes qui nous séparent des originaux.

On a quelquefois comparé la relation du bouddhisme et du brahmanisme à celle du christianisme et du judaïsme. L'opposition entre les deux cultes hindous a été, en réalité, beaucoup moins tranchée que celle des deux religions sorties d'Israël. Le bouddhisme pourrait plutôt être comparé au franciscanisme (qu'on me passe ce mot) tel qu'il exista dans la pensée des franciscains exaltés, avec l'idée que François avait été un second Christ, fondateur dans le monde du règne de la pauvreté. Comme le mendiant bouddhique, le moine franciscain plaît aux foules, qui opposent sa sainteté aux allures profanes d'un clergé riche, devenu impopulaire. Comme la loi bouddhique, la règle franciscaine, dans la pensée des partisans de l'Évangile éternel, était destinée à devenir la loi de tous; c'était un ascétisme particulier, un ordre, aspirant à devenir une religion universelle. Si les franciscains exaltés avaient réussi à gagner par leurs missionnaires des pays entiers, comme firent plus tard les jésuites au Paraguay, ils y eussent certainement établi leur légende des *Conformités*, et de telles idées auraient pu se retrouver à l'état de dogmes particuliers dans des colonies lointaines, tandis qu'elles auraient disparu de leur patrie d'origine.

Le progrès, dans beaucoup d'ordres d'études, consiste à voir que des explications commodes, que l'on s'était d'abord faites, ont besoin d'être réformées. Le bouddhisme naissant à un moment précis, par la prédication d'un homme, finissant à une date précise, sans doute par la per-

sécution de ses ennemis, voilà une conception qu'il faut sûrement modifier. Le bouddhisme naquit comme le vichnouisme, comme le krichnaïsme, par suite de nécessités momentanées; il fut une de ces modes religieuses, si l'on peut s'exprimer ainsi, où le caprice de l'Inde se complaît. Quant aux persécutions ou aux guerres religieuses, qui auraient mis fin, dans l'Inde, à la loi de Bouddha, on n'en trouve pas de trace bien sérieuse. Parfois le prédicateur bouddhique a pu être insulté par les gens dont il froissait les préjugés : «Si celui qui enseigne est, «pendant qu'il parle, attaqué avec des pierres, des bâtons, des piques, «des injures et des menaces, qu'il souffre tout cela en pensant à moi[1].» Parfois même il a pu trouver le martyre[2]. Mais ce n'est point par ces petites mésaventures que les religions succombent. C'est assurément un récit très frappant que celui que fait Hiouen-Thsang des massacres de bouddhistes, commandés par le roi Mahirakoula, et de la patience des victimes[3]. Au moment de la mort de leur bourreau, les saints à qui il a fait obtenir le fruit du salut suprême n'éprouvent qu'un sentiment de pitié : «Qu'il est loin encore, se disent-ils, du terme de la transmigration.» Mais cet étrange épisode n'est nullement rattaché par Hiouen-Thsang à la destruction du bouddhisme dans l'Inde; il eut lieu plusieurs siècles avant le voyage du pèlerin chinois[4].

La disparition des livres bouddhiques sanscrits dans l'Inde, le Népal excepté, est sûrement un fait qui surprend au premier coup d'œil. Mais il faut se rappeler que, dans l'Hindoustan, les livres se détruisent vite, et qu'un ouvrage qui n'est pas assidûment recopié est fatalement condamné à périr. La faveur qui, au IIIe siècle avant Jésus-Christ, s'attacha aux légendes de Çakya-Mouni, s'affaiblit dans les siècles suivants, et se changea en une forte antipathie[5]; mais, dans l'intervalle, des apôtres ardents avaient porté la doctrine de la délivrance chez ces races mongoles où le nihilisme a toujours eu sa forteresse la plus assurée. L'image tranquille de Bouddha calma la conscience de milliards d'êtres humains, étouffa, durant des siècles, ce fond de révolte qu'une conception triste de la vie et un état social défectueux entretiennent à l'état endémique dans les parties centrales de notre vieux continent.

En devenant religion populaire, le bouddhisme, comme le christianisme, se donna des organes qui manquaient tout à fait à la création primitive. C'est principalement dans l'histoire des religions qu'il est vrai

[1] Burnouf, *Lotus*, p. 144; Foucaux, *L'enfant égaré*, p. 18.
[2] Burnouf, *Introd.*, p. 248 et suiv.
[3] Stan. Julien, *Mém. sur les contrées occid.*, t. I, pp. 196-197. — [4] *Ibid.*, p. 190.
[5] Théodore Pavie, dans le *Journal asiatique*, mars 1841, p. 203.

de dire que tout se fait avec tout. Une religion idéaliste à son origine peut devenir, selon les peuples qui l'adoptent, un grossier paganisme. Une religion étrangère à la philosophie peut, chez une autre race, devenir presque toute métaphysique. C'est ainsi que s'explique l'étrange contraste de ces soutras bouddhiques, fondés sur une sorte de philosophie athée ou nihiliste, et de la religion populaire à laquelle ils servent de soutien, religion, en apparence, si conforme au catholicisme qu'on a pu d'abord les confondre. Asoka, dans ses édits, parle du salut éternel, comme ferait un chrétien. Un des récits les plus touchants du *Mahavastou*[1] est celui de ce roi du Kalinga qui niait les récompenses de l'autre monde et protestait qu'il ne renoncerait à son opinion que si son père, à qui ses vertus avaient dû mériter le paradis, s'il en existait un, revenait tout exprès pour lui en garantir la réalité. Le Bouddha, prenant la figure de son père, lui apparaît, et le roi naturellement renonce à sa mauvaise doctrine.

Le Bouddha aime beaucoup à se faire ainsi tout à tous. Au moment où il traverse une plaine brûlante, des millions de dévas et de génies accourent pour déployer un parasol au-dessus de sa tête. Le Bienheureux se multiplie en autant de petits Bouddhas qu'il y a de parasols, afin que tous aient la satisfaction de croire que leur offre pieuse a été acceptée. Bouddha se trouve un jour devant une rivière infranchissable. Des êtres bienveillants lui bâtissent instantanément plusieurs ponts. Le Bienheureux se multiplie selon le nombre des ponts, et chacun s'imagine qu'il a passé sur le sien, à l'exclusion des autres[2]. On ne saurait trouver une image plus exacte pour exprimer la manière dont les symboles religieux se transforment afin de donner satisfaction aux consciences les plus diverses, sans perdre cependant leur marque d'origine et leur unité; et, s'il était permis de rappeler une strophe d'un poème théologique de tout autre provenance :

Sumit unus, sumunt mille,
Quantum isti, tantum ille,
Nec sumptus consumitur.

ERNEST RENAN.

[1] Édit. Senart, p. XXXVIII.

[2] *Mahavastou*, p. XLVIII. Cf. *Essai sur la légende du Buddha*, p. 291. Ces miracles d'ubiquité plaisent à l'imagination hindoue. Quand Krichna danse avec une des bergères du Bradj, toutes sont persuadées qu'il a dansé avec chacune d'elles.

Les céramiques de la Grèce propre, vases peints et terres cuites, par Albert Dumont et Jules Chaplain, membres de l'Institut. Première partie : Vases peints. Première livraison. In-4°; Paris, Didot, 80 pages et 9 planches.

PREMIER ARTICLE.

On s'est moqué beaucoup, et quelquefois avec esprit, des antiquaires qui ramassent les anses de cruche et qui cataloguent les vieux tessons; quiconque connaît ses classiques n'a point oublié ce personnage de la comédie qui prétend restituer « un lacrimatoire de la décadence » avec les débris d'un vase très moderne, que je n'ose nommer ici. Les archéologues entendent la plaisanterie. Il y a quelques années, dans une fête universitaire, à Leyde, des acteurs français ont représenté, par ordre, la *Grammaire* de M. Labiche. Ils ne jouaient pas, comme à Tilsitt, devant un parterre de rois: mais, du haut en bas, la salle était remplie de savants, dont plus d'un avait sur la conscience des pots cassés minutieusement décrits et commentés à grand renfort de textes; jamais pourtant ce joyeux vaudeville n'eut un plus grand succès de rire.

Le tout est de distinguer le vieux du neuf, et l'observation, sur ce terrain, est devenue si minutieuse et si précise que l'on ne risque plus guère aujourd'hui de commettre les bévues qui ont valu à Poitrinas le titre de « premier président de l'Académie d'Étampes. » Aujourd'hui, à quiconque sait un peu son métier, montrez un fragment de vase; pour peu qu'il porte un débris d'ornement, peint, gravé en creux ou modelé en relief, on vous dira sans hésiter à quelle céramique, c'est-à-dire à quelle civilisation il appartient; supposez-le tout uni, on le reconnaîtra encore au vernis, à la façon, à la pâte; le microscope même est venu nous aider dans ces délicates recherches, et les méthodes inaugurées par M. Fouqué ont permis, dans bien des cas, de déterminer la provenance d'un vase que l'on trouvait loin du lieu où il avait été fabriqué[1]. Notre science n'a plus à prouver qu'elle mérite ce nom; ce qu'il lui reste encore à faire, c'est de porter à la connaissance d'un public plus étendu les résultats auxquels elle arrive, c'est de montrer à tous les esprits cultivés quelles

[1] Voir à ce propos, dans l'ouvrage intitulé *Santorin et ses éruptions* (in-4°, Paris, 1879) les pages 125-227 et les planches XLIII-XLIV.

précieuses données elle fournit à qui prétend rétablir toute la suite du passé de notre espèce. Les documents qu'elle réunit, qu'elle classe et qu'elle interroge, ont ce mérite de remonter, je ne dirai pas seulement bien au delà des siècles où commence à blanchir la première aube de l'histoire, mais plus loin même que ceux qui se laissent deviner dans les vagues profondeurs du mythe et de la légende; il est telle société déjà policée, comme celle qui habitait Santorin avant la catastrophe où s'abîma toute la partie centrale de l'île, dont nous ne soupçonnerions même pas l'existence sans ce que nous en apprennent les débris de vases récemment retrouvés sous des lits de pierre ponce et de cendre qui ont trente mètres d'épaisseur. Ce qu'il y a de plus indestructible au monde, c'est l'argile qui a subi l'action du feu. La pierre tendre, à la longue, se désagrège sous l'action de l'air et de l'humidité; quant au marbre, les chocs répétés de la vie l'éraflent et en usent les contours, lorsqu'il ne va pas périr et se réduire en poudre dans ces fours à chaux qui ont englouti tant de statues; l'oxydation déforme, puis détruit le métal; le bois pourrit, à moins qu'il ne soit conservé sous l'eau ou, comme en Égypte, dans un sable parfaitement sec; les matières organiques, comme l'os et l'ivoire, se décomposent rapidement, et il faut, pour qu'elles survivent au peuple qui les a travaillées, des circonstances et un milieu favorables qui ne se rencontrent que très rarement. Au contraire, ni le froid, ni la chaleur, ni l'eau, n'attaquent et n'entament la terre cuite; sa dureté résiste à tous les heurts; elle ne se prête pas à des remplois qui en dénatureraient la figure, et, de plus, il est si facile de se procurer et de façonner l'argile, que l'on ne songe pas à tirer un parti quelconque des ouvrages de même nature qu'ont produits les générations antérieures. C'est ainsi que, partout où l'homme a vécu, le sol est jonché de fragments de vases, et que ces fragments, pour peu qu'on les rapproche et qu'on les examine avec soin, permettent à notre curiosité passionnée de deviner les usages auxquels ces vases étaient employés; on parvient ainsi à reconstituer la vie des populations qui ont fabriqué ces ustensiles; on se représente leurs idées, leurs habitudes, les besoins qui s'étaient éveillés chez elles et les ressources qu'elles mettaient en œuvre pour satisfaire ces besoins.

Ce que l'on appelle l'archéologie préhistorique recueille et étudie des monuments de l'activité humaine qui sont beaucoup plus anciens que ceux de la céramique; ces monuments nous font assister aux premières tentatives par lesquelles l'homme s'essaye lentement à se distinguer de l'animal et à sortir de la barbarie primitive; mais on peut dire que la civilisation ne commence qu'avec le premier vase cuit au four. Ce vase

représente un effort d'invention et de prévoyance très supérieur à tout ce qui l'a précédé; c'est ce qu'a très bien remarqué l'historien de la céramique, Brongniart : « Pour faire, avec le limon le moins rebelle, un vase « qui se durcira à l'air et au feu et qui ne servira qu'après le résultat « éloigné de cette opération, il a fallu plus de soin, de réflexion et d'obser-« vation que pour façonner des bois, des os, des peaux et des filaments, « des armes et des vêtements, car tous ces matériaux offrent immédiate-« ment à l'ouvrier le résultat de son travail[1]. » Une fois ce vase créé, peu importe qu'il se brise un jour en morceaux; il demeurera, jusqu'à l'heure où la planète elle-même disparaîtra, le plus fidèle et le plus persistant des témoins qui puissent renseigner l'homme sur les mœurs et sur le goût de ses ancêtres. Dès qu'on daignera prendre la peine de le chercher, il sortira du sol pour venir déposer de la volonté et de l'intelligence qui l'ont jadis enfanté et marqué de leur ineffaçable empreinte; il nous dira quelle était la portée de cette intelligence et l'énergie de cette volonté; nous pourrons assigner ainsi à ce peuple, alors même que nous ne saurions rien de ses croyances et de sa langue, la place à laquelle il a droit dans l'ensemble du développement de l'activité humaine; il aura beau s'être éteint sans avoir inscrit nulle part son nom sur les pages de l'histoire, il trouvera dans l'archéologue un historien qui le disputera et qui l'arrachera à l'oubli.

C'est ce que M. Albert Dumont a tenté, c'est ce qu'il a fait avec beaucoup de science et de critique pour les peuples qui ont habité les côtes et les îles de la mer Égée, dans des siècles qui précèdent de beaucoup le temps où la Grèce apparaît et se révèle tout d'un coup à l'histoire par l'épopée homérique. Quel nom convient-il de donner à ces tribus? Nous ne le savons pas bien encore, et, de toute manière, ce ne seront pas leurs monuments qui nous l'apprendront, puisqu'elles ignoraient l'écriture. Il y a lieu de croire qu'il faut reconnaître les principales d'entre elles dans ces Teucriens, ces Leka, ces Danaens, ces Tyrséniens, ces Shakalash, ces Sardanes que les textes égyptiens désignent sous le nom de *peuples de la mer,* et qui se précipitèrent sur l'Égypte de la dix-neuvième et de la vingtième dynastie; on incline à penser que les ancêtres des Grecs figuraient dans les rangs de ces peuplades aventureuses et guerrières que rejeta vers le nord et vers l'ouest l'énergie des grands pharaons thébains. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que les recherches des archéologues confirment aujourd'hui le témoignage des documents hiéroglyphiques et le complètent de la manière la plus im-

[1] Brongniart, *Traité des arts céramiques,* 3e édition, t. I, p. 2.

prévue et la plus heureuse. Toute une série de découvertes qui remontent à une dizaine d'années et dont les plus importantes sont dues à M. Henry Schliemann vient de faire à l'épopée homérique comme un arrière-plan que ne soupçonnaient même pas les érudits de la génération qui nous a précédés. Ces découvertes nous ont révélé toute une Grèce antérieure à l'histoire et même, en un certain sens, à la légende.

La Grèce ionique, dont Homère, sous couleur de peindre la Grèce contemporaine de la guerre de Troie, nous décrit les habitudes et les mœurs, la Grèce de l'Iliade et de l'Odyssée, est déjà, par les Phéniciens, en contact quotidien avec ces antiques civilisations de la vallée du Nil et de celle de l'Euphrate qui comptent alors par milliers d'années; les Grecs se sont déjà mis à l'école des Orientaux; ils ont commencé à recevoir d'eux cet ensemble de procédés et de formes que l'on a si bien appelé l'*alphabet de l'art;* ils travaillent à profiter de ces leçons qu'ils saisissent avec une si vive intelligence et qui leur feront bientôt surpasser leurs maîtres. Ce dont nous n'avions aucune idée, jusqu'aux fouilles d'*Hissarlik* et de *Santorin*, de Mycènes et de *Spata*, c'était de la période précédente, des âges obscurs qui avaient précédé le moment où les Phéniciens et les peuples de l'Asie Mineure avaient transmis à ces tribus riveraines de la mer Égée les résultats acquis par le long effort des peuples que l'on peut appeler les premiers-nés de la civilisation. Cette période, nous l'entrevoyons, nous la devinons maintenant; en se heurtant aux pierres qu'elles brisent et qu'elles remuent, la pioche et la bêche des ouvriers de M. Schliemann font jaillir des étincelles qui illuminent ces noires profondeurs. Nous y voyons se lever et s'agiter des multitudes jusqu'alors oubliées. Ce sont, selon toute apparence, les pères de ces Grecs qui ont chanté la colère d'Achille et qui, plus tard, ont bâti le Parthénon et sculpté la Vénus de Milo. Déjà nous distinguons les masses et les grandes lignes; ces sauvages aïeux d'un peuple qui devait cueillir les plus belles fleurs de l'art et de la poésie, nous les suivons des yeux jusque dans le lointain de ces siècles muets dont tout souvenir s'était perdu dans la mémoire même des premiers enfants de cette race; nous les voyons, alors qu'ils étaient encore isolés et comme perdus dans le bassin de l'Archipel, s'essayer lentement et laborieusement à sortir, par leurs propres forces, de l'impuissance et des misères de la barbarie primitive.

C'est cette suite de tâtonnements et de tentatives pénibles que permettent d'étudier les découvertes récentes. Ces tentatives auraient-elles abouti sans les exemples et les suggestions que ces tribus ont reçus du dehors, quand les conquêtes assyriennes ont fait sentir jusqu'aux rivages

orientaux de la mer Égée l'influence du grand empire mésopotamien, et que, d'autre part, les Phéniciens ont, d'année en année, tourné plus résolument vers le nord la proue de leurs navires et multiplié leurs comptoirs dans les îles et sur les côtes? Il est difficile de répondre à cette question; mais, en tout cas, nous ne saurions négliger aucun des indices qui peuvent nous éclairer sur le premier éveil du génie grec. Bien des détails sans doute nous échappent encore; mais notre curiosité, stimulée par ces premières trouvailles, ne s'en acharne qu'avec plus d'obstination à dissiper ce qui reste de nuages et à pénétrer le secret de cette enfance ignorée qu'a suivie une si brillante jeunesse. Les recherches n'ont pas toujours été bien conduites; ceux qui les ont entreprises ont manqué souvent de méthode et de critique; cependant il a suffi de deux ou trois campagnes de fouilles pour nous rendre tout un chapitre oublié du passé de notre espèce, pour nous mettre à même de ressaisir et de rétablir en leur place plusieurs des anneaux de cette longue chaîne de pensées et d'efforts dont se compose l'histoire de la civilisation.

Le résultat que poursuit ainsi l'érudition est de nature à intéresser tous les esprits cultivés; mais on ne se rapproche du but, mais on ne peut espérer l'atteindre que par toute une série d'enquêtes partielles. Celles-ci seront d'autant plus instructives et plus concluantes que le cadre où elles se seront renfermées aura été plus limité; l'attention y aura gagné de pouvoir se concentrer davantage et se porter tout entière sur les moindres objets, de manière à ce qu'aucun d'eux n'échappe à l'observateur.

C'est ce qu'a très bien compris M. Dumont. Il se sentait attiré par cette question des origines de l'art grec, qui s'était posée dans des conditions toutes nouvelles, sous ses yeux mêmes, pendant qu'il habitait la Grèce et qu'il y dirigeait l'école d'Athènes. Admis des premiers à voir les collections formées par M. Schliemann, il avait été témoin de la surprise qu'avaient éprouvée les hommes les plus compétents, les connaisseurs les plus exercés et les plus habiles, lorsqu'ils s'étaient trouvés en face de ces monuments qui différaient si fort de tout ce que l'on rencontrait d'ordinaire sur l'emplacement des cités antiques et dans les entrailles de leur sol; il se souvenait du désarroi qu'avait jeté dans le camp des archéologues tout cet imprévu qui apparaissait ainsi sur plusieurs points à la fois. Ce problème lui semblait donc le plus neuf et le plus curieux que notre science, à l'heure présente, pût avoir l'ambition de résoudre; mais, afin d'être plus sûr de ne rien avancer que l'on ne pût appuyer sur des preuves ou tout au moins sur de très fortes présomptions, peut-être convenait-il de ne pas prétendre tout d'abord em-

brasser la question dans son ensemble; il était plus sûr de se partager la tâche. Tel savant s'est donc plus particulièrement occupé de tel ou tel des fonds antiques tout récemment découverts; c'est ainsi qu'un des jeunes membres de notre école d'Athènes, M. Haussoulier, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, donnait un catalogue descriptif de la collection qu'avaient fournie les fouilles de *Spata*, en Attique[1]. D'autres érudits choisissaient, dans ces trésors, une catégorie particulière d'objets; ils en dressaient l'inventaire, ils cherchaient ailleurs des monuments du même genre et ils finissaient par signaler des analogies et des parentés que l'on n'avait pas reconnues au premier moment. Un exemple suffira. Rien n'avait plus étonné, à Mycènes, que ces masques d'or qui couvraient le visage des cadavres; or voici qu'en y regardant de plus près M. Otto Benndorf retrouve des traces de cette pratique un peu partout, dans le monde ancien, depuis l'Égypte et la Mésopotamie jusqu'à la Gaule, la vallée du Danube et la Grande-Bretagne[2]. L'usage n'a pas été général et constant; mais partout, sous l'empire du sentiment auquel avaient obéi les Mycéniens dont les sépultures ont été retrouvées par M. Schliemann, on a, de temps en temps, renouvelé cette tentative; c'était un moyen de disputer à l'anéantissement ces traits de la face que devait détruire la flamme du bûcher ou la décomposition des chairs. Fixés dans une matière solide, telle que l'or ou l'argent, le bronze ou la terre cuite, ces traits auraient chance de durer; la dépouille mortelle que recevait la tombe serait moins défigurée; elle conserverait ainsi bien plus longtemps quelque chose des lignes et de l'aspect de la vie.

Cet usage, dont vous retrouverez la trace dans des siècles mêmes qui touchent de très près au nôtre, s'explique par la préoccupation et par le désir d'où est né, chez les Égyptiens, l'art de réduire le corps en momie[3]; c'est comme le lointain et dernier effet de croyances et de rites qui ont leurs racines au plus profond du cœur humain et dont l'esprit ne se

[1] *Bulletin de Correspondance hellénique*, p. 185-228 et pl. XIII à XIX.

[2] *Antike Gesichtshelme und Sepulcralmasken mit 17 Tafeln und 12 Vignetten*, in-4°, Vienne, Gerold's Sohn.

[3] « Cet usage se pratiquait en France « dès les temps anciens et dans les temps « modernes. Comme il était d'étiquette « que le corps des rois, après la mort, « vêtu des habits royaux, fût exposé pu- « bliquement sur un lit de parade, pen- « dant huit ou dix jours, avant la céré- « monie des funérailles, on avait soin, « avant l'embaumement, de mouler le vi- « sage du défunt et d'en tirer une épreuve « *en cire, que l'on coloriait au naturel*, « *pour couvrir la face du prince*. La collec- « tion curieuse de ces masques, que « l'on conservait à Saint-Denis, a été « perdue à l'époque de la Révolution. » (A. Lenoir cité par Benndorf, p. 71, n. 6.)

laisse nulle part mieux saisir que dans la religion funéraire de la vieille Égypte.

M. Albert Dumont a pris par un autre côté la question qu'il se proposait d'étudier. La céramique est le seul art dont les monuments se trouvent en nombre dans chacun des sites où venaient de reparaître les vestiges de cette civilisation rudimentaire des populations qui ont précédé, tout autour de la mer Égée, les Grecs de l'épopée et de l'histoire; par leur abondance, ces débris se prêtent mieux à une comparaison méthodique et à d'utiles rapprochements que les armes et les bijoux, qui font presque complètement défaut dans certaines trouvailles. De plus, les objets de prix ont pu être fournis par le commerce et parfois apportés de très loin; au contraire, il y a tout lieu de croire que les vases qui, par centaines et par milliers, servaient aux usages de la vie domestique, étaient fabriqués dans le pays même où on les retrouve; la matière en était très commune, et les faire venir du dehors en aurait par trop élevé le prix; on a d'ailleurs pu, dans certains cas, en étudiant la structure moléculaire de l'argile dont ils sont faits, s'assurer que cette argile appartient bien au sol même de l'île ou de la vallée où ils ont été recueillis. Veut-on savoir où en est de son développement et quels progrès a déjà faits, à un moment donné, une de ces sociétés primitives qui n'ont encore ni littérature ni histoire? Si l'on n'a pas le loisir de la suivre dans toutes ses manifestations et de dresser un inventaire complet de tous les monuments de son activité et de son industrie, que l'on étudie de préférence les restes de sa céramique; on trouvera là le plus sûr des criteriums, celui qui permettra le mieux de la juger et de prendre la mesure de son tempérament et de ses dons de nature. C'est ce dont M. Dumont s'est très bien rendu compte, et, pour réaliser ce programme, il s'est imposé de longues et minutieuses recherches, dont témoigne chacune des pages du livre si savant et si bien ordonné que nous nous proposons de faire connaître par une analyse exacte et détaillée.

Georges PERROT.

(La suite à un prochain cahier.)

Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Pentateuque antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon, avec des fac-similés, des observations paléographiques, philologiques et littéraires, sur l'origine et la valeur de ce texte, par Ulysse Robert. Paris, Didot, 1881, in-4°, CXLII-331 pages.

PREMIER ARTICLE.

En 1868 lord Ashburnham faisait reproduire à cent vingt exemplaires, distribués par lui à des amis, à des savants ou à des établissements scientifiques, un des plus précieux manuscrits de sa bibliothèque, une traduction faite sur le grec des Septante de deux livres du Pentateuque, le Lévitique et les Nombres. A cette belle publication, qui attira vivement l'attention du monde savant, était joint le fac-similé d'une des pages du manuscrit, qui permettait aux paléographes d'y reconnaître un des plus anciens spécimens de l'écriture dite onciale. La présence, sur le premier feuillet du Lévitique, de la mention *Explicit liber Exodus. Incipit Leviticum*, et sur le dernier feuillet des Nombres de la mention : *Explicit liber Numeri. Incipit Deuteronomium*, jointe à la circonstance que le manuscrit publié par lord Ashburnham était un de ceux qu'il avait achetés de Libri, firent soupçonner dès lors [1] que les cahiers contenant ces deux livres du Pentateuque avaient dû être arrachés à un manuscrit plus complet, qui se retrouverait peut-être quelque jour dans une de nos bibliothèques de province. Ce pressentiment ne tarda pas à être vérifié. En 1878, M. Léopold Delisle, examinant à Lyon un manuscrit fort ancien et fort mutilé d'une version du Pentateuque antérieure à la Vulgate, remarqua que la plus grande lacune de ce volume comprenait précisément les deux livres entiers du Lévitique et des Nombres. La comparaison de l'écriture du manuscrit de Lyon avec le fac-similé du manuscrit d'Ashburnham-Place ne laissa aucun doute sur l'origine de ce dernier, qui n'était qu'un fragment du premier, enlevé par Libri entre l'année 1834, où un savant allemand, F. Fleck, vit encore à Lyon le Pentateuque avec le Lévitique et les Nombres, et l'année 1847, où Libri, alors haut fonctionnaire français, vendait à lord Ashburnham une collection de manuscrits formée

[1] Voyez *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1870, t. I, p. 344.

en bonne partie des larcins qu'il avait commis dans nos bibliothèques en y faisant des tournées officielles. Pour déjouer les tentatives d'identification, il avait écrit sur le dernier feuillet des Nombres, qui porte l'*explicit* et l'*incipit* indiqués ci-dessus : *Est sancti Petri de Perusio.* Des mentions analogues et également trompeuses ont été ajoutées par lui à plusieurs des manuscrits qu'il avait soustraits aux bibliothèques françaises. Mais la démonstration de M. Delisle était si concluante qu'il n'y avait pas moyen de la contester. Lord Ashburnham, qui, le premier d'ailleurs, avait reconnu l'origine frauduleuse de plusieurs des manuscrits qu'il avait achetés de bonne foi, venait alors de mourir. Son fils, le comte d'Ashburnham actuel, tout en faisant constater que la loi lui donnait le droit absolu de garder le fragment enlevé du manuscrit de Lyon, crut devoir le restituer gracieusement, et M. Delisle, deux ans après sa visite à la bibliothèque de la ville de Lyon, avait le bonheur de rejoindre aux 64 feuillets subsistants du *Codex Lugdunensis*, qui en avait, à l'origine, contenu 244, les 101 feuillets qui, séparés violemment des autres, les avaient quittés après tant de siècles, et étaient restés pendant trente-trois ans au fond d'un manoir anglais. Dans cette histoire, où l'administration de nos bibliothèques se montre à la fois sous le jour le plus triste et le plus brillant, il ne faut pas oublier ce qu'on doit de reconnaissance aux deux comtes d'Ashburnham : au père, qui, en imprimant le fragment qu'il possédait, fit connaître l'importance de ce texte et prépara la découverte de M. Delisle; au fils, qui, une fois convaincu de l'origine du manuscrit que son père avait acheté, le rendit, en vrai gentilhomme, à l'établissement public auquel il avait été dérobé. Nous n'aurions pas eu autant de bonheur si le fragment de Lyon était tombé en d'autres mains.

Dès que M. Delisle eut constaté dans le manuscrit 54 de la bibliothèque municipale de Lyon l'existence de fragments considérables (car 79 feuillets manquent encore) du même Pentateuque latin dont on connaissait deux livres par la publication de lord Ashburnham, il songea à faire profiter les savants de sa découverte. Absorbé par d'autres travaux, il n'entreprit pas lui-même l'édition de ce précieux texte : il le confia à M. Ulysse Robert, l'un de ses auxiliaires les plus actifs à la Bibliothèque nationale. Il ne pouvait faire un meilleur choix : dans différents mémoires relatifs à l'histoire, à l'histoire littéraire et à la diplomatique, M. Robert avait fait preuve de qualités qui le désignaient pour cette tâche, et il s'en est aussi bien acquitté que possible. Voici l'économie de sa belle publication, qui, dans l'histoire de la Bible latine comme dans plusieurs autres branches d'études, occupera dorénavant une place de première importance. Les 64 feuillets qui, dans le manuscrit de Lyon, con-

tiennent des fragments de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome, sont imprimés en reproduction figurée, sur trois colonnes comme dans le manuscrit, les onciales étant remplacées par des capitales; on a jugé inutile de reproduire de même les 101 feuillets du Lévitique et des Nombres, dont la reproduction figurée a été donnée par lord Ashburnham. A cette partie du volume sont joints trois fac-similés à l'héliogravure, qui permettent de contrôler ce que dit l'éditeur des caractères paléographiques du manuscrit. Vient ensuite l'impression en texte ordinaire de tout ce que contient le manuscrit de Lyon, y compris le Lévitique et les Nombres; cette impression est rigoureusement diplomatique, sauf que l'éditeur a ajouté la ponctuation, a introduit les lettres capitales où l'usage les demande, et a divisé le texte en chapitres et versets conformes à ceux de la Vulgate. En regard de ce texte est le grec des Septante, indispensable pour la lecture du latin; M. Robert a choisi le texte de l'*Alexandrinus*, d'après l'édition de Breitinger, améliorée çà et là à l'aide de celle de Tischendorf. Nous reviendrons plus tard sur ce point : disons seulement ici qu'il eût peut-être mieux valu suivre en tout le texte de Tischendorf, en notant, d'après les divers manuscrits, les variantes qui devaient se retrouver dans l'original de notre version latine. Voilà ce qui constitue proprement le travail d'éditeur de M. Robert, et il est déjà très méritoire. Il ne demandait, il est vrai, que beaucoup de soin et d'attention; mais ce sont là des qualités fort précieuses, et, quand elles atteignent un certain degré, fort rares. Ici elles nous paraissent ne laisser absolument rien à désirer : avec les fac-similés, le texte figuré et le texte ordinaire, on peut étudier le *Codex Lugdunensis*, à presque tous les points de vue, aussi sûrement et plus commodément que si l'on avait le manuscrit même sous les yeux. Mais l'éditeur ne s'en est pas tenu là, et, dans une introduction de cent quarante-deux pages, il a fourni bien d'autres secours au lecteur.

Cette introduction commence par l'indication des fragments de versions latines du Pentateuque, autres que la Vulgate, qui existent, ou qui du moins ont été publiés, en dehors du manuscrit de Lyon. Ils se réduisent à peu de chose, et ne proviennent que de trois manuscrits, dont les débris sont conservés à Rome, à Wurzbourg et à Munich. Vient ensuite la description du manuscrit dans son état actuel, puis (pp. VIII-XLI) l'« examen paléographique » de ce manuscrit. Cet examen est un travail admirable de patience et de rigueur. Chaque lettre est étudiée à part dans sa forme, dans ses liaisons possibles avec d'autres, dans les abréviations dont elle est susceptible; la division en paragraphes et la ponctuation sont ensuite examinées; puis viennent les additions et corrections de pre-

mière main, et enfin, sous le titre de « Particularités paléographiques, » nous trouvons un relevé minutieux, page par page, souvent ligne par ligne, de tout ce qui, à un titre quelconque, appelle l'attention, au point de vue matériel, dans les 165 feuillets du *Codex Lugdunensis*. Il résulte de cet examen que le manuscrit est de plusieurs écritures, dont la première est la plus belle et la plus soignée, mais qui sont toutes contemporaines et appartiennent à l'onciale la plus caractérisée. M. Robert, ici comme ailleurs, montre, au moment de tirer les conclusions des faits qu'il a consciencieusement rassemblés, une grande modestie et une grande prudence; il croit cependant pouvoir se rattacher à l'opinion de M. Delisle, qui attribue le *Codex Lugdunensis* au VIe siècle. Quant au lieu où il a été exécuté, notre science paléographique n'est pas encore assez avancée pour qu'on puisse émettre même une conjecture. Il est à espérer que d'ici à peu de temps cette science fera de rapides progrès. L'attention est vivement appelée, par diverses circonstances, sur les manuscrits en onciale : il est temps de réunir, de comparer et de classer ceux qui nous sont parvenus; quelques-uns d'entre eux présentant des dates certaines de temps et de lieu, on arrivera sans doute à des résultats assurés. Nous aurions vu avec plaisir M. Robert, qui donne des preuves si solides de sa compétence paléographique, indiquer au moins quelques rapprochements entre son manuscrit et d'autres. Il s'en est complètement abstenu; mais il apporte une besogne toute préparée à celui qui entreprendra ce travail comparatif.

L'examen paléographique montre, en outre, que le texte a été, au VIIe ou au VIIIe siècle [1], l'objet d'une double revision [2], dont la première s'est bornée à corriger un petit nombre des fautes des scribes, mais dont la seconde a un but particulier et fort intéressant : on a rapproché le texte primitif de la version de saint Jérôme par l'addition, la suppression ou le changement de certains mots. On voit par là que l'église qui possédait le manuscrit a essayé de le défendre contre la redoutable concurrence de la traduction nouvelle, de façon à ce qu'il ne devînt pas tout à fait hors d'usage; mais la différence des deux versions était trop grande pour qu'une pareille tentative réussît. Nous disons l'église, et non le possesseur du manuscrit; car une circonstance spéciale nous montre que ce manuscrit appartenait bien à une église. Une main du VIIIe siècle a inscrit en marge, de temps en temps, les mots *Incipit*, *Finit*, ou, plus rarement,

[1] C'est la date que donne M. Robert dans les « conclusions » de son Introduction. Dans l'examen paléographique, il ne la précise pas.

[2] M. Robert ne s'explique pas très clairement sur ce qui appartient à chacune d'elles. On voit dans son examen apparaître d'abord « le reviseur, » puis « le deuxième reviseur, » sans qu'ils soient nettement distingués.

Sali[1]; une autre a ajouté en deux endroits : *Legenda in vigiliis Epephanie*, *Legenda in vigiliis Epifanie*. Le manuscrit servait donc à des lectures ou *leçons* faites à l'assemblée des fidèles (plutôt, comme l'a remarqué M. l'abbé Misset[2], qu'à des offices proprement dits), et quelques morceaux avaient été indiqués comme se prêtant particulièrement à des lectures détachées, tandis que certains passages avaient été signalés comme devant plutôt être omis[3]. Cette circonstance est précieuse en ce qu'elle nous montre, dans le Pentateuque de Lyon, un texte qui, au moins pendant un certain temps, a dû faire autorité dans une église chrétienne et servir à la connaissance de la partie correspondante de la Bible.

L'« examen paléographique » est suivi d'un « examen orthographique et grammatical, » qui n'occupe pas moins de quarante-quatre pages (XLI-LXXXV). M. Robert y relève avec l'exactitude que nous avons déjà louée tout ce que son manuscrit présente d'insolite au point de vue de l'orthographe[4] et de la grammaire[5]. L'auteur de cet utile travail se refuse à lui-même, avec la modestie que nous avons déjà signalée, la compétence spéciale en ces matières. Il est vrai qu'un grammairien de profession aurait peut-être disposé un peu autrement les matériaux recueillis avec tant de soin[6]; mais l'essentiel est qu'on trouve ici, rangés de façon à pouvoir être facilement reconnus, tous les faits qui, dans *le Codex Lugdunensis*, intéressent la grammaire. Après ce long dépouillement, l'éditeur relève les principaux exemples d'hellénisme, c'est-à-dire les cas où des formes et des constructions incorrectes en latin s'expliquent comme

[1] On trouve aussi *L.*, *Lege* ou *Lectio*, *Liccio* (d'une main plus récente). Les indications de ce genre sont souvent accompagnées des mots *Tempore illo*, qu'on ajoutait au commencement du fragment qu'on détachait pour le lire.

[2] *Les Lettres chrétiennes*, 1881, p. 454.

[3] M. Misset (*loc. cit.*) a remarqué que les passages où se trouve cette dernière indication étaient, en général, de nature à éveiller des scrupules de pudeur; mais cette explication ne convient guère pour le premier *Sali* (p. 1 *a* 5), et ne convient pas du tout pour le quatrième (p. 37 *c* 7).

[4] Voyelles, consonnes, noms propres.

[5] Noms; genre, nombre, cas, déclinaisons, particularités diverses; — adjectifs : déclinaisons, genre, nombre, cas, régime, comparatif; — pronoms : pronoms personnels : nombre, cas; pronoms adjectifs possessifs : genre, nombre, cas; pronoms adjectifs relatifs : genre, nombre, cas; — verbes : conjugaisons, particularités diverses, personnes, temps, sujet, régime, accord des participes; — adverbes : locutions adverbiales; prépositions, locutions prépositives; — conjonctions.

[6] Pour la partie orthographique notamment, il y aurait eu de sérieux avantages à tenir compte de la valeur réelle des caractères et non exclusivement de leur nature (à distinguer par exemple les voyelles longues et brèves), et aussi à suivre des guides plus sûrs pour la détermination de la forme normale des mots.

étant dues au calque servile du texte grec que le traducteur avait sous les yeux. Ces cas sont extrêmement nombreux, et quelques-uns tout à fait étranges; ainsi, lorsqu'un adjectif grec a la même forme au féminin et au masculin, il arrive au traducteur de mettre l'adjectif latin au masculin, quand même il se rapporte à un substantif féminin; *Lev.* XII, 2, on lit cette énormité: *Mulier quaecunque..... pepererit..... immundus erit,* parce qu'il y a dans le grec: Γυνὴ ἀκάθαρτος ἔσται. D'autres fois, le substantif grec étant d'un genre et le substantif latin qui le traduit d'un autre, le traducteur laisse à l'adjectif qui qualifie ce dernier le genre qu'il avait en grec; ainsi *Ex.* XXXVII, 15: *Capita earum inargentatae* (αἱ κεφαλίδες αὐτῶν περιηργυρωμέναι); ou bien, l'adjectif précédant cette fois le substantif, *Ex.* XXXVI, 23 : *in utrasque initia* (ἐπ' ἀμφοτέρας τὰς ἀρχάς). On voit combien un pareil état de choses doit rendre circonspect pour apprécier les particularités grammaticales du texte: quand on trouve par exemple, *Ex.* XXIX, 27[1], *brachium..... qui divisus est,* on est tenté de voir là la preuve du passage de *brachium* au masculin ; mais si l'on rapproche le grec τὸν βραχίονα... ὃς ἀφώρισται, on s'aperçoit que cette conclusion serait fort hasardée. M. Robert a très judicieusement insisté sur cette considération, que des savants distingués, comme M. Hermann Rönsch, ont trop souvent perdue de vue: « A côté de l'influence du latin populaire, dit-il (p. LXXIX), qu'il serait aussi injuste de méconnaître que d'accepter sans restriction, il faut voir aussi les résultats d'une imitation inintelligente du grec..... Ainsi peuvent s'expliquer quelques-unes des fautes qui ont été signalées dans la grammaire. » C'est surtout dans la syntaxe que cette influence est prépondérante. Au reste, ainsi que nous le dirons plus tard, la présence de faits comme ceux dont il vient d'être donné des exemples suggère, sur la forme première de la traduction, une hypothèse qui, du moins au point de vue de la syntaxe, lui enlève toute valeur linguistique.

Le paragraphe suivant (p. LXXXV-CXXIII) est consacré à la comparaison de la version latine avec le grec. Dans un relevé qui ne laisse rien à désirer pour l'exactitude, l'éditeur signale toutes les différences qui existent entre le texte du *Lugdunensis* et une version littérale et correcte de *l'Alexandrinus*. Ces différences sont nombreuses : on remarque des contresens, des non-sens, des solécismes et des barbarismes. M. Robert essaye d'abord, mais en avouant qu'on ne peut y réussir complètement, de faire la part des fautes du copiste (ou de ses prédécesseurs) et des fautes qui étaient déjà dans l'original. Celles-ci mêmes

[1] P. 182, 27, et non p. 183, comme il est imprimé par erreur p. LXXX.

doivent-elles toutes être imputées à l'ignorance du traducteur[1]? Nous remarquons souvent qu'un mot grec est pris pour un autre qui lui ressemble, et traduit sans aucun souci du sens, et de façon à donner le résultat le plus absurde : ainsi, *Gen.* XXVII, 39, ἀπὸ τῆς πιότητος τῆς γῆς est rendu par *a pota terrae*, par confusion de πιότητος avec ποτῆτος; *Lev.* VI, 17, οὐ πεφθήσεται ἐζυμωμένη est rendu par *non mittetur condita* pour *non coquetur*, par confusion de πεφθήσεται avec πεμφθήσεται; *Num.* XVIII, 8, δέδωκα αὐτὰ εἰς γέρας est rendu par *dedi ea in senectute* pour *in mercedem*, par confusion de γέρας avec γῆρας; *Num.* XIX, 16, ὃς ἂν ἅψηται ἐπὶ προσώπου τοῦ πεδίου est rendu par *qui tetigerit faciem pueri* pour *campi*, par confusion de παιδίου avec πεδίου; *Deuter.* II, 4, διὰ τῶν ὁρίων τῶν ἀδελφῶν ὑμῶν est rendu par *per montes fratrum vestrorum* au lieu de *per fines*, par confusion de ὁρίων avec ὀρέων, etc. M. Robert se demande si la responsabilité de ces fautes ne remonte pas plus haut que notre traducteur : divers témoignages nous apprennent que les manuscrits de la version des Septante répandus dans le monde chrétien à l'époque de saint Jérôme, étaient souvent très fautifs, et les plus anciens qui nous soient parvenus ne sont nullement exempts d'erreurs : ποτῆτος, πεμφθήσεται, γῆρας, παιδίου, ὀρέων, etc., ne peuvent-ils s'être trouvés dans le manuscrit que suivait le traducteur latin[2]? Il n'aura montré alors qu'une inintelligente servilité; mais d'autres exemples prouvent qu'il n'avait pas du grec une connaissance très solide, et permettent de lui attribuer plus de bévues qu'on n'y serait rigoureusement obligé. Le manuscrit grec qu'il suivait ne séparant pas les mots, il a compris, *Gen.* XXVIII, 17, κατὰ λίθον pour κατάλιθον et traduit *adversus lapidem* au lieu de *lapidarem*; *Lev.* II, 12, ἀπ' ἀρχῆς pour ἀπαρχῆς et traduit *ab initio* au lieu de *primitiarum*; *Deuter.* I, 1, κατὰ χρύσεα pour Καταχρύσεα (nom propre), et traduit *secundum aurea*, etc. Quand un mot a deux sens, il ne sait pas toujours choisir le bon : *Num.* XIII, 21, γῆ πίων, *terra pinguis*, est traduit par *terra bibula*; il est vrai que πίων peut être le participe aoriste de πίνειν, mais le sens veut l'adjectif πίων, et d'ailleurs le participe féminin serait πιοῦσα; *Lev.* II, 4, il s'agit de l'offrande d'un gâteau cuit au four, πεπεμμένην ἐκ κλιβάνου : il est vrai que πεπεμμένος peut être le participe de πέμπω aussi bien que de πέσσω, mais le sens devait empêcher de traduire *missum de furno*, etc. Ainsi le traducteur n'était ni très intelligent, ni très attentif, ni très bon helléniste; mais, en outre, il avait sous les yeux un

[1] P. 134 et non 135, comme il est dit à la page LXXXXI.

[2] La faute παιδίου se trouve en effet dans plusieurs manuscrits grecs. (Voy. Ziegler, *Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus*, p. 119.)

manuscrit grec qui, sans doute, contenait déjà bien des leçons fautives, qu'il a souvent tranquillement traduites, quand même elles détruisaient complètement le sens d'un passage.

Ce manuscrit grec ne différait pas seulement par des fautes des autres manuscrits des Septante que nous connaissons. M. Robert, après la comparaison que nous avons indiquée ci-dessus, est arrivé à conclure que ce manuscrit n'était ni de la famille de l'*Alexandrinus*, ni de celle du *Vaticanus*. Il se rapproche un peu plus du premier, surtout pour la forme des noms propres; mais une différence notable avec l'un comme avec l'autre est dans les additions assez nombreuses qu'il présente. M. Robert les a relevées, et il a montré que quelques-unes (dont une fort importante, *Ex.* II, 22) se retrouvent soit dans d'autres manuscrits grecs, soit dans des citations faites par les Pères d'autres versions latines, soit enfin, ce qui est plus intéressant, dans la Vulgate. On voit la conséquence de cette constatation: notre manuscrit peut servir à la critique du texte des Septante, et par là, bien qu'indirectement et de loin, à la restitution du texte hébreu sur lequel a été faite cette traduction, et par conséquent de l'original même du Pentateuque.

Après une liste (pp. CXXIII-CXXV) des «mots nouveaux ou rares» du *Codex Lugdunensis*, sur laquelle nous reviendrons, et qui aurait été mieux placée à la suite de l'examen grammatical[1], vient, dans l'introduction de M. Robert, un paragraphe intéressant sur «l'origine de la version du *Codex Lugdunensis.*» M. Robert croit que cette version a été composée en Afrique, et il donne, à l'appui de son opinion, une liste de mots qui se trouvent dans le Pentateuque de Lyon, et qui, «pour la plupart, appartiennent à des écrivains» de la région africaine, «n'appartiennent qu'à eux, ou dont la priorité leur revient.» Nous retrouverons plus loin cette question, sur laquelle M. Robert a rencontré des contradicteurs. Disons tout de suite que, dans le paragraphe suivant de son introduction, il enlève à son opinion un appui que lui fournissait M. Reusch, en prouvant, contre ce savant théologien, que saint Cyprien n'a pas eu connaissance de la version du *Codex Lugdunensis.*

Le paragraphe suivant (pp. CXXVIII-CXLI), intitulé «le *Codex Lugdunensis* et ses rapports,» est d'une grande importance. M. Robert recherche d'abord quels sont ceux des Pères de l'Église latine qui ont connu et cité notre version du Pentateuque; tout en constatant que les textes de la plupart d'entre eux ne sont pas encore assez bien constitués pour offrir

[1] A vrai dire, nous aurions été heureux que M. Robert eût joint à son livre un index complet des mots du texte, avec leurs correspondants grecs.

une base solide à la critique, il relève des passages textuellement identiques au manuscrit de Lyon[1], notamment dans Lucifer de Cagliari, Rufin, saint Ambroise, saint Augustin; d'autres très semblables surtout dans saint Ambroise et saint Augustin. Il combat, nous l'avons dit, l'opinion de M. Reusch relative à saint Cyprien; et, de ce qu'un évêque de Carthage n'a pas dû ignorer une version composée en Afrique, il conclut qu'elle a été faite postérieurement à sa mort : il y a là, on le voit, une certaine pétition de principe. Saint Augustin a-t-il connu notre version? On l'a contesté à propos de la publication de lord Ashburnham[2]: les arguments qu'on a produits ont paru à M. Robert décisifs pour établir que l'évêque d'Hippone ne se servait pas *de préférence* de notre version, mais non pour prouver qu'il ne la connaissait pas. Il convient que, vu la grande littéralité de la plupart des versions latines faites sur le grec des Septante, des similitudes plus ou moins complètes dans la traductions de tel ou tel passage ne prouvent pas grand'chose; mais il regarde comme probants un certain nombre d'endroits où saint Augustin, donnant une manière de traduire tel ou tel passage du grec, cite d'autres traductions pour les rejeter, et souvent parmi elles celle que nous trouvons dans le *Codex Lugdunensis*. Mais la preuve est insuffisante. Dans tous ces endroits, saint Augustin dit non pas que l'expression alléguée se trouve dans *une* version latine, mais qu'elle se trouve dans toutes (*latinus interpres*[3], *latini interpretes nostri*) ou plusieurs (*nonnulli*, *quidam interpretes nostri, nonnulli interpretes nostri*) : il n'est pas prouvé que la nôtre fût du nombre de celles qu'il avait consultées, et ce qui a été dit plus haut sur l'identité nécessairement fréquente de traductions littérales trouve également ici son application[4]. Au contraire, si saint Augustin a connu notre version, il est bien difficile d'expliquer les passages qui ont été cités pour prouver qu'il ne l'avait pas sous les yeux. Nous ne rappellerons que le plus frappant. *Lev.* IX, 24, le texte grec dit que le peuple ἴδε καὶ ἐξέστη. Saint Augustin rend ce passage par : *Vidit populus*

[1] M. Robert a puisé les éléments de ce travail dans le livre de Sabatier; il est probable que des recherches nouvelles donneraient des résultats plus abondants et aussi plus assurés.

[2] *Revue critique*, loc. cit.

[3] Cette expression n'indique pas toujours nécessairement tous les traducteurs. Il arrive à saint Augustin, après avoir rappelé des traductions différentes en latin d'un même passage, d'attribuer ensuite l'une d'elles, sans commentaires, à *Latinus interpres* (voy. Ziegler, *op. cit.* p. 9); mais ce procédé abréviatif est exceptionnel.

[4] Ainsi Augustin lisait, *Lev.*, XXV, 23, βεβήλωσιν au lieu de βεβαίωσιν, et il explique par une faute des manuscrits grecs le *confirmationem* de plusieurs textes latins : Ce *confirmationem* est aussi dans notre manuscrit, mais il ne saurait rien prouver.

et amens factus est, et ajoute : *Alii interpretes dixerunt « expavit, » conantes transferre de graeco quod dictum est ἐξέστη, unde ἔκστασις dicitur qui saepe in scripturis latinis legitur « mentis excessus. »* Il résulte de ce passage : 1° que la version suivie par saint Augustin donnait *amens factus est;* 2° que d'autres versions qu'il avait consultées ou qu'il avait sous les yeux portaient *expavit*. Or le texte de Lyon a *obstipuit*: si saint Augustin avait connu cette nouvelle façon de rendre ἐξέστη, il l'aurait sans doute mentionnée avec les autres. Voici une preuve inverse et, à notre avis, encore plus forte. *Lev.* IX, 1, il est dit dans le grec que Moïse ἐκάλεσε. . . τὴν γερουσίαν Ἰσραήλ; saint Augustin, citant ce passage, dit : *Senatum Israel*, et ajoute : *Quem quidam nostri « senatum » interpretati sunt, γερουσίαν Graecus habet; hoc est ergo secutus interpres, quia et « senatus » a senio videtur dictus. . . . . Quidam insolenter putantes etiam « senatum » dici interpretati sunt « ordinem seniorum; » compendio tamen forsitan melius diceretur: « vocavit seniores Israel. »* Ainsi saint Augustin connaissait de γερουσίαν deux traductions dont aucune ne le satisfaisait, *senatum* et *ordinem seniorum*, et il en proposait personnellement une troisième, *seniores* tout simplement. Or c'est précisément celle que donne le *Codex Lugdunensis: vocavit. . . . . seniores Israhel.* Il est inadmissible que saint Augustin ait eu sous les yeux cette façon de rendre γερουσίαν, et ait feint de ne pas la connaître pour la proposer comme de lui. On peut donc regarder comme certain que saint Augustin, qui avait évidemment rassemblé beaucoup d'anciennes versions latines de la Bible et se plaisait à les comparer, ne possédait pas dans le nombre celle que nous a conservée le manuscrit de Lyon. Il serait fort téméraire d'en conclure qu'elle n'existait pas lors de sa mort (430); car, si les versions antérieures à saint Jérôme ne disparurent pas tout de suite quand il eut publié la sienne, il est à croire du moins qu'on n'en fit plus de nouvelles. D'ailleurs saint Ambroise paraît bien s'être servi de notre traduction, et M. Robert pense que Lucifer de Cagliari, mort en 370, la connaissait. Il est probable qu'elle remontait plus haut encore, et rien n'empêche de la supposer faite au IIIe siècle.

Après les ouvrages des Pères, M. Robert examine les fragments du Pentateuque latin, antérieurs à la Vulgate, que nous ont conservés les manuscrits de Munich, du Vatican et de Wurzbourg, qui ont été récemment publiés. Voici le jugement dont il fait précéder le tableau synoptique, dressé avec beaucoup de soin, des passages communs : « Le *Codex* « *Lugdunensis* diffère assez sensiblement du *Codex Wirceburgensis*, qui « s'en rapproche le plus; ces deux versions n'ont que des rapports éloi- « gnés avec le *Codex Vaticanus;* le *Codex Monacensis* paraît n'avoir. . . .

« que de rares points de coïncidence avec les autres fragments. » Ce jugement est un peu trop sommaire, et nous aurions voulu que le savant éditeur entrât plus dans les détails. Nous sommes particulièrement surpris qu'il n'ait rien dit de l'opinion d'un critique dont il fait avec raison le plus grand cas, et qui est ici directement opposée à la sienne. M. Ziegler déclare [1] que les fragments du livre des Nombres qui se trouvent dans le manuscrit palimpseste de Munich dont il a annoncé la publication appartiennent à la traduction que nous a conservée le manuscrit Ashburnham (ou de Lyon). « La concordance, dit-il, est indubitable, et s'étend même à des erreurs de scribe (ainsi *Num.* XXXI, 15, les deux « manuscrits ont *viduas cepistis* pour *vivas cepistis*, *ἐζωγρήσατε*; *Num.* XII, « 8, tous deux lisent *loquar et* au lieu de *loquar ei*). Les omissions causées « par la répétition d'un même mot sont aussi plus d'une fois communes « aux deux textes. » A l'appui de son assertion, M. Ziegler a imprimé deux fragments du manuscrit de Munich en regard de passages correspondants du manuscrit Ashburnham, et l'accord des deux textes en ressort en effet d'une manière éclatante. Comment M. Robert, qui a relevé les variantes de ces fragments dans les deux textes, n'a-t-il pas dit un mot de l'identité affirmée par M. Ziegler, et s'est-il borné à signaler les divergences qui existent entre le *Lugdunensis* et le *Monacensis* dans les très courts extraits de celui-ci qu'a donnés M. Ziegler pour l'Exode et le Lévitique ? Il semble avoir pensé que ces divergences suffisaient pour exclure l'hypothèse d'une traduction identique ; mais chacun des livres du Pentateuque peut fort bien avoir été traduit isolément, ou le texte d'un manuscrit peut avoir été puisé, pour chaque livre, dans des traductions différentes. Il est très intéressant d'avoir, dans le manuscrit de Lyon et le palimpseste de Munich, deux exemplaires d'une même traduction des Nombres, et il faut souhaiter que M. Ziegler nous donne bientôt ce qui s'est conservé de ce palimpseste [2]. Nous verrons, en le comparant au manuscrit de Lyon, jusqu'où allaient les altérations des ...ribes, et, s'il est vrai que ces deux manuscrits, l'un et l'autre au ...ns du vi^e siècle, aient déjà des fautes communes, nous nous ferons ce travail de leur original. D'autre part, le fait que la version des Nombres est probabl... ...it de Lyon se retrouve dans un autre manuscrit prouve ...elles donner... abondants et aus... d'une certaine autorité et rehausse par conséquent l'in-

[1] *Revue critique,*

[3] Cette expressi... ...urs nécessairem... ...ibelübersetzungen, ...Il arrive à saint ...ppelé des ti... ...cle a été écrit, ...latin d'un ... ...nce de la publication qu'en a faite tout récemment M. Ziegler; nous en tiendrons compte en revoyant le second article que nous avons consacré au livre de M. Robert.

Die lateinischen B... p. 121. Depuis que cet arti... nous avons eu connaissan...

térêt de ce texte. Nous aurions voulu aussi que M. Robert essayât de préciser un peu plus le rapport de son manuscrit avec celui de Wurzbourg: au premier abord, on est frappé de la ressemblance qui existe entre eux, et l'on est tenté de n'y voir que des copies du même texte, dont l'une ou l'autre, ou peut-être l'une et l'autre auraient subi, sans parler des altérations habituelles des copistes, une ou plusieurs revisions, destinées, soit à améliorer la latinité, soit à rapprocher la version latine d'un manuscrit grec autre que celui sur lequel elle avait été faite. Mais, d'autre part, des divergences nombreuses semblent s'opposer à cette hypothèse. La question demande a être examinée de fort près, en comparant aux deux textes latins les différentes versions du texte grec. Quoi qu'il en soit de ces deux points particuliers, il est impossible de ne pas approuver les paroles par lesquelles M. Robert fait précéder son tableau comparatif des divers fragments de versions latines du Pentateuque qui nous sont parvenues. « Sous sa forme aride, dit-il, ce tableau est plus éloquent que « toutes les dissertations sur la multiplicité des anciennes versions de la « Bible. » Bien que certains critiques se soient obstinés jusqu'à ces derniers temps à soutenir, contre l'affirmation expresse de saint Augustin, qu'il n'y avait qu'une traduction latine de la Bible avant saint Jérôme, le recueil fait par Sabatier, au dernier siècle, des citations bibliques des Pères, aurait suffi à confirmer le dire de l'évêque d'Hippone. En ce qui concerne le Pentateuque, la publication de lord Ashburnham, rapprochée de ce recueil, avait déjà mis le même fait en pleine lumière; les fragments découverts à Rome, à Wurzbourg et à Munich, ainsi que la connaissance du *Codex Lugdunensis* dans son entier, ne peuvent plus laisser l'ombre d'un doute. Pour hésiter encore, après les raisonnements de M. Ziegler et la démonstration palpable qu'a donnée M. Robert, il faut un singulier manque de critique ou une de ces préventions aveugles que rien ne peut dissiper.

Là s'arrête le beau travail de M. Robert. Il le résume en quelques lignes que voici : « La traduction contenue dans le *Codex Lugdunensis* « est à peu près sûrement d'origine africaine et semble remonter à la der« nière moitié du IIIe siècle et être antérieure à la fin du IVe; elle a été faite « sur une version grecque (*lisez* sur une recension du texte des Septante) « qui diffère assez de celle du *Codex Vaticanus* et du *Codex Alexandrinus*. « Elle n'est pas la version nommée par saint Augustin *Itala;* elle a dû « être connue de quelques-uns des premiers Pères et de plusieurs écri« vains chrétiens. » Ces conclusions ne sont pas toutes également assurées. Nous aurons lieu d'éprouver la solidité de l'une ou de l'autre en présentant, dans la seconde partie de ce compte rendu, quelques obser-

vations sur les anciennes versions de la Bible et particulièrement sur le Pentateuque de Lyon.

GASTON PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ORIGINE DES PLANTES CULTIVÉES, *par M. Alph. de Candolle*. 1 volume in-8° de 379 pages. Paris, Germer-Baillière, 1883.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Énumérer toutes ces causes d'erreur, c'est faire implicitement l'éloge d'un auteur qui a su y échapper. Ce n'est assurément pas sur l'attribution géographique des espèces, base de l'œuvre, qu'on aura l'occasion de le critiquer. On n'attachera pas d'ailleurs grande importance à des omissions pour la plupart volontaires. M. de Candolle aura regardé comme trop locales, et partant comme trop peu intéressantes pour valoir une mention, des cultures telles que celles du *chian* (*Salvia hispanica* L.), dont les graines sont alimentaires et médicinales, au Mexique et aux États-Unis, de l'ulluco au Pérou; parmi nous celle de l'absinthe et de quelques spécialités provençales, telles que l'immortelle, destinée aux couronnes funéraires, et la cassie (*Acacia Farnesiana* Willd.), dont une ordonnance du XIVe siècle constate déjà l'usage dans la parfumerie sous le nom d'acacia, et qui, représenté sur les fresques de Pompéi, était probablement le *casia* de Pline et de Virgile, apporté en Italie de l'Orient, où peut-être a-t-il été cultivé jusqu'à Bagdad[2]. Ce serait un reproche plus sérieux que celui d'avoir placé, en apparence du moins, sur le même plan, comme source de documents à consulter, d'une part, les travaux les plus justement estimés dans divers genres, et, d'autre part, des œuvres de compilation mal digérées, telles que le *Chronological arrangement* de Ch. Pickering, la *Botanique de la Bible* d'Hamilton, ou le *Biologia centrali-americana* de M. Hemsley. Il

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février, p. 106. — [2] Voy. Ibn el-Beïthâr, n° 276, trad. L. Leclerc, t. Ier, p. 216.

est vrai que les renseignements sont toujours exactement et soigneusement cités au bas des pages, et que c'est aux lecteurs à en apprécier la valeur. Chacun d'eux aura sans doute à ajouter quelque détail, à regretter l'absence d'un document connu de lui; mais les botanistes ne pourront qu'admirer la sûreté du jugement par lequel l'auteur décide de l'origine, parfois fort contestée, de chaque espèce cultivée.

Il est probable que les philologues feront plus de réserves. Nous les entendons déjà blâmer l'auteur d'avoir laissé paraître çà et là, dans un ouvrage en partie fondé sur les résultats de la linguistique, son dédain « pour les subtilités des suffixes et des affixes, des labiales et des dentales. » Aussi chercheront-ils le plaisir de la revanche dans certaines assertions échappées au botaniste, linguiste malgré lui, et qui seront facilement rectifiées dans une deuxième édition, rendue déjà probable par le succès de la première. Ils se sentiront plus autorisés à se plaindre du peu de cas que fait l'auteur génevois de certains travaux, tels que celui de M. V. Hehn[1], qu'il s'étonne de voir parvenu à une troisième édition, et que l'un des membres du *Journal des Savants* s'étonnait, il y a deux ans, de ne pas voir encore traduit en français. Il est vrai que M. Hehn s'est aventuré dans un sujet d'histoire naturelle sans être naturaliste, et qu'il a eu le tort de tourner en ridicule certaines étymologies de M. Ad. Pictet, bien qu'il en ait proposé lui-même d'aussi médiocres que celles-là. La mémoire du philologue de Genève est suffisamment défendue contre M. Hehn par l'article que M. F. Baudry a inséré, en 1873, dans la *Revue critique*[2], sur la première édition des *Kulturpflanzen*.

Nous rapprochons à dessein l'œuvre de M. de Candolle de celle du bibliothécaire de l'université de Dorpat, parce que les deux auteurs ont tendu au même but par des méthodes différentes, et aussi parce que ce rapprochement montre la grande valeur synthétique des résultats simplement exposés, sans aucune affectation de style ou d'érudition, par l'associé étranger de notre Institut. On en jugera notamment par l'article consacré au lin dans l'*Origine des plantes cultivées* : on va voir que la botanique y met d'accord les découvertes, en apparence un peu discordantes, de l'archéologie et de la linguistique.

En effet, les constatations faites dans les palafittes de Suisse, de Savoie et de Lombardie, dont M. Heer a, pour le lin en particulier, condensé les résultats dans une publication spéciale[3], ont établi que les po-

[1] *Die Kulturpflanzen und Hausthiere, in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien, sowie in das übrige Europa*, Berlin, 1870.

[2] Numéro du 19 avril 1873.

[3] *Ueber den Flachs und die Flachscultur im Alterthum*, Zurich, 1872.

pulations lacustres, à l'époque où elles n'avaient encore ni le bronze ni le chanvre, possédaient déjà, avant l'arrivée des Aryens, le lin avec quelques céréales, la fève, le pois, la lentille, la vigne, les fruits du pommier, du poirier, du *Prunus avium*, etc. D'un autre côté, la grammaire comparée établit avec certitude que le nom du lin a été apporté par les Aryens occidentaux, et qu'il est le même dans toutes les langues indo-européennes du rameau occidental; or le nom n'a pu être apporté sans la plante. La botanique résout cette contradiction, en montrant que le lin des palafittes est le *Linum angustifolium* ou lin vivace, spontané au sud des Alpes, dans l'Europe méridionale et dans tout le bassin de la Méditerranée, tandis que le lin cultivé aujourd'hui en été dans la Courlande, en hiver en Égypte et dans l'Inde septentrionale, est le *Linum usitatissimum* ou lin annuel. On coupait le premier, et l'on arrache le second. Or le *Linum usitatissimum* n'est spontané que dans la région du Caucase, et c'est lui que les Aryens ont apporté en Europe.

Un autre fait est ressorti de l'examen des stations lacustres de la Suisse orientale, notamment de celle de Robenhausen; c'est que les graines de lin y étaient mélangées avec celles du *Silene cretica*, espèce étrangère à la Suisse, qui abonde en Italie dans les champs de lin, et qui ne pouvait, pas plus que le lin vivace, résister à l'âpre climat de la Suisse orientale. Or les habitants des tourbières préhistoriques de Lagozza en Lombardie cultivaient alors un lin, le même, d'après M. Sordelli, que celui de Robenhausen. Il y avait donc, dès ces temps anciens, des communications régulières, des échanges probablement, entre les plaines de l'Italie méridionale et les rives des lacs de la Suisse. Sans supposer assurément, comme l'a fait M. Hehn, que les peuples lacustres de l'Helvétie fussent contemporains de César, il nous semble que ces faits les rapprochent de l'ère historique, et que la botanique marche ainsi dans le sens même où les recherches de M. Helbig dirigent aujourd'hui l'archéologie.

Le travail accompli par M. de Candolle, dont lui-même n'a exposé les résultats qu'avec une concision vraiment trop modeste et trop sommaire, permet de classer historiquement de la manière suivante les principales plantes cultivées en neuf catégories :

1° *Plantes n'existant pas telles quelles dans la nature qui nous entoure, mais créées artificiellement de types sauvages par le travail de l'homme.* — Dans cette catégorie sont d'abord les racines charnues accrues par les efforts séculaires des cultivateurs : celles de la carotte et d'autres ombellifères, de la rave et d'autres crucifères, etc.; puis un grand

nombre de fruits, entre autres le melon, dont le type sauvage varie de la grosseur d'une pomme à celle d'un citron, et sans doute aussi le concombre. La forme cultivée du pavot à gros fruit, qui sert pour l'extraction de l'opium dans la Limagne, et que les pharmaciens nomment *Papaver somniferum, P. officinale*, est regardée comme une modification du *P. setigerum*, spontané dans la région méditerranéenne [1]. Darwin a cité des cas dans lesquels une branche de pêcher à fruit lisse ou brugnon (nectarine des Anglais) est sortie tout à coup d'un pêcher à fruit velu. L'artichaut est une forme obtenue par la culture du cardon sauvage, et cela depuis longtemps, puisqu'il est déjà mentionné dans l'édit de Dioclétien sur le maximum. La laitue cultivée est une modification de l'espèce sauvage appelée *Lactuca Scariola*, et même en Amérique le manioc cultivé paraît provenir d'un type indigène d'une stature beaucoup plus petite, et dont, par conséquent, les propriétés vénéneuses sont beaucoup plus marquées.

2° *Plantes mises en culture au XIXe siècle seulement.* — Tels sont les quinquinas des Andes, acclimatés aujourd'hui sur les montagnes de la péninsule indienne et de l'île de Java; le thé cultivé sur les versants de l'Himalaya dans la province anglaise d'Assam, d'où, en 1878, on en a livré au commerce pour 37 millions de livres pesant; l'ortie de la Chine (*China-Grass* ou *Ramié*), dont les fibres participent de la ténacité du chanvre et de la flexibilité de la soie; l'igname du même pays, introduit en Europe par notre consul, M. de Montigny; enfin les *Eucalyptus* d'Australie, popularisés par les envois de M. F. de Muller et l'intelligente persévérance de M. Ramel.

3° *Plantes introduites dans les cultures après la découverte de l'Amérique.* — Ce sont des végétaux bien connus, cultivés pour leurs principes nutritifs comme le maïs, la pomme de terre, le manioc; pour leurs fruits, comme la figue d'Inde (dite aussi à tort figue de Barbarie), l'ananas; ou pour des propriétés spéciales comme le tabac. Les espèces originaires du Mexique méritent, dans ce résumé, un paragraphe spécial, parce que l'origine en est éclaircie par l'ouvrage de Fray Bernhardino de Sahagun, traduit récemment par MM. Jourdanet et Siméon. Il est intéressant d'en extraire les noms nahuatls suivants : *chayotl* pour le *Sechium edule*, une cucurbitacée à fruits comestibles connue dans l'Amérique tropicale sous le nom de *chayote; tomatl* pour la tomate; *camotl* pour la batate (dont le nom a passé, en anglais, à la pomme de terre),

[1] Les lacustres de l'âge de pierre, en Suisse, cultivaient un pavot qui se rapproche plus du *P. setigerum* que du *P. somniferum*.

et surtout *chilli* pour le piment, nom qui se retrouve jusque dans l'Hindoustan, où le genre *capsicum* (bien malheureusement nommé d'après un terme grec d'Actuarius), est généralement cultivé[1]. Peut-être faut-il aussi comprendre parmi les espèces américaines le haricot, dont on a trouvé des graines dans les tombeaux péruviens d'Ancon.

4° *Plantes introduites d'Orient à l'époque des croisades.* — Elles sont peu nombreuses, et leur histoire réclame encore des éclaircissements. S'il s'agissait ici des plantes d'ornement, on devrait citer d'abord le lis blanc, spontané seulement dans le Liban, et auquel on attribue à tort l'honneur d'être l'emblème héraldique de la maison royale de France; mais, parmi les végétaux utiles, il n'y a guère à signaler que la canne à sucre, importée en Sicile par le roi Roger ainsi que le mûrier blanc; et la gourde, dite *gourde des pèlerins*, qui a été en effet apportée par eux, selon toute apparence, de la Terre sainte en Europe[2], grâce à ce que ses graines conservent longtemps la faculté de germer.

5° *Plantes introduites par les Arabes.* — Indépendamment de la canne à sucre, déjà citée, que reçut d'eux aussi l'Espagne méridionale, on leur a dû l'aubergine (*al*)*berengena* en espagnol, du terme persan arabisé باذنجان; le riz; l'épinard, sur lequel Ibn-el-Haddjâdj avait composé un opuscule au XIe siècle; l'oranger; l'estragon; le gombo[3]; le carthame, etc.

6° *Espèces cultivées à l'époque historique dans le monde gréco-romain.* — Il faut distinguer ces espèces selon qu'elles ont été empruntées à l'Égypte comme le casia, la colocase, le sésame, la pastèque, le ricin; à l'Asie Mineure, comme le cerisier; aux montagnes de l'Arménie, comme le mûrier noir; à la Perse ou Médie, comme la luzerne, le citronnier, et encore le pêcher et l'abricotier, que l'Orient connu des Romains devait, comme nous l'avons dit, tenir de régions bien plus orientales encore; soit à la Syrie, si fertile en produits de l'horticulture au témoignage de Pline l'Ancien, laquelle leur fournissait non seulement le caroubier, le pistachier, le jujubier, l'amandier, le prunier domestique dont Nicolas de Damas envoyait les fruits à l'empereur Auguste, le cypros des Grecs ou henné des Arabes, mais encore toute la collection de légumes vendus en paquets sous la dénomination commune de *molochia* au témoignage

[1] On trouvera des renseignements importants sur les noms mexicains des plantes dans les notes que M. Thomas a insérées dans les tomes XVII et XVIII des *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires.*

[2] On peut lire, sur ce point, des détails curieux, extraits de la vie de S. Guillebaud, dans l'*Abdallatif* de M. de Sacy.

[3] Voy. Prosper Alpin, *Ægypti historia naturalis*, éd. Vesling, pars II^a^, cap. XXVII.

de Sérapion[1], et, d'après d'autres auteurs, de *légumes juifs* (بَقلَة يَهودِيَة)[2], dont les principaux étaient sans doute le *Corchorus olitorius* (*melochia* de Prosper Alpin), la mauve (*μαλάχη* des Grecs) et l'*Atriplex Halimus*[3].

7° *Espèces originaires de la région méditerranéenne et cultivées par les anciens.* — Il n'y a pas besoin ici de détails. Ce sont des plantes alimentaires comme le salsifis, le chou, le céleri, le maceron (*Smyrnium Olusatrum*), le pourpier; des condiments comme le persil, l'ail et l'oignon; des plantes de culture spéciale comme le safran et la garance; des arbres comme le figuier, l'olivier, le châtaignier, le noyer, et aussi le grenadier et la vigne, celle-ci connue des populations préhistoriques de la Lombardie, et trouvée fossile dans les tufs quaternaires de la Provence, comme le grenadier, par M. de Saporta.

8° *Espèces originaires de l'Europe moyenne*, que les premiers habitants de cette partie du globe ont pu y rencontrer avant toute culture : le poirier et le pommier, le cerisier des oiseaux, le houblon, les groseilliers, le fraisier. Ces espèces au moins sont encore connues à l'état spontané, tandis qu'il n'en est pas de même de celles de la catégorie suivante, la dernière.

9° *Espèces cultivées de toute antiquité, qui n'existent plus spontanées.* — Le type de cette catégorie est le froment. En dépit de certaines assertions vagues ou trompeuses, le froment n'est connu spontané nulle part. Des opinions anciennes et populaires, dont on pourrait découvrir une source dans Théophraste, le faisaient rentrer dans notre première catégorie. Il semblait que le blé fût, grâce à l'industrie humaine, dérivé de quelque type sauvage. Il y a une trentaine d'années, des observations et des expériences faites par un jardinier d'Agde, M. Esprit Fabre, et exposées par le professeur Dunal de Montpellier, ont tout à coup introduit ce préjugé dans le domaine scientifique. Il est incontestable que l'on voit parfois le froment sortir des graines d'une graminée qui ne lui ressemble pas, et qui appartient au genre *Ægilops*. C'est cette graminée que, d'après M. Gaillardot, médecin de l'hôpital de Saïda, les Arabes de Syrie nomment d'un terme qui signifie « la mère du froment. » M. Fabre a obtenu de graines d'*Ægilops* une série de dix-neuf générations du froment. Mais les expériences poursuivies, pendant de longues années, à Verrières, par MM. Vilmorin, et, dans divers pays, par des botanistes

[1] Voy. Ursinus, *Continuatio historiæ plant. biblicæ*, t. II, c. IV, pp. 110, 111.

[2] Voy. de Sacy, *Abdallatif*, p. 45 ; et Ibn el-Beïthâr, n. 323.

[3] L'*ἄλιμος* de Dioscoride est le مَلوخ d'Ibn el-Beïthâr, et les Septante ont traduit par *ἅλιμα* le מַלּוּחַ du livre de Job.

éminents, tels que Godron[1] et MM. Planchon et Regel[2], ont surabondamment établi que l'*Ægilops triticoides* Requien, qui peut, de ses graines, produire le froment, est lui-même un hybride provenant de l'*Æ. ovata* fécondé par un blé. Aussi demeure-t-il aujourd'hui probable que cette céréale, pour laquelle les langues anciennes ont des noms si différents, cultivée dès l'époque préhistorique, a persisté sauvage en Mésopotamie plus longtemps qu'ailleurs, mais n'existe plus aujourd'hui nulle part en cet état; que nulle part elle ne trouverait maintenant les conditions nécessaires à son existence, si l'homme cessait de la conserver par une culture sans cesse renouvelée, dans un terrain ameubli exprès pour elle. Chose singulière, il en est de même de la plupart des céréales, telles que l'avoine, le seigle, l'orge à quatre et à six rangs, les millets, l'épeautre, même du maïs en Amérique, et aussi des légumineuses à graines comestibles chez nous comme la fève, le pois chiche, le petit pois et la lentille: espèces qui ont été, pour la plupart, trouvées dans les palafittes par les observateurs rappelés plus haut, ou par M. Schliemann dans ses fouilles en Asie Mineure[3]. Ce sont des survivants échappés à quelque désastre géologique, des témoins d'une époque antérieure, dont l'existence prolongée jusqu'à nos jours se joint à d'autres preuves pour établir que l'humanité a connu sur la terre d'autres conditions de vie que les conditions actuelles.

EUG. FOURNIER.

[1] *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1854, 1869, 1877.

[2] *Bulletin de la Société botanique de France*, t. III, p. 692; t. IV, pp. 528, 573; t. V, pp. 364, 448, 655.

[3] En attendant la publication complète des travaux de M. Schliemann, on trouvera des détails sur ce sujet dans les notes que M. Wittmack a communiquées à la Société botanique de la province de Brandebourg dans ces dernières années.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Lefebvre-Laboulaye, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Paris, le 25 mai 1883.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du lundi 7 mai 1883, l'Académie des sciences a élu M. Richet à la place vacante, dans la section de médecine et chirurgie, par le décès de M. Sédillot.

M. Bresse, membre de l'Académie des sciences, section de mécanique, est décédé à Paris, le 22 mai 1883.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvre de saint Jérôme pour la publication des travaux philologiques des missionnaires. — Premier fascicule: *Les Noirs peints par eux-mêmes,* par M. l'abbé Bouche, ancien missionnaire apostolique à la Côte des Esclaves. Paris, Poussielgue, 1883, 144 pages in-8°.

Ce volume est le premier d'une série qui présentera un grand intérêt pour la linguistique et l'ethnographie. Voici en quels termes on l'annonce au lecteur: « En pen-« sant au nombre considérable des peuples évangélisés par les missionnaires catho-

« liques, et dont les langues se corrompent ou se perdent sans qu'il reste aucun travail « sérieux propre à les conserver à la science, plusieurs savants collègues se sont de« mandé s'il ne serait pas possible d'encourager les missionnaires à livrer à l'impres« sion leurs observations diverses sur les langues de tous les pays où ils passent un « temps plus ou moins long. » L'œuvre de saint Jérôme se propose donc de publier des grammaires, vocabulaires et textes des langues des peuples sauvages que les missionnaires vont évangéliser.

Le premier volume de cette collection est formé par un recueil des proverbes des Nagos, peuple de la côte des Esclaves en Afrique. Les Nagos n'ont pas d'écriture. Les monuments littéraires de leur langue se transmettent de bouche en bouche : ce sont des proverbes, des contes ou *alas*, des chants. « Les proverbes, dit M. l'abbé « Bouche, sont doublement précieux comme spécimens de la langue et comme résumé « de la morale des nègres de la côte des Esclaves. » Et l'auteur ajoute très finement : « Tous les peuples ont des proverbes; ceux dont la civilisation est moins développée « en ont davantage, ou plutôt s'en servent davantage. Pour eux, toute la poésie, « toute la science, et particulièrement la science morale, sont renfermées dans les « expressions proverbiales qui ont cours. Aussi comprendrait-on difficilement qu'un « homme fût habile parmi eux, s'il ne possédait la connaissance de ces dictons, connus « de tous, mais dont tous ne savent pas utilement faire l'application. »

Un recueil de proverbes se laisse difficilement analyser. Nous pouvons seulement dire que les proverbes de M. l'abbé Bouche sont bien classés, et méritent le titre que leur a donné l'auteur : *Les Noirs peints par eux-mêmes.* On lit ce recueil avec plaisir, et, en le lisant, on se rappelle un mot de M. Renan : « La littérature de la plus « humble peuplade nous en apprend plus sur le développement de l'esprit humain « que les chefs-d'œuvre de nos poètes. »

La publication de cette utile bibliothèque de l'Œuvre de saint Jérôme est due à l'initiative et à la libéralité de M. de Charencey, dont on connaît les travaux sur les langues américaines et le dévouement aux progrès de la linguistique.

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1883.

SCRIPTORES FABULARUM GRÆCI.

Volume first, containing the Mythiambics of Babrius. — Babrius edited with introductory dissertations, critical notes, commentary and lexicon, by W. Gunion Rutherford, M. A. of Balliol College Oxford, author of the « New Phrynichus, » London, 1883, in-8° de CIII et 202 pages (Macmillan and C°, éditeurs).

A partir de l'heureuse découverte de Minoïde Mynas, qui nous a rendu la moitié environ du recueil des fables en vers portant le nom de Babrius, on ne compte pas moins de quinze éditions de ce poète, depuis celle de M. Boissonade jusqu'à celle de M. Rutherford, et une cinquantaine de dissertations sur les divers problèmes de critique et d'histoire littéraire suscités par la publication du nouveau recueil. Le jeune philologue qui vient de nous donner la quinzième édition de Babrius avait débuté d'une manière brillante par son travail sur le grammairien Phrynichus, dont M. Miller a rendu compte dans un récent cahier du *Journal des Savants*[1]. De tous les travaux antérieurs sur Babrius, un très petit nombre seulement ont échappé à la diligence de M. Rutherford[2]; de

[1] Cahier de décembre 1882.

[2] Entre autres, il nous sera permis de rappeler notre *Examen des Fables de Babrius*, publié à l'occasion de l'édition *princeps* de Boissonade, et réimprimé dans nos *Mémoires de Littérature ancienne*, p. 487 et suiv.; et l'article *Babrius* dans la *Nouvelle Biographie générale* de Firmin Didot, où l'on trouvera résumées quelques notions utiles sur les rapports du nouveau texte avec les textes antérieurement connus.

plus, ayant fait du dialecte attique et des atticistes l'objet de longues et scrupuleuses études, il se trouvait muni de tous les instruments dont la critique peut disposer pour la recension d'un texte grec, et d'un texte tout hérissé de fautes dans l'unique copie qui nous en est parvenue et qui, peut-être, vient de la main négligente de quelque maître d'école byzantin.

Cet unique manuscrit, Mynas n'en apporta d'abord qu'une copie au gouvernement français. Dans un second voyage, il s'en procura l'original que malheureusement la France ne put acquérir, et qui est devenu, à Londres, un des trésors du *British Museum*. M. Rutherford le décrit minutieusement, et sa description nous confirme dans la pensée que, bien qu'appartenant au xe siècle, ou tout au moins au xie, l'exemplaire de Sainte-Laure était un véritable livre de classe, non pas un exemplaire destiné à des lecteurs savants. Quelle que soit la date originelle du recueil, il avait subi à travers les siècles beaucoup d'altérations.

On composerait un chapitre d'histoire littéraire bien intéressant, si l'on étudiait dans leur ensemble les livres grecs ou latins, à l'usage des écoles, qui sont parvenus jusqu'à nous, par exemple, la grammaire de Denys de Thrace, l'abrégé de géographie de Scymnus de Chio, les Vies des capitaines célèbres de Cornelius Nepos, ou plutôt de son abréviateur Emilius Probus, le manuel de Rutilius Lupus sur les figures de rhétorique, composé d'après le grec de Gorgias le grammairien, etc. C'est à cette famille d'écrits, rédigés à l'usage de la jeunesse ou de l'enfance, qu'appartient le recueil retrouvé en 1841 dans le manuscrit de Sainte-Laure. Quelques morceaux très médiocres et même une anecdote indécente [1] avaient pu s'y glisser, par l'insouciance ou par la malice d'un libraire, ou d'un des copistes à ses gages; mais l'ensemble trahit une destination scolaire. L'ordre alphabétique d'après lequel ces fables sont classées est un indice de plus en faveur de cette hypothèse. Il est donc étonnant que les rhéteurs grecs, dont nous avons tant de préceptes sur la manière d'utiliser les apologues ésopiques, pour la culture des jeunes esprits, aient fourni si peu de renseignements et de rapprochements utiles aux éditeurs du nouveau Babrius.

Parmi les exercices élémentaires, qu'ils comprennent sous le nom général de *Progymnasmata*, la Fable occupe d'ordinaire le premier rang. Ils la définissent presque tous un « récit mensonger, qui représente une vérité; » et cette vérité, ils enseignent à l'exprimer, tantôt avant la fable (*προμύθιον*), tantôt après la fable (*ἐπιμύθιον*). Ils conseillent d'abréger et

[1] N° 114 de la collection découverte par Minoïde Mynas.

de développer tour à tour le récit; ils distinguent plusieurs espèces de fables, suivant le caractère des personnages, qui sont ou les bêtes ou les hommes, ou des bêtes et des hommes dans la même fable. Quant aux origines de ces apologues à l'usage des enfants, ils distinguent les fables phrygiennes, ciliciennes, cypriennes, libyques, etc., reconnaissant d'ailleurs qu'il est d'usage de les confondre sous l'appellation commune de Fables Ésopiques. Mais ils paraissent ne rien savoir de précis sur le compte d'Ésope, cet inventeur par excellence. Quant à la forme sous laquelle les fables se présentent, ils en signalent quelques-unes en vers dans Hésiode, dans Stésichore, etc.; mais aucun des auteurs de *Progymnasmata*, que l'on peut trouver réunis dans le premier volume des *Rhetores Græci* de Walz, ne fait la moindre allusion à un recueil de fables ésopiques rédigées en vers. Le nom de Babrius ne paraît pas une seule fois dans les neuf volumes de cette riche collection.

M. Rutherford y découvre seulement quelques lignes d'Hermogène, par lesquelles nous apprenons que le sophiste Nicostrate, contemporain de Marc-Aurèle, excellait en prose dans le genre simple (*λόγος ἀφελής*), simple jusqu'à la sécheresse (*ὑπέρισχνος*); qu'il se plaisait aux récits ésopiques et leur donnait même quelquefois une forme dramatique. Il y ajoute un renseignement auquel ne renvoyait pas la table alphabétique des auteurs chez Walz : c'est le témoignage du commentateur Jean de Sicile, lequel cite un sujet de fable traité par Nicostrate, *L'Hirondelle et l'Ogresse*, dont on ne trouve aucune trace dans nos recueils d'apologues grecs en prose ni dans celui de Babrius, mais qui paraît avoir connu, sous le titre de *Δεκάμυθος*, dix livres de Fables par Nicostrate, et signale la méthode de ce rhéteur comme s'éloignant de la simplicité ésopique et tenant même à la poésie : *οὐ πολιτικά, ἀλλὰ δραματικὰ καὶ ποιητικά*[1]. Or Suidas, dans une courte notice sur Babrius, nous apprenant que son recueil de *Μυθίαμβοι* était en dix livres, M. Rutherford supposerait volontiers que le recueil de Nicostrate a servi de fond à celui de notre versificateur. Le rapprochement est ingénieux; mais combien il est loin de valoir une ligne d'assertion formelle, qui porte quelque date certaine et un nom propre digne de faire autorité!

Parmi les Latins, Quintilien[2] est le seul qui semble admettre deux manières de raconter l'apologue ésopique, la prose ou la versification; encore ne cite-t-il ni Phèdre, dont nous avons le recueil de fables en

[1] *Rhetores Græci*, t. III, p. 394, et t. VI, p. 503.

[2] *Institutiones oratoriæ*, lib. I, c. IX, § 2, où l'on voit qu'il connaissait des rédactions en vers de fables ésopiques, quoiqu'il n'en désigne aucune par un nom d'auteur.

vers, ni Surdinus, jeune fabuliste de la même école, dont le nom ne s'est conservé que chez Sénèque le rhéteur[1]. Tous ces préceptes et tous ces renseignements nous laissent donc incertains sur l'âge du versificateur dont l'œuvre a été retrouvée par Minoïde Mynas. Il faut pourtant que son recueil de fables ait été plus ou moins populaire dans les écoles, puisque, avant la découverte du Babrius de Sainte-Laure, on avait déjà retrouvé une vingtaine de ces fables, soit sous leur forme métrique, soit dans des paraphrases en prose, où le mètre était encore facile à reconnaître, et puisque les grammairiens, par leurs citations, en avaient conservé un certain nombre de vers[2]. Peu de problèmes d'histoire littéraire sont donc plus difficiles à résoudre que celui dont l'éditeur anglais vient de reprendre la discussion.

Les recherches sur ce sujet ont-elles fait un véritable progrès depuis qu'elles étaient résumées en France par M. R. Dareste, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*[3], et par nous dans les observations citées plus haut[4]? Oui, sans doute, et l'on s'en convaincra facilement par la lecture de l'Introduction de M. Rutherford; mais je n'oserais pas ajouter que ses travaux aient abouti à des résultats certains.

Les fabulistes grecs, comme les romains, ont vraiment du malheur. Babrius reste un personnage aussi mal déterminé que Phèdre, s'il ne l'est plus mal encore. Conçoit-on que Sénèque, conseillant à son ami Polybe, l'affranchi de Claude, de s'exercer en vers sur des sujets de fables ésopiques, appelle ce travail *intentatum Romanis ingeniis opus*, alors que Phèdre écrivait vers la fin du principat d'Auguste et sous le règne de Tibère? Conçoit-on qu'il oublie ce jeune poète Surdinus, cité par Sénèque le rhéteur comme auteur de fables ésopiques, mises en vers à l'usage des Romains? Même embarras pour nous à l'égard de Babrius. Il dédie ses fables grecques à un jeune Branchus, personnage absolument inconnu des historiens, puis au fils d'un roi Alexandre, lequel Alexandre pourrait être à la rigueur Alexandre Sévère, comme on l'a depuis longtemps soupçonné, mais pourrait bien aussi être quelque autre Alexandre, car

[1] Sénèque le rhéteur, *Suasoriæ*, p. 43-44 de l'édition de C. Bursian (Lipsiæ, 1857, in-8°) : « Apud Cestium Pium rhe« torem declamabat hanc suasoriam Sur« dinus, ingeniosus adulescens, a quo « Græcæ fabulæ eleganter in sermonem « latinum conversæ sunt. »

[2] Il avait même paru, en 1816, un prétendu recueil de trois livres de ces fables restituées d'après des paraphrases, par Fr. X. Berger, recueil sur lequel on peut lire un judicieux article de M. Raoul Rochette, dans le *Journal des Savants* de 1817, p. 102 et suiv.

[3] T. II (1846), p. 80-96 : *Babrius et la Fable grecque.*

[4] P. 297, note 2.

il y a eu plusieurs souverains de ce nom en Asie et même en Égypte. Les rapports de ce poète avec la Syrie sont indiqués dans deux de ses fables : *Le Chameau et l'Arabe, le Char d'Hermès et les Arabes*[1]. En faisant remonter l'origine de la fable ésopique au temps et au pays des rois Ninus et Belus[2], il nous invite encore à le croire lui-même d'origine asiatique, comme le furent tant de prosateurs et même de poètes grecs, dès le temps des Séleucides et plus tard, entre autres le célèbre Nicolas de Damas et Méléagre de Gadare. Mais tous ces rapprochements n'autorisent rien de plus que des conjectures vraisemblables.

Le nom même du poète, que l'on trouve écrit tour à tour *Βαλέριος* et *Βάϐριος*, offre une forme plutôt romaine que grecque, comme le montre très bien l'éditeur anglais. Peut-être ces deux mots représentent-ils un de ces doubles noms si fréquents dans la société romaine, *Valerius Babrius;* mais, ce caractère romain des deux noms propres n'est pas une preuve suffisante de l'origine romaine du poète. Au siècle des Antonins surtout, les exemples sont nombreux d'auteurs issus de familles grecques, et qui portent des noms romains, tels qu'Appianos, Arrianos, Loukianos, etc. Il est également vrai que beaucoup de Romains alors parlaient et écrivaient le grec avec pureté, avec élégance, entre autres Arrius Antoninus, si parfait atticiste que Pline le Jeune, son ami, croyait, en lisant ses épigrammes et ses ïambes, lire des poésies de la meilleure école classique[3]. L'empereur Marc-Aurèle pratiquait familièrement les deux langues; nous en avons le témoignage et dans la correspondance de Fronton et dans le livre des *Réflexions sur lui-même*, où il est vrai d'ailleurs que la beauté des pensées est rarement soutenue par celle du langage. Enfin cet Alexandre Sévère, dont on suppose volontiers que Babrius fut un client, parlait et écrivait le grec plus volontiers que le latin. Son biographe Lampride en témoigne à plusieurs reprises, dans des passages que M. Rutherford a soigneusement réunis (pages XIII et XIX de son Introduction).

Je ne sais si le savant anglais ne se laisse pas tromper par le vague souvenir de la phrase suivante, du chapitre XXXIV de Lampride : « Quum inter suos convivaretur, aut Ulpianum, aut doctos homines « adhibebat, ut haberet fabulas literatas, quibus se recreari dicebat et « pasci; » phrase qu'il ne transcrit pas tout entière, et dans laquelle l'expression *fabulæ literatæ* ne peut désigner, pour lui comme pour nous, que des conversations littéraires, sans aucun rapport précis avec la fable

[1] N°s 8 et 57. — [2] Deuxième prologue, entre les fables n°s 107 et 108. — [3] *Epistolæ*, IV, 3.

ésopique. De tout cela, il résulte encore quelque probabilité, mais rien de plus, sur l'âge et sur le rôle du mystérieux fabuliste.

La critique va-t-elle réussir mieux, avec MM. Ahrens et Crusius[1], puis avec M. Rutherford, en cherchant, dans la versification et dans la grécité de Babrius, des raisons pour le rattacher à l'Italie et faire de lui un de ces Romains hellénistes comme il y en eut tant, au premier et au deuxième siècle de l'ère chrétienne? C'est ce que je voudrais rapidement examiner.

Il n'est pas douteux que le vieil Ésope et ses apologues en prose fussent très populaires dans la société gréco-romaine de l'Occident. Pour n'en donner qu'une preuve, Plutarque introduit Ésope dans un de ses dialogues, parmi les sept sages de la Grèce; il cite au moins vingt fois des fables ésopiques, mais cela sans en mentionner une seule qui eût revêtu la forme métrique. Dans tout ce qui nous reste de ses nombreux écrits, on ne rencontre pas le nom de Babrius, qui, à vrai dire, est prononcé pour la première fois à une date précise par le grammairien Dosithée, puis par l'empereur Julien[2]. Reste donc à étudier les vers mêmes qui portent le nom de ce poète, pour savoir s'il nous révéleront le temps et le lieu de leur origine.

On ne saurait méconnaître les progrès que la philologie moderne a faits en ce genre de travaux. Elle y est arrivée à des précisions vraiment remarquables. Ainsi, l'ïambique scazon d'Hipponax, celui des Alexandrins et des Romains leurs imitateurs, ont offert à l'attention des métriciens modernes des variétés longtemps inaperçues, et qui permettent de constater, soit un progrès, soit un affaiblissement dans la pratique de ce vers chez les poètes romains, depuis Catulle jusqu'à Martial. Mais on ne peut se défendre de quelque défiance, quand il s'agit de donner à Babrius une place trop déterminée après Martial dans la série des poètes ïambiques. Je me défie surtout, quand je lui vois attribuer une origine plutôt romaine que grecque, par cette unique raison que son vers ïambique boîteux (*σκάζων, claudus*) se rapproche sensiblement de la métrique usitée chez les Romains de la même école. Sans doute il s'attribue lui-même le mérite d'avoir adouci, efféminé (*θηλύνας*)[3], l'âpreté de

[1] H. L. Ahrens, *De crasi et aphæresi cum corollario emendationum Babrianarum*, Stolbergæ, 1345. — O. Crusius, *de Babrii ætate*, Lipsiæ, 1879.

[2] Rutherford, *Introduction*, p. XXIII et suiv.

[3] Fin du premier prologue, où la correction *θηλύνας*, substituée par les éditeurs à la leçon mutilée du manuscrit, répond très bien au synonyme *πρηΰνας* qui, dans le second prologue, exprime la même idée, c'est-à-dire un adoucissement du vers ïambique.

l'ïambe antique. Mais, n'est-ce pas tout simplement dans son application à la fable que cet adoucissement s'appelait une nouveauté? D'ailleurs, si l'on songe aux grands ravages que le temps a faits dans les œuvres des poètes grecs, comment peut-on affirmer que Babrius n'ait pas eu sous les yeux d'autres modèles que les écrivains romains d'ïambiques scazons, ou qu'il soit lui-même un romain hellénisé de cette école?

Cela nous conduit à la grécité de ce poète.

De même que, pour la métrique, les philologues sont parvenus, depuis un demi-siècle surtout, à constater, pour l'histoire de la langue grecque, des écoles et des âges déterminés par des caractères distincts; et, parmi ces formes diverses de l'hellénisme, le dialecte attique nous est assurément la mieux connue. Le seul cinquième siècle avant notre ère, avec sa collection de drames authentiques, avec les discours d'Antiphon et de Lysias, avec le grand ouvrage de Thucydide, et grâce au contrôle que nous permettent plusieurs centaines d'inscriptions du siècle de Cimon et de Périclès, nous représente une forme particulièrement intéressante de l'hellénisme, en ce qu'elle paraît avoir été commune au peuple comme aux écrivains d'Athènes. Tandis que ni le dorien de Pindare, ni l'éolien de Sappho, ni l'ionien d'Hérodote ou d'Hippocrate, ne sont le langage même du pays où ces auteurs ont écrit, mais soit un langage d'emprunt, comme chez Pindare, qui était éolien de naissance, soit un langage demi-artificiel et demi-populaire, comme celui de Sappho et d'Hérodote, l'atticisme est, en Attique, la langue de tout le monde, écrivains et gens du peuple, sauf quelques nuances qui sont l'effet naturel des différences d'éducation, et qui semblent tenir à la délicatesse ou à la grossièreté du goût, plutôt qu'à de véritables différences dans le lexique et la syntaxe. Après avoir constaté ce fait important, nos philologues en sont venus assez promptement à s'en exagérer la valeur. On s'est peu à peu persuadé, et telle paraît être spécialement l'opinion de M. Rutherford, que l'atticisme était le véritable et seul modèle du bon langage en Grèce, et qu'en dehors de lui tout était corruption ou même barbarie. Le grand critique M. Cobet, dans son œuvre d'ailleurs admirable de recension des auteurs classiques, répète à chaque page ce reproche contre les écrivains de second ordre, contre les copistes du moyen âge. Il se défie non seulement des atticistes comme Lucien, mais parfois même de ce Xénophon, que pourtant les anciens proclamaient l'*Abeille attique* par excellence[1]. Plus défiant encore, notre éditeur anglais de Babrius met décidément Xénophon en dehors de la pléiade attique, par la raison que ses nombreux

[1] Voir Photius, codex 158, d'après Phrynichus, et Suidas, au mot Ξενοφῶν.

séjours en Asie et dans le Péloponèse ont dû le brouiller un peu avec le pur dialecte de Sophocle, de Thucydide et même de Platon. Nous avions bien là-dessus certain témoignage d'un grammairien puriste, qui explique une faute grammaticale, dans le style de Xénophon, par le malheur que le général des *Dix Mille* et l'ami d'Agésilas eut de vivre le plus souvent hors de son pays natal. Xénophon lui-même, dans un passage de son traité sur la Constitution des Athéniens, ne semble-t-il pas attester déjà que le langage, comme les mœurs de ses compatriotes, s'altérait, grâce à leurs multiples relations maritimes, par le mélange des autres dialectes helléniques[1]?

Certes j'aime à m'instruire à l'école de M. Cobet, et j'applaudis au zèle du jeune philologue anglais qui, après Lobeck, a si heureusement renouvelé l'étude du manuel d'Atticisme de Phrynichus. Je comprends ce qu'a de précieux pour nous la comparaison des inscriptions attiques avec le texte des copies que nous transmettent les manuscrits du moyen âge, ou les rares papyrus littéraires qu'on a récemment retrouvés en Égypte; mais il y a vraiment quelque excès dans l'usage que la critique veut faire de telles acquisitions. Pour nous amener à comprendre combien Babrius est un *demi-barbare* (*mixo-barbaros*, nous dit-on en propres termes), un Romain mal instruit de la bonne langue grecque, on esquisse de cette dernière un lexique et une syntaxe, si rigoureux l'un et l'autre, qu'il semble que toute expression qui s'en écarte soit plus qu'une faute de grammaire. J'engage, par exemple, le lecteur à relever les règles qu'on nous donne sur l'emploi des verbes *ἀλέξειν*, *ἀλκαθεῖν*, *ἀμύνειν*, sur les 3e personnes en *οσαν*, etc. On se croirait vraiment là en présence de l'austère casuistique d'un théologien. Il semble que la préoccupation des mots fasse méconnaître celle des idées. Nos puristes oublient d'abord que l'atticisme classique ne nous est pas complètement connu par les documents qui nous en restent, soit sur les marbres, soit dans les manuscrits; que, par exemple, une forme tout à fait attique de l'impératif des verbes moyens nous est connue, seulement depuis une dizaine d'années, par des inscriptions contemporaines de Thucydide; ils ne songent pas que ce dialecte, fût-il mieux connu, ne peut être considéré comme la seule expression légitime des sentiments et des pensées dans les écoles et dans les théâtres d'Athènes. Les épicuriens et les stoïciens étaient d'assez mauvais écrivains, et Aristote lui-même n'a pas toujours donné les meilleurs exemples du pur hellénisme; mais, en vérité, de telles dé-

[1] Voir Photius, codex 279 (p. 533b), et Xénophon, *République des Athéniens*, II, 8.

viations sont-elles autre chose que l'effet naturel d'un mouvement qui est la loi même du langage, comme il est celle de l'intelligence? Aussi n'est-il pas besoin d'aller de la Grèce en Italie, et de relire les dialogues bilingues publiés, sous le titre d'Ἑρμηνεύματα et sous le nom de Julius Pollux, par M. Boucherie[1] (voir le *Journal des Savants* d'octobre 1873), pour excuser certaines infidélités au lexique et à la grammaire de l'atticisme; et, en ce qui touche Babrius, je m'étonne qu'on y voie une preuve concluante de son origine italienne. En fait, on ne trouve guère chez lui ni la moindre imitation des formes grammaticales propres à la langue latine, ni la moindre ressemblance avec la syntaxe des auteurs romains. Pour marquer avec précision mes scrupules à cet égard, trouve-t-on chez lui ce qu'on trouve fréquemment dans les inscriptions grecques traduites du latin, un datif employé au sens d'un ablatif absolu, au lieu du génitif consacré en pareil cas par l'usage grec[2]?

On en peut dire autant du choix des mots dans Babrius. Assurément il s'en rencontre plusieurs chez lui qui n'ont point d'autorité chez les écrivains classiques; mais c'est là un caractère qui ne le distingue d'aucun des écrivains de ce que j'appellerais volontiers la moyenne décadence. Eût-on même relevé dans ses fables quelques mots latins, on ne saurait encore en conclure qu'il fût originaire d'Italie. Les monuments grecs de la Syrie, de l'Asie Mineure, de l'Égypte, nous offrent, dès le temps de la conquête romaine, un certain nombre de mots latins, dont la présence est naturellement explicable par le mélange des populations, et qui peuvent avoir été employés par des Grecs du plus pur sang. Ce qui, d'ailleurs, est encore plus significatif dans les cent quarante fables aujourd'hui connues sous le nom de Babrius, c'est l'absence de tout trait relatif aux mœurs et aux institutions des peuples latins. Mais, au fond, il importe vraiment assez peu que le poète soit un Grec de naissance ou un Romain formé par l'éducation hellénique. On peut attendre patiemment là-dessus la découverte de quelque document encore inédit[3]. Ce qui importe, c'est de faire dans ce recueil la part de l'invention origi-

[1] Peut-être ne faut-il pas prendre au mot un témoignage ironique de l'empereur Julien (lettre 57), quand il craint pour son propre style le voisinage des nations barbares au milieu desquelles le retenait son devoir de soldat.

[2] Voir les exemples indiqués dans notre *Apollonius Dyscole*, p. 312, note 1.

[3] M. Cornewall Lewis avait publié, en 1859, une soi-disant deuxième partie du recueil de Mynas. On a bien vite reconnu que ces nouvelles fables étaient l'œuvre d'un faussaire. Voir là-dessus une note décisive de Fr. Dübner, dans le *Journal général de l'Instruction publique* du 15 février 1860. M. Rutherford rappelle ce fâcheux épisode dans son Introduction (p. LXIX), avec une franchise qui fait honneur à son impartialité scientifique.

nale et la part des souvenirs d'apologues plus anciens; c'est aussi d'en améliorer le texte à l'aide de toutes les ressources dont la critique dispose.

Quant aux rapports de l'apologue ésopique avec l'Orient, on les a souvent exagérés. Un examen impartial a beaucoup réduit la part de l'Orient dans l'invention de ces petits récits, destinés à une vie si longue et si populaire parmi les peuples de l'Occident. Je suis heureux de voir que M. Rutherford renonce, avec M. Wagener[1], à sacrifier en cela Ésope et les conteurs de sa modeste famille aux conteurs orientaux. Ces derniers, en effet, n'ont peut-être pas fourni plus d'une douzaine d'apologues à une collection qui en compte près de cinq cents; encore sera-t-on jamais bien sûr que l'Inde et la Chine n'aient pas reçu de l'Asie occidentale les douze apologues dont il s'agit? En tout cas, l'art des Grecs, et après eux celui des Romains, pour ces petites narrations, surpasse tant l'art du conteur indien ou chinois, que l'apologue vulgairement signé du nom d'Ésope pourrait, à bon droit, s'appeler plus généralement *hellénique*. Avant Babrius, il ne paraît avoir été que très rarement mis en vers, et Babrius en a le premier composé un recueil où la fable, presque toujours familière, s'élève pourtant à une forme vraiment littéraire. Il atteste lui-même avoir eu des imitateurs, dont la méthode raffinée tombait jusque dans l'énigme[2]. Pour lui, il paraît avoir gardé la juste mesure entre la simplicité des récits originaux et les excès d'une culture élégante. Quelques pièces, dans son livre, rivalisent avec les meilleures de Phèdre; quelques-unes même, ce qui est un succès rare et imprévu, avec les fables correspondantes de La Fontaine. M. Saint-Marc Girardin, quand il traitait de la fable, dans une série de charmantes leçons, peu d'années après la publication de M. Boissonade, n'a pas fait une assez large part à cette intéressante comparaison, et il semble avoir négligé quelques-unes des plus jolies pièces de Babrius[3].

Mais, avant d'admirer les chefs-d'œuvre ou les demi-chefs-d'œuvre du poète grec, il fallait s'assurer d'un bon texte, ce que le manuscrit de

[1] Essais sur les rapports qui existent *entre les apologues de l'Inde et les apologues de le Grèce* (extrait du tome XXV des Mémoires couronnés, etc., que publie l'Académie royale de Bruxelles).

[2] Deuxième prologue :

Ὑπ' ἐμοῦ δὲ πρώτου τῆς θύρης ἀνοιχθείσης — εἰσῆλθον ἄλλοι, καὶ σοφωτέρης μούσης γρίφοις ὁμοίας ἐκφέρουσι ποιήσεις, — μαθόντες οὐδὲν πλεῖον ἢ γεγωνίσκειν. Dans ce passage, *γεγωνίσκειν* est une heureuse conjecture de Nauck, justement adoptée par l'éditeur anglais, au lieu de *με γινώσκειν* du ms. de l'Athos.

[3] Je voudrais pouvoir renvoyer à un plus grand nombre de passages que les suivants dans ces deux volumes : T. I, p. 64, 83 et suiv., 88-89, 234.

Sainte-Laure était loin de nous fournir. Les philologues y ont pourvu depuis quarante ans par des efforts successifs, que couronne le récent travail de l'éditeur anglais. Le présent article s'allongerait outre mesure, si nous voulions aujourd'hui examiner ce travail. Mais, ainsi qu'on l'a vu par le premier titre du volume de M. Rutherford, le jeune savant se propose de nous donner, ce qui est bien désirable, même après les collections de Furia, de Coray, de Schneider et de Halm[1], un recueil des rédactions en prose de fables ésopiques; et il a d'avance indiqué la valeur qu'il leur attribue pour une recension des ïambes de Babrius. Nous aurons donc l'occasion, que l'on peut espérer prochaine, de revenir avec lui sur les questions de critique et d'histoire littéraire dont l'intérêt s'est renouvelé doublement, par la découverte du manuscrit de Sainte-Laure et par les recherches des indianistes et des sinologues sur les origines de la Fable.

É. EGGER.

I. *Raphaël peintre de portraits, fragments d'histoire et d'iconographie sur les personnages représentés dans les portraits de Raphaël, par A. Gruyer, membre de l'Institut.* 2 volumes in-8°. Paris, librairie Renouard, Henri Loones successeur, 6, rue de Tournon, 1881.

II. *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, par Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École nationale des Beaux-Arts, lauréat de l'Institut.* Un volume grand in-8°. Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, 1881.

PREMIER ARTICLE.

Parmi les auteurs d'une compétence incontestée qui, depuis trente ans, se sont occupés de Raphaël, M. Anatole Gruyer tient l'une des pre-

[1] Αἰσωπείων Μύθων Συναγωγή, *Fabulæ Æsopicæ collectæ*, Lipsiæ, 1872, in-12 (collection Teubner). Cette dernière collection résume le travail des trois éditeurs précédents; mais je ne vois pas que M. Halm ait connu la rédaction de soixante-dix-huit fables ésopiques en prose, publiées par E. Miller, en 1841, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIV, 2e partie.

mières places. S'il n'est pas le plus ancien des historiens du grand artiste, il en est assurément le plus fidèle, le plus dévoué. Voilà vingt-cinq ans qu'il l'étudie dans toutes ses œuvres, sous tous ses aspects. Il lui a consacré neuf volumes remarquablement pleins, savants, intéressants. Le premier, qui porte la date de 1858, est intitulé *Essai sur les fresques de Raphaël au Vatican*, et traite de toutes les compositions dont sont décorées les *Chambres*. Celui qui écrit le présent article, frappé des qualités de cet ouvrage, des connaissances qu'il attestait, du jour nouveau qu'il jetait sur des chefs-d'œuvre pourtant si souvent décrits et appréciés, s'empressa d'en rendre compte; et, s'il crut devoir faire des réserves et porter quelques jugements critiques, il n'a rien à retrancher aujourd'hui des éloges qu'il a donnés il y a si longtemps. En 1859, un autre volume parut avec le même titre, allongé d'un seul mot apprenant au lecteur que cette fois il était question des *Loges* et que c'était là le second tome du travail entrepris. Cinq ans après, en 1864, celui que je nommerais volontiers le mieux informé des commentateurs de Raphaël, fortifié par de nouvelles études, instruit par des voyages répétés et par la fréquentation assidue des musées de l'Europe, évidemment en progrès sur tous les points, publia deux volumes d'un vif intérêt historique et esthétique. *Raphaël et l'Antiquité*, tel en était le sujet. Nous n'avons pas à nous y arrêter, parce que nous les avons longuement examinés dans la *Revue des deux mondes*, du 1er juillet 1868.

Les trois volumes sur Les *Vierges de Raphaël* et l'*Iconographie de la Vierge* ont été livrés au public en 1869. Les événements de l'année suivante empêchèrent plus d'un critique d'achever la lecture de ce vaste travail, de le discuter et d'en exprimer son jugement. Il avait été conçu dans le même esprit et composé selon la même méthode que les précédents, mais avec un évident surcroît d'érudition, de maturité, d'autorité. Dans la préface, M. A. Gruyer déclarait quelle était l'idée qui, après de mûres réflexions, l'avait décidé à traiter, dans un temps aussi profondément troublé que le nôtre, une matière qui semble exiger de celui qui y touche deux conditions rarement unies, la naïveté de la foi et la liberté de la science. « Si nous étions, disait-il, de ceux qui ne « voient dans les peintures de la Renaissance en général, et dans celles « de Raphaël en particulier, que l'idolâtrie des beaux corps, nous nous « garderions d'aborder ce sujet. Nous prenons les Vierges de Raphaël « comme objet de cette étude, parce que nous voyons en elles la consécra-« tion, le résumé, la conciliation de longs siècles de travail, de tâtonne-« ments, de pénibles ébauches et par-dessus tout de ferveur. Quelque « séduit que nous soyons par la forme, nous chercherons toujours sous

« la beauté l'intention religieuse. Chaque madone porte avec elle, à côté « de sa valeur pittoresque, son enseignement moral; elle est comme un « psaume vivant et palpable. Les Vierges de Raphaël sont les plus belles « âmes du monde dans les plus beaux corps qui se puissent rêver. Voilà « pourquoi, du consentement unanime des peuples, elles sont regardées « comme les images idéales par excellence de la Mère du Verbe[1]. »

Ainsi, et en deux mots, M. A. Gruyer, dans son ouvrage sur les *Vierges de Raphaël*, se proposait avant tout de chercher l'idée sous la forme, l'âme sous le corps. N'est-ce pas là le véritable ou plutôt le seul procédé d'explication des œuvres de peinture où est représenté l'être humain? Peut-être y a-t-il des exemples de compositions en ce genre où l'artiste n'a pensé qu'à reproduire la beauté physique. Peut-être aussi cette beauté physique exprime-t-elle, quoi qu'en disent quelques critiques, un peu plus que le corps et révèle-t-elle un principe invisible auquel ce corps doit sa beauté. C'est une question sur laquelle il faudra revenir. Mais, lorsque le peintre a choisi volontairement, sciemment, un sujet historique, biblique, mythologique, est-ce donc que la première tâche du commentateur n'est pas de voir si l'exécution répond à l'idée adoptée et si les personnages du tableau expriment le fait représenté? Est-ce que la seconde tâche du critique n'est pas de constater si la représentation est non seulement exacte, mais encore belle, et jusqu'à quel point? Ces deux tâches, M. A. Gruyer a toujours eu souci de les remplir l'une et l'autre. Dans ses derniers volumes, il nous semble s'en être acquitté mieux encore que dans ses travaux antérieurs. Mieux en quoi? En ceci, que, malgré des difficultés d'une espèce nouvelle, il a su fonder plus solidement ses inductions et tirer des témoignages qu'il a consultés un parti plus discret et plus sûr.

Les difficultés dont nous parlons tiennent à la nature même du portrait historique. A part quelques exceptions éclatantes, ces images sont celles de personnes que la plupart des spectateurs ne connaissent que de nom ou pas du tout. Combien de visiteurs de musées, je dis même instruits, ne savent nullement qui était Balthazar Castiglione ou Jeanne d'Aragon, ou Bindo Altoviti? Combien ne sont en état de dire de Jules II et de Léon X que cette seule chose qu'ils ont été papes? Le critique qui vise à intéresser cette classe de curieux aux portraits que Raphaël a peints des personnages en question, est donc obligé d'accomplir un double travail. Il doit d'abord retrouver et reconstituer le caractère, l'âme du modèle, sans en fausser la physionomie morale, intellectuelle,

[1] *Les Vierges de Raphaël etc.*, t. I, préface, pages VII-VIII.

politique, religieuse; et puis il lui faut montrer en quoi et au moyen de quoi cette figure intérieure est rendue par le visage que le peintre met sous nos yeux. La seconde opération est plus périlleuse encore que la première : elle offre surtout le danger, rarement évité, de voir et de faire voir dans le portrait ce qui n'y est pas, bien plus, ce qui ne saurait d'aucune façon y être.

A l'égard des tableaux relatifs à l'histoire familière et courante, le spectateur et le critique sont beaucoup plus à l'aise. Dans ce cas en effet, on connaît généralement le sujet avant l'image; on possède par conséquent d'avance, au moins en grande partie, l'original dont la peinture est la copie. Ainsi le commentateur peut se borner à rappeler et à compléter au besoin certaines notions déjà acquises, et doit insister sur la qualité du tableau plus que sur la signification de ce qui s'y voit. Au contraire, en face d'un portrait du XVIe siècle, par exemple, c'est l'inconnu qui est d'abord donné; et il reste inconnu sans l'interprétation qu'y ajoute le commentaire. M. A. Gruyer a donc eu raison de penser que ses deux récents volumes admettaient, ou, pour mieux dire, exigeaient une abondance particulière de détails et de documents.

Se rencontrera-t-il des juges assez difficiles pour blâmer l'auteur de revenir si souvent à Raphaël et de tant s'attarder avec lui? M. A. Gruyer est allé au-devant de ce reproche. S'il est toujours ramené vers Raphaël, dit-il, c'est que ce maître est la plus éclatante manifestation de la jeunesse des arts naissants de la fin du XIIIe siècle à la fin du XVe siècle. Et, d'ailleurs, il ne l'a jamais étudié isolément, bien convaincu que l'on ne comprend un tel homme qu'en le rattachant aux générations qui l'ont préparé, qu'en rassemblant tous les éléments qui sont entrés dans la composition de son génie. A mesure que l'on avance dans de semblables études, ne voit-on pas l'horizon s'agrandir et reculer? Qui niera, en outre, que le portrait ne doive être considéré comme l'un des éléments de l'histoire? Cela est vrai surtout des images peintes par un artiste qui, plus que tout autre, a été le miroir de son temps. « Raphaël « peintre de portraits, ajoute M. A. Gruyer, va nous faire entrer dans « l'intimité du monde où lui-même a vécu..... L'étude que nous ten- « tons ajoutera peut-être quelques notes à des dossiers qui demeure- « ront toujours incomplets. Chacun des personnages représentés par « Raphaël nous ouvrira, pour ainsi dire, la porte de sa maison, nous « parlera de ses ancêtres, nous introduira dans sa propre famille..... « L'intérêt principal des portraits de Raphaël, c'est que chacun d'eux four- « nit l'occasion de regarder la peinture vraie d'un Italien de la Renais- « sance. Alors que, sous le doux visage de François-Marie della Rovere,

« nous découvrirons un homme assez féroce pour faire égorger sous ses « yeux le mari de sa sœur et pour poignarder publiquement de sa main « le cardinal (Alidosio) favori du pape, nous reconstituerons par la pensée « le caractère de cet homme et nous pourrons juger aussi de la physiono- « mie de son temps[1]. »

Le livre de M. A. Gruyer justifie ces considérations; il tient ces promesses. Un rang honorable lui sera assigné à côté des histoires modernes qui ont changé de superficielles connaissances sur le XVe et sur le XVIe siècles en informations de plus en plus précises. Autant qu'il a été possible, l'érudition de l'auteur ne s'est arrêtée qu'aux sources. Ce n'est pas nous qui jugerons excessive la richesse d'informations grâce à laquelle, sous le portrait peint par Raphaël, nous devinons ou plutôt nous voyons l'homme, et son caractère, et son âme. Nous exprimerons seulement un regret, c'est que certaines notes neuves, piquantes, pleines d'intérêt, ne soient pas fondues dans le texte, et qu'inversement plus d'une énumération de noms, quelquefois peu connus, ne descende pas, du texte qu'elle encombre et embarrasse, dans la note, où elle serait mieux placée.

La marche que suit l'auteur est toujours la même. Il fait sagement d'y rester fidèle, car elle est irréprochable. Il reconstitue d'abord, au moyen des documents les plus certains, la biographie de chaque personnage, et remonte dans le passé jusqu'aux ancêtres. Ce travail historique terminé, il rassemble les traits de l'individu tel qu'il était au moment où son image a été peinte, et compose ainsi sa physionomie morale. Dès lors il est en mesure d'appliquer ce qu'on nomme aujourd'hui la critique d'attribution tant à la question de savoir si le portrait est réellement celui du personnage auquel on le rapporte qu'à celle de décider s'il est de la main de Raphaël. Viennent ensuite la description de la peinture, la comparaison de l'image qu'elle représente avec l'être moral que la biographie a recomposé, l'appréciation des mérites d'exécution et enfin le récit des vicissitudes à travers lesquelles le tableau est arrivé jusqu'à nous.

Chacune de ces études est une monographie qui peut être lue isolément. Cependant elles se relient naturellement les unes aux autres, comme furent unis, associés, ou pour le moins rapprochés par des relations diverses, les hommes qui ont posé devant Raphaël. Il y a donc grand profit à les considérer comme les chapitres d'un livre se suivant sans interruption. Il ne faut pas oublier toutefois que l'auteur a eu pour

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. I, préface, p. VI et suivantes.

but principal de nous introduire dans l'intime nature des modèles dont la représentation nous est offerte. Sans cela, on serait tenté de juger surabondants des détails dont l'histoire se passe, mais que réclame la biographie psychologique. Peut-être même, malgré tout, les lecteurs pressés ou un peu moins que patients penseront-ils que, par moments, les pages du livre cheminent avec quelque lenteur. Nous ne les trouvons, quant à nous, ni trop longues ni trop lentes.

Parmi ces attachantes monographies, j'en choisirai quelques-unes pour les résumer et montrer quels résultats relativement nouveaux l'auteur a obtenus au moyen de son procédé d'investigation et de critique. Et, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, je rapprocherai l'ouvrage de M. A. Gruyer de celui de M. E. Müntz, dont j'ai déjà rendu compte ici : il y a plaisir et avantage à mener de front l'étude de ces excellents livres. La différence des points de vue produit tantôt des divergences, tantôt des concordances très utiles à signaler.

Étudions premièrement l'article intitulé : *Portraits de Raphaël par lui-même;* il est l'un des plus curieux, peut-être le plus important.

Autour des portraits de Raphaël qu'il a peints de sa propre main se groupent, d'une part, ceux qui ont été faits, dit-on, dans son enfance par son père Giovanni Santi, par Timoteo Viti, Pérugin, Pinturicchio, et, d'autre part, ceux qui, peints par lui, ont été faussement considérés comme étant son image. Quant à ceux dont il a été à la fois l'auteur et le modèle, ils se divisent en deux groupes : les uns qui sont des tableaux isolés, les autres que Raphaël a introduits dans ses grandes fresques. En ce qui concerne les images prétendues de Raphaël enfant, les conjectures sont permises; mais on n'est sûr de rien. Elles appartiennent plutôt à la légende de l'artiste qu'à son histoire; elles ne fournissent aucun renseignement certain. Nulle ressemblance évidente n'y apparaît. On peut, on doit même en faire mention, mais se borner là.

Ce sont les portraits de Raphaël peints par lui-même qui exigent la plus sérieuse attention. On a eu la manie d'en chercher partout; on s'est vanté d'en avoir découvert plusieurs. « Pour une critique attentive, dit « M. A. Gruyer, deux seulement sont irrécusables : le portrait de la galerie « des Offices et celui qui se reconnaît dans la fresque de l'*École d'Athènes*. « Deux autres portent des caractères de probabilité : le portrait dessiné « de la collection d'Oxford, et le portrait gravé par Marc-Antoine. Quant « au portrait que l'on voit dans le tableau de *Saint Luc peignant la Vierge*, « c'est bien encore celui de Raphaël, mais il n'est pas de la main du « maître. »

M. A. Gruyer s'arrête longtemps et avec une légitime prédilection sur

le portrait de la galerie des Offices. Cette peinture n'est point datée. On doit néanmoins la rapporter à l'année 1506 parce que tout s'accorde pour la rattacher à cette date. Elle répond parfaitement aux vingt-trois ans qu'avait alors Raphaël et à l'habileté que le peintre avait déjà acquise. Elle accuse le même style, elle offre la même sûreté de dessin, la même finesse d'expression que les tableaux les plus célèbres exécutés par Raphaël à cette époque. La description qu'en donne notre commentateur est exacte; rien ou presque rien d'important n'y est omis. J'ai pu m'en assurer en la comparant avec une fort bonne copie du portrait faite par Charles Timbal à Florence en 1856, et qui est à l'École des beaux-arts dans la salle de Melpomène. Il est cependant un détail qu'il aurait fallu noter, parce que c'est dans ce visage une singularité, et parce que cette singularité toute seule eût dû suffire à empêcher les confusions commises par plusieurs critiques. Je veux parler d'une légère couleur bistrée qui est particulière au teint de Raphaël. «Les joues, sans être «maigres, dit M. A. Gruyer, sont loin d'être pleines; elles ne portent «pas trace de barbe et dénotent une certaine délicatesse, bien que leur «pâleur n'ait rien de maladif[1].» Cette teinte n'a rien de maladif en effet; mais ce n'est pas de la pâleur; c'est une nuance olivâtre que M. E. Müntz a justement signalée deux fois[2], et que Charles Timbal, dans sa copie, a reproduite, en la poussant un peu trop au noir. Ni le portrait de jeune homme que possède le Louvre, ni celui de Bindo Altoviti, qu'on a pris à tort l'un et l'autre pour des images de Raphaël, n'ont cette coloration. Le visage du tableau des Offices s'éclaire néanmoins comme d'une sorte de lumière, grâce au fond perdu de couleur verdâtre qui en fait valoir la tonalité, grâce aussi à la blancheur nacrée et brillante des yeux largement ouverts.

A propos de ces yeux, je vais chercher à M. A. Gruyer une petite chicane. Je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il écrit : «Les yeux «d'un très beau dessin, sont l'organe dominateur, les agents de la fa«culté maîtresse. Ils regardent avec une profondeur de pénétration sin«gulière; ce qu'ils voient, on sent qu'ils le reflètent avec simplicité...» Mais je ne suis plus avec M. A. Gruyer quand il ajoute : «et l'on sent «que ce que ces yeux voient, ils le transfigurent instantanément sous le «jour d'une lumière intérieure qui est le génie même.» Non, je ne sens pas cela, et, si j'ose dire toute ma pensée, je crois impossible que les yeux les plus expressifs manifestent une opération aussi mystérieuse de

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. Ier, p. 22-23.

[2] *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, p. 223 et 352.

l'entendement. Mieux que personne, M. A Gruyer sait que chaque art a ses limites et que la peinture a les siennes; plus fermement que personne, il défend cette vérité quand elle est ou méconnue ou attaquée. Il n'admire pas, j'en suis sûr, les sculpteurs qui, sous prétexte de renouveler l'art, agitent le bronze de secousses nerveuses, et qui vont, que l'on nous passe le mot, jusqu'à chiffonner le marbre. Enfin il serait le premier à blâmer le peintre qui prétendrait faire parler des figures comme un livre. Il nous excusera donc si le visage de Raphaël ne nous dit pas tout à fait autant de choses qu'à lui, du moins en ce qui a rapport au travail intime du génie.

En revanche, je contresignerais sans hésiter la plupart des passages où le savant observateur surprend et note en termes heureux les signes, non plus de l'intelligence en action, mais du caractère. Ici l'interprétation est moins périlleuse; on peut la serrer de plus près parce que le caractère est l'état habituel de l'âme et que cette habitude, ἕξις, du dedans, informe peu à peu et fixe presque l'habitude expressive du dehors qui est la physionomie. Lorsque Raphaël se peignait lui-même, d'après son image vue dans un miroir, il connaissait son modèle mieux qu'aucun autre peintre. Il n'avait pas à faire ce travail qui s'impose à un artiste chargé de démêler, de deviner, sous l'apparence visible ce qui ne s'aperçoit pas. Enfin, étant donné son naturel si modeste, si simple, si bon, quoique très digne et nullement banal, nous sommes assurés qu'il n'a pas posé de façon à se prêter un visage de circonstance. D'ailleurs, on en est à peu près certain, ce portrait était destiné à Simon Ciarla, l'oncle de Raphaël, le frère de sa mère, que tout jeune il avait perdue. En se représentant, le peintre était donc dans une disposition de cœur surtout affectueuse et familière. Le tableau s'en est évidemment ressenti. Aussi M. A. Gruyer nous semble-t-il avoir touché particulièrement juste dans les passages que voici : « Si l'on cherche, sous le portrait physique, « le portrait moral, on voit combien les qualités du cœur et celles de « l'esprit répondaient au charme de la personne et à la distinction des « traits. » Très bien; j'aimerais mieux cependant renverser la phrase et dire que les traits répondaient aux qualités du cœur. « La bonté, sur- « tout, continue M. A. Gruyer, y est comme à profusion répandue, cette « bonté qui avait, chez Raphaël, une telle force d'attraction qu'au dire « de Vasari, non seulement les hommes, mais les animaux eux-mêmes « en subissaient l'influence. Parmi les preuves de cette sympathie, de cette « charité, Cœlio Calcagnini a raconté l'histoire du vieux savant Fabius « de Ravenne, recueilli, nourri, adopté par Raphaël. »

« Quand on a bien regardé cette peinture, dit encore M. A. Gruyer,

« on ne peut s'en déprendre. Comment résister à l'âme de l'artiste lors-« qu'elle se livre avec tant d'abandon et de simplicité? Ce charme péné-« trant qu'on éprouve mais qui ne peut se dire et que Raphaël a donné « presque à son insu aux moindres de ses œuvres, il le portait en lui, j'allais « dire sur lui, et il l'a répandu, sans le savoir aussi, sur sa propre image. » Voilà qui est exactement observé et délicatement exprimé. Chacun peut vérifier sur soi-même l'attrait du visage de Raphaël. Nous l'éprouvions hier encore devant cette copie qui est à l'École des beaux-arts. Après une longue contemplation, on essaye de s'en aller; on revient une fois, deux fois; on ne part qu'à regret et l'on se promet de revenir. C'est comme si l'on avait rencontré un ami d'exquise et séduisante nature; on lui parle, on l'interroge. Pourquoi ne répond-il pas? Pourquoi n'a-t-on pas vécu de son temps, près de lui?

A l'aspect du portrait de lui-même que Raphaël a peint, avec celui du Pérugin, tout à fait dans l'angle à droite de l'*École d'Athènes*, les impressions que ressent le spectateur attentif sont un peu différentes. Tout à l'heure, l'observateur était appelé, entraîné, puis retenu par une physionomie animée d'intime bienveillance; maintenant, ainsi que l'a remarqué notre auteur, l'accent est moins personnel, le regard moins pénétrant. Non que la ressemblance soit un seul instant douteuse, M. A. Gruyer[1] et M. E. Müntz[2] après d'autres en sont frappés : chacun des traits de cette figure reproduit ceux du peintre au tableau des Offices. De 1506 à 1510, quatre ans seulement écoulés n'ont pas sensiblement modifié cette tête si caractérisée. Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'à l'*École d'Athènes* Raphaël se montre non plus dans un cadre destiné à l'intimité de la famille, mais dans une scène historique et idéale. Au lieu d'un individu isolé, concentrant sur lui seul notre curiosité et nos regards, nous apercevons un personnage associé à une assemblée de philosophes revêtus de lumière élyséenne. Il y figure avec son costume ordinaire, selon l'usage de ce siècle, qui n'en était pas choqué; et une sérénité majestueuse, quelque chose d'épuré, de généralisé, atténue l'effet trop particulier du vêtement. Ainsi cette fois il parle davantage à notre intelligence et touche moins notre cœur. En même temps, cette autre façon de se peindre est un enseignement : que Raphaël y ait pensé ou non, qu'il l'ait ou non voulu, peu importe : il a appris par son exemple aux artistes qu'il peut, qu'il doit y avoir pour le portrait des styles différents, selon les convenances de la composition et les exigences du milieu pittoresque.

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. Ier, p. 31.

[2] *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, p. 352.

Descendons des hauteurs où la conception grandiose de l'*École d'Athènes* nous a élevés. Étudions, au Louvre, le ravissant jeune homme, presque adolescent encore, qui est incontestablement l'un des chefs-d'œuvre du maître. Nous voici de nouveau dans la sphère de la peinture intime, en face de l'individualité la plus vivante et la plus attrayante. Quelque chose de raphaëlesque assurément rayonne sur ce visage en fleur. Toutefois c'est la touche de l'artiste, non ses traits ni sa physionomie. On a beaucoup de difficulté à s'expliquer comment des critiques sérieux, comment des artistes éminents, ont répété pendant tant d'années que c'était là le fils de Giovanni Santi. J'ai sous les yeux depuis plus de trente ans la délicieuse gravure de ce tableau que Forster a burinée. Elle porte une inscription affirmant que c'est le portrait de Raphaël à l'âge de seize ans, et elle est datée de 1843. Depuis, j'en ai causé souvent avec l'habile graveur, quelque temps avant sa mort; je ne me rappelle pas qu'il m'ait exprimé l'ombre d'un doute au sujet de cette attribution surprenante. Au reste il n'avait été ni le premier ni le seul à commettre cette erreur. « Dans l'inventaire de la collection de Louis XIV, « fait par Bailly de 1709 à 1710, cette peinture est ainsi cataloguée : « Tableau estimé de Raphaël représentant son portrait. » Vingt ans plus tard, Mariette montrait plus de discernement : « On a peine à se figu-« rer, disait-il, que, dans un âge aussi peu avancé que l'est le jeune « homme représenté dans le tableau, Raphaël fût déjà aussi éloigné de « sa première manière qu'il le paraît dans le tableau dont nous parlons. » En 1752, Lepicié se range à l'avis de Mariette, et, dans son *Catalogue raisonné des tableaux du Roy*, il intitule cette peinture : « Portrait de « jeune homme. » Au contraire, Émeric David combat, en 1805, le jugement si raisonnable de Mariette. Aujourd'hui on ne comprend pas qu'un érudit qualifié et ceux qui ont accepté sa décision, n'aient pas pris, avant de se prononcer, deux précautions nécessaires. La première était de comparer le tableau du Louvre avec les portraits authentiques de Raphaël : ce rapprochement aurait démontré qu'entre le *Jeune homme* de notre musée et le peintre de l'*École d'Athènes* il n'y a absolument aucune ressemblance. La seconde précaution était de constater avec soin quel était le style, quelle la manière de Raphaël, quand il n'avait que seize ans : cette étude aurait prouvé que, même à l'âge de vingt ans, il était encore tout péruginesque, quoiqu'il mêlât déjà à l'imitation de son maître un peu de son accent personnel. Or le portrait du Louvre atteste des qualités que le plus grand des peintres a pu seul posséder.

Cependant, après avoir repris et renouvelé la discussion de ce problème, M. A. Gruyer n'adopte pas l'opinion récente d'après laquelle le

Portrait de jeune homme serait l'œuvre du génie de Raphaël parvenu à son développement suprême. Entre ceux qui remontent trop haut et ceux qui descendent trop bas, il s'arrête au milieu de la carrière de l'artiste. Rapprochant le *Portrait de jeune homme* des fresques de *la Segnatura,* notre critique croit voir « qu'ils sont peints non seulement de « la même main, mais aussi de la même manière et dans le même es-« prit, qu'ils sont du même âge, qu'ils ont même jeunesse, même fraî-« cheur, même beauté. » Il conclut donc que ce portrait a été fait entre 1509 et 1511 et que, placé dans la *Chambre de la Signature*, il y est en famille et y paraît comme chez lui[1]. — Je regrette de ne pouvoir citer de plus longs extraits de cette monographie, l'une des meilleures de l'ouvrage, tant par la clarté et la rigueur de l'argumentation que par la précision et la délicatesse de la forme.

J'ai rattaché le travail de M. A. Gruyer, relatif au *Portrait de jeune homme,* à l'article où il est question des portraits de Raphaël faits par lui-même, parce que la question des images qui le représentent ne peut être séparée de celle que soulèvent les tableaux dont il fut l'auteur sans en être le modèle. Par la même raison, je vais m'occuper sans retard du portrait de Bindo Altoviti, l'une des œuvres de Raphaël sans aucun doute, mais où l'on a voulu contre toute vraisemblance, ou plutôt contre toute évidence, retrouver les traits de Raphaël lui-même.

M. A. Gruyer esquisse en quelques pages la biographie de ce personsonnage. Les Altoviti appartenaient à cette aristocratie commerciale et financière qui tint, au XVe siècle, une si grande place dans l'État florentin. Ils avaient palais à Florence et palais à Rome. Bindo naquit à Florence en 1491. En 1513 il habitait Rome, où sa culture d'esprit attirait à lui les érudits, où son goût éclairé des arts et la beauté de ses traits captivaient les artistes. Ce fut probablement dans le courant de l'année 1513 que Raphaël peignit entièrement de sa main le portrait de Bindo.

Ce tableau fut envoyé de Rome à Florence et placé dans la demeure des Altoviti. Il y est resté presque jusqu'à nos jours. Pendant deux siècles et demi, tous les Altoviti y virent la figure d'un ancêtre. Vasari et Armenini, contemporains de Bindo, avaient inscrit son nom à côté de leurs notices sur cette peinture. Au XVIe et au XVIIe siècle, nul doute à cet égard ni chez les commentateurs ni chez les érudits. Mais voilà qu'à la fin du XVIe siècle, Bottari, dominé par la manie de retrouver partout les traits de Raphaël, déclara que le tableau de la *casa Altoviti* représentait

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. I, p. 197-198.

Raphaël lui-même. Sur quoi se fondait-il? Sur une phrase de Vasari qui n'était ambiguë qu'aux yeux d'nn interprète ayant absolument besoin d'une équivoque : *A Bindo Altoviti (Rafaello) fece il ritratto suo, quando era giovane, che è tenuto stupendissimo.* Cela signifie clairement : « Raphaël fit le portrait de Bindo Altoviti, quand Bindo était jeune, et ce « portrait est d'une beauté surprenante. » Bottari attribua le pronom *suo* à Raphaël et obtint le contresens que voici : « Raphaël, quand il était « jeune, fit son propre portrait pour le donner à Bindo. » Fréquemment combattue, cette erreur dure encore. A Munich, où le portrait est aujourd'hui dans la Pinacothèque, on continue à le regarder comme l'image de Raphaël et à soutenir de savantes thèses à l'appui de cette lourde méprise.

Je dis lourde méprise, car il suffit de placer l'une à côté de l'autre les photographies du portrait des Offices et du tableau de Munich pour que l'énorme dissemblance saute aux yeux. Mais ceux qui vont de Munich à Florence, ou inversement, sont encore plus ébahis que la confusion ait été possible un seul instant. Ils reconnaissent l'entière vérité dans le passage suivant de M. A. Gruyer : « Bindo a les yeux bleus et les cheveux « blonds, Raphaël a les yeux et les cheveux bruns. Le dessin du nez, la « forme de la bouche surtout, la construction de la tête et les dimen- « sions de toute la figure, sont de part et d'autre tout à fait différentes. « Bindo est haut en couleur, a toutes les apparences d'une santé robuste; « Raphaël a le teint pâle, présente tous les caractères d'une complexion « délicate. L'expression, la physionomie, le sentiment, sont également « distincts : Bindo semble fait surtout pour la vie musculaire et Raphaël « pour la vie nerveuse. »

Nous avons placé sous les yeux de plusieurs personnes la gravure très vivante et très bien faite du portrait de Bindo que donne M. E. Müntz dans son livre sur Raphaël; nous avons mis tout à côté la reproduction d'une charmante gravure de Coigny d'après le portrait des Offices, reproduction qui est en tête du premier volume de M. A. Gruyer. Tous ceux que nous avons consultés ont affirmé la dissemblance, aucun la ressemblance.

Des monographies plus étendues vont maintenant nous montrer d'autres applications curieuses et remarquables de la méthode adoptée par M. A. Gruyer.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES MOAS ET LES CHASSEURS DE MOAS.

New Zealand; its physical Geography, Geology and Natural History, by Dr Ferdinand von Hochstetter, 1867[1]; mémoires divers publiés dans les *Transactions and Proceedings of the New-Zealand Institut,* 1868-1881.

PREMIER ARTICLE.

Lorsque je publiai dans le *Journal des Savants* un premier article sur la Nouvelle-Zélande et ses habitants[2], nous n'avions reçu en Europe que les trois premiers volumes des *Transactions* où sont résumés les travaux des sociétés savantes néo-zélandaises. A cette époque, j'eus à exprimer le regret que ce recueil ne renfermât qu'une seule et très courte notice relative aux grands oiseaux brévipennes désignés sous le nom commun de *Moas*[3]. Cette lacune a été comblée depuis lors. Les volumes suivants nous ont apporté de nombreux mémoires, où sont traitées les diverses questions que soulève l'histoire de ces oiseaux. Je voudrais résumer ici cet ensemble de recherches, fort intéressantes à bien des égards, en évitant les détails par trop techniques.

Rappelons d'abord le trait le plus frappant de la faune néo-zélandaise.

Les voyageurs qui abordèrent les premiers sur cette terre lointaine[4] furent surpris de n'y trouver, en fait de mammifères, qu'un chien domestique et un rat que les indigènes chassaient comme gibier. Depuis lors on y a découvert deux chauves-souris de genres différents[5]. Les recherches des géologues ont étendu aux temps paléontologiques les résultats fournis par l'étude des animaux vivants, en les accentuant da-

[1] L'édition allemande est de 1863.

[2] Janvier 1873.

[3] *Address on the Moa* by the hon. W. B. Mantell *Transactions and Proceedings of the New Zealand Institut,* t. I, p. 18. M. Mantell seul s'était occupé de l'histoire générale des Moas. Mais il est juste d'ajouter que M. Haast avait donné dans le même volume un travail entièrement technique, où il faisait connaître les résultats de mesures prises sur de très nombreux ossements. (*Id.,* p. 80.)

[4] La Nouvelle-Zélande a été découverte par Tasman le 13 décembre 1642. Elle fut oubliée et comme perdue pendant plus d'un siècle et retrouvée par Cook le 6 octobre 1769.

[5] *Scotophilus tuberculatus* (Gray), identique à une espèce d'Australie, et la *Mystacina tuberculata,* qui n'a encore été trouvée qu'à la Nouvelle-Zélande. (Note communiquée par M. Alphonse Edwards.)

vantage. On n'a pas encore découvert de mammifère fossile dans toute l'étendue des terres composant la Nouvelle-Zélande. Cela même rendait plus frappantes les exceptions que je viens d'indiquer. Comment interpréter l'existence de ces quatre espèces isolées, représentant chacune un des sous-types de la classe et n'ayant été précédées par aucune autre appartenant au même groupe fondamental? Il y avait là un fait étrange et sans analogue partout ailleurs. Nulle autre part on ne voit une classe entière d'animaux manquer totalement aux faunes fossiles et n'être représentée dans la faune actuelle que par un nombre insignifiant d'espèces appartenant à des ordres distincts. Toujours, au contraire, il existe des affinités plus ou moins étroites entre le passé et le présent des créations animales. On sait même que ces rapports sont chaque jour invoqués comme autant d'arguments en faveur des doctrines transformistes.

La faune néo-zélandaise présente donc une exception unique à l'un des faits les plus généraux jusqu'ici constatés. Or il est bien difficile d'admettre l'existence d'exceptions de cette nature. On était donc naturellement conduit à se demander si quelque phénomène accidentel n'était pas venu masquer ici les faits naturels; si ce chien, ce rat, ces chauves-souris, appartenaient vraiment à la faune néo-zélandaise; s'ils n'étaient pas de simples colons amenés n'importe comment sur une terre à laquelle ils étaient originairement étrangers.

La présence des cheiroptères pouvait aisément être attribuée à un fait de dissémination accidentelle résultant de quelques coups de vent, comme on en a constaté de nos jours dans ces parages [1]. Mais celle des deux mammifères terrestres est restée longtemps inexpliquée. Pour résoudre ce curieux problème de géographie zoologique, il a fallu que sir George Gray découvrît, traduisît et publiât les chants historiques qui ont fourni des renseignements aussi précis que curieux sur les origines premières des Maoris. Par lui nous avons appris qu'en quittant Hawaïki pour la terre nouvelle découverte par Ngahué, les chefs émigrants emportaient avec eux les plantes, les animaux, dont l'expérience leur avait appris l'utilité. Le chien et le rat figurent dans la liste de ces trésors du colon [2] et attestent encore aujourd'hui l'exactitude des traditions dont

[1] Le *Zosterops lateralis* (Latham), oiseau originaire d'Australie, a été porté de cette façon à la Nouvelle-Zélande et dans la petite île Campbell. Il n'existait pas aux îles Chatam avant 1861. A cette époque il y parut brusquement à la suite d'une tempête. (*Rapport sur l'Exposition faite au Muséum des objets d'histoire naturelle recueillis par MM. de L'Isle et Filhol*, par A. de Quatrefages; *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. V, p. 24.)

[2] *Polynesian mythology*, 1855. — *The emigration of Turi*, p. 212 et 214.

nous devons la connaissance à l'ancien gouverneur de la Nouvelle-Zélande. Ils ne sont pas nés sur ces îles; ils y ont été importés [1].

Les mammifères, étrangers à la faune naturelle de cet archipel, y étaient en quelque sorte remplacés par des oiseaux; mais par des oiseaux appartenant à un type spécial, représenté partout ailleurs par un fort petit nombre d'espèces, et qui a pris ici un développement absolument

— *The emigration of Manaïa*, p. 228. J'ai analysé ces documents et tous ceux qui se rattachent au même ordre d'idées dans un ouvrage intitulé: *Les Polynésiens et leurs migrations*, accompagné de quatre cartes. Je me borne à rappeler que l'*Hawaïki*, dont il est ici question, est une des îles Manaïa, et probablement l'île Armstrong de nos atlas.

[1] La Nouvelle-Zélande a maintenant des mammifères que les Européens lui ont amenés, et dont l'acclimation n'a pas été sans inconvénients. Notre surmulot a détruit à peu près complètement le rat importé par les colons d'Hawaiki, le Kiore des Maoris. Il va sans dire que la souris l'a accompagné. Notre chat est redevenu sauvage dans cette île, et c'en est probablement un que l'on a pris pour une espèce de loutre indigène qui aurait été vue une fois. Notre lapin s'y est multiplié, comme en Australie, au point de devenir un fléau pour les cultures; si bien qu'il y a quelques années, la Société d'acclimation de Paris reçut la demande d'un certain nombre de belettes, pour lesquelles on offrait cent francs par paire. On les aurait lâchées, dans l'espoir de les voir se multiplier et faire la guerre aux lapins. Mais on comprend que le remède aurait pu devenir pire que le mal. Quant aux cochons, introduits par Cook en 1769, ils sont aujourd'hui si nombreux et causent de tels ravages, que l'on engage des chasseurs exprès pour les détruire. Hochstetter nous apprend qu'en vingt mois, trois hommes chassant sur une étendue de 250,000 acres (10,000 hectares), n'avaient pas tué moins de 25,000 porcs sauvages et se chargeaient d'en tuer encore 15,000 sur le même terrain (*New Zealand*, page 162). Ces porcs sauvages amèneront prochainement l'extinction complète des derniers oiseaux aptères du pays, les Apteryx, dont ils détruisent les nids.

Au reste, l'acclimatation des animaux étrangers a marché à la Nouvelle-Zélande avec une surprenante rapidité. Quatorze espèces d'oiseaux venus d'Europe, d'Asie ou d'Amérique, se sont fait de cette terre maritime une nouvelle patrie. Les colons y ont transporté non seulement les moineaux et les alouettes, mais aussi le faisan et le colin de Californie. Tous ces nouveaux venus ont chassé devant eux les espèces indigènes, dont les représentants deviennent de plus en plus rares, et dont plusieurs paraissent menacées d'une extinction prochaine.

Rappelons encore en passant que l'invasion de la Nouvelle-Zélande par les plantes étrangères n'a été ni moins générale ni moins meurtrière pour les végétaux indigènes. Nos céréales, nos légumes, remplacent partout les patates et font arracher les fougères dont la racine alimentait les Maoris. Nos *mauvaises herbes* elles-mêmes, transportées ici involontairement, se sont multipliées au point d'étouffer celles du pays. « Dans la plaine de Christchurch, » écrit M. Filhol, « on a beau chercher, on ne trouve plus une plante polynésienne; on peut se croire en pleine Beauce (*Rapport sur l'exposition faite au Muséum des objets d'histoire naturelle recueillis par MM. de L'Isle et Filhol, loc. cit.*)

exceptionnel. Je veux parler d'oiseaux à ailes rudimentaires, à plumes pour ainsi dire effilochées, incapables de voler et plus ou moins analogues à l'autruche ou au casoar[1]. Quatre ou cinq espèces de ce groupe existent encore à la Nouvelle-Zélande. Elles sont connues des indigènes sous le nom commun de *Kiwi*, et ont été réunies par les naturalistes dans le genre Apteryx[2]. Leur taille varie de celle d'une poule à celle du dindon. Mais le nombre des espèces éteintes est bien plus considérable; et, parmi elles, il s'en trouvait dont les proportions étaient vraiment gigantesques. Ce sont ces espèces disparues que l'on appelle du nom commun de *Moas*, emprunté à la langue des Maoris[3].

Les premières recherches sur ce curieux chapitre de l'ornithologie datent de 1830. L'illustre anatomiste anglais, Richard Owen, avait reçu d'un M. Rule la portion moyenne d'un fémur; et, de l'examen de cette seule pièce incomplète, il tira des conclusions que tout est venu confirmer[4]. Des matériaux plus abondants et plus complets lui permirent

[1] En dehors de la Nouvelle-Zélande le type ornithologique dont il s'agit ici n'est représenté que par quatre espèces ayant chacune une aire d'habitat fort différente, et isolées les unes des autres par de vastes espaces. Ce sont l'autruche (*Struthio camelus* Linné), qui habite presque toute l'Afrique, l'Arabie et les parties chaudes de l'Asie jusqu'en deçà du Gange; la nandou ou autruche d'Amérique (*Rhea americana* Lath.), qui habite l'Amérique du Sud depuis le Brésil jusqu'à la Patagonie; l'émeu ou Casoar à casque (*Struthio emeu* Lath.; *Casuarius casuarius* Linné), que l'on trouve seulement dans l'Archipel Indien et principalement dans des forêts de Céram; enfin l'émou ou Casoar sans casque (*Casuarius Novæ Hollandiæ*, Lath.), qui paraît avoir été répandu dans toute l'Australie, mais que les colons européens refoulent de plus en plus et ne manqueront pas de détruire.

[2] Ces espèces sont l'*A. Australis*, l'*A. Mantelli*, l'*A. Owenii* et l'*A. Haastii*. Une cinquième espèce de grande taille existe peut-être dans les régions désertes de l'île du Milieu. Elle a même été décrite par Verreau, voyageur naturaliste français. Mais il n'avait jamais vu qu'une seule peau couverte de plumes dont un chef maori s'était fait un manteau (Note communiquée par M. Alphonse Edwards).

[3] Les Kiwis ont vécu en même temps que certaines espèces de Moas. On a trouvé leurs os mêlés les uns aux autres dans des cavernes et aussi dans les *débris de cuisine* dont je parlerai plus loin. Les Moas ne sont pas d'ailleurs les seuls oiseaux dont les espèces aient disparu à la Nouvelle-Zélande. Owen a montré qu'il en est de même pour deux Rallides dont il a fait le genre *Aptornis*. M. Haast a décrit les restes d'un grand oiseau de proie qu'il a nommé *Harpagornis Moorei*, et qui est peut-être le *Weka* dont parlent certaines traditions maories. (*Notes on Harpagornis Moorei*, by J. Haast. *Transactions*, t. IV, p. 192, pl. X et XI.)

[4] Richard Owen fit sa première communication sur ce sujet à la Société zoologique de Londres, le 13 novembre 1839 (Laurillard, article *Dinornis*, dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* de d'Orbigny). M. Owen a pour-

bientôt de reconnaître cinq espèces distinctes qu'il réunit dans le genre *Dinornis*. Plus tard, ce nombre s'est progressivement élevé jusqu'à treize, et l'on a trouvé chez ces représentants d'une faune éteinte des caractères différentiels de plus en plus prononcés. Si bien que M. Julius Haast, l'éminent géologue néo-zélandais, a cru devoir en former quatre genres, répartis eux-mêmes en deux groupes ou familles [1].

Il est facile de voir que ces découvertes paléontologiques confirment les observations que je présentais tout à l'heure et font rentrer la Nouvelle-Zélande dans la règle générale. Cette terre australe n'a jamais produit de mammifères. En revanche le type des oiseaux brévipennes s'y est développé avec une abondance et une variété de types secondaires que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Il y a accord complet entre sa faune fossile et sa faune vivante; et ces faunes, précisément par le caractère exceptionnel qui leur est commun, attestent une fois de plus l'universalité des lois qui relient partout le passé et le présent du monde animal.

Le nombre des ossements de Moas recueillis par les savants ou les simples amateurs habitant la Nouvelle-Zélande est très considérable; et il n'est que juste de reconnaître la générosité avec laquelle ces richesses scientifiques ont été communiquées ou même partagées avec ceux qu'elles pouvaient intéresser. Tous les grands musées d'Europe et d'Amérique possèdent aujourd'hui des spécimens plus ou moins complets de

suivi ces études, grâce surtout aux matériaux envoyés par M. W. Mantell. Les résultats ont paru dans les *Transactions of the Zoological Society*, 1844 et années suivantes.

[1] Voici la classification de M. Haast qui ne comprend encore que onze espèces. I. Famille des *Dinorthidés*. Genre *Dinornis*, comprenant : *D. maximus; D. robustus; D. ingens; D. struthioides; D. gracilis*. Genre *Meinornis*, comprenant : *M. casuarinus; M. didiformis*. — II. Famille des *Palaptérygidés*. Genre *Palapteryx*, comprenant : *P. elephantopus; P. crassus*. Genre *Euryapteryx*, comprenant : *E. gravis; E. rheides*. (*Proceedings of the philosophical Institut of Canterbury*, March. 1874. *Adress*, by J. Haast, président. — *Transactions of the New Zealand Institut*, t. VI, p. 426.) M. Haast, se fondant sur des considérations tirées surtout de la taille, paraît disposé à croire qu'il a lui-même réuni sous le seul nom de *Meionornis casuarinus* deux espèces qu'il faudra distinguer plus tard. Il fait des remarques analogues au sujet du *Palapteryx elephantopus* (p. 429). M. Hutton, directeur du musée d'Otago, a critiqué la classification de M. Haast et contredit quelques-uns des faits invoqués par son confrère. Il pense avec Owen que tous les Moas ne forment qu'une seule famille naturelle, celle des *Dinornithidés* (*Transactions*, t. IX, p. 363). Owen et M. A. Edwards n'admettent que les deux genres *Dinornis* et *Palapteryx*. Le premier tridactyle, le second ayant un quatrième doigt court et dirigé en arrière.

ces étranges oiseaux. M. Mantell fils, qui s'occupa un des premiers de cette question, a envoyé à Richard Owen plus de mille échantillons[1]. Lorsque le savant géologue de la *Novara*, M. Hochstetter, voulut fouiller lui-même les marais et les cavernes à ossements, il trouva partout le concours le plus empressé. Il en a été de même pour notre compatriote, M. Filhol[2]. C'est au bon vouloir, à la libéralité de nos confrères néo-zélandais, en particulier de MM. Julius Haast et Hutton, que nous devons les magnifiques pièces qui figurent aujourd'hui au Muséum. On ne m'en voudra pas d'avoir insisté sur ces faits et de remercier ici publiquement les hommes qui comprennent et pratiquent si dignement la confraternité scientifique.

Cette abondance de matériaux a permis de se faire une idée bien complète de ce qu'étaient les Moas. On a pu reconstituer des squelettes entiers de plusieurs espèces et juger ainsi de leur taille, de leurs proportions. Dans l'ensemble et malgré les différences secondaires qui les distinguent, tous ces oiseaux rappellent, comme je l'ai déjà dit, l'autruche ou le casoar. La tête est petite; rien, chez elle, n'indique l'existence d'une crête solide analogue à celle qui distingue l'émeu et lui a valu le nom de *Casoar à casque*. Le cou très long, d'abord grêle, s'épaissit pro-

[1] Hochstetter, *loc. cit.*, p. 182.

[2] MM. Filhol et de L'Isle avaient été attachés, en 1874, comme naturalistes, aux expéditions envoyées pour observer le passage de Vénus aux îles Saint-Paul et Campbell, sous le commandement de MM. l'amiral Mouchez et Bouquet de Lagrye. Tous deux rapportèrent des collections importantes. Mais M. de L'Isle, arrêté par la maladie, ne put réaliser tout ce que promettait son zèle éprouvé. Plus heureux, M. Filhol remplit sa mission d'une manière remarquable. Après avoir exploré à fond l'île Campbell, il se rendit par deux fois à la Nouvelle-Zélande, dont il parcourut les principales provinces. Il visita ensuite les îles Viti, la Nouvelle-Calédonie, les Sandwich et revint en France par San-Francisco. De partout, il rapporta des collections hors ligne et des observations pleines d'intérêt. C'est M. Hutton, directeur du Musée d'Otago, qui a donné à M. Filhol pour notre Muséum de nombreux ossements de Moas et deux squelettes complets, l'un de *Palapteryx elephantopus*, l'autre de *P. crassus*. (*Rapport sur l'exposition faite au Muséum des objets d'histoire naturelle recueillis par MM. de L'Isle et Filhol*. (*Loc. cit.*)

De son côté, M. Haast nous a envoyé, avec un très grand nombre d'ossements isolés, quatre squelettes à très peu près complets et qui ont pu être montés, des *Dinornis crassus*, *giganteus*, *elephantopus* et *didiformis*.

Le Muséum possède, en outre, un modèle en plâtre du magnifique *Dinornis ingens*, recueilli, reconstitué par Hochstetter et figuré dans son livre, p. 187 et 188.

Les objets rapportés par MM. de L'Isle et Filhol firent à eux seuls les frais d'une exposition publique occupant en entier la vaste orangerie du Muséum et qui fut le sujet du *Rapport* que j'ai dû mentionner à diverses reprises.

gressivement en se rapprochant du tronc, comme chez le Casoar. L'ossature du corps est robuste. Le sternum seul est relativement très petit et plat. La réduction de cet os, si développé chez les oiseaux qui volent, s'explique ici par la petitesse des ailes, qui sont vraiment rudimentaires. En revanche, toute la portion du squelette se rattachant aux membres postérieurs a pris des dimensions exceptionnelles. Le bassin est massif; les os de la cuisse, de la jambe, du métatarse, ont des têtes énormes et le corps de l'os lui-même est relativement bien plus épais que dans les représentants vivants du type. Ces caractères sont surtout marqués chez le *Palapteryx elephantopus*. Celui-ci était un peu plus petit que nos autruches, et pourtant, chez lui, le métatarse présente une circonférence à peu près double du même os chez l'autruche et le casoar [1].

La taille variait d'une manière très sensible d'une espèce à l'autre chez les Moas. Les plus petits (*Meinornis didiformis*) n'avaient que 3 à 4 pieds de haut ($0^m,97$ à $1^m,30$) [2]. Ils étaient donc très inférieurs à l'autruche dont la taille varie de 6 à 7 pieds ($1^m,95$ à $2^m,27$). Mais le *Palapteryx ingens* était précisément de cette même taille; le *Dinornis robustus* avait 8 à 9 pieds de haut ($2^m,60$ à $2^m,92$) et le *Dinornis maximus* élevait sa tête à 9 ou 10 pieds du sol ($2^m,92$ à $3^m,25$). Il dépassait donc à peu près d'un mètre nos plus grandes autruches. D'après Thomson, cité par M. Alphonse Edwards dans un travail inédit qu'il a bien voulu me communiquer, il aurait même existé des individus hauts de 13 à 14 pieds anglais (4 mètres à $4^m,25$).

En comparant un grand nombre d'ossements d'individus adultes de la même espèce, M. Haast a reconnu qu'ils formaient toujours deux séries de taille un peu différentes. Il a attribué cette inégalité au sexe; et, guidé par ce qui existe chez les *Apteryx*, il a regardé les os les plus grands comme ayant appartenu à des femelles [3].

On n'a pas découvert seulement les restes osseux de Moas des deux sexes et de tout âge. On a rencontré par myriades des fragments d'œufs et quelques œufs entiers dont la plupart ont malheureusement été cassés. Mais on a pu en restituer un assez grand nombre [4]. Ces œufs

[1] Hochstetter, *loc. cit.*, p. 138.

[2] J'emprunte tous ces nombres au tableau de mensuration de Hochstetter (*loc. cit.*, p. 198). Le savant voyageur paraît avoir jugé de la taille, non pas en mesurant la distance du bec à l'extrémité des pattes, mais en supposant l'oiseau au repos, dans sa position d'équilibre, le cou incliné en avant et présentant une double courbure, comme il a représenté le *Palapteryx ingens*, dont le squelette entier est à Vienne (*loc. cit.*, p. 188).

[3] *Adress* (*Transactions*), t. VI, p. 428.

[4] A lui seul, M. Mantell a reconstitué une douzaine de ces œufs qu'il a pour

d'un jaune pâle étaient comme piquetés de points et de petits sillons creux[1]. Leur volume était bien supérieur à celui des œufs d'autruche, sans égaler pourtant, sous ce rapport, les œufs de l'*Æpyornis*[2]. Dans l'un d'eux on a trouvé les ossements d'un jeune fœtus, et M. le docteur Hector a pu les comparer à ceux d'un embryon d'Émou du même âge[3]. Il est intéressant de voir que, dès cette époque, les caractères différentiels principaux sont nettement accusés, et que le bassin, les os de la jambe, etc., sont bien plus volumineux chez le Moa que chez son proche parent de la Nouvelle-Hollande.

Enfin on a recueilli, à diverses reprises et sur des points différents, des plumes isolées de Moas, ayant appartenu à diverses parties du corps et même des portions de squelette auxquelles adhéraient encore des muscles, des tendons, des lambeaux de peau, et des plumes dans un état

la plupart distribués au British Museum et au Musée des chirurgiens. Parmi ces pièces qui témoignent hautement de l'adresse et de la patience de l'auteur; il en est qui ne comptent pas moins de deux à trois cents morceaux rapportés. (*On Moa beds*, *Transactions*, t. V, p. 94.)

[1] *On the microscopical structure of the egg-shell of the Moa*, by capitain F. W. Hutton (*Transactions*, t. IV, p. 166, pl. IX, fig. 1, 2, 3, 4 et 5). La coquille de l'œuf, épaisse d'environ dix-sept millimètres et demi se compose de deux couches. L'extérieure est formée par des lamelles parallèles à la surface; l'intérieure, par des espèces de prismes normaux à la première. D'autres observateurs parlent de ces œufs comme étant parfaitement lisses. Il se pourrait bien que les petits sillons dont il est question ici fussent dus à l'action érosive de grains de sable poussés par le vent. On sait, en effet, que cette action s'exerce même sur des roches bien plus résistantes que des coques d'œufs, et ce fait a été constaté précisément à la Nouvelle-Zélande.

[2] L'*Æpyornis maximus* habitait Madagascar. Il a été détruit par la main de l'homme, mais on ne sait à quelle époque. Les œufs et quelques ossements ont été décrits pour la première fois par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire (*Comptes Rendus de l'Académie des sciences*, 1851, t. XXXII, p. 101, et *Annales des sciences naturelles*, 3e série, t. XIV, p. 206 et 213). M. Alphonse Edwards, ayant reçu de nouveaux matériaux, a fait sur cette espèce un travail bien complet. (*Recherches sur la faune ornithologique éteinte des îles Mascareignes et de Madagascar*, p. 85, 1873). Des études de ce naturaliste, il résulte que l'*Æpyornis* se rapprochait des Moas, tout en présentant des caractères propres à en faire le type d'une famille comprenant probablement trois espèces. En particulier, les os du métatarse étaient encore plus épais, plus massifs que chez le *P. elephantopus*. Sa taille devait être de deux mètres à peu près. Ses œufs, dont on possède plusieurs, ont une capacité de plus de huit litres, et représentent en volume six œufs d'autruche ou cent quarante-huit œufs de poule.

[3] *On recent Moa remains in New Zealand*, by James Hector M. D; F. A. S. (*Transactions*, t. IV, pl. VI, fig. 3 et 4.) La même planche donne le dessin des œufs de Moa et d'Émou réduits au tiers (fig. 1 et 2). — *Lettre* de M. T. M. Cockburn Hood au docteur Hector (*Transactions*, t. VI, p. 387).

remarquable de conservation[1]. Je reviendrai plus loin sur les conséquences à tirer de ces derniers faits. Ici je n'en parle que pour compléter la description de ces oiseaux.

M. Hutton a étudié les plumes trouvées dans deux localités, au milieu d'ossements de Moas. Ces plumes appartenaient à la même espèce. Elles étaient aussi fraîches et les couleurs en étaient aussi vives que si l'on venait de les arracher. Mais toutes étaient brisées, à l'exception d'une seule, dont il donne la figure[2]. La longueur totale est de seize centimètres. Le tube n'a que cinq à six millimètres et porte deux tiges très grêles, dont les barbes, quoique garnies de barbules, restent isolées les unes des autres. Ces barbules, d'abord très courtes, atteignent une longueur d'environ deux centimètres et demi, et la plume se termine par un bord arrondi. Les deux premiers tiers, à partir de la base, sont d'un brun plus ou moins rougeâtre, qui passe progressivement au noir, tandis que l'extrémité arrondie est du blanc le plus pur. M. Hutton fait observer que cet ensemble de caractères rapproche les Moas des Brévipennes américains et australiens plutôt que de l'autruche africaine[3].

On comprendra d'ailleurs que tous les Moas n'avaient pas le même plumage. Les découvertes de M. Taylor White ont confirmé, sur ce point, ce qu'il était aisé de prévoir. Dans la grotte du mont *Nicolas* il a trouvé des plumes d'un jaune brun pâle, plus foncées sur les bords. Quelques-unes étaient d'un brun noirâtre. Les plumes provenant d'une autre grotte, près de Queenstown, étaient d'un brun rougeâtre et marquées d'un trait brun foncé vers l'extrémité de la tige[4]. On connaît donc, au moins en partie, le plumage de trois espèces de Moas[5].

Les plumes que je viens de décrire venaient sans doute de la région moyenne ou postérieure du corps. La précieuse pièce décrite et figurée par le docteur Hector montre les modifications que présentaient, à cet égard, la région dorsale antérieure et le cou[6]. Cette pièce comprend sept vertèbres, la première dorsale et les six dernières cervicales, réunies par leurs ligaments et ayant conservé, sur l'un des côtés, leurs muscles et leurs

[1] *Address on the Moas; Extracts*, by the hon. W. B. Mantell (*Transactions*, t. I, p. 19). — *On some Moa feathers*, by capt. F. W. Hutton (*Transactions*, t. IV, p. 172). — *On recent Moa remains in New Zealand*, by James Hector, M. D., F. R. S. (*Transactions*, t. IV, p. 110). Il est souvent question de faits analogues dans d'autres mémoires et j'aurai occasion d'y revenir.

[2] *Loc. cit.*, pl. IX.

[3] *Loc. cit.*, p. 173.

[4] *Loc. cit.*, p. 114, pl. V, avec cinq figures.

[5] *Notes on Moa-Caves in the Wakatipu district*, by Taylor White Esq. (*Transactions*, t. VIII, p. 97).

[6] *Note* ajoutée à la précédente par M. F.-W. Hutton (*id.* p. 101).

téguments. L'auteur croit pouvoir conclure que le cou de ce Moa avait, à sa base, 18 pouces anglais de circonférence ($0^m,45$).

Sur la portion de la pièce correspondant à la vertèbre dorsale, on voit la peau couverte de grosses papilles coniques qui se touchent presque et donnent à l'ensemble l'aspect d'une râpe. Un certain nombre de ces papilles portent des plumes d'un châtain rougeâtre à deux tiges et pourvues de barbes comme les précédentes, mais dont les plus longues ont au plus cinquante millimètres de long. Les papilles diminuent de grosseur et les plumes de longueur en arrivant au niveau des vertèbres cervicales. Bientôt les plumes paraissent être réduites à de simples poils, et elles disparaissent complètement sur à peu près la moitié de la pièce. Là les papilles sont bien moins volumineuses et sont nettement isolées les unes des autres.

En tenant compte de ces diverses données et des caractères qui distinguent les brévipennes habitant les autres régions du globe, nous pouvons nous faire une idée très précise de ce qu'étaient les grandes espèces de Moas. Elles présentaient les formes générales de l'émeu, mais sur une bien plus grande échelle[1]. Comme lui, elles avaient la plus grande partie du cou nue; mais elles manquaient de la crête caractéristique et, sous ce rapport, se rapprochaient de l'émou. Bien probablement les jambes étaient nues, et le corps était couvert de plumes soyeuses où dominaient les teintes d'un brun plus ou moins foncé, plus ou moins rougeâtre, variées de noir et de blanc, au moins chez quelques espèces.

Des documents sur lesquels j'aurai à revenir plus loin, permettent de compléter ce tableau et nous font connaître le genre de vie de ces étranges oiseaux[2]. Les Moas étaient des animaux lents et stupides comme l'atteste un proverbe qui se répète encore aujourd'hui[3]. Ils étaient essentiellement sédentaires et marchaient par couples accompagnés de leurs petits. Sans doute ils se disputaient parfois le champ où ils cherchaient la même nourriture, car les Maoris disent encore, en parlant d'un com-

[1] Le Casoar est plus petit que l'autruche.

[2] *Lettre de M. John White*, adressée à M. Travers (*Transactions*, t. VIII, p. 81). M. Travers nous apprend que son correspondant s'est occupé, pendant plus de trente-cinq ans, de recueillir tous les renseignements possibles sur le passé des Maoris; qu'il a été initié par leurs prêtres à tous les mystères de la science indigène: si bien qu'il connaît mieux que les natifs eux-mêmes l'histoire de leur race.

[3] *Extracts from a letter from.* F. L. Maning esq. *relative to the extinction of the Moas* (*Transactions*, t. VIII, p. 102). L'auteur traduit le proverbe maori par les mots *as inert* (*ngoikae*) *as a Moa.*

bat entre deux paires de combattants : « Deux contre deux, comme les « Moas. » Leur nid était formé de diverses graminées sèches et de débris de fougères simplement réunis en tas. Ils mangeaient diverses espèces de plantes poussant sur la lisière des bois ou sur les bords des marais, les jeunes pousses de quelques arbrisseaux,... etc.; mais leur principale nourriture paraît avoir été la racine d'une espèce de fougère qu'ils arrachaient soit avec le bec soit avec les pieds. Pour aider à la trituration de ces aliments, les Moas, comme bien d'autres oiseaux, avalaient de petits cailloux, qui, arrondis et polis par le frottement dans leur estomac, prenaient un aspect particulier et sont appelés encore aujourd'hui *pierres des Moas* par les indigènes qui les connaissent bien[1]. Mais ce poli même rendait ces pierres impropres au service qu'en attendait l'oiseau; et alors il les dégorgeait, comme font l'autruche et l'émou[2]. Ces pierres n'étaient pas toujours de même nature et variaient avec les localités[3].

Les détails que je viens de donner supposent non seulement que l'homme et les Moas ont été contemporains, mais encore que la disparition de ces derniers date d'une époque récente. Telle est en effet la conclusion à laquelle conduisent les résultats d'une véritable enquête poursuivie à la Nouvelle-Zélande, depuis près de quarante ans, par un grand nombre de chercheurs et de savants distingués. Toutefois, jusqu'à ces dernières années, il était bien permis de conserver des doutes. Un des géologues néo-zélandais les plus autorisés, M. Julius Haast, s'était prononcé de la façon la plus formelle dans un sens tout différent. Bien qu'acceptant comme démontrée la coexistence de l'homme et des Moas à une époque très reculée et répondant à nos temps préhistoriques, il niait que les Maoris actuels eussent jamais connu ces grands oiseaux[4].

D'autre part, M. W. Mantell, à qui ses nombreuses recherches assuraient, sur ce point, une juste autorité, avait nettement, et à diverses reprises, exprimé l'opinion contraire et admis que ces grands brévipennes

[1] Hochstetter, p. 186.

[2] *Notes on discovery of Moas and Moa-hunters remains at Pataua River near Wangarey*, by. J. Thorn Jun (*Transactions*, t. VIII, p. 85). Un certain nombre de ces *pierres de Moa* ont été recueillies et figurent dans le Musée d'Aukland et sans doute dans bien d'autres collections néo-zélandaises.

[3] Haast, *loc. cit.*, p. 73.

[4] *Moas and Moa-hunters, Address to the Philosophical Institut of Canterbury* 1871, by Julius Haast (*Transactions*, t. IV, p. 66, 1872). M. Haast a maintenu sa première manière de voir dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Geology of the provinces of Canterbury and Westland, New Zealand*, 1879.

avaient été chassés et exterminés à une époque rapprochée par ces mêmes Maoris [1].

Enfin M. Stack, accepté par ses confrères comme juge très compétent, avait adopté une opinion intermédiaire. Il regardait la croyance à la destruction récente des Moas comme inacceptable, sans vouloir néanmoins la rejeter dans un passé par trop lointain [2].

Pour montrer comment la question s'est éclaircie et justifier la manière de voir à laquelle je me suis arrêté, il faut entrer dans quelques détails.

Les ossements de Moas ont été rencontrés dans les conditions de gisement les plus différentes. Parfois ils reposent simplement sur le sol, ou sont à peine recouverts de quelques centimètres de sable [3]. Mais d'ordinaire on les trouve ensevelis à des profondeurs variables dans les sables du bord de la mer, dans les alluvions des rivières, dans des marécages et aussi dans des cavernes. La quantité de ces débris, leur accumulation sur des espaces restreints est parfois étrange.

En creusant des canaux pour dessécher un marais à Glenmark, on retira les restes de 144 oiseaux adultes et de 27 jeunes [4]. Je pourrais citer bien d'autres exemples, mais je me borne à résumer les détails donnés par M. Booth sur la découverte faite par lui à Hamilton, dans une petite lagune à demi desséchée [5]. Prévenu de la découverte de quelques os, il

[1] *On the fossil remains of Birds collected in various parts of New Zealand*, by M. Walter Mantell of Wellington. By Gideon Algernon Mantell esq. L. L. D., F. R. S. *The Quarterly Journal of the Geological Society of London*, t. IV, p. 225, 1848. — *Address on the Moas. Extracts* by W. B. Mantell (*Transactions*, t. I, p. 18, 1869, avec deux planches). Toutefois, dans ce dernier écrit, M. W. Mantell semble disposé à reculer davantage l'époque de la destruction des Moas, se fondant sur ce qu'ont d'obscur les traditions qu'il a pu recueillir à ce sujet. La lettre de M. White, que j'ai déjà citée et sur laquelle je reviendrai, répond pleinement à cette objection.

[2] *Some observations on the annual address of the President*, by the Rev. J. W. Stack (*Transactions*, t. IV, p. 107).

[3] D[r] Hector, *loc. cit.*, p. 115. — Haast, *loc. cit.*, p. 103. — Stack, *loc. cit.*, p. 109. — The Rev. R. Taylor (*Transactions*, t. V, p. 97). Ces os que l'on avait vu disséminés en très grand nombre sur le sol ont rapidement disparu. M. Stack cherche à expliquer leur permanence pendant des siècles en disant que les Maoris conservaient avec soin les jungles, qu'ont, au contraire, fait disparaître les colons européens. Ceux-ci, en détruisant cet abri, auraient facilité l'action des agents atmosphériques et amené ainsi la disparition de ces ossements restés intacts jusque-là. Je crois inutile d'insister sur ce que cette interprétation des faits a de peu fondé et de contraire à l'expérience journalière.

[4] Haast, *loc. cit.*, p. 89.

[5] *Description of the Moa-Swamp at Hamilton*, by B. S. Booth (*Transactions*, t. VII, p. 123, pl. V).

fit ouvrir une première fosse de quatre pieds carrés, et en retira 56 fémurs avec une quantité proportionnelle d'autres os. Des fouilles régulières furent alors organisées. On constata que le dépôt à exploiter formait une sorte de croissant irrégulier, mesurant 40 pieds (12 mètres) d'une pointe à l'autre, et 18 pieds (5^{m},50) au centre, sur 2 à 4 pieds (1 mètre en moyenne) de profondeur. Dans cet espace si restreint on recueillit environ 3 1/2 *tons* anglais (plus de 8,500 kilogrammes) d'ossements, et les assistants estimèrent à plus de 400 le nombre de Moas entassés dans cet estuaire.

Ces ossements étaient très inégalement conservés. Un grand nombre tombaient en bouillie au moindre contact. Ils n'avaient donc pas été déposés à la même époque. Mais, par suite des conditions de l'ensevelissement, le marais d'Hamilton ne pouvait guère fournir de données certaines sur l'âge relatif des dépôts. Il en est autrement des cavernes fouillées scientifiquement par Hochstetter. Ici, des couches bien distinctes, séparées par un banc de stalagmite, renfermaient des espèces différentes. Dans le haut se trouvait le *Meinornis didiformis*, dans le bas le *Palapteryx elephantopus*. Les os du premier semblaient être encore frais; ceux du second étaient à demi fossilisés. Cette diversité d'aspect répond à des différences de composition chimiques, tenant elles-mêmes à une altération plus ou moins avancée. La quantité de matière organique trouvée dans les os de Moas qui ont été analysés s'est montrée très variable. Elle n'est parfois que de 10 pour cent. Mais parfois aussi elle monte à 30 pour cent; proportion à peu près exactement pareille à celle qui a été rencontrée dans les os d'autruche frais[1].

Hochstetter arguant de ses observations personnelles et de quelques faits déjà connus, s'était rapproché des opinions de MM. Mantell père et fils. Il admettait qu'on ne saurait reporter l'extinction des Moas à des milliers d'années[2]. Il regardait leur existence comme pouvant seule expliquer le développement qu'avait pris la population de la Nouvelle-Zélande[3], et attribuait la naissance de l'anthropophagie au défaut de nourriture animale résultant de leur extermination[4]. Il identifiait par conséquent les Maoris actuels avec les chasseurs de Moas.

Pour soutenir une doctrine fort différente, M. Haast invoque surtout la géologie. Les os de Moas, dit-il, se rencontrent principalement dans les couches de terrain qui se sont formées pendant la période glaciaire ou immédiatement après[5]. Ayant recueilli lui-même un certain nombre de

[1] Hochstetter, p. 190.
[2] P. 190.
[3] *Loc. cit.*, p. 194.
[4] *Id.*, p. 196.
[5] Haast, *loc. cit.*, p. 68.

ces ossements *in situ*, il lui parut démontré que ces grands oiseaux représentaient, à la Nouvelle-Zélande, les quadrupèdes gigantesques qui ont habité l'hémisphère boréal pendant la période post-pliocène. Dès lors il n'hésita pas à reporter l'existence des Moas à une époque tout aussi éloignée des temps présents que celle du Mammouth, du Rhinocéros, du Lion et de l'Ours des cavernes, dont on retrouve les os dans les dépôts quaternaires européens, et affirma que, si les Moas avaient survécu à ces temps géologiquement différents du nôtre, ils n'avaient pas tardé à être anéantis[1].

On voit que M. Haast semble admettre non seulement l'analogie des phénomènes glaciaires accomplis à la Nouvelle-Zélande et chez nous, mais encore leur contemporanéité. Il s'agit ici de géologie proprement dite et les questions de cette nature ne sont pas de ma compétence. Toutefois, en acceptant comme vraies ces deux propositions et en raisonnant par analogie, on pourrait dès à présent faire au savant néo-zélandais de sérieuses objections, quant aux conséquences qu'il en tire relativement à l'ancienneté de l'extinction des Moas.

Il est très vrai que les grands mammifères cités par M. Haast n'existent plus et ne nous sont connus que par leurs restes. Mais à côté d'eux vivaient d'autres espèces qui leur ont survécu ou qui même vivent encore. Les moines de Saint-Gall mangeaient encore de l'urus au XV[e] siècle; le renne, au temps de Pallas, descendait en plein hiver jusque sur les bords de la mer Caspienne; l'aurochs, l'élan, habitent encore en Pologne; le chamois, le bouquetin, la marmotte, sont à côté de nous. Pourquoi toutes les espèces de Moas auraient-elles été condamnées à périr avec la période géologique qui les vit apparaître?

M. Haast m'objecterait sans doute que les mammifères européens dont je cite les noms et d'autres qu'il est inutile d'énumérer, ont généralement émigré soit en longitude soit en altitude. Mais, sans même faire intervenir l'action de l'homme, ce changement d'habitat leur était imposé par la transformation de la nature du climat. Celui-ci était devenu *continental* d'*insulaire* qu'il était aux temps glaciaires. A la Nouvelle-Zélande, il n'en a pas été ainsi. Quels qu'aient été les mouvements d'élévation ou d'abaissement de ses terres[2], elle est restée isolée au milieu de la mer, et son

[1] *Loc, cit.*, p 75.

[2] Les *Transactions* renferment plusieurs mémoires destinés à rendre compte des phénomènes glaciaires dont la Nouvelle-Zélande a été le théâtre. Je n'ai pas à m'y arrêter et je signalerai seulement ceux de MM. Travers et Dobson, qui, en exposant leurs propres vues, ont résumé celles de leurs confrères. (*Notes on Dr Haast supposed pleistocene glaciation of New Zealand*, by W. F. L. Travers [*Transactions*, t. VII, p. 409]. — *On the date of glacial period*, by A. Dudley Dobson [*id.* p. 440].

climat n'a pu varier, au moins dans les régions les plus basses, que dans de très faibles limites. M. Haast lui-même, tout en partant de données autres que celles que j'indique, insiste sur des considérations du même ordre et montre fort bien que, dans cette grande île, l'extension des glaciers ne suppose nullement l'existence d'un climat beaucoup plus rigoureux que celui d'aujourd'hui[1]. Les conditions générales d'existence restant les mêmes, quelle raison peut invoquer le paléontologiste néo-zélandais pour regarder comme nécessaire l'extinction de tous les Moas ?

Dans tous les écrits qu'il a publiés jusqu'à ce jour, et qui sont parvenus à ma connaissance, M. Haast maintient les opinions générales indiquées plus haut[2]. Il semble qu'elles aient pour lui la valeur d'autant d'axiomes pouvant servir de criterium; si bien que les faits positifs ou négatifs n'ont de valeur à ses yeux, ou plutôt ne peuvent s'être réellement produits, qu'autant qu'ils concordent avec sa théorie. Si on lui parle de squelettes plus ou moins complets, trouvés sur le sol à côté d'un petit amas de *pierres de Moas*, ce qui semble indiquer que l'oiseau est mort sur place et n'a jamais été enseveli, il déclare ne pouvoir comprendre que ces os aient résisté à l'action des agents atmosphériques pendant des centaines, sinon pendant des milliers d'années[3]. Si on lui parle des souvenirs conservés par les indigènes et relatifs à l'existence des Moas, à leurs caractères extérieurs, à leur genre de vie, aux moyens employés pour les tuer, il répond que les Européens les plus civilisés n'ont aucune tradition qui se rattache au mammouth et au rhinocéros; et qu'une race inférieure, arrivée seulement à un état correspondant à celui de nos populations néolithiques, ne peut en avoir gardé se rapportant à une époque séparée d'elle par un nombre immense d'années[4]. Il ajoute que des hommes distingués ont vainement recherché les traditions dont il s'agit[5]. Il insiste, avec M. Colenso, sur les fables

[1] *Loc. cit.*, p. 72.

[2] Indépendamment du *Discours* cité plus haut, M. Haast a publié dans les *Transactions* de l'Institut néo-zélandais les mémoires suivants sur le même sujet : T. IV, 1872 : *Additional notes*, p. 90. — *Third paper on Moas and Moa-hunters*, p. 94. Pl. VII, — T. VII, 1875 : *Researches and excavations carried on, in and near the Moa-bone Point cave, Sumner Road, in the year 1872*, p. 54. — *Notes on an ancient native burial place near the Moa-bone Point cave, Sumner*, p. 86, pl. III et IV. — *Notes on the Moa-hunter encampment at Shag Point, Otago*, p 91. — *Results of excavations and researches in and near the Moa-bone Point cave, Sumner Road* (*Postscript*), p. 528.

M. Haast a maintenu, en outre, sa théorie et les conséquences qu'il en tire dans un livre intitulé *Geology of the provinces of Canterbury and Westland, New Zealand*, 1 vol. in-8°, 1879.

[3] *Address*, p. 71.

[4] *Address*, p. 75.

[5] P. 76 et suiv.

qui, à la Nouvelle-Zélande, comme partout ailleurs, se sont mêlées au souvenir des faits réels dans la mémoire des populations[1]. Il rattache ce qui se dit des Moas à de vagues souvenirs relatifs au casoar et apportés par les Maoris de leur première patrie[2], ou à des renseignements fournis par quelques émigrants accidentels[3]. L'examen des *fours*, tout semblables à ceux des insulaires actuels, et des restes de repas contenant des os de Moas, lui démontre la contemporanéité de certains hommes et de ces oiseaux[4]; mais les premiers sont, à ses yeux, une population absolument sauvage sachant seulement tailler et non polir la pierre. Si l'on a trouvé quelques haches polies mêlées aux anciens kitchen-middens[5], c'est, affirme-t-il, qu'elles ont été perdues, ou ont été cachées intentionnellement dans les temps modernes, bien après que les chasseurs de Moas avaient disparu[6]. Ceux-ci, répète-t-il à diverses reprises, n'ont jamais rien eu de commun avec les Maoris qui occupaient la Nouvelle-Zélande lors de l'arrivée des Européens.

Je crois avoir suffisamment indiqué la manière de raisonner et la nature des arguments employés par M. Haast. Je ne saurais le suivre ici dans la discussion de bien des sujets qu'il aborde, mais qui se rattachent seulement d'une manière indirecte à la question principale. Toutefois je crois devoir citer textuellement les conclusions qui terminent son troisième mémoire[7]:

1° « Les diverses espèces de Dinornis ou Moas commencèrent à pa« raître et furent florissantes pendant la période post-pliocène de la Nou« velle-Zélande.

2° « Elles ont été détruites depuis un temps tellement long qu'aucune « tradition digne de foi relative à leur existence n'est arrivée jusqu'à « nous.

3° « Une race d'*autochtones*, probablement d'origine polynésienne[8], « était contemporaine des Moas ; c'est par elle que ces grands oiseaux « ont été chassés et exterminés.

4° « Une espèce de chien sauvage était contemporaine des Moas et a « été tuée et mangée par les mêmes chasseurs.

[1] P. 75.

[2] P. 77.

[3] P. 106.

[4] P. 82.

[5] Je reproduis l'expression par laquelle M. Haast a évidemment traduit le mot de *Kjœkkenmœddings* devenu classique depuis les travaux des savants danois. On sait qu'il signifie *débris de cuisine*.

[6] P. 85, 104.

[7] *Third paper* (*Transact.*, t. IV, p. 106).

[8] *A race of Autochthones, probably of Polynesian origin*... Il est difficile de comprendre l'association d'idées qu'a voulu exprimer ici M. Haast.

5° « Les chasseurs de Moas n'avaient certainement pas de chien do-« mestique.

6° « Cette branche de la race polynésienne était dans un état de civi-« lisation très inférieur. Les chasseurs de Moas employaient seulement « des instruments de pierre grossièrement façonnés; tandis que les Maoris, « leurs descendants directs[1], avaient atteint un degré élevé de civilisation « en fabriquant des armes et des instruments finement polis.

7° « Les chasseurs de Moas, qui faisaient cuire leur nourriture de la « même façon que les Maoris, n'étaient pas cannibales.

8° « Les chasseurs de Moas savaient atteindre l'île du Nord, d'où ils « tiraient l'obsidienne[2].

9° « Ils voyageaient au loin dans l'intérieur de cette île, afin de se pro-« curer du silex pour fabriquer leurs primitifs instruments de pierre.

10° « Ils ne possédaient certainement pas des instruments en néphrite « (greenston)[3].

11° Les procédés de polissage des instruments en pierre sont très « anciens à la Nouvelle-Zélande. Des outils bien finis ont été trouvés dans « des positions telles que la grande antiquité de ces objets ne peut être « mise en doute, ce qui est une preuve de plus que l'extinction des Moas « remonte très haut. »

On voit combien M. Haast se montre ici absolu en tout; avec quelle apparence de certitude il affirme ou nie les faits. J'aurai à montrer dans un second article qu'il a dû revenir lui-même sur quelques-unes de ces propositions et reconnaître qu'il en est de mal fondées. Mais nous verrons en même temps que ses convictions générales n'ont pas été ébranlées pour cela, et nous aurons à rechercher jusqu'à quel point cette persistance est justifiée.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Their direct descendants.* Ici encore il n'est pas aisé de comprendre la pensée de M. Haast. Partout il distingue soigneusement les Maoris actuels des chasseurs de Moas. Il semble ici regarder les premiers comme étant les petits-fils des seconds.

[2] Les recherches de M. Haast ont été faites surtout dans la province de Canterbury, située dans l'île du Sud.

[3] C'est avec cette pierre souvent appelée du nom de *jade*, que les Maoris fabriquaient leurs casse-tête, leurs haches et divers ornements. Elle avait à leurs yeux un grand prix, et joue souvent un rôle dans leurs légendes. J'ai donné, sur ce point, quelques détails empruntés à sir Georges Gray dans le livre intitulé *Les Polynésiens et leurs migrations.*

L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence expliquées par les transformations de ses institutions, par M. le général Favé. Paris, Dumaine et Hachette, 1880, 1 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Les progrès qui s'accomplirent, sous les Césars, à Rome et dans les autres villes opulentes de l'Italie, portèrent haut, sans doute, la civilisation latine, mais ils amollirent les mœurs et affaiblirent par là l'esprit militaire de la population urbaine. De plus en plus il fallut demander aux habitants des campagnes, à ceux des provinces que n'avaient point encore envahies le luxe et les habitudes de raffinement et d'élégance, les recrues pour l'armée, assurer au soldat, afin de l'engager à rester sous les étendards, des avantages matériels. C'est à quoi on avait déjà songé, à la fin de la République. Certains avantages (*commoda*) furent, dès cette époque, garantis à ceux qui avaient servi honorablement pendant un laps déterminé d'années. On prenait de préférence de vieux légionnaires pour composer la cohorte du préteur, mais le plus grand nombre obtenaient des terres dans ces colonies militaires qu'on voit établies dès le temps de Sylla. Quand les terres manquaient ou que le vétéran était trop infirme pour cultiver un champ, une somme d'argent accompagnait l'*honesta missio*. Auguste substitua à ces rémunérations, toujours incertaines, un mode nouveau. Il alloua d'avance aux vieux soldats une gratification en argent et fonda une caisse spéciale destinée à y pourvoir. L'empereur fit à cette caisse des dons importants, et plusieurs riches personnages imitèrent son exemple. Mais cette institution n'atteignit pas tout à fait le but qu'on s'était proposé. Les fonds ainsi réunis ne tardèrent pas à être insuffisants pour assurer à tous les légionnaires la somme à leur compter, au bout de vingt années de service; bien des vétérans furent obligés, surtout sous le peu libéral Tibère, d'attendre longtemps, parfois jusqu'à dix années, pour obtenir le secours auquel la retraite donnait droit. Claude créa de nouvelles colonies militaires pour remédier à ce mal. Les vieux soldats restaient donc souvent au corps au delà du temps requis, mais on n'osait pas alors exiger d'eux le dur service qui leur avait été

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 30, pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 185.

imposé auparavant. On les dispensait d'une partie des obligations du soldat à titre d'*emeriti*, et ils formaient à l'armée une catégorie distincte. Chez ces vétérans, groupés sous une même enseigne, chez ces *vexillarii*, pour prendre l'expression latine, se perpétuait l'esprit de corps qui faisait surtout la force des légions. Ils ne se confondaient pas tout à fait avec celles-ci, mais ils n'en participaient pas moins à la vie séparée qu'elles menaient.

Une légion recevait-elle l'ordre de quitter temporairement sa station habituelle, elle y devait laisser des hommes pour en assurer la garde et des cadres destinés à l'instruction des recrues. N'avait-elle, à son entrée en campagne, qu'un effectif très incomplet, elle formait un détachement qui recevait de l'étendard spécial (*vexillum*) à lui donné le nom de *vexillaires*.

L'institution du pécule de retraite pour les vétérans eut, comme la prolongation du service militaire et le recrutement par voie d'engagement volontaire, ses avantages et ses inconvénients; en parant à certains dangers, elle en amena d'autres. Les soldats ne tardèrent pas à avoir leurs exigences. Le pécule de retraite se faisait-il attendre, le vétéran, exposé dans ce cas à être trop âgé pour pouvoir se créer un nouvel établissement à la délivrance de son congé, s'irritait et se laissait parfois aller à l'insubordination. Aussi, dès la fin du règne d'Auguste, est il question d'une de ces révoltes militaires qui devinrent le fléau de l'Empire. En apprenant la mort d'Auguste, les légionnaires demandèrent, avant de prêter serment à son successeur, une augmentation de solde avec diminution du temps de service, et Tacite nous apprend que les vétérans furent plus ardents à la révolte que tous les autres soldats.

Les auxiliaires, engagés pour un temps beaucoup plus court, ne prirent pas part à la sédition et furent employés, au contraire, à la comprimer. Cependant le divorce n'existait point complètement encore entre la société romaine et l'armée. Nombre de Romains des hautes classes y servaient et y apportaient les sentiments et les passions qui régnaient dans la métropole. Auguste avait en effet maintenu la disposition de loi qui, depuis les temps les plus anciens, exigeait d'un citoyen plusieurs années de service militaire pour pouvoir prétendre à une magistrature. Le chevalier entrait dans l'armée avec le grade de centurion. Un homme de naissance patricienne ou sénatoriale put même débuter par le commandement d'une *ala* de cavalerie, et il était ensuite élevé au grade de tribun de légion, système d'avancement qui fit abandonner l'usage, où l'on était antérieurement, de confier le commandement de la légion à tour de rôle à l'un des six tribuns; elle eut désormais à sa tête un légat.

A cela près, l'organisation de l'armée romaine resta, environ deux siècles, sans subir de notables changements. Les légions et les corps qui s'y rattachaient continuèrent à ne pas compter de gros effectifs. La facilité des communications qu'assuraient les voies dont l'Empire commençait à être sillonné, les étapes pourvues de vivres et de fourrages, distribuées sur ces voies, les correspondances régulières établies entre Rome et les provinces, permettaient aux troupes de se mouvoir rapidement. Il n'en était pas de même des armées barbares, auxquelles manquaient de tels avantages. Aussi, quoique généralement plus nombreuses que les armées romaines, présentaient-elles, à cet égard, une infériorité marquée. De là les victoires répétées des légions et les conquêtes qui ne cessèrent, jusqu'à l'époque des Antonins, d'étendre les frontières de l'Empire.

D'Auguste à Commode, une armée en opérations continua à comprendre habituellement un chiffre à peu près égal de soldats légionnaires et de soldats auxiliaires; mais l'organisation des troupes auxiliaires se modifia progressivement. A mesure que l'Empire s'agrandit, les troupes auxiliaires eurent plus de chemin à faire pour se rendre sur le théâtre de la guerre. On sentit chaque jour davantage l'utilité de les avoir d'avance à sa disposition. On s'efforça donc de les garder sous les armes, et ces corps de soldats étrangers ne furent plus, comme cela se pratiquait auparavant, licenciés après un temps assez court. Cette présence continue près des légionnaires, si elle contribua à leur faire perdre de leurs mœurs propres, diminua en revanche l'homogénéité des forces militaires de l'Empire. En sus des légions dont l'armement demeurait uniforme, il y eut une foule de corps diversement armés et équipés, des *sagittarii*, des *scutati*, des *contarii*, des *cataphracti*, des *funditores*, etc.

Quoique la disposition de la cavalerie par *alæ* eût été conservée, on revint cependant pour quelque temps à l'ancienne organisation, et, sous Vespasien, certains corps de troupes comprirent à la fois des fantassins et des cavaliers. La cause en fut au besoin qu'avait l'infanterie d'éclaireurs (*exploratores*). On distingua bientôt quatre sortes de cohortes : la cohorte de 1000 fantassins, la cohorte de 500 fantassins; la cohorte mixte de 760 fantassins avec 240 cavaliers, la cohorte mixte de 380 fantassins avec 120 cavaliers. Vers cette époque, les cohortes auxiliaires ne se composèrent plus aussi exclusivement d'hommes tirés d'une même nation alliée, d'une même contrée, et, quoiqu'elles continuassent d'ordinaire à porter un nom emprunté à leur composition primitive, elles reçurent des hommes de provenance différente. Parfois même des citoyens romains s'y firent inscrire, absolument comme en France, à la fin de l'ancien régime, les régiments étrangers admirent souvent dans leurs rangs des

enrôlés français. Les soldats légionnaires n'en constituaient pas moins encore le fond de l'armée; ils en étaient la partie la plus solide et la mieux exercée. De là l'influence qu'ils eurent dans les révolutions militaires, véritables *pronunciamentos*, dont les provinces devinrent si souvent le théâtre. Mais ce furent surtout les cohortes attachées à la garde de l'empereur et dont le chiffre s'était graduellement accru, cohortes placées au-dessus des légionnaires par leur paye et les avantages à elles accordés, qui s'arrogèrent la prépondérance dans l'État. Maintes fois les prétoriens, comme on les appelait, firent et défirent les empereurs. Septime-Sévère, élevé par eux, les ramena à la discipline et à l'obéissance. Il augmenta l'effectif de cette garde dont il fit un corps d'élite, et il le recruta parmi les meilleurs soldats légionnaires. Ces cohortes devinrent, dans l'armée romaine, une réserve excellente, cantonnée à l'intérieur et propre à fournir des renforts aux corps d'armée stationnés sur les frontières les plus menacées. Le préfet commandant les cohortes prétoriennes avait fini par être pour l'empereur ce qu'avait été pour le dictateur, sous la République, le *magister equitum*. A cet officier général fut attribué ce que nous appellerions aujourd'hui l'administration de la guerre. La haute juridiction militaire dont il fut investi empiéta souvent sur le domaine des affaires civiles. Ainsi fut amenée la transformation qu'on verra plus loin s'être opérée dans ses attributions.

La grande mesure prise par Caracalla, qui conférait à tous les habitants de l'empire de condition libre le titre de citoyen romain, eut peut-être encore plus d'influence sur la composition de l'armée que sur la condition des ingénus, auxquels ce titre ne valait plus guère d'avantages. Les habitants de toutes les provinces acquirent par là le droit d'entrer dans les légions et purent être appelés à les recruter. C'est vraiment au sein de l'armée qu'acheva de s'effectuer la romanisation de toutes les populations englobées par Rome dans son immense territoire, romanisation à laquelle contribua aussi notablement l'uniformité du système judiciaire qui résulta de la mesure de Caracalla. Cet empereur rattacha par la voie de l'appel les tribunaux de toutes les provinces à la juridiction supérieure des gouverneurs dont il avait la nomination, et finalement à sa juridiction suprême. Toutefois, comme l'observe le général Favé (p. 287), l'armée ne fut pas essentiellement modifiée par la mesure ici mentionnée. Si l'on put recruter les légions plus facilement qu'auparavant, parce qu'on y incorporait les habitants des provinces où elles étaient cantonnées, on ne changea pas pour cela l'organisation des cohortes auxiliaires, qui comprirent dès lors ces citoyens romains de nouvelle création. Il en résulta que la dénomination d'auxiliaires perdit son ancien sens, les cohortes



auxiliaires ayant été, dans le principe, ainsi appelées, parce qu'elles n'étaient pas composées de citoyens romains.

Les auxiliaires, dans la véritable acception du mot, étaient les troupes que les rois étrangers envoyaient aux Romains, en vertu de conventions passées avec ceux-ci; on les levait pour un temps. Ils ne doivent pas être confondus avec les mercenaires, tirés d'au delà des frontières, que Rome commençait à prendre à sa solde, ni avec les soldats que fournissaient parfois des peuples barbares auxquels l'empereur avait laissé la faculté, achetée à ce prix, de s'établir sur quelque point de l'empire.

Rome eut dorénavant le moyen de grossir considérablement ses armées, et la multiplication de celles-ci contribua singulièrement aux divisions qui déchiraient l'Empire, et le démembrèrent souvent entre plusieurs rivaux. C'est sous Dioclétien que l'on constate surtout cet énorme accroissement des forces militaires romaines. Lactance a affirmé que cet empereur et les trois autres princes avec lesquels il partagea son pouvoir, avaient eu chacun sous leur commandement une armée beaucoup plus nombreuse que celle qui suffisait auparavant à la défense de tout l'Empire. Ce qui est constant, c'est que l'augmentation de l'armée par Dioclétien eut pour conséquence l'accroissement notable des impôts, dont les charges seraient dès lors devenues si lourdes, à en croire le même Lactance, que, pour s'y soustraire, les hommes des campagnes auraient cessé de mettre leurs terres en culture. Le voisinage des barbares, qui menaçaient de plus en plus l'Empire, nécessitait la mise sur pied de forces plus considérables, une administration plus vigilante : ce qui entraînait un accroissement du personnel. Telle fut sans doute l'une des causes du nouveau système de division de l'Empire en provinces. Les frontières furent défendues par ces fortifications dont les Romains avaient déjà fait usage pour protéger certaines lignes que l'ennemi cherchait sans cesse à franchir.

Sous Dioclétien, acheva de disparaître ce qui subsistait encore de l'ancienne constitution politique de Rome. Au lieu d'un peuple-roi, représenté par un chef militaire réunissant sur sa tête les plus hautes magistratures, il y eut un véritable monarque, régnant sur des sujets, s'entourant de toute la pompe et de toute l'étiquette des monarques asiatiques, en portant le diadème, et cherchant plus à imposer, par un éclat factice, à ceux qui le reconnaissaient pour maître, qu'à inspirer de l'attachement et de l'estime à des hommes libres. L'autorité impériale se fit partout sentir, représentée qu'elle était par une vaste hiérarchie de fonctionnaires qui se partageaient les diverses branches de l'administration civile et militaire, et dont le réseau contribuait à unir entre elles les différentes pro-

vinces de l'Empire. Aussi Lactance a-t-il pu dire, sans doute avec quelque exagération, que le nombre des citoyens qui vivaient alors du budget de l'État était devenu plus grand que le nombre de ceux qui le payaient. Mais cette hiérarchie de fonctionnaires fut un lien insuffisant pour souder complètement entre elles des contrées qui tendaient à vivre de leur vie propre, depuis que Rome avait cessé d'être la résidence habituelle de l'empereur et le centre de gravité de l'Empire.

La tétrarchie établie par Dioclétien, en 292, et qui assignait à chacun des quatre dépositaires de l'autorité suprême, les deux Augustes et les deux Césars, un quart environ du territoire de l'empire, avait porté une grave atteinte à son unité. En transportant sa résidence à Nicomédie, Dioclétien prépara le changement que devait bientôt accomplir Constantin, qui alla chercher dans le monde grec, à Byzance, le renouvellement des forces affaiblies de l'empire et la sécurité nécessaire à sa capitale. Rome ne fut plus la ville des Césars; elle fut celle des papes, et le christianisme, en devenant la loi religieuse de l'Empire, fit pénétrer dans les institutions et dans les mœurs un esprit nouveau qui acheva d'affaiblir le vieux génie romain. Des quatre grandes fractions territoriales qui constituaient, sous Dioclétien, la tétrarchie, se formèrent plus tard, après la mort de Jovien, deux empires distincts. Unis d'abord par le lien fraternel qui exista à deux reprises entre leurs deux maîtres, ils devinrent dans la suite tout à fait séparés. Malgré cette scission, l'armée romaine qui se partagea alors en deux armées, celle de l'Orient et celle de l'Occident, garda, pendant plus d'un demi-siècle, la supériorité et la puissante organisation qu'elle tenait des premiers empereurs. Sous Valentinien Ier, le comte Théodose, qui avait triomphé des Alamans, l'une des nations les plus redoutables que les Romains aient eu à combattre, rétablit dans les légions l'exacte et sévère discipline qui leur avait assuré dans le passé tant de fois la victoire. A son exemple, son fils, l'empereur Théodose, maintint dans cette armée les traditions de bon ordre et de bravoure et l'observation d'une habile tactique ramenée par son père. Il fallait à Théodose, pour défendre ses vastes États, avoir sans cesse sur pied des troupes nombreuses. Elles furent levées dans toutes les provinces; mais ce furent surtout celles où se maintenait la rude simplicité des mœurs, où n'avaient que faiblement pénétré les habitudes molles et oisives, la corruption brillante de l'Italie, qui fournisssaient des soldats. L'armée de l'Empire, ou, pour mieux dire, des deux empires, offre, à la fin du IVe siècle de notre ère, une immense agrégation d'hommes tirés de toutes les nations, tant de celles qui s'étaient fondues avec les Latins, que de celles qui en demeuraient distinctes. C'est ce que nous montre la *Notitia dignitatum utriusque*



imperii, rédigée vers cette époque. On y mentionne, à côté des légions recrutées dans les pays les plus divers de l'Empire, des corps spéciaux d'infanterie et de cavalerie fournis par certaines populations provinciales, par des peuples barbares et des mercenaires. Une pareille composition des armées romaines dut amener des modifications tant dans l'organisation des troupes que dans la tactique à laquelle elles étaient exercées; car entre les corps de provenance barbare qu'employaient alors les Romains, bon nombre gardaient leur manière particulière de combattre et peut-être aussi leurs manœuvres nationales[1]. L'adjonction de tant de troupes étrangères dut nuire bien souvent à l'unité des opérations, et l'armée romaine fut ainsi exposée à retomber dans les inconvénients de ces grandes armées asiatiques dont la phalange grecque avait eu raison, comme la légion romaine eut aussi raison de l'armée d'Antiochus. Il semble au moins qu'au IVe siècle de notre ère la tactique ordinaire de l'armée romaine n'ait plus été celle qui prévalait à l'époque de Marius et de César. Ammien Marcellin[2] nous représente un bon général de son temps opposant d'abord à l'ennemi les bataillons (*catervæ*) serrés et fortement armés, puis les troupes équipées à la légère (*leves armaturæ*), ensuite les hommes qui lancent des traits (*jaculatores*)[3]; derrière se tenait la réserve (*subsidiales*) destinée à porter secours aux corps qui faibliraient ou qui seraient trop éprouvés. On ne trouve plus là l'unité d'armement de l'infanterie introduite par Marius; elle avait été abandonnée depuis longtemps par les empereurs byzantins, comme en témoignent, dans leurs écrits, Tibère Maurice et Léon VI.

Quoique ne vivant plus autant enfermés dans leur camp, n'étant plus presque exclusivement cantonnés sur les frontières, les soldats de l'armée romaine n'en continuaient pas moins à former une classe tout à fait distincte de la population civile; ils devaient, dans bien des provinces, en être d'autant plus séparés, que les légions et les corps auxiliaires étaient souvent établis dans des pays fort éloignés de ceux où ils avaient été levés; la *Notitia dignitatum* et les inscriptions latines nous en fournissent la

[1] Pour citer un exemple, on voit que les troupes de cavalerie indigène qui étaient cantonnées en Scythie, en Dacie, en Mœsie, formaient, vraisemblablement à raison de leur façon de se disposer pour le combat, non des *alæ*, mais des *cunei*. (Voy. *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, t. I, p. 98 et suivantes, t. II, p. 664.)

[2] Amm. Marcellin, XIV, VI.

[3] Cette disposition des troupes, qu'on ne rencontre pas dans la *Tactique* d'Élien, paraît avoir été adoptée vers le IVe siècle. Léon VI y fait allusion dans la septième de ses Instructions, quand il dit qu'on plaçait en avant les *hoplites* ou soldats pesamment armés, derrière eux les *psilites*, armés à la légère, et sur les ailes, les *jaculatores*.

preuve[1]. On voulait sans doute par là dépayser les soldats. En les envoyant dans une contrée dont ils ne savaient pas parler l'idiome et dont les mœurs n'avaient rien de commun avec les leurs, on évitait toute collusion entre eux et les indigènes contre l'autorité. De plus, l'éparpillement des corps de troupes ne se prêtait guère à la proclamation à l'empire d'un général ambitieux par son armée. En distribuant les soldats de façon à les rattacher tous par le lien de la hiérarchie à une autorité placée sous la main de l'empereur, on rendait ces *pronunciamentos* plus difficiles. Ainsi agit Dioclétien, qui diminua encore la puissance des généraux en séparant tout à fait l'administration de la direction des opérations militaires. Cette séparation eut, de plus, l'avantage de mieux assurer à la fois le service civil et le service militaire. Chacune des quatre préfectures, entre lesquelles fut alors divisé l'Empire, eut pour principal ministre un préfet du prétoire. Nous avons rappelé plus haut que celui qui exerçait ces fonctions s'était élevé, par degrés, du poste de simple commandant des cohortes de la garde de l'empereur, au rang d'un véritable ministre. Sous Dioclétien les attributions du préfet du prétoire s'étendirent singulièrement, et elles embrassèrent ce que nous appellerions aujourd'hui les départements de l'intérieur et de la justice, voire même une partie du département des finances. Ce haut fonctionnaire eut pour mission de faire publier dans les provinces de la préfecture de son ressort les lois de l'empereur; il statuait en appel sur les jugements rendus par les gouverneurs. En réalité, le préfet du prétoire représentait l'empereur dans son autorité la plus élevée, et les décisions qu'il prenait étaient assimilées à celles que ce dernier aurait pu prendre; elles étaient conséquemment souveraines. L'Empire se trouvait, à cette époque, subdivisé en diocèses, ayant chacun à sa tête un *vicarius*. L'autorité supérieure sur les magistrats ainsi dénommés appartenait au préfet du prétoire, auquel étaient également subordonnés les gouverneurs de province (*consulares*, *rectores*, *præsides*). Il avait le droit de réprimer chez ces officiers les abus de pouvoir et les concussions. La surveillance des spectacles, celle des voies de communication, la surintendance des travaux publics, des mines, des communications maritimes et fluviales, le recrutement des troupes et le soin de leur fournir des vivres, rentraient encore dans ses attributions, dont l'importance et l'éten-

[1] Voyez notamment *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, tome I, p. 84 et suivante.

On voit, par exemple, parmi les troupes stationnant en Phénicie, des corps de Francs, d'Alamans et de Saxons; ils figurent à côté de corps d'indigènes et de Sarrasins.

due tendaient à faire de lui une sorte de grand vizir. La concentration de tant de pouvoirs en une seule main, si elle apporta plus d'unité et de célérité dans l'administration, diminua en revanche l'autorité souveraine de l'empereur; elle rompit conséquemment l'unité de la puissance romaine, qui se trouvait par là totalement scindée en quatre parties; et voilà comment la réforme de Dioclétien prépara la division qui s'opéra entre l'occident et l'orient de l'Empire. Rome demeura, encore pendant longtemps, ce qu'on pouvait appeler la capitale d'honneur, la capitale historique; mais elle avait perdu son importance militaire, parce que c'était près des frontières du nord, envahies ou attaquées par des flots renaissants de hordes germaniques, qu'il était indispensable que le commandant en chef des troupes résidât. C'était de plus en plus au nord de l'Italie que se transportait le centre des opérations militaires. Voilà comment Milan, Arles, Trèves, devinrent successivement capitales réelles de l'empire d'occident. Chacun des deux Empires posséda son armée, et les troupes stationnées dans les diverses provinces qui les composaient eurent à leur tête une hiérarchie d'officiers généraux établie d'après un système uniforme. Des commandants ayant le titre de *dux*, de *comes*, furent subordonnés, dans l'un et l'autre empire, à un *magister militum*, qui reçut directement les ordres de l'empereur.

« Il y eut dès lors, observe le général Favé (page 338), dans l'État un « ordre militaire et un ordre civil, non seulement distincts, mais séparés. « Pour la solde, pour les vivres, pour l'habillement, le commandant des « troupes s'adressait au chef de l'autorité civile, qui devait lui fournir les « prestations auxquelles les soldats avaient droit. Le préfet du prétoire « eut l'attribution de pourvoir aux besoins des armées en donnant des « prescriptions à ses subordonnés, mais il perdit le droit de donner au- « cun ordre aux troupes. »

Suivant le savant général, cette dérogation formelle aux vieilles traditions dut être inspirée à Constantin par la préoccupation de rendre plus difficiles les insurrections militaires, car celui qui eût tenté de faire révolter ses troupes n'aurait pu pourvoir aux besoins de celles-ci, si le haut fonctionnaire chargé de l'autorité civile n'était pas entré dans le complot. Cet avantage était acheté au prix d'un grave inconvénient : l'obligation d'une entente préalable entre deux autorités différentes pour arriver à pourvoir aux besoins d'une armée en expédition ou seulement d'une troupe en marche. Il y avait là, au reste, des nécessités dont il était difficile de s'affranchir. Au temps de Constantin, les légions formées d'hommes de races fort différentes, n'avaient peut-être plus cette activité et cette intelligence qui leur permettaient de pourvoir elles-mêmes à tout

ce qui leur était nécessaire et leur laissaient encore le temps de coopérer aux travaux publics. Les armées, telles qu'elles furent composées après Dioclétien, eurent besoin de trouver, tout préparé par des fonctionnaires spéciaux, ce qui était indispensable à leur entretien. Dans ces armées on comptait une multitude de mercenaires qui auraient été tout prêts à piller, si les vivres fussent venus à leur manquer.

La préoccupation de mieux assurer les approvisionnements contribua beaucoup à faire renoncer à l'ancien système de cantonnements, à savoir l'habitude de maintenir les légions presque exclusivement dans des camps établis au voisinage des frontières. On garda les troupes dans les villes de l'intérieur ou du moins à proximité de leurs murs, de façon à pouvoir réunir plus promptement celles dont on disposait et à les porter tout à coup vers la frontière menacée. Ainsi stationnées, les troupes étaient mieux pourvues, et elles pouvaient servir à former des armées plus nombreuses et plus mobiles. Le général Favé fait judicieusement observer (p. 340) que c'est sans raison que Zosime, suivi en cela par Gibbon et d'autres écrivains, a vu dans ce nouveau mode de répartition des troupes, l'une des principales causes de la ruine de l'Empire. Évidemment l'historien grec n'a pas saisi les avantages du nouveau système défensif qu'adopta Constantin, quand il reproche à cet empereur d'avoir placé ses troupes dans les villes qui n'avaient point d'attaques à craindre, au lieu de les masser sur la frontière pour empêcher les irruptions des barbares. Le système de Constantin n'est autre que celui que l'expérience a fait adopter aux nations modernes. Un peuple qui a plusieurs lignes de frontières à défendre, se borne à y élever des fortifications convenables, et il distribue la plus grande partie de ses troupes à l'intérieur pour en former, au moment où cela est nécessaire, des armées prêtes à se transporter rapidement du côté où la guerre éclate. Tout le monde sait, écrit le général Favé (p. 341), qu'en répartissant toutes les troupes qu'elle possède sur ses diverses frontières, une puissance serait mal préparée à repousser les attaques concentrées que l'ennemi ne manquerait pas d'opérer sur un petit nombre de points.

Une autre opinion relative au changement introduit par Constantin dans l'armée romaine, et qui paraît erronée au savant officier, est celle qu'a soutenue Lebeau au siècle dernier, et d'après laquelle cet empereur aurait abaissé l'effectif de la légion, de 6,000 hommes à 1,500 ou même 1,000. L'académicien du siècle dernier se fonde sur le faible effectif que présentaient les légions romaines qui entrèrent dans Amise pour en renforcer la garnison, avant que la place fût investie. Ce petit nombre d'hommes, comme l'observe le savant général, pouvait ne pas

représenter le chiffre normal des légions. Il arrive journellement, à la guerre, que des pertes ou la maladie réduisent l'effectif d'un régiment. Ces légions pouvaient d'ailleurs avoir laissé en différents points des détachements. Ne voit-on pas maintes fois un régiment mentionné comme ayant pris part à une action, alors qu'un seul de ses bataillons y a figuré, surtout si c'est le colonel qui commande ce bataillon.

Il n'est pas rare, ajoute encore notre auteur (p. 352), que, dans le cours d'une longue campagne, le nombre des hommes valides et présents se trouve réduit au quart de l'effectif primitif, effectif qui demeure, par divers motifs, inférieur, en temps de paix, à l'effectif normal. L'histoire romaine nous fournit une preuve à l'appui de cette observation : après la bataille de Pharsale, trois légions de César s'étaient trouvées réduites, deux à 1,500 hommes chacune et la troisième à 1,000 hommes. Certes Constantin n'aurait pas opéré une modification aussi grave que celle d'abaisser le chiffre des hommes au quart, même au sixième, sans que les contemporains en eussent dit quelque chose, en eussent pris occasion pour l'en blâmer ou pour le louer. Végèce, qui écrivait sur l'art de la guerre vers la fin du IVe siècle, n'aurait pas manqué d'en faire mention. Il n'y a donc pas lieu d'admettre qu'il se soit opéré, sous Constantin, un changement dans la légion romaine. Il ne s'en est pas opéré davantage en Occident, sous Honorius, auquel on avait attribué à tort la substitution des *Numeri* à l'organisation de l'armée en légions. Ce terme n'est, comme le fait observer le savant membre de l'Académie des sciences, qu'une expression générique pour désigner tel ou tel corps de troupes, soit d'infanterie, soit de cavalerie, quels qu'en fussent le nom et l'organisation.

Le général Favé donne, d'après la *Notitia dignitatum*, un aperçu de la composition de l'armée de Constantin, qui lui permet d'en évaluer l'effectif. Il énumère les différents corps de troupes placés, tant sous le commandement supérieur du premier *magister militum præsentalis*, que du second. La première armée comprenait vingt-quatre légions, et la seconde n'avait qu'une légion de moins. Vingt-quatre légions supposées au complet, représentaient un effectif de 144,000 fantassins qui devait exiger au moins 24,000 cavaliers; ce qui implique, pour la première armée, le chiffre de 168,000 combattants, et, pour la seconde, celui de 162,000.

L'armée du *magister militum per Orientem*, devait monter à 138,000 combattants. On peut estimer à 148,000 combattants l'armée du *magister militum per Thracias*, et à 160,000 l'armée du *magister militum per Illyricum*.

L'ensemble de ces cinq armées fournissait donc un chiffre d'environ

776,000 combattants. Ces troupes mobiles étaient complétées par des troupes plus stationnaires, servant à tenir garnison dans les places fortes et surtout à la protection des frontières.

Ajoutons à cela les corps commandés par les *comites*. Notre auteur estime, d'après la composition que la *Notitia dignitatum* assigne aux troupes placées sous les ordres du *comes limitis Ægypti*, que ces forces représentaient 70,000 combattants. Bien moins nombreuses étaient les troupes qui avaient à leur tête le *comes per Isauriam;* leur chiffre ne peut guère avoir dépassé 12,000 hommes. On ne sait rien de l'armée du *dux Libyarum*, les forces n'en étant point indiquées dans la *Notitia*, peut-être parce que sa province était, à cette époque, au pouvoir de l'ennemi. En revanche, nous possédons l'indication circonstanciée des diverses troupes, placées sous le commandement du *dux Thebaidis;* leur composition implique un minimum de 60,000 combattants.

L'effectif du *dux Palæstinæ* devait dépasser 25,000 combattants, et celui des troupes du *dux Arabiæ* atteindre un chiffre de 20,000, chiffre qui est aussi celui auquel on peut évaluer l'effectif de l'armée du *dux Phœnices*. On ne saurait guère porter qu'à 16,000 combattants l'armée du *dux Syriæ*.

Les armées des ducs d'*Osrhoène*, de *Mésopotamie*, d'*Arménie*, de *Scythie*, de la *première* et de la *seconde Mœsie*, de la *Dacie riveraine* (*Dacia ripensis*), représentent respectivement des chiffres de 15,000, 12,000, 18,000, 18,000, 20,000, 20,000, 20,000 combattants.

Tout cela donne, pour l'effectif total de l'armée de l'empire d'Orient sous Constantin, le chiffre énorme de 1,116,000 combattants, et il faut encore ajouter les non combattants, dont le chiffre peut être, sans exagération, estimé à 200,000 hommes.

On ne saurait admettre, quand on se reporte à la population des diverses provinces au IVe siècle, qu'un nombre si considérable de soldats pût être constamment tenu sur pied. Il y a tout lieu de supposer que les cadres des légions, des *vexillationes*, des *alæ*, etc., qui composaient ces diverses armées, étaient seuls permanents, et qu'on complétait seulement, en temps de guerre, l'effectif de telle ou telle armée. Le général Favé cite plusieurs faits prouvant que, la guerre terminée, on licenciait une partie des soldats.

L'armée de l'Empire d'Occident n'offrait pas exactement la même organisation que celle de l'Empire d'Orient. Le commandement en était partagé entre deux grands officiers, l'un appelé *magister peditum præsentalis*, l'autre *magister equitum præsentalis*. Le premier, au temps de la rédaction de la *Notitia dignitatum*, était fort supérieur en autorité au

second. Les provinces avaient à leur tête, les unes des *duces*, les autres des *comites*, plusieurs des *præfecti*. L'armée des Gaules était commandée par un *magister equitum* spécial, relevant directement de l'empereur. Les autres commandants d'armée étaient subordonnés au *magister peditum præsentalis*.

L'évaluation des troupes de l'armée d'Occident, faite par notre auteur d'après les mêmes éléments qu'il a employés pour calculer le chiffre de l'armée d'Orient, lui fournit un effectif de 976,000 combattants. Ce sont là encore assurément des forces bien considérables, et l'on peut s'étonner qu'elles n'aient pas permis de défendre plus longtemps l'Empire d'Occident contre les ennemis du dehors. Cet empire en effet a peu duré après s'être détaché de l'unité rétablie par Théodose. L'Empire d'Orient, au contraire, a subsisté pendant des siècles, et ce qu'on appelle sa décadence accusait encore une existence bien vivace.

Il est intéressant de rechercher à quoi a tenu la différence des destinées respectives des deux empires, et le général Favé ne serait pas sorti de son sujet en traitant cette question. Le choix qu'avait fait de Byzance Constantin, pour y établir le siège du gouvernement, a certainement été pour une bonne part dans la longévité de l'Empire d'Orient. Les chaînes de l'Hæmus, du Rhodope, du Pangée et de l'Orbelus, flanquées en quelque sorte au septentrion par le Danube, présentaient un rempart plus difficile à escalader pour les envahisseurs que les Alpes et la faible frontière qui sépare la péninsule italique de l'Illyrie. Des flottes grecques gardaient le Danube, tandis que les passages des Alpes étaient multipliés, difficiles à défendre sur beaucoup de points. Depuis longtemps les barbares les avaient franchies, et s'étaient répandus, à plusieurs reprises, dans les plaines du Pô et du Tésin. Instruits par la terrible défaite qu'avait subie, près d'Andrinople, l'armée de Valens, les Grecs s'étaient résignés à donner aux Goths des terres en Mœsie et en Thrace, afin de se faire de ce peuple une défense permanente contre de nouvelles invasions venues du Nord. Les empereurs d'Orient s'attachaient d'ailleurs à pousser dans la direction de l'Ouest les barbares qui s'avançaient sur la rive gauche du Danube, à en favoriser l'émigration de ce côté, et ils contribuèrent ainsi à rejeter sur l'Empire d'Occident les envahisseurs. Ceux-ci étaient attirés à l'Ouest par les terres fertiles des Gaules cisalpine et transalpine, qui excitaient plus leur convoitise que la région, d'un plus difficile accès, qui s'étend au Sud du Balkhan. En remontant les bords du Danube, les barbares ne faisaient d'ailleurs que suivre une route qui était, depuis des siècles, l'un des grands chemins des migrations. Le refoulement des envahisseurs à l'Occident avait pour l'Empire d'Orient un autre avantage; il

ne permettait pas à ces nouveaux venus de se mêler, autant que cela eut lieu au nord de l'Empire occidental, avec la population indigène, c'est-à-dire, pour l'Empire d'Orient, avec une population grecque ou depuis longtemps hellénisée. Un pareil mélange de races contribua au démembrement de l'Empire romain au profit de rois étrangers. Les monarchies barbares, il est vrai, en se consolidant sur le sol de l'Occident, où elles se dégrossirent à l'école de la civilisation latine, et surtout sous l'influence du christianisme, empêchèrent de nouveaux flots d'envahisseurs de se répandre à l'Ouest, flots qui durent se détourner sur l'Empire d'Orient. Mais ces derniers venus, les Bulgares, les Avares, les Russes, quand ils attaquèrent l'Empire d'Orient, n'avaient point atteint, à beaucoup près, au degré de force et à la puissante organisation militaire qu'acquirent les Goths et d'autres populations de souche germanique, qui vinrent fondre sur l'Empire d'Occident. Quoique ayant perdu singulièrement de leur cohésion, de leur discipline et de leur tactique, les armées grecques gardaient sur ces barbares une supériorité qui leur permit de les vaincre, tout au moins de les repousser et d'en arrêter les progrès devenus menaçants.

Les dangers pour l'Empire d'Orient étaient surtout du côté de la Perse, dont les nombreuses armées renouvelèrent des expéditions souvent heureuses et mirent Byzance en grand péril; ils étaient également du côté des Arabes, auxquels l'enthousiasme religieux prêta une force inopinée, et qui finirent par enlever à l'empire l'Égypte et la Syrie et plusieurs autres de ses provinces d'Asie. Mais, grâce à ses flottes et à ce qui restait encore de solide dans ses armées [1], Byzance maintint sa domination à cheval sur l'Asie et sur l'Europe, sur une grande partie du littoral de la mer Noire; et, quand les Latins se saisirent enfin de la ville de Constantin, ce fut dans les provinces du nord de l'Asie Mineure que l'Empire grec trouva un dernier refuge. Ce n'en était pas moins de ce côté que devaient venir les irruptions qui sapèrent peu à peu l'Empire byzantin, et Constantinople succomba sous ces Turcs que l'empereur Léon VI signalait déjà, dans son livre, comme les plus redoutables des ennemis que les Grecs eussent à combattre.

L'Empire d'Occident s'est trouvé dans des conditions plus défavorables. Nous venons de dire comment il s'est vu bien autrement exposé, du côté du Nord, aux attaques des populations de sang ger-

[1] On en a pour preuve ce qui est rapporté dans les écrits des empereurs Tibère Maurice, Léon VI et Constantin VII Porphyrogénète, qui représentent une époque s'étendant sur un espace de plus de trois siècles et demi.



manique, populations essentiellement guerrières et envahissantes, qui n'avaient cessé d'être pour l'ancienne Rome un sérieux danger. Leurs vertus martiales les faisaient rechercher comme mercenaires ou comme auxiliaires, et, quand en Italie l'esprit militaire alla de plus en plus s'affaiblissant, c'est aux soldats que fournissaient les tribus germaniques que l'on eut surtout recours. Du sein d'entre elles sortirent des officiers expérimentés, d'habiles généraux, dont l'énergie domina les mœurs amollies des Latins, qui s'imposèrent à la cour des empereurs d'Occident et prétendirent souvent décider du choix du souverain. Tandis que la cour de Byzance restait grecque, la cour d'Occident, devenue ambulante, était toute remplie de barbares, et ce fut l'un de ces barbares, Ricimer, qui fit et défit à son gré les empereurs. Il suffisait donc que le commandement de quelques provinces restât aux mains de capitaines barbares, pour préparer à ceux-ci les moyens de s'y rendre indépendants. Le *magister equitum* de la Gaule était déjà presque un souverain. Des chefs barbares, en affectant de reconnaître la suzeraineté de l'empereur, imposèrent, sans trop de résistance, leur autorité aux populations latinisées; celles-ci passèrent insensiblement du gouvernement des officiers romains à celui de ces chefs étrangers, frères de ceux que l'Empire avait depuis longtemps accueillis dans son armée. On peut dire que l'Empire fut graduellement transféré, en Occident, aux barbares, qui, de ses extrémités, refluèrent jusqu'en Italie, où s'acheva sa ruine.

Aussi, tandis que, jusqu'au temps d'Heraclius, l'Empire d'Orient demeura une puissance considérable, que Constantinople continuait d'être un foyer de civilisation, dès la fin du Ve siècle, le vieux sol romain était tombé au pouvoir des tribus germaniques, et, si plus tard il fut affranchi, pour quelques années, de leur domination, ce fut grâce à l'appui des armées d'Orient. Sous Justinien et sous Heraclius, elles reprenaient vigoureusement l'offensive contre les barbares, reconquéraient l'Italie sur les Ostrogoths, l'Afrique sur les Vandales, une partie de l'Espagne sur les Visigoths. Ces armées de l'Empire d'Orient, quoique comprenant beaucoup de mercenaires, étaient composées, pour le fond, d'une milice nationale, et il s'y maintenait, comme dans l'administration des provinces, des restes d'une organisation puissante.

Ainsi, en résumé, l'Empire d'Orient, mieux défendu par sa frontière du nord contre les barbares, plus centralisé par la prédominance que gardait Byzance, moins livré à des étrangers, conserva des éléments de vitalité qui disparurent promptement de l'Empire d'Occident.

Ce qui vient d'être exposé montre quel rôle considérable jouèrent, dans les destinées de l'Empire romain, l'organisation, la composition

de l'armée; elles sont entrées pour une large part dans les événements qui ont amené sa décadence et sa ruine. Mais le système militaire que nous présente l'Empire, aux différentes époques de son histoire, fut en partie la conséquence de l'état dans lequel se trouvait le peuple romain, l'effet des mœurs et de l'esprit des populations. Tout se lie dans les révolutions des sociétés, et, si les institutions civiles et militaires réagissent puissamment sur l'état social, l'état social ne réagit pas moins sur ces institutions. Disons pourtant qu'on ne sent nulle part plus qu'à Rome, l'influence que peuvent exercer sur l'avenir d'un peuple les institutions militaires qu'il se donne. Comme l'écrit le général Favé dans un post-scriptum, qu'il eût plus exactement intitulé conclusion: « C'est par la « guerre que Rome a établi sa domination sur toutes les nations placées « à portée de ses coups, c'est par la guerre que son empire a été dé« membré. »

Voilà pourquoi, en rendant compte du présent ouvrage, nous nous sommes attaché surtout à la partie militaire, où, comme nous l'avons dit en commençant, l'auteur a le droit de parler avec autorité. Dans le reste du livre, nous aurions pu signaler des aperçus judicieux et des réflexions dignes d'être méditées; mais il a fallu nous borner à ce qui recommande plus particulièrement le travail du savant général.

Alfred MAURY.

Ἰλιάδος σΊρατηγικὴ διασκευὴ, κ. τ. λ. *Plan stratégique et topographique de l'Iliade avec deux cartes stratégiques, par George Nicolaïdès de Crète.* Athènes, 1883, in-8° de 340 pages.

En 1867, parut à Paris, chez Hachette, le livre de M. Nicolaïdès: *Topographie et plan stratégique de l'Iliade*, publié par les soins de M. Gustave d'Eichthal, avec une remarquable préface. L'auteur, afin de faire connaître son livre à ses compatriotes, a jugé à propos d'en publier une traduction en grec moderne, avec quelques améliorations, deux tableaux stratégiques au lieu d'un seul, et une longue introduction sur laquelle nous reviendrons plus loin. Quelques mots d'abord sur la re-

cherche de l'emplacement de Troie, qui est plus que jamais à l'ordre du jour.

Les heureuses trouvailles faites à Hissarlik par M. Schliemann, pendant le cours des années 1871, 1872 et 1873, ont rendu un grand service à la science, et ont justement excité l'attention et l'admiration générale. Mais la thèse de critique historique qu'il a voulu y associer a rencontré bien des contradicteurs, parce qu'elle mettrait à néant la découverte de Lechevalier et ferait reculer la question du site de la Troie homérique. Les travaux auxquels cette polémique a donné et donne encore lieu tous les jours sont considérables. Nous indiquerons les principaux.

En 1874, dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, M. G. d'Eichthal publia, sous le titre de *Le site de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann*, un mémoire des plus intéressants. Dans ce clair exposé des explorations de Lechevalier et de M. de Choiseul, il réfute pied à pied toutes les assertions de l'explorateur allemand et fait ressortir les impossibilités de son système. On voit dans ce mémoire la détermination du cours et de la source du Simoïs, la découverte des sources du Scamandre, les changements survenus depuis le temps d'Homère dans le cours et la dénomination de ces deux fleuves; en un mot, l'auteur combat avec une grande puissance de logique l'opinion qui fait de la colline d'Hissarlik le site de l'ancienne Troie. C'est un excellent résumé des travaux antérieurs.

A la suite du mémoire[1] de M. d'Eichthal on trouve un article de M. Perrot, intitulé : *Excursion à Troie et aux sources du Menderé*. Ces simples notes de voyage offrent un très grand intérêt à cause du nom de l'auteur et parce qu'elles confirment clairement les conclusions précédentes en y ajoutant souvent de précieux détails. Au mois de juillet de la même année 1874, M. Vivien de Saint-Martin lut devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire intitulé : *L'Ilion d'Homère, l'Ilion Romain*, mémoire dans lequel il défend aussi, avec beaucoup de science et de raison, Lechevalier contre M. Schliemann, et qui parut l'année suivante dans la *Revue archéologique*. Dans le numéro du 3 novembre 1877 de la *Jenaer Literaturzeitung*, M. Stark a publié un article qui renferme l'analyse des trente et quelques publications les plus récentes auxquelles la question de Troie a donné lieu. Nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur. Nous devons citer aussi

[1] Ce mémoire a pour complément une réponse à M. Vidal Lablache dans l'*Annuaire* de 1875.

trois mémoires de M. E. Brentano sur la même question, en opposition à M. Schliemann (Heilbroun, 1877, 1882), mémoires auxquels M. J. Martha a consacré un article dans la *Revue critique* du 20 janvier dernier. Suivant M. Martha, l'étude de M. Brentano est pleine d'érudition et de conscience et peut être utile à ceux qui voudront revenir sur le problème de la topographie troyenne.

Au mois d'octobre dernier il a été fondé, à Athènes, une école hellénique, sous le patronage de savants américains qui ont déjà publié le premier numéro d'une revue intitulée : *The archeological Institute of America*, Boston, 1882. On y trouve le compte rendu d'une exploration de la plaine de Troie qui a été cité de la façon la plus élogieuse par un critique anglais, M. Jebb, et qui est inséré dans une œuvre considérable, *The investigations at Assos.* L'auteur de ce compte rendu, sans se prononcer formellement sur la question du site de Troie, refuse cependant d'accepter les idées de M. Schliemann. « Il n'est point, dit-il, de « lecteur du livre publié par le célèbre explorateur allemand qui puisse « se rallier à l'opinion exprimée par lui sur la conclusion si nette de Strabon (combattant la prétention d'*Ilium novum*), l'expression si frappante « employée par l'orateur Lycurgue, et l'ode d'Horace, qui tous s'accordent à affirmer que la cité de Priam avait été entièrement détruite et « jamais rebâtie. » (P. 163.) L'auteur refuse aussi de s'associer à l'hypothèse de Lechevalier, en ce que, dit-il, « ce dernier voit le Scamandre « dans le petit ruisseau de Bounarbachi; ce qui est inacceptable. » Mais il n'a pas compris Lechevalier, qui suppose une ancienne jonction du ruisseau avec le Menderé actuel (l'ancien *Simoïs*, après que la jonction eut cessé, selon lui), et lui transmettant son nom de Scamandre à partir de la jonction. Le nom, dit-il, est resté et a remonté jusqu'à la source du Menderé. C'est là une belle et hardie conception, qui supprime bien des difficultés. Pour la rendre inattaquable, il faudrait cependant que la trace de l'ancienne jonction pût être retrouvée.

Nous avons reçu, il y a quelques mois, la deuxième partie du troisième volume de la Société des *Hellenic studies* de Londres, pour 1882. Elle contient un vigoureux article de M. Jebb, faisant suite à celui qu'il a publié dans la première partie de ce volume, sur le site de Troie, et dans lequel il continue à défendre, cette fois contre M. Mahaffy, la critique de Strabon et celle de Demetrius de Scepsis, au sujet des prétentions de l'*Ilium novum*. Cela tombe naturellement sur Hissarlik. M. Jebb évite de se prononcer complètement entre cette position et celle de Bounarbachi; mais il résume, d'une manière aussi nette que juste, les raisons topographiques qui plaident en faveur de Bali-Dag ou Bounar-



bachi. (P. 195.) Sa conclusion eût pu être plus affirmative s'il avait mieux compris la solution de Lechevalier. Il n'eût pas persévéré à faire le Simoïs du ruisseau de Bounarbachi. (P. 196.) M. Jebb est un critique très distingué; il recherche la vérité avant tout. Nous savons, et nous nous en félicitons dans l'intérêt de la mémoire de Lechevalier, qu'il se propose d'étudier sérieusement le travail de ce dernier, dont il espère tirer bon parti pour continuer sa lutte contre les hypothèses de M. Schliemann.

Il nous reste maintenant à parler de l'édition grecque de la *Topographie de l'Iliade*, par M. Nicolaïdès. Bien qu'antérieur aux découvertes et au livre de M. Schliemann, l'ouvrage original conserve toute son importance parce qu'il contient des observations nouvelles pour la question qui nous occupe en ce moment. Signalons au lecteur les points qui nous ont paru plus particulièrement intéressants. C'est d'abord la langue normale employée par l'auteur, et qui nous semble un très bon modèle de ce que doit être la langue moderne pour rester la digne héritière de l'ancienne, et cependant suffire à toutes les exigences de notre civilisation. Le texte français a été conservé dans ce qu'il a d'essentiel, mais l'auteur y a ajouté d'assez nombreux développements dans les détails.

L'opinion de M. Nicolaïdès sur le site de Troie, coïncide, sous les points essentiels, avec celle qui a été émise par Lechevalier à la suite de son exploration. Elle nous paraît appuyée sur deux témoignages incontestables. L'existence de la citadelle de *Bali-Dag* sur l'Ida, surplomblant le cours du Menderé au moment où il pénètre dans la plaine, et celle de trente à quarante sources, avec un bassin antique, au pied de l'Ida, à l'angle opposé de la plaine, prouvent, suivant nous, qu'une ville s'élevait sur ce point. N'y en eût-il même aucune trace, on ne pourrait concevoir que, dans une telle situation, une ville n'eût pas été fondée. Malheureusement M. Nicolaïdès, non plus que l'explorateur américain que nous avons cité, n'a suffisamment compris Lechevalier; et, au lieu d'admettre avec lui l'identité du Menderé supérieur avec le Simoïs, il croit reconnaître ce fleuve torrentueux dans le petit cours d'eau le *Kamara*. Quant à ses plans de bataille, ils nous semblent ingénieux, mais peut-être a-t-il eu le tort de chercher l'exactitude là où l'imagination a une si grande part. Nous devons rappeler toutefois l'extrême importance qu'il attache avec raison, ce nous semble, au changement proposé par lui dans l'ordre du catalogue pour le vers (*Il.*, N, 681) :

Ἔνθ' ἔσαν Αἴαντός τε νέες καὶ Πρωτεσιλάου.

« Hector se tenait toujours à l'endroit où étaient les navires d'Ajax et « de Protésilas. » Ce vers a souvent attiré l'attention des anciens. D'après les mouvements des combattants, la troupe et les navires de Protésilas devaient être près d'Ajax l'Ionien, à l'aile droite du camp grec, tandis que, dans le catalogue, ils sont placés après le corps de l'Argos pélasgique, à l'aile gauche[1].

Depuis l'année 1867 où avait paru l'édition française du livre de M. Nicolaïdès, on avait, dit-il, principalement en Allemagne et en France, lu et enseigné l'*Iliade* d'après sa carte stratégique, en faisant ressortir les éléments d'unité jusqu'alors inconnus de la composition historique du poète. Mais il était resté des préventions et des idées fausses sur l'*Iliade* et les temps homériques. Désirant faire une application plus facile des combats dans la plaine de Troie, M. Nicolaïdès a joint deux plans à la traduction grecque et a composé des prolégomènes en ayant soin de prendre toujours le poète pour guide et pour maître. Dans ces prolégomènes, qui n'occupent pas moins de cent pages, se trouve engagée la question tout entière de la civilisation homérique, de l'état de la société hellénique à cette époque[2]. Une rapide analyse de ce morceau nous permettra de mettre en relief les idées de l'auteur, idées qui sont de nature à soulever bien des objections. M. Nicolaïdès se pose avant tout les premières questions qui se présentent naturellement. Quel est l'auteur de l'*Iliade?* D'où était-il? Où a-t-il vécu? Il s'appelait Homère. C'est là tout ce que nous savons sur celui qui a charmé la Grèce et qui charme encore le monde entier. Aucun homme peut-être n'a laissé sur la terre plus de traces de son génie. Dans l'*Iliade*, en effet, on trouve une école de métaphysique, d'esthétique[3], de poésie, de rhétorique, de politique, d'anatomie; et cependant l'auteur d'une pareille œuvre est presque inconnu aux hommes d'aujourd'hui, car il ne faut attribuer aucune importance aux fables qui ont été débitées sur son compte.

L'auteur de l'hymne à Apollon parle de lui-même comme aveugle et habitant l'île de Chio. Thucydide, en attribuant cet hymne à Homère, a probablement donné à Simonide l'idée de faire naître le poète à Chio; d'où celui-ci serait ionien et l'*Iliade* aurait été composée en Ionie. Ce qui paraît certain, c'est que le poète et l'*Iliade* viennent de l'Asie mineure,

[1] Voy. p. 5 et 128 de l'édition française.

[2] On trouvera, sur cette question, des pages intéressantes dans l'étude que M. Ch. Lucas a publiée sous le titre de *Le palais d'Ulysse à Ithaque*, Paris, 1881, petit in-fol., p. 20-25.

[3] Voyez, pour les termes d'architecture dans Homère, Ch. Lucas, *Le palais d'Ulysse*, p. 18.

et que le poète a dû vivre à une époque rapprochée des événements qu'il raconte.

La plupart des anciens ainsi que les critiques d'aujourd'hui pensent que les deux poèmes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sont du même auteur. Les grands critiques de l'école d'Alexandrie n'ont fait aucun cas des raisons de ceux qui ont voulu séparer les deux poèmes comme n'étant pas l'un et l'autre d'Homère. Sans vouloir traiter en détail cette question, M. Nicolaïdès se contente de dire quelques mots d'après lesquels on pourra juger si, comme on le prétend, l'*Iliade* a été composée dans toute la sève de la jeunesse et l'*Odyssée* dans un âge avancé, ou bien si, dans ce dernier poème, la langue et les mœurs dénotent une époque postérieure à celle de l'*Iliade*.

Dans celle-ci d'abord l'invocation à la Muse ne peut venir que d'un poète n'ayant pas encore abordé le genre de l'épopée et recherchant la gloire acquise par d'autres. En second lieu, l'*Odyssée* est une œuvre d'imagination remplie de fables et d'absurdités, tandis que l'*Iliade* est une histoire en vers marchant suivant les règles de la raison. Ensuite la langue, dans l'*Odyssée*, bien que très souvent pareille à celle de l'*Iliade*, fournit des preuves d'une recherche excessive et, pour mieux dire, sentant l'école. Témoin la réponse de Vulcain à Neptune qui le prie de délivrer Mars et Vénus de leurs liens, la recherche étymologique du nom Ulysse (Ὀδυσσεὺς) et le mauvais jeu de mots au moyen duquel ce dernier trompe Polyphème.

Ceux qui lisent les deux poèmes distinguent facilement la supériorité des descriptions de l'*Iliade*, supériorité que viennent confirmer les œuvres d'art de l'antiquité. Pour la perfection de la langue et des idées, l'*Iliade* sert encore de modèle à la nouvelle Grèce comme à l'ancienne. Les plus célèbres écrivains de toutes les époques ont imité ou traduit Homère, Solon, Hérodote, Platon, Virgile, le Tasse, Milton, mais aucun n'a excité l'admiration comme lui. En un mot, celui qui a fait l'*Iliade* était plus près de la nature, plein de vie et de science, ayant de meilleurs sentiments, détestant les révolutions et les guerres. Dans l'*Odyssée*, la nature a des couleurs peu solides et la physionomie de la société est plus sombre. Dans l'*Iliade*, les phénomènes de la nature sont exprimés, avec un choix de mots et une composition inimitables, par des épithètes si heureuses qu'elles paraissent souvent plus vivantes que la vérité et qu'elles ne craignent point la lutte avec le marbre et la peinture. De pareilles descriptions sont beaucoup plus rares dans l'*Odyssée*.

Après ce parallèle entre les deux poèmes, M. Nicolaïdès s'occupe des temps troyens et passe en revue la monnaie, la constitution des États, la

religion et l'hygiène. La Grèce, à l'époque de Troie, était prospère et forte en tout, comme il paraît d'après ses mœurs et sa vie, surtout d'après la guerre qu'elle fit en commun, guerre la plus illustre de toutes celles qui eurent lieu. Car, après la guerre de Troie, l'hellénisme s'étend et porte partout le culte du beau et de la liberté, et, après celle du Péloponèse, que Thucydide trouve seule supérieure à celle de Troie, commence immédiatement l'épuisement et l'abandon de la Grèce. A l'époque héroïque, tous les métaux, surtout les plus précieux, étaient en grand usage et la métallurgie était très florissante, comme on le voit dans certains passages de l'*Iliade :* descriptions d'objets d'or, d'argent, d'airain, panoplies, ornements de femmes, vases, et avant tout le bouclier d'Achille. Non seulement la métallurgie, mais les autres arts étaient cultivés dans la société héroïque sous la protection des chefs, des rois, des conseils et des juges. Les Grecs d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, habitaient des îles nombreuses et ils avaient beaucoup de vaisseaux pour la guerre et le commerce. Était-il possible qu'une pareille société employât comme monnaie les moutons et les bœufs? Ici l'auteur discute longuement sur les mots, tels que *ἑκατόμβη*, *δυοδεκάβοιος*, *ἐννεάβοιος*, etc., dans lesquels le mot *βοῦς* entre en composition. Il signifierait non pas l'animal lui-même, mais une monnaie sur laquelle était gravé un bœuf. L'auteur accumule des preuves nombreuses pour répondre à ceux qui disent qu'à l'époque de la guerre de Troie les Grecs n'avaient point de monnaie et se servaient des bœufs dans leurs échanges. Les autres métaux sont passés en revue, ainsi que les différents objets pour lesquels ils étaient employés.

Homère semble ignorer l'arithmétique. Plus que tout autre poète il évite la sécheresse des chiffres; mais il se plaît dans la description des œuvres d'art, comme le char de Junon, la cuirasse d'Agamemnon et le bouclier d'Achille. La toile sur laquelle Hélène a brodé les combats des Grecs et des Troyens prouve des connaissances en dessin et en peinture.

M. Nicolaïdès aborde ensuite une autre série d'idées et entre dans les questions d'ordre moral. Les injures que se disent Agamemnon et Achille ne prouvent point la barbarie des temps. De pareils faits tiennent à la nature de l'homme. Les cruautés pendant la guerre, telles que l'égorgement des femmes et des enfants, sont de toutes les époques; les temps modernes en fourniraient de nombreux exemples.

C'est se tromper étrangement que d'appeler monarchies absolues les constitutions de la Grèce à l'époque de la guerre de Troie. Elles avaient la loi pour principe et se composaient des trois éléments sociaux : le

roi, le conseil des vieillards et le peuple. Homère connaissait la démocratie et il en craignait les abus; témoin le célèbre vers

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω.

La monarchie était héréditaire pour éviter les bouleversements sociaux. L'auteur entre dans de longs détails sur les privilèges de la royauté, sur le conseil des prêtres et sur les droits des citoyens, qui, étant tous soldats, pouvaient s'opposer aux guerres que les rois font souvent dans leur propre intérêt ou par vengeance. Les luttes intéressantes de l'Agora viennent ici naturellement se placer. Il s'occupe ensuite de la religion grecque, qui avait une origine étrangère. Homère, n'étant ni théologien ni législateur, parle en historien des choses divines. La religion qu'il trouva établie en Grèce embrassait d'abord le monde physique et moral dans l'acception la plus simple. Le cercle s'étendit avec le temps, les connaissances s'accrurent, les allégories se multiplièrent, et les définitions des phénomènes physiques et moraux s'ornèrent chaque jour en recevant un caractère hellénique.

La question de l'écriture ne pouvait pas être passée sous silence. Il ne faut pas oublier que ce sont toujours les idées de l'auteur que j'expose. Les σήματα λυγρὰ sont naturellement invoqués comme une preuve que les lettres n'étaient pas inconnues à Homère, l'*Iliade* a été écrite pour être lue et non pour être récitée. La perfection de la langue dans ce poème prouve non seulement que l'écriture était commune et habituelle quand il a été composé, mais même qu'il existait déjà une science philologique. Dans l'*Iliade*, les règles de la grammaire et de la syntaxe sont fixées et solidement établies; on y trouve le type de l'élégance du langage et de l'art de la rhétorique. Jamais un poète ou un prosateur n'a égalé Homère dans l'emploi expressif de toutes les petites parties du discours, dans la composition des épithètes, et dans le choix des mots pour représenter la nature ou interpréter les sentiments de l'âme. Autant de réfutations de l'opinion de Wolf, qui prétend qu'Homère n'a point connu l'écriture et qu'il a improvisé l'*Iliade* à une époque archaïque et barbare.

Nous avons suivi M. Nicolaïdès dans tous les développements de la thèse qu'il soutient. Nous nous empressons de reconnaître qu'il y montre beaucoup d'érudition et que chacune de ses assertions est appuyée sur des citations puisées surtout dans les deux poèmes homériques. Il en a fait une étude approfondie, mais il en a tiré des conséquences par trop absolues. Homère n'est pas un personnage imaginaire, il a réellement existé et

l'unité de l'*Iliade* est incontestable. La part qui doit être faite à l'imagination du poète n'est pas mise en ligne de compte. Les dieux de l'Olympe qui interviennent dans les événements que le poète raconte sont des êtres vivants, et leurs actions servent souvent à déterminer des positions topographiques. L'exactitude est la première qualité d'Homère, qui les a toutes et qui est infaillible. Devant une admiration si profonde et si convaincue on oublie facilement les objections et l'on est tenté de dire comme Dübner : « Quand on lit le livre de M. Nicolaïdès on finit par se « persuader qu'Homère a donné lui-même le bon à tirer des feuilles de « l'*Iliade.* »

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'*Historia Britonum* attribuée à Nennius et l'*Historia Britannica* avant Geoffroi de Monmouth, par Arthur de La Borderie. Paris, Champion, 126 pages in-8°.

En quel temps fut composée l'histoire légendaire qu'on a coutume d'attribuer à Nennius? C'est une question bien souvent débattue. M. de La Borderie rapporte à l'année 822 le texte primitif de cette histoire, en faisant, d'ailleurs, remarquer que la plupart des manuscrits postérieurs contiennent de manifestes interpolations. Parmi ces manuscrits, les plus anciens de ceux auxquels il est possible d'assigner une date précise sont des années 831, 832, 857 ou 859, 912, 946 et 1024. M. de La Borderie apprécie la valeur et l'autorité des uns et des autres. Toute cette partie de son travail est d'un grand intérêt. Sa conclusion est que l'*Historia Britonum*, dont l'auteur est inconnu, contient peu de faits sincèrement racontés qui ne soient tirés d'Eusèbe, de Bède et de Gildas; que le reste n'est qu'un fatras de légendes populaires, auxquelles les romanciers ont beaucoup pris, auxquelles les historiens n'ont rien à prendre.

M. de La Borderie montre ensuite que, si Geoffroy de Monmouth a fait à cette *Historia Britonum* plus d'emprunts qu'il ne convenait d'en faire, il s'est aussi beaucoup servi d'une *Historia Britannica*, composée en breton, traduite en latin, dont



les deux textes sont aujourd'hui perdus. Sur cette *Historica Britannica*, dont la perte est si regrettable, M. de La Borderie s'exprime en des termes que tout le monde, pensons-nous, jugera convaincants.

INDE ANGLAISE.

Lists of antiquarian remains in the Presidency of Madras, by Robert Sewell, Madras civil Service, vol. I, gr. in-4°, LXII-325 pages; Madras, 1882.

Cette nouvelle publication de l'Inspection archéologique de l'Inde méridionale a été faite par l'ordre du gouvernement de Madras; et, bien que les études qu'elle a exigées n'aient duré que deux ans à peine, elles sont extrêmement minutieuses, et l'on pourrait presque les regarder comme complètes. Les restes d'antiquités de tout ordre qui existent encore dans la Présidence de Madras sont fort nombreux, et c'est rendre un véritable service à l'histoire et à l'archéologie que de constater l'état où ces monuments se trouvent aujourd'hui. La Présidence de Madras se compose de vingt-deux districts considérables, et il n'y a pas un seul des trois cents et tant de cantons dans lesquels ils se divisent où l'on ne rencontre des inscriptions et des monuments de toutes les dates et de tous les genres. Noter chacun d'eux, en donner une brève description, indiquer l'emplacement où ils sont et la distance qui les sépare des lieux voisins, c'était un travail immense, puisqu'il s'agissait de relever ces curieux renseignements dans plus de quatre mille localités. On ne saurait trop louer le zèle et l'activité de M. Robert Sewell, soutenus par la générosité intelligente du gouvernement de la Présidence. Ce premier volume, déjà si rempli, sera suivi d'un second, qui contiendra des tables chronologiques de toutes les dynasties qui ont régné sur ces contrées. Dans ces recherches multipliées, M. Robert Sewell a été secondé par une foule de correspondants auxquels il a dû s'adresser dans toutes les parties de l'administration locale; mais il a fait lui-même des observations qui lui sont toutes personnelles; et, dans un appendice spécial, il a fourni les détails les plus intéressants sur les antiquités du canton de Palnad, au district de Kistna, qu'il a exploré. Il y a dans l'Inde entière, au nord comme au sud, une multitude de monuments, et le major Cunningham en a fait connaître déjà une partie pour les provinces du nord-ouest: mais la Présidence de Madras est, jusqu'à présent, la seule qui possède un catalogue aussi exact et aussi régulier. Nous souhaitons que les autres Présidences imitent un si utile exemple, dont la politique peut profiter presque autant que la science. Cette heureuse initiative fait le plus grand honneur à M. Robert Sewell.

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1883.

Les céramiques de la Grèce propre, vases peints et terres cuites, par Albert Dumont et Jules Chaplain, membres de l'Institut. Première partie : Vases peints. Première livraison. In-4°; Paris, Didot, 80 pages et 9 planches.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

La première partie du livre de M. Albert Dumont a pour titre : Les plus anciennes céramiques.

L'auteur en résume tout le plan dans une page que nous demandons la permission de transcrire, et pour ce qu'elle contient et parce qu'elle donne une idée de la manière de l'auteur. Par amour de l'exactitude et de la précision, celui-ci, surtout dans les premiers chapitres de cet ouvrage, a poussé volontairement la simplicité du style presque jusqu'au point où elle confine à la sécheresse; pour mieux affirmer la rigueur de la méthode qu'il s'applique à suivre, il a multiplié les divisions et les subdivisions; il n'a pas craint de présenter ses dénombrements, qui recommencent avec chaque série, sous la forme d'autant de catalogues descriptifs; nulle part il n'a reculé devant l'emploi constant de termes techniques qui ne peuvent guère être compris que par les hommes spéciaux, par les archéologues de profession. Plus tard, l'agrément se fera sentir, quant M. Dumont aura conduit l'art du céramiste grec jusqu'à cette perfection que nous permettent déjà d'entrevoir quelques-uns des

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai 1883, p. 269.

beaux dessins de M. Chaplain, joints par avance à ce fascicule dont le texte ne les concerne pas encore; ces charmantes peintures de la meilleure époque, fidèlement rendues par le crayon d'un maître, sont là comme pour nous faire prendre patience et nous dire d'espérer. Quand M. Dumont décrira ces merveilles de grâce et de fine élégance, il saura montrer qu'il en goûte le charme; en attendant, alors qu'il inventorie, comme autant d'échantillons de minéralogie, les produits d'une industrie rudimentaire qui ne vise pas encore à la beauté, ce qu'il se propose, c'est de n'oublier aucun des monuments qui peuvent servir à la démonstration qu'il a en vue, et son seul souci, c'est d'être clair et de dresser des listes très complètes. Nous lui laissons la parole:

« Aux origines de l'histoire des céramiques grecques, nous trouvons « cinq types principaux qui représentent pour nous les plus lointaines pé« riodes de cette industrie, et, nous pouvons ajouter, les plus sûrs té« moins de civilisations qui, autrefois légendaires, entrent désormais dans « le domaine des études positives. Ce sont les types d'*Hissarlik*, de *San« torin* ou Théra, d'Ialysos, de Mycènes et de *Spata*. Pour celles de ces « céramiques qui ont déjà été étudiées avec quelques détails (*Hissarlik*, « Mycènes, *Spata*), nous nous bornerons à définir les formes et les détails « d'ornement, en essayant de les classer selon les analogies certaines et en « insistant surtout sur les considérations nouvelles qui démontrent, à notre « sens, la vérité de la thèse finale à laquelle nous sommes arrivés. Nous dé« crirons, au contraire, plus longuement, les collections qui sont moins « connues (Santorin et Ialysos), sachant le prix qu'ont des documents « nouveaux, pour tous ceux qui s'occupent de ces questions. Chacun des « cinq chapitres suivants a pour objet de marquer les caractères de chaque « groupe, de montrer ce qui fait l'unité de chacun d'eux, les rapports « qu'ils ont avec ceux qui les suivent ou les précèdent, ce qui permet d'é« tablir entre eux une chronologie relative. Dans cette analyse minutieuse, « on ne saurait trop insister sur les comparaisons de détail qui sont le prin« cipe même de la méthode. Il s'agit moins d'exposer une opinion que de « montrer comment elle s'est formée, et, par suite, de faire passer le lec« teur par les rapprochements qui donnent, croyons-nous, à nos conclu« sions une complète rigueur scientifique.

« Ces cinq chapitres sont d'archéologie pure, sans intervention d'aucun « élément étranger. Nous ne voulons nous occuper que des monuments « eux-mêmes, savoir seulement ce qu'ils peuvent nous apprendre. Étudiés « de la sorte, ils suffisent à montrer que les cinq collections ont une rare « valeur pour l'histoire générale des plus vieilles époques du monde clas« sique. Ils nous amènent à des conclusions limitées, mais précises, qui

« sont un véritable accroissement de nos connaissances. Arrivés à ce « point, nous demanderons aux poètes et aux prosateurs si les monu« ments sont d'accord avec les traditions, si les écrivains de la Grèce « nous permettent de confirmer et de compléter ce que nous avons cru « pouvoir démontrer par les seules études archéologiques[1]. »

Le chapitre premier est consacré au *type d'Hissarlik*. On sait le bruit qu'ont fait dans le monde savant les fouilles exécutées par M. Schliemann, de 1871 à 1873 et de 1878 à 1879, sur l'emplacement de la ville qui portait le nom d'Ilium au temps d'Alexandre et qui l'a gardé jusqu'aux derniers jours de l'antiquité; le site en avait été révélé depuis longtemps par plusieurs inscriptions, trouvées en place, sur une petite colline qui s'élève à l'entrée de la plaine de Troie et que les habitants du pays appellent aujourd'hui *Hissarlik*, c'est-à-dire « la petite forteresse. » M. Schliemann a commencé ses fouilles au point le plus élevé de cette colline, là où elle domine de 49 mètres le rivage, qui se trouve à une distance d'environ 7 kilomètres; de larges tranchées ont été poussées jusqu'à une profondeur moyenne de 14 à 16 mètres et ont prouvé que l'espèce de promontoire par lequel cette colline se termine, dans la direction de la mer, avait été habité depuis une époque très reculée jusqu'à l'époque byzantine. M. Schliemann a voulu reconnaître là jusqu'à sept villes différentes, qui se seraient superposées en cet endroit dans le cours des âges.

L'impression des voyageurs qui ont récemment visité les lieux est que M. Schliemann a beaucoup trop multiplié les divisions. Voici à quelles conclusions arrive M. Jebbs, observateur attentif et exact; en partant des ruines de la colonie éolienne, où l'on distingue trois états successifs, correspondant à trois périodes que l'histoire nous permet de définir, on arrive aux restes d'un village que l'on appellera, si l'on veut, *préhistorique*, village qui peut, dans une certaine mesure, correspondre à celui dont le siège et la prise aurait donné naissance aux récits d'où est née l'Iliade. Quant aux différences que cherche à établir l'auteur des fouilles entre ses cinq cités préhistoriques, elles ne sont pas confirmées par l'étude du terrain[2]. Ce qui nous avait préparés à admettre les conclusions aux-

[1] Pages 1 et 2.

[2] Le travail de M. Jebbs a été publié dans le *Journal of Hellenic studies* (1882, p. 185-217) sous ce titre : I. *The ruins at Hissarlik*. II. *Their relation to the Iliad*. C'est un modèle de bon sens et de critique. On ne possède pas encore les résultats de l'enquête qu'ont poursuivie sur les lieux mêmes, pendant les premiers mois de l'année 1882, deux architectes allemands, MM. Höfler et Dörpfeld, dont le second avait, auparavant, dirigé les fouilles d'Olympie. D'une note très brève publiée par

quelles arrive M. Jebbs, c'est l'observation déjà faite par M. Dumont, que la ressemblance était étroite et frappante entre les objets trouvés dans les trois ou quatre couches profondes dont M. Schliemann veut faire les témoins d'autant de civilisations distinctes. On y rencontre quelques débris qui appartiennent manifestement à une époque postérieure; la manière dont les fouilles ont été faites, par grandes tranchées rapidement conduites à travers un terrain très meuble, permet d'admettre que ces objets, au cours des travaux, ont roulé, sous la pioche des ouvriers, jusqu'au fond du fossé. Ce sont là des accidents qu'il était difficile d'éviter du moment où l'on n'avait pas pris le parti d'enlever la terre, dans toute l'étendue de l'espace à dégager, par tranches horizontales. Ces rencontres exceptionnelles ne trompent pas l'archéologue; il se les explique aisément et poursuit l'inventaire des objets qui, recueillis entre 7 et 16 mètres de profondeur moyenne, lui paraissent représenter ce que nous avons nommé l'établissement préhistorique.

M. Dumont n'a pas visité les fouilles d'Hissarlik; mais il a examiné avec grand soin la collection pendant qu'elle était à Athènes, il a lu et comparé tous les travaux critiques auxquels ont donné lieu ces découvertes. Voici comment, au terme de cette enquête, longuement et minutieusement poursuivie à l'aide de descriptions précises et de nombreux dessins, il définit la civilisation très rudimentaire à laquelle étaient arrivés les habitants du plus ancien village, de celui qui occupait, sur la colline d'Hissarlik, un espace plus petit que l'aire de l'Acropole d'Athènes. Le terrain où se sont trouvés les débris des maisons a environ 170 mètres de long sur 140 mètres de large.

Les murs d'enceinte étaient formés de pierres non taillées, jointes à l'aide d'un ciment grossier ou sans ciment, et ne rappelant en rien le bel agencement et les proportions des murailles cyclopéennes. L'habitation principale, probablement celle du chef, et une tour, étaient aussi en pierre, du moins à la partie inférieure; le reste de la construction était en bois. Pour les autres maisons, les habitants avaient employé des briques crues et des planches. Cette grande quantité de bois explique les monceaux de cendres que l'on trouve à Hissarlik, surtout dans le deuxième stratum. Ce que rappellent ces ruines, ce sont surtout certains villages de l'Asie Mineure que Xénophon a décrits dans l'*Anabase*. La capitale des Mosynèques, en particulier, avec ses murailles de pierre

M. Dörpfeld dans l'*Allgemeine Zeitung*, il semble résulter que son opinion ne doit pas différer beaucoup de celle de M. Jebbs; nous attendons avec impatience le rapport détaillé que promet M. Dörpfeld.

et de bois, ses maisons de bois, sa grande tour, demeure du chef, devait ressembler assez exactement à la ville que M. Schliemann a découverte[1].

Les habitants se servaient à la fois d'instruments de métal et d'instruments de pierre; mais les instruments de pierre étaient de beaucoup les plus nombreux. Parmi ces instruments, on remarque un grand nombre de marteaux, quelquefois de grande dimension, faits d'une roche très dure, des couteaux et des scies de silex. D'autres armes étaient en cuivre ou en bronze. Dans les pièces de bronze qui ont été soumises à une analyse, la proportion de l'étain était de sept à huit centièmes. Ce peuple possédait de l'argent en lingot, des vases et des ornements d'or, en petite quantité, il est vrai, des objets en ivoire et en os.

Les objets de terre cuite découverts à Hissarlik se divisent en trois classes.

1° Les vases;
2° Les statuettes ou les essais de statuettes;
3° Les fusaïoles.

Nous ne pouvons songer à reproduire les catalogues que donne M. Dumont des vases d'Hissarlik, qu'il divise en neuf catégories différentes. Nous reproduirons seulement les observations que lui suggère l'ensemble de cette céramique :

« Ces poteries ont, comme caractère commun, de n'avoir reçu aucune « couverte. Les différences de couleurs proviennent de l'intensité plus ou « moins grande de la cuisson, qui a agi à des degrés différents sur l'oxyde « de fer contenu dans l'argile. Ils sont noirs, d'un brun foncé, rouges, jau- « nâtres, gris de cendre. La teinte noire des plus beaux spécimens a été « produite par la fumée dans des fours où l'on brûlait du bois résineux. « Beaucoup de ces vases noirs ont été achevés au polissoir. Un certain « nombre d'entre eux ont été fabriqués au tour. On remarquera que ce « sont ordinairement là des objets d'usage journalier, de la vaisselle ordi- « naire, qui devait avoir une solidité suffisante[2]. »

. . . . « Beaucoup de vases d'Hissarlik reproduisent grossièrement « quelques traits de la forme humaine. Ils ont fait l'objet de nombreuses « discussions. Il est évident que, dans certains cas, l'ouvrier a voulu repré- « senter deux seins, et que, parfois, il a mis autour du cou un collier, sur la « poitrine une sorte d'écharpe. Sur plusieurs exemplaires, il est impossible,

[1] Xénophon, *Anabase*, V, iv. Apollonius de Rhodes, *Scholiaste*, II, 379. —
[2] *Les céramiques de la Grèce propre*, p. 73 et 78.



« même à l'esprit le plus prévenu, de ne pas reconnaître les yeux, les « sourcils, le nez, la bouche, les oreilles. Nous sommes donc amenés à « admettre que les deux appendices relevés que portent plusieurs de ces « vases ne sont pas autre chose que des bras[1]. »

Les vases en formes d'animaux sont assez nombreux. Ils s'expliquent par cette préoccupation, déjà signalée, d'imiter la nature vivante et de lui emprunter des motifs qui la rappellent. Dans cette classe, on remarquera surtout les vases qui imitent des porcs, une représentation qui se rapproche un peu de l'hippopotame et une autre qui semble une copie grossière du type de l'oiseau. Les fragments de poterie décorée au pinceau sont très rares, dit M. Dumont, qui en cite deux échantillons[2]; pour ma part, je n'hésiterais pas à croire que les vases dont nous avons là les fragments n'appartiennent pas à la céramique toute primitive dont nous venons d'indiquer les caractères; ils sont d'une fabrication postérieure, et, si on les a retrouvés parmi les restes de cette poterie sans couverte et sans ornements peints, c'est, je n'en doute pas, que quelque éboulement les a déplacés et mêlés aux restes d'une civilisation antérieure.

Les essais de plastique sont tout à fait rudimentaires. On a recueilli, en assez grande quantité, de petits morceaux de terre cuite très plats; le contour de la tête est grossièrement indiqué; deux trous et une ligne figurent les yeux et le nez. Des morceaux de marbre reproduisent les mêmes détails. Cet art enfantin est très inférieur à celui qui a produit les vases à forme humaine et surtout ceux qui présentent des figures d'animaux. C'est là que M. Schliemann a voulu trouver des idoles de la Pallas troyenne, adorée sous forme de divinité à tête de chouette. La plupart des archéologues se sont refusés à partager cette illusion. Comme l'a très bien fait remarquer M. Fr. Lenormant[3], il n'y a, dans cette apparence qui peut tromper au premier moment, que le résultat, facile à expliquer, de l'inexpérience et de la gaucherie du modeleur; sur un vase peint d'Athènes, très primitif, qui a été publié dans les *Monuments* de l'Institut de correspondance archéologique, vase qui retrace une scène de funérailles, toutes les figures semblent, au premier aspect, avoir des têtes d'oiseau; c'est l'effet de la maladresse du peintre, de la difficulté qu'il éprouve à représenter la tête humaine. Ajoutez à cela que, dans plusieurs de ces vases, la bouche et les oreilles, qui manquent d'ordinaire, sont nettement marquées. Enfin, pour lever tous

[1] *Les céramiques de la Grèce propre*, p. 9. — [2] P. 10, et fig. 20 et 21. — [3] *Les antiquités de la Troade*, p. 24 et 25.

les doutes, on a fait observer que l'on retrouvait chez d'autres peuples, qui n'adoraient certainement pas une Pallas à tête de chouette, ce même effort pour décorer un vase en y dessinant en relief la tête et les seins de la femme; on a retrouvé la même pensée et la même tentative non seulement à Cypre, mais jusqu'en Poméranie.

Parmi les objets qui tenaient le plus de place dans la collection que M. Schliemann a fini par donner à l'un des musées de Berlin, nous ne saurions oublier ce qu'on appelle les *fusaïoles*. Ce terme de convention désigne de petits cônes tronqués, percés d'un trou, qui, d'ordinaire, portent sur la plus large de leurs faces des dessins au trait. Ces sortes d'objets se sont rencontrés par milliers à Hissarlik. Ils sont décorés de lignes droites et courbes, d'étoiles, de croix de diverses formes, et quelquefois de figures d'animaux. De simples traits suffisent pour figurer le corps, la tête, les cornes et les jambes d'un cerf. Aucun système, que nous sachions, n'a encore été proposé qui rende un compte satisfaisant de la destination de ces objets, qui ont été retrouvés aussi en Grèce et en Italie. Ce que les fusaïoles d'Hissarlik ont de très remarquable, c'est que, sur trois ou quatre d'entre elles, se voient des signes qui paraissent bien appartenir au syllabaire cypriote, à cet alphabet qui a continué d'être usité, dans l'île de Cypre, jusque sous les premiers successeurs d'Alexandre. On inclinait à croire que, pendant un certain temps, il avait été répandu hors de l'étroite enceinte de Cypre; les insulaires l'auraient emprunté aux peuples du continent, chez lesquels, bientôt remplacé par l'alphabet phénicien, il n'aurait pas laissé de traces. La preuve semblerait faite aujourd'hui. Sur une de ces fusaïoles, d'après deux des philologues qui se sont occupés avec le plus de succès de la lecture des inscriptions cypriotes, on lirait *ta-a-o Si-go-o*, *Θεῷ Σιγῷ*, nom que l'on est tout de suite conduit à rapprocher de celui du fameux *cap Sigée*, tout voisin d'Hissarlik[1]. Le fait de ces traces d'une écriture syllabique n'a pas été sérieusement contesté; la question est de savoir, pour les quelques fusaïoles où se voient des caractères dits cypriotes, si elles proviennent bien des couches les plus anciennes ou si elles n'y ont pas été mêlées par l'effet d'un glissement. Si les inscrip-

[1] Ce même nom divin se lit aussi avec une certitude presque complète dans l'inscription tracée à la pointe sur le col d'un vase qui porte le n° 3273 dans l'atlas de M. Schliemann; dans le mot qui précède, M. Lenormant (*Les antiquités de la Troade* p. 33) croit reconnaître *antitikati*, une troisième personne de parfait passif, qui correspondrait à une forme grecque *ἀνατεθείκαται*, forme insolite, mais qui a très bien pu exister, au lieu d'*ἀνατέθειται*, dans un des dialectes très anciens de la langue grecque.



tions qui témoignent d'un culte rendu au dieu Sigée ont été lues correctement, il serait encore possible que les objets où son nom se présente, objets votifs, aient été apportés du dehors et placés par des navigateurs dans un sanctuaire qui se dressait à l'entrée de l'Hellespont, soit sur la colline même d'Hissarlik, soit sur le cap Sigée. A la prendre dans son ensemble, la civilisation naissante à laquelle appartiennent ces armes de pierre et ces vases sans peinture ne paraît pas avoir connu l'écriture.

Les principes de décoration que nous révèle la céramique d'Hissarlik sont très simples. « Ce sont, en général, seulement des traits et des lignes, « lignes brisées, lignes ondulées, chevrons, cercles, segments de cercles, « points, tresses. Il n'y a même pas de composition un peu compliquée où « ces éléments soient réunis avec art, comme ils le seront dans certains « vases des îles et de l'Attique ou dans les produits de certaines fabriques « italiennes. En général, ces dessins sont gravés en creux; quelquefois, « dans les rainures, l'ouvrier a mis une terre blanche qui fait ressortir les « figures. Nous avons ici l'ornement géométrique dans ce qu'il a de plus « rudimentaire; il ne témoigne que d'un sens artistique tout à fait inférieur. « C'est vers l'imitation des formes humaines que l'ouvrier semble avoir « porté tous ses efforts. Dans cette partie de son œuvre, on remarque une « véritable recherche, qui est quelquefois assez heureuse, qui est, en tout « cas, moins malheureuse dans les vases que dans les essais très maladroits « de statuettes[1]. »

L'auteur, par quelques rapprochements qu'il indique d'ailleurs très brièvement, devance ensuite la conclusion à laquelle il se propose de conduire le lecteur; il laisse dès lors entrevoir la théorie qui se dégagera de la série d'études dont sont formés ses premiers chapitres. Nous réserverons l'exposition et la critique de cette théorie pour le moment où nous aurons étudié avec M. Dumont les résultats des fouilles de Santorin, d'Ialysos, de Mycènes et de Spata; nous ne discuterons pas non plus maintes questions, fort intéressantes, qui peuvent se poser à propos des découvertes d'Hissarlik. Ce qui importe, c'est que, de cette sorte d'inventaire qui a été dressé avec beaucoup de soin et de méthode, il reste quelques idées nettes dans l'esprit. Voici comment on peut résumer les observations que suggère l'examen des objets recueillis par M. Schlieman dans la partie du dépôt antérieure à la fondation, vers l'an 700, de la colonie éolienne qui devait devenir l'Ilium des Romains.

I. Ces objets appartiennent à un même état industriel, encore assez

[1] Dumont, *Les plus anciennes céramiques*, p. 11-12.

peu avancé. Ce qui caractérise cette phase, c'est, d'une part, que les instruments de pierre sont ici plus nombreux encore que les instruments de métal; c'est, d'autre part, que la céramique, par les procédés qu'elle emploie et par le principe de sa décoration, a encore un caractère très primitif.

II. Point de trace certaine, dans la collection d'Hissarlik, d'aucune influence de l'art dit oriental; nous entendons par là celui de l'Égypte et celui de la Mésopotamie, l'ensemble de ces types et de ces motifs que les Phéniciens, d'une part, et, de l'autre, les peuples de l'Asie Mineure, devaient, à partir du xve siècle avant notre ère, commencer de porter à la connaissance des tribus établies sur les rivages de la mer Égée. Cependant la variété des produits ramassés dans les fouilles suppose déjà des relations commerciales étendues; les habitants de la petite ville possèdent le bronze, dans lequel entre l'étain, qui, selon toute apparence, vient de très loin; il n'est pas probable qu'ils aient tiré des montagnes voisines l'or, l'argent, ni le plomb. On peut se demander s'ils ont façonné eux-mêmes les vases de métal et les bijoux qui composent ce que M. Schliemann a voulu appeler *le trésor de Priam,* ou s'ils les ont achetés à des peuples voisins, à des peuples de l'intérieur, déjà plus engagés qu'ils ne l'étaient eux-mêmes dans les voies de la civilisation. A première vue, on pencherait vers cette dernière conclusion; il semble que les ouvriers qui fabriquaient ces poteries grossières n'ont pas dû être capables de créer ces pièces d'orfèvrerie qui témoignent déjà d'une certaine habileté et qui ne manquent pas d'élégance; pourtant M. Dumont a signalé, entre les objets en terre cuite et les objets en métal, des analogies de facture qui donnent à réfléchir[1]. Pour s'expliquer la différence de mérite, il suffit peut-être de se rappeler que les vases d'argile étaient destinés aux usages domestiques, tandis que les vases d'argent et les diadèmes et bracelets d'or étaient des objets de luxe, à propos desquels l'ouvrier a fait un plus sérieux effort.

Il ne peut être question de proposer, pour les plus anciens des objets trouvés à Hissarlik, nous ne dirons pas une date précise, mais même une date approximative. Tout ce que l'on peut dire, ce semble, c'est que ces objets remontent à une époque où les navires sidoniens n'avaient pas encore commencé de fréquenter la côte nord-ouest de l'Asie Mineure. Un trait qui nous frappe, dans l'ensemble que nous venons d'étudier, c'est que l'on n'a pas trouvé ici une seule de ces pièces qui portent, si

[1] P. 13 et 14.

l'on peut ainsi parler, l'estampille des négociants phéniciens; on n'a ramassé à Hissarlik ni scarabées avec des hiéroglyphes, ni le plus petit morceau de faïence égyptienne, ni le moindre tesson de terres émaillées. Ces produits, colportés ou fabriqués par les Phéniciens, nous les rencontrerons à Ialysos, à Mycènes et à Spata; on peut conclure de cette différence que la civilisation d'Hissarlik est plus ancienne que celle d'Ialysos et de Mycènes. C'est un problème plus délicat de décider si les objets trouvés à Santorin, sous la pouzzolane, par MM. de Hahn, Fouquet, Gorceix et Mamet, sont plus ou moins anciens que ceux d'Hissarlik. Nous essayerons, dans un prochain article, d'examiner cette question et la réponse qu'y fait M. Dumont.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES MOAS ET LES CHASSEURS DE MOAS.

New Zealand; its physical Geography, Geology and Natural History, by Dr Ferdinand von Hochstetter, 1867; mémoires divers publiés dans les *Transactions and Proceedings of the New-Zealand Institut*, 1868-1881.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

En terminant mon premier article relatif à l'histoire des Moas, j'ai dit que M. Haast a lui-même rétracté quelques-unes des propositions les plus nettement formulées à la fin de son troisième mémoire. Le savant géologue avait entre autres affirmé que les chasseurs de Moas se bornaient à tailler grossièrement leurs outils en pierre, tandis que les Maoris savaient leur donner un poli dont nous pouvons juger par de nombreux échantillons[2]. Il ajoutait que les chasseurs de Moas ne possédaient pas d'armes en néphrite, c'est-à-dire fabriquées avec une espèce de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 319. — [2] Sixième proposition.

pierre souvent confondue avec le jade, à laquelle les insulaires trouvés à la Nouvelle-Zélande par les navigateurs européens attachaient un prix tout spécial[1].

Ces deux propositions avaient une importance très grande au point de vue de la théorie soutenue par M. Haast. Elles tendaient à établir un rapprochement de plus avec ce qui s'est passé en Europe. On sait que la *hache taillée* et la *hache polie* sont au nombre des traits caractéristiques qui distinguent chez nous deux époques. On sait aussi que les populations de ces deux époques ont appartenu à des races différentes, et que la plus avancée en civilisation a attaqué et vaincu celle qui l'avait précédée. Retrouver à la Nouvelle-Zélande nos deux âges paléolithique et néolithique, caractérisés de même par des instruments indiquant une différence d'état social, c'était apporter un argument sérieux en faveur de la distinction ethnologique des chasseurs de Moas et des Maoris. Or, en fouillant la grotte de Sumner et les dunes qui l'avoisinent, M. Haast rencontra, à diverses reprises, non seulement des fragments de haches ou d'autres instruments parfaitement polis, mais encore quelques-unes de ces pièces intactes et semblables en tout à celles qu'on sait être l'œuvre des Maoris. Parmi ces objets, quelques-uns étaient en néphrite. Tous furent découverts dans des conditions attestant leur contemporanéité avec les hommes qui avaient chassé et mangé les grands oiseaux brévipennes. Je me borne à citer une hache trouvée immédiatement au-dessous des pierres formant le four qui avait servi à cuire des Moas[2]. En présence de ces preuves matérielles, recueillies par lui-même, M. Haast n'hésita pas à reconnaître que les chasseurs de Moas avaient atteint un degré de civilisation égal à celui que présentaient les Maoris lorsque les Européens visitèrent pour la première fois la Nouvelle-Zélande[3].

Il est, je crois, permis de penser que cette égalité de développement social, se manifestant par des industries caractéristiques semblables, aurait dû inspirer au savant néo-zélandais quelques doutes sur le bien-fondé de sa théorie. Mais les convictions générales de M. Haast n'ont nullement été ébranlées dans ce qu'elles ont de fondamental. Il a persisté à nier

[1] Dixième proposition.

[2] *Researches in Sumner Moa-Cave* (*Transactions*, t. VII, p. 77).

[3] *Id.*, p. 80. Avant que M. Haast se fût rétracté sur ce point particulier, de nombreuses découvertes d'instruments ou d'armes en pierre polie mêlées à des débris de Moas avaient été faites sur une foule de points. J'ai dit plus haut comment M. Haast avait cherché à expliquer, à interpréter les faits de cette nature. Je n'ai pas à y revenir. La déclaration si loyale et si nette de l'éminent géologue me dispense d'entrer ici dans aucun détail.



l'identité ethnique des chasseurs de Moas et des Maoris, à rejeter dans un passé, qu'il semble regarder comme géologique, l'époque de la destruction des Moas[1].

Je ne vois guère que M. Colenso qui ait admis cette doctrine dans ce qu'elle a d'absolu[2]. J'ai déjà dit comment M. Stack se refuse à admettre, pour la destruction des Moas, une antiquité par trop reculée. Il reconnaît aussi que les traditions maories renferment quelques allusions à ces oiseaux. Dans son enfance, il a entendu parler de plumes de Moas trouvées sur un rocher où s'était caché le dernier de ces brévipennes. Toutefois, lui aussi pense qu'il s'agissait peut-être de plumes de casoar apportées à la Nouvelle-Zélande par les ancêtres des Maoris[3]. On voit que M. Stack ne regarde pas ces derniers comme descendants des chasseurs de Moas autochtones admis par M. Haast.

Sur ce dernier point, d'ailleurs, les idées du géologue néo-zélandais ne paraissent être rien moins qu'arrêtées. J'ai reproduit plus haut les termes employés par lui dans les conclusions de son troisième mémoire. J'ai rapidement signalé ce qu'ils semblent présenter de vague et de contradictoire, malgré leur précision apparente[4]. Dans un autre travail, il exprime une pensée bien différente et regarde les Nègres mélanésiens comme ayant précédé les Maoris à la Nouvelle-Zélande et leur attribue l'extermination des Moas[5]. Il n'invoque, du reste, à l'appui de sa nouvelle opinion que ces mêmes traditions que nous l'avons vu repousser de la manière la plus formelle. Encore ne les connaît-il que par le livre du Rev. Richard Taylor. C'est à ce dernier qu'il emprunte une citation de Sir Georges Gray, dont il paraît ne pas avoir lu l'ouvrage classique[6]. Enfin, dans sa Géologie de la province de Canterbury, il adopte formellement les vues de M. Colenso, et, à diverses reprises, il parle des prédécesseurs des Maoris comme d'indigènes *autochtones* ayant vécu à l'époque quaternaire. En même temps il admet que ces enfants

[1] Haast, *Geology of the provinces of Canterbury and Westland; New Zealand.* Voir surtout les treize *propositions* formulées p. 430, et le chapitre XVI (c), p. 437.

[2] *An account of some enormous fossil bones of an unknown species of the class aves lately discovered in New-Zealand* (*Annals and Magazine of natural history*, 1844).

[3] *Notes on Moa and Moa-hunters* (*Transactions*, t. IV, p. 108).

[4] Voir les notes placées au bas de la page.

[5] *Notes on an ancient native burial place* (*Transactions*, t. VII, p. 91). M. Haast a insisté plus tard sur cette idée et cherché à montrer, par ce qui se passe en Australie, que des tribus noires très inférieures peuvent fort bien connaître les procédés du polissage de la pierre (*Geology of the provinces of Canterbury and Westland*, ch. XVI, p. 411).

[6] *Polynesian mythology.*

du sol de la Nouvelle-Zélande avaient des affinités plus ou moins étroites avec les Mélanésiens [1].

J'ai trop souvent combattu cette vieille idée de l'autochtonisme pour qu'il soit nécessaire d'y revenir ici. Mais, cette conception une fois écartée, je suis heureux de me rencontrer avec M. Haast. Les opinions embrassées par le savant géologue, relativement à l'existence de deux races ayant habité la Nouvelle-Zélande avant l'arrivée des Européens et sur la nature de ces deux races, sont parfaitement fondées. Des Nègres mélanésiens ont en effet occupé la Nouvelle-Zélande avant les Maoris. Sur ce point, les observations craniologiques ont confirmé ce que j'écrivais onze ans avant la publication du mémoire de M. Haast [2]. Mais cette dualité ethnique des populations néo-zélandaises n'entraîne nullement comme conséquence la destruction des Moas par les premiers occupants. En Europe, les hommes de la pierre taillée n'ont exterminé ni le renne, ni le chamois, ni même l'urus.

Pour soutenir sa manière de voir, pour rejeter l'extinction des Moas dans un passé qui, dit-il, ne peut se calculer même par centaines d'années [3], M. Haast n'en invoque pas moins le résultat de ses fouilles dans la grotte de Sumner. Il la décrit comme renfermant deux couches qui, d'après lui, seraient nettement séparées. Dans la plus inférieure on trouve des fours et de nombreux ossements de Moas; celle-ci aurait été formée des débris de repas des Mélanésiens. La couche supérieure ne présente que les coquilles de divers mollusques, jadis mangés par d'autres indigènes qui auraient été les pères des Maoris actuels. M. Mac Kay, membre du *Geological Survey*, qui avait aidé M. Haast dans ses recherches, a publié de son côté une note dans laquelle il professe à peu près les mêmes opinions que son chef [4].

Mais la distinction, si nettement tranchée, sur laquelle insistent MM. Haast et Mac Kay, ne se retrouve pas ailleurs. Sur plusieurs points

[1] *Geology*, première proposition, p. 430.

[2] A. de Quatrefages, *Les Polynésiens et leurs migrations* (*Revue des Deux Mondes*, février 1864). Ces articles, développés et accompagnés de notes et de quatre cartes, ont été plus tard réunis en un volume qui a paru sous le même titre. — A. de Quatrefages et E. Hamy, *Crania ethnica*, p. 291. — Entre autres preuves de la présence des deux races à la Nouvelle-Zélande, le Muséum possède une tête desséchée de chef maori, dont les tatouages attestent l'origine, et dont la chevelure est celle d'un Mélanésien pur sang. Je vais la faire graver dans un livre qui est sous presse (*Hommes fossiles et hommes sauvages*).

[3] *Loc. cit.* (*Transactions, etc.*, t. VII, p. 81).

[4] *On the identity of the Moa-hunters with the present maori race* (*Transactions*, t. VII, p. 98).

on a rencontré un mélange de coquilles et d'ossements de Moas. Il y a plus : la localité étudiée d'abord par ces géologues a été explorée plus tard par MM. le capitaine Hutton et Booth, tous deux familiarisés de longue main avec les recherches de cette nature. Or les faits constatés par eux contredisent, de la manière la plus formelle et sur plusieurs points, les dires des premiers explorateurs. MM. Hutton et Booth ont entre autres trouvé le plus souvent les os de Moas associés aux lits de coquilles; ils ont constaté, en outre, que les couches avec ou sans os étaient souvent superposées en sens inverse[1]. La rareté croissante des Moas sur un point donné, les mouvements de population qui devaient en être souvent la suite, l'association fortuite des deux sortes d'aliments dans un même repas, la nécessité de recourir à une nourriture jusque-là dédaignée, expliquent de la manière la plus simple la différence des résultats qu'ont donnés les fouilles exécutées sur des points très voisins par des explorateurs également compétents. Mais on voit que l'ensemble de ces résultats est inconciliable avec les interprétations de M. Haast.

Parmi les propositions que M. Haast a maintenues, celles qui touchent à l'histoire du chien doivent nous arrêter. Nous avons vu que, dans son troisième mémoire, il admet l'existence d'un chien sauvage contemporain des Dinornis, et nie absolument que les chasseurs de Moas aient eu des chiens domestiques[2]. Sur ce dernier point le savant néo-zélandais est loin d'être d'accord avec lui-même. Dans ses premières recherches, il n'avait trouvé que peu d'ossements de chien parmi les débris de repas, et il expliquait cette rareté en disant que cet animal n'était mangé qu'exceptionnellement lorsque son propriétaire était à court de provisions [3]. Ici donc il acceptait la domestication du chien comme pratiquée par les chasseurs de Moas. Il ajoutait, il est vrai, que peut-être aussi on le tuait à la chasse, ce qui suppose que cet animal vivait à l'état sauvage, et c'est à cette dernière opinion que s'est arrêté l'auteur. Mais, si cette hypothèse était la vraie, on aurait trouvé, au moins de temps à autre, ses ossements à côté de ceux des Dinornis, ses contemporains. Or nous avons dit plus haut que l'on n'a rencontré encore à la Nouvelle-Zélande aucun mammifère aérien fossile [4]. Le chien ne fait pas

[1] *Moa bones were never found unassociated with beds of shells, and although shell beds did occur without Moa bones, these just as often underlaid beds with moa bone as overlaid them.* (*Notes on the Maori cooking places at the mouth of the Shag River,* by cap. W. Hutton (*Transactions*, t. VIII, p. 105).

[2] Quatrième et cinquième propositions.

[3] *Either when its owner was short of provisions, or perhaps... etc.* (*Address. loc. cit.*, p. 89).

[4] Dans mon premier article sur les

exception [1]. En fait, les ossements de cet animal n'ont été trouvés que dans les anciens *fours*, ou parmi les débris épars autour de ces cuisines primitives. Mais là, contrairement à ce qu'avait dit M. Haast, ils se trouvent en abondance. Je ne vois guère de *fouilleur* qui n'en ait signalé l'existence, et toujours ils sont associés avec des os de Moas.

Ici pourtant se présente un fait qui peut paraître singulier au premier abord, et sur lequel le savant néo-zélandais a insisté à diverses reprises. Les os de toute nature, dispersés dans le voisinage des *fours*, ne sont rongés que très rarement [2]. M. Haast en conclut que les chasseurs de Moas n'étaient pas accompagnés par des chiens; car ceux-ci, dit-il, n'auraient pas manqué d'attaquer les restes des repas de leurs maîtres. Mais, en s'exprimant ainsi, il oublie que la race canine amenée à la Nouvelle-Zélande était essentiellement destinée à fournir un aliment et des vêtements [3]. Le chien maori, venu des îles Manaia, appartenait à cette race polynésienne, que tous les voyageurs nous montrent comme vivant seulement de végétaux, et qui a dû conserver ses habitudes séculaires à la Nouvelle-Zélande [4].

Moas, en parlant du petit nombre de mammifères trouvés à la Nouvelle-Zélande et de l'absence de fossiles des animaux de cette classe, j'ai oublié d'ajouter l'épithète d'*aériens*. Les lecteurs auront, du reste, je pense, comblé cette lacune. Des fossiles de cétacés, *Mammifères aquatiques*, ont été, au contraire, trouvés à diverses reprises dans les terrains de la Nouvelle-Zélande (Haast, *Geology of the provinces of Canterbury and Westland*, ch. x et xi). J'ai rappelé ailleurs que les cétacés jouent un rôle dans les traditions maories (*Les Polynésiens et leurs migrations*, ch. iv), et que tout animal de ce genre, échoué sur la côte, appartenait de droit à l'*Ariki*, chef du territoire (*Journal des Savants*, janvier 1873).

[1] Le capitaine Rowan a constaté la présence d'un squelette de chien dans un tronc d'arbre creux enfoncé dans la berge d'une rivière près de Wellington Harbour. Cet arbre était placé à 6 mètres de profondeur et au-dessous d'une couche de lignite. Mais, à côté et en arrière des os, on trouva les poils de l'animal, des fibres de chanvre et une tige de la même plante. Il est évident que le cadavre avait été jeté dans cette espèce de trou par quelque crue de la rivière et que cet événement était tout récent. C'est ce qu'a fort bien compris M. le Dr Hector. Ce savant ajoute que l'ensevelissement de ce chien remonte plus haut qu'aucun autre connu. (*On the remains of a dog found by capt. Rowan near white cliffs, Taranaki* [*Transactions*, t. IX, p. 243].

[2] Le seul fait de cette nature que j'aie vu mentionné dans les divers mémoires écrits par les savants néo-zélandais l'a été par M. Hutton. Deux os de Moas recueillis par son collaborateur M. Booth, auprès des fours du Shag River, avaient été rongés par les chiens (*Loc. cit. Transactions*, t. VIII, p. 106).

[3] *They are carrying some dogs with them, as these would be very valuable in the islands they were going to, for supplying by their encreaser a good article of food and skins for warm cloaks.* (Sir G. Gray, *Polynesian mythology*, p. 214.)

[4] Le chien était appelé *Kuri* par les Maoris. Cette race locale était de petite



D'ailleurs, si quelques chiens se sont mis à manger de la viande, leurs maîtres se seront vite aperçus que cette nourriture modifiait d'une manière fort peu agréable le goût de leur chair, et ils n'auront pas manqué de veiller au maintien du régime habituel[1]. Il est donc tout naturel que les chiens des Maoris n'aient pas agi comme ceux qui accompagnaient les vieux Danois des kjœkkenmœddings et qu'ils n'aient pas laissé, comme ceux-ci, la trace de leurs dents sur les os abandonnés autour d'eux.

Voici encore une question des plus importantes au sujet de laquelle M. Haast se trouve en désaccord avec plusieurs de ses collègues. L'éminent géologue a déclaré bien des fois n'avoir jamais trouvé d'ossements humains parmi les débris de repas disséminés près des *fours;* et, de ce résultat négatif, il conclut que les chasseurs de Moas n'étaient pas cannibales[2]. Mais lui-même avoue ne pas en avoir rencontré davantage dans les amas de coquilles incontestablement laissés par les Maoris actuels[3], or le cannibalisme de ceux-ci est bien connu; et pourtant la manière de raisonner de M. Haast conduirait à le mettre en doute. Cette simple remarque enlève toute valeur à l'argument de M. Haast. Au reste, dans les deux cas, cette absence de débris humains est bien facile à comprendre. Ce n'est pas quand elle est en chasse ou quand elle pêche tranquillement des coquillages que la tribu la plus anthropophage se repaît de chair humaine. Pour commettre un acte de cannibalisme dans des conditions de ce genre et laisser sur le sol pêle-mêle des os d'hommes et de Moas, il ne fallait rien moins que quelque circonstance absolument exceptionnelle.

Mais, quoi qu'en ait dit M. Haast, ce fait s'est produit à diverses reprises. M. W. Mantell, le premier, l'a constaté dans l'île du Nord[4], et son témoignage est un de ceux que l'on peut le moins récuser. Cet habile et persévérant chercheur a découvert dans la vallée de la Wanganui des

taille, à pelage brun ou jaunâtre, à longues oreilles, à queue touffue. Elle est aujourd'hui éteinte et remplacée par nos chiens d'Europe.

[1] La chair de nos chiens européens, qui tous mangent plus ou moins de la viande, a un goût particulier rappelant l'odeur d'un chenil mal tenu, et que le siége de Paris ne nous a que trop mis à même de connaître.

[2] Septième proposition.

[3] *Loc. citato, Transactions*, tom. VII, p. 74.

[4] *These consisted of Moas', dogs' and human bones promiscuously intermingled.* — (*On the fossil remains of birds collected in various part of New-Zealand by M. Walter Mantell,* by G. Algernon Mantell, esquire, F. R. S. *The Quarterly Journal of the Geological Society,* t. IV, 1848, p. 234.)

monticules couverts de gazon que les indigènes déclaraient être formés par les restes des repas de leurs ancêtres. En les fouillant ils reconnut qu'ils étaient composés d'os de Moas, de chiens et d'hommes entremêlés confusément. Tous ces os avaient évidemment subi l'action du feu. M. Mantell père nous apprend, en outre, que M. Taylor a rencontré des monticules semblables dans la vallée de Whaingaihu. Ces observations ne sont pas isolées. M. Thorne a découvert, dans le nord de l'île septentrionale, à Pataua River, près de Wangarei, à côté des débris d'anciens *fours* maoris, un mélange de coquilles, de cendres, de charbons et d'os de phoques, de poissons, d'hommes et de Moas, ayant évidemment servi aux repas des indigènes [1]. M. Roberts a trouvé de même quelques ossements humains mêlés à des os de Moas et à des charbons, à côté des pierres jadis employées à les faire cuire [2]. Enfin M. Robson a fait des observations analogues dans le voisinage du cap Campbell [3]. Ainsi, contrairement aux affirmations de M. Haast, les chasseurs de Moas étaient anthropophages.

Je viens d'examiner les principales propositions de M. Haast, celles qui touchent le plus directement à la question spéciale, objet de cette étude. Elles concordent fort peu, comme on le voit, avec des faits précis et qu'il est bien difficile de mettre en doute. Il en est de même de ce qu'il avance au sujet de l'absence de traditions locales relatives aux Moas [4]. Dès 1848, M. Mantell père annonçait à la Société géologique de Londres que son fils avait trouvé près de Wellington le souvenir très présent de ces oiseaux, plus grands qu'un homme, et qui étaient jadis très abondants dans le pays; que même quelques-uns des Maoris les plus âgés affirmaient en avoir vu [5]. Plus tard, en 1870, sir Georges Gray, en réponse à un premier travail de M. Haast, écrivait à la Société zoologique de Londres une lettre dans laquelle il attestait que vingt-cinq ans auparavant, c'est-à-dire vers 1845, les indigènes lui parlaient toujours des Moas comme ayant été bien connus de leurs ancêtres. Il ajoutait que les poèmes maoris renferment des allusions nombreuses à ces oiseaux [6]. En 1875, M. Hamilton publiait la conversation qu'il avait eue avec un vieil indigène qui disait avoir vu le dernier des Moas, et qui le décrivait de manière à impres-

[1] *Notes on the discovery of Moa and Moa-hunster remains at Pataua River, near Wangarei*, by G. Thorne, jun. (*Transactions*, t. VIII, p. 85, pl. III).

[2] *Notes on some ancient aboriginal caches near Wanganui*, by H. C. Field (*Transactions*, t. IX, p. 220).

[3] *Further notes on Moa remains*, by C. H. Robson (*Transactions, etc.*, t. IX, p. 279).

[4] Deuxième proposition.

[5] *Loc. cit.*, p. 26.

[6] *Lettres de Sir George Gray* citées par M. Haast dans son *Address*, p. 100.

sionner vivement son interlocuteur anglais[1]. Ce Maori décrivait entre autres la double courbure du cou avec une exactitude dont pouvait juger un européen instruit, mais dont l'observation de l'animal vivant avait pu seule fournir les éléments à un sauvage. Je pourrais multiplier ces témoignages, mais je me bornerai à emprunter quelques détails donnés sur ce sujet à M. Travers par M. White dans les lettres que j'ai citées plus haut[2]. On a pu voir déjà, et l'on verra mieux encore ici, que, loin d'être vagues et obscures, les traditions dont il s'agit sont remarquablement précises.

« Les Maoris, écrit M. White, redoutaient les Moas, car un seul coup « de pied de ces grands oiseaux suffisait pour briser les os du plus robuste « guerrier[3]. Pour le chasser, ils fabriquaient des lances de six à huit pieds « de long, dont la pointe était façonnée de manière à se casser en laissant « six à huit pouces de bois hors du corps de l'animal[4]. Les chasseurs se ca« chaient dans les buissons, sur le bord des sentiers que les Moas étaient « habitués à suivre; et, quand ces oiseaux, effrayés par les cris des rabat« teurs, étaient à leur portée, ils leur lançaient le javelot qui pénétrait « dans le corps, mais se rompait bientôt en heurtant les buissons de la « route. Les Moas n'arrivaient ainsi que très affaiblis dans les champs de « fougère, leur séjour habituel; et là, ils étaient attaqués par les chas« seurs les plus hardis. »

« Les Moas tués étaient dépecés avec une variété spéciale d'obsidienne « nommée *Tuhua Waiapu*[5]. Les Maoris emportaient avec eux un bloc « de cette pierre et en détachaient des éclats qui ne servaient qu'une « seule fois, qui n'étaient employés pour découper aucune autre chair, et « qui étaient abandonnés sur place. »

Avant de se mettre en chasse pour aller attaquer les Moas, les Maoris prononçaient une de ces *incantations* ou prières qui précédaient, chez eux, tous les actes un peu importants. M. White n'a pu s'en rappeler exactement les termes; mais il donne le sens de l'une d'elles et nous

[1] *Notes on Maori traditions of the Moa*, by J. W. Hamilton (*Transactions*, t. VII, p. 121).

[2] *Transactions*, t. VIII, p. 79.

[3] M. Travers ajoute en note qu'une colline située sur la côte orientale porte le nom d'un chef qui, ayant serré de trop près un Moa blessé, fut atteint par une ruade qui lui fracassa la cuisse et le fit rouler au bas de la colline. On voit combien concordent tous ces souvenirs populaires.

[4] Les Maoris, comme tous les Polynésiens, ignoraient ou méprisaient l'usage de l'arc.

[5] M. White nous apprend que les Maoris distinguaient trois sortes d'obsidiennes, caractérisées par la couleur. Celle qui servait à découper la chair de Moa était de couleur claire; une autre de couleur grise, *tuhua aneto*, servait aux indigènes à se blesser eux-mêmes dans leurs cérémonies funèbres. Quand le mort était un chef ou un enfant,

apprend que « les brouillards des collines[1] où doit avoir lieu la chasse « sont suppliés de faire en sorte que la graisse des oiseaux coule comme « les gouttes de rosée qui tombent des feuilles des arbres à l'aube d'un « jour d'été; et le dieu du silence est prié d'écarter des Moas l'appré« hension et l'effroi. »

« La dernière chasse aux Moas dont on se souvienne, ajoute M. White, « eut lieu dans l'île du Nord, aux environs de Whakatane, dans la Baie « d'abondance[2]. Les plumes des oiseaux qui y furent tués étaient, récem« ment encore, entre les mains d'un chef nommé Apanui[3]. »

Plusieurs faits matériels témoignent de la réalité des détails donnés par M. White. Ainsi tous les mémoires où il est question de fouilles exécutées près des anciens *fours à Moas* parlent des éclats d'obsidienne ayant évidemment servi à trancher la chair de ces oiseaux; tous signalent le grand nombre et la ressemblance de ces couteaux primitifs. M. Thorn a, en outre, trouvé un de ces blocs que les Maoris emportaient par précaution, et reconnu, à la quantité des débris, le point où avait été installée la fabrique temporaire de ces instruments[4]. De son côté, M. le Dr Hector a découvert sur un plateau montagneux, près de la baie Jackson, à une altitude de quatre mille pieds, de nombreux sentiers coupant en tous sens un épais fourré. Ces sentiers ne sont pas l'œuvre de l'homme; ils sont bien battus et larges d'environ 16 pouces (40 centimètres). Ce sont autant de *sentes* comme en font les bêtes sauvages; et, à la Nouvelle-Zé-

quand on découpait de la chair humaine, on employait la troisième, *tahua kahurangi*, dont la teinte est rouge.

[1] *Mists of the hills.* J'ai traduit littéralement; mais il est évident qu'il s'agit ici des *esprits du brouillard.* Contrairement à des assertions trop souvent répétées, les Maoris avaient une mythologie fort compliquée et un olympe très nombreux, quoique peut-être moins bien hiérarchisé que celui des Tahitiens. (Voir Mœrenhout, *Voyage aux îles du grand Océan.*) C'est ce dont les publications des savants néo-zélandais apportent chaque jour la preuve. Les indigènes croyaient entre autres à des espèces de *lutins*, gnomes ou sylphes, qu'ils se figuraient comme innombrables, et auxquels ils attribuaient la plus forte part de ce qui leur arrivait d'heureux ou de malheureux. Il fallait donc à chaque instant se les rendre favorables. De là venait cette multitude de prières ou incantations dont parlent à chaque instant les traditions maories. Sur toutes ces questions on consultera surtout avec fruit: Grey, *Polynesian Mythology.* — Rev. J. F. Wahlers, *Mythology and traditions of the Maoris* (*Transactions of New-Zealand Institut*, t. VIII, p. 108). — Colenso, *Historical incidents and traditions of the olden times, now for the first time faithfully translated from old maori writings and recitals* (*id.* t. XIII, p. 38 et t. XIV, p. 3). — Colenso, *Contributions toward better Knowledge of the Maori race* (*id.* p. 33).

[2] *Bay of Plenty.*

[3] M. White ajoute le nom d'un autre individu connu et entre dans des détails inutiles à reproduire ici.

[4] *Loc. cit.*, p. 86.

lande, ils sont nécessairement l'œuvre des oiseaux. A raison de la hauteur du fourré, ils n'ont pu être tracés que par des animaux bien plus grands que les Aptéryx, qui seuls les parcouraient à l'époque de la visite de M. Hector, les mammifères importés n'ayant pas encore pénétré jusque-là[1]. Ces sentiers ne répondent-ils pas parfaitement à l'idée qu'on est conduit à se faire de ceux où se mettaient en embuscade les chasseurs de Moas? Et leur état de conservation n'atteste-t-il pas qu'ils ne peuvent avoir été abandonnés depuis des siècles?

Mais la preuve la plus décisive en faveur de la récente disparition des Moas résulte de la découverte faite, à diverses reprises, d'os auxquels adhéraient encore des parties molles, muscles et téguments. On en connaît au moins trois exemples bien avérés. Le Musée colonial possède une portion de cou dont je n'ai vu l'origine mentionnée nulle part[2]. En 1871, M. Low annonça au Dr Hector qu'on venait de lui remettre un morceau de chair de Moa portant du duvet et de nombreux tuyaux de plumes[3]. A peu près à la même époque, le Dr Thomson obtint d'un chercheur d'or qui les avait découverts dans une caverne et sous un amas de micaschiste, les ossements d'un Moa auxquels adhéraient encore des ligaments, des muscles et des lambeaux de peau. La portion de cou dont j'ai parlé plus haut faisait partie de cette trouvaille, et fut remise au Dr Hector, qui la figura et la décrivit avec soin[4].

Dans ces diverses pièces, les tissus mous paraissent n'avoir subi aucune altération. Ils sont seulement fortement desséchés. La chair n'est nullement fossilisée, et l'on peut aisément en détacher les fibres[5]. M. Millen Coughtrey, à qui furent remis les objets recueillis par le Dr Thomson, a fait l'anatomie du cou et a pu en reconnaître les divers muscles; sur le fémur droit, il a retrouvé les fibres et les tendons de neuf muscles. Les autres os ne lui ont montré que des restes de tendons[6].

En réponse aux objections contre sa théorie qui ressortent des faits précédents, M. Haast affirme que les os du cou décrits par le Dr Hector sont dans un état de demi-fossilisation semblable à celui que présentent la

[1] *On recent Moa remains in New-Zealand*, by J. Hector, M. D., F. R. S., (*Transactions*, t. IV, p. 119). La visite de M. Hector aux montagnes dont il s'agit eut lieu en 1863.

[2] Haast, *Third paper, loc. cit.*, p. 102.

[3] *Note* ajoutée au mémoire du Dr Hector, p. 114.

[4] *On recent Moa remains in New-Zealand* (*Transactions*, t. IV, p. 111, pl. V).

[5] Low, *loc. cit.*

[6] *Notes on the anatomy of the Moa remains found at Earnscleugh Cave*, by Millen Coughtrey (*Transactions*, t. VII, p. 141). A en juger par les détails donnés par M. Thomson, on n'aurait pas recueilli tout ce que renfermait cette grotte en fait de muscles et de téguments. (Voy. le mémoire du Dr Hector, *loc. cit.*, p. 112.)

plupart des os de Moas; il explique la persistance des muscles et des téguments par leur position accidentelle dans une couche de sable sec[1]. Mais comprend-on que les os aient pu être fossilisés, tandis que la chair restait intacte? D'ailleurs, sur le premier point, le savant géologue est formellement contredit par M. Hector, qui représente ces mêmes os du cou comme offrant un état parfait de conservation et comme n'étant nullement fossilisés[2]. M. Low affirme la même chose au sujet des échantillons venus en sa possession. Comment douter de l'exactitude de ces renseignements en présence de ce fait que les muscles adhérents à ces os ont pu être disséqués? M. Haast répond, il est vrai, aux observations de cette nature qu'en Europe, des ossements, datant de l'époque quaternaire, ont parfois montré un degré de conservation remarquable. Il cite particulièrement les faits constatés par MM. de Ferry et Arcelin au Clos-du-Charnier, où les os et les bois de renne avaient gardé la plus grande partie de leur gélatine[3]; mais il oublie que jamais aucun de ces os n'a montré la moindre trace de muscles ou de tendons. A Solutré, comme partout où l'on a recueilli des ossements fossiles, les parties molles ont totalement disparu.

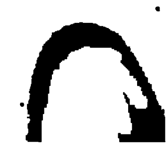
C'est précisément la conservation de ces parties molles qui donne aux restes de Moas étudiés par le Dr Hector, leur haute signification historique. Il est, du reste, évident qu'il a fallu quelque circonstance exceptionnellement favorable pour qu'une portion des tissus musculaires et cutanés échappassent à la destruction, tandis que la majeure partie disparaissait. Mais il me semble impossible d'imaginer un ensemble de circonstances, se produisant naturellement, qui ait été capable de conserver ces tissus pendant des siècles, dans les conditions que sa position insulaire impose à la Nouvelle-Zélande[4].

[1] *Additional notes*, p. 93. — *Third paper*, p. 102.

[2] *Without being in the least degree mineralised, loc. cit.*, p. 114.

[3] *L'âge du renne en Mâconnais* (*International Congress of prehistoric Archeology 1868*) cité par M. Haast, *Geology of Canterbury and Westland*, p. 442.

[4] Telle est aussi l'opinion de M. Alphonse Edwards, à qui l'enseignement dont il est chargé au Muséum et ses belles études sur les oiseaux fossiles assurent, dans la question dont il s'agit, une autorité toute particulière. Voici ce qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet : « M. Haast (*Geology of the provinces of* « *Canterbury and Westland*) rappelle, à « l'appui de sa théorie, les trouvailles « faites en Sibérie de cadavres entiers de « mammouths dont la mort remonte aux « temps quaternaires. Je ne partage pas, « sur ce point, l'opinion de M. Haast; « car, si des animaux peuvent se conser- « ver indéfiniment dans le sol toujours « glacé de l'Asie, il n'en est pas de même « à la Nouvelle-Zélande, où, depuis les « temps historiques, la température a été « fort douce et l'humidité assez grande.



Ainsi tout concourt à faire regarder l'extinction définitive des Moas comme ayant eu lieu à une époque peu éloignée. Rien ne s'oppose à ce que l'on accepte comme vraies les affirmations recueillies par Sir G. Grey, MM. Mantell, White et Hamilton. Au contraire, en admettant que quelques-uns de ces grands brévipennes vécussent encore il y a à peu près un siècle, on s'explique sans peine plusieurs faits bien constatés et incompatibles avec la théorie de M. Haast, tels que l'existence de *sentes* encore bien reconnaissables, la conservation des lambeaux de chair et de peau, etc. Or c'est vers cette date que nous reportent les renseignements recueillis par M. Hamilton. Haumatangi, le vieux Maori dont il parle, était un des plus âgés de ses compatriotes en 1844. Il disait avoir vu Cook[1]. On sait que cet illustre marin retrouva la Nouvelle-Zélande, presque oubliée depuis Tasman, le 6 octobre 1769. Haumatangi avait donc plus de soixante-quinze ans quand il fut interrogé par M. Hamilton, et non soixante-dix seulement, comme quelque faute d'impression le fait dire à l'auteur. En admettant qu'il fût âgé d'une douzaine d'années lorsqu'il observa le grand oiseau dont il se souvenait si bien, la Nouvelle-Zélande aurait encore eu des Moas vivants vers 1770 ou 1780.

J'ai eu, jusqu'ici, le regret de combattre M. Haast. Je n'en suis que plus heureux d'avoir à signaler les incontestables services qu'il a rendus à la science en résolvant quelques-unes des questions les plus intéressantes que soulève l'histoire des Moas. De ses recherches, en somme aussi fructueuses que persévérantes, il résulte que tous les grands et petits brévipennes qui ont habité et habitent encore la Nouvelle-Zélande, ont été contemporains. En explorant les terrains d'alluvion et les marais de Glenmark, le savant géologue y a rencontré, à côté les uns des autres, des ossements d'Aptéryx, aussi bien que les restes des plus grandes et des plus curieuses espèces de Moas, comme on trouve chez nous les os de mammouth et de rhinocéros mêlés à ceux du renne et du chamois[2].

« Ces conditions devaient faciliter la putréfaction des cadavres, quelles que fussent les conditions naturelles de l'ensevelissement. »

[1] M. Haast invoque, en faveur de ses opinions, le silence de Cook au sujet des Moas. Mais il est évident que, dès cette époque, ils étaient près de disparaître. Or, comme les côtes étaient partout peuplées, les derniers de ces grands oiseaux ne devaient plus guère se trouver que dans l'intérieur, et il est tout simple que le grand marin anglais n'ait eu aucun renseignement sur eux. La même observation s'applique, à plus forte raison, aux voyageurs qui sont venus après Cook et dont le silence est également invoqué par M. Haast à l'appui de sa théorie. (*Geology of the provinces of Canterbury and Westland*, ch. XVI.)

[2] *Geology, Glenmark*, chap. XVI (D), p. 442, M. Haast estime à plus de mille

Comme chez nous aussi l'extinction des espèces perdues n'a pas eu lieu en même temps; s'il en est qui ont survécu jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, d'autres avaient péri à des époques plus ou moins éloignées. De nouvelles recherches, jusqu'ici trop négligées par les savants néo-zélandais, seront nécessaires pour préciser la succession de ces extinctions; et, pour résoudre les questions multiples soulevées par ce problème, l'archéologie et la géologie devront s'entr'aider. M Haast me semble être le seul qui ait recueilli déjà quelques données à ce sujet, et nous devons lui en savoir gré[1].

Des relevés publiés par l'éminent géologue, il résulte que les os du *Dinornis giganteus* n'ont jamais été rencontrés au milieu des débris de repas, dans le voisinage des anciens *fours*. Le plus grand des oiseaux semble donc avoir cessé d'exister avant l'arrivée de l'homme à la Nouvelle-Zélande. M. Haast n'a trouvé qu'une fois les restes d'un *Dinornis robustus* dans les débris de cuisine. Cette espèce, d'une taille peu inférieure à celle de la précédente, était probablement près de disparaître, quand les chasseurs tuèrent un de ses derniers représentants à Shag-Valley. On a recueilli à Rakaïa les restes de trois *Palapteryx ingens* dont les os avaient été cassés intentionnellement; mais cet oiseau n'a pas été rencontré ailleurs. Le *Palapteryx crassus* s'est montré très abondant à Shag-Valley et à Rakaïa. Le *Palapteryx elephantopus* a été trouvé dans les deux mêmes localités, mais en moindre quantité que le précédent.

On voit que l'homme a mangé quelques-unes des espèces les plus grandes et les plus remarquables de Moas. Toutefois il paraît les avoir bientôt exterminées. Aucune de celles que je viens de nommer ne s'est retrouvée a Point-Cave. Elles y sont remplacées par les *Euryapteryx* et les *Meionornis*, surtout par le *Meionornis didiformis*, que les indigènes, tout en le tuant quelquefois, semblent avoir dédaigné tant qu'ils ont pu chasser les *Palapteryx*[2].

Je mets ici sous forme de tableau le résultat des fouilles faites par M. Haast dans quelques localités où l'homme a mangé des Moas, en ajoutant les indications données par l'auteur sur le plus ou moins d'abondance des ossements ayant appartenu aux diverses espèces :

le nombre des Moas dont les restes ont été retirés de cette localité. C'est de là que sont sortis la plupart des spécimens qui ont enrichi les musées du monde entier.

[1] *Address*, p. 86. — *Third paper*, p. 97. — *Researches in Sumner Moa-Cave*, p. 85. — *On a Moa incampment*, p. 99.

[2] *Lettre* de M. W. H. G. Roberts (*Transactions*, t. VII, p. 548).

G. DINORNIS.

D. robustus (Shag-Valley; quelques os).
D. gracilis (Rakaia; dominant).
D. struthioides (Rakaia; dominant).

G. PALAPTERYX.

P. ingens (Rakaia; trois individus).
P. crassus (Shag-Valley; dominant. — Rakaia: beaucoup).
P. elephantopus (Shag-Valley: moins. — Rakaia: peu).

G. MEIONORNIS.

M. casuarinus (Shag-Valley; très peu. — Rakaia: dominant. — Point-Cave: 15.05).
M. didiformis (Shag-Valley: très peu. — Rakaia; beaucoup. — Point-Cave; 53.03).

G. EURYAPTERYX.

E. [illegible] (Shag-Valley; dominant. — Point-Cave: 49.01).
E. gravis (Shag-Valley: moins. — Point-Cave: 33.03).

Ainsi les deux tiers environ des espèces de Moas reconnues jusqu'ici ont été retrouvées dans les débris de repas des indigènes.

Si les Maoris avaient chassé les Moas seulement à l'aide des procédés décrits par M. White, il est fort probable que les Européens auraient pu observer par eux-mêmes quelques espèces de ces grands brévipennes. Mais on employait, en outre, contre eux des moyens bien plus puissants. On plaçait dans leurs sentiers des nœuds coulants où ils se prenaient[1]; on organisait d'immenses traques auxquelles s'associait toute la population; on refoulait les oiseaux vers un lac où ils se jetaient affolés et où des chasseurs en canot les tuaient sans peine[2]. Enfin on allait jusqu'à les cerner par le feu, en incendiant de vastes espaces de forêts, et ils devaient alors périr par centaines, souvent sans profit pour les incendiaires. Ainsi s'explique le fait signalé par M. Taylor et divers autres informateurs qui parlent de champs entiers couverts de monticules formés par des ossements de Moas[3]. Ajoutons que les Maoris étaient très friands de leurs œufs. On a trouvé presque partout, et parfois en nombre immense, des débris de coquilles.

[1] Rev. Taylor, cité par M. Travers (*Transactions*, t. VIII, p. [illegible]). — [2] Roberts, loc. cit. — [3] Taylor, loc. cit.

Poursuivis ainsi à outrance et atteints jusque dans leur reproduction, les Moas devaient évidemment disparaître. Mais leur extinction est certainement récente. En soutenant le contraire, en admettant que la destruction totale de ces grands oiseaux remonte à une époque aussi ancienne que nos temps néolithiques européens, M. Haast s'est trompé. Il a été entraîné par des analogies d'ordre purement géologique, peut-être plus apparentes que réelles.

En tout cas, on ne saurait établir une véritable assimilation entre les faits zoologiques qui se sont accomplis en Europe et à la Nouvelle-Zélande. La faune quaternaire néo-zélandaise était tout entière d'origine locale. Il en était autrement chez nous. Le mammouth, le rhinocéros, étaient des animaux immigrés, chassés par le froid des régions septentrionales de l'Asie vers des contrées plus chaudes[1]. L'extinction de ces espèces a dû être hâtée par l'action d'un milieu tout autre que celui où elles avaient pris naissance et par les profonds changements de climat qu'elles eurent à supporter vers la fin des temps glaciaires. Rien de pareil ne s'est produit à la Nouvelle-Zélande. Les Moas y étaient vraiment autochtones; ils n'ont jamais quitté leur centre de création originel; ils n'ont subi, dans leurs conditions d'existence, que des modifications peu considérables, comme le montre fort bien M. Haast lui-même[2].

L'extinction spontanée de ces oiseaux est donc bien difficile à comprendre. Pourtant il faut bien admettre que des causes naturelles s'opposaient à la durée indéfinie de certaines espèces. A en juger par les faits connus, il semble démontré que le plus grand des *Dinornis* n'existait plus quand l'homme atteignit ces terres isolées au milieu de l'océan. Les autres espèces du même genre et les Palaptéryx paraissent avoir été bien rares dès cette époque et avoir peu survécu à l'arrivée des chasseurs. Elles étaient donc en décroissance naturelle. Les Meionornis et les Euryaptéryx semblent, au contraire, avoir été très nombreux bien avant le moment où a commencé la guerre d'extermination faite avec tant d'imprévoyance[3]. Par suite des conditions géographiques, ils ne pouvaient

[1] Murchisson, de Verneuil, Keyserlink, d'Archiac, regardent le mammouth et le rhinocéros à narines cloisonnées comme ayant vécu en Sibérie à l'époque tertiaire. Selon Lartet, le renne était leur compagnon.

[2] *Address*, loc. cit. et *Geology* passim.

[3] Voici, d'après M. Haast, dans quelle proportion les diverses espèces de Moas sont représentées à Glenmark : Le *Meionornis casuarinus* représente à lui seul un quart et le *M. didiformis* un cinquième du nombre total des individus découverts. — Viennent ensuite en nombre décroissant : les *Palapteryx elephantopus*, *Euryapteryx gravis*, *Palapteryx crassus*, *Euryapteryx rheides*. Les *Dinornis gracilis*, *struthioides*, *maximus* et *robustus*, se trouvent en nombre à peu près égal. Le *Dinornis ingens* n'est représ-

émigrer comme le renne, et leur genre de vie les empêchait d'aller chercher une retraite au milieu des glaciers, comme l'a fait chez nous le chamois. Ils ont donc été anéantis; mais seulement de nos jours, comme le dronte et ces autres oiseaux des îles Mascareignes dont M. Alphonse Edwards a refait ou complété l'histoire [1].

A. DE QUATREFAGES.

PENTATEUCHI versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Pentateuque antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon, avec des fac-similés, des observations paléographiques, philologiques et littéraires, sur l'origine et la valeur de ce texte, par Ulysse Robert. Paris, Didot, 1881, in-4°, CXLII-331 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

C'est un événement qui sollicite à bon droit la curiosité de l'érudit et la réflexion du philosophe que la façon dont la Bible hébraïque [3], par le véhicule de la langue latine, a pénétré dans le monde occidental. Ce n'est point par les juifs qu'elle y fut introduite : l'acte vraiment mémorable de la traduction des livres hébreux en grec, à Alexandrie, qui avait été une des conséquences les plus remarquables de l'hellénisation de l'Orient, ne se renouvela pas pour le latin. Les juifs si nombreux à Rome dès le temps d'Auguste étaient des juifs hellénisés : s'ils lisaient la loi et les prophètes, c'était en grec, et les convertis qu'ils faisaient appartenaient à ce monde grec ou semi-grec qui était peut-être à Rome presque aussi abondant que le peuple purement latin. Ce fut dans ce monde que le christianisme, sortant des synagogues hellénistes, fit aussi ses pre-

senté que par un petit nombre d'individus.

[1] *Recherches sur la faune ornithologique éteinte des îles Mascareignes et de Madagascar,* par M. Alphonse Milne Edwards, 1866-1873.

[2] Voir, pour le premier article, le cahier de mai.

[3] Nous ne nous occupons ici que de l'Ancien Testament; le Nouveau soulève des questions assez différentes.

mières conquêtes; il a gardé dans la plupart des termes les plus essentiels de son culte (*baptême*, *évangile*, *église*) et de sa hiérarchie (*évêque*, *prêtre*, *diacre*, *clerc*) les marques indélébiles de son premier âge. Bientôt cependant il recruta, à Rome et dans les provinces, des prosélytes qui n'entendaient pas ou qui entendaient mal le grec. On traduisit pour leur usage d'abord sans doute le Nouveau Testament, puis, la doctrine s'étant établie que l'Ancien en était l'introduction et le symbole, les livres mêmes des juifs. A l'époque où ce besoin se fit sentir, tout contact s'était rompu, dans le monde parlant latin, entre les juifs et les chrétiens. Aucun des Pères de l'Église latine, jusqu'à saint Jérôme, ne semble avoir su l'hébreu, ni s'être soucié de l'apprendre. L'idée de critique était d'ailleurs si étrangère aux esprits qu'on ne songea même pas, en général, à comparer les différentes versions grecques ni à profiter, quand ils furent accomplis, des grands travaux bibliques des Alexandrins. On n'essaya pas non plus de rédiger une traduction officielle, qui pût faire autorité pour tous les fidèles. La plus grande légèreté, s'il faut en croire un passage de saint Augustin bien souvent cité, présida à ce mouvement de traduction : « Aux premiers temps de la foi, dit-il, le premier « venu, s'il lui tombait dans les mains un texte grec et qu'il crût avoir « quelque connaissance de l'une et de l'autre langue, se permettait de le « traduire[1]. » Que faut-il entendre par ces « premiers temps? » A nous en tenir à l'Ancien Testament, il ne faut pas sans doute remonter au delà du second siècle : ce ne fut qu'alors que l'Église latine compta en majeure partie des membres dont le latin était la langue familière et qu'elle eut perdu toute connaissance de l'hébreu. A la fin du IVe siècle, quand saint Jérôme se décida à composer d'après l'hébreu, avec l'aide de quelques juifs, cette version qui devait être la Vulgate, le nombre et le désaccord des traductions latines faites d'après les Septante étaient devenus un embarras considérable dans une Église où la connaissance de l'hébreu n'existait pas et où celle du grec allait se perdant tous les jours. « On peut « compter, dit saint Augustin, ceux qui ont traduit les Écritures de l'hé« breu en grec, mais non ceux qui les ont mises [du grec] en latin[2]. » « Si l'on veut que les textes latins fassent autorité, dit saint Jérôme, qu'on « me dise lesquels : car il y en a à peu près autant que d'exemplaires[3]. » On voit notamment par les commentaires de saint Augustin dans quelle incertitude il lui arrivait souvent à lui-même de se trouver : le grec, que d'ailleurs il ne possédait que médiocrement, ne suffisait pas à le tirer

[1] *De Doctrina christiana*, II, 11.
[2] *Loc. cit.*
[3] *Præfatio in Evangelia ad Damasum papam.*

d'affaire; car, sans parler des versions autres que celle des Septante, les manuscrits de celle-ci présentaient les divergences les plus graves. Quant aux fidèles qui ne savaient pas le grec, ils acceptaient la leçon d'un manuscrit quelconque, ou cherchaient en vain, en comparant des variantes souvent également fautives, à retrouver le sens de l'original. C'est sur une Bible aussi incertaine qu'a vécu pendant trois siècles l'Église d'Occident. Toutes ces versions indépendantes avaient sans doute été plus d'une fois revues et corrigées l'une sur l'autre, ce qui, loin de diminuer la confusion, devait l'augmenter encore. Saint Augustin, qui en avait d'ordinaire plusieurs sous les yeux, en désigne cependant comme supérieure aux autres une qu'il appelle « la version italienne : » *In ipsis interpretationibus*, dit-il, *Itala ceteris præferatur; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ*[1]. Cette phrase a donné lieu à bien des erreurs, qu'on peut regarder aujourd'hui comme dissipées. Pendant longtemps on a voulu rapporter à l'*Itala* tous les fragments qu'on découvrait de versions latines de la Bible antérieures à saint Jérôme. Les derniers critiques, M. Ziegler surtout, et après lui M. Robert, ont fait justice de cette illusion. Parmi les fragments qui nous sont parvenus, il en est peut-être qui appartiennent à cette *Itala;* mais il nous en est parvenu de bien des versions différentes, et ce que dit saint Augustin est forcément trop peu caractéristique pour qu'on puisse avec sûreté désigner parmi eux ceux qui justifient son éloge. Ce n'est pas en tout cas le Pentateuque de Lyon, même en le supposant plus correct que nous ne l'avons, qui a jamais pu le mériter : les mots y sont bien conservés (quand ils sont compris), mais la phrase est loin d'y être toujours claire, et cette traduction rentre évidemment dans la classe de celles que le même écrivain blâme comme étant trop littérales, tandis que d'autres, d'après lui, étaient trop libres (nous n'avons pas de spécimens de celles-ci). On s'est aussi obstiné à vouloir, quelque étrange que cela paraisse, que l'*Itala* ait été composée en Afrique. Il est bien clair, au contraire, que, si ce nom d'*Itala* a été donné à cette traduction en Afrique (et peut-être dans d'autres provinces), c'est précisément parce qu'elle était étrangère au pays, qu'elle venait d'Italie. Elle n'avait pas dû être composée à Rome, car on l'aurait appelée *Romana:* elle était née dans quelqu'une des communautés chrétiennes de ce qu'on appelait au sens propre l'Italie, c'est-à-dire la partie de la péninsule située entre la Gaule cisalpine et la Sicile[2].

[1] *De Doctr. christ.*, II, 15.

[2] Ces remarques avaient déjà été présentées, en ce qu'elles ont d'essentiel, dans le compte rendu de la publication de lord Ashburnham, rappelé dans notre premier article.

Notre version du Pentateuque n'est donc pas l'*Itala*. Est-ce à dire qu'elle ait été faite en Afrique? De prime abord, rien ne nous engage à l'admettre; car ni Tertullien ni Cyprien ne l'ont connue, et, quand même saint Augustin l'aurait eue dans sa bibliothèque, cela ne prouverait absolument rien : l'usage que paraissent en avoir fait Lucifer et saint Ambroise ne prouve pas non plus qu'elle fût originaire de la Sardaigne ou de l'une des Gaules. Nous devons donc l'étudier en elle-même pour voir si elle porte des traces d'une origine africaine, ou autrement d'une origine locale. Nous avons d'abord à examiner le manuscrit, en ne laissant à l'auteur que ce qui ne peut être attribué au copiste; puis nous verrons ce qu'on peut tirer de la langue elle-même pour la solution du problème. Il va sans dire que les deux questions ne sont pas absolument connexes : si le manuscrit était africain, à la vérité, il y aurait bien des chances pour que le texte le fût aussi; mais la réciproque n'est pas vraie : une version faite en Afrique, pays où la littérature chrétienne a eu longtemps son foyer le plus actif, a fort bien pu être copiée ailleurs.

Nous avons vu précédemment que M. Robert ne se prononce qu'avec réserve sur la date du manuscrit de Lyon. Nous sommes tenu à plus de circonspection encore que lui; nous dirons cependant que les paléographes les plus compétents ne voient aucune objection à faire remonter le *Codex Lugdunensis* jusqu'au ve siècle[1]. Nous serions porté à accepter cette date : il semble qu'au vi^e^ siècle on n'a guère dû copier, surtout d'une façon aussi coûteuse, une version antérieure à la Vulgate, qui avait alors pénétré partout. Son triomphe, on le sait, n'eut pas lieu sans résistance; on a conservé le souvenir de la guerre héroï-comique qui s'engagea dans une église d'Afrique, parce que le prédicateur, pour traduire le fameux *kikajon* de Jonas, resté énigmatique jusqu'à nos jours, employait l'*hedera* de saint Jérôme au lieu du *cucurbita* auquel on était habitué[2]. On peut donc croire qu'on copia les anciennes versions en Afrique plus tard que dans le reste de l'empire d'Occident, et il est certain que beaucoup de manuscrits africains passèrent sur le continent. Il serait fort intéressant de réunir ceux qui peuvent être arrivés jusqu'à nous, de les comparer, et de déterminer les caractères communs qu'ils doivent présenter; mais ce travail n'est pas fait, et la paléographie ne peut, jusqu'à présent, rien nous apprendre sur la patrie du *Codex Lug-*

[1] Ce n'est pas l'opinion de M. Ziegler, qui, encore dans son dernier écrit, penche à faire descendre le manuscrit de Lyon jusqu'au viie siècle; mais il ne donne pas d'arguments à l'appui de cette opinion. Voy. *Bruchstücke einer vorhieronymianischen Uebersetzung des Pentateuch* (Munich, 1883, p. xx).

[2] Rönsch, *Itala und Vulgata*, p. 9-10.



danensis. L'examen de la langue, au point de vue de l'orthographe, pourra peut-être nous donner plus de résultats. Les fautes que le scribe a commises[1] (en dehors de simples *lapsus calami*, parmi lesquels nous rangeons *justitiæ* = *justitia*, *demiatum* = *demixtum*, *itholas* = *phiolas* (*phialas*), *curare* = *crurale*, *oppans* = *oppansa*, *excoribant* = *excoriabant*, *heæ* = *hæ*, *feminum* = *femineum*, *sementium* = *sementivum*, *intuaris* = *intuearis*, *tabulas* = *tubulas*, *alienigina* = *alienigena*, *proic* = *proice*, *fabricatio* = *fabricato*, *amplus* = *amplius*, *depositio* = *deposito*, *unus* = *unius*, *porficati* = *purificati*, *lapidari* = *lapidaria*, *patruum* = *patrum*, *holera* = *cholera*, *ve* = *vel*, *i* = *in*, *no* = *non*, *emet* = *semet*, *pleb* = *plebs*, *mandratora* = *mandracora* (*mandragora*), *oblatio* = *ablatio*, *opugnam* = *pugnam*, *etphycarma* = *epicharma*, *e* = *et*, *es* = *est*, *porfices* = *forpices*, *jucunculum* = *lucunculum*, *conjuges* = *conjunges*[2], etc.) ne sont en somme ni graves ni nombreuses. Elles se réduisent à celles-ci :

VOYELLES. *A* pour *e* atone devant *r* : *assarem*, *passarem;* confusion d'*æ* et d'*e* bref : ainsi d'une part *æpulas*, *dæi*, *præhendere*, *cædrinum*, et même *præsbyter*, *depræssionis*, *præssura*, d'autre part *adherere*, *mense*, *porte*, *speleo*[3]; confusion d'*œ* et d'*e* long : *cenabant*, *præcœpit;* confusion d'*e* long avec *i*, d'*i* bref avec *e* : ainsi d'une part *vilociter*, *nire*, *-i* pour *-e*[4] et *-is* pour *-es* à la désinence[5], d'autre part *lenere*, *aquela*, *inquenatio*, *veatores*[6], *-es* pour *-is* à la désinence, et de même *-et* pour *-it*, ce qui trouble toute la troisième conjugaison en confondant les futurs et les présents; confusion des désinences *-eum* et *-ium* : *aleum*, *osteum*, mais *robio*, *capillacia*, *nuclioli;* confusion d'*-i* et d'*-ii;* confusion d'*o* long avec *u*, d'*u* bref avec *o* : ainsi d'une part *robio*, *arola*, *edolio*, *-os* pour *-us* à la désinence, d'autre part *consulari*, *lacusta*, *-us* pour *-os* à la désinence, et même *furnicaria*, *turnatum*[7].

[1] Nous renvoyons, pour l'endroit où se trouvent ces fautes, à la liste dressée par l'éditeur; comme il l'a ordonnée uniquement d'après la substitution d'un caractère à un autre, il est très facile de les retrouver.

[2] *Censum* pour *sensum*, *Ex.*, XXXV, 27, ne s'explique sans doute pas phonétiquement; le passage répond mal d'ailleurs au texte grec placé en regard.

[3] *Cælum*, *hædum*, enregistrés comme des fautes par l'éditeur, ont, au contraire, la bonne orthographe. *Cætharis* pour *citharis* est isolé, et n'est sans doute qu'un *lapsus*. Dans *fætus*, *fœtus*, *fetus* et *fæmina*, *fœmina*, *femina*, l'orthographe classique a varié.

[4] La substitution de *i* à *e* bref dans *morti* est une confusion de déclinaison.

[5] *Histerna* est bizarre et doit sans doute être regardé comme une simple faute de copie.

[6] *Delatio* pour *dilatio*, *dilectum* pour *delectum* sont dus à des confusions de préfixes.

[7] On sait que dans les langues ro-

Consonnes. Chute de l'*m* finale : *nove*, *dece*, *dextru*, *qua*, etc., et addition erronée d'une *m* à la flexion; chute de l'*h* initiale : *abitus*, *ædus*, *aurire*[1], etc.; addition inutile de *n* devant *s* : *formonsa*, *quadragensimus*, *thensauros*[2], etc; confusion de *b* et de *v*, mais seulement à l'intérieur des mots : *albea*[3], *-bit* pour *-vit* et *-vit* pour *-bit*, ce qui trouble toute la conjugaison; intercalation d'un *b* après *u* dans *noctaba;* simplification de *ff*, *ll*, *mm*, *nn*, *pp*, *tt*, et redoublement irrégulier de *l*, *m*, *n;* substitution de *g* à *c* devant *r* : *grater*, *graticula*, *pigris*, et dans *congavam;* confusion entre *nt*, *mt*, *mpt*, *pt* : *temptare*, *volumptarie*, *semptima;* variation dans l'assimilation des consonnes finales de *ad*, *cum*, *in*, *ob*, *sub* avec la consonne initiale du second élément des composés où entrent ces prépositions; hésitation sur la notation de l'*x*, tantôt réduite à *s* : *extraserunt*[4], tantôt fortifiée par un *c* : *uncxit*, *plancxit*, *tancxit*, ou intervertie dans ses éléments : *sescentos;* substitution de *c* à *q* dans *cocorum* et *cotidie*.

Beaucoup de faits qui, au premier abord, semblent appartenir à la phonétique, doivent être étudiés sous un autre point de vue. Ainsi c'est la restauration dans le composé des formes du simple et non une prononciation vulgaire qu'il faut voir dans *aspargere consparsa dispargere*, *confrangere*, *elegere intellegere neglegere*, *obsedere possedere*, *redemere*, *occedere procedere*, *constetit* (*clusit* à l'inverse est refait sur *exclusit*[5]). Dans *interdie*, on n'a pas *e* pour *u*, ni dans *nocta u* pour *e*, mais *interdiu* a été rapproché de *die* et *nocte* confondu par le scribe avec *noctu;* dans *bovum* il n'y a pas intercalation euphonique de *v*, mais assimilation à *bovem* et autres formes; *conteritum*, *conterivisti* ne nous présentent pas davantage un phénomène d'intercalation de voyelle, mais ils sont refaits sur *conterere; scribsi* et autres formes semblables sont dus à *scribere; adulescens*

manes l'*o* de *tornus* et de ses dérivés est traité comme un *o* long, bien que l'étymologie le fasse bref. Les exemples de *turnus* ne sont pas rares en latin vulgaire (voy. Schuchardt). *Hoc* = *huc* nous semble être une simple distraction de copiste, bien que Schuchardt en cite un autre exemple.

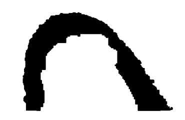
[1] L'*h* n'est pas ajoutée à tort; car *hostia* vient d'une confusion avec *ostia*, et *harena* est la bonne orthographe.

[2] Et même *auferens* pour *auferes*. *Confinxit* pour *confixit* vient d'une confusion de mots.

[3] *Ovviam*, puis *oviam* rentre dans la classe des mots composés avec des prépositions qui assimilent leur consonne finale à la consonne initiale de l'autre mot. *Oviam* se retrouve dans le *Monacensis*.

[4] Cette forme est isolée, et peut-être un simple *lapsus*, comme aussi *adautum* et d'autre part *accesit*, *concidit* = *conscidit*, *possesiones*.

[5] Les formes en *u* de *claudere* sont fréquentes (voy. Schuchardt); on les retrouve dans l'italien *chiudere*, prov. *clus*. Mais *claudere* s'est maintenu aussi, et a même fait pénétrer sa diphtongue dans des composés : *exclaudere* et *exclusa* sont également vivants en roman.



est fréquent et dû sans doute à *adultus*, et il ne faut pas y voir le changement, inconnu au latin vulgaire, d'un *o* bref en *u*; *i* pour *u* dans *auriginem*, *obstipuit*, *quadripede*, sans parler de *monimentum*, *tegimentum*, regarde l'analogie et non la phonétique; il en est de même de formes comme *exiebat*, *transiebat*, *firet*; *decim* provient de *quindecim*, *adips* et *divis* d'*adipis* et *divitis*; *jocineris* est connu à côté de *jecinoris*; l'orthographe de *propimquus* et de ses dérivés est due à une préoccupation étymologique.

Enfin il est bon de mettre à part les fautes que présente la transcription des mots grecs latinisés. Elles sont telles, à notre avis, qu'elles indiquent pour la plupart d'entre eux qu'ils avaient passé par la bouche du peuple. Ainsi *arodius* (*herodius*), *bassis* (*basis*), *parapsis* et *parabsis* (*paropsis*), *phyola* (*phiala*)[1], *nominia* (*neomenia*), *patharas* (*pateras*), *corcodrillus* (*crocodilus*), *chaladrio* (*charadrio*), *coliandri* (*coriandri*), *drachima* (*drachma*), *holocaustoma* (*holocautoma*)[2], *zmaragdus* (*smaragdus*). Plusieurs de ces mots se retrouvent d'ailleurs dans les langues romanes avec les mêmes changements qu'ici. Notons encore sur les mots grecs que la prononciation de l'*υ* est ici tout à fait incertaine : il est rendu non seulement par *y*, mais par *i*, *oe*, *u*, *ai*, tandis que l'*y* (dans les mots grecs seulement) se substitue à *e*, *i*, *u*. Le *ph* est rendu souvent par *f*, jamais par *p*[3]; au contraire, dans les autres représentations des aspirées grecques, l'*h* est souvent supprimée (*anatema*, *arra*, *chrysolitus*, *licnuchus*, *myrra*, *onycynus*) ou ajoutée (*chrystalus*, *mithra*, *pathara*, *storachina*, *yachintina*), ce qui indique qu'on ne prononçait que la consonne principale.

Que conclure des faits que nous venons d'exposer bien sommairement[4]? Ils ne nous présentent aucun phénomène qui nous oblige à faire descendre le *Codex Lugdunensis* à une basse époque. Plusieurs fautes qui apparaissent déjà dans de nombreux documents antérieurs à la chute de l'empire d'Occident y font complètement défaut : on n'y trouve pas par exemple l'*i* ou l'*e* préposé à l'*s* impure[5], ni la suppression de la pénul-

[1] Cette forme *phiola* s'est conservée dans le provençal *fiola* et le français *fiole* : le peuple a sans doute déformé le mot grec pour y introduire le suffixe latin *-ola*.

[2] Ici nous n'avons pas une altération populaire, mais le résultat de l'influence d'*holocaustum*.

[3] Mais on trouve à l'inverse *scorphio*, *tymphana*.

[4] Des relevés de ce genre, pour être vraiment sûrs, devraient comprendre aussi bien les formes normales que les autres, en sorte qu'on sût ce qui est chez le scribe parti pris ou accident involontaire.

[5] On en trouve un exemple dans le *Monacensis* (Ziegler, p. XII) : *espuens*, *Num.*, XII, 14.

tième brève des proparoxytons[1], ni le remplacement d'*au* par *o* (sauf une fois *codex* pour *caudex*, ce qui est une orthographe admise à l'époque classique), ni la confusion de *ti* et de *ci* devant une voyelle. Si ces traits négatifs nous permettent de faire remonter le manuscrit aussi haut que nous l'accordera la paléographie, ils peuvent aussi nous éclairer sur sa provenance. Quelques-uns semblent parler pour l'Afrique : ainsi l'on a remarqué que les inscriptions africaines ne présentent aucun exemple d'*o* pour *au*, ni de la confusion de *ti* et de *ci*[2]; un trait que les grammairiens signalent comme africain est l'emploi de *l* pour *ll* et de *ll* pour *l*[3]: or nous remarquons dans notre manuscrit d'une part *aleum*, *chrystali*, *milenos*, *milia*, *stela* (quatre fois), *vatilum*, d'autre part *camelli*, *corcodrillus*, *nolli* (très souvent), *vellit* et *sepellire* (toujours). Mais ces apparences s'évanouissent quand on les regarde de près. La distinction d'*au* et d'*o* n'est pas propre à l'Afrique; elle se retrouve tout aussi bien en Espagne et en Gaule, et sa présence dans notre manuscrit peut seulement faire croire qu'il n'est pas italien. La confusion de *ti* et de *ci* devant une voyelle se présente déjà, il est vrai, au IIIe siècle, dans l'acrostiche du Syrien Commodianus, *concupiscencia*, mais c'est un fait absolument isolé; quelques exemples paraissent assurés pour Rome et l'Italie propre au IVe siècle; on commence à en trouver dans la Gaule transalpine au Ve siècle, dans la cisalpine au VIe siècle seulement[4]; nous avons donc là une indication de temps et non de lieu. La confusion de *l* avec *ll* n'est qu'apparente: *milia* est la bonne orthographe et a influencé *milenos; alium* est également meilleur qu'*allium; stela* appartient à la Gaule et a produit le provençal *estela*, le français *étoile; nolli* et *vellit* sont des formes déterminées par *nolle*, *velle*, et défendues par des grammairiens; *sepellire* est une forme fréquente en Gaule et explique le français *ensevelir*[5]. Restent quelques mots grecs, *chrystali*, *camellus* (qui explique seul le français *chamel*, *chameau*, tandis que la forme concurrente *chameil* remonte à *camelus*), *corcodrillus* (la forme vulgaire de presque toutes les langues romanes répond à *cocodrillus*), et *vatilum*, ce qui ne peut rien signi-

[1] *Lamna* pour *lamina* (*Lev.*, VIII, 9) peut à peine compter.

[2] Sittl, *Die lokalen Verschiedenheiten der lateinischen Sprache, mit besonderer Berücksichtigung des afrikanischen Lateins* (Erlangen, 1882), p. 67. Voyez, sur cet ouvrage, *Romania*, 1883, p. 118-120.

[3] Sittl, p. 69.

[4] Cf. Sittl, p. 70. L'absence de ce phénomène dans les inscriptions africaines, qui s'arrêtent au Ve siècle, ne prouve donc rien.

[5] Voy. sur ce point l'article de M. A. Darmesteter, dans la *Romania*, t. V, p. 149-164 : *La protonique non initiale, non en position*. M. Darmesteter explique autrement *sevelir, ensevelir*.

fier. Mais d'autres remarques nous éloignent décidément de l'Afrique. « L'échange d'*a* et *o*, partout si fréquent, y est très rare, surtout dans « les flexions[1]; » or il est très fréquent dans notre manuscrit, et notamment dans les flexions. L'*i* ou l'*e* préposé à l'*s* impure, qui ne se rencontre pas dans le *Codex Lugdunensis*, apparaît en Afrique de très bonne heure. Des témoignages formels, aussi bien que les inscriptions, attestent qu'en Afrique on changeait fréquemment en *b* le *v* et notamment le *v* initial[2] : nous n'avons pas dans notre texte un seul exemple du changement de *v* initial en *b*; la substitution de *-bit* à *-vit* est un accident qui provient de ce que le scribe, se sachant sujet à mettre *-vit* pour *-bit*, a commis la faute inverse de celle qu'il voulait éviter; *b* pour *v* ne se trouve en réalité que dans *albea*: or l'*Appendix Probi*[3], qui n'a rien d'africain, recommande de dire *alveus non albeus*[4], et le roumain *albină* montre aussi que le *v* de ce mot était devenu *b* un peu partout[5]. Le manuscrit de Lyon n'a donc pas été copié en Afrique; il est probable qu'il ne l'a pas été non plus en Italie : outre les remarques faites sur *o*=*au* et *ti* confondu avec *ci*, on peut noter que l'*s* finale n'y tombe jamais[6]. Rien ne s'oppose, au contraire, à ce qu'il ait été écrit en Gaule, dans le pays même où il a été conservé, et où il devait être au VIIIe siècle, à en juger par l'écriture et l'orthographe des notes ajoutées à cette époque. Mais cela admis, nous ne pouvons encore en rien conclure sur le pays où la traduction copiée dans ce manuscrit a été faite.

Pour la flexion, il est souvent très difficile de discerner ce qui appartient au copiste et ce qui revient à l'auteur, ce qui tient à des confusions phonétiques et ce qui offre des particularités vraiment grammaticales. L'étude minutieuse de ces faits nous entraînerait trop loin; bornons-nous à signaler, après M. Robert, les plus importants. Certains pluriels neutres deviennent des singuliers féminins : les plus remarquables sont *crura*, plur. *cruras*[7], et *castra*, gén. *castræ*, qu'on retrouve en France dans les nombreux noms de lieux comme *La Châtre* ou au pluriel *Châtres*; des neutres

[1] Sittl, p. 67.

[2] Sittl, p. 69.

[3] Qu'il ne faut pas confondre avec Probus, comme le fait M. Robert, p. 42.

[4] *B* pour *v* se trouve, et même à l'initiale, dans le palimpseste de Munich. (Ziegler, p. x.)

[5] D'autres africanismes allégués par M. Sittl, comme *ea*=*y*, *mm*=*mn*, sont, comme tels, plus que douteux; voy. l'important article de M. Schuchardt dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, 628.

[6] La prosthèse d'une voyelle devant *s* impure paraît aussi se produire en Italie beaucoup plus tôt qu'en Gaule.

[7] M. Ziegler veut que, dans *cruras superiores*, le second mot soit une correction d'un scribe pour *superiora*, amenée par *cruras*, lequel ne devait lui-même son *s* qu'à la répétition fautive de l'*s* de *superiores*; c'est bien compliqué, et le passage

deviennent des masculins; *renes* est féminin (de même *reins* en ancien français); des mots de la quatrième déclinaison passent à la deuxième. Les nominatifs *carnis*, *sanguinis*, *principis*, sont surtout dignes d'attention : ils se retrouvent dans des documents écrits en Gaule à l'époque mérovingienne[1]. La rection des cas est très incertaine; il faudrait un examen approfondi pour distinguer ce qui provient du calque du grec, de l'usage de l'auteur et des fautes des scribes. — Les irrégularités de la conjugaison sont assez nombreuses, même en dehors des simples manquements à l'orthographe; elles se retrouvent d'ailleurs à peu près toutes dans d'autres documents du latin vulgaire. — Signalons les adverbes *deosum*, *susum* et *desusum*, formes très anciennes, *in semel*, commun à la plupart des langues romanes au sens de *simul*[2], les prépositions composées *ab ante*, *de inter*, *de super*, qui se retrouvent dans les dialectes néo-latins. — De syntaxe, dans un texte aussi mécaniquement calqué sur le grec, il ne saurait être question. La grammaire, en somme, ne nous apprend rien de certain sur l'origine de notre version du Pentateuque; mais elle est loin de nous interdire de la chercher en Gaule[3].

C'est dans le vocabulaire que M. Robert a cru trouver le principal appui de son opinion sur la provenance africaine de cette version. Il a dressé une liste de mots qui ne se lisent, en dehors du *Codex Lugdunensis*, que chez des écrivains originaires d'Afrique, ou qui se lisent chez eux pour la première fois. Mais une objection préalable, qui a déjà été formulée par M. Aubé[4], s'oppose à ce qu'on adopte sans réserve la conclusion du savant éditeur. Sauf Commodianus, saint Hilaire, Lucifer et un peu plus tard saint Ambroise, tous les représentants, ou peu s'en faut, de la première littérature latine chrétienne, appartiennent à l'Afrique : il est donc naturel qu'un texte chrétien du IIIe siècle présente dans son vocabulaire une grande ressemblance avec

du neutre pluriel au singulier féminin était si fréquent en latin vulgaire qu'il est tout indiqué de l'admettre ici.

[1] Voy. H. d'Arbois de Jubainville, *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*.

[2] L'italien *insieme* ne peut venir de *in simul*, qui donnerait *inseme* ou *insemo*; le provençal *sems*, *ensems*, ayant un *e* ouvert (voy. le *Dictionnaire de rimes* d'Uc Faidit), renvoie également à *semel*. Mais d'autres formes romanes peuvent remonter à *simul*.

[3] Elle nous y engage plutôt. Sans parler de la phonétique générale, qui n'a rien de très caractérisé mais peut fort bien être gallo-romaine (signalons surtout *i* pour *e* long), on peut citer les formes *stela* (seulement français et provençal), *phiola* (de même), *sepellire* (mais on retrouve cette forme dans des manuscrits de différentes provenances) et quelques autres.

[4] *Revue archéologique*, 1881, p. 250-251.

les ouvrages des chrétiens d'Afrique, et cette ressemblance peut fort bien tenir, non pas à ce qu'il est africain, mais à ce qu'il est chrétien. Tel est le cas, par exemple, pour les mots si nombreux empruntés au grec, qui, dans toute l'église latine, ont été indépendamment puisés aux mêmes sources. Mais des Africains non chrétiens, Apulée, Macrobe, Cælius Aurelianus, sont également cités par M. Robert comme ayant des mots rares en commun avec le *Codex Lugdunensis*. L'erreur possible est ici d'une autre nature, et elle a été signalée par M. l'abbé Misset[1] : la plupart des mots en question sont des composés ou des dérivés qui sont dans le génie du latin de la décadence, et qui sont formés par des procédés en usage chez tous les auteurs qui l'ont écrit[2]. M. Robert répond, il est vrai[3] : « Tant que M. Misset ne m'aura pas démontré que les mots « cités dans ma liste ont été employés par des auteurs latins antérieurs « à Cyprien, Tertullien, etc., j'ai le droit de croire ma conclusion admis-« sible. » Peut-être; mais ce qui est admissible n'est pas pour cela probable, et la probabilité fait défaut à la conclusion de M. Robert. Voici même un fait qui la contredit. M. Sittl, dans l'ouvrage cité plus d'une fois, a remarqué (p. 149) que saint Augustin avait dû avoir une version du Pentateuque composée en Afrique, et il relève dans ses citations plusieurs mots qu'il regarde comme des africanismes. Il en cite sept : pour deux (*supernomino* et *superpositio*) les passages correspondants manquent dans notre manuscrit; un, *incumbere* dans un sens particulier, s'y retrouve (*Gen.*, XXXVIII, 13), mais il est bien peu caractéristique; les quatre autres y sont remplacés par d'autres expressions : *exsecramentum*[4] une fois (*Num.*, V, 21) par *exsecratio*, et l'autre (*Deut.*, VII, 26) par *abominatio; reliquiarium* (*Gen.*, XLIV, 7) par *reliquias; clamare aliquem* (*Ex.*, III, 4) par *vocare; turbare* (*Gen.*, XLVIII, 1) par *inæstuari*. Le vocabulaire du Pentateuque de Lyon, si nous examinons les listes de mots pouvant appartenir au latin vulgaire qu'a dressées M. Robert, n'offre rien de très particulier : *acceia* était déjà connu (voy. Diez) et survit, avec le sens de « bécasse, » en italien, en espagnol et dans divers patois français (*acée*); *criniculas*, par son genre, rappelle l'ancien français *crigne; divinacula* survit dans *de-*

[1] *Les Lettres chrétiennes*, t. III, p. 456 et suiv.

[2] D'autres, comme l'a montré M. Misset, doivent être rayés de la liste et se trouvent déjà dans des auteurs antérieurs aux écrivains africains.

[3] *Les Lettres Chrétiennes*, t. IV, p. 90.

[4] Ces dérivés en *-amentum* paraissent à M. Sittl caractériser l'africanisme; mais ils sont tellement abondants dans toutes les langues romanes qu'il est bien difficile d'adopter cette opinion. On serait plus porté, quoique avec bien des réserves, à admettre l'usage plus fréquent en Afrique des dérivés en *-amen;* ils se montrent d'ailleurs à peine dans notre texte.

vinaille; divisamentum est l'ancien français *devisement; inodiare*, d'où notre *ennuyer*, est bien connu; *oppansum* et *reburrus* se trouvent dans des glossaires de provenances diverses; *posticium* est l'ancien français *postiz* (il est donc inutile de corriger en *posticum*); *rumigare* est l'ancien français *rungier* et se retrouve depuis le roumain jusqu'à l'espagnol; *ustilago* (au sens de maladie), *floscella*, *sagestra*, n'ayant point survécu dans les langues romanes, rien n'indique la partie de l'empire où ils pouvaient être usités. « Les Latins, dit M. Robert, écrivaient *eructo;* Tertullien, Arnobe et saint « Cyprien écrivent *eructuo;* dans Pline *adaquo* signifie *arroser*, dans Arnobe « il signifie *abreuver*, sens qu'il a dans le *Codex Lugdunensis; umbo* est « employé par Tertullien et Apulée avec le sens de *toge* qu'il a dans notre « manuscrit; chez les Latins il signifie *bouclier, coude; abscisio* est employé « par Arnobe et dans notre manuscrit avec le sens d'*action de couper*: dans « Priscien il signifie *apocope; tribulare* a, dans Caton, le sens de *presser* « *avec une herse ou tout autre instrument;* dans Tertullien et dans notre ma- « nuscrit, il signifie *affliger, faire souffrir;* des mots que nous trouvons au « pluriel, comme *injustitias, justificationibus*, ne sont employés que par « Arnobe, etc. » Ces rapprochements sont ingénieux, mais ils n'ont pas de portée : *ructuare* (*eructuare*) est formé de *ructus* comme *fluctuare* de *fluctus*, *æstuare* d'*æstus; adaquare*, au sens d'« abreuver », est employé par saint Jérôme aux mêmes endroits de la Genèse (XXXIX, 3; XXXI, 38); *umbo* (cf. germ. *wamba*, celt. *gumba*) signifie proprement « gonflement, « ventre », et a le sens de « gonflement de la toge » dans Perse, d'où celui de « toge » dans Arnobe et de « vêtement gonflé » (et non « toge ») dans notre texte; Priscien emploie *abscisio* pour traduire le grec ἀποκοπή, parce qu'*abscisio* avait, comme ἀποκοπή, le sens d'« action de couper[1] »; *tribulare* et ses dérivés sont pris métaphoriquement par tous les écrivains chrétiens; les pluriels de mots abstraits sont en effet fréquents chez les Africains, mais leur emploi dans notre manuscrit ne signifie rien, parce qu'il y est amené par la traduction littérale du grec.

Résumons-nous. Le manuscrit de Lyon a dû être écrit au v[e] siècle, ailleurs qu'en Afrique, et sans doute dans le midi de la Gaule. Rien n'empêche de croire que la traduction qu'il contient a été composée dans le même pays. L'abondance des mots grecs et la déformation populaire qu'ils ont subie indiquent une région où le grec s'était beaucoup parlé à côté du latin, où l'Église chrétienne, de grecque, était devenue peu à peu latine. Pourquoi ne serait-ce pas à Lyon même que la traduction

[1] Priscien était lui-même un Africain, et M. Robert aurait pu faire d'*abscisio* un usage plus direct, quoique aussi peu probant. Le mot, au sens d'« apocope », est déjà dans la Rhétorique à Herennius, et ailleurs encore.

aurait été faite et plus tard copiée[1]? Cette hypothèse nous semble la plus naturelle. La langue et l'orthographe de ce volume, qui se prête encore à bien des études, nous apparaîtront comme particulièrement précieuses si nous pouvons y chercher des renseignements sur l'usage vulgaire du latin dans notre pays du IIIe au Ve siècle.

Le chrétien zélé, mais peu éclairé, qui exécuta cette traduction du Pentateuque, et peut-être de tout l'Ancien Testament[2], ne se rendait sans doute pas un compte exact de la difficulté de son entreprise. Par lui et par ceux qui firent comme lui, un monde nouveau d'idées, de sentiments, de notions et de formes, entrait violemment dans l'enveloppe de la vieille langue de Rome, qui ne lui offrait certes pas un vêtement docile et souple. Sans doute la difficulté n'était pas comparable à celle qu'avaient éprouvée les traducteurs grecs en essayant pour la première fois de jeter le produit le plus caractérisé de l'esprit sémitique dans le moule de la parole hellénique. Nos traducteurs latins ne traduisaient que cette version grecque; la naturalisation occidentale du livre oriental par excellence était commencée; la moitié de la tâche était faite. Mal faite, il est vrai : le grec des Septante est non seulement barbare à plus d'un point de vue, mais souvent obscur et incohérent. Si le traducteur latin avait voulu tirer de son modèle un livre, non pas lisible, mais partout intelligible, il aurait été arrêté par des difficultés sans nombre. Mais il prit sa tâche autrement : moitié par impuissance, moitié par respect pour le texte sacré, il s'astreignit à une littéralité absolue, et, sans parler des fautes de son original grec ni de ses propres contresens, il se contenta de donner une reproduction mécanique de ce qu'il avait sous les yeux, sans s'inquiéter si ce qu'il obtenait ainsi donnait partout un sens acceptable ou un sens quelconque. Il dut commencer par une traduction interlinéaire, dans laquelle, sauf les articles et certaines particules propres au grec, il mit un mot latin au-dessus de chaque mot grec : c'est ce qu'indique l'ordre, si fréquemment contraire à la syntaxe latine, de ses mots, ordre qui est souvent absolument identique à celui de nos manuscrits des Septante, qui parfois en diffère, mais qui nous

[1] Il serait bon de comparer de près au *Codex Lugdunensis* la version latine d'Irénée. Cette version dut être faite à Lyon; elle paraît offrir avec notre Pentateuque certaines ressemblances.

[2] Peut-être, au contraire, les divers livres du Pentateuque n'ont-ils pas tous le même traducteur. Nous avons dit dans notre premier article que M. Ziegler avait établi l'accord du *Lugdunensis* avec le *Monacensis* pour les *Nombres* et le *Deutéronome;* pour l'*Exode*, au contraire, le *Lugdunensis* et le *Wirceburgensis* ont un texte commun, tout différent du *Monacensis;* les trois textes divergent absolument pour le *Lévitique*. Il y a là encore bien des questions à résoudre.



représente celui du manuscrit même qu'il suivait. Sa version devait avoir pour but primitif d'aider à lire le texte grec ceux qui ne possédaient pas suffisamment la langue dans laquelle il était écrit. Mais plus tard on la détacha du grec, que personne ne comprenait plus, et on la lut à part, soit en particulier, soit dans l'église. D'autres versions en grand nombre, ayant sans doute une origine pareille, circulaient à côté et formaient, pour l'immense majorité des chrétiens d'Occident, les seules sources où ils puisaient leur connaissance de la Bible. Avec leurs défauts évidents, leurs obscurités et leurs non-sens, elles étaient, comme telles, fort appréciées, et ce ne fut pas sans peine ni sans luttes qu'elle cédèrent le terrain à l'œuvre de saint Jérôme, bien supérieure malgré ses imperfections. Elles ont laissé des traces jusque dans des siècles très postérieurs : le moyen âge tout entier a cité avec complaisance des prophéties soi-disant messianiques qui ne se trouvent ni dans le texte hébreu ni dans la Vulgate, et qui ne doivent leur existence qu'à des contresens des Septante propagés par leurs anciens traducteurs latins[1]; et, de nos jours encore, on représente l'enfant Jésus entre un bœuf et un âne à cause d'un passage d'Habacuc qui, traduit par les Septante « au milieu de deux animaux, » signifie en réalité tout autre chose[2]. Mais peu à peu, l'Église ayant adopté partout la traduction hiéronymienne, on cessa de copier les anciennes versions, et, en général, on laissa les copies antérieures se détruire quand on ne les détruisit pas exprès. Il nous en est resté de très nombreux débris pour le Nouveau Testament (où les différences avec la Vulgate étaient naturellement moins grandes), de très rares pour l'Ancien. Aucun ne se compare en importance à celui que nous a conservé le manuscrit de Lyon, et la science, qui trouve dans ce monument de si précieux renseignements de tout genre, devra toujours une vive reconnaissance à M. Ulysse Robert pour l'édition qu'il en a donnée avec le soin le plus consciencieux, le plus méritoire et le plus intelligent.

GASTON PARIS.

[1] M. Marius Sepet a démontré qu'un grand nombre de mystères du moyen âge relatifs à la Nativité avaient leur source dans un sermon attribué à saint Augustin, où sont évoqués tous les prophètes du Christ. Les prophéties qui leur sont mises dans la bouche sont empruntées à une ancienne version latine de la Bible (ce qui prouve au moins l'antiquité de ce sermon), et sont reproduites ainsi jusqu'à la fin du moyen âge. Ainsi l'on fait dire aux Juifs par Daniel que le Christ viendra « quand cessera « leur onction, » tandis que la Vulgate porte que « le saint des saints recevra l'onction. » (*Dan.*, IX, 24.)

[2] L'ancienne traduction latine, rapportée et dans le sermon, et dans plusieurs passages des Pères, porte : *In medio duum animalium cognosceris*, tandis que la Vulgate donne (*Hab.*, III, 2) : *In medio annorum notum facies* (*opus tuum*).

A. H. Sayce, *A forgotten empire in Asia Minor*, dans le *Fraser's Magazine* d'août 1880. — *The monuments of the Hittites* (extrait du tome VII des *Transactions of the Society of Biblical Archæology*), Londres, 1881, in-8°. — *The bilingual hittite and cuneiform inscriptions of Tarkondêmos* (extrait du même recueil et du même volume), Londres, 1881, in-8°.

En fait d'histoire et d'ethnographie de l'Asie antérieure dans la haute antiquité, il n'est pas en ce moment de question plus à l'ordre du jour de la science que celle de savoir ce qu'était réellement le grand peuple du nord de la Syrie appelé *Kheta-u* ou *Khita-u* dans les inscriptions hiéroglyphiques égyptiennes, *'Hatti* dans les textes cunéiformes assyriens. Depuis peu les derniers travaux de M. Brugsch[1], et surtout ceux de M. Sayce dont j'ai inscrit les titres en tête du présent article, ont éclairé ce difficile problème d'une vive lumière, et l'ont fait entrer dans une voie tout à fait inattendue, mais qui paraît la vraie[2].

Les *Kheta-u* ou *'Hatti* sont appelés à plusieurs reprises *'Hittim* dans la Bible[3]; c'est un fait incontestable et que M. Brugsch[4] avait le premier mis en lumière. Leur nom, dans les livres saints, est donc exactement pareil à celui des *'Hittîm* kénânéens de la Palestine, qui habitaient Qiryath-Arba', plus tard 'Hébrôn[5], et le pays d'alentour, dans la montagne, auprès des Amôrîm[6], et qui, du temps de Dâvîd, y vivaient encore sur un pied d'égalité avec les Hébreux[7]. On en a conclu, et c'était chose toute naturelle, qu'ils formaient une division septentrionale du même peuple, d'autant plus qu'à côté d'eux, un peu plus au sud, autour de Qadesch, dans la vallée de l'Oronte, on trouvait mentionné par les monuments égyptiens un peuple d'*Amâr* ou *Amâur*[8], qui, celui-ci, paraît

[1] *History of Egypt under the Pharaons*, t. II, p. 2-8.

[2] Voy. aussi ce que j'en ai dit dans mon *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e éd., t. II, p. 220 et suiv.

[3] *Jos.*, I, 4; *Jud.*, I, 26; I *Reg.*, X, 1 et 29; II *Reg.*, VII, 6.

[4] *Geogr. Inschr.*, t. II, p. 22.

[5] *Gen.*, XXIII.

[6] *Num.*, XIII, 29; *Jos.*, XI, 3.

[7] I *Sam.*, XXVI, 6; II *Sam.*, XI, 3 et suiv.; XXIII, 39. Mais Schelômôh les soumit à la corvée, dont les Benê-Yisrâêl étaient exempts : I *Reg.*, IX, 20.

[8] Brugsch, *Geogr. Inschr.*, t. II, p. 21.

bien positivement kénânéen, frère des *Amôrîm* de la Palestine. L'opinion la plus répandue jusqu'à ces dernières années considérait donc les Khéta-ou comme un peuple kénânéen et pensait que c'était surtout eux qu'avait eus en vue l'écrivain élohiste de la *Genèse* lorsque, dans x, 15, il avait fait de 'Hê'th le second fils de Kenâ'an. Pourtant, dès 1866, Chabas[1] montrait par d'excellentes raisons l'impossibilité de rattacher aux Kénânéens les Khéta-ou, chez qui tous les noms d'hommes et de lieux attestent l'emploi d'un idiome radicalement différent de ceux de la famille sémitique ou syro-arabe. Chabas n'avait à sa disposition que les données fournies par les monuments égyptiens; depuis on a pu constater que tous les noms de personnes ou de lieux des 'Hatti, fournis par les inscriptions cunéiformes, offraient exactement le même caractère que ceux qu'il avait relevés dans les inscriptions hiéroglyphiques. Et les travaux plus récents de MM. Brugsch et Sayce ont achevé la démonstration de l'impossibilité de considérer les Khéta-ou = 'Hatti = 'Hittîm du nord de la Syrie comme kénânéens et de langue sémitique.

Dans la réalité, entre les 'Hittîm de la Palestine, dans le pays de 'Hébrôn, et les 'Hittîm du nord de la Syrie, il n'y a qu'une assonance de noms, une homonymie sans doute purement fortuite.

Les premiers sont incontestablement kénânéens, et c'est à eux seuls que s'applique l'inscription de 'Hê'th parmi les fils de Kenâ'an dans *Gen.*, x, 15. Tous les noms propres de ces 'Hittîm méridionaux que cite la Bible sont purement sémitiques et même absolument hébreux, comme on peut s'attendre à les trouver chez des Kénânéens; il n'en est même presque pas que l'on ne voie également portés par des Benê Yisrâêl. La liste en a été déjà plusieurs fois dressée, et ils figurent tous dans les lexiques hébraïques.

Au contraire, pour les 'Hittîm du Nord, Khéta-ou des Égyptiens et 'Hatti des Assyriens, leurs noms propres virils et géographiques, que nous relevons en très grand nombre dans les documents hiéroglyphiques et cunéiformes[2], sont, de la manière la plus absolument positive, étrangers aux idiomes sémitiques, aussi bien qu'aux idiomes aryens. Ils ont une physionomie tout à fait à part et procèdent d'une autre famille de langues encore indéterminée. C'est exactement au même idiome, peut-être sans différence de dialectes, qu'appartiennent aussi les noms propres d'hommes et de lieux, non seulement des pays de Qouê[3], Sama'la ou

[1] *Voyage d'un Égyptien*, p. 326-346.

[2] M. Sayce en a formé la collection complète d'après ces deux ordres de documents.

[3] La Pedias de Cilicie.

Samalla [1], Patin [2], Gamgoum [3], Laqê [4], Qoummou'h [5], que l'on peut considérer comme des divisions du 'Hatti entendu dans son sens le plus large [6], mais aussi ceux des pays de 'Hilakkou, la Cilicie, et de Milid, la Mélitène.

Ainsi les noms de *Garpa-ruda*, *Garpa-runda*, *Girpa-runda* (on a les trois variantes), roi de Gamgoum, et de *Garpa-runda*, *Girpa-runda*, roi de Patin, tous les deux en 854 avant J.-C., sont identiques entre eux et présentent, au début, le même élément que *Garba-tus*, écuyer du roi de Khéta à la bataille de Qadesch, contre Râ-mes-sou II.

Mauthar ou *Mauthal*, une des lectures possibles [7] pour le nom du roi de Khéta qui combattit successivement Séti Ier et Râ-mes-sou II, s'assimile à certitude à *Matallu*, porté dans les inscriptions cunéiformes par un roi de Gamgoum en 858 av. J.-C. et par un prince royal du même pays, usurpateur du trône en 711, ainsi qu'à *Muttallu*, nom du roi du Qoummou'h à la même époque.

Le roi de Khéta, adversaire de Râ-mes-sou Ier, est appelé *Sapalel* dans les documents égyptiens; le roi de Patin, en 858 avant J.-C., s'appelle *Sapalul-me*.

Nous retrouvons un même élément initial dans : *Targa-unas* (ou *Targanunas*), nom d'un des chefs des chars de guerre de Khéta à la bataille de Qadesch; *Tar'hu-lara*, roi de Gamgoum en 711; *Tar'hu-nazi*, roi de Milid en 712; *Tarqu-dimme* [8], roi de la ville d'*Erme* en Cilicie, connu par un monument bilingue, à inscriptions en caractères cunéiformes assyriens et en hiéroglyphes 'hittites, nom que nous retrouvons encore porté par les Ciliciens, à l'époque de l'ère chrétienne, sous les formes hellénisées Ταρκόν-δημος [9], Ταρκον-δίμοτος [10]. Cette dernière est celle que

[1] Vers l'actuelle Marasch.

[2] Immédiatement au nord de l'embouchure de l'Oronte.

[3] Dans la partie nord du Qoummou'h, la Gumathène d'Ammien Marcellin.

[4] Sur la rive droite de l'Euphrate, au nord des Sou'hi.

[5] Ce nom est identique à celui de la Commagène, mais il s'applique à une aire beaucoup plus vaste que dans la géographie classique. Il s'étend, à l'est de l'Euphrate, jusqu'au cours supérieur du Tigre.

[6] C'est ce qu'on dit formellement du Qoummou'h : *amelâti mat Qummu'h ia kirib mat 'Hatti*, Inscr. de Khorsabad, dite des Fastes, l. 138; Botta, *Monum. de Ninive, Inscriptions*, pl. XL, l. 20 (cf. pl. CIX, l. 15).

[7] C'est celle qu'adoptent Chabas (*Voyage d'un Égyptien*, p. 330) et M. Maspero (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 215 et 22).

[8] Je lis ainsi, et nom *Tarrik-timme*, avec M. Sayce.

[9] Plutarch., *Anton.*, 61.

[10] Dio Cass., XLI, LXIII; XLVII, XXVI; L, XIV; LI, II et VII; LIV, IX; Strab., XIV, p. 676; Cic., *Epist. ad. fam.*, XVI, 1; Flor., IV, II, V.

donnent les monnaies[1]. On trouve encore un Tarcondimatos, évêque d'Ægæ, en Cilicie[2].

Luba-suuna, chef d'*Aunas* ou *Ananas*, un des Khéta-ou mentionnés par les inscriptions de Râ-mes-sou II, offre, dans son nom propre, comme premier élément, celui qui commence le nom de deux rois de Patin, l'un de 872 avant J.-C., l'autre de 832, *Lub-arna*, *Lib-arna* ou *Lab-urna;* comme second élément, celui qui commence le nom de *Syenne-sis*, *Suenne-sis*, donné par les écrivains grecs comme celui de plusieurs rois de Cilicie à l'époque des Achéménides.

Comparons encore la composition de *Qata-zilu*, nom d'un roi de Qoummou'h en 858, d'une part avec *Kati*, appellation d'un roi de Qouê au IXe siècle, le nom du pays de *Qadi* des textes hiéroglyphiques, et ceux de la *Cêtis* cilicienne et de la classique *Cata-onia*, de l'autre avec *Pa-zalu*, dénomination d'une ville du pays de Khéta, connue par les listes géographiques égyptiennes[3]. N'y a-t-il pas également à faire un rapprochement entre le nom de *Samarius* ou *Samalius*, un des grands de Khéta dans les inscriptions de l'Égypte et celui du pays de *Sama'la* ou *Samalla?*

La même parenté existe entre les noms que nous venons de grouper et une partie au moins de ceux d'hommes, de tribus et de districts, du Naïri, la vaste contrée des montagnes immédiatement au nord de la Mésopotamie, dans les inscriptions cunéiformes du XIIe au IXe siècle avant J.-C. On la constate également quand on compare le petit nombre de noms d'hommes des peuples de Tabal et de Kaschkou (Tibarênoi et Colchoi) que nous possédons grâce aux documents assyriens. Enfin l'étude de l'onomastique a encore révélé à M. Sayce un certain degré d'affinité moins intime, et qui n'est pas encore exactement déterminé, entre le groupe d'idiomes qui se révèle ainsi et celui que l'on peut qualifier d'alarodien, c'est-à-dire avec le langage des pays d'Ourartou ou Ararad et de Manna ou Minny, celui dans lequel sont conçues les inscriptions cunéiformes de la contrée de Vân.

Maïs laissons de côté ces affinités extérieures, encore bien obscures et bien vagues. Tenons-nous en à ce qui est dès à présent positif, et essayons de bien définir ethnographiquement les *Kheta-u*, *'Hatti*, *'Hittîm* septentrionaux.

Heureusement, pour la connaissance de leur type physique, nous

[1] Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 82.
[2] Theodoret., *Hist. eccles.*, p. 539.
[3] Mariette, *Karnak*, planche XXV, n° 154; Brugsch, *Hist. of Egypt*, t. II, p. 6.

avons un élément d'information de la nature la plus positive dans les sculptures égyptiennes du temps de la XIXe et de la XXe dynastie, qui les représentent avec cette merveilleuse fidélité que l'art de l'Égypte pharaonique a toujours apportée dans la reproduction des traits et de la physionomie des peuples étrangers. Les principales grandes compositions historiques qui, sur les murailles des temples de l'Égypte, mettent en scène les Khéta-ou, en reproduisant leur type avec une vérité ethnographique incontestable, sont les suivantes :

1° *Règne de Séti Ier* :

A. Bataille contre les Khéta-ou, bas-relief des murailles de la grande salle hypostyle de Karnak[1]. — B. Triomphe du roi ramenant les prisonniers du pays de Khéta[2]. Ces deux compositions ont été réunies en une seule planche par M. Lepsius[3].

2° *Règne de Râ-mes-sou II* :

C. Bataille de Qadesch, tableau sculpté sur un des pylônes de Louqsor[4]. — D. Bataille de Qadesch, tableau sculpté à l'intérieur du grand spéos d'Ibsamboul[5]. — E. Bataille de Qadesch, tableau sculpté sur un des pylônes du Ramesséum[6]. — F. Bataille de Qadesch, tableau sculpté dans la cour du Ramesséum[7]. — G. Prise de Dapour en Palestine, dont la garnison se compose exclusivement de Khéta-ou, sculpture de la salle hypostyle du Ramesséum[8].

Sur tous ces monuments, le type physique des Khéta-ou diffère radicalement de celui des peuples sémites et kénânéens qui géographiquement les environnaient. Il est clair qu'ils n'appartiennent pas à la même race. A ce point de vue, rien de plus curieux que de comparer leurs figures avec celles des Amaour-ou de Qadesch sur l'Oronte, leurs vassaux fidèles pendant toute la période des Ramessides, qui, eux, sont incontestablement des fils de Kenâ'an et offrent, de la manière la plus caractérisée, le type habituel des populations de la Palestine, et, en général, de toutes celles que les Égyptiens réunissaient sous le nom commun de *Ruthennu* ou *Luthennu*. Il importe surtout de mettre en regard les uns avec les autres :

[1] Rosellini, *Monumenti dell' Egitto e della Nubia, Monumenti storici*, pl. LVII.
[2] Rosellini, pl. LVIII.
[3] *Denkmæler aus Ægypten und Æthiopien*, part. III, pl. CXXX.
[4] Rosellini, pl. LXXXVII-XCV.
[5] Rosellini, pl. XCVI-CIII.
[6] Rosellini, pl. CIV-CVII; Lepsius, part. III, pl. CLIII-CLXIV.
[7] Rosellini, pl. CIX et CX; Lepsius, part. III, pl. CLXIII-CLXV.
[8] Rosellini, pl. CVIII; Lepsius, part. III, pl. CLXVI.

Les deux tableaux de la salle hypostyle de Karnak représentant, l'un la défaite des Khéta-ou (désigné tout à l'heure par la lettre A), l'autre la défaite des Amaour-ou et la prise de leur ville de Qadesch[1];

Les deux grandes figures du roi de Khéta et du roi d'Amaour, sculptées l'une à côté de l'autre parmi les prisonniers qui garnissent le soubassement du pavillon de Médinet-Abou[2];

Les fragments des reliefs de terre émaillée du palais de Râ-mes-sou III à Tell-el-Yahoudeh, qui offrent l'un l'image d'un Amaour[3], les deux autres celles d'un homme de Khéta[4] et d'une femme du même peuple[5].

Sur le pylône du Ramesséum, le dessin de Rosellini[6] fait voir très clairement et d'une manière qui ne peut être qu'exacte, dans les soldats composant la garnison de Qadesh, à côté des Khéta-ou, des hommes appartenant à leurs auxiliaires sémitiques de Syrie et à ceux qui leur étaient venus de l'Asie Mineure, tous distingués les uns des autres à leur type et à leur accoutrement. Dans une des planches de M. Lepsius[7], empruntée à ce même pylône, on discerne fort bien, parmi les fugitifs que Râ-mes-sou II poursuit et perce de ses flèches, les Khéta-ou proprement dits et leurs alliés de type sémitique. Enfin un bas-relief du Ramesséum[8] montre le roi qui frappe un groupe de trois prisonniers, ethniquement caractérisés d'une manière parfaite, un nègre, un Sémite ou Âmou et un Khéta.

Là où les bas-reliefs ont encore conservé leur coloration, les Khéta-ou ont un teint blanc et rosé, beaucoup moins jaune et plus clair que celui des Âmou ou Sémites, un peu moins blanc que celui des Tama'hou ou Ta'hennou qui correspondent à la race de Yapheth, mais s'en rapprochant d'une manière sensible[9]. Leurs cheveux sont noirs. Les traits de leur visage se rapprochent d'une façon très marquée de ceux des blancs allophyles du Caucase. L'obésité est fréquente parmi eux[10]. A la différence des Sémites et de la plupart des Orientaux, ils se rasent la barbe et les moustaches, de manière à avoir la face complètement glabre. Quelque-

[1] Rosellini, pl. LIII.

[2] Rosellini, pl. CXLIII, n° 7 et 8; Lepsius, part. III, pl. CCIX, *b*, n° 1 et 2; Brugsch, *Geogr. Inschr.*, t. II, pl. III, n° 7, et pl. V, n° 10.

[3] Tomkins, *Studies on the times of Abraham*, pl. VI.

[4] Même ouvrage, pl. I; *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæology*, t. VII, pl. I, à la p. 179.

[5] Tomkins, pl. VII.

[6] *Monum. stor.*, pl. CIV.

[7] *Denkm.*, part. III, pl. CLVIII.

[8] Lepsius, part. III, pl. CLIX, *b*.

[9] Voy. la planche coloriée d'après les bas-reliefs d'Ibsamboul, dans Rosellini, *Monum. stor.*, pl. CIII; et aussi le Khéta de Tell-el-Yahoudeh.

[10] Cette obésité est particulièrement caractérisée dans la figure du roi de Khéta, au pavillon de Médinet-Abou.

fois même, par exemple dans les bas-reliefs peints d'Ibsamboul[1], on leur voit la chevelure également rasée, sauf une mèche réservée au sommet du crâne. Plus souvent ils ont leurs cheveux enveloppés d'une coiffe d'étoffe, quelquefois garnie de perles, à laquelle s'attache, pour former queue, une floche d'une autre couleur, partant du sommet de la tête ou bien de la nuque. Nous retrouvons exactement la même coiffure à plusieurs des personnages des bas-reliefs d'Euyuk en Cappadoce[2].

C'est le même type physique, la même coupe de traits, la même stature épaisse et quelque peu trapue, que nous retrouvons, mais exprimée avec bien moins de vérité, de finesse et de vie, par un art bien inférieur et qui n'est pas sorti d'une sorte d'enfance, dans les sculptures de travail indigène qui ont été, jusqu'ici, découvertes au pays des *Khéta-u*, *'Hatti*, *'Hittîm*, et dans celles qui, présentant les mêmes caractères d'art avec des inscriptions tracées au moyen des mêmes hiéroglyphes, se rencontrent dans différentes parties de l'Asie Mineure, et doivent être attribuées ou à ce peuple lui-même ou à des nations formées à son école et subissant entièrement son influence[3].

Les monuments auxquels je fais allusion sont les suivants :

1er Groupe. — *Sculptures du nord de la Syrie :*

A. Bas-relief de Biredjik, actuellement au Musée Britannique[4]. — B. Bas-relief de Djerabîs, l'ancienne Qarqemisch, actuellement au Musée Britannique[5]. — C. Bas-relief rapporté des environs de Roûm-Qalâ'a par M. le capitaine Marnier et représentant un personnage absolument pareil aux gens de Patin sur l'obélisque de Nimroud[6].

2e Groupe. — *Sculptures de l'Asie Mineure :*

A. Bas-relief d'Ibrîz en Lycaonie[7]. — B. Sceau d'argent du roi cilicien Tarqou-

[1] Rosellini, *Mon. stor.*, pl. CIII.

[2] Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*, etc., pl. LXIII.

[3] M. Perrot a le premier établi les caractères d'art de ces monuments de l'Asie Mineure et opéré leur groupement : *L'art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence*, publié d'abord dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXV, réimprimé ensuite dans ses *Mémoires d'archéologie*, p. 42-73. C'est M. Sayce qui, à la suite des découvertes de 'Hamath et de Djerabîs, a pu les rattacher avec certitude à ceux du pays des 'Hittîm septentrionaux, dans le mémoire dont nous rendons compte.

[4] *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæology*, t. VII, pl. à la p. 250.

[5] Même volume, pl. J, 1.

[6] *Gazette archéologique*, 1883, pl. 22.

[7] *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. IV, pl. à la p. 236.

dimme[1]. — C. Bas-relief d'Eflatoun en Isaurie[2]. — D. Bas-reliefs de Boghaz-Keui en Cappadoce[3]. — E. Bas-reliefs d'Euyuk en Cappadoce[4]. — F. Bas-reliefs de Ghiaour-Kaléçi en Phrygie[5]. — G. Bronze du Louvre, provenant de la Phrygie[6]. — H. Bas-relief de Karabéli près de Smyrne, le pseudo-Sésostris d'Hérodote[7]. — I. Second bas-relief de Karabéli, attribué aussi à Sésostris par Hérodote[8].

Il faut cependant noter, tout en faisant le rapprochement qui s'impose entre ces sculptures et les représentations égyptiennes des Khéta-ou, que, sinon peut-être dans celles qui appartiennent proprement au pays des *Khéta-u*, *'Hatti*, *'Hittim* septentrionaux[9], du moins dans celles de l'Asie Mineure, il y a positivement quelques personnages barbus, bien que le plus grand nombre soient encore imberbes. Dans les deux bas-reliefs de Karabéli, le roi, en costume de guerre, est sans barbe. A Ghiaour Kaléçi, au contraire, nous avons deux guerriers représentés côte à côte, et l'un est barbu tandis que l'autre est imberbe. Sur le bas-relief d'Ibrîz, le dieu et le personnage qui l'adore ont tous les deux de la barbe au menton, longue, épaisse et frisée par étages. A Euyuk, il n'y a aucune figure barbue. Dans les bas-reliefs de Boghaz-Keui, Texier avait cru en voir plusieurs. Mais il résulte formellement des photographies de MM. Perrot et Guillaume qu'on ne peut admettre la barbe que pour une seule figure, celle du dieu principal de la scène du centre; encore cette barbe n'est-elle pas absolument sûre.

Maintenant il avait bien pu se produire un changement à ce point de vue dans les usages des 'Hittîm du nord de la Syrie entre l'époque de la XIX[e] et de la XX[e] dynastie égyptienne, et celles où furent exécutés les monuments dont nous parlons, peut-être sous l'action des mœurs et des

[1] *Münzstudien* de Grote, t. III (1863), pl III, n° 1; *Transact. of the Soc. of Bibl. archæol.*, t. VII, pl. à la p. 298 et autre planche à la fin du volume.

[2] Hamilton, *Researches in Asia Minor*, t. II, p. 350.

[3] Perrot et Guillaume, *Exploration de la Galicie*, etc., pl. XXXVIII-LII.

[4] Même ouvrage, pl. LIX-LXXI.

[5] Même ouvrage, pl. X.

[6] *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIX, pl. XI; Perrot, *Mém. d'archéol.*, pl. II.

[7] *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. XIII, pl. XII; Perrot, *Mém. d'archéol.*, pl. I; *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, pl. à la p. 266.

[8] *Archæol. Zeitung*, 1876, p. 50; *Transact of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, pl. à la p. 268.

[9] Le personnage représenté dans le bas-relief de Biredjik est imberbe. Ce qu'on possède des sculptures de Djerabîs ne présente malheureusement pas de têtes intactes; pourtant le personnage du bas-relief qui est reproduit photographiquement dans *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, pl. J., 1, paraît bien n'avoir pas eu de barbe. Ce qu'il faut noter, c'est que, parmi les signes de l'écriture hiéroglyphique 'hittite, il en est plusieurs qui retracent la tête humaine avec divers attributs, et qu'elle y est toujours imberbe.

usages des Assyriens, devenus le peuple prépondérant dans l'Asie antérieure, et dont l'influence d'art est si manifeste dans le bas-relief d'Ibrîz[1] et dans quelques-unes des sculptures de Djerabîs[2]. Il est certain, par exemple, d'après les bas-reliefs de l'obélisque de Nimroud, qu'au temps où Schalmanou-aschir II régnait en Assyrie, les gens de Patin avaient pris l'habitude de porter la barbe comme leurs voisins sémites. En outre, si toutes les œuvres d'art dont nous parlons, en quelque pays qu'elles se trouvent, appartiennent incontestablement au même art et à la même civilisation, il n'est pas le moins du monde prouvé qu'elles aient été exécutées par un seul peuple. En faisant ressortir la parenté qu'offraient entre elles celles de l'Asie Mineure, M. Perrot remarquait déjà qu'on devait y distinguer cependant deux groupes ayant chacun une individualité bien distincte : celui des monuments d'Euyuk et de Boghaz-Keui, et celui des monuments de Karabéli et de Ghiaour-Kaléçi. Les découvertes plus récentes me permettent d'en constituer deux autres ayant aussi bien leur individualité propre, l'un avec les monuments de 'Hamah et de Djerabîs, qui sont ceux appartenant le plus spécialement aux Khéta-ou = 'Hatti dans leur pays même, l'autre, qu'il faudra qualifier de Cilicien, avec le bas-relief d'Ibrîz et le sceau de Tarqoudimme. On devra probablement joindre au premier les sculptures des environs d'Antioche signalées par Chesney[3] et celles qui existent aux environs d'Alexandrette[4].

[1] Dans ce bas-relief, l'individu (probablement un roi) qui adore le dieu Sandôn, comme disaient les Grecs (Sanda, nous donnent les noms propres rapportés dans les documents cunéiformes), est absolument assyrien par son costume et par l'arrangement de sa barbe et de ses cheveux. En revanche, sur son sceau d'argent, le roi Tarqoudimme, bien qu'il appartienne à la période assyrienne, faisant usage de l'écriture cunéiforme ninivite dans une des inscriptions du monument, demeure imberbe, et, au lieu d'avoir adopté le costume assyrien, conserve le vieil accoutrement national des figures de Kabéli et de Ghiaour-Kaléçi. — En parlant du bas-relief d'Ibrîz, il est bon de noter l'étroite ressemblance, je dirai même l'identité du sujet qu'il retrace avec celui qu'on voit au revers de certaines monnaies d'argent de Datame (D. de Luynes, *Numismatique des satrapies*, pl. II, *Dernès*, n° 1 et 2). C'est la même adoration du même dieu par le roi ou le satrape, avec la même attitude et le même geste donnés aux deux personnages. Seulement, dans le premier cas, le sujet a été traité par l'art indigène sous l'influence assyrienne; dans le second, par l'art grec arrivé à l'apogée de sa perfection.

[2] Voy. principalement le fragment de bas-relief représenté dans *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, pl. J, VI, n° 4.

[3] *Expedition of the Euphrates and Tigris*, t. I, p. 425; *Sayce*, *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, p. 269.

[4] Sayce, mém. cit., p. 306.

Victor Langlois[1] indique un bas-relief du second groupe dans la nécropole de Côrycos. Il y en a aussi près de Boulgar[2] et près de Frahtin[3]. Malheureusement on n'a encore ni bons dessins ni photographies de ces monuments, non plus que de ceux que M. Boscawen a découverts dans un défilé au sud de Marasch[4].

On ne connaît guère de l'idiome des Khéta-ou= 'Hatti que les noms propres d'hommes et de lieux qu'enregistrent les inscriptions égyptiennes et assyriennes. M. Sayce en a rassemblé la collection, et nous en avons étudié quelques-uns un peu plus haut. Ces noms, nous l'avons déjà dit et on a pu le voir par ceux que nous avons cités, ne sont sûrement ni sémitiques ni aryens. Une des lois grammaticales que l'on y observe est celle-ci, qui existe également dans le proto-médique ou médo-élamite : que le génitif peut se marquer par une simple apposition, et alors précède le mot dont il dépend, ce qui est l'inverse de la règle de la grammaire sémitique, ou bien par un suffixe de déclinaison, et alors il suit le nom.

Les Khéta-ou, tels que nous les montrent les monuments égyptiens depuis la XVIIIe jusqu'à la XXe dynastie, sont un peuple déjà hautement civilisé, riche en métaux précieux[5], guerrier, industriel et commerçant. On mentionne chez eux l'existence d'une littérature[6], de poètes et d'historiographes officiels. Parmi les personnages de la suite du roi de Khéta qui figurent, accompagnés de leurs noms, dans les tableaux de la bataille de Qadesch au Ramesséum, on a remarqué depuis longtemps la présence de *Khileb-sira skha šâ-t en p-khar en Khita*, « Kileb-sira, l'écrivain « des livres du vaincu de Khéta », sans doute, dit E. de Rougé[7] quelque littérateur de la primitive Asie, qui s'apprêtait à chanter les hauts faits du prince de Khéta, si la fortune eût abandonné Râ-mes-sou. En effet les monuments nous apprennent aujourd'hui d'une manière positive que le pays des *Kheta-u*, *'Hatti*, *'Hittîm* septentrionaux, fut le berceau d'un

[1] *Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus*, p. 207.

[2] Davis, *Life in Asiat. Turkey*, p. 222.

[3] Sayce, mém. cit., p. 265.

[4] *Ibid.*, p. 306.

[5] Les Khéta-ou offrent en tribut à Tahout-mès III des anneaux d'or et d'argent, certaines gemmes et des bois précieux : Brugsch, *Hist. of Eg.*, t. I, p. 362.

[6] Le fameux traité entre le roi Khitasira et Râ-mes-sou II, dont le texte égyptien se lit sur les murailles du grand temple de Karnak, était d'abord rédigé dans la langue des Khéta-ou et gravé sur une tablette d'argent que l'ambassadeur du roi asiatique présenta au Pharaon. Au sommet, dit la ligne 36 de l'inscription de Karnak, on voyait « la figure du « dieu *Satekh*, entourée d'une inscription « disant : Ceci est la figure de *Satekh*, le « roi du roi du ciel et [de la terre.] »

[7] *Le poème de Pen-ta-our*, 1856, p. 9.

système graphique particulier et fort ancien [1], d'une variété d'hiéroglyphes qui ne procèdent aucunement de ceux de l'Égypte. On a relevé déjà dans la Syrie du nord un certain nombre d'inscriptions tracées avec ces hiéroglyphes, qu'on ne pourrait attribuer raisonnablement à aucun peuple connu, si on ne les donnait pas à nos Khéta-ou ou 'Hatti.

A. Les cinq inscriptions de 'Hamah, l'antique 'Hamath, qui ont été transportées à Constantinople et dont on possède maintenant d'excellentes copies [2]. — B. L'inscription de 'Haleb, l'antique *Khilbu*, dont on n'a encore que des copies fort incertaines et différant sensiblement entre elles [3]. — C. Neuf inscriptions et fragments d'inscriptions de Djerabîs, l'ancienne Qarqemisch, dont les originaux sont actuellement au Musée Britannique [4]. — D. L'inscription récemment retrouvée au Vatican, où elle avait été envoyée par un missionnaire catholique de Syrie, et communiquée par M. Oppert à l'Académie des inscriptions. — E. Les huit empreintes de sceaux en terre glaise découvertes dans la salle des archives à Koyoundjik [5].

On a désigné d'abord cette écriture par le nom de « 'hamathéenne », d'après la ville de Syrie où l'on en avait découvert les premiers monuments connus. A mesure que les trouvailles s'étendirent, on reconnut l'impropriété de cette désignation. L'attribution aux 'Hittîm du nord, et par suite le nom d'« hiéroglyphes 'hittites », a été proposée pour la première fois en 1874 par M. W. Wright [6], puis d'une manière indépendante, en 1877, par M. Hayes Ward, de New-York [7]. M. Sayce s'en est fait le principal champion, et sa théorie a été adoptée par la presque unanimité des savants anglais et américains, qui, jusqu'ici, ont été les seuls à s'occuper de ces monuments.

De plus, le système graphique en question se montre à nous propagé

[1] Il est probablement fait allusion à ce système graphique dans un passage de Pline (*Hist. nat.* VII, LVII) qui semble mettre une écriture usitée en Syrie sur le même pied d'antiquité que les cunéiformes assyro-babyloniens et les hiéroglyphes égyptiens : *Litteras semper arbitror Assyrias fuisse; sed alii apud Ægyptios a Mercurio, ut Gellius, alii apud Syros repertas volunt.*

[2] W. Wright, *Palestine exploration Fund, Quarterly statement*, 1873, p. 74 et suiv.; Burton et Drake, *Unexplored Syria*, planches à la fin du volume; Rylands, *Transactions of the Soc. of Bibl. Archæolog.*, t. VII, p. 430-434, pl. H, I-III.

[3] Burton et Drake, *Unexplored Syria*, t. II, p. 186; Clermont-Ganneau, *Palestine exploration Fund, Quarterly statement*, 1873, p. 72 et suiv.; Rylands, *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, p. 434 et suiv.

[4] Rylands, mém. cit., p. 435-437; pl. J I-IV; J V, n° 1; J VI, n°s 3 et 4.

[5] Layard, *Monuments of Nineveh*, second series, pl. LXIX; Fr. Lenormant, *Revue archéol.*, nouvelle série, t. XXXI, p. 226-235; Rylands, mém. cit., 438 et suiv., pl. J V.

[6] Dans la *British and foreign Evangelical review*.

[7] *Journal of the American Oriental Society*, t. X, pl. CXXXIV.

dans toute l'Asie Mineure, où l'on en rencontre, jusque sur les bords de la mer Égée, d'assez nombreuses inscriptions, qui n'ont probablement pas été toutes gravées par les Khéta-ou eux-mêmes, mais attestent du moins le vaste développement de leur influence prépondérante.

A. Inscription en quelques caractères sur un linteau de porte entre Lamas et Kannidelli, dans l'ancienne Cilicie Trachée [1]. — B. Inscription accompagnant le bas-relief d'Ibriz en Lycaonie; le texte en est encore fort douteux [2]. — C. Inscription du sceau d'argent du roi cilicien Tarqoudimme, accompagnée d'une autre inscription en caractères cunéiformes ninivites [3]. — D. Inscription des environs de Boulgar, sur les frontières de la Cilicie et de la Lycaonie, dont on n'a qu'une copie tout à fait insuffisante [4]. — E. Inscription de Boghaz-Keui [5]. — M. Sayce conjecture aussi fort ingénieusement que les symboles très compliqués, évidemment composés de plusieurs objets divers, que les divinités, dans les bas-reliefs de Boghaz-Keui, tiennent à leur main ou ont placés à côté de leur tête, sont des groupes d'hiéroglyphes 'hittites exprimant leurs noms et commençant tous par le même signe, qu'il pense retrouver comme déterminatif préfixe des noms de divinités dans les inscriptions de 'Hamah et de Djerabis. — F. Inscription de quelques signes accompagnant le pseudo-Sésostris de Karabéli; cette inscription est illisible sur les photographies qu'on en a publiées; M. Sayce en donne une copie dont il affirme l'exactitude [6]. — G. Inscription de quelques caractères dans un cartouche sculpté sur le rocher à la droite de la statue du mont Sipyle, dite de Niobé [7].

La manière de représenter les objets naturels dont la figure a été adoptée pour en faire les signes de ce système original d'hiéroglyphes se rattache à un art particulier qui s'est propagé dans toute l'Asie Mineure avec l'écriture dont nous venons de parler et y est devenu le point de départ de la plastique des peuples indigènes jusqu'à l'époque grecque. Cet art est celui des monuments, soit de la Syrie septentrionale, soit de la péninsule asiatique dont nous donnions un peu plus haut la liste [8],

[1] V. Langlois, *Voyage dans la Cilicie*, p. 169.

[2] *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. IV, pl. à la pl. 236.

[3] *Münzstudien* de Grote, t. III (1863), pl. III, n° 1; *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, pl. à la p. 298, et autre à la fin du volume.

[4] Davis, *Life in Asiatic Turkey*, p. 222.

[5] Perrot et Guillaume, *Exploration de la Galatie*, etc., pl. XXXV (photographie sur laquelle on parvient seulement à distinguer la nature des caractères.)

[6] *Transac. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, p. 267; cf. Rylands, même volume, p. 439.

[7] Dennis, *Proceedings of the Soc. of Bibl. archæol.*, 1880-1881, p. 49; Rylands *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII; p. 440, pl. J v, n° 2 (copie de M. Sayce). Sur le monument lui-même, voyez A. Martin, *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. XXXI, p. 322 et suiv., pl. VII; G. Weber, *Le Sipylos et ses monuments*, Paris et Smyrne, 1880.

[8] Au catalogue que j'en ai donné plus haut il faut joindre encore le lion de

et aussi celui d'une série spéciale de cylindres gravés de pierre dure, dont tous les spécimens dont j'ai pu connaître avec certitude la provenance sortaient de la Cappadoce, de la région du Taurus et du nord de la Syrie. Voici ceux des cylindres de cette classe particulière que je trouve gravés dans les planches du grand ouvrage de Lajard sur le culte de Mithra :

A. Pl. XVI, n° 5, hématite; Bibliothèque nationale. — B. Pl. XXVIII, n° 1, hématite; Bibliothèque nationale (derrière une des figures paraissent être trois caractères hiéroglyphes). — C. Pl. XXVIII, n° 2, hématite; collection de M. de Montlezun (j'ignore où il peut se trouver aujourd'hui). — D. Pl. XXIX, n° 1, hématite; Bibliothèque nationale. — E. Pl. XXXI, n° 2, hématite; Bibliothèque nationale. — F. Pl. XXXII, n° 9, hématite; Bibliothèque Nationale. — G. Pl. XXXIII, n° 5, hématite; Bibliothèque nationale. — H. Pl. XXXV, n° 4, hématite; Cabinet impérial et royal de Vienne. — I. Pl. XXXVI, n° 11, hématite; collection Robert Goff (j'ignore où il est actuellement). — J. Pl. XXXVIII, n° 4, hématite; sans indication de source. — K. Pl. XL, n° 1, hématite; appartenant à M[me] Gabriel Delessert. — L. Pl. XLIX, n° 5, hématite; Bibliothèque nationale. — M. Pl. L, n° 3, hématite; Musée Calvet, à Avignon. — N. Pl. L, n° 4, hématite; Musée Britannique. — O. Pl. LII, n° 6, hématite; sans indication de source. — P. Pl. LI, *N*, n° 7, hématite; Bibliothèque nationale. — Q. Pl. LVII, n° 5, hématite; bibliothèque de Marseille. — R. Pl. LVIII, n° 6, hématite; sans indication de source. — S. Pl. LXII, n° 5, hématite; d'après un moulage fait à Smyrne.

Tous ces cylindres sont de même matière et offrent un même style d'art parfaitement caractérisé, qui a la plus grande parenté avec celui des bas-reliefs de Boghaz-Keui et d'Euyuk. On y voit souvent des personnages avec le haut bonnet pointu et les bottes à l'extrémité relevée dont nous parlerons un peu plus loin. Un ornement tout à fait caractéristique est la sorte de tresse nattée qui s'observe sur presque tous ces cylindres, et qui ne se voit jamais sur ceux de la Chaldée, de Babylone et de l'Assyrie. M. Al. Sorlin-Dorigny prépare un travail sur les cylindres de cette classe. Il en a formé à Constantinople une riche collection; tous sont en hématite et tous ont des provenances sûres, de l'intérieur de l'Asie Mineure. Quelques-uns de ceux qu'il possède offrent, gravés en creux sur

Kalaba, aux portes d'Angora (Perrot et Guillaume, *Exploration de la Galatie*, etc., pl. XXXII), passé naturellement sous silence là où nous nous occupions seulement à grouper les représentations de la figure humaine. Je ne parle, du reste, que des œuvres de la sculpture, les seules pour lesquelles nous puissions établir une comparaison entre les monuments du nord de la Syrie et ceux de l'Asie Mineure. Je laisse donc de côté les tombeaux et les autres spécimens d'architecture que M. Perrot a compris aussi dans son étude sur *L'Art de l'Asie Mineure*.

une des sections horizontales des extrémités, un ou deux hiéroglyphes 'hittites. A ces cylindres se rattachent les sceaux de pierre dure, provenant aussi de l'Asie Mineure, qu'a rassemblés M. G. Schlumberger et que M. Perrot a fait connaître à l'Académie des inscriptions.

L'art en question a été certainement pratiqué par d'autres peuples que les *Kheta-u= 'Hatti= 'Hittîm;* mais ç'a été d'après leurs leçons, à leur exemple, et par conséquent on est en droit de le qualifier de « 'hittite », aussi bien que le système d'écriture auquel il est lié. Généralement assez grossier, presque à demi-barbare[1], il procède directement de l'influence de l'art chaldéo-babylonien des plus anciennes époques, tel que nous le connaissons par les cylindres et par les sculptures que viennent de restituer au jour les admirables fouilles de M. de Sarzec à Tell-Loh, sur l'emplacement de l'ancienne *Sirtilla*. Mais en même temps il a sa physionomie à part, son originalité propre, comme tout ce que nous parvenons à connaître de la civilisation du peuple qui fut son premier créateur.

Ce qu'on sait par les monuments égyptiens de la constitution politique des Khéta-ou, à l'époque de leur plus grande puissance, révèle un empire fortement organisé avec une administration régulière et une chancellerie développée. Un roi[2] gouverne la nation et a sous lui des chefs de district, dont nous ne connaissons pas le titre indigène. Il a pour vassaux d'autres rois, comme ceux de Qadi, de Khilbou et des Amaour-ou de Qadesch, qui obéissent à ses injonctions et lui fournissent en personne le service militaire. C'est surtout la guerre qui paraît avoir été le grand objectif des Khéta-ou. Leur armée est nombreuse, parfaitement disciplinée, et déploie sur les champs de bataille une tactique régulière et savante. Elle se compose de deux éléments distincts, les troupes nationales et les auxiliaires ou mercenaires étrangers, commandés par des généraux du peuple de Khéta. Les auxiliaires sont généralement des archers, et le titre que les inscriptions égyptiennes donnent à leurs commandants est celui de *her pit,* « chef des archers » de tel ou

[1] La grossièreté du travail est surtout grande dans les sculptures de l'Asie Mineure, qui ont été exécutées plutôt sous l'influence de nos 'Hittîm que par eux-mêmes. Ce sont, d'ailleurs, pour la plupart, des bas-reliefs taillés sur la surface des rochers, où le ciseau ne pouvait pas apporter de finesse, et qui ont dû beaucoup souffrir des intempéries. Quelques-uns des fragments de Djerabis, exécutés pendant la période historique assyrienne et imités de très près de l'art assyrien, non plus babylonien, sont d'un travail fin et soigné.

[2] Les Égyptiens affectent de ne lui donner que le titre de *ur en Khita,* « le « grand de Khéta ».

tel district. Les troupes nationales se composent de chars et de gens de pied, qui se forment en phalange serrée et profonde, armée de la lance et d'une courte dague, sans bouclier, paraît-il. Cette phalange est celle que les Égyptiens qualifient de *tahiru*, « les hommes de choix », et la qualification d'*aâ en tahiru*, « chef de la phalange », désigne un des plus hauts personnages militaires de la cour du roi de Khéta. Les chars de guerre, dont les généraux reçoivent des Égyptiens le titre de *qatsan*, sont de construction très légère, traînés par deux chevaux, et portent un conducteur et deux combattants, munis d'un petit bouclier de forme spéciale, arrondi à la base et au sommet, et échancré sur les côtés.

Un trait de costume caractéristique des Khéta-ou est la haute tiare se terminant en pointe qui formait la coiffure de leurs princes, et dont l'image paraît même servir, dans leur écriture, à dénoter l'idée de « roi[1] ». Le roi Khita-sira en est coiffé dans le bas-relief de la stèle d'Ibsamboul où il adore son gendre Râ-mes-sou II, assis au milieu des dieux[2]. Sur les monuments de l'Asie Mineure elle est très multipliée, et M. Perrot[3] la signalait comme un de leurs traits caractéristiques[4]. Elle coiffe les figures de rois en costume de guerre de Karabéli et de Ghiaour-Kaléçi, les grands dieux virils de la scène centrale des bas-reliefs de Boghaz-Keui, les deux personnages en longues robes qui portent sur leurs nuques les pieds du principal de ces dieux[5], enfin la longue file de ceux qui y exécutent une sorte de danse sacrée, et qui sont peut-être eux-mêmes des dieux secondaires. Les figures à la tête surmontée d'une tiare ne sont pas moins fréquentes sur les cylindres dont je parlais tout à l'heure. La tiare du roi du bas-relief de Biredjik est moins haute et moins conique, mais elle rentre dans les mêmes données essentielles, et il faut tenir compte

[1] La tête humaine, coiffée de ce même haut bonnet conique, est encore un des signes de l'écriture hiéroglyphique 'hittite.

[2] Lepsius, *Denkmäl.*, partie III, pl. CXCVI; cf. Brugsch, *Geogr. Inschrift.*, t. II, pl. V, n° 9; Fr. Lenormant, ouvr. cit., t. II, p. 223.

[3] *Mémoires d'archéologie*, p. 51 et suiv.

[4] On l'a comparée à la *κυρβασία εἰς ὀξὺ ἀπηγμένη* qu'Hérodote (VII, LXIV) prête aux Scythes. Mais la forme de cette dernière coiffure est assez différente dans la figure du Sace ou Scythe Sakounka, dans le bas-relief qui surmonte l'inscription de Behistoun : H. Rawlinson, *Journ. of the R. Asiat. Society*, t. X, pl. intitulée *General view of the sculptures at Behistun;* Flandin, *Perse ancienne*, t. II, pl. XVIII; Kossowicz, *Inscriptiones palæopersicæ*, p. 46 et 47.

[5] La tiare de ces deux personnages n'est pas tout à fait la même que celle des autres. Par une modification dont les bas-reliefs de Boghaz-Keui offrent encore quelques exemples, elle se recourbe légèrement en avant au sommet, au lieu d'être droite et rejetée un peu en arrière.

de ce que l'espace a manqué au sculpteur pour la représenter avec tout son développement.

Si les sculpteurs égyptiens ont exactement reproduit cette coiffure d'un type particulier, aussi bien que le bonnet à floche que portent, dans leurs bas-reliefs, la majorité des Khéta-ou et que nous retrouvons très nettement à Euyuk, en revanche ils ont omis de chausser les gens de ce peuple de la botte à tige plus ou moins haute, recourbée à son extrémité comme les souliers à la poulaine du moyen âge, qui paraît cependant avoir été une partie essentielle de leur costume. Nous voyons cette botte aux pieds du roi du bas-relief de Biredjik et des diverses figures humaines des sculptures de Djerabîs[1]. La botte à la poulaine à haute tige et la bottine se relevant de même au bout, mais ne montant que juste au-dessus de la cheville, sont deux des signes qui se répètent le plus fréquemment dans les inscriptions hiéroglyphiques 'hittites. Dans les bas-reliefs de l'obélisque de Nimroud[2], nous la voyons portée, en même temps qu'un bonnet d'étoffe, par les gens qui apportent le tribut du pays de Patin, dépendance du 'Hatti, comme nous l'avons vu. Cette chaussure n'est pas moins constante sur les monuments de l'Asie Mineure qu'accompagnent des légendes dans les mêmes hiéroglyphes. « Nous la trouvons, dit M. Perrot[3], à Nymphi (Karabéli), à Ghiaour-Ka-« léçi, puis en Cappadoce, aux pieds de tous les personnages[4]. On la ren-« contre encore dans plusieurs monuments de la péninsule, dans ce bas-« relief d'Iconium où Texier a vu un guerrier lycaonien[5], et aux pieds de « plusieurs des figures féminines qui décorent le mònument lycien de « Xanthos connu sous le nom de Tombeau des Harpyes[6]. Cette chaussure « paraît donc avoir été en usage d'un bout à l'autre de la péninsule. » Dans une direction, les bas-reliefs assyriens des portes de bronze de Balawât[7] montrent les gens du pays de Manna[8] et des autres parties de l'Arménie, chaussés de bottes pareilles. Sur l'obélisque de Nimroud, ceux qui apportent les tributs du pays de Kirzan ou Gilzan, au nord-est de l'Assyrie[9], ont exactement même chaussure, même robe et même bon-

[1] *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, pl. J II.

[2] Layard, *Monuments of Nineveh*, first series, pl. LIII-LVI.

[3] *Mémoires d'archéologie*, p. 53.

[4] Ajoutons : dans le bas-relief d'Ibrîz ainsi que sur le sceau du roi Tarqoudimme.

[5] *Univers pittoresque, Asie Mineure*, p. 653 et pl. V.

[6] *Monum. inéd. de l'Institut archéologique*, t. IV, pl. III.

[7] Voy. le luxueux ouvrage intitulé : *The bronze ornament from the palace gates from Balawat*, Londres, 1882.

[8] Cf. le bas-relief de Khorsabad qui représente la prise d'une forteresse du pays de Manna : Botta, *Monument de Ninive, Architecture et sculpture*, pl. CXLV.

[9] Sur ce pays, voyez E. Schrader,

net que les gens de Patin. Cet ensemble de costume se reproduit encore trait pour trait dans une sculpture du palais de Nimroud[1], où l'on voit un prince étranger venant rendre hommage au monarque assyrien et suivi d'un de ses serviteurs qui apporte en présent deux singes, évidemment deux animaux qui n'appartiennent pas à la faune de son pays, mais qu'un commerce lointain y a portés[2], et que le prince offre à son vainqueur et suzerain à titre de haute curiosité. M. Sayce n'hésite pas à voir dans ce prince tributaire un 'Hatti; je serai moins affirmatif, mais je crois bien qu'il est difficile de ne pas y reconnaître à tout le moins un représentant du groupe de peuples dont les Khéta-ou = 'Hatti tiennent la tête. Enfin les sculptures du palais de Scharrou-kinou, à Khorsabad, montrent encore les bottes à extrémité relevée chaussant les gens de *Kiškesim* et des cantons voisins[3], ainsi que ceux de *Bit-Bagaya*[4], tous lieux appartenant aux parties du Naïri qui touchaient aux pays arméniens. Recourbée de même, mais un peu différente en ce qu'elle se lace sur le devant de la jambe, est encore à Khorsabad la botte des tributaires qui amènent des chevaux[5], peut-être les gens de *Tuna*, dans le sud de la Cappadoce.

Toutes les représentations des monuments assyriens que nous venons d'énumérer offrent, en même temps que la forme particulière de chaussures sur laquelle nous avons insisté, l'un ou l'autre des vêtements que les bas-reliefs égyptiens nous montrent portés par les Khéta-ou jusque sur les champs de bataille : ou bien la longue robe descendant jusqu'aux chevilles et serrée à la taille par une ceinture[6], ou bien une tunique courte et collante, serrée aux hanches et s'arrêtant vers les genoux, pardessus laquelle est un manteau plus ou moins ample, mais tombant toujours sans plis, attaché sur l'épaule droite par une agrafe et ouvert de ce côté, manteau que, pour combattre, on fait passer sous l'aisselle gauche, en laissant l'épaule et le bras dégagés, tandis qu'en paix et en cérémonie il couvre les épaules. Ce dernier costume est celui du plus grand nombre

Keilinschriften und Geschichtsforschung, p. 167-169.

[1] Layard, *Monuments of Nineveh*, first series, pl. XL.

[2] On amenait bien des singes à Yeroûschâlâîm du temps de Schelômôh : I *Reg.*, x, 22; II *Chron.*, ix, 21.

[3] Botta, *Mon. de Ninive, Architecture et sculpture*, pl. LXIV-LXIX.

[4] Botta, pl. LXXVI.

[5] Botta, pl. CXXIII-CXXXVI.

[6] C'est bien là le vêtement décrit par M. Brugsch, *Geogr. Inschr.*, t. II, p. 25. La même robe est portée par le roi du bas-relief de Biredjik et par le personnage de celui de Djerabis figuré dans *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæol.*, t. VII, I. J ii. A Boghaz-Keui, les deux personnages qui portent le principal dieu sont vêtus de robes analogues, mais avec de singuliers ornements en saillie.

des représentations assyriennes citées. Dans les monuments de l'Asie Mineure nous le voyons à plusieurs des personnages d'Euyuk, de Boghaz-Keui et au roi Tarqoudimme sur son sceau d'argent. Mais jamais aucun Khéta n'est figuré vêtu simplement de la tunique courte sans manteau, qui est celle des rois en tenue de guerre de Karabéli et de Ghiaour-Kaléçi, ainsi que de beaucoup des figures coiffées de la tiare conique à Boghaz-Keui, en particulier les deux principaux dieux virils du bas-relief central[1]. Il y a là un trait propre aux monuments de l'Asie Mineure, et dont l'originalité reste aussi grande que lorsque M. Perrot[2] la faisait remarquer. Il faut probablement y voir une indication formelle de ce que celles des sculptures où l'on observe des personnages de premier rang ainsi vêtus, bien qu'exécutées sous l'influence des *Kheta-u* = *'Hatti* = *'Hittim* septentrionaux, et à l'imitation de leurs œuvres, ne l'ont pas été par eux-mêmes, mais par d'autres peuples soumis à leur action.

François LENORMANT.

[1] C'est également de la même tunique courte qu'est vêtu le dieu Sanda, à la tiare armée de cornes, dans le bas-relief d'Ibriz, tandis que le roi qui l'adore porte la longue robe assyrienne.

[2] *Mémoires d'archéologie*, p. 52.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Bresse, membre de l'Académie des sciences (mécanique), est décédé le 22 mai 1883.

M. Maillard de la Gournerie, membre libre de l'Académie des sciences, est décédé le 25 juin 1883.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

1° *Trois chartes du XIIe siècle concernant l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, publiées par J. Delaville Le Roulx, Gênes, 1881, in-4°. — 2° *Documents concernant les Templiers extraits des Archives de Malte*, par le même. Paris, 1882, in-8°. — 3° *Les Archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, par le même. Paris, 1883, in-8°.

Le mouvement de renaissance des études sur les croisades s'accentue chaque jour; sous l'impulsion de la Société de l'Orient latin, se forme un groupe d'érudits qui s'occupe spécialement de ces questions. M. Delaville Le Roulx est de ce nombre, et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem a plus particulièrement attiré son attention. Les trois ouvrages dont nous venons de reproduire les titres ne sont que le début d'un ensemble de travaux importants auxquels l'auteur se prépare depuis plusieurs années. Son étude sur trois chartes du XIIe siècle aborde la question des origines des Hospitaliers et complète le travail publié en 1864 par M. G. Saige sur l'*Ancienneté de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem* (Bibl. de l'Éc. des ch., 1864, p. 532-560), dont il confirme les résultats, en montrant, dans le Toulousain, des donations à l'hôpital de Jérusalem faites antérieurement à la première croisade. La fin de ce travail est consacrée aux souscriptions grecques très curieuses d'une donation de Terre sainte en faveur des Hospitaliers. Cette donation soulève plusieurs questions intéressantes à l'occasion de la coexistence des clergés grec et latin en Asie Mineure pendant la domination latine.

Dans les *Documents concernant les Templiers*, l'auteur a réuni tout ce qui a trait à cet ordre célèbre dans les archives de Malte. On sait que la science déplore la perte des archives générales du Temple; M. Delaville Le Roulx, dans une introduction courte et substantielle, a résumé sur ce point l'état de la question et montré l'espoir de jour en jour plus chimérique de retrouver jamais ces archives. Nous regrettons que les privilèges généraux concédés au Temple par le Saint-Siège aient été systématiquement omis dans ce travail; si minime intérêt qu'ils puissent présenter, nous aurions aimé à voir réuni dans ce livre, comme en un *corpus*, tout ce que les archives de Malte renfermaient sur la matière.

Le troisième ouvrage de M. Delaville Le Roulx est le plus important. D'abord c'est un inventaire qui nous initie d'une façon suffisante, quoique brève, aux richesses des archives de Malte, richesses que peu de personnes soupçonnaient; puis les sceaux, la bibliothèque, les souvenirs de l'ordre et les trésors des églises de l'île sont de la même façon indiqués et sommairement décrits. Enfin, comme, parmi les pièces d'archives les plus précieuses à tous égards, sont celles qui concernent le séjour des Hospitaliers en Terre sainte, l'auteur a publié, sous le titre d'*Appendice*, cent documents inédits du XIIe et du XIIIe siècle, qui sont du plus haut intérêt. Ils forment, avec les documents donnés par S. Paul, au siècle dernier (*Codice diplomatico*, Lucca, 1733-1737, 2 vol, in-fol.), le cartulaire de l'ordre en

Terre sainte. L'auteur a su, par des notes substantielles, faire ressortir les divers genres d'intérêt que ces pièces présentent. Les *listes* et la *table* qui terminent le volume, fort exactement dressées, en rendent l'usage facile. Nous n'avons qu'un regret, c'est que l'auteur n'ait pas jugé bon de faire de ces documents une publication spéciale, qu'ils méritaient, au lieu de les reléguer à la fin de son inventaire. Quoi qu'il en soit, les travaux de M. Delaville Le Roulx sur les Hospitaliers, dont l'importance s'accroît à chacune de ses publications, sont de ceux auxquels nous sommes heureux d'applaudir et que nous espérons voir se poursuivre sans interruption. E. M.

De Paris au Japon à travers la Sibérie, par Edmond Cotteau. Paris, 1883, un vol. in-12 de 450 pages; impr. Motteroz, libr. Hachette.

Chargé par le Ministre de l'Instruction publique d'une mission scientifique en Orient, l'auteur a choisi, pour se rendre au Japon, la route encore peu fréquentée de la Sibérie et du bassin de l'Amour. M. Cotteau n'a pas la prétention de décrire à fond les contrées ainsi parcourues, mais il a su, grâce à son talent d'observation et à la vivacité de ses tableaux, donner à ses descriptions un mérite réel, et ce n'est pas sans profit qu'on lira le récit facilement écrit de son voyage à travers des contrées que la civilisation transforme chaque jour si rapidement.

Catalogue du musée Guimet. Première partie : *Inde, Chine et Japon,* par L. de Milloué. Un vol. in-12 de LXVIII-324 pages. Lyon, 1883, imp. Pitrat.

Le riche musée que la ville de Lyon doit à la générosité de M. Guimet est formé, pour la plus grande partie, d'objets recueillis par le donateur dans le cours de ses voyages dans l'extrême Orient; des acquisitions nouvelles en augmentent chaque jour l'intérêt scientifique, rehaussé encore par les études que publient les collaborateurs compétents dont M. Guimet a su s'entourer, dans un recueil spécial justement estimé. Les trois galeries qui composent ce musée renferment, à côté d'importantes collections industrielles, une série remarquable de pièces de toute nature relatives aux religions de l'Europe ancienne, de l'Égypte et de l'Orient. La première partie du catalogue descriptif, dû au conservateur, M. de Milloué, comprend les religions de l'Inde, de la Chine et du Japon, c'est-à-dire à peu près le tiers des collections. Celles-ci sont classées suivant le pays d'origine, les diverses croyances formant les divisions premières, leurs principales sectes étant soigneusement séparées. La description de chaque objet est accompagnée d'arguments historiques qui donnent à ce catalogue un intérêt particulier. Un exposé succinct, mais fort complet, des religions auxquelles l'Inde et la Chine ont donné naissance, forme à ce travail une introduction nécessaire et qui pourra être utilement consultée par ceux qui voudraient s'initier à leur étude.

ÉTATS-UNIS.

Report on the investigations at Assos, 1881, by Joseph Thacher Clarke, with an appendix containing inscriptions from Assos and Lesbos and papers by W. C. Lawton and J. S. Diller. Printed at the cost of the Harvard Art Club and the Harvard Philological Society, Boston et Londres, 1882.

Le collège d'Harvard jouit, en Amérique et en Europe, d'une réputation méritée; on le considère comme le foyer le plus actif de la culture intellectuelle de l'autre côté de l'Océan, et surtout de la culture de l'étude de l'antiquité. Deux sociétés savantes

organisées sous son patronage, *The Harvard Art Club* et *The Harvard Philological Society*, ont entrepris, à frais communs, l'édition d'un ouvrage qui forme la première série d'une publication beaucoup plus étendue, et qui portera le nom de *Papers of the Archeological Institute of America. — Classical series.*

Le volume annoncé en tête de cette notice est consacré à l'exploration des ruines d'Assos, ancienne colonie grecque, située, comme on le sait, dans l'ancienne Mysie, sur le golfe d'Adramyttion. Cette exploration présente d'autant plus d'intérêt pour des lecteurs français, que ce sont des voyageurs de notre nation qui ont le plus contribué à faire connaître et à exhumer les ruines de l'antique Assos. Le premier de ces explorateurs fut M. de Choiseul-Gouffier, dans son *Voyage pittoresque en Grèce* (1809) : « Peu de villes, disait-il, jouissent d'une situation aussi heureuse, aussi magnifique, « que celle d'Assos; l'imagination des plus habiles artistes ne saurait aller au delà des « tableaux si riches, si imposants, qu'elle devait jadis présenter de toutes parts. »

Depuis le comte de Choiseul, la moitié environ des voyageurs qui ont visité et décrit Assos ont été des Français, les seules fouilles pratiquées sur ce terrain le furent aux frais de notre gouvernement, et les bas-reliefs célèbres du temple d'Assos, transportés en France, comptent aujourd'hui parmi les monuments les plus importants du Musée du Louvre.

Les membres de la mission se sont partagé le travail; les uns ont étudié spécialement les monuments, d'autres les inscriptions; enfin l'un d'eux s'est consacré à l'exploration géologique du pays. Trente-six planches gravées aident singulièrement à l'intelligence du texte et rehaussent en même temps la valeur du livre. Nous signalerons également les six inscriptions reproduites en fac-similé, et dont le texte est restitué et traduit avec succès.

Cette exploration d'Assos ne sera pas la dernière contribution de l'Amérique aux découvertes archéologiques. A l'imitation de la France et de l'Allemagne, il vient d'être créé pour ce pays une école d'antiquités helléniques, dont le siège est fixé à Athènes. Mais, à la différence des Écoles française et allemande, l'École américaine a un caractère privé; elle a été organisée par les principaux collèges d'Amérique pour offrir à leurs gradués le moyen de compléter en Grèce leurs études sur la littérature, les arts et l'antiquité classiques. Les cours seront gratuits, mais les membres de l'École devront s'entretenir à leurs frais, du moins quant à présent. La direction de l'établissement a été confiée, pour l'année 1882-1883, à M. W. W. Goodwin, professeur de l'Université d'Harvard.



TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. J. Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président.*

Assistants..
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs...
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. J.-B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1883.

Les Origines. — *Le problème de la connaissance; le problème cosmologique; le problème anthropologique; l'origine de la morale et de la religion, par E. de Pressensé.* 1 volume in-8° de xv-560 pages, librairie Fischbacher. Paris, 1883.

Nous ne pouvons nous empêcher, avant de rendre compte de l'important volume récemment publié par M. de Pressensé, de faire quelques observations sur le titre dont il est revêtu. Quel sens faut-il attacher à ces deux mots isolés, « les origines »? De quelles origines est-il question? Car toute chose, tout ordre d'existence, a les siennes, qui ne doivent pas se confondre avec celles d'un autre. S'il y a des origines communes à tous les êtres et à tous les faits, et si l'on a voulu précisément parler de celles-là, il était indispensable de les distinguer des origines particulières. L'auteur a si bien senti l'obscurité et l'insuffisance de son titre, qu'il le fait suivre de tout un commentaire. Les *origines*, pour lui, ce sont les quatre problèmes dont il entreprend de chercher la solution : le problème de la connaissance, le problème cosmologique, le problème anthropologique, l'origine de la morale et de la religion. Ce commentaire lui-même n'est pas irréprochable sous le rapport de la clarté; car, des quatre problèmes que nous venons d'énoncer, les trois premiers ne sont pas précisément des problèmes d'origine. Mais il y a une autre difficulté dont on est frappé dès le début de ce livre, et qu'il n'est pas sans utilité de signaler, parce qu'elle résulte d'un défaut d'ordre et de méthode. On ne comprend guère comment le problème ou, pour appeler les choses par leur nom, comment l'étude de la connaissance, l'étude de

l'intelligence humaine peut se séparer de l'étude de l'homme et surtout de l'étude des idées sur lesquelles reposent la morale et la croyance à l'existence de Dieu. Aussi M. de Pressensé n'a-t-il pu éviter, dans les trois dernières parties de son livre, de répéter souvent ce qu'il avait déjà dit dans la première. Combien Bossuet a été mieux avisé quand il a appelé tout simplement le plus important de ses ouvrages de philosophie : *De la connaissance de Dieu et de soi-même!* Au fond, c'est le traité de Bossuet, et également celui de Fénelon sur l'existence de Dieu, que M. de Pressensé a voulu refaire, en se plaçant en face des systèmes de notre temps, comme les deux grands évêques du XVIIe siècle se placèrent en face des adversaires les plus accrédités de leurs principes métaphysiques et religieux.

Comprises de cette façon, *Les Origines* de M. de Pressensé sont une œuvre de la plus grande valeur. A part la dernière partie, sur laquelle nous avons, au seul point de vue de la critique philosophique, beaucoup de réserves à faire, elles nous offrent le résumé le plus complet, le plus substantiel, le plus exact, de tous les arguments que la philosophie, éclairée par la science, par la science expérimentale de notre époque, puisse opposer aux différents systèmes qui tendent à supprimer ou à reléguer dans le domaine de l'inconnaissable les principes et les existences d'ordre moral ou métaphysique. C'est dire que l'originalité n'en est pas la qualité dominante. L'auteur est le premier à le reconnaître. Avec une sincérité parfaite, qui n'a rien de commun avec les affectations d'une fausse modestie, il déclare dans sa préface que le seul but qu'il se soit proposé est de donner comme le bulletin de la bataille engagée aujourd'hui entre la philosophie spiritualiste et la science athée. Mais la philosophie n'est pas tenue d'être originale. Il vaut mieux qu'elle soit vraie, dirait-on, si toute vérité qui n'est pas mathématiquement démontrée ou constatée par l'observation des sens n'était matière à contestation. Mais c'est beaucoup qu'elle soit judicieuse, impartiale, conséquente avec elle-même, non moins bien informée des doctrines qu'elle combat que de celles qu'elle veut soutenir. Aucune de ces qualités ne manque à M. de Pressensé, et il n'a rien épargné pour les acquérir. Amis, adversaires ou alliés, étrangers ou nationaux, déjà anciens ou nés d'hier, tous les écrits publiés sur les questions qu'il traite, il les a non seulement lus, mais étudiés, il les résume ou les analyse avec conscience. Quoiqu'il ait ses auteurs préférés, au nombre desquels le philosophe religieux, M. Secrétan, paraît tenir le premier rang, il accepte de toute main ce qu'il croit être la vérité. Quant aux systèmes qui ne sont à ses yeux qu'autant de formes de l'erreur, il les discute avec gravité.

avec toute la force dont il dispose, mais sans jamais se départir, à l'égard des personnes, des ménagements conseillés par la bienveillance. On peut même dire que l'expression de ce sentiment est poussée par M. de Pressensé jusqu'à l'abus. A l'entendre, tous les écrivains dont il se prépare à réfuter les opinions sont des hommes remarquables, des esprits du premier ordre, qui ont laissé dans la science des traces lumineuses, et leurs opinions elles-mêmes, celles que tout à l'heure on verra réduites à néant, sont de profondes et puissantes conceptions. Un tel langage, à la longue, devient monotone; il ressemble plus aux compliments sans conséquence qui trouvent leur place dans une conversation de salon qu'aux appréciations sincères qu'on s'attend à rencontrer dans un livre sérieux. Cependant ce genre d'exagération vaut encore mieux que l'excès contraire.

Nous ne suivrons pas M. de Pressensé dans les combats, selon nous victorieux, qu'il livre successivement, en traitant de l'origine et de la nature de nos connaissances, au positivisme français, au positivisme anglais, au positivisme allemand, ou du moins à cette nouvelle psychologie allemande qui fait du moi la conclusion d'un raisonnement inconscient, du raisonnement lui-même une opération purement mécanique, et de tous les phénomènes de l'esprit de simples phénomènes physiologiques, dont la durée ou le passage à travers notre existence s'évalue en secondes, en quinzièmes, en dix-neuvièmes, en trois centièmes de seconde; nous aimons mieux montrer par quelle voie, après avoir écarté toutes ces ombres, il croit pouvoir rentrer et nous ramener avec lui dans la réalité. Il y a là une pensée heureuse et saine qui lui appartient. Le plus sûr moyen, selon lui, de reconquérir la réalité sur ce nominalisme contemporain qui s'appelle le positivisme ou l'associationisme, c'est l'union de la morale de Kant avec la psychologie de Maine de Biran. L'idée du devoir, telle que Kant la comprend, suppose l'action, puisqu'elle la règle et la commande par une loi absolue. C'est l'action elle-même, aperçue directement par la conscience et non pas seulement supposée, qui fait la base des observations de Maine de Biran. Or l'action c'est ce qu'il y a de plus réel en nous, et, dans les êtres en général, c'est l'être pris dans son essence. C'est aussi la raison rétablie dans son autorité; car, une fois sûrs de l'action, et d'une action personnelle, d'une action libre comme celle du moi, nous le sommes également que l'idée de cause n'est pas une forme vide de la pensée ou une pure catégorie, mais qu'elle représente une force, un être réel, puisqu'il agit, et, avec l'idée vraie d'un tel être, nous avons l'idée non moins vraie de la substance, de l'unité, de l'extériorité, de l'infini; en un mot, de toutes les existences, ou de l'existence

sous tous ses modes et dans tous ses attributs. M. de Pressensé, avec toute l'école spiritualiste de notre temps, principalement avec l'école de Maine de Biran, complétée par la raison pratique de Kant, établit très péremptoirement que, réduit à la sensation toute seule, ou à la conscience de la sensation, à des perceptions purement subjectives, à des idées qui ne seraient que des formes vides de la pensée, l'esprit humain ne connaîtrait ni lui-même, ni les corps, ni le monde moral, ni le monde physique, ni les lois qui les régissent, ni la raison d'où émanent ces lois, ni rien de ce qui agit, de ce qui dure ou simplement de ce qui est.

Mais, s'il est vrai que toute certitude repose sur les mêmes fondements, à savoir l'idée du devoir et l'idée de causalité, puisée directement dans notre activité libre et personnelle, d'où vient la différence profonde qu'établit M. de Pressensé entre la certitude morale et toute autre espèce de certitude, la certitude métaphysique, par exemple? Celle-ci, nous l'avons ou nous ne l'avons pas sans qu'on puisse nous en demander compte; mais celle-là, la certitude morale, nous sommes responsables de ne pas l'avoir. Il est impossible, en effet, de prêter un autre sens à ces paroles : « Quand nous parlons de la vraie certitude morale, nous « entendons celle qui est tout ensemble une théorie et une pratique, qui « est une vue et une vie du divin, si l'on peut ainsi dire. Celle-là, selon « nous, sera possible à quiconque aura voulu faire l'usage légitime de ses « facultés morales. D'un autre côté, malgré tout notre respect pour la « liberté des opinions, nous sommes obligé de voir dans la négation de « la vérité morale une déviation du vouloir [1]. »

Ainsi donc ce n'est pas assez de distinguer entre la certitude morale et les autres sortes de certitude, mais, dans la certitude morale elle-même, il y a une différence à faire entre la vraie certitude morale et celle qui n'est pas la vraie. Quiconque n'a pas la vraie, n'est pas seulement un aveugle ou un myope, c'est, en propres termes, un coupable, puisqu'il n'a pas voulu faire ce qu'il pouvait et ce qu'il devait. « Nous « maintenons, ajoute M. de Pressensé dans une note [2], que le premier « devoir est bien de croire au devoir, lequel est le fond même de la con« science. »

Les deux propositions sont insoutenables, mais la dernière beaucoup plus que la première. On démontre dans tous les traités de logique qu'il n'y a pas de milieu entre la certitude et ce qui n'est pas elle. Elle existe ou elle n'existe pas, et, du moment qu'elle existe, elle est la vraie. Quant

[1] *Les Origines*, p. 118 et 119. — [2] *Ibid.*, p. 125.

à dire que le premier devoir est de croire au devoir et qu'on est coupable, ou qu'il y a *déviation du vouloir* à ne pas y croire, c'est une assertion contre laquelle proteste l'histoire aussi bien que le sentiment de la plus vulgaire équité. Ni Spinosa, ni Leibniz, ni peut-être Malebranche, ne comprennent le devoir de la même manière que M. de Pressensé, c'est-à-dire tel que Kant le comprenait. Dira-t-on que c'est parce qu'ils ne l'ont pas voulu, et que, ne l'ayant pas voulu, ils ont été criminels? Si Pascal n'a pas nié le devoir, à coup sûr il a nié le libre arbitre, sans lequel le devoir n'existe pas, et ce que nous disons de Pascal s'applique à un grand nombre de philosophes et de théologiens de ces trois ou quatre derniers siècles. Ils seront donc tous enveloppés dans la même condamnation? Et, quand on ne rencontrerait devant soi que des utilitaires comme Bentham et John Stuart Mill, des positivistes tels que Littré et Auguste Comte, cela suffirait pour convaincre de fausseté la proposition de M. de Pressensé et celle que soutenait avant lui, en l'aggravant encore, M. Ollé Laprune dans son livre *De la certitude morale*.

Après avoir expliqué la nature et les lois de la connaissance, M. de Pressensé aborde la question de l'origine des existences, de l'origine de l'univers, ou ce qu'il appelle très improprement, comme nous l'avons déjà dit, et d'une manière très vague, le problème cosmologique. Il s'agit de démontrer l'existence de Dieu par les phénomènes de la nature et surtout par les lois qui régissent ces phénomènes. Ici, pour éviter les lieux communs et ne pas recommencer, sans profit pour la cause spiritualiste, une œuvre déjà tant de fois accomplie, il y avait une double tâche à remplir : il y avait à tenir compte de toutes les découvertes de la science contemporaine et à se montrer au courant des plus récentes théories de la physique, de la chimie, de la physiologie, de l'histoire naturelle. Il y avait aussi à réfuter les systèmes nouveaux ou les systèmes anciens qui, par de nouveaux arguments, par de nouvelles observations ou une nouvelle interprétation de la nature, concluent à la négation de Dieu. M. de Pressensé, à ce qu'il nous semble, a donné satisfaction à ces deux exigences de son sujet. Qu'il soit toujours dans la stricte vérité quand il s'appuie sur la science, quand il analyse ou interprète les ouvrages de ses plus illustres représentants, nous n'oserions pas l'affirmer; mais nous ne craignons pas de dire que, dans la réfutation des systèmes athées, quelque nom qu'ils portent, ou placés sur la pente de l'athéisme, il montre la même solidité que dans la réfutation de ceux qui, en supprimant le moi, en détruisant l'unité de la conscience, en confondant la raison avec la sensation, détruisent les fondements de toute certitude.

Si le matérialisme est ancien, aussi ancien que le système de Démo-

crite, il s'est fréquemment renouvelé dans sa forme et dans ses moyens de défense. M. de Pressensé ne néglige pas de nous faire connaître ces tentatives de rénovation et d'en montrer l'impuissance. Quelles qu'elles soient, elles ne peuvent empêcher que la matière, quand on veut la réduire à son principe ou à son élément constitutif, ne soit inaccessible à notre esprit. Elle n'est quelque chose de réel que lorsqu'on lui substitue l'idée de force par laquelle nous nous représentons une existence immatérielle. Le plus grand philosophe de l'antiquité, qui est en même temps le fondateur de l'histoire naturelle, Aristote, définit la matière une simple possibilité d'être qui ne fait place à la réalité que par l'intervention de la forme, c'est-à-dire par l'intervention d'une idée ou d'un acte de l'intelligence.

Le matérialisme proprement dit, celui qui ose revendiquer son vieux nom ou les noms équivalents d'atomisme et d'organicisme, est moins fréquent aujourd'hui et joue un rôle moins important dans les discussions scientifiques et philosophiques de nos jours que le transformisme. Aussi est-ce à l'exposition et à la réfutation de ce dernier système que M. de Pressensé a apporté le plus de soin.

Il distingue avec raison entre le darwinisme et le transformisme universel tel que le conçoit Herbert Spencer. La transformation ou l'évolution, selon Darwin, ne s'applique qu'à l'histoire naturelle, et peut, à la rigueur, se concilier avec l'idée de finalité, par conséquent avec l'idée d'une cause intelligente, avec l'idée de Dieu. Gardant, sur l'origine de la vie et celle des êtres en général, un silence prudent, le naturaliste anglais ne s'occupe que des êtres chez lesquels la vie existe déjà et se transmet sous des conditions déterminées; il ne s'occupe que des espèces dont se composent le monde végétal et le monde animal. Rien n'empêche de croire que, dans leur ensemble, elles procèdent d'une cause intelligente. Darwin n'a jamais dit le contraire. Rien n'empêche de croire qu'elles se développent suivant les lois que cette cause leur a imposées, ou ce qui est la même chose, suivant un plan, en vue d'une fin préconçue. Le nom même d'évolution quand on y attache un sens précis, le fait supposer; car évolution est synonyme de développement, de marche ascendante, de mouvement vers un mieux; et le mieux ne se conçoit pas sans le bien, sans un but à atteindre, sans une fin. Ce n'est point par un effet du hasard que les êtres vivants se rapprochent de cette fin qui leur est assignée d'avance par le plan général de la nature. Donc ils y sont conduits soit par une intelligence supérieure, soit par celle qui leur a été départie, soit par un instinct créé en eux. Ni la fameuse loi de la concurrence pour l'existence, ni la sélection sexuelle, ni l'hérédité, ne sont

en opposition avec ce rôle supérieur d'une pensée directrice. La concurrence pour l'existence donne l'avantage à la force; mais la force n'est pas la seule condition du perfectionnement des espèces. La sélection sexuelle, si elle n'est pas subordonnée à un instinct sûr, à une loi providentielle, ne donne pas de meilleurs résultats. Enfin l'hérédité, comme le fait de la génération dont elle dépend, est elle-même un mystère qui ne comporte pas la seule intervention des lois aveugles de la matière. On en peut dire autant de toutes les autres hypothèses qui, dans le darwinisme, viennent se grouper autour de l'hypothèse principale : elles laissent la porte ouverte à la croyance en Dieu.

Tel n'est pas le transformisme universel, ou, comme on l'appelle encore, le transformisme moniste dont Herbert Spencer est le créateur. D'après ce système, tous les êtres, ou, pour parler plus exactement, tous les modes et toutes les formes de l'existence, ne sont que des transformations, des évolutions successives de la force. La force est unique, et rien ne peut la qualifier qu'elle-même. Elle n'est ni matérielle, ni spirituelle, elle est la force. Les seules lois auxquelles elle obéisse sont celles de la mécanique, celles du mouvement. L'univers et l'homme, l'individu et la société, la vie, l'activité, la sensibilité et la pensée, ne sont que des mouvements transformés. Au XVIIIe siècle, Condillac en a fait des sensations transformées, et l'on ne sait vraiment lequel des deux, de Herbert Spencer ou de Condillac, s'est montré le plus chimérique et le plus arbitraire, avec cette différence que le philosophe français n'a jamais approché de l'exceptionnel orgueil du philosophe anglais.

Ce qu'il y a d'absolument arbitraire dans la philosophie de Herbert Spencer, nous croyons l'avoir montré ici même en rendant compte du livre de M. Guyau sur la morale utilitaire[1]; mais il n'est peut-être pas superflu de revenir en quelques mots sur ce sujet. Nous demanderons donc pourquoi, au sommet et au commencement des choses, Herbert Spencer ne reconnaît que la force, pourquoi cette force est unique, pourquoi elle est éternelle, pourquoi elle passe éternellement de la diffusion à la concentration et de la concentration à la diffusion, de l'homogène au divers et du divers à l'homogène. Aucune idée première de la raison, aucun axiome de logique, de géométrie ou de mécanique, ne nous rend compte de cela. Pourquoi l'homogène, qui n'a rien en soi qui le fasse sortir de lui-même, admettrait-il des différences? Pourquoi ces différences, une fois qu'elles existent, on ne sait pourquoi ni comment, s'effaceraient-elles pour rentrer dans l'homogénéité? La loi de ségréga-

[1] *Journal des Savants*, année 1879, p. 590-594.

tion, la loi de coordination, la loi d'adaptation au milieu, la loi du rythme et surtout ce tourbillon final au sein duquel doit s'abîmer l'univers pour ne plus renaître, ce sont d'autres inventions non moins difficiles à justifier. On parle aujourd'hui avec un dédain profond des entités de Duns Scot. En quoi donc celles de Herbert Spencer leur sont-elles supérieures? Les diffus et pesants ouvrages dont elles forment la matière sont d'une lecture aussi fastidieuse, et, quand on les a lus, laissent autant de vide et de confusion dans l'esprit que les douze volumes in-folio du docteur Subtil.

Ce n'est pas ce qu'il y a d'arbitraire dans le système de Herbert Spencer qui a le plus frappé M. de Pressensé; c'est l'impuissance et la stérilité de son principe. Avec la force toute seule on n'obtient que des effets mécaniques; on n'explique pas l'organisation, la vie, l'instinct, l'intelligence et la volonté, surtout la volonté libre. L'hérédité, à laquelle le philosophe anglais fait jouer un rôle si important, est propre à transmettre des idées, des facultés qui existent déjà en germe; elle ne les crée pas, et même la puissance de transmission est limitée. Comment la force toute seule, une force unique, pourrait-elle produire la diversité infinie que nous présentent la nature vivante et la nature intelligente, quand elle ne suffit pas à nous rendre compte de la diversité des phénomènes du monde physique?

Après les pages substantielles qu'il consacre au chef de l'école anglaise, M. de Pressensé s'est cru obligé de faire aussi la critique des systèmes de Hegel, de Schopenhauer et de M. de Hartmann, l'auteur de la *Philosophie de l'inconscient.* Mais Hegel n'a plus guère de partisans et ne pourrait guère d'ailleurs être séparé de Schelling et même de Spinosa. M. de Hartmann et Schopenhauer sont des individualités isolées au milieu de la philosophie de notre siècle. On pouvait, à la rigueur, les passer sous silence; mais, du moment qu'on les mettait en cause, il fallait leur faire leur procès d'une manière plus complète. Nous ne croyons donc pas qu'il y ait lieu de nous arrêter aux objections que leur adresse M. de Pressensé, et nous arrivons à la troisième partie de son livre, celle où il examine le problème anthropologique.

Le problème anthropologique, c'est le problème qui concerne l'homme. Mais sous quel rapport l'homme sera-t-il ici considéré? On a déjà parlé de ses facultés intellectuelles quand on a traité de l'origine et de la nature de ses connaissances. On s'occupera de ses facultés morales et d'une classe très importante de ses idées et de ses sentiments lorsqu'on fera connaître, dans la dernière partie du livre, l'origine de la morale et de la religion. Quelle est donc la part de l'anthropologie? Tout ce

que l'auteur s'est plu à y rapporter avec les questions d'histoire naturelle qui, d'après l'usage établi, en sont la matière habituelle. Il fait ressortir d'abord, en très bons termes, nous nous hâtons de le dire, la beauté physique de l'homme. Puis vient un résumé de psychologie, une théorie des facultés de l'âme et de leurs rapports avec l'organisme, ou, pour nous servir d'une expression plus généralement employée depuis Cabanis, des rapports du physique et du moral. A cette théorie se rattache la discussion de certaines doctrines physiologiques de nos jours qui identifient les phénomènes de l'esprit avec les fonctions du cerveau, et qui ont la prétention de localiser dans les diverses parties de cet organe nos sentiments, nos pensées et jusqu'aux actes de notre volonté. M. de Pressensé n'ignore rien et ne dissimule rien des plus récentes expériences que l'on cite en faveur de cette thèse. Mais à toutes les expériences externes, dont le champ est d'ailleurs très limité de l'aveu même de ceux qui les ont faites [1], M. de Pressensé oppose l'expérience interne et irrécusable de la conscience. Aucune vibration des nerfs ou du fluide nerveux, s'il existe quelque chose de pareil, aucun mouvement cérébral ne peut tenir la place de la sensation, de la perception, de la volonté et des autres faits dont la conscience nous donne une connaissance non seulement certaine, mais complète. C'est ce que M. Francisque Bouillier a parfaitement démontré dans son livre *De la vraie conscience*.

Revenant sur la théorie de l'évolution, qu'il a déjà combattue au nom de la philosophie et qu'il conteste aussi, avec d'illustres savants, au nom de l'histoire naturelle, M. de Pressensé soutient qu'alors même qu'elle serait vraie pour les espèces inférieures, l'homme, en raison de ses facultés intellectuelles, en serait excepté, parce qu'il n'y a aucune analogie entre ses facultés et celles de l'animal qui en approche le plus. De là une comparaison entre l'homme et l'animal faisant suite à celle de l'âme et du corps ou de l'esprit et du cerveau.

Un chapitre particulier, et non le moins intéressant, est consacré au langage, ou, pour mieux dire, à la parole, cette ligne de démarcation entre l'homme et l'animal qui n'a jamais été et ne sera jamais franchie; car l'homme n'est homme que parce qu'il parle, il ne parle que parce qu'il pense, et il ne pense que parce qu'il a reçu en partage la raison. C'est ce qu'ont très bien compris les anciens de l'âge le plus reculé, puisque la

[1] « Il est jusqu'ici complètement impossible, dit M. Luys dans son ouvrage « sur le cerveau, d'avoir des données « précises sur la constitution réelle et « la situation topographique du champ « de l'activité intellectuelle proprement « dite. » (Voir *Les Origines*, p. 262.)

voix articulée est pour eux l'attribut distinctif de l'espèce humaine, *μέροπες ἄνθρωποι*. Il est évident que la question de la parole est étroitement liée à celle de l'intelligence ou de la connaissance; mais, puisqu'elle n'a pas été traitée à sa place naturelle, il vaut mieux qu'elle le soit ici que de ne l'être pas du tout.

M. de Pressensé ne partage pas les préjugés qui ont cours chez certains philosophes religieux au sujet de l'origine de la parole. Il ne croit pas, avec de Maistre, avec de Bonald, avec Rosmini, avec Gioberti et quantité d'autres, que la parole soit d'institution divine ou d'origine surnaturelle. Mais il ne pense pas non plus avec Rousseau (il aurait dû dire avec Condillac, puisque Rousseau se dément lui-même) qu'elle est de pure convention[1]. Il la considère comme une faculté naturelle, mais soumise, comme toutes les facultés humaines, à des conditions de développement. C'est le livre de M. Max Muller sur la science du langage qui fait presque tous les frais des considérations que M. de Pressensé nous présente sur ce sujet. Nous pensons qu'il y aurait eu avantage, pour la cause qu'il veut défendre et pour l'intérêt de la question, à tenir compte aussi des observations de Maine de Biran et de la théorie, à la fois si originale et si profonde, de Saint-Martin, le philosophe inconnu.

Après l'être intelligent et l'être parlant, M. de Pressensé nous montre dans l'homme l'être sociable. Il a compris qu'il ne s'agit plus de défendre contre Jean-Jacques Rousseau la sociabilité humaine, mais d'en discerner le véritable caractère, de la distinguer de certaines dispositions analogues qu'on rencontre aussi chez les espèces inférieures à la nôtre. Depuis quelque temps nous entendons beaucoup parler de sociétés animales. On en connaît d'autres que les fourmis et les abeilles, si fréquemment citées par les moralistes et les poètes de l'antiquité. On leur attribue des qualités, on peut même dire des vertus surprenantes, et l'on veut que les sociétés humaines ne soient qu'une évolution, sinon une variété de ces communautés formées par les seules propriétés de la matière organisée. M. de Pressensé nous fait mesurer la distance qui les sépare les unes des autres. Les sociétés animales, de même que les individus dont elles se composent, ne vont pas au delà de la sensation et de l'instinct. Elles ne désirent que les choses et ne sont capables que des actes qui sont utiles à leur conservation collective. Aussi, quelque intelligence qu'on leur attribue, si merveilleux que soit dans ses effets l'instinct qui les dirige,

[1] Rousseau, disant que « la parole lui « paraît nécessaire à l'institution de la « parole », montre combien il trouve insoutenable l'idée d'en faire une pure convention.

elles restent toujours semblables à elles-mêmes. Ni les abeilles, ni les fourmis, ni les castors, ne changent rien à leurs constructions respectives. La société humaine, au contraire, si on la considère dans sa généralité, ne cesse d'avancer, de se transformer, d'aspirer au mieux, même si elle ne le trouve pas, d'aller de la barbarie à la civilisation, de l'ignorance à la science, tout au moins à une science relative, et d'être cet homme qui, selon les expressions de Pascal, subsiste toujours et apprend continuellement. D'où vient cette différence? De ce que les individus dont se compose la société humaine possèdent la raison et la liberté. M. de Pressensé ne nie pas que la société humaine ne soit soumise, comme les sociétés animales, à des conditions organiques et à des conditions physiques; mais ce qui la distingue ou ce qui fait qu'elle est humaine, c'est qu'elle obéit à des lois morales; et ces lois, elle ne les observe pas sans les connaître, comme font les sociétés animales des lois qui leur sont propres, elle les découvre en elle-même, à la lumière de son intelligence grandissante; à les observer elle met sa dignité et sa perfection.

On voit que M. de Pressensé ne pense pas, comme Rousseau et comme Hobbes, que la société soit née d'une convention, qu'elle soit le résultat d'un contrat qu'auraient fait entre eux des hommes incapables de s'entendre tout à la fois parce qu'ils étaient muets et parce qu'ayant vécu isolés les uns des autres, ils n'avaient aucune idée de mutuelles obligations; mais il fait encore une trop grande part, nous dirons une part dangereuse, au principe qui a inspiré le *Contrat social*. Il prétend que la société n'est réellement fondée, qu'elle n'est vraiment humaine, qu'en s'élevant de la sociabilité toute naturelle et toute instinctive au consentement mutuel par l'effet duquel chacun de ses membres est un être libre qui doit faire acte de liberté. « En résumé, et pour nous servir ici encore de ses « propres expressions, la société humaine doit reposer sur le consentement « de ses membres[1]. »

Quoi! de tous ses membres! Il faut que tous les membres de la société donnent leur approbation et leur adhésion aux lois civiles qui distinguent entre le mien et le tien, aux lois pénales qui châtient la violation de ces lois, aux pouvoirs publics qui sont chargés d'appliquer et de faire respecter ces lois! N'est-ce pas comme si l'on disait que, dans une société, dans l'État, qui n'est que la société organisée, il sera nécessaire, pour punir le vol, le meurtre, le viol et les autres crimes, que tous les individus y aient consenti et aient reconnu les juges, les magistrats, les autorités qui ont pour tâche de procurer cette punition. Ce n'est pas là

[1] P. 331.

une théorie sociale, c'est la théorie de l'anarchie. La société n'est pas une institution purement politique, susceptible de revêtir plusieurs formes. Elle a pour but essentiel de faire respecter les droits naturels, qu'il serait plus juste d'appeler les droits nécessaires de la personne humaine, la vie, la liberté individuelle, la propriété, la liberté de conscience, etc. Or ces droits sont indépendants du suffrage universel, ils emportent avec eux, ils contiennent en eux un droit de contrainte contre tous ceux qui les violent. Les pouvoirs publics qui les font respecter n'ont pas besoin d'être reconnus des malfaiteurs qui les attaquent ou les outragent. Si M. de Pressensé a voulu dire qu'une société idéale serait celle où ces mêmes droits seraient proclamés et respectés par tout le monde, nous sommes de son avis; mais nous ajouterons qu'une société pareille ne serait pas une société humaine. Du moins, elle n'aurait besoin ni de lois, ni de magistrats, ni de constitution politique; elle nous représenterait, selon l'expression de saint Augustin, la *cité de Dieu*. Si pourtant elle devait se réaliser sur la terre, ce serait dans les temps apocalyptiques où *l'homme définitif* de M. Herbert Spencer y aurait paru.

Ces considérations sur les conditions de la société humaine, auxquelles se mêlent des idées encore plus générales sur l'humanité, nous introduisent tout naturellement dans la quatrième et dernière partie du livre de M. de Pressensé. Les sujets qui y sont traités ne sont pas moins variés peut-être ni soumis à un plan plus régulier que ceux de la partie soi-disant anthropologique; il y est question de l'art, du sentiment du beau, de l'état sauvage, de l'homme des cavernes et de celui des habitations lacustres; mais la morale et la religion en font la matière principale. Encore faut-il remarquer que, sur la morale, dont on nous précédemment expliqué le principe et dont on nous a montré, à propos de la société et de l'humanité, les applications les plus importantes, il ne restait rien de très essentiel à dire. Les différents systèmes dont nous trouvons ici une critique trop rapide pour être profonde, ceux d'Épicure, de Bentham, de John Stuart Mill, de Herbert Spencer, ont été réfutés d'avance, autant du moins qu'ils devaient et qu'ils pouvaient l'être dans une œuvre aussi générale. Il n'y a donc que la religion, nous voulons dire la philosophie de la religion, telle que M. de Pressensé la comprend et la définit, qui nous fournisse la matière de quelques réflexions.

Il n'est pas étonnant que, pour lui, la philosophie de la religion ne soit en grande partie que la justification de la religion même, de la religion chrétienne et des dogmes chrétiens. « Le mot de l'énigme religieuse, dit-il,

« n'est pas *évolution*, mais *rédemption*[1]. » La rédemption suppose le péché originel et ni l'un ni l'autre de ces dogmes ne se conçoit sans la révélation. « Révélation, rédemption, c'est tout un, » à ce qu'assure encore l'auteur des *Origines*[2]. Nous nous garderons de toucher à ces délicates questions; mais nous pouvons bien demander compte à M. de Pressensé de certaines propositions sur lesquelles la critique historique et la critique philosophique conservent la plénitude de leurs droits.

Voici en quels termes il définit la religion : « Pour tout dire, la reli« gion, c'est la vie pour Dieu, avec Dieu, en Dieu[3]. » — « Vouloir faire « sa part à Dieu, c'est lui refuser ce qui lui revient, je veux dire l'homme « lui-même, l'homme tout entier, qui, sans mutiler son existence, sans « éteindre ou rapetisser une seule de ses facultés, doit vivre en lui, de lui, « pour lui, et n'est religieux qu'à ce titre[4]. » Cette définition n'est pas celle de la religion, c'est celle du mysticisme; nous défions quiconque la prend au sérieux et se décide à la mettre en pratique de vivre autrement que de la vie contemplative, comme les solitaires de la Thébaïde. Il n'aura ni famille, ni patrie, ni profession. Il aura horreur surtout des professions qui s'appliquent directement aux intérêts de ce monde. Il ne sera ni commerçant, ni industriel, ni financier, ni soldat, ni avocat, au moins en matière civile. Il est difficile d'imaginer que ce saint homme soit notaire ou avoué; car qui se figure un notaire vivant tout entier avec Dieu et en Dieu? Cela sera bien plus difficile encore à un gardien de la paix, à un commissaire de police ou à un commissaire-priseur. Que le mysticisme soit souvent mêlé à la religion et la porte à ce degré d'exaltation qui fait les saints ou les fanatiques, on ne saurait le contester; mais la religion n'est pas nécessairement mystique. Il y a des classes de la société, il y a des nations entières, qui passent à juste titre pour profondément religieuses, et qui cependant sont étrangères au mysticisme. Parmi ces nations, on compte dans l'antiquité les Romains et les Juifs, et, chez les modernes, la plupart des nations protestantes. Assurément on n'accusera pas les Suisses, les Anglais, les populations de l'Amérique du Nord, de pécher par un excès de mysticité. D'un autre côté ne peut-on pas dire qu'il y a une sorte de mysticisme, le mysticisme bouddhique par exemple, celui de certains gnostiques et de plusieurs sectes du moyen âge, qui est dépourvu d'un véritable fonds religieux?

Une autre opinion de M. de Pressensé qui ne nous paraît pas moins contestable, c'est que le monothéisme, chez tous les peuples et toutes

[1] P. 460.
[2] P. 464.
[3] P. 449.
[4] *Ibid.*

les races du monde, même les plus sauvages, a précédé le polythéisme, à plus forte raison le fétichisme. « Nous croyons fermement, dit-il [1], que « le monothéisme est en réalité la croyance primitive de l'humanité. » Et quelles preuves en donne-t-il? D'abord une preuve de raisonnement. Le sentiment du divin, dont on trouve la manifestation jusque dans les cultes les plus informes, ne pouvant être autre chose, selon M. de Pressensé, que le sentiment de l'infini, de l'absolu, implique nécessairement le monothéisme. A ce raisonnement métaphysique viennent se joindre les récits des voyageurs, recueillis et commentés par certains érudits, sur les croyances religieuses des Nègres, des Zoulous, des Ashantis, des Bassoutos, des Peaux-Rouges, etc. C'est ce qu'on nous donne pour une preuve de fait. Mais aucune de ces deux prétendues preuves n'est acceptable. Il y a loin du vague sentiment qu'a le sauvage d'une certaine puissance surnaturelle, quoique visible, qui domine particulièrement sa tribu, à l'idée, nous dirons même au sentiment de la divinité, à l'idée ou au sentiment de l'infini. Il y a moins de distance, mais il y en a une cependant entre les dieux particuliers, les dieux de la race ou de la cité, les dieux du fleuve, de la montagne, de la forêt, qu'adore le polythéiste, et les dieux supérieurs de la terre, de la mer, du ciel, de la lumière, des ténèbres, et surtout un roi des dieux, maître du monde. Nous voyons, par l'histoire de la mythologie grecque, avec quelle peine la puissance de Jupiter s'est substituée à celle des dieux antérieurs et inférieurs. La Bible, quand on la lit sans prévention et sans parti pris, nous offre à peu près le même spectacle. Les *Elohim*, c'est-à-dire les dieux pris dans leur ensemble, la puissance des dieux, ont précédé, dans le gouvernement du monde, l'autorité de Jéhovah. Jéhovah lui-même, avant que les grands prophètes en eussent fait le père de toutes les nations et la providence de l'univers, était le patrimoine d'une famille, le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, puis le dieu et le roi du peuple d'Israël. Quant aux récits des voyageurs sur les idées religieuses des tribus sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, nous prenons la liberté de ne les compter pour rien. Ce n'est pas que nous ayons des doutes sur la sincérité des auteurs de ces récits, mais il a pu arriver, ou qu'ils n'aient pas exactement compris les sentiments, les pensées, les vagues traditions des races incultes qu'ils interrogeaient dans des langues à peine formées, ou que les hommes qui leur répondaient au nom de ces races ne leur aient pas dit la vérité et aient cherché, après une certaine initiation aux idées chrétiennes, à se faire valoir auprès de leurs hôtes civilisés. On remar-

[1] P. 491.

quera que, depuis bien longtemps, les savants les plus profonds, après les avoir scrutés dans tous les sens, ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord sur le sens des textes bibliques et évangéliques, à plus forte raison sur le sens des Védas, des Soutras, du Zend Avesta, et l'on voudrait que nous connussions à fond la théologie des Bassoutos, des Ashantis, des Nègres et des Zoulous, laquelle ne repose sur aucun monument, n'a aucune fixité et peut à peine se communiquer par la parole humaine! Nous nous déclarons absolument incapable d'un tel degré de confiance.

Nous signalerons enfin un troisième point sur lequel il est difficile de s'entendre avec M. de Pressensé. Il prétend que la généralité du genre humain, sans en excepter les peuples fétichistes et sauvages, a cru à l'immortalité spirituelle de l'âme, ou du moins à ce qu'on pourrait appeler une immortalité morale, c'est-à-dire à la rémunération du bien et du mal dans une existence supérieure à notre existence terrestre, avant de se représenter la vie à venir comme une continuation imparfaite et comme une image affaiblie de la vie présente. Toute l'histoire des croyances religieuses, de celles que nous connaissons le mieux, des seules peut-être que nous connaissions bien, proteste contre cette assertion. Nous voyons que chez les Égyptiens, si fortement pénétrés de la croyance à une autre vie, on entourait le mort, dans sa dernière demeure, de tous les objets ou de la représentation de tous les objets dont il avait coutume de se servir durant sa vie. Chez les Grecs, l'existence à laquelle l'homme était réservé après avoir quitté la surface de la terre, la vie qui l'attendait dans les lieux souterrains sur lesquels régnaient Pluton et Proserpine, était estimée très inférieure à celle qu'il menait à la clarté du jour. On se rappelle les paroles prononcées par l'ombre d'Achille : il vaut mieux être garçon de labour au service d'un pauvre fermier que de régner sur l'empire entier des morts. Il n'en était pas autrement chez les Hébreux, avant une époque assez rapprochée de la naissance du christianisme, pendant laquelle le dogme de la vie future s'était épuré et spiritualisé comme la croyance à l'existence de Dieu. Le Psalmiste demande à Jéhovah qu'il le laisse vivre, parce que, dit-il, les morts et les habitants de la tombe ne louent pas Dieu. Qu'est-ce à dire? Ce poète si religieux, si ardent dans sa foi, niait-il la vie future? En aucune manière; mais il la comprenait autrement qu'on ne l'a fait plus tard.

Quand Saül se présente chez la pythonisse pour l'interroger sur l'issue de la bataille qu'il va livrer, cette femme lui demande : « Qui veux-tu que je « fasse monter? » Et elle fait *monter* l'ombre de Samuel; elle ne la fait pas descendre du ciel, du séjour des élus. Et que dit Samuel? Est-ce qu'il annonce à Saül un châtiment qui le plongera dans l'abîme, tandis que



lui, le prophète, l'interprète de Jéhovah, il retournera dans le ciel auprès de son maître? Non, il dit au roi d'Israël : « Demain, toi et tes fils vous « serez avec moi. » La résurrection des corps, admise par les Égyptiens, les Perses et les Juifs, est encore un moyen de faire ressembler la vie à venir à la vie présente.

Voilà bien des critiques que nous adressons à M. de Pressensé et sur des points qui ne sont pas de médiocre importance. Mais son livre est de force à les supporter. Si, comme l'auteur lui-même a la modestie et la franchise d'en convenir, il n'est pas appelé à faire avancer la science, il contribuera certainement à la conserver et à la propager. Il nous présente un rapport lumineux et complet sur l'état de la discussion engagée depuis bientôt un demi-siècle entre la philosophie spiritualiste et la science positive. Il sera lu avec attention et consulté avec fruit par quiconque voudra connaître exactement ou continuer un débat qui ne paraît pas sur le point de finir, si toutefois il est destiné à prendre fin.

AD. FRANCK.

L'Octavius de Minucius Felix. — *Der Octavius des Minucius Felix, eine heidnisch-philosophische Auffassung vom Christenthum, von Dr. Richard Kühn.* Leipzig, 1882.

L'apologie du christianisme par Minucius Felix, intitulée *Octavius*, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, a été l'objet, dans ces dernières années, de travaux importants qui méritent d'être sérieusement examinés. D'abord M. Halm en a publié une excellente édition, qui a paru dans la collection des auteurs ecclésiastiques latins de l'Académie de Vienne. On sait que nous ne possédons de l'ouvrage de Minucius Felix qu'une seule copie, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, à la suite des sept livres d'Arnobe. Dans ces conditions, qui ne permettent pas de compter, pour l'établissement du texte, sur la comparaison de leçons diverses, il n'y a d'autre moyen de corriger les endroits obscurs et manifestement altérés que de recourir à la conjecture. Ailleurs elle peut être un luxe que se permettent les critiques audacieux pour étaler toutes les richesses de leur savoir; ici c'est une nécessité à laquelle il n'est pas possible de se soustraire. M. Halm a donc choisi, parmi les con-

jectures de ses prédécesseurs, celles qui lui semblaient les plus vraisemblables : il en a ajouté de nouvelles, dont quelques unes sont fort heureuses et méritent de prendre place dans le texte de l'auteur[1]. En même temps que M. Halm publiait de ce texte précieux la meilleure édition que nous possédions, M. Ebert, dans son *Histoire de la littérature latine chrétienne*, et M. Renan, dans son *Marc-Aurèle*, se trouvaient amenés à nous donner une analyse de l'ouvrage et une appréciation de l'auteur. D'autres savants lui ont consacré des notices spéciales, où ils essayent de résoudre les questions nombreuses et compliquées que soulève ce petit livre. Je vais reprendre ces questions à mon tour, en rendant compte de l'étude du docteur Richard Kühn, qui, venu le dernier, a pu consulter et compléter les travaux de ses prédécesseurs.

L'ouvrage de Minucius est une conversation entre trois amis qui se promènent le long de la plage d'Ostie. Il se compose, en réalité, des deux longs plaidoyers de Cæcilius et d'Octavius, l'un qui attaque le christianisme et l'autre qui le défend. Celui de Cæcilius a un caractère particulier entre tous les discours de ce genre. Il est assez naturel que, lorsqu'on se fait adresser des objections avec la pensée d'y répondre, on se ménage un triomphe facile; sans le vouloir, on est tenté d'affaiblir les arguments qu'on doit réfuter pour en avoir plus sûrement raison. Minucius n'a pas fait ainsi : son païen n'a pas cette attitude ridicule qu'on donne quelquefois aux personnages qu'on imagine pour exprimer les opinions qu'on veut combattre; c'est un homme de sens et d'esprit, qui parle avec beaucoup de fermeté et de raison. Quand on lit son discours où les arguments sont exposés avec tant de force, on se demande si l'on n'est pas en présence d'un acte d'accusation véritable qui aurait été dressé

[1] Je vais citer ici quelques-unes de ces conjectures qui ne me paraissent pas seulement ingénieuses mais presque certaines. Au chapitre v, le manuscrit porte : *Cum... neque... scire sit datum, aut scrutari permissum, aut stuprari religiosum*. Ce *stuprari* avait exercé sans succès la sagacité de Scaliger et d'autres critiques. M. Halm, après Dombart, le remplace par *suspicari*, qui donne un sens excellent. Au chapitre vi, on lit dans le manuscrit : *cum igitur aut fortuna certa aut incerta natura sit*, ce qui ne signifie rien; M. Halm accepte encore ici la correction de Dombart et lit : *fortuna cæca*. Au chapitre xiv, Octavius était appelé : *ut pistorum præcipuus, ita postremus philosophorum*, ce qui est tout à fait ridicule. M. Halm adopte la correction de Stieber, qui suppose qu'il y avait dans le texte primitif XPISTO-RYM, qu'un copiste aura changé en *pistorum*, tandis qu'il fallait lire *christianorum*. La phrase devient dès lors très sensée. Octavius est dit le premier des chrétiens et le dernier des philosophes; insulte qui se comprend bien dans la bouche d'un païen orgueilleux comme Cæcilius.



contre les chrétiens par quelqu'un de leurs ennemis, et si Minucius ne s'est pas contenté d'en transcrire les principaux griefs au lieu de se donner la peine de les inventer. C'est ainsi qu'Origène a reproduit exactement, dans sa réfutation, l'ouvrage de Celse, et saint Cyrille celui de Julien[1]. Précisément il est deux fois question, dans le livre de Minucius, d'un écrit que l'orateur Fronton avait composé vers cette époque, et où il attaquait les chrétiens avec une grande violence. Ne peut-on pas supposer que c'est cet écrit même que l'auteur du dialogue a mis dans la bouche de Cæcilius et qu'il nous a ainsi conservé une des œuvres du maître de Marc-Aurèle? Cette hypothèse séduisante, qui donnerait plus de prix aux paroles de Cæcilius, a été souvent soutenue[2]; je ne la crois pas vraisemblable. D'abord il me paraît hors de doute que Minucius, dans le discours qu'il prête au philosophe païen, ne s'est pas astreint à reproduire les phrases mêmes de Fronton. Je n'y reconnais pas sa façon d'écrire. On n'y retrouve jamais ces affectations d'archaïsme, ces imitations des vieux écrivains, qui étaient la manie de son école. Quoique la langue de Minucius soit toute nourrie des auteurs classiques, il s'y glisse quelquefois des expressions qui sentent la décadence[3]; elle s'y montre surtout dans l'emploi fréquent de certaines tournures qui n'étaient que des singularités et des exceptions chez les bons écrivains, et qui sont devenues chez lui une habitude[4]. Fronton se piquait d'être un puriste, un délicat, un artiste en beau langage; ces négligences l'auraient scandalisé. M. Kühn et M. Renan semblent croire que, dans l'ouvrage de Minucius Felix, Cæcilius et Octavius ne parlent pas tout à fait la même langue; j'avoue qu'il ne m'a pas été possible de saisir entre eux, pour le style, la moindre différence. Dans le discours du païen, comme dans celui du chrétien, c'est toujours Minucius qui parle, et il n'a pas deux façons de s'exprimer. Il aurait été naturel, s'il avait voulu approprier le style au personnage, qu'il eût mis plus de rhétorique dans les paroles de Cæcilius, le partisan de l'ancienne religion, plus de simplicité dans celles d'Octavius, qui défend la nouvelle; or il ne me semble pas que l'un de ces dis-

[1] M. Neumann croit que Macarius Magnès a reproduit, dans les objections qu'il se pose, l'ouvrage de Porphyre. Voy. *Journal des Savants*, oct. 1882.

[2] Notamment par M. Aubé. (*Hist. des persec. de l'Église*, II, 83.)

[3] Par exemple cette expression : *quisque vestrum tantus est*, XIII, 1, pour *quisquis vestrum maximus est*, qui paraît une façon de parler populaire.

[4] On peut citer l'emploi de la préposition *de* : VII, 2, *specta de libris memoriam*. XIX, 4, *de suis dictis sapientes*, et l'usage fort singulier de l'infinitif, comme par exemple, XXVI, 11 : *præstigias edunt, vel quæ non sunt videri, vel quæ sunt non videri*, I, 3 : *pari mecum voluntate concineret eadem velle vel nolle*. XVII, 2 : *nihil sata sunt prospicere nisi pabulum*.

cours soit plus simple que l'autre. Celui d'Octavius commence précisément par une métaphore qui sent tout à fait le travail du rhéteur : *adnitendum mihi est ut conviciorum amarissimam labem verborum veracium flumine diluamus;* et, dans la suite de son discours, il emploie très fréquemment ces accumulations de mots réunis ensemble sans liaison (*asyndeta*), qui paraissaient aux orateurs de cette époque une suprême élégance[1]. Je ne vois donc aucune raison de penser que le discours de Cæcilius soit, comme on l'a dit, plus frontonien que celui d'Octavius, et il me paraît impossible de soutenir que Minucius, dans aucune partie de son ouvrage, ait copié le texte de Fronton. S'est-il au moins attaché à reproduire fidèlement ses idées? J'en doute encore, et pour deux motifs. Le premier, c'est que Cæcilius est un philosophe, qui appartient à une école, et qui en développe les dogmes, tandis que Fronton affiche partout une grande haine pour la philosophie : il s'ensuit qu'ils ne pouvaient pas avoir la même façon d'attaquer le christianisme. L'autre raison, c'est que les accusations de Fronton devaient être plus précises et plus vives que celles de Cæcilius. Nous savons qu'il affirmait, sans hésitation comme sans preuve, toutes les infamies dont on chargeait les chrétiens[2]. Cæcilius est moins formel. Il nous dit qu'il ne fait que rapporter un bruit général (*fama loquitur, pœne omnes loquuntur*), et il ajoute aussitôt : *nescio an falsa, certe occultis et nocturnis sacris adposita suspicio*[3]. Il est sûr pourtant que Minucius avait lu Fronton, puisqu'il le cite deux fois; mais il avait dû lire aussi Celse[4], et il connaissait probablement tous les ouvrages composés contre le christianisme. Comme il ne voulait pas qu'on l'accusât de combattre des chimères, il avait tenu à tirer d'eux directement les objections auxquelles il voulait répondre. Ces objections, nous avons vu qu'il les présente avec une entière sincérité et sans en diminuer la force; il va même, sur ce point, jusqu'à l'invraisemblance, car il est peu probable qu'un homme comme Cæcilius, qui connaît de longue date Octavius et Minucius, qui les estime et qui les aime, ait pu croire que d'aussi honnêtes gens se fussent affiliés à une secte qui aurait commis tant d'horreurs. Mais ces crimes étaient souvent reprochés aux chrétiens; malgré l'exagération évidente de ces accusations, il

[1] J'en trouve quatre exemples rien que dans quelques lignes du discours d'Octavius, XVII, : *quid sit, unde sit, quare sit.* — *factus, formatus, animatus.* — : *cohærentia, connexa, concatenata.* — *agnoscimus, sentimus, imitamur.*

[2] XXXI, 2 : *Fronto non ut adfirmator testimonium fecit, sed convicium ut orator adspersit.*

[3] IX, 4.

[4] C'est l'opinion de Keim, dans son livre intitulé *Celsus wahres wort.* M. Aubé en doute.

n'a pas voulu les taire, de peur qu'on ne le crût incapable de les réfuter. Il n'a donc pas inventé les reproches qu'il fait aux chrétiens; il les a pris chez Fronton, chez Celse, chez tous les ennemis du christianisme. Quant au personnage qu'il a chargé de les exprimer, nous pouvons affirmer que ce n'est ni Celse ni Fronton, car nous connaissons son origine, nous savons sur quel modèle il est formé. C'est une reproduction fidèle de cet Aurelius Cotta qui tient une si grande place dans les dialogues de Cicéron *Sur la nature des dieux*.

Cotta est un grand seigneur et un homme d'État, qui a rempli des fonctions politiques et religieuses et qui est membre du collège des pontifes. Il appartient par sa naissance au parti du passé : toutes les innovations lui répugnent et l'effrayent. Il a reçu pourtant l'éducation que donnent les professeurs grecs, et, comme il est homme du monde, il n'a pas pu se dispenser d'étudier la philosophie; mais il a choisi parmi les sectes philosophiques celle qui lui permet de combattre toutes les autres. En sa qualité d'académicien, il professe que, s'il y a quelques opinions probables, il n'en est pas de certaines; ce qui l'autorise à contester toutes les solutions qu'on a données des grands problèmes. Il se sert ainsi de la philosophie contre la philosophie même. Comme il n'y a rien de plus impatientant pour un homme qui nie qu'un homme qui affirme résolument, il maltraite de préférence les écoles les plus dogmatiques. A ce titre les stoïciens lui sont particulièrement insupportables; c'est surtout contre eux qu'il dirige ses coups, et, en les frappant, il se trouve atteindre les grandes vérités qu'ils ont essayé d'établir, notamment l'existence de Dieu et son action sur le monde. Pour un pontife c'était aller loin que de douter de Dieu et de nier la Providence; ses adversaires ne manquent pas de le lui faire remarquer. Cotta répond que, s'il attaque les opinions religieuses des philosophes, il entend défendre et conserver la religion de son pays : *quum de religione agitur, Ti. Coruncanium, P. Scipionem, P. Scævolam, pontifices maximos, non Zenonem, aut Cleanthem, aut Chrysippum sequor*[1]. La religion nationale est une institution comme les autres, il faut la respecter au même titre. Les philosophes, en prétendant l'expliquer, l'ébranlent[2]. Un bon citoyen l'accepte et la pratique, parce qu'elle est le fondement de la cité[3]. Il n'a pas besoin qu'on vienne lui rendre compte de ses croyances; il les tient de ses pères, cela lui suffit[4] : voilà toute la doctrine de Cotta.

[1] *De nat. Deor.*, III, 2.

[2] *Ibid.*, 4 : *rem, mea sententia, minime dubiam, argumentando dubiam facis.*

[3] *Ibid.*, 2 : *mihi ita persuasi Romulum auspiciis, Numam sacris constitutis, fundamenta jecisse nostræ civitatis.*

[4] *Ibid.*, 4 : *mihi enim unum satis erat ita nobis majores nostros tradidisse.*

Tel est le personnage sur lequel Minucius Felix a les yeux fixés quand il fait parler Cæcilius. Il n'y a entre eux que les différences que la diversité des temps rendait nécessaires ; pour l'essentiel leur attitude est semblable, et ils s'expriment de la même façon. Cæcilius est un académicien comme Cotta, et c'est par erreur qu'on le qualifie quelquefois d'épicurien. Il explique clairement, au début de son discours, quels sont ses principes philosophiques, lorsqu'il dit : *nullum negotium est patefacere omnia in rebus humanis dubia, incerta, suspensa magisque omnia verisimilia quam vera*. Il y revient à la fin quand il loue ce qu'il appelle : *Arcesilæ et Carneadis et Academicorum plurimorum tuta dubitatio*. On comprend qu'étant académicien comme Cotta, il soit aussi l'ennemi acharné des dogmatiques. Cotta ne pouvait souffrir les affirmations hautaines des stoïciens; Cæcilius est d'autant plus choqué de l'assurance avec laquelle les chrétiens traitent les problèmes les plus difficiles, qu'ils sont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, étrangers aux connaissances les plus élémentaires. « Peut-on voir sans douleur et sans indignation des ignorants, des « illettrés, décider souverainement des choses divines et trancher des « questions que la philosophie agite depuis tant de siècles et qu'elle n'a « pas résolues? » Non seulement elle ne les a pas résolues encore, mais Cæcilius pense qu'elle ne les résoudra jamais; ce sont pour lui des mystères qui doivent toujours rester obscurs. Toutes les preuves qu'on a tenté de donner de l'existence de Dieu lui paraissent faibles, et, si l'on a réuni un certain nombre d'arguments qui semblent établir que Dieu veille sur le monde, il en énumère d'autres qui laissent croire qu'il ne s'en occupe pas. Voici quel est son dernier mot sur ces graves questions : *Aut incerta nobis veritas occultatur et premitur, aut, quod magis credendum est, variis et lubricis casibus soluta legibus Fortuna dominatur*[1].

Mais ici nous assistons à une volte-face subite : ce sceptique va devenir tout d'un coup un croyant, et, ce qui est le plus curieux, ce sont ses doutes mêmes sur Dieu et sur la Providence qui le ramèneront à la religion de son pays. « Plus le hasard est obscur, nous dit-il, plus la na« ture est cachée, et plus il convient de rester fidèle aux traditions de nos « aïeux. » Puisque toutes les recherches que nous essayons de faire sur l'existence et la nature de Dieu ne nous mènent à rien, que nous restet-il de mieux que d'accepter aveuglément ce qu'ont établi ceux qui vivaient avant nous, *nec de numinibus ferre sententiam, sed prioribus credere*[2]? C'est à peu près ainsi que raisonne Cotta; seulement il y a entre Cæcilius et lui une différence. Cotta reste toujours un politique et ne devient

[1] *Oct.*, v, 13. — [2] *Id.*, vi, 1.

pas un dévot; on sent qu'il joue un rôle lorsqu'il célèbre les pratiques instituées par Numa Pompilius, et l'on soupçonne qu'il se moque, au fond du cœur, de ce qu'il défend en public. Cæcilius est plus sincère : il appartient à une époque croyante. Si les superstitions le blessent, en sa qualité d'homme éclairé, il ne croit pas qu'on puisse se passer d'une religion[1]. Puisqu'il en faut une à l'homme, celle qui a donné tant de gloire à son pays lui paraît préférable aux autres. On voit bien que, malgré son scepticisme apparent, il ne demande qu'un prétexte pour suivre la foule dans ces temples qui rappellent tant de beaux souvenirs, et adorer ces dieux qui ont fait la grandeur de Rome. En cela il est de son temps : il y avait alors bien peu d'incrédules véritables, et Cæcilius a raison de nous dire que ceux mêmes « qui passaient leurs journées à nier les dieux « croyaient les voir et les entendre pendant leur sommeil »[2].

Il faut avouer que les raisonnements de Cæcilius et de Cotta ne sont pas très logiques, et qu'ils ont pris tous les deux une situation qu'il n'est pas aisé de défendre. Octavius ne manque pas d'en profiter. Il est étrange en effet qu'on doute de l'existence de Dieu en général et qu'on affirme avec acharnement celle des dieux particuliers d'un pays; qu'après qu'on a nié l'intervention divine dans les affaires humaines, on soutienne l'efficacité d'un culte et qu'on en recommande la pratique, c'est-à-dire qu'on exige des gens qu'ils adressent des vœux à des divinités qui ne peuvent rien leur accorder. Octavius a quelque droit de se demander si ceux qui raisonnent ainsi sont des trompeurs ou des dupes[3]. Par malheur, c'est quand il s'agit des choses religieuses, c'est-à-dire lorsqu'on devrait surtout s'efforcer de voir clair dans sa pensée, qu'on se pique le moins d'être d'accord avec soi-même; on cherche de la meilleure foi du monde des compromis impossibles entre des choses contraires; on essaye de concilier ensemble les doutes que nous suggère notre raison avec les croyances que l'habitude et la tradition nous imposent. Les compromis de ce genre étaient fort en usage chez les conservateurs romains au second siècle de l'Empire comme à la fin de la République. Nous voyons, par les récits de Tacite, que, dans l'intervalle, ils n'avaient guère changé. Minucius Felix pouvait donc prêter à Cæcilius les sentiments de Cotta : il n'y avait rien là qui choquât la vraisemblance. Il trouvait de plus un certain avantage à montrer que ces raisonnements, dont Cæcilius se sert contre le christianisme, Cotta les avait déjà employés contre les stoïciens. Ce rapprochement était utile à la nouvelle religion; elle la relevait aux yeux

[1] *Oct.*, XIII, 5 : *ne aut anilis inducatur superstitio, aut omnis religio destruatur.*

[2] *Idem*, VII, 6.

[3] *Idem*, XVI, 1.

des gens du monde, accoutumés à la mépriser; elle la faisait profiter du respect qu'on accordait à la plus illustre et la plus honorée de toutes les sectes philosophiques.

La réponse d'Octavius est naturellement beaucoup plus longue que le discours de son adversaire; elle contient ce qui est le sujet véritable de l'ouvrage, l'apologie du christianisme. A propos de cette apologie on a soulevé une question très délicate, qui a été résolue de diverses façons, et dont M. Kühn a voulu nous donner une solution nouvelle. Il faut voir comment est né ce débat et rapidement exposer les opinions des divers critiques.

On s'attend qu'Octavius, dans sa réponse, va présenter un tableau de la doctrine chrétienne et qu'il en touchera au moins les points principaux. Il n'en est rien. Le défenseur des chrétiens se contente de réfuter les accusations qu'on dirige contre ses frères et de montrer qu'ils n'ont pas commis les crimes dont on les charge. Il essaye longuement d'établir contre Cæcilius l'existence de Dieu, son unité, sa providence : ce sont des croyances que le christianisme partage avec la plupart des écoles philosophiques; quant à celles qui lui sont particulières, et qui le séparent des autres, il n'en est pas question. Dans ce livre, composé pour la défense du christianisme, la Bible et l'Évangile ne sont jamais cités, il n'est pas parlé de saint Paul ni des autres apôtres; enfin, ce qui est plus étrange, ce chrétien ne prononce pas le nom du Christ et fait à peine une allusion obscure à sa personne. Pour expliquer ce silence singulier, les critiques ne sont pas d'accord. Les uns prétendent qu'il ne faut pas y attacher une grande importance et qu'on doit se souvenir que Minucius lui-même en a donné la raison à la fin de son ouvrage. Quand l'entretien est terminé, Cæcilius, après qu'il s'est déclaré convaincu par les paroles de son ami, ajoute qu'il a pourtant encore besoin de quelques explications; ce ne sont plus des objections qu'il veut présenter, c'est un complément d'instruction qu'il réclame, et, comme le soleil s'approche de son coucher, la conversation est remise au lendemain. On peut donc admettre que ce qui n'a pas été dit ce jour-là est réservé pour les jours suivants; dans les entretiens qui sont annoncés et qui doivent suivre, les dogmes particuliers du christianisme seront successivement éclaircis. Minucius l'a-t-il fait, ou s'en est-il tenu à ce premier dialogue? Il nous importe peu de le savoir[1]. Du moment qu'il annonce lui-même qu'il n'a pas exposé toute la doctrine chrétienne, il n'y a aucune conséquence à

[1] Saint Jérôme semble dire que, de son temps, on n'avait sous le nom de Minucius Felix que l'*Octavius* et un dialogue intitulé *De fato*, qui probablement n'était pas de lui. (*De vir. illustr.*, LVIII.)

tirer de ce qui manque à l'*Octavius*, et l'on n'est pas en doit de conclure du silence de l'auteur qu'il n'était pas un chrétien accompli.

Ce n'est pas l'opinion de M. Kühn; il s'étonne qu'on s'occupe tant de ces entretiens, qui n'ont probablement jamais existé, et qui, dans tous les cas, nous sont entièrement inconnus. Il n'en veut tenir aucun compte, et s'enferme dans le seul ouvrage de Minucius que nous possédons aujourd'hui. Il déclare qu'on y trouve des indices suffisants pour juger des véritables croyances de l'auteur. Par exemple, Octavius, pour répondre aux railleries de son adversaire, qui se moque de ces ignorants, de ces gens de rien, qui osent disputer sur Dieu et sur la nature, lui dit : *Sciat omnes homines, sine delectu ætatis, sexus, dignitatis, rationis et sensus capaces et habiles procreatos, nec fortuna nanctos, sed natura insitos esse sapientiam*[1]. C'est une théorie stoïcienne, qui, prise à la lettre, ne s'accommode pas très bien avec le christianisme. Si tous les hommes peuvent arriver d'eux-mêmes à la sagesse, si la nature les y conduit toute seule, que devient la nécessité de la révélation? Il ajoute, un peu plus loin, que, pour connaître Dieu, au lieu d'écouter les erreurs que nous suggèrent tous ceux qui nous entourent, nous devons nous interroger nous-mêmes et croire en nous, *sibi credere*[2]. C'est tout à fait ainsi que s'exprime Sénèque[3]; mais l'apologiste Athénagore parle bien autrement. Il attaque ces sages du monde qui prétendent arriver uniquement à la vérité par la raison, qui veulent connaître Dieu par eux-mêmes, au lieu de le connaître par lui. « Nous autres, dit-il, quand nous cherchons ce qu'il nous faut croire, « nous nous fions au témoignage des prophètes, lesquels, étant inspirés « de Dieu, nous parlent de lui en son nom[4]. » Voilà un langage vraiment chrétien et qui semble une réponse directe aux paroles de Minucius. M. Kühn fait très bien remarquer qu'on dirait qu'il n'y a pour Minucius qu'un principe important, qu'une vérité essentielle dans tout le christianisme, la reconnaissance de l'unité divine; *Nosse Deum*, c'est-à-dire proclamer qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est le premier, presque le seul devoir de celui qui embrasse la foi nouvelle, et, parmi les coupables que Minucius livre au feu de l'enfer, il ne cite que ceux « qui ne connaissent pas « Dieu[5]. » M. Kühn en conclut, qu'en réalité, Minucius n'est pas un

[1] XVI, 5.

[2] XXIV, 2. Voyez aussi le passage suivant, où la nécessité de la grâce pour arriver à la vérité ne semble pas admise : *cum sit veritas obvia, sed requirentibus*, XXIII, 2.

[3] Senec. *Epistol. ad Lucilium*, XXXI, 3 : *unum bonum est... sibi fidere.* —

[4] Voy. Kühn, p. 30. Il renvoie aussi à des passages semblables de Tatien et de Justin.

[5] *Oct.*, XXXV, 4 : *eos merito torqueri qui Deum nesciunt....... nisi profanus nemo deliberat.*

chrétien véritable, et que sa doctrine ne dépasse guère celle des philosophes; elle est seulement un monothéisme rigoureux, une religion qui se réduit à la morale (*apud nos religiosior est ille qui justior* [1]) : ou plutôt ce n'est pas une religion, car il n'y a pas de religion sans culte et sans dogmes; c'est une doctrine philosophique qui se contente de réunir ce qu'il y a de meilleur dans les autres. Pour rendre compte de ce christianisme imparfait, M. Kühn a recours à une hypothèse qui avait été déjà indiquée par Keim [2]. Il suppose que nous avons devant nous quelque nouveau converti, qui, dans la première ardeur de sa foi, entreprend de défendre une religion qu'il ne connaît encore qu'imparfaitement.

Cette hypothèse serait commode pour tout expliquer; par malheur elle me paraît fort invraisemblable. On pourrait admettre sans doute qu'un nouveau converti ne fût pas très au courant de la doctrine qu'il venait d'embrasser; c'est ce qui arriva, dit-on, pour Arnobe : saint Jérôme raconte que, lorsqu'il composa ses sept livres contre les païens, il n'avait pas encore été admis parmi les catéchumènes, et qu'il défendit le christianisme pour mériter l'honneur d'être reçu dans l'Église [3]. Mais Minucius n'était pas dans la même situation qu'Arnobe. Quand il écrivit son ouvrage, l'entretien qu'il rapporte était déjà vieux de quelques années, puisque Cæcilius était mort dans l'intervalle; or, à l'époque où l'entretien se passait, Minucius était déjà chrétien. Le temps ne lui avait donc pas manqué pour s'instruire; et, si les imperfections qu'on remarque dans ses croyances sont aussi grandes qu'on le suppose, on ne peut pas les attribuer à une instruction insuffisante qui venait de la nouveauté de sa conversion; ce sont des erreurs volontaires, raisonnées, et, au lieu de voir en lui un chrétien mal instruit de ses croyances, il faut bien reconnaître qu'il était un hérétique résolu. Mais, s'il l'avait été, serait-il vraisemblable que Lactance et saint Jérôme l'eussent mis au rang des défenseurs du christianisme sans faire quelque réserve? Lactance, il est vrai, regrette qu'entraîné par d'autres travaux il n'ait pas donné tout son temps à l'apologétique [4]. M. Kühn triomphe de ce témoignage qui, en réalité, se tourne contre son hypothèse, car le regret même de Lactance et la façon dont il l'exprime nous prouvent qu'il ne le regardait pas comme un hérétique.

Mais d'où vient alors, s'il connaissait bien le christianisme, qu'il en ait parlé d'une manière qu'on a trouvée si peu exacte? La réponse est

[1] XXXII, 3.
[2] Voy. Kühn, p. 63.
[3] *De viris illustr.*, LXXIII.
[4] *Inst. div.*, V, I : *Hujus liber, cui Octavius titulus est, declarat quam idoneus veritatis auctor esse potuisset, si se totum ad id studium contulisset.*

facile, et il me semble qu'on l'a faite depuis longtemps. Tous ceux qui se sont occupés de l'*Octavius* ont remarqué que cet ouvrage s'adresse surtout à une classe particulière de païens. Minucius veut gagner au christianisme les lettrés, les gens du monde; n'est-il pas naturel qu'il ait présenté sa doctrine sous les couleurs qui lui semblaient les plus propres à les attirer?

Cæcilius avait dit, à plusieurs reprises, que les chrétiens n'étaient qu'un ramassis de pauvres et d'illettrés, de gens sans naissance et sans instruction [1]. Octavius répond très vivement à ces insultes; il proclame, comme nous l'avons déjà vu, que tous les hommes, sans distinction de rang et de fortune, peuvent avoir accès à la vérité; il rappelle que beaucoup de philosophes, parmi les plus illustres, avant de s'être faits un grand nom, ont été traités de gens de rien, d'ignorants, de va-nu-pieds (*plebeios, indoctos, seminudos*) [2]. Il n'en est pas moins vrai que cette accusation le touche plus qu'il ne veut bien le dire. Il la relève ailleurs avec quelque insistance, et laisse entendre qu'il y a autre chose que des pauvres gens parmi les chrétiens [3]. Dans tous les cas, il voulait que le reproche cessât désormais d'être juste; il comprenait que la victoire du christianisme ne serait complète et sûre que s'il parvenait à s'attacher les hautes classes de la société qui, à la longue, entraînent les autres. Mais c'était précisément ce qu'il y avait de plus difficile. Tertullien le savait bien : dans son traité intitulé *De testimonio animæ*, il déclare qu'il ne veut pas avoir affaire à ces hommes qui ont été instruits dans les écoles, exercés dans les bibliothèques, et qui sont toujours prêts à « vomir » cette sagesse dont on les a nourris dans les académies et sous les portiques de la Grèce. « C'est à toi « que je m'adresse, ajoute-t-il, âme simple, rustique, grossière, qui n'es « formée que par les conversations de la boutique ou de la rue : j'ai be« soin de ton ignorance [4]. » Les gens du monde sont plus difficiles et on ne le gagne pas aussi aisément que les pauvres et les naïfs. Il faut d'abord, pour qu'ils écoutent, qu'on leur parle le langage qui leur plaît. Minucius, qui le sait bien, soigne son style; il emploie la langue maniérée et tourmentée des gens d'esprit de son temps. Quant à l'ordonnance et à la composition de l'ouvrage qu'il prépare, pour produire plus d'effet, il copie les anciens maîtres. Il n'hésite pas, contrairement aux préceptes de l'apôtre,

[1] *Oct.*, v, 4 : *Studiorum rudes, litterarum profanos, expertes artium etiam sordidarum...* VIII, 4 : *de ultima fæce collectis imperitioribus.....* XII, 7 : *indoctis, impolitis, rudibus, agrestibus*. Ce reproche se retrouve plusieurs fois chez Celse.

[2] XVI, 5.

[3] XXXI, 6 : *Nec de ultima statim plebe consistimus, si honores vestros et purpuras recusamus.*

[4] *De test. animæ*, 1.

à mettre le vin nouveau dans les vieilles outres. On a montré qu'il a fidèlement imité les dialogues de Cicéron, reproduisant l'attitude des personnages, la marche de l'entretien, et jusqu'aux expressions mêmes dont le grand orateur s'est servi[1]. Par cette imitation exacte, il veut prouver qu'un chrétien peut être sensible aux choses de l'esprit, que ce n'est pas, comme on se le figure ordinairement, une sorte de sauvage prêt à détruire cette civilisation qui craint de l'accueillir, qu'au contraire il est capable de la comprendre et de s'accommoder avec elle, si elle veut bien lui faire une place. Voilà ce que Minucius voulait persuader aux ennemis des chrétiens. Mais il savait qu'il était très malaisé de le leur faire croire. La bonne société leur reprochait de ne pas partager ses goûts et de vivre autrement qu'elle : c'est un crime qu'elle ne pardonne guère. Quand on les voyait s'isoler du monde, ne pas prendre part aux plaisirs communs, on les accusait d'être « des ennemis du genre humain. » Minucius est bien forcé d'avouer qu'ils ne fréquentaient pas le théâtre, qu'ils s'éloignaient des fêtes où se mêle la religion. Il reconnaît, ce qui est plus grave, qu'ils refusaient « de briguer les honneurs et de porter la pourpre », c'est-à-dire qu'ils ne voulaient être ni fonctionnaires publics ni magistrats municipaux. Ce refus devait paraître criminel en ce moment où les honneurs commençaient à devenir des charges. Mais il veut prouver au moins que, pour ce qui est des devoirs ordinaires de la vie, les chrétiens ne les désertent pas, et il le démontre d'une façon fort ingénieuse, par des faits plus que par des raisonnements. M. Ebert fait remarquer que, lorsqu'il nous dit que les trois amis partent pour Ostie pendant les féries des vendanges, il veut faire entendre, sans en avoir l'air, que les chrétiens ont leurs occupations aussi, qu'ils les prennent au sérieux, et que, quand ils sont *causidici*, comme était Minucius, c'est-à-dire chargés de poursuivre devant la justice les affaires litigieuses, ils ne se permettent de s'éloigner de Rome et du forum que quand les tribunaux ont congé. C'est justement le strata-

[1] Voy. le mémoire de M. Ebert intitulé : *Tertullian's Verhältniss zu Minucius Felix*, où ces ressemblances sont indiquées. Il y en a une fort curieuse, dont on ne s'est aperçu que récemment. Cicéron, qui emprunte quelquefois aux stoïciens le fond de ses dialogues, nous dit qu'ils y faisaient disputer les héros de la mythologie et qu'il les a remplacés par des personnages tirés de l'histoire romaine. Minucius fait comme lui. Ce ne sont pas des personnages de fantaisie qu'il a introduits dans son ouvrage. Celui qui défend le paganisme, Cæcilius Natalis, était un magistrat important de Cirta, sur lequel nous avons conservé un certain nombre d'inscriptions. Une d'elles nous le montre élevant un arc de triomphe et donnant des jeux en l'honneur de Caracalla. Sa conversion avait dû faire du bruit, et l'on comprend que Minucius l'ait rappelée dans sa défense du christianisme. — Voy. l'article de M. Dessau, *Hermes*, 1880, p. 471.

gème auquel Cicéron a recours, dans ses dialogues philosophiques, pour rassurer les gens sévères à qui la philosophie est suspecte, pour leur faire voir qu'elle ne détourne pas des affaires sérieuses, qu'elle n'empiète pas sur le temps qui leur est réservé, et qu'elle est compatible avec elles. Minucius montre de la même manière, sans aucune apparence de démonstration, que les chrétiens ne sont pas étrangers aux affections humaines, et que, par la façon dont ils les éprouvent, ils ressemblent à tout le monde. Octavius et lui sont très tendrement liés ensemble; pour caractériser la force du sentiment qui les unit, Minucius emploie les termes mêmes dont se sert Salluste quand il veut définir la véritable amitié (*idem velle atque idem nolle*). La phrase mignarde par laquelle il dépeint le plaisir que ressent un père à entendre ses enfants qui s'essayent à parler n'est pas une vaine coquetterie de langage, comme on pourrait le croire; elle nous fait mesurer la vivacité de l'amour paternel chez Octavius. Tous ces artifices sont fort habiles; c'est comme s'il disait : vous le voyez, ces chrétiens, que vous mettez hors de l'humanité, sont des gens comme les autres, occupés des mêmes affaires, sensibles aux mêmes affections, et votre société peut les accueillir sans péril. Mais le chef-d'œuvre en ce genre, ce qui occupe Minucius plus que tout le reste, c'est la peine qu'il s'est donnée pour montrer que les croyances chrétiennes, qu'on accuse d'être nouvelles, se retrouvent dans la philosophie antique. Il expose les systèmes des anciens sages, et, quand ils lui paraissent ressembler à sa doctrine, il s'écrie d'un air de triomphe : *Eadem fere sunt ista quæ nostra sunt*[1]! Aujourd'hui ce sont les ennemis du christianisme qui étalent ces ressemblances pour l'attaquer; Minucius s'en sert pour le défendre. Les stoïciens lui fournissent les arguments par lesquels il établit l'existence de Dieu et démontre qu'il gouverne le monde. Cæcilius avait reproché aux chrétiens leur assurance au sujet de l'immortalité de l'âme et de la vie future : *putes eos jam revixisse*, disait-il[2]. Octavius, pour prouver qu'ils ont raison, a recours, dans un passage brillant, à ces vieilles images des saisons qui se renouvellent, des fleurs qui meurent et qui naissent, des arbres qui se dépouillent et qui reverdissent, si fréquentes chez les sages du paganisme, et qui, à ce qu'on pense, ont servi de fondement aux représentations des mystères[3]. La croyance à la fin du monde et à l'embrasement universel, qui rencontrait tant d'incrédules, il l'appuie sur des raisonnements tout philosophiques; il est heureux de rappeler que l'existence des

[1] XIX, 15.

[2] C'est à peu près la plaisanterie dont se sert Cicéron, lorsqu'il veut se moquer du ton dogmatique des Épicuriens. *Tum Velleius fidenter, ut isti solent... tanquam modo ex deorum concilio descendisset. De nat. Deor.*, I, 8.

[3] XXXIV, 11.

démons est affirmée par Platon et qu'ils tiennent une grande place dans sa doctrine. Il n'y a pas jusqu'au feu de l'enfer, « ce feu artiste, *sapiens* « *ignis*, destructeur à la fois et créateur[1], » qui, par la façon dont il le décrit et les attributs qu'il lui donne, ne fasse souvenir d'une théorie célèbre des stoïciens. La conclusion de tout ce travail, c'est que les opinions des philosophes et celles des chrétiens se ressemblent tellement « qu'il faut admettre ou que les philosophes ont été des chrétiens, ou que « les chrétiens sont des philosophes »[2].

Sans doute il pouvait être fort utile, pour attirer des lettrés au christianisme, de montrer qu'il est d'accord avec les spéculations des philosophes. La méthode semblait si bonne que Tertullien nous dit que plusieurs apologistes de son temps l'avaient employée[3]. Minucius, qui était de ce nombre, se félicitait, à la fin de son livre, d'avoir retourné contre le paganisme les armes dont il se servait pour attaquer les chrétiens et de mettre du côté de la foi nouvelle ces philosophes qui semblaient le plus solide appui de l'ancienne[4]. Mais il y avait aussi quelque danger à rapprocher des doctrines différentes et à vouloir à toute force les réunir; pour les rendre plus semblables on risquait de les dénaturer. Minucius n'a pas évité cet écueil, et voilà comment il a été amené à ne nous présenter du christianisme qu'une image incomplète ou inexacte. C'est l'explication la plus naturelle de ces lacunes ou de ces erreurs qui ont tant choqué M. Kühn, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en chercher d'autres. Dans sa préoccupation de plaire aux amis de l'ancienne philosophie, il a surtout insisté sur les vérités chrétiennes qui avaient quelque rapport avec les opinions des philosophes; mais de ce qu'il ne s'est étendu que sur celles-là, s'ensuit-il qu'il n'admette qu'elles? Je suis d'autant plus éloigné de le croire que je trouve par moments chez lui un air de réticence volontaire et calculée, qui laisse voir qu'il ne nous livre pas toute sa pensée et qu'il en sait beaucoup plus qu'il n'en veut dire. C'est ce qui, par exemple, me paraît visible dans la phrase où il fait allusion au Christ. Cæcilius a reproché aux chrétiens d'adorer un homme puni pour ses crimes du supplice de la croix[5]. La réponse d'Octavius, à propos de cette accusation grave, est courte et presque énigmatique; il se contente de dire : *Longe de vicinia veritatis erratis, qui putatis Deum credi aut meruisse noxium, aut potuisse terrenum*[6]. Ne voit-on pas

[1] XXXV, 2.
[2] XX, 1.
[3] *De testim. animæ*, 1.
[4] XXXIX, 1 : *Quod malevolos isdem illis quibus armantur philosophorum telis retudisset.*
[5] IX, 4.
[6] XXXIX, 2.

que c'est simplement une défaite, et qu'il refuse d'entrer dans une discussion dont il pense sans doute que le moment n'est pas venu? S'il parle si peu des dogmes essentiels du christianisme, ce n'est donc pas ignorance, c'est parti pris. Quant aux erreurs de doctrine si complaisamment relevées par M. Kühn, je crois que plusieurs d'entre elles sont moins graves qu'il ne le suppose, et que quelques-unes tiennent à l'effort que fait Minucius pour n'employer que les termes de la langue ordinaire. En cela il forme un parfait contraste avec son compatriote Tertullien, qui parle hardiment le latin de l'Église et n'hésite pas à créer des tours et des expressions qui rendent l'originalité de ses idées. Minucius cherche à tout revêtir d'un vernis d'élégance classique; il ressemble à ces humanistes du XVI[e] siècle, employés par la chancellerie pontificale, qui écrivaient les brefs du pape avec des phrases de Cicéron. C'est ainsi qu'au commencement de son ouvrage, pour parler de sa conversion, il emploie cette élégante période : *Cum discussa caligine de tenebrarum profundo in lucem sapientiæ et veritatis emergerem*[1]. Il se peut donc que plusieurs des erreurs qu'on lui reproche ne soient au fond que des artifices de style, destinés à rendre plus apparent le rapport des systèmes philosophiques avec la doctrine de l'Église, et que quelques-unes des lacunes qu'on a remarquées dans l'exposition de ses croyances viennent de ce qu'il a voulu exprimer les idées chrétiennes avec les termes de la langue commune, et qu'il les a de la sorte si bien cachées qu'on ne peut plus aujourd'hui les apercevoir.

Je suis étonné que M. Kühn, qui a regardé l'ouvrage de très près et qui a relevé avec beaucoup de soin ce qui ne lui semblait pas conforme à la doctrine de l'Église, n'ait pas été plus frappé de certaines contradictions qui s'y trouvent et qui me paraissent très surprenantes. Pour moi, je ne puis me les expliquer qu'en supposant que Minucius, qui s'est donné, comme on vient de le voir, une sorte de rôle, qui s'est résolu à ne pas tout dire et à ne présenter le christianisme que d'une certaine façon, manque par moments à son système, et laisse percer, presque à son insu, ses opinions véritables. C'est surtout vers la fin de son discours que la vérité lui échappe; on dirait qu'il pense à ce moment qu'étant plus maître de celui qui l'écoute il n'est plus tenu à prendre tant de précautions. Nous avons vu qu'au début de l'ouvrage il semble plein de

[1] I, 4. Je ne trouve, dans le dialogue, qu'une expression qui paraisse empruntée à la langue ecclésiastique. Il est dit que les démons, quand on les exorcise, s'enfuient plus ou moins vite, *prout fides patientis adiuvat, aut gratia curantis adspirat*. On pourrait croire qu'il est question de la *grâce;* mais le mot appartient aussi au langage classique et il indique la faveur dont jouit auprès de Dieu celui qui fait le miracle, XXVII, 7.

respect et d'admiration pour les philosophes; il leur emprunte leurs raisonnements, il s'appuie de leur opinion, il va jusqu'à dire que la doctrine de Platon est presque divine[1]; puis tout d'un coup, dans un des derniers paragraphes, il change de ton, sans qu'on sache pourquoi; il appelle Socrate, le maître de tous ces sages, *scurra atticus*, et il lance contre les autres cette phrase cruelle : *philosophorum supercilia contemnimus, quos corruptores et adulteros novimus, et tyrannos, et semper adversus sua vitia facundos*[2]. Cette contradiction est de nature à frapper tout le monde; il y en a d'autres qui, pour être un peu plus cachées, ne sont pas moins significatives. Pour répondre à l'énumération complaisante que Cæcilius a faite des miracles païens, Octavius commence par en contester l'existence : ce sont des contes de vieille femme, des inventions de la crédulité populaire; à ce propos il exprime cette pensée hardie qu'on a depuis retournée contre le surnaturel chrétien : *quæ si essent facta, fierent; quia fieri non possunt, ideo nec facta sunt*[3]. C'est tout à fait le raisonnement d'un rationaliste. Mais un peu plus loin il se ravise; ces miracles, qu'il vient de nier, il paraît les admettre; ils ont réellement existé, et ils sont l'œuvre des démons, dont il nous décrit à cette occasion tous les maléfices : voilà l'explication chrétienne. J'ai déjà plusieurs fois mentionné le passage important dans lequel il affirme que tous les hommes peuvent arriver par eux-mêmes à la vérité, à plus forte raison les sages, qui ont fait leur étude de la chercher. Quand il cite avec tant de plaisir leurs opinions pour montrer qu'elles s'accordent avec ses croyances, il semble bien dire qu'il les ont trouvées par leurs réflexions personnelles, « en s'écoutant eux-mêmes ». Mais ailleurs il retire tout ce qu'il vient d'accorder et déclare que « cette « ombre de vérité qu'ils ont aperçue, ils la doivent à la connaissance « qu'ils ont eue des livres sacrés[4] ». Il n'y pas jusqu'à sa conception même de Dieu, du Dieu unique et tout-puissant, qui ne semble, au début, plus abstraite, plus philosophique, qu'elle ne l'est à la fin. Il ne veut d'abord lui donner d'autre nom que celui de Dieu : *Deo, qui solus est, Dei vocabulum totum est : quem si patrem dixero, carnalem opineris; si regem, terrenum suspiceris; si dominum, intelliges utique mortalem. Aufer additamenta nominum*[5]. Ce qui n'empêche pas que ces noms qu'il blâme, il n'hésite pas un peu plus tard à les lui donner : quand il se fâche contre ceux qui ne

[1] xix, 14.

[2] xxxviii, 5.

[3] xx, 4, voyez Renan, *Vie de Jésus*, *introd.* Nous repoussons le surnaturel par la même raison qui nous fait repousser l'existence des centaures et des hippogriffes : c'est qu'on n'en a jamais vu.

[4] xxxiv, 5 : *quod illi de divinis prædictionibus prophetarum umbram interpolatæ veritatis imitati sint.* Voyez aussi xxxv, 1 : *de oraculis prophetarum cognita tradiderunt.*

[5] xviii, 10.

reconnaissent pas sa puissance, il l'appelle sans scrupule *parentem omnium et omnium dominum*[1].

Il semble donc qu'il y ait deux esprits, deux tendances différentes, dans ce petit livre, l'une qui se montre ouvertement et domine partout, l'autre qui se fait sentir, surtout vers la fin, à quelques expressions dont l'auteur n'est pas le maître, à quelques contradictions qui lui échappent. C'est que nous avons affaire à un chrétien qui ne croit pas devoir développer d'abord sa croyance entière et dans toute sa rigueur, et qui veut en donner le goût avant de la faire connaître. L'*Octavius* n'a pas la prétention d'être un traité de théologie; ce n'est qu'une préparation à la conversion des gens du monde. On a tort de prétendre qu'à la fin de l'ouvrage Cæcilius se convertit; cette expression n'est pas tout à fait juste, il est plus exact de dire qu'il est tout prêt à se faire chrétien. Lui-même nous apprend clairement dans quelle situation d'esprit il se trouve, après avoir entendu son ami, quand il nous dit : *De providentia fateor, et de Deo cedo, et de sectæ jam nostræ sinceritate consentio*[2]. Amener les gens à croire à la Providence et à l'unité de Dieu, détruire leurs préjugés contre le christianisme, et, en leur faisant entrevoir ce qu'il est, les disposer à en accepter les croyances, voilà seulement ce qu'a voulu faire Minucius : c'est d'après ses intentions qu'il faut juger son livre.

Il ne me semble donc pas qu'on puisse admettre la conclusion de M. Kühn quand il prétend que l'auteur de l'*Octavius* n'était, à tout prendre, qu'un philosophe. C'était certainement un chrétien, mais un chrétien d'un esprit particulier, large, tolérant, étranger à toute espèce d'exagération et de bigotisme[3]. Quoiqu'il y ait, dans son ouvrage, une intention marquée et une sorte de tactique qui peuvent l'avoir entraîné à dépasser quelquefois sa pensée véritable, on ne peut nier qu'il n'eût au fond du cœur une vive sympathie pour les grands esprits de l'antiquité. Il n'était pas de ceux qui, en devenant chrétiens, croyaient devoir rompre entièrement avec le passé; il en voulait garder le plus possible. La lecture des philosophes l'avait charmé dans sa jeunesse; il ne pensait pas qu'un chrétien dût tout à fait y renoncer. Son apologie semble indiquer qu'il leur réservait une place dans le christianisme même; il les laissait aux abords de l'Église, et voulait les charger d'en indiquer le chemin aux pr[illegible]s. La connaissance de ces anciens sages devenait ainsi une sorte de p[illegible]re et de préparation à l'étude de la religion nouvelle. Ce n'était pa[illegible]estion de la

[illegible]ent aussi au

[illegible] que la faveur

celui qui [illegible]

[1] xxxv, 4.

[2] xl, 2.

[3] M. Kühn nous fait remarquer qu'il rappelle le souvenir de ses amours de jeunesse sans paraître trop en rougir, i, 4.

une chimère, puisque beaucoup de chrétiens illustres ont passé par la philosophie pour arriver à la foi. Saint Augustin raconte que la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron l'a « dirigé vers le Seigneur ». C'est précisément ce que voulait Minucius et le service qu'il attendait de la philosophie ancienne.

GASTON BOISSIER.

I. *RAPHAËL PEINTRE DE PORTRAITS, fragments d'histoire et d'iconographie sur les personnages représentés dans les portraits de Raphaël, par A. Gruyer, membre de l'Institut.* 2 volumes in-8°. Paris, librairie Renouard, Henri Loones successeur, 1881.

II. *RAPHAËL, SA VIE, SON OEUVRE ET SON TEMPS, par Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École nationale des Beaux-Arts, lauréat de l'Institut.* Un volume grand in-8°. Paris, librairie Hachette et Cie, 1881.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Nous avons étudié, dans un premier article, en prenant pour guide M. A. Gruyer, les portraits que Raphaël a peints de lui-même et aussi ceux qui, étant de sa main, ont été faussement considérés comme reproduisant son image. Cet examen nous a prouvé que le savant historien de Sanzio se sert avec habileté de la critique d'attribution. Il sera désormais difficile, sinon impossible, de réfuter les arguments au moyen desquels il a établi, par exemple, que ni le *Jeune homme* du Louvre ni le *Bindo Altoviti* de la Pinacothèque de Munich ne sont Raphaël lui-même. Nous avons, en outre, indiqué brièvement certains principes qui semblent avoir dirigé le peintre dans l'interprétation de la physionomie de ses modèles. Il faut maintenant chercher si ces principes, qu'il n'a écrits nulle part et qu'il n'avait sans doute jamais réduits en formule, même mentalement, ont été cependant appliqués par lui dans l'exécution de portraits de personnages fort différents. Il importe encore de se demander

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 307.

si, le cas échéant, il n'a pas eu ce discernement supérieur qui néglige la règle à propos, ou du moins la plie à une convenance particulière.

« Avant Raphaël, dit M. A. Gruyer, le portrait n'était que la transcription du modèle vivant; le voilà qui en est devenu l'interprétation « grandiose. Entre les mains des *quattrocentisti*, il était tellement prolixe « de détails accidentels qu'on ne le pouvait introduire dans l'histoire sans « faire injure au sens commun; sous le pinceau de Raphaël, il ne con« serve que les lignes principales, ne reproduit que les qualités maî« tresses, devient en quelque sorte plus vrai que la réalité même, capable « en même temps d'exprimer des idées générales[1]. »

Voilà déjà comme une esthétique du portrait que notre auteur attribue à Raphaël. Complétons-la par le passage suivant : « Sans théories ni « systèmes, Raphaël, dans ses portraits, prend la vie pour ce qu'elle est, « l'homme pour ce qu'il vaut, ne s'attache qu'à ce qu'il voit, va droit « au but, et se tient également éloigné du trivial et du prétentieux. Il « excelle surtout à dégager le trait dominateur qui donne à la figure « humaine son caractère vrai, à mettre en relief les signes d'élévation « morale qui ne sont souvent qu'à l'état latent. Comme il n'est ému que « par le beau, il sait le découvrir au fond d'une nature même disgraciée[2]. »

Raphaël a peint les portraits de plusieurs de ses intimes amis. Les témoignages les plus certains disent qu'ils étaient d'une ressemblance saisissante. Les contemporains de Léon X parlent du portrait de Tebaldeo, aujourd'hui perdu, comme d'une véritable merveille de fidèle exactitude. Le 19 avril 1516, Pierre Bembo écrivait au cardinal Bibbiena : « Raphaël « vient de peindre notre ami Tebaldeo avec un tel accent de vérité que « Tebaldeo se ressemble moins à lui-même qu'il ne ressemble à son por« trait. Je n'ai jamais vu de si frappante ressemblance. » — « E il ritratto « di nostro Tebaldeo tanto naturale, ch'egli non e tanto simile a se stesso « quanto a quella pittura[3]. » Balthazar Castiglione en disait autant de son propre portrait que nous admirons au Louvre. Dans une de ses élégies latines, il prête à sa femme Ippolita Torelli des vers dont voici la traduction : « Ton image peinte de la main de Raphaël peut seule alléger « mes soucis. Cette image fait mes délices, c'est à elle que je m'adresse « quand je souris; elle est ma joie, je lui parle, et je suis tentée de croire « qu'elle va répondre à mes paroles. Souvent ce portrait semble vouloir « me dire quelque chose de tes sentiments et de ta volonté, et me parler

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. Ier, p. 335.

[2] T. II, p. 28.

[3] *Lettere di Pietro Bembo*, lib. II, p. 17.

« en ton nom. Ton enfant te reconnaît et te salue de ses premières pa-
« roles. »

Conclura-t-on de là que Raphaël arrivait à la ressemblance par une reproduction minutieuse jusqu'à la servilité? Ce serait se tromper. On sent bien, en lisant les paroles de Bembo et les vers de Castiglione, qu'ils sont frappés encore plus de l'expression et de la physionomie que de la représentation des traits. Certes Raphaël se serait gardé d'altérer et surtout de fausser les lignes du visage de ses modèles; mais on va voir avec quel art il savait les respecter.

A cet égard, le portait d'Inghirami est un excellent sujet d'étude. Thomas Inghirami est moins connu des admirateurs de Raphaël que Balthazar Castiglione, Bembo, Bibbiena et Tebaldeo. M. A. Gruyer donne de ce personnage, qui eut de l'importance à son heure, une biographie dont les extraits suivants suffiront ici. Thomas Inghirami fut un rhéteur cicéronien qu'Érasme se plaisait à entendre. Léon X en fit un de ses favoris. Ce Toscan, naturalisé Romain, était né à Volterra en 1470. Sa fortune commença sous Alexandre VI. Ayant été adjoint, à l'âge de vingt-trois ans, au cardinal Carvaja, dans sa nonciature en Allemagne, il prononça devant l'empereur Maximilien une harangue latine qui lui valut la couronne poétique, avec la permission de joindre l'aigle impériale à ses propres armes. Il revint à Rome en 1498. Une réunion d'hommes remarquables s'était groupée autour des Borgia aux approches du jubilé de 1500. Thomas Inghirami occupait parmi eux une des premières places. On le regardait comme le Cicéron de son temps. Il avait, en outre, un rare talent de comédien. Un jour que, sur le théâtre du cardinal Riario, il jouait le rôle de Phèdre dans l'*Hippolyte* de Sénèque, les cris de *bravo Phædra!* retentirent avec tant de force que le nom de Phèdre lui resta. En 1513, il était secrétaire du conclave. Il avait vécu dans l'intimité du cardinal Jean de Médicis, et, celui-ci étant devenu le pape Léon X, il resta son ami. Il mourut en septembre 1516. Ce fut sans doute en 1514 que Raphaël peignit son portrait.

A cette date, le temps était loin où Thomas Inghirami ravissait la cour de Rome dans le rôle de la fille de Minos et de Pasiphaë. A la place du svelte et brillant jeune homme qui pouvait, devant les Borgia, faire le personnage de Phèdre, il ne restait plus qu'un savant humaniste de quarante-quatre ans, portant le poids d'une obésité précoce. Ce n'est pas tout : il est probable qu'avant de poser pour son portrait, Thomas Inghirami avait déjà subi l'accident qui défigura en partie son visage et ne tarda pas à amener sa mort. Un jour, dans la ville, sa mule prit peur, le



désarçonna, et un pesant chariot passa sur son corps. Une maladie du sang se déclara, dont il ne put guérir. De là un état de boursouflure et de strabisme que Raphaël a trouvé dans son modèle.

Comment l'artiste a-t-il traité ce visage alourdi, presque déformé? A-t-il eu recours à quelque ruse de métier? S'est-il permis de tricher, soit en embellissant matériellement son ami, soit en dissimulant quelques-unes de ses infirmités précoces? Point du tout. D'abord la coloration du tableau est très claire. On citerait difficilement, dit avec raison M. A. Gruyer, une tête d'un dessin à la fois aussi large et aussi arrêté, d'un modelé plus ferme, d'un relief plus puissant. La nature y est rendue avec une absolue sincérité. Nous voyons là de gros yeux à fleur de tête qui se lèvent obliquement et d'un mouvement inégal, l'œil droit, plus dilaté que l'œil gauche, semblant prêt à sortir de son orbite et sa pupille disparaissant presque hors du champ de la cornée. La franchise du peintre n'a donc rien caché de la laideur de l'original. Mais, par compensation, il n'a rien éliminé de ce qui s'y était conservé de puissance, de noblesse et même de beauté. Le nez s'est épaissi sans perdre sa forme régulière. Le dessin de la bouche est correct, les lèvres sont prêtes à sourire avec esprit. Quoique grasses, les joues n'ont pas trop de lourdeur. Les mains blanches, fines, élégantes, attestent un lettré qui n'a jamais manié que la plume. Toutefois ce ne sont là que des détails physiques, et il y a davantage. M. A. Gruyer note, en deux lignes, qu'Inghirami est vu de trois quarts, les yeux levés au ciel, et qu'il est occupé à écrire ce que lui souffle l'inspiration. Cette attitude méritait peut-être quelques mots encore de commentaire et des éloges. Les yeux d'Inghirami, par suite de l'accident dont nous avons parlé, étaient affectés de strabisme et tendaient, en outre, à se retourner vers le front. C'était à coup sûr une difficulté; beaucoup de peintres l'eussent escamotée en abaissant les regards du modèle sur le papier où il écrit. Que fait Raphaël? Justement le contraire : il se sert de ce défaut au lieu de le voiler; il le transforme en moyen d'expression intelligente et noble; il dirige en haut les regards du savant humaniste. Ainsi lèvent les yeux d'ordinaire ceux qui cherchent des pensées et la meilleure forme de ces pensées [1]. N'est-ce pas là un trait d'habileté supérieure? N'est-ce pas ainsi qu'un peintre de génie devait s'y prendre pour transformer, pour idéaliser la réalité, tout en la respectant? Voilà ce que M. Ingres, en parlant à ses élèves, appelait « extraire le suc de la plante. »

[1] Il y a une très bonne gravure du portrait d'Inghirami (Palais Pitti) dans le livre de M. E. Müntz, *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, p. 287.

Nous venons de constater la manière dont Raphaël s'est comporté en face d'un visage enlaidi et comment il l'a éclairé des lueurs d'une intelligence qui lui était parfaitement connue. Voyons maintenant ce que lui a inspiré une beauté féminine accomplie, la plus brillante, la plus rare qui se pût alors rencontrer. Considérons l'un des joyaux de notre Louvre, le portrait de Jeanne d'Aragon; étudions cette merveille, toujours avec l'aide de M. A. Gruyer, mais sans craindre d'exprimer un jugement quelque peu différent de l'opinion du savant critique.

La biographie que M. A. Gruyer a écrite de Jeanne d'Aragon est curieuse et piquante. Nous aurions grand plaisir à en transcrire de longs extraits. Sans nous laisser aller à de trop abondantes citations, nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails tant sur cette femme illustre que sur les circonstances dans lesquelles son portrait fut peint. Les premières pages de M. A. Gruyer sont à copier presque sans changement parce qu'elles sont aussi brèves et rapides que possible.

Jeanne était fille de Ferdinand d'Aragon, duc de Montalto, troisième fils naturel de Ferdinand Ier roi de Naples. Napolitaine de naissance, elle devint Romaine par son mariage avec Ascanio Colonna, prince de Tagliacozzo. En 1518, quand Raphaël fit son portrait, elle devait avoir dix-sept ou dix-huit ans; et déjà il n'était bruit que de ses mérites et de sa beauté. Comme elle resta longtemps belle, longtemps on la chanta, et dans toutes les langues du monde, en italien, en latin, en grec, en français, en anglais, en allemand, en slavon, en polonais, en hébreu, en chaldéen. Sa beauté fut littéralement canonisée. Les savants, les philosophes, les poètes, ayant dûment instruit la cause, chacun d'eux ayant fait ses dévotions devant cette incarnation du beau, le conseil s'assembla à Venise en 1551, et décida qu'un temple serait « élevé à la divine Jeanne « d'Aragon ». — « Cette grande dame, lisait-on sur le frontispice du « temple, ayant été, de corps et d'âme, la plus irréprochable des créatures « et devant être regardée comme l'œuvre de prédilection du Dieu su« prême, mérite d'être adorée en l'honneur de son créateur. *Questa gran « donna, come perfettissima di corpo e d'animo, et come particolarissima « fattura del somo Iddio, meriti d'essere adorata ad honore del fattor suo.* » En 1555, Jérôme Rucelli recueillit toutes les poésies adressées à Jeanne d'Aragon et les publia sous ce titre : *Tempio alla divina signora dona Giovana d'Aragona, fabricato da tutti i più gentili spiriti et in tutte le lingue principali del mondo.* Ce livre parut à Venise cette même année 1555. Vingt-huit ans auparavant, Agostino Nifo, le plus enthousiaste des adorateurs de Jeanne, avait élevé à son idole un sanctuaire particulier. En effet il écrivit son *Traité du Beau* uniquement pour démontrer que



Jeanne était, de toutes les femmes, la plus belle. Quoique le portrait poétique qu'il traça soit postérieur d'environ dix années à celui de Raphaël, il semble avoir égalé celui-ci en minutieuse ressemblance.

Le livre *De Pulchro et Amore* d'Agostino Nifo, composé en 1529 et publié à Rome pour la première fois en 1531, commence ainsi : « Très illustre Jeanne, lorsque je me consultai pour savoir lequel de mes « ouvrages j'aurais à te présenter, je pensai tout de suite à un livre « composé de deux parties, l'une traitant de *la Beauté*, l'autre de *l'Amour*. « Quoique le divin Platon semble avoir épuisé l'un et l'autre de ces deux « sujets, j'ai osé cependant y revenir après lui, parce que, du commen- « cement à la fin de mon travail, c'est ta beauté seule qui m'a fourni « tous mes arguments... » Dans un autre endroit de son livre, le médecin philosophe décrit l'objet de son admiration passionnée : « Ce que « peut être la beauté véritable, dit-il, nul ne le sait, s'il n'a pas vu la sé- « rénissime Jeanne... Cette demi-déesse possède à un si haut point les « qualités morales... qu'elle n'est pas sortie de la race humaine, mais de « la race divine. Quant à la perfection des formes..., elle est si com- « plète chez elle que Zeuxis, s'il avait pu rencontrer une beauté sem- « blable dans une seule femme et la peindre d'après nature, n'aurait « pas eu besoin de passer en revue tant de belles jeunes filles pour com- « poser la figure d'Hélène. » Vient ensuite la description des beautés de Jeanne, comptées et célébrées une à une, les « longs cheveux d'or, les « yeux bleus pareils à des astres, le menton à fossette »...; bref, tous les principaux traits de la peinture de Raphaël. L'enthousiasme de Nifo n'était point factice; ses éloges n'étaient pas exagérés. Le cardinal Pompeo Colonna, chancelier du pape, passé maître en ces matières, lui écrivait : « J'ai lu avec grand soin ton ouvrage sur *L'Amour et la Beauté*, et je m'en « suis grandement réjoui. Rien ne pouvait être pour moi plus agréable; « pour la postérité, plus utile; pour toi, plus glorieux... De nos jours « la mère Nature, créatrice généreuse, voulant montrer au monde « quelque chose de merveilleux, de parfait, de divin, a créé Jeanne d'A- « ragon Colonna[1]... »

Il est donc permis de le dire : depuis Hélène et depuis cette guerre de dix ans que sa beauté avait allumée, chose bien naturelle à ce que pensaient les vieillards troyens, nulle créature humaine n'avait ébloui ses contemporains autant que Jeanne d'Aragon. Après avoir fait connaître les louanges enflammées des poètes et des savants d'alors, M. A. Gruyer passe au portrait peint par Raphaël et le décrit avec une légitime com-

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. II, p. 178.

plaisance. Les critiques et les amateurs goûteront certainement les trois pages exactes et charmantes qu'il a consacrées à cette description. Il faut les lire et aller ensuite revoir le tableau du Louvre; mieux encore, il est bon d'emporter le livre au Musée et de comparer à l'œuvre du peintre l'analyse du commentateur. Mais que l'on s'attende à éprouver l'impression que M. A. Guyer a lui-même ressentie et dont je n'ai pu me défendre.

Eh quoi! voilà une femme qui a ravi tous ceux qui l'ont vue. Semblable à la Béatrix de Dante, écrit M. A. Gruyer, elle n'avait qu'à paraître pour qu'une suave mélodie chantât dans l'air devenu lumineux:

...........Una melodia dolce correva
Per l'aer luminoso[1]................

Pourquoi donc cette peinture me laisse-t-elle froid? Pourquoi cette image est-elle sans expression, inerte, presque glaciale, malgré son incomparable beauté? A ces questions notre savant critique répond: Raphaël n'a jamais connu Jeanne d'Aragon. Il a peint ce portrait sans le secours du modèle vivant. Nifo a pu, selon le mot de Bayle, « se chauffer « de près à ce grand feu, » tandis que Raphaël n'en a jamais ressenti la flamme. « Raphaël, sur les instances de Jules ou de Laurent de Médicis, « aura envoyé à Naples un de ses élèves, probablement Jules Romain, « pour y dessiner un portrait de la princesse, et, d'après ce dessin, aura « fait ensuite son tableau, qu'un des Médicis destinait à François Ier. « Peut-être même le tableau a-t-il été ébauché à Naples par l'élève et re- « touché à Rome par le maître[2]. »

Sur quoi M. A. Gruyer fonde-t-il cette induction attristante et qui causera à plus d'un lecteur une véritable déception? Raphaël, dit-il, n'a jamais vu Jeanne d'Aragon. Pourquoi cela? D'après certaines pièces importantes, inédites jusqu'ici, d'après deux documents qui sortent pour la première fois de l'*Archivio Colonna*, les conventions matrimoniales, pour l'union de Jeanne d'Aragon avec Ascanio Colonna, ont été arrêtées le 11 novembre 1518, mais le mariage n'a été célébré que deux ans et demi plus tard, le 5 juin 1521. Jeanne d'Aragon n'est donc arrivée à Rome que plus d'un an après la mort de Raphaël. Et, comme il est établi que celui-ci n'est jamais allé à Naples, il s'ensuit de là qu'il n'a vu Jeanne ni à Naples, où il n'a fait aucun voyage, ni à Rome, où Jeanne n'est venue que le peintre étant déjà mort.

[1] *Raphaël peintre de portraits*, t. II, p. 182. — [2] Ouvrage cité, t. II, p. 188.



Je paraîtrai peut-être abuser de la logique; mais, cependant, les conclusions de M. A. Gruyer ne dépassent-elles pas ses prémisses? Voici son raisonnement : Jeanne d'Aragon ne s'est mariée avec Ascanio Colonna qu'en juin 1521 ; donc elle n'est jamais venue à Rome avant cette date. Je ne demande pas mieux que de croire que la jeune princesse n'avait pas quitté Naples avant son mariage; toutefois où en est la preuve? Y avait-il quelque raison politique, religieuse ou autre, pour qu'une personne de son rang fût astreinte à ne pas voyager jusqu'à son mariage? Si une telle raison a existé, où en est-il question? Si non, pourquoi un séjour de Jeanne à Rome antérieurement à la mort de Raphaël serait-il invraisemblable ou impossible? Et, si ce séjour, si court qu'il ait été, a eu lieu, Raphaël a pu voir son admirable modèle, ne fût-ce qu'une fois.

Admettons cette hypothèse, qui n'est nullement contraire aux vraisemblances, et raisonnons, conjecturons à notre tour.

M. A. Gruyer constate lui-même que de la jeunesse de Jeanne d'Aragon on ne sait absolument rien. On ignore par conséquent deux points de grande importance : premièrement si elle a ou n'a pas voyagé avant ses dix-sept ans; secondement quelles étaient les qualités de son âme, quel son caractère, quelle son intelligence, avant ce moment. Il se peut que ses mérites purement moraux ne se soient épanouis qu'assez tard, ou bien encore que ses admirateurs, éblouis par sa beauté physique, aient exagéré les beautés de son esprit. Cette dernière supposition est d'autant plus naturelle que, selon M. A. Gruyer, « jusqu'à l'avènement de Paul IV « (1555) on ne cesse de célébrer en vers et en prose la prodigieuse beauté « de Jeanne Colonna d'Aragon, son esprit, son savoir, son courage, « sa prudence, son aptitude aux grandes affaires, *mais sans dire précisément quelles preuves elle donna de ces éminentes qualités.* » Si ces preuves eussent existé, si elles eussent été nombreuses, éclatantes, quelle apparence que des adorateurs idolâtres les eussent passées sous silence? Et, si Jeanne, parvenue à la maturité, n'a pas mieux montré dans ses actes, dans sa conduite, ces merveilleux talents, cette ardeur d'esprit, cette flamme intérieure que ses dévots lui ont attribuée, pourquoi tous ces dons auraient-ils brillé sur son jeune visage dès la dix-septième année? Que Raphaël, en outre, accablé alors de travaux jusqu'à plier sous le faix, n'ait pu donner à son modèle qu'une séance de quelques heures; que la jeune fille intimidée ait été ce que l'on est souvent lorsqu'on pose pour son portrait, la froideur de cette physionomie s'explique de reste. Raphaël ne connaissant pas déjà la princesse, ne voyant devant lui que sa beauté, n'a peint que ce qu'il voyait, et l'a peint en maître. J'inclinerais donc à retourner le jugement de M. A. Gruyer. Le savant critique dit :

ce tableau a pour point de départ une indication première que le maître n'a pas lui-même recueillie. Je dirais, tout au contraire: Raphaël, n'ayant eu que peu de temps, a dessiné le portrait de Jeanne d'Aragon, en a peint la tête sans la parfaire complètement, et a confié à l'un de ses meilleurs élèves le soin d'achever l'œuvre. Notre supposition, ou plutôt notre induction, concorderait, ce nous semble, avec les lignes suivantes, les unes écrites, les autres citées par M. A. Gruyer : « Dans la *Vie de Raphaël*, « Vasari ne parle pas du portrait de Jeanne d'Aragon, mais il le mentionne « dans la *Vie de Jules Romain :* « Raphaël envoya au roi de France le por- « trait de la vice-reine [1] de Naples, dont il ne peignit que la tête, s'en re- « mettant pour le reste aux soins de Jules Romain. » Voilà le texte le plus clair et le plus sûr, ce me semble. M. A. Gruyer n'en est pas satisfait. Je crois que le mieux est de s'y tenir. Raphaël savait que son œuvre devait être envoyée à François Ier. C'était bien le moins qu'il exécutât au moins la tête de Jeanne d'Aragon. D'ailleurs M. A. Gruyer conclut ainsi : « Tel qu'il est, cependant, et bien qu'il ne soit pas ce qu'il aurait pu être, « ce portrait a la grande tournure des œuvres du maître, et l'on peut lui « attribuer le nom de Raphaël sans compromettre l'autorité de ce grand « nom [2]. » C'est ce que nous osons faire.

Envoyé à François Ier vers 1518, le portrait de Jeanne d'Aragon prit place dans la galerie de Fontainebleau. Il n'est jamais sorti de France. Sous Henri IV, on le voyait dans la galerie d'Apollon. Il est probable qu'on l'en avait enlevé au commencement du règne de Louis XIV, car il ne fut pas brûlé lors de l'incendie qui consuma cette galerie en 1660. Aujourd'hui il est au musée du Louvre, vis-à-vis les portraits du *Jeune homme* accoudé et de *Balthazar Castiglione*. D'abord peint sur un panneau de bois, il a été transporté sur toile. On en compte plusieurs répétitions. La plus connue est celle de la galerie Doria à Rome; elle est de la main d'un élève de Léonard de Vinci et dans la manière de ce maître; c'est le même tableau que celui de Raphaël, moins la tête qui n'est plus celle de Jeanne d'Aragon. Raphaël Morghen a gravé le portrait du Louvre. Ces détails sont intéressants. Je les emprunte à une de ces notes substantielles de M. A. Gruyer dont un certain nombre, à mon sens, devraient être fondues dans le texte du livre.

Les personnages dont j'ai examiné jusqu'ici les portraits peints par Raphaël et expliqués par M. A. Gruyer se rattachent plutôt à l'histoire du XVIe siècle qu'ils n'en font véritablement partie. Il n'en est pas de

[1] Vasari se trompe : Jeanne n'a jamais été ni vice-reine ni reine.

[2] *Raphaël peintre de portraits*, t. II, p. 197.

même de Jules II et de Léon X. Le premier est une des plus grandes figures avec lesquelles la peinture ait eu à se mesurer; le second a été assez illustre pour que le temps où il a vécu ait compté comme un siècle et ait gardé son nom. Aussi les monographies de ces deux pontifes prennent-elles, dans l'ouvrage dont nous parlons, l'ampleur que réclament les travaux historiques. Les proportions en sont telles qu'il n'est pas possible d'en présenter ici même un abrégé. Je me bornerai à indiquer brièvement la marche que suit notre auteur dans son chapitre sur les portraits de Jules II.

L'iconographie de ce pape a commencé alors qu'il n'était encore que le cardinal Julien della Rovere. M. A. Gruyer le rencontre d'abord dans la fresque que Melozzo da Forli avait peinte au milieu de la muraille qui fait face à la porte de l'ancienne bibliothèque Vaticane (aujourd'hui *la Floreria*), fresque qui a été transportée sur toile et placée dans la galerie de tableaux du Vatican. Cette peinture représente Sixte IV conférant à Platina les insignes de préfet de la bibliothèque pontificale. Elle se compose de six portraits, sur trois desquels l'histoire de l'art est fixée : ce sont ceux de Sixte IV, de Platina et du cardinal Julien della Rovere. M. A. Gruyer raconte l'histoire de chacun de ces personnages. Il décrit avec grand soin le portrait du cardinal et termine ainsi : « En regardant « avec attention le portrait du cardinal Julien della Rovere, on soupçonne « déjà ce que sera Jules II. » Or, à ce moment, en 1475, le cardinal n'a que trente-deux ans et ne recevra la tiare qu'en 1503.

De 1475 à 1480 l'histoire et l'art sont muets sur Julien della Rovere. En 1480, il reparaît sur la scène politique et ne la quitte plus. Sixte IV l'envoie alors en ambassade auprès de Louis XI, le chargeant d'amener le roi à conclure la paix avec Maximilien et à pousser la France contre les Turcs. Le cardinal Julien n'obtint que de vagues promesses. Néanmoins on frappa une médaille en mémoire de la négociation et à la gloire du négociateur. Sur cette médaille on retrouve pour la seconde fois le portrait de Julien della Rovere. Un peu d'embonpoint n'a rien ôté au caractère du visage. Le front est droit et ferme, l'œil vif, la bouche spirituelle. Cette médaille est l'œuvre de Sperandio, éminent graveur, né a Mantoue en 1447 et mort en 1528. En 1483, le cardinal cède son évêché de Mende à son frère Clément della Rovere. Nouvelle médaille frappée à cette occasion. La tête de Julien y paraît en pleine possession de sa force et de son intelligence.

Du pape Jules II M. A. Gruyer signale et décrit plusieurs médailles, l'une datée de 1503 à son avènement, une autre de 1505, une de 1506, sur laquelle Caradosso a gravé le plus beau des portraits que nous

ayons, en ce genre, de Jules II; une quatrième, également de 1506, par Camelio. A cette date se place encore le plus important des monuments iconographiques que la sculpture de la Renaissance ait consacrés à Jules II. Après s'être brouillé et réconcilié avec le pape, Michel-Ange en reçut l'ordre d'exécuter sa statue en bronze. Cette statue, trois fois grande comme nature, fut placée au-dessus de la grande porte de San Petronio, à Bologne, le 21 février 1508. Deux ans et dix mois plus tard, le 30 décembre 1511, le peuple de Bologne renversait et brisait en mille pièces la statue du pontife. Le duc de Ferrare en recueillit les fragments et en fit un canon qu'il nomma *la Giuliana*. La tête seule, qui pesait six cents livres, fut épargnée. Alphonse d'Este la plaça dans son cabinet. On ne sait ce qu'elle est devenue.

Raphaël a représenté Jules II dans la fresque de *Grégoire IX donnant les décrétales*, dans la grande composition d'*Héliodore chassé du temple*, dans la *Messe de Bolsène*. Ce sont là des portraits que l'on nomme apologétiques, et qui sont liés à un ensemble de figures souvent contemporaines mais à signification historique. Mais : « Voir Jules II dans les « chambres vaticanes et regarder ensuite son portrait dans la galerie du « palais Pitti, c'est, dit M. A. Gruyer, passer du rêve à la réalité... de « la vérité conventionnelle à la vérité vraie. » On est enfin ici devant une œuvre qui est un portrait dans la stricte acception du mot. Jules II y est représenté à la fin de sa vie, après sa maladie de 1511 et après les désastres de 1512. C'est l'unique portrait proprement dit que la peinture ait laissé de Jules II.

La description et l'explication de ce portrait par M. A. Gruyer sont plus remarquables encore que celles dont nous avons déjà fait l'éloge. Toutes les observations du critique sont justes et instructives. Relevons principalement celles-ci : « La figure se détache sur un fond perdu de « couleur verte. Le costume, très simple et sans la moindre superfluité « d'ornementation, est traité de manière à mettre en relief la tête et les « mains, étudiées avec le plus grand soin. » Il y a dans ces quatre lignes, comme dans le tableau qu'elles jugent, une leçon que plus d'un peintre aurait besoin de recueillir. Raphaël certes ne méprise pas les accessoires, mais il n'en exagère pas la valeur. Il ne croit pas qu'étant donné un modèle, le devoir du peintre soit d'abord de se montrer coloriste en étoffes et en métaux, et, à cette fin, d'exécuter encore plus le portrait de la robe, de la fourrure, du satin, des bijoux, des dentelles, que celui de la tête. Ce n'est pas tout : il peint la tête de Jules II non point telle qu'elle a été pendant toute sa carrière, mais avec son expression actuelle, à la date de 1513. Vasari dit que, dans ce tableau, on

croit voir Jules II « vivant et véritable, *vivo et verace* ». Puis il ajoute que l'on tremble de peur devant ce portrait, *che faceva tremare il ritratto a vederlo*. M. A. Gruyer approuve la première appréciation de Vasari; il n'adhère pas à la seconde. En effet nous n'avons plus là le belliqueux pontife de l'*Héliodore* et de la *Messe de Bolsène*. Des deux passions qui avaient possédé l'âme de Jules II, celle de la politique et de la guerre, et celle des beaux-arts, il semble que seule celle-ci éclaire son visage. De là une sorte de sérénité et de contentement répandus sur ses traits, rudes et menaçants par nature. De là, entre les deux aspects de cette grande figure, la prédominance de celui dont la postérité aimera le mieux se souvenir, et que Raphaël sans doute préférait représenter.

Nous éprouverions à louer les pages consacrées à Léon X une satisfaction égale à celle que nous venons de ressentir en faisant valoir les mérites de la monographie dont Jules II est l'objet. Il faut pourtant s'arrêter et conclure. Nos conclusions seront celles de M. A. Gruyer. Il est très exact de dire que, sur les deux grands papes de la Renaissance et sur la plupart des personnages, leurs contemporains, qu'il a représentés, Raphaël nous a fourni des informations aussi précises que son art pouvait les donner. Le peintre de portraits a un problème difficile à résoudre. A la fois artiste et copiste, il est tenu de concilier la réalité et la beauté; s'il sacrifie la réalité, son œuvre est infidèle; s'il dédaigne la beauté, son tableau n'est plus une œuvre d'art. Comment donc s'y prendre? La seule méthode à suivre est de mettre dans chaque figure toute la beauté que comporte sa réalité propre et vivante, ni plus, ni moins. Or, comme l'avait dit notre auteur au début de son ouvrage et comme il le répète à la fin : « Une âme et une intelligence sous une « forme corporelle, voilà l'homme; faire rayonner cette âme et cette in« telligence sur la forme corporelle, voilà le rôle du peintre de portraits. » Il y aura ainsi de l'idéal dans le portrait; mais comprenons bien M. A. Gruyer qui ajoute : « Ce ne sera que l'idéal d'un homme. » Ces mots signifient évidemment que l'artiste n'ira pas imposer à son modèle quelque type général et vague qui éteindrait la flamme de la vie individuelle.

Grande faute que Raphaël n'a point commise. Léonard de Vinci et lui sont tous deux grands parmi les plus grands, continue M. A. Gruyer parce qu'ils ont eu l'art de faire voir l'esprit qui ne se voit pas; et cela, continuerai-je à mon tour, en laissant à chacun sa figure particulière, son type individuel et son expression habituelle. Le problème n'est donc pas insoluble puisque Raphaël l'a résolu, et mieux que personne, mieux que Titien par exemple, qui est aussi un merveilleux peintre de

portraits, mais dont les portraits ont plus de surface que de profondeur. Ainsi, selon nous, le nouvel ouvrage de M. A. Guyer, instructif comme l'histoire, intéressant comme la bonne biographie, est éminemment utile aux artistes, auxquels il insinue, bien plus qu'il ne la leur dicte en formules, la véritable théorie psychologique de la peinture de portrait.

Ch. LÉVÊQUE.

L'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique, précédés d'une étude sur toutes les classes de la population mentionnées dans le texte de cette loi, par J.-J. Thonissen, professeur à l'université de Louvain, 2e édition, 1 vol. in-8°. Bruxelles et Paris, 1882.

Depuis la grande édition de la loi salique publiée en 1843 par M. Pardessus, il a été fait sur cette loi un grand nombre de travaux considérables, en France, en Angleterre et en Allemagne. Pardessus avait recherché et comparé tous les manuscrits connus, au nombre de soixante-sept. Il les avait classés par famille et en avait tiré sept textes différents, sans compter le texte publié par Hérold en 1557, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Venaient ensuite les capitulaires mérovingiens de Childebert, de Clotaire, de Chilpéric, dont le dernier venait d'être trouvé par Pertz dans un manuscrit de Leyde. Des notes nombreuses s'efforçaient d'éclaircir les passages difficiles; enfin quatorze dissertations exposaient d'une manière systématique l'ensemble du droit mérovingien, en complétant les données de la loi salique non seulement par la loi des Ripuaires, par celle des Burgondes et par les autres lois barbares, mais aussi par les témoignages de Grégoire de Tours et des écrivains contemporains, et surtout par l'étude des formules et des actes que Pardessus connaissait bien, car il venait d'achever, par ordre de l'Institut, la nouvelle édition du grand Recueil des Chartes mérovingiennes entrepris par Bréquigny et Laporte du Theil. Grâce à cette œuvre d'une méthode si rigoureuse et d'une érudition si exacte, on possédait désormais ce qui avait manqué aux travaux antérieurs, un fondement solide, qui s'est encore affermi depuis par de nouvelles éditions critiques des autres monuments de la même époque. Le recueil des



formules publié par M. Eugène de Rozière, les textes de lois publiés dans la grande collection des *Monumenta Germaniæ*, sous la direction de Pertz, ont achevé de préparer le terrain et de poser les bases. Il ne manque plus aujourd'hui qu'une édition définitive de la loi des Ripuaires, et encore les travaux préparatoires sont faits, les manuscrits classés et les résultats connus d'avance.

Le moment semblait donc venu d'entreprendre de nouvelles études sur le droit franc. Les Allemands surtout se sont jetés dans cette voie avec l'espoir de reconstruire ce droit germanique qu'ils se représentent comme un des principaux facteurs de la civilisation moderne. On a dépensé dans ces recherches beaucoup de savoir et d'imagination. On s'est livré aux hypothèses les plus hardies, aux combinaisons les plus aventureuses. A-t-on réussi? Ce n'est pas l'avis des juges les plus compétents. Le savant M. Waitz, qui publiait en 1844 le premier volume de son histoire de la constitution allemande, reconnaît aujourd'hui, dans la troisième édition de ce grand ouvrage, que de tous les systèmes si habilement construits, il reste en somme peu de chose, et que le plus sage est encore de s'en tenir, presque partout, aux conclusions toujours circonspectes de Pardessus[1]. C'est à peu près au même résultat qu'arrive l'auteur du travail le plus récent sur la loi salique, M. Fahlbeck, professeur à l'université de Lund, en Suède. Après avoir discuté tous les systèmes, M. Fahlbeck conclut que la monarchie mérovingienne a été une monarchie absolue qui s'est formée au moment de la conquête, et qui a soumis au même joug les Francs et les Gaulois[2].

Est-ce à dire qu'il faille rejeter tous ces travaux comme inutiles? Non assurément. Si les résultats n'ont pas été en proportion de l'effort, il y a cependant des résultats acquis, et c'est précisément ce qu'il est intéressant de constater.

Parlons d'abord du texte. Dès 1846, M. Waitz publiait en Allemagne un volume intitulé *L'ancien droit des Francs Saliens*, avec un essai de restitution du texte primitif de la loi salique, d'après les travaux de Pardessus. Après lui, Merkel en 1850, M. Behrend en 1874, ont publié de nouveau ce texte primitif, tel qu'ils se le représentaient, en essayant de distinguer l'original et les additions d'une époque postérieure. Tout récemment, M. Alfred Holder a eu l'idée de reproduire un à un les principaux manuscrits, mais il s'est arrêté au sixième, et l'interruption de ce

[1] Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, tome II, 1882.

[2] *La royauté et le droit royal francs, durant la première période de l'existence du royaume* (486-614), par Fahlbeck. Traduction française, 1 vol. in-8°, Lund, 1883.

labeur médiocrement utile laissera sans doute peu de regrets. Les seuls manuscrits qu'il y ait vraiment intérêt à faire connaître sont ceux qui ont échappé aux recherches de Pardessus. Jusqu'à ce jour il s'en est révélé deux seulement, un à Varsovie, qui provient de la bibliothèque du collège de Clermont et dérive du quatrième texte de Pardessus, et un de la *lex emendata*, à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Le premier a été intégralement publié par M. Hubé, à Varsovie, en 1867. Enfin, en 1880, M. Hessels a fait imprimer à Londres une magnifique édition synoptique donnant dix textes, y compris celui de Hérold, et même onze si l'on compte le texte de la *lex emendata*. Cette combinaison, qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les différences de rédaction, présente de grands avantages au point de vue de la facilité des recherches, mais elle n'ajoute rien à ce que nous savions.

Si la critique du texte n'est pas beaucoup plus avancée aujourd'hui qu'en 1843, il en est autrement de l'interprétation des gloses malbergiques. Ces gloses ou formules insérées dans les plus anciens manuscrits de la loi salique ont fait longtemps le désespoir des savants. Elles n'étaient déjà plus comprises des copistes qui, au VIIIe et au IXe siècle, les transcrivaient, ou plutôt les défiguraient, croyant que c'était du grec. Du temps de Pardessus on y voyait du celtique. Quelques-uns y reconnaissaient des mots allemands, mais sous une forme étrange. Enfin, en 1850, dans un travail joint à l'édition de Merkel, Jacob Grimm a étudié toutes ces gloses une à une, et les a expliquées par l'allemand. Vingt ans après, M. Kern a refait le même travail et restitué les termes dont il s'agit, tels qu'ils ont dû être dans le dialecte franc. L'étude historique des langues germaniques est, en effet, assez avancée aujourd'hui pour qu'on puisse déterminer avec une grande vraisemblance les formes grammaticales du dialecte que parlaient les soldats de Clovis. Le travail de M. Kern, publié d'abord à La Haye, a été reproduit en anglais à la suite de l'édition de Hessels, et l'on serait tenté de croire qu'il a épuisé le sujet, si un savant philologue français, M. d'Arbois de Jubainville, n'avait montré qu'on peut atteindre encore un plus haut degré de précision.

Très important pour les philologues, ce résultat l'est beaucoup moins pour les jurisconsultes. Les gloses malbergiques n'étaient pas faites pour expliquer le texte latin. Elles indiquent seulement, en regard du terme latin, le terme technique dont se servaient les Francs alors qu'ils parlaient encore leur langue. Aujourd'hui même, les traducteurs qui rencontrent une expression singulière se croient obligés de mettre l'original entre parenthèses, pour qu'on puisse contrôler leur travail et vérifier l'exactitude de la version. Ce n'est pas, assurément, qu'il ait existé une



première rédaction de la loi salique en langue franque. On l'a soutenu, il est vrai, mais sans pouvoir donner aucune preuve, et l'on s'accorde généralement à reconnaître aujourd'hui que la loi salique a été rédigée pour la première fois en latin. Aussi bien, tant que les Francs vivaient entre eux, parlant tous la même langue et soumis aux mêmes coutumes, la loi se réduisait à un petit nombre de formules simples et brèves qui se transmettaient sans difficulté par la tradition orale. Mais, quand les soldats de Clovis furent établis au milieu d'une population romaine à laquelle ils imposaient leur organisation judiciaire, leurs formes de procéder et leur droit criminel, en lui empruntant les institutions de droit civil dont ils s'étaient longtemps passés, dont ils ne pouvaient plus se passer désormais, il fallut se hâter de mettre par écrit et de rédiger dans la langue du plus grand nombre les règles de droit qui allaient être appliquées à tous et par tous sur un territoire très étendu.

On a soutenu, il est vrai, que la rédaction primitive est antérieure à la conquête de la Gaule et remonte aux premières années du ve siècle, à l'époque où les Francs habitaient encore le territoire qui forme la Belgique actuelle. On a cru trouver une preuve dans le titre XLVII de la loi salique, qui, au cas de revendication d'un esclave ou d'une tête de bétail, fixe à quarante nuits le délai de l'assignation si les parties demeurent *cis* ou *intra Legere aut Carbonaria*, et au double si les parties demeurent *trans Legere aut Carbonaria. Legere,* a-t-on dit, est la Lys, qui aujourd'hui encore marque la limite des Flandres. Cette interprétation compte encore beaucoup de partisans, et M. Thonissen y adhère, quoique avec une certaine hésitation. Elle doit être rejetée, suivant nous, par deux raisons principales. D'abord il est trois fois question, dans la loi salique, de vignes, de vignerons et de récolte de vin, ce qui ne peut évidemment pas s'appliquer à la Flandre. En second lieu, du moment où Paris était devenu capitale, le centre du royaume était le pays situé entre la Loire au midi et la forêt Charbonnière au nord-est. Au delà de la Loire, habitaient les Wisigoths, au delà de la forêt Charbonnière, les Francs Ripuaires. L'ancienne explication du texte est donc la plus naturelle. Ajoutons que la *lex emendata*, publiée sous le règne de Charlemagne, porte expressément *trans Ligerim aut Carbonariam,* c'est-à-dire au delà de la Loire ou de la forêt Charbonnière. Comment supposer que le même mot ait désigné la Lys dans la rédaction primitive et soit devenu la Loire dans une rédaction postérieure [1]?

[1] Il suit de là que la première rédaction de la loi salique est postérieure à la bataille de Soissons (486). D'autre part la loi porte encore des traces de paganisme. Elle est donc antérieure au baptême de Clovis et à la conversion

Il peut sembler, au premier abord, que la rédaction de la loi salique ait eu pour but de donner au droit plus de fixité. En réalité, c'est le contraire qu'il faut admettre. La loi salique, dans sa forme primitive, n'a été appliquée que peu de temps, et peut-être n'eut-on l'idée de la rédiger que pour fournir à la législation une base et un point de départ. A peine promulguée elle fut profondément modifiée par les successeurs de Clovis. Childebert, Clotaire, Chilpéric, la corrigèrent par ordonnance. Mais le travail de réformation s'accomplit surtout par la jurisprudence et la coutume. On en peut voir les résultats dans la *lex emendata* qui paraît avoir été écrite et publiée au commencement du règne de Charlemagne, dans un recueil de décisions rendues à la même époque pour l'application de la loi salique en Italie, et trouvées, en 1846, par le savant Amédée Peyron, enfin dans un acte de l'an 819, qui a pris place dans la collection des Capitulaires, et qui contient la solution d'un certain nombre de questions controversées.

Il s'en faut de beaucoup, comme on le voit, que le droit mérovingien soit tout entier dans la loi salique. La rédaction primitive elle-même ne prétendait nullement former un code complet. C'est seulement un tarif de compositions. Sur soixante-cinq titres il n'y en a que deux qui ne fixent pas le montant d'une amende. Ces deux titres sont le XLVIe, *de adfathamire*, et le LIXe, *de alodis*. Ils règlent la forme des translations de propriété et l'ordre des successions. Nous y reviendrons tout à l'heure. On ne peut même pas affirmer que les soixante-trois autres titres contiennent tout le droit criminel des Francs. M. Thonissen signale certaines lacunes, par exemple en ce qui concerne les crimes de désertion et de trahison. Il pense, et nous partageons son opinion, que, dans ces cas, la composition n'était point admise, puisqu'il n'y avait point de partie lésée, et dès lors la peine de mort était infligée par le souverain. Encore une fois la loi salique est un tarif de compositions, et non un code pénal. C'est en effet par là qu'ont commencé la plupart des législations.

Au début de sa dissertation sur ce sujet, Pardessus[1] s'exprime ainsi : « Les lois, ou, si l'on veut, les coutumes des tribus germaniques présentent, relativement à la poursuite et à la punition des crimes, un « caractère qui les distingue essentiellement des lois de presque tous les « peuples anciens et modernes. » Ce caractère est l'absence de répression publique, le droit de vengeance privée donné à tout offensé; la loi n'intervenant que pour rétablir la paix, en forçant l'une des parties à payer,

des Francs (496). M. Fahlbeck admet comme nous que *Legere* signifie la Loire, mais il voit dans ce passage une addition postérieure au règne de Clovis.

[1] XIIe dissertation, p. 651.



61



l'autre à recevoir une indemnité pécuniaire. On n'écrirait plus cela aujourd'hui. S'il est dans l'histoire du droit primitif une vérité démontrée c'est que partout la vengeance privée a été la plus ancienne pratique, et que le premier pas du droit pénal a été l'introduction des compositions. Les Germains n'ont pas inventé ce système. Avant eux les Athéniens l'avaient écrit dans leurs lois. C'était le droit commun des populations celtiques, comme on le sait aujourd'hui, à n'en pas douter, grâce à la publication toute récente des anciennes lois irlandaises. Les plus anciens monuments du droit russe ne sont pas moins explicites, et les Arabes ont établi la même coutume dans tous les pays où règne l'islam. Il ne faut donc pas dire que les Francs apportaient dans la Gaule un élément nouveau. En réalité ils la ramenaient à cinq siècles en arrière, au point où elle était avant la conquête romaine.

C'est ce qu'a très bien compris M. Thonissen. Très versé dans l'histoire du droit pénal, il a bien vu que les diverses législations s'éclairent les unes les autres, et que maint passage obscur de la loi salique trouve son explication dans les autres lois germaniques ou scandinaves. Peut-être même aurait-il pu pousser plus loin encore l'application de cette méthode. Quoi qu'il en soit, elle l'a conduit à des résultats importants, qu'il convient de résumer ici, parce qu'ils représentent l'état actuel de la science.

L'organisation judiciaire, au temps de la loi salique, est la simplicité même, et, quoique la loi n'en traite pas directement, elle fournit cependant assez d'indications pour qu'on puisse se faire une idée assez exacte d'un tribunal au temps de Clovis. Il se compose, dans chaque canton ou centaine, de tous les hommes libres, Francs ou Romains, réunis au *mâl*, c'est-à-dire à l'assemblée, dans un emplacement disposé à cet effet, *malberg*. L'assemblée est présidée par le *thunginus* ou chef élu de la centaine, sous l'autorité supérieure du comte ou grafion, qui est un haut fonctionnaire nommé par le roi pour administrer un *pagus*, ayant ainsi sous ses ordres plusieurs centaines. Les hommes libres ainsi réunis pour juger prennent le nom de *rachinbourgs*. Ceux qui devaient connaître d'une affaire prenaient place sur quatre bancs de pierre placés en carré, et le jugement était prononcé à la majorité de sept voix au moins. Ces quatre bancs de pierre se sont conservés en Belgique pour les collèges d'échevins, jusqu'en 1793, et le tribunal des échevins avait pris de là le nom flamand de tribunal des quatre bancs (*Vierschaere*). Dans chaque tribunal franc, des fonctionnaires spéciaux nommés par le roi et appelés *sacebarons*, siègent au nombre de trois au plus, et sont chargés de percevoir sur les compositions le *fredum*, c'est-à-dire la part qui appartient au

fisc. Enfin, des employés subalternes (*pueri regis*) et des militaires ou gendarmes (*milites*) pourvoient à l'exécution des jugements. Cette organisation toute primitive se modifia bientôt dans un sens plus monarchique. La présidence du mâl passa du *thunginus* au comte, dont l'occupation principale consista désormais à tenir les assises, à tour de rôle, dans tous les cantons de son département. En même temps le roi devint le juge suprême, et sa cour le tribunal d'évocation auxquels furent portées les causes des grands personnages. Cette transformation du tribunal primitif se produit parallèlement à la transformation de la loi qu'il s'agit d'appliquer.

La *lex antiqua* n'est, nous l'avons déjà dit, qu'un tarif de compositions. Mais on n'a pas tout dit quand on a signalé ce caractère fondamental. Entre le régime primitif de la vengeance et des guerres privées, et celui de la répression pénale, exercée au nom de l'État, il y a bien des degrés. Au temps de Clovis, les Francs avaient déjà renoncé au premier sans être encore parvenus à fonder le second. Le droit de vengeance est implicitement reconnu par la loi pour certains crimes, tels que le meurtre, l'adultère, le rapt, le vol commis sur un cadavre ou en flagrant délit. En pareil cas l'offensé ou ses parents peuvent poursuivre et tuer le coupable, à une condition toutefois, c'est de faire une déclaration publique, immédiate, pour bien marquer qu'ils ont exercé un droit. S'ils sont cités en justice ils n'ont à prouver qu'une chose, l'offense qu'ils ont reçue. Mais ils ne sont pas tenus d'user de leur droit. Presque toujours ils traduisent l'offenseur devant la justice et le font condamner à payer la composition. Ainsi, obligatoire dans la plupart des cas, facultative dans les cas les plus graves, telle est la composition d'après la *lex antiqua*. En d'autres termes, et pour parler notre langage actuel, tous les faits spécifiés dans la loi peuvent donner lieu à une action en justice contre leur auteur, mais, dans des cas nombreux, celui-ci peut invoquer une excuse légale, résultant du droit de vengeance. Telle est l'opinion moyenne présentée par Pardessus et défendue par M. Thonissen.

Au début de la vie sociale la composition n'est qu'une transaction, un traité de paix entre belligérants. Le taux en est réglé, suivant les circonstances, à l'amiable ou par arbitres. C'est avec ce caractère qu'elle nous apparaît soit dans les poèmes d'Homère, soit dans les sagas du nord. Mais, déjà au temps de Tacite, on avait senti la nécessité de couper court aux débats sur la fixation de la somme à payer, on avait établi des tarifs invariables, et une part de la composition était attribuée à l'État. De même la loi salique fait de la composition deux parts, la *faida* attribuée à l'offensé ou à ses représentants, comme rachat de la vengeance privée,



et le *fredum*, qui revient à l'État pour le rémunérer de son intervention. Le *fredum* est d'un tiers de la somme totale. Outre la composition, il peut y avoir lieu à des restitutions et à des remboursements de dépens : c'est ce que la loi indique par les mots de *capitale* et *delatura*. Sur tous ces points la composition, d'après la loi salique, ne diffère pas de celle dont parle Tacite. Seulement, au temps de Tacite, tous les membres d'une même famille étaient solidaires, pour recevoir comme pour payer la composition. M. Thonissen admet qu'à l'époque où fut rédigée la loi salique cette solidarité ne s'appliquait plus qu'au cas de meurtre. Elle fut, au surplus, complètement abolie par les premiers rois mérovingiens.

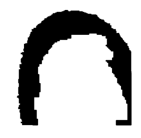
La composition était primitivement évaluée en têtes de bétail, chez les Celtes comme chez les Germains. La loi salique l'évalue en monnaie d'or et d'argent. Elle emploie la monnaie romaine, le sou d'or (14 fr. 40 cent.), équivalant à 40 deniers d'argent (le denier = 36 centimes). Telles sont, du moins, les évaluations de Guérard et de Pétigny. Toutefois. on n'est pas d'accord sur ces chiffres. M. Thonissen, se fondant sur les recherches de M. Hiver, admet que le sou d'or valait seulement 11 fr. 85 cent., et le denier d'argent environ 22 centimes. La composition qui se présente le plus fréquemment, et qu'on peut regarder comme servant de type, est celle de 15 sous d'or ou de 600 deniers, soit 216 francs ou 177 francs suivant qu'on adopte le premier ou le second système d'évaluation. Presque toutes les autres compositions sont des multiples de celle-là. Tantôt elle se réduit à 3 sous, et même, en un cas, à 1 sou; tantôt elle monte jusqu'à 600, et même, en un cas, jusqu'à 1,800 sous = 25,920 francs, ou, si l'on veut, 21,330 francs. Parallèlement à cette série on trouve la trace d'une autre série qui paraît avoir été empruntée à la coutume du pays maritime[1], et qui, calculée en deniers, donne les compositions suivantes : 7, 700, 1,400, 28,000. On trouve aussi quelques chiffres qui ne se ramènent à aucune de ces deux séries, par exemple 50 et 100 sous. Lorsqu'il s'agit d'un crime commis sur une personne attachée au service du roi, la composition est, en général, portée au triple. Elle varie, d'ailleurs, suivant la qualité des personnes, en sorte que le tarif peut, jusqu'à un certain point, servir à caractériser les divers rangs de l'échelle sociale. Le *wergeld* ordinaire du Franc Salien étant de 200 sous (2,880 francs), celui du Romain n'est que de la moitié. On s'est demandé pourquoi cette différence, alors que l'établissem[illegible]es [illegible]elés *sa-*

[1] La glose malbergique désigne expressément la composition de 1,400 deniers comme *Seolandewa*.

Francs n'avait pas été, à proprement parler, une conquête, et que les Gallo-Romains étaient admis, comme les Francs, à remplir toutes les fonctions, même les plus élevées. On a même essayé de nier l'inégalité du *wergeld*, en donnant aux textes une interprétation nouvelle. M. Thonissen s'en tient à l'explication généralement reçue jusqu'ici, et nous croyons qu'il a raison, mais en même temps il montre que le taux du *wergeld* ne peut pas être pris pour une mesure exacte de la position sociale. Ainsi, chez les Ripuaires, il y a une différence de *wergeld* entre le Franc et le Burgonde, l'Alaman, le Bavarois, le Saxon. Si la loi salique ne parle pas des Germains appartenant à des tribus différentes, il ne faut pas conclure de là qu'elle leur accorde un *wergeld* égal. On objectera peut-être ce texte du chapitre XLI : *Si quis ingenuo Franco, aut barbarum qui legem salicam vivit, occiderit;* mais M. Sohm, dans son livre sur l'organisation judiciaire chez les Francs, publié en 1871, a fixé le sens de ce texte qui a donné lieu à tant de systèmes. M. Sohm a prouvé qu'il faut entendre ici *aut* dans le sens de *c'est-à-dire*, et que le second membre de la phrase n'est qu'une glose servant à l'explication du premier. Si donc le Gallo-Romain n'a qu'un *wergeld* inférieur à celui du Franc, ce n'est pas comme vaincu, c'est comme étranger. Étranger, il l'était en effet alors que les Francs habitaient en masses compactes une partie du territoire actuel de la Belgique. Il cessa de l'être lorsque Clovis eut fait de Paris sa capitale, mais le fait était encore trop récent pour qu'on corrigeât la loi sur ce point au moment où on la mettait par écrit. Ainsi se perpétua la différence de *wergeld*, différence qui, au surplus, n'était pas sans compensation, car, si le Romain recevait moins que le Franc, il payait aussi moitié moins, dans les cas où la loi, après avoir prononcé la peine de mort, permettait au coupable de racheter sa vie en payant son propre *wergeld* [1].

Il y avait en effet, chez les Francs, d'autres peines que la composition. Et d'abord le régime des compositions ne se suffit pas à lui-même. Il lui faut une sanction pour frapper celui qui se refuse à comparaître devant la justice ou à en exécuter les décisions. Cette sanction est partout la même, elle n'est autre que la mise hors la loi. Chez les Athéniens cette peine s'appelait la fuite, φυγή; chez les Romains c'était l'interdiction du feu et de l'eau. *Wargus sit,* dit la loi salique, et le mot se retrouve dans les coutumes scandinaves; le proscrit est un loup qu'il faut pourchasser et détruire, comme une bête fauve. Mais pourquoi cette chasse à l'homme lorsqu'on le tient? En ce cas ne vaut-il pas mieux en finir tout de suite?

[1] Voyez, par exemple, les chapitres LI et LVIII.



Ainsi s'introduisit chez les Francs, comme partout, la peine de mort. Quant aux autres peines corporelles, elles furent d'abord admises pour la répression des crimes commis par les esclaves. Quant à la confiscation des biens, elle était considérée comme une conséquence de la mise hors la loi ou de la condamnation à mort.

La loi salique ne parle de ces peines qu'incidemment et par allusion. Elle n'avait pas à s'en occuper puisqu'elle ne constituait, comme nous l'avons dit, qu'un tarif de compositions; mais à peine était-elle rédigée que les choses changèrent. Le système des compositions ne suffisait plus à la société nouvelle. Celui des peines corporelles s'y substitua de plus en plus[1]. L'ancienne population y était accoutumée, et, si le législateur était inexpérimenté, s'il était peu propre à trouver des formules, il n'avait qu'à puiser dans les textes du droit romain. Nous ne voulons pas suivre M. Thonissen dans la longue énumération des crimes prévus par la loi salique. Nous relevons seulement un point qui a paru obscur à notre savant confrère et qui peut s'expliquer, nous le croyons du moins, par des textes empruntés à d'autres législations. Lorsqu'il s'agit des meurtres commis par une bande armée, le *wergeld* normal est de 600 sous. Si la victime a reçu trois plaies ou davantage, on considère qu'il y a en réalité trois meurtres. En conséquence on prend dans la bande trois hommes qui payent chacun le *wergeld*, puis trois qui payent chacun 90 sous, et trois encore qui payent chacun 45 sous. Pour expliquer cette disposition, de nombreux systèmes ont été proposés. Les lois suédoises nous fournissent ici un terme de comparaison précieux. En pareil cas la loi d'Upland ne permettait de poursuivre qu'un seul homme comme meurtrier, et n'accordait qu'une seule amende de 40 marcs, mais en même temps elle prenait dans la bande deux complices, dont l'un payait 3 marcs comme ayant donné des conseils (Radhbani), l'autre 9 marcs comme ayant tenu la victime pendant qu'on la frappait (Haldbani). La disposition de la loi salique dérive certainement de la même idée. Elle y ajoute en disant qu'il y aura trois meurtres quand la victime aura reçu trois coups, mais en même temps, et par là même, elle fixe un maximum qui ne peut être dépassé[2].

[1] Par exemple, celui qui détache du gibet un homme encore vivant y est attaché à la place de celui-ci (2e édit additionnel, § 10). L'édit de Childebert Ier porte la peine de mort contre les voleurs, à moins qu'ils ne payent la composition. Mêmes dispositions dans celui de Clotaire Ier.

[2] Loi salique, titres XLII et XLIII, *de homicidio in contubernio facto*. Voir les textes parallèles indiqués par Hessels, et les lois suédoises citées par Nordström : *Svenska Samhällsförfattningens historia*, t. II, p. 288.

M. Thonissen a consacré plusieurs chapitres de son livre à l'exposition de la procédure criminelle. La loi salique ne fournit, à ce sujet, que quelques indications au moyen desquelles on a déjà construit bien des théories. C'est une idée aujourd'hui répandue en Allemagne que la civilisation moderne dérive de deux grandes sources, le droit romain et le droit germanique, et que le progrès de l'humanité n'est autre chose que le triomphe du second. M. Waitz lui-même, si sage et si réservé dans ses conclusions, n'est cependant pas loin de penser que les Germains, au ve siècle, étaient bien plus avancés que les Gallo-Romains. Il reconnaît que Grégoire de Tours fait des Francs un portrait peu avantageux, mais c'est le contact corrupteur des Gallo-Romains qui a fait tout le mal. Si l'on écarte résolument les préjugés de ce genre qui ne peuvent qu'égarer la science, si l'on se borne à étudier froidement et sans parti pris les plus anciens monuments du droit germanique, et si l'on se donne la peine de les comparer avec les données que nous possédons sur les anciennes législations, on reconnaît sans peine que la race germanique n'a pas plus créé son droit qu'elle n'a créé sa langue. Si toutes les langues parlées par les divers peuples de race aryenne sont sorties d'une même souche, on peut en dire autant des coutumes et du droit de ces peuples. L'évolution, si l'on peut employer ce mot, s'est faite partout d'une manière analogue. Il faut seulement tenir compte de la différence des temps. Les compagnons de Clovis étaient, à coup sûr, fort loin des sujets de Théodoric à Rome, et de ceux de Justinien à Constantinople; mais, si l'on se reporte à neuf ou dix siècles en arrière, on peut faire d'utiles rapprochements entre la loi salique et celle des douze tables, ou bien encore entre l'état social décrit dans la Germanie de Tacite et celui que nous montrent l'Iliade et l'Odyssée.

Prenons les textes. Le premier acte de procédure, d'après la loi salique, est la *mannitio* c'est-à-dire la citation faite par le demandeur au défendeur, au domicile de ce dernier et en présence de témoins. Le défendeur cité est tenu de comparaître au mâl sous peine d'amende, à moins qu'il n'ait une excuse ou exoine (*sunnis*). Au jour fixé le demandeur doit se trouver au mâl de bonne heure, et attendre son adversaire jusqu'au coucher du soleil (*solem collocare*). La loi des douze tables commence de la même manière : *Si in ius vocat, ito. Ni it antestamino... Ante meridiem causam coiciunto... post meridiem præsenti litem addicito. Si ambo præsentes sol occasus suprema tempestas esto.* De même, à Athènes, la *ϖρόσκλησις* est faite en présence de deux témoins, *κλητῆρες*. Le défendeur cité est tenu de comparaître. S'il a une excuse à faire valoir, il le peut, ou un tiers pour lui en prêtant serment, *ὑπωμοσία*. Enfin, s'il ne comparaît pas,



l'arbitre, après avoir attendu jusqu'au soir, prononce une condamnation par défaut.

Que se passait-il devant le tribunal, au jour fixé pour la comparution? La loi salique n'en parle pas. Il s'y trouve seulement un mot d'où l'on peut induire que le défendeur était tenu de répondre, ce qui suppose que le demandeur lui adressait une question, laquelle devait être nécessairement formulée dans les termes légaux. D'autres textes plus récents peuvent être allégués dans le même sens. On est donc fondé à admettre que la procédure de la loi salique était essentiellement formulaire, comme l'ancienne procédure romaine ou comme celle des codes islandais. M. Sohm développe longuement cette opinion, et M. Thonissen partage cet avis, avec cette réserve toutefois qu'il ne faut pas chercher la formule d'action dans la glose malbergique, en quoi il a grandement raison. La formule était en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue latine, comme on le voit au chapitre LVII pour le cas où le tribunal refuse de juger. Le demandeur prend alors sept des rachimbourgs et leur adresse une sommation ainsi conçue : *Hic ego vos tangano ut legem dicatis secundum legem salicam*. Les rachimbourgs sont tenus de déférer à cette réquisition sous peine d'amende.

Nous arrivons au jugement. Ici encore on a prétendu trouver une différence fondamentale entre la loi romaine et la loi franque. La première mettait le fardeau de la preuve à la charge du demandeur; la seconde aurait, dit-on, renversé les rôles et forcé le défendeur à se disculper. Dans ce système, le jugement aurait toujours précédé la preuve et se serait contenté de la réserver. En d'autres termes, le tribunal aurait dit au défendeur : « On te poursuit pour tel fait prévu et puni par la loi. Nous « prononçons contre toi l'amende légale. Tu seras contraint de la payer, à « moins que tu ne fasses la preuve contraire. » Si la loi salique avait ainsi réglé les choses, il resterait à chercher le motif d'une disposition si bizarre, mais la vérité est que toute cette théorie manque de base. La loi salique emploie partout la même expression : *Si quis furaverit et ei fuerit approbatum, si quis occiderit et ei fuerit approbatum*. Ces mots sont répétés quatre-vingt-dix fois. M. Thonissen en a fait le compte, et cela seul nous dispense de le suivre dans son argumentation.

Sans doute la loi franque permet au juge de déférer en certains cas le serment, soit au demandeur, soit au défendeur, d'exiger de l'un ou de l'autre un certain nombre de cojureurs, de soumettre une des parties à l'épreuve de l'eau bouillante, mais elle suppose toujours qu'il y a ,, et présomptions, un commencement de preuve. Le juge rend alors un interlocutoire, et prend les mesures qui sont à sa disposition pour connaître

la vérité, mesures imparfaites assurément, mais la barbarie du temps ne permettait pas d'en employer d'autres. Après l'interlocutoire vient le définitif, et le juge franc condamne ou absout, exactement comme le juge romain. C'est la conclusion de M. Thonissen, c'est celle à laquelle conduisent tous les textes; et le système exposé plus haut ne se comprendrait même pas s'il n'était inspiré par le désir de donner une origine ancienne et purement germanique à la procédure observée en Allemagne jusqu'à ces dernières années, procédure qui reposait tout entière sur la *maxime éventuelle*, c'est-à-dire sur le principe de la condamnation hypothétique du défendeur.

Le jugement rendu, il n'y a plus qu'à l'exécuter. Cela peut se faire de deux manières. Ou bien le condamné accepte la sentence et promet de l'exécuter, en donnant caution, ou bien il refuse d'obéir. Dans l'un comme dans l'autre cas, la loi lui donne un délai de quarante jours pour comparaître de nouveau devant le mâl. Le demandeur est tenu de s'y trouver et de l'attendre jusqu'au coucher du soleil, après quoi, si le condamné a promis de payer, le demandeur s'adresse au comte qui requiert sept rachimbourgs. Tous ensemble se rendent à la maison du condamné et y saisissent des meubles en quantité suffisante pour tenir lieu au demandeur de la somme qui lui est due. A défaut de meubles pouvait-on saisir la maison elle-même et l'enclos attenant à la maison? La loi n'en dit rien, mais M. Thonissen le pense, et son opinion paraît très plausible. Les immeubles, chez les Francs, n'étaient pas inaliénables. Ils pouvaient être confisqués. Pourquoi n'auraient-ils pu être saisis?

Si le condamné n'a pas promis d'exécuter la sentence et ne se présente pas de nouveau à l'expiration des quarante jours, le demandeur l'ajourne à comparaître après quatorze nuits devant le tribunal du roi, et l'y attend encore tout un jour. Au coucher du soleil, on entend les témoins qui attestent la régularité de la procédure, puis le roi prononce la mise hors la loi, avec confiscation de tous les biens, *extra sermonem suum ponat. Tunc ipse culpabilis et omnes res suas erunt.*

Ajoutons que, s'il s'agissait de peines corporelles, l'exécution était faite soit par les agents du comte, soit par le demandeur lui-même, auquel le condamné était livré.

On a soutenu que cette procédure est profondément originale, et pourtant, pour ne prendre qu'un exemple, il n'est pas un de ses traits qui ne se retrouve dans la législation athénienne. Là aussi le condamné a un délai pour payer, et, s'il ne paye pas à l'échéance, le demandeur se présente accompagné de témoins, conduit au besoin par le démarque, et saisit les meubles jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû. Le condamné

rebelle est frappé d'une forte amende. Les coutumes suédoises prescrivent exactement les mêmes formalités, et règlent avec une précision minutieuse l'ordre qui devra être suivi dans la saisie et l'attribution des meubles.

Lorsque le défendeur ne comparaît pas, il est condamné par défaut après plusieurs citations répétées, et l'exécution du jugement par défaut est poursuivie comme celle du jugement contradictoire. Si le condamné accepte la condamnation, on saisit ses meubles; s'il refuse d'obéir on le cite au tribunal du roi, qui prononce contre lui la mise hors la loi. On avait cru longtemps que le jugement par défaut était inconnu dans la loi franque, et que le défendeur défaillant était mis tout d'abord hors la loi. C'était une erreur, qui a été bien démontrée par M. Sohm, et, après lui, par M. Thonissen. Sur ce point encore la procédure germanique n'offre rien de singulier.

Les jugements étaient définitifs et sans recours. Seulement les rachimbourgs qui avaient jugé contrairement à la loi pouvaient être poursuivis et condamnés à quinze sous d'amende. C'est la prise à partie, déjà usitée dans le droit romain, *si judex litem suam fecerit*. Quant à l'appel proprement dit, il s'introduisit plus tard, sous l'influence des idées romaines, comme recours au roi ou à l'empereur.

C'est surtout dans le système des preuves qu'on a cherché la trace d'une conception originale. Mais c'est là encore une illusion, ou tout au moins une exagération. La preuve ordinaire est la preuve testimoniale. Pour compléter au besoin ces témoignages et pour affermir sa conviction, le juge peut demander au défendeur un serment ou lui imposer une épreuve. Le serment se prête avec un certain nombre de cojureurs, plus ou moins, suivant les cas[1]. Quant à l'épreuve elle consiste à plonger la main dans une chaudière d'eau bouillante. Si le défendeur ne veut ou ne peut prêter serment, s'il ne trouve pas de cojureurs en nombre suffisant, s'il recule devant l'épreuve, il est condamné à payer la composition fixée par la loi. Lorsqu'un jugement ordonne directement l'épreuve, le défendeur peut toujours s'y soustraire et y substituer un serment, en payant une certaine amende calculée au cinquième de l'amende portée par la loi pour le fait qui est l'objet du procès. Assurément ni l'épreuve ni le serment avec cojureurs ne sont dans les idées romaines, mais on en trouve cependant la trace dans l'Inde et dans la Grèce. Le jugement

[1] Il y a trois cas où les cojureurs sont au nombre de douze : « de dote, « et de res qui in hoste prædata sunt, « et de homine qui in servitio revoca« tur ». Voyez le deuxième édit ajouté à la loi, § 4.

de Dieu est aussi ancien que les superstitions humaines, et ne sait-on pas que, chez les Athéniens, qu'à Rome même, les accusés comparaissaient entourés de leur famille et de leurs amis?

La loi salique ne parle pas du combat judiciaire. Nous savons cependant, par Grégoire de Tours, que le combat judiciaire était quelquefois ordonné par le roi, à titre de jugement de Dieu. Enfin la torture était admise à l'égard des esclaves. D'après la loi, les hommes libres n'y étaient pas soumis, mais la loi ne fut pas longtemps observée en ce point.

Un trait commun à toutes les législations primitives est la procédure particulière suivie en cas de flagrant délit. Le coupable pris sur le fait est saisi et lié et conduit immédiatement au mâl, où la partie lésée le met à mort sans autre forme de procès, sans même qu'il lui soit permis de se défendre. Il suffit que l'arrestation ait été régulière, c'est-à-dire qu'elle ait été faite publiquement, devant témoins. Ajoutons que cette pratique ne survécut pas longtemps, chez les Francs, à la rédaction de la loi salique. Dès l'an 560, Clotaire Ier défend de condamner un prévenu sans l'entendre; le pacte de 593 entre Childebert et Clotaire permet aux ingénus, prétendus surpris en flagrant délit de vol, de nier le fait et d'en exiger la preuve. Enfin un édit de Clotaire II, en 614, ne permet de mettre à mort sans l'entendre que le voleur trouvé *cum furto*, ou, comme le disent plus tard nos coutumes, *saisi et vêtu de la chose emblée*.

Ici s'arrête le travail de M. Thonissen, et l'analyse que nous en avons faite suffit pour montrer qu'il épuise le sujet. Nulle part le droit criminel d'après la loi salique ne se trouve plus clairement et plus complètement exposé. Il est un point cependant sur lequel l'auteur aurait dû, selon nous, insister davantage, c'est le caractère même de la loi salique. Ce n'est pas, à proprement parler, une œuvre législative faite en vue de l'avenir; c'est plutôt un inventaire des usages qui régnaient chez les Francs avant leur entrée dans les Gaules, et qui furent bientôt réformés par les successeurs de Clovis.

Il nous reste à rechercher en quoi consistait le droit civil des Francs au moment de la rédaction de la *lex salica*. Ce sera l'objet d'un second article.

R. DARESTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Defrémery, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé, à Saint-Valery-en-Caux, le 18 août 1883.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire des animaux d'Aristote, traduite en français et accompagnée de notes perpétuelles par J. Barthélemy-Saint Hilaire, membre de l'Institut, sénateur. Librairie Hachette et compagnie, 3 vol. in-8°, 1883.

L'*Histoire des animaux* d'Aristote a été traduite pour la première fois dans notre langue par Camus, il y a un siècle; et, depuis lors, sans être absolument négligée parmi nous, elle n'avait pas suscité de travaux considérables. M. Barthélemy-Saint Hilaire, poursuivant sa traduction générale d'Aristote, vient d'y ajouter ces trois nouveaux volumes; ils commencent l'histoire naturelle du philosophe grec, et ils seront bientôt suivis de plusieurs autres, qui la compléteront, sur les Parties des Animaux et sur leur Génération. Il serait difficile d'exagérer l'importance scientifique de ces divers ouvrages, et spécialement celle de l'*Histoire des animaux*, qui nous est donnée dans une traduction toute nouvelle. Entre Aristote, écrivant vers l'an 330 avant J.-C., et la science du dix-huitième siècle, Linné, Buffon et Cuvier, il n'y a pas de grand monument d'histoire naturelle; et Aristote, par le nombre et l'exactitude de ses observations, par sa méthode, par son style, peut être considéré et étudié comme un contemporain. M. Barthélemy-Saint Hilaire a, dans une longue préface, fait ressortir ces mérites incomparables, et il a cherché à bien marquer la place que doit tenir Aristote dans l'histoire de la science qu'il a fondée, et que, sur bien des points, sa prodigieuse intelligence a poussée aussi loin que l'ont pu faire ses successeurs les plus illustres. Des notes perpétuelles commentent et éclaircissent l'ouvrage du naturaliste grec, dont les descriptions sont rapprochées sans cesse de celles des savants de notre siècle. Par là il est facile de suivre les progrès de la science, depuis ses débuts jusqu'à son état actuel. Une Dissertation spéciale établit l'authenticité incontestable de l'*Histoire des animaux*; et une table des matières extrêmement ample facilite toutes les recherches.

Index général de l'histoire des origines du christianisme, par M. Ernest Renan. Paris, Calmann-Lévy, 1883, 297 pages, in-8°.

Ce volume présente le dépouillement, fait avec le plus grand détail, des sept vo-

lumes que M. Renan a consacrés à l'histoire des origines du christianisme. Pour éviter l'entassement des chiffres, l'auteur a expliqué en termes très brefs l'objet traité sous chaque renvoi. En outre il a distingué par un chiffre plus gras le *locus classicus*, c'est-à-dire l'endroit où le sujet est traité *ex professo* et avec tous ses développements. L'auteur a joint à son index un tableau chronologique de toute la première littérature chrétienne, selon l'ordre probable des dates qu'il est permis d'assigner à chacun des écrits. Enfin l'ouvrage se termine par une carte indiquant, au moyen de teintes plus ou moins foncées, la plus ou moins grande extension du christianisme dans les divers pays du bassin de la Méditerranée, vers l'an 180, c'est-à-dire à l'époque de la mort de Marc-Aurèle.

Archives municipales de Bordeaux. Les registres de la Jurade; Bordeaux, 1873, 1883, 2 vol. in-4°.

La ville de Bordeaux a commencé, depuis quelques années, la publication de ses archives municipales. Nous annonçons aujourd'hui le deuxième volume des *Registres de la Jurade*. Le premier, publié en 1873, contenait les délibérations de cette Jurade, ou Conseil de ville, de 1406 à 1409; le deuxième nous offre les procès-verbaux du même Conseil, de 1414 à 1416, de 1420 à 1422. Comme on le voit, des registres manquent et la publication a des lacunes. Ces lacunes sont bien regrettables. Il n'y a pas, en effet, de documents plus propres à éclairer l'historien que ces comptes rendus des assemblées délibérantes. On n'y trouve pas seulement la plus fidèle relation des événements; on y peut constater encore les mouvements de l'esprit public, les sentiments vrais du peuple représenté dans ces assemblées souvent tumultueuses; en outre, combien de précieux détails elles renferment sur les mœurs publiques et même privées, sur le régime économique des cités, etc.!

Au commencement du XVe siècle, Bordeaux est une ville anglaise, très fidèle au roi d'Angleterre, et ne redoutant rien autant que d'être incorporée à la France. Séparée par la mer de son roi, elle est assurément plus libre qu'elle ne le sera le jour où elle deviendra française; c'est, en fait, une petite république qui se gouverne avec une indépendance très rarement contrariée. Veut-on étudier un type réel de l'autonomie communale? Qu'on lise avec attention les registres de la Jurade bordelaise. Ils sont très instructifs, et la conclusion qu'en tirera tout lecteur clairvoyant c'est qu'une administration non contrôlée devient bientôt, quelle qu'en soit l'origine, une insupportable tyrannie.

L'édition des *Archives municipales de Bordeaux*, préparée avec beaucoup de soin, est d'une exécution typographique qui recommande les presses de M. Gounouilhou.

Les maladies de la volonté, par M. Th. Ribot, directeur de la *Revue philosophique;* 1 volume in-18. Paris, Germer-Baillière, 1883.

Cet ouvrage en rappelle un autre qui l'a précédé d'une année et qui a pour titre: *Les maladies de la mémoire*. Celui-ci avait vivement intéressé: on l'a analysé dans le *Journal des Savants* et l'on y a signalé des parties neuves, originales même. Le présent volume est non moins savant, non moins curieux. L'auteur, avec une franchise [illegible] ne l'abandonne jamais, avoue qu'il lui a coûté plus de peine et qu'il y a [illegible] grandes difficultés. Ce nouvel essai mérite d'être attentivement étudié, [illegible] ce qu'il nie, soit à cause de ce qu'il affirme, soit aussi à cause des [illegible] qui y sont classés, expliqués et ramenés à des lois.

[illegible] y expose successivement les affaiblissements de la volonté: 1° par le défaut d'impulsion; 2° par l'excès d'impulsion; puis les affaiblissements de l'attention volontaire, le règne des caprices, l'anéantissement de la volonté; enfin, il présente ses conclusions dans un sixième et dernier chapitre.

Les vues de l'auteur sur la nature de la volonté, du caractère, du moi, fortement systématisées, rencontreront plus d'un contradicteur. Ce n'est pas ici le lieu de les discuter. D'ailleurs M. Th. Ribot avertit qu'il ne donne pas dans son livre une monographie de la volonté, qu'il en décrit seulement les maladies au point de vue de l'histoire naturelle; il dit, en outre, dans une note de la page 85, que les questions relatives à l'essence du moi ne peuvent être traitées en passant et qu'il espère y consacrer quelque jour un ouvrage particulier. Il sera temps d'y revenir avec lui.

Pour aujourd'hui, on louera surtout, dans cet ouvrage, la position et la justification d'une loi qui régit les maladies de la volonté. Cette loi est le point véritablement lumineux et nouveau du livre. L'auteur l'énonce dans les termes suivants : « La dissolution de la volonté suit une marche régressive, du plus volontaire et du plus complexe, au moins volontaire et au plus simple, c'est-à-dire l'automatisme. » Cet endroit est le plus attachant, le plus instructif, le plus certain de tout l'ouvrage. Il aurait pû en être le centre ou la pensée dominante, comme une loi presque semblable avait été le centre du livre sur les *maladies de la mémoire*. C'est ici, sans contredit, que M. Th. Ribot a montré surtout son savoir, son art de bien observer et de bien classer, et son talent d'écrire.

La nature de la volonté, l'essence du libre arbitre, l'étendue et les limites de la responsabilité morale, font l'objet, de nos jours, de discussions ardentes. On soumet ce qui était regardé comme la vérité sur ces grandes choses, à une revision, non point partielle, mais bien totale, et même radicale. On combattra certainement les idées de M. Th. Ribot sur la volonté. Toutefois il sera impossible de n'en pas tenir compte, et, si l'on venait à les réfuter, il se trouverait que lui-même en aurait fourni les meilleurs moyens par les faits sur lesquels il a su répandre une vive clarté, et par la méthode avec laquelle il a solidement organisé la physiologie de la question dans un cadre psychologique.

Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Îles Britanniques et sur le continent, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, E. Thorin, 1883, in-8°.

Le fond de ce livre a été fourni à l'auteur par les résultats d'une mission littéraire en Angleterre et en Irlande dont il fut chargé en 1881 par le ministère de l'Instruction publique.

L'ouvrage comprend, outre une préface, une introduction divisée en douze chapitres et donnant l'indication des documents irlandais relevés par l'auteur. Ils sont ainsi répartis : Mission littéraire dans les Îles Britanniques. — Bibliothèques de l'Université de Cambridge, du Corpus Christi Collège et du S. John's Collège de la même ville. — Musée Britannique. — Bibliothèque bodléienne d'Oxford. — Bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande. — Bibliothèque du collège de la Trinité de Dublin. — Manuscrits des Franciscains de Dublin. — Bibliothèque de lord Ashburnham. — Manuscrits en langue irlandaise dans diverses collections des Îles Britanniques. — Récapitulation chronologique des manuscrits en langue irlan aise conservés dans les Îles Britanniques. — Manuscrits en langue irlandaise cons jusqu dans les bibliothèques du continent. — Essai d'une récapitulation général table d ordre de matières, des manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Îl te toute tanniques et sur le continent.

L'essai proprement dit fournit un catalogue des monuments de la littérature épique de l'Irlande.

Ce travail, dû à un érudit éminemment compétent, montre quelle est la richesse

des textes en vieil irlandais que la science peut aujourd'hui interroger, combien le chiffre de ceux qui sont connus s'est accru depuis que Zeuss sut le premier en tirer un si heureux profit pour jeter les bases d'une étude vraiment philologique de la grammaire celtique.

GRÈCE.

Ταμεῖον τῆς Πατρολογίας κ. τ. λ. *Trésor de la Patrologie ou Recueil des principales matières comprises dans la Patrologie grecque de l'abbé Migne*, par Dorothée Scholarios. Athènes, 1883, in-4° de XIX-513 pages.

M. Dorothée Scholarios, ancien métropolitain de Larisse de Thessalie, a publié, en 1879, sous le titre de *Clef de la Patrologie* (**Κλεὶς τῆς Πατρολογίας**), un gros volume de plus de 80 feuilles in-4°, dans lequel il a rangé méthodiquement l'immense matière comprise dans les 161 volumes de la Patrologie grecque de l'abbé Migne. Ce catalogue, exact et systématique, donne des renseignements précis sur chacun des Pères de l'Église grecque du Ier au XVe siècle. On y trouve l'indication de leurs ouvrages authentiques ou incertains, de l'époque où ils ont vécu, des détails bibliographiques sur leurs écrits, analyses, scholies, phraséologie, lexicographie, témoignages, etc. Ce travail comprend même beaucoup d'écrivains qui n'ont pas été admis dans la Patrologie, tels que Zosime, J. Lydus, Procope, etc., d'après l'édition de Bonn. Grâce à ce précieux catalogue on connaît exactement le titre et la bibliographie des écrits des Pères grecs, mais le détail des matières qui y sont traitées reste inconnu à ceux qui n'ont point à leur disposition la collection de l'abbé Migne, devenue très rare. Pour remédier à cet inconvénient et encouragé par le succès de la **Κλείς**, M. Scholarios publie, sous le nom de **Ταμεῖον**, un second ouvrage dont le premier volume vient de paraître. Ce livre est une espèce de répertoire dans lequel il donne alphabétiquement la matière comprise dans la collection entière. Définitions, opinions philosophiques et religieuses, pensées dignes de remarque, passages des Pères sur le même sujet, expressions rares, faits importants, noms propres, etc. L'auteur y a même compris les mots du commentaire d'Eustathe sur Homère. Ce premier volume ne comprend que les deux premières lettres de l'alphabet grec, A et B. Comme souvent ces articles sont un peu longs, parce que les Pères y sont cités textuellement, l'auteur a cru devoir donner, à la fin du volume, trois tables, poètes et écrivains cités, table historique et géographique, table analytique des pensées principales et des mots rares. Il y a là un grand inconvénient, parce qu'il faudra suivre le même système à chaque volume, et, l'ouvrage entier devant en avoir cinq, le lecteur se trouvera aux prises avec quinze tables, au lieu de trois tables générales qui eussent été beaucoup mieux placées à la fin du dernier volume. Une autre observation : les articles renvoient exactement aux tomes et pages de la collection Migne; mais la plupart des mots rares, à part ceux d'Eustathe, sont sans renvois. C'est là une omission regrettable. On aurait souvent intérêt à examiner les passages où ces mots ont été employés. Nous espérons que l'auteur tiendra compte de ces deux observations pour les volumes suivants de son précieux **Ταμεῖον**. La rédaction des tables est due à M. Gabriel Sophoclès. E. M.

ITALIE.

Il mar Morto e la Pentapoli del Giordano, studio di Eugenio Falcucci. Livourne, 1881, 1 vol. in-12.

La nature des phénomènes géologiques qui ont donné naissance à la Mer morte, les circonstances qui ont amené la destruction des villes de la Pentapole de la vallée de Siddim, mentionnée dans la Genèse, sont deux problèmes que la science a plus d'une fois agités, surtout depuis un siècle environ. Mais les recherches des voyageurs et des érudits n'ont pas eu pour effet d'amener à des résultats concordants, et il règne encore, à cet égard, une divergence fâcheuse d'opinions. Le motif en est peut-être que ceux qui ont abordé l'une ou l'autre de ces questions ne les ont envisagées qu'à un seul point de vue et n'ont point essayé de les traiter dans leur ensemble.

M. Eugenio Falcucci a tenté de le faire, et, en réunissant tous les éléments topographiques, géologiques, historiques, archéologiques, etc., dont il pouvait disposer, il a entrepris de résoudre, à l'aide d'une critique sévère et bien conduite, le double problème qui se pose encore devant nous. S'il n'a point visité la contrée de la Mer morte, il en a du moins, grâce à des relations authentiques et savamment discutées, pris une connaissance complète. Il a rapproché les récits de ceux qui ont exploré le bassin de ce lac et les dires de l'antiquité et il a combiné ces différents témoignages, de façon à dissiper beaucoup d'obscurités. Sans doute il ne nous apporte pas le dernier mot sur des questions qui appellent encore des investigations faites dans les lieux mêmes, mais il met habilement en relief l'hypothèse la plus admissible.

L'auteur italien écarte, avec la plupart des savants, l'opinion qui cherche l'explication de la destruction des villes de la Pentapole dans un miracle. Il ne veut y voir qu'un phénomène naturel. Ce phénomène, il le trouve dans un violent tremblement de terre qui aura eu pour effet de produire une large fissure du sol, une énorme anfractuosité, laquelle a constitué le bassin où se sont accumulées les eaux du lac Asphaltite. Cette commotion terrestre doit avoir été la conséquence de l'éruption d'un volcan qui a disparu, mais dont l'apparition s'explique par le caractère volcanique de plusieurs des montagnes situées dans cette région de la Syrie. En nous décrivant l'aspect qu'offrent aujourd'hui les bords du lac Asphaltite, en rapprochant les données que fournissent la profondeur de ses eaux, la disposition de son fond comparées à celles des hauteurs et des vallées environnantes, M. Falcucci suit et coordonne les renseignements fournis par les explorateurs qui ont examiné le pays avec le plus de compétence et d'attention. Il confirme les assertions des uns et fortifie les objections des autres : il se prononce notamment contre l'opinion, déjà maintes fois combattue, de M. de Saulcy, qui s'était imaginé retrouver, dans un ensemble de ruines d'un caractère et d'une date équivoques et de débris pierreux mal déterminés, les derniers vestiges des villes détruites.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1883.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. J. Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

Assistants.. {
M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs... {
M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. J.-B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1883.

Rivarol et la Société française pendant la Révolution et l'Émigration (1753-1801). — *Études et portraits historiques et littéraires d'après des documents inédits, par M. de Lescure.* Paris, Plon éditeur, 1883.

PREMIER ARTICLE.

I.

Il se fait depuis quelque temps une sorte de renouveau autour du nom de Rivarol. On ne peut pas dire que ce nom fût oublié; on le citait couramment avec quelques autres, soit en compagnie de Chamfort, quand on voulait rappeler quelques anecdotes célèbres de la fin du dernier siècle ou caractériser l'esprit de mots, soit avec Champcenetz, quand il s'agissait de pamphlets; mais c'était tout. Quelques épithètes faisaient l'affaire; on se croyait quitte envers lui, et, depuis plus de trente années que Sainte-Beuve avait tenté de le remettre en lumière, l'ombre s'était refaite sur cette célébrité toujours quelque peu équivoque. Un érudit et abondant historiographe du dix-huitième siècle littéraire, M. de Lescure, a entrepris de restituer à Rivarol ses titres à un renom plus solide et plus durable. Il y a trois ans il publiait ses *Œuvres choisies*[1] avec une notice intéressante. Aujourd'hui il reprend, sur une plus grande échelle, la biographie de son personnage dans ses rapports avec la société du temps. De ce

[1] Librairie des Bibliophiles.

nouvel effort il est résulté une étude complète, puisée à des sources en partie nouvelles, et qui, sans rien changer d'essentiel à ce que l'on connaissait de l'homme, répand la lumière sur un grand nombre de détails jusqu'ici ignorés ou inaperçus. C'est là tout à fait une monographie dans le goût du jour; elle est ample, copieuse, non sans prolixité : les épisodes et les digressions s'y donnent pleine carrière. Le portefeuille de l'auteur s'y verse au hasard avec une prodigalité qui semble s'amuser d'elle-même et dont le public devient le complice, puisqu'il s'y plaît. Et qui de nous n'appartient un peu à ce public tout moderne? Les fermes traditions sur l'art de la composition, sur l'harmonie et la juste distribution des détails, semblent bien compromises aujourd'hui. M. de Lescure ne les respecte pas suffisamment; qu'il me pardonne l'expression de ce regret. La recherche des documents, la passion de l'inédit, la connaissance approfondie de cette société dont il est moins un juge qu'un contemporain, voilà où il excelle; mais, dans sa dernière œuvre, il a quelque peu gâté ces heureuses qualités par une rapidité excessive d'exécution. L'auteur est un travailleur, dilettante à ses heures, écrivain châtié quand il le veut, comme dans sa récente étude sur Marivaux, couronnée par l'Académie française. Pourquoi cette fois ne s'est-il pas tenu mieux en garde contre les entraînements d'un style qui semble lutter de vitesse avec la parole et qui en reproduit trop fidèlement la diffusion, les inégalités et les hasards? Cela aussi est un trait de l'époque où nous sommes. Sous l'influence du journal et de la tribune, on s'habitue à écrire comme on parle. Parmi les écrivains des nouvelles générations, combien peu connaissent ces méfiances ou ces repentirs littéraires, si visiblement marqués sur les manuscrits d'un Pascal, d'un Bossuet, de tant d'autres, par des remaniements nombreux, par des retouches, des corrections infatigables, des substitutions de mots qui serrent de plus en plus près la pensée, par des suppressions surtout! Un travail de ce genre n'est d'ailleurs ingrat qu'en apparence; il procure à l'écrivain un plaisir discret et délicat, la satisfaction d'une conscience littéraire toujours en quête et en souci du mieux, et qui se récompense elle-même par cette inquiétude de la perfection dont le sentiment n'est ni sans joie ni sans honneur.

Il n'est guère probable que l'on recommence le travail de M. de Lescure pour tout ce qui touche à la biographie de son personnage. La famille, M. Édouard de Rivarol, fils du général, mort en 1870, et ses héritiers, ont mis à la disposition de l'auteur les papiers du célèbre écrivain, sa correspondance avec la famille pendant l'émigration, le carnet de notes qu'il tenait pendant son séjour à Londres, le texte même de son traité avec le célèbre libraire de Hambourg, Fauche, enfin le beau por-

trait peint par Wyrsh en 1784. Un amateur a communiqué la correspondance avec le banquier Cappadoce Pereira, l'hôte de Rivarol pendant une partie de son séjour hors de France. Il y a de plus, nous assure-t-on, une petite secte d'admirateurs fervents, de *rivarolisants*, qui ont conservé la tradition de quelques anecdotes, de quelques particularités de vie ou de caractère, et qui se sont empressés de les placer sous les yeux de l'historien nouveau. La moisson a donc été abondante et aussi complète qu'il est possible ou désirable en pareille matière.

Nous indiquerons aujourd'hui les principaux résultats du travail de M. de Lescure. Une autre fois nous essayerons de le compléter sur certains points, non de biographie, mais de critique philosophique ou littéraire, où il nous a semblé qu'il restait quelque chose à faire. Je parlerai avec plaisir de ce psychologue et de ce moraliste, trop dissimulé sous l'éclat superficiel du merveilleux conteur ou de l'implacable pamphlétaire, et qu'il est juste de remettre en pleine lumière, à sa vraie place. Attiré d'abord de ce côté par la curiosité, je l'avoue, plus que par la sympathie, j'ai été surpris de rencontrer, dans nombre de pages oubliées, un penseur d'une subtilité et parfois d'une vigueur rares, supérieur à ce que nous avions pressenti, même d'après les indications de Sainte-Beuve. Ce n'a été pour nous ni un profit ni un plaisir médiocre que d'être invité, à l'occasion du livre de M. de Lescure, à relire, le crayon en main, les œuvres complètes d'un écrivain qui a payé de la meilleure part de sa gloire, injustement sacrifiée, l'avantage contestable d'avoir eu trop d'esprit, et le tort incontestable d'en avoir fait un mauvais usage.

II.

Ouvrons la *Correspondance littéraire* de Grimm; la première fois qu'il y est fait mention de Rivarol, c'est dans l'année 1782, au mois d'août, probablement sous la plume de Meister. La note qui lui est consacrée et qui révèle ce nom à un public spécial, à l'occasion d'un poème de Delille qui vient de paraître, est ainsi conçue : « De toutes les critiques du poème des *Jardins*, la plus amère, la plus injuste peut-être, mais aussi la plus piquante, est une *Lettre de M. le président de *** à M. le comte de ****; elle est d'un jeune homme qui s'est fait appeler longtemps M. de Parcieux, et qui n'ayant pu prouver le droit qu'il avait de porter ce nom, s'en est vengé fort noblement en prenant celui de chevalier de Rivarol, lequel, dit-on, ne lui appartient pas mieux, mais dont il faut espérer qu'il voudra bien se contenter, tant qu'on ne l'obligera pas à en chercher un autre. » Rivarol avait alors vingt-neuf ans, étant né, selon des docu-

ments désormais irrécusables, le 26 juin 1753, à Bagnols sur la Cèze, à quelque distance de Nîmes. Il y a eu longtemps incertitude sur la date de sa naissance, comme il y en a eu d'abord sur son véritable nom. Tous les aventuriers, les aventuriers de lettres comme les autres, ont soin d'embrouiller ou de dissimuler leur état civil. C'est donc dans sa trentième année que le nom de Rivarol émerge de l'ombre, et c'est à l'âge de quarante-sept ans qu'il devait mourir. On est tout surpris de voir, par le rapprochement des dates, combien fut court l'intervalle de temps qu'il remplit de sa célébrité orageuse et qui appartient à l'histoire littéraire : dix-sept années à peine!

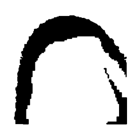
Comment s'était passée cette première partie de la vie de Rivarol, où il avait lutté obscurément moins pour la gloire que pour l'existence? Nous ne nous arrêterons pas à la question de sa prétendue noblesse, à laquelle son biographe consacre un chapitre entier, tout en déclarant qu'il lui est, au fond, assez indifférent que son héros soit né d'un père aubergiste, quoique noble, ou aubergiste seulement. A nous, assurément, cela est encore plus indifférent qu'à lui. Ces prétentions nobiliaires, médiocrement justifiées par de vagues traditions et des analogies de nom avec une grande famille italienne, intéressaient les contemporains plus qu'elles ne nous touchent, et d'ailleurs elles desservirent plutôt Rivarol soit par les cruelles railleries qu'elles lui valurent de la part de Chamfort, de Cerutti et de Joseph Chénier, soit par les épigrammes de quelques grands seigneurs, tels que le marquis de Créqui et d'autres, qui se plaisaient à rabattre sur ce point sa fatuité quelque peu imprudente [1]. Le seul argument qu'on puisse fournir en faveur de la noblesse de Rivarol, c'est la fortune militaire de son frère François, le futur général de la Restauration, reçu garde du corps du roi en 1786, après avoir fourni les preuves nécessaires, sans que l'on sache si l'examen des pièces produites était bien rigoureux et quelle était la valeur, à cette époque, du certificat signé par le capitaine de la compagnie. Ce qu'il y a d'incontesté, c'est l'absence de toute qualification nobiliaire dans les actes qui constatent le baptême des seize enfants, c'est aussi la profession du brave père de famille qui faisait successivement ou en même temps bien des métiers pour élever cette nombreuse postérité, fabricant de soie, maître d'école, aubergiste à l'enseigne des *Trois Pigeons*. Si le cabaretier de Bagnols était vraiment le descen-

[1] « Nous autres gentilshommes », disait un jour Rivarol. — « Voilà un pluriel qui me semble singulier, » s'écria le malicieux marquis. Ce mot a bien souvent servi depuis ce jour-là, et nous sommes heureux de le restituer à son auteur.

dant des Rivarol de Lombardie et d'Espagne, il est certain qu'il avait encouru, en exerçant une profession pareille, ce qui s'appelait alors la *dérogeance*. — On disait à Dufresny, pour le consoler d'un accident pareil : « Pauvreté n'est point vice. » — « C'est bien pis, » répondit-il. Il semble avoir dérobé d'avance le mot à Rivarol.

Les commencements de cette vie besoigneuse furent difficiles et livrés à bien des hasards. On n'a d'ailleurs à ce sujet que des informations très incomplètes, et qui, réduites à l'essentiel, en dehors des commentaires de biographes complaisants ou des commérages d'ennemis, se bornent à peu de chose. Le jeune Antoine est élevé chez les Joséphistes de Bagnols, puis chez les Sulpiciens à Bourg-Saint-Andéol; il entre au séminaire de Sainte-Garde à Avignon, grâce à la protection de l'évêque d'Uzès, qui se promettait merveille d'un pareil sujet; mais la vocation ne dura pas, si jamais elle avait commencé. Le jeune abbé s'arrêta aux ordres mineurs et entra dans le monde avec le petit manteau et le collet qu'il ne quitta pas de sitôt. Ce qu'il fit pendant quelques années, en province, on ne le sait guère, sauf qu'il y fut précepteur; il se dirige vers Paris en 1777, laissant derrière lui une traînée de dettes, de bons mots et de succès de médiocre aloi. Il y arrive comme solliciteur en quête d'une place ou peut-être même de quelque abbaye, prêt à tout, comptant sur sa belle figure pour plaire aux femmes, sur son esprit pour séduire les libraires, sur sa causticité pour réduire les sots au silence, sur sa verve pour captiver les salons dès qu'il pourrait y entrer. Il fallut peiner d'abord et lutter beaucoup. Il s'essaya de toutes les façons et même sous divers noms : abbé de Longchamps d'abord, de Parcieux ensuite, pour s'appeler enfin Rivarol, se faisant de son autorité privée chevalier, avant de se promouvoir lui-même au titre de comte; s'il s'en contenta, il faut lui en savoir gré; il aurait aussi bien pu se donner du marquisat ou même de quelque duché. Pourquoi pas?

C'est sous ce nom de Parcieux, emprunté à un physicien et géomètre célèbre, mort depuis plusieurs années, et avec lequel il s'était construit je ne sais quelle parenté apocryphe, qu'il fut présenté d'abord à d'Alembert par un compatriote non moins obscur, Cubières Palmaizeaux, et, peu de temps après, par d'Alembert à Voltaire, qui lui fit bon accueil. Le voilà lancé dans le monde assez mêlé des éditeurs et des auteurs d'alors, gagnant sa vie dans quelques collaborations anonymes, se rendant redoutable à tous ceux qui l'approchent, amis ou ennemis, par des mots qui font le tour de Paris, déjà recherché par quelques friands d'esprit, invité sous caution dans quelques salons, s'y faisant vite sa place en s'y faisant craindre, au demeurant toujours soucieux du lendemain,



jusqu'au jour où Panckouke lui offre cinquante écus par mois pour écrire au *Mercure*. Cinquante écus! Le premier emploi qu'il fait de cette fortune est d'attacher à sa personne un secrétaire et un valet. Faut-il moins que cela pour le service d'un écrivain et d'un chevalier à la mode? Il est, du reste, en passe d'arriver à tout, et, en attendant, il se moque un peu de tout le monde. M. de Maurepas, ayant désiré le connaître, s'écrie, non sans quelque ironie: « C'est honteux qu'un homme de votre mérite soit ainsi oublié; on ne donne plus rien qu'aux oisifs. — Monseigneur, répliqua Rivarol, de grâce, ne vous fâchez pas; je vais à l'instant me faire inscrire sur la liste; dans peu, je serai un personnage. » Et quelque temps après, dans le même ordre d'idées et d'ironie, voyant de toutes parts des gens sans mérite enlever les places, il disait : « C'est un terrible avantage que de n'avoir rien fait; mais il ne faut pas en abuser. » Soit réminiscence, soit affinité d'esprit, c'est le même trait, réédité de nos jours par un académicien célèbre, à propos d'un candidat pour lequel on le pressait fort. Il y a des formes d'épigrammes, comme il y a des traits de comédie, si parfaitement naturelles et si bien en situation qu'elles s'imposent; et ce sont les meilleures.

Jusqu'en 1782, on peut dire, avec son historien, que Rivarol débutait tous les jours. Il était déjà estimé et surtout très redouté dans quelques cercles littéraires; mais il restait encore au rang de ces inconnus célèbres de coterie desquels on attend beaucoup. Ce fut son pamphlet sur les *Jardins* de l'abbé Delille qui l'introduisit dans le grand public. On en a retenu des épigrammes mordantes, et, mieux que cela, des critiques d'une justesse heureuse, je dirai presque définitive. Quand il parle de ces ouvrages si vantés dans les soupers fins dont ils ont fait les délices, et qu'il les montre exposés au grand jour de l'impression, « ce sont, dit-il, des enfants gâtés qui passent des mains des femmes aux mains des hommes. » Et quelle fine remarque, quand il prétend que « toujours occupé de faire un sort à chacun de ses vers, l'auteur n'a pas songé à la fortune de l'ouvrage entier! » Voilà Rivarol en lumière. Il profita de l'occasion et la fit durer; poursuivant la lutte avec plus d'esprit que de générosité, il publia une satire en vers, le dialogue du *Chou et du Navet*, contre celui qu'il appelait plaisamment « l'abbé Virgile. » Cette petite guerre amusa fort Paris. Un évènement tout intime, et qui n'avait en apparence aucun rapport avec la littérature, vint arrêter un instant la jovialité malicieuse de Rivarol et venger Delille. Rivarol, on ne sait trop comment, se vit tout d'un coup pris au filet d'un mariage assez ridicule : on apprit, un beau matin, que le terrible railleur avait épousé une jolie pédante du caractère le plus acariâtre, une demoiselle Flint, la fille d'un maître de

langue anglaise, dont Cerutti, dans son libelle sur Rivarol, disait : « Elle lui apporta la dot de son père, mais elle ne s'en tint pas là; il se trouvait qu'elle descendait de la maison de Saxe, comme son mari descendait de la maison de Savoie. » Cette union fut la seule sottise de cet homme d'esprit, mais elle ne fut pas médiocre; on en put juger à la joie de ses ennemis et à sa propre déconvenue dès qu'il eut été pris au piège. De tout il riait volontiers le premier; mais, quand on lui parlait de son mariage, il ne riait plus. « Tout Achille a son talon, » disait Chamfort, et il en profitait, sachant désormais où frapper son rival de célébrité et d'esprit. La vie commune ne dura pas longtemps. Rivarol reprit sa liberté; mais la femme répudiée n'accepta pas facilement l'indépendance qu'on lui rendait; elle accabla son mari volage d'une constance qui l'exaspérait, et le public frivole de lamentations qui l'amusaient. Cet imbroglio conjugal, après bien des incidents et des péripéties, eut pour dénoûment l'émigration, qui fournit à Rivarol un prétexte légitime de vivre loin de sa femme. En attendant, il célébrait ses louanges sur le mode ironique qui lui était familier : « Je ne suis ni Jupiter ni Socrate, disait-il, et j'ai trouvé dans ma maison Junon et Xantippe. » L'Académie française, par une sorte de bonté d'âme, un peu suspecte de malice, se mêla indirectement de cette histoire, en accordant le prix Monthyon, en 1783, à la garde-malade de M[me] de Rivarol, qui avait sacrifié ses gages et tout ce qu'elle possédait à l'entretien de sa maîtresse. On en rit beaucoup. « Il n'y a, dit à ce propos la *Correspondance littéraire*, que la vanité très humiliée de M. et M[me] Rivarol qui se soit avisée de disputer à cette brave femme l'honneur d'une si juste récompense. » La *Correspondance* insinuait que l'abbé Delille n'avait pas été sans doute trop fâché d'avoir trouvé une réponse si chrétienne à certains vers de la fable du *Chou et du Navet.*

Quoi qu'il en fût de ces misères intimes, qui ont une certaine importance dans l'explication de l'esprit de Rivarol, dont elles aiguisèrent encore et envenimèrent la pointe, c'est le moment où il tente des voies nouvelles, celles de la haute littérature. Il eût été désirable qu'il y persistât, pour sa gloire et pour son bonheur. Il publie un *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné par l'Académie de Berlin (1784). Dès lors, les honneurs et les profits pleuvent sur lui; il est élu membre de l'Académie de Berlin; il reçoit une lettre flatteuse de Frédéric et une pension de Louis XVI. Malgré de violentes critiques, auxquelles toute sa vie il fut exposé, les rares mérites de ce discours le placent à un rang élevé. Sa traduction de l'*Enfer* de Dante, bien que très contestable comme système, ne le fit pas descendre dans l'opinion des lettrés. Il

jouit pleinement de sa gloire naissante, comme on peut le voir dans une curieuse lettre adressée à l'abbé Romans, écrite de l'Hôtel Marigny, place du Louvre, le 8 janvier 1785 : « Je vous enverrai dans peu un exemplaire du discours sur la langue. J'avoue que je ne m'attendais pas au succès qu'a eu cet opuscule. Il m'a valu des lettres de tous les souverains et de presque tous les savants de l'Europe. Les envieux lui ont pardonné son succès en faveur de ses défauts, et surtout en faveur du bien que je disais d'eux. *Comme il est bien Français! comme il nous fait valoir!* disait-on à Versailles. Enfin, le roi de Prusse m'a écrit. Voilà mon apothéose. » Et en même temps, il annonce à son correspondant l'envoi prochain d'un exemplaire de sa traduction du Dante qui va paraître. « C'est un ouvrage fort attendu, dit-il, et qui va être jugé à la rigueur. Il y a cinq ans environ que je le tiens en captivité, et ce n'est pas sans répugnance que je l'ai enfin mis en lumière. Avec le goût que vous me connaissez pour le *far niente*, vous serez surpris que je me sois livré à un travail aussi pénible que celui de la traduction, et que j'aie précisément choisi le plus bizarre et le plus intraitable des poètes. Un défi de M. de Voltaire m'engagea, et une plaisanterie assez piquante acheva de me déterminer. Ce grand homme dit tout haut que je ne traduirais jamais Dante en style soutenu, ou que je changerais trois fois de peau avant de me tirer des pattes de ce diable-là. Vous sentez que c'est un assez bon moyen de faire ma cour aux Rivarol d'Italie, que de leur traduire un poète qu'ils idolâtrent et qui va prendre une nouvelle vie en France. » Rivarol est là tout entier avec sa fatuité mondaine et littéraire à la fois. Je ne vois pas pourquoi nous ne tiendrions pas compte de ces motifs frivoles qu'il nous donne et qui sont un trait de caractère, tout en reconnaissant que l'œuvre est supérieure aux motifs, que l'étude qui précède la traduction contient une appréciation élevée et ferme du génie avec lequel il osait se mesurer, enfin, comme l'a dit Sainte-Beuve, « que ce dilettante brillant et incrédule dut à quelque chose de fier et de hardi qu'il avait dans l'imagination, et qui tenait sans doute à ses origines méridionales, d'être le premier chez nous à parler dignement de Dante[1]. » Ce mauvais plaisant de Cerutti n'était pas si loin de la vérité en faisant cette épigramme : « M. le comte dit qu'il a traduit l'*Enfer* parce qu'il y retrouve ses ancêtres. »

Nous réservons la critique des œuvres de Rivarol et l'examen des divers aspects de ce prestigieux et mobile esprit. Nous voulons seulement rappeler ici les diverses phases de sa vie, replacer à leur moment et dans

[1] *Causeries du lundi*, t. XI.

leur cadre ses principaux écrits. Bien qu'il touche alors, comme il le dit, à son apothéose, il paraît bien qu'il n'en est pas plus heureux. « Quant à la vie que je mène, c'est un drame si ennuyeux que je prétends toujours que c'est Mercier qui l'a fait. » Viennent enfin l'éloge et le regret invraisemblable de la vie rustique au milieu de ses bonnes fortunes littéraires et autres : « Autrefois, je réparais dans une heure huit jours de folie, et aujourd'hui il me faut huit grands jours de sagesse pour réparer une folie d'une heure. Ah! que vous avez été bien inspiré de vous faire homme des champs ! » C'est l'heure de ses grands triomphes. Son esprit lui a fait une puissance qui n'est pas contestée : il a beaucoup d'amis qu'il a conquis de gré ou de force, et beaucoup d'ennemis qu'il a tout fait pour mériter; tantôt bien, tantôt mal avec les hommes en vue et aussi avec les grands écrivains, selon les circonstances et un peu selon son humeur. Il avait séduit Voltaire, qui jouait alors le rôle d'initiateur à la célébrité, et qui disait de lui : « C'est là le Français par excellence; » on l'avait même invité à passer une saison à Ferney. Le comble de l'honneur littéraire, en ce temps-là, était de recevoir une invitation pareille, et le comble de la prudence était de la décliner. En homme d'esprit, Rivarol la déclina. — A la distance où nous sommes de ce temps, ce n'est pas pour nous une médiocre surprise de le voir traiter de puissance à puissance avec un homme tel que Buffon, sans tenir un compte suffisant ni de l'âge ni du génie : il se lie avec lui; nous les trouvons en coquetterie d'éloges et de flatteries; puis arrive un moment où les relations tournent à l'aigre. L'admiration émue de Buffon pour Mme Necker, le patronage qu'il étend sur Mme de Genlis, suffisent pour indisposer Rivarol qui, dans sa parodie du *Songe d'Athalie*, ne craint pas d'introduire ainsi « l'historien de la Nature » :

> L'image de Buffon devant moi s'est montrée,
> Comme au Jardin du Roi pompeusement parée.
> Ses erreurs n'avaient point abattu sa fierté;
> Même il usait encor de ce style apprêté
> Dont il eut soin de peindre et d'orner son ouvrage
> Pour éviter des ans l'inévitable outrage, etc.

La seule excuse de ces méchants vers, en quelque sens qu'on prenne le mot, c'est que l'auteur semblait les reconnaître pour tels en les désavouant et les attribuant à Grimod de la Reynière. — C'est tout un chapitre de l'histoire de ce temps qu'on remplirait des relations plus ou moins orageuses de Rivarol avec Chamfort, avec Laharpe, avec Beaumarchais, de sa guerre d'épigrammes contre Mirabeau, des mots enfin



qu'il distribue impartialement sur le dos de son frère, de ses amis, du marquis et du chevalier de Champcenetz. C'est de son frère, le garde du corps du roi, qu'il disait : « Il serait l'homme d'esprit d'une autre famille; c'est le sot de la nôtre... C'est une montre à répétition; elle sonne bien quand il me quitte. » Ce qui n'empêchait pas qu'il ne lui rendît justice à l'occasion. « Je fais les épigrammes, et mon frère se bat. » C'était un rôle dont le garde du corps partageait l'honneur avec le chevalier de Champcenetz, toujours prêt à dégaîner pour les bons mots de celui qui, pour l'en récompenser, l'appelait son « clair de lune ».

Ce n'était plus le temps des salons célèbres de la génération précédente. A la veille de la Révolution, la société française avait subi déjà une sorte de dissolution significative. Les groupes étaient dispersés comme les opinions. Pourtant il y avait encore le salon très en vue de Mme Necker; mais nous savons que Rivarol fut toujours l'ennemi de la mère et surtout celui de la fille, plus célèbre que la mère, sans oublier le père, M. Necker, qu'il combattit et railla sans pitié, particulièrement dans les deux *Lettres* écrites à l'occasion de l'ouvrage sur l'*Importance des opinions religieuses* dont nous aurons à parler plus tard.

L'esprit de conversation, sans régner alors comme vingt ans auparavant dans des groupes organisés, définis, n'en avait pas moins et autant que jamais son culte, ses autels et ses dévots, bien qu'un peu plus disséminés. A ce titre, Rivarol était fêté partout où il lui plaisait d'aller exercer ses talents, comme chez la princesse de Vaudemont, l'amie de Talleyrand, Mme de Sabran, l'amie du chevalier de Boufflers, Mme de Tessé, Mme de Montmorin, la marquise de Polignac, fantasque personne si différente de la duchesse qui portait le même nom. Il vivait de plain-pied, non comme gentilhomme, ce qui était son secret désir, mais comme écrivain et comme causeur, avec des gens de cour qui faisaient profession de liberté de pensée, comme M. de Tressan, le vicomte de Ségur, le duc de Guiche, l'humoriste marquis de Créqui, qu'il peignait d'un mot, « Celui-là ne croit pas en Dieu, mais il craint en Dieu; » le prince de Ligne, le comte de Mercy-Argenteau, l'ambassadeur d'Autriche, le correspondant avisé de Marie-Thérèse, enfin, l'excentrique duc de Brancas-Lauraguais, qu'il caractérisait ainsi : « Ses idées ressemblent à des carreaux de vitre entassés dans le panier d'un vitrier; claires une à une et obscures toutes ensemble. » — Cependant cette verve, cette virtuosité incomparables rencontraient bien des résistances, secrètes ou déclarées. Un très bon esprit, Sénac de Meilhan, qui vivait intimement dans cette société, était de ceux qui ne se rendaient pas. A quelque vive critique qu'il avait faite vers ce temps-là, en 1787, refusant d'être dupe du bril-

lant causeur, la marquise de Créqui répondait assez timidement : « Je ne nie rien de ce que M. de Meilhan reprend dans Rivarol, mais, vu la misère du temps, je le trouve bon; il a une sorte d'originalité dans le style, et des aperçus qui ne sont que trop justes. »

Rivarol ne faisait rien d'ailleurs pour désarmer les hostilités qui naissaient autour de lui; au contraire il semblait aller au-devant d'elles et les provoquer. Son impertinence lui attirait de terribles représailles dans le monde comme dans le public lettré. On le vit bien quand il publia le *Petit almanach des grands hommes pour l'année 1788* et qu'il ameuta très gratuitement contre lui tant de haines et de colères; il n'est pas douteux qu'elles ne fussent justifiées, et, si l'on usa contre le pamphlétaire de procédés regrettables, c'est à lui qu'il faut s'en prendre : il n'est pas juste, en pareil cas, de se plaindre du scandale quand on en a si largement donné l'exemple. Cerutti, Garat, Joseph Chénier, Cubières, furent au premier rang des coalisés. Chamfort joignit à leurs armes les siennes, trempées dans du fiel. On fouilla dans la vie privée de Rivarol, dans ses origines, dans ses débuts, on altéra ce qu'on y trouvait, on inventa ce qu'on n'y trouvait pas; ce fut une *vendetta* sans pitié, en pleine lumière et en plein Paris. Le public se partagea entre les combattants; le résultat fut, comme il arrive en pareil cas, un accroissement de notoriété inouï. Diffamé, Rivarol n'en fut que plus célèbre; mais sa célébrité toujours croissante ne fut jamais parfaitement liquide et nette; il est resté un nuage sur ce nom. Lui-même, plus tard, devant la gravité tragique des événements dont il fut le témoin, il parut avoir quelque regret de ce genre d'œuvres et de succès; il les appelait les *Saturnales de la littérature*, et le mot est juste. Vainqueurs ou vaincus dans ces tristes luttes, il importe peu pour ceux qui y sont engagés; les victoires y sont aussi équivoques que les défaites.

Du reste, l'heure approchait où ces tempêtes ridicules d'amours-propres littéraires allaient être étouffées dans le bruit des grandes catastrophes. Cette guerre civile d'esprits vaniteux et enfiévrés est bien mesquine en face de la Révolution qui arrive; mais elle ne disparut pas entièrement dans le tumulte des événements, et le fait est à noter. On ne sait pas tout ce qu'il peut germer de méchanceté vindicative dans le cœur des incompris de la littérature, et combien, dans ces grands mouvements de la rue, on voit surgir tout d'un coup de ces monstres frottés de bel-esprit, la pire espèce des monstres. Il y a des envieux qui vous conduiraient à la guillotine. Châteaubriand a remarqué que l'*Almanach des Muses* a fourni nombre d'agents à la terreur. « La vanité des médiocrités en souffrance produisit autant de révolutionnaires que l'orgueil

blessé des culs-de-jatte et des avortons; révolte analogue des infirmités de l'esprit et de celles du corps. Tel poète attachait à ses épigrammes émoussées la pointe d'un poignard. L'instigateur du massacre des jeunes filles de Verdun fut le poétereau régicide Pons de Verdun, acharné contre sa ville natale[1]. » Quand Rivarol émigra, il se retirait non seulement devant des haines civiles, mais aussi devant des haines littéraires déguisées sous un masque politique, et qui se disposaient à profiter des évènements pour la vengeance de talents méconnus; lui-même donna la raison de son départ sous cette forme pittoresque qu'il garda (ce fut son honneur) au milieu des plus grands périls, et qui resta le signe indélébile de son talent dans la mêlée furieuse des hommes et des passions : « Si la Révolution s'était faite sous Louis XIV, Cotin eût fait guillotiner Boileau, et Pradon n'eût pas manqué Racine. En émigrant, j'ai échappé à quelques jacobins de mon *Almanach des grands hommes.* » Jusqu'au 10 juin 1792, Rivarol resta sur la brèche à Paris, combattant de toutes les manières possibles et faisant feu de toute arme, moins contre les idées nouvelles que contre les hommes qui les représentaient.

Il avait fait son choix librement, tristement, sans illusion sur la cause à laquelle il se dévouait, sans ambition et sans intérêt d'aucune sorte. Il voyait les fautes de la cour et du parti, il les signalait, consulté assez inutilement, plus considéré qu'écouté, conseillant au roi, par des intermédiaires suspects, des remèdes héroïques qu'il n'était plus temps d'adapter à une situation de jour en jour plus désespérée, usant ses forces et son crédit dans la poursuite d'une sorte de monarchie restaurée sur la base exclusive du tiers état : conception tardive ou prématurée qui vouait son auteur à l'ingratitude des partis et à une impuissance absolue. En attendant un rôle d'utilité pratique ou d'éclat qui ne vint pas et qui ne pouvait pas venir, il se jetait dans la mêlée ardente. Et là encore il faut faire deux parts dans le combat acharné qu'il livra à ses ennemis. Il faut distinguer le polémiste hardi, le critique acerbe, résolu et attristé, qui est dans son droit quand il juge, au *Journal politique national*, les mesures et les décrets de l'Assemblée nationale, les fautes du gouvernement, les épreuves de la France, les partis qui en sont tour à tour les auteurs responsables et les victimes; il faut distinguer le journaliste intrépide du [illegible]lent à [illegible]létaire qui, de nouveau en proie aux tentations les plus malsaine[illegible] une à u[illegible]ne, recommence une œuvre violente et inique dans le *Petit* cette virtuosi[illegible]s, *grands hommes de la révolution*, dans la *Galerie des états* [illegible]s ou déclarées. *dames françaises*, enfin dans les *Actes des Apôtres*, ne cr[illegible] dans cett[illegible]

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. III, p. 3.

déshonorer par le scandale la cause qu'il croit défendre. Désavoué, il quitte enfin Paris, las de la lutte. L'émigration semble lui rendre le sang-froid qu'il a perdu sur le terrain brûlant où il a combattu sans choisir ses armes ni ses adversaires.

Après quelques pamphlets nouveaux et sans écho, il redevient le simple spectateur des évènements; il reprend, autant que cela est possible, à Bruxelles, à Londres et à Hambourg, sa vie de salon; il retrouve ses succès de conversation, mais dans un milieu bien troublé, bien changeant, singulièrement mêlé d'éléments étrangers. Enfin, à Hambourg, à l'instigation du libraire Fauche, il entreprend ce qui devait être l'œuvre de sa vie, le *Nouveau Dictionnaire de la langue française;* il publie la première partie du *Discours préliminaire,* qui, sans répondre précisément au dessein de l'entreprise, contient un assez grand nombre de belles pages pour consacrer et garder un nom. Il va sans dire que le projet du *Dictionnaire* ne fut jamais réalisé. Par la nature même de son esprit, par la fatalité des pentes secrètes qui le conduisaient aux objets les plus divers, par une sorte de volupté qu'il goûtait à échapper à la règle et à faire autre chose que ce qu'il devait faire, enfin, puisqu'il faut bien dire le mot, par une sorte d'irrésistible paresse que les longs efforts et les vastes pensées décourageaient, Rivarol était incapable de mener à son terme une œuvre de ce genre; il était de ces hommes supérieurs auxquels manque je ne sais quel ressort, qui épuisent toute leur activité en projets, et se bornent à des programmes ou à des ébauches.

En face des traités qu'il signait imprudemment, ou mieux par nécessité, il était repris de ces nonchalances qui paralysèrent une partie de sa vie, adorant le lit, y passant quelquefois des journées entières au milieu d'un cercle d'auditeurs, ayant en horreur la plume, « cette triste accou« cheuse des esprits, avec son long bec effilé et criard », ou bien ne quittant ses oreillers que pour aller semer de par le monde ses épigrammes, ne se mettant au travail qu'à la dernière extrémité, sous la contrainte de Fauche, son libraire, qui l'enfermait de temps en temps, plaçait des sentinelles à sa porte et la défendait aux visiteurs. « Rivarol prisonnier, raconte M. de La Porte (son ami et commensal à Hambourg), fournissait alors, lentement, aux ouvriers de Fauche trois ou quatre pages chaque jour, en faisant l'appel de beaucoup de pensées éparses dans son portefeuille ou plutôt dans de petits sacs étiquetés où il avait coutume de les jeter. » Avec cette méthode de travail on ne fait pas des œuvres de longue haleine, ni peut-être des chefs-d'œuvre; mais il n'est pas impossible qu'on écrive des fragments d'une originalité rare, et c'est ce qui arriva. Entre temps il retrouvait d'anciens amis des beaux

jours de Paris, M. de Tilly, la princesse de Vaudemont; il commençait d'autres amitiés, il se liait avec Chênedollé et appliquait l'enthousiaste jeune homme à ses travaux personnels, lui prenant sans scrupule son esprit et son temps; il retrouvait même son fils, qui lui arrivait un beau jour de Paris et dont il prétendait refaire l'éducation fort négligée, avec la même suite qu'il apportait dans ses ouvrages. Mais tout cela ne lui faisait pas oublier Paris, où il aurait pu très honorablement rentrer comme tant d'autres, d'autant plus qu'il n'avait aucun motif personnel à invoquer contre le gouvernement nouveau. « J'avais prévu, écrit-il à l'abbé de Villefort, que la Révolution finirait par le sabre, et le premier consul sait très bien s'en servir. Il faut voir à présent jusqu'où le poussera l'enivrement du pouvoir; on se perd souvent pour vouloir aller plus loin que ses espérances, et l'ambition se dévore elle-même. » Il ajoute qu'on lui a fait des offres de *grandeur* et de fortune, s'il voulait rentrer en France, et qu'il les a refusées. On comprend que ce royaliste, bien que de mœurs et de doctrine légères, ait refusé de servir le gouvernement du premier consul. Mais on ne voit pas bien ce qui l'empêchait de rentrer en France dans une condition privée. Avait-il peur d'y retrouver sa femme? Peut-être bien. Et cependant il sentait de plus en plus, en vieillissant, combien Paris lui manquait : « Paris est mon élément, écrivait-il au même ami, et je crains bien de ne plus le revoir. Ma santé est pourtant assez bonne, mais la lame use le fourreau. J'approche de la cinquantaine, et, dans quelques années, je serai dans cet âge où tout *décède* dans l'homme avant la mort. »

La nostalgie de Paris, l'ennui de Hambourg, le jetèrent de nouveau dans la vie errante. Il partit pour Berlin dans l'automne de l'année 1800, chargé par le comte de Provence d'une mission officieuse auprès du roi de Prusse. Il y mourut au mois d'avril de l'année suivante, entouré d'amis dévoués, la tête toute pleine encore d'idées et de projets, que son âge lui permettait de concevoir; il était dans sa quarante-huitième année. On lui a composé, avec des détails de pure invention, une mort théâtrale. Rien de plus faux que ce récit imaginé par Sulpice de La Platière. Il mourut simplement et en homme de goût, plus simplement qu'il n'avait vécu, et sans prononcer un seul de ces mots à effet que lui a prêtés ce biographe romanesque et ridicule.

E. CARO.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Théorie mathématique de la richesse sociale, par Léon Walras, professeur d'économie politique à l'académie de Lausanne, Lausanne, 1883.

Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses, par Augustin Cournot, Paris, 1838.

Le titre de ces livres semble promettre pour la science d'Adam Smith une voie sûre et nouvelle. Les auteurs n'ont rencontré cependant qu'une approbation très indifférente. Savant distingué, écrivain habile, esprit original et élevé, dans l'art des déductions, Cournot était un maître. M. Walras se fait honneur d'être son disciple. «M. Cournot, dit-il, est le premier qui ait tenté franchement l'application des mathématiques à l'économie politique; il l'a fait dans un ouvrage, publié en 1838, qu'aucun auteur français n'a jamais critiqué. J'ai tenu, ajoute le savant professeur de Lausanne, à mentionner l'auteur d'une tentative remarquable, sur laquelle, je le répète, aucun jugement n'a été porté, et à laquelle j'ose dire que justice n'a pas été rendue.»

Ce reproche, publiquement adressé aux compatriotes de Cournot, a été pour moi l'occasion de relire un ouvrage fort oublié, dont, malgré la juste réputation de l'auteur, ceux qui l'ont parcouru n'ont pas tous conservé une impression favorable. «Le titre de mon ouvrage, dit Cournot dans sa préface, n'annonce pas seulement des recherches théoriques, il indique que j'ai l'intention d'y appliquer les formes et les symboles de l'analyse mathématique.» Les formes et les symboles de l'analyse mathématique imposent la précision et promettent la rigueur, ils n'inspirent et ne donnent droit à aucune indulgence. Les formules sont vraies ou fausses, les définitions vagues ou précises, les raisonnements rigoureux ou absurdes; tel est le langage des géomètres. C'est celui de Cournot. Plusieurs essais ont précédé le sien; il n'en cite qu'un seul : les principes d'économie politique de Canard, petit ouvrage publié en l'an x et couronné par l'Institut. «Ces prétendus principes, dit Cournot, sont si radicalement faux et l'application en est tellement erronée, que le suffrage d'un corps éminent n'a pu préserver l'ouvrage de l'oubli. On conçoit aisément que des essais de cette nature n'aient pas réconcilié avec l'algèbre des économistes tels que Say et Ricardo.»

Le citoyen Canard, quoique professeur de mathématiques, ignore ou

oublie les éléments du calcul des fonctions. Sachant que le prix d'une denrée s'accroît avec le nombre des acheteurs, avec leurs besoins et avec les revenus dont ils disposent, et qu'il diminue avec le nombre et l'empressement des vendeurs, la traduction dans la langue algébrique est pour lui immédiate; $B + Ax$ est en effet, suivant Canard, le type de toute fonction croissante de la variable x, et $B' - A'x$, celui des fonctions décroissantes; tel est le point de départ et la base de sa théorie.

Comment devint-il lauréat de l'Institut? Sur le rapport de quelle commission? Je n'ai pas eu l'indiscrétion de le chercher [1].

Les problèmes abordés par Cournot sont insolubles par le raisonnement seul; il n'entre pas cependant dans le plan du savant auteur de recourir à l'observation des faits. Non qu'il en méconnaisse l'importance; mais il faut diviser le travail, et le sien est autre. Il étudie les lois, laissant à d'autres les chiffres. Ses formules, où n'entrent que des lettres, sont hérissées de fonctions inconnues; en s'appliquant à les chercher, il croirait sortir de son rôle. Vraies ou fausses, leur étude, pour les hommes de pratique, doit sembler une fatigue inutile; ils s'y soustraient en fermant le livre. Si la théorie des richesses de Cournot, malgré la science de l'auteur, la juste considération attachée à sa personne, l'influence de sa situation et le mérite de ses autres écrits, n'a pu, depuis un demi-siècle, attirer sérieusement l'attention, c'est que les idées s'y dérobent sous l'abondance des signes algébriques; la suppression des symboles réduirait le livre à quelques pages, et presque toutes offriraient alors de judicieuses réflexions et des assertions dignes d'intérêt. Cournot veut-il étudier les lois de la lutte dont résulte, sur un marché, le prix courant de chaque denrée, problème difficile, si mal résolu par Canard? Il fait remarquer que, pour une marchandise donnée, le prix de vente étant nécessairement en rapport avec le débit, en le nommant p on pourra représenter le débit par $\varphi(p)$; $\varphi(p)$ désignant une fonction dont la dérivée est négative, la recette totale du vendeur sera le produit $p\,\varphi(p)$; c'est ce produit, si la marchandise ne coûte rien, qu'il faut rendre le plus grand possible. Sans en savoir ni en chercher davantage, on peut,

[1] La deuxième classe de l'Institut (sciences morales et politiques) avait proposé la question suivante :

Est-il vrai que dans un pays agricole, toute espèce de contribution retombe sur les propriétaires fonciers? et, si l'on se décide pour l'affirmative, les contributions indirectes retombent-elles sur les mêmes propriétaires avec surcharge?

Canard fut couronné. Comme l'homme aux quarante écus, il se prononçait pour la négative, mais en faisant de la solution demandée « un chaînon d'une suite de conséquences » dont Cournot a signalé avec raison la fausseté.

en conséquence, d'après les règles du calcul différentiel, égaler à zéro la dérivée. Ainsi

$$p\varphi'(p)+\varphi(p)=0$$

est l'équation que le vendeur doit résoudre; il doit s'assurer toutefois que la seconde dérivée est négative et vérifier l'inégalité,

$$p\varphi''(p)+2\varphi'(p)<0$$

Telle est, dans le cas d'une marchandise qui ne coûte rien et n'est grevée d'aucun impôt, la théorie mathématique du monopole. Ceux qui voudront l'appliquer n'auront plus qu'à chercher la fonction $\varphi(p)$. Le savant auteur fait judicieusement remarquer que, s'il ne peut satisfaire tous les acheteurs, le vendeur devra, par l'élévation du prix, réduire la demande à égaler, sans la surpasser, le chiffre possible de la production. Les choses étant ainsi établies, si la denrée est frappée d'un impôt, que doit-il arriver? Le prix le plus souvent s'élèvera; il peut, dans certains cas, rester invariable, mais l'effet de l'impôt ne l'abaissera jamais. Toutes ces assertions de Cournot sont exactes; mais, pour les rendre évidentes, fallait-il employer l'algèbre? Insistons sur ce cas d'une source trop peu abondante pour suffire à la consommation, qui donnerait le produit maximum. Au moment où l'on établit un impôt sur chaque litre vendu, il pourra arriver qu'après avoir acquitté cet impôt, le propriétaire ait intérêt à accroître le prix qui jusque-là lui donnait le plus de profit, en diminuant, par une conséquence nécessaire, le chiffre de la production. L'accroissement du prix de vente lui procure, en effet, sur chaque litre vendu, le même avantage qu'avant l'établissement de la taxe; mais la perte n'est plus la même, car, sur les bouteilles non vendues, il gagne ce qu'il donnait au fisc. Il peut arriver cependant que la diminution de la vente compense le double avantage de vendre à un prix plus élevé et de payer un impôt moindre; le propriétaire de la source doit supporter alors l'impôt tout entier, sans changer ni son prix ni le chiffre de sa production.

« Dès lors, ajoute Cournot, il semblerait que, dans ce cas, le fisc ne serait limité, dans la fixation de la taxe, que par la condition de ne pas absorber entièrement le revenu net du producteur. Mais cette conséquence serait inexacte et l'on peut en démontrer la fausseté au moins dans un cas. »

Cournot définit ce cas en langage algébrique; c'est celui où la fonction

$\varphi'(D)$ est croissante avec D, et où l'on a $p' - p_0 > i$, p_0 et p' étant respectivement les racines des équations.

$$(1) \qquad F(p) + [p - \varphi'(D)] F'(p) = o.$$
$$F(p) + [p - \varphi'(D) - i] F'(p) = o.$$

Ces lettres et ces fonctions ont figuré dans les pages précédentes, elles sont connues du lecteur; cependant un géomètre même peut désirer une explication moins savante. Sans en donner aucune, Cournot continue : Soit Δ la limite nécessaire de la production et π la valeur de p tirée de la relation $F(p) = \Delta$, il faudrait, dans l'hypothèse, que π fut $> p'$ et à fortiori $> p_0 + i$, i étant égal à $\pi - \frac{\varphi(\Delta)}{\Delta}$. On aurait donc $\pi > p_0 + \pi - \frac{\varphi(\Delta)}{\Delta}$ ou $p_0 < \frac{\varphi(\Delta)}{\Delta}$.

Mais cette dernière inégalité ne pent certainement avoir lieu si $\varphi'(p)$ est, conformément à l'hypothèse, une fonction croissante avec D; car alors $p\,o$ étant $< \pi$, la demande $D\,o$ correspondante à $p\,o$ est $> \Delta$. $\frac{\varphi(Do)}{Do}$ est plus grand que $\frac{\varphi(\Delta)}{\Delta}$; po serait donc $< \frac{\varphi(Do)}{Do}$.

Cette valeur de $p\,o$ constituerait donc le producteur en perte et par conséquent ne pourrait pas être racine de l'équation (1).

Une traduction devient nécessaire.

La question est celle-ci : dans les conditions où l'énoncé place le propriétaire de la source, l'État peut-il, par voie d'impôt, sur chaque litre de la marchandise, s'approprier la totalité du produit net, sans diminuer celui-ci et, par conséquent, sans procurer l'élévation du prix de vente. D'après l'une des hypothèses exprimées algébriquement, les frais croissent pour chaque litre avec le chiffre de la production. Si l'impôt sur l'ensemble absorbe tous les bénéfices, sur les derniers litres obtenus, qui coûtaient plus cher que les autres, il mettra le producteur en perte; on s'abstiendra dès lors de les produire, et, la marchandise étant moins abondante, les prix s'élèveront, ce qui est contraire à l'hypothèse. Il y a donc contradiction à admettre qu'on puisse, sans diminuer la production, absorber par un droit fixe la totalité du produit net. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs que les frais soient croissants pour qu'avant d'abandonner au fisc la totalité de ses bénéfices, le propriétaire cherche à se défendre, dût-il diminuer le produit net en élevant les prix. On ne s'explique pas que Cournot, en annonçant qu'on peut faire la preuve *au moins dans un cas*, semble douter de ce qui arriverait dans les autres. C'est à propos du chapitre où sont puisés ces exemples et ces formules que M. Walras a

écrit : « La théorie du monopole a été donnée sous la forme mathématique, qui est la forme la plus claire et la plus précise, par M. Cournot, au chapitre v de ses recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses; malheureusement les économistes n'ont pas jugé à propos de prendre connaissance de cette théorie, et ils en sont réduits, au sujet du monopole, à une confusion d'idées qui, chez eux, se traduit à merveille par la confusion des mots. »

La condamnation est sévère. Les calculs dont nous avons cité un passage ne sont pas clairs cependant pour tout le monde; les résultats semblent de petite importance; quelquefois même, je dois l'avouer, ils paraissent inacceptables.

Telle est l'étude, faite au chapitre vii, de la lutte entre deux propriétaires qui, sans avoir à craindre aucune concurrence, exploitent deux sources de qualité identique. Leur intérêt serait de s'associer ou tout au moins de fixer le prix commun, de manière à prélever sur l'ensemble des acheteurs la plus grande recette possible; mais cette solution est écartée, Cournot suppose que l'un des concurrents baissera ses prix pour attirer à lui les acheteurs, et que l'autre, pour les ramener, les baissant à son tour davantage, ils ne s'arrêteront dans cette voie que lorsque chacun d'eux, lors même que son concurrent renoncerait à la lutte, ne gagnerait plus rien à abaisser ses prix. Une objection péremptoire se présente : dans cette hypothèse aucune solution n'est possible, la baisse n'aurait pas de limite; quel que soit en effet le prix commun adopté, si l'un des concurrents abaisse seul le sien, il attire à lui, en négligeant des exceptions sans importance, la totalité de la vente, et il doublera sa recette si son concurrent le laisse faire. Si les formules de Cournot masquent ce résultat évident, c'est que, par une singulière inadvertance, il y introduit, sous le nom de D et D', les quantités vendues par les deux concurrents, et que, les traitant comme des variables indépendantes, il suppose que, l'une venant à changer par la volonté de l'un des propriétaires, l'autre pourra rester constante. Le contraire est de toute évidence.

Cournot, dans d'autres occasions, introduit dans l'énoncé de ses problèmes des abstractions dont la déclaration formelle met à l'abri sa responsabilité de géomètre. N'est-on pas toujours libre de poser un problème à sa guise? C'est ainsi qu'en traduisant en formules la question si complexe de la liberté commerciale, après avoir démontré mathématiquement que la nation qui exporte accroît son revenu et que celle qui reçoit des marchandises diminue le sien, il ajoute : « Nous ne tenons pas compte, en déduction de cette diminution réelle de revenu, de l'avantage résultant, pour les consommateurs qui achètent par suite de la baisse,

de ce qu'ils font ainsi de leurs revenus un usage plus à leur convenance. »

Supposons, par exemple, que le prix du drap baisse de moitié chez la nation qu'on déclare appauvrie, ceux qui portaient des vêtements de coton en hiver pourront les remplacer par des costumes de drap, et, en faisant ainsi de leur revenu *un usage plus à leur convenance*, diminuer la mortalité. C'est un avantage, Cournot le reconnaît; mais, ne pouvant l'évaluer dans ses formules, il prévient simplement qu'il n'en tiendra pas compte. A-t-on le droit de lui rien reprocher?

Les représentations géométriques, dans le livre de M. Walras, remplacent souvent les formules; les raisonnements sont plus accessibles, les résultats plus voisins de l'application; le succès a été plus rapide et plus grand. « Si l'on ne considérait l'état de la question qu'en France et en Angleterre, écrit-il au savant professeur Stanley Jevons, qui s'est rencontré avec lui sur plus d'un point, nous n'aurions guère à partager qu'une réputation de rêveurs chimériques; mais il en est autrement ailleurs, notamment en Italie, où la méthode nouvelle a été saisie, dans son esprit et dans sa portée, avec une intelligence et une promptitude merveilleuses. »

Sans aborder ici les nombreuses, importantes et difficiles questions traitées par M. Walras, et me prononcer sur les conclusions qui partagent les meilleurs juges, je veux me borner à discuter un principe proposé comme fondamental.

Imaginons un marché sur lequel se présentent des porteurs d'une marchandise (A) disposés à en donner une partie pour se procurer de la marchandise (B), et où, d'un autre côté, se présentent des porteurs de la marchandise (B) qui veulent la convertir en marchandise (A). Un certain cours s'établira; m (A) seront échangés contre n (B). Quels sont les éléments constitutifs de ce prix? M. Walras, que j'abrège, suppose, pour résoudre ce problème, que chaque porteur de l'une des marchandises, sans rien laisser à l'impression de la dernière heure, ait pris, avant d'arriver au marché une résolution définitive pour chacun des cas qui peuvent se présenter. Remplaçons, pour plus de concision, la marchandise (B) par de l'argent et supposons que la marchandise (A) soit du blé; le marché mettant en présence des cultivateurs qui désirent les plus hauts prix et des acheteurs qui voudraient les moindres. Chaque acheteur, suivant l'hypothèse, donnera ses ordres à un courtier, et lui dira, par exemple : si le cours est vingt francs, achetez pour moi cent hectolitres; à vingt-cinq francs n'en prenez que soixante; à trente francs je n'en veux que dix, et à trente-cinq je m'abstiens. Le tableau complet fera con-

naître, en regard de chaque cours, le chiffre correspondant des achats. Les vendeurs, de leur côté, ont donné leurs ordres, et l'on sait, pour chaque cours, la quantité que chacun propose.

La solution est fort simple : le savant professeur suppose que, si l'on réunit les carnets de tous les acheteurs, et que, pour chaque cours successivement, on fasse la somme de leurs demandes, les carnets des vendeurs, par leur réunion, fourniront un tableau semblable. Ces tableaux résultants pourront être remplacés par des courbes dont les abscisses sont les prix de vente. Le point d'intersection des deux courbes a pour abscisse le cours que M. Walras nomme cours d'équilibre; c'est celui-là qui tend à s'établir.

Tel est le théorème de M. Walras; en voici la démonstration. Supposons que les courbes se coupent en un point dont l'abcisse soit par exemple vingt-cinq. Si, dès le début du marché, on propose le cours de vingt-cinq francs par hectolitre, le chiffre des demandes à ce cours égalant par hypothèse celui des offres, les transactions s'accompliront aisément, chaque vendeur trouvant un acheteur et chaque acheteur un vendeur; mais aucune vente ultérieure ne sera possible; au-dessus de vingt-cinq francs, on ne trouvera plus d'acheteurs, ni, au-dessous, de vendeurs. Si l'on avait fixé tout d'abord un cours supérieur à vingt-cinq francs, on se serait aperçu, après quelques transactions, que les offres surpassaient les demandes, et il y aurait eu baisse; un prix inférieur à vingt-cinq francs provoquerait, au contraire, la hausse, et, dans les deux cas, on s'approche du cours d'équilibre.

Je crois avoir résumé, sans nuire à sa clarté, le raisonnement du savant professeur de Lausanne.

J'y ferai maintenant une objection. En remplaçant le groupe des acheteurs par un acheteur unique demandant à chaque cours autant d'hectolitres que tous les acheteurs réels pris ensemble, on change les conditions du problème. Il n'est pas permis davantage de remplacer tous les vendeurs par un seul. Supposons, pour le démontrer par un exemple, que deux acheteurs aient demandé cent hectolitres chacun, le premier au cours de vingt francs et rien à un prix plus élevé, le second quel que soit le cours. Supposons, de plus, qu'au premier cours de vingt francs, le courtier chargé de tous les ordres de vente ait vendu cent hectolitres. Il n'est pas indifférent que ce soit au compte du premier ou du second acheteur et que l'un ou l'autre se retire du marché, car la présence de l'un tend à abaisser les cours, celle de l'autre à les élever.

On doit remarquer que les courbes qui représentent les ordres des acheteurs aux divers cours doivent nécessairement, sans que pour cela

leurs intentions aient changé, varier pour chacun d'eux pendant la durée du marché. Les courbes résultantes, dont l'intersection résout le problème, se déforment sans cesse, et l'on peut aisément démontrer la variation nécessaire de l'abscisse du point où elles se coupent. Supposons, par exemple, que l'un des acheteurs ait inscrit les ordres suivants : à vingt francs acheter cent hectolitres, à vingt-cinq francs soixante, et, à trente, cinquante seulement. Le premier cours est vingt francs; sur les cent hectolitres qu'il demande on ne peut en acheter que cinquante, puis les prix s'élèvent, et l'on atteint le cours de trente francs, qui se maintient. Que doit faire le courtier? Acheter cinquante hectolitres à trente francs? Nullement, car cinquante hectolitres à vingt francs et cinquante à trente en représentent cent à vingt-cinq francs, et, à ce prix, on n'en demande que soixante. Le courtier devra se décider par la condition que le prix moyen entre son achat nouveau et les cinquante hectolitres déjà achetés corresponde, sur le carnet du client, à la totalité des achats faits pour son compte. Pour chaque cours se présente un problème semblable, et la courbe qui représente les ordres doit, après chaque transaction, être calculée et refaite. Doit-on, pour obtenir le prix d'équilibre, se servir de la courbe nouvelle? Si l'on répond oui, le théorème de M. Walras perd son caractère géométrique, le résultat final dépend des circonstances accidentelles qu'on avait eu la prétention d'éliminer. Comment cependant répondre non? Comment admettre qu'un nouveau venu sur le marché, à qui l'on ferait connaître l'état actuel des choses, n'ait pas le droit d'appliquer les principes? Autant vaudrait, pour prévoir les prix, s'informer des ordres donnés au marché du mois précédent.

Un dernier argument, s'il subsistait des doutes, les fera complètement disparaître. Supposons que, d'après les intentions connues des acheteurs et des vendeurs, le cours d'équilibre calculé une heure avant l'ouverture du marché à l'aide du théorème discuté, soit vingt-cinq francs l'hectolitre. Un nouvel acheteur se présente : au-dessous de vingt-cinq francs il veut acheter sans limite, et ne rien prendre ni à ce cours ni *a fortiori* au-dessus. Sa présence, si l'on en croit la règle de M. Walras, n'exercerait aucune influence; elle relève en effet jusqu'à l'infini la courbe des demandes pour les points dont l'abscisse est inférieure à vingt-cinq, sans la changer en rien pour les autres; l'intersection, dont on a fait dépendre le résultat, restera la même et correspondra toujours à l'abscisse vingt-cinq. Peut-on admettre une telle conclusion? Le cours de vingt-cinq francs, en supposant qu'il tende à s'établir, ne sera ni le seul ni le premier; les prix oscilleront autour de lui; chaque fois qu'ils lui seront inférieurs, l'acheteur nouveau se présentera, et ceux qui lui

vendront, ayant écoulé tout ou partie de leur marchandise, n'offriront plus, au cours de vingt-cinq francs, ce qu'ils avaient offert au début. L'un d'eux, je le suppose, avait apporté cent hectolitres au marché; au cours de vingt-cinq francs il voulait tout vendre, et, à vingt-quatre, n'en livrer que quatre-vingts; le cours de vingt-quatre s'est présenté, l'acheteur dont nous parlons a pris ses quatre-vingts hectolitres; il n'en reste que vingt à offrir; l'ordonnée de la courbe des vendeurs a donc subi, pour l'abscisse vingt-cinq, une diminution égale ou supérieure à quatre-vingts; celle des achats n'a pas changé. Le point d'intersection des deux courbes s'est donc déplacé, et, comme l'une d'elles a des ordonnées infinies quand l'abscisse est moindre que vingt-cinq, c'est de l'autre côté que se fera l'intersection nouvelle, et, d'après la règle même que nous contestons, l'intervention du nouvel acheteur doit élever le cours final.

Mon intention n'est pas d'analyser le livre de M. Walras; j'y trouverais beaucoup à louer, beaucoup aussi à contredire. Je veux me borner, en terminant, à indiquer une définition par laquelle le savant auteur détourne de sa signification habituelle un mot dont le sens usuel est bien connu. Cela est permis assurément, mais à la condition que le sens nouveau soit rigoureusement défini. Je ne crois pas cette condition remplie, et cependant le mot *rareté,* tel que l'entend M. Walras, joue un grand rôle dans ses raisonnements.

L'ingénieux auteur, dont je prendrai la liberté d'abréger les explications, suppose que le possesseur d'une quantité a d'une certaine denrée, tire de cette possession une certaine utilité, une certaine satisfaction de ses besoins ou de ses désirs, que chaque parcelle acquise accroît successivement, de telle sorte que, la quantité possédée passant de x à $x+dx$, l'avantage soit pour lui représenté par $\varphi(x)dx$. La possession de a équivaut alors à l'intégrale $\int_0^a \varphi(x)\,dx$. Le prix réglé par les conditions du marché n'a aucune relation nécessaire avec la fonction φ, qui varie d'un individu à l'autre. Si l'on nomme p le prix de chaque unité achetée ou vendue, il est clair qu'en payant $p\,dx$ l'accroissement dx, qui, pour lui, représente une satisfaction mesurée par $\varphi(x)\,dx$, celui dont nous parlons fera une bonne affaire, si $\varphi(x)$ est plus grand que p, et une mauvaise si $\varphi(x)$ est moindre que p; il devra acheter ou vendre une certaine quantité de la marchandise qu'il possède selon que l'une ou l'autre de ces conditions sera remplie, et cesser ses achats ou ses ventes quand on aura $\varphi(x)=p$. Si $x=\alpha$ est la racine de cette équation, α est ce que M. Walras nomme la rareté de la marchandise pour la personne considérée.

Cette définition, sans parler de l'inconvénient de disposer du sens d'un mot bien connu et usuel, paraît avoir le défaut grave de perdre



toute signification quand on l'applique aux commerçants, qu'il faudrait, au contraire, avoir surtout en vue dans les problèmes de ce genre. Un marchand de blé achète des millions d'hectolitres et sait ce qu'ils lui ont coûté; il vend au cours du jour quand il y trouve profit, quelquefois à perte quand il prévoit la baisse, pour éviter une perte plus grande, conserve en magasin quand il espère la hausse, et ne se règle nullement sur les avantages que peuvent lui procurer les diverses parties de la provision.

Les deux théories que je viens de résumer jouent l'une et l'autre un rôle important dans l'œuvre considérable de M. Walras. L'abandon de ces théories troublerait plus d'un raisonnement, beaucoup d'autres resteraient entiers; je m'abstiens de les aborder.

J. BERTRAND.

Σαικσπείρου Τραγῳδίαι κ.τ.λ. *Tragédies de Shakespeare, traduites de l'anglais par Démétrius Bikélas.* Part. I-III, 1876; IV-V, 1882. Athènes, 5 vol. in-8°.

En rendant compte dernièrement du livre de M. Kontos [1], je signalais la crise que traverse en ce moment le grec parlé et le grec écrit, et les luttes auxquelles elle donne lieu. Les plus habiles y prennent part, mais sans pouvoir se mettre d'accord. La réforme qu'il s'agit d'introduire dans la langue est dirigée en des sens contraires. Les uns voudraient ramener la langue à l'époque classique et la remanier suivant les règles du dialecte attique. Les autres, plus raisonnables suivant nous, tiendraient à conserver les conquêtes modernes et à écrire cette langue comme on la parle. Au milieu de cette crise, qui provoque des ouvrages importants, il n'est pas sans intérêt de suivre les évolutions de la littérature grecque actuelle et d'examiner la manière dont les écrivains les plus considérables de la Grèce apprécient les chefs-d'œuvre des nations étrangères en cherchant à les transporter dans leur langue.

En 1873, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, sous ce titre *Des traductions et des imitations en grec moderne* [2], a publié un article très in-

[1] Voir le n° de février, p. 98. — [2] Dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études gr. en France.*

structif qui donne à ce sujet une idée exacte du mouvement littéraire en Grèce depuis le commencement du XIX[e] siècle. Il y passe en revue les traductions des principaux ouvrages de nos plus illustres écrivains, et il consacre particulièrement des détails très intéressants à celles de Molière. Il cite surtout la belle traduction que M. Skylizzis a publiée à Trieste, en 1871, des trois chefs-d'œuvre de notre immortel poète comique : *Le Misanthrope*, *Le Tartufe* et *L'Avare;* les deux premiers en vers et le dernier en prose. M. Skilizzis est un des Grecs qui possèdent le plus complètement leur langue et qui usent le plus heureusement et sans excès de cette ressource merveilleuse qu'elle a de pouvoir composer les mots. M. de Saint-Hilaire profite de l'occasion pour faire une biographie littéraire de ce savant et fécond écrivain, et il indique en détail chacun de ses nombreux ouvrages. Pour compléter la liste des traductions de Molière, nous devons citer celle d'*Amphitryon* en vers, qui a été publiée en 1877 par M. Jean Phrankia, et où l'on remarque de grandes qualités.

La traduction du théâtre de Shakespeare vient prendre une place importante dans ce mouvement d'interprétation, et elle mérite d'autant plus de fixer l'attention du monde savant qu'elle touche particulièrement à la question du langage, question si importante en ce moment.

M. Bikélas n'a pas été le premier à traduire Shakespeare en grec. Dans une note de sa préface[1], il cite lui-même ceux qui l'ont précédé depuis 1855 jusqu'en 1876, époque où ont paru ses trois premières traductions. Depuis, d'autres ont encore vu le jour; presque toutes sont en prose. Les traducteurs, en général, n'ont publié qu'un seul drame, et leurs essais ne donnent pas une complète image du poète, et n'ont point une méthode particulière d'interprétation.

M. Bikélas, qui a entrepris de traduire le théâtre de Shakespeare, s'est préparé pendant un grand nombre d'années à cette œuvre difficile et délicate. Il a voulu, avant tout, vivre dans le pays où le poète est né, et étudier la langue dans laquelle il a écrit; puis il s'est mis au travail. Il a commencé par *Roméo et Juliette*, *Othello*, *Le Roi Lear*, pièces qui ont été imprimées à Athènes en 1876. Il a choisi d'abord ces trois drames, comme formant, nous dit-il dans sa préface, la véritable trilogie de la vie humaine. En effet, dans *Roméo* se manifestent les passions de la jeunesse, l'amour malheureux de deux jeunes âmes; *Othello* nous montre l'indicible douleur d'un cœur d'homme dévoré par la jalousie; enfin, dans *Le Roi Lear*, la tragédie par excellence, sont représentés les épreuves et les malheurs de la vieillesse. M. Bikélas a complété le cycle des chefs-

[1] P. 12 (ιϐ′) du I[er] volume publié en 1876.

d'œuvre de Shakespeare par la traduction de *Macbeth* et d'*Hamlet*. Dans la courte préface de cette dernière pièce, il annonce qu'il n'ira pas plus loin, et il exprime modestement le vœu que d'autres plus habiles que lui acceptent la tâche d'enrichir la littérature et la poétique grecques par la traduction des autres drames de Shakespeare. Mais ce sont de ces découragements qui ne durent point, surtout quand on a eu les succès de M. Bikélas. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il prépare en ce moment la traduction du *Marchand de Venise*.

Les difficultés mêmes inhérentes à un pareil travail deviennent un attrait. C'est une espèce de lutte à laquelle on prend goût. Ces difficultés augmentent encore quand il s'agit d'interpréter un poète en vers dans une autre langue, surtout un poète comme Shakespeare. L'habitude qu'il a d'enchevêtrer ses images fait le désespoir de ses traducteurs. Quand il est emporté par son imagination, qui est inépuisable, un mot lui suggère une idée qu'il rattache à la précédente et ainsi de suite. Cette richesse de figures, son style en lui-même, les allusions aux choses de son temps, les fautes de rédaction des premières éditions, autant de raisons qui rendent plus d'un passage obscur ou inexplicable. Il faut souvent deviner. Outre ces écueils inévitables, on ne peut pas toujours comprendre le texte sans l'aide des commentateurs, qui rarement sont d'accord entre eux.

En face de ces difficultés, M. Bikélas s'est efforcé de saisir autant que possible l'idée du poète, de choisir entre diverses explications et de traduire de manière à ce que ses vers n'eussent pas, eux aussi, besoin de commentaires. Il a admis en principe qu'une version poétique doit être aussi fidèle que possible, mais ne doit pas rappeler au lecteur qu'il n'a sous les yeux qu'une traduction; en un mot, il faut que le traducteur se mette à la place du poète et tâche de deviner comment le poète se serait exprimé si, au lieu d'écrire dans sa langue, il avait écrit dans celle du traducteur. Sans doute un pareil système est plein de témérité. Mais ce n'est qu'à ce prix qu'on peut faire une traduction qui ait un caractère d'originalité. Pour conserver quelque chose de naturel dans un semblable travail on est souvent obligé d'avoir recours à des équivalents, d'omettre une épithète, d'atténuer la force d'une expression, de glisser avec beaucoup de délicatesse sur le grotesque, de modifier le langage des halles tout en en conservant l'énergie. Tantôt on est plus long que l'original, tantôt on a la chance d'être plus court. Des infidélités de ce genre ont été signalées. Mais M. Bikélas pourrait dire, pour se justifier, qu'il traduisait en vers; qu'il aurait pu suivre le texte avec plus de servilité, mais que c'eût été au détriment de la clarté et de la simplicité, qualités que l'on s'accorde à reconnaître dans son travail.

Du reste, il pense que de toutes les langues, à part l'allemand, le grec parlé est le plus apte à une traduction de Shakespeare et offre le plus d'analogie avec l'anglais du temps du poète. Ce sont deux langues dont l'une était alors et l'autre est aujourd'hui en cours de formation. Les irrégularités mêmes du grec vulgaire, la juxtaposition de mots recherchés à côté d'expressions populaires ou triviales, la liberté de ses allures, sa syntaxe élastique, sont autant de qualités et de ressources quand il s'agit de traduire Shakespeare.

Le grec épuré et littéraire offrirait, au contraire, autant de difficultés que le français pour se plier aux nuances du style varié du poète anglais. Il est vrai, comme le signale M. Livadas, que le grec vulgaire est, aussi bien que le grec littéraire, privé de termes particuliers à la civilisation occidentale du moyen âge. On rencontre souvent dans Shakespeare, dit-il[1], des descriptions de chasses, des phrases qui concernent l'éducation des éperviers, des noms de chiens inconnus aux Grecs, de fleurs et de plantes qui ne naissent point en Grèce, des milliers d'antithèses et de métaphores, d'allégories successives, de proverbes et d'apophtegmes, des traits d'esprit heureusement hasardés, des bouffonneries, des dialogues de fossoyeurs, des monologues de portiers grossiers ou ivres, autant de choses différentes qui, appartenant à des lieux et à des temps éloignés, ne peuvent être rendus en grec, même par à peu près. Ajoutez à cela que les vers anglais, composés très habilement de monosyllabes et de mots de deux syllabes, ne peuvent être interprétés en grec que par des mots polysyllabiques. Quelle différence en effet entre les mots *suo*, *son*, *sien*, des autres langues et ceux-ci de la langue grecque *ὁ ἰδικὸς τοῦ*, *ὁ ἡμέτερος*. Égal embarras pour les deux langues, vulgaire ou littéraire.

En énumérant ainsi les nombreux obstacles qui étaient de nature à s'opposer à une traduction de Shakespeare, M. Livadas n'a fait que rehausser le mérite de M. Bikélas, dont il raconte lui-même les heureux efforts. Ces obstacles, dit-il, n'ont point arrêté le traducteur, qui s'est montré homme habile et savant. Il n'a pas entrepris son travail sans de grandes préparations. Il s'est entouré de tous les secours possibles, assistant aux représentations des pièces de Shakespeare, compulsant les meilleurs interprètes et s'entretenant sans cesse avec les savants anglais, avec lesquels il arrêtait le sens de différents passages, comme le prouvent ses propres notes, où sont cités les travaux philosophiques, psychologiques et historiques, des savants étrangers. Il a omis certaines phrases

[1] Dans la *Clio* du 19 août 1882.

inconvenantes, qui sont supprimées aux représentations et dans les éditions destinées aux écoles. Comme les jeux de mots, surtout ceux de Shakespeare, ne se transportent pas facilement d'une langue dans une autre, comme ses plaisanteries ne sont pas comprises sans commentaire, il a essayé de remplacer les unes et les autres par des analogues, pour tâcher de conserver le style de l'original. Où cette modification était impossible, il l'a indiqué dans les notes. Aux choses difficiles à comprendre et n'ayant ni importance ni rien de commun avec l'action elle-même et avec la dignité de la poésie, il en a substitué d'autres plus propres aux Grecs. Il a traduit partout fidèlement et conformément au génie de sa nation, prose pour prose, vers pour vers, poussant, dans ses dernières traductions, l'exactitude jusqu'à observer la rime. Pour les passages douteux, adoptant le sens qui lui semblait le plus convenable, il a eu soin de le justifier par des notes et d'indiquer en même temps les autres interprétations qui auraient quelque importance. Dans tous les endroits où brille le génie de Shakespeare, M. Bikélas s'élève lui-même à une grande hauteur: il s'empare de l'heureuse idée du poète, il la pare d'une forme hellénique, et son style devient rapide, vif, ému, à tel point que le moins poétique des lecteurs comprend facilement la traduction dont il jouit à l'instant.

C'est ainsi que M. Bikélas a réussi à mettre en pratique des principes qu'il professe depuis un grand nombre d'années. On connaît ses idées au sujet du langage poétique. Il les a exposées dans la préface de son second volume. Nos écrivains en prose, dit-il, ont déjà tracé le cours de la nouvelle langue grecque, bien que différant les uns des autres quant aux limites qu'ils veulent établir, et ils ont formé pour la prose un style plus ou moins suivi par ceux de nous qui écrivent. Quant à la poésie, la question est encore pendante; et cependant il n'est pas difficile de montrer qu'on ne doit pas condamner le choix et l'usage de la langue parlée comme langue poétique. La plus haute autorité académique que nous ayons, l'Université nationale, tandis que d'abord elle condamnait la langue vulgaire et l'excluait des concours poétiques, montrait d'une manière remarquable qu'elle revenait sur cet ostracisme, le jour où, dans la fête solennelle qui eut lieu à l'occasion de l'inauguration de la statue du patriarche Grégoire, elle confia l'éloge du premier martyr de la Grèce régénérée au plus illustre représentant de la poésie populaire[1]. Mais la langue parlée aujourd'hui, modifiée par le cours des

[1] Voir le marquis de Queux de Saint-Hilaire, *Aristote Valaoritis*, Paris, 1883, p. LXVII.

évènements, n'est certainement pas celle qui était en usage avant le réveil de la nation. Aussi, tout en admettant que notre langue poétique subisse l'inévitable influence des chants nationaux, base et point de départ de notre nouvelle poésie, nous ne pouvons pas, sans anachronisme, la circonscrire dans le lexique et la phraséologie de la poésie populaire. C'est ce qui m'a décidé, dit M. Bikélas, en traduisant Shakespeare, à conserver un moyen terme, c'est-à-dire à écrire la langue parlée comme on la parle aujourd'hui.

Tel est le système de M. Bikélas, système qu'il cherche à faire prévaloir toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Mais exprimer des idées théoriques et prendre tout simplement la défense du grec vulgaire, est chose facile. L'habile écrivain a pensé qu'appuyer ces idées par des exemples serait rendre un plus grand service que d'émettre des théories. Aussi s'est-il décidé à donner un spécimen qui représente plusieurs années d'un travail consciencieux.

M. Bikélas, toutefois, n'a pas employé le grec vulgaire comme l'écrivent les poètes lyriques de la Grèce, Valaoritis par exemple; non pas tel qu'il est parlé par le peuple dans les îles de l'Archipel ou dans les montagnes, mais tel qu'on s'en sert dans les villes, naturellement, sans affectation ou artifice, sans penser à parler correctement. Or, lorsque, dans la conversation, on veut exprimer des idées qui ne sont pas conformes à l'éducation et à la portée de l'intelligence du peuple, on introduit nécessairement dans le langage des expressions, des mots, que le peuple n'emploie pas ou ne connaît pas. Agir ainsi n'est pas altérer la syntaxe et la grammaire du grec vivant. Cette grammaire n'est pas fixe, il est vrai. Ainsi l'on trouvera dans la nouvelle traduction le génitif *νυκτὸς* et *νύκτας*, et bien d'autres anomalies. Cela vient de ce qu'on apprend une forme à la mamelle et une autre à l'école, et qu'on les assimile toutes les deux. Le traducteur n'a pas voulu réformer la langue dans l'une ou l'autre direction; il a voulu seulement écrire le grec tel qu'il est parlé habituellement aujourd'hui. Si, dans certains passages, la langue dont il se sert paraît plus relevée que dans d'autres, suivant les exigences du sujet, nous pensons qu'il s'est toujours conformé aux usages du grec parlé.

Nous devons dire aussi que, par une espèce de compromis, M. Bikélas a fait une chose qui est une innovation et qui a bien pu parfois le desservir. Il a, autant que possible, conservé l'orthographe des mots, en laissant à son lecteur le soin de prononcer comme on prononce en parlant. Il en a prévenu dans une note de sa préface (p. *ιδ'*). Mais on lit peu les préfaces et on les oublie facilement. Si les *ν* étaient pro-



noncés partout où il les a conservés, et si les voyelles n'étaient pas contractées là où le rythme l'exige et l'indique, l'harmonie de ses vers en souffrirait. Ce ne serait plus tout à fait le grec parlé. Quelques-uns des compatriotes de M. Bikélas ont adopté le système de peindre la prononciation. Non seulement ils écrivent *γιορτὴ* au lieu de *ἑορτὴ*, mais aussi *τὴμ πόρτα* au lieu de *τὴν πόρτα*. M. Sathas a suivi cette méthode orthographique dans son théâtre crétois. Mais à quoi bon défigurer ainsi la langue? Dans toutes les grammaires on peut lire la règle suivante : *τὸ ν πρὸ τοῦ π τρέπεται εἰς μ*, « le *ν* devant le *π* se change en *μ*. » L'oreille l'indique, à défaut même de règle écrite. En prononçant *ἑορτὴ* en deux syllabes au lieu de trois, et *υἱὸς* en une seule, là où la mesure l'exige, on dira *γιορτὴ* et *γιός*. N'en est-il pas de même en français, où l'on ne prononce pas toutes les lettres écrites, *mangent*, *donnent*, *paon*, *outrageant*, etc.? Un pareil système de phonétique détruirait l'histoire de la langue en supprimant l'orthographe. Et, avec notre manie de simplification poussée à l'extrême, n'en arrivons-nous pas là nous-mêmes, lorsque nous écrivons *scolie* pour signifier tout à la fois un *commentaire* et une *chanson de table*, détruisant ainsi l'étymologie des mots *σχόλιον* et *σκολιόν*? Il faudrait, entre les écrivains et les lecteurs, un accord, une espèce de convention tacite, pour consacrer le système adopté par M. Bikélas. En attendant il court le risque, quelquefois, d'être lu de travers. Cependant nous pensons qu'il vaut encore mieux s'exposer à ce danger qu'écrire d'après le système phonétique. Les vers, d'ailleurs, sont plutôt écrits pour l'oreille que pour les yeux, et un drame est composé moins pour être lu que pour être vu.

Il était donc nécessaire que les nouvelles traductions de Shakespeare, pour être jugées, subissent l'épreuve de la représentation. Le traducteur n'a point à se plaindre de l'accueil qu'elles ont reçu même avant d'avoir paru sur la scène. Des étrangers qui, comme hellénistes et comme très familiers avec le poète anglais, avaient une double qualité pour les apprécier, n'en ont rien dit qui ne fût encourageant. En Grèce même elles ont obtenu l'approbation de M. Livadas, comme nous l'avons vu plus haut, approbation d'autant plus précieuse que ce critique distingué n'est pas un partisan du grec vulgaire. Du reste les témoignages n'ont pas manqué à M. Bikélas pour lui prouver que son travail a été accueilli très favorablement; les journaux et les revues ont publié de nombreuses citations de sa traduction. Elle figurait dernièrement dans une loterie faite par l'*Ἑστία*. Autre genre de succès : dans un procès à propos d'un crime de jalousie, nous dit-on, l'avocat de l'inculpé se présentait avec le Shakespeare de M. Bikélas sous le bras et lisait aux jurés des extraits d'*Othello*

pour justifier son client. Nous ne saurions dire s'il a sauvé ce dernier du châtiment qui le menaçait.

Ces faits de différents genres sont d'autant plus flatteurs pour M. Bikélas que l'introduction de Shakespeare en Grèce peut être considérée comme une grande hardiesse. On y a l'habitude du théâtre classique. A Athènes, en fait de nouveautés, on ne connaît guère que celles de la scène parisienne actuelle et Bernardaki regrettait qu'on n'y jouât plus que le répertoire d'Offenbach. On avait déjà, il est vrai, représenté une ou deux pièces du poète anglais dans des traductions en prose et en langage soi-disant correct, mais ce n'était pas là encore une acclimatation de Shakespeare.

Les éditeurs des deux dernières traductions de M. Bikélas, dans l'avis au public placé en tête de *Hamlet*, faisaient allusion à un acteur de talent, M. Lecatsas, qui, après avoir fait son éducation dramatique en Angleterre, était venu à Athènes, et ils rattachaient à ce fait l'espérance de voir ces pièces monter sur la scène athénienne. C'est ce qui eut lieu en effet. Quatre des traductions de M. Bikélas furent représentées l'hiver dernier. Mais il paraît que l'arrivée de l'acteur en question, ainsi que la formation d'une nouvelle troupe et d'une nouvelle école d'acteurs suscitèrent des rivalités qui rappellent les allusions de Shakespeare à des évènements de pareille nature[1]. Le traducteur, en effet, a eu à lutter contre les mauvais effets d'une triple innovation : 1° une nouvelle troupe; 2° introduction de Shakespeare en Grèce; 3° emploi de la langue vulgaire et du vers politique dans une tragédie.

Les articles des journaux grecs au sujet de ces représentations formeraient un chapitre intéressant de la question de la langue en Grèce. Les écrivains qui ne se servent que du grec littéraire condamnèrent l'emploi du grec vulgaire dans le drame. Le public, habitué au langage pompeux dont on fait usage, fut d'abord très surpris d'entendre sur la scène sa langue commune. A la première représentation, l'acteur n'ayant pas plu à tout le monde, quelques critiques attribuèrent son échec à la langue inusitée du traducteur[2]. M. Skilizzis, l'interprète de Molière, dans un article qui est un peu dur pour l'acteur, tout en louant la traduction, se prononce contre l'emploi du vers politique dans la tragédie. Il condamne aussi l'orthographe Ἀμλέτος, et il écrit Ἀμπλέτος, «parce que, dit-il, la grammaire ne permet pas qu'un λ soit précédé d'un μ.»

C'est avec *Hamlet* que les représentations ont commencé. A celle de

[1] Voy. acte II, scène II, de *Hamlet*. — [2] Voy. l'Ἐφημερίς et le *Rabagas* du 9 septembre 1882.

Macbeth, si l'on en croit les journaux, la glace paraît avoir été rompue. L'acteur a triomphé. La langue de la traduction semble acceptée. L'Ἐφημερίς, qui l'avait condamnée dans *Hamlet*, trouve que celle de *Macbeth* est meilleure. Nous croyons cependant qu'elle est partout la même. Un autre journal, en rendant compte de la première représentation, disait à ses lecteurs : « Ne vous pressez pas; il faut entendre encore cette langue pour s'y habituer. » A la seconde représentation ce journal n'eut plus que des compliments pour M. Bikélas.

On a joué ensuite *Othello* et *Le Roi Lear*. L'habile traducteur n'a eu qu'à se louer du résultat de toutes ces représentations. Ceux-là mêmes qui avaient condamné la langue ou le vers politique, n'ont eu que de bonnes paroles pour la traduction et le traducteur. Quant à l'acteur qui, à ce qu'il paraît, est un artiste de mérite, il n'a pas eu lieu également d'être satisfait. Aussi nous ne sommes pas certain que l'essai se renouvelle à la saison prochaine. Il est probable que le public et les adversaires de la langue courante ne s'habitueront pas de sitôt à l'introduction de cette langue sur la scène tragique. Espérons qu'on finira par s'y faire. Pour le moment le goût est encore trop influencé par le style pompeux et par la langue factice auxquels on est accoutumé.

Un des grands inconvénients de l'emploi de la langue littéraire dans le drame, c'est que bien souvent le langage ne répond pas aux situations. Il y a quelques années on a représenté à Athènes *Le Gamin de Paris*. Un grec lettré se rappelle encore la mauvaise impression que lui faisait l'emploi des formes correctes dans les endroits les plus pathétiques. A un moment d'angoisse un personnage disait à un autre : ἄκουσον « écoute ». Ce n'est jamais ainsi qu'on s'exprime en réalité; on dit ἄκουσε. Dès lors l'illusion n'était plus possible et la sensation de l'effroi disparaissait complètement. Pas un professeur, pas un grammairien, qui n'eût dit ἄκουσε dans un pareil moment. L'affectation du style détruit tout l'effet de la scène et glace le sentiment. Cet exemple suffit pour faire saisir la pensée du traducteur au sujet de la langue employée dans la tragédie.

Les cinq pièces que M. Bikélas vient de publier sont considérées comme les chefs-d'œuvre du poète anglais. Il a trop bien commencé pour ne pas continuer et même ne pas achever une œuvre qui comptera parmi les meilleures interprétations de Shakespeare.

E. MILLER.

Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIXe siècle, par M. L. Delisle. Paris, Imprimerie nationale, 1883, 200 pages in-4°.

La plupart de nos bibliothèques publiques ont éprouvé, durant la première moitié de ce siècle, d'irréparables dommages. Aucune n'a peut-être été plus dévastée que celle de Tours. On devrait y trouver aujourd'hui réunis tous les manuscrits que possédaient, à la fin du siècle dernier, les riches librairies de Saint-Gatien, de Saint-Martin et de Marmoutiers, et il résulte d'un recencement fait par M. Delisle qu'il lui manque au moins 91 manuscrits de Marmoutiers, 142 de Saint-Martin, 153 de Saint-Gatien.

Ces pertes, à qui sont-elles imputables? On a souvent accusé la Révolution d'avoir détruit ou laissé piller, par défaut de soin, les trésors littéraires des congrégations religieuses et des corporations civiles qu'elle avait supprimées. C'est une accusation très peu fondée. En fait la Révolution a stupidement brûlé, dans beaucoup de lieux, des papiers très regrettables, des terriers, des pièces de procédure, des archives monastiques et nobiliaires; mais, quant aux exemplaires manuscrits des œuvres proprement dites, n'ayant pour eux aucun goût, n'ayant contre eux aucune haine, elle les a généralement conservés à la nation qu'elle en avait fait propriétaire. Pour ce qui regarde les manuscrits de Tours, M. Delisle admet qu'elle a dû les laisser intacts.

On ne sait pas bien ce qui leur advint sous le premier Empire. Nous pourrions désigner une ville où, sous le premier Empire, un préfet fit vendre lui-même, en place publique, plusieurs charretées de livres précieux, dans le dessein avoué de consacrer le produit de cette vente à la décoration de sa chambre à coucher. Cela ne choquait alors personne. Partout on se demandait s'il était vraiment utile de conserver ces reliques encombrantes; si, chez une nation qui avait enfin connu la vraie gloire, la gloire des armes, il devait jamais se rencontrer, même durant les loisirs de la paix, un philosophe, un bel esprit, que pût affecter la manie de retourner à ces vieux livres et d'en entreprendre le laborieux déchiffrement. Nous avons encore entendu, dans notre jeunesse, de respectables vieillards qui parlaient ainsi, blâmant notre curiosité qu'ils jugeaient malsaine. Les délassements de l'esprit ne leur étaient pas étrangers, mais ils les prenaient ailleurs. Pour nous en tenir à l'histoire des

manuscrits de Tours, lorsqu'on songea, sous la Restauration, à les ranger dans un ordre quelconque, des mains inconnues en avaient soustrait un assez grand nombre. Nous avons le catalogue de ceux que la bibliothèque de Tours possédait encore en 1826. Il est d'un voyageur allemand, M. Haenel. En ce temps-là, nul Tourangeau n'aurait sans doute perdu sa peine à tenter de le faire. Quoi qu'il en soit, si l'on compare les mentions de ce catalogue à celles des anciens inventaires, on constate de notables lacunes. Voilà donc une première série de larcins. On les met au compte de l'Empire. Nous n'avons aucunement le dessein de l'en justifier. Il ne faut pourtant pas le considérer comme responsable de tous les détournements reconnus en l'année 1840 par l'auteur d'un nouveau catalogue, le bibliothécaire Chauveau. De l'année 1826 à l'année 1840 le nombre des manuscrits de Tours avait encore diminué. Cette seconde série de larcins n'est pas plus contestable que la première. On sait d'ailleurs aujourd'hui ce qu'étaient devenus la plupart des manuscrits dont l'absence était alors signalée. Ils étaient à Paris, chez des brocanteurs de la rue Saint-Jacques, et huit d'entre eux venaient un jour, après des fortunes diverses, aux mains d'un de nos plus estimables confrères, qui les possède encore, trente-huit étaient acquis au plus vil prix, vers le même temps, par la Bibliothèque du roi, et deux par le Musée Britannique. Ceux-là, du moins, sont sauvés!

M. Delisle prouve enfin un troisième vol, plus préjudiciable que tous les autres, un vol de vingt-trois manuscrits, fait avec choix, en 1842, par un inspecteur général de nos bibliothèques, et par lui vendus, en 1847, à lord Ashburnham. La sagacité de M. Delisle l'avait rendu certain du fait avant qu'il eût pu voir de ses yeux les volumes acquis à cette date par lord Ashburnham, et, sur les simples indications d'un catalogue, il avait publiquement dénoncé le «malfaiteur» par qui ces volumes avaient été volés et vendus. Ayant eu, depuis, l'occasion d'observer les pièces, il a constaté que, sur aucun point, il ne s'était trompé. Quand Libri fut si justement condamné, l'on ne connaissait que la moindre partie de ses fraudes, et elles ne sont pas toutes, à cette heure, connues. M. Delisle se réserve de faire la lumière sur d'autres, et nous soupçonnons qu'avec le temps on en découvrira d'autres encore. C'est un soupçon, ce n'est certes pas un souhait; les gens que ce grand coupable a tant injuriés se tiennent déjà pour trop vengés.

M. Delisle a constaté la présence actuelle en des collections diverses, publiques ou privées, d'environ soixante-dix manuscrits dérobés, depuis le commencement du siècle, à la bibliothèque de Tours. Il en mentionne et décrit trente de plus, dont il ne connaît pas le sort présent et dont il



recommande la recherche. Les retrouvera-t-on jamais? N'ont-ils pas été vendus au poids du parchemin, comme tant d'autres de toute provenance, pour être mis en pièces par les relieurs ou mutilés par les batteurs d'or? C'est une question à laquelle nous ne saurions faire, pour notre part, aucune réponse. Nous pouvons simplement ajouter de courtes notes à celles de M. Delisle et des bibliographes par lui cités sur quelques œuvres contenues dans les manuscrits perdus ou conservés. Il est bien entendu que ces notes supplémentaires ne concerneront que des œuvres obscures; il n'est pas besoin d'insister sur les autres.

Nous lisons à la page 53 que, dans le n° 75 du fonds Libri, chez lord Ashburnham, volume composé de fragments enlevés au n° 28 de Tours, se lit, au fol. 6, à la tête d'un curieux traité : *Hujus operis auctor ignoratur :* — *Præcipis ut respondeam quæ in rebus humanis corporea quæve incorporea sentienda sint.* Le volume est du IXe siècle, et la note *Hujus operis auctor ignoratur* est du copiste, le lévite Adalbaldus, qui vivait à Saint-Martin sous Louis le Débonnaire. Eh bien, ce qu'il ignorait, nous le savons et nous allons le dire. L'auteur est Faustus, évêque de Riez. Il n'était peut-être pas, à la vérité, très facile de le reconnaître, même dès le temps du copiste. Dans sa notice sur Faustus, Gennadius s'exprime ainsi : *Legi ejus adversum Arianos et Macedonium parvum libellum in quo coessentialem prædicat Trinitatem, et alium adversus eos qui dicunt esse in creaturis aliquid incorporeum.* Ainsi Gennadius distingue expressément ici deux traités : l'un sur la Trinité, contre les Ariens, l'autre sur la nature de l'âme. Or c'est le second de ces traités que contiennent, séparé du premier, le n° 256 des manuscrits de Troyes et le n° 75 du fonds Libri. Mais en d'autres manuscrits ces deux traités n'en font qu'un, et tels nous les offre le tome VIII de la *Bibliothèque des Pères*, édition de Lyon, où le fragment qui commence par *Præcipis ut respondeam* est à la page 549. Comme on le voit, l'ignorance du copiste est excusable.

A la page 107, dans l'article qui concerne le n° 95 de Saint-Gatien, nous trouvons la mention d'une pièce anonyme commençant par : *Scio vere multum esse beatum qui se solummodo salvat Domino adjuvante.* Cette pièce, dont Martène n'a publié que le prologue au tome Ier de ses *Anecdotes*, est pareillement anonyme dans le n° 5137 (fol. 18) de la Bibliothèque nationale et dans le n° 99 de Bruges; mais le nom de l'auteur se lit dans le n° 11340 de Munich. C'est l'ermite ou le prêtre Albuin, qui vivait au Xe siècle et que l'on croit lorrain (*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 553). L'attribution du manuscrit de Munich est exacte, Albuin s'étant nommé lui-même dans le prologue qui manque au n° 95 de Saint-Gatien. Hâtons-nous de dire que ce volume est conservé et qu'il est en France.

On sera certes heureux de l'apprendre; quand il s'agit d'un ouvrage inédit, toutes les copies sont précieuses.

M. Delisle reproduit, page 112, une notice trop sommaire de dom Gérou sur le n° 42 de Marmoutiers. Ce manuscrit est au nombre de ceux qui n'ont pas encore été retrouvés. S'il est irrévocablement perdu, nous avons à le déplorer, car il contenait deux traités attribués à Gilles de Lessines, dont le second n'a pas été connu par les auteurs de l'*Histoire littéraire*. Parmi les théologiens philosophes du XIIIe siècle, Gilles de Lessines n'est pas au dernier rang; ses fermes décisions sur l'unité de la forme ou de l'âme ont été remarquées. Or c'est précisément cette grave question que le fervent thomiste discutait de nouveau, suivant dom Gérou, dans le premier chapitre du second traité. Nous avons ici le premier, dans le n° 15962 de la Bibliothèque nationale, provenant de la Sorbonne. Il finit, au rapport de M. Petit-Radel (*Hist. littér.*, t. XIX, p. 347), par *Completum est hoc opus anno Dom. 1278, mense julio.* Mais nous remarquons que la date donnée par dom Gérou n'est pas tout à fait la même; dans le manuscrit qu'on ne retrouve plus, il a lu : juillet 1280.

A la page 116, dans la description du n° 42 de Saint-Martin, que M. Delisle emprunte aux notes laissées par Bréquigny, se rencontre la mention d'un petit poème intitulé *Versus Bedæ de mensibus*, qui commence par :

> Janus et Octimber binis regulantur habenis,

et sur lequel Bréquigny fait l'observation suivante : « Je ne trouve pas ces « vers dans l'édition de Bède. » Ils n'y sont pas en effet, mais Bède n'en est pas moins l'auteur. Dans les n°s 250 et 450 de Saint-Gall, qui sont deux volumes du IXe siècle, ils sont intitulés *Versus Bedæ*, comme dans les cahiers distraits du n° 42 de Saint-Martin, qui sont devenus le n° 88 du fonds Libri, chez lord Ashburnham.

Dans le n° 24 du même fonds, qui était le n° 207 de Tours, après avoir été le n° 211 de Saint-Martin (p. 125 de la notice de M. Delisle), le même Bréquigny dit avoir lu d'autres vers, sans nom d'auteur, dont il reproduit ainsi le premier :

> Hæc sunt ambiguæ quæ nuptæ dispare constant.

Mais cette reproduction n'est pas fidèle. Le vers doit être ainsi corrigé :

> Hæc sunt ambigenæ quæ nuptu dispare constant.

C'est une correction que nous faisons avec sûreté, car l'auteur, dont le nom manque dans le manuscrit de Saint-Martin, nous est indiqué par d'autres, qui sont dignes d'une entière confiance, notamment par le n° 8071 (fol. 24) de la Bibliothèque nationale. Cet auteur est Eugène de Tolède, et son éditeur, le P. Sirmond, a publié le poème entier au tome II de ses *Opera varia*, page 888. Ainsi, quoi qu'il puisse advenir désormais de la copie soustraite et vendue par Libri, ce poème ne sera pas perdu.

Enfin, un mot touchant une hymne citée, page 135, comme étant aujourd'hui dans le n° 9735 de la Bibliothèque nationale, sur un feuillet distrait du n° 112 de Marmoutiers. Cette hymne, en l'honneur de saint Benoît, est certainement médiocre, mais elle est ancienne. Il nous paraît donc utile de dire qu'elle existe, en outre, dans le n° 12040 (fol. 14) de la Bibliothèque nationale ainsi que dans le n° 455 de Berne. M. Hagen l'a récemment publiée (*Carmina medii ævi*, p. 61) d'après ce dernier manuscrit.

On attend avec impatience la suite des révélations de M. Delisle. Ce n'est pas qu'on hésite encore à se prononcer sur le compte de Libri. Si l'hésitation fut un moment permise, elle ne l'est plus. Mais quiconque s'occupe d'histoire littéraire porte et doit porter le plus vif intérêt aux résultats de l'enquête faite, on le sait, par notre savant confrère en des bibliothèques autres que celle de Tours. Un homme d'un esprit si calme, d'un caractère si grave, d'une érudition si perspicace, ne peut s'être chargé d'une telle besogne sans donner à tout le monde l'espoir d'obtenir les informations les plus précieuses.

B. HAURÉAU.

Q. *Horatii Flacci carmina. Oden und Epoden des Horaz. Mit Anmerkungen von Lucian Müller,* xvi-228 p., in-8°. Giessen, 1882.

PREMIER ARTICLE.

Il y a bien longtemps que le *Journal des Savants* n'a eu l'occasion de parler d'Horace. M. Patin y avait inséré, en 1839, un judicieux et solide article sur l'édition de Braunhard et sur celle d'Orelli; de 1841 à 1843, il y a écrit plusieurs fragments sur la *Vie d'Horace* par Walckenaer et sur quelques traductions de l'*Art poétique*. On m'excusera donc d'essayer de renouer une tradition interrompue et de tenir les lecteurs au courant de ce qui s'imprime sur Horace dans le monde savant européen en leur parlant de l'édition des *Odes* de M. Lucien Müller.

M. L. Müller est un métricien dont l'autorité, bien assise aujourd'hui, ne peut être l'objet d'aucune contestation sérieuse. Le premier ouvrage qui a fondé sa réputation sur ce terrain est le savant, mais un peu obscur, traité *De re metrica Poetarum Latinorum*, 1861. Depuis il a édité, en y ajoutant d'utiles préfaces sur la métrique, les *Carmina Amatoria* d'Ovide, 1862; Phèdre, 1868; Catulle, Tibulle et Properce, 1868; Rutilius Namatianus, 1870; Lucilius, 1872; Optatianus, 1877. On lui doit encore une *Histoire de la Philologie dans les Pays-Bas*, 1868; une *Biographie scientifique de Ritschl*, 1877 et 1878; des *Idées sur l'étude de la philologie classique*, 1878; *Rei metricæ poetarum Latinorum præter Plautum et Terentium Summarium*, 1878; *Orthographiæ et prosodiæ latinæ Summarium*, 1878; une *Métrique des Grecs et des Romains*, 1880. Mais l'effort principal de son activité semble s'être concentré sur Horace. En 1869, il a publié, dans la *Bibliotheca Teubneriana*, une édition d'Horace, réimprimée en 1875, et refondue avec d'importantes modifications en 1879; des *Lectiones Horatianæ*, en 1874; une très intéressante *Biographie littéraire et historique d'Horace*, en 1880; et enfin, en 1882, l'ouvrage qui sert d'occasion à cet article.

Cette édition nouvelle des *Odes* est un texte accompagné d'un commentaire excellent, qui n'est point embarrassé de citations trop abondantes et même quelquefois trop longues, comme l'*editio minor* d'Orelli, dont la sixième réimpression, d'ailleurs fort recommandable, vient de paraître (1882), remaniée et mise au courant des nouvelles recensions du

texte par M. Hirschfelder. Le commentaire de M. L. Müller est moins concis et moins sec que celui de la dernière édition de Dillenburger (1881); toutefois il n'a pas l'abondance, quelquefois un peu confuse, du travail de Schütz (1880). L'ouvrage auquel il semble destiné à faire concurrence, et auquel il fera sans doute une heureuse concurrence, c'est celui de Nauck. L'Horace de L. Müller est plus vif, plus intéressant. Tous les commentaires ne sont pas égaux, ou ne valent pas seulement par la doctrine; il y a aussi un style pour les commentaires. La disposition, l'ordre des matières, l'expression, si elle est précise et animée, font la valeur d'un commentaire, et, sous ce rapport, celui de M. L. Müller est un des plus habilement faits et des meilleurs. Il introduit le lecteur dans la connaissance d'Horace, il l'engage à y entrer, il l'instruit en lui faisant goûter le poète, non par de longs développements, mais par l'exactitude et la netteté des notions qu'il lui présente.

Cette édition soulève d'ailleurs deux questions aujourd'hui fort agitées à l'occasion d'Horace, et sur lesquelles il convient de prendre un parti : 1° Quelles sont les bases sur lesquelles doit être assise la critique d'Horace? Quel choix est-il bon de faire entre les nombreux manuscrits du poète? 2° Que faut-il penser de la théorie qui, il y a cinquante ans, a repris faveur et d'après laquelle un certain nombre de savants ont élevé des doutes sur l'authenticité de plusieurs passages du poète?

Ces questions sont indépendantes l'une de l'autre. Les manuscrits nous offrent tous en effet le même texte. Ils diffèrent en divers endroits par des variantes; mais, sauf en un passage[1], où tout le monde d'ailleurs est d'accord pour rejeter une addition qui évidemment n'est pas d'Horace, le texte a partout la même étendue et ne présente pas de lacunes qui puissent servir à étayer les arguments de ceux qui croient à l'interpolation. La doctrine de l'interpolation repose non pas sur la différence des manuscrits, mais sur des raisonnements auxquels donne lieu l'état du texte consacré par tous les manuscrits. On peut donc d'abord examiner la question du choix des meilleures sources, et ensuite décider celle des prétendues interpolations que l'on a cru voir dans Horace.

Assurément les recherches de ce genre n'auront pas pour résultat de modifier d'une manière très sensible l'Horace que nous connaissons et avec lequel nous avons l'habitude de vivre. Même dans le manuscrit le plus altéré, dans l'édition faite le plus négligemment, Horace reste lui-même, avec son enjouement délicat, son tour d'esprit indépendant, son

[1] *Sat.* I, x, 1, de « Lucili », etc., jusqu'à « *Nunc redeo* illuc ».

expression pleine de sens et de grâce. Mais, dans un texte exact et soigné, les traits de sa physionomie se démêlent avec plus de netteté, sa langue se montre avec plus de précision, et les travaux qui ont pour objet l'établissement du texte de notre vieil ami nous le font mieux connaître et aimer davantage. Dans une telle étude nous discernons ce qui est l'Horace possible, celui des copistes et des commentateurs, et l'Horace véritable, authentique. C'est peu à peu seulement que cette aimable figure se dégage des brouillards qui l'ont enveloppée pendant des siècles de barbarie. Sa médaille déjà charmante devient tous les jours plus nette et d'un dessin plus arrêté. Ceux qui s'épuisent en travaux obscurs sur la constitution d'un vers, sur le choix d'une leçon douteuse, rendent à leur manière service à l'appréciation littéraire, et peut-être faut-il une attention plus pénétrante pour reconnaître ce qui est bien du poète, ce qui doit lui être justement attribué, que pour célébrer éloquemment ou spirituellement ce qu'il a de charme et de délicatesse. Les éditeurs qui pèsent les syllabes et comptent les lettres sont des amis d'Horace au même titre que ceux qui le louent. Les uns et les autres travaillent également au plaisir et à l'instruction des gens de goût.

Le texte d'Horace n'a pas eu la fortune de celui de Virgile. Il ne repose pas sur un petit nombre de témoignages principaux qui remontent aux temps où le latin classique était encore une langue parlée et écrite, au moins par les gens d'une éducation distinguée. Il n'y a point de manuscrits qui nous aient été directement transmis depuis le IV[e] ou le V[e] siècle; aucun de ceux d'Horace n'est écrit dans ce caractère en capitales qui est le type de la bonne époque.

Il y a sans doute une tradition qui se rapproche de ces temps, c'est la recension dite de Mavortius Agorius. Quelques-uns de nos manuscrits portent, après les Épodes, l'indication suivante : *Vettius Agorius Basilius Mavortius v. c. et inl. excom. dom. excons. ord. legi et ut potui emendavi conferente mihi magistro Felice oratore urbis Romæ.* Ce Mavortius fut consul en 527; il s'occupa aussi de la recension de Prudence, comme en témoigne le manuscrit 8084 de la Bibliothèque nationale qui porte sa suscription. Enfin les uns admettent, d'autres contestent qu'il soit l'auteur des centons de Virgile, qui, dans l'*Anthologie*, sont intitulés *Judicium Paridis* et *De Ecclesia* (Riese, *Anthol.*, t. I, p. 28-30 et 44-49). Quoi qu'il en soit, la recension qui porte son nom est une recension altérée pour diverses causes, et qui a traversé plusieurs générations de manuscrits avant d'arriver jusqu'à nous. Keller croit en effet reconnaître à certains indices que plusieurs des textes sur lesquels se lit la suscription de Mavortius dérivent d'un manuscrit écrit en on-

ciales. Il croit aussi retrouver dans d'autres manuscrits la preuve que l'archétype primitif de tous nos textes était écrit en capitales. Mais nous en sommes réduits à une série de manuscrits (250 environ), la plupart originaires de France, dont les plus anciens remontent au plus au VIII[e] ou au IX[e] siècle, et qui ont subi tous les genres d'altération. Dans quelques-uns, une main assez ancienne (Keller attribue ce genre de corrections à Mavortius) s'est efforcée de modifier le texte pour le rendre plus clair, et plus conforme à l'idée qu'on se faisait alors de la régularité; ce sont des changements d'un caractère esthétique. D'autres, au contraire, proviennent d'une recension faite par des copistes ignorants qui semblent avoir eu un assez bon texte entre les mains, mais y avoir introduit de fâcheuses altérations qui se sont ensuite perpétuées dans les manuscrits issus de leur leçon. Enfin ce qui vient encore embarrasser la critique, c'est que les anciens possesseurs des textes les ont corrigés les uns à l'aide des autres, et que des ratures, des surcharges, des grattages perpétuels, substituent sans cesse une leçon à une autre; qu'il est souvent difficile de voir si l'on est en présence d'une correction du premier scribe émendant une faute qu'il a commise dans sa copie, ou d'une modification suggérée par la vue d'un autre manuscrit quelquefois inférieur au premier.

De telles questions n'ont que médiocrement préoccupé les premiers éditeurs du poète; ils ne songeaient guère qu'à donner un texte lisible d'après les manuscrits ou plutôt le manuscrit que les circonstances mettaient à leur portée, et d'ordinaire c'était un manuscrit récent. Ceux qui vinrent après copièrent leurs prédécesseurs, non sans y ajouter des corrections tout à fait arbitraires et des fautes d'impression nouvelles.

Les anciens textes n'offrent donc la plupart du temps que l'intérêt qui s'attache aux incunables; ils ont de quoi piquer la curiosité des amateurs de typographie plutôt que celles des philologues. De bonne heure ils sont accompagnés de commentaires passablement confus, rédigés par des savants du XV[e] siècle, et, plus tard, des textes récemment découverts et assez médiocrement établis de Porphyrion et du pseudo-Acron[1]. La leçon reproduit celle de manuscrits italiens relativement modernes et qui n'ont pas beaucoup de valeur.

La troisième Aldine, qui est de 1519, est la première des éditions du XVI[e] siècle qui diffère notablement des anciennes, tandis que les Juntines et les Ascensiennes se traînent en général dans l'ancienne ornière, réimprimées toutefois et prises de temps en temps pour modèles. La troi-

[1] G. Meyer, *Pomponii Porphyrionis commentarii in Q. H. F.*, p. VII.

sième Aldine, refaite probablement à l'aide de manuscrits, quoique les sources n'en soient pas connues, servit de point de départ à des éditions qui devaient avoir une importance de premier ordre dans l'histoire du texte d'Horace; je veux parler de celles de Lambin et de Cruquius.

Le second de ces deux livres, publié quelque temps après celui de Lambin (la première édition complète est de 1578), quoique réimprimé plus d'une fois à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e], n'eut pas d'abord la fortune dont il devait jouir plus tard, malgré les renseignements nouveaux de tout genre qu'il apportait pour la constitution et l'interprétation du texte.

Le livre de Lambin eut le dessus. Première recension sérieuse faite à l'aide de onze manuscrits pour la première édition, de six nouveaux pour la seconde, en tout de dix-sept, accompagnée d'un riche commentaire à la fois abondant, clair et bien ordonné, la leçon de Lambin devint le fond de toutes les éditions subséquentes; elle fut répétée partout et par tous les libraires sous le nom de l'auteur, ou bien encore plus ou moins déguisée ou altérée par des conjectures de tout genre, et elle finit par être la vulgate qui s'imposa à tout le XVII[e] siècle. Pulmann, qui d'abord reproduit la troisième Aldine, n'offre, à partir de 1564, qu'un mélange de Muret, des autres éditeurs et de Lambin. Bersmann, souvent réimprimé depuis 1602, n'est que Lambin mélangé à des souvenirs de la troisième Aldine. Le travail célèbre de Daniel Heinsius, répété plus d'une fois chez Plantin et les Elzévirs, c'est Lambin défiguré par des conjectures hasardeuses. Lambin est aussi le premier canevas sur lequel travaillent, avec des mérites divers d'ailleurs, Bond, Torrentius, Tanneguy Lefèvre et par conséquent Dacier, puis Desprez, dans l'édition *ad usum Delphini*, 1691. L'influence de Lambin s'étend encore indirectement sur une grande partie du XVIII[e] siècle par les remaniements de la vulgate du XVII[e] siècle à laquelle il sert de fond, et qui, dus à l'anglais Baxter, 1701, et à l'allemand Gesner, 1752, vont inspirer les livres de Zeune, 1788, et, dans des temps plus rapprochés de nous, ceux d'Oberlin et de Bothe.

Mais, au commencement du XVIII[e] siècle, une direction nouvelle, imprimée par un des plus grands philologues et surtout des plus hardis qui aient paru, vient détourner une partie du courant qui entraînait les éditeurs d'Horace, qu'ils en eussent ou non la conscience, à la suite de Lambin, et partager leurs préférences. Bentley, en publiant la première édition de son Horace en 1711, non seulement y fit intervenir la collation de manuscrits nouveaux, ou en remit en lumière d'anciens dont la leçon était négligée, mais encore inaugura une méthode nouvelle. Toutefois cette méthode était dangereuse. La science étendue, l'es-

prit ingénieux de Bentley sont d'un exemple excellent pour les philologues qui s'en inspirent sans le suivre servilement; mais il peut y avoir du péril à le croire toujours sur parole. Les manuscrits qu'il a vus pour la première fois et qu'il recommande ne sont pas toujours de la meilleure qualité, et les conjectures innombrables qu'il a proposées sont souvent hasardeuses. Sur environ huit cents corrections ou explications nouvelles relatives au texte d'Horace, qui lui sont dues, combien y en a-t-il que l'on puisse, je ne dis pas accepter avec confiance, mais examiner avec quelque chance de s'y rallier? La huitième partie au plus, peut-être moins.

Pourtant telle est l'influence d'un esprit vigoureux, soutenu par une science d'ailleurs incomparable, que l'édition de Bentley devint un modèle que suivirent, du moins en partie, les autres éditeurs. Cette édition marque une ère nouvelle dans l'établissement du texte d'Horace. A partir de ce moment, pendant tout le XVIIIe siècle, à côté des ouvrages raisonnables et réguliers de Baxter, de Gesner, de Batteux, de Combe, d'Oberlin, de Mitscherlich, se produisent les tentatives hasardées de Cuningham, du P. Sanadon et de ses imitateurs, de Valart, de Poinsinet de Sivry, de Wakefield. L'édition de Cruquius, négligée depuis le commencement du XVIIe siècle, redevient en honneur, et, durant cette période, la conjecture s'étale avec une science assurément bien inférieure à celle de Bentley, mais avec une liberté encore plus audacieuse.

Le XIXe siècle, comme l'indique Kirchner dans la préface de son édition des *Satires*, s'attache surtout à une étude plus pénétrante à la fois et plus complète de la manière dont il faut étudier le poète dans ses rapports avec l'histoire, à la connaissance des personnages dont il fait mention, et surtout à la recherche des anciens manuscrits dont il est bon d'user pour constituer le texte, ainsi qu'à la classification que l'on doit tâcher d'établir entre eux. Diverses tentatives médiocrement heureuses sont faites dans cette vue par Fea dans l'édition romaine de 1811, par Vanderbourg, dans son édition des Odes donnée à Paris, 1812, par Pottier dans son Horace publié en 1823. Fea, en donnant un recueil très abondant de variantes, néglige d'indiquer l'âge, la valeur, le nombre même des manuscrits dont il se sert. Vanderbourg et surtout Pottier mettent peu de diligence dans leurs collations des manuscrits de la Bibliothèque nationale de telle sorte qu'on ne peut guère s'y fier[1]. Orelli fit mieux; il s'attacha à la collation des manuscrits des bibliothèques suisses, et attira l'attention sur un certain nombre de textes longtemps

[1] Voy. Kirchner, *Sermon.*, etc., t. I, p. XXIII et LI.

négligés par les philologues, et dont la valeur n'était pas suffisamment appréciée. C'est depuis ce moment que furent reconnus les mérites du *Codex Bernensis* 363, du *Turicensis* et du *Sangallensis*. Ce qui a fait d'ailleurs la faveur dont a joui chez nous l'édition d'Orelli, c'est surtout le commentaire abondant et bien approprié aux besoins généraux des lecteurs dont lui-même et ses continuateurs l'ont accompagnée. Nous sommes, en France, particulièrement préoccupés de l'interprétation, et moins peut-être de l'exactitude et de la justesse de l'interprétation que de la richesse des secours qu'elle offre au commentaire littéraire d'un auteur; nous préférons, comme on dit, les développements aux considérations sur le texte même, sans nous apercevoir que, si ces développements reposent sur une base incertaine, c'est-à-dire sur un texte contesté, notre admiration peut s'égarer. Ainsi l'ouvrage d'Orelli, reprenant, résumant, et quelquefois réformant les commentaires antérieurs, était par là fort utile, et toutefois, par le fait qu'il s'appuyait sur un nombre restreint de manuscrits et qu'il leur accordait une importance quelquefois excessive, laissait une place à d'autres études. Malgré les services qu'il rendait, le texte d'Orelli ne pouvait être définitif.

Orelli, dans la préface de sa première édition, signale l'importance du travail de Meineke, qui parut pour la première fois en 1834, quatre ans avant le sien. Meineke tient, dit-il, sans difficulté le premier rang, et plus loin il ajoute qu'il a le plus souvent suivi son opinion et qu'il a eu soin de signaler les passages où il s'en est écarté. C'est qu'en effet, quoique n'ayant pas introduit la connaissance de manuscrits nouveaux, l'édition de Meineke a joué un grand rôle dans la constitution du texte d'Horace tel que nous le connaissons actuellement. Elle a inauguré une méthode nouvelle ou plutôt a renouvelé complètement une méthode ancienne, et, à la suite de Meineke, il s'est formé toute une école d'éditeurs d'Horace, qui suivent, avec plus ou moins de rigueur, ses principes, mais, en général, s'attachent à sa doctrine. Les principes de cette doctrine sont exposés dans la préface de l'édition de 1854 (je n'ai pu me procurer celle de 1834), page XLIII. La leçon des manuscrits, suivant lui, est très incertaine et bien des fois ne présente que des corrections dues aux scribes du moyen âge : *ipsa librorum fides sæpe incertissima est multisque locis codices nil nisi correctorum manus referunt*. La conjecture est d'une importance capitale, et, comme personne n'a fait autant de conjectures que Bentley sur le texte d'Horace, l'édition de Bentley devient le principal modèle de Meineke et de ses sectateurs. On y apporte toutefois quelques ménagements, et, sur les nombreuses conjectures de Bentley, on se borne aux principales et l'on se contente d'en citer un grand nombre

au bas des pages dans l'appareil critique. En second lieu, parmi les critiques qui l'ont précédé, Bentley cite plus fréquemment qu'un autre Cruquius; il admire particulièrement les manuscrits dont le professeur de Bruges a fait usage. Ainsi s'est établie cette règle d'abord posée par Haupt, que les manuscrits d'Horace sont d'autant meilleurs qu'ils se rapprochent du meilleur manuscrit de Cruquius aujourd'hui perdu, et qu'il ne faut pas, sans nécessité, s'écarter de ce manuscrit[1]. Pauly, en 1855, s'est efforcé de reproduire, d'après l'édition de Cruquius, les témoignages que nous pouvons avoir de ses manuscrits et surtout du principal; à défaut de renseignements fournis par Cruquius, il accepte la leçon du *Gothanus* 2, qui, bien que relativement récent, semble plus qu'un autre se rapprocher du *Vetustissimus codex* de Cruquius, et il va jusqu'à dire «qu'on espère trop d'une collation nouvelle des manuscrits alors mal connus de la Bibliothèque nationale de Paris, qu'il n'y en a aucun qui approche du *Turicensis* et du *Gothanus.*» Kirchner cependant publiait, en 1854, ses *Novæ Quæstiones Horatianæ*, où il donne la description de cinquante manuscrits avec un fac-similé de vingt-sept, et son édition des *Satires* où il énumère et apprécie les manuscrits que divers savants avaient déjà fait connaître, ainsi que quatre-vingt-treize éditions publiées avant la sienne. La conclusion des *Novæ Quæstiones* est éclectique : l'auteur ne croit pas que l'on puisse discerner une famille bien déterminée de manuscrits qui occupe le premier rang et de laquelle les autres soient sorties, à laquelle on puisse, par conséquent, se référer pour établir la critique du texte. Il reste donc, continue-t-il, à poursuivre l'étude des manuscrits et à tâcher d'établir entre eux des rapprochements de détail, d'après l'ordre dans lequel y sont écrits les divers recueils des poésies, d'après l'examen de certaines leçons importantes, d'après les additions et les omissions que laisse voir le texte. D'ailleurs c'est un programme qu'il trace à ceux qui voudront, après lui, tenter d'établir des classifications. Kirchner n'a pu essayer de le remplir; il est mort l'année qui a suivi celle où il s'exprimait ainsi, c'est-à-dire en 1855, et son édition même des *Satires*, avec annotation et traduction, a dû être achevée par S. Teuffel. M. Ritter, en 1856, s'efforça à son tour de classer les manuscrits d'Horace et d'ajouter quelque chose à la connaissance que l'on en avait par l'addition des variantes du *codex Hispaniensis*. Mais l'effort le plus considérable pour fonder un système général de critique, et trouver enfin ce qu'avait réclamé Kirchner, fut celui de MM. Keller et Holder, dans leur grand travail qui commença à paraître en 1864 et qui ne se termina qu'en 1880 par la publication

[1] *Opuscula*, t. III, p. 45.

du troisième fascicule des *Epilegomena*. Ils ont essayé de faire une revue complète de tous les manuscrits connus d'Horace, d'en donner les variantes et de tirer enfin de cet immense recueil une classification définitive. Leur modèle, comme ils le disent eux-mêmes dans la préface, était le Virgile de Ribbeck. Mais les conditions de l'œuvre n'étaient pas les mêmes, et le résultat devait être différent. Le texte de MM. Keller et Holder et les discussions qu'il a suscitées ont rappelé l'attention sur des manuscrits longtemps négligés ou collationnés sans une exactitude suffisante. Grâce à eux, on possède enfin une connaissance approfondie de ceux qui sont déposés à la Bibliothèque nationale de Paris; les leçons des textes des bibliothèques suisses, italiennes, allemandes, sont rassemblées; on peut les comparer. Mais les règles de critique n'ont pu être solidement établies. MM. Keller et Holder n'ont pas trouvé un moyen sûr de s'orienter au milieu des variantes sans nombre qu'il ont recueillies. Ils ont divisé, ou plutôt M. Keller, qui s'est fait surtout le champion de cette opinion, a cru pouvoir diviser en trois classes principales les manuscrits d'Horace: la première, issue à son avis d'un assez bon archétype, mais défigurée par les corrections des scribes et des grammairiens; la seconde, remaniée par un correcteur assez instruit, qui, dans beaucoup de cas, a substitué ses conjectures au texte, soit qu'il ne pût pas le lire, soit qu'il essayât de le rendre plus facile à comprendre, ou qu'il crût préférable, au point de vue du goût, la leçon qu'il adoptait. A cette seconde classe, M. Keller rattache en général les manuscrits qui portent le nom de Mavortius et qui semblent sortis plus ou moins directement de la recension à laquelle il a présidé. La troisième classe enfin vient d'un archétype médiocre, encore corrompu par les erreurs et les fautes de tout genre introduites par les copistes du moyen âge, mais conservant néanmoins un certain nombre de bonnes leçons. Pour retrouver le texte original, il faut donc faire un patient travail de reconstruction : d'abord distinguer dans les manuscrits ce qui est la leçon primitive et la correction (car l'un des obstacles à l'établissement d'une règle bien rigoureuse dans la classification, c'est précisément que les textes ont été retouchés à l'aide les uns des autres, raturés, grattés et surchargés à l'infini), puis discerner les erreurs et les inepties des copistes, les émendations rhétoriques et poétiques des correcteurs de la seconde classe et enfin les changements des grammairiens de la première classe. Mais ne commet-on jamais d'erreur dans cette série de délicates opérations? Voilà ce que M. Keller n'a pas su persuader aux critiques, ses émules. Un des défauts de sa classification, c'est qu'elle n'aboutit pas à des résultats bien nets. Qu'on en juge. Une leçon qui se trouve à la fois dans la première et la troisième classe

est préférable à celle que fournit la seconde; une leçon qui se trouve dans la seconde et la troisième est préférable à celle que fournit la première; une leçon qui se trouve dans la première et la seconde est préférable à celle que fournit la troisième[1]. Et encore il y a des exceptions. De plus, les classes elles-mêmes, dans l'exposition du système de M. Keller, ont varié plus d'une fois. En comparant les *schemata* formés des lettres qui désignent les manuscrits, de 1864 à 1880, j'en ai trouvé huit divers, et plusieurs m'ont peut-être échappé. Quelques manuscrits sont à la fois placés dans deux classes différentes, à cause des surcharges qui les altèrent. Mais ce qui a le plus soulevé contre lui la colère de ses adversaires et suscité l'animosité de ses contradicteurs, c'est qu'il a combattu l'opinion si bien établie depuis Bentley, et reprise par Meineke, en faveur du *Codex Vetustissimus* de Cruquius.

Cruquius, dont j'ai cité le nom plus haut, avait eu communication des manuscrits du monastère des Bénédictins de Saint-Pierre, au Blankenberg, autrement dit mont Blandin, à Gand, et parmi eux il en trouva quatre d'Horace, dont un, suivant lui, avait une valeur particulière. D'après ces manuscrits et quelques autres, il donna une édition du quatrième livre des *Odes*, en 1565, des *Épodes* et du *Chant Séculaire*, en 1567, puis des *Satires* en 1573; enfin une édition complète du poète en 1578, en y ajoutant un scholiaste encore inconnu et différent de ceux qui portent le nom d'Acron et de Porphyrion; ce scholiaste, il l'avait trouvé dans ses manuscrits. D'ailleurs, il faut dire qu'au milieu des troubles des Pays-Bas, en 1568, le monastère de Saint-Pierre à Gand fut brûlé, et la bibliothèque par conséquent détruite, sans laisser de traces. Les leçons du manuscrit de Cruquius n'excitèrent pas une attention spéciale jusqu'à Bentley, mais depuis ce temps et dans notre siècle, depuis la faveur qui s'est attachée à l'édition de Bentley, ces manuscrits sont devenus le sujet d'une lutte acharnée entre les éditeurs d'Horace.

M. Keller, après Bergk, met en doute l'exactitude de Cruquius dans sa collation, en second lieu il attaque le *Vetustissimus codex* lui-même, auquel il reproche de mauvaises leçons, et il le place, ainsi que le *Gothanus* 2, de tous les textes que nous possédons aujourd'hui celui qui ressemble le plus au *Vetustissimus*, parmi les manuscrits de la seconde classe avec l'indication de quelques leçons assez rares appartenant à la première.

En revanche, Cruquius et son manuscrit ont été vigoureusement dé-

[1] *Rhein. Museum*, 1878, t. XXIII, p. 122-127. *Ueber die Handschriftenclassen in den Carmina des Horaz.*

fendus par M. Zangemeister, par M. L. Müller, dans ses deux éditions stéréotypes, celle de 1869 et de 1879, en dernier lieu, par M. Mewes[1].

Sans entrer dans un détail qui serait infini et bien minutieux, lequel d'ailleurs sera remplacé par la critique, que je compte faire dans un prochain article, de quelques-unes des leçons adoptées par M. L. Müller, il suffit de constater les résultats qui semblent actuellement acquis. On peut conclure qu'il y a une part de vérité dans chacune des opinions soutenues par les différents adversaires. Le *Vetustissimus* de Cruquius est certainement un texte d'une grande valeur, dont il faut tenir beaucoup de compte dans la constitution de la leçon d'Horace. Mais il ne semble pas qu'il faille lui donner cette préférence exclusive que proposait Haupt, et dont l'idée a servi de base à l'édition de Pauly, 1856. M. Mewes reconnaît avec assez de bonne grâce qu'il y a dans le *Vetustissimus* des leçons indubitablement fausses, et il en donne une liste assez longue[2]. On peut admettre avec lui que la perte de ce manuscrit dans les troubles des Pays-Bas est extrêmement fâcheuse; mais, en même temps que l'on doit se féliciter de l'heureuse inspiration qui a fait que Cruquius en a recueilli les leçons, on peut regretter le défaut de pénétration et d'exactitude de ce savant. Enfin, dans l'état actuel des choses, à côté de ce texte, d'autres peuvent prendre place, et c'est ici qu'il faut remercier MM. Keller et Holder de la peine qu'ils ont prise de nous donner une édition critique d'Horace si abondamment pourvue de renseignements.

Mais on peut admettre les conclusions de ces savants sans accepter tout le détail de leurs arguments. Ainsi l'habile et pénétrante discussion de M. Mewes ne m'a pas persuadé qu'il faut lire, *Sat.* I, 6, 125, avec le *Vetustissimus* et le *Gothanus* 2, les seuls qui offrent cette leçon : *fugio campum lusumque trigonem.* Je n'accepte pas non plus le roman un peu fantaisiste de paléographie qu'ont imaginé MM. Keller et Holder pour expliquer le passage de la leçon de tous les manuscrits à celle du *Vetustissimus.* Je ne crois pas à la division bien exacte en trois classes de M. Keller, que M. Teuffel d'ailleurs réduit à deux; mais je suis frappé, à ne considérer que le mouvement de l'opinion savante, de ce qu'un jugement moyen favorable s'établit sur la tentative de MM. Keller et Holder, et, si quelques-uns continuent à engager, avec M. Keller surtout, une polémique qui ne manque ni d'aigreur ni de violence, d'autres s'expriment

[1] *Ueber den Wert des Codex Blandinius Vetustissimus*, 1882.

[2] Pages 3, 4 et 5, du programme de Pâques, 1882, pour le *Friedrich Werders Gymnasium*, à Berlin.

plus modérément et commencent à accueillir un bon nombre des indications nouvelles. M. Dillenbürger, dans son édition de 1881, signale le parti qu'il a tiré des *Epilegomena* de M. Keller. M. Schütz, dans la seconde édition des *Odes*, 1880, nomme Keller « celui qui a rendu de si grands services à la critique du texte d'Horace »; il loue l'exactitude de sa leçon. Dans l'édition des *Satires* qui est de 1881, il dit que « les solides et amples travaux de Holder et Keller lui ont rendu relativement facile la restitution du texte ». Enfin rien ne montrera mieux la valeur des résultats acquis par ces deux philologues, que la comparaison du tableau des manuscrits admis comme principaux par les auteurs des dernières éditions d'Horace.

Mais il faut ici ramener les indications données à une notation commune. MM. Keller et Holder se servent, pour désigner les manuscrits de lettres majuscules, minuscules, grecques, italiques, romaines, accentuées ou non. Il en résulte des formules qui ressemblent à de l'algèbre, et qui, fort commodes pour ceux qui sont initiés aux particularités du sujet, peuvent présenter, pour les autres lecteurs, quelque embarras. Il convient donc, au risque d'être un peu plus long, mais avec l'avantage d'être plus clair, de donner d'abord, à la place des lettres, le nom et le chiffre des manuscrits d'après les bibliothèques dans lesquelles ils sont déposés. C'est d'ailleurs la méthode qu'emploient les autres savants, quoique se référant souvent, dans leurs commentaires, à la notation de MM. Keller et Holder.

J'ai dit plus haut combien de fois leurs vues particulières s'étaient trouvées modifiées par des additions de détail, des recensions nouvelles; j'ai essayé de relever dans leurs préfaces, leurs articles, leurs discussions, l'indication des manuscrits qu'ils tiennent pour les meilleurs, et surtout en m'attachant à leurs dernières publications, c'est-à-dire à l'édition *minor*, qui est de 1878, et au dernier volume des *Epilegomena*, qui est de 1880. Il y a un certain nombre de textes qui sont signalés dans tous les *schemata* et dont d'ailleurs on retrouve l'indication soit en tête de l'édition *minor*, soit à la page 793 des *Epilegomena*, où l'auteur s'efforce de résumer les principes de sa méthode.

1re classe : *codex Parisinus* 7900a (A); *codex Avenionensis* ou plutôt *Ambrosianus* O. 136 (*a*); *codex Parisinus* 7975 (γ); *codex Oberlinianus, olim Argentoratensis* CVII. 7 (D); il a été brûlé dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg; il a d'ailleurs une grande parenté avec le *codex Turicensis Carolinus* 6 (τ); *codex Monacensis Lat.* 14685 (E); *codex Dessaviensis* (ν); *codex Sueco-Vaticanus* 1703 (R).

2e classe : *codex Bernensis 363* (B); c'est le manuscrit de Berne, qui a jadis appartenu à Bongars, et dont Orelli s'est surtout servi; *codicis Monacensis* 14685 *pars altera* (C); *codex Gothanus chart.* B. 61 (*g*), c'est maintenant le seul représentant authentique du *Vetustissimus Blandinius*, et il peut servir, dans une certaine mesure, à contrôler le témoignage de Cruquius et à le compléter. En outre, dans d'importantes parties, quelques-uns des manuscrits ci-dessus énumérés appartiennent en même temps, les uns aux deux premières classes, les autres à la première et à la troisième.

3e classe : *codex Parisinus* 7974 (φ); *codex Parisinus* 7971 (ψ); *codex Parisinus* 7972 (λ); *codex Leidensis Lat.* 28 (*l*); *codex Harleianus* 2725 *sive Grævianus* (δ); *codex Leidensis Vossianus* 21 (*z*); *codex Harleianus* 2688 (*d*); *codex Parisinus* 10310 (π); *codex Lipsiensis rep.* I. 4. 38 (L); *codex Parisinus* 7973 (*u*); *codex Parisinus* 8213 (*v*).

M. Hirschfelder, le nouvel éditeur qui vient de remanier le premier volume de l'édition *minor* d'Orelli, nous promet, en tête de l'édition *major*, une étude sur les principes de la critique d'Horace, et son opinion détaillée sur les manuscrits qui tiennent le rang principal. En attendant, en tête du premier fascicule, il nous donne une indication sommaire de ceux avec lesquels il a établi son texte.

Il s'est servi, dit-il, des manuscrits d'Orelli, parmi lesquels se trouvent le *Bernensis* 363 (B), le *Sangallensis* (que Keller, dans une série complète, où il cherche à établir le rapport entre eux d'un grand nombre de textes appelle σ), le *Turicensis* (τ); il faut sans doute compter, parmi ces manuscrits d'Orelli, ceux que signale Bentley et qu'énumère Baiter (p. XIII de l'éd. *major* d'Orelli de 1850), c'est-à-dire surtout le *Grævianus*, le *Leidensis*, le *Vossianus*, le *Reginensis*, qui sont représentés dans Keller par les lettres *δlzy*; il a ajouté les *Blandinii* de Cruquius parmi lesquels le principal est le *Vetustissimus* (V), enfin les textes de Keller, *Parisini*, 7900a (A), 7971 (ψ), 7972 (λ), 7973(*u*), 7974 (φ), 7975 (γ), 10310 (π), 8213 (*v*), l'*Ambrosianus* (si l'on prend le sigle de Keller, ce sera *a*), le *Sueco-Vaticanus* (R), et le *Monacensis* (représenté dans la notation de Keller par C et E).

Maintenant que le lecteur est un peu habitué à cette algèbre des manuscrits établis sous la formule de Keller, la formule de ce savant sera :

A*a*γDτEνRBC*g*φψλ*l*δ*zd*πL*uv*.

Celle de Hirschfelder :

Bσδ*lzy*τVAψλ*u*φγπ*va*RCE.

Les ressemblances se voient facilement. Mais ce n'est pas tout. M. L. Müller, dans l'édition *Teubneriana* de 1869, ne prenait pour base de son texte que les *Blandinii*, le *Grævianus*, le *Leidensis*, le *Vossianus* et le *Reginensis* de Bentley. De ce *Reginensis*, que Bentley estimait beaucoup (p. XVI de l'éd. de Berlin 1869), et que Baiter (p. XIII de l'édition d'Orelli, 1850) désigne par la lettre *x*, Keller semble faire moins de cas, car il ne le distingue par aucune lettre particulière (p. XII de la préface des Épitres, éd. *major*); il le comprend sans doute parmi ces manuscrits de Bentley auxquels il donne une médiocre valeur et qu'il appelle tous ensemble *y*. La formule de la première édition de L. Müller sera donc:

V*δlzy*.

Dans l'édition de 1879, sans être moins sévère pour Keller et le système des classes que ce savant admet, il a modifié l'indication des manuscrits sur lesquels se fonde son texte. Il met encore en tête le *Blandinius Vetustissimus* (V) et à côté de lui le *Gothanus* (*g*), puis le *Bernensis antiquissimus* (B), auquel il ajoute la partie du *Monacensis* 14685 que Keller appelle C. Ensuite viennent le *Grævianus*, le *Lugdunensis* et le *Reginensis* de Bentley, les *Parisini* de Keller 7971, 7974, 7900ᵃ et l'*Ambrosianus* O. 136. La formule est donc : V*g*BC*δly*ψφA*a*. Elle se rapproche beaucoup de celles de Keller et de Hirschfelder. Il y a de commun :

A*a*BC*l*φψ*δ*.

Les différences portent d'abord sur le *Blandinius Vetustissimus*, que Keller continue à repousser comme manuscrit principal, tout en commençant à admettre *g* entre ceux dont il faut tenir compte. Voyez, par exemple, le tableau qui termine le troisième volume des *Epilegomena*, la préface de l'édition *minor* et le *schema* qui est au bas des pages de cette édition à partir du 1ᵉʳ livre des *Satires*. Elles portent ensuite sur quelques-uns des manuscrits de Bentley que M. Keller néglige, je crois, assez justement et enfin sur quelques-uns des manuscrits de M. Keller, qui ont d'ailleurs des analogues et des similaires parmi ceux qu'admet M. Hirschfelder. La meilleure formule semble donc celle de M. Hirschfelder; d'ailleurs on peut toujours, dans l'établissement du texte, choisir des leçons autres que les siennes.

En somme, MM. Keller et Holder ont gagné la partie la plus importante de leur procès, c'est à savoir qu'il y a lieu de tenir compte, plus qu'on ne l'avait fait jusque-là dans la critique, de textes conservés dans

les bibliothèques de France et de Suisse (préface de l'édition *major* de 1864, p. IX). En second lieu, tout en tenant tête à leurs adversaires, ils cèdent en partie sur le point des manuscrits de Cruquius. L'école de Berlin, dont M. L. Müller est un des principaux représentants, a obtenu là-dessus, sinon le tout, au moins une grande partie de ses conclusions. Il reste maintenant à apprécier, dans le détail de quelques leçons, l'édition des *Carmina* de M. L. Müller, qui a été le point de départ de ce travail. Ce sera le sujet d'un prochain article.

E. BENOIST.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Puiseux, membre de l'Académie des sciences, section de mathématiques, est décédé à Fontenay, près Pessonans (Jura), le 9 septembre 1883.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Italie et Renaissance. — Politique. Lettres. Arts, par Jules Zeller, membre de l'Institut. Nouvelle édition refondue; 2 vol. in-12 de 428-498 pages. Paris, librairie Didier. Saint-Quentin, imprimerie Moureau.

Peu d'époques présentent autant d'intérêt pour l'histoire que celle qui s'ouvre avec la Renaissance et se ferme environ un siècle plus tard par le triomphe de la

maison d'Autriche sous Charles-Quint. Pendant cette période, l'Italie est le véritable centre de la politique. Elle donne au monde nouveau et encore à demi-barbare d'au delà des monts l'élan qui va le lancer dans de nouvelles voies; elle l'attire sur son sol par le charme de son beau climat, par les splendeurs de l'antiquité qui revoient alors le jour de toutes parts, par sa vie facile qu'embellissent les arts, les lettres et les sciences, reparaissant enfin chez elle après la longue nuit du moyen âge.

Mais, seule parmi les peuples modernes, l'Italie ne s'est pas transformée: tandis que l'Espagne vient de terminer sa lutte séculaire contre les Maures, que l'Angleterre respire après la guerre des Deux-Roses, que la France, délivrée de l'étranger, brûle d'essayer ses forces retrouvées au delà de ses frontières, l'Italie, obstinée dans son amour pour l'étroite liberté municipale qu'elle tient de son origine latine, est déchirée par la discorde. Florence s'acharne contre Pise, Rome contre Venise; Milan appelle l'étranger, et la péninsule va devenir le champ de bataille de l'Europe luttant pour trouver son équilibre. Cependant, si la nation est abaissée et va perdre toute indépendance politique, du moins, dans ce désordre, l'individu paraît plus grand par son isolement même. Vertus et crimes, tout est poussé jusqu'à l'extrême. Savonarole réforme Florence, tandis qu'Alexandre VI scandalise toute la chrétienté; Jules II est un soldat, et Clément VII ne sait défendre Rome contre les bandes du connétable de Bourbon. Ces défaillances sont rachetées par l'amour des arts et des lettres : Cosme de Médicis à Florence, Léon X à Rome, n'apparaissent à la postérité qu'à travers l'auréole de la Renaissance; pendant que Platon ressuscite, Raphaël décore le Vatican et Michel-Ange élève la coupole de Saint-Pierre. Si la liberté est morte, remplacée par le seul règne de la force, Guichardin en explique les causes et Machiavel trace, d'après César Borgia, son idéal du prince italien au XVI[e] siècle.

Tel est le vaste champ qui s'offrait à M. Zeller. Son histoire de la Renaissance en Italie est déjà ancienne; mais, depuis 1869, époque de la première édition, des documents nouveaux ont paru, des travaux récents, particulièrement en Italie, ont éclairé des points autrefois obscurs. L'auteur a voulu mettre son travail au courant de la science actuelle ou plutôt il l'a refondu et considérablement augmenté. Les derniers chapitres, entièrement neufs, sont consacrés au règne *luttuoso et funesto* du dernier pape Médicis, Clément VII, qui vit le sac de Rome, à la chute de Florence et à l'indépendance de l'Italie. L'ouvrage forme ainsi un tout complet. Il commence au milieu du XV[e] siècle pour s'achever au milieu du XVI[e], de 1458 jusqu'en 1537, de l'avènement du premier pape jusqu'à la mort du dernier pontife de la Renaissance, de Pie II à Clément VII.

On connaît les travaux de M. Zeller. Ses fréquentes excursions dans le passé de l'Allemagne et de l'Italie l'ont rendu familier avec les moindres détails de la vie des peuples de ces pays. Son impartialité, sa méthode, toutes ses qualités d'historien se retrouvent dans ce nouveau travail.

Jean XXII, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits, par l'abbé V. Verlaque. Paris, Plon, 1883, VI-226 pages, in-8°.

La vie du pape Jean XXII sera toujours diversement jugée. Élevé sur la chaire pontificale dans un temps très troublé, il se vit contraint de prendre parti entre des princes rivaux, entre des religieux divisés sur des points de discipline, et son intervention, loin de pacifier les esprits, les aigrit davantage. On peut dire de lui qu'il échoua dans la plupart de ses entreprises. Mais, d'une part, échoua-t-il par sa faute? Et, d'autre part, sont-ces les meilleures causes qu'il préféra servir?

M. l'abbé Verlaque est un apologiste résolu de Jean XXII. Qui n'approuvera pas les conclusions de son livre y pourra du moins trouver des renseignements nouveaux et intéressants. Dans les premiers chapitres il s'agit de la famille du futur pape, Jacques Dueze, de ses études et des premiers emplois qu'il remplit dans l'État et dans l'Église, sous le pontificat de Clément V. L'auteur nous le montre ensuite en présence de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière se disputant l'Empire, en présence des Mineurs rigides et des Mineurs relâchés prononçant les uns contre les autres de formidables arrêts de proscription. Les derniers chapitres concernent particulièrement l'affaire de la « vision béatifique », qui fit tant de bruit et tourna contre Jean XXII beaucoup des théologiens, du moins les plus prudents.

Louis Machon, apologiste de Machiavel et de la politique du cardinal de Richelieu, par R. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux. Bordeaux, Gounouilhou, 1883, in-8°, 68 pages.

Louis Machon, d'abord chanoine de Toul, qui fut dans la suite un des secrétaires du cardinal de Richelieu, va devoir à M. R. Céleste une tardive célébrité.

M. Buchon publiait, en l'année 1837, d'après un manuscrit incomplet, une *Apologie de Machiavel* qui fut aussitôt remarquée. Elle était anonyme, et vainement on s'efforça d'en découvrir l'auteur. Comme c'était un écrivain de mérite, l'œuvre fut attribuée par conjecture aux meilleures plumes du XVIIe siècle, même à Blaise Pascal. M. Céleste prouve de la manière la plus convaincante qu'il faut la restituer au chanoine de Toul Louis Machon, agent politique très remuant, qui remplit avec succès les seconds rôles, quand les premiers étaient occupés par Richelieu, Séguier, Mazarin, Fouquet, Molé, etc. A ces éclaircissements sur l'*Apologie de Machiavel* M. Céleste a joint de très curieuses informations sur d'autres écrits de Louis Machon, de graves traités de droit public, de pieuses homélies et un plaisant discours en faveur des femmes, dédié à la marquise de Coislin. En lisant les extraits que M. Céleste donne de ces écrits, on comprend l'intérêt qu'il porte à l'auteur. Beaucoup d'hommes restés obscurs ont très convenablement usé de la belle langue du XVIIe siècle; mais il est incontestable que Louis Machon est, parmi les contemporains de Pascal, un de ceux qui l'ont le mieux parlée. Nous nous associons au désir de M. Céleste qui voudrait voir publier un texte complet de l'*Apologie*.

Practica forensis de Jean Masuer, par Adolphe Tardif. Paris, Larose, 1883, in-8°, 12 pages.

Quoique le jurisconsulte auvergnat Jean Masuer ait eu longtemps une grande renommée, il ne paraît avoir laissé qu'un seul ouvrage, souvent copié, souvent imprimé, cette *Practica forensis* dont traite la courte brochure de M. A. Tardif.

On avait supposé que le texte original de cette *Pratique* était un texte français, moins riche en citations de droit romain que le texte latin. M. Tardif prouve que cette conjecture n'est pas fondée. Masuer a écrit en latin. Il faut d'ailleurs remarquer que, si les maximes du droit romain sont fréquemment alléguées dans sa *Pratique*, c'est que, dans la province d'Auvergne, voisine des pays de droit écrit, la législation romaine avait, au XVe siècle, pris l'avantage sur la législation coutumière.

ANGLETERRE.

Aristotle's Psychology, in greek and english, with introduction and notes, by Edwin Wallace, M. A. etc., Cambridge, in-8°, CXXVIII-327 pages, 1882.

Après une longue introduction sur les principes généraux de la *Psychologie d'Aristote*, M. Edwin Wallace a donné le *Traité de l'Âme*, texte et traduction, avec les variantes de neuf manuscrits de France et d'Italie. Cette savante étude est une des plus remarquables qui aient été consacrées à la doctrine psychologique du philosophe; et, comme elle est la plus récente, elle a profité de tous les travaux dont le *Traité de l'Âme* a été le constant objet depuis ces quarante dernières années. La traduction est, en général, d'une fidélité scrupuleuse, bien que parfois elle doive développer et compléter l'expression de l'original, afin de la rendre plus nette. Les notes qui suivent la traduction fournissent tous les éclaircissements nécessaires sur les passages douteux et obscurs. Dans deux appendices, M. Wallace a reproduit d'abord les parties du texte pour lesquelles M. Porstrik (1862) avait cru retrouver une seconde rédaction, et ensuite les fragments et les citations parvenus jusqu'à nous du fameux dialogue psychologique d'Aristote intitulé l'*Eudème*. Un index grec termine le volume, qui devra être consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la psychologie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

BELGIQUE.

Les époques littéraires de l'Inde, études sur la poésie sanscrite, par Félix Nève. Louvain, 1883, in-8°, VIII-515 pages.

M. Félix Nève, professeur émérite de l'Université de Louvain, après trente-six ans de services, avait joint à son cours de littérature grecque et latine un cours facultatif de littérature sanscrite. Son zèle bien connu lui a permis de mener de front ces diverses études, et il en est sorti une succession de travaux par lesquels M. F. Nève s'est appliqué à initier la Belgique à tout ce qui paraissait de considérable en Europe sur la philologie hindoue. Il a réuni en un volume fort intéressant ce qu'il a successivement publié sur le Mahâbhârata et ses principaux épisodes, sur les Pourânas, sur le drame indien, sur la philosophie des Brahmanes, sur les poètes moralistes de l'Inde, sur le bouddhisme, sur l'Inde moderne et sa littérature. Dans une longue introduction, l'auteur a exposé quel a été le premier essor des études indiennes, et les admirables progrès qu'elles ont faits dans notre siècle, au grand profit de la philologie comparée. M. F. Nève espère, comme il le dit lui-même modestement, que son recueil sera de quelque utilité au public. Ce vœu ne sera point trompé, et ce volume sera utilement consulté par tous ceux qui, voulant connaître le génie littéraire de l'Inde, ne peuvent pas se livrer à des recherches spéciales et personnelles.

ITALIE.

Intorno a vari commenti fin qui inediti o sconosciuti al Satyricon di Marziano Capella, memoria di Enrico Narducci; Roma, 1833, in-4°, 78 pages.

Martianus Capella, qui fut si goûté dans nos écoles jusqu'à la fin du XII° siècle, ne retrouvera plus, on doit l'espérer, une faveur si peu méritée; mais on ne peut s'étonner de voir l'attention des érudits se porter de nouveau sur ce bel esprit barbare. M. Eyssenhardt publiait, en 1866, une édition du *Satyricon* qui fera facilement oublier les précédentes, et voici un long mémoire de M. Enrico Narducci sur les commentaires inédits dont ce livre obscur a été l'objet durant les premiers siècles

du moyen âge. Plusieurs de ces commentaires sont anonymes; quelques-uns peuvent être sûrement attribués à Jean Scot Érigène, à Remi d'Auxerre, à Alexandre Neckam. M. Enrico Narducci ne s'est pas imposé la tâche d'en apprécier la valeur relative; il s'est contenté de rechercher et de décrire tous les manuscrits qui les renferment; son mémoire est uniquement bibliographique. Ce n'est pas à dire qu'il manque d'intérêt; il est, au contraire, d'autant plus intéressant qu'il donne à résoudre diverses questions très obscures. Seront-elles jamais résolues? Si elles doivent l'être, M. Enrico Narducci n'aura pas eu seulement le mérite de les avoir proposées, il aura de plus, par ses indications précises, contribué pour une bonne part au succès de l'enquête.

Quelques fragments des commentaires inédits terminent le mémoire de M. Enrico Narducci. Ces fragments, qui ont pour matière commune l'arithmétique, ne sont pas, à notre avis, ce qu'il y a de plus digne d'attirer l'attention des érudits. Un des commentateurs, Remi d'Auxerre, est un mathématicien très inexpérimenté; mais c'est un vrai grammairien.

ALGÉRIE.

France-Algérie. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine; premier volume de la troisième série; vingt-deuxième volume de la collection. Constantine, 1883, 1 vol. in-8° de XIV-420 pages.

Le nouveau volume que vient de publier la Société archéologique de Constantine n'est pas moins intéressant que ceux qui l'ont précédé. Tous les jours, les découvertes se multiplient en inscriptions latines, libyques ou berbères, et en monuments qui sont pour la plupart de l'époque romaine. On remarquera surtout les mémoires de MM. Cagnat, A. Goyt, J. Poinssot, Ernest Mercier, A. Poulle, etc.; les fouilles faites à Aïn el-Bordj et à Tébessa-Kalla par M. Jules Chabassière et par M. le commandant Chédé. M. Ernest Desjardins, de l'Institut, a étudié un monument relatif à la légion II[e] Herculia (Mauritanie sitifienne). M. le D[r] V. Reboud a donné le récit de ses excursions dans la Maouna et dans le bassin de l'oued Guebli. A la fin du volume, des planches nombreuses et très bien dessinées représentent les inscriptions libyques et les monuments principaux. Une carte spéciale est consacrée à la géographie de l'Ifrikya, ou Tunisie, en l'année 680 de notre ère.

Ce volume fait grand honneur à la science et au zèle infatigable de la Société archéologique de Constantine.

TABLE.



JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1883.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. J. Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

Assistants..

- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Auteurs...

- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. J.-B. Dumas, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1883.

Histoire de Philippe II, par H. Forneron, 2e édition. Paris, Plon, 1882, 4 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire débute, chez les nations de l'antiquité, par le mythe; chez celles du moyen âge, par la légende. Il y a toujours en effet dans ce que la tradition nous dit des origines d'un peuple une part plus ou moins large à faire à la fiction. Comme les autres histoires, l'histoire des contrées de l'Europe offre, à ses débuts, un mélange de données positives et de récits fabuleux. Le devoir de la critique est de la dégager de cette sorte de gangue dont elle est enveloppée. Il y a là comme un travail d'affinage qui s'exécute à force de recherches et de comparaisons, et dont la difficulté varie suivant les temps et les lieux pour lesquels il doit s'effectuer, car l'époque légendaire a duré plus ou moins de siècles. Tandis que certaines nations en sont promptement sorties, chez d'autres elle a persisté un laps fort prolongé d'années. Le sentiment du réel ne s'est éveillé chez quelques peuples que très tard. Tel a été le cas pour l'Espagne. La légende a continué d'y fleurir, dans l'histoire religieuse comme dans l'histoire politique, presque jusqu'à l'avènement des temps modernes; aussi la péninsule est-elle restée longtemps pour nous dans ce milieu où les créations de l'imagination remplacent les témoignages positifs. La cause doit en être cherchée dans l'esprit des habitants, qui rappelle, à beaucoup d'égards, celui des Orientaux. Il est éminemment poétique dans ses conceptions; il se complaît dans les exagérations; il aime

l'extraordinaire, le passionné, le violent, parce qu'il y trouve le miroir de sa propre nature. De là l'enflure de la langue castillane, qu'annonçait déjà le style de deux grands auteurs de l'antiquité latine, Sénèque le Tragique et Lucain, nés sur la terre hispanique. Les Espagnols furent, pendant des siècles, soit soumis aux Maures, soit en lutte avec eux, et ils ont subi l'influence de cette société musulmane qui tenait de l'Orient le goût de l'extraordinaire et la croyance au merveilleux. Leurs fortes passions et leur crédulité ont concouru à retenir leur esprit dans la région de l'idéal et de l'imaginaire. Sans doute, nous aussi Français, nous avons combattu les Sarrasins, et M. Forneron, dans la préface de l'ouvrage ici examiné, a pu, pour ce motif, nous rapprocher des Espagnols. « Nous avons, écrit-il, comme les Espagnols, combattu la barbarie musulmane; s'ils ont chassé l'islamisme de leur péninsule, nous l'avons arrêté à Poitiers; dans cette lutte de plusieurs siècles pour le salut du vieux monde, ils peuvent se glorifier de don Juan d'Autriche, nous, de saint Louis. » Le rapprochement est vrai, mais nous avions cessé d'avoir à nos frontières les Sarrasins dès le temps de saint Louis, et les Espagnols les rencontraient encore sur leur sol en plein XVIe siècle.

Le règne de la légende qui a enfanté les romans du cycle de la *Table ronde* et d'autres épopées chevaleresques persiste en Espagne presque jusqu'à Charles-Quint. Les chants d'aventures héroïques, les *canciones*, les romans de chevalerie, représentaient bien plus l'histoire pour les Espagnols d'alors que les maigres chroniques que nous avons conservées écrites par eux. Ces chroniques ne sont pas, d'ailleurs, exemptes de légendes. C'étaient tous ces livres qui avaient troublé la cervelle du pauvre don Quichotte, et, pour retrouver la réalité au milieu de ces *histoires d'Espagne*, il nous faut un peu faire comme le curé et le barbier mis en scène par Cervantès, jeter toute cette bibliothèque par la fenêtre. Mais il est malaisé, avec le petit nombre de documents positifs qui nous restent, de reconstituer les faits pour la longue période où l'imagination s'est donné libre carrière. C'est seulement à dater des dernières années du XVe siècle que nous marchons sur un terrain plus sûr, qu'une étude attentive et critique des pièces et des témoignages nous permet de nous dégager tout à fait de la légende. La littérature espagnole a beaucoup contribué à nous laisser longtemps sur ce dernier terrain. C'est par la poésie, le théâtre et le roman, bien plus que par les chroniqueurs et les annalistes, que nous avons connu l'Espagne; ce sont des œuvres d'imagination qui ont mis en relief les dramatiques épisodes dont l'histoire de la péninsule hispanique est remplie; et, par ce qu'elles y ont ajouté, elles en ont encore augmenté la teinte romanesque. Quoi de plus fait,

par exemple, pour captiver l'imagination, pour la retenir dans la région de l'enthousiasme, de l'horreur ou du merveilleux, que les traditions sur ces héros qui combattirent les Maures, sur le Cid Campeador, que des épisodes comme ceux de la mort des enfants de Lara, de la défense de Tarifa par Alphonse de Guzman, du châtiment des frères Carvajal par Ferdinand IV l'*Ajourné*, que les amours de Pierre de Portugal et d'Inès de Castro, que les malheurs de Blanche de Bourbon, victime de la jalousie de Marie de Padilla, la maîtresse de son cruel époux ! A côté de ces tragiques récits, de ceux que l'imagination d'un romancier tel que Perez de Hita a donnés pour de l'histoire, la simple vérité n'avait plus guère d'attrait. Aussi le goût espagnol s'est-il complu dans le souvenir d'aventures émouvantes dont les proportions étaient sans cesse exagérées par le narrateur, et, quand la période de l'histoire qu'on peut appeler épique est close, s'en ouvre-t-il une autre qui affecte encore la physionomie du roman. Si nous n'avons plus, à dater de ce moment, l'Espagne des enchanteurs, des paladins, des chevaliers combattant les infidèles, des vengeances féroces et des luttes sans merci, nous avons celle des *aventureros*, des coupe-jarrets, des fanfarons, des hâbleurs, amoureux ou jaloux plus prosaïques que ceux du précédent âge, et mis en scène comme pour faire la satire des hommes qui composaient les vieilles bandes espagnoles, victorieuses à Saint-Quentin et vaincues à Rocroi, de ces Castillans, de ces Aragonais, dont l'orgueil et la jactance humiliaient les peuples sur lesquels ils prétendaient dominer.

Telle est l'Espagne qui nous est peinte par Mendoza, dans son *Lazarille de Tormès*, dans toute cette littérature picaresque où Lesage a puisé le fond de son inimitable *Gil Blas*. Peut-être cette seconde Espagne se rapproche-t-elle plus de la réalité que celle qui a été donnée pour théâtre aux exploits du Cid. On est enclin à le penser quand on lit le curieux voyage de Mme d'Aulnoy, écrit dans la seconde moitié du XVIIe siècle et réimprimé dans ces dernières années. Toutefois cette littérature, malgré la vérité des tableaux, ne nous fournit, pas plus que les pièces héroïques du théâtre castillan, l'histoire sérieuse de la vieille Espagne. Pour la retrouver, il faut s'adresser à des documents plus précis et plus sérieux, interroger non seulement les archives de la péninsule, mais encore les chancelleries des divers États de l'Occident, car l'Espagne jouait, au XVIe siècle, l'un des premiers rôles dans les évènements, et sa diplomatie était un des grands rouages de la politique européenne. C'est là précisément ce qui fait l'intérêt de l'histoire d'Espagne à cette époque, surtout celui du règne de Philippe II.

« Ce prince, écrit M. Forneron dans la préface qui vient d'être citée, arrivait à la monarchie universelle. Il a ajouté, aux couronnes qu'avaient réunies son père Charles-Quint et son aïeul Ferdinand, la couronne d'Angleterre un moment, et celle de Portugal. Son règne de cinquante ans a été doté d'une organisation militaire qui semblait lui assurer la suprématie, et d'une fécondité littéraire qui a enrichi les peuples voisins. En même temps une école de peintres et d'architectes montrait les ressources du génie national; une science raffinée combinait les ressources du monde entier pour briser les résistances du patriotisme et dompter les forces indépendantes. » Pour écrire l'histoire d'Espagne au XVIe siècle, il faut mettre en œuvre et discuter avec sagacité une foule de documents qui avaient, pendant des années, dormi dans la poussière, fouiller bien des correspondances diplomatiques, puis enchaîner dans un récit continu ces témoignages divers, sans rien négliger de ce qui peut en faire apprécier la valeur. Telle est la méthode qu'avait suivie W. Prescott[1] dans une œuvre magistrale qu'il n'a pu malheureusement achever; telle est celle qu'a adoptée, dans divers travaux relatifs à l'Espagne, un illustre écrivain qui a consigné ici même le fruit de ses recherches[2]. On en constate aussi l'application dans un ouvrage de plus longue haleine dû à un savant académicien qui a honoré l'enseignement de la Sorbonne[3]. Quelques-uns ont préféré, pour écrire l'histoire, un autre procédé : ils se sont moins attachés à établir la succession des évènements, à en démêler les causes et l'enchaînement, qu'à nous tracer un tableau animé, pittoresque et coloré, propre à mettre en relief les principaux personnages et les principaux épisodes. Cette méthode dispense de l'étude critique et comparative de tous les documents essentiels. Elle consiste à choisir quelques-uns des traits qu'ils fournissent et à les rendre, au besoin, par un seul mot. De la sorte, l'auteur a la faculté d'adopter tel ou tel point de vue; il s'y place pour peindre plutôt que pour écrire. C'est ainsi qu'en a usé Michelet, qui est le modèle du genre. Mais une pareille façon de raconter expose davantage l'historien à se laisser aller à sa fantaisie, car il peut ne prendre dans les témoignages que ce qui s'accorde avec son appréciation et écarter ce qui la contredit. Comme il n'institue pas une discussion critique, il ne permet pas au lecteur de juger suffisamment de l'exactitude du dessin et de la couleur. Il peut donner à des faits particuliers une importance exagérée. En revanche,

[1] Voy. *Histoire de Philippe II*, écrite en anglais et traduite en français par Renson et Ithier.

[2] M. Mignet.

[3] M. Rosseeuw Saint-Hilaire.

cette méthode, quand elle est habilement appliquée, nous fait mieux concevoir la scène sur laquelle les évènements se produisent. M. Forneron, dans l'ouvrage que nous faisons ici connaître, se rapproche de cette seconde manière de comprendre la tâche de l'historien, bien qu'il recoure aux documents authentiques et qu'il ne néglige pas les témoignages essentiels. Quoiqu'il ait consacré quatre volumes à son sujet, il est loin de l'avoir épuisé. Il passe parfois un peu rapidement sur l'exposé de faits qui auraient mérité un récit circonstancié, exigé une discussion plus attentive et une recherche plus complète des sources. Il recueille le suc des documents plutôt qu'il n'en décompose la substance pour la combiner avec celle d'autres documents et en former la trame de la narration; de sorte que le lecteur peut difficilement contrôler la vérité de l'exposé. Cependant M. Forneron n'a pas de parti pris; il s'efforce d'être impartial. Impartial, quand on écrit l'histoire de Philippe II, la chose n'est pas aisée. Il est difficile à un esprit libéral de ne pas se sentir quelque aversion pour un tel homme. Cette figure froide, hautaine, sèche, dissimulée, que nous offre le portrait peint par Pantoja de la Cruz, reproduit par la belle planche accompagnant le tome IV de l'ouvrage de M. Forneron, n'avait rien d'aimable; elle répond bien à l'impression que Philippe II faisait sur ses interlocuteurs[1]. Sous ce masque, on est enclin à ne chercher que de sinistres pensées et de mauvais desseins. Cette figure a pourtant son côté de noblesse et d'élégance. « Le jeune Philippe, écrit M. Forneron (T. I. p. 7), se tenait droit et ne perdait pas un pouce de sa taille. Il avait une chevelure jaune, le front large, l'œil bleu et vif, le menton proéminent. » Au moral comme au physique, tout n'était pas répulsif chez Philippe II, et il y a à faire, dans sa vie et ses actes, la part du bien et celle du mal, quoiqu'on doive constater que c'est le mal qui domine. Voilà ce que nous montre le livre de M. Forneron, à l'encontre de l'enthousiasme que ce monarque a inspiré au patriotisme espagnol. Cet enthousiasme s'explique au reste facilement. Philippe II n'a pas fait seulement l'Espagne puissante, il lui a fourni, dans sa personne, un type vraiment national. Le caractère espagnol

[1] « Il (Philippe II) a une extraordinaire patience, écrivait, à cette époque*, l'envoyé anglais, pour écouter ce qu'on lui dit; il prend des notes, il reçoit avec bienveillance les mémoires et les documents qu'on lui présente, mais ni sa contenance ni ses paroles ne permettent, à aucun moment, même lorsqu'il est le plus ému par la colère ou la joie, de remarquer un changement dans son flegme accoutumé. »

* Ms. Records office, n° 466, Challoner to the queen, 9 juin 1564. ap. Forneron, t. I, p. 319.

n'est pas représenté en effet par un type unique; on y rencontre le type dur et fier à côté du type avenant et enjoué. Les anciennes mœurs de la péninsule présentaient un mélange de cruauté et de galanterie, de violence et de générosité, de mysticisme et de gaieté. La dévotion austère et le fanatisme religieux y coudoyaient la dissipation et le libertinage. La figure de Philippe II ne reflète guère que l'un des deux côtés du caractère espagnol.

Aussi, pour bien juger ce prince, ne faut-il pas l'enlever du milieu où il fut élevé et où il a vécu. On ne saurait le séparer des mœurs, des idées de l'Espagne de son temps, peintes par M. Forneron, dans un chapitre fort intéressant (le chapitre IV), chapitre qui eût peut-être été mieux placé comme introduction à l'ouvrage. Mais l'écrivain a tenu à suivre l'ordre chronologique. Il débute par la naissance du futur successeur de Charles-Quint. Il nous raconte son premier mariage et son premier voyage en Flandre. Cet ordre chronologique qu'il s'est imposé l'oblige à scinder en plusieurs périodes l'ensemble des évènements qui se rapportent aux relations de la péninsule avec tel ou tel pays, avec l'Angleterre, avec la France, avec les Pays-Bas, avec les Maures, avec le Portugal, etc. Cela nuit un peu à l'unité de ses exposés; mais, comme le règne de Philippe II a été long, il était difficile, sans par trop intervertir la succession des évènements, de grouper suivant l'homogénéité des sujets les divers ordres de faits qu'il s'agissait de raconter. À la fin des volumes ont été rejetées en appendice certaines pièces inédites ou peu connues. Le plus ordinairement, M. Forneron se borne à renvoyer aux documents manuscrits qu'il a consultés et aux ouvrages qu'il a mis à contribution. L'auteur trouvait déjà, pour plusieurs parties de son sujet, le travail, sinon fait, du moins bien préparé : pour les Pays-Bas, par les deux publications de l'éminent historien américain Lothrop-Mottley; pour l'Angleterre, par les nombreux ouvrages publiés sur le règne d'Élisabeth, sur Marie Stuart, tant dans ce pays qu'en France, et, pour le rôle que l'Espagne a joué dans les guerres religieuses, par des documents très variés qui ont été mis au jour depuis un demi-siècle. L'abondance des renseignements aurait pu rendre à M. Forneron la tâche difficile, s'il avait voulu utiliser tous les éléments de provenance diverse que lui fournissaient les publications ici rappelées. Mais, sans négliger les informations les plus essentielles qu'il y trouve, notre auteur s'attache à nous dire ce qu'elles ne nous apprennent pas. Il emprunte, aux correspondances diplomatiques et à des documents contemporains peu explorés, les données dont il se sert, en sorte qu'il réussit à être neuf, sans pour cela tomber dans la fantaisie ou le paradoxe. C'est surtout

dans ce qu'il dit des rapports de l'Espagne avec l'Angleterre et la France que cette qualité apparaît. Il passe rapidement sur ce qu'on savait déjà, ou même il néglige de le rappeler, et il s'arrête au contraire avec complaisance sur ce qu'on avait omis ou sur ce qu'on avait imparfaitement rapporté. En voici un exemple. Au chapitre II, qui traite de l'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne et du mariage de Marie Tudor avec Philippe II, un assez petit nombre de pages suffit à l'auteur pour exposer des évènements qui ont rempli bien des pages des historiens anglais et français. Et cependant, que l'on compare le texte de ces historiens à ce qui est dit dans ce chapitre, on sera frappé de tout ce qu'il offre de nouveau. C'est que M. Forneron n'a systématiquement voulu guère interroger que les documents diplomatiques tirés, soit des publications faites en France et en Angleterre, soit de recueils manuscrits. Il en extrait tout ce qui lui a paru propre à peindre au vrai les choses. Ce n'est pas uniquement pour n'être pas banal qu'il a interrogé des sources peu connues ou incomplètement fouillées; il y a cherché les données de nature à montrer ce qui se passait dans les cours d'Angleterre et d'Espagne et dans les deux pays. Nous ne saurions mieux faire, pour justifier cette observation, que de reproduire quelques passages de cet intéressant chapitre. Il débute ainsi :

« L'idée fixe de Charles-Quint et de Philippe, après l'affront subi devant Metz, est la poursuite d'une revanche contre la France. Depuis que l'Allemagne s'est montrée impuissante, l'Empereur fonde tout son espoir sur une union avec l'Angleterre. La nouvelle reine, Mary, est sa cousine, sa protégée, une catholique : il concentre vers elle l'effort entier de sa diplomatie. A ce moment, toutes ses lettres font mention des affaires d'Angleterre; on ne parle que de projets d'alliance anglaise, à Bruxelles comme à Valladolid; et telle est la préoccupation de Charles-Quint, qu'il n'hésite pas à écrire, malgré ses infirmités et sa lassitude de la vie : *Si nous étions en aage et disposition, nous ne voudrions choysir autre parti en ce monde plus tôt que de nous allier nous mesme avec elle.* » (T. I, p. 16.)

Plus loin, voici comment notre auteur nous peint, d'après les correspondances diplomatiques du temps, l'impression faite sur la reine d'Angleterre par la proposition de cette union que l'ambitieux Charles-Quint caressait pour son fils. « Mary ne se décida pas aussi promptement à accepter que Philippe. Vainement Renard lui peignit le prince comme un veuf mûr et grave, père d'un enfant de huit ans. Sans attendre la fin de ce propos, elle jura « que jamais elle n'avait senti esguillon de ce « qu'on appelle amour, ni entré en pensement de volupté; que, si le prince

« vouloit estre voluptueux, ce n'est ce qu'elle désire, pour n'estre de tel « aage. Elle demanda s'il estoit modéré, rassis. » Elle ne se faisait aucune illusion sur les charmes qui lui restaient. Elle avait été jolie; tant de malheurs et d'émotions n'avaient pu passer sur ce corps délicat sans laisser des ravages. Petite, frêle, ridée, couperosée, avec les cheveux rouges, les yeux gris, le nez large, la voix rude, elle était atteinte d'une maladie de cœur qui lui donnait des étouffements, troublait les mouvements du sang, amenait des crises de plusieurs jours. Ses médecins la débilitaient encore en la soumettant à de fréquentes purgations et saignées et en ne la laissant prendre de repas qu'à une heure ou deux heures après midi, bien qu'elle se levât de très grand matin. Elle parlait cinq langues et jouait du luth aussi bien que sa sœur Élisabeth. Elle était douée, sinon de bonté, au moins de cette douceur naturelle qui n'exclut ni la dureté ni la violence quand des passions s'agitent. Sa passion était de replacer son royaume sous l'obéissance du saint-siège. » (Voy. t. I, p. 24 et 25.)

Ces citations peuvent donner une idée de la touche de M. Forneron dans la peinture de ses personnages. Nous n'emprunterons pas à son livre d'autres tableaux non moins parlants. Reproduisons cependant encore ce qu'il rapporte de la maladie de la troisième femme de Philippe, Elisabeth de France, fille de Catherine et d'Henri II. « La reine d'Angleterre (Élisabeth) put croire un instant que ses coquetteries serviraient à réveiller les vieux projets de Philippe et qu'elle le compterait de nouveau parmi ses prétendants, car elle fut informée que la jeune reine d'Espagne était mourante. « Dès qu'elle fut prise de fièvre, lui écrit « son ambassadeur à Madrid, le médecin espagnol la saigna contre l'opi« nion du médecin italien, et le lendemain elle mit au jour, après trois « mois de grossesse, deux filles; elle eut le délire, puis tomba en léthargie. « Ses médecins déclarèrent, le quatorzième jour de la maladie, qu'elle « n'échapperait pas. Elle ne parle plus. Sa bouche est contractée jusqu'à « l'oreille et le bras droit est paralysé. » C'est dans les mêmes termes que l'ambassadeur de France rend compte à Catherine des progrès de la maladie : il raconte que, « tandis qu'elle estoit en bonne opinion d'estre « grosse, elle a eu bien souvent son mal de cœur avec vomissements; « mais, luy estant survenue une douleur de teste semblable à la migraine « et quelque difficulté de ventre, on la saigna deux jours de suite, ce qui « la mit en telle extrémité de son vomissement et de son mal de teste « et de sa purgation qui luy estoit venue, non sans opinion de s'estre « affolée de deux filles, avec grands douleurs et efforts, puys d'un flux de « ventre, que l'ayant les médecins derechef faite saigner, et la troysiesme

« fois au pied en l'eau, la quatriesme au haut du front et ventouses une « infinité de fois qu'elle finit par devenir insensible d'épuisement. Ses « médecins luy ont encore tiré deux fois du sang, écrit l'ambassadeur « vénitien; ils ne savent pas d'autre remède à toutes les maladies, et ils « refusaient d'employer les médicaments envoyés de France par Catherine; « ils en ont méprisé la pluspart comme grosses bestes qu'ils sont, n'ayant « rien que présomption et arrogance..... » Tous ces détails font comprendre comment mouraient prématurément ces jeunes femmes, comment vont mourir les enfants et comment ceux qui ne meurent pas sont aliénés ou infirmes. Plus Philippe multiplie ses mariages, plus il accroît le nombre des cercueils dans la sépulture royale. Cette vie lugubre, cérémonieuse, sans rire, sans air, éteint cette famille par la mort et par la démence. Tous étaient saisis par des règles inflexibles, et l'on pouvait dire de chacun d'eux, comme plus tard du roi Philippe III : Ses actions et ses occupations sont toujours les mêmes et marchent d'un pas si égal que, jour par jour, il sait ce qu'il fera toute sa vie. A son lever, selon le jour qu'il est, il sait quelles affaires il doit traiter, ou quels plaisirs il doit goûter. Il fallait que Catherine intervînt elle-même pour obtenir de la *camerera mayor* que la jeune reine pût faire exercice, « car « ces gens-ci ne voudroient qu'elle fist jamais un pas, sinon en litière, ou « portée sur une chaire, et néanmoins Sa Majesté voudroit cheminer mo- « dérément dans le palais ou au jardin. » Si, du moins, elle pouvait un peu respirer l'air, écrivait Catherine, qui était accoutumée aux joyeuses chevauchées dans les bois! « Puis, quand elle apprit que la convalescence « avoit commencé après une nouvelle purgation par l'*agaric* qui opéra de « telle sorte qu'il s'ensuivit jusques à trente-deux ou trente-trois chambres, « elle offrit d'envoyer deux femmes bien fort expérimentées, car la maladie « venoit pour n'avoir esté secourue selon le besoin lorsqu'elle s'affola. » L'opinion générale fut que la guérison était miraculeuse; la jeune Française était tellement aimée des Espagnols qu'ils multiplièrent les processions et les pèlerinages qui *furent plustôt cause de la guérison que les médecins.* » (T. I, p. 317-318.)

Cette maladie, que M. Forneron nous peint d'un pinceau peut-être un peu trop réaliste, fut un motif de rapprochement entre la belle-mère et le gendre. On sait que Catherine de Médicis, accompagnée du jeune roi Charles IX, se rendit à Bayonne, en prenant un détour qui lui permit de visiter plusieurs des principales villes du centre et du midi de la France. Le royaume étant alors menacé par la convoitise de ses voisins, la reine mère, pour conjurer le danger, devait pouvoir leur opposer au moins les apparences de la bienveillance du roi d'Espagne. Elle avait

longtemps négocié avec Philippe afin de l'amener à une conférence sur la frontière. M. Forneron nous fournit quelques détails intéressants sur cette négociation à laquelle Sa Majesté très catholique semblait peu disposée, et que vint fort inopinément traverser l'ambassade malencontreuse envoyée en France par le sultan pour solliciter du secours contre les États chrétiens[1]. Philippe II consentit seulement à laisser aller à Saint-Jean-de-Luz son épouse Élisabeth, en la faisant accompagner d'un mentor, le duc d'Albe, chargé de la souffler au besoin, si elle savait mal son rôle. La conférence eut lieu, on le sait, à Bayonne, où Catherine conduisit sa fille. C'est au duc d'Albe que Montluc, qui se trouvait aussi là, s'adressa tout de suite, comme au véritable porte-paroles du roi d'Espagne, et nous voyons, par le journal détaillé que le grand et impitoyable guerrier castillan tint de ce qui se passa alors, quel fut le premier entretien des deux capitaines. « Si tous avaient fait comme moi dans ces dernières guerres, disait Montluc, c'est-à-dire n'avaient rien pardonné à homme vivant, on serait tranquille aujourd'hui; mais ils se donnaient la main, ils se disaient mon cousin, ils se disaient mon frère. Il n'y a de sérieux qu'une bonne guerre sans merci pour la canaille; je vous donnerai une note si vous me promettez le secret. Mais que personne ne sache que je vous l'ai donnée. » Et l'on garde encore aux Archives nationales cette note qui est de juin 1565. Tous les autres seigneurs, les vieux soldats du parti catholique se pressaient autour du duc d'Albe, qui était l'objet de leurs adulations et de leurs complaisances, tant ils tenaient à s'assurer de la protection de Philippe II. M. Forneron ne croit pas à tout ce qu'on a raconté de l'entente qui se serait nouée à Bayonne entre Catherine et le duc d'Albe pour frapper un grand coup contre les huguenots, et il ne voit là qu'une légende. Il explique d'une manière tout autre le caractère et les résultats de la célèbre conférence. Catherine déroula dès le début devant Albe, qui s'était introduit en tiers dans les conversations entre la mère et la fille, tous les projets par lesquels elle comptait cimenter l'alliance des deux pays. Elle l'accabla du récit de ce qu'elle avait obtenu pour la défense de la religion et voulut lui faire comprendre les bienfaits de sa méthode de tolérance. Albe répondit que son maître ne pouvait admettre qu'on laissât des hérétiques en France. « S'il en accepte chez vous, disait-il à Catherine, il en aura chez lui, et, avant de consentir à régner sur des hérétiques, il aimera mieux perdre la couronne et la

[1] Voyez ce qui est rapporté tome I, p. 321, 322, d'après des documents contemporains dont plusieurs se trouvent à nos Archives nationales.

vie.» La régente demanda alors au duc quel chemin elle devait suivre et les conseils qu'il donnerait si son roi était dans une pareille situation. — « Personne ne sait mieux que vous ce qu'il faut faire », répartit Albe, qui flairait un piège. Et, comme Catherine insistait sur ce qu'elle avait fait en faveur des catholiques, l'Espagnol répliqua sèchement : « La religion ne peut être sauvée en France que si vous formez une union intime avec mon maître. » La veuve de Henri II voulait faire entrer l'Empereur dans cette alliance, mais Albe, déconcerté par cette proposition, se hâta de répondre que, si l'Empereur était dans cette ligue, on soulèverait par là tous les hérétiques d'Allemagne. Les instructions du duc d'Albe étaient formelles et avaient été discutées dans un conseil de cabinet dont le procès-verbal existe aux Archives nationales. Le premier point, avait-on dit, est de se détacher de la reine mère, qui manque ou de fixité dans les idées ou d'honnêteté dans les intentions; il faut donc encourager les pratiques de Montluc et des catholiques; la reine d'Espagne occupera l'attention de sa mère et masquera les projets. C'est là l'utilité de l'entrevue; les hérétiques ni le pape n'en sauront concevoir de soupçons. Ce qui veut dire, observe M. Forneron (p. 328), que Catherine devait se livrer à ceux qui entretenaient depuis deux ans des relations occultes avec l'Espagne, détruire, par la coalition de son autorité et de leurs fureurs, toute dissidence religieuse, et laisser établir régulièrement en France le pouvoir de Philippe, sans soulever la jalousie du saint-père ni la résistance des puissances réformées. Catherine persista dans son refus d'entrer dans les voies d'une répression à outrance contre les huguenots. Elle n'entendait pas renvoyer le chancelier de l'Hospital, dont l'Espagne voulait l'éloignement, et elle disait, à ce propos, au duc : « Vous lui reprochez d'être opposé au concile de Trente, mais je suis bien décidée à n'accepter les canons du concile qu'après avoir fait examiner ceux qui sont contraires à l'Église gallicane et à la prééminence royale. » — « Il a été impossible d'ébranler la reine mère, écrivait alors Albe, et plaise à Dieu que sa pensée réelle ne soit pas d'accorder une plus grande liberté de conscience, qui produirait de plus grands maux. »

Catherine persiste à ne point se rendre à cette politique implacable contre l'hérésie, pour laquelle se prononce non seulement Albe, mais encore le saint-siège, et où sa fille a pour mission de l'amener; et le dernier mot de la veuve de Henri II est une ligue contre les Turcs et quatre mariages entre ses enfants et ceux de Philippe et de l'Empereur. Elle ne se rendit donc pas aux prétentions des Espagnols, mais, ajoute M. Forneron (p. 330), « cette stérile victoire sur le duc d'Albe ne profita pas à Catherine; elle lui fut, au contraire, nuisible par un de ces

retours qu'amènent les injustices des partis. En la voyant converser si mystérieusement avec leurs pires ennemis, les huguenots s'imaginèrent qu'on tramait des complots contre eux; Albe, toujours bien informé, connut ces soupçons, et, au lieu de comprendre qu'ils étaient utiles à l'Espagne, ne sut que s'indigner. — « Je dois dire, écrivait-il à Philippe, « combien on est scandalisé d'entendre les hérétiques se plaindre d'un « concert entre Votre Majesté et le roi de France contre leur existence. » — « Les historiens ont été longtemps dupes de cette même mystification : ils ont cru qu'en sortant de Bayonne Catherine était décidée à en finir avec les protestants. Des propos mal compris ont été inventés, une sorte d'harmonie entre la peur des uns et la malveillance des autres, le secret trop bien gardé de discussions sans portée, ont fait éclore une légende que sembleront confirmer longtemps plus tard les fautes de Catherine. » Et les mesures de rigueur, prises par cette princesse à l'égard des libraires qui répandaient une foule de libelles contre les princes catholiques et leur cause, achevèrent de faire supposer que Catherine avait un extrême intérêt à ce que le silence fût gardé sur les projets qu'elle avait ourdis avec l'Espagne. C'est ce que remarque encore notre auteur (p. 332). « Des mesures si rigoureuses, en même temps la levée d'un corps de 6,000 Suisses destinés à défendre nos frontières, firent croire à un traité secret entre Catherine et Philippe, à l'heure même où la défiance réciproque atteignait ses plus fortes proportions. Avec l'habituelle crédulité des partis populaires, les huguenots se crurent en danger. Ce fut le seul résultat des habiletés fausses, des trompeuses complaisances, de la maladroite duplicité, apportées par Catherine dans sa lutte pour le pouvoir. » Ainsi M. Forneron pense, comme M. Rosseeuw Saint-Hilaire, qu'on ne put obtenir de Catherine, dans cette célèbre entrevue, aucun engagement formel, et ici il est d'accord avec ce que dit l'historien Lingard et ce qui ressort de la publication des *Papiers du cardinal de Granvelle*. Mais, depuis l'impression du tome Ier de l'ouvrage de M. Forneron, deux notices ont paru sur l'entrevue de Bayonne. La première en date est due à un savant professeur de Bordeaux, M. F. Combes[1]. Il y rapporte des documents inédits tirés des archives de Simancas, notamment une lettre de Francès d'Alava à Francesco de Eraso, ministre d'État de Philippe II, une autre de Philippe II lui-même à son ambassadeur près du saint-siège, le cardinal Pacheco, qu'il charge de parler confidentiellement au pape. Ces deux pièces, rapprochées des pa-

[1] *L'Entrevue de Bayonne de 1565* et *Les Questions de la Saint-Barthélemy d'après les archives de Simancas*. Paris, Fischbacher, 1882, in-8°.



roles du duc d'Albe, paraissent indiquer qu'il y eut finalement entre Catherine et le duc un accord verbal concernant le projet de frapper par la suite un grand coup contre les huguenots et faire tuer leurs principaux chefs.

Un éminent historien belge, M. le baron de Kervyn de Lettenhove, a rappelé l'attention sur les documents de Simancas signalés par M. Combes, dont il ne connaissait pas sans doute le travail, et, dans une dissertation spéciale [1], il nous fait de l'entrevue de Bayonne une peinture analogue à celle que nous offre M. Forneron; mais il y ajoute les informations sur lesquelles M. Combes avait insisté. Il ne se montre pas toutefois aussi affirmatif que le savant professeur de Bordeaux. Que Catherine ait fini par s'entendre avec le duc d'Albe et ait ainsi promis d'entrer dans les plans de Philippe II qu'avait soutenus sa fille Élisabeth, il est difficile, en présence de ces nouveaux témoignages, de le contester. Le projet d'un massacre général des huguenots fut-il alors concerté pour un temps peu éloigné ou se borna-t-on simplement à décider en principe qu'on ferait périr d'une façon ou d'une autre les chefs protestants les plus influents, Condé, Coligny, Andelot, etc.? Voilà ce qu'il est impossible de savoir et ce qui reste enseveli dans le secret de l'entretien par lequel se termina la fameuse conférence. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de placer, en ce qui touche l'entrevue de Bayonne, à côté de ce qu'on peut appeler la correspondance diplomatique officielle, des témoignages d'un caractère confidentiel quelque peu en désaccord avec elle, et nous avons là un exemple frappant de cette politique à double face qui a souvent égaré les historiens.

Alfred MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *La Conférence de Bayonne en 1565.* Bruxelles, 1883. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. V, n° 2, février 1883.

RIVAROL ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'ÉMIGRATION (1753-1801). — ÉTUDES ET PORTRAITS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES *d'après des documents inédits, par M. de Lescure.* Paris, Plon éditeur, 1883.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

I

Nous avons indiqué à grands traits les principaux résultats des recherches de M. de Lescure sur la biographie de Rivarol; nous regrettons de n'avoir pu insister davantage sur les évènements dont sont remplies les dernières années de cette vie aventureuse, et qui offrent sinon le plus d'intérêt, du moins le plus de nouveauté. Le rôle de Rivarol, dans l'émigration, semble avoir été celui d'un représentant de l'esprit français à l'étranger. Nous aurions aimé à retracer l'histoire piquante de sa rencontre à Bruxelles avec le jeune Châteaubriand, revenu d'Amérique (comme il le dit dans une page un peu arrangée des *Mémoires d'outre-tombe*) pour se faire tuer « au service d'une cause qu'il n'aimait pas », et raillant tragiquement, chez le baron de Breteuil, ceux qui se contentaient de pérorer pour elle; la lutte qui ne tarda guère à éclater entre Rivarol et les conseillers déraisonnables des princes en exil; sa clairvoyance ironique sur tant d'illusions et de démarches fausses; son voyage à Londres, où Pitt et Burke l'accueillent avec une bienveillance empressée et stérile; un dîner chez le lord-maire, à côté de Cazalès et de Malouet, sans autre résultat que quelques épigrammes réciproques. Nous l'aurions volontiers suivi dans le détail d'une de ses journées à Hambourg, où quelques brillants débris des salons parisiens, réunis autour du causeur, lui donnèrent un instant l'illusion de la patrie absente et de la jeunesse évanouie. Sa vie, disputée alors entre les engagements du monde, dont il reprend trop volontiers le joug, et le travail promis à son libraire : existence agitée et dispersée, mais laborieuse par moments, et qui laissa, après tout, des traces plus durables que celles de ce « perpétuel feu d'artifice tiré sur l'eau », dont avait parlé Voltaire; enfin son voyage à Berlin, où la mission

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre 1883.

secrète dont il était chargé fut singulièrement gênée par Beurnonville, l'ambassadeur de la toute-puissante République, mais où il se consola sans trop d'effort de cette demi-disgrâce par ses derniers triomphes mondains : tout cela forme, dans le livre de M. de Lescure, un tableau varié, plein de mouvement. Avant ce dernier voyage, et pour ne pas compromettre son caractère semi-officiel, Rivarol avait mis ordre à ses affaires, il avait renvoyé à Paris la légère compagne qu'il avait associée à son exil, cette Manette dont l'un des charmes était pour lui son ignorance même, et qu'il célébrait dans une *Épître* fameuse en la suppliant de ne pas changer :

> Ah! conservez-moi bien tous ces jolis zéros
> Dont votre tête se compose.
> Si jamais quelqu'un vous instruit,
> Tout mon bonheur serait détruit,
> Sans que vous y gagniez grand'chose.
> Ayez toujours pour moi du goût comme un bon fruit,
> Et de l'esprit comme une rose.

Poète d'impromptus, causeur de salons, pamphlétaire, est-ce donc là tout Rivarol? Non, sans doute; il n'en est pas moins vrai que deux mots, *les forces perdues*, pourraient servir d'épigraphe à cette existence gaspillée sans remords dans une sorte d'ivresse qui s'était emparée de Rivarol de très bonne heure, qui ne l'avait pas quitté un jour au milieu des plus grands périls de sa vie et des plus tragiques évènements de l'histoire, et qui persista jusqu'à la veille de sa mort. On est saisi de regret en songeant à ce qu'il aurait pu être, à ce qu'il aurait dû faire, d'après certaines pages de haute valeur et quelques fragments superbes, si le monde, si une paresse incorrigible, l'entraînement de la parole improvisée et applaudie, ne l'avaient mis dans la servitude des succès faciles dont il ne sembla jamais sentir l'inanité. Et cependant combien tout cela pèse peu dans la balance des destinées littéraires, quand le moment du fugitif triomphe a disparu et que la dernière fusée est éteinte!

Sa mémoire expie cruellement les torts de sa vie, les aberrations de son goût et aussi celles de sa conscience. Nul mieux que lui, d'ailleurs, n'a réussi à caractériser cet esprit de conversation par lequel il s'imposa, il vécut, il régna, et dont il connut l'enivrement sans la satiété: « L'esprit est cette faculté qui voit vite, brille et frappe. Je dis vite, car la vivacité est son essence : un trait et un éclair sont ses emblèmes. Observez que je parle de la rapidité de l'idée et non de celle du temps que peut avoir coûté sa poursuite. Ainsi qu'un écrivain sème son livre de

traits plus ou moins ingénieux, il aura fait un ouvrage d'esprit, lors même que cet ouvrage lui aurait coûté la moitié de sa vie... Mais, dans le monde, l'esprit est toujours improvisateur; il ne demande ni délai ni rendez-vous pour dire un mot heureux. Il bat plus vite que le simple bon sens; il est, en un mot, *sentiment prompt et brillant*[1]. »

Ceux qui, comme Rivarol, font de l'esprit leur occupation particulière, je dirai presque leur profession, sont exposés à un grand péril. L'esprit, habitué au succès, en devient insatiable; de son côté, le monde, habitué à y chercher son plaisir, a des exigences toujours croissantes. De là des exagérations d'abord, des inventions ensuite, où la double malignité du causeur de profession et de son public trouve son compte. L'esprit non tempéré par la bonté, non surveillé par la justice, toujours excité à se dépasser lui-même et condamné à redoubler ses effets, arrive à les chercher et à les conquérir à tout prix. Il a bientôt épuisé la réalité qui lui semble pauvre et fade; il la torture, il la déforme de toutes les manières; il jouit des contorsions et des grimaces qu'il lui prête; il crée de toutes pièces le ridicule d'abord, l'infamie ensuite, qu'il marque sur ses victimes d'un trait souvent injuste et toujours sanglant. C'est d'abord la médisance qui fait son œuvre; plus tard, ce sera la calomnie, et l'on finira par le pamphlet atroce, écrit ou parlé. Voici quelques définitions de Rivarol lui-même, qui étudiait de près son modèle : « La médisance dit étourdiment le mal dont elle n'est pas sûre et se tait prudemment sur le bien qu'elle sait. Quant à la calomnie, on la reconnaît à des symptômes plus graves. Pétrie de haine et d'envie, ce n'est pas sa faute si sa langue n'est pas un poignard[2]. » Il sort de tout cela un nouveau genre littéraire, la diffamation. C'est une triste gloire pour Rivarol d'avoir été le premier dans le dernier des genres. Tel il se montre déjà dans le *Petit Almanach des grands hommes de 1788;* tel aussi dans le *Petit Almanach des grands hommes de la Révolution*. Voltaire semblait avoir deviné et décrit d'avance ce talent funeste et la forme particulière qui s'y adapte : « Un nouveau poison fut inventé depuis quelques années dans la basse littérature. Ce fut l'art d'outrager les vivants et les morts par ordre alphabétique. » Mais que dire des *Actes des Apôtres*, où Rivarol semble avoir repris la plume de l'Arétin pour défendre des idées qui avaient droit au moins au respect de leurs apologistes? Comment qualifier ces excès d'une polémique effrontée où la haine déborde en violences et en obscénités? Rivarol avait des plaisanteries d'une sinistre

[1] *De l'Homme intellectuel et moral*, Œuvres complètes, t. Ier, p. 126. — [2] *Ibid.*, p. 273.

gaieté. Tel mot de lui était un coup de poignard empoisonné dans le cœur d'un homme, un stigmate sur son front. N'y avait-il pas quelque chose comme un crime dans ce nom infligé par la rage froide de Rivarol à Joseph Chénier, qu'il appelait *le frère d'Abel Chénier*, réveillant ainsi, pour l'éterniser, l'accusation de fratricide, mille fois réfutée, et l'incrustant, pour la postérité, dans une expression indélébile?

Ce Rivarol est connu; il a trouvé des peintres, des admirateurs, il a, de nos jours, une nombreuse postérité; ses disciples, devenus des maîtres à leur tour en ce genre, ont retrouvé le triste secret du mot déshonorant ou meurtrier. Mais c'est un autre Rivarol que je voudrais étudier ici, un écrivain vraiment supérieur. C'est avec celui-ci que nous nous consolerons des *Saturnales* littéraires où l'auteur a conduit son talent et nous avec lui, tout en nous étonnant du singulier contraste qui va s'offrir à nos yeux.

Dans cette matière, assez confuse en apparence, des idées et des écrits de Rivarol en dehors de ses pamphlets, nous ferons deux parts. Nous examinerons d'abord quelques-unes de ses doctrines politiques, telles qu'elles résultent du *Journal national*, et sa théorie sur les rapports de la religion et des sociétés humaines, exprimée d'abord dans les deux lettres à M. Necker, reprise plus tard, avec des modifications profondes, dans la conclusion du *Discours sur l'Homme intellectuel et moral*. Nous réserverons pour une autre étude ses vues ingénieuses sur le langage en général, qu'il appelle « la physique expérimentale de l'esprit »; enfin, nous verrons se dessiner à nos yeux une philosophie dont quelques traits seulement apparaissent, mais qui a bien de l'originalité et une allure très personnelle.

II

Si l'écrivain politique, dans Rivarol, n'est pas placé par l'opinion à un rang élevé, c'est qu'on ne le connaît pas bien. Qu'on lise sans parti pris les extraits qui lui appartiennent dans le *Journal politique et national*, publié par l'abbé Sabatier de Castres dans l'année 1789, on sera surpris de la hauteur et de la fermeté de raison qui s'y révèlent. Mais là encore il faut distinguer. Quand il touche aux personnes, c'est avec une sorte d'injustice mal contenue, d'âpreté et parfois de férocité froide, qui ôtent toute autorité à ses jugements. Mais, quand il parvient à s'arracher à la tentation malsaine du pamphlet, quand il juge non plus les hommes, mais les évènements et les idées, c'est une transformation; sa pensée et son talent s'élèvent devant le grand et terrible spectacle qui se déploie à

ses yeux. On s'est trop arrêté, en le lisant, à la satire des personnes, qui n'est que la moindre partie de sa collaboration au *Journal :* ce qu'il faut considérer, c'est l'interprétation des faits historiques, c'est la doctrine politique qui en ressort. Il y a là une série de commentaires des plus curieux sur les évènements, et des conjectures singulièrement fines sur les conséquences possibles. Dans un ordre d'idées analogues, Mallet du Pan, Malouet, Monnier, en jugeant les mêmes faits, n'égalent pas toujours et ne dépassent jamais la ferme sagacité de Rivarol.

On s'étonne, en lisant de telles pages, que des écrivains systématiques ou légers aient pu traiter Rivarol comme un défenseur à outrance de l'ancien régime, un utopiste du passé. Ce qui frappe, au contraire, tout lecteur réfléchi, c'est la liberté d'esprit, la largeur d'idées, un effort véritable d'impartialité dans le discernement des causes et la discussion des responsabilités. Il y a là des vues qui décèlent l'homme né pour la grande histoire, qu'il aurait sûrement atteinte s'il avait su s'affranchir des misères de la polémique courante. L'époque où il collabora au *Journal national* marque le plus haut degré de sa vie intellectuelle. On comprend aisément que de si belles discussions aient vivement attiré l'attention des hommes d'État anglais et particulièrement celle de Burke, qui s'en inspira. Le style se ressent de cette contrainte heureuse que s'impose ici l'écrivain pour tenter de faire de l'histoire et non du pamphlet. La discipline des idées, à laquelle il se soumet, donne à l'écrivain une vigueur nouvelle, une simplicité énergique, une puissance rare de concentration. Certains passages révèlent une sorte d'émulation avec les maîtres de l'histoire : il y a des traits de force et d'éclat qui rappellent le commerce de l'auteur avec Tacite. Tout évidemment ne se tient pas au même niveau. Des inégalités et des négligences rompent la ferme teneur de ce style; la concision trop recherchée produit plus d'une obscurité. Mais la langue politique est trouvée du premier coup et reçoit l'empreinte des qualités personnelles de l'auteur, d'où il résulte un mélange heureux et nouveau, très éloigné des déclamations, de l'emphase et de l'abstraction pompeuse qui dominent presque partout dans les journaux et les discours du temps, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Nous ne nous donnerons pas le luxe facile de citations nombreuses; il nous suffira de justifier, par quelques résumés, cette opinion qui peut sembler, au premier abord, trop favorable. Nous choisirons comme exemple un grand débat, celui de la sanction royale, qui émut si vivement l'Assemblée et le pays au mois d'août et de septembre 1789. C'est une page d'histoire politique tracée avec un calme et un bon sens supérieur : « Toutes les cabales étant prêtes, on commença par se demander

ce que c'était que la sanction royale, et, par cette seule question, on troubla ce qui était fort clair. On trouva dans le mot *sanction* l'acceptation, la promulgation, la publication, et deux sortes de *veto*, l'un *suspensif* et l'autre *absolu*. Certes la nation n'avait songé à aucune de ces subtilités. En disant à ses députés : *Vous ne ferez rien sans le concours du roi*, elle l'avait reconnu partie intégrante du souverain, c'est-à-dire du pouvoir législatif. La constitution et les lois ne pouvaient donc se passer du consentement royal. . . » — Et ici le rôle des modérés est tracé avec une tranquille ironie : « Ils disaient qu'ils auraient à rougir pour la nation, si la France ne retirait de son assemblée qu'une *constitution aussi imparfaite que celle de l'Angleterre*, et ils travaillaient de bonne foi à nous épargner cette honte et ce malheur. Le Comité de constitution demanda positivement deux chambres et le *veto absolu* pour le roi; à ces mots, on n'entendit qu'un cri : Une de ces chambres sera l'aristocratie, et le *veto absolu* sera le despotisme. Les habiles songèrent donc à profiter au plus tôt de cette fureur et de cette ignorance, *en y joignant un peu de terreur*. Le Palais-Royal s'était attroupé; les courriers allaient et venaient sans cesse de Paris à Versailles; les motions se succédaient avec une rapidité prodigieuse; la fougue et l'effervescence étaient au comble; tout frémissait au seul nom de *veto royal;* enfin, avec ce mot, on fit une telle peur au peuple qu'il en devint effrayant. . . L'Assemblée, épouvantée de tant de zèle, *trembla de tous ses membres, excepté pourtant de ceux qui étaient dans le secret*, et c'était le petit nombre [1]. » Et, d'une plume impitoyable, Rivarol énumère les contradictions qui s'entassent dans les premiers articles de la constitution future et qui devaient la rendre impraticable. On nous excusera de marquer cette longue discussion par ses traits essentiels seulement, mais qui permettront de juger de la pénétration de l'écrivain. L'Assemblée décréta d'abord que la France était un État monarchique; puis elle décréta tout aussitôt que l'Assemblée était permanente, qu'elle ne serait composée que d'une chambre, et que le pouvoir législatif tout entier résidait dans cette chambre. De sorte qu'elle déclarait que la France était une *monarchie*, mais il fallait entendre une *démocratie*. C'est de la même manière que les théatins ont commenté leurs statuts : il y est dit qu'*ils seront habillés de blanc*, et ils ont mis à côté : *c'est-à-dire de noir*. — Les honnêtes gens étaient bien un peu étonnés : ils disaient qu'un roi auquel on n'accorde qu'un *veto suspensif* n'est plus roi; qu'il est tout au plus capitaine général, homme à brevet et à pension. Quelle déri-

[1] N°s VI et VII du *Journal politique et national* (2e série).

sion, en effet, d'accorder au chef de l'État un droit d'*empêcher* qui n'*empêchera* pas! Le peuple verra sans cesse l'instant où il faudra que le prince obéisse; et par là même le voilà avili dans l'opinion. L'Assemblée forcera le roi à enregistrer ses décrets, beaucoup mieux que le roi ne forçait les parlements à enregistrer ses édits. Aussi, pour éviter un affront inévitable, le prince obéira toujours à la première sommation, et on ne lui aura conféré qu'une prérogative illusoire... En même temps qu'on lui conférait ce droit chimérique, on lui interdisait formellement toute proposition de loi; de sorte que le roi de France fut mis de partout hors de la constitution française; et, si l'on dit encore que son consentement est *nécessaire* il faut entendre qu'il est *forcé.* — En vain M. de Mirabeau, qui feignait toujours de plaider pour la prérogative royale, voulut qu'on accordât au roi le pouvoir exécutif *suprême;* on en a fait un décret qui réunit dans un seul mot une dérision et une sottise. Le pouvoir d'exécuter les volontés d'autrui est toujours suprême; c'est la suprématie d'un intendant de maison : Louis XVI n'est plus que le grand officier de l'Assemblée nationale. Le titre de roi lui est conservé comme une antique décoration dont la politesse moderne n'a jamais privé les rois détrônés. Ainsi fut abolie, le vendredi 11 septembre 1789, la monarchie française, fondée l'an 420 de l'ère chrétienne, après quatorze siècles de fortunes diverses; d'abord aristocratie royale et militaire, ensuite monarchie plus ou moins absolue, et maintenant *démocratie armoriée d'une couronne.* — Ce serait le comble de l'hypocrisie ou de l'ignorance que d'appeler encore la France une monarchie. Mais alors, quand on a rendu le roi inutile, pourquoi ne pas le déclarer tel? Pourquoi laisser la nation chargée de l'entretien d'une cour, et pourquoi tendre le piège de la royauté à cinq ou six millions de bons Français qui seront toujours tentés de traiter Louis XVI en roi, et se rendront, sans le savoir, criminels de lèse-majesté nationale? — Et, tirant la conclusion logique des faits qu'il vient de commenter : «Je le déclare donc à la face de l'Europe, s'écrie-t-il, l'Assemblée nationale ayant tué la royauté dans la personne de Louis XVI, je ne vois de souverain en France que cette assemblée, et je révère avec elle l'Hôtel de ville, les Districts et le Palais-Royal. Voilà mes législateurs et mes rois; ils peuvent me compter au rang de leurs sujets; et malheur, dans une révolution, à qui, ne pouvant dresser des échafauds, ne dresse pas des autels [1]. »

Nous avons voulu donner une esquisse fidèle, bien qu'incomplète, de

[1] N° VIII du *Journal* (2° série).

cette argumentation si pleine, si substantielle, et dont on ne peut se faire aucune idée d'après des citations isolées; car c'est dans le développement de sa dialectique que Rivarol excelle; nul mieux que lui ne conduit une discussion; nul ne la varie avec plus d'art, n'en fait mieux ressortir tous les aspects; nul n'associe mieux, dans la trame ferme et brillante de son style, la logique et l'ironie. C'est là, on en conviendra, un début éclatant du journalisme politique, et la presse peut être fière d'un pareil ancêtre. Quant au fond des idées que développe ici Rivarol, il faudrait pousser bien loin la mauvaise foi pour soutenir qu'elles sont d'un esprit passionné et aveugle. C'est exactement le même genre d'objections que M. Thiers adresse, dans son *Histoire de la Révolution française,* à ces premières et graves décisions de l'Assemblée constituante. On dirait qu'il répète dans ses jugements les sévères avertissements de Rivarol. Il signale, lui aussi, cet élan qui entraînait alors les esprits vers les idées les plus simples : un peuple qui déclare sa volonté, un roi qui l'exécute. La *nation veut*, le *roi fait;* on ne sortait pas de cette formule et l'on semblait vouloir la monarchie parce qu'on laissait un roi comme exécuteur des volontés nationales. Dans le fait, il n'était plus que le premier magistrat de l'Assemblée. Pour fonder une monarchie réelle, il eût fallu de grandes concessions de part et d'autre. Ces concessions n'étaient pas possibles alors, et M. Thiers conclut, presque dans les mêmes termes que Rivarol, que « la république était déjà dans les opinions sans y être nommée, et que l'on était républicain sans le croire. »

Rivarol ne se montre ni moins sage ni moins modéré, quand il expose son plan politique. Il fallait, dit-il, pour asseoir à jamais la constitution française sur ses vrais fondements, conserver la monarchie, établir les communes (c'est-à-dire une chambre basse), et créer une chambre haute. Ainsi l'on aurait reconstitué l'aristocratie dans un sénat essentiellement inamovible, c'est-à-dire héréditaire et peu nombreux. Il serait résulté de ces trois forces, dont chacune est despotique par sa nature, un gouvernement sans despotisme, mais si énergique et si plein, que la France serait rapidement montée au point de grandeur où sa nature l'appelle... « Toute force dans la nature est despotique, comme toute volonté dans l'homme. Mais, de même que chaque plante et chaque animal tend avec la même énergie à occuper toute la terre, il en résulte que ces différentes forces, également despotiques, se répriment mutuellement; il se fait entre elles une compensation dont les lois nous échappent, mais d'où il résulte que, sans jamais se détruire, elles retiennent chaque espèce dans ses propres limites. » Cette comparaison ingénieuse explique à merveille toute la théorie de la monarchie constitutionnelle, où les trois forces

essentielles, le peuple, la noblesse, la royauté, se limitent réciproquement sans se détruire. Et ici encore Rivarol se rencontrait d'avance avec M. Thiers, soutenant, à propos de la même discussion, que, pour être réelle, telle qu'elle existe, même dans les États réputés libres, il eût fallu que la monarchie établie par l'Assemblée constituante fût la domination d'un seul, à laquelle on aurait mis des bornes au moyen du concours national. C'est à limiter la volonté du prince que la volonté de la nation devait être appliquée; elle ne devait pas prendre sa place. Et, dès l'instant que la nation pouvait ordonner tout ce qu'elle voulait, sans que le roi pût s'y opposer par le *veto*, le roi n'était plus que le premier officier du pouvoir exécutif, résidant tout entier, avec le pouvoir législatif, dans l'Assemblée. — Il faut donc abandonner les accusations portées à la légère contre Rivarol. Ce n'est pas être un rétrograde, en 1789, que de souhaiter passionnément la constitution anglaise « comme le modèle d'une transaction intervenue en Angleterre, à la suite d'un débat semblable, entre le roi, l'aristocratie et le peuple. »

Mais qu'allait-on parler de transactions à des esprits égarés par leur passion ou par leur ignorance? « Le plus grand nombre n'entendait pas l'état de la question et cela seul peut assurer leur innocence. On en a vu qui disaient naïvement : *Nous n'aimons pas le gouvernement d'Angleterre*, comme ils auraient dit : *Nous n'aimons pas la géométrie*. — Et voilà les raisons et les hommes qui ont balancé nos destinées : c'est par là que nous avons eu cette constitution qui soumet les campagnes à l'aristocratie des villes, les villes aux municipalités, les municipalités et les villes à l'Assemblée nationale, et qui ne laisse au roi que l'exergue des monnaies[1]. » Autant ou mieux valait établir la république du même coup. Cela, peut-être, eût épargné au pays des luttes inutiles et même des crimes. Car c'est le mensonge des situations fausses qui créa les résistances obstinées, des tentatives funestes de la part du roi pour échapper à une subordination impossible, et des répressions sanguinaires de la part des assemblées, qui ne voulaient rien laisser perdre de leur souveraineté.

Dans le même ordre d'illusions qu'il combat, il faut citer, au premier rang, les pages éloquentes dans lesquelles Rivarol dénonce l'erreur politique qui, selon lui, a vicié la *Déclaration des droits de l'homme*, l'idée toute théorique que conçut l'Assemblée de remonter à l'origine du monde pour fonder sur la terre un nouvel ordre de choses, oubliant que le corps politique est un être artificiel qui ne doit rien à la nature, que

[1] N° IX de la deuxième série du *Journal politique et national*.

les hommes naissent inégaux et que la loi est précisément l'art de niveler les inégalités naturelles; enfin, se moquant peu philosophiquement de l'Angleterre qui n'avait pas su débuter ainsi lorsqu'elle se donna une constitution en 1688. «Mais, d'autre part, on se demanda bientôt en Europe quelle était donc cette nouvelle méthode de conduire les peuples avec des théories et des abstractions métaphysiques; de compter pour rien la pratique et l'expérience, de confondre l'homme absolument sauvage avec l'homme social, et l'indépendance naturelle avec la liberté civile... La liberté consiste à n'obéir qu'aux lois, mais, dans cette définition, le mot *obéir* se trouve; tandis que l'indépendance consiste à vivre dans les forêts, sans obéir aux lois, et sans reconnaître aucune sorte de frein [1].» Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, Rivarol peut être combattu. Mais on ne peut contester que, là encore, le fin critique ne démêle avec une rare sagacité l'excès de rationalisme et d'abstraction qui pesa sur les grandes discussions de la Constituante et le mépris injuste de cette Assemblée pour tout ce qui était expérience, tradition et histoire.

Et certes ce n'était pas un juge aveugle, ce journaliste qui énumère sans pitié les fautes de la cour. Il ne s'y épargnait guère. Ni M. Necker, ni les autres ministres, ni les nobles, ni les modérés qui livrent tout, ni les violents qui compromettent tout, n'obtiennent grâce devant cette implacable censure qui éclate aussi bien contre les auxiliaires médiocres ou inertes du parti de la cour que contre les agitateurs et les meneurs du peuple. Mais c'est surtout les neutres et les lâches qu'il ne peut souffrir. Quant à ces députés, s'écrie-t-il, qui n'ont été d'aucun parti, qui n'ont été d'aucun secret, qui n'ont montré enfin ni vice ni vertu, qu'ils n'espèrent pas apporter l'excuse de leur nullité au tribunal de l'histoire: «Je leur dirai qu'ils ont fait nombre avec les méchants; qu'ils sont coupables de tout le mal qu'ils n'ont point empêché; qu'ils sont coupables de tous les pièges que leur a tendus la perfidie et de tous les faux pas de leur conscience, parce qu'avec toute leur bonne foi deux passions les ont dirigés constamment dans leurs démarches, les ont décidés dans leurs mesures et leur ont dicté leurs motions: l'une est la *peur*, et l'autre la *vanité* [2].» Pour retrouver des traits pareils, il faut aller jusqu'au *Journal de Paris* où écrivit un peu plus tard André Chénier, faisant déjà pressentir les *Iambes* qu'il devait tracer d'une main fiévreuse, sous la dictée d'un cœur «gros de haine, affamé de justice,» une heure avant de paraître devant Fouquier-Tinville. C'est la même indépendance, le même

[1] N° XVI, 1re série. — [2] N° XII, 2e série.

courage hautain, mais non pourtant le même accent. La source de ces sentiments était plus pure et plus haute chez André Chénier. C'est le mépris qui domine chez Rivarol; dans l'âme de Chénier, c'est une colère émue et magnifique.

Après les évènements d'octobre, le désastre de Versailles, le retour du roi et de la famille royale à Paris, dont on nous trace une peinture d'une réalité saisissante, le *Journal* s'arrête brusquement; mais, avant que Rivarol dépose cette fière plume de journaliste, il signale à Versailles, pendant ces funestes journées, la défection de toutes les idées, grandes ou petites[1] : « Qu'on nous dise après cela que les cours sont des foyers de dissimulation, de politique et de machiavélisme! » La cour de France a déployé, selon lui, une profondeur d'ineptie, d'imprévoyance et de nullité, d'autant plus remarquable qu'elle n'avait devant elle, à ce moment, que des hommes au-dessous du médiocre. *Tout était médiocre, jusqu'aux assassins.* Rivarol a noté d'un trait profond qu'il y a des circonstances et des temps où le défaut d'esprit a tous les effets de la perversité du cœur[2]. Quand on a vu les choses de près et sous leur vrai jour, on est effrayé du *délaissement universel* où s'est trouvé alors Louis XVI au milieu même de sa cour et de son parti. A quelques exceptions près, honorables ou glorieuses, cette dure sentence de Rivarol est juste. Comme il le dit, la religion pour le prince étant presque éteinte, sauf dans quelques âmes militaires et chevaleresques, il fallait des prodiges pour la ranimer. Ces prodiges sortirent de l'excès même du mal. Mais Rivarol ne pouvait les prévoir encore. Il arriva que ce peuple de courtisans et cette aristocratie, qui avaient montré tant d'indécision et de faiblesse aux premiers jours de la Révolution, se retrempèrent dans la persécution, et cette religion de l'honneur, presque éteinte à Versailles, se ralluma sur l'échafaud et jeta une dernière lueur sur l'agonie de la royauté.

III

Parmi les questions de politique sociale qui ont préoccupé cet esprit doué d'une perspicacité peu commune, il en est une qu'il a reprise, en deux occasions bien différentes, avant et après la Révolution, c'est la question de la valeur et du prix des idées religieuses dans les sociétés modernes. En y revenant la seconde fois, avec des conclusions tout autres et tout autrement méditées, il montrait qu'il avait le sens des problèmes politiques. Y en a-t-il un, même à l'heure où nous sommes, plus grave que celui-là? Y en a-t-il un qui attire davantage la méditation

[1] N° XIX, 2e série. — [2] N° XX, *ibid.*

des esprits sérieux, au-dessus des expédients des uns, des passions ou de la légèreté des autres? Ni la force, ni la colère, ni le raisonnement ne tranchent ce problème ou ne le suppriment. Il renaît au moment même où l'on pense en avoir fini avec lui; il se pose avec une obstination invincible devant chaque génération, et ceux-là mêmes qui croient pouvoir l'écarter par la science positive se prennent parfois à trembler à l'idée de leur victoire possible; le vide qui se creuserait dans l'âme de l'humanité, s'ils réussissaient, les épouvante; ils en conviennent à certains moments, dans ces élans de sincérité qui ne sont pas toujours dans la logique d'une situation, mais qui n'en sont pas moins à l'honneur d'une conscience humaine.

La première fois que Rivarol aborda cette question, ce fut en 1788, à l'occasion d'un ouvrage de M. Necker, qui avait irrité ses nerfs, blessé son épicurisme délicat par un ton de solennité et en même temps une sorte de candeur d'apostolat.

Entre ses deux ministères, M. Necker venait de publier son traité célèbre alors sur l'*Importance des opinions religieuses;* il y dénonçait le péril croissant de l'athéisme social, et lui opposait avec une sincérité touchante, mais non sans emphase, ces sentiments naturels, « les majestueuses idées qui lient l'organisation générale de la race humaine à un Être puissant, infini, la cause de tout et le moteur de l'univers. » Il démontrait que la législation humaine est bien imparfaite et son effet bien précaire si elle ne trouve pas un point d'appui dans la conscience de la Divinité présente en chacun de nous, et que la loi morale s'obscurcit et vacille si on la sépare de son principe. Tout le livre était un appel au spiritualisme religieux, au nom de la raison spéculative comme au nom de la raison politique. C'était l'œuvre d'un homme d'État très légitimement inquiet de l'avenir moral de son pays en même temps que d'un philosophe zélé pour la défense de ses convictions. Le succès du livre, le sujet traité, la personne de l'auteur, avaient attiré l'attention de Rivarol; l'occasion lui avait paru bonne pour se mettre en avant et jeter son nom dans la mêlée de l'opinion. Il s'était empressé, sans trop y réfléchir, sans prendre le temps de mûrir ses idées, d'écrire deux lettres publiques à M. Necker pour le réfuter.

C'est l'improvisation d'un bel esprit. On n'y trouve ni plan ni argumentation suivie, rien d'approfondi. Les idées s'y mêlent et se confondent; elles arrivent comme au hasard et disparaissent sans raison. Mais, à travers ce désordre et au milieu d'opinions paradoxales et à effet, se font sentir ici et là les coups d'une dialectique embarrassante.

Il y a une singulière et blessante fatuité d'homme du monde dans la

manière dont le jeune écrivain traite M. Necker. Tantôt il le raille pour sa manière un peu lente et vague, un peu cérémonieuse, d'écrire, avertissant les jeunes gens « qu'outre le style *simple*, le *tempéré*, et le *sublime*, si bien classés dans les rhétoriques de collège, on sera forcé désormais d'admettre le *style ministériel* »; tantôt il le plaisante sur la facilité avec laquelle l'excellent homme a passé du ministère des finances à celui de la parole et de la prédication. Il l'appelle spirituellement un *Fénelon, mais un Fénelon sans évêché;* il caractérise assez bien cette disposition d'esprit et de cœur, cette bienveillance qui l'attire vers tous les hommes et qui le rend heureux, cette tolérance universelle « qui voudrait protéger toutes les croyances et jeter de nouveaux liens parmi les hommes, en leur montrant à tous le même père dans un Dieu toujours prêt à recevoir la variété de leurs tributs, et à sourire avec indulgence à la bizarrerie de leurs hommages[1] ». Mais là où éclate l'impertinente légèreté qu'il apporte dans cette discussion, c'est quand il lui reproche de venir parler de philosophie et de religion. Il paraît que ce n'est plus la mode. « Aujourd'hui l'usage est de ne parler ni de l'une ni de l'autre. Ces questions ont fatigué le monde. Il n'y a que quelques jeunes gens, vexés par des pratiques minutieuses de dévotion, qui s'en vengent par des propos au sortir du collège; mais l'expérience leur apprend bientôt que, si l'homme est une trop chétive créature pour offenser l'Être suprême, il n'en est pas moins vrai que les irrévérences sont des crimes envers la société; qu'il ne faut ni blesser les dévots ni ennuyer les gens d'esprit, et qu'en tout il est plus plaisant de parler de ce monde-ci que de l'autre[2]. » Et l'on croit voir, après cette belle tirade, le chevalier de Rivarol secouant de son jabot de dentelle quelques grains de tabac d'Espagne et faisant une pirouette sur son talon rouge.

Voici quelques arguments plus forts. Rivarol critique vivement le sujet même du livre de M. Necker et son titre. L'importance des opinions religieuses! En prenant un titre pareil, l'auteur ne déclare-t-il pas d'avance qu'il n'alléguera, pour règle de morale, que l'utilité générale des sociétés? Ce n'est point par des considérations si froides et si nues, ce n'est point par des calculs de ce genre, qu'on mène les peuples. Le titre seul du livre est donc très coupable; on ne doit pas souffrir qu'on traite d'*opinions* la morale et la religion à la fois. « Vous affectez, Monsieur, de ne les regarder que comme des hypothèses, afin que l'esprit de calcul nous fasse pencher pour celle qui promet les plus grandes récompenses[3].

[1] *Œuvres complètes*, t. II, p. 117. — [2] *Ibid*, p. 121. — [3] *Ibid.*, p. 114.

Vous ne parlez que de chances, que de vertus qui doivent être acquittées ou escomptées dans une autre vie. Était-ce donc à vous, Monsieur, à nous offrir des effets décriés? » C'était là, en effet, le défaut de la cuirasse, et Rivarol ne se fait pas faute d'y frapper rudement. « Voyez comme tout s'avance, s'écrie-t-il : on ne disputait autrefois que de la *vérité* de la religion; on ne dispute aujourd'hui que de son utilité [1]. » — Il insiste; il revient plusieurs fois sur cet argument qu'il enfonce comme un coin dans le système de M. Necker. La religion est nécessaire, dites-vous, mais d'abord est-elle vraie? Voilà ce qu'il faut d'abord démontrer. « Or il semble bien que, si la religion est si nécessaire au peuple, c'est moins pour le rendre heureux que pour lui faire supporter son malheur. Quand on a rendu le monde insupportable aux hommes, il faut bien leur en promettre un autre. Cela est si vrai que, si un homme du peuple parvient à la richesse, on ne suppose plus que la religion soit si nécessaire, et sa fortune sert d'ôtage à la société. » Et ici Rivarol devient singulièrement vif et pressant. « C'est une grande immoralité, dit-il, que de prêcher ce qu'on ne croit pas. Or c'est là l'hypocrisie irrécusable dans les sociétés très civilisées. Si l'on veut absolument que la religion soit le garant du peuple envers les gens du monde, il faudrait du moins que la morale fût la caution des gens du monde envers le peuple. Il n'en est rien, et il se joue ainsi partout une grande et triste comédie. Chacun recommande la religion et on la laisse au petit peuple; et de même chacun recommande la vertu et on la laisse aux dupes [2]. »

Rivarol estime qu'il est inutile, et par conséquent dangereux, d'agiter de nouveau le fond de ces idées qui serait peut-être immuable si l'on ne venait, à chaque instant, en remuer les obscurités : « La croyance en un Dieu est si naturelle et si nécessaire aux gouvernements, aux peuples, à la société, à la richesse pour sa sûreté, à la misère pour sa consolation, » qu'il est imprudent de la compromettre par des démonstrations faibles. Or telle est la situation d'un déiste tel que M. Necker : « Pascal vous eût rejeté bien loin avec vos preuves tirées du spectacle de la nature, lui pour qui Dieu était moins probable que Jésus-Christ, et qui concevait mieux qu'on pût être athée que déiste [3]. » La conclusion de l'opuscule est en faveur de la morale indépendante. Le mot n'y est pas, mais l'idée y est présente et inspire les dernières pages. La morale sans le dogme, voilà ce qui nous reste, nous dit-on, du grand naufrage. Toutes les religions se fortifient de son alliance; elle n'a besoin d'aucune

[1] *Œuvres complètes*, p. 168 et sq. — [2] *Ibid.*, p. 138, 139, etc. — [3] *Ibid.*, p. 107.

d'elles. C'est aux philosophes à répandre la morale, et il faut qu'ils y mettent autant d'ardeur que les prêtres en ont mis à propager la religion. Rivarol les convie, et particulièrement M. Necker, à donner à la France un catéchisme de morale qui remplacerait tout le reste.

Tel est l'état d'esprit de Rivarol en 1788. C'était alors un sceptique bel esprit, s'efforçant seulement de sauver la morale, sacrifiant légèrement tout le reste. Mais ce n'est là que la première forme de sa pensée sur cette question.

Il y revient neuf ans plus tard dans l'esquisse de sa philosophie, publiée comme discours préliminaire d'un *Dictionnaire de la langue française*. Les temps étaient changés; la Révolution avait passé par là. Sans transformer le fond de ses idées philosophiques, l'expérience a modifié son point de vue sur l'importance politique des religions; il fait appel, dans ce grand procès, à ce que Volney appelait le *jury des faits*, et ce jury lui a répondu. Voici quelques traits de cette apologétique inattendue. Selon lui, la philosophie du XVIII[e] siècle a manqué la grande expérience qu'elle avait tentée sur l'esprit humain; elle a créé un fanatisme nouveau qui a fait, pour établir la domination de ses dogmes, tout ce que le fanatisme religieux avait osé pour les siens; elle a soulevé les passions populaires au lieu de les diriger et de leur mettre un frein. Cela ne s'est pas fait tout de suite. Les Voltaire, les Diderot, n'ont rien vu de pareil; mais, pour n'avoir redouté que le fanatisme religieux, pour avoir méconnu la nature de l'homme et des corps politiques, pour avoir ignoré le poison des germes qu'ils semaient, une effrayante complicité pèse sur leur tombe. Ils ont engendré, à leur insu, toute une postérité de philosophes qui, de la théorie, sont descendus dans la réalité; qui se sont armés des passions du peuple, en même temps que le peuple s'armait de leurs maximes; il s'est fait un troc périlleux des théories de l'esprit et des pratiques de l'ignorance, des subtilités des chefs et des brutalités des satellites; de cet accouplement de la philosophie et du peuple, il est sorti une nouvelle secte, forte des arguments de l'une et de l'autre, mais également redoutable à tous deux. « Je ne peux me défendre ici d'observer combien les Rousseau, les Helvétius, les Diderot, les d'Alembert et les Voltaire sont morts à propos. En nous quittant à la veille de nos malheurs, ils ont emporté les suffrages du siècle; ils n'ont pas à gémir de la révolution qu'ils ont préparée; ils n'ont pas à rougir des hommages de la Convention. S'ils vivaient encore, ils seraient exécrés par les victimes qui les ont loués, et massacrés par les bourreaux qui les déifient[1]. »

[1] *De l'Homme intellectuel et moral*, Œuvres complètes, p. 307.

Il y a sur ce sujet une soixantaine de pages très éloquentes, à la façon de M. de Maistre, de Bonald ou de Saint-Martin, qui méritent d'être signalées, à quelque point de vue qu'on se place, comme une manifestation, une sorte d'explosion de sentiments tout nouveaux, issus d'une grande et tragique expérience.

Ce qui domine alors en Rivarol, c'est l'idée, la crainte de l'interprétation qui peut être faite de certaines doctrines philosophiques, dès qu'elles entrent en contact avec les passions et les ignorances de la multitude. Rivarol a été très longtemps le favori des brillantes coteries où l'on faisait impunément et sans péril de l'impiété à huis clos, entre gens de bonne compagnie, quand ce n'était encore qu'un divertissement d'esprit et un jeu de hardiesses applaudies. Mais les portes et les fenêtres de ces petits sanctuaires d'athéisme ont été brisées; les nouveautés d'opinions se sont répandues à flots sur ces masses qui se précipitaient dans la vie politique, et il a vu ce qu'elles pouvaient produire, quels sophismes pratiques on en pouvait tirer, quels soulèvements de force brutale, quels crimes en pouvaient sortir. — En vain il espérait d'abord que le peuple n'entendait rien, ne lisait rien de tous ces dogmes nouveaux; bien au contraire, le peuple les a grossièrement appris et il a voulu, sans tarder, les mettre à profit; il s'en est saisi comme d'une arme de combat; les principes sur l'égalité absolue et naturelle sont devenus entre ses mains des arguments contre toute autorité et tout ordre; ces fameuses thèses sur la bonté native de l'homme, qui étaient des thèses d'école ou de boudoir, ont été appliquées furieusement à la ruine d'une société qu'on a rendue responsable de tout le mal. Ce qui était réservé pour la discussion des livres a été traduit en applications brutales. Rivarol a vu de près opérer cette effroyable logique; épouvanté par ce déchaînement de passions qui n'étaient pourtant que des commentaires pratiques d'idées, il arrive à penser et à dire hautement que la philosophie ne peut pas faire l'éducation du peuple: « Le crime des philosophes est de faire présent de l'incrédulité à des hommes qui n'y seraient jamais arrivés d'eux-mêmes; car ceux qui ont le malheur d'y parvenir par la méditation ou par de longues études sont ou des gens riches, ou des esprits calmes et élevés, retenus à leur place par l'harmonie générale. Leur éducation et leur fortune servent de caution à la société; mais le peuple, que tout invite à remuer et qui ne sent pas l'ordre dont il fait partie, reste sans crainte et sans espérance dès qu'il est sans foi [1]. » C'est une dangereuse chimère que de vouloir faire un *peuple philosophe :* « La philosophie, que le

[1] *De l'Homme intellectuel et moral*, p. 334, 335 et sq.

peuple entend toujours mal, ne laisse pourtant pas de lui donner une sorte de tournure impie qu'elle-même désavoue et qui tue tout. Sans doute la religion ne répond pas de tel individu, mais elle répond des masses; et ne fût-elle pas indispensable à tel homme en particulier, elle l'est à telle quantité d'hommes. Il n'en est pas ainsi de la philosophie; elle ne répond que de quelques individus; les masses, les peuples et les empires lui échappent, même à l'époque où il n'y a ni prêtres ni rois... La conscience contracterait en vain avec elle-même : il faut l'intervention de Dieu pour que les hommes ne se jouent pas des hommes, pour que l'homme ne se joue pas de lui-même. La morale sans religion, c'est la justice sans tribunaux : toutes choses corrélatives dont l'existence est solidaire comme la parole et la pensée... En un mot, la philosophie divise les hommes par les opinions, la religion les unit dans les mêmes principes. Il y a donc un contrat éternel entre la politique et la religion. Tout État, si j'ose le dire, est un vaisseau mystérieux qui a ses ancres dans le ciel. »

C'est une volte-face, une situation retournée. Imaginez une série de pages semblables à celle-ci, où le raisonnement se revêt d'une brillante imagination et parfois éclate en traits d'un accent tout moderne, vous conviendrez qu'il y a là un phénomène plus que littéraire, et qui mérite d'être étudié de près. Quoi qu'il en puisse dire et malgré tout ce qu'il a pu tenter dans une note pour rétablir l'accord de ses idées actuelles avec quelques-unes de celles qu'il avait exprimées dans ses *Lettres à M. Necker*, voilà Rivarol jeté par le mouvement de son esprit au pôle opposé; le voilà à côté de M. Necker lui-même qu'il avait combattu, ajustant aux doctrines qu'il avait raillées la même faculté de dialectique. Sainte-Beuve s'étonne d'un tel changement; il est même tenté de l'exagérer : « Il y a, dit-il, des moments où Rivarol va si haut, qu'on se demande si c'est bien lui qui écrit, le Rivarol né voluptueux avant tout et délicat, et si ce n'est pas plutôt franchement un homme de l'école religieuse, un croyant qui parle. » — Nous ne pouvons le supposer : car il y a de telles restrictions à son adhésion aux idées religieuses, une façon si libre de juger les dogmes, qu'on voit bien que Rivarol, même alors, se réserve sur le fond des choses. Et, d'ailleurs, lui-même espère que *le peuple ne le lira pas*, preuve évidente qu'il ne croit pas possible que l'on se trompe sur la nature et les limites de son adhésion. Il faut donc en revenir à l'autre terme de l'alternative posée par Sainte-Beuve : c'est un philosophe repenti et devenu politique, *un incrédule qui s'est guéri de la sottise d'être impie*.

Rivarol a successivement énoncé deux opinions contraires sur la

même question. Mais, dans les deux cas, il représente une nuance d'idées qui nous est bien connue. Sans doute, parmi nos contemporains, il en est beaucoup qui, comme l'auteur des *Lettres à M. Necker,* répudient toute intervention, tout secours de la religion dans la vie sociale, et qui soutiennent l'absolue indépendance de la morale. Mais combien en est-il d'autres parmi les hommes de notre âge, qui, tout libres penseurs qu'ils sont, ne s'en effrayent pas moins, comme Rivarol le fit plus tard, de la disparition possible de l'élément religieux, et se demandent avec angoisse par quoi il sera remplacé dans le monde, à qui sera dévolue la grande œuvre de l'éducation et de la moralité populaires, et d'où descendra la parole assez puissante pour imposer à la conscience universelle un contrat respecté par l'égoïsme et les passions? Il serait puéril d'attribuer de pareilles préoccupations, comme le font les esprits vulgaires, à l'hypocrisie ou à la peur. Non; c'est dans des sentiments plus nobles et plus délicats qu'il en faut chercher la source; elles ont d'ordinaire pour origine l'impossibilité, profondément et douloureusement ressentie par des esprits sincères, de prendre, au nom d'une autorité purement humaine, la direction du monde moral. Ce n'est pas un médiocre honneur pour Rivarol que d'avoir eu l'intelligence très nette et le souci de ce problème.

E. CARO.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Les céramiques de la Grèce propre, *vases peints et terres cuites, par Albert Dumont et Jules Chaplain, membres de l'Institut.* Première partie : Vases peints. Première livraison. In-4°, Paris, Didot, 80 pages et 9 planches.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Dans le plan que s'est tracé M. Dumont, c'est ce qu'il appelle *le type de Santorin* qui forme le sujet du second chapitre. *Santorin*, c'est le nom

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai 1883, p. 269; pour le deuxième, le cahier de juillet, p. 361.

moderne de cette île de Théra que, depuis les voyages de Ross, les épigraphistes et les archéologues ont si souvent visitée avec une curiosité que d'intéressantes découvertes ont presque toujours récompensée[1]; c'est là que l'on a trouvé les formes peut-être les plus anciennes de l'alphabet grec, ainsi que des tombes d'une disposition remarquable et de très vieux ouvrages de la sculpture, tels que cet Apollon de Théra que l'on conserve à Athènes. Est-ce de ces textes et de ces monuments archaïques, attribués par la plupart des érudits au VIIIe et au VIIe siècle avant notre ère, que M. Dumont s'occupe dans ces pages? Non certes, il ne les mentionne même pas, et, dans l'enquête qu'il poursuit, ce qui passait il y a une vingtaine d'années pour une très haute antiquité, pour l'époque la plus reculée qu'il fût possible d'atteindre quand on s'établissait sur le sol même de la Grèce, cet âge des débuts de l'écriture cadméenne et des premiers essais de la plastique grecque peut lui paraître aujourd'hui presque moderne. C'est que l'île où la civilisation hellénique a laissé quelques-uns de ses plus anciens monuments n'est que le débris d'une île plus grande, dont toute une partie s'était abîmée et avait disparu dans des temps très reculés, à la suite d'un bouleversement volcanique auquel aucun autre du même genre ne saurait être comparé.

Nous renverrons au livre si savant et si précis de M. Fouqué ceux qui voudraient se rendre compte de la manière dont s'est produit le changement qui a donné à l'île la forme d'un croissant dont la courbe est continuée par les îlots de *Therasia* et d'*Aspronisi*[2].

On verra dans cet ouvrage comment ce maître géologue restitue l'île primitive, à l'aide des observations très exactes qu'il a faites sur les lieux et des rapprochements que lui fournit sa profonde connaissance des phénomènes volcaniques, phénomènes qu'il a étudiés à plusieurs reprises, pendant les éruptions mêmes et non sans péril, à Santorin, au Vésuve, à l'Etna et à Ténériffe. Il fait l'histoire de Théra, il la montre d'abord simple fragment d'un continent de la période tertiaire, qui occupait la place de la Méditerranée, puis agrandie par les déjections d'un volcan sous-marin dont la bouche principale devait se trouver au centre de la baie actuelle. Avec M. Fouqué, on voit le cône émerger et s'agrandir, jusqu'au moment où il égale et où peut-être il dépasse en hauteur le sommet qui est aujourd'hui le point culminant de l'île, le mont Saint-Élie, composé de marbres et de schistes. Nous avons une

[1] L. Ross, *Reisen auf den griechischen Inseln des ægæischen Meeres*, 3 vol. in-8°, 1840-1845.

[2] Fouqué, *Santorin et ses éruptions*, 1 vol. in-4°. Paris, Masson, 1879.

description de l'île, telle qu'elle était alors constituée, avec ses montagnes au centre et ses pentes inclinées, offrant partout à la culture un terrain fertile, tout imprégné d'oxydes alcalins. C'est alors, pendant la période quaternaire, que l'homme put apparaître et s'établir sur ce sol; tout semblait lui promettre en ces lieux une vie heureuse et facile, mais le feu souterrain l'y menaçait de dangers dont personne alors ne pouvait prévoir ni même soupçonner la gravité.

Les volcans sont en effet les points faibles de l'écorce terrestre; partout où il y en a, le sol est miné, crevassé et toujours en mouvement.

Ce n'est point ici le lieu de chercher à comprendre comment fut préparée et se produisit la catastrophe; mais ce qui est certain, c'est qu'un beau jour toute la partie centrale de l'île s'effondra. Dans l'endroit même où s'élevait un volcan qui avait au moins 800 à 1,000 mètres de haut[1], il n'y eut plus qu'une mer où la sonde ne trouve en moyenne le fond qu'à 400 mètres. Il se créa ainsi un vide, un abîme sous-marin dont la superficie peut se comparer, pour l'étendue qu'elle occupe, à celle qui est comprise dans l'enceinte fortifiée de Paris. Autour du grand trou que creusa ce formidable écroulement, tout ce qui subsista, ce fut une étroite bordure de terre, d'ailleurs crevée par la mer sur plusieurs points, et qui porte partout la trace du coup de violence qui l'a mise dans cet état. Il y a des endroits où les falaises qui entourent la baie présentent une section verticale de 400 mètres; on y distingue des tranches superposées de cendres et de pierres ponces qui représentent le travail qu'avait accompli le volcan dans les siècles qui ont précédé la convulsion suprême.

Sur cette terre de forme bizarre, sur ce lambeau d'île qui a survécu à la grande île d'autrefois, toute vie organique, animale ou végétale, a dû être anéantie dans ce désastre.

Lors des éruptions dont Santorin a été le théâtre, depuis les temps historiques, les exhalaisons gazeuses, par moments, ont forcé une partie de la population à s'enfuir; elles ont presque complètement détruit la végétation; avec combien plus de puissance elles ont dû se produire à l'heure de cet effroyable cataclysme, quand les eaux de la mer se sont précipitées en quantités énormes dans l'entonnoir qui s'ouvrait devant elles et que se sont opérées toutes ces actions chimiques, toutes ces combinaisons que M. Fouqué a étudiées avec tant de patience et de pénétration! Ajoutez à cela que le dernier acte de cette grande tragédie physique a certainement été précédé par un prodigieux vomissement du volcan;

[1] La hauteur actuelle du Saint-Élie est de 800 mètres.

la pluie de lapilli qui s'est abattue alors sur l'île a formé en plus d'un endroit une couche de 30 mètres environ d'épaisseur.

Vers quelle époque a eu lieu ce cataclysme? M. Fouqué, par des raisons tirées de l'étude des terrains, inclinerait à le placer vers le vingtième siècle avant notre ère. D'autre part, la plus ancienne éruption du volcan de Théra dont le souvenir se soit conservé est celle de 197 avant Jésus-Christ. La plus récente, qui a commencé en 1866, a fait apparaître dans la baie de Théra plusieurs îlots, dont le principal, auquel on a donné le nom d'*Haghios Giorgios*, est formé par un cône de 120 mètres de haut. De 726 à 1570 de notre ère, le volcan s'était reposé. Entre la catastrophe qui a créé la Théra de l'histoire et le temps des guerres puniques, il y a eu une période d'inaction bien plus longue encore que celle qui répond à notre moyen âge. En effet, Hérodote, qui parle avec détail de Théra, ne paraît même pas se douter qu'il y ait jamais eu là un volcan; les poètes antérieurs, tels qu'Homère et Hésiode, ne font pas la moindre allusion à rien de pareil, tandis qu'ils connaissent les volcans de la Sicile et des îles voisines, ainsi que ceux de la Lycie; rappelez-vous le mythe d'Encelade et celui de la Chimère. Or Théra, située au milieu même de la mer Égée, était bien plus près que la Sicile et la Lycie des côtes de l'Ionie et des plaines de la Béotie; elle était bien plus voisine des centres de culture où furent recueillis et notés par la poésie les plus anciens souvenirs de la race grecque. D'après Hérodote, il y avait des Grecs à Théra bien avant le temps où furent composées l'Iliade et l'Odyssée[1]; ce serait au XIIIe siècle environ que des colons spartiates, conduits par Théras, se seraient établis dans cette île, et ces colons y auraient pris la place des Phéniciens, qui eux-mêmes auraient commencé de la fréquenter huit générations auparavant, c'est-à-dire vers le XVIe siècle.

Que les chiffres fournis par Hérodote soient plus ou moins exacts, peu importe; ce qui résulte de ces données et ce que confirment les résultats de toutes les fouilles qui ont été faites dans l'île, c'est que Théra fut occupée de très bonne heure par les Grecs et qu'ils y furent en rapport avec les Phéniciens; or on arrive par d'autres voies à reconnaître que les Phéniciens commencèrent à se répandre dans la mer Égée vers l'époque même où nous mène le calcul fondé sur les données enregistrées par Hérodote. Si les Phéniciens, quand ils prirent pied à Théra pour la première fois, y avaient trouvé un volcan en éruption, la mémoire de ces phénomènes aurait été transmise par eux aux Grecs; il

[1] Hérodote, IV, CXLVII.

serait arrivé jusqu'aux générations postérieures quelque écho du grondement de ces tonnerres et de ces explosions, quelque souvenir des émotions éprouvées par les navigateurs qui auraient vu, comme l'ont vu nos contemporains, des colonnes de flamme et de fumée monter au-dessus de cette île, et la mer, tout à l'entour, flamber comme un bol de punch. Or nulle part on n'a trouvé trace de rien de pareil; les poètes et les historiens ignorent tous également ce passé de Théra qu'a deviné et reconstitué la science moderne.

Ceci bien constaté, voici la conclusion qui s'impose à l'esprit. Après l'effondrement du cône central, l'île, ou plutôt le débris d'île qui subsistait, était longtemps demeuré désert; une invincible terreur en écartait les tribus apparentées à la peuplade qui avait péri dans ce désastre, si l'île était habitée au moment de la catastrophe. Peu à peu, sans doute dans ces grands mouvements d'émigration armée qui correspondent à ce qu'on appelle l'attaque des *peuples de la mer* contre l'Égypte, la race dont une fraction avait été victime de l'éruption se trouva entraînée vers d'autres rivages et c'est ainsi que se perdit toute mémoire de l'évènement. Cependant l'activité du foyer souterrain se ralentissait et s'éteignait par degrés; au bout d'un certain temps, elle avait tout à fait cessé, et déjà cendres et laves, se décomposant à l'air, créaient à la surface une couche de terre végétale. Il n'y avait pas alors de géologues qui sussent lire l'histoire physique de la planète dans les couches du terrain comme dans les pages d'un livre; quand la nouvelle Théra, telle que l'avait faite le volcan, reçut ses premiers habitants, Phéniciens ou autres, rien, ni la tradition, ni l'aspect du sol, ne les avertit du péril auquel ils s'exposaient en venant s'établir, comme auraient dit les anciens, au-dessus de l'une des bouches de l'enfer.

Pour que l'oubli se fît ainsi par le renouvellement des populations établies dans ce quartier de la Méditerranée et par une lente modification des couches superficielles du sol, par leur appropriation graduelle aux besoins de l'homme, il a fallu du temps, trois ou quatre siècles tout au moins; or c'est vers le XVIe ou le XVe siècle que les Sidoniens, en explorant la mer Égée, découvrirent Théra. On se trouve ainsi conduit, comme M. Fouqué l'avait été par des considérations d'un autre ordre, à reculer au moins jusque vers le XXe siècle la date approximative du bouleversement qui a donné naissance à la baie de Santorin. Quand la nature joua ce grand drame, l'île était-elle habitée? C'est une question que l'on ne s'était pas posée tout d'abord, accoutumé comme on l'était à n'étudier les populations riveraines de la mer Égée que dans la dernière et vraiment récente période de leur développement, quand, sous le nom d'Ioniens et

d'Hellènes, elles ont donné le merveilleux spectacle que l'on sait. Ce fut d'abord le hasard de quelques découvertes imprévues qui appela, en 1866, l'attention sur ce problème; puis bientôt plusieurs explorateurs l'étudièrent avec passion, et ils arrivèrent tous à la même conclusion; sous cette couche, épaisse d'environ trente mètres, qui représente certainement les matières projetées dans la convulsion suprême, avant l'effondrement final, on a trouvé, sur plusieurs points, la preuve qu'au jour du cataclysme l'île était déjà occupée par l'homme; celui-ci n'y était déjà plus plongé dans la toute première barbarie; déjà il y était arrivé à un commencement de civilisation. Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes trouvailles qui ont été faites, en peu d'années, sous la pouzzolane; on trouvera la relation de ces fouilles dans le livre de M. Fouqué, avec de nombreuses planches qui représentent les demeures des habitants de la Théra primitive et les principaux objets qui y ont été recueillis[1]. Deux belles planches de M. Dumont sont particulièrement consacrées aux vases dont il existe à l'École française une remarquable collection, formée par les soins de MM. Gorceix et Mamet, qui, après M. Fouqué, avaient continué les fouilles, et de M. Émile Burnouf, qui a rapproché avec beaucoup de soin les fragments appartenant à un même vase; cette collection, M. Dumont en a dressé pour la première fois un catalogue complet[2]. C'est en nous aidant de tous ces documents que nous essayerons de donner une idée des caractères de cette civilisation naissante et de montrer en quoi elle se distingue de celle d'*Hissarlik*.

Après s'être assuré que les terrains où se rencontraient ces restes n'avaient pas été remaniés, on constata que l'appareil des maisons que couvrait la pouzzolane n'était ni celui de la construction dite *hellénique*, ni celui qui est employé aujourd'hui dans l'île. Les murailles étaient composées de blocs de lave dont la plupart sont bruts, mais dont quelques-uns, surtout aux angles, sont taillés avec un certain soin et tendent déjà par endroits à former des assises réglées. Pas de mortier de chaux entre les joints, rien que de la terre végétale. Dans cette maçonnerie étaient insérées de longues pièces de bois; toutes carbonisées qu'elles fussent, on y reconnut des troncs d'olivier sauvage, encore revêtus de leur écorce. Le toit était formé d'une couche de terre et de pierres qu'avaient dû soutenir de nombreuses poutres non équarries, qui gisaient sur le sol au

[1] Voir aussi Gorceix et Mamet, *Bulletin de l'École française d'Athènes*, 1870. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXIII, p. 476. Mamet, *De insula Thera*, Paris, 1874.

[2] Ce catalogue comprend 82 numéros. Voir pages 20 à 28 de l'ouvrage de M. Dumont. Les planches où il a réuni les types principaux de Santorin portent les numéros I et II.

milieu des débris de cette couverture. Dans une des chambres, on trouva un support cylindrique sur lequel venaient sans doute s'appuyer jadis les extrémités de plusieurs de ces poutres. Les portes et les fenêtres avaient, pour la plupart, des chambranles en bois. Les fouilles présentaient d'ailleurs des difficultés particulières à cause de la nature du sol dans lequel il fallait les pratiquer; elles ne purent donc nulle part être poussées très loin; on craignait l'éboulement de la falaise à pic, composée de matières très meubles; on peut pourtant constater que, dans plusieurs endroits, ces maisons formaient de vrais villages.

Au premier moment, on s'était demandé si ce n'était pas à des tombeaux que l'on avait affaire; mais une étude attentive des ruines leva bientôt ce doute. Il y avait partout des fenêtres. Enfin, de nombreux objets d'usage furent recueillis sur le sol de ces édifices : c'étaient des pressoirs à huile, des poids, des vases en argile et en lave, des grains réunis en tas ou contenus dans ces vases. On pourrait alléguer que la tombe, chez les anciens, était conçue et meublée comme une maison. Encore y a-t-il des limites à cette assimilation. On trouve des vêtements, des armes et même des aliments dans les tombes de l'Égypte et de la Mésopotamie; mais y a-t-on jamais rencontré un pressoir? De plus, dans la tombe, un certain ordre a toujours présidé à l'arrangement du mobilier funéraire; les objets y sont disposés tout près du mort, de manière à être, si l'on peut ainsi parler, à portée de sa main. Ici, au contraire, c'est le désordre d'une maison habitée, qui a été surprise par la catastrophe au moment où ses propriétaires, ayant fait leurs provisions de l'année, exerçaient toutes leurs industries domestiques.

Dans la plupart de ces maisons, pas d'autre revêtement, à l'intérieur, que de la terre végétale appliquée à l'état de boue sur les murs. On a pourtant dégagé une habitation qui, quoique construite de la même manière, était bien plus soignée. Des cinq pièces qui la composaient, il y en avait une qui présentait une particularité curieuse. Un mortier fait de terre battue avait été étendu sur les parois, et, par-dessus, un lit de chaux pure. Sur cette chaux, le décorateur, au pinceau, avait tracé des dessins en couleur. Les couleurs étaient au nombre de quatre, un rouge vif, un jaune pâle, un brun noirâtre et enfin un bleu qui, très vif au moment de la découverte, s'est bien vite altéré à l'air. La partie inférieure du mur était ornée de bandes où se succédaient ces quatre couleurs. Plus haut, sur la blancheur du champ, se détachaient, en rouge, des fleurs à longues étamines dépassant la corolle. D'après le grand nombre de fragments d'enduit qui jonchaient le sol, M. Gorceix croit qu'il y avait un plafond peint de la même manière.

C'est dans cette habitation qu'a été découverte une scie recourbée en faucille, qui mesure 22 centimètres de long sur 15 centimètres de large; un des bouts en a été forgé de manière à pouvoir s'adapter à un manche de bois. La matière dont est fait cet outil est du cuivre pur sans trace d'étain. C'est là le seul instrument de métal que les fouilles aient produit.

Les explorateurs ont été unanimes à rapporter de leurs fouilles l'impression que l'île, dès cette époque, était très peuplée; leurs fouilles n'ont guère déblayé, semble-t-il, que les parties secondaires des habitations; presque nulle part on n'a pu arriver jusqu'au fond des maisons, et cependant on a pu se convaincre que ce ne sont plus là des cahutes de sauvages. Une des maisons paraît avoir eu deux étages.

Cette population connaissait l'orge, le seigle, les pois chiches, la coriandre, l'anis, la lentille. Elle avait des moutons et des chèvres, dont les ossements ont été retrouvés dans ses étables; elle utilisait en grandes quantités, comme bois de construction, l'olivier franc. Pour broyer les grains, elle avait des ustensiles en lave, mortiers, pilons et petites meules semblables à celles que l'on emploie encore aujourd'hui à Santorin et dans les îles voisines. De nombreux disques, faits de cette même matière, ont servi peut-être à maintenir la trame sur les métiers à tisser. On était donc déjà fort habile à tailler la pierre, même la pierre très dure; les fouilles ont fourni nombre de couteaux et de pointes d'obsidienne. Les métaux sont rares, mais ils ne sont pas inconnus; outre la scie de cuivre dont nous avons parlé, il a été recueilli dans une de ces demeures un petit anneau d'or formé d'une mince plaque repliée sur elle-même et roulée en cercle.

Là où le métal n'est pas commun, on s'en dédommage en tirant de l'argile les partis les plus divers. Cette substance ne peut fournir les armes; elles seront faites de pierre; mais la terre plastique donnera tout le reste du mobilier. Le temps n'est pas encore venu où le vase pourra n'être parfois qu'un objet d'ornement; tous les vases retrouvés ici paraissent avoir été des vases d'usage domestique; mais la variété des formes qu'ils présentent répond à celle des services que l'on attendait d'eux. Il y avait de grands *pithos* ou jarres, sortes d'armoires où l'on serrait les graines et la paille hachée; d'autres récipients étaient employés pour conserver, coaguler ou verser les liquides, et d'autres enfin pour prendre les aliments dans les repas. On n'a retrouvé, parmi les monuments de cette céramique, que peu de pièces qui paraissent avoir été au feu; cependant il n'est pas douteux que les marmites ne fussent en terre.

La plupart de ces vases sont faits au tour. C'est ce que prouve la régu-

larité de leurs formes et celle des cercles qu'a tracés dans la pâte le contact du doigt de l'ouvrier, pendant que la masse humide tournait et prenait figure sur sa sellette. Quelques vases semblent avoir été préparés dans des moules et d'autres façonnés à la main. L'argile n'a jamais été purifiée avec soin; elle est pleine de petits cristaux; les surfaces ne sont devenues lisses que grâce à l'usage du polissoir. Sauf les grandes jarres qui jouaient le rôle de tonneaux, presque tous ces vases ont reçu un engobe; avant d'être mis au four, ils ont été plongés dans un bain ou décorés au pinceau. La cuisson a le plus souvent été assez faible; on a même signalé quelques vases qui auraient été seulement exposés au soleil.

L'épaisseur des parois a été déterminée par l'usage auquel était destiné le vase; elle varie de deux à quinze millimètres. Parmi les formes les plus remarquables, nous signalerons des récipients percés, à leur partie inférieure, d'un trou qui devait être fermé par un bouchon et d'autres qui se terminent au fond par une sorte de passoire; on a supposé que ces derniers servaient à la fabrication du fromage. Signalons encore certaines bouteilles en forme d'alcarazas et faisons remarquer l'habileté avec laquelle sont disposés le col des amphores et le bec des œnochoés. Toutes les mesures ont été prises pour que les vases destinés à verser les liquides remplissent cette fonction sans cracher, d'une manière commode et sûre; mais où l'habileté professionnelle et le sentiment de l'art se manifestent surtout, c'est dans la profusion des dessins et dans le choix des motifs qui décorent les plus soignés de ces vases.

M. Dumont y distingue quatre classes d'ornements.

1. Des bandes qui tournent autour de la panse et du col, des rubans formés de lignes quadrillées et entre lesquels sont semés des gouttelettes et des points.

2. Des volutes et des flots, des anneaux entrelacés, des courbes qui forment ce que l'on appelle des *postes.*

3. L'imitation des végétaux; elle est fréquente. Le type le plus ordinaire est celui que présentent des feuilles longues, minces, effilées de la pointe, qui s'élèvent verticalement depuis le pied du vase, se développent sur la panse, et viennent mourir au col; on dirait les feuilles d'un roseau ou d'une liliacée. Nous rencontrons ailleurs une branche d'arbre, figurée avec des feuilles verticillées, groupées deux à deux.

Il y a aussi des fleurs; une liliacée à longues étamines se détache en blanc sur un fond rouge. Ce motif, nous l'avions déjà trouvé dans la

peinture murale, sur cet enduit de chaux qui recouvrait, à l'intérieur, les murs d'une maison.

4. Enfin, dans cet effort que l'on tentait pour reproduire les formes du monde organique, déjà l'on s'essayait à copier les animaux. Un fragment, par malheur très petit, nous montre, parmi des touffes de feuilles, trois animaux à long cou qui rappellent vaguement l'aspect de la gazelle. Ailleurs le peintre a tenté d'imiter des oiseaux; ce sont des canards ou des cygnes.

Voici comment M. Dumont résume l'impression que lui a laissée l'étude de cette céramique[1] : « Ces divers motifs de décoration présentent une entière unité. Les plus différents se trouvent réunis sur les mêmes vases. Ils ont tous des similitudes de facture qui montrent une commune origine. Ils témoignent d'un goût déjà heureux, d'une véritable recherche de la proportion et de la symétrie. Avec des éléments très simples, ils arrivent à des combinaisons compliquées. La figure 19 de la planche II en offre un exemple. Les lignes verticales et horizontales, les points, les quadrillés, une zone claire relevée par des taches plus sombres forment une décoration qu'un potier habile a seul pu imaginer. Les couleurs sont aussi variées avec soin. Sur le vase qui conserve des oiseaux, on en remarque au moins trois, le rouge, le brun et le blanc. Ces œuvres sont primitives, mais elles révèlent un esprit curieux, éveillé, désireux d'inventions nouvelles et à coup sûr très bien doué. »

L'auteur de cette étude établit ensuite une comparaison minutieuse entre la poterie d'*Hissarlik* et celle de Théra; nous ne saurions entrer dans ce détail; nous n'emprunterons donc à ce parallèle que les plus générales des observations qu'il renferme.

Les poteries d'Hissarlik sont moins soignées que celles de Santorin. L'ornementation y est au trait et non au pinceau; elle ne recherche pas l'imitation des formes végétales; les engobes y sont très rares. Aucune forme n'est tout à fait la même qu'à Santorin, et les formes de même genre sont peu fréquentes. Il y a plus de bizarrerie à Hissarlik; on s'y sent plus éloigné de la vraie céramique grecque. « Il est donc impossible d'admettre ni des échanges d'influence, ni une parenté rapprochée, ni un centre d'importation commun, ni les imitations directes d'un type étranger[2]. »

[1] A. Dumont, *Les plus anciennes céramiques*, p. 36. — [2] *Les plus anciennes céramiques*, p. 37.

Cependant il y a aussi des traits comparables. Dans les deux séries, on retrouve des anneaux, des appendices de suspension ménagés dans la pâte, ce qui indique la même manière de porter et de conserver les vases. Les becs longs et effilés, taillés en biseau, sont dans les habitudes des deux céramiques. On y remarque aussi, quoique avec des détails différents, la pensée de rechercher une certaine imitation de la figure et du corps de l'homme. Nous avons vu que plusieurs vases d'Hissarlik ont des yeux, un nez, des seins, même une ceinture passée sur l'épaule et des appendices qui peuvent être des bras. A Santorin, l'imitation est moins directe et moins marquée, mais la même pensée se trahit pourtant à maints détails; autour du col de certains vases règnent des colliers qui rappellent ceux que les femmes aiment à porter, et plus bas, en haut de la panse, se dressent deux mamelons, distingués par une couleur spéciale; il y a là évidemment un souvenir des seins de la femme. Voilà trois genres de ressemblance qui supposent tout au moins une lointaine parenté et de lointaines relations d'origine. Or on verra plus loin que, s'il n'y a identité entre aucun des objets d'Hissarlik et de Santorin, cette identité se constate pour des vases d'Hissarlik et pour d'autres vases qui appartiennent à des séries, comme celles d'Ialysos et de Mycènes, dont les rapports avec les types de Santorin frappent tous les yeux. Toutes ces céramiques primitives ayant ainsi de nombreux points de rencontre et de contact, on est conduit à se demander si, pour rendre raison de cette similitude, il suffit vraiment de dire que les tribus auxquelles on les doit étaient arrivées à la même phase de leur développement, et que, dans le temps où elles ont créé tous ces objets, elles possédaient une civilisation à peu près pareille.

Il y avait, pour expliquer ces affinités, une hypothèse à laquelle on a pu songer un moment; c'était celle d'un peuple industriel et commerçant qui, dès ces temps reculés, aurait joué le rôle qu'ont joué, cinq ou six siècles plus tard, les Phéniciens, et aurait répandu partout, dans le bassin oriental de la Méditerranée, les produits de ses fabriques. Deux considérations suffisent à la rendre insoutenable. D'une part, il y a entre toutes ces séries de telles différences que l'on ne saurait y voir l'œuvre d'un seul et même atelier; d'autre part nous avons, au moins pour Santorin, la preuve que les poteries qui nous occupent ont été façonnées dans l'île même, avec une terre que l'île seule pouvait fournir. Aujourd'hui, depuis le profond changement qu'elle a subi, l'île ne renferme plus d'argile plastique; toute la poterie que l'on y consomme vient de Milo ou d'Anaphé. Il n'en était pas de même quand l'île n'avait pas été misérablement mutilée et raccourcie par la révolution qui l'a fait voler en

éclats. Nous renverrons aux observations que M. Fouqué a faites en plaçant sous le microscope des sections de ces vases; il a pu démontrer que la pâte en renfermait des éléments minéraux qui ne se trouvent ainsi réunis nulle part ailleurs que dans le sol de Santorin. M. Fouqué va même plus loin; il croit pouvoir indiquer l'endroit où était prise cette argile. On constate dans la terre de ces vases l'existence d'animalcules qui vivent les uns dans l'eau douce et les autres dans l'eau salée; on en conclut que l'argile a été recueillie dans un bas-fond, tout près de la mer, au débouché d'une vallée. Or les données géologiques permettent d'affirmer qu'une vallée de ce genre aboutissait jadis au sud de l'île près de l'endroit où se trouve aujourd'hui *Aspronisi;* le banc qu'ont dû y former les parcelles de roche entraînées par les eaux devait justement contenir les substances que l'analyse fait retrouver dans les vases découverts sous la pouzzolane.

Si donc nous avons là l'œuvre des potiers indigènes, est-ce à dire que les habitants de Théra, avant la catastrophe, aient vécu tout à fait isolés, qu'ils n'aient pas eu de relations avec le monde extérieur? Non certes; nous avons la preuve du contraire. Il y avait déjà dans l'Archipel de la navigation et du commerce. L'or, le cuivre, l'obsidienne même, ne pouvaient être que des objets d'importation; il n'y a pas lieu de croire que l'île ait jamais pu les fournir. Le cuivre et l'or devaient venir du continent d'Asie; l'obsidienne, qui ne se rencontre pas à *Santorin,* est très abondante dans une île voisine, à Milo. Bien avant que les navires phéniciens sillonnassent en tous sens l'Archipel, il y avait donc déjà des barques qui, profitant des calmes de l'été, se risquaient sur cette mer où les terres sont si rapprochées les unes des autres et portaient aux habitants des îles les matières que ceux-ci ne trouvaient pas dans leurs propres domaines.

Les marins qui ont mis ainsi les premiers en rapport l'Asie et l'Europe, étaient-ce ces Cariens ou ces Lélèges qui jouent un rôle dans les plus anciennes traditions légendaires de la Grèce, ou bien appartenaient-ils à des races dont l'histoire a oublié jusqu'au nom? Nous l'ignorerons peut-être toujours; mais tout au moins pouvons-nous nous faire une idée de la civilisation qui, grâce à ces relations et à ces échanges, s'était déjà développée, vingt siècles avant notre ère, dans une des îles de l'Archipel. Cette civilisation est surtout agricole; elle connaît la culture des céréales et de plusieurs légumineuses, ainsi que l'élève du bétail; elle construit des demeures spacieuses et commodes; l'aisance qu'elle a atteinte lui permet d'aspirer à un certain luxe; elle cherche à orner la maison; elle travaille à donner une forme élégante aux vases dont elle se sert et à les décorer

de couleurs vives et de dessins variés, qui témoignent d'une intelligente ambition.

Dans l'île où nous venons d'étudier cette sorte de Pompéi préhistorique, un bouleversement effroyable arrêta brusquement l'essor de la civilisation qui commençait d'y naître; mais ce désastre fut tout local, et partout ailleurs, dans les autres îles et sur les rivages de la mer Égée, le même travail dut se poursuivre chez des tribus dont les conditions de vie étaient à peu près les mêmes que dans la Théra d'avant l'éruption. Pour rétablir toute la suite de ces efforts et de ces progrès, il faudrait que des découvertes analogues à celles dont nous venons de résumer les résultats eussent été faites sur nombre de points différents, dans toute cette région. Ce n'est pas encore le cas; mais tout au moins des fouilles récentes ont-elles fourni les moyens de deviner et d'entrevoir la dernière phase de ce développement. Nous essayerons donc de compléter l'esquisse dont nous avons tracé les premiers linéaments, et la tâche deviendra plus facile à mesure que nous nous rapprocherons des temps dont quelque souvenir s'est conservé dans le mythe, dans la poésie et dans l'histoire.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique, précédés d'une étude sur toutes les classes de la population mentionnées dans le texte de cette loi, par J.-J. Thonissen, professeur à l'université de Louvain, 2e édition, 1 vol. in-8°. Bruxelles et Paris, 1882.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

On a déjà vu que, sur les 65 titres dont se compose le texte primitif de la *lex salica,* deux seulement, le XLVIe, *De Adfathamire,* et le LIXe, *De*

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 465.

Alodis, n'édictent aucune amende et ne contiennent que des règles de pur droit civil. C'est peu de chose. Heureusement les autres titres nous font indirectement connaître le droit auquel ils ajoutent une sanction pénale. Enfin les capitulaires mérovingiens, les actes recueillis par Bréquigny, Laporte du Theil et Pardessus, les formules dont M. de Rozière a donné une collection très complète, permettent de combler certaines lacunes et donnent une idée approximative de ce qu'était le droit civil des Francs.

Avant tout, il faut se rendre compte des conditions de cette recherche. On ne doit pas s'attendre à trouver un système complet de législation. Des institutions isolées, voilà tout ce que les textes nous font connaître, et encore très imparfaitement. N'oublions pas non plus que ces textes étaient complétés par les coutumes locales. Marculfe, au VIIe siècle, déclare qu'il a rédigé ses formules *juxta consuetudinem loci quo degimus*. L'édit de Chilpéric, le capitulaire de l'an 819, parlent aussi de la *consuetudo* comme source du droit. Les manuscrits mêmes de la loi salique prouvent que les différentes versions étaient destinées à des localités différentes. Ainsi le texte publié par M. Hubé paraît avoir été écrit pour la Neustrie.

Prenons donc une à une les principales dispositions de droit civil qui sont contenues dans la loi salique et essayons de les expliquer.

Le titre XXXVII, *De Vestigio minando*, parle de la revendication des choses volées ou perdues. Un bœuf, un cheval, ou tout autre animal domestique a été volé. Le propriétaire suit sa bête à la trace et finit par la trouver. Si le détenteur avoue le vol et s'en reconnaît l'auteur, il n'y a pas de difficulté; mais, s'il prétend avoir acquis l'animal par vente ou par échange, ce fait serait de nature à faire disparaître sa responsabilité, et une question préjudicielle s'élève. En attendant qu'elle puisse être jugée, il faut *entiercer*, c'est-à-dire mettre la bête entre les mains d'un séquestre. De plus il faut lier dès à présent la procédure. C'est ce qu'on appelle *aramir*, c'est-à-dire sommer son adversaire de comparaître en justice et s'engager à y comparaître soi-même, en apportant la preuve de sa prétention. Et, comme il y a tout avantage à être demandeur et à faire la preuve, qui consiste d'ordinaire en un serment, la loi règle les rôles suivant le temps écoulé depuis le vol. Si la découverte a eu lieu dans les trois nuits, c'est le poursuivant qui doit aramir. Si elle n'a lieu qu'après les trois nuits, la présomption est renversée. Telle est la disposition du titre *De Vestigio minando*.

Elle est complétée par le titre XLVII *De Filtortis*. Ici la disposition est générale. Elle s'applique non seulement à un bœuf ou à un cheval,

mais à un esclave ou à une chose mobilière quelconque. La loi rappelle l'obligation d'entiercer et d'aramir, elle prévoit, en outre, les recours à exercer contre le vendeur ou les vendeurs successifs, et elle organise, pour ce cas, une procédure particulière. Les vendeurs sont appelés en cause dans un délai de quarante ou quatre-vingts nuits, suivant les distances. L'acheteur est mis hors de cause; le vendeur paye la composition et restitue le prix qu'il a reçu. Si le vendeur assigné en garantie ne comparaît pas, il est condamné par défaut. En ce cas l'acheteur doit prouver par trois témoins: 1° qu'il a assigné en garantie; 2° qu'il a acheté publiquement de celui qu'il a assigné comme garant.

Ces dispositions ne sont pas nouvelles, ni particulières à la loi salique. « Si quelqu'un, dit Platon[1], saisit un animal quelconque ou une chose comme étant sa propriété, le détenteur exercera son recours contre son vendeur ou son donateur, solvable et capable d'ester en justice, ou, en général, contre le tiers qui lui a livré la chose à un titre quelconque translatif de propriété, et mettra le saisissant aux prises avec ce tiers. Si le garant est un citoyen ou un métèque habitant dans la ville, le délai sera de trente jours; si c'est un étranger, le délai sera de cinq mois. » Dans un autre endroit, à propos de la revendication des choses mobilières, Platon décide que, si aucune des parties n'a de titre apparent, la chose revendiquée sera mise en séquestre, et, si c'est une bête à nourrir, les frais seront mis à la charge de celui qui sera reconnu propriétaire[2]. Enfin Platon interdit de vendre et d'acheter ailleurs qu'au marché, c'est-à-dire publiquement[3].

Ce qu'il y a de remarquable, dans cette procédure comme dans celle de la loi salique, c'est qu'en la suivant le détenteur se met hors de cause et s'affranchit de toute responsabilité, tandis qu'à Rome, d'après la loi des douze tables, il restait tenu de la peine du triple, sauf son recours contre son auteur. L'action dirigée contre lui s'appelait *furti concepti*. Le recours dirigé par lui contre son auteur s'appelait *furti oblati*[4].

Ces règles se retrouvent dans toutes les lois anciennes, avec quelques

[1] Platon, *De Legibus*, XI, II. J'ai paraphrasé le mot *ἀνάγειν*, qui indique que la partie saisie conduit le saisissant au vendeur et marche avec le saisissant. C'est ce qu'exprime très bien Harpocration: *Ἀνάγειν τὸ μηνύειν τὸν πεπρακότα καὶ ἐπ' ἐκεῖνον ἰέναι.* Grou, dans sa traduction des lois, reproduite par Cousin, n'a pas compris ce passage. Il a cru qu'il s'agissait d'une action rédhibitoire. Voir la note de Stallbaum.

[2] Platon, *De Legibus*, XI, I.

[3] *Ibid.* XI, III.

[4] Gaius, *Instit.*, III, 186, 187, 191. Même après que les actions *furti concepti* et *furti oblati* furent tombées en désuétude, le détenteur d'une chose mobilière était toujours tenu de désigner son

variantes de forme, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici. Elles ont été reproduites dans un grand nombre de coutumes, avec les mêmes termes, entiercer, aramir. On peut donc regarder le sens des deux chapitres précités de la loi salique comme fixé par la tradition, et tous les systèmes auxquels ces textes ont donné lieu doivent être écartés. Aramir ne veut pas dire prendre possession, pas plus qu'entiercer ne signifie appeler un tiers en garantie. *Intertiare* vient du latin. Peut-être en est-il de même de *filtortis* dont le sens est, du reste, incertain, et même d'*adramire*[1]. Au surplus, il ne faut pas s'attarder à ces questions d'étymologie qui ont fourvoyé tant de bons esprits.

Le titre XLV, *De Migrantibus*, nous révèle indirectement l'organisation sociale des communautés de village chez les Francs. Un nouveau venu ne peut s'établir dans un village que du consentement unanime de tous les habitants. Tout membre de la communauté peut s'opposer à son admission et le faire expulser par le comte après trois sommations de déguerpir. Mais, après douze mois écoulés sans protestation, la prescription est acquise et l'expulsion ne peut plus avoir lieu. Cette disposition, qui s'explique surtout par la jouissance indivise des biens communaux, a passé dans la plupart des chartes de communes du XIIe et du XIIIe siècle. Le sens, du reste, est fort clair, et l'on se demande comment, au XVIe siècle, un jurisconsulte aussi distingué que Pithou a pu se méprendre au point d'y voir le type primitif de l'action possessoire en droit français.

Les Germains, dit Tacite, ne connaissent pas l'usage des testaments. *Parentes successoresque sui cuique liberi, et nullum testamentum.* Cela est vrai si l'on parle du testament considéré comme disposition de dernière volonté. Mais, chez tous les peuples, et même à Rome, on n'est pas arrivé du premier coup à concevoir le testament sous cette forme. Qu'est-ce, en effet, que le testament *per æs et libram*, sinon une transmission des biens entre vifs? Le testateur transfère son patrimoine à un ami par l'acte solennel de la mancipation, et charge cet ami de remettre ce patrimoine ou de le distribuer à certaines personnes. L'opération offre ceci de remarquable que le *familiæ emptor* est toujours et nécessairement un tiers. Quoique, dans l'ancien droit, il eût le titre d'héritier, il n'était

auteur, mais il ne s'affranchissait pas de toute responsabilité par cette seule désignation. Voir une constitution d'Alexandre Sévère au code de Justinien, loi 5, *De Furtis*, VI, 2.

[1] Sur le mot *aramir*, qui est employé cinq fois par Beaumanoir et deux fois par Pierre de Fontaine, voir les lexiques de Godefroy et de Sainte-Palaye. Godefroy assure que le mot est encore usité à Caen.

cependant qu'un intermédiaire entre le testateur et les personnes appelées à recueillir définitivement la succession[1]. Le titre XLVI de la loi salique, *De Adfathamire*, nous présente une institution toute semblable. Les parties se présentent au mâl. Un bouclier est arboré pour marquer le caractère légal de l'assemblée. Trois causes sont appelées, après quoi le testateur s'avance avec un étranger, qui va jouer le rôle du *familiæ emptor*. Il lui transfère son patrimoine en lui jetant un fétu de paille ou de bois. La loi ne se contente pas de cette translation de propriété. Elle exige, en outre, une prise de possession, manifestée par des actes extérieurs. Le donataire se tiendra dans la maison du donateur; il y recevra trois hôtes avec lesquels il mangera la soupe, au même pot, et recevra l'expression de leur reconnaissance. Tout cela doit se passer devant témoins. Mais ce nouveau possesseur ne doit pas garder ce qui lui a été transmis; il est tenu, au contraire, de transférer de nouveau le patrimoine aux personnes désignées pour recueillir la succession, et cette restitution doit avoir lieu au plus tard dans un délai de douze mois, à l'assemblée ordinaire du mâl, ou au plaid royal. On a prétendu que les parents du donateur avaient un droit d'opposition : *si contra hoc aliquis aliquid dicere voluerit*, dit la loi, mais la contradiction dont il s'agit ici porte uniquement sur le fait, et la loi indique elle-même comment on peut la faire tomber, en fournissant une preuve, c'est-à-dire en produisant des témoins.

On demandera peut-être à quoi bon cette intervention d'un tiers? N'eût-il pas été plus simple que l'opération s'accomplît directement entre le vendeur et l'acheteur, entre le testateur et l'héritier? Assurément, d'après nos idées modernes; mais il faut se rappeler que, dans le droit primitif, les contrats comme les translations de propriété s'accomplissaient toujours entre trois personnes. Entre les deux parties, il fallait un tiers qui les liait l'une envers l'autre et qui jouait lui-même le rôle de caution ou de garant.

Cette observation nous conduit à parler des obligations d'après la loi salique. La théorie en est extrêmement simple. La loi salique ne connaît que deux espèces d'obligations contractuelles, suivant qu'il y a *res pristita* ou *fides facta*, ou en d'autres termes *re* et *verbis*. Dans le premier cas, le débiteur doit être mis trois fois en demeure, de sept en sept nuits, par le créancier assisté de témoins. Chacune des trois sommations emporte contre lui une amende de trois sous. On va ensuite devant le tribunal, et, si le débiteur refuse encore de s'exécuter, il est condamné à payer quinze

[1] Gaius, *Instit.*, II, 102 et 103.



sous d'amende, outre les neuf sous déjà encourus, et le payement du principal de la dette. Ainsi l'exécution des conventions ordinaires se trouve garantie par une action pénale. La restitution du principal n'est qu'un accessoire de la peine. C'est là encore un reste du droit primitif. N'oublions pas que, chez les Grecs et chez les Romains, le débiteur qui niait sa dette était condamné au double, parfois même au triple ou au quadruple.

Le second cas, celui de la *fides facta*, nous montre une sorte d'obligation parée. Au terme échu, le créancier se rend, avec des témoins, au domicile du débiteur et le somme de payer. Si le débiteur refuse, il encourt une amende de quinze sous. Puis viennent trois sommations faites devant le mâl, de neuf en neuf jours, et répétées chaque fois au domicile du débiteur. Chaque refus entraîne une nouvelle amende de trois sous. A la première sommation, le créancier prend la permission du *thunginus*, et proteste devant témoins contre tout payement ou toute dation de gage qui serait faite à son détriment par le débiteur. Enfin le créancier s'adresse au grafion, qui prend avec lui sept rachimbourgs, se rend avec eux au domicile du débiteur, saisit les biens de celui-ci, et les attribue au créancier jusqu'à concurrence du montant de la dette. Un tiers de l'amende est attribué au grafion à titre de *fredus*.

Ainsi, en matière d'actions personnelles, la procédure a cela de remarquable qu'elle débute par des actes d'exécution, plus ou moins énergiques, selon les cas. C'est l'équivalent de ce qu'on appelait à Rome *legis actio per pignoris capionem*. M. Sohm a très bien mis ce point en lumière dans son traité de la procédure suivant la loi salique. Il y a toutefois quelque exagération à soutenir que cette procédure, qui débute par une protestation, *testatio*, n'a rien de judiciaire, qu'elle s'accomplit hors du tribunal, et que les formules employées produisent un effet en quelque sorte mécanique. Cela n'est vrai que si le défendeur, qui doit toujours être assigné devant le mâl, *admallari*, refuse de comparaître. Encore n'est-il condamné à l'amende que par sentence de juge, *culpabilis judicetur*. S'il comparaît, il a le droit de se défendre au fond (nous dirions aujourd'hui qu'il peut former opposition à la saisie conservatoire); et alors le fait est mis en question, les preuves de l'obligation sont contradictoirement discutées. On rentre par là dans la procédure ordinaire. Tout ce que l'on peut concéder à M. Sohm c'est que, dans le cas de *fides facta*, c'est-à-dire d'une obligation contractée devant le mâl, avec les solennités d'usage, l'existence de l'obligation ne peut être contestée, sauf au défendeur à faire valoir ses exceptions, s'il en a, contre l'exécution. Le défendeur se trouve dans la situation où serait aujourd'hui un débiteur poursuivi en vertu d'un titre authentique.

Le titre XLIV, *De Reipus*, traite du mariage des veuves. L'homme qui veut épouser une veuve se rend au mâl. On arbore le bouclier et l'on appelle trois causes; après quoi le mariage est contracté sous la forme d'une vente, moyennant trois sous et un denier. Jusque-là pas de difficulté. Le mariage par achat, la *coemptio* de l'ancien droit romain, se rencontre dans toutes les législations primitives, qui ne s'élèvent pas encore à la conception du contrat purement consensuel. Mais voici où l'obscurité commence. A qui le prix (les *reipi*, comme dit la loi) va-t-il être payé? Aux parents de la femme, dans l'ordre suivant: le fils aîné de la sœur, le fils aîné de la nièce, le fils de la cousine maternelle, l'oncle maternel. A leur défaut viennent les parents du premier mari: d'abord le frère, puis les autres parents jusqu'au sixième degré, à condition qu'ils ne soient point héritiers du mari défunt. Enfin, en dernier lieu et à défaut de tous les susnommés, les *reipi* sont dévolus au fisc.

Ces dispositions ont fait le tourment des commentateurs, et, au premier abord, elles paraissent malaisées à expliquer. Pourquoi cette exclusion des parents paternels de la femme? Pourquoi les parents du premier mari ne peuvent-ils recevoir les *reipi* qu'à la condition de n'être pas héritiers? Voici, selon nous, la réponse à ces deux questions. Les parents paternels de la femme sont ceux qui l'ont donnée en mariage la première fois. Ils ont alors épuisé leur droit. Si la femme, devenue veuve, vient à contracter un nouveau mariage, elle ne peut plus être donnée par ses parents paternels. La loi appelle alors les parents maternels, et, à défaut de ceux-ci, les parents du mari, parce qu'il est nécessaire, pour la validité du mariage, que la femme soit donnée par quelqu'un, et celui qui la donne n'est pas nécessairement celui qui a pouvoir et autorité sur elle[1]. Les *reipi* ne sont pas le prix moyennant lequel le père ou le tuteur cède son pouvoir au futur époux. C'est un signe, un symbole, qui marque la formation du contrat et qui en rendra la preuve plus facile. La personne qui doit les recevoir est spécialement désignée par la loi. C'est le *giptoman* des lois scandinaves.

La seconde question peut trouver sa solution dans les mêmes principes. L'héritier du mari défunt a traité avec la femme pour la liquidation des intérêts communs. Il ne faut pas que les tiers puissent prendre le change et confondent le payement des *reipi* avec les opérations de la liquidation. L'existence du second mariage doit être mise hors de doute, et, pour cela, il faut que les *reipi* soient payés à une personne qui n'ait

[1] Les personnes qui doivent donner une fille en mariage sont désignées dans le même ordre par les lois de Platon, VI, XVII.

rien autre à recevoir de la femme, ni aucun compte à régler avec elle.

L'ordre des successions est réglé très sommairement par le titre LIX, *De Alodis*. La loi distingue entre les meubles et la terre. Celle-ci est exclusivement dévolue aux héritiers mâles : *De terra vero nulla in muliere hereditas est*. Elle passe aux fils d'abord[1], puis aux frères. Quant aux meubles ils sont d'abord dévolus aux fils, ce qui comprend sans doute les filles. Viennent ensuite la mère, puis le frère et la sœur, la sœur de la mère, puis enfin le plus proche en degré (jusqu'à la sixième parentèle). Cette préférence attribuée aux femmes en certains cas peut être considérée comme un dédommagement de leur exclusion en ce qui concerne la terre. Telle est du moins la disposition primitive, mais elle se modifia d'elle-même avec l'accroissement de la richesse privée. Au VIII[e] siècle ce n'est plus à toute terre que s'applique l'exclusion des femmes, mais seulement à la terre salique, c'est-à-dire, suivant l'interprétation la plus probable, aux propres, par opposition aux acquêts. La loi des Ripuaires emploie l'expression de *terra aviatica*.

Un dernier trait à relever dans la constitution de la famille franque est la participation de tous les parents soit au payement, soit à la réception du wergeld. Le chapitre LVIII, *De Chrene cruda*, nous fait assister à une cérémonie symbolique. Le meurtrier qui s'est engagé à payer la composition est insolvable. Il déclare, avec l'assistance de douze cojureurs, qu'il a donné tout ce qu'il possédait et qu'il ne lui reste plus rien ni sur terre ni sous terre. Puis il entre dans sa maison, ramasse aux quatre coins une poignée de terre, et debout sur le seuil, la face tournée vers l'intérieur de la maison, de la main gauche, par-dessus son épaule, il jette cette terre sur son plus proche parent. L'ordre indiqué par la loi est analogue, sinon identique, à celui que nous venons de rencontrer tout à l'heure. En premier lieu la mère et les frères, puis la sœur de la mère et les fils de celle-ci; trois parents du côté de la mère et trois du côté du père. Après quoi, en chemise et nu-pieds, un pieu à la main, il sort en sautant par-dessus la haie. L'obligation de payer se trouve ainsi transportée pour moitié aux trois parents maternels et pour moitié aux trois parents paternels. Si l'un d'eux est lui-même insolvable, il peut se dégager dans la même forme et rejeter sa part sur son codébiteur plus riche que lui. Si aucun d'eux ne peut payer, ils conduisent le meurtrier au

[1] La loi ne parle pas des fils; mais elle suppose évidemment que les fils font défaut quand elle appelle les frères. Le premier paragraphe du titre *Si quis mortuus fuerit et filios non dimiserit* s'applique à tout ce qui suit.

mâl, à quatre reprises, et, si personne ne se présente pour acquitter ce qui reste dû, le meurtrier est abandonné à son adversaire et mis à la discrétion de celui-ci. *De sua vita componat,* dit la loi.

On peut, du reste, se soustraire par avance à cette responsabilité. C'est l'objet du titre LX, *De Eum qui se de parentilla tollere vult.* L'homme qui veut user de ce droit se présente au mâl, devant le *thunginus.* Il prend trois baguettes d'aune, les rompt au-dessus de sa tête, et jette les morceaux aux quatre coins du mâl, puis il déclare avec serment qu'il renonce par avance à tout droit de succession ou de parenté à l'égard de telles personnes. S'il vient à mourir ou à être tué, sa composition et sa succession sont dévolues au fisc.

Comme on le voit, la responsabilité de la famille n'est que subsidiaire, et elle n'existe que pour le cas de meurtre. On est déjà bien loin de la solidarité primitive. Même ainsi réduite, la *chrene cruda* était un reste de barbarie, elle fut d'abord modifiée puis expressément abolie, ainsi que nous l'avons déjà dit, par les premiers Mérovingiens, et certains manuscrits de la loi salique mentionnent expressément cette abrogation. On peut rapprocher de ces dispositions celles qui se rencontrent dans les anciennes lois norvégiennes, et aussi celles de la loi des douze tables, *tertiis nundinis partes secanto.* Là le débiteur est déjà livré au créancier et c'est le créancier qui le conduit à l'assemblée, qui le met en vente et provoque l'intervention des parents et amis. Du reste la situation est la même. Le débiteur dont parle la loi des douze tables est bien moins un emprunteur qu'un condamné, pour un meurtre ou pour un délit, à une composition ou à une réparation. C'est ce qui explique les rigueurs de la loi.

Les édits des rois mérovingiens contiennent aussi des dispositions qui ont trait au droit civil. Et d'abord en ce qui concerne le mariage de la veuve, indépendamment des *reipi,* que le second mari doit payer d'après la loi, la veuve doit payer aux plus proches parents de son premier mari un dixième de la dot qu'elle a reçue de lui. C'est ce qu'on appelle l'*achasius.* S'il y a des enfants du premier mariage, ils prélèvent les biens que leur père leur a donnés pour en jouir après le décès de leur mère. S'il n'y a pas d'enfants, la femme prend les deux tiers de sa dot; mais, avant de contracter un nouveau mariage, elle doit réunir neuf témoins, parents de son premier mari, et leur dire : « Je vous prends à témoin que j'ai payé l'achasius pour satisfaire les parents de mon mari, et que j'abandonne les objets apportés par moi de la maison de mon père, à savoir un lit fourni, un escabeau avec sa couverture et des sièges. »

Si un veuf se remarie il ne peut reprendre la dot de sa première femme

pour la donner à la seconde. Cette dot appartient aux enfants, sauf le droit d'administration du père si ces enfants sont mineurs. S'il n'y a pas d'enfants, les plus proches parents de la femme prennent les deux tiers de la dot, à charge par eux d'abandonner deux lits, deux escabeaux couverts et deux sièges. S'ils ne font pas cet abandon, ils ne prennent qu'un tiers de la dot. Mais l'édit ajoute qu'on peut déroger à cette loi par des conventions contraires.

Il s'agit ici, comme on le voit, de la dot constituée par le mari à sa femme. *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert,* dit Tacite. C'est, à proprement parler, un douaire qu'il ne faut pas confondre avec les biens personnels que la femme a apportés en mariage. Du reste, il n'y a pas encore trace de communauté entre les époux.

Un autre chapitre du même édit impose aux habitants d'un village l'obligation de se justifier par serment lorsqu'un cadavre est trouvé sur leur territoire et que le meurtrier n'est pas connu. Le comte se transporte sur les lieux, convoque les habitants à son de trompe, fait lever le corps devant lui et assigne les habitants devant le mâl, dans les quarante nuits. Ceux-ci doivent fournir soixante-cinq cojureurs s'ils sont de la classe des hommes libres, ou quinze seulement s'ils sont de condition inférieure, faute de quoi ils sont tenus de payer la composition.

Un autre édit vient compléter la loi au sujet de la revendication des meubles. Le détenteur d'un meuble entiercé peut recouvrer la possession s'il prouve par trois témoins qu'il a trouvé cet objet dans la succession de son père, et par trois autres témoins, que son père l'avait lui-même trouvé dans la succession de l'aïeul. S'il ne fait que la première des deux preuves il ne recouvre pas la possession, mais il s'exonère des peines du vol.

Les dons faits par un père à sa fille le jour du mariage de celle-ci, ou à son fils le jour où on lui coupe pour la première fois les cheveux, sont censés faits par préciput et hors part. Disposition étrange au premier abord, alors surtout que le même article pose en principe l'égalité des partages; mais il ne faut pas oublier que les dons faits en ces occasions étaient de peu de valeur et consistaient ordinairement en objets d'usage personnel.

Nous avons déjà parlé de l'édit de Chilpéric. Il contient deux dispositions très remarquables. L'une permet aux filles de succéder à la terre, à défaut des fils, aux sœurs à défaut des frères. Peut-être s'agit-il seulement des acquêts, comme le pense le plus récent éditeur des Capitulaires, M. Boretius. En tout cas l'édit se réfère ici expressément à la coutume, laquelle avait, comme on le voit, dérogé à la rigueur primitive de la loi

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le jeudi 25 octobre, sous la présidence de M. Heuzey, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, assisté de MM. Camille Doucet, Blanchard, Gounod, Nourrisson, délégués des autres Académies.

Après avoir prononcé le discours d'usage, M. le président a proclamé le prix biennal, qui a été décerné, pour l'année 1883, à M. Paul Meyer.

Ensuite il a été donné lecture du rapport sur le prix Volney. La commission avait annoncé, pour le concours de 1882, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs à l'ouvrage de Philologie comparée qui lui paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés. Deux concurrents ont envoyé des ouvrages imprimés. La commission, après les avoir examinés, a jugé qu'il n'entraient point dans le programme du concours et décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner le prix cette année. Elle décernera, en 1884, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de Philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

La séance s'est terminée par la lecture des quatre morceaux suivants : *Deux portraits de Molière*, par M. Émile Perrin, de l'Académie des beaux-arts; *La suppression de la course*, par M. Arthur Desjardins, de l'Académie des sciences morales et politiques; *Un épisode de la dernière campagne du Soudan*, par M. Cherbuliez, de l'Académie française; *Sur le caractère scientifique et civilisateur des grandes entreprises industrielles ayant pour but de faciliter les relations entre les peuples*, par M. de Lesseps, de l'Académie des sciences.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 20 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Gounod.

Après l'exécution d'une ouverture composée par M. S. Rousseau, pensionnaire de Rome, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

Grand prix de peinture. — Le grand prix a été remporté par M. Baschet (André-

Mais ce testament est dicté par le testateur à un notaire, signé du testateur et des témoins et déposé à la curie. Sous la double influence du droit romain et du droit canonique un nouveau droit civil se forme, qui devient commun à tous les habitants du royaume, au moins pour tout ce qui concerne la propriété et les contrats. La loi salique ne subsiste plus que comme statut personnel.

C'est donc perdre sa peine que de vouloir reconstruire de toutes pièces le droit des Francs saliens, poser des règles générales et en poursuivre l'application à tous les cas qui peuvent se présenter. Les hommes qui ont rédigé la loi salique connaissaient peu l'art d'écrire et encore moins celui de légiférer. Les coutumes qu'ils recueillaient avaient d'ailleurs, comme toutes les coutumes, quelque chose de flottant et d'indéterminé. Ne soyons donc pas surpris si leur œuvre est incomplète, souvent incohérente. Gardons-nous surtout de lui demander ce que nous trouvons dans nos codes modernes, des définitions exactes et des déductions rigoureuses. Mais, si l'on doit renoncer à chercher dans les coutumes franques un système complet de législation, il faut les étudier avec soin comme on étudie les monuments de l'antiquité, en appliquant la méthode comparative qui, de nos jours, a déjà renouvelé l'histoire du droit. Les anciennes institutions n'ont de sens et de valeur qu'à la condition d'être mises à leur place et rapprochées des institutions analogues qui se sont formées chez d'autres peuples de même race ou au même degré de civilisation. Ainsi, mais ainsi seulement, on peut en démêler le sens souvent obscur, deviner à quelles idées elles répondent, en un mot rendre intelligible ce qui ne l'est pas.

Pour compléter cette étude, il y aurait encore à parler de la langue des lois mérovingiennes. Le latin qu'elles emploient est le latin vulgaire. La déclinaison, s'il y en a une, est complètement différente de celle du latin classique. Toutes les désinences sont confondues et la construction est parfois inintelligible. Mais, si l'on y regarde de près, on reconnaît dans ces textes barbares les premiers rudiments de la langue française. S'il y a des mots germaniques dans la loi salique, il y a encore plus de mots français, et il y aurait, à ce point de vue, un travail intéressant à faire pour les philologues. Nous nous contentons de le signaler.

R. DARESTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le jeudi 25 octobre, sous la présidence de M. Heuzey, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, assisté de MM. Camille Doucet, Blanchard, Gounod, Nourrisson, délégués des autres Académies.

Après avoir prononcé le discours d'usage, M. le président a proclamé le prix biennal, qui a été décerné, pour l'année 1883, à M. Paul Meyer.

Ensuite il a été donné lecture du rapport sur le prix Volney. La commission avait annoncé, pour le concours de 1882, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs à l'ouvrage de Philologie comparée qui lui paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés. Deux concurrents ont envoyé des ouvrages imprimés. La commission, après les avoir examinés, a jugé qu'il n'entraient point dans le programme du concours et décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner le prix cette année. Elle décernera, en 1884, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de Philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

La séance s'est terminée par la lecture des quatre morceaux suivants : *Deux portraits de Molière*, par M. Émile Perrin, de l'Académie des beaux-arts; *La suppression de la course*, par M. Arthur Desjardins, de l'Académie des sciences morales et politiques; *Un épisode de la dernière campagne du Soudan*, par M. Cherbuliez, de l'Académie française; *Sur le caractère scientifique et civilisateur des grandes entreprises industrielles ayant pour but de faciliter les relations entre les peuples*, par M. de Lesseps, de l'Académie des sciences.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 20 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Gounod.

Après l'exécution d'une ouverture composée par M. S. Rousseau, pensionnaire de Rome, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

Grand prix de peinture. — Le grand prix a été remporté par M. Baschet (André-

Marcel), né à Gagny (Seine-et-Oise), le 5 août 1862, élève de MM. Boulanger et Lefebvre; le premier second grand prix par M. Friant (Émile), né à Dieuze (Meurthe), le 16 avril 1863, élève de M. Cabanel; le deuxième second grand prix par M. Lambert (Albert-Antoine), né à Paris, le 10 avril 1854, élève de MM. Cabanel, Bin et Lequien.

Sculpture. — Le premier grand prix a été remporté par M. Lombard (Henri-Édouard), né à Marseille, le 22 janvier 1855, élève de M. Cavelier; le premier second grand prix par M. Puech (Pierre-Denis), né à Gavernac (Aveyron), le 3 décembre 1854, élève de MM. Jouffroy, Falguière et Chapu; le deuxième second grand prix par M. Verlet (Raoul-Charles), né à Angoulême, le 5 septembre 1857, élève de M. Cavelier.

Architecture. — Le premier grand prix a été remporté par M. Redon (Fernand), né à Bordeaux, le 18 novembre 1853, élève de M. André; le premier second grand prix par M. Quatesous (Léon-Eugène), né à Paris le 4 décembre 1855, élève de M. Pascal; le deuxième second grand prix par M. Defrasse (Alphonse-Alexandre), né à Paris, le 30 septembre 1860, élève de M. André.

Composition musicale. — Le premier grand prix a été remporté par M. Vidal (Paul-Antonin), né à Toulouse, le 16 juillet 1863, élève de M. Massenet; le premier second grand prix par M. Debussy (Achille-Claude), né à Saint-Germain-en-Laye, le 22 août 1862, élève de M. Guiraud; le deuxième second grand prix par M. René (Charles-Olivier), né à Paris, le 6 mai 1863, élève de M. Léo Delibes.

Prix fondé par Mme veuve Leprince. — L'Académie a décidé que la fondation de Mme Leprince, consistant en une rente de trois mille francs à répartir, chaque année, entre les lauréats des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, serait rappelée tous les ans en séance publique. En conséquence, l'Académie déclare que MM. Baschet, Lombard et Redon, sont appelés, en 1883, à profiter de la généreuse donation de Mme Leprince.

Prix Achumbert. — Le prix a été décerné cette année à M. Denois, graveur en taille-douce.

Prix Deschaumes. — L'Académie décerne le prix à M. Dule, et elle offre, en outre, une médaille de cinq cents francs à l'auteur des paroles de la cantate pour le grand prix de musique, M. Émile Moreau.

Prix [illegible]-Latour-Landry. — Ce prix a été décerné cette année à M. Wannour, sculpteur. Ce prix sera de nouveau décerné, s'il y a lieu, en 1885.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant :

« Déterminer et étudier quelles sont les caractéristiques les moins discutables des divers styles architectoniques de tous les temps et de tous les pays, soit dans les compositions générales, soit dans les formes spéciales, soit dans les détails d'ornementation; et résumer cette étude dans une sorte de table méthodique indiquant succinctement, mais nettement, ces divers caractères et ces divers éléments. »

Le prix a été décerné à M. Gaspard George, architecte, pour son mémoire portant pour épigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1884, le sujet suivant :

« Étude sur les maîtres graveurs français du XVIIe siècle, depuis Jean Morin et Jean Pesne, jusqu'à Gérard Audran, inclusivement. Établir leur importance relative par

des indications biographiques, par la succession chronologique de leurs travaux et par les caractères de leurs talents. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1885, le sujet suivant :

« Des mélodies populaires et de la chanson en France, depuis le commencement du XVI[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. En résumer l'histoire, en définir les caractères et les différentes formes au point de vue musical, et déterminer le rôle qu'elles ont joué dans la musique religieuse et dans la musique profane. »

Prix Jary. — M. Jary a établi, en 1841, une fondation en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'Académie de France à Rome, aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. M. Laloux a été appelé cette année à jouir des bénéfices de cette fondation.

Prix Trémont. — L'Académie décerne ce prix à MM. Turcan, statuaire, et Boisselot, compositeur de musique.

Prix Georges Lambert. — L'Académie partage ce prix entre M[mes] veuves Labarre, Collin, Viger, Robinet et M. Reverchon.

Prix Achille Leclère. — Le sujet du concours de 1883 était : « Une salle pour les réunions solennelles et les distributions de prix, dans un grand établissement d'instruction publique. » Quatorze projets ont été déposés. L'Académie décerne le prix à l'auteur du projet n° 12, M. Ernest Guéret, élève de M. André; elle accorde, en outre, une mention honorable à M. Théophile Landry, élève de MM. Moyaux et André.

Prix Chartier. — L'Académie décerne le prix à M. de Boisdeffre.

Prix Troyon. — Le prix a été décerné à M. Marais (Adolphe), auteur du tableau inscrit sous le n° 29, élève de MM. Busson et Berchère; l'Académie a, en outre, accordé deux mentions honorables : la première à M. Laurent (Henri-Alphonse-Louis), auteur du tableau inscrit sous le n° 5, élève de MM. Bin et Yvon; la seconde à M. Paul Saïn, auteur du tableau inscrit sous le n° 6, élève de MM. Guilbert d'Anelle et Gérôme.

Prix fondé par M. Duc. — M. Duc, membre de l'Académie des beaux-arts, a fondé un prix biennal destiné à encourager les hautes études architectoniques. Ce prix sera décerné en 1884, s'il y a lieu.

Prix Jean Leclaire. — Les élèves qui sont apppelés à jouir cette année des bénéfices du prix Jean Leclaire sont : MM. Duray, élève de M. Guadet, et Pillette, élève de M. André.

Legs Chaudesaigues. — Ce prix sera décerné au mois de novembre 1883, s'il y a lieu.

Prix Monbinne. — Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

Prix Dalannoy. — Décerné à M. Redon.

Fondation Lusson. — Décerné à M. Quatesous.

Prix Rossini. — Le concours précédent ayant été prorogé, l'Académie avait deux prix à distribuer. Elle a décerné le prix de l'année 1881 à M. Georges Mathias, au-

teur de l'œuvre inscrite sous le n° 11, et portant pour épigraphe : *Travaillons, prenons de la peine;* et le prix de l'année 1882 à M. Lucien Lambert, auteur de l'œuvre inscrite sous le n° 6 et ayant pour devise : *Fac.*

Un concours pour la production d'une œuvre poétique destinée à être mise en musique a été de nouveau ouvert le 1er décembre 1882 et clos le 8 décembre. L'Académie a prorogé ce concours au 1er mars 1883, en fixant, par exception, le dépôt des partitions écrites sur le sujet choisi, au 30 novembre 1883. L'Académie a choisi la pièce de poésie intitulée *Hérode,* par M. Georges Boyer.

L'œuvre qui aura obtenu le prix, qui est de 3,000 francs, sera exécutée pendant l'année 1884, soit au Conservatoire de musique, soit à l'Institut.

Un concours pour la production d'une œuvre poétique sera de nouveau ouvert le 1er décembre 1884, et fermé le 8 du même mois.

Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1887.

Prix Cambacérès. — MM. Friant, pour la peinture, Puech, pour la sculpture, et Deblois, pour la gravure en taille-douce, ont été appelés cette année à jouir des bénéfices de la fondation Cambacérès.

Prix Pigny. — M. Quatesous a été appelé, cette année, à jouir des bénéfices de la fondation Pigny.

Prix de l'École des beaux-arts. — Fondation de Caylus et de Latour. — M. Rochegrosse, élève de MM. Boulanger et Jules Lefebvre, et M. Pépin, élève de M. Cavelier, ont obtenu le prix Caylus, l'un pour la peinture, le second pour la sculpture. Le prix de Latour n'a pas été décerné.

Grandes médailles d'émulation. — Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des beaux-arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, auront compté, dans le courant de l'année, le plus grand nombre de succès. L'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique. Ces jeunes artistes sont : pour la peinture, M. Émile Friant, élève de M. Cabanel; pour la sculpture, M. Pépin, élève de M. Cavelier; pour l'architecture, M. Duray, élève de M. Guadet.

Prix Abel Blouet. — M. Devienne, élève de MM. Coquart et Gerhard, a été appelé cette année à jouir des bénéfices de ce prix.

Prix Jay. — Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a remporté la première médaille de construction, a été obtenu, cette année, par M. Lechevallier, élève de M. Guadet.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Henri Lehmann, membre de l'Académie.

La séance a été terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Vidal (Paul-Antonin), né à Toulouse, le 16 juillet, élève de M. Massenet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Édit perpétuel, restitué et commenté par Louis Jousserandot, professeur de Pandectes à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Paris, 1883, 2 vol. in-8°, xxxv-529 et 696 pages.

L'Édit perpétuel, composé par Salvius Julianus, préteur, a été publié sous le règne de l'empereur Adrien et par son ordre, en 131 après J.-C. C'est une sorte de code de tous les édits antérieurs, et il était destiné à devenir loi de l'empire. Le texte n'est pas arrivé jusqu'à nous; mais, grâce aux citations nombreuses qu'en ont faites les jurisconsultes postérieurs, il est possible de le restituer d'une manière assez complète. C'est un travail difficile, que plusieurs romanistes ont tenté avant M. Jousserandot, qui a rendu pleine justice à ses prédécesseurs. Tous les fragments qui nous ont été conservés sont commentés par lui et expliqués avec le plus grand soin, à l'aide de toutes les autorités compétentes, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes et jusqu'à nos jours. La partie la plus délicate peut-être de cette institution, c'est l'ordre systématique dans lequel ces fragments sont rangés, de manière à en faire un ensemble, non seulement régulier, mais exact autant que faire se peut. L'auteur les a tous rassemblés à la fin du second volume, après les avoir étudiés un à un, dans tout son commentaire. On se fait ainsi une assez juste idée de ce que devait être *l'Édit perpétuel,* qui peut être considéré comme le préliminaire de toutes les codifications subséquentes, y compris celles de Justinien. Les deux volumes de M. Jousserandot sont la rédaction du cours qu'il professe avec éclat à Genève depuis plusieurs années, et qui fait honneur à la science française dans un pays étranger.

Essai sur la Psychologie d'Aristote, contenant l'histoire de sa vie et de ses écrits, ouvrage couronné par l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, par M. A. Ed. Chaignet, recteur de l'Académie de Poitiers, correspondant de l'Institut. Paris, Hachette et Cie, 1883, gr. in-8°, 631 pages.

M. Chaignet vient de joindre un nouveau volume à ses travaux sur la philosophie grecque, et ce ne sera pas le moins important de tous ceux qu'il a consacrés à ces savantes études. L'objet principal de celui-ci est le Traité de l'Âme, et d'une manière générale, la Psychologie d'Aristote, mais les recherches accessoires qu'y a jointes M. Chaignet ne sont pas d'un moindre intérêt. Il a exposé notamment la vie d'Aristote, l'histoire de ses écrits et de leur classification avec des détails plus complets que ne l'avaient fait jusqu'à présent les historiens de la philosophie ancienne. Il a étudié avec non moins de précision la psychologie proprement dite d'Aristote, dont il a suivi pas à pas et expliqué les profondes théories, considérées surtout dans le fameux traité qui les renferme. Il a rapproché ces théories de celles des psychologistes contemporains anglais, pour lesquels il n'est pas sans quelque complaisance. Ce long et consciencieux travail n'est guère que la moitié de celui que M. Chaignet se propose d'accomplir pour embrasser entièrement le sujet du concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques. Un second volume, qui paraîtra prochai-

nement, renfermera la partie historique sur les antécédents de la psychologie d'Aristote et sur son influence prolongée jusqu'à nos jours.

BELGIQUE.

Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle, publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove, 1re partie. Bruxelles, 1883, 1 vol. in-8° de 374 pages.

Comme le dit fort bien M. Kervyn de Lettenhove, il est du plus grand intérêt de mettre au jour les documents inédits qui se rapportent à l'histoire du XVIe siècle. Un grand nombre ont été déjà publiés; mais il en reste encore beaucoup qui ne l'ont pas encore été, qui sont même ignorés. Ceux que M. Kervyn de Lettenhove nous donne aujourd'hui sont du plus grand intérêt. Dès le début, deux grandes lettres, l'une du duc de Guise au duc de Wurtemberg, du 24 juillet 1562, l'autre de Coligny à son frère, le seigneur d'Andelot, du 3 août de la même année, font parfaitement connaître l'état moral des deux partis qui déchiraient la France. Le duc de Guise ne méconnaît pas la nécessité de réformer l'Église; mais il avoue, d'autre part, que son plan de conduite est d'exterminer tous les réformateurs sans mandat qui tendent, sous prétexte de religion, à ruiner l'influence des princes catholiques. Pour Coligny, les Guise et leurs partisans sont les ennemis des gens de bien; il convie donc tous les gens de bien à s'unir pour défendre leurs vies menacées; mais en même temps il appelle au secours de ces gens de bien les reîtres d'Allemagne, et, n'ayant pas d'argent à leur donner, il leur fait offrir le sac de Paris. Voilà d'aimables gens! On ne sait vraiment si l'on doit préférer le succès des uns ou celui des autres. Suit un mémoire, envoyé par le prince de Condé à la reine d'Angleterre, sur l'état des choses au mois de février 1568. Le prince plaide sa propre cause, et tous les arguments lui sont bons contre les papistes; mais ce qui intéresse le plus dans cette plaidoirie, ce n'est pas ce que le prince dit pour justifier sa conduite, c'est la description qu'il fait de la malheureuse France, depuis longtemps en proie à de si féroces factions. Cette pièce, tirée des archives de Simancas, est du plus grand intérêt.

Nous ne pouvons indiquer ici tous les documents contenus dans le volume que M. Kervyn de Lettenhove vient de publier. La plupart de ces documents concernent les Pays-Bas. Ce sont des mémoires, des lettres de Guillaume d'Orange, de Charles IX, de don Juan d'Autriche, de Marnix, d'Hembyse et d'autres encore. L'éditeur étant à la fois un érudit et un homme de goût, son choix a été fait avec discernement. Ce n'est pas un mérite commun que de savoir distinguer, dans la masse des papiers historiques, ceux qu'il importe de mettre en lumière et ceux à qui l'on peut longtemps encore négliger de faire cet honneur.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1883.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1883.

Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle. — *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres, par Auguste Prost.* 2 vol. in-8° de XXXIX-401 et 543 pages. Paris, chez Champion, libraire, 1881.

PREMIER ARTICLE.

Après la rude discipline qu'avait fait peser sur eux la scholastique pendant cinq ou six siècles, les esprits, dès le début de la Renaissance, et même plusieurs années auparavant, ressemblent à des écoliers livrés à eux-mêmes et qui ne craignent plus la férule. Chacun va à ce qui le tente, chacun cherche un maître de son choix ou se déclare son propre maître. L'un s'adresse à Platon et au néoplatonisme, l'autre à Parménide ou à Pythagore, un troisième conserve Aristote, mais en l'interprétant à sa manière et en le retournant contre les dogmes dont il avait passé pour être le protecteur, un quatrième croit trouver la vérité dans une antique tradition où se serait conservée, sous le voile des symboles et à l'ombre du mystère, la sagesse des Hébreux. Il en est qui s'imaginent reculer encore plus loin dans le passé et se rapprocher d'autant plus de la vérité éternelle en acceptant comme authentiques les livres qui portent le nom d'Hermès Trismégiste. On ne se borne pas à la connaissance purement spéculative de ces traditions et de ces livres; on veut renouveler les merveilles dont on prétend qu'ils enseignent le secret ou qu'on a entendu attribuer à leurs interprètes. A l'étude de la cabale et des livres hermétiques, on est entraîné à ajouter la pratique de la magie, de l'alchimie et de l'astrologie judiciaire. La crédulité publique favorise ces

chimères, et, pour encourager la crédulité, pour conserver le rang qu'avec une illusion d'abord sincère on s'est flatté de conquérir dans l'opinion, on en vient à ne pas reculer devant le charlatanisme. Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Reuchlin, François Patrizzi, se sont arrêtés sur cette pente; Corneille Agrippa et Paracelse l'ont descendue. Il est difficile, quand on nomme l'un des deux, de ne pas penser à l'autre, car ils se ressemblent beaucoup, tant par leur vie que par leurs idées; mais Agrippa est l'aîné de quelques années. C'est lui qui a ouvert la voie, qui a créé le type dont il est la réalisation la plus complète. M. Prost a eu raison d'en faire le sujet d'une étude approfondie et de lui consacrer un ouvrage aussi étendu que celui dont nous nous sommes proposé de rendre compte.

Les historiens de la philosophie, en parlant d'Agrippa, n'ont guère fait, jusqu'ici, que se répéter les uns les autres. Quelques traits généraux de sa vie et de son caractère ont suffi pour les contenter, et de ses ouvrages ils n'en font connaître que deux, à la vérité les deux principaux, mais sans attacher d'importance aux rapports qui les unissent et aux circonstances dans lesquelles ils ont été écrits. M. Prost a compris quel parti l'on pouvait tirer de la correspondance d'Agrippa, environ cent cinquante lettres écrites par lui et deux cents qui lui sont adressées. Il s'est mis à la dépouiller, à l'analyser année par année, presque jour par jour, en la soumettant à un sévère contrôle, et, quand cela était nécessaire, en l'expliquant ou en la complétant par les documents contemporains. M. Prost a tiré de ces recherches de véritables trésors. Il a pu nous fournir, non seulement sur Agrippa, mais sur ses amis, ses protecteurs, ses adversaires, les institutions et les opinions des différentes villes où il a séjourné, beaucoup de détails ignorés ou mal connus. C'est bien plus qu'une biographie, c'est, en quelque sorte, la monographie intellectuelle et morale, civile aussi, des trente-cinq premières années du XVIe siècle. Ce n'est pas arbitrairement que ces deux sortes d'études se trouvent ainsi réunies et presque confondues. L'immense crédit dont a joui un aventurier et un charlatan, même un charlatan de grand savoir et de grandes facultés comme Agrippa, et les illusions sincères qu'il s'est faites sur lui-même, ne peuvent se concevoir qu'à l'époque à laquelle il appartient et dans le milieu où il a vécu.

Quant aux ouvrages d'Agrippa, M. Prost ne s'est pas borné, comme ses devanciers, à nous offrir un résumé plus ou moins fidèle de la *Philosophie occulte* et du traité *De l'incertitude et de la vanité des sciences*. Il remonte à l'origine de ces deux livres étranges, il nous montre dans quel état d'esprit, sous l'empire de quelles préoccupations ils ont été com-

posés l'un et l'autre, et nous apprend par là même qu'ils ne se contredisent pas autant qu'on pourrait le croire, puisque le dernier était déjà entièrement publié quand parurent seulement les deux parties les plus importantes du premier. Mais, de la plume féconde d'Agrippa, sont sortis beaucoup d'autres écrits qui nous découvrent en lui un personnage tellement multiple qu'il est impossible de le définir. Mystique ou illuminé dans la *Philosophie occulte*, sceptique dans le traité *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, il commente les livres cabalistiques de Reuchlin, fait un cours sur le *Poimandrès* d'Hermès Trismégiste, explique l'épître de saint Paul aux Romains, se lance dans une controverse théologique sur le triple mariage attribué à sainte Anne, fait des réflexions sur le Banquet de Platon, soutient la supériorité des femmes sur les hommes, publie un traité sur le péché originel et un autre sur le mariage, donne des consultations médicales et juridiques, propose un remède contre la peste, offre à François Ier ses instructions sur l'art de la guerre (*pyromachia*), sur la pyrotechnie, comme nous dirions aujourd'hui, se donne lui-même pour un grand homme de guerre, pour un chevalier de haut lignage qui a gagné ses éperons d'or (*eques auratus*) au milieu des batailles, fait l'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, comme s'il avait qualité pour parler des grands de la terre, assiste comme théologien consultant au concile de Pise, et enfin, comme historiographe du gouvernement des Pays-Bas, fait le récit du couronnement de Charles-Quint à Bologne. Auparavant il avait fait celui de l'expédition du duc de Bourbon en Italie. De ces œuvres si nombreuses et si diverses, M. Prost, même quand il n'en reste qu'un fragment ou un simple titre, n'en néglige aucune, et il pousse le scrupule de l'exactitude jusqu'à nous parler d'Agrippa comme Artiste en mentionnant un beau dessin de Mercure qu'il aurait tracé au charbon sur la muraille de la maison d'un de ses amis. Mais pourquoi, au lieu de nous donner son livre pour ce qu'il est, pour une étude à la fois biographique et historique sur Corneille Agrippa, M. Prost lui donne-t-il encore un autre titre : *Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle?* C'est une promesse qui demeure sans effet ou du moins qui n'est remplie que d'une façon très incomplète; car les arts et les sciences occultes ont, au XVIe siècle, une histoire qui s'étend bien au delà de la vie d'Agrippa, mort en 1535, et l'esquisse générale que M. Prost a tracée de ce genre de connaissances dans les quelques pages dont se compose son *Introduction* est de tout point insuffisante. Elle ne montre pas comment l'astrologie, l'alchimie et la magie, ont pu se rattacher à l'esprit philosophique et produire d'audacieux systèmes. Il faut reconnaître cependant qu'à l'occa-

sion des leçons faites par Agrippa à l'université de Pavie sur le *Pimander* ou *Poimandrès* de Mercure Trismégiste, il donne une idée assez exacte des livres hermétiques, et il en a d'autant plus de mérite qu'il paraît ignorer l'existence du savant livre de M. Louis Ménard, couronné en 1866 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1].

Avant de raconter la vie d'Agrippa, M. Prost, avec beaucoup de raison, nous fait connaître sa légende; car la légende n'est pas moins utile à consulter quand on veut retracer la physionomie intellectuelle et morale d'un homme supérieur, ou tout au moins d'un homme qui a laissé de fortes traces dans la mémoire de ses semblables, que lorsqu'on entreprend de remonter aux origines de l'histoire d'un peuple. Elle nous montre quelle idée on s'est faite de lui, quelle place il tenait dans l'opinion de ses semblables ou celle qu'il avait l'ambition d'y tenir. Au moment où venait de paraître la première partie de la *Divine Comédie*, ne disait-on pas que Dante avait visité l'enfer? Cela nous apprend quelle impression profonde son poème avait produite sur l'imagination de ses contemporains. C'est de la même manière que, deux siècles plus tard, l'auteur de la *Philosophie occulte*, l'apologiste de la magie, de l'alchimie et de l'astrologie judiciaire, passait pour un magicien, un alchimiste et un astrologue. On lui attribuait le don de rendre, au moins pour quelques heures, la vie à des morts; de changer, également pour un temps limité, les matières les plus viles en métaux précieux; de découvrir des trésors cachés dans les entrailles de la terre, de lire dans les astres, particulièrement dans la lune, ce qui se passait aux extrémités de notre globe, et de franchir en quelques minutes, invisible à tous les yeux, les plus grandes distances. Ainsi, quand il terminait une leçon, à dix heures du matin, devant ses auditeurs de Fribourg, il en commençait une autre, au même instant, à l'université de Pont-à-Mousson. On assurait qu'il se faisait obéir des démons et qu'habituellement il en avait un à son service sous la forme d'un chien noir. Son disciple, Jean Wier, se donne beaucoup de peine pour détruire ces rumeurs; mais Agrippa met une certaine complaisance à les laisser se propager; on peut même ajouter qu'il y aide de tout son pouvoir. C'est que, chez lui, le charlatan n'est jamais séparé de l'homme d'action et de l'homme de science, dans les moments où il s'élève à la science et à la philosophie. Il nous suffit, pour en donner la

[1] *Hermès Trismégiste*, traduction complète précédée d'une étude sur l'origine des livres hermétiques par Louis Ménard, docteur ès lettres, ouvrage couronné par l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), 1 vol. in-8°, librairie Didier, Paris, 1866).

preuve, de résumer les faits qu'a si laborieusement recherchés son dernier biographe. Mais il y a un point où nous nous séparons de M. Prost. Nous éviterons de mêler comme lui les actions d'Agrippa et les évènements de sa vie avec ses opinions et l'analyse de ses ouvrages. Les ouvrages d'Agrippa, surtout les deux principaux que nous avons déjà nommés, soulèvent des questions intéressantes pour l'histoire de la philosophie et méritent d'être examinés à part.

Comme Aureolus Paracelse, à qui certainement il a servi de modèle, il prend des noms pompeux auxquels il n'a aucun droit : celui d'Agrippa en souvenir de Cologne (Colonia Agrippina), sa ville natale, et celui de Nettesheim, pour faire croire qu'il était d'une origine aristocratique. Il s'appelait Cornélis et était le fils d'un obscur petit bourgeois dont il naquit en 1486. Cornélis, selon l'usage des érudits du temps, devint Cornelius. A ces noms d'emprunt il ajouta plus tard des titres scientifiques qui ne lui appartenaient pas davantage : ceux de docteur en médecine et de docteur en droit, en droit civil et en droit canon, *in utroque,* comme on disait alors. On ne voit pas où et comment, dans sa vie agitée, presque nomade, il aurait acquis ces titres et les connaissances qu'ils représentent. Cela ne l'empêche pas, en sa qualité d'alchimiste, de traiter les plus grandes questions de la science médicale, et, en qualité de philosophe, de se croire initié à tous les secrets de la jurisprudence. Il n'était que maître ès arts lorsqu'il quitta, vers l'âge de vingt ans, sa ville natale pour se rendre à l'université de Paris. Le temps qu'il y passa fut très court, puisqu'en 1507, âgé de vingt et un ans, il retourne à Cologne, d'où il ne tarde pas à partir pour visiter, au moins en partie, l'Espagne, l'Italie et le midi de la France. On est amené à supposer que ces années ne furent pas uniquement employées à suivre des cours universitaires et à parcourir des pays étrangers, car, en 1510, le traité de la *Philosophie occulte* était déjà en grande partie rédigé et excitait l'admiration d'un des maîtres les plus renommés en matière de sciences occultes, nous voulons parler de Tritheim, abbé de Spanheim et de Wurtzbourg [1].

C'est pendant ces mêmes années et avant d'avoir quitté Paris, qu'Agrippa, avec quelques jeunes gens de son âge, forma une association secrète dans l'intention de travailler au grand œuvre et de se pousser aux honneurs et à la fortune par des moyens mal définis, probablement peu susceptibles de l'être, au besoin par le métier des armes, par des aventures militaires ou de tout autre espèce. C'est ainsi qu'en 1508 la cor-

[1] Son nom latin *Joannes Trittemius* devrait être traduit par celui de Jean de Tritenheim.

respondance d'Agrippa avec ses amis nous le montre en Espagne, au service du roi d'Aragon, engagé dans une expédition dont il est bien difficile de se faire une idée. Il se vante d'y avoir joué un rôle héroïque et d'avoir pris, tant par sa bravoure que par son habileté dans l'art des sièges, une forteresse importante, mais dont le nom, malheureusement, est tout à fait inconnu et la position géographique difficile à déterminer. Après ce succès problématique, Agrippa se dit dégoûté ou rassasié de la gloire des batailles, et nous allons le rencontrer sur un autre théâtre.

C'est en 1509, presque au lendemain de ses exploits guerriers, dont le bruit, à ce qu'il paraît, s'est répandu au loin en même temps que sa réputation de savant. Orné de ce double prestige dans un âge où tant d'autres sont encore assis sur les bancs de l'école, il arrive à l'université de Dôle et obtient d'y faire un cours public. Le sujet qu'il a choisi est bien fait pour frapper les imaginations à une époque de fermentation intellectuelle et religieuse et presque à la veille de la Réformation. C'est le *De verbo mirifico* de Reuchlin, une sorte de cabale chrétienne, où de la cabale juive on ne conserve guère que certains procédés inoffensifs, mais qui n'en est pas moins une libre interprétation du christianisme. Les hommes les plus distingués de la ville, des membres du clergé, du parlement, de l'université, et parmi eux le vice-chancelier de l'université, doyen de l'église de Dôle, Simon Vernerius, se pressent autour de la chaire du jeune professeur, avides de l'entendre, séduits par sa doctrine autant que par son éloquence. Seul un franciscain du nom de Catilinet aperçut le danger de cet enseignement exotique. Il dénonça Agrippa comme un hérétique judaïsant, et, la ville de Dôle faisant alors partie du comté de Bourgogne, gouverné par Marguerite d'Autriche au nom de Charles-Quint, son neveu, Agrippa, quoiqu'il eût écrit en l'honneur de la gouvernante son fameux traité de la supériorité des femmes, jugea prudent de s'éloigner. Il se réfugia à Londres d'où il répondit aux accusations du P. Catilinet par un pamphlet rédigé dans le goût du temps, où les injures tenaient autant de place que les raisons.

De Londres, où il prétend avoir été occupé d'une mission secrète et de l'étude des lettres sacrées, notamment des épîtres de saint Paul, il se rend dans sa ville natale, y soutient des thèses de théologie en même temps qu'il continue son travail sur la magie, puis il passe en Italie six à sept ans, partagé, à ce qu'il assure, entre les armes et les lettres. Il aurait pu ajouter la théologie. Louis XII, pour combattre les censures prononcées par le pape Jules II contre les troupes royales engagées en Italie et contre le clergé de France, avait provoqué ou favorisé à

Pise, en 1511, la réunion d'un concile qui, après diverses péripéties, avait fini par se soumettre au souverain pontife. C'est à ce concile qu'Agrippa, sur le vœu du cardinal de Sainte-Croix, assista comme théologien consultant. Quel rôle il y joua, à quel moment il y parut et pour quelles raisons un cardinal voyait en lui un théologien, c'est ce que nous ignorons et ce qu'Agrippa, avec ou sans intention, néglige de nous apprendre. Il garde la même discrétion sur la nature des services militaires que, pendant son séjour en Italie, il se glorifie d'avoir rendus à l'Empereur. La seule conjecture qu'on puisse faire à ce sujet, c'est qu'il a été chargé de porter à Maximilien, de Trente à Vérone, quelques milliers de pièces d'or. Est-ce pour cela qu'il s'attribue la qualité de chevalier, de chevalier doré ou aux éperons d'or (*eques auratus*), dont il ne manque pas de se parer à toute occasion?

Resté pauvre malgré ses grandeurs imaginaires et sa renommée réelle, il cherche à s'assurer des moyens d'existence tantôt à Pavie, tantôt à Turin, tantôt à Casale, puis, retourné à Pavie en 1515, il occupe dans l'université de cette dernière ville une chaire dont il tire parti pour éblouir les esprits, et à laquelle sont attachés de solides avantages. Le croirait-on? C'est une chaire de théologie, et il s'en sert pour expliquer, d'après la traduction latine de Marsile Ficin, le *Poimandrès* ou *Pimander* d'Hermès Trismégiste. Qu'il ait accueilli sans examen toutes les légendes qui avaient cours sur l'origine des livres hermétiques; qu'à ces légendes il en ait ajouté d'autres de son invention et qu'il justifie par des citations de pure fantaisie, c'était dans l'esprit de son siècle; mais ce qui lui appartient en propre, ce qui le fait apparaître à nos yeux tout entier, avec son caractère aussi bien qu'avec son tour d'imagination, c'est son discours d'ouverture. Comptant parmi ses auditeurs le marquis de Mantoue, Jean de Gonzague, un célèbre condottiere qui avait mis son épée au service de toutes les causes, il ne manqua pas de se recommander à lui au nom de la confraternité des armes. Soldat et professeur, homme de guerre et homme de lettres, il suit l'exemple de César et de Judas Machabée, tous deux aussi puissants par la parole ou par la plume que par l'épée, tous deux envoyés sur la terre pour attacher la gloire de leur nom à deux institutions également saintes, également divines, les lettres et la guerre. Il termine en promettant à l'assemblée qui l'écoute de la servir s'il en était besoin par son bras comme par sa parole.

Mais voyez l'ironie du sort! Peu de temps après que cette héroïque harangue est prononcée, Pavie tombe au pouvoir des Français, et Agrippa cherche en toute hâte un refuge à Milan, et, Milan ayant été envahi par les Suisses, il retourne à Pavie d'où il s'échappe de nouveau

ther avait affiché ses thèses contre le pape. Cependant il leur fallait un prétexte pour les faire éclater. Agrippa leur en fournit deux. L'un est le rôle qu'il joua, à son très grand honneur, dans un procès de sorcellerie; l'autre est la thèse qu'il lui prit fantaisie de soutenir sur le triple mariage de sainte Anne.

Une paysanne du village de Woppy était poursuivie comme sorcière par l'inquisiteur Savini et soumise à de telles tortures que l'inquisiteur lui-même n'en put supporter le spectacle. Le seul fait allégué contre elle par ses dénonciateurs, c'est qu'elle était fille de sorcière, sa mère ayant été brûlée en cette qualité. Or une fille de sorcière a été nécessairement, dès sa naissance, vouée au diable qui est son père, et ne peut être occupée que de pratiques infernales. Telle est l'argumentation de Savini. Qu'y répond Agrippa? Non pas que la sorcellerie est un crime imaginaire, c'était le moyen de s'attirer à lui-même une accusation d'hérésie et peut-être de sorcellerie, mais que l'enfant d'une sorcière qui a été baptisé, ce qui était précisément la situation de l'accusée, se trouvait par là même soustrait à la domination de Satan; qu'il n'y avait qu'un hérétique qui pût contester cette vertu au sacrement du baptême. A ce moyen théologique Agrippa en ajoute un autre tiré de la procédure. L'inquisition, selon lui, a été instituée pour juger l'hérésie, elle est incompétente en matière de sorcellerie. La pauvre femme fut sauvée du bûcher.

Agrippa fut moins heureux dans sa controverse au sujet de la mère de la Vierge. Sainte Anne a-t-elle été mariée trois fois et a-t-elle donné naissance à trois filles du nom de Marie, dont l'une devait être la mère de Jésus, ou saint Joachim a-t-il été son unique époux et la Vierge son unique fille? Telles étaient les deux opinions entre lesquelles il s'agissait de choisir. La grande majorité des docteurs de l'Église latine s'est prononcée pour la première; l'Église grecque a pris parti pour la seconde; et c'est l'opinion de l'Église grecque, récemment défendue par Lefèvre d'Étaples, que soutenait Agrippa. Cette hardiesse lui porta malheur. Le prieur du couvent des Frères prêcheurs, Claude Salini, un docteur en théologie de l'université de Paris, y vit la preuve de ses dispositions en faveur des novateurs, et il ameuta contre lui la plus grande partie non seulement du clergé, mais de la bourgeoisie. Agrippa jugea à propos de résigner ses fonctions et de quitter une ville qui, après lui avoir fait un accueil si engageant, se montrait pour lui pleine d'inimitiés et de dangers. Aussi avait-elle cessé d'être à ses yeux le modèle des républiques, elle n'était plus, selon les expressions dont il se sert dans une lettre à un de ses amis, que la marâtre de toutes les bonnes lettres et de toutes les

pour aller chercher ailleurs un asile plus pacifique et plus sûr. Pour un moment il croit l'avoir trouvé à Casale, auprès du marquis de Montferrat, à qui il dédie par reconnaissance son *Dialogue sur l'homme*[1] et son traité de la connaissance de Dieu; mais le vent de la fortune ou l'inconstance de son humeur ne tarde pas à le pousser ailleurs dans un milieu bien différent.

Avant qu'il quitte l'Italie, et pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, nous parlerons de ses mariages. Agrippa s'est marié trois fois et il a aimé tendrement ses trois femmes. Le chagrin que lui causait leur mort était poussé jusqu'au désespoir; mais, après les avoir perdues, il n'attendait guère plus de cinq ou six mois pour se remarier, et la nouvelle union lui donnait le même bonheur, lui inspirait la même passion que la précédente. C'est avec sa première femme qu'il arriva à Metz en 1518 pour y remplir les fonctions importantes et fort bien rétribuées de *conseiller stipendié* et d'*orateur* de la commune. C'étaient celles d'un avocat ou d'un procureur, chargé de faire les affaires, de conduire les négociations de la ville, et, dans certaines circonstances, par exemple à la réception d'un personnage important, de porter la parole en son nom.

On ne voit pas trop comment Agrippa s'était préparé à cette tâche qui était celle d'un jurisconsulte plutôt que d'un philosophe ou d'un professeur de théologie; mais il faut voir en quels termes il en prend possession. S'il a quitté les plus illustres relations, celles qu'il entretenait quotidiennement avec les grands de la terre, ç'a été pour servir une noble république, la première de toutes par ses vertus. Quand il considère les modèles que les temps passés lui proposent, les Démosthène, les Cicéron, les Hortensius, il ne peut s'empêcher de reconnaître son insuffisance; mais il remplacera par le zèle et par le dévouement ce qui lui manque du côté du génie.

A Metz comme à Dôle Agrippa, par la réputation qui l'avait précédé, par le genre de connaissances qui la lui avait value et par le penchant qui l'entraînait vers la Réforme naissante, se fit beaucoup d'amis dans la classe la plus lettrée de la population; mais, comme à Dôle aussi, il excita, par les mêmes causes, d'abord la défiance et bientôt l'hostilité d'une partie du clergé. Ses principaux adversaires furent des religieux de l'ordre de Saint-Dominique, parmi lesquels on compte Nicole Savini, inquisiteur de la foi pour la ville de Metz, et Claude Salini, prieur du couvent des Frères prêcheurs. Leurs soupçons étaient bien naturels à l'égard d'un homme comme le nouveau conseiller stipendié, et un an après que Lu-

[1] Ce dialogue n'est pas arrivé jusqu'à nous.

tionné aux frais du Trésor. Mais comment s'y serait-il arrêté, lui qui ne pouvait se fixer nulle part? Malgré les succès qu'il y obtint, à ce qu'on assure, il ne resta qu'un an à Fribourg et alla chercher fortune à Lyon qu'il connaissait déjà pour y avoir séjourné antérieurement. A Lyon, où il revient en 1524, le sort commence par lui être encore plus favorable qu'à Fribourg. Louise de Savoie, régente de France, en l'absence de François I[er] retenu en Italie par la guerre fatale qui devait aboutir au désastre de Pavie, y tenait sa cour. Agrippa, qui, dans les premières rencontres, exerçait toujours une grande fascination sur les esprits, fut attaché, en qualité de médecin, à la personne de cette princesse avec le titre de conseiller du roi. Mais cette position privilégiée, il ne la garda pas longtemps. Pour des motifs sur lesquels la lumière n'est pas encore faite, il encourut la disgrâce de la régente. On suppose qu'il était en relation avec le connétable de Bourbon qui avait essayé, peu de temps auparavant, de l'attirer auprès de lui. Cette tentative seule, si elle était connue à la cour de France, suffisait pour le perdre. Il y a peut-être quelque chose de plus. Il résulte de la correspondance d'Agrippa qu'il servait à la reine mère, non seulement de médecin, mais d'astrologue, et que, pendant qu'il lui refusait les horoscopes qu'elle lui demandait pour le roi son fils, il en envoyait au connétable de Bourbon qui lui prédisaient les plus grands succès. C'était mal choisir son temps et faire peu d'honneur à l'astrologie que, d'ailleurs, dans une lettre de la même époque adressée au dominicain Savinius, il ne se refuse pas le plaisir de tourner en dérision. Quoi qu'il en soit, dès le mois d'avril de l'année 1526, on cessa de lui payer ses gages (c'est le mot consacré), et quelques mois plus tard, il apprend qu'il était rayé de la liste des pensionnaires du roi.

A cette nouvelle, la colère d'Agrippa franchit toutes les bornes et sa plume ne recule devant aucune invective. Il appelle Louise de Savoie une Laïs et sa cour un *lupanar*, une basse-cour. Il écrit à un de ses amis, employé à la cour. « Je ne veux plus penser à ton roi ni à sa mère ni à leurs courtisans. Je n'ai plus besoin de leurs faveurs, et je ne me vengerai d'eux que par mon mépris. Je me rappelle que, suivant l'Ecclésiaste, il n'y a pas de langue plus méchante que celle du serpent et pas de colère plus mauvaise que celle d'une femme. » Un peu plus tard, étant à Anvers, il s'exprime en ces termes sur Louise de Savoie, qu'il compare à Jézabel : « Tu sais que, nouvel Élie, j'ai encouru la haine de Jézabel par amour pour la vérité. Mais un ange du Seigneur m'a prévenu et m'a sauvé des embûches de cette femme. Vienne maintenant la juste punition de tant de crimes. Jézabel sera précipitée et les chiens dévoreront ses membres. »

vertus, *omnium bonarum litterarum virtutumque noverca*. Ces paroles sont à retenir, car on les fera servir encore dans une autre circonstance.

Ce qui est à retenir aussi, c'est le spectacle que présente une discussion théologique, en 1519, dans la ville impériale de Metz. Tout le monde y assiste, tout le monde y prend part, et il s'agit précisément de la question soulevée par Agrippa. Nous ne pouvons mieux faire que de donner la parole à un des acteurs de la scène, au curé de Sainte-Croix, qui la raconte dans une lettre à Agrippa, déjà parti pour Cologne. « Il y avait affluence de paysans, de bonnes femmes et d'enfants, tous le col tendu, la bouche béante. Un certain prêcheur qui présidait la séance se plante fièrement dans la chaire et, trois heures durant, pérore d'une voix traînante en agitant les bras comme un histrion. Cependant l'assistance fatiguée de cette interminable harangue se met à battre des mains, et toute cette belle et savante éloquence se trouve étouffée par l'enthousiasme populaire ! » Naturellement le frère prêcheur conclut en faveur des trois mariages. Un médecin, appelé Reinaud, lui répond; mais, quoiqu'il incline à la monogamie, il n'ose pas se déclarer ouvertement. Cette timidité indigne le curé de Sainte-Croix, il s'élance, comme il dit, dans la lice, soutient avec emportement la thèse qui vient d'être si mal défendue, et, croyant avoir pour lui l'Évangile et les apôtres, récuse sans ménagement les assertions de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Thomas d'Aquin et de tous les autres. Il est très hardi le curé. Aussi chacune de ses déclarations provoque des tempêtes. « Saint Augustin est incapable d'erreur », crient les Augustins. « Saint Thomas ne s'est jamais trompé », vocifèrent les thomistes. Mais il y a dans la salle un personnage qui prend la chose encore plus au tragique. « Comme je m'en allais, continue le curé de Sainte-Croix, Claude Drouin, le tabellion, vient à moi rouge de colère pour me provoquer, et se penchant à mon oreille : « Puisses-tu être brûlé murmura-t-il, hérétique damné ; j'ai encore quel- « ques fagots, je les donnerais volontiers pour cela. » D'autres invectives encore plus fortes viennent se joindre à celle-ci, et le dialogue un peu trop animé se termine par un procès où le tabellion orthodoxe est traité avec ménagement par le prêtre suspect.

Homme de loi et orateur municipal à Metz, Agrippa se fait médecin dans les autres villes qu'il habite successivement. Étant à Genève, il essaye de se faire nommer médecin du duc de Savoie. Cette tentative ayant échoué malgré la promesse qu'il prétendait avoir reçue du duc, il se rend à Fribourg où les autorités de la ville, sans doute séduites par son éloquence ou éblouies par son nom, lui confient la position de médecin *stipendié*, c'est-à-dire de médecin public, de médecin officiel subven-

tionné aux frais du Trésor. Mais comment s'y serait-il arrêté, lui qui ne pouvait se fixer nulle part? Malgré les succès qu'il y obtint, à ce qu'on assure, il ne resta qu'un an à Fribourg et alla chercher fortune à Lyon qu'il connaissait déjà pour y avoir séjourné antérieurement. A Lyon, où il revient en 1524, le sort commence par lui être encore plus favorable qu'à Fribourg. Louise de Savoie, régente de France, en l'absence de François Ier retenu en Italie par la guerre fatale qui devait aboutir au désastre de Pavie, y tenait sa cour. Agrippa, qui, dans les premières rencontres, exerçait toujours une grande fascination sur les esprits, fut attaché, en qualité de médecin, à la personne de cette princesse avec le titre de conseiller du roi. Mais cette position privilégiée, il ne la garda pas longtemps. Pour des motifs sur lesquels la lumière n'est pas encore faite, il encourut la disgrâce de la régente. On suppose qu'il était en relation avec le connétable de Bourbon qui avait essayé, peu de temps auparavant, de l'attirer auprès de lui. Cette tentative seule, si elle était connue à la cour de France, suffisait pour le perdre. Il y a peut-être quelque chose de plus. Il résulte de la correspondance d'Agrippa qu'il servait à la reine mère, non seulement de médecin, mais d'astrologue, et que, pendant qu'il lui refusait les horoscopes qu'elle lui demandait pour le roi son fils, il en envoyait au connétable de Bourbon qui lui prédisaient les plus grands succès. C'était mal choisir son temps et faire peu d'honneur à l'astrologie que, d'ailleurs, dans une lettre de la même époque adressée au dominicain Savinius, il ne se refuse pas le plaisir de tourner en dérision. Quoi qu'il en soit, dès le mois d'avril de l'année 1526, on cessa de lui payer ses gages (c'est le mot consacré), et quelques mois plus tard, il apprend qu'il était rayé de la liste des pensionnaires du roi.

A cette nouvelle, la colère d'Agrippa franchit toutes les bornes et sa plume ne recule devant aucune invective. Il appelle Louise de Savoie une Laïs et sa cour un *lupanar*, une basse-cour. Il écrit à un de ses amis, employé à la cour. « Je ne veux plus penser à ton roi ni à sa mère ni à leurs courtisans. Je n'ai plus besoin de leurs faveurs, et je ne me vengerai d'eux que par mon mépris. Je me rappelle que, suivant l'Ecclésiaste, il n'y a pas de langue plus méchante que celle du serpent et pas de colère plus mauvaise que celle d'une femme. » Un peu plus tard, étant à Anvers, il s'exprime en ces termes sur Louise de Savoie, qu'il compare à Jézabel: « Tu sais que, nouvel Élie, j'ai encouru la haine de Jézabel par amour pour la vérité. Mais un ange du Seigneur m'a prévenu et m'a sauvé des embûches de cette femme. Vienne maintenant la juste punition de tant de crimes. Jézabel sera précipitée et les chiens dévoreront ses membres. »

Un regard favorable du roi et de sa mère aurait changé cette explosion de haine en actions de grâce. Mais ce regard a été refusé, malgré l'offre faite à François Ier de ce fameux traité de pyromachie qui devait lui enseigner le chemin de la victoire. Agrippa se vit donc obligé de quitter Lyon, non pas toutefois dans l'état de dénûment dont il trace, dans sa correspondance avec ses amis, le plus sombre tableau. Nous le voyons accompagné d'un train de maison assez important : une femme, quatre enfants et quatre domestiques. Il se rend à Anvers où il arrive, après un court séjour à Paris, vers la fin de juillet 1528.

Que va-t-il faire à Anvers ? Il y pratiquera la médecine puisqu'il a réussi à s'y faire une certaine célébrité. Mais, n'étant plus protégé, comme à Fribourg et à Lyon, par un titre officiel, il ne trouve pas dans l'exercice de la médecine le moyen de nourrir sa famille ; alors il y joint l'astrologie, c'est-à-dire la vente des horoscopes et une officine de médicaments fabriqués d'après la science hermétique. Rien de plus curieux que la correspondance qu'il entretient à ce sujet avec ses serviteurs, nous dirions aujourd'hui ses aides-pharmaciens, restés à Anvers pendant qu'il est retenu à Malines auprès d'un malade de conséquence. C'est un langage énigmatique et mythologique qui appartient moins à un art ou à une profession qu'à une franc-maçonnerie ou à certains mystères ressuscités de l'antiquité.

« Ne laissez pas, écrit le maître, chômer les autels de Vulcain. Chargez sans trêve et sans repos le volcanique appareil. Que la matière, par une cuisson prolongée, arrive à maturité[1]. » Dans une autre lettre, il fait une question : « Qu'advient-il de cette Diane enfumée ? Devenue comme Proserpine une déesse de l'Enfer, l'avez-vous recueillie dans le temple qui lui convient ? Comment se comporte aussi, à son égard, le messager des dieux ? » On lui répond dans le même style : « Diane s'est en quelque sorte éclipsée, mais elle va s'unir à Cyllenius dans un lit nuptial d'une éclatante blancheur et reviendra de la pâleur contractée dans son éclipse. » Et un peu plus loin : « Cynthia et Cyllenius sont maintenant unis dans le lit transparent qui leur était destiné. »

De charmants détails d'intérieur se mêlent de loin en loin à ce dialogue alchimique et nous montrent à quel point était poussée l'intimité entre le maître et les serviteurs, ou plutôt entre le maître et les élèves. « Je tiens la plume, dit un jour l'un de ces derniers, ayant d'un côté ta femme et de l'autre Maria. Elles parlent à la fois. Si j'écris de travers, pardonne-moi ; mes oreilles ne sont pas de fer ni mes mains non

[1] *Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle*, t. II, p. 217.

plus. Ta femme a recouvré la santé et les forces. Elle soupire maintenant après ton retour. Elle a reçu ta lettre[1], mais, comme elle était en français, je n'ai pu très bien la lire. Écris-lui dorénavant en latin pour que je puisse, nouveau Mercure, lui servir de secrétaire. N'oublie pas que je suis Romain et non Français. Tout va bien à la maison, les chiens courent dans le jardin, reviennent à leur maîtresse, mangent, dorment ou font vacarme; les enfants sont au mieux, n'aie aucune inquiétude. »

Cette vie, à ce qu'il semble, est assez douce, mais elle ne dure pas. La peste, contre laquelle Agrippa se vantait d'avoir trouvé un remède infaillible, lui enlève sa femme, et lui-même, aux prises avec le besoin, est en quête de nouveaux moyens d'existence, car ceux dans lesquels il a espéré jusqu'à présent lui échappent ou ne répondent plus à ses besoins. C'était une idée fixe chez lui d'être le médecin des princes, peut-être parce que, n'ayant jamais été reçu docteur, il ne pouvait se soustraire aux poursuites de ses confrères que par une nomination de l'autorité souveraine. On dit même que ces poursuites ne lui furent point épargnées à Anvers. Il chercha donc à devenir le médecin de Marguerite d'Autriche, alors gouvernante des Pays-Bas; mais cette princesse ne voulut ou ne put lui offrir que l'emploi beaucoup moins estimé et moins rétribué de conseiller-archiviste-historiographe impérial. Agrippa l'accepta et alla s'établir à Malines, qui était le siège du gouvernement des Pays-Bas et où il devait exercer ses nouvelles fonctions. C'est en qualité d'historiographe qu'il écrivit, comme nous l'avons déjà dit, le récit du couronnement de Charles-Quint et bientôt après l'oraison funèbre de sa protectrice, la princesse Marguerite, qui venait de mourir.

En ce moment Agrippa se trouva dans une situation plus cruelle que toutes celles qu'il avait traversées jusque-là. Tous les malheurs à la fois semblèrent fondre sur lui. D'abord il perdit sa place d'historiographe, où la reine Marie, sœur de Charles-Quint, qui succéda à Marguerite à la tête du gouvernement de Malines, ne jugea pas à propos de le maintenir. Puis on refusa, comme on l'avait fait à la cour de la régente de France, de lui payer ses gages arriérés. Les plaintes qu'Agrippa laisse échapper à ce sujet dans sa correspondance avec ses amis sont intéressantes à recueillir. Elles nous montrent que le sort des gens de cour, même de la cour impériale, était peu enviable alors. « A quoi servent donc, s'écrie-t-il, les privilèges et les exemptions accordés par l'empereur à ses officiers?... Moi, revêtu du titre de son historiographe, j'attends

[1] C'est par inadvertance que M. Prost traduit toujours *litteræ* par *lettres* au pluriel.

depuis bientôt deux ans le payement de mes travaux, et il m'aurait laissé mourir dans sa maison même si le révérendissime légat n'avait enfin pris pitié de moi. Peut-être dira-t-on que je ne suis pas après tout plus malheureux en cela que la plupart des gens de sa cour, lorsqu'on voit ses gardes, ses huissiers, et jusqu'aux serviteurs de sa chambre, rôder, quand ils le peuvent, autour de la table d'un voisin, remplir, comme des parasites ou des espions, la maison des envoyés étrangers ou celle des seigneurs de passage pour y mendier leur souper. Je ne dis là rien que je n'aie vu moi-même[1]. » Quel tableau, s'il est vrai! Et pourquoi ne serait-il pas vrai, puisque nous en avons déjà trouvé un autre exemple?

Frustré de ce qu'on lui doit, Agrippa est lui-même hors d'état de payer ses dettes, et il en a contracté beaucoup depuis deux ans qu'on le laisse dans la peine. Ses créanciers sont nombreux et exigeants, d'autant plus exigeants que sa position est plus belle en apparence. Ils finissent par le faire arrêter dans le courant du mois d'août de l'an 1531, et il ne recouvre sa liberté que par la libéralité de ses amis. L'un est le légat dont on vient de parler, le cardinal Campegi, et l'autre un riche négociant de Gênes appelé Fornari, qui lui est déjà venu en aide dans d'autres épreuves, notamment quand il a fallu, au nombre de dix, se transporter de Lyon à Anvers et attendre pendant quatre mois à Paris un congé régulier du roi de France et un sauf-conduit de l'Empereur.

Mais, sorti de prison et même pendant qu'il y est encore, Agrippa se voit assailli par d'autres difficultés encore plus sérieuses. Il venait de publier son livre *De l'incertitude et de la vanité des sciences*. On se représentera facilement les haines et les colères que souleva cette satire où aucune puissance n'est épargnée, pas plus la religion que la science, pas plus l'Église que l'autorité civile. Accusé d'impiété par la faculté de théologie de Louvain, après avoir préalablement encouru les censures de la Sorbonne, Agrippa est traduit devant le conseil privé des Pays-Bas et sommé de se défendre ou de se rétracter. Nous possédons, sous le titre d'*Apologie*[2], la réponse que fit Agrippa à cette sommation. Ce n'est qu'un développement et une aggravation de toutes les propositions qui lui sont reprochées, avec force injures à l'adresse de ses accusateurs, mais aussi avec cette excuse que son livre n'est qu'un jeu d'esprit, un exercice de rhétorique (*declamatio*) que des ignorants ou des esprits prévenus pouvaient seuls prendre au sérieux. Cela était bon à dire, mais est loin d'être exact, car nous verrons bientôt que le livre *De l'incertitude et de la vanité des*

[1] T. II, p. 293 et 294.

[2] *Apologia adversus calumnias propter declamationem*, etc., dans le tome II de ses œuvres.

sciences est une œuvre très réfléchie. D'ailleurs, en ce moment même, Agrippa se refuse à en retirer une assertion de la plus haute gravité, celle qui a peut-être le plus irrité les théologiens de Louvain et de Paris. Il a appelé Luther un hérétique invaincu (*hæriticus invictus*); il persiste à le qualifier ainsi. « J'ai pu dire, écrit-il, que Luther n'avait pas été vaincu. Plût à Dieu que j'eusse menti! Plût à Dieu que non seulement il ne fût pas jusqu'à présent invaincu, mais qu'il ne fût pas vainqueur, lui le véritable vainqueur des hérétiques[1] ! »

Ce qui a lieu de nous surprendre et nous montre quel était alors l'état des esprits au sein même, que disons-nous? dans les plus hautes régions de l'Église, c'est que ces choses et d'autres encore plus fortes qu'on pourrait citer s'écrivaient, sinon dans les appartements du cardinal Campegi, légat du pape à Bruxelles, du moins dans la chambre de son majordome et avec le concours de son secrétaire. Un autre prince de l'Église, le cardinal Lamarck, évêque de Liège, ne se montre pas moins favorable à Agrippa, et nous verrons tout à l'heure un troisième prélat, l'archevêque-électeur de Cologne, Hermann de Wiede, lui donner asile dans ses États. Il est vrai que celui-là finit par embrasser ouvertement la cause de la Réforme.

Tout en se défendant, avec la modération qu'on vient de voir, contre les théologiens de Louvain, Agrippa poursuit avec la même habileté auprès de la nouvelle gouvernante des Pays-Bas la revendication de ses droits méconnus, le payement de ses honoraires. Le mémoire qu'il lui adresse à cet effet surpasse en jactance et en audace tout ce que nous connaissons de lui. Il se dit issu d'une illustre famille qui a été pendant plusieurs générations au service de la maison d'Autriche. Il aurait été lui-même, dès son enfance, attaché à la personne de l'empereur Maximilien et lui aurait été, dans les conseils et dans les camps, dans la diplomatie et dans la guerre, de la plus grande utilité. Il rappelle sa dignité de chevalier, acquise au milieu des champs de bataille, son triple doctorat, sa renommée dans la philosophie, son éloquence dans les lettres, qu'il se vante de pouvoir exercer dans huit langues. Il n'oublie pas son titre de médecin de la cour de France, auquel il ajoute des fonctions imaginaires auprès des plus grands personnages de l'Europe. C'est beaucoup qu'un homme de cette importance, réclamant ce qui lui est dû, s'abaisse jusqu'à la prière; mais aux prières succèdent les menaces. « Quand je voudrai me venger, dit-il, je saurai trouver un bras assez puissant pour m'y aider. Les moyens de nuire ne me manquent pas. »

[1] T. II, p. 306.

A cette étrange supplique se trouve jointe, pour le secrétaire de Marie, une lettre non moins extraordinaire, où la passion, secondée par une pénétration naturelle, s'élève chez Agrippa jusqu'au don de prédire l'avenir. « La patience du peuple, dit-il, aura une fin; ses flots soulevés par la sédition s'élèveront contre ces hommes, la liberté sera conquise par les armes, et les coupables acquitteront la peine de leur atroce tyrannie... Ce ne sont pas là de simples conjectures, ce sont des prédictions, des oracles précis, que l'art me révèle et que j'affirme à la perdition de tous ces méchants [1]. »

Quand Agrippa laissait échapper de sa plume ces malédictions et ces menaces, il était à Bonn, sous la protection de l'archevêque-électeur de Cologne, et, en quittant la cour de Brabant, il lui adressait la même injure qu'à la ville de Metz. Il l'appelait la marâtre de toutes les bonnes lettres et de toutes les vertus. C'était une phrase à laquelle il tenait peut-être moins par conviction que par amour-propre de rhéteur. Mais pourquoi Agrippa s'était-il réfugié chez l'archevêque-électeur? Était-ce pour échapper à la persécution religieuse ou à la colère de l'Empereur? En aucune manière; mais pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, toujours acharnés contre lui et décidés à le faire enfermer une seconde fois. On ne peut même s'empêcher de remarquer que la manière dont il a quitté Malines n'est pas tout à fait correcte au point de vue de la probité; car, à peine arrivé au lieu de sa destination, il se fit envoyer non seulement ses enfants et ses serviteurs, mais sa bibliothèque et son mobilier.

Mis hors des atteintes de ses créanciers, il est de nouveau exposé à celles de ses adversaires naturels. Les théologiens de Cologne ne lui veulent pas plus de bien que ceux de Flandre, mais ce n'est pas pour son livre *De l'incertitude et de la vanité des sciences* qu'il est mis en cause, c'est pour son *Traité de la Philosophie occulte,* dont il faisait imprimer la deuxième et la troisième partie. Assurément il y a là, pour les défenseurs de l'orthodoxie catholique, plus d'un grave sujet d'accusation. Comment Agrippa se défend-il? Comme il s'est défendu devant le conseil privé de Malines, c'est-à-dire en attaquant ses adversaires. Il montre dans les invectives qu'il leur adresse d'autant plus de violence qu'il se sait soutenu d'en haut. Comme ses dénonciateurs sont pour la plupart des moines, il profite de l'occasion pour peindre sous les traits les plus satiriques, on peut dire les plus méchants, non pas les moines en général, sur lesquels il s'est déjà expliqué plus d'une fois, mais les moines allemands, et par-

[1] T. II, p. 339.

ticulièrement ceux de Cologne. Il leur reproche leur ignorance, leurs grossières plaisanteries et leurs mauvaises mœurs. Il les rend responsables de l'esprit inculte et des façons triviales qu'on remarque, dit-il, chez les populations de l'Allemagne. « Leur cervelle, ajoute-t-il, leur est descendue dans le ventre et leur esprit est dans leur assiette. » On ne sait jusqu'où se serait laissé entraîner un adversaire ainsi provoqué et insulté. L'inquisiteur Conrad d'Ulm commence par faire opposition à la publication de l'ouvrage, et l'auteur, accusé d'hérésie, est traduit devant les magistrats de Cologne. Mais l'archevêque, en vertu de son autorité souveraine, met à néant toute l'affaire, et la première édition complète de la *Philosophie occulte* put paraître en toute liberté. Ce fut en juillet 1533[1].

Voilà donc Agrippa rendu de nouveau à lui-même. Il est vraisemblable qu'il ne tenait qu'à lui de terminer paisiblement sa vie, soit à Bonn, soit à Cologne, et de jouir de sa renommée, alors arrivée à son apogée. Mais l'agitation dont il a été possédé depuis sa première jeunesse poursuit son œuvre. En 1535, on ne sait pour quel motif, il retourne à Lyon, où François Ier, pour le punir des injures qu'il a écrites contre sa mère, le fait jeter en prison. Remis en liberté sur les instances de ses amis, il recommence ses pèlerinages, et c'est à Grenoble que, surpris par la maladie, peut-être aussi par la misère, il meurt à l'âge de quarante-neuf ans, non pas, comme on l'a dit, dans une auberge ou dans un hôpital, mais chez le président du parlement du Dauphiné, François de Vachon, probablement un de ses admirateurs, qui le recueillit dans son hôtel et lui fit donner une sépulture honorable dans l'église des Frères prêcheurs, ses irréconciliables ennemis. Cette dernière circonstance est-elle une preuve qu'Agrippa est mort catholique? M. Prost le pense, nous n'oserions pas l'affirmer.

On voit que finalement presque toutes les prétentions d'Agrippa ont été accueillies par ses contemporains. Il se fait passer pour docteur en médecine et il devient le médecin officiel de la ville de Fribourg et de la cour de France. Il se donne pour jurisconsulte; la municipalité de Metz lui confie ses affaires, et ce n'est point pour les avoir mal gérées qu'il les abandonne au bout de quelque temps. Il revendique le titre de théologien : un cardinal le prend au mot, l'appelle au sein d'un concile; il occupe une chaire de théologie dans une grande université d'Italie; et ce n'est pas tout : Henri VIII fait appel à sa science théologique pour obtenir l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, et peu de

[1] Ni le jour, ni le lieu, ni l'imprimeur, ne sont désignés.

temps après on le sollicite d'intervenir pour démontrer la validité de ce même mariage. On sait qu'il s'occupe d'astrologie et d'alchimie; de différents côtés on lui demande des prédictions et de l'or. Il nous reste à examiner si l'on s'est également trompé en voyant en lui un philosophe et un hardi réformateur de la science.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

RIVAROL ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'ÉMIGRATION (1753-1801). — *ÉTUDES ET PORTRAITS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES d'après des documents inédits, par M. de Lescure.* Paris, Plon éditeur, 1883.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

On a fait tort à Rivarol en le disposant sous forme de citations, en le découpant par phrases à effet; on l'a ainsi morcelé, rétréci, mutilé; on a donné l'idée d'un Rivarol exclusivement frivole et amusant. C'est un peu la faute de son genre d'esprit, qui se prête trop volontiers à cette opération littéraire; mais on en a tellement abusé à son égard que le public s'est habitué à chercher uniquement sous son nom des saillies, des traits, des boutades cruellement préparées ou délicatement ciselées. On a fini par faire de lui, comme il le disait plaisamment de son frère dans un sens un peu différent, une sorte de *montre à répétition*. Il vaut infiniment plus que cela; il mérite mieux que cette gloire infinitésimale de bons et de méchants mots qu'on lui a infligée, et à laquelle nous l'abandonnerions sans défense, comme à une expiation légitime, s'il n'avait pas marqué, d'une main virile, dans quelques écrits, ses titres à une réhabilitation. Nous ne prétendons pas qu'il ait jamais eu assez de suite dans les idées pour exécuter une œuvre de longue haleine et la

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 485; pour le deuxième, le cahier d'octobre, p. 554.

mener à terme. Mais quelques ouvrages assez courts et plusieurs beaux fragments montrent de quoi il eût été capable en gouvernant mieux ses idées et sa vie, ces deux sortes de disciplines étant plus étroitement liées qu'on ne pourrait le croire. Il a, du moins, à plusieurs reprises, conçu l'ambition d'une œuvre, il en a même une fois réalisé de notables parties. Cela est à son avantage, si on le compare à Chamfort, qui n'a presque rien laissé après lui[1], qu'une multitude de mots acérés, piquants, tourbillonnant autour des hommes et des évènements, quelque chose comme une poussière d'esprit qu'il jette aux yeux de ses lecteurs et qui les aveugle sur le peu de consistance de ses idées et de ses talents.

A l'appui de ce jugement sur Rivarol et pour compléter l'image que nous avons tracée de l'écrivain politique (en dehors du pamphlétaire, que nous abandonnons à son juste sort), nous prendrons le *Discours sur l'universalité de la langue française* et l'étude sur *L'Homme intellectuel et moral*, deux écrits dont on sait les noms, dont on fait des citations, toujours les mêmes, mais qui ne sont vraiment connus que d'un très petit nombre de personnes, malgré le solide agrément que l'on y trouve.

I.

L'Académie royale de Berlin avait proposé pour prix, en l'année 1784, le sujet suivant : *Des causes de l'universalité de la langue française, du mérite de cette langue, et de la durée vraisemblable de cet empire.* Rivarol concourut. Son discours eut le plus grand succès devant l'Académie et à Paris; mais ce qu'on ignore généralement, c'est qu'il n'avait eu que la moitié du prix, un prix partagé avec un savant allemand. En France il paraît bien qu'on ne connut pas cette circonstance. Rivarol avait assez d'envieux pour qu'on eût été charmé de jeter cette ombre sur son succès. En Allemagne même le fait est resté à peu près inaperçu. Huit années après, et quand la Révolution eut passé sur tous ces petits évènements littéraires, dans une publication où l'on avait recueilli quelques lettres posthumes de Mirabeau, on trouve à la suite de ces lettres, et avec des remarques de Mirabeau lui-même, un extrait de la dissertation allemande; cet extrait était l'œuvre de M. de Mérian, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, qui faisait volontiers ce genre d'exposition pour faire connaître en Europe et même en Allemagne les travaux remarqués par

[1] Malgré le préjugé contraire, on ne peut savoir sérieusement gré à Chamfort de quelques pièces de théâtre insignifiantes, de deux éloges académiques sans grande valeur, ni de sa palinodie contre l'Académie française.

son Académie. En 1803, un ancien député, Robelot, qui avait passé le temps de sa déportation en Allemagne à étudier la langue et la littérature du pays, donna une traduction de ce discours, revue avec soin et recommandée par l'auteur. Mais bien peu de personnes firent attention à cet incident littéraire, tardivement ressuscité, et, bien qu'il ait été consigné dans quelques dictionnaires biographiques, presque aucun critique ne l'a relevé. Sainte-Beuve, si exactement informé d'ordinaire, semble ne pas connaître cette particularité intéressante d'un concours devenu célèbre par le reflet même de la célébrité de Rivarol, qui a pris là son origine et sa date. M. de Lescure y fait une allusion, en passant, mais sans donner le nom du concurrent heureux. En tout cas, il reste étrange que la comparaison très curieuse des deux discours n'ait tenté personne. L'auteur était M. Schwab, conseiller de cour et secrétaire intime du duc de Wurtemberg[1], qui se fit connaître plus tard par sa polémique très vive contre la philosophie nouvelle et l'influence naissante de Kant.

Dans le discours de Rivarol je goûte médiocrement, bien qu'elles aient été louées, les premières pages et celles qui le terminent. Il y a trop de rhétorique dans l'exorde, ou, pour mieux dire, tout ce commencement est trop sensiblement un exorde; on se souvient en le lisant que c'est un discours d'académie, écrit en vue d'un concours et qui cherche à frapper tout d'abord l'attention par de spécieuses généralités. En tout cas, c'était compter singulièrement sur la générosité de l'Académie allemande que de s'écrier : « Le temps semble être venu de dire le *monde français*, comme autrefois le *monde romain.* » A peine eût-on pu dire quelque chose de pareil, un siècle plus tôt, à l'apogée du règne de Louis XIV, ou vingt-deux ans plus tard, au lendemain d'Iéna. En 1784, il semble que le temps était passé ou n'était pas venu encore de parler ainsi, et ce fut assurément une preuve de bon goût à l'Académie de Berlin et au roi Frédéric, qui la dirigeait et l'inspirait, de ne pas se formaliser autrement de cette hyperbole. Je n'aime guère non plus la dernière page, où, sous prétexte d'écrire une péroraison éloquente et qui n'est qu'emphatique, l'auteur exalte tout à coup, avec un à-propos contestable, l'invention des aérostats, et avec moins d'à-propos encore, les automates parlants de l'abbé Micel. On pourrait signaler enfin, dans le texte courant, plus d'un trait de

[1] Je trouve ce nom cité tout récemment dans la note d'un article de notre savant collaborateur, M. Egger, et justement placé à côté de celui de Rivarol. (*Journal des Savants*, mai 1883, p. 258.) Mon excellent confrère de l'Académie française, M. Marmier, qui joint à tous ses mérites celui d'être un bibliophile éminent, a bien voulu me confier un exemplaire très rare de la traduction de Robelot.

mauvais goût, des assertions très légères sur l'origine et l'histoire des langues, des allusions forcées dont quelques-unes semblent être des énigmes élégantes proposées au lecteur. Mais, à travers cet appareil d'école, malgré ces traces de mauvais style académique (car il y en a un bon et un mauvais), plusieurs pages subsistent marquées au coin de l'écrivain et du penseur. Les observations ingénieuses abondent; elles révèlent un instinct véritable, une intuition juste des ressorts et des ressources de la langue française, un sentiment pénétrant de la psychologie du langage, tout cela revêtu de formes heureuses bien appropriées, orné de traits, d'expressions neuves et pittoresques, véritables créations de style, qui méritent d'être mises en lumière avec les idées qu'elles traduisent et de survivre à l'occasion éphémère d'où naquit ce discours.

L'auteur ne se méprend pas sur l'étendue de la question. Il sait que le privilège superbe de l'universalité dévolu à la langue française tient à des causes délicates et complexes, qu'il est assez difficile de démêler. Il les discerne assez bien néanmoins dans leur confusion : c'est la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au monde. Tout cela est nettement saisi, clairement indiqué, mais rapidement. La comparaison avec les autres langues les plus accréditées dans l'Europe, et les motifs pour lesquels ces langues n'ont pu prétendre à cette universalité, sont traités avec plus d'esprit que de profondeur. On sent que l'érudition est hâtive et à la surface; la partie historique est fort incomplète; mais l'œuvre se relève par des aperçus justes, profonds même, et qui, à certains égards, devancent le temps, sur les lois du développement des langues, sur leurs procédés instinctifs, sur leur évolution organique et leur adaptation aux circonstances diverses de la nature et de l'histoire. L'idée maîtresse qui, plusieurs fois indiquée, plusieurs fois abandonnée et reprise, domine l'ensemble de ces considérations et de ces comparaisons successives, c'est que le caractère des peuples et le génie de leur langue marchent d'un pas égal, que l'un est toujours garant de l'autre, et que c'est « l'admirable propriété de la parole de montrer ainsi l'homme tout entier ». Que si l'on demande ce que c'est que le génie d'une langue, bien que la chose se sente mieux qu'elle ne se définit, l'auteur essaye de montrer que la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie et l'étendue des mots, leurs filiations et enfin le nombre et la forme des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une langue, et que ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier. Quoiqu'on trouve les mêmes

articulations radicales chez des peuples différents, les langues n'en ont pas moins varié comme la scène du monde; chantantes et voluptueuses dans les beaux climats, âpres et sourdes sous un ciel triste, elles ont constamment suivi la répétition et la fréquence des mêmes sensations. La diversité des langues s'explique donc par la nature même des choses; l'union du caractère d'un peuple et du génie de sa langue se fonde sur l'éternelle alliance de la parole et de la pensée.

C'est à cette hauteur de vues que Rivarol se maintient dans la seconde moitié, la plus remarquable du discours. D'un parallèle prolongé avec la langue et la littérature anglaises, la seule qui, selon lui, pourrait disputer l'empire du monde civilisé à la France, il conclut que, si la langue française a conquis cet empire par ses livres, par l'humeur et par l'heureuse position du peuple qui la parle, elle le conserve par son propre génie, qui est l'analyse exacte et fidèle de l'idée, la pensée rendue visible dans son mouvement à travers la transparence des mots. Nous résumerons ici une des belles pages qui aient été jamais consacrées à ces qualités de l'esprit français, mis en parallèle avec l'esprit des autres nations. — Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, dit Rivarol, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct. Le français nomme d'abord le *sujet* du discours, ensuite le *verbe* qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action : voilà la logique naturelle à tous les hommes; voilà ce qui constitue le sens commun. Or cet ordre, si favorable, si nécessaire au raisonnement, est presque toujours contraire aux sensations, qui nomment le premier l'objet qui frappe le premier. C'est pourquoi tous les peuples, abandonnant l'ordre direct, ont eu recours aux inversions, selon que leurs sensations l'exigeaient, et l'inversion a prévalu dans la plupart des langues, parce que l'homme est plus impérieusement gouverné par les sensations que par la raison. Mais il y a bien des pièges et des surprises dans les langues à inversion. Elles sont sujettes à recevoir bien des altérations de la pensée, bien des obscurités involontaires ou préméditées du raisonnement, bien des artifices et des défaillances de l'idée. Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était *tout raison*, et l'on a beau, par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe; et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre de sensation, *la syntaxe française est incorruptible*. Ce qui n'est pas clair peut être encore anglais, italien, grec ou latin. *Ce qui n'est pas clair n'est pas français*. Voilà pourquoi, malgré la beauté et la richesse de sa poésie, c'est par la prose que la langue française a régné, règne et régnera toujours;

c'est la prose qui a dû lui donner l'empire. La logique ou plutôt la raison étant son essence, c'est par la prose surtout que cette raison travaille dans le monde; elle est l'outil privilégié de la pensée nationale. Le prosateur tient plus étroitement sa pensée et la conduit par le plus court chemin, tandis que le versificateur laisse flotter les rênes. Que de faiblesse ne cache pas l'art des vers! La *prose accuse le nu de la pensée; il n'est pas permis d'être faible avec elle.* Notre langue est donc l'expression naturelle d'un peuple qui a reçu les impressions de tous les peuples de l'Europe, qui a placé le goût dans les opinions modérées, et dont on peut dire que *ses livres composent la bibliothèque du genre humain.* La prononciation même de cette langue porte l'empreinte de son caractère : elle est plus variée que celle des langues du Midi, mais moins éclatante; elle est plus douce que celle des langues du Nord, parce qu'elle n'articule pas toutes ses lettres; elle a une harmonie légère qui n'est qu'à elle. En un mot elle semble ajustée à toutes les nécessités sociales; elle est plus faite que toute autre pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges; *elle est, de toutes les langues, la seule qui ait une probité attachée à son génie.* Sûre, sociable, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine; et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée dans leurs traités; elle y règne depuis les conférences de Nimègue, et désormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe; cette base, ce sera celle de la raison parlée; et la raison parlée, c'est proprement la langue française.

Voilà la substance du discours, débarrassé de l'accessoire. Ces idées sont bien celles de Rivarol, et à peu de chose près dans le langage de l'auteur. Tout l'artifice pour nous a été d'y mettre de l'ordre, elles sont dispersées dans le texte; elles se perdent à travers quelques digressions qui en ralentissent ou en refroidissent l'effet; elles sont même déparées par quelques négligences qu'il était facile d'écarter et qui étonnent dans un style aussi substantiel et aussi juste[1]. Ce qui manque à Rivarol, c'est la continuité de l'inspiration ou du travail qui doit la remplacer dans les intervalles; il y a des langueurs et comme des sommeils dans cette langue d'ordinaire si agile et si éveillée. Ce qui lui manque aussi, c'est la sûreté du goût. Il a des rencontres merveilleuses d'idées et de mots, des bonnes fortunes d'expressions vraiment trouvées ou créées; et, tout à

[1] Croirait-on, par exemple, que c'est le même écrivain qui dans la conclusion de son discours, commet cette effroyable métaphore : « Les États se renverseront et notre langue sera toujours retenue dans la tempête par *deux ancres*, sa littérature et sa clarté. »

côté, une expression faible et vague, une métaphore dissonante. Malgré ces défauts et bien d'autres, peut-on hésiter à reconnaître dans un pareil morceau des qualités de premier ordre? La philosophie du langage a-t-elle eu souvent un plus pénétrant et plus délicat interprète? C'est ici le mélange heureux d'un philologue d'instinct et d'un psychologue exercé, travaillant de concert à la définition de notre langue nationale.

Il est curieux de comparer à ce discours la dissertation laborieuse, lente d'allure, mais non dénuée de mérite, non sans érudition ni sans malice, du conseiller Schwab. Il ne nie pas la supériorité décisive de la langue française dans le commerce international des intérêts de la civilisation; mais il ne tire pas de ce fait, qu'il reconnaît, les mêmes conséquences que Rivarol, et il ne l'explique pas tout à fait par les mêmes causes. Évidemment il se réserve sur le fond des choses et aussi sur l'avenir. La langue italienne était formée avant la langue française; ce qui l'a empêchée de triompher, c'est la série de circonstances politiques que l'Italie a traversées. La langue allemande l'emporte, à son gré, par beaucoup de qualités sur la langue française; mais elle n'est pas aussi aisée, ni, au point de vue de l'usage, aussi parfaite. Une langue plus facile et plus parfaite que les autres, une littérature très répandue, une civilisation à certains égards plus avancée, et la prépondérance politique de cette nation, effet de sa grandeur et de sa puissance, voilà les causes naturelles ou historiques qui ont procuré momentanément à la France ce privilège envié. Mais, quand on en vient à examiner de près ces causes et à se demander, par exemple, pourquoi les productions littéraires de la France se sont répandues si facilement à travers le monde civilisé, on s'aperçoit que ce fait s'explique par une sorte d'ajustement et d'accommodation naturelle du goût français à celui des autres nations de l'Europe.

Ne nous pressons pas de triompher de cet aveu. Tout l'avantage de ce goût pourrait bien, nous dit-on, consister dans une certaine *médiocrité* qui la recommande auprès de toutes les nations comme de toutes les classes. C'est ce que l'auteur appelle l'*aurea mediocritas* d'Horace. La facilité de conception, la netteté dans les idées, jointes au mécanisme de la langue, voilà le caractère dominant des bons écrivains français et ce qui les rend si aisément accessibles même aux étrangers. On voit où notre auteur voulait en venir. Il nous fait entendre assez clairement que ces qualités moyennes de l'esprit français ont fait de la langue française une sorte de langue moyenne des nations civilisées. L'Allemagne, au contraire, rencontre un grand obstacle à la propagation de son idiome et de ses ouvrages dans l'*originalité* de son génie national dont sa langue et sa littérature sont profondément empreintes. Cela même fait que cette langue

deviendra difficilement dominante en Europe. Il y a cependant, nous dit-on, trois circonstances qui pourraient amener ce résultat : ou bien si la langue française venait à s'altérer, ou bien s'il arrivait que la culture d'esprit fût négligée dans la nation qui la parle, ou que cette nation perdît de son influence politique. Mais qui voudrait présager quelque chose de semblable sans se donner l'air de prophète? Le bon docteur allemand n'y résiste pas cependant et voici qu'il prophétise. Qu'on remarque la date, 1784. « Le destin de l'Allemagne, est, selon toute vraisemblance, de réunir tôt ou tard ses forces éparses pour ne former que deux ou trois États. C'est alors que le principe de la supériorité et de la grandeur politique pourrait agir puissamment pour répandre sa langue. Et si, en admettant l'hypothèse en son entier, le commerce de l'Allemagne, sa prospérité, la culture de son esprit, suivent, comme il est arrivé à la France, toujours d'un pas égal, les accroissements de sa puissance, la langue allemande, qui compte dès à présent, dans le Nord, tant de peuples qui la parlent, pourrait bien détrôner un jour en Europe la langue française, après lui avoir quelque temps disputé son universalité. »

C'est la vraie conclusion de ce discours, cachée dans une page en apparence très simple et sans prétention. On comprend maintenant, malgré l'infériorité littéraire de l'œuvre, si on la compare à celle de Rivarol, qu'elle ait trouvé quelque faveur auprès de l'Académie de Berlin. Frédéric envoya une lettre de félicitations à Rivarol. Mais son rival, moins heureux en apparence et moins félicité officiellement, avait exprimé les aspirations secrètes de l'Allemagne et traduit le vœu national. Ce qu'il reçut en récompense, ce fut moins un prix d'éloquence qu'un prix de patriotisme. Il l'avait bien mérité.

II.

Rivarol fut engagé par le succès de ce discours dans des recherches plus approfondies sur le langage. Ses curiosités de linguiste et de psychologue trouvaient également à s'y satisfaire. C'est ce courant d'esprit et d'études qui le porta plus tard, pendant son exil à Hambourg, à entreprendre un nouveau *Dictionnaire de la langue française* dont les matériaux ne nous ont pas été livrés, bien que des collaborateurs, et parmi eux le poète Chênedollé, aient donné, sous sa direction, un commencement d'exécution à cette idée. Je ne doute pas que le travail achevé et même les fragments du travail ébauché, s'ils avaient été publiés, n'eussent offert un sérieux intérêt. Il ne nous en reste qu'un *Prospectus* et une *Étude préliminaire*. Le *Prospectus* est curieux : il contient le plan des améliora-

tions que Rivarol comptait introduire dans son dictionnaire. La plupart de ces réformes sont ingénieuses; mais elles prêteraient à un examen qui nous entraînerait trop loin. L'*Étude préliminaire* porte ce titre : *De l'Homme intellectuel et moral*. Ce n'est rien moins qu'une esquisse de la philosophie de Rivarol.

On comprendra sans trop de peine par quel lien elle se rattache à l'idée du dictionnaire.

Le langage est l'ingénieux et fidèle contemporain de la pensée; il en est le témoin. Le véritable problème de son origine est de savoir comment l'homme a dû et pu associer ses sensations et ses pensées à la voix articulée et, d'une manière plus générale, à des signes quelconques. Traiter de la parole, c'est donc parler de l'homme; parler de l'homme, c'est l'analyser dans les modes divers de sa vie intellectuelle et morale. *La parole est la physique expérimentale de l'esprit;* chaque mot est un fait; chaque phrase une analyse ou un développement; tout livre est une révélation plus ou moins circonstanciée du sentiment et du langage. La meilleure histoire de l'entendement humain doit, avec le temps, résulter de la connaissance approfondie du langage[1]. Rivarol essaye, dans ce discours, de justifier les expressions que le besoin a créées et qu'a consacrées l'usage. « Les besoins naturels étant toujours vrais, leurs expressions ne peuvent être fausses; elles forment, pour ainsi dire, la logique des sensations. » Ce traité est donc tout à fait à sa place en tête du nouveau dictionnaire dont il est d'avance le résumé; et de même, à son tour, le dictionnaire ne sera que l'application étendue et variée, un exemple prolongé, une vérification constante, par l'histoire et la fortune des mots, de l'origine et de l'évolution des idées.

Voilà comment ce discours est né. Il est né à la façon de presque tous les ouvrages de Rivarol, d'une manière irrégulière dont sa conformation porte la trace. Aucun ordre apparent, aucun plan dans la composition. Après avoir traité du sentiment comme principe de tout dans l'homme et les animaux, de l'association, et de toutes nos facultés, l'auteur fait une longue station, d'ailleurs très intéressante, dans l'analyse des idées de temps et de nombre; puis il recommence l'étude de nos facultés et s'arrête de nouveau sur la question des animaux, de leur analogie et de leur différence avec l'homme. Enfin, après une suspension médiocrement motivée, l'auteur sent le besoin de faire une revue de ses idées, et, comme il dit, « de se récapituler lui-même », sous prétexte qu'on ferait souvent un bon livre de ce qu'on n'a pas dit, et que tel édifice ne vaut

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 210.

que par ses réparations. Après quoi il repart d'un élan nouveau, et les trois derniers chapitres, sans qu'il y ait de motif apparent à l'ordre adopté, sont consacrés à Dieu, aux passions et à la religion.

Rivarol croit avoir fait un traité de métaphysique; ce n'est, au fond, qu'un traité d'idéologie ou, comme nous dirions maintenant, de psychologie. C'est une recherche sur les éléments primitifs de notre faculté de penser. Il a voulu, dit-il, répondre à ce problème des idées premières dont le genre humain est toujours tourmenté. « Il faut donc y revenir sans cesse, les agiter et sans cesse les placer sous de nouveaux jours, jusqu'à ce qu'il se rencontre un homme dont la manière de voir et de peindre, plus conforme à la nature des choses, ou du moins à la nôtre, satisfasse mieux aux conditions du problème, et donne enfin quelque repos à l'esprit humain. » L'auteur a le sentiment vif des grandes questions qu'il aborde; il a fait les plus ingénieux efforts pour en résoudre quelques-unes. Mais je voudrais d'abord définir sa manière propre et personnelle d'écrire sur les sujets philosophiques. C'est un peintre d'idées; il a un art merveilleux pour colorer les abstractions; il donne à chacune des conceptions de l'esprit un saisissant relief. En faisant cela il a su ce qu'il faisait et il l'a voulu ainsi. « La méthode et la forme analytique, dit-il, ne parlent qu'au pur entendement et lassent bientôt l'attention. *J'ai voulu parler à l'homme tout entier*. . . J'ai cru devoir des images à l'être qui n'a pas sans doute reçu l'imagination pour écrire et parler sans imagination[1]. » D'ailleurs, qu'on le veuille ou non, on ne peut ni écrire ni parler sans cela, l'esprit sec se sert de métaphores comme les autres esprits, mais de métaphores vieillies et usées, qui ne frappent plus ni lui ni les lecteurs. « Locke et Condillac manquaient également tous deux du secret de l'expression, de cet heureux pouvoir des mots qui sillonne si profondément l'attention des hommes en ébranlant leur imagination. Leur saura-t-on gré de cette impuissance[2]? » Au fond les plus grands écrivains, même philosophes, sont ceux qui se sont le mieux servis de ce symbolisme de la nature. Les belles images ne blessent ni la raison ni le goût; « elles ne blessent que l'envie ». Et de fait, c'est une justice à rendre à Rivarol qu'il apporte, dans l'obscurité des problèmes qu'il traite, un don et un bonheur d'expressions qui les illuminent.

La base de sa philosophie est une théorie sur le sentiment, où il voit « le principe de tout ». A ce propos, Sainte-Beuve prétend que ceux qui connaissent M. de La Romiguière trouveront là une des origines de sa philosophie: c'est à Rivarol, dit-il, que ce professeur distingué et élégant

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 376. — [2] *Ibid.*, p. 227.

a dû emprunter son expédient de la transaction entre la *sensation* et l'*idée*, entre Condillac et M. Royer-Collard, et de ce terme mitoyen qui a longtemps eu cours dans nos écoles sous le titre du *sentiment*. L'étude de Rivarol précédant de quelques années à peine le cours de la Sorbonne, la supposition de Sainte-Beuve paraît assez vraisemblable au premier abord. Cependant il ne semble pas que ce mot signifie la même chose chez La Romiguière et chez Rivarol. J'y vois seulement une analogie de tendance chez l'un et chez l'autre, le désir de marquer leur dissentiment avec Condillac et de réagir contre la fameuse théorie de la sensation transformée. C'est évidemment cette tendance qui amène le philosophe de la Sorbonne renaissante à créer des mots singuliers, comme celui-ci *le sentiment-sensation*, voulant marquer par là que la sensation ne se suffit pas pour créer même des idées sensibles et qu'il y faut faire sa part à l'élément moral de notre être, sans que le célèbre professeur réussisse à expliquer ce qu'est cet élément moral et à se dégager complètement des formules de l'école qu'il combat. Chez Rivarol je constate le même désaccord avec Condillac, mais plus net, et le sentiment qu'il met à la base de sa théorie de l'entendement me paraît comporter une signification plus étendue et plus profonde. Je ne crois pas me tromper en interprétant ce mot, par lui-même si vague, dans le sens de *conscience du moi*, conscience de l'activité essentielle de l'être vivant.

C'est quelque chose de tout à fait différent de la *sensation* de Condillac se sentant elle-même, et aussi de la *réflexion* de Locke, qui est l'attention que l'âme donne à ses propres opérations. Pour Rivarol, toute la vie intellectuelle et morale, les sensations et les idées, les besoins et les passions, ne sont que les modifications du sentiment. Point de contact ou lien de l'esprit et de la matière, source de plaisir et de douleur, principe de certitude et de toute conviction, le sentiment, quelle que soit sa nature, est *le premier en ordre*. Sans lui, l'animal ne serait que machine, la vie ne serait que mouvement. Voilà ce que notre philosophe essaye d'établir dans les premières pages de son *discours*. Cependant ce n'est que vers la fin qu'on arrive à une clarté satisfaisante sur ce principe obscur de sa philosophie : Le sentiment, c'est la conscience de la personne. La personne, c'est une puissance animée, et c'est le sentiment qui la crée [1]. En un sens, il faut bien reconnaître que les animaux sont des personnes, puisqu'ils sont des puissances animées, mais il y a des *personnes* de divers

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 379. Ce qui jette souvent du trouble dans la pensée de Rivarol, c'est la confusion perpétuelle des divers sens du verbe *sentir* qui s'applique également à la sensation et au sentiment.

degrés, comme il y a des sentiments de degrés différents. Il n'y a pas d'être vivant qui soit absolument passif; même dans la sensation, l'être est passif et actif à la fois, il *reçoit* et *perçoit*. Mais, il faut en convenir, quand l'homme passe des sensations aux idées, quand il pense et se détermine, il est encore plus actif, et le sentiment de l'être, la conscience du moi se développe en proportion. — Voilà certes une théorie qui n'est pas méprisable, et, si on la compare aux doctrines idéologiques qui avaient cours alors, on ne peut s'empêcher de voir poindre énergiquement l'idée d'une force animée et pensante, réagissant contre la passivité de l'école sensualiste, et comme un essai de philosophie nouvelle, qui, développée par la méditation dans la seconde partie d'une existence qu'on imagine volontiers plus calme et plus recueillie que la première, aurait pu marquer une date dans l'histoire de l'esprit français.

Si l'on voulait trouver quelque analogie entre cette doctrine et un mouvement d'idées contemporain, ce ne serait pas dans les théories hésitantes de M. Laromiguière qu'on la trouverait, ce serait dans la correspondance d'Ampère avec Maine de Biran, de 1805 à 1812; c'est là que nous verrions apparaître, d'abord sous des traits indécis qui peu à peu s'accentuent, une philosophie nouvelle, se détachant, comme celle de Rivarol, du système de la *sensation transformée*, rétablissant par de lents progrès le rôle de l'activité même dans la sensation (ce qu'Ampère appelle la *réaction*, distincte de l'attention volontaire), et qui plus tard, développée dans des entretiens avec des hommes tels que le Dr Bertrand, Stapfer, Loyson et M. Cousin tout jeune alors, devait aboutir à la réintégration de l'élément actif, à la philosophie de la conscience et de la personnalité humaine, marquée par l'influence et le nom de M. Maine de Biran.

Rivarol est donc, à beaucoup d'égards, un novateur. Je signalerai dans la suite du même ouvrage l'analyse qu'il nous donne de l'association des idées, sans rien devoir, à ce qu'il semble, aux philosophes anglais de ce temps qui déjà s'étaient emparés de ce fait-principe et l'étudiaient avec ardeur, mais qui certes n'ont pas dépassé le philosophe français dans le pressentiment de cette mystérieuse puissance, et ne l'ont pas même égalé dans la brillante précision avec laquelle il nous en peint les effets. Rivarol a même sur eux l'avantage de marquer, entre ces différents phénomènes, le *vinculum substantiale*, le principe qui les unit : « Semblable à l'aimant qui n'attend que la présence du fer pour manifester son penchant et son pouvoir, le sentiment (le moi qui se sent) est là, prêt à s'associer à tous les objets qui le frapperont par l'entremise des sens. Et non seulement le sentiment s'associe d'abord aux objets qui l'excitent, c'est-à-dire à leurs

empreintes; mais encore il a la faculté de communiquer son principe d'association, qui, passant comme un véritable magnétisme des sensations aux idées, et des idées aux signes qui les accompagnent, forme la chaîne de nos pensées d'un bout de la vie à l'autre, et, liant le monde intellectuel que nous portons en nous au monde visible dans lequel nous vivons, amène enfin, et nécessairement, le langage de tous les arts... Si l'on demande comment cette faculté peut ainsi s'attacher aux empreintes des objets, ce qui constitue la sensation; comment elle peut forcer ces empreintes à se lier entre elles, ce qui constitue la pensée; comment enfin cette faculté peut s'associer à des signes quelconques, ce qui constitue le langage; on ne peut répondre que par le nom de la nature, et dès lors il n'y a plus problème, mais mystère; il ne s'agit plus d'expliquer, mais d'exposer. » Et, dans un grand tableau, tracé comme sous l'inspiration de Leibniz, réunissant toutes les espèces d'association qui forment une chaîne du monde physique au monde moral, Rivarol nous montre l'univers comme une harmonie, un grand tout, une vaste association de systèmes, les corps divers qui le composent n'étant que de petits systèmes, ou des associations particulières, ce qu'exprime le mot ordre qui signifie *liaison*, si bien qu'on ne peut se répresenter le chaos qu'en rompant l'alliance des éléments; dans l'ordre politique, les associations des hommes entre eux et des peuples avec les contrées; dans l'ordre social, la puissante union des sexes qui répète et perpétue la création; dans l'ordre moral, les vertus et les vérités qui ne sont qu'associations, rapports et accords d'objets, d'actions et d'idées. Enfin la nature, voulant établir dans l'être à qui elle destinait la pensée l'ordre même qu'elle a mis dans l'univers, a donné pour principe d'association à l'esprit humain le *sentiment* (le moi se sentant lui-même), qui est pour nous et pour nos idées ce qu'est l'attraction pour l'univers et ses parties. Ôtez cette propriété, la vie ne sera qu'une suite de sensations sans rapport et sans ordre, par conséquent sans jugement et sans mémoire; de sorte que la pensée, naissant et mourant à chaque sensation, n'aurait jamais produit la parole. — Voilà quel développement prend, dans une imagination vraiment philosophique, cette grande vérité que tout commence et continue par des associations dans le monde physique où elles constituent l'ordre, dans le monde moral où elles constituent la pensée, dans l'univers des corps où la physique et la chimie ne trouvent partout que combinaisons et affinités, et dans l'être qui a débuté lui-même par une association de matière et de vie[1]. Il y a là une grandeur de perspective sur la nature

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 19, 22, etc.

dont on ne trouverait l'analogue, parmi les écrivains du XVIIIe siècle finissant, que dans quelques pages de Buffon.

Ainsi naissent et se développent toutes les variétés de nos opérations intellectuelles et morales, toutes nos facultés. Je n'entrerai pas dans le détail de cette génération logique et continue du sentiment qui sent les idées et qui s'appelle entendement, du sentiment qui souffre ou désire, du sentiment qui, selon les circonstances, s'appelle le cœur ou la volonté. La base de toutes ces opérations mobiles, c'est la fixité du *moi*, qui se maintient à travers la succession de mes idées, de mes besoins et de mes passions[1]. Mais je ne puis m'empêcher de remarquer l'importance que Rivarol attache à l'analyse de nos idées fondamentales. Sur Dieu, principe et caution de ces idées, sur l'espace, sur le temps, sur le mouvement qui est impliqué dans ces deux notions et sur le nombre qui nous permet de le mesurer, ces pages abondent en beaux aperçus, exprimés avec une sorte de magnificence de parole inconnue parmi les disciples de Condillac. Voyez cette définition de l'espace, que je résume. L'espace se présente à nous sous deux faces : comme lieu occupé par les corps, ou comme vide absolu. Comme lieu des corps, l'espace se confond avec leur étendue et tient davantage à l'univers. Comme vide, qui le croirait! c'est à la fois du néant et de la divinité qu'il se rapproche... Indifférent à la création comme à son contraire, se laissant envahir et pénétrer sans cesser d'être, il garde sur l'univers la priorité du contenant sur le contenu. Théâtre immobile des mouvements, on le conçoit comme Dieu, avec ou sans l'univers : tous deux infinis, immuables, coéternels, il est de leur double essence qu'on n'y puisse rien ajouter ni en rien retrancher, ce qui les distingue éminemment de l'univers que j'étends ou que je resserre à mon gré. Il est pourtant une différence entre ces deux infinis. Dieu est de toute nécessité intelligence suprême, l'espace reste étendue sans bornes : c'est la présence de Dieu et l'action vivifiante de Dieu qui garantissent l'espace de n'être que le vide ou le néant. L'idée de l'espace ne nous donne que la privation des limites; l'idée d'une cause intelligente nous donne celle de puissance et de perfection. Or la puissance est tout autre chose que la privation des limites; peut-être est-ce assez pour la majesté de Dieu que l'espace soit à sa disposition et non qu'il le remplisse; peut-être suffit-il à sa grandeur, de la conscience de sa solitude. — Source de l'existence, maître de la durée, dominateur de l'espace, dispensateur du mouvement, en un mot, volonté première et sentiment universel, nous le composons de tout ce que nous sommes,

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 80.

et sans l'atteindre jamais. *Dieu est la plus haute mesure de notre incapacité* [1].

Remarquez qu'il y a soixante pages de ce style, d'une vigueur qui se renouvelle, d'un élan qui recommence sans cesse dans les sphères les plus hautes et les plus abstraites de la métaphysique. Où donc retrouverait-on ici la frivolité proverbiale de Rivarol et qu'est-elle devenue en de pareilles méditations?

J'étonnerais beaucoup ceux qui méprisent avec justice le pamphlétaire, si je mettais en lumière, comme elles le méritent, les considérations diverses sur le temps et le nombre, le temps surtout qui n'est qu'une conception sans réalité, formée par l'opposition de l'idée du *moi*, qui est fixe, et de nos idées, qui se succèdent et se partagent devant lui en idées qu'il a et en idées qu'il a eues; mesure purement intellectuelle, immuable et mobile à la fois; immuable par sa nature, comme le moi qui l'a conçue, mobile par une sorte d'illusion naturelle et nécessaire, à cause des idées, des mouvements et des évènements qui passent devant elle. Je parcours l'espace, mais je ne fais que concevoir le temps : *il n'est qu'un regard de l'esprit.* Tout se réduit, dans cet ordre de conceptions qui désespère la raison, à voir l'esprit humain tel qu'il est, c'est-à-dire comme lieu fixe de la succession de ses idées, et la vie telle qu'elle est dans sa perpétuelle mobilité, et avec elle toutes les images qui se succèdent devant ce grand et unique témoin, et comme elle, tous les mouvements dont elle est composée, toutes les formes de l'univers dont elle fait partie. « On conçoit que le temps chargé d'évènements et privé du secours des nombres ait écrasé l'esprit des peuples naissants : leur mémoire était hors de mesure, et leur entendement fatigué de l'idée, à la fois abstraite et sensible, d'un mouvement général auquel rien ne résiste, s'en délivra en le renvoyant à l'imagination qui le personnifia d'abord. De là sont venus ces emblèmes de l'antique Saturne dévorant ses enfants; du vieillard armé d'une faux qui moissonne les générations; d'un fleuve éternel qui entraîne tout dans son cours. Mais, à parler métaphoriquement, le temps n'est point un vieillard, ce n'est point un fleuve; tous ces emblèmes ne conviennent qu'au seul et grand mouvement, par qui tout est éternellement détruit et reproduit dans l'univers. Le temps serait plutôt l'urne qui livre passage aux eaux du fleuve et reste immobile : rivage de l'esprit, tout passe devant lui, et nous croyons que c'est lui qui passe [2]. »

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 72, 73, 74, etc. — [2] *Œuvres complètes*, t. I, p. 80-91.

Les esprits habitués à se mesurer avec les idées métaphysiques pourront seuls estimer à leur vraie valeur les ressources déployées ici pour peindre à l'imagination ce que la raison peut à peine concevoir. Ce serait une criante injustice que de s'arrêter à quelques détails où le talent fléchit sous une sorte de fatigue et comme par l'excès d'une tension prolongée. Qu'importe si parfois cette trame brillante et forte s'emmêle et s'embrouille, par suite de l'impuissance de la pensée à suivre dans leur ordre distinct ces milliers de fils avec lesquels la nature produit son œuvre si complexe et si fixe? Il y a des intervalles d'idées à combler; on le peut presque toujours avec l'aide de Rivarol lui-même bien compris. Il y a des corrections à introduire dans son argumentation; cela encore est facile, si l'on y met quelque bonne volonté. Il y a enfin, dans ce luxe étonnant d'expressions trouvées, à en élaguer quelques-unes qui sont d'une nouveauté moindre, d'un goût douteux, ou d'une mythologie passée de mode. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que, si la main est d'un artiste pour le mouvement général de la pensée, l'exécution n'est pas sûre; elle est rarement achevée. Enfin, si nous voulions examiner dans le détail quelques-unes de ces théories, nous aurions plus d'une objection à présenter. Encore une fois, à quoi bon? Jouissons de ces nouveautés d'idées et de style sans trop disputer sur notre plaisir. Considérons surtout cette faculté fine et puissante d'un philosophe qui se révèle par instants grand écrivain, dessinateur exquis de formes idéales, coloriste harmonieux d'abstractions.

J'ai voulu montrer un Rivarol nouveau. J'espère n'avoir pas tout à fait échoué dans cette tâche, bien que je me reproche de l'avoir trop limitée. Il n'eût été que juste, si les bornes de ce travail nous l'eussent permis, de donner au moins une idée des différences que Rivarol marque entre l'homme et les animaux, et qu'il sait rendre nouvelles même après Montaigne qui les supprime et après Bossuet qui les rétablit; de montrer enfin et surtout comme il sent le tourment du mystère de la nature, quels efforts il fait pour l'atteindre et se reposer dans une conquête qui recule toujours : « Tout ce que nous apercevons du grand but de la nature, dit-il avec l'accent d'une mélancolie toute moderne, c'est qu'elle veut se perpétuer, et que tout tend en effet à continuer l'univers. C'est peu dire sans doute sur un si grand mystère et pour notre curieuse avidité. Mais le maître de la nature nous laissera deviner ses lois plutôt que ses raisons, et l'*à-quoi-bon* de l'univers sera toujours le problème des problèmes[1]. »

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 169.

Les autres parties de ce discours sont plus facilement abordables et ont été souvent parcourues. Nous ne voulons pas repasser sur les traces de ceux qui se sont occupés avant nous de cet écrivain singulier, véritable énigme par le mélange qu'il offre des plus hautes qualités de l'esprit et de ses plus coupables emplois. Mais, quand on étudiera désormais les psychologues et les moralistes qui ont honoré notre littérature, il faudra réserver une place plus large qu'on ne l'a fait à celui qui a marqué d'une note énergique et profonde certains traits de l'humaine nature, la surprise, par exemple, *l'étonnement*, noté déjà par Aristote comme la cause de la réflexion et du progrès chez l'homme, les passions comme un élément nécessaire de notre grandeur et même de notre moralité, les conditions vraies de la vertu et du bonheur, l'honneur, « cette fière et délicate production de l'orgueil et de la vertu, qui supplée à la vertu, comme la politesse à la bonté »; enfin toutes les variétés de l'esprit, le génie, le talent, le goût; le génie *qui est trouveur, jamais créateur,* le talent, qui est un *art mêlé d'enthousiasme,* le goût enfin, qui jouit et qui souffre, tandis que le jugement se contente d'approuver et de condamner, *le goût qui est au jugement ce que l'honneur est à la probité.* « Ses lois sont délicates, mystérieuses et sacrées. *L'honneur est tendre et se blesse de peu :* tel est le goût, et, tandis que le jugement se mesure avec son objet ou le pèse dans la balance, il ne faut au goût qu'un coup d'œil pour décider son suffrage ou sa répugnance, je dirais presque son amour ou sa haine, tant il est sensible, exquis et prompt. »

Un homme qui a senti de cette manière les délicatesses de l'honneur et du goût eût été digne de n'y manquer jamais. Une telle peinture des biens que Rivarol a perdus ou compromis dans la mêlée violente où l'ont engagé les évènements et son tempérament, une description si pure et si noble de la beauté intellectuelle et morale, a, sous sa plume, presque l'accent d'un remords, et redouble en nous les regrets que nous laissent certaines parties de sa vie et de ses œuvres.

E. CARO.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Catalogue des manuscrits, t. I. Bordeaux, 1880, 1 vol. in-4° de XXXIII-457 pages.

PREMIER ARTICLE.

Ce gros volume a pour introduction une histoire sommaire de la bibliothèque de Bordeaux, racontée par l'auteur du catalogue des manuscrits, M. Jules Delpit. On peut dire encore de cette bibliothèque qu'elle est très riche, surtout en livres imprimés. Cependant que d'outrages elle a subis ! Elle n'a pas été seulement volée par des agents infidèles; ce sont, au rapport de M. Delpit, des arrêtés ministériels ou préfectoraux qui lui ont causé les plus grands dommages. Autant qu'il est permis d'établir le chiffre de ses pertes sur des pièces comptables dont on n'a pu rassembler encore tous les fragments dispersés, il s'agit d'environ deux cent mille volumes vendus, dans le premier quart de ce siècle, au plus bas prix. Au plus bas prix, cela va sans dire, les vieux livres étant alors généralement méprisés. Il fallait donc en vendre beaucoup pour se procurer une somme d'argent de quelque importance; ce qui n'était pas toujours facile, les acquéreurs faisant défaut. C'est pourquoi, dans les grandes nécessités, on avait recours aux archives du département. M. Delpit nous montre, en l'année 1808, un préfet qu'il nomme, le baron Jean-Antoine-Joseph Fauchet, enlevant aux archives de la Gironde une masse considérable de parchemins et les vendant pour payer les frais d'un festin offert à l'empereur qui passait par Bordeaux, se rendant en Espagne. Quelles mœurs !

Pour ce qui regarde les manuscrits proprement dits, M. Delpit n'a pu recueillir que des informations assez vagues. Il est certain que des détournements ont été commis. M. Delpit en dénonce quelques-uns avec une précision qu'on a le regret de trouver suffisante; mais, s'il donne lieu d'en soupçonner beaucoup d'autres, il ne les prouve pas. On a vainement recherché les inventaires des manuscrits autrefois conservés dans les monastères, dans les couvents supprimés, et l'absence de ces inventaires ne permet pas de constater sûrement les pertes qu'on a pu faire. On les retrouvera peut-être quelque jour. Il importe au domaine public, à l'histoire littéraire, qu'ils ne soient pas irrévocablement perdus.

M. Jules Delpit n'a pas suivi, dans ses analyses, la méthode prescrite pour les catalogues officiels. Il a décomposé les volumes, avec l'intention de ranger dans l'ordre des matières les écrits divers qui s'y trouvent mal unis. Il a négligé très souvent de nous donner les premiers et les derniers



mots de ces écrits, même de ceux qui sont anonymes, et n'a pas toujours indiqué la provenance des précieuses reliques dont nous lui devons l'utile recensement. Notre avis est qu'il aurait dû conformer son travail à des règles dont l'épreuve est faite et qui sont maintenant presque partout librement observées, là même où l'on a la prétention de ne nous faire aucun emprunt. Comme on le sait, les copistes du moyen âge nous ont préparé beaucoup de tortures par les changements qu'ils ont apportés soit aux titres des livres, soit aux noms des auteurs. Or comment pouvons-nous apprécier aujourd'hui la convenance d'une attribution toujours douteuse, si les premiers mots du livre ne sont pas cités? Et, quand il s'agit d'un livre anonyme dont le titre est banal, comme celui-ci, *Glossa in Josue*, ou cet autre, *Postilla super Evangelia*, ou cet autre encore, *Lectura in Sententias*, de bonne foi, qu'avons-nous à tirer de si vagues indications? Ainsi qu'on le verra tout à l'heure, nous avons fait d'importantes découvertes dans les manuscrits de Bordeaux. Eh bien, nous sommes dans cette opinion qu'il en reste à faire, et cela nous cause un souci que M. Delpit doit comprendre. Il le comprend et regrette certainement de ne pas nous l'avoir épargné. Nous nous plaignons enfin des fautes nombreuses que nous avons remarquées dans les textes reproduits. Comme il y en a trop qui sont évidemment imputables aux typographes, nous n'en voulons mettre aucune à la charge de M. Delpit. Mais nous ne pouvons ne pas les signaler. Si nous n'en disions rien, à bon droit on nous reprocherait notre indulgence dans un lieu où l'on nous a quelquefois reproché notre sévérité. Voilà certes un beau volume dont l'exécution est, sous bien des rapports, très louable. Pourquoi sommes-nous dans l'obligation d'y blâmer une grave négligence? Mais, l'auteur étant ici, nous le répétons, hors de cause, c'est un point sur lequel nous n'insistons pas davantage.

Nous avons hâte d'aborder le détail des manuscrits dénombrés par M. Delpit, d'ajouter quelques éclaircissements à ceux que contiennent ses notices, et d'appeler de nouveau son attention sur plusieurs volumes dont la description imparfaite a laissé notre esprit flottant entre diverses conjectures. Il ne doit être ici question que des manuscrits latins. Pour les manuscrits français, les mentions du catalogue sont généralement assez claires, et comme, d'ailleurs, ils sont, pour la plupart, modernes, ils nous intéressent, qu'il nous soit permis de le dire, beaucoup moins.

Nous rencontrons d'abord, sous le n° 16 du catalogue, à la suite du *Compendium totius divinæ scripturæ* de Pierre Auriol, une lettre très curieuse, dont les copies sont rares, et sur laquelle nous avons à fournir

des renseignements qui ne seront pas jugés superflus. Interrogé par Gundisalvi, général des Mineurs, sur la portée de certains privilèges plus ou moins contestés, un ancien de l'ordre, nommé, d'après le manuscrit, *Philippus de Pusio*, disserte longuement sur ces privilèges, rappelant, avec l'autorité d'un témoin, toutes les circonstances dans lesquelles les précédents généraux les ont fait valoir. M. Jules Delpit dit n'avoir « trouvé aucune indication sur ce *Philippe de Pusy*. » Il n'en pouvait, en effet, trouver aucune; mais, si le manuscrit n'est pas réellement fautif, on y doit lire *Philippus de Perusio*, non *de Pusio*, et ce Philippe de Pérouse nous est bien connu. Sa lettre même, qui paraît être de l'année 1306, est imprimée tout entière dans le tome I, p. 174, des *Annales* de Luc Wadding, d'après un manuscrit d'Italie qui n'a peut-être pas été conservé, et il importe d'autant plus d'en signaler un texte nouveau que l'édition de Wadding est fréquemment fautive. Wadding n'était pas un bon éditeur. On doit lui savoir gré d'avoir mis au jour beaucoup de pièces inédites, ignorées; mais on ne peut ne pas lui reprocher de les avoir données peu correctes.

Nous ne nous arrêtons au n° 74 que pour nommer les auteurs des œuvres anonymes que contient ce volume. La première de ces œuvres est une exposition en prose du canon de la messe souvent copiée, souvent imprimée. Toutes les copies n'en désignent pas l'auteur; il n'est pas plus désigné dans les n[os] 3261 et 12635 de Munich que dans le n° 74 du catalogue de Bordeaux; mais nous pouvons sûrement affirmer que c'est Lothaire d'Anagni, pape sous le nom d'Innocent III. C'est en effet ce que nous attestent un grand nombre de manuscrits et tous les anciens bibliographes, parmi lesquels il suffit de citer le faux Henri de Gand, qui fut presque un des contemporains de ce pape. L'écrit a d'ailleurs été maintes fois publié sous son nom. Quant au long poème sur la messe qui termine le volume, il est d'Hildebert de Lavardin. Nous avons montré qu'on a fait grand tort à ce poète élégant, ingénieux, vraiment lettré, en lui rapportant une foule d'œuvres indignes de lui. Le poème dont il s'agit ici n'est certes pas ce qu'il nous a laissé de meilleur; mais à bon droit, cela n'est pas contestable, Beaugendre et M. l'abbé Bourassé l'ont inséré dans le recueil de ses œuvres. Si l'exemplaire de Bordeaux est anonyme, nous en avons beaucoup d'autres, et de très bonne date, qui ne le sont pas.

Au n° 135, un nom, sans doute mal écrit par le copiste, a mis encore M. Delpit dans un grand embarras. Voici le titre qu'il reproduit, d'après un manuscrit du XV[e] siècle : *Distinctiones seu concordantiæ historiales veteris et novi Testamenti... per fratrem Bidonem de Senis, ordinis eremitarum S. Augustini;* mais, dit-il, il a vainement interrogé les historiens sur cet

augustin, sur ce Bidon. Nous le croyons sans peine; mais, si M. Delpit avait soupçonné qu'il devait lire, au lieu de *Bidonem*, *Bindonem* ou *Bindum*, il aurait ensuite vu ce nom cité dans l'*Encomiasticon* d'Elssius. Ce n'est pas qu'Elssius nous donne, sur l'auteur et ses livres, des renseignements bien instructifs. Il nous apprend que l'auteur était, en 1390, vicaire général de la province de Sienne; mais il ne désigne particulièrement aucun de ses livres, et Fabricius, qui l'a cru, trompé par Wadding, un Mineur, s'est exprimé sur son compte en des termes encore plus brefs. Il faut donc suppléer au silence de ces bibliographes, du moins en ce qui concerne l'écrit mentionné sous le n° 135 du catalogue de Bordeaux. Cet écrit, qui commence par *Abstinentia est meriti augmentativa, sapientiæ acquisitiva*, est sans nom d'auteur dans les nos 172 et 240 de Metz, mais il est sous le nom de Bindus dans le n° 190 de la même bibliothèque ainsi que dans les nos 38 et 405 de Tours et dans le n° 113 des manuscrits théologiques de Dresde. Ainsi les exemplaires n'en sont pas rares. C'est un dictionnaire de l'Écriture sainte qui vaut peut-être autant que beaucoup d'autres. Il n'a pas toutefois obtenu la palme qu'il était venu disputer au *Manipulus* de Jean de Galles, achevé par Thomas d'Irlande. On multipliait encore au XVIe, au XVIIe siècle, les éditions de ce *Manipulus*, quand les *Distinctions* inédites de Bindus n'étaient plus même connues des historiens de son ordre.

Le déchiffrement des noms propres n'est pas toujours facile dans les manuscrits du XIVe et du XVe siècle. Les copistes les ont très souvent corrompus. Nous le savons et, le sachant, nous excusons volontiers, en cette matière, les erreurs que nous prenons le soin de corriger. En voici une autre. Le volume décrit sous le n° 145 a pour titre *Gofridus de Fontibus, Quodlibeta*, et M. Delpit dit encore n'avoir pu recueillir aucun renseignement sur l'auteur de l'ouvrage, qu'il nomme, en français, Geoffroy. En effet ce Geoffroy n'a jamais existé; mais il s'agit ici de Godefroid de Fontaines, chancelier de l'Université de Paris, que ses opinions indépendantes nous ont fait compter au nombre des vrais philosophes. Il vivait au XIIIe siècle, et la notice qui le concerne dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire* est, comme elle devait être, très étendue. On regrette que le recueil de ses *Quodlibeta* ne soit pas complet dans le manuscrit de Bordeaux. Comme c'était un homme de grande résolution, qui défendait ses doctrines, d'ailleurs modérées, avec une imperturbable opiniâtreté, il a beaucoup écrit. Dans ses *Quodlibeta*, qui sont au nombre de quatorze, sont traitées deux cent cinquante-sept questions litigieuses. C'est, comme on le voit, un ensemble considérable; aussi nous signale-t-on plus ou moins de lacunes dans la plupart des manuscrits. A la Bi-

bibliothèque nationale, sur onze copies de ces *Quodlibeta*, une seule paraît complète.

Voici maintenant, sous le n° 147, un volume très précieux. Le titre reproduit par le catalogue est simplement *Hervæi Natalis varii tractatus;* mais, ce titre ayant éveillé notre attention, nous avons autrefois, visitant la bibliothèque de Bordeaux, interrogé le volume ainsi désigné et nous y avons rencontré divers écrits d'Hervé que nous avions jusqu'alors vainement recherchés. Le Breton Hervé Nédellec, ou, suivant Échard, de Nédellec, nommé général des Prêcheurs en 1318, mort à Narbonne le 7 août 1323, occupe une place importante dans l'histoire de la philosophie scolastique, et la plupart de ses livres sont imprimés; mais on ne trouve pas, dans les diverses éditions de ses œuvres, plusieurs de ses traités, vaguement cités par Échard, contre Henri de Gand, et les manuscrits en sont si rares qu'il n'en existe aucun à Paris. Eh bien, ils sont tous réunis dans le volume de Bordeaux. Nous en ferons le dénombrement dans l'*Histoire littéraire;* il nous suffira de dire ici qu'ils contiennent les renseignements les plus précieux tant sur les opinions du réaliste Henri que sur celles du nominaliste Hervé. Henri, surnommé le Docteur Solennel, l'est en effet et l'est trop; il ne s'explique jamais clairement. Aussi est-il bon de l'entendre contredire par un habile adversaire, qui cherche et montre ce que dissimule sa trop grande solennité.

Le titre du n° 162 ne nous inspire pas une grande confiance. Il s'agit de sermons pour le carême, intitulés *De pugna spirituali super totam Quadragesimam*, qui sont attribués par une note finale à frère Augustin d'Urbino, de l'ordre des Ermites. M. Delpit n'a, dit-il, rien trouvé sur ce religieux. Il est vrai qu'il n'a pas été cité par les historiens de son ordre. Les mêmes sermons sont pourtant sous le nom de cet Augustin dans un manuscrit de Florence décrit par Bandini[1]; mais, il faut le remarquer, Bandini témoigne discrètement qu'il a des doutes sur la vérité de l'attribution, Fabricius n'ayant fait aucune mention d'un Augustin d'Urbino. Un autre exemplaire des mêmes sermons est d'ailleurs sans nom d'auteur à la bibliothèque de Florence[2], et nous en pouvons indiquer d'autres encore où l'auteur désigné n'est pas cet Augustin. Ainsi dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, c'est Robert Holcoth[3], de l'ordre des Prêcheurs. Celui-ci n'est certes pas un personnage inconnu; cependant nous ne pouvons guère nous fier à cette nouvelle attribution, le docte Échard ne citant le *De pugna spirituali* ni parmi les œuvres authentiques ni parmi les œuvres supposées de son ingénieux confrère.

[1] *Catal. bibl. Laurent.*, t. I, col. 638. — [2] *Ibid.*, col. 640. — [3] Valentinelli, *Bibl. man. S. Marci*, t. II, p. 174.

Enfin un troisième nom d'auteur nous est offert par un autre manuscrit de Bordeaux, le n° 267 du catalogue : *Liber de pugna spirituali, editus a fratre Antonio Ranpagallus, alias Ranpalogis, ordinis S. Augustini, cum tabula in fine. Ranpagallus* et *Ranpalogis* sont des noms altérés par un copiste; on lit *Rampazolus* dans les catalogues de Tomasini. Cet Antonio Rampazoli, de Gênes, théologien de mérite, commença par avoir beaucoup de crédit et finit par une grande mésaventure. Il s'était montré, dans le concile de Constance, le plus véhément adversaire des Hussites, et plus tard un de ses livres, le plus répandu, fut mis à l'index comme farci d'inconvenances, même d'hérésies. Quoi qu'il en soit, nous constatons qu'Elssius, Fabricius et d'autres bibliographes s'accordent à dire que ce théologien a fait une série de sermons pour le carême. Il nous est donc permis d'hésiter entre les attributions différentes qui nous sont successivement recommandées par les n°s 162 et 267 du catalogue de Bordeaux.

Sur le n° 164, c'est une question que nous allons faire. L'ouvrage imparfaitement décrit sous ce numéro a, dit-on, pour titre : *Hugolinus ab Urbeveteri, ordinis eremitarum S. Augustini, in quatuor libros Sententiarum.* Cela paraît suffisant, mais ne l'est pas. Deux Hugolin d'Orvieto sont fort vantés par Elssius. Ils ont eu l'un et l'autre le même nom de famille, Malabranca, ils ont été l'un et l'autre religieux augustins, professeurs à Paris, évêques de Rimini, patriarches de Constantinople; on ajoute enfin qu'ils ont l'un et l'autre laissé des commentaires sur les quatre livres des *Sentences.* Mais, dit Elssius, l'un mourut en 1291 dans la ville d'Aquapendente, revenant de France, et l'autre vivait encore en 1372. Le manuscrit de Bordeaux est-il du second? C'est l'opinion qu'exprime l'auteur du catalogue. Il aurait dû nous donner le moyen de la contrôler en reproduisant les premiers mots du manuscrit. Ne l'ayant pas fait, il nous laisse dans un grand embarras. La question serait aussitôt résolue si, comme il le suppose, le manuscrit de Bordeaux était conforme au n° 3073 de de la Bibliothèque nationale, intitulé *Quæstiones super Sententias juxta magistrum Hugonem.* Mais c'est une fausse conjecture. Les premiers mots du commentaire contenu dans notre n° 3073 sont *Juxta sanctorum traditionem quædam quæ unum sunt tria esse dicuntur,* et l'auteur est un théologien de grand renom, Hugues de Saint-Cher. Il ne s'agit donc ici ni de l'un ni de l'autre Hugolin, et d'autres informations nous sont nécessaires. Nous insistons sur cet article, car la question est très obscure et doit en conséquence nous intéresser. Au dire d'Elssius, le commentaire du second Hugolin a pour *incipit : Exemplo veri summique magistri,* et nous avons un commentaire des *Sentences* qui commence en effet par ces mots, non pas dans le n° 3073, mais dans le n° 14559 de la Biblio-

thèque nationale, ainsi que dans le n° 249 de Toulouse. Il y a plus; ces exemplaires nous offrent le nom d'Hugolin, *Opus mag. Hugolini, ordinis eremitarum S. Augustini*, et en outre, dans le n° 16228 de la Bibliothèque nationale, fol. 131, se retrouve le commentaire sur le troisième livre du Lombard, avec cet *explicit : In tertium Sententiarum mag. Hugolini*. Notre curiosité n'est pourtant pas encore satisfaite. Elle ne l'est pas, car nous devons tenir pour également suspects les témoignages d'Elssius et de nos trois manuscrits en ce qui concerne l'auteur du commentaire qui commence par les mots cités. Ces mots ne sont, en effet, que les premiers d'une longue phrase, et la voici complète : *Exemplo summi verique magistri, dicentis, Jo. 14, « Quæcumque audivi a patre meo nota feci vobis », dictata scilicet per excellentissimum sacræ paginæ professorem, magistrum Hugolinum de Urbe Veteris (sic), ordinis fratrum eremitarum S. Augustini, studui pro viribus in unum recolere, et ceteris in mea lectura Sententiarum Parisius impertire*. Ainsi le commentaire des manuscrits de Paris et de Toulouse, que ces manuscrits attribuent à l'un des Hugolin d'Orvieto, qu'Elssius rapporte au second, n'est en réalité ni de l'un ni de l'autre; il est d'un respectueux auditeur soit de l'un, soit de l'autre. C'est pourquoi nous désirons beaucoup savoir si le manuscrit de Bordeaux est ou n'est pas conforme à notre n° 14459. S'il ne l'est pas, il contient sans doute le commentaire authentique du second Hugolin Malabranca.

Le titre du n° 167 est *Quæstiones de prædicamentis divinis Jacobi de Vitervio* (Viterbio), *archiepiscopi Neapolitani, ordinis fratrum eremitarum S. Augustini, necnon et Quodlibeta magistri Jacobi de Appamiis, ejusdem ordinis*. Voilà deux ouvrages à signaler. Le premier, du célèbre Jacques de Viterbe, *De prædicamentis divinis*, ou plutôt *De prædicamentis in divinis*, eut, du temps de l'auteur, un grand succès; néanmoins les manuscrits en sont très rares. Nous ne l'avons pu mentionner dans l'*Histoire littéraire*, t. XXVII, p. 61, que d'après les anciens bibliographes; il n'est pas à Paris. Comme Henri de Gand, comme Hervé le Breton, Jacques de Viterbe fut un docteur de grand mérite. Il ne prétend, à la vérité, qu'être un disciple fidèle de saint Thomas; mais il se montre souvent plus original qu'il n'avoue l'être, et Leibniz, qui ne dédaignait pas de lire les philosophes scolastiques, a reproduit plusieurs de ses décisions. On est donc bien aise d'apprendre qu'un de ses livres, dont on ne connaissait que le titre, est conservé dans un manuscrit de Bordeaux. Jacques de *Appamiis*, c'est-à-dire de Pamiers, est un bien moindre personnage. Elssius dit, en mentionnant ses *Quodlibeta*, qu'il vivait en 1342. C'est vers ce temps que l'ordre des Ermites, engagé par Gilles de Rome dans le parti de saint Thomas, intervint le plus activement dans les débats de l'école. Nous

ignorons quel rôle y joua Jacques de Pamiers, n'ayant pas encore rencontré ses *Quodlibeta;* il ne peut donc nous être indifférent d'apprendre qu'il en existe un exemplaire à la bibliothèque de Bordeaux. Voilà ce Jacques de Pamiers sauvé de l'oubli; il aura dans notre *Histoire littéraire* la notice qui lui est due.

Nous en promettons une autre à Barthélemy Fléchier, maître ès arts en l'université de Toulouse, dont le nom est cité dans le n° 169. Le rédacteur du catalogue s'est trompé lorsqu'il n'a vu, dans ce n° 169, qu'un seul ouvrage; il y en a trois au moins. Le second, qui traite de la virginité considérée comme vertu morale, est de Barthélemy Fléchier. Un autre exemplaire du même opuscule est, sous le même nom, dans le n° 692 de Douai. Le rédacteur du catalogue de Douai dit n'avoir pas eu de renseignements sur cet écrivain. Il en aurait pu trouver un dans l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissète, t. IV, p. 215. On voit, en effet, en l'année 1324, Barthélemy Fléchier publiant un curieux décret, comme recteur temporaire de l'université de Toulouse, sur les cérémonies et les coûteuses réjouissances qui suivaient ordinairement la promotion d'un clerc à quelque grade. Le recteur décrète que, le jour de sa promotion, le nouveau licencié ne devra se faire accompagner, soit à l'église, soit à son logis, que par un tambour et deux trompettes. En d'autres pièces, dont l'historien du Languedoc n'a pas fait usage, nous le voyons encore, le 7 juillet 1328, augmentant les salaires des bedeaux (Biblioth. nat. ms. lat. n° 4222, fol. 59); enfin le 29 mai 1329, la signature de Barthélemy Fléchier, redevenu simple maître ès arts, n'étant plus recteur, se lit au bas d'un autre décret universitaire (*ibid.*, fol. 73). Voilà déjà quelques documents relatifs à ce docteur. Ils font du moins connaître en quel temps il a vécu. Enfin, pour ce qui regarde le troisième des traités indiqués sous le n° 169, il en existe tant de copies que celle de Bordeaux n'a pas d'intérêt. C'est l'opuscule *De cura rei familiaris* qu'on a cru longtemps de saint Bernard ou de Bernard surnommé *Sylvestris*. Il n'est, à notre avis, ni de l'un ni de l'autre. Mais ce n'est pas ici que nous discuterons cet obscur problème d'histoire littéraire; les explications que nous avons à fournir nous entraîneraient beaucoup trop loin.

Nous terminons ce premier article par une simple observation sur un livre intitulé, sous le n° 271, *Historia de sanctis et festivitatibus*. Un titre si bizarre ne permettait pas à M. Delpit d'assigner un auteur à l'ouvrage anonyme; mais, ayant pris le soin d'en reproduire les premiers mots, il nous a mis en mesure de reconnaître que cet ouvrage est la *Légende dorée* de Jacques de Varaggio.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

SUR LA PÉRIODE CHALDAÏQUE.

Comment les prêtres égyptiens ou chaldéens ont pu, sans aucune science, découvrir la période de 6585j 1/3, qui ramène les éclipses, tant de lune que de soleil, les mêmes et dans le même ordre pendant un long intervalle de temps.

[J.-B. Biot, dans les derniers jours de sa longue carrière, préparait, sur la période chaldaïque, un article pour le *Journal des Savants*, dont il était depuis un demi-siècle un des collaborateurs les plus féconds et les plus appréciés. Cet écrit a été trouvé inachevé parmi les papiers légués par l'auteur à son petit-gendre, qu'il appelait son petit-fils d'adoption. L'exposition était à peu près complètement rédigée, mais le légataire ayant vainement cherché dans la masse des manuscrits les démonstrations qui étaient le but de l'article, l'œuvre semblait destinée à périr.

Cependant, après de longues réflexions et études poursuivies dans les années de loisir que lui laissait sa retraite des fonctions publiques, M. Lefort est parvenu à reconstituer la démonstration telle qu'elle apparaissait à l'auteur; il a donné alors à l'article un complément indispensable et nous a communiqué, avec le manuscrit autographe de Biot, une rédaction définitive que nous sommes heureux d'offrir au *Journal des Savants.*]

J. Bertrand.

Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette période, c'est la multiplicité des éléments variables du mouvement de la lune, qu'elle se trouve fortuitement accorder. Je dis fortuitement, parce qu'elle a été découverte sans que l'on connût les lois de ces variations, ni qu'on eût aucun besoin de les connaître. Pour faire comprendre toute la singularité d'un pareil accord, je vais rassembler ici les données phénoménales du problème, telles que notre science moderne nous permet aujourd'hui de les établir.

Elle nous apprend que la terre, qui nous semble immobile dans l'espace, a en réalité deux mouvements toujours agissants, qui lui sont propres, et dont nous n'avons pas conscience parce que nous les partageons. L'un, purement révolutif, la fait tourner sur elle-même dans une période de temps invariable, qui constitue le *jour sidéral;* l'autre, de transport, la fait circuler perpétuellement sur une ellipse, ayant à l'un de ses foyers le soleil, ellipse dont elle décrit le contour entier dans une autre période de temps, appelée l'*année anomalistique*, qui subit, dans la

série des siècles, de très petites variations. Pour simplifier les énoncés, nous raisonnerons sur les apparences, qui nous présentent ces deux mouvements réels de la terre comme appartenant, dans des sens contraires, à la sphère céleste et au soleil, ce qui ne changera point les rapports et les conditions relatives des phénomènes observables, mais seulement leur application absolue.

En voyant la lune nouvelle, récemment dégagée des rayons du soleil, s'écarter continuellement de cet astre en marchant vers l'orient, jusqu'à le rejoindre après avoir fait le tour entier du ciel, on reconnaît avec évidence qu'elle a, comme lui, un mouvement propre mais plus rapide, dont la composante principale est pareillement dirigée de l'occident vers l'orient, en sens contraire du mouvement diurne de la sphère céleste. Pour découvrir les lois géométriques de ce transport, on détermine, à l'aide d'instruments précis, la déclinaison et l'ascension droite du centre du disque lunaire, aussi souvent qu'on peut l'apercevoir, soit dans le méridien, soit au dehors, et de là on déduit par le calcul la longitude et la latitude de l'astre pour chacun des instants où on l'a observé. En même temps, les changements de ses distances sont accusés par les variations de ses diamètres apparents, mesurés au moyen de micromètres adaptés à nos lunettes. A la vérité, la proximité de la lune fait que tous les résultats ainsi obtenus, en diverses stations, ou dans la même sous différents aspects de l'astre, se montrent constamment affectés de discordances systématiquement variables, où l'on reconnaît avec évidence des effets de perspective, provenant de ce que les observations sont faites hors du centre de la terre, qui est aussi le centre physique autour duquel l'astre circule régulièrement. Mais, dans l'état actuel des procédés et des méthodes dont l'astronomie dispose, ces dérangements optiques, dus à la situation excentrique des observateurs, et que nous appelons, d'après les Grecs, la *parallaxe*, se calculent avec une précision qui ne laisse rien à désirer; de sorte qu'en définitive tous les résultats ainsi rectifiés sont ceux qu'obtiendrait immédiatement un observateur placé au centre de la sphère terrestre. C'est à ce titre que je vais les résumer, en me bornant aux détails indispensables pour donner une idée claire et précise des phénomènes réels.

Si l'on marque sur un globe les positions successives que la lune prend parmi les étoiles dans le cours d'un mois, on trouve qu'elle a décrit en projection sur la sphère céleste un grand cercle, qui a son centre au centre de la terre, et dont le plan forme avec l'écliptique un petit angle d'environ 5 degrés.

On reconnaît la direction de la trace de ce plan sur l'écliptique, ou,

selon le langage des astronomes, la *position de ses nœuds*, en déterminant, par la série des observations, les instants où la latitude de la lune devient nulle; car cet astre traversant alors l'écliptique, sa longitude, à ces époques, est évidemment la même que celle des nœuds du plan qu'elle décrit.

On appelle *nœud ascendant* celui par lequel la lune passe quand elle s'élève au-dessus du plan de l'écliptique vers le pôle boréal, et *nœud descendant* celui par lequel elle descend vers le pôle austral.

En réitérant la même construction plusieurs mois de suite, on reconnaît que le plan décrit ainsi par la lune, tout en conservant sur l'écliptique sa petite inclinaison à peu près constante, change continuellement de direction dans le ciel. En langage astronomique, ses nœuds ne sont pas fixes. Ils ont, sur l'écliptique, un mouvement rétrograde, c'est-à-dire dirigé en sens contraire de celui du soleil. Cette opposition de mouvement fait que chaque nœud rejoint le soleil, avant que cet astre ait décrit le contour entier de l'écliptique, et le temps qu'il met à le rejoindre s'appelle la *révolution synodique du nœud*. Je donnerai plus loin la durée exacte en jours de cet élément et de plusieurs autres qui nous deviendront nécessaires. Je me borne, pour le moment, à le définir.

Le temps que la lune emploie pour revenir à un même nœud, l'ascendant ou le descendant, s'appelle la *révolution de latitude*, parce que, dans cet intervalle de temps, elle passe par tous les degrés de latitude qu'elle peut prendre dans le plan qu'elle décrit.

La longitude de la lune marque, à chaque instant le point où elle se projette orthogonalement sur le plan de l'écliptique. Son mouvement propre d'orient en occident étant plus rapide que celui du soleil, cette projection s'écarte graduellement de lui, puis le rejoint après un certain temps que l'on appelle la *révolution synodique de la lune*.

Parmi les positions qu'elle prend relativement au soleil dans chacune de ses révolutions, deux surtout sont importantes à considérer : ce sont celles dans lesquelles sa projection sur le plan de l'écliptique se trouve sur la direction du rayon vecteur mené de la terre au soleil. Alors ces deux astres se trouvent contenus, avec la terre, dans un même plan perpendiculaire à l'écliptique; et la longitude de la lune est égale à celle du soleil, ou la surpasse d'une demi-circonférence. Ces points se nomment les *syzygies*. Lorsque la lune s'y trouve, elle est entre le soleil et la terre, ou la terre entre le soleil et elle. Dans le premier cas, on dit que la lune est en *conjonction;* dans le second, qu'elle est en *opposition*.

La lune et la terre sont des corps opaques à peu près sphériques. Étant

éclairés par le soleil sur une de leurs faces, ils doivent projeter dans l'espace, à l'opposé de cet astre, des cônes d'ombre plus ou moins allongés. Lorsque la lune entre dans le cône d'ombre porté par la terre, la face qu'elle nous présente se trouve totalement, ou en partie, privée de la lumière du soleil, et l'on dit qu'il y a *éclipse de lune*. Si, au contraire, le cône d'ombre porté par la lune atteint une portion de l'hémisphère terrestre actuellement tourné vers le soleil, il lui ôte pour le moment la vue de cet astre, et l'on dit qu'il y a *éclipse de soleil*.

C'est dans les conjonctions qu'arrivent les nouvelles lunes et les éclipses de soleil. Pour que ce dernier phénomène ait lieu, au moins partiellement, il n'est pas absolument nécessaire que la lune soit dans le plan de l'écliptique; il suffit que la distance angulaire de son bord inférieur ou supérieur à ce plan, vu du point de la surface terrestre où on l'observe, soit moindre que le demi-diamètre apparent du soleil.

Au contraire, l'opposition est l'instant de la pleine lune, et c'est aussi la circonstance dans laquelle cet astre peut être éclipsé par l'interposition de la terre. Pour cela il faut que la distance de son bord inférieur ou supérieur au plan de l'écliptique soit moindre que le demi-diamètre de l'ombre projetée par la terre à cette distance.

Jusqu'ici nous avons considéré la lune comme projetée sur la sphère céleste dans le plan mobile qui la transporte. Il faut maintenant étudier sa marche dans ce plan; on y parvient, comme je l'ai annoncé, en combinant la mesure des mouvements angulaires avec les variations des distances à la terre, indiquées par les changements de grandeur des diamètres apparents.

Ceux-ci varient dans des proportions très considérables. La plus grande valeur que le diamètre apparent de la lune atteigne, étant vu du centre de la terre, est 33′ 31″; la plus petite, 29′ 21″. Les valeurs analogues pour le soleil sont 32′ 36″, et 31′ 31″. Ainsi les changements de distances qui y correspondent sont tellement étendus, qu'ils peuvent rendre le diamètre apparent de la lune plus grand que le plus grand diamètre apparent du soleil et moindre que le plus petit.

On est parvenu à mesurer trigonométriquement la distance absolue de la lune à la terre, en prenant, pour base de cette triangulation, la corde de la sphère terrestre comprise entre deux points connus de sa surface. Soit, à un instant donné, L le centre du sphéroïde lunaire, C celui de la terre supposée sphérique, LO, un rayon visuel mené de la lune tangentiellement à cette sphère. L'opération fait connaître l'angle P=CLO que sous-tend le rayon terrestre CO perpendiculaire à OL : on l'appelle la *parallaxe horizontale*. De là on conclut la distance actuelle CL en par-

ties de ce rayon. Si on le prend pour unité, on trouve, pour les limites extrêmes de CL, les valeurs suivantes :

	Parallaxe.	Distance à la terre.
La plus petite	53′ 51″	63,8419
La plus grande	61 29	55,9164

La distance moyenne arithmétique entre ces extrêmes est 59,87918, c'est-à-dire, environ 60 fois le rayon moyen de la terre à la latitude de Paris.

En combinant ces mesures de distances avec les observations du mouvement angulaire, on a tous les éléments nécessaires pour connaître la nature de l'orbite décrite par la lune dans le plan mobile qui la transporte. On trouve ainsi qu'elle se meut sur le contour d'une ellipse fort excentrique, dont un des foyers est au centre de la terre; son rayon vecteur y décrit autour de ce point des aires à peu près proportionnelles au temps. Le périgée de cette ellipse n'est pas fixe sur son plan. Il a un mouvement propre direct, c'est-à-dire, dirigé d'occident en orient comme celui du soleil. Cela fait que, lorsque la lune a fait une révolution complète en longitude, elle n'est pas encore revenue à son périgée. Le temps qu'elle met à le rejoindre se nomme, d'après les Grecs, la *révolution anomalistique* ou la *révolution d'anomalie*, parce qu'ils appelaient *anomalie*, proprement *désordre*, tout ce qui écartait les corps célestes de l'uniformité qu'ils supposaient être un attribut inhérent à leur nature.

Mais, même ayant égard à ce déplacement du périgée de l'ellipse lunaire, le mouvement elliptique est encore bien loin de représenter exactement la marche de la lune. Il se trouve modifié occasionnellement par des perturbations périodiques très nombreuses qui en altèrent singulièrement la simplicité. Les plus sensibles sont les trois que l'on a nommées, l'*évection*, la *variation*, et l'*équation annuelle*. Je me borne à les mentionner.

Il me reste à tirer de ce qui précède les données nécessaires pour établir les apparences générales qui se produisent dans les éclipses de lune et de soleil.

Considérons d'abord les éclipses de lune. Elles sont produites par le cône d'ombre que la terre éclairée par le soleil projette derrière elle dans l'espace. L'astronomie nous fournit les données nécessaires pour calculer les longueurs et les dimensions de ce cône, dans toutes les distances relatives des deux corps. Prenons pour exemple le cas où le soleil se trouve à sa distance moyenne de la terre. Les observations des pas-

sages de Vénus nous ont appris qu'alors le sphéroïde terrestre, vu du centre de cet astre, sous-tend un angle qui n'excède pas 17",56, tandis que, dans la même circonstance, le disque du soleil, vu du centre de la terre, sous-tend 1922",71, c'est-à-dire un angle 109 fois 1/2 plus grand. En achevant le calcul pour ce cas, et pour les analogues relatifs aux distances extrêmes du soleil à la terre, on trouve ce qui suit :

Distances de la terre au sommet du cône d'ombre, porté par elle dans l'espace, à l'opposé du soleil. (Les distances sont exprimées en rayons terrestres).

Soleil périgée	212,896
Soleil dans sa moyenne distance à la terre	216,531
Soleil apogée	220,238

La marche de ces valeurs montre que l'ombre s'allonge à mesure que le soleil s'éloigne de la terre, comme il était naturel de le prévoir. Nous avons d'ailleurs reconnu que la plus grande distance de la lune à la terre, exprimée aussi en rayons terrestres, est de 63,8419. Ainsi l'ombre portée par la terre dans l'espace, non seulement dépasse l'orbe de la lune, mais s'étend plus de trois fois au delà.

Prenons ce cône dans sa plus petite longueur, et plaçons-y la lune à la plus grande distance possible de la terre, 63,8419. L'orbe de la lune coupera ce cône suivant une section circulaire qui, vue de la terre, sous-tendra un angle de 75′ 24″ 3. Or la plus grande de toutes les valeurs que le diamètre apparent de la lune puisse atteindre, c'est 33′ 31″. Ainsi, quand elle traversera centralement cette ombre, elle en sera toujours complètement enveloppée, et même débordée de beaucoup.

On peut calculer de la même manière la longueur et les dimensions du cône d'ombre que la lune projette derrière elle dans l'espace, selon les diverses distances du soleil où elle se trouve placée. Il ne faut qu'introduire dans les formules les données qui lui sont spéciales. En faisant ce calcul pour les cas extrêmes qui peuvent se présenter, on trouve d'abord :

CAS EXTRÊMES.	LONGUEUR du cône d'ombre.	DISTANCE de la lune à la terre.
Soleil apogée, lune périgée	59,730	55,902
Soleil périgée, lune apogée	57,760	63,862

Dans le premier cas, l'ombre de la lune atteindra et même dépassera le centre de la terre. Dans le second, elle n'atteindra même pas sa surface. Ainsi, quand même la lune se mouvrait dans le plan de l'écliptique, elle ne produirait pas toujours une obscurité totale en quelque point de la surface terrestre. Les variations de sa distance s'y opposent.

[Ici se termine le manuscrit de J.-B. Biot. La mort ayant empêché l'auteur de donner la démonstration, objet capital de son article, un de ses petits-fils qu'il avait plusieurs fois associé à ses travaux, a cherché à combler la lacune.]

Si l'on a égard au peu de largeur de l'ombre lunaire comparativement au disque terrestre, on reconnaît que les éclipses totales de soleil ne peuvent être que locales et de peu de durée ; tandis que les éclipses de lune sont universelles pour tous les points de l'hémisphère terrestre qui ont la lune sur l'horizon au moment de l'éclipse, et peuvent, à cause de la grandeur de l'ombre terrestre, durer beaucoup plus longtemps. Le nombre des éclipses de lune, visibles en un lieu donné, est plus grand que le nombre des éclipses de soleil que l'on peut y observer, malgré la plus grande fréquence de ces dernières considérées sur toute la surface de notre globe.

Malgré les détails donnés au commencement de cet exposé, on n'aurait encore qu'une idée incomplète de la complication des mouvements lunaires, si nous n'ajoutions que les éléments mobiles auxquels on les rattache ne varient pas seulement proportionnellement au temps, mais sont, de plus, assujettis à des équations séculaires, qui altèrent peu à peu les périodes moyennes des révolutions que nous avons définies.

Nous rapprochons dans un même tableau les valeurs de toutes les périodes, considérées à l'époque du 1er janvier 1801, et nous les faisons précéder de la valeur de la révolution sidérale du soleil à la même époque. Voulant comparer ces résultats à ceux qui ont été obtenus dans l'antiquité par les prêtres chaldéens, nous faisons abstraction des révolutions tropiques, attendu que le phénomène de la précession des équinoxes n'a été découvert et mis en lumière que par Hipparque.

Les durées moyennes des périodes consignées dans le tableau qui suit ont pu être conclues des observations faites depuis moins d'un siècle, avec les instruments de précision que nous possédons aujourd'hui. Mais leur utilité pour les spéculations astronomiques et astrologiques les a fait chercher et obtenir beaucoup plus tôt, par le seul secours des yeux et d'une observation attentive longtemps continuée.

DÉSIGNATION DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE.	DURÉE en jours solaires moyens.
SOLEIL.	
Révolution sidérale ou année sidérale....................	365^j, 25636 102
LUNE.	
Révolution sidérale ou mois sidéral (révolution de longitude)..	27, 32166 142
Révolution synodique ou mois synodique................	29, 53058 872
Révolution autour du nœud, ou mois draconitique, ou révolution de latitude................................	27, 21221 931
Révolution autour du périgée, ou mois anomalistique, ou révolution d'anomalie..............................	27, 55455 194

En effet, dans le livre II de l'Almageste, au chapitre IV qui a pour titre : *Des temps périodiques de la lune,* Ptolémée donne d'intéressants détails sur les phénomènes généraux qui, à la vue simple, à l'aide d'observations persévéramment suivies et soigneusement datées, ont pu être constatés et appréciés par la seule inspection des étoiles que l'astre rencontre sur sa route. Il dit que les anciens mathématiciens, en comparant des éclipses de lune, avaient cherché le nombre de jours qui contiendraient constamment un même nombre de lunaisons et une même quantité de mouvement en longitude, en nombres soit entiers, soit fractionnaires, de circonférences; qu'ils avaient estimé que ce temps était à peu près de 6585 jours $\frac{1}{3}$. Car, en cet espace de temps, ils voyaient la lune achever environ 223 lunaisons (mois synodiques), 239 restitutions d'anomalie (mois anomalistiques), 241 révolutions en longitude (mois sidéraux), plus 10° $\frac{2}{3}$; ces 10° $\frac{2}{3}$ étant l'arc décrit par le soleil, au delà de 18 circonférences complètes, rapportées aussi aux étoiles durant le même intervalle de temps[1]. Ptolémée ajoute que les anciens mathématiciens appelaient ce temps *période*, comme ramenant à leur premier état les différents mouvements de la lune.

Pour apprécier le degré de justesse des énoncés chaldéens, nous divi-

[1] L'arc de 10° $\frac{2}{3}$, mentionné par Ptolémée et par Geminus, paraît être la traduction par les Grecs d'un énoncé plus ancien $\frac{1}{135}$ de circonférence, qui était indépendant de toute graduation. Rien, en effet, dans les anciens documents, n'indique que les prêtres chaldéens aient opéré la division de la circonférence en 360 parties.

serons le nombre total de jours, 6585 $\frac{1}{3}$, par chacun de ceux qui expriment les multiples respectifs de circonférences qu'il est supposé contenir pour chaque sorte de révolution; et, afin de tout rattacher à la même unité d'arc, nous remplacerons l'excédent de longitude $10^\circ \frac{2}{3}$ par la fraction équivalente $\frac{4}{135}$ de circonférence. Les divers quotients obtenus nous fourniront, pour chaque période particulière, les valeurs suivantes :

DÉSIGNATION DE LA PÉRIODE.	DIVISEUR.	DURÉE de la période.
SOLEIL.		
Révolution sidérale ou année sidérale......	$18 + \frac{4}{135}$	365^j, 25061 627
LUNE.		
Révolution de longitude (mois sidéral).....	$241 + \frac{4}{135}$	27, 32167 553
Révolution synodique (mois synodique).....	223	29, 53064 275
Révolution de latitude (mois draconitique)..	242	27, 21212 121
Révolution d'anomalie (mois anomalistique).	239	27, 55369 596

En comparant ces évaluations à leurs analogues, rapportées plus haut, on voit qu'elles approchent beaucoup de la vérité. La plus grande différence est relative à la durée de l'année sidérale, que les anciens supposaient différer à peine de 365 jours $\frac{1}{4}$.

On doit remarquer que tous les résultats indiqués ne sont que de simples périodes numériques de mouvement, sans aucune connexion nécessaire, ni même apparente avec des constructions géométriques. On ne les rattache pas explicitement à des orbites idéales, contenues dans des plans abstraits. On n'y spécifie pas non plus le mouvement rétrograde des nœuds, ni la durée de leur révolution en longitude, quoique ces particularités puissent se conclure des périodes rapportées. Ils ont donc pu être recueillis, distingués et liés entre eux, chacun dans leur espèce, sous les seules conditions de temps, de résidence stable, et de transmission continue, indispensables à une telle œuvre.

Or l'histoire nous apprend que ces conditions ont existé complètement réunies, en Égypte, pendant beaucoup de siècles; bien avant que les Grecs, d'où nous tenons les débris de cette ancienne science, fussent constitués à l'état de nation savante et même policée. Plus de sept siècles avant l'ère chrétienne, il y avait chez les Chaldéens de Babylone une caste sacerdotale, établie, constituée comme institution de l'empire, se

perpétuant dans les mêmes familles, et attachée par ses fonctions aux observations célestes. Elle les suivait assidûment, et les enregistrait avec ponctualité, en y annexant des dates continues. Ces faits ne sont pas seulement attestés par les historiens; nous en avons la preuve matérielle par les observations d'éclipses qu'Hipparque et Ptolémée ont empruntées à ces mêmes Chaldéens, et que nous trouvons mentionnées dans leurs ouvrages. Elles sont toutes décrites comme ayant été vues dans un même lieu, à Babylone : elles sont liées par des dates dont la continuité se soutient à travers tous les changements politiques, suivant sans interruption la série des souverains assyriens, mèdes, perses et enfin grecs, auxquels l'empire de Chaldée a été successivement soumis.

La copie des registres tenus par les prêtres de Babylone ne nous a pas été transmise; mais, avec les connaissances que nous possédons aujourd'hui, il est possible d'y suppléer partiellement, dans une certaine mesure, et d'une manière suffisante pour montrer comment les Chaldéens ont pu, sans aucune science géométrique, découvrir la période appelée de leur nom, *chaldaïque*. D'après Ptolémée ils ont trouvé les éléments de leur découverte dans les éclipses de lune; c'est donc là qu'il faut les chercher.

Nous aidant du tableau des éclipses dressé par Pingré, et des tabeu abrégées de Largeteau pour le calcul des syzygies, nous avons calrant les éclipses totales de lune qui ont dû être visibles sous le méridietien-Paris, depuis l'an −720 jusqu'à l'an −615 de l'ère chrétienne (style astronomique), et nous avons transformé les dates du calendrier chrétien en dates du calendrier égyptien. Nous avons pris, pour point de départ de nos calculs, la date de la plus ancienne éclipse de lune qui soit mentionnée par Ptolémée, et qui est rapportée à la première année du règne de Mardocempad, an 27 de l'ère de Nabonassar.

Ne possédant pas les détails qui, sur les registres des observations chaldéennes, servaient à distinguer les éclipses entre elles, nous les avons remplacés par l'indication de la valeur, d'après Largeteau, d'une certaine quantité f proportionnelle à la distance de la lune au nœud : elle permet d'effectuer cette distinction, en faisant connaître la grandeur relative de ces éclipses.

Sur les tableaux qui suivent toutes les dates sont relatives au méridien de Paris, et s'appliquent à l'instant de l'opposition, qui répond à peu près au temps milieu de l'éclipse.

Les heures sont comptées de 0 à 24, à partir du minuit moyen civil pour le calendrier julien intercalé, et à partir de midi, pour le calendrier égyptien, rattaché à l'ère de Nabonassar. La durée de l'année égyp-

tienne est constamment égale à 365 jours solaires; elle se compose de 12 mois de 30 jours et de 5 jours appelés *épagomènes*.

SÉRIE CHRONOLOGIQUE D'ÉCLIPSES DE LUNE RATTACHÉES AU CALENDRIER JULIEN.

LETTRES ORDINALES périodiques	ANNÉES de la période Julienne.	ANNÉES de l'ère chrétienne.	DATES EN MOIS, JOURS ET HEURES.	RANG ORDINAL des jours dans l'année.	f ou criterium de l'éclipse.
A_1	3993 B	720 B	19 mars.............. $17^h\ 44^m$	79	995
B_1			12 septembre.......... 0 54	256	12
C_1	3997 B	716 B	6 janvier............ 4 04	6	1
D_1	4000	713	1 mai................ 1 29	121	987
E_1			24 octobre........... 18 00	297	13
F_1	4004	709	16 février........... 16 00	47	994
G_1	4007	706	6 décembre........... 5 30	340	6
A_2	4011	702	31 mars.............. 0 50	90	993
E_2	4018	695	4 novembre........... 1 45	308	3
F_2	4022	691	27 février........... 0 00	58	992
B_3	4029 B	684 B	3 octobre............ 17 44	277	7
C_3	4033 B	680 B	27 janvier........... 21 45	17	995
G_3	4043	670	27 décembre.......... 22 04	361	0
B_4	4047	666	15 octobre........... 2 05	288	4
C_4	4051	662	7 février............ 5 35	38	992
D_4	4054	659	1 juin............... 23 30	152	979
E_4			25 novembre.......... 18 43	329	999
G_4	4062	651	7 janvier............ 6 15	7	998
A_5	4065 B	648 B	1 mai................ 21 44	122	983
E_5	4072	641	7 décembre........... 2 55	341	996
F_5	4076	637	31 mars.............. 21 55	90	983
B_6	4083	630	5 novembre........... 18 20	309	999
C_6	4087	626	28 février........... 22 15	87	988
F_6	4094	619	11 avril............. 5 00	101	980
G_6	4098	615	28 janvier........... 22 30	28	993

SÉRIE CHRONOLOGIQUE D'ÉCLIPSES DE LUNE RATTACHÉES AU CALENDRIER ÉGYPTIEN.

LETTRES ORDINALES périodiques.	ANNÉES de NABONASSAR.	DATES EN MOIS, JOURS ET HEURES.		RANG ORDINAL des jours dans l'année.	ƒ ou criterium de l'éclipse.
A_1	27	29 thot	5h 44m	29	995
B_1		25 phaménoth	12 54	205	12
C_1	30	21 Épiphi	16 04	321	1
D_1	34	12 Athyr	13 29	72	987
E_1		9 Pachôn	6 00	249	13
F_1	37	5 épagomène	4 00	365	994
G_1	41	23 Payni	17 30	293	6
A_2	45	14 Phaophi	12 50	44	993
E_2	52	24 Pachôn	13 45	264	3
F_2	56	15 thot	12 00	15	992
B_3	63	26 pharmouti	5 44	236	7
C_3	66	22 Mésori	9 45	352	995
G_3	77	24 Épiphi	10 04	324	0
B_4	81	11 Pachôn	14 05	251	4
C_4	85	2 thot	17 35	2	992
D_4	88	28 choiak	11 30	118	979
E_4		25 Payni	6 43	295	999
G_4	95	9 Mésori	18 15	339	998
A_5	99	30 Athyr	9 44	90	983
E_5	106	10 Épiphi	14 55	310	996
F_5	110	1 Athyr	9 55	61	983
B_6	117	12 Payni	6 20	282	999
C_6	121	3 Phaophi	10 15	33	988
F_6	128	16 Athyr	17 00	76	980
G_6	132	5 thot	10 30	5	993

A la lecture de ces tableaux, on voit immédiatement que la série des éclipses peut être rattachée à six périodes, comme l'indique le diagramme ci-après.

1re période...........	A	B	C	D	E	F	G
2e période...........	A				E	F	
3e période...........		B	C				G
4e période...........		B	C	D	E		G
5e période...........	A				E	F	
6e période...........		B	C			F	G

Les cases vides répondent à des éclipses homologues, qui n'ont pas été visibles au lieu d'observation dans la période considérée, mais que l'on a aperçues de nouveau dans les périodes suivantes.

La parfaite régularité du calendrier égyptien permet de déduire, par une opération d'arithmétique tout à fait élémentaire, l'intervalle de temps écoulé entre les éclipses désignées par des lettres homologues. Pour abréger les écritures nous représentons dans le tableau qui suit, par les lettres A, B, C, etc., accompagnées de leurs indices, la date de l'éclipse que la lettre désigne. Nous obtenons ainsi, en années, jours et heures du calendrier égyptien, la durée des périodes qui séparent les éclipses de même grandeur relative.

INTERVALLES ENTRE LES ÉCLIPSES.

	ANNÉES.	JOURS.	HEURES.
$A_2 - A_1$	18	15	$7^h 06^m$
$E_2 - E_1$	18	15	7 45
$F_3 - F_1$	18	15	8 00
$B_4 - B_3$	18	15	8 21
$C_4 - C_3$	18	15	7 50
$G_4 - G_3$	18	15	8 11
$E_5 - E_4$	18	15	8 12
$F_6 - F_5$	18	15	7 05

	ANNÉES.	JOURS.	HEURES.
$B_3 - B_1$	36	30	$16^h 50^m$
$C_3 - C_1$	36	30	17 41
$G_3 - G_1$	36	30	16 34
$B_6 - B_4$	36	30	16 15
$C_6 - C_4$	36	30	16 40
$E_4 - E_2$	36	30	16 58
$G_6 - G_4$	36	30	16 15
$D_4 - D_1$	54	45	22 01
$A_5 - A_2$	54	45	20 54
$F_5 - F_2$	54	45	21 58

Il résulte de ce tableau, qui embrasse en totalité 31 périodes, que l'intervalle moyen entre deux éclipses de lune, homologues et consécutives, est de 18 ans égyptiens, 15 jours et 7 heures 53 minutes, ou à peu près de 6585 jours $\frac{1}{3}$ comme l'annonce Ptolémée. La valeur individuelle des périodes calculées s'écarte de la moyenne, en plus ou en moins, d'une fraction d'heure assez notable. Cela tient surtout à ce que la période chaldaïque n'embrassant pas des révolutions du soleil absolument complètes, ne ramène pas exactement, dans les mêmes positions relatives, les trois astres générateurs des éclipses. Son application doit d'ailleurs être limitée à un petit nombre de siècles, à cause des inégalités séculaires qui altèrent sans cesse les moyens mouvements de la longitude, du périgée et des nœuds de la lune.

F. L.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Louis-François-Clément Bréguet, membre libre de l'Académie des sciences, est décédé le 27 octobre 1883.

Dans sa séance du lundi 12 novembre 1883, l'Académie des sciences a élu M. Charcot à la place vacante, dans la section de médecine et de chirurgie, par le décès de M. le baron Jules Cloquet.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du samedi 27 octobre, l'Académie des beaux-arts a élu M. T. Mercurj, à Rome, associé étranger, en remplacement de M. Felsing, décédé.

Dans sa séance du samedi 3 novembre, l'Académie des beaux-arts a élu M. Da Sylva, à Lisbonne, associé étranger, en remplacement de M. Ferstel, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le 10 novembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Pont.

La séance s'est ouverte par un discours de M. le Président annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés :

PRIX DÉCERNÉS :

Prix du Budget. — Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour le concours de l'année 1882, le sujet suivant : « Exposer et discuter, dans ses principes et dans ses applications pratiques, la théorie des cas de conscience d'après l'École stoïcienne. » L'Académie décerne le prix à M. Thamin, professeur de philosophie au lycée de Brest.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour le concours de l'année 1883, la question suivante : « Exposer les traits principaux des différents systèmes d'organisation municipale et départementale en France depuis 1789 et les comparer aux institutions analogues à l'étranger. » L'Académie décerne le prix à M. Joseph Ferrand, ancien préfet, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3. L'Académie accorde, en outre, une mention honorable à M. de Ferron, conseiller de préfecture de la Seine, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1.

Prix Léon Faucher. — Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Des associations coopératives. » L'Académie ne décerne pas le prix. Elle accorde deux récompenses, l'une, de 2,000 francs, à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 2, M. Hubert Valleroux, avocat à la Cour d'appel de Paris; la seconde, de 500 francs, à M. C. Renault, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3.

L'Académie avait, en outre, proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant : « Les assurances : étudier leurs origines, les développements qu'elles ont reçus et qu'elles peuvent recevoir, les principes sur lesquels elles reposent et les avantages qu'elles peuvent procurer à la société. » L'Académie décerne le prix à M. Chaufton, auteur du mémoire inscrit sous le n° 2. Elle accorde, en outre, deux mentions honorables, l'une à M. Renault, auteur du mémoire inscrit sous le n° 4, l'autre au mémoire inscrit sous le n° 5, portant pour devise : *The modern Underwriting is a Science.*

Prix Crouzet. — Section de philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant : « La philosophie de l'évolution. » L'Académie ne décerne pas le prix. Elle accorde une récompense de 1,500 francs à Mlle Clémence Royer, auteur du mémoire n° 2.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie décerne ce prix à M. F.-T. Perrens, inspecteur de l'Académie de Paris, pour son *Histoire de Florence.*

PRIX PROPOSÉS.

Prix du Budget — Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé au 31 mars 1884 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1882 : « La perception extérieure. Exposer les principales théories de la perception extérieure. Faire connaître et discuter les travaux les plus récents sur les rapports des phénomènes psychologiques et des phénomènes physiologiques dans le fait de la perception. Rechercher ce que les observations des physiologistes contemporains ont pu apprendre de nouveau relativement à cette question. »

L'Académie rappelle, en outre, qu'elle a proposé, pour le concours de 1885, le sujet suivant : « Le libre arbitre, théorie et histoire. »

Les mémoires pour ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884. Ces deux prix sont de la valeur de 1,500 francs chacun.

Section de morale. — L'Académie propose, pour l'année 1886, le sujet suivant : « Examiner et apprécier les principes sur lesquels repose la pénalité dans les doctrines philosophiques les plus modernes. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant : « Histoire de l'enseignement du droit avant 1789. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours du budget pour la reporter au concours Odilon Barrot de l'année 1886.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1886, le sujet suivant : « Des réformes qui pourraient être introduites dans la législation des faillites en France, d'après l'examen comparé des principales législations étrangères. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie avait prorogé à l'année 1883 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour le 30 novembre 1880 : « La main-d'œuvre et son prix. Rechercher et constater : 1° de quelles circonstances économiques dépend le prix de la main-d'œuvre; 2° quelle influence ont exercée et exercent sur ce prix les progrès successifs du travail et de la richesse; 3° quels effets a sur ce prix l'état des esprits et des mœurs chez ceux dont il rétribue les services. » Le concours n'a pas répondu à l'attente de l'Académie. Trois mémoires ont été soumis à l'examen : ils ont tous les trois le caractère d'être fort succincts et de se tenir dans la généralité. Ce sont plutôt des articles que des ouvrages. L'Académie ne décerne pas le prix; mais le sujet est tellement important qu'elle le remet au concours pour l'année 1886.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie avait proposé, pour le 31 mai 1882, le sujet suivant : « Histoire des céréales en France. » Un seul mémoire a été adressé au concours; il a été jugé insuffisant. L'Académie ne décerne pas le prix. Elle remet la question au concours pour l'année 1886.

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1879 et prorogé une première fois à l'année 1882 : « Rechercher les origines et les caractères de la chevalerie, ainsi que les origines et les caractères de la littérature chevaleresque. Déterminer, dans la chevalerie et dans la littérature qui en est l'expression, quelle part peuvent avoir eue : 1° l'élément celtique (gallois, breton et gaélique); 2° l'élément germanique et scandinave; 3° le christianisme et l'esprit religieux. Examiner si une part d'influence doit être aussi attribuée à la civilisation arabe et mauresque, au moins sur la branche méridionale de la littérature chevaleresque. Étudier l'influence qu'ont exercée la chevalerie et la littérature chevaleresque sur les mœurs et les idées de la France et de l'Europe depuis le XIe siècle jusqu'à la dernière période de la chevalerie caractérisée par le chevalier Bayard. Déterminer les rapports et les oppositions entre la morale chevaleresque, telle qu'elle se dégage des *Chansons de gestes* et de l'ensemble de cette littérature, et, d'autre part, la morale de l'Église et l'esprit de la législation féodale. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1885, la question suivante : « La politique du roi Charles V. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé au 31 mars 1884, en élevant la valeur du prix à la somme de 5,000 francs, le sujet suivant, qu'elle a déjà prorogé deux fois : « De la philosophie stoïcienne. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 mars 1884.

L'Académie rappelle, en outre, qu'elle a proposé, pour l'année 1884, le sujet suivant : « Le Scepticisme dans l'antiquité grecque. »

Ce prix est de la valeur de 6,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant : « Le barreau anglais et le barreau français. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Par une lettre adressée, le 2 février 1883, au secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Raymond Barrot, neveu et légataire universel de M. Odilon Barrot, a autorisé l'Académie à étendre les sujets du concours fondé par son oncle, sauf à revenir, aussitôt que l'occasion paraîtra favorable, aux sujets spécialement indiqués par le testament : le jury, la procédure civile et criminelle, la décentralisation administrative. L'Académie, en conséquence, propose, pour l'année 1886, le sujet suivant, qu'elle a retiré du concours du Budget : « Histoire de l'enseignement du droit avant 1789. »

Ce prix est de la valeur de 6,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Prix Léon Faucher. — Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie propose, pour l'année 1885, le sujet suivant : « La vie, les travaux et les doctrines d'Adam Smith. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Prix Wolowski. Sections d'économie politique et de législation réunies. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1882 : « Des rapports entre le droit et l'économie politique. »

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie a, en outre, décidé qu'en 1885 elle décernerait le prix Wolowski à un ouvrage d'économie politique composé dans les six années qui auront précédé le terme du concours fixé le 31 décembre 1884.

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Prix du comte Rossi. — *Section d'économie politique, finances, statistique.* — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1881 : « Des coalitions et des grèves dans l'industrie, et de leur influence. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant : « Exposer les faits qui, dans les sociétés de l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques. Rechercher quels étaient, dans l'antiquité, les rapports entre le capital et le travail, surtout le travail libre; jusqu'à quelle limite le travail était divisé; quelles formes affectait le commerce, et comment les lois économiques ont fonctionné dans une société différente de la nôtre. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1885.

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1884, la question suivante : « Les corporations d'arts et métiers en France et dans les principaux États de l'Europe. Exposer sommairement leur origine, les diverses phases de leur développement, les causes de leur décadence. Étudier les inconvénients et les avantages qu'elles pourraient avoir aujourd'hui; si elles seraient favorables ou défavorables aux progrès industriels; quelle action elles pourraient exercer sur les conditions du travail. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1886, le sujet suivant : « La question des salaires. Montrer, par des exemples et par des statistiques choisies dans des lieux et dans des temps divers et dans des conditions économiques diverses, quelles ont été les variations du taux des salaires, quelles causes ont produit ces variations, quelle influence exercent, à cet égard, l'abondance ou la rareté du capital et des bras, le progrès des inventions, les institutions et les lois. »

Ce prix est de la valeur de 4,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Prix Kœnigswarter. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — M. Louis-Jean Kœnigswarter, ancien correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a légué à l'Académie une somme de 10,000 francs, à charge par elle de fonder, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du droit, un prix triennal de 1,500 francs. Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, dans l'année 1884.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie

avait prorogé au 31 octobre 1882 le sujet suivant : « De l'indigence depuis le XVIe siècle inclusivement jusqu'à la révolution de 1789. » L'Académie ne décerne pas le prix, et remet la question au concours pour l'année 1886, en la modifiant ainsi qu'il suit : « Constater l'état de l'indigence, rechercher les causes qui ont pu l'atténuer ou l'aggraver, les raisons de sa persistance depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789, l'influence que les progrès de la richesse et les changements survenus dans les institutions politiques, économiques et charitables, ont pu exercer sur la diminution ou sur l'accroissement de la misère. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1885, le sujet suivant : « De la protection de l'enfance au point de vue des enfants trouvés et assistés ou délaissés par leur famille. »

Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Prix fondé par feu M. le baron de Morogues. — M. le baron de Morogues a légué une somme, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.

Ce prix est de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages imprimés devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1885, le sujet suivant : « Étude historique et critique sur le réalisme dans la poésie et dans l'art. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Prix Bordin. — *Section de philosophie.* — L'Académie avait proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Examen critique des systèmes compris sous le nom général de Philosophie de l'histoire. » Un seul mémoire ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1885.

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Section de morale. — L'Académie avait proposé pour l'année 1883 le sujet suivant : « Examen critique des principes et des fondements sur lesquels reposent les théories désignées de nos jours sous le nom de Sociologie. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1885.

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1885, la question suivante : « Énumérer et apprécier les traités de morale qui, en France, de 1790 à 1804, sous forme d'ouvrages philosophiques ou de manuels ou de catéchismes, ont été publiés, réédités ou demandés par l'autorité publique. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie propose, pour

l'année 1885, le sujet suivant : « Des réformes de la législation relative à la condition des étrangers en France et dans les colonies. »

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 le sujet suivant, qu'elle avait proposé une première fois pour l'année 1880 : « Les grandes compagnies de commerce. Indiquer brièvement les origines des compagnies de commerce et des corporations commerciales avant le XVIe siècle; exposer l'organisation et l'histoire des compagnies privilégiées fondées depuis le XVIe siècle, en vue du commerce extérieur, dans les principaux États de l'Europe, et notamment en Hollande, en Angleterre et en France; discuter les principes économiques sur lesquels elles étaient fondées; rechercher les résultats qu'elles ont obtenus pour elles-mêmes, et l'influence, utile ou nuisible, qu'elles ont pu exercer sur le commerce de leur propre nation et sur le développement général de l'industrie et du commerce dans le monde. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1886, le sujet suivant : « De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande, au XVIIIe et au XIXe siècle. Montrer quelle a été, sur la forme de ces emprunts, l'influence des mœurs et de l'instruction, celle des institutions, ainsi que de la richesse, du credit et de la confiance. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour l'année 1886, le sujet suivant : « Les assemblées provinciales dans l'Empire romain. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Prix triennal fondé par feu M. Achille-Edmond Halphen. — Feu M. Achille-Edmond Halphen a légué à l'Académie des sciences morales et politiques une rente annuelle de 500 francs, pour les arrérages de ladite rente être décernés en prix, tous les trois ans, à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Ce prix, qui est de la valeur de 1,500 francs, sera décerné en séance publique, selon les intentions du testateur. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Prix Crouzet. — Section de philosophie. — Ce prix, qui est de 2,000 francs, sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques, en 1886, au meilleur mémoire traitant des questions philosophiques ou la question religieuse.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de 10,000 francs destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq académies. Ce prix sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1888.

Prix Joseph Audiffred. — M. François-Joseph Audiffred, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, a fait donation, à l'Académie des sciences morales et politiques, d'une rente de 5,000 francs, pour fonder un prix annuel en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie », ou « à faire connaître et aimer la patrie ».

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1884. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Après la proclamation des divers prix et l'annonce des sujets proposés, M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, lit une notice historique sur la vie et les travaux de M. Guizot, membre de l'Académie.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 15 novembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Rousse, directeur.

M. Doucet, secrétaire perpétuel, a ouvert la séance en donnant lecture de son rapport sur les concours de 1882.

PRIX DÉCERNÉS.

Pour sujet de prix de poésie l'Académie avait proposé : *Lamartine.* Un premier prix, de 4,000 francs, a été décerné à M. Jean Aicard; sont, en outre, accordés deux seconds prix, de 2,000 francs chacun, à MM. Léon Barracand et Marcel Ballot, une mention honorable à M. Raymond de Borrelli.

Prix Montyon, destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné un prix de 2,500 francs : à M. Gustave Larroumet, auteur d'un ouvrage intitulé : *Marivaux, sa vie et ses œuvres,* 1 vol. in-8°; deux prix de 2,000 francs chacun : à M. Émile Krantz, auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur l'esthétique de Descartes,* 1 vol. in-8°; à M. Auguste Vitu, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Maison mortuaire de Molière,* 1 vol. in-8°; un prix de 1,500 francs : à M. Henri Welschinger, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Censure sous le premier Empire,* 1 vol. in-8°; neuf prix de 1,000 francs chacun : à M. Maurice Croiset, auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien,* 1 vol. in-8°; à M. Charles Bigot, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Petit Français,* 1 vol. in-12; à M. Léon de la Brière, auteur d'un ouvrage intitulé : *Madame de Sévigné en Bretagne,* 1 vol. in-12; à Mme Marie Robert Halt, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire d'un petit homme,* 1 vol. in-12; à Mme Vattier d'Ambroise, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Roman d'une sœur, six orphelins,* 1 vol. in-12; à Daniel Lesueur (Mlle Jeanne Loiseau), auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Mariage de Gabrielle,* 1 vol. in-12; à M. Gaston Tissandier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Récréations scientifiques,* 1 vol. in-8°; à M. Gaston Lavalley, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les grands cœurs, biographies et récits,* 1 vol. in-12; à M. Stéphen Liégeard, auteur d'un recueil de poésies intitulé aussi : *Les grands cœurs,* 1 vol. in-12. L'Académie décerne enfin une médaille d'or, de la valeur de 1,000 francs, à M. Jules Comte, directeur de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à

M. A. Chéruel, pour son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1651-1661), 3 vol. in-8°, et le second prix à M. Ludovic Sciout, pour son *Histoire de la constitution civile du clergé* (1790-1801), 4 vol. in-8°.

Prix Thiers. — Le prix de 3,000 francs, fondé par M. Thiers, a été décerné à M. G. Rothan, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *La Politique française en 1866*, 1 vol. in-8°; l'autre, *L'Affaire du Luxembourg, le prélude de la guerre de 1870*, 1 vol. in-8°.

Prix Thérouanne. — Le prix Thérouanne, de la valeur de 4,000 francs, a été ainsi réparti : 1° un prix de 2,000 francs, à M. le comte Jules Delaborde, auteur d'un ouvrage intitulé : *Gaspard de Coligny, amiral de France*, 3 vol. in-8°: 2° un prix de même valeur, à M. Albert du Boys, auteur d'un ouvrage intitulé : *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*, 1 vol. in-8°.

Prix Bordin. — Le prix Bordin, de la valeur de 3,000 francs, a été décerné à M. Ferdinand Brunetière, pour ses ouvrages intitulés : *Le Roman naturaliste*, 1 vol. in-12; *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 1 vol. in-12; *Nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 1 vol. in-12.

Prix Marcelin Guérin. — L'Académie a décidé que le prix de la fondation Marcelin Guérin serait ainsi réparti : 1° un prix de 2,000 francs, à M. Boucher-Leclerq, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la divination dans l'antiquité*, 4 vol. in-8°; 2° un prix de 1,500 francs, à M. Louis Favre, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Luxembourg* (1300-1882); *Récits et confidences sur un vieux palais*, 1 vol. in-8°; 3° un prix de 1,500 francs, à M. Alexandre Beljame, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe siècle*, 1 vol. in-8°.

Prix Langlois. — Le prix Langlois, de la valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. Ch.-Émile Ruelle, pour sa traduction de *La poétique et la rhétorique d'Aristote*, 1 vol. in-12.

Prix Jules Janin. — Le prix n'est pas décerné. Sur le montant de la fondation, l'Académie attribue une somme de 1,000 francs à M. Develay, pour sa traduction de quelques œuvres latines de Pétrarque.

Prix de Jouy. — Le prix de Jouy, de la valeur de 1,500 francs, a été ainsi réparti : 1° un prix de 1,000 francs est décerné à M. le comte de Chouzy, auteur d'un ouvrage intitulé : *Ignis*; 2° un prix de 500 francs, à Mme Jeanne Mairet (Mme Ch. Bigot), auteur d'un roman intitulé : *Marca*.

Prix Archon-Despérouses. — Le prix Archon-Despérouses, de la valeur de 4,000 fr., a été ainsi réparti : 1° un prix de 2,000 francs, à M. Georges Bengesco, pour l'ouvrage intitulé : *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, t. Ier, in-8°; 2° un prix de 1,000 fr., à M. A. Gazier, auteur d'un livre intitulé : *Choix de sermons de Bossuet* (1653-1691), 1 vol. in-8°; 3° un prix de 1,000 francs, à M. Ch.-L. Livet, pour ses éditions classiques de *L'Avare*, du *Misanthrope* et du *Tartufe*, 3 vol. in-12.

Prix Botta. — Sur le montant de la fondation, l'Académie a décerné un prix de 3,000 francs à M. Paul Rousselot, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'éducation des femmes en France*, 2 vol. in-12.

Prix Vitet. — Ce prix légué par M. Vitet à l'Académie pour être employé comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres, est cette année de 6,250 francs. L'Académie le décerne à M. Émile Montégut.

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que ce prix serait ainsi réparti : 1° un prix de 1,000 francs, à M. Jules Levallois; 2° un prix de 800 francs, à M. Pontsevrez.

Prix Monbinne. — Le prix Monbinne, de la valeur de 3,000 francs, a été ainsi réparti : 1° un prix de 1,500 francs, à M. Henri Dupin; 2° un prix de 1,500 francs, à MM. Édouard Noël et Edmond Stoullig.

L'Académie accorde à Mlle Clarisse Bader une une somme de 1,000 francs sur le reliquat disponible de la fondation Botta.

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence à décerner en 1884. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1884 : *Discours sur la vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné.* Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1883.

Prix de poésie à décerner en 1885. — L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1885 : *Sursum corda.* Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1884.

Prix Montyon destiné aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, dans le cours des années 1882 et 1883, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Gobert. — L'Académie décernera en 1884 le prix annuel fondé par M. le baron Gobert pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, et pour celui dont le mérite en approchera le plus. Les concurrents devront déposer au secrétariat de l'Institut trois exemplaires de leur ouvrage avant le 31 décembre 1883.

Prix Thérouanne. — L'Académie décernera en 1886 le prix annuel de 4,000 fr. fondé par M. Thérouanne, en faveur des meilleurs travaux historiques publiés dans l'année précédente. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Thiers. — L'Académie décernera en 1884 le prix triennal de 3,000 francs, fondé par M. Thiers pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques, au meilleur ouvrage d'histoire publié dans les trois années précédentes. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1885.

Prix Halphen. — L'Académie décernera en 1884 le prix triennal de 1,500 fr. fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Guizot. — L'Académie décernera en 1884 le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Guizot. Ce prix, selon les intentions du fondateur, sera décerné au meilleur ouvrage, publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes

époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Bordin. — La fondation annuelle de 3,000 francs instituée par M. Bordin est spécialement consacrée à encourager la haute littérature. Ce prix sera décerné, en 1884, au meilleur ouvrage publié dans le cours des années 1882 et 1883. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Marcelin Guérin. — L'Académie décernera en 1884 le prix annuel de 5,000 francs fondé par M. Marcelin Guérin. Ce prix, selon les intentions du fondateur, est destiné à récompenser les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature, et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Langlois. — Ce prix sera décerné en 1884 à l'auteur de la meilleure traduction en vers ou en prose, publiée dans le cours des années 1882 et 1883, d'un ouvrage grec, latin ou étranger. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Jules Janin. — L'Académie décernera en 1884 le prix triennal de 3,000 fr., fondé par Mme Jules Janin, à la meilleure traduction d'un ouvrage latin, publiée dans les trois années précédentes. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix de Jouy. — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, sera décerné en 1885 à l'ouvrage publié dans le cours des années 1883 et 1884. Aux termes du testament, il doit être décerné, tous les deux ans, à un ouvrage soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1884.

Prix Archon-Despérouses. — L'Académie, chargée par le fondateur de ce prix d'en déterminer le caractère, l'a spécialement affecté à la philologie française, et a décidé que ce prix, de la valeur de 4,000 francs, serait décerné annuellement à des ouvrages de diverses sortes, lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, etc., ayant pour objet l'étude de notre langue et de ses monuments de tout âge. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Botta. — L'Académie décernera en 1887 ce prix de 5,000 francs au meilleur ouvrage, publié en français, sur la condition des femmes. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1886.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, sera décerné en 1884 au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention

et de nouveauté. Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 31 décembre 1883.

Prix Vitet. — L'Académie décernera en 1884 ce prix annuel, que lui a légué M. Vitet, pour être employé, comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry en faveur d'un écrivain sera décerné par l'Académie, en 1884, à un jeune écrivain dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé dans la carrière des lettres.

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait affecté, chaque année, à des hommes de lettres, ou à leurs veuves, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Prix Monbinne. — L'Académie décernera en 1886 ce prix, de la valeur de 3,000 francs. Il sera décerné tous les deux ans, soit pour récompenser des actes de probité, soit pour venir en aide à des infortunes dignes d'intérêt, choisies notamment parmi des personnes ayant suivi la carrière des lettres et de l'enseignement.

Après la proclamation des prix, M. Rousse, directeur, a lu le discours sur les prix de vertu.

La séance a été terminée par la lecture de la pièce de vers qui a remporté le premier prix de poésie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscriptions. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de publier la seconde partie du tome XXX de ses *Mémoires*. Cette seconde partie, qui n'a pas moins de 464 pages, contient des mémoires de M. Th.-Henri Martin sur des hypothèses astronomiques chez les Grecs et les Romains; de M. Hauréau, sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide attribué tour à tour à divers écrivains et restitué à Pierre Bersuire et sur le *Liber de viris illustribus* que l'on a si souvent cité sous le nom du philosophe Henri de Gand; de M. Ed. Le Blant, sur les Actes des Martyrs (supplément aux *Acta sincera* de Ruinart); de M. Deloche, sur la transformation du *C* guttural des Latins en une sifflante et sur le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Tibère; de M. Ch. Robert, sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve. Le plus étendu de ces mémoires est celui de M. Le Blant, qui occupe 291 pages.

Le bouddhisme selon le canon de l'Église du Sud, sous forme de catéchisme, par Henry S. Olcott, approuvé et recommandé pour l'usage des écoles bouddhistes

par H. Soumangala, grand prêtre de Sripada; traduction française. Paris, 1883, in-8°, 105 pages.

M. Henry S. Olcott a eu l'idée, certainement fort neuve, de faire, pour la religion bouddhique, un catéchisme analogue à ceux qui sont en usage dans les écoles chrétiennes. L'entreprise était fort délicate; et loyalement l'auteur a fait tous ses efforts pour ne pas altérer les dogmes dont il se faisait l'interprète. Il a voulu placer son petit et très sérieux ouvrage sous une autorité compétente; et il a obtenu l'approbation d'un grand prêtre de l'Église du Sud, qui atteste que le catéchisme préparé par le colonel S. Olcott est d'accord avec l'orthodoxie de son église. C'est là un très grand point; et il paraît que l'essai a réussi, puisque l'ouvrage a atteint déjà, dans plusieurs langues, sa quatorzième édition, sur laquelle a été faite la traduction française. Le colonel S. Olcott est plein d'enthousiasme pour la religion bouddhique, qu'il place, sans hésiter, au-dessus de toutes les autres, et qu'il croit au niveau même de la science moderne par sa morale et sa philosophie, opinion extrême qu'il est bien difficile de partager. M. H. Olcott explique aussi le Nirvâna comme les bouddhistes du Thibet, et contrairement à la doctrine singhalaise. Quoi qu'il en soit, ce catéchisme mérite d'être consulté; et il paraît que l'exemple donné par un Européen sera bientôt imité par les prêtres bouddhistes du Thibet, qui, de leur côté, travaillent à un catéchisme conçu d'après le même plan. Ce sont là des tentatives fort louables, qui ne peuvent que populariser, sous une forme accessible aux plus humbles adeptes et au vulgaire, la connaissance des dogmes bouddhiques.

La Vie de saint Grégoire le Grand, traduite du latin par frère Angier, religieux de Sainte-Frideswide, publiée pour la première fois par M. Paul Meyer. Paris, 1883, de 208 pages in-8°.

Ce frère Angier, chanoine régulier, qui n'a pas de notice dans l'*Histoire littéraire de la France*, vivait en 1212. Sa traduction étant française, il était évidemment de race normande; mais il résidait, comme il nous l'apprend lui-même, en Angleterre, au couvent de Sainte-Frideswide, à Oxford. M. Meyer avait déjà fait connaître un poème de cet Angier, une traduction du *Dialogue* de saint Grégoire, dont il avait publié deux cent quarante vers dans son *Recueil d'anciens textes*. Il nous donne aujourd'hui une édition complète de la *Vie* du même pape, d'après un manuscrit qu'il croit autographe. On lui saura gré de cette publication dont ses notes savantes font apprécier l'importance.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1883.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1883.

Histoire de Philippe II, par H. Forneron, 2[e] édition. Paris, Plon, 1882, 4 vol. in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Nous nous sommes arrêté, dans le précédent article, à l'entrevue de Bayonne. L'exposé de la première période de la lutte de l'Espagne contre l'islamisme au XVI[e] siècle nous conduit à la fin du tome I[er] de l'ouvrage de M. Forneron. La seconde partie de cette lutte est racontée au tome II. Nous avons là l'une des phases les plus glorieuses sans contredit de l'histoire d'Espagne. « Si longtemps que se dérouleront dans l'avenir les annales de l'humanité, écrit notre auteur au début du chapitre VII, ce sera l'éternel honneur des Espagnols d'avoir conservé durant dix siècles la mission de défendre contre les races inférieures la civilisation européenne. Pendant qu'ils versaient leur sang et s'attardaient dans les mœurs militaires, ils permettaient à leurs frères de la famille aryane d'amasser le trésor de nos connaissances et de notre culture savante. » Et ce n'est pas seulement sur le sol de la péninsule que les descendants des Ibères et des Goths eurent à repousser l'islamisme. Ils avaient encore à le combattre sur les mers qui baignaient leurs côtes, et il y était d'autant plus redoutable qu'il se présentait là avec un caractère plus barbare, sous la forme d'une piraterie incorrigible et inhumaine. Au XVI[e] siècle, comme pendant les siècles suivants, la Méditerranée était écumée par des cor-

[1] Voir, pour le premier article, le cabier d'octobre 1883, p. 541.

saires, dont la France, au XIXe siècle, a eu la gloire de délivrer définitivement l'Europe civilisée. Que d'années s'écoulèrent en effet pendant lesquelles les felouques barbaresques furent l'effroi des marchands et des pêcheurs, même des individus qui se promenaient tranquillement sur la côte ou qui se hasardaient sur les flots seulement à la distance de quelques encablures. La vie, ou au moins la liberté de chacun était en péril. Ni les galères royales ni la présence même du roi d'Espagne, nous dit M. Forneron (t. I, p. 351), d'après des documents manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, n'écartent ces hardis pirates; au moment où Philippe II est à Valence, et tandis qu'il «ne se parle que de faire tournois, jeux de bagues, bals et tous honnestes exercices, cependant les Mores ne perdent pas temps et ne craignent de prendre vaisseaux jusques à une lieue de cette ville et détrousser tout ce qu'ils peuvent». — Car ils osent s'aventurer au milieu des terres quand ils sont assez nombreux et espèrent une bonne prise, de sorte que l'on apprend quelquefois à la cour que «les corsaires ont débarqué et entré neuf lieues dans le païs et mené quatre mille âmes captives.» Aux mains des Turcs la puissance musulmane, en tant que force militaire, était plus redoutable que celle des Arabes, car, à l'exemple de ce que les khalifes ayoubites avaient fait pour les esclaves mongols dont ils composèrent leurs redoutables Mamelouks, elle s'assimilait une partie des vaincus, par le moyen de l'esclavage, qui lui fournissait toute une génération d'enfants européens élevés dans le fanatisme du Coran. Ainsi, pour en citer un des exemples les plus affligeants et les plus curieux, Mohammed Kuprili, qui parvint à la dignité de grand vizir et qui commença d'organiser solidement la marine ottomane, était d'origine italienne; son père était un comte Mastaï Ferreti de la famille qui donna le pape Pie IX.

La défaite du comte d'Alcaydete, gouverneur d'Oran, dans sa tentative sur Mostaganem, fut le point de départ de la première guerre que fit aux Turcs Philippe II, qui se proposait de remettre les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean en possession de Tripoli.

M. Forneron nous trace en quelques traits fortement accusés la lamentable histoire de cette campagne contre les Turcs des provinces barbaresques, où la prise de Peñon de Velez fut durement achetée par les terribles revers qui la précédèrent et les cruelles souffrances qu'eurent à endurer les troupes du roi d'Espagne. Si la victoire coûta cher, la lutte donna occasion à la bravoure espagnole de se montrer avec cet héroïsme qu'elle a souvent déployé; l'énergique, l'incroyable défense de D. Alvaro de Sande dans le fort inachevé de Gerba après la fuite du duc de Medina Sidonia, celle de Mers-el-Kébir, où D. Martin de Cordova commandait

une garnison de deux cents hommes seulement contre des forces algériennes considérables composées de Turcs et d'Arabes, méritaient bien d'être rappelées. Dans cette campagne de 1563, il est question de diverses villes que la France connaissait à peine alors, et dont les noms, depuis notre établissement en Afrique, nous sont devenus bien familiers, Constantine, Milianah, Tlemcen. Leurs caïds soutenaient les vigoureux efforts du sultan pour chasser les Espagnols des places que ceux-ci occupaient encore sur le littoral barbaresque.

L'expulsion des Maures d'Espagne fut l'exécution d'un projet qui était plus le fait du clergé qu'une conception de Philippe II. Le duc d'Albe même voyait de mauvais œil les mesures destinées à extirper ce qui subsistait encore de leur existence nationale. Le roi céda aux suggestions de l'Inquisition. Dans cette campagne anti-sémitique, comme nous dirions aujourd'hui, on était soutenu par les antipathies populaires contre une race laborieuse et avide, qui attirait à elle l'argent que les Castillans ne savaient guère que dépenser. Ce n'est point un homme de guerre que le roi chargea d'imposer le nouveau régime qui devait écraser les Maures sur ce sol qu'ils s'étaient refusés à abandonner, mais un homme d'église, Deza, auditeur de l'Inquisition, et le choix fut déplorable. Après deux années de persécutions et d'avanies, les Maures, poussés à bout, prirent les armes. La révolte éclata à la fin de 1568. Les représailles de la part des rebelles furent atroces, et les descendants de ces Maures, qui avaient paru jadis si policés, se montrèrent, par la façon dont ils traitèrent les chrétiens, plus barbares et plus raffinés en cruauté que n'avaient été les Turcs de Bajazet II et de Sélim Ier. A la guerre la barbarie devient contagieuse comme le courage, et les Espagnols répondirent par d'autres prodiges d'inhumanité. Cette lutte sanguinaire, où se démoralisaient les armées de Vargas et de Los Velez, et que devait terminer l'habileté de don Juan d'Autriche, M. Forneron nous la raconte avec toutes ses horreurs. Il avait pour guides les histoires bien connues de Marmol et de Mendoza, mais il a su y joindre des détails qu'il a puisés, comme il l'a fait en bien d'autres chapitres, dans des documents auxquels on n'avait guère eu recours.

Don Juan trouva une gloire moins contestable dans cette fameuse ligue contre les Turcs, où les forces navales de l'Espagne, de l'Italie et de Malte, devaient obtenir un si éclatant succès. Mais, ainsi que l'observe notre auteur, le mérite d'avoir organisé l'armée de mer qui allait vaincre à Lépante ne revient ni à Philippe II ni à son frère naturel. Le premier se perdait dans de petits détails ou dans les préoccupations de sa superstitieuse dévotion. Il songeait surtout à trouver un bon confesseur pour

don Juan, qui était, de son côté, plus homme d'action qu'administrateur. Les véritables créateurs de la flotte de la ligue furent le cardinal de Granvelle et le marquis de Santa Cruz. L'honneur de la victoire de Lépante, qui accabla les Turcs jusqu'alors constamment victorieux sur mer, n'en appartient pas moins au bâtard de Charles-Quint, aidé, il est vrai, du marquis de Santa Cruz. Le prince sut communiquer son héroïque intrépidité à des équipages qui combattirent comme des lions, et le marquis frappa le dernier coup sur la flotte ottomane, montée par des forces supérieures à celles que la ligue avait alors réunies. M. Forneron a fait le récit de cette mémorable journée navale en termes animés et saisissants [1].

Nous ne dirons rien du soulèvement des Pays-Bas; notre auteur n'a eu que peu à ajouter à ce que nous savions. Nous préférons nous arrêter au chapitre qui concerne don Carlos, le fils que Philippe avait eu de Marie de Portugal. C'est là surtout que la légende s'était substituée à la réalité. Le théâtre, en s'emparant du personnage, a achevé d'accréditer ces faits controuvés qui donnent au récit de Saint-Réal sa couleur et son intérêt. On s'est habitué à demander l'image de don Carlos aux drames d'Otway, de Schiller et d'Alfieri, plutôt que de la chercher dans les témoignages authentiques du temps.

L'infant don Carlos était comme voué par sa naissance à une triste destinée. Sa mère avait expiré peu de jours après l'avoir mis au monde. C'était une chétive et malsaine organisation. Aussi disgracié par la nature que mal défendu par elle contre la maladie, il avait une épaule trop haute et une jambe trop courte. Son portrait, peint par Sancho Coello, le représente pâle, la tête penchée, les yeux éteints. A cette constitution maladive vint s'ajouter le traitement auquel le soumettait l'ignorance des médecins, qui comme ceux qu'a ridiculisés Molière, ne savaient que purger et saigner. Envoyé à Alcala de Henarès, dans l'espérance que l'air plus salubre de cette localité le guérirait des fièvres qu'il avait contractées, une chute qu'il fit en descendant un escalier fournit encore un prétexte pour réitérer sur son pauvre corps les procédés débilitants qu'on s'acharnait à lui appliquer. C'est en vain que le célèbre Vesale, amené par le roi, tenta de s'opposer à cette médication absurde. Les médecins n'avaient abouti, dans leur traitement, qu'à amener sur la tête du malade un dangereux érésipèle, et Vesale se vit réduit à trépaner l'infortuné prince, que ses confrères d'Espagne avaient mis au plus bas, en élargissant systématiquement la plaie que la chute avait produite. Il fallut bien

[1] Voir *Ouv. cité*, t. II, p. 199 et suiv.

à la fin laisser agir le grand anatomiste flamand. Les docteurs espagnols étaient à bout de toutes leurs inventions stupides, et l'emploi des moyens miraculeux n'avait pas eu plus de succès. On avait étendu dans le lit du malade le corps desséché d'un cuisinier franciscain, mort, un siècle auparavant, en odeur de sainteté. Cependant Philippe II s'obstina à ne pas reconnaître l'heureux effet de l'opération exécutée par Vesale; il tint pour avéré que la guérison était due au contact du corps du cuisinier et demanda conséquemment, en cour de Rome, la canonisation du bienheureux qui avait opéré le miracle. Si l'opération de Vesale préserva la vie de don Carlos, elle dut par contre altérer son cerveau; en effet, à partir de ce moment, en dépit des prétentions que maints dévots affichaient d'avoir sauvé le prince par leurs prières et leurs exercices ascétiques, sa raison resta atteinte. Son organisation était si profondément affaiblie, que, malgré toutes les pratiques des médecins, on ne parvint jamais à le mettre en état de prendre femme. On avait rêvé pour lui quelque grande union, mais les cours étrangères furent bientôt informées qu'il y avait à cela impossibilité matérielle. Le dépit qu'éprouva le prince de ne pouvoir satisfaire des désirs qui n'avaient de siège que dans son imagination excitée acheva de bouleverser son débile cerveau. Il faut ainsi expliquer ses visibles accès d'érotisme semblables à ceux qu'on observe fréquemment dans les asiles d'aliénés. M. Forneron nous en fournit quelques preuves tout à fait concluantes. Dans sa fureur, don Carlos prenait parfois les femmes en une aversion sauvage. Rencontrait-il par les rues quelque belle dame, fût-elle même des plus grandes familles du pays, il l'embrassait brutalement en l'appelant chienne. Sa belle-mère, Élisabeth de Valois, n'était même pas à l'abri de ses injures; il parla de tuer ses filles qu'il nommait *due figliole putine*. Ces faits, qui semblent bien établis, doivent faire rejeter comme un pur conte la passion qu'on a prêtée à Élisabeth pour le jeune prince, envers lequel elle ne paraît avoir éprouvé que de la commisération; et c'est à bon droit que M. Forneron écrit : « La jeune reine avec une pitié caressante consolait, domptait quelquefois les accès de désespoir ou les éclats de fureur du prince; elle entourait le mélancolique enfant de soins délicats; elle sut éveiller dans cette âme vouée à une lamentable destinée quelques étincelles de reconnaissance. Toute autre supposition rentre dans le roman. » Le désordre intellectuel de don Carlos se trahissait, en outre, par de folles prodigalités alternant avec des accès de cruauté. Il menaçait, il frappait, il injuriait ses serviteurs. « Il voulut faire jeter par la fenêtre, écrit notre auteur (t. II, p. 113), dont nous transcrivons ici une page, son trésorier, Juan de Lobon, et poignarder son majordome, Fadrique Enriques; il souffleta don Alonso

de Cordoba, gentilhomme de sa chambre; il roua de coups un autre de ses gentilshommes, don Diego de Acuña. » Il accueillait chacun en le menaçant de son poing ou de son couteau. Mais sa frénésie maniaque est surtout caractérisée par le besoin d'avaler ou de voir avaler, soit de la nourriture, soit divers objets. « Il est absolument désordonné dans sa passion de manger hors de toute raison », disait un ambassadeur vénitien; « il l'est au point de manger treize livres de mouton », répètent toutes les correspondances diplomatiques. Il n'a de force que dans les dents, écrit Forquevauls à Catherine. « Son cordonnier lui avait apporté une paire de bottes très mal faites; il les fit mettre en petites pièces et fricasser comme tripes de bœuf, et les lui fit manger. » Son bijoutier lui présenta à acheter une perle de trois mille écus; le prince, avec les dents, la détacha de la monture en or, et l'avala; le pauvre marchand fut d'autant plus inquiet qu'il ne put récupérer sa perle qu'au bout de trois jours. Plus tard, vers la fin de sa vie, « il a avalé un diamant, puis l'a fait chercher, et l'a rendu à force de médecines le dix-septième jour après; il fait assez de semblables tours. » Le rapport de l'ambassadeur vénitien est tout à fait décisif en ce qui touche l'état mental de don Carlos. Comme il s'exprimait devant le Sénat de la République, il n'était pas obligé à ces réticences dont usaient les ambassadeurs près de Philippe II dans la crainte que leurs dépêches ne fussent interceptées. « Don Carlos est atteint d'aliénation mentale, comme son aïeule, dit l'envoyé de Venise; il parle lentement et péniblement; il manque de suite dans ses propos. »

Aujourd'hui que les progrès de la pathologie mentale ont signalé les symptômes infiniment variés des maladies de l'intelligence, nous n'aurions pas besoin de recourir au témoignage de l'ambassadeur vénitien pour nous convaincre de l'existence d'une vésanie chez don Carlos. Dans les extravagances de ce prince, on retrouve des actes identiques ou analogues à ceux qui s'observent chez les fous. Don Carlos nous offre notamment cette idée fixe si commune chez les aliénés et qui leur fait croire qu'ils sont poursuivis par des ennemis; aussi sont-ils sans cesse préoccupés de se défendre contre ce péril imaginaire. De là le danger où ils mettent ceux qui les entourent. On rapporte que don Carlos couchait avec des armes, qu'il allait jusqu'à cacher des armes dans des livres dont il arrachait les pages. Il avait fait barricader la porte de sa chambre à l'aide d'un appareil compliqué dont il avait seul le secret et que lui avait construit l'habile ingénieur français Louis de Foix. Sur des inculpations chimériques, il voulut tuer don Juan d'Autriche, qui se vit contraint de le désarmer.

Tout cela explique suffisamment la séquestration du prince par ordre

du roi. Philippe II s'y prit, en cette circonstance, un peu à la façon d'un de ces commissaires de police chargés d'arrêter quelque fou furieux qui s'est barricadé dans sa chambre et menace d'exterminer tous ceux qui le veulent approcher. Il eut recours à la ruse. Tandis qu'à onze heures du soir don Carlos s'était à la fin endormi après une de ses crises, son père entra sans bruit le casque en tête et l'épée à la main avec cinq gentilshommes et douze gardes. On s'empara des armes, on cloua les volets, on enleva les papiers.

Dans les trente-deux raisons que l'on a alléguées tour à tour pour expliquer la conduite du roi d'Espagne à l'égard de son fils, il en est plusieurs qui s'accordent avec le fait de la folie, mais d'autres sont certainement controuvées. Ainsi l'on a représenté don Carlos comme ayant voulu prendre le parti des insurgés des Pays-Bas, tandis qu'il appert de témoignages positifs qu'il apportait son exaltation habituelle dans sa colère contre ceux-ci et demandait à aller les combattre. Bien loin d'être favorable à l'hérésie protestante, le prince, ses comptes en font foi, était livré à toutes les pratiques de la dévotion catholique la plus puérile et la plus étroite. Mais il y a eu des diplomates intéressés à soutenir que des motifs purement politiques avaient poussé Philippe II à agir en père dénaturé. On a été jusqu'à s'efforcer de faire disparaître les preuves que le roi d'Espagne fournissait au pape de la maladie mentale de son fils.

La lettre écrite au saint-père fut en effet plus tard supprimée et ne se retrouve plus. Heureusement un savant archiviste et historien, M. Gachard, en a signalé une traduction latine dans les *Annales ecclesiastici* du P. Laderchi, document qui avait échappé à Prescott et à Lothrop Mottle. Philippe II se borna-t-il à faire séquestrer le pauvre fou, mort à vingt-trois ans, disait-on, d'une fièvre maligne, ou, craignant que cette existence ne devînt pour l'Espagne une occasion de guerre civile, a-t-il ordonné d'y mettre un terme? La maladie à laquelle succomba don Carlos fut-elle l'effet d'un poison lent, le résultat d'un crime que prétendait justifier la raison d'État et dont Philippe II se serait fait absoudre par des théologiens à sa dévotion ? C'est ce qu'on ne saurait affirmer, les preuves formelles faisant défaut. L'insensibilité que témoignait le père pour son malheureux fils a naturellement accrédité l'opinion qui veut que don Carlos ait péri par ses ordres. Toutefois il ne faut pas oublier qu'à cette époque comme aux siècles antérieurs, on était fort enclin à voir les effets du poison dans ce qui n'était que la conséquence d'une de ces maladies que l'ignorance du temps ne savait pas diagnostiquer. L'histoire de l'antiquité, l'histoire du moyen âge sont pleines de ces prétendus empoisonnements qui s'évanouissent peu à peu à la lumière d'une étude

critique des faits allégués. Jadis il suffisait qu'il y eût eu quelque intérêt à commettre un crime, que la mort fût venue brusquement, ou qu'elle eût été précédée d'un état de langueur et de dépérissement dont on ne savait pas pénétrer la cause, pour qu'on mît sur le compte d'un poison secrètement administré le mal devenu mortel.

L'accusation qu'Antonio Perez a portée contre Philippe II au sujet de la mort d'Élisabeth de Valois rentre dans cette catégorie. La malheureuse reine, comme l'observe fort bien M. Forneron, n'a point été empoisonnée par un inexorable époux. Elle fut la victime du régime et du traitement médical auquel on l'avait condamnée. « Les véritables meurtriers de la reine, après l'étiquette, ce sont les médecins », écrit notre auteur. Mais y a-t-il lieu de s'étonner qu'on ait prêté des crimes imaginaires à un roi aussi méfiant que Philippe II, aussi jaloux de tout ce qui pouvait faire ombrage à ses prétentions et à son orgueil, comme il se montra notamment à l'égard de don Juan d'Autriche? Ce prince ne fut-il pas entouré par Philippe d'une surveillance pour ainsi dire implacable? « Cette duplicité, écrit M. Forneron (t. III, p. 51) qui pousse le jeune prince à sa fin mélancolique, entraîne en même temps Philippe dans une série de fraudes, de meurtres, de maladresses, qui s'enchaînent par une étrange fatalité, pèsent sur les dernières années de son règne, et détruisent son prestige à l'étranger. »

La cour d'Espagne était alors toute remplie de honteuses et coupables intrigues, où les manœuvres d'une politique machiavélique et astucieuse s'associaient à des rivalités d'ambition et de galanterie des grands comme des subalternes. La religion servait trop souvent à couvrir le crime ou à lui fournir d'hypocrites justifications. Nous en avons un frappant exemple dans cette obscure et honteuse affaire d'Antonio Perez et de la princesse Eboli, où se trouvent mêlés les ressentiments les plus violents et les procédés les moins avouables. Il est malaisé de faire le jour sur le fond de cette affaire, car bien des rapports sont menteurs, bien des paroles présentent un sens difficile à pénétrer. « Ici, écrit M. Forneron (t. III, p. 64), on ne peut se fier ni à la correspondance, elle est écrite pour tromper; ni à l'instruction judiciaire, elle est faussée; ni aux témoignages, ils sont mensongers. Le juge, le confesseur, le roi, s'entendent pour nous décevoir; l'accusé n'est pas plus sincère, même quand il nous dit : Me voilà, c'est moi bien à découvert. » Aussi s'explique-t-on que l'exposé de notre auteur ne présente pas toute la netteté désirable; il a comme voulu lui laisser l'obscurité qu'affectent les faits eux-mêmes. A en juger par les données que M. Forneron a rassemblées après d'autres, Philippe aurait été trompé

sur le compte d'Escovedo, dont il autorisait le meurtre sur la dénonciation d'Antonio Perez; celui-ci s'était empressé de faire disparaître l'homme dont le témoignage accusateur pouvait révéler ses relations intimes avec la princesse. Pour grandir son importance et se maintenir dans la faveur royale, Perez avait abusé le roi en ce qui touchait don Juan, et ourdi contre le vainqueur de Lépante une odieuse intrigue. Philippe finit par être averti de son erreur. Il n'osa toutefois sévir hardiment contre les deux coupables. Perez avait été le dépositaire de toute sa confiance, la princesse d'Eboli avait été sa maîtresse. Compromis par ses relations antérieures avec ces deux coupables, Philippe, qui n'avait pas hésité, en laissant frapper Escovedo, à recourir à ces assassinats que bien des souverains d'alors se permettaient comme des actes de haute justice, se borna à les faire emprisonner. Sa vengeance n'alla pas au delà, quoique son orgueil et son honneur eussent reçu d'eux une sanglante atteinte. Voilà, dans cette histoire, ce qui paraît le plus vraisemblable[1]. Quant aux détails de l'affaire ils échappent à une discussion soucieuse des exigences de la critique. M. Forneron en a tiré ce qu'il a pu.

Dans les deux derniers volumes, notre auteur a presque autant à nous parler de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire de France que de celle d'Espagne; car la politique et les guerres de Philippe II mettent ce prince constamment en lutte avec ces deux pays. Avec son *Invincible Armada*, il projette de se rendre maître de la Grande-Bretagne dont il avait rêvé la souveraineté, d'abord en épousant Marie Tudor, puis en recourant à des menées avec l'infortunée prisonnière d'Élisabeth. En France, il soutient la Ligue, envoie à son secours ses plus habiles capitaines et fait la dernière espérance des adversaires résolus de Henri IV. Mais les campagnes maritimes des Anglais, qui rappellent plus des expéditions de corsaires que des guerres de puissance à puissance, mettent en péril la Péninsule et ses colonies, exposent ses ports à de cruelles et sanglantes représailles, auxquelles le nom de Drake demeure surtout attaché. D'un autre côté, la France répare les défaites que les Espagnols lui ont infligées. Henri IV les bat à Fontaine-Française et ailleurs, et leur impose la paix de Vervins, avant-coureur du traité qui devait finalement rejeter les Espagnols au delà des Pyrénées. Aux Pays-Bas, les représentants de l'Espagne ont autant à lutter contre la France que contre les insurgés, dont la cause avait déjà remporté de premiers et décisifs succès.

Tout cela fournit matière à de nombreux chapitres des tomes III et IV,

[1] Voir ce que dit, à ce sujet, M. Mignet dans son excellent ouvrage intitulé : *Antonio Perez et Philippe II*, chap. II, p. 65 et suiv. (2ᵉ éd. Paris, 1851).

et nous n'en rencontrons que deux qui se rapportent exclusivement à l'histoire de la Péninsule : la conquête du Portugal et les troubles d'Aragon. Pour ce dernier sujet, M. Forneron trouvait déjà le guide le plus sûr et le mieux informé dans M. Mignet, dont nous avons cité plus haut l'ouvrage. En traitant le premier, il nous fait un lamentable tableau de la prise de possession par Philippe II du royaume que la mort de Sébastien, dans sa folle croisade du Maroc, puis celle du roi Henri, livraient à la convoitise de plusieurs compétiteurs.

Philippe II avait préparé, dès avant la mort du roi-cardinal, dont l'âge avancé faisait pressentir la fin prochaine, son projet de mettre la main sur la couronne de Portugal; il s'en portait l'héritier comme fils de l'impératrice Isabelle. Son principal agent fut don Christoval de Mora, qui servit habilement et sans scrupules les projets de son maître. Une fois la branche d'Aviz éteinte, tout fut mis en jeu par la cour d'Espagne pour arriver à ses fins. Philippe II rappela de sa disgrâce le duc d'Albe, et ce grand et impitoyable guerrier se retrouva ce qu'il avait été dans les Pays-Bas, un vainqueur sans miséricorde. Les officiers espagnols se servaient autant de la corde que de l'épée pour empêcher les résistances, et il leur fallait souvent en user de même à l'égard de leurs propres soldats, pillards incorrigibles. On connaissait le rôle sanguinaire que le duc d'Albe a joué dans les Pays-Bas. Nous savions moins les procédés barbares dont il usa à l'égard des Portugais. M. Forneron nous les raconte dans un chapitre bien fait pour nous inspirer l'horreur des guerres et de la politique du temps. Il s'agissait de soumettre au joug castillan un peuple qui abhorrait les Espagnols. « Le peuple de ce pays, dit l'ambassadeur français Saint-Gouard, en parlant du Portugal[1], est si portugais, qu'il se donnerait plutôt à un Turc que de se soumettre à des Castillans. » Le clergé portugais était en cela uni de sentiments avec le peuple; il redoutait beaucoup la domination de l'Inquisition d'Espagne et des Jésuites, tout-puissants à la cour de Philippe II, et qui, sous le règne du roi-cardinal, avaient fort avancé les affaires de l'héritier de Charles-Quint dans le pays qu'il convoitait. Aussi voit-on le clergé séculier et régulier du Portugal soutenir avec ardeur la cause d'Antonio de Crato, qui ne trouva guère, en dehors des prélats et des moines, que d'impuissants défenseurs. Après l'entrée des troupes de Philippe sur le territoire portugais, c'est un évêque de la Guarda, Emmanuel Elmada, qui déclara hautement que don Antonio était le fils légitime de l'infant don Luis et l'unique héritier du trône. « Il convoqua dans une vallée, aux portes de

[1] *Ouv. cité*, t. III, p. 102.

Santarem, écrit M. Forneron[1], trente mille paysans; il apparut au milieu d'eux avec le prétendant don Antonio et avec le comte de Vimioso, qui descendait aussi des rois de Portugal. En voyant ces brillants cavaliers qui faisaient appel à leur cœur, qui parlaient de la patrie, les gens des villages et la populace de Santarem s'imaginèrent qu'ils sauraient se défendre; le cordonnier Barracho proclama roi don Antonio; l'enthousiasme s'exprima par des cris, mais les religieux seuls poussèrent l'amour de leur pays jusqu'à prendre les armes. Aussi le nouveau roi n'était-il accompagné que d'un très petit nombre de partisans quand il fit son entrée à Lisbonne, où il fut accueilli par l'archevêque et par Juan Tello de Meneses. Il recruta là quelques milliers d'hommes, parmi les nègres et la plus vile canaille; ils avaient pour capitaines des religieux qui portaient la croix de la main gauche et leurs armes de la droite. »

Le procès fait à Antonio Perez, qui, échappé de son cachot, était venu chez les Dominicains de Calatayud, chercher un asile contre le ressentiment de Philippe II et se couvrir des privilèges de la justice de l'Aragon[2], alluma dans cette province une insurrection qui couvait, depuis longtemps, sous le mécontentement populaire. « Le cri : *on viole nos fueros !* éclata dans Saragosse et dans les villages voisins, écrit notre auteur[3]. Depuis les cortes de Monçon, en 1585, les causes de désordre n'avaient cessé de se multiplier. L'Inquisition, si populaire dans toute l'Espagne, était odieuse aux Aragonais. Ils avaient imaginé, pour la combattre, le procédé qui pouvait le plus déplaire au roi, c'était d'invoquer contre le saint-office l'intervention du saint-siège. » Ce fut au cri : *Aide à la liberté!* que la noblesse et le clergé aragonais appelèrent le peuple dans la rue. Les curés, tous patriotes, firent sonner le tocsin; les paysans accoururent en ville; D. Diego de Heredia, l'un des plus âpres défenseurs des droits féodaux, s'improvisa le chef de « l'insurrection et mena le peuple sous les fenêtres du marquis d'Almenara, le Castillan envoyé par le roi. » Celui-ci voulut faire tête à la sédition, refusa de fuir, et périt frappé par le couteau, et le tribunal de l'Inquisition, qui avait arraché Perez aux Dominicains, se vit contraint par le peuple de le rendre pour le laisser renfermer dans la prison des *manifestados*. Le prisonnier fut bientôt le maître de la ville, en pleine rébellion contre Philippe, et quatre mois

[1] *Ouvrage cité*, t. III, p. 108.

[2] Dès qu'un accusé touchait le sol d'Aragon, s'il faisait appel, en se déclarant *manifestado*, aux *fueros* du royaume, il était affranchi de la torture, soustrait aux procédures secrètes et assuré des garanties de la justice.

[3] *Ouv. cité*, t. IV, p. 138.

après, entouré de défenseurs, il parcourait Saragosse, où le ressentiment contre l'Inquisition et ceux qui obéissaient au roi se déchaînait en toute licence. La vue seule du Saint-Sacrement promené par le clergé, effrayé de l'émeute et du pillage, mit fin au désordre. Bientôt tout l'Aragon fut en feu. Mais, malgré les efforts de Perez pour organiser une résistance systématique et unir contre le roi cette province à la Catalogne, l'armée de Castille, commandée par D. Alonso de Vargas, triompha facilement d'un soulèvement où régnait l'anarchie, et Perez en fut réduit à fuir, tandis que Saragosse retombait au pouvoir de Philippe. Après avoir paru incliner pour la clémence, le roi d'Espagne, cédant quelque peu aux conseils de vengeance inexorable que lui donnait son vieux confesseur Chaves, frappa sans pitié ceux qui s'étaient le plus compromis et qui croyaient au pardon. L'amnistie ne fut accordée qu'à la menue partie des insurgés, et l'Inquisition put librement exercer ses terribles poursuites. L'Aragon vit ainsi tomber ses privilèges séculaires. L'insuccès de l'expédition que tenta dans cette province, à l'aide de ceux de ses seigneurs qui s'étaient assemblées dans le Béarn, Perez, alors réfugié à Pau, consomma la ruine de l'insurrection aragonaise. D. Diego de Heredia et D. Juan de Luna furent faits prisonniers, subirent un long procès, et, après avoir été maintes fois soumis à la torture, payèrent de leur vie l'appui qu'ils avaient donné au soulèvement. Mais Philippe acheta cher cette victoire sur les révoltés; l'insurrection l'empêcha d'envoyer en France des troupes pour y soutenir son armée, qui ne pouvait déjà plus résister à Henri IV.

M. Forneron a retracé en termes saisissants et d'une plume alerte tous ces émouvants évènements. Il l'a fait de la manière que nous avons caractérisée, au début de ce compte rendu. Il s'est surtout attaché aux témoignages que lui fournissent les documents inédits et à ceux dont on n'avait pas tiré tout le contenu. Il fait passer sous nos yeux une suite de tableaux où il a habilement disposé les personnages. Dans les quatre volumes qu'il a consacrés à son sujet, l'intérêt ne languit jamais, tant la matière est riche. Sur l'arrière-plan, on entrevoit encore bien des faits, bien des personnages que l'auteur a laissés dans l'ombre et qui auraient peut-être eu quelque droit à être formellement mentionnés. Mais sa méthode l'obligeait à faire un choix; elle ne comportait pas plus d'exposé détaillé pour toute chose que de discussion et d'analyse des pièces, lesquelles abondent pour le règne de Philippe II. Nous nous bornerons aux citations qu'on vient de lire; nous n'essayerons pas de contredire sur certains points les appréciations de l'auteur. La peinture de M. Forneron, comme celle de certains maîtres espagnols, offre d'ordinaire des reflets

sombres; elle nous place trop souvent dans un clair-obscur qui peut contribuer à l'effet du tableau, mais qui n'éclaire pas le jugement du lecteur.

En résumé, il y a dans son ouvrage un vrai talent, une habile mise en œuvre, des traits de pinceau bien touchés et des récits singulièrement attachants; on y sent moins la présence d'autres qualités très prisées chez l'historien : la profondeur des vues, l'art de démêler l'enchaînement des évènements.

ALFRED MAURY.

LES SCIENCES ET LES ARTS OCCULTES AU XVI[e] SIÈCLE. — Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres, par Auguste Prost. 2 vol. in-8° de XXXIX-401 et 543 pages. Paris, chez Champion, libraire, 1881.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous ne croyons pas que M. Prost, en appréciant dans Agrippa le penseur et le philosophe, ait montré la même justesse et la même exactitude qu'en nous peignant en lui, ou plutôt en nous racontant, l'homme. Les inconséquences, la versatilité, les trop fréquentes défaillances de celui-ci l'ont empêché de reconnaître ce qu'il y a chez celui-là d'unité de vues, de sincérité de conviction, de hardiesse et même d'originalité, quelquefois de profondeur. Nous nous garderons cependant de faire d'Agrippa un homme de génie; mais c'est une des plus hautes et des plus vigoureuses intelligences de son siècle, qui commence avec lui, et qu'il a initié par son exemple aux libres recherches de la science et à une libre appréciation des institutions et des lois.

La recherche indépendante de la vérité, dans l'ordre scientifique ou philosophique, n'a pas été et ne pouvait pas être, pour Agrippa, ce qu'elle est devenue, au XVII[e] siècle, avec Galilée, avec Bacon et avec Descartes; elle ne l'a pas mis en relation directe avec la nature, mais avec une tradition qui s'affranchissait de l'autorité d'Aristote et des commentaires qu'en avait donnés l'école, sans oser remonter à une source plus ancienne. Cette tradition quelle est-elle? C'est celle que contiennent les

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1883.

livres cabalistiques et les livres hermétiques, et que ces livres représentent comme la science des sciences, comme une révélation divine reçue dès l'origine de la société et conservée presque miraculeusement par les deux peuples réputés les plus anciens de la terre, les Hébreux et les Égyptiens. La Cabale venait d'être résumée et expliquée par Reuchlin; les livres hermétiques venaient d'être traduits en latin par Marsile Ficin. Ni l'abréviateur ni le traducteur ne doutaient de l'authenticité des œuvres dont ils se faisaient les interprètes. Qu'on juge de la surprise et de l'admiration de ceux de leurs contemporains qui étaient en état de les comprendre. Ils voyaient là toutes les questions de la théologie, de la philosophie et de la physique générale traitées avec une hardiesse dont ils n'avaient aucune idée, résolues par des systèmes qui parlaient à leur imagination en même temps qu'ils faisaient illusion à leur raison et même à leur foi.

Dans la Cabale, dont une critique superficielle et aventureuse a fait tantôt une compilation de pure fantaisie, tantôt une imitation du *Fons Vitæ* d'Avicembron, il y a un fonds d'idées essentiellement chrétiennes : par exemple, l'idée de la Trinité; celle du Verbe présenté comme le Fils de Dieu; celle de la création conçue comme l'œuvre du Verbe; celle d'un homme céleste, d'un homme-Dieu, qui a été le prototype de l'humanité et par lequel elle reste unie à la divinité; celle d'un sens spirituel des Écritures, bien supérieur au sens matériel; celle d'une grâce Fran- muniquée d'en haut à des âmes privilégiées et qui les place au-desésister à faiblesses de la nature; bien d'autres encore que l'on pourrait cite ressemblance au moins extérieure entre les principes les plus impo ants du système cabalistique et ceux qui forment la base de la théologie du christianisme, avant d'avoir été mise en lumière par Reuchlin, avait déjà occupé l'esprit curieux de Pic de la Mirandole. Comment n'aurait-elle pas frappé un homme d'imagination et, dans le domaine de la pensée comme dans celui de l'action, un coureur d'aventures tel que Cornelius Agrippa? Elle lui donnait lieu de supposer que la vérité religieuse, aussi bien que la vérité philosophique, devait être cherchée au delà, par conséquent en dehors de l'autorité réputée orthodoxe. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que ceux qui se dérobaient au joug de l'école se rendaient, par la même occasion, indépendants de l'Église.

Agrippa n'a pas pu éprouver une moindre fascination lorsqu'il a pour la première fois abordé les livres hermétiques. Après tout, l'antiquité de ces livres est plus généralement reconnue et plus facile à établir que celle des écrits dont se compose la Cabale. Ils sont cités, dès les premiers siècles de l'Église, par des docteurs vénérés, comme des frag-

ments authentiques de l'ancienne théologie des Égyptiens, et quelques-uns de ces fragments ne nous sont connus que par Lactance. Marsile Ficin, dans l'introduction ou l'*Argument* dont il fait précéder sa traduction, ne doute pas qu'ils n'aient pour auteur Taut ou Theut, qui, régnant sur l'Égypte peu de temps après la mort de Moïse, enseigna à ce pays les lettres, les sciences, l'écriture hiéroglyphique et surtout la théologie. C'est lui qui reçut des Grecs le nom de Mercure trois fois très grand, Hermès Trismégiste. Lactance, croyant reconnaître dans ses œuvres des prédictions qui annoncent la chute du paganisme, la naissance de la religion chrétienne, le jugement dernier et la résurrection des morts, n'hésite pas à le placer au rang des sibylles et des prophètes. Saint Augustin, en reconnaissant les mêmes prédictions, se demande si elles ne peuvent pas s'expliquer par l'astrologie ou par une révélation des démons. C'est vers l'opinion de Lactance que penche visiblement Marsile Ficin lorsqu'il fait des livres hermétiques la base d'une tradition philosophique ou, pour parler plus exactement, égypto-hellénique, non moins digne de vénération et, selon le fond de sa pensée, peut-être plus profonde que la tradition religieuse des Juifs et des chrétiens. Hermès Trismégiste aurait été, selon lui, le maître d'Orphée, Orphée celui d'Aglaophemus, Aglaophemus celui de Pythagore, Pythagore celui de Philostrate, et Philostrate celui de Platon, qui aurait porté l'enseignement dont il a hérité à sa dernière perfection. Ces suppositions, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, ne rencontraient de contradicteurs que chez les derniers interprètes de la pure scolastique et devaient trouver un peu plus tard, dans François Patrizzi, un défenseur aussi éloquent qu'érudit. Est-il étonnant qu'elles aient été adoptées par Corneille Agrippa ? Elles représentaient, pour lui et pour beaucoup d'autres, l'esprit nouveau, le progrès, comme nous dirions aujourd'hui.

La Cabale et les livres hermétiques une fois acceptés comme l'expression de l'antique vérité, peu à peu oubliée et méconnue, toutes les sciences imaginaires dont Agrippa s'est fait l'apologiste et qu'il a essayé de rattacher à son système philosophique, l'alchimie, l'astrologie, la magie, en sortent naturellement, car elles en sont des parties intégrantes et des conséquences nécessaires. L'alchimie, qui remonte à la plus haute antiquité et qui n'a pas cessé d'avoir de fervents adeptes, non seulement au moyen âge, mais dans la période la plus avancée de la Renaissance et jusqu'au milieu du XVIIe siècle, l'alchimie se justifie par l'idée qu'il n'y a qu'une matière unique, susceptible de revêtir plusieurs formes; que les métaux sont une de ces formes, et que l'or nous la présente à sa perfection, dans son type le plus accompli, auquel, sous des conditions déter-

minées, connues du savant, du vrai philosophe, on peut ramener tous les autres. La Cabale, disons-le à son honneur, est restée étrangère à ce rêve, mais la tradition hermétique l'a consacré, et lui est restée fidèle jusqu'à la fin de son existence. L'une et l'autre, la Cabale et la philosophie hermétique, affirment la réalité de l'astrologie judiciaire. On pourrait recueillir dans le Zohar plus d'un passage où l'on parle d'une Écriture céleste, formée par les astres disposés d'une certaine manière, et qui est pour le sage, capable de la lire, comme le livre de la destinée, l'histoire de l'avenir, tracée dans l'immensité par une main invisible. On a même essayé de retracer par le dessin les caractères de cette écriture mystérieuse. Les livres hermétiques tiennent à ce sujet un langage encore plus explicite. « Nul, disent-ils, ne peut éviter la destinée ni se préserver de l'action des astres... Les astres sont les instruments de la destinée. C'est par elle qu'ils accomplissent tout dans la nature et dans l'humanité[1]. » Les mêmes livres définissent de la manière suivante le rôle des comètes : « Les comètes n'ont ni lever ni coucher; ce sont les précurseurs et les messagers des grands évènements qui doivent s'accomplir. Lorsqu'il doit arriver quelque chose dans le monde, elles apparaissent; et, au bout de quelques jours, elles retournent dans le cercle du soleil et demeurent invisibles. Nous les appelons des prophètes[2]. » Ce ne sont pas seulement les disciples de la Cabale et d'Hermès Trismégiste qui croyaient à l'astrologie, mais aussi les libres esprits comme Pierre Pomponazzi, qui osaient, au nom d'Aristote, nier l'immortalité de l'âme. Pomponazzi expliquait par le cours des astres tous les grands évènements de l'histoire, jusqu'aux révolutions religieuses qui se sont déjà accomplies et qui doivent s'accomplir encore dans un avenir plus ou moins prochain.

Quant à la magie, qu'il ne faut pas confondre avec la sorcellerie, elle est, d'après les livres dont nous parlons, une conséquence nécessaire de la science; elle est la science elle-même dans ce qu'elle a de plus sublime et de plus divin. « Le bien final de ceux qui la possèdent, de ceux qui possèdent la vraie connaissance, dit un passage du *Poimandrès*[3], c'est de devenir Dieu. » On trouvera, dans les livres cabalistiques, quantité de fragments qui présentent le même sens, parce qu'ils sont inspirés par la même idée d'une union mystique entre l'âme transfigurée par la science et la divinité qui en est l'unique objet et l'unique source. Or, une fois l'homme entré en participation de la substance et des attributs de Dieu,

[1] Voir le livre déjà cité de M. Louis Ménard, *Hermès Trismégiste*, etc., p. 254 et suiv.

[2] *Ubi supra*, p. 280.

[3] Page 14 de la traduction de M. Ménard.

rien ne lui est impossible. Il a non seulement la science universelle, mais la puissance universelle. N'est-ce point par une application partielle et spontanée de cette supposition que, dans toutes les religions, on attribue aux prophètes et aux saints, aux élus de Dieu, le don des miracles? N'est-ce point aussi par ce caractère que le don des miracles se distingue de celui des prodiges d'un ordre inférieur ou d'une nature malfaisante?

Il nous reste à montrer ce que sont devenus tous ces éléments et comment ils se sont associés entre eux dans le système philosophique d'Agrippa, celui que contient le traité de la *Philosophie occulte*.

La philosophie occulte, c'est la magie, et la magie, comme nous venons de le dire, c'est la science, la science considérée dans son unité, dans son universalité et puisée à ses deux sources les plus pures, à savoir : la nature et la révélation. Mais la nature, telle qu'Agrippa l'entend, n'est pas tout entière dans les phénomènes qui parlent à nos sens; elle a un principe, un esprit qui la pénètre et d'où émanent tous ses effets. C'est à cet esprit qu'il faut remonter si l'on veut la connaître. De même la révélation, outre le sens naturel ou rationnel qu'elle présente à toutes les intelligences, a un sens profond, intime, où n'atteignent que les esprits les plus élevés et les âmes les plus pures.

La science, non pas nouvelle, mais renouvelée de la plus haute et de la plus sainte antiquité, Agrippa n'a pas la prétention de l'exposer tout entière; il ne nous en donne qu'une introduction et ne se flatte pas d'en avoir atteint le dernier sommet. Enchaîné à ce monde par une famille, par des soucis de toute espèce et par diverses professions, dont une consiste à verser le sang humain, il n'a jamais pu, nous assure-t-il avec candeur, parvenir jusqu'à la connaissance de l'essence divine telle qu'elle est en elle-même de toute éternité[1].

L'objet de cette science n'est rien moins que la totalité des êtres ou ce que nous appelons le monde. Or le monde, un dans sa cause et dans son essence infinie, est triple dans ses manifestations, et se décompose en trois mondes différents, étroitement liés entre eux et subordonnés les uns aux autres : le monde élémentaire, le monde céleste et le monde intellectuel. La magie se divise donc en trois parties, qui correspondent à ces trois sphères de l'existence. La magie naturelle nous donne la connaissance et nous rend jusqu'à un certain point les maîtres des éléments. La magie céleste ou mathématique a les yeux fixés sur les astres, dont elle découvre les lois, la puissance, et auxquels elle arrache le secret de

[1] *De occulta philosophia*, appendice, p. 348.

De cette théorie générale, Agrippa fait sortir des conséquences particulières, dont quelques-unes semblent être une prévision des découvertes que la science devait faire un jour. Ainsi, tout en admettant la vieille distinction des quatre éléments, il pense que ces éléments ne sont que des états qui peuvent se substituer les uns aux autres. Il est persuadé que la terre et les solides dont elle est le type peuvent se liquéfier, que l'eau et les autres liquides peuvent se solidifier ou revêtir par la chaleur l'état de l'air ou de la vapeur, nous dirions aujourd'hui se changer en gaz; enfin que l'air, à son tour, est susceptible de s'enflammer ou de passer à l'état solide, à l'état de terre, de pierre ou de soufre. Il croit aussi que, dans la constitution des corps et dans l'opération qui consiste à les transformer les uns dans les autres, les nombres jouent un rôle essentiel et qu'il est nécessaire d'en tenir compte. On dirait qu'il sait faire la différence du feu et du calorique lorsqu'il distingue deux sortes de feu : l'un invisible et en quelque sorte immatériel, l'autre visible, qui n'est que l'effet du premier. N'est-ce pas aussi comme un soupçon de l'éther qu'on surprend chez lui lorsqu'il soutient qu'indépendamment de la matière proprement dite, celle qui se présente à nos sens sous la forme des quatre éléments, il y a une matière invisible et impalpable, une matière cependant qui est répandue partout et qu'il appelle *l'esprit du monde?* C'est par cette matière qu'il explique les divers phénomènes alors désignés sous les noms de qualités occultes, et qui, dans la science moderne, ont pris ceux de magnétisme et d'électricité. Ici encore était-il donc si loin de la vérité ou de l'hypothèse que nous prenons pour elle? Remarquons encore que, dans la hiérarchie qu'il établit entre les différentes qualités des corps, appelant les unes des qualités primaires, les autres des qualités secondaires et d'autres des qualités tertiaires, il n'est peut-être pas difficile de reconnaître la distinction que nous admettons nous-mêmes entre les phénomènes physiques, les phénomènes chimiques et les phénomènes physiologiques. Parmi les qualités primaires, en effet, nous voyons figurer le chaud et le froid, le sec et l'humide; parmi les qualités secondaires, l'attraction, la répulsion, la concrétion, la corrosion; enfin parmi les qualités tertiaires sont comprises celles dont s'occupe particulièrement la médecine.

Puisque nous parlons de la médecine et de la physiologie, citons encore une opinion d'Agrippa qui trouverait grande faveur aujourd'hui chez ceux qui assistent aux expériences de la Salpêtrière. Il pense qu'une vive imagination ou une foi ardente peuvent infliger au corps certaines maladies ou le rendre à la santé. C'est ainsi, à ce qu'il nous assure, qu'on expliquait déjà de son temps les stigmates de saint François, et il ajoute

que ce n'est pas seulement sur notre propre corps, mais sur le corps des autres que, par l'imagination, la foi ou une énergique volonté, nous pouvons produire ces effets morbides ou ces révolutions salutaires.

On trouve enfin, dans le troisième livre de la *Philosophie occulte*, des vues très remarquables sur la religion, que certainement Agrippa n'a empruntées ni à la Cabale ni aux livres hermétiques. Selon lui, toutes les religions qui ont existé dans le monde, loin d'être en opposition avec le christianisme, ont servi à en préparer l'avènement, et il va jusqu'à dire que ces religions, en apparence si opposées entre elles, se bornent à donner aux mêmes choses des noms différents. Ainsi ce que les Gentils appellent des dieux, c'est ce que les sages de la Judée, les dépositaires de la Cabale appellent des *Numérations* (les dix *Sephiroth*) et ce que la théologie chrétienne nous donne pour les attributs de Dieu. Jamais, dans aucun système, l'éclectisme religieux n'a été porté aussi loin, et, si Agrippa avait pu communiquer ces idées à ses contemporains, la Réformation n'aurait eu aucune raison d'être et la guerre de Trente ans n'aurait pas éclaté. Mais c'est une grande erreur de croire que la différence des religions se réduit à une différence de mots.

On voit que les hautes aspirations et les aperçus nouveaux ne manquent pas dans la *Philosophie occulte,* et que, de plus, tous les éléments dont elle est formée sont étroitement unis entre eux. Sans doute, ce n'est pas la science, ce n'est qu'un idéal de science qu'Agrippa déclare supérieur à ses facultés et à ses connaissances, mais qu'il oppose à la science fausse et verbeuse de son temps. Il s'est fait de même un idéal de foi, un idéal de théologie, fondé sur une interprétation personnelle et spirituelle des Écritures, qu'il oppose à la théologie officielle de l'Église, et une morale idéale, dérivée de ses principes théologiques et métaphysiques, au nom de laquelle il condamne, avec non moins de raison que d'énergie, les institutions, les lois, l'état social qu'il a sous les yeux. Il n'y a donc aucune contradiction entre le traité de la *Philosophie occulte* et celui de l'*Incertitude et de la vanité des sciences.* Le dernier n'est pas, comme on l'a pensé, la négation du premier. Il ont été publiés presque en même temps; même celui qui passe pour être le dernier, celui qu'Agrippa, à ce que nous assure M. Prost, a composé dans un moment de découragement, après avoir perdu sa position à la cour de France, a paru avant que le premier fût achevé, et ils ont suscité à l'auteur, de la part des gardiens du passé, les mêmes animosités, parce qu'il était facile d'y reconnaître le même esprit d'insoumission, le même amour de la nouveauté et des réformes en toutes choses. Il y a certainement des parties de la *Philosophie occulte*, telles que l'alchimie et l'astrologie judiciaire, qu'Agrippa a ré-

pudiées dans les années de sa maturité; mais il n'a rien désavoué de son système général; au milieu des invectives dont il poursuit les faux savants et la fausse science, il parle avec respect de la magie, tant de la magie naturelle que de la magie religieuse; il les considère comme des sciences parfaitement réelles, dont l'abus seul doit être condamné. Il y a aussi pour lui deux Cabales, dont l'une, à laquelle il reste fidèle jusqu'à la fin de sa vie, lui paraît un foyer de lumière, un trésor des plus rares connaissances, tandis que l'autre n'est à ses yeux qu'un code de superstition et, pour nous servir de ses propres expressions, « une sorte de magie théurgique. »

Il n'y a lieu ni de s'étonner ni de douter de son respect pour la magie, quand on songe à la définition qu'il en donne et quand on se rappelle que, pour Bacon lui-même, il y a une magie naturelle qui repose sur la science et qui commande à la nature en lui obéissant : *naturæ non imperatur nisi parendo*. Descartes ne s'est-il pas fait de grandes illusions sur les futures découvertes de la médecine, et peut-on assurer, après tout, que le rêve de la transmutation des métaux ne mérite pas autant d'indulgence que celui de la transmutation des espèces, aujourd'hui accueilli avec tant de faveur par une science qui se dit positive? Pour notre compte, nous ne voyons pas qu'il soit plus difficile de croire aux prodiges de l'alchimie, d'ailleurs mis en doute par Agrippa, qu'à la sélection naturelle, à l'adaptation au milieu et à l'*homme définitif,* l'homme impeccable et infaillible de M. Herbert-Spencer. N'oublions pas de dire qu'en renonçant à l'alchimie Agrippa sait pourtant lui rendre justice. Il reconnaît qu'on lui doit mainte découverte utile et plus d'une précieuse conquête. C'est le jugement qu'on en porte encore aujourd'hui.

Le titre seul du livre dont nous parlons nous apprend que nous avons affaire, non pas à un sceptique, mais à un critique et à un réformateur. En attaquant les sciences et les arts, tels que les hommes les ont faits, l'auteur proclame l'excellence de la raison elle-même, qu'il appelle le Verbe de Dieu : *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium atque excellentia Verbi Dei.* C'est à cette lumière qu'il examinera les idées et les œuvres, les opinions et les institutions qu'il se prépare à condamner.

C'est pour la philosophie, bien entendu celle de son temps et des siècles qui l'ont précédé, pour la scolastique en un mot, qu'il se montre le plus sévère. Elle n'est à ses yeux qu'une occasion de frivoles disputes et un état de honteuse servilité. Elle fait de certains hommes, par exemple d'Aristote, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, de véritables divinités et condamne tous les autres à les adorer et à se nourrir de leurs paroles. Roger Bacon avait dit la même chose plus de

trois siècles auparavant; mais il est permis de supposer que, semblable en cela à la plupart des novateurs, Agrippa ne connaissait ni Roger Bacon ni aucun des esprits supérieurs de l'époque qu'il méprise.

Avec la philosophie dégénérée de l'école, Agrippa rejette aussi les arts qui lui servent d'auxiliaires et qui sont employés plus souvent à la propagation de l'erreur qu'à celle de la vérité : la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Les mathématiques elles-mêmes, que probablement il connaissait peu, n'échappent point à ses censures. Il les accuse de ne s'arrêter qu'à la surface des choses, d'être inutiles à la piété, au perfectionnement de l'âme et de donner naissance à des arts qui ne sont que des moyens de destruction ou une pâture offerte à la vanité des hommes. Ce dernier reproche, il l'adresse surtout aux beaux-arts, à la musique, à la peinture, à la statuaire, à la danse, autant d'agents de corruption qui détournent les hommes de la vérité et de la sagesse. Là encore on reconnaîtra difficilement le caractère du scepticisme; c'est plutôt celui d'un dogmatisme austère et étroit, comme celui qu'on rencontre, par exemple, à la fin du XVe siècle, chez Savonarole, et, au commencement du XVIe, chez les fondateurs de la Réforme. On en verra la preuve dans l'idée que se fait Agrippa des choses religieuses ou dans la différence radicale qu'il établit entre le fond et les diverses formes de la religion, entre le christianisme pur et le catholicisme.

L'homme, selon lui, est entraîné vers la religion par un sentiment naturel qui, plus encore que la raison, le distingue des animaux. Mais, conformément à cette maxime plusieurs fois répétée dans les livres hermétiques, que rien ne manque à Celui qui est tout et qui contient tout, que l'encens le plus agréable à Dieu ce sont les actions de grâces des mortels, que la vraie piété ne se distingue pas de la science, Agrippa dédaigne les actes du culte extérieur, particulièrement ceux qui appartiennent au culte catholique. Il blâme la splendeur que l'Église donne à ses fêtes, le luxe qui règne dans ses temples, le nombre de ses solennités, le culte des saints et des reliques. Ces pratiques, à l'en croire, ne blessent pas seulement la piété, mais la charité. Elles détournent les esprits et une grande partie de la richesse publique des œuvres destinées au soulagement des malheureux. C'est le patrimoine des pauvres qu'on dissipe en prodigalités stériles.

De même qu'il y a pour lui deux sortes de religion, l'une qui a son siège dans l'âme, l'autre qui s'adresse aux yeux par de vains spectacles, il y a aussi deux sortes de théologie : une théologie vraie, qui n'est que la parole divine prise en elle-même, sans les commentaires des docteurs, et interprétée sainement ou saintement avec l'aide de Dieu, et une théo-

logic fausse, verbeuse, sophistique, qui ne procède que par syllogismes. C'est celle qu'on professe au nom de l'Église et qui a pour interprète la Sorbonne. Ainsi, dans la théologie, comme dans la philosophie et dans la religion, la vérité existe pour Agrippa, puisqu'il croit la connaître, puisqu'il la définit et l'oppose à l'erreur.

En politique aussi il a une opinion arrêtée. Il préfère la république à la monarchie et à toutes les formes de gouvernements. Il voit que la république, confinée dans de petits États, comme Venise et la Suisse, y assure la paix et la tranquillité, tandis que la monarchie, adoptée presque partout ailleurs, fait rarement servir au bien des peuples le pouvoir absolu qu'elle met entre les mains des rois.

Sur le droit, à quelque matière qu'il s'applique, ses idées sont plus défavorables, si même elles ne se résument dans une pure négation. Il n'admet ni le droit naturel, ni le droit civil, ni le droit canonique, ni le droit des gens. Le droit naturel, qu'il croit issu du péché et de la corruption, il le réduit, comme certains publicistes modernes, à quelques maximes d'égoïsme et de représailles, à ce qu'on a appelé dans ces derniers temps la lutte pour la vie : repousser la force par la force; tromper qui nous trompe; n'estimer une chose que ce qu'elle peut se vendre. Le droit des gens n'est que le droit naturel appliqué aux mutuelles relations des peuples. C'est lui qui consacre la guerre, l'esclavage, la domination de la force exercée par le vainqueur sur le vaincu. Le droit civil, c'est le droit de la guerre dans le cercle de la vie privée; il est la source des procès. Et quant au droit canonique, dont on fait remonter l'origine jusqu'à Dieu, pratiqué comme il l'est, il n'est qu'un instrument de rapine. D'ailleurs, au-dessus de toutes les règles de droit, au-dessus de tous les tribunaux, il y a le pape et l'empereur, qui prononcent en dernier ressort, dont la volonté tient lieu de justice et de loi.

En adoptant ces décourageantes définitions, que justifiait en grande partie la politique et la législation de son temps, Agrippa a-t-il voulu dire que, dans les rapports de l'homme avec ses semblables, il n'y a de place que pour l'arbitraire et la force, que cette condition est celle que sa nature lui impose et qu'il n'en a jamais connu, qu'il n'en connaîtra jamais d'autres? Nous sommes convaincu qu'on se tromperait beaucoup si l'on donnait à sa pensée cette interprétation. En sa qualité de chrétien et même de sectateur de la Cabale et des livres hermétiques, il croit que l'humanité a connu un état bien supérieur à celui où elle se trouve maintenant. C'est dans cet état qu'elle a possédé la vraie science et qu'elle a pratiqué, au sein du plus parfait bonheur, la véritable règle de son existence. La charité, l'amour, lui tenait lieu de toutes les lois et la plaçait au-dessus

de l'idée du droit. Le droit est né avec la distinction du mien et du tien, avec les passions égoïstes qui élèvent comme une barrière entre l'homme et son semblable; par conséquent il a son origine dans la corruption et dans le péché. Cette opinion d'Agrippa sur l'origine du droit est aussi celle de saint Augustin. On peut lui reprocher d'être mystique; elle n'a rien de commun avec le scepticisme.

Mais un certain degré, une certaine pointe de mysticité n'empêche pas l'esprit satirique joint au talent d'observation. C'est cet esprit poussé jusqu'à la diatribe (*declamatio*), et non pas simplement le doute, qu'Agrippa nous laisse apercevoir quand il passe de la critique des idées et des croyances à celle des professions. Nous serions tenté de croire que c'est moins un tableau qu'un dessin au crayon noir comme celui de cette tête de Mercure qu'il a laissée en souvenir à un de ses amis.

Après nous avoir montré dans la guerre, non pas une institution divine, comme il l'a fait dans le discours d'ouverture de son cours de Pavie, mais la réunion de tous les excès et de tous les crimes, il nous parle de la médecine comme d'un auxiliaire et d'un supplément de la guerre. Il la juge plus funeste que toutes les maladies. Il se croit autorisé pour la qualifier ainsi, puisqu'il l'avait exercée pendant de longues années. Si la médecine à ses yeux, n'est que le meurtre pratiqué avec privilège, le commerce est le vol patenté, l'agriculture un objet de dédain.

Quelle idée va-t-il nous donner des mœurs qui règnent dans les différentes classes de la société? Les cours, et, au premier rang celle de France, sont des foyers de corruption, des écoles de crime et des lieux de libertinage. Le cynisme y est poussé si loin que le suprême honneur pour une femme et pour une fille est d'avoir servi aux caprices du roi. Les nobles imitent le prince, et tous ne doivent pas leurs privilèges aux œuvres sanglantes de la guerre; il en est parmi eux qui les ont payés de leurs deniers et d'autres qui les ont achetés par de lâches complaisances. Dans les classes inférieures abondent les ménages désunis; mais c'est dans les rangs du clergé, surtout du clergé régulier, que le vice et le désordre s'étalent sous toutes les formes. On dirait qu'Agrippa voit dans les ordres religieux, quels qu'ils soient, des ennemis personnels; mais il n'y en a pas qu'il déteste autant que les Frères prêcheurs. Est-ce parce qu'il ont été les ministres implacables de l'inquisition? Il le dit; c'est peut-être aussi parce qu'ils ont été ses dénonciateurs à Malines et à Cologne.

A ces vives sorties contre les hommes et les choses se mêlent des considérations très érudites et très intéressantes sur quelques-uns des objets

de son mépris : sur l'astronomie, la musique, l'histoire, l'origine de l'écriture, des langues et des peuples, principalement des Germains et des Francs. C'est la vérité qu'il défend contre des préjugés d'autant plus respectés qu'ils prennent leur source dans une aveugle admiration pour l'antiquité classique. Mais enfin quelle est la conclusion du livre? Ce n'est pas assurément celle des sceptiques et pyrrhoniens de l'antiquité, ni le doute mitigé et spirituel que l'on trouvera bientôt dans les *Essais* de Montaigne. Agrippa ne parle jamais de l'incurable impuissance de l'esprit humain, et il ne dit nulle part, comme on le dira après lui, que la neutralité ou l'abstention est le dernier terme de la sagesse. A part quelques expressions exagérées au début et qu'on ne retrouve plus dans la suite, ses attaques sont dirigées, non contre l'esprit humain, non contre la raison, non contre la société, non contre la science prise en elle-même, mais contre la science telle qu'on l'a faite et contre la société telle que l'a faite cette fausse science. On se rappelle que, sous le nom de magie naturelle, il laisse subsister une véritable science de la nature. Il admet de même, sous le nom de la religion, de la religion ramenée à sa source, une science de Dieu et de l'âme, de l'homme et de la société, qui dérive de la conscience et de la parole divine, qui est l'œuvre même de Dieu, car elle est innée en nous et a été créée avec nous. En résumé, ce qu'Agrippa propose comme la plus haute expression de la science et de la vérité, c'est l'idéalisme de Platon confondu avec l'idéalisme chrétien, revêtu de la forme biblique et d'une teinte prononcée de mysticisme. Voici, au reste, les propres expressions d'Agrippa, que M. Prost a un peu trop affaiblies et trop abrégées, mais que nous rétablissons, d'après le texte, ayant sous les yeux le cent deuxième et dernier chapitre de l'ouvrage. « Ô vous, qui désirez acquérir, non la science de l'arbre du bien et du mal, mais la science véritable et divine de l'arbre de vie, rejetez les sciences humaines, renoncez aux curiosités et aux discours de la chair et du sang, aux discussions qui roulent sur la recherche des causes ou sur l'investigation des œuvres et des effets; sortez des écoles des philosophes et des gymnases des sophistes pour rentrer en vous-mêmes; c'est là que vous connaîtrez toutes choses, car de toutes choses vous avez une notion qui a été créée avec vous. C'est ce que reconnaît l'Académie et ce qu'attestent les lettres saintes. Quand elles nous disent que toutes les œuvres de la création étaient bonnes, elles nous donnent à entendre qu'elles étaient toutes dans l'état le plus parfait qui pût leur convenir. Or, de même que Dieu a créé des arbres féconds en fruits, il a créé des âmes, c'est-à-dire des arbres doués de raison, où abondent les idées (*formas*) et les connais-

sances. Mais, par suite du péché de notre premier père, un voile s'est étendu sur toute la nature; l'oubli, père de l'ignorance, a pénétré en nous. Ô vous donc qui en avez la force, écartez le voile de votre intelligence; sortez des ténèbres qui vous enveloppent; enivrés de votre propre oubli, rejetez loin de vous la coupe du Léthé; plongés dans le sommeil de vos sens déraisonnables (*irrationabili somno demulcti*), ouvrez les yeux à la vraie lumière, et bientôt vous monterez, le visage découvert, de clarté en clarté; car vous avez reçu l'onction sainte, et toutes choses vous seront connues de nouveau, il ne sera pas nécessaire que quelqu'un vous les enseigne[1]. »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire. Le mauvais goût qui y règne et l'abus des citations bibliques n'en détruisent pas la clarté. Cependant on a cru que le dernier chapitre du traité *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, et surtout l'avant-dernier, ne renfermaient qu'une satire, digne couronnement de tout le livre pour ceux qui n'y voient que le scepticisme. « Le Christ, dit en effet Agrippa, a choisi pour ses apôtres, non des rabbins, non des scribes, non des docteurs ni des prêtres, mais des hommes du peuple privés de culture, étrangers à toute littérature, des ignorants et des ânes[2]. » Mais c'est un pur jeu d'esprit, un prétexte voulu, prémédité, pour se livrer à un exercice de rhétorique, pour faire l'éloge de l'âne, comme Érasme venait de faire l'éloge de la folie. Il suffit, pour en être convaincu, de jeter les yeux sur le chapitre suivant, placé immédiatement à la suite du passage que nous venons de citer. En voici le résumé.

« Pour qu'on ne me fasse pas un crime d'avoir appelé les apôtres des ânes, je vais expliquer brièvement les mystères de l'âne; ce ne sera pas une digression tout à fait inutile. Pour les docteurs hébreux, l'âne est le symbole du courage et de la force, de la patience et de la mansuétude, même de la sagesse, si nous en croyons les cabalistes. Il vit de peu, se contente de tout, supporte la faim, la fatigue et les coups, le plus pacifique des animaux, le plus sain et le plus chaste. C'est un âne qui a soustrait

[1] Il serait trop long et parfaitement inutile de reproduire ici tout entier le texte que nous venons de traduire; on trouvera suffisant que nous en citions les passages les plus significatifs :... *Jam non in scholis philosophorum et gymnasiis sophistarum, sed egressi in vosmet ipsos cognoscetis omnia; concreata est enim vobis omnium rerum notio, quod, ut fatentur academici, ita sacræ litteræ attestantur... Is igitur, ut creavit arbores plenas fructibus sic et animas seu rationales arbores creavit, plenas formis et cognitionibus.*

[2] « Christus ipse apostolos suos, non rabbinos, non scribas, non magistros nec sacerdotes elegit, sed e rudi vulgo idiotas, omnis litteraturæ expertes, inscios et asinos. » (Ch. ci *ad finem*.)

le Christ enfant aux recherches criminelles d'Hérode; c'est sur un âne que Jésus est entré à Jérusalem. C'est un âne qu'Apulée a choisi pour héros de son poème[1]. On dit que le fondateur de l'école d'Alexandrie, le maître d'Origène et de Porphyre, comptait un âne parmi ses auditeurs. L'ânesse de Balaam, comme nous l'apprenons par la Bible, a reçu de Dieu le don de prophétie et a parlé à son maître d'une voix humaine. C'est avec une mâchoire d'âne que Samson a tué trois mille Philistins. Saint Germain, l'apôtre des Bretons, en rappelant à la vie un âne mort, nous a donné à entendre que l'âne pouvait être admis au don de l'immortalité. »

On voit, sans que nous allions jusqu'au bout, de quelle nature est cette tirade qu'Agrippa voulait à tout prix faire entrer dans son livre. Elle n'en change pas le but, qui est de détourner les esprits d'une science dégénérée pour les ramener à ce qu'il regarde comme la source de toute philosophie et de toute religion : aux vérités éternelles imprimées dans la conscience humaine dès l'origine des choses et renouvelées par la parole évangélique.

AD. FRANCK.

Les céramiques de la Grèce propre, vases peints et terres cuites, par Albert Dumont et Jules Chaplain, membres de l'Institut. Première partie : Vases peints. Première livraison. In-4°, Paris, Didot, 80 pages et 9 planches.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Nous avons pu jusqu'à présent étudier dans un certain détail les deux ensembles de monuments que nous a présentés M. Dumont, ce qu'il appelle les civilisations d'*Hissarlik* et de *Santorin*. La collection ou plutôt

[1] Nous pouvons ajouter qu'il a reçu le même honneur dans un poème beaucoup plus récent.

[2] Voir, pour le premier article, le cahier de mai 1883, p. 269; pour le deuxième, le cahier de juillet, p. 361; pour le troisième, le cahier d'octobre, p. 571.

les collections formées des objets trouvés, par les différents explorateurs, sous les déjections volcaniques, à Santorin, ne renferment à elles toutes qu'un assez petit nombre d'objets. Quant au butin que M. Schliemann a tiré de la colline d'Hissarlik, il se compose, il est vrai, de plusieurs milliers de pièces, mais il n'en est pas moins très peu varié. Certains types, comme ceux des fusaïoles et des vases, s'y répètent à satiété. Bien peu de temps suffit pour faire le compte des différentes matières employées par les artisans de ce que M. Schliemann appelle ses villes préhistoriques et pour dresser le tableau des formes originales et des types vraiment intéressants.

Le cas n'est pas tout à fait le même pour les séries de monuments que M. Dumont constitue et examine dans les chapitres suivants, qui ont pour titres : 3° *type d'Ialysos;* 4° *type de Mycènes;* 5° *type de Spata.*

Dans ces groupes, et particulièrement dans le plus important des trois, dans celui de Mycènes, tout, matières et formes, se complique et se diversifie. Les métaux entrent en scène et jouent un rôle de plus en plus considérable; à côté d'eux on voit paraître des produits, tels que le verre et l'émail, qui ajoutent beaucoup aux ressources dont disposent toutes les industries; l'ouvrier reçoit même et commence à travailler des substances qui, comme par exemple l'ivoire, lui sont apportées de très loin par le commerce. Quand il s'agit d'une civilisation déjà si richement outillée, et que, par une chance heureuse, on a retrouvé nombre des ouvrages que façonnaient ses meilleurs artisans ou de ceux que les chefs de la nation tiraient à grand prix du dehors, quand l'archéologue est mis en présence d'une collection comme celle que les fouilles de Mycènes ont donnée à la Grèce, il lui faut, ne serait-ce que pour en ébaucher l'inventaire, multiplier les distinctions et les catégories. Ce que M. Dumont s'est proposé d'étudier, c'est proprement l'histoire de la céramique et de son développement, dans ce monde de la Grèce primitive qui a été si récemment exhumé; mais, à Mycènes encore plus qu'à Santorin et à Hissarlik, il ne lui a pas été possible de séparer la céramique des autres industries contemporaines; ce que lui apprenaient, sur l'état de civilisation du peuple, les procédés employés pour fabriquer et pour décorer les vases d'argile, il l'a contrôlé, éclairci et complété par les comparaisons qu'il institue entre les vases de terre et les vases de métal, desquels il rapproche aussi les objets de parure et de toilette. Nous ne pourrions entrer dans cette voie, à sa suite, sans allonger outre mesure ce compte rendu; nos observations ne présenteraient d'ailleurs aucun sens à qui n'aurait pas sous les yeux l'ouvrage de M. Schliemann, où sont

figurés la plupart des monuments dont il nous faudrait faire mention [1]. Nous nous contenterons donc d'indiquer et de résumer ici, très succinctement, les résultats généraux que M. Dumont cherche à établir et qu'il croit avoir atteints dans les derniers chapitres de sa première livraison.

Nous n'insisterons pas sur ce que M. Dumont appelle *le type d'Ialysos*. Il désigne ainsi tout un groupe de vases qui ont été recueillis dans quelques tombeaux de cette vieille ville rhodienne, une des trois cités qui, au temps d'Homère, se partageaient le territoire de l'île; les deux autres sont Camiros et Lindos. Ces vases, dont la plupart sont conservés au Musée britannique, avaient attiré déjà, par leur caractère très particulier, l'attention de plusieurs archéologues, tels que MM. Newton et François Lenormant; M. Newton avait le premier signalé l'intérêt qu'ils présentent, et M. Fr. Lenormant, dans la *Gazette archéologique*, avait décrit et figuré quelques exemplaires empruntés à cette petite et curieuse collection [2]; mais M. Dumont a fait plus et mieux que ses prédécesseurs; il a donné le catalogue à peu près complet des vases qui composent ce groupe, et il a réuni dans une planche spéciale toutes celles de ces poteries dont la forme ou la décoration présentent quelque singularité [3]; il a, en outre, montré que maints autres vases, trouvés soit à Camiros, soit en Crète, soit à Milo, ressemblaient, par certains traits, à ces vases d'Ialysos. Ce que le nom d'Ialysos peut servir à désigner, ce n'est donc pas une certaine céramique dont cette ville aurait eu le monopole; c'est un style qui, à une certaine époque, aurait été commun à toutes les principales fabriques des îles de la mer Égée. Peut-être, ainsi entendue, cette dénomination entrera-t-elle et restera-t-elle dans la langue courante de notre science.

Ce qui caractérise ce type, c'est d'ailleurs moins l'apparition de formes nouvelles que l'avènement d'un nouveau principe de décoration. La plupart des formes d'Ialysos avaient déjà passé sous nos yeux, dans les collections d'Hissarlik et de Santorin; la différence, c'est qu'elles ont pris ici quelque chose de plus ferme et de plus élégant; le potier d'Ialysos semble avoir un plus juste sentiment des proportions et la main tout ensemble plus légère et plus sûre. Dans le décor, on retrouve bien tous

[1] Schliemann, *Mycènes*, récit des découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin, Hachette, in-8°, 1879.

[2] Newton, *Edinburgh Review*, janvier 1878, p. 244 et suiv. Lenormant, *Gazette archéologique*, 1879, p. 197 et suiv., pl. XXVI et XXVII; *Les antiquités de la Troade*, 2e partie, p. 34.

[3] Dumont, *Les Céramiques*, pl. III.

les motifs que nous ont offerts déjà les séries précédentes, les dessins géométriques faits de lignes droites et de lignes courbes, les chevrons, les enroulements et ces lignes sinueuses que l'on appelle quelquefois des flots; on retrouve aussi ces ornements végétaux, ces feuillages et ces fleurs que l'on a déjà vus sur certaines poteries de Santorin; mais, ce qui est nouveau et ce qui prend ici une place importante, c'est la représentation de mollusques tels que la serpule et le poulpe. A ce propos je ferai une petite querelle à M. Dumont. Il mentionne, comme figurant sur ces vases, le *murex*, c'est-à-dire le principal des coquillages d'où l'on tirait la pourpre. C'est certainement là l'effet d'une confusion qui s'est produite dans son esprit; sur aucun vase, ni à Ialysos ni ailleurs, je n'ai jamais rencontré d'image qui rappelle, même de très loin, ce mollusque gastéropode; le nom de *rocher*, que porte ce coquillage dans la nomenclature la plus généralement adoptée aujourd'hui, en indique bien l'aspect très caractéristique. Quant au mollusque céphalopode dont l'effigie, souvent assez altérée par le caprice ou par la gaucherie du dessinateur, se reconnaît à Ialysos sur les vases, à Mycènes et à Spata sur les vases, sur les ornements de métal et sur les pâtes de verre, pourquoi M. Dumont l'appelle-t-il toujours la *pieuvre?* C'est là un terme du patois bas normand, qui a été mis à la mode par un roman de M. Victor Hugo. Le vrai nom de ce coquillage, c'est le *poulpe* ou la *seiche*, suivant qu'il a huit ou dix bras. Les peintres céramistes paraissent avoir pris pour modèle surtout le poulpe, quoiqu'ils ne lui donnent pas toujours le nombre de tentacules auquel il a droit.

Ce ne sont là que de légères inexactitudes, qu'il sera facile de corriger; ce qui prête davantage à la discussion et ce qui a déjà été sérieusement contesté, c'est la place que M. Dumont assigne à ce style dans l'histoire générale de la céramique. Des objections ont été présentées par M. A. S. Murray, conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines au Musée britannique[1]; il connaît, par une longue et familière pratique, la plupart des monuments sur lesquels M. Dumont a fondé sa théorie, et, par des raisons et des rapprochements dont la plupart méritent une très sérieuse attention, il cherche à montrer que les vases d'Ialysos ne sont guère plus anciens que beaucoup de ceux de Camiros; pour lui les tombes d'Ialysos d'où ont été tirés ces objets ne remonteraient guère au delà de six cents ans avant notre ère; elles seraient en tout cas très postérieures aux tombes de l'Acropole de Mycènes. Nous n'en-

[1] *Vases d'Ialysos, Lettre à M. Albert Dumont*, dans la *Revue archéologique* de décembre 1882.

trerons pas dans ce débat, et nous renverrons à la note dont M. Dumont a fait suivre, dans la *Revue*, la lettre de M. Murray. Sans méconnaître la force de quelques-unes des observations présentées par M. Murray, M. Dumont remarque combien une comparaison vraiment décisive entre Ialysos et Mycènes est difficile à établir; on a un véritable musée provenant des fouilles de Mycènes, et seulement quelques objets d'Ialysos. Dans de telles conditions, peut-être doit-on renoncer, M. Dumont le reconnaît, à fixer une date, même approximative; mais ce qui est certain, c'est que les vases d'Ialysos présentent le type très franchement accusé d'un style qui est très certainement postérieur à celui de Santorin, d'un système de décoration où vient s'ajouter, à l'ornement géométrique et végétal déjà connu, l'imitation, plus ou moins fidèle, des formes inférieures de l'animalité, et particulièrement de celles qui appartiennent au monde de la mer.

Si, dans l'essai de reconstruction historique qu'a tenté M. Dumont, Mycènes vient après Ialysos, c'est que le style dont tous les éléments se rencontrent déjà dans les vases des îles n'atteint qu'à Mycènes le dernier terme de son développement organique. Là, dans les suites si riches et si variées que l'on doit aux fouilles de M. Schliemann, il se présente appliqué non plus seulement à la poterie, mais encore à l'os, au bois, au verre et au métal; grâce à la diversité des usages auxquels sont affectés tant d'objets différents et des matières qui les constituent, ce système d'ornementation essaye, à Mycènes, presque toutes les combinaisons et produit à peu près tous les effets que comportent les données premières dont il dispose; il se manifeste ainsi dans un dernier et laborieux effort, où il épuise toutes les conséquences de son propre principe.

Prenez, par exemple, les motifs que fournissent des lignes courbes, dessinant des cercles concentriques, des spirales, des enroulements de toute espèce; ce genre d'ornement, que l'on trouve pour ainsi dire à l'état naissant sur les poteries d'Hissarlik et de Santorin, a déjà pris, dans les vases d'Ialysos et dans ceux qui s'en rapprochent, beaucoup plus d'élégance et de variété. A Mycènes, c'est bien autre chose; sur les dalles et les demi-colonnes qui décoraient l'entrée des *trésors*, sur les stèles funéraires de l'Acropole, sur les armes, les bijoux et autres objets de toilette, il est prodigué partout et il se complique d'une manière extraordinaire; on voit que l'œil de l'artiste et celui de ses clients se complaisent dans la rigoureuse symétrie de ces traits sinueux qui se replient tant de fois sur eux-mêmes et qui remplissent tout le champ. Ce caractère a frappé M. Dumont; comme il le remarque très bien, on sent « qu'on

a là sous les yeux la dernière transformation d'une industrie ou d'un art qui, dans cet ordre, ne trouveront plus rien qui ait une valeur. Ainsi s'explique l'impression que les objets de Mycènes firent, au premier moment, sur plusieurs savants, qui d'abord les rapportaient plus volontiers à une civilisation de décadence qu'à une industrie primitive[1]. »

L'ornement végétal, lui aussi, se complique et se développe; il suffira de citer, outre des branchages et des rosaces qui offrent assez de variété, une grande fleur d'un style très libre, sur des fragments qui paraissent avoir appartenu à une œnochoé[2]; mais, où l'on sent surtout le progrès, c'est dans les ornements dont le thème est fourni par le règne animal.

Si, d'ailleurs, on s'en tient aux vases qui proviennent des tombeaux de l'Acropole et des plus profondes parmi les couches de débris qui les recouvrent, ce progrès est encore enfermé et comme resserré dans des limites très étroites. Sur ces poteries la figure humaine fait complètement défaut; on la trouve bien sur quelques-uns des objets de métal qui sont sortis de ces mêmes tombeaux; mais ces objets sont au nombre de ceux que la plupart des archéologues regardent comme apportés d'Orient en Argolide ou tout au moins comme imités de modèles étrangers. On peut en dire autant des cerfs, des lions et de certains types factices, comme celui du griffon, qui se rencontrent assez souvent dans l'orfèvrerie et dans la bijouterie mycénienne; la manière dont ils sont traités et les rapprochements auxquels ils se prêtent donnent une grande vraisemblance à l'opinion qui leur attribue une origine exotique. Ce qui représente de la manière la plus authentique la civilisation indigène et l'industrie locale de l'Argolide, au temps où ont été creusées les tombes de l'Acropole, c'est, sans aucun doute, cette céramique où, sauf un griffon maladroitement imité[3], n'apparaît aucun motif emprunté à l'art phénicien. Or, sur ces vases, on voit bien paraître quelques oiseaux qui, d'après la manière dont leurs pattes sont dessinées, semblent appartenir à la classe des palmipèdes[4]; mais ce qui domine de beaucoup, ce sont les animaux inférieurs, mollusques et insectes. Nous rencontrons rit. des annélides qui ressemblent à des sangsues[5]; la tête en effet n'est lysos diquée comme elle l'aurait été sans doute si le peintre avait voulu pour lui .

raient guère *Les plus anciennes céra-*
tout cas très pos 52 et 53.
V. On jugera mieux
if dans la planche

[1] *Vases d'Ialysos*, *Le* publié par Ad. décembre 1882. chke, sous le titre de *Mykenische Thongefæsse* (in-folio oblong, Berlin, 1879).

[3] N° 43 de Furtwængler et Lœschke.

[4] Furtwængler et Lœschke, n[os] 5, 44, 44 [abc], 45.

[5] *Ibid.*, pl. II.

petit rond; des lignes droites complètent l'image et marquent la place du cou et des pattes. Sur des vases, que nous jugeons un peu moins anciens, parce qu'ils ont été trouvés, sur divers points de la ville haute, dans les couches supérieures du sol, le même procédé est appliqué à la figure humaine. C'est bien partout la même main, dont l'éducation s'est faite dans une école qui n'osait pas encore aborder la représentation de la vie et qui s'ingéniait à tirer de l'ornement abstrait et linéaire tous les partis qu'il comporte.

Jusque-là, dit M. Dumont, « quels que soient l'éclat et la richesse de la civilisation mycénienne, les principes de décoration qui ont été étudiés à Hissarlik, à Santorin et à Ialysos, suffisent à expliquer ceux que l'on constate ici. Nous n'avons fait encore que relever quelques-unes des étapes d'une même industrie que l'avenir nous permettra de mieux connaître, industrie qui, à Mycènes, atteint le genre de perfection auquel ses ressources restreintes lui permettent d'arriver. C'est ce qu'enseigne le progrès des formes, qui toutes dérivent des mêmes origines, et d'une partie notable de l'ornementation, qui ne fait également que développer, perfectionner, puis compliquer un certain nombre d'éléments primitifs[1]. » Nous voyons cependant apparaître, dans nombre des objets découverts par M. Schliemann, la figure de l'homme et celle des animaux supérieurs, des grands quadrupèdes, tous caractérisés par des traits précis qui les font aisément reconnaître. Encore très gauches sur les stèles, ces images ont parfois, surtout dans les pièces d'orfèvrerie et dans les bijoux, beaucoup de netteté et même une certaine vérité; on y sent alors un art qui n'en est plus aux tâtonnements du début, mais qui déjà, dans son effort pour rendre les plus nobles des formes que lui présente la nature, a franchement adopté telle ou telle convention, à laquelle il trouve des avantages et des mérites particuliers. Quel est cet art? Est-ce une branche plus avancée et plus développée de celui dont nous avons étudié les produits et tenté de définir l'esprit dans la céramique des îles et dans les plus anciens vases de Mycènes? Nous ne le pensons pas; dans les timides essais qu'il avait faits pour élargir son cadre, l'art indigène, l'art que l'on peut appeler celui de la Grèce primitive, s'en était tenu à l'imitation des êtres placés au plus bas de l'échelle que forme la série animale, et encore ne les avait-il pas copiés avec un sentiment réaliste et sincère; il est telle image de fleur, de coquille ou d'insecte, qui, tracée par le céramiste ou par l'orfèvre mycénien, prend plutôt l'aspect d'une sorte de diagramme, d'une épure de géométrie. Il y a une différence

[1] A. Dumont, *Les céramiques*, etc., p. 54.

profonde, on pourrait presque dire qu'il y a un abîme entre ce genre de figures et des objets tels que la grande tête de vache en argent, à cornes d'or, ou que les intailles de maintes bagues et coulants d'or, où sont représentés des lions luttant contre un homme ou dévorant d'autres animaux, une vache allaitant son veau, des personnages sur un char, une scène d'adoration; nous pourrions ajouter encore à cette liste bien d'autres monuments, ceux où l'on rencontre le sphinx et le griffon, ainsi que ces appliques faites d'une figure de femme qui porte ses deux mains a sa poitrine et qui a des colombes sur la tête et sur les épaules, geste et attributs qui révèlent tout d'abord l'Astarté phénicienne. N'oublions pas non plus ces lames d'épées sur lesquelles sont gravées des chasses au lion et des animaux passant parmi des bouquets de lotus.

Ces objets, d'un caractère si particulier et déjà si supérieur, ont-ils tous été apportés du dehors, ou certains d'entre eux n'ont-ils pas été fabriqués à Mycènes même, d'après des modèles étrangers? C'est là une question délicate, qui comporte bien des distinctions et bien des conjectures; nous ne nous arrêterons pas à la discuter ici; mais ce qui est certain, c'est que, pour que nous rencontrions ici tous ces objets, il a fallu l'intervention d'un nouveau facteur, d'un art bien plus avancé et plus puissant que ne l'était celui des ancêtres préhistoriques de la race grecque, et cet art, c'est celui des deux vieilles civilisations de l'ancien monde, art qu'a fait connaître à l'Occident l'industrie phénicienne, qui emprunte à l'Egypte et à la Chaldée leurs procédés et leurs motifs d'ornement. Le grand fait qui s'est produit à une date inconnue, entre l'époque à laquelle appartiennent les types d'Hissarlik et de Santorin, d'une part, et, d'autre part, celle que représentent les monuments de Mycènes, c'est l'établissement des relations commerciales qui se sont nouées entre les tribus éparses sur les côtes de la mer Égée et les Phéniciens qui ont hérité et bénéficié de tout le travail accompli par les grands empires de la vallée du Nil et de celle de l'Euphrate.

Ces rapports ont déjà commencé pendant la période à laquelle appartiennent ces vases de l'Archipel que M. Dumont a groupés autour de ceux d'Ialysos; dans la nécropole d'Ialysos, on a trouvé, près de quelques-uns de ces vases, des scarabées égyptiens, dont un porte le cartouche d'Aménophis III[1]; mais, au temps des princes ou des chefs, comme on voudra les appeler, dont les tombes, à Mycènes, nous ont livré tout ce riche butin, ces relations sont devenues bien plus fréquentes et plus

[1] Dumont, *Les céramiques*, etc., p. 71, d'après M. Newton.

étroites; elles ne sauraient être niées par ceux-mêmes qui ne partageraient pas nos vues sur la marche qu'a suivie le développement de la faculté plastique chez les ancêtres des Grecs de l'histoire; elles sont attestées, d'une manière irréfragable par la présence, dans cette collection, d'objets dont la matière même a certainement été tirée du dehors. Il nous suffira de citer des morceaux d'ambre, le grand cratère en albâtre du quatrième tombeau, un œuf d'autruche orné de dessins et plusieurs fragments du produit qui est connu sous le nom de *porcelaine égyptienne*.

A *Spata*, en Attique, dans deux tombeaux qui ont été violés et pillés on ne sait quand, on a retrouvé, en 1877, les restes d'un mobilier funéraire, tout ce que les spoliateurs n'avaient pas daigné enlever[1]. Ce ne sont guère que des fragments de vases brisés, puis de menus objets, que leur petitesse même avait soustraits aux regards et qui n'ont de valeur que pour les archéologues. Les vases, autant que l'on peut en juger d'après de très faibles débris (on n'a pu restituer aucun vase complet), paraissent reproduire des formes et des dessins que nous avons déjà rencontrés à Ialysos et à Mycènes. L'ornement marin y joue un grand rôle, ainsi que dans les pâtes de verre qui ont été recueillies en nombre dans ces sépultures; mais ce qui fait surtout l'intérêt de la collection, ce sont plusieurs pièces qui témoignent d'une influence asiatique plus marquée qu'elle ne l'est à Mycènes et d'un progrès qui s'est accompli grâce aux modèles tirés de l'Orient. Le sphinx, rare à Mycènes, se rencontre fréquemment ici; la forme humaine est traitée avec plus d'habileté, soit sur des plaques de verre qui sont malheureusement brisées, soit dans une tête en ivoire qui rappelle un peu les statues cypriotes. L'emploi même de l'ivoire est un indice qui a son importance. Le combat du lion et du taureau, que représente un des morceaux les mieux conservés, est un des motifs favoris de l'art assyrien et, par suite, de l'art phénicien.

On voit à quelles conclusions nous a conduit l'étude que nous avons entreprise, avec M. Dumont, des plus anciennes céramiques de la Grèce et des monuments qui, trouvés avec les poteries, en confirment et en complètent le témoignage. Ce qui caractérise l'art de Mycènes, c'est l'emploi de l'ornement géométrique, végétal et marin, c'est une prédi-

[1] Le récit de ces découvertes a été fait en détail par un membre de l'école française d'Athènes, M. B. Haussoullier, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1878 (7 planches). Les résultats généraux en ont été exposés par M. Ch. Lévêque dans le *Journal des Savants*, décembre 1877. Voir encore Milchœfer, *Alter Grab bei Spata*, dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique d'Athènes et l'*Ἀθήναιον*, t. VI, septembre-octobre, article de MM. Koumanoudis et Kastorchis.

lection marquée pour les courbes qui visent plus à la complication qu'à l'élégance; or une série de comparaisons méthodiques nous a permis de reconnaître là le dernier effort et comme le dernier mot d'un style que nous avons vu naître à Hissarlik et à Santorin, pour se développer à Ialysos et dans les îles de la mer Égée. Cet art a fait ses premiers essais chez de petites tribus qui comptaient un nombre restreint de familles et qui devaient être assez pauvres; il arrive à son plein épanouissement dans une société déjà plus avancée, plus agglomérée et plus puissante. Mycènes, celle que nous entrevoyions déjà dans les ruines de ses édifices et qu'ont achevé de nous révéler les fouilles de M. Schliemann, est autre chose que Santorin et Ialysos; sa prodigieuse richesse en or, dont le souvenir s'était conservé jusqu'à l'époque d'Homère, nous donne bien l'idée de la capitale d'un empire primitif. Là, chez les prédécesseurs des Atrides de l'épopée, cet art s'élève au plus haut degré de perfection qu'il pût atteindre par ses propres ressources, sans sortir de la voie où il s'était engagé. Deux mots suffisent à définir ce style tel qu'il se montre dans la grande majorité des monuments de Mycènes, dans tous ceux qui ne paraissent pas apportés du dehors ou copiés sur des modèles orientaux : il pousse l'adresse jusqu'à la virtuosité, au raffinement et à la surcharge dans l'emploi du décor géométrique; il témoigne d'une certaine initiative et d'une certaine habileté dans l'imitation des formes organiques inférieures; mais il est d'une gaucherie singulière quand il s'aventure, par exception, à reproduire les traits des animaux supérieurs et surtout la figure humaine.

Par ses propres forces, cet art aurait-il fait un pas de plus, aurait-il appris à reproduire avec aisance et fidélité des formes plus difficiles à saisir et plus nobles, celles que, dans les hautes régions de la vie, la nature a distinguées par des nuances si fines et si expressives? Nous n'avons aucune raison d'affirmer qu'il lui eût été impossible d'y réussir; mais il lui aurait fallu changer d'esprit et de méthode; ce travail aurait peut-être avorté; en tous cas, pour l'accomplir, il aurait fallu de longues suites de siècles, comme dans cette Égypte et cette Chaldée dont les origines nous échappent et qui comptent par milliers d'années. Grâce aux rapports qui se sont établis, par mer et par les routes de terre de l'Asie Mineure, entre les ancêtres de la race hellénique et les civilisations de l'Égypte et de l'Asie antérieure, le progrès a pu être beaucoup plus rapide dans le bassin oriental de la Méditerranée; en cinq ou six cents ans, les Grecs, à l'aide des procédés dont le secret leur avait été transmis et des modèles qu'ils avaient eus sous les yeux, sont arrivés à se rendre maîtres souverains des différentes matières qu'ils entreprenaient de mettre en œuvre pour

rendre leurs sentiments et leurs idées; ils ont disposé dès lors de formes plus belles et plus amples que toutes celles qui avaient été créées par leurs prédécesseurs, par ceux que l'on peut, dans un certain sens, appeler leurs maîtres.

Au terme de cette patiente et minutieuse étude, M. Dumont devait nécessairement se demander à quels siècles appartenaient les monuments qu'il a décrits avec tant de soin. Il ne peut être question ici de dates, au sens étroit du mot; tous ces objets ont été façonnés par des peuples qui ne connaissaient pas l'écriture et qui, par suite, n'avaient aucun moyen de noter la marche du temps et la succession des évènements. Nous n'entrerons pas dans l'examen critique des données dont se sert l'auteur pour essayer d'établir une chronologie approximative; elles nous paraissent, en général, bien choisies et bien comprises; il nous suffira donc de citer les quelques lignes où M. Dumont résume toutes les recherches qu'il a entreprises en vue de résoudre ce difficile problème : « Les céramiques de Santorin, Ialysos, Mycènes et Spata, s'espaceraient donc sur cinq siècles environ, en commençant vers le XVIe siècle, et, pour donner à notre théorie une précision qui rende la suite du raisonnement plus facile, mais dont le caractère encore hypothétique n'échappera pas à ceux qui nous ont lu avec attention, nous aurions, avant le XVIe siècle, Hissarlik; au XVIe, Santorin; au XIVe, Ialysos; au XIIIe ou au XIIe, Mycènes, et au XIe, Spata[1]. »

Pour notre part, nous inclinerions peut-être à repousser de deux ou trois siècles dans le passé la date de la catastrophe où s'est engloutie la civilisation primitive de Santorin; mais nous ne reculerions pas d'autant l'époque de la plus ancienne civilisation d'Hissarlik; on pouvait être moins avancé dans le nord de l'Asie Mineure que dans les îles du sud de la mer Égée, mieux placées sur le chemin du commerce. La poterie d'Ialysos nous paraît représenter un état de l'art qui s'est peut-être beaucoup plus prolongé que ne le feraient croire les termes employés par M. Dumont; nous ne serions tout à fait d'accord avec lui que pour la date qu'il assigne à Mycènes et à Spata; mais, comme il l'indique lui-même, il ne faut pas prendre à la lettre cette théorie chronologique; il ne faut y voir que la manière la plus simple de se représenter et de se rappeler les différents degrés de développement par lesquels a passé la plastique pour aboutir à la civilisation de Mycènes. A celle-ci notre guide assigne avec beaucoup de raison un double caractère; d'une part, il y voit le dernier effort d'un art original et indépendant, mais très limité dans

[1] Dumont, *Les Céramiques*, p. 75.

ses ressources et dans ses moyens d'expression; d'autre part, il y devine et il y signale les commencements d'un art qui sera placé désormais, jusqu'à ce que le génie national se dégage des servitudes de l'imitation, sous l'influence dominante des types fournis par l'industrie orientale. Nous ne pouvons que souscrire à cette conclusion; d'autres l'avaient déjà pressentie et préparée; mais jamais encore elle n'avait été appuyée sur un aussi grand nombre de faits et sur d'aussi bonnes raisons. C'est ce qui justifie l'étendue que nous avons donnée à cette étude et ce qui explique l'impatience avec laquelle nous attendons la suite d'un travail qui, par l'étendue des recherches qu'il suppose et par la rigueur de la méthode qui y est partout suivie, est vraiment appelé à faire époque dans la science.

GEORGES PERROT.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Catalogue des manuscrits, t. I. Bordeaux, 1880, 1 vol. in-4° de XXXII-457 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous avons encore à présenter plusieurs observations sur les manuscrits latins de Bordeaux. Faites, pour la plupart, sur un catalogue dont les descriptions ne sont pas ordinairement, comme nous l'avons dit, suffisantes, ces observations ne pourront pas toutes aboutir à des conclusions certaines; mais peut-être auront-elles pour résultat, en éveillant la curiosité de quelques érudits, de provoquer de nouvelles enquêtes et de conduire à d'intéressantes découvertes. C'est là, du moins, notre désir, et nous tenons beaucoup à le manifester pour que nos critiques ne soient pas taxées de vain pédantisme.

Au point où s'est arrêté l'examen que nous allons continuer, il s'agit de cette section de la théologie qu'on appelle communément parénétique, bien qu'elle ne le soit pas toujours, et le premier volume de cette section est intitulé, sous le n° 281, *Sermones diversi.* Le manuscrit étant du XII[e] siècle, nous regrettons que M. Jules Delpit ne nous ait pas mis en mesure de rechercher à qui doivent être attribués ces sermons divers. Le premier, dit-il, commence par ces mots : *Prior in omni vero homini*

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1883.

quæ sit vera scientia veraque sapientia, quia sapientia hujus mundi stultitia est apud Dominum. Évidemment ce texte est corrompu; mais il nous est facile de le corriger, et voici ce qu'il faut lire : *Primum omnium quærendum homini est quæ sit vera scientia veraque sapientia*, etc. Nous faisons cette correction sur le n° 163 de Toulouse, où le sermon porte le nom de saint Augustin. Mais cette attribution que vaut-elle? Elle ne vaut rien, suivant les derniers éditeurs de l'illustre évêque[1]. En effet saint Augustin n'a point affaire ici, puisque le prétendu sermon des manuscrits de Bordeaux et de Toulouse n'est composé que de phrases empruntées au premier chapitre du traité d'Alcuin *Des vertus et des vices*[2]. Mais c'est là tout ce que nous avons à dire sur ce recueil de sermons, M. Jules Delpit ayant cru devoir se borner à nous apprendre par quels mots commence le premier.

D'autres recueils semblables, où manquent pareillement les noms des auteurs, nous sont offerts par les n°s 282, 283 et suivants. Les auteurs, nous voudrions bien les connaître, mais on ne nous en donne pas le moyen. La plupart des pièces de ce genre, quel qu'en soit le style, noble ou vulgaire, commençant par un texte tiré de l'Écriture, ce n'est pas nous instruire assez que de reproduire simplement ce texte banal. Voici, par exemple, sous le n° 283, une liasse d'homélies dont tel est, dit-on, le début : *Ecce rex venit.* Eh bien, cela ne nous apprend rien, car il y a, pour le moins, dix recueils de sermons qui débutent de même. Mais qu'on nous cite une phrase qui ne soit pas d'emprunt, et nous voilà suffisamment informés. Ainsi, pour donner un autre exemple, M. Jules Delpit nous indique, sous le n° 291, une série de sermons commençant par ces mots : *Notandum in principio hujus operis quod non est pertimescendum si sermones videntur prolixi.* Ce sont de telles citations que nous réclamons. En effet, celle-ci nous a permis de découvrir le nom de l'auteur, qu'on ne lit pas dans le manuscrit de Bordeaux; c'est le dominicain Gui d'Évreux, sermonnaire très applaudi de son temps, plus tard très dédaigné, peut-être trop dédaigné, car il avait quelque esprit. Ses sermons sont restés inédits, mais les copies n'en sont pas rares.

Sous le n° 296, à propos d'un gros livre mystique, dont le titre, *Laudes Mariæ Virginis*, est exact, quoiqu'il soit d'une main moderne, M. Jules Delpit, si prudent qu'il soit d'ordinaire, hasarde une conjecture à laquelle nous ne pouvons souscrire. Il est avéré qu'un moine nommé Guillaume a fait, au XIe siècle, une vie de la Vierge, dont le

[1] Édition de 1683, t. V, p. 507, sermon 302 de l'Appendice. — [2] Alcuini *Opera*, t. II, p. 129.

manuscrit, longtemps conservé dans l'abbaye de la Sauve, fut ensuite possédé par les jésuites de Bordeaux, qui le donnèrent à leur maison de Gratz, en Styrie. M. Delpit suppose donc que le volume du XIVe siècle, décrit par lui sous le n° 296, contient une copie du manuscrit dont nous venons de raconter l'histoire. Mais c'est une supposition qui n'est certes pas fondée. Nous avons, d'une part, sur l'œuvre de Guillaume, quelques renseignements transmis à Possevin par son confrère le P. Delrio[1]. D'autre part, il existe à Florence un plus vieil exemplaire du *Laudes Mariæ Virginis*, du XIIIe siècle, d'ailleurs tout à fait semblable au manuscrit de Bordeaux, pareillement anonyme, et la description qu'en a laissée Bandini[2] ne permet aucunement de confondre les deux ouvrages. L'un est une vie de la Vierge en cinq livres; l'autre est un panégyrique en un seul livre, que divisent cent-cinquante chapitres.

Sur le second des ouvrages mentionnés sous le n° 308, nous avons à faire une remarque sur laquelle nous appelons l'attention de M. Delpit. Il s'agit d'un traité *De sacramentis ecclesiasticis* qui, plusieurs fois imprimé dans les Œuvres du célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor, est ici mis au compte du pape Innocent III. Hugues n'en est peut-être pas l'auteur; il ne paraît pas de son style. Mais, si les sermons *De sanctis*, qui précèdent, dans le manuscrit de Bordeaux, le traité *De sacramentis*, sont en effet, comme on nous l'assure, ceux du pape Innocent III, sur quels indices M. Delpit a-t-il rapporté le second ouvrage à l'auteur du premier? Telle est la question que nous prenons la liberté de lui faire. Aucun bibliographe n'a, jusqu'à ce jour, attribué ce traité fort peu louable à l'un de nos papes les plus lettrés. Les copies en sont, il est vrai, nombreuses, mais, pour la plupart, elles sont anonymes. Si quelques-unes ont un nom, c'est celui du prieur de Saint-Victor; celui du pape Innocent nous est offert ici pour la première fois. Or de qui nous vient l'information? Est-ce d'un ancien copiste?

Le n° 311 indique trois ouvrages anonymes. Nous ne pouvons rien dire du premier, M. Delpit ayant négligé de nous en donner les premiers mots. L'auteur du second, qui commence par *Christo confixus sum cruci*, doit être saint Bonaventure. C'est ainsi, du moins, que débute son opuscule ordinairement intitulé *Lignum vitæ*. Sur le troisième, qui a pour titre *Tractatus de abundantia exemplorum in sermonibus*, et commence par *Quoniam plus exempla quam verba monent* (lisez *movent*), nous avons à faire quelques remarques. A bon droit M. Lecoy de la Marche dit que l'auteur de cet écrit

[1] Possevini *Apparat.*, t. I, p. 698. — [2] *Catalog. biblioth. Laurentianæ*, t. IV, col. 309.

est un compilateur [1]. Il est, en effet, manifeste qu'il en a pris, sinon tous, du moins presque tous les matériaux au traité *De septem donis* qu'on a coutume d'attribuer au dominicain Étienne de Bourbon; mais nous ne saurions accorder à M. Lecoy de la Marche que sa compilation soit l'œuvre informe d'un clerc pressé, qui ne s'est pas même montré capable de bien faire de simples extraits. Ce clerc ne nous semble pas avoir mérité ce dur traitement. Écrivain plus correct et plus élégant, selon nous, que l'auteur du *De septem donis*, il ne le cite presque jamais textuellement; le plus souvent il l'abrège, quelquefois il le paraphrase très amplement, et l'on reconnaît toujours dans quelle intention il l'a soit abrégé, soit paraphrasé. C'est un homme de goût, à qui répugnent le mauvais style et les contes vulgaires. Sa compilation est sans doute beaucoup moins intéressante pour les historiens que le traité *De septem donis;* mais assurément les moralistes l'estimeront plus lisible. Quant au nom de l'auteur, on l'ignore. La Bibliothèque nationale possède cinq copies de son travail, dans les n[os] 3706, 15953, 16515, 16516 et dans le n° 228 des nouvelles acquisitions; toutes ces copies sont anonymes, comme bien d'autres qui sont signalées dans les n[os] 87 de Charleville, 1529 de Troyes, 75 d'Épinal, 294 de Saint-Omer. Évidemment le compilateur n'a pas voulu se faire connaître; ce n'est pas un faussaire qui s'est pavané sous la dépouille d'autrui. On ignore donc son nom, et cependant on n'a pas manqué d'assigner l'œuvre à divers écrivains plus ou moins célèbres. Ainsi pour Jean de Tritenheim, qui l'intitule *De multiplici timore* (c'est le titre du premier chapitre), l'auteur est Albert le Grand [2], et, cette assertion, Échard l'a reproduite, sans la confirmer, il est vrai, mais sans la combattre [3]. Il l'aurait certainement combattue s'il avait soupçonné qu'il s'agissait d'un livre fait sur un autre. L'attribution n'a pas, en effet, le moindre fondement. Nous retrouvons ces deux titres réunis, comme appartenant au même ouvrage, *Liber de timore* et *De abundantia in sermonibus habenda*, dans le n° 258 de Bruges, qui contient un texte conforme aux nôtres, et, dans ce manuscrit, l'auteur désigné est le juif converti Pierre Alphonse [4]. Pierre Alphonse! Mais, ayant vécu dans les premières années du XII[e] siècle, cent années avant Étienne de Bourbon, Pierre Alphonse n'a pu compiler le *De septem donis;* il n'a pu rédiger ce *Tractatus*, où, chose notable, il est cité [5]. Ainsi donc Sanders et Fabricius

[1] Lecoy de la Marche, *Anecdotes hist.*, *légendes*, etc., *tirées d'Étienne de Bourbon*, p. XXII.

[2] *De script. eccles.*, n° 466.

[3] *Script. ord. Prædicat.*, t. I, p. 181.

[4] Laude, *Catal. des mss. de Bruges*, p. 236.

[5] Pour le *De septem donis*, voir la page 7 des *Anecdotes* publiées par M. Lecoy de la Marche. Pour le *Tractatus*,

ont eu grand tort d'accepter l'attribution du manuscrit de Bruges; elle est d'une fausseté manifeste. Enfin, dans le n° 1360 de Troyes, ces premiers mots : *Quoniam plus exempla quam verba movent* se lisent, dit-on, sous ce titre : *Nicolai de Hanapis liber de exemplis Sacræ Scripturæ.* Mais quelqu'un s'est ici trompé, le copiste du volume ou le rédacteur du catalogue de Troyes : en effet il n'y a guère d'exemples tirés de l'Écriture dans le traité qui commence par les mots cités; et, quant à celui dont l'auteur est, à bon droit, nommé Nicolas de Hanapes, le traité partout intitulé *De exemplis Sacræ Scripturæ*, qui commence par *Creatio rerum fuit ita mirabilis*, il n'a pas le moindre rapport avec l'autre. Pour conclure, le compilateur modeste à qui nous devons le *Tractatus de abundantia exemplorum* est et sera sans doute toujours inconnu.

C'est pour nous une obligation de faire une course rapide à travers le catalogue de M. Jules Delpit. Nous ne pouvons nous arrêter partout où nous aurions quelque chose à dire. Nous savons, d'ailleurs, que les bibliographes sont enclins au bavardage, qu'on les en accuse, et cette accusation nous ne voulons pas la braver. Franchissons donc à la hâte un très grand espace, et du n° 311 passons au n° 419. M. Delpit l'intitule : *De cœlo et mundo.* Ce titre convient à l'ensemble des pièces contenues dans le volume; mais le catalogue ne décrit pas séparément toutes ces pièces, ce qu'il devrait faire, et nous signalons en cet endroit une lacune regrettable. Mais ici, du moins, nous croyons pouvoir la combler, ayant vu jadis ce précieux volume. La première pièce, commençant par *Corporum principalium mundanorum numerum et figuram et motum intendo*, est sans nom d'auteur dans le n° 16089 de la Bibliothèque nationale, fol. 184. Cet auteur était un théologien astronome, d'une imagination hardie; nous n'avons pas son nom. La seconde pièce, qui commence par ces mots : *Numerus mensium Arabum et aliorum omnium*, est sous ce titre dans un volume de la bibliothèque Laurentienne : *Ametus, Liber aggregationis scientiæ stellarum*[1]. Mais il s'agit de savoir quel est cet *Ametus*. A cette question voici la réponse. Dans le n° 7280 de la Bibliothèque nationale, le même ouvrage est intitulé : *Liber de aggregationibus scientiæ stellarum et principiis cœlestium motuum, quem Ametus, filius Ameti, qui dictus est Alfranus, compilavit. Ametus* est donc, en latin, *Alfranus;* en français, Alfergan; en arabe, Mohammed Alferganny. Ajoutons que le traducteur latin de son astronomie pleine de chimères est l'israélite Jean de Séville; ce qu'on lit sous le n° 404 des manuscrits de

voir fol. 129 v° du n° 3706 de la Bibliothèque nationale.

[1] Bandini *Catal. bibl. Laurent.*, t. II, col. 29.

Berne, et ailleurs encore, les copies de cette traduction étant nombreuses. Suit une quatrième pièce qui commence par ces mots : *Ad instructionem multorum quibus deest copia librorum*, et finit par ceux-ci : *Explicit Imago mundi.* C'est l'*Imago mundi* quelquefois publiée sous le nom de saint Anselme[1], plus souvent sous le nom d'Honoré d'Autun. Cet ouvrage n'ayant pas, dans toutes les éditions, le même préambule, les auteurs de l'*Histoire littéraire* se sont laissé tromper par cette diversité. Un seul existe; c'est à tort qu'ils en ont supposé deux[2]. Nous arrivons enfin à la pièce la plus importante du volume, un long poème en vers hexamètres, sans titre, qui débute ainsi :

Significatores velut instrumenta dederunt
Per quæ prima quidem gerit omnia causa prout vult;
De quibus in majore meo licet inveniatur
Libro, quod dixi platonica vela secutus,
« Ne regio foret ulla suis animalibus orba,
Astra tenent cœleste solum formæque deorum, »
Non tamen hic nisi quod certum est volo dicere; quare
Diffinire necessarium non est modo, cum non
Constet utrum vivant cœlestia corpora, nec non;
Affirmare quod est temere incertumque negare...

Ainsi l'auteur de ce poème en a déjà fait un autre, encore plus long, où, dit-il, suivant les données de la philosophie platonicienne, il a défini les astres des corps animés; mais il va, dans son poème nouveau, se tenir à l'écart des philosophes et décrire la région céleste telle qu'elle est vraiment, suivant les astronomes. Il est bien entendu qu'il mettra d'accord ces astronomes et les théologiens. Le poète est un ferme croyant, qui tient pour certains, avant tout, les articles de la foi chrétienne. Mais quel est ce poète? C'est ce que nous ne saurions dire; nous n'avons pas découvert son nom. Il nous importe d'autant plus de signaler le manuscrit qui renferme son œuvre. Il est très défectueux; il y a beaucoup de vers faux; il y en a beaucoup d'autres qui sont tellement corrompus qu'il est impossible de les comprendre. Ce sont là des altérations imputables à quelque copiste illettré. Les illettrés étaient en majorité parmi les anciens copistes. Ce manuscrit n'en est pas moins très précieux.

Corrigeons en passant le titre du n° 420 : *Ægidii Romani Philosophia.* Gilles de Rome n'a fait aucun livre intitulé *Philosophia*, et le seul de ses

[1] S. Anselmi *Opera*, édit. de Cologne, 1650, in-fol., t. III, p. 209. — [2] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 451.

nombreux écrits que M. Delpit nous indique sous ce n° 420 est le commentaire sur les seconds *Analytiques*, dédié à Étienne de Manlay ou de Maulay. Il a été maintes fois imprimé. Sans nous arrêter beaucoup plus longtemps au n° 531, faisons néanmoins remarquer que M. Delpit n'a pas exactement indiqué le premier des traités que contient le volume. C'est un traité d'alchimie, non pas d'astrologie, et nous en connaissons l'auteur, que nous désignent divers manuscrits, un de Saint-Marc, à Venise[1], et deux d'Oxford, le n° 124 du collège *Corpus Christi* et le n° 172 du collège Saint-Jean-Baptiste. Cet auteur, qui vivait au XIVe siècle, est Jean de Rochetaillade. L'ouvrage est d'ailleurs imprimé sous son nom.

Il nous reste enfin à remercier M. Jules Delpit d'avoir consacré tant de veilles à la rédaction du catalogue dont nous venons d'annoter quelques articles. Les catalogues officiels se font lentement, trop lentement, et nous n'avons guère d'autres informations sur la plupart des manuscrits conservés dans nos bibliothèques des départements et de Paris que ceux dont nous sommes redevables à M. Gustave Hænel. Elles sont d'un Allemand et datent de cinquante-trois ans. Nous en faisons la remarque pour offenser, pour humilier les conseils de ville qui, si pressés d'ordonner d'autres dépenses, souvent pour satisfaire les goûts les plus frivoles ou servir les intérêts les plus personnels, refusent même les fonds nécessaires à l'entretien de leurs bibliothèques. A plus forte raison ne s'inquiètent-ils pas de faire connaître ce qu'elles possèdent. Le conseil de Bordeaux n'aura pas, du moins, mérité ce reproche.

B. HAURÉAU.

[1] Valentinelli, *Catal. S. Marci*, t. V, p. 111.

M. le Président a ouvert la séance en donnant lecture de son rapport sur les prix décernés en 1883 et sur les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix ordinaire. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, le sujet suivant: « Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques, qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie proroge le concours à l'année 1886.

Antiquités de la France. — L'Académie décerne trois médailles : La première à M. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage : *Les Coutumes d'Anjou et du Maine* (Chaumont, 1882, in-8°). La deuxième à M. Pélicier, pour son *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, 1483-1491 (Chartres, 1882, in-8°). La troisième à MM. Auguste et Émile Molinier, pour leur *Chronique normande du XIVe siècle* (Paris, 1882, in-8°).

L'Académie accorde, en outre, six mentions honorables : la première à M. d'Arbaumont, pour les trois ouvrages suivants : 1° *La Vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron* (Dijon, 1882, in-8°); 2° *Cartulaire du Prieuré de Saint-Étienne de Vignory* (Langres, 1882, in-8°) ; 3° *Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon, d'après le manuscrit inédit du Père Gautier* (Dijon, 1881, grand in-8°). La deuxième à M. Joret, pour son ouvrage : *Des caractères et de l'extension du patois normand* (Paris, 1882, in-8°). La troisième à M. Loriquet, pour son ouvrage sur les *Tapisseries de la cathédrale de Reims* (Paris, Reims, 1882, in-folio). La quatrième à M. le Dr Barthélemy, pour son *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* (1882, in-8°). La cinquième à M. l'abbé Albanès, pour son *Histoire de Roquevaire et de ses seigneurs, au moyen âge* (Marseille, 1881, in-8°). La sixième à M. Dubourg, pour son *Histoire du grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France* (Toulouse, 1882, in-8°).

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est partagé cette année entre M. Barclay Head, pour son *History of the coinage of Beotia*, et M. Percy Gardner, pour son *Étude sur les monnaies de Samos*.

Prix Gobert. — Le premier prix est décerné à M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes, du XIe au XVe siècle* (Paris, 1881, 1882, in-4°). Le second prix à M. Giry, pour son ouvrage sur *Les Établissements de Rouen et l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer*, etc. (Paris, 1883, in-8°).

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, la question suivante : « Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de Samos ; en expliquer les types à l'aide des textes ; en tirer toutes les données religieuses et historiques que comporte cette étude ; montrer quelle influence ont pu exercer les types du numéraire samien sur ceux des colonies de cette île. » Un seul mémoire a été déposé sur cette question. L'Académie ne décerne pas le prix et elle retire le sujet du concours.

Prix Stanislas Julien. — M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.* L'Académie

décerne le prix à M. Maurice Jametel, pour son ouvrage intitulé : *L'encre de Chine, son histoire et sa fabrication d'après les documents chinois* (Paris, 1882, in-12).

Prix de La Grange. — M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, a légué à l'Académie une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France. L'Académie décerne le prix à la *Société des anciens textes français*, pour ses publications des années 1881 et 1882.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 les sujets suivants : « 1° Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le califat; 2° Classer et identifier, autant qu'il est possible, les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques, depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xve siècle. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec signes de doute s'il y a lieu. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle aussi qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1884 : « I. Examen historique et critique de la bibliothèque de Photius. II. Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

2° Pour le concours de l'année 1885 : « I. Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. II. Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le xiiie siècle. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1886 la question suivante : « Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes athéniens au ve et au ive siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à l'âge de dix-huit ans. » Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits, ou publiés dans le cours des années 1883 et 1884, sur les *Antiquités de France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1885.

Prix de numismatique. — I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1884, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1882. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne. Le prix est de la valeur de 400 francs.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné,

en 1884, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1882. Le prix est de la valeur de 800 francs.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour ces deux concours, le 31 décembre 1883.

Prix fondés par le baron Gobert. — Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1884.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé le sujet suivant : « Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie propose, en outre, le sujet suivant : « Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie avait aussi proposé pour l'année 1883 la question suivante : « Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré, au moyen âge, comme la langue littéraire de la France. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1885.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 l'Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle, en outre, qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1883 : « I. Étudier le Râmayana au point de vue religieux. Quelles sont la philosophie religieuse et la morale religieuse qui y sont professées ou qui s'en déduisent? II. Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

2° Pour l'année 1885 : « I. Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain. II. Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime-Sévère. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1886, le sujet suivant : « Étudier d'a-

près les documents arabes et persans les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daisanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran. »

Les mémoires, devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885. Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès, sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

Prix La Fons-Mélicocq. — Un prix triennal de 1,800 francs a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1881, 1882 et 1883, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1883.

Prix Brunet. — M. Brunet a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1885, la question suivante : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist* toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits. » Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits et devront être d'une date postérieure à la clôture du dernier concours.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1884.

Prix Stanislas Julien. — M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de 1,500 francs pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884, au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix sera décerné, pour la seconde fois, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1885.

Prix de La Grange. — Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

Après le discours de M. le Président, la parole est donnée à M. Wallon, secrétaire perpétuel, qui lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Mariette, membre de l'Académie.

La séance est terminée par la lecture d'un mémoire de M. Hauréau, intitulé *Les propos de Mᵉ Robert de Sorbon.*

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, par M. L. Delisle. Paris, 1883, 83 pages in-4°.

M. Delisle a continué son enquête sur les prévarications de M. Libri, et, après nous avoir fait connaître les manuscrits de Tours vendus à lord Ashburnham par cet insigne malfaiteur, il nous donne aujourd'hui le détail des larcins qu'il a commis dans la bibliothèque d'Orléans. Les manuscrits d'Orléans qui figurent à cette heure dans le fonds Libri, chez lord Ashburnham, sont au nombre de vingt, presque tous anciens et précieux. M. Delisle en fait le recensement avec la sûreté d'un expert consommé, et, sur aucun point, personne ne lui reprochera d'avoir produit une assertion douteuse; il n'y a pas un de ses dires qui ne soit confirmé par les preuves les plus convaincantes. Hélas! M. Delisle a bien d'autres révélations à nous faire encore. Nous les fera-t-il? Notre devoir est de l'encourager à surmonter le dégoût qu'il doit éprouver quand, venant de constater un vol, il voit aussitôt apparaître le visage sinistre du même voleur.

Recueil de textes pour servir à l'histoire du droit. Coutumier d'Artois, publié par M. Ad. Tardif. Paris, 1883, 160 pages in-8°.

M. Ad. Tardif, professeur de droit civil et de droit canonique à l'école des Chartes, commence, en éditant cet ancien *Coutumier d'Artois,* une série de publications qui seront d'un grand intérêt pour ses élèves et pour quiconque est soucieux d'étudier aux vraies sources l'histoire des usages et des mœurs. Maillart avait déjà donné ce *Coutumier* dans la seconde édition de ses *Coutumes générales d'Artois;* mais il en avait très mal reproduit le texte d'après un seul manuscrit. M. Ad. Tardif en a connu deux, dont il a pris soin de signaler les leçons diverses.

ALLEMAGNE.

Documents inédits pour servir à la biographie de J.-D. Schœpflin, publiés par M. C. Schmidt. Mulhouse, 1883, 32 pages in-8°.

Schœpflin est un historien toujours consulté; sa méthode n'est pas moins estimée que ne l'est sa grande science: c'est pourquoi tous les documents qui concernent sa vie mal connue ne peuvent manquer d'être favorablement accueillis par le public. Ceux que nous fournit aujourd'hui M. Schmidt sont peu nombreux, mais ils sont très intéressants. Dans les premiers, qui sont de l'année 1738, nous voyons Schœpflin voyageant en Allemagne et partout reçu comme un prince de l'Empire, quoique sujet du roi de France. Si bien traité par tant de grands personnages, Schœpflin est dans une ivresse d'orgueil qu'il ne dissimule pas; il n'est mécontent

que des professeurs, qu'il trouve trop dédaigneux des belles-lettres, trop zélés conservateurs ou restaurateurs de la méthode scolastique. Les autres documents sont de l'année 1348. Schœpflin étant à la cour de France, où le chancelier d'Aguesseau lui fait beaucoup d'honneur, le préteur royal de Strasbourg le dénonce au gouvernement français comme un faiseur de dupes, un dissipateur, un rebelle, animé des sentiments les plus autrichiens. Sa justification, signée par d'Aguesseau lui-même, est complète; de toutes les accusations portées contre lui rien ne subsiste, du moins rien de sérieux. Enfin une lettre de Schœpflin, de l'année 1751, nous le montre à Compiègne, traitant avec les ministres du roi une question très délicate et obtenant d'eux gain de cause, à la grande satisfaction du magistrat de Strasbourg.

TABLE.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1883.

M. Ad. Franck.

Marsilio da Padova, riformatore politico e religioso del secolo xiv; studiato da Baldassare Labanca, professore di filosofia morale nella reale Universita di Padova. Marsile de Padoue, réformateur politique et religieux du xive siècle, étude de Balthasar Labanca. 1 volume in-8° de 235 pages. Padoue, 4 juin 1882.

Mars, 117-130.

Les Origines. — Le problème de la connaissance; le problème cosmologique; le problème anthropologique; l'origine de la morale et de la religion, par E. de Pressensé. 1 vol. in-8° de xv-560 pages. Paris, 1883.

Août, 421-436.

Les sciences et les arts occultes au xvie siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres, par Auguste Prost. 2 vol. in-8° de xxxix-401 et 543 pages. Paris, 1881.

1er article, novembre, 601-618.
2e et dernier article, décembre, 681-695.

M. J. Bertrand.

La lumière électrique, journal universel d'électricité, directeur scientifique M. Dumoncel. — The electrician, a weekly Journal of theorical and applied electricity and chemical physics, published by James Gray. London, Elektrotechnische Zeitschrift, redigirt von Dr K. Ed. Zedzche, Berlin. — Le transport électrique de l'énergie, conférence faite à la Société d'encouragement par M. Maurice Lévy. — Die Magnet elektrischen und dynamoelektrischen Maschinen, dargestellt von Gustav Glaser de Cerv. Wien, Pest. Leipzig, 1883. — Electric transmission of power, its present position and advantages. Paget Higgs, London, 1879. — Réunion internationale des électriciens, comptes rendus sténographiés. Paris, 1882.

Janvier, 20-29.

La Société italienne des sciences, de 1782 à 1882. La Società italiana delle scienze un secolo dopo la fondazione, per Arcangelo Scacchi. Napoli, 1882.

Février, 77-83.

Les zodiaques et le calendrier égyptien, œuvres choisies de J. A. Letronne, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index par E. Fagnan. 2e série. Géographie et cosmographie, tomes I et II. Paris, 1883.

Mai, 241-251.

Théories mathématiques de la richesse sociale, par Léon Walras, professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne. Lausanne, 1883. — Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses, par Augustin Cour not. Paris, 1838.

Septembre, 499-508.

M. A. Maury.

L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence expliquées par les trans-

Découverte d'un nouvel exemplaire du décret de Canope. Un fac-similé.

Avril, 214-229.

Ἰλιάδος στρατηγικὴ διασκευή, κ. τ. λ. Plan stratégique et topographique de l'Iliade avec deux cartes stratégiques, par George Nicolaïdès de Crète. Athènes, 1883, in-8° de 340 pages.

Juin, 351-359.

Σαικσπείρου Τραγῳδίαι, κ. τ. λ. Tragédies de Shakespeare, traduites de l'anglais par Démétrius Bikélas. Parties I-III, 1876; IV-V, 1882. Athènes, 5 vol. in-8°.

Septembre, 508-516.

M. H. Wallon.

Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par M. le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, 2 vol. in-8°.

1er article, février, 61-76.
2e article, mars, 142-154.
3e et dernier article, avril, 199-207.

M. Gaston Boissier.

Les actes des martyrs. — Supplément aux *Acta sincera* de dom Ruinart, par M. Edmont Le Blant.

Mars, 131-142.

L'Octavius de Minucius Felix. — Der Octavius des Minucius Felix, eine heidnisch-philosophische Auffassung vom Christenthum, von Dr Richard Kühn. Leipzig, 1882.

Août, 436-453.

M. B. Hauréau.

Matthæi Vindocinencis ars versificatoria. Thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi L. Bourgain; 1879, in-8°, LXIV-72 pages.

Avril, 207-213.

Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIXe siècle, par M. L. Delisle. Paris, 1883, 200 pages in-4°.

Septembre, 517-521.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Catalogue des manuscrits, t. I. Bordeaux, 1880, 1 vol. in-4° de XXXIII-457 pages.

1er article, novembre, 635-642.
2e et dernier article, décembre, 707-713.

M. R. Dareste.

L'État romain, sa constitution et son administration, par J. N. Madvig. 2 vol. in-8°, 1881-1882.

Janvier, 53-59.

M. F. Lefort.

Sur la période chaldaïque. — Comment les prêtres égyptiens ou chaldéens ont pu, sans aucune science, découvrir la période de 6585 j 1/3, qui ramène les éclipses, tant de lune que de soleil, les mêmes et dans le même ordre pendant un long intervalle de temps.

Novembre, 643-656.

LIVRES NOUVEAUX.

Note sur le premier livre connu imprimé à Clermont en 1523, par Antoine Vernière, Brioude, 1882, xviii pages in-8°.

Janvier, 60.

La tradition et les réformes dans l'enseignement universitaire. — Souvenirs et conseils, par É. Egger, membre de l'Institut. Paris, 1 vol. in-8°.

Février, 114.

Traditions et superstitions de la haute Bretagne, par Paul Sébillot. 2 vol. in-12, elzévir de vii-384 et 389 pages. Paris, 1882.

Février, 114-116.

Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil, au diocèse de Paris, publié pour la première fois, avec une introduction par M. E. Couard-Luys, archiviste du département de l'Oise. Rambouillet, 1882, in-8° de li-241 pages.

Février, 116.

Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1154-1741), publié par Adrien Lascombe, conservateur de la bibliothèque du Puy. Le Puy, 1882, xiv-430 pages, in-8°.

Mars, 174-175.

Les poésies de Catulle, traduction en vers français, par Eugène Rostand. Texte revu d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, par E. Benoist, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, ouvrage couronné par l'Académie française au concours du prix Jules Janin. Lyon, 2 vol. in-8°.

Mars, 175.

Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de l'Alsace, par Henri Jaidoz et Paul Sebillot; broch. in-8° de 15 pages. Strasbourg, 1883.

Mars, 175-176.

Symeonis monachi opera omnia. Sequuntur varii tractatus, Carmen Adelwulfi, Vita S. Bartholomæi, etc. Edidit Th. Arnold. London, 1882, in-8°, t. I, p. lii-385.

Mars, 176.

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste.

Index général de l'histoire des origines du christianisme, par M. Ernest Renan. Paris, 1883, 297 pages, in-8°.

Août, 480-481.

Archives municipales de Bordeaux. Les registres de la Jurade. Bordeaux, 1873, 1883, 2 vol. in-4°.

Août, 481.

Les maladies de la volonté, par M. Th. Ribot, directeur de la Revue philosophique. 1 vol. in-18. Paris, 1883.

Août, 481-482.

Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Îles Britanniques et sur le continent, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1883, in-8°.

Août, 482-483.

Ταμεῖον τῆς Πατρολογίας, κ. τ. λ. Trésor de la Patrologie ou recueil des principales matières comprises dans la Patrologie grecque de l'abbé Migne, par Dorothée Scholarios. Athènes, 1883, in-4° de XIX-513 pages.

Août, 483.

Il mar Morto e la Pentapoli del Giordano, studio di Eugenio Falcucci. Livourne, 1881, 1 vol. in-12.

Août, 483-484.

Italie et Renaissance. — Politique, lettres, arts, par Jules Zeller, membre de l'Institut. Nouvelle édition refondue; 2 vol. in-12 de 428-498 pages. Paris.

Septembre, 536-537.

Jean XXII, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits, par l'abbé V. Verlaque. Paris, 1883, VI-226 pages, in-8°.

Septembre, 527-528.

Louis Machon, apologiste de Machiavel et de la politique du cardinal de Richelieu, par R. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux. Bordeaux, 1883, in-8°, 68 pages.

Septembre, 538.

Practica forensis de Jean Masuer, par Adolphe Tardif. Paris, 1883, in-8°, 12 pages.

Septembre, 538.

Aristotle's psychology, in greek and english, with introduction and notes, by Edwin Wallace, M. A., etc. Cambridge, in 8°, CXXVIII-327 pages, 1882.

Septembre, 538-539.

Les époques littéraires de l'Inde, études sur la poésie sanscrite, par Félix Nève. Louvain, 1883, in-8°, VIII-515 pages.

Septembre, 539.

Intorno a vari commenti fin qui inediti o sconosciuti al satyricon di Marziano Capella, memoria di Enrico Narducci. Roma, 1883, in-4°, 78 pages.

Septembre, 539-540.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq Académies; prix biennal, prix Volney, octobre, 595.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réception de M. Perraud, évêque d'Autun. — Mort de M. Jules Sandeau, avril, 229. — Séance publique, prix décernés et proposés, novembre, 662-666. — Réception de M. de Mazade. — Mort de M. de Laprade et de M. Henri Martin, décembre, 714.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mort de M. Lefebvre-Laboulaye, mai, 295. — Mort de M. Defrémery, août, 480. — Séance publique, prix décernés et proposés, décembre, 714-717. — Élection de M. Paul Meyer et de M. Maspero. — Mort de M. Lenormant, décembre, 714.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection de M. Bunsen, janvier, 59. — Mort de M. Sédillot, février, 113. — Mort de M. le baron Jules Cloquet, mars, 174. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, avril, 229-238. — Élection de M. Wolf, avril, 238. — Élection de M. Richet. — Mort de M. Bresse, mai, 295. — Mort de M. de La Gournerie, juillet, 417. — Mort de M. Puiseux, septembre, 536. — Mort de M. Bréguet. — Élection de M. Charcot, novembre, 656.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique, prix décernés et proposés, octobre, 595-598. — Mort de MM. Felsing et de Ferstel. — Élection de MM. Mercurj et Da Silva, novembre, 656.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance publique, prix proposés et décernés, novembre, 657-663. — Élection, en qualité d'associé étranger, de M. Mamiani della Rovere et de M. Summer-Maine, décembre, 714. — Mort de M. Henri Martin, décembre, 714.

